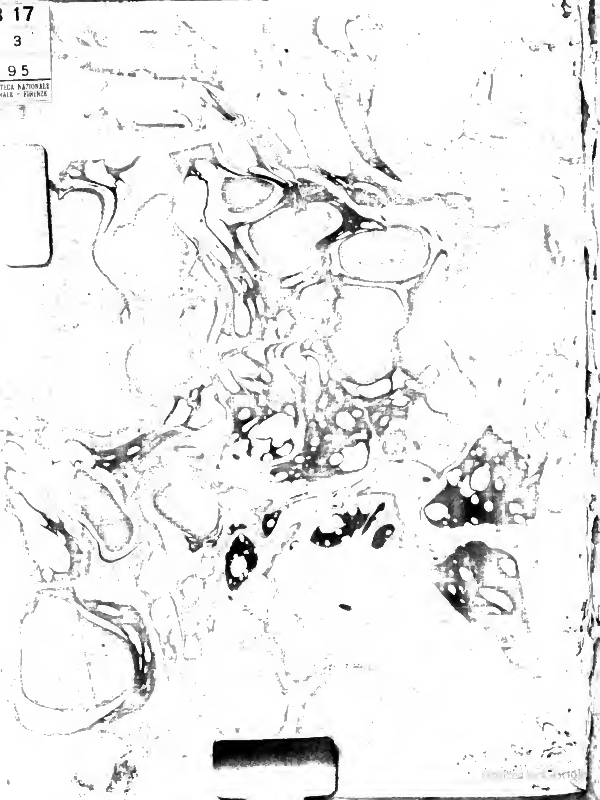



17
3
9 5
TECA NAZIONALE
NALE - FIRENZE

NOUVELLE TRADUCTION

DE

L'HISTORIEN JOSEPH.

TOME PREMIER.



NOUVELLE TRADUCTION

DE

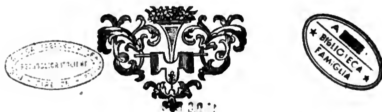
L'HISTORIEN JOSEPH,

FAITE SUR LE GREC;

AVEC des Notes critiques & historiques pour en corriger le Texte dans les endroits où il paroît altéré; l'expliquer dans ceux où il est obscur; fixer les temps & les circonstances de quelques événemens qui ne sont pas assez développés; éclaircir les sentimens de l'Auteur & en donner une juste idée:

PAR le R. P. GILLET, *Chanoine Régulier de S. Augustin, Congrégation de France, Bibliothécaire de l'Abbaye de Sainte Genevieve.*

TOME PREMIER.



A PARIS;
Chez JACQUES-FRANÇOIS FROULLÉ, Libraire, Pont Notre-Dame, à Saint Jacques.

M. DCC. LXVII.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



ſuivant leurs illuſtres exemples, que Vous avez


CHANCELIE

A

MONSEIGNEUR

LE CHANCELIER.

MONSEIGNEUR,

Les Grands Magistrats, qui Vous ont transmis leur Nom & leurs Vertus, ont été les Protecteurs des Lettres, en même temps qu'ils étoient les Dépositaires des Loix. C'est en suivant leurs illustres exemples, que Vous avez

bien voulu nous permettre de faire paroître ſous Vos Auſpices, la nouvelle Traduction de Joſeph. C'étoit là, MONSEIGNEUR, *l'objet de tous les deſirs de l'Auteur. Comme Citoyen, il croyoit devoir cet hommage au Premier Magiſtrat du Royaume, au Miniſtre fidèle du plus juſte des Rois, au Génie puiſſant qui dirige ſes ſages Conſeils, à l'Organe par lequel il dicte les Loix qui le rendent l'amour de ſes Sujets & l'admiration de l'Univers. Comme Membre de la Congrégation de Sainte Geneviéve, il vouloit faire éclater la reconnoiſſance d'un Corps honoré dans tous les temps de Votre protection & de celle de Vos illuſtres Ancêtres. Nous partageons,* MONSEIGNEUR, *tous les ſentimens de reſpect & de reconnoiſſance dont il étoit pénétré; & l'Ouvrage que nous conſacrons à* VOTRE GRANDEUR, *en ſera le Monument durable aux yeux de la Poſtérité.*

L'Histoire des Juifs par Joseph est bien digne, MONSEIGNEUR, *de Vous être offerte. Elle contient des faits liés essentiellement avec celle de la Religion pour laquelle Vous avez un amour si tendre & si respectueux. Elle nous presente sur-tout un évenement, qui met, pour ainsi dire, le sceau aux preuves éclatantes que nous avons de la Divinité de J. C.; la destruction de Jerusalem; la punition terrible du Déïcide des Juifs. Un Prince que le Ciel sembloit n'avoir fait naître que pour le bonheur des hommes, fut alors le Ministre du Très-Haut: & il ne connut pas la Main qui le conduisoit. Joseph lui-même tout éclairé qu'il étoit, ne découvrit pas la véritable cause des malheurs qui accabloient sa Nation : il feignit de voir dans un Prince étranger, destructeur de la Ville Sainte, le Libérateur promis à ses Pères ; & cette basse flatterie est une tache ineffaçable sur la vie de cet*

Homme d'ailleurs si estimable. C'est l'amour seul de la Vérité & de la Justice, qui rend les hommes véritablement grands. Heureux sur-tout ceux à qui il a été donné de la faire connoître aux Rois, & de la faire regner avec eux ! C'est là, MONSEIGNEUR, *ce qui Vous a mérité la confiance du* TITUS *de nos jours, & la Dignité suprême à laquelle il Vous a élevé. Puissiez-Vous être long-temps sous son heureux Empire l'Appui de la Religion & des Loix ! Ce sont les vœux ardents que forment,*

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Les très-humbles & très-obéissans serviteurs,
CHAUBERT.
HERISSANT Fils.



PRÉFACE.



U'UN Traducteur mette d'un style pompeux son Auteur au dessus des meilleurs écrivains ; qu'il le compare à la statuë miraculeuse du Pygmalion, & les autres écrivains à celles des autres (*a*) statuaires; qu'il donne de la vie à ses Ouvrages, qu'il n'en accorde que l'apparence aux autres : c'est un privilége que se sont attribué plusieurs des Modernes qui ont traduit ou commenté quelques Anciens; mais c'est un privilége qui n'a pour moi rien de séduisant, & je me fais un devoir indispensable de me renfermer dans les bornes précises du vrai.

Monsieur d'Andilly (*b*) a vû dans Joseph des descriptions admirables de Provinces, de Lacs, de Fleuves, de Fontaines, de Montagnes, de diverses raretés.... soit qu'il parle de la discipline des Romains dans la guerre, ou qu'il représente des combats, des tempêtes, des naufrages, une famine ou un triomphe, tout y est tellement animé, qu'il s'y rend maître de l'attention de ceux qui le lisent, &c. L'éloge est flatteur, les traits en sont gracieux ; la lecture de Joseph en justifie assurément la plûpart : mais il en est quelques-uns qu'on y chercheroit en vain. On doit cependant convenir, qu'assez généralement la manière, dont cet Historien narre les évenemens qu'il rapporte,

(*a*) M. Dacier, préface de la traduction des Vies de Plutarque.

(*b*) Préface de l'Histoire de la guerre des Juifs, 4me édition.

intéresse & attache agréablement le lecteur. La conspiration dans laquelle périt l'Empereur Caligula, est bien touchée; l'excès de la passion d'Hérode pour Mariamne, les malheurs de la maison de ce Prince, sa cruelle jalousie, ses soupçons injurieux & téméraires contre les Princes Alexandre & Aristobule ses fils, ses perpléxités, ses variations entre les sentimens d'un Père pour ses enfans, & les frayeurs d'un Tyran qui craint à chaque instant de perdre la vie avec la couronne; les intrigues de Salomé, les mouvemens, l'agitation, les craintes, l'étonnement de toute sa Cour, les manœuvres criminelles & détestables d'Antipater; tout cela est marqué au bon coin.

Plusieurs des harangues que l'Historien Juif met dans la bouche des principaux personnages qu'il introduit sur la scene, peuvent être placées à côté, quelques-unes même au dessus des meilleures qui se lisent dans les plus grands Historiens; les expressions en sont fortes, les raisonnemens pressants, les sentimens justes, les images nobles & élevées. Le discours qu'il prête à Isaac lorsqu'Abraham lui déclare l'ordre que Dieu lui avoit donné de le lui offrir en Sacrifice; celui que Ruben adresse à Joseph pour obtenir la liberté de Benjamin; celui par lequel Alexandre se justifie des crimes dont l'accuse le Roi son père, sont d'une grande beauté. Hérode parle en Roi à Auguste, & Chereas en Romain dans ce qu'il dit avant & après la conjuration qui fit périr l'Empereur Caligula. Quelque mauvais que soit le parti que prend Eléazar dans le septiéme livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, peut-on rien dire de plus plausible, de plus séduisant & de plus animé, que ce que ce furieux dit pour justifier son désespoir, & inspirer la fureur dont il étoit transporté à ceux qui étoient comme lui assiégés à Mazada?

Mais on ne peut qu'être surpris de trouver cet Historien si différent de lui-même dans quelques autres discours de même nature. D'un Thucidide, d'un Xenophon, d'un Tite-Live qu'il est dans les uns, on ne le voit qu'avec peine n'être dans les autres qu'un miserable déclamateur, qui, sans jugement, s'évapore en vains raisonnemens, &, sans respect pour la vérité, avance les

fauffetés les plus groffiéres. La baffeffe de l'expreffion & le peu d'apparence que ceux par lefquels il les fait prononcer aient jamais dû rien dire d'auffi peu convenable à leur état, font même fi fenfibles dans quelques-uns, qu'on n'a pas fait difficulté de conjecturer qu'ils font l'ouvrage de quelque téméraire écrivain qui a eu l'audace de fe perfuader qu'il viendroit à bout de faire perdre à Jofeph quelque chofe de l'eftime qu'il mérite à tant d'égards, en jettant ainfi des taches fur la pourpre la plus précieufe, & prêtant à l'Hiftorien Juif fon goût dépravé pour un faux & rebutant merveilleux.

Un des plus précieux morceaux de l'Hiftoire de Jofeph eft la defcription du Temple de Jerufalem. Il nous y apprend bien des chofes que nous aurions ignorées fans lui ; & cette connoiffance fi chere à la piété & à la Religion exige de nous des fentimens de la plus parfaite reconnoiffance. Mais après avoir rempli ce devoir fi jufte, il eft difficile de ne pas fe plaindre, lorfque, par une lecture réfléchie on s'apperçoit que ce qu'il en dit n'eft pas de cette exactitude & de cette précifion, qui étoient fi néceffaires pour fe faire entendre ; qu'il n'eft point entré dans un affez grand détail des différentes piéces de ce faint & fuperbe édifice & de leurs proportions ; qu'il fe contredit en quelques endroits, & qu'il s'exprime en d'autres d'une manière fi obfcure & fi embarraffée, que les Sçavans qui ont le plus médité ces endroits font obligés d'avouer qu'il eft impoffible, à l'égard de quelques-uns, de pénétrer les épaiffes ténèbres qui les couvrent, pour fe former une idée nette & précife de ce qu'ils décrivent.

Ce langage, je l'avoue, n'eft point celui d'un Traducteur paffionné pour l'Auteur qu'il donne en notre langue ; mais il eft celui d'un écrivain ami du vrai, & qui fe feroit fcrupule de préfenter à fes Lecteurs les idées d'une imagination brillante, pour des réalités. Au refte le métal le plus précieux n'eft pas fans mêlange de quelque impureté ; &, je le répète avec complaifance, malgré quelques morceaux moins bien frappés que la fincérité oblige de reconnoître dans plufieurs endroits des Œu-

vres de Joseph, elles ont toujours été une des lectures les plus utiles & les plus consolantes que puisse faire un Chrétien; & il n'est pas permis à un honnête homme de n'en pas connoître le mérite. C'est l'histoire de la Religion depuis la naissance du Monde, des grandes merveilles que Dieu a opérées dans tous les siécles pour la conserver pure & sans tache; c'est le monument le plus exprès & le moins suspect du terrible accomplissement de la prédiction que J. C. avoit faite quarante ans auparavant de la ruine des Juifs, & de la destruction d'un Temple que Dieu par une prédilection particuliére avoit choisi dans l'univers, pour y recevoir les vœux & les hommages de toutes ses créatures, mais sur-tout ceux de son peuple. Un saint Abbé (a) avouoit que c'étoit cette lecture qui l'avoit premiérement porté à considérer la Majesté de Dieu, & à croire aux saintes Ecritures. Blondel au contraire vouloit qu'on lût Joseph avec précaution: *moneo Josephum cum judicio legendum esse.* L'abeille ne tire que du miel des fleurs sur lesquelles elle se repose; l'araignée, que du venin de tout ce qu'elle touche.

Joseph a écrit dans une langue qui lui étoit étrangére. Ainsi, quand on trouveroit quelque inexactitude dans son style, ce seroit un défaut que des Ecrivains dont les ouvrages sont d'ailleurs estimés partageroient avec lui. Il a pû ne pas observer toujours la propriété des termes dont il se servoit, & avoir donné à quelques-uns un sens ou une place que de bons Auteurs Grecs ne lui ont pas donnés. Mais pour en bien juger, il faudroit sçavoir cette langue d'une manière dont on ne l'a peut-être pas sçue depuis qu'elle est devenue une langue morte (b) : ce qui en fait douter, c'est que quand ceux des Sçavans qui ont passé pour la mieux sçavoir, ont voulu décider qu'un mot n'étoit pas du bon Grec ou qu'il étoit déplacé; ils ont eu souvent le déplaisir, de voir opposer à leur décision la preuve que d'anciens Auteurs

(a) Vie de Palemon Abbé de la Trappe, 12°. Paris, 1695.

(b) Voyez M. Crevier, Histoire des Empereurs, tom. 6. pag. 476.

qui ont le mieux écrit en cette langue, l'àvoient employé & mis dans la place qui faisoit l'objet de leur censure.

Il est cependant peu vrai-semblable que le style de Joseph se soûtienne par-tout, soit pour la propriété des termes qu'il emploie, soit pour la place dans laquelle il les met. On ne peut disconvenir que la construction de ses phrases n'est pas toujours réguliére, & qu'il présente quelquefois au commencement, à la fin, ou au milieu d'une phrase, ce qui devroit être dans une position opposée. Ce pouvoit être une beauté dans sa langue, mais c'est un défaut en Grec & en François; le caractère & le mérite de ces deux langues étant de ne s'écarter jamais de la nature, & de n'exprimer les choses que dans l'ordre que leur assigne cette même nature. On n'en donne point d'exemples : ils ne pouroient être qu'ennuyeux pour ceux qui ne sçavent pas le Grec, & ceux qui le sçavent n'en ont pas besoin, & peuvent s'en instruire par eux-mêmes.

Mais quelles que soient les fautes qu'on reconnoît que Joseph a pû faire contre la pureté de la langue dans laquelle il a écrit, elles doivent être peu considérables, puisque Photius qui étoit très en état d'en juger, n'en releve aucune; qu'il parle même avantageusement de sa manière d'écrire : » Le style en est pur, dit » ce sçavant & le plus ancien des Journalistes, dans ses sept » livres des malheurs des Juifs, & il a l'art de s'exprimer avec » douceur & netteté, selon que le sujet le demande. Il est » agréablement persuasif dans ses harangues, lors même que » l'occasion demande qu'il prenne un parti opposé : habile & » fécond à apporter des raisons pour & contre : sententieux » autant qu'aucun autre écrivain, & admirable à passionner son » discours, à émouvoir & à calmer les passions.

Le sçavant Anglois qui avoit commencé une nouvelle édition de Joseph, & dont il en parut quelques feuilles en mil sept cent (*a*), étoit bien éloigné de reconnoître que Joseph eût pû faire

(*a*) Voyez l'histoire de cette entreprise & de ce qui la fit manquer, dans le supplément au Dictionnaire de Bayle, tom. 1er, art. *Bernard*.

quelques fautes contre la pureté de la langue dans laquelle il a écrit : car il prétend qu'il parle le pur Atticifme, auffi correctement que Xenophon, Démofthene, Ifocrate, Lifias & les autres anciens qui ont écrit dans le dialecte Attique. Mais c'eft un édi-diteur, qui paffionné pour l'Auteur dont il donne une édition, fe fait une illufion des plus groffiéres, ou facrifie fon honneur pour la gloire prétendue de fon Auteur.

Si M. le Clerc n'a pas critiqué le ftyle de Jofeph, il a du moins prétendu qu'il n'avoit qu'une connoiffance très-imparfaite du Grec. Ce Sçavant le conclut de ce l'Hiftorien Juif dit qu'il s'eft fervi de quelques Juifs qui fçavoient cette langue, pour l'aider à compofer fon ouvrage. Mais quand on veut porter ce qu'on donne au public à un degré de perfection qui mérite fon approbation, on fe fait un devoir de confulter ceux qui peuvent nous y aider, & ce n'eft point une preuve qu'on ignore la langue dans laquelle on veut écrire.

Comme je penfe que ce ne feroit pas rendre juftice à cet Auteur, que de traiter fon ftyle de barbare; j'eftime auffi qu'on lui donneroit un mérite qu'il n'a affurément pas, en prétendant que fon ftyle eft de la pureté de celui de Xenophon, d'Ifocrate & des autres Ecrivains qu'on vient de citer; & je crois que pour entendre bien cet Auteur, ce font moins les bons Auteurs Grecs qu'on doit étudier, que Philon & les fragmens de quelques Juifs Elléniftes qu'Eufebe nous a confervés : c'eft le ftyle du nouveau Teftament & des livres deutérocanoniques qu'on doit méditer & fe rendre familier.

Avancer qu'il fe trouve des barbarifmes dans les ouvrages des Ecrivains facrés, qui ont écrit en Grec, ce feroit fans doute manquer au refpect qu'on leur doit; mais ce feroit auffi bleffer la vérité, que de foûtenir qu'ils ont parlé cette langue auffi purement que les bons Auteurs Grecs : & c'eft un paradoxe infoûtenable qu'a avancé un Auteur, eftimé d'ailleurs dans la république des lettres, que la langue Grecque, ayant été floriffante pendant plufieurs fiécles, on la trouve en fa maturité dans le nouveau Teftament ; & que comme on a appellé

autrefois la ville d'Athenes, la Grece de la Grece, le nouveau Teſtament mérite d'être appellé *inter Græca Græciſſimum*. (*a*)

A un grand uſage du ſtyle des Juifs qui ont écrit en Grec, & des idiotiſmes de ce ſtyle, qu'une lecture réiterée & réfléchie peut procurer, on doit joindre la connoiſſance de l'Hébreu (*b*) : ſans cette connoiſſance on ſe flatteroit mal-à-propos de réuſſir dans une traduction de Joſeph. Si M. d'Andilly eût ſçû cette langue, il n'eût pas fait dire à Joſeph, que l'Arche „ étoit d'un bois „ incorruptible que les Hébreux nomment *Heoron.* “ Il eût vû que ce n'eſt pas du bois de l'Arche que ſon Auteur parle, mais de l'Arche même : il eût ſçû qu'*Aron* en Hébreu ſignifie arche, & que c'eſt ce qu'avoit dit Joſeph, mais que ſes copiſtes ont changé en ἱρῶν. La moindre connoiſſance de l'Hébreu l'auroit empêché de dire : » On offre à Dieu le cinquantiéme » jour que les Hébreux appellent *Aſartha*, c'eſt-à-dire *plénitude de graces* (*c*) & les Grecs Pentecôte, *un pain de farine de froment.* « Il n'eût pas dit enfin, que les Rois de la race des Aſmonéens » avoient donné *à une telle tour* le nom de Baris (*d*) » à cauſe que l'on y conſervoit l'habit dont le Grand-Prêtre eſt » revêtu, lors ſeulement qu'il offre des Sacrifices à Dieu. « M. d'Andilly ne ſe ſouvenoit pas d'avoir dit dans ſon paſſage de Nicolas de Damas que Joſeph cite : » (*e*) Il y a en Armenie dans » la province de Myniade une haute montagne nommée *Baris ;* « ni qu'il appelle Baris (*f*) le ſuperbe palais que Daniel fit conſtruire à Ecbatane.

(*a*) Light Foot Erubhim, five Miſcell. Chriſtiana, chap. 13.

(*b*) M. le Clerc * en jugeoit pour cela la connoiſſance ſi néceſſaire, qu'il croyoit que ſans elle on ne pouvoit rien faire de bon.

(*c*) Joſeph ne dit point ce que ſignifie *Aſartha*.

(*d*) Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 11. num°. 4

(*e*) Antiq. Juiv. liv. 1er. chap. 3. num°. 6.

(*f*) *Ibid.* liv. 10. chap. 11. num°, 7.

* Bibliot, choiſie, Tom. 15. pag. 236.

Toutes les langues ont des idiotiſmes ou des manières de s'exprimer, qui leur ſont particuliéres : l'Hébreu en a autant qu'aucune de celles que nous connoiſſons. Quelque étude qu'on ait faite d'une langue qui nous eſt étrangére, il eſt bien difficile qu'il ne nous échappe quelques idiotiſmes de la nôtre, lorſque nous écrivons dans cette langue ou que nous la parlons. Ces idiotiſmes jettent ſur nos diſcours & ſur nos écrits une obſcurité qui ne peut être diſſipée que par une lecture aſſidue & réitérée, d'Auteurs de la même nation qui ont écrit dans cette langue étrangére, dont nous avons fait choix.

Quelques Sçavans (a) ont cru voir dans les étymologies que Joſeph donne de quelques mots Hébreux, des preuves qu'il ne ſçavoit pas cette langue. Si le reproche qu'ils lui en font étoit fondé, ce ſeroit une preuve, entre pluſieurs autres, qu'un fait pour être véritable, n'eſt pas toujours vrai-ſemblable. Car il ne l'eſt aſſurément pas qu'un Prêtre Juif, qui avoit paſſé trois ans dans le déſert ſous la conduite d'un fameux Solitaire pour s'inſtruire de ſa Religion ; qu'on conſultoit ſur les endroits obſcurs & difficiles de la loi ; qui prend ſes compatriotes à témoin, qu'il étoit inſtruit plus que perſonne des ſciences de ſa nation ; il eſt, dit-je, contre toute vrai-ſemblance, que ce Prêtre eût ignoré l'Hébreu.

Il étoit d'uſage chez les Juifs de lire tous les jours de Sabbat l'Ecriture dans leurs Synagogues : & ſi une perſonne de diſtinction, ſoit par ſa naiſſance, ſoit par ſon mérite ou par ſes emplois, s'y trouvoit ; le chef de la Synagogue ſe faiſoit un devoir de la lui préſenter, & de le prier de la lire & de l'expliquer au peuple. Joſeph étoit Prêtre, & de la premiére claſſe : il fut Gouverneur d'une des principales provinces de la Judée : il n'eſt

(a) M. le Clerc, préface du Dictionnaire de Martinius.
Hiſtoire univerſelle du Monde par une Société de Sçavans Anglois, tom. 2. pag. 154.
Voſſius, *de 70 Interpretibus.*
P. Hardouin, *de ſupremo Chriſti Paſchate*, pag. 383.
P. Pezron, Antiquité rétablie, pag. 94.
P. Martianay, tom. 2. *Operum S. Hieronymi*, pag. 170. 175.
Baſnage, *excercitatio de rebus ſacris.* Ultrajecti, 1692.
J. Chriſtophor. Wolf. *Bibliotheca Hebraica*, tom. 1er, pag. 547.

pas

pas croyable ; que lorſqu'il étoit revêtu de cette dignité, il ne ſe ſoit trouvé pluſieurs fois un jour de ſabbat dans quelque Synagogue. Un Prêtre ſi inſtruit de la Loi, qu'on le conſultoit ſur ce qu'elle avoit d'obſcur ; qui l'avoit étudiée avec application pendant trois ans ſous un fameux Solitaire ; qui, de l'aveu de ſes compatriotes, étoit très-inſtruit des Sciences de ſa nation, avoit-il la confuſion de ne pouvoir répondre à la civilité du chef de la Synagogue, & d'être obligé de faire l'aveu humiliant, que n'entendant pas la langue dans laquelle la Loi étoit écrite, il ne pouvoit ni la lire ni l'expliquer au peuple ? (a)

Joſeph ne ſçavoit pas aſſurément l'Hébreu auſſi-bien que le Prophète Iſaïe : mais quand il ſe ſeroit trompé dans quelques-unes des étymologies qu'il donne, ce ne ſeroit pas une preuve qu'il ignorât cette langue. Les Sçavans de Rome du temps de Varron prétendoient que pluſieurs de celles qu'il avoit données de la langue Latine étoient fauſſes, mais aucun n'en concluoit que le plus Sçavant des Romains ignorât cette langue. Toutes celles qu'on a données de la nôtre ne ſont pas juſtes, ſans qu'on accuſe pour cela ceux qui les ont données de n'avoir pas entendu notre langue. Il arrive, dit un Sçavant auſſi judicieux que profond, aux plus habiles de ſe tromper quelquefois ; & quand cela ſeroit arrivé à S. Epiphane en parlant d'Hébreu, ce ne ſeroit pas une preuve que ce Saint ignorât cette langue......... *Multa enim, vel eruditiſſimis, per imprudentiam excidunt, neque propter ea Hebraiſmi fuit imperitus.* (b)

On a reproché à Joſeph de n'avoir pas cru les miracles que l'Ecriture rapporte, de n'avoir eu d'attention que pour en obſcurcir la vérité ou pour en affoiblir l'éclat, d'avoir parlé d'une manière profane du paſſage de la Mer Rouge ; &, pour en rendre le prodige incertain & douteux, d'avoir, de deſſein prémédité, ou par ignorance, déguiſé le fait du paſſage des

(a) Uſſerius avoue que Philon ignoroit l'Hébreu, mais il ſoûtient que Joſeph le ſçavoit. *Vie d'Uſſerius.* Londres, 1686. *Extrait de cette vie*, Biblioth. univerſelle, pag. 26.

(b) Petavius in Epiphan. pag. 8.

Macédoniens au travers de la mer de Pamphilie (a); d'avoir eu l'indécente témérité d'ajoûter à l'Ecriture, contre la promesse qu'il fait au commencement de ses Antiquités Juives, d'observer religieusement le contraire; de n'avoir pas cru Moïse inspiré, & de l'avoir comparé aux anciens Législateurs des Grecs; de laisser souvent à ses lecteurs la liberté de penser ce qu'ils jugeront à propos, du récit qu'il fait des grandes merveilles que Dieu a opérées en faveur de son peuple. (b) On ne peut sans doute s'élever avec trop de zèle & de force contre de pareils excès: mais plus ils sont grands & criminels, plus doivent-ils être constatés avant que de les imputer à un Auteur & de l'en déclarer coupable. Je ne puis me dispenser d'examiner les reproches de cette espèce qu'on fait à Joseph, d'en discuter la solidité ou le peu de fondement; mais il est naturel de renvoyer cet examen aux endroits qui y ont donné occasion.

La Chronologie est un des pays de la littérature où le terrein est le plus glissant; & quand le pied de Joseph lui auroit bronché quelquefois, la disgrace lui seroit commune avec des Auteurs du premier mérite. Dans le cours de tant de siécles, dans ce grand nombre d'années dont il fait l'histoire, ce seroit une espèce de prodige, s'il ne se fût jamais trompé dans la date d'aucun des évènemens qu'il raconte. Mais quoique quelques-unes des méprises qu'on lui reproche, soient assez vrai-semblablement réelles & de lui, il ne seroit cependant pas facile de l'en convaincre; & si l'on demandoit aux Sçavans qui les lui reprochent, (c) des preuves de ce qu'ils avancent, peut-être seroient-

(a) Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques.

(b) Bayle, Dictionnaire Critique, *Abimelech* note C.

(c) Quoique le P. Salien ait extrêmement exagéré les fautes que Joseph a faites, ce n'est rien en comparaison de celles dont le P. Cesar Calino de la même Compagnie le charge dans son *Trattenimento istorico e Chronologico sulla serie delle antico Testamento*. M. François-Marie Biacco a pris la défense de l'Historien Juif; mais ces Sçavans se sont jettés dans des extrémités également éloignées de la vérité & de l'équité. S'il est contre l'équité d'attribuer des fautes à un Ecrivain dont il est innocent, c'est manquer à ce qu'on doit à la vérité, que de ne pas reconnoître celles qui lui sont échappées.

ils réduits à dire : *Mihi non defuit jus, sed probatio.* Car comme ses ouvrages ont infiniment souffert de l'injure des temps & de la négligence de ses copistes, si les fautes qu'on lui attribue, peuvent être l'effet de son inattention, elles peuvent l'être également de la précipitation & de l'ignorance de ses copistes.

Il y a, dit un judicieux Critique (a), une grande confusion dans la chronologie de Joseph, & il se commet quelquefois avec lui-même..... mais ses manuscrits étant si corrompus, qui peut se flatter de trouver une méthode sûre de fixer l'époque des différents évenemens qu'il raconte ? *Mira confusio in chronologicis, nec sibi ipsi constat..... cùm adeò corrupti sint ejus codices, quis speret se certam rationem in constituendis temporibus assecuturum ?*

M. des Vignoles croyoit sans doute avoir été plus heureux, puisqu'à la faveur de quelques conjectures arbitraires & d'autant de corrections de commande, il prétend avoir trouvé une méthode sûre pour découvrir & corriger toutes les fautes de Chronologie que l'Historien Juif a faites, selon lui. Il ne seroit pas difficile de renverser le systême de ce Sçavant, & de faire voir que le sentiment de M. Reland est celui d'un Critique judicieux, qui sent ce qu'on peut & ce qu'on ne peut pas faire.

Ce que nous voyons arriver de nos jours devroit bien nous convaincre, qu'il n'est pas possible d'avoir une connoissance exacte & précise d'évenemens, qui se perdent en quelque façon dans des temps aussi éloignés de nous que le sont ceux dont Joseph fait l'histoire. Car si nous connoissons en général ceux qui, pour ainsi dire, se passent sous nos yeux, nous en ignorons presque toujours les circonstances particuliéres, les causes qui les ont produits & le temps précis dans lequel ils sont arrivés. C'est en vain qu'une flatteuse espérance de ne rencontrer aucun obstacle à nos recherches, & de découvrir ce qui a échappé à celles des plus habiles Critiques depuis tant de siécles, nous séduit : aucun mortel ne levera jamais le voile épais dont la longueur

(a) M. Reland, *Josephi nova Editio*, pag. 528.

» des temps, le peu de recherches des anciens Ecrivains, leur » peu d'exactitude, le peu de monumens & les bornes étroites » de nos lumières, ont couvert les évenemens des premiers sié- » cles. « (a) » Nous ignorons le nombre précis des années qui » se sont écoulées *depuis la naissance du Monde*, parce que les » saintes Ecritures, qui auroient pû nous en instruire, n'ont » point marqué les mois & les jours qui pouvoient excéder (b) » *le nombre d'années dont elle parle*.

J'ai donc cru ne devoir entrer dans aucunes discussions chronologiques : elles n'auroient pû qu'ennuyer le plus grand nombre de ceux qui lisent Joseph ; & après bien des conjectures hazardées, des suppositions avancées, des corrections tentées, je ne sçai si ceux des Sçavans qui se plaisent à ce genre de littérature n'auroient point dit : *Fecisti probè : incertiores sumus multò quàm dudum*. (c) Ainsi je me suis contenté de suivre la chronologie d'Usserius. C'est celle qu'on connoît généralement parlant davantage en France, par l'usage qu'en ont fait quelques-uns de nos Ecrivains. Cependant pour mettre ceux qui souhaiteroient faire une étude particuliére de la Chronologie, en état de se pouvoir satisfaire, je leur indique à la marge quelques-uns des ouvrages les plus estimés en cette matiére. (d) Ce n'en est pas

(a) Plutarq. *de Iside*.

(b) Theophile *ad Autolicum*, liv. 3. pag. 399. c.

(c) Terent. scena 3. act. 2. Phormio. . . . . *Fecisti probè : incertior sum multò quàm dudum*.

(d) Seth. Calvisius, J. Scaliger, le P. Petau, le P. Riccioli, *Chronologia reformata*.

La Chronologie du P. de Tournemine,

Campeg. Vitringa Hypothesis Historiæ & Chronologiæ.

Remarques chronologiques de l'ancien Testament, proposées a l'examen des Sçavans. Paris, 1737.

Henr. Dodwel, *de veterum cyclis* ; ce Sçavant avoue pag. 683. qu'on n'a rien de certain sur quoi l'on puisse fixer solidement la chronologie des premiers temps. Les plus habiles, dans quelque profession que ce soit, sont ordinairement les plus modestes.

Entretien Historique & Chronologique de M. François-Marie Biacco de Parme, opposé à l'Entretien historique & chronologique du Père Calino Jésuite.

Horologium historicum, quo in Ecclesia non minus ac politia summa rerum momenta ab ortu mundi ad nostrum sæculum 18. &c. *auct. Zachariâ Hagelio*, 1704. » Ce n'est ni par années, ni par jours » même que M. Hogelius divise sa Géo- » graphie. *Memoires pour l'histoire des Sciences &c.* 1733. pag. 816.

Gottfridi Kohlreiffy &c. Chronologia Sacra, à mundo condito usque ad ejus interitum, novâ, facili & jucundâ methodo ex interioribus fontium recessibus eruta & majori ex parte apodicta, nullo hiatu ex scriptis humanis redintegrando

la cinquantiéme partie : mais je n'ai pas dessein de donner une Bibliothéque de Chronologie. Je compte un peu sur l'indulgence de mes Lecteurs pour avoir fait entrer les deux derniers dans cette courte liste : mais un faux ton ramene souvent au juste ; & fait qu'on s'y attache davantage. Il est bon de ne pas ignorer les écarts dans lesquels ont donné quelques Sçavans, & les étranges illusions que peut causer la passion de dire quelque chose de neuf, & de meilleur que ce que les plus habiles ont dit avant nous.

Comme ce n'est pas une Edition de Joseph que je donne, que ce n'en est qu'une traduction, je ne dirai rien des différentes Editions que nous en avons, ni de celles que divers Sçavans avoient promises, mais qui n'ont jamais vû le jour. On peut consulter sur l'un & sur l'autre M. Fabricius ; mais je ne puis m'empêcher de dire quelque chose de celle de M. Havercamp. Ce Sçavant s'est fait une grande réputation. Loin de chercher à la diminuer, je voudrois l'augmenter, s'il dépendoit de moi. Je reconnois tout le mérite de son Edition de l'Historien Joseph : mais en rendant la justice que je dois à la capacité & à l'érudition de ce docte Editeur, je dois convenir qu'on peut faire quelque chose de meilleur que ce qu'il a fait.

1. Son travail n'est pas toujours celui d'un Critique judicieux, qui ait assez étudié & médité l'ouvrage qu'il donne au public. Il propose peu de corrections ; ses conjectures ne sont guères plus fréquentes, & sa version fait douter en quelques endroits qu'il entendît bien son original. Quelque abondante que soit la récolte qu'il a faite, ce qui lui a échappé peut fournir une ample moisson à quelque patient & laborieux Sçavant qui voudra glaner après lui.

laborans, præcipuorum tamen Antiquitatis monumentorum stipata, integritatis atque eminentiæ divinæ qua S. S. ubique sibi constat ac sufficit, testis ac vindex plurimorum locorum biblicorum pro difficillimis adhuc habitorum Interpres. *Hamburgi*, 8. 1724. » Il prétend montrer dans le sixiéme chapitre, que la » Chronologie tire de grands secours des » accens hébraiques. « *Journal littéraire*, 1733. pag. 442.

2. Les notes qu'on lit au bas de pages, y sont placées peu judicieusement. La 2e, la 3e, la 4e, ne sont quelquefois qu'une inutile répétition de la premiére, les renvois de M. Spanheim sont peu nécessaires; & s'ils l'étoient, ils devroient indiquer les endroits auxquels ils renvoïent selon la nouvelle Edition; & c'est ce qui n'est pas toujours.

3. Les longues notes de M. Bernard ne sont en général qu'un fatras d'Hébreu, de Syriaque, d'Arabe, de Caldéen & de Grec, souvent inutiles pour l'intelligence du texte qu'on attend qu'elles expliqueront, toujours propres à ennuyer par leur longueur le Lecteur le plus patient. Le nouvel Editeur auroit dû faire un choix judicieux du peu qu'elles peuvent avoir de bon, & supprimer le reste.

4. Les Tables de la nouvelle Edition sont très-défectueuses; & on trouve quelquefois dans celles de Geneve (1601.) ce qu'on chercheroit inutilement dans celles de M. Havercamp. On ne voit pas d'ailleurs pourquoi il a partagé ses Tables en tables de Géographie & en tables de choses mémorables. Car comme on est peu accoûtumé à ce partage, on perd quelquefois du temps à chercher dans une de ces tables ce qui est dans l'autre. Et quel inconvénient y a-t'il qu'une seule Table d'un livre contienne un *index* général des matiéres qu'il contient, de quelque nature qu'elles soient?

5. Il semble qu'on ait plutôt songé à faire deux gros volumes, qu'à recueillir avec choix & goût ce qui pouvoit perfectionner la nouvelle Edition. Le Traité de Joseph d'Aubuz pour assurer l'authenticité de l'Eloge que Joseph fait de J. C. dans le dix-huitiéme livre de ses Antiquités Juives: les lettres de plusieurs Sçavans sur le même sujet, l'histoire de l'Idumée par Christ. Noldius, la dissertation pour prouver contre le P. Hardouin que ce que Joseph dit des Hérodes n'est pas supposé, & quelques autres morceaux qu'on trouve à la fin du second volume, sont de véritables hors-d'œuvres qui décélent une complaisance trop aveugle pour un Libraire qui ne pense qu'à multiplier les volumes.

6. Il arrive quelquefois qu'un Editeur reçoit des variantes après

que son Edition est imprimée ; ou au moins l'endroit où elles devoient être placées. C'est alors une nécessité de les faire imprimer à la fin du volume. Mais M. Havercamp devoit-il faire imprimer celles qui ne servent de rien pour l'intelligence de son Auteur, & renvoyer au second volume celles qui regardent les Antiquités Juives (a) ?

La traduction de Joseph que M. d'Andilly donna en mil six cent soixante-sept, (b) effaça toutes celles qui l'avoient précédée, & il n'y a guères que quelques Sçavans qui sçachent que la Bataille Judaïque, translatée en François, parut en 1480. Que le Sieur des Essarts, François Bourgoin & Jean frere de la Val avoient travaillé à le faire connoître à ceux de leurs compatriotes qui n'entendent pas la langue dans laquelle il a écrit. On se souvient davantage de la Traduction de Genebrard ; mais ce n'est guères que pour mépriser le mauvais style & les expressions grossiéres du Traducteur.

Le mérite personnel de M. Arnaud d'Andilly, l'avantage d'être né d'une famille connue & considérée ; sa grande réputation, ses liaisons avec une société de Sçavans qui écrivoient le mieux en notre langue, & qui par les ouvrages qu'ils avoient donnés au public, avoient acquis en quelque façon le droit d'apprécier ceux qui paroissoient ; une disette entiére d'une traduction de Joseph, dont un homme de quelque goût pût supporter la lecture ; l'heureux concours de tant de favorables circonstances, fit qu'on reçut celle de ce Sçavant avec les plus grands applaudissemens, qu'on lui prodigua les louanges les plus flatteuses. Elle en mérite assurément ; mais l'éloge comme la critique se portent presque toujours au-delà d'une juste & équitable précision.

(a) *L'Editeur croit devoir avertir ici que c'est toujours à l'Edition de M. Havercamp, que le R. P. Gilles renvoie lorsqu'il a occasion de citer quelque endroit de l'Historien Joseph, & que c'est à cette même Edition qu'il faut avoir recours pour vérifier la critique ou l'adoption qu'il fait de certaines notes, quand il écrit : Voyez* note *a. b.* &c. *ou bien :* M. Spanheim, M. Bernard, M. Reland, &c. note *a. b,* &c.

(b) Les Antiquités Judaïques parurent en 1667. *fol.* Paris. Pier. Petit. L'Histoire de la Guerre des Juifs parut deux ans après, en 1669. chez le même Libraire.

On lit beaucoup Joseph, mais le plus grand nombre de ses lecteurs ne le lit que pour s'occuper agréablement & innocemment, ou pour s'instruire de l'histoire de notre sainte Religion, & s'édifier des grandes miséricordes de Dieu, dans tous les siécles, sur ceux qui le cherchent avec foi & lui obéissent avec amour. Comme le style aisé & coulant de la Traduction de M. d'Andilly remplissoit ces vuës, elle fut estimée, on en fit de grands éloges; & c'est ordinairement le grand nombre qui donne le ton, mais c'est rarement le plus éclairé.

Il est en effet un autre ordre de lecteurs, qui estimant, comme ils doivent, le style aisé & coulant d'une Traduction, lui préferent la fidélité & l'exactitude. Rien n'est instructif, ni édifiant qu'autant qu'il est conforme à la vérité; & la traduction la plus élégante, si elle ne représente pas fidèlement son original, ne peut-être estimée que par des lecteurs qui ne sont pas en état de s'en appercevoir, ou qui préferent un amusement frivole, mais flatteur & agréable, à une exactitude grave & sérieuse, mais instructive & solide.

Si l'élégance de la Traduction de M. d'Andilly fit une espèce d'illusion lorsqu'elle parut, ce ne fut pas sur l'ordre de lecteurs qu'on vient d'indiquer. Car ceux qui eurent occasion de l'examiner, (*a*) souhaiterent qu'on fit quelque chose de meilleur, & qu'on donnât dans notre langue une Traduction de Joseph, dont l'exactitude & la fidélité assurassent ceux qui ne peuvent pas recourir aux sources, qu'ils lisoient en François ce que Joseph a dit en Grec.

La Traduction de M. d'Andilly n'est donc point un chef-d'œuvre ni un ouvrage immortel. (*b*) L'éloge est outré & il ne

(*a*) Voyez M. le Clerc, Biblioth. choisie, tom. 6. pag. 248. Tom. 15. pag. 236. Bosius *de Periocha Josephi*. Jordan, dissertation.

Le P. Lami, Traité de la Pâque. *Templum Hierosolylimit.*

Le P. Cellier, Histoire Générale des Auteurs sacrés &c. tom. 1.

(*b*) . . . . . . » M. d'Andilly dans sa traduction de Joseph, toute estimée » qu'elle est par plusieurs personnes, suit » volontiers la traduction Latine de Sig. » Gelenius, * dont il rend & augmente » même les fautes. « *Mercure de France*, Avril 1723. pag. 711.

* Monsieur l'Abbé Gallois disoit de cette version dans son Journal de 1667. „ que quoique la „ version de Joseph pas Sigismond Gelenius fût meilleure que celles qui l'avoient précédée, on seroit

peut

peut partir que de personnes qu'un vil intérêt fait parler, ou qui, passionnés pour l'élégant Traducteur, voient dans sa Traduction, plutôt ce qu'ils souhaitent y être, que ce qui y est véritablement. Elle n'est assurément point non plus si défectueuse que l'a osé avancer le docteur Edward Bernard, qui prétend que loin de mériter d'être imprimée plusieurs fois, comme elle l'a été, elle ne méritoit pas même de l'être une seule (*a*): jugement aussi injurieux que contraire à la vérité, & qui ne peut-être que l'effet de quelque moment de délire. Mais les Anglois ont bien vengé de l'insulte du professeur d'Oxford l'élégante Traduction de M. d'Andilly, en la faisant traduire & imprimer en leur langue. (*b*)

Cette Traduction méritoit à bien des égards de voir le jour. Elle a, à la vérité, donné occasion à quelques Auteurs qui n'ont lû Joseph que dans M. d'Andilly, de tomber dans plusieurs méprises; soit parce qu'ils n'ont pas voulu se donner la peine de recourir à l'Original; soit que ne sçachant pas le Grec, ils n'ont pû y avoir recours. Mais ces méprises n'ont été préjudiciables qu'à ceux qui ont bien voulu en quelque sorte s'y livrer; & les fruits qu'a dû produire la lecture d'ouvrages aussi intéressants & aussi instructifs que ceux de Joseph, ont été abondamment receuillis par le public. Qu'on applique si l'on veut à cette Traduction, ce que Menage disoit de celle de Lucien par d'Ablancourt, qu'elle étoit une belle infidelle, il faut toujours convenir que si son infidélité a causé plusieurs erreurs, sa beauté a également produit de bons effets.

(*a*) .... *Adhuc autem vanior est interpretatio Gallica Arnoldi & typis nullis digna, non iteratis.* Antiquit. Juiv. pag. 139. note q. Les compatriotes de l'outré Critique ont fait à l'édition de Joseph qu'il vouloit donner, & dont il avoit déja paru quelques feuilles, ce qu'il souhaitoit qu'on eût fait à la Traduction de M. d'Andilly. Car aucun Libraire n'ayant voulu se charger de la suite, elle n'a jamais vû le jour. *Voyez* la préface de la nouv. Edition de Joseph. Supplément au Dictionnaire de Bayle, article *Bernard.*

(*b*) Nouvel. Republiq. lettres, Décembre 1710.

„ tort à l'original si l'on vouloit en juger par cette copie. " On ne peut cependant disconvenir qu'il ne sçût le Grec, & même assez exactement, mais cette connoissance ne l'a pas empêché de broncher en plusieurs endroits: & on doit également reconnoître que ses chutes ont toujours été funestes à Monsieur d'Andilly; car le pied n'a pas manqué une fois à Gelenius, que l'élégant Traducteur ne soit tombé: on en trouvera plusieurs exemples dans le corps de l'Ouvrage.

Ce n'a pas toujours été la présomption, ce n'a pas même été quelquefois l'espérance de réussir, qui ont produit des ouvrages que le public a reçus avec plaisir & lus avec estime : une noble envie d'éprouver ses forces & d'aller plus loin que n'ont été ceux dans la carrière desquels on se propose de courir, a souvent produit le même effet. On peut souvent plus qu'on ne croit ; & on peut en quelque sorte tout entreprendre, quand on ne se propose que la gloire de la Religion & l'avantage de la Patrie. La présomption, si c'en est une, ne mérite que des louanges, si le succès répond aux efforts, & qu'indulgence, si les forces ne soûtiennent pas le courage (*a*). Pénétré de ces sentimens, l'on a cru pouvoir entreprendre une nouvelle Traduction de l'Historien Juif.

Un Auteur, maître de sa matière, peut répandre à pleines mains des fleurs sur son ouvrage. Mais un Traducteur doit rendre avec exactitude & fidélité son Auteur, & cette nécessité le contraint infiniment. S'il veut s'élever, son Auteur souvent le rabaisse : s'il veut marcher d'un pas vif & animé, la lenteur & la pesanteur de son original l'arrêtent : s'il veut porter la lumière dans tout ce qu'il dit, l'obscurité de l'ouvrage qu'il traduit lui réfléchit quelques ombres. Tacite s'exprime avec délicatesse & élégance dans d'Ablancourt : mais ce n'est pas ce Tacite grave & sententieux, dont le style serré & concis est souvent obscur & quelquefois dur. Si les connoisseurs croient le reconnoître dans M. Amelot, le commun des lecteurs se plaint qu'il parle d'une manière séche, sans délicatesse & sans agrément. Un judicieux Journaliste, en annonçant une nouvelle Edition de cette Traduction, dit qu'elle est aussi élégante qu'une Traduction exacte & fidelle le peut-être. C'est en faire un judicieux éloge.

Joseph parle assez bien, mais son style est simple : rien ne brille, rien ne frappe dans sa diction. En le faisant parler notre langue, j'ai cru devoir lui conserver ce caractère de simplicité ; plus de feu, plus de brillant auroit fait honneur à son Traducteur & plû

(*a*) *Spe incertâ, certum mihi laborem sustuli.* Terent. prolog. Hecyra.

davantage à un grand nombre de ses lecteurs, mais ç'auroit été leur faire illusion, & donner lieu à ceux qui ne veulent pas ou qui ne sont pas en état de consulter l'original, de croire qu'il avoit écrit en Grec d'un style aussi animé & aussi fleuri, qu'on l'auroit fait parler en François.

M. du Bois est-il bien exempt de ce reproche ? En lisant dans sa Traduction les Confessions de S. Augustin & les Offices de Cicéron, n'est-on pas tenté de croire que l'Evêque d'Hippone parloit aussi-bien Latin que l'Orateur Romain ? Je conviens néanmoins qu'une Traduction qui feroit parler aussi mal François un Auteur du onziéme & du douziéme siécle, qu'il parle mal Latin, ne trouveroit ni Libraire qui voulût se charger de la faire imprimer, ni lecteur assez patient pour la lire; & que quelque mal qu'un Auteur, qu'on traduit, parle sa langue, on est obligé de le faire parler purement François : mais je pense que pour s'éloigner le moins que cela se peut de son original, on doit lui prêter le style le plus simple & le plus négligé, que nôtre langue puisse supporter.

J'ai donc tâché de faire parler Joseph purement & correctement François, & de donner à son style tous les ornemens que son caractère simple, la fidélité & l'exactitude d'une Traduction m'ont pû permettre. L'Histoire s'occupe moins à arranger des mots qu'à former les mœurs. (*a*) C'est moins aux oreilles qu'elle parle, qu'à l'esprit. Cela ne la dispense pas de parler purement la langue, dans laquelle elle s'exprime. Ni la vérité des faits qu'elle raconte, ni la régularité des mœurs qu'elle forme, ne sont point incompatibles avec les agrémens d'une diction pure, mais modeste & sobre. Je ne sçai si le délicat, le brillant & le fleuri, qu'on veut aujourd'hui trouver par-tout, ne nous ont point privés quelquefois de faits dont la connoissance auroit fait plaisir, & de circonstances qui auroient intéressé, par la difficulté

(*a*) Ἔργα ἐπαγγελλομένη οὐ τοὺς λόγους. Clement Alexand. *Strom.* Liv. 1. pag. 364.
... *Agendum ut non verbis serviamus, sed sensibus.* Sénéque, Epitr. 9.
.... *Mores, non verba componit: animis scribit, non auribus.* Idem, Epitr. 100.

de les y pouvoir enchasser ; & si d'un autre côté, pour soûtenir un style animé & brillant, on n'a point prêté à ceux qu'on a fait paroître sur la scéne les vuës les plus grandes, les motifs les plus profonds & les plus nobles, mais auxquels ils n'avoient pas même peut-être pensé.

On a fort estimé le style élégant & délicat de M. Rollin, & avec raison : mais la vérité des faits qu'il raconte en a un peu souffert ; car il les accompagne souvent de circonstances qui ne sont point dans les Anciens dont il les tire, & il donne à ses acteurs un ton de hauteur qu'on n'y trouve point. (*a*)

Je n'ai point cherché à décorer la Traduction que je donne au public, de ces traits saillants, de ces tours de phrases, qui surprennent par leur nouveauté; ni de ce style énigmatique, qui ne marche qu'en cadence. Heureux, si elle s'exprime purement, mais sans mystère ni énigme ; si elle est simple, mais propre ; gracieuse, mais sans fard, sans afféterie ni frisure ; aimable, mais sans d'autres ornemens que ceux d'une belle nature (*b*). Application, travail, temps, recherches, patience, je n'ai rien négligé pour réussir ; mais je n'ose l'esperer : & quand mon ouvrage pourroit trouver quelque faveur auprès du public indulgent, je serai toujours pénetré de regret de ne l'avoir pas porté au point de perfection où, malgré tous mes efforts, je sens que je n'ai pû atteindre. J'ose cependant croire que je ne serai point exposé au reproche que font quelques Sçavans étrangers (*c*) aux plus habiles de nos Traducteurs François, de sçavoir mieux tourner une phrase, qu'ils n'entendent la langue de l'Auteur qu'ils traduisent.

Une bonne Traduction n'est point un ouvrage où il soit aussi aisé de réussir, qu'on pourroit le croire. Il n'est aucune langue

(*a*) Voyez ce qu'il dit de Philippe de Macédoine, *Memoir. Trévoux*, 1740. pag. 2175. de la peine qu'eut Onias à faire consentir les Juifs qu'il bâtît un Temple en Egypte. *Tom.* 9. pag. 443. *Ibid.* pag. 407. *Tom.* 1. pag. 206. *Voyez* Supplément aux essais de Critique.

(*b*) Οὐ γὰρ κατὰ τέχνην μοι λόγου μέλει, ἀλλὰ τῆς τῶν ἐντυγχανόντων ὠφελείας. Saint Epiphane, *contr. hæres.* pag. 206.

.... *Atque etiam commentarios quosdam scripsit rerum suarum valde quidem, inquam, probandos ; nudi enim sunt, recti & venusti, omni ornatu orationis, tanquam veste, detracto.* C'est des commentaires de César que Cicéron parle dans son Brutus, chapitre 65.

(*c*) Act. Lipsiac. 1733. pag. 102.

qui réponde parfaitement à une autre. C'eſt cependant d'en réunir deux, & de les mettre à l'uniſſon, que ſe charge un Traducteur.

Les idées générales des choſes ſont aſſez les mêmes chez toutes les nations. Ainſi les termes dont elles les expriment, ſe répondent à peu près de même dans les ſons dont elles ſe ſervent pour les faire connoître. Mais ces idées générales ſe modifient en quelque ſorte à l'infini, par ce qu'on appelle Epithète, adverbe & particule : & l'uſage emploie quelquefois ces ſons pour préſenter des idées qui n'ont aucune affinité entre elles, ou qui en ont une ſi éloignée qu'on ne l'apperçoit pas. Il n'y a que la grande connoiſſance d'une langue qui puiſſe lever les difficultés que cela fait naître, & mettre en état d'apprécier avec quelque exactitude les différents degrés de ſens qu'ont les termes qui la compoſent : mais on n'a d'uſage d'une langue morte, que par la lecture des Auteurs qui ont écrit en cette langue. Cela ne ſuffit pas, & c'eſt ce que ne prouvent que trop les diſputes que ceux des Sçavans qui ſe piquent de ſçavoir mieux le Grec, ont ſi ſouvent ſur la ſignification préciſe de pluſieurs mots de cette langue, & les fréquentes mépriſes dans leſquelles pluſieurs ſont tombés, lorſqu'ils ont voulu la fixer. *(a)*

Il y a dans toutes les choſes dont nous parlons divers degrés de propriété & de qualité, de proximité ou d'éloignement par rapport aux lieux ou aux temps. Nous nous ſervons pour les exprimer de particules, de prépoſitions, d'adverbes & d'adjectifs : mais qui peut ſe flatter de connoître parfaitement les différents degrés de ces propriétés, de ces qualités & de ces rapports, dans les termes dont la langue Grecque ſe ſert pour les exprimer.

(a) Caſaubon dans ſes notes ſur Athenée liv. 4. chap. 23. prétend que *γεμω* ne ſe dit que d'une charge intérieure, telle qu'eſt celle des marchandiſes qu'on met dans un vaiſſeau, mais non d'une charge qu'on met ſur un cheval, ſur un chameau. » Voilà que des marchands » Iſmaëlites venoient de Galaad, & leurs » chameaux étoient chargés d'aromates : *καὶ οἱ κάμηλοι αὐτῶν ἔγεμον θυμιαμάτων.* Geneſ. chap. 37. ℣. 25.

Bouhereau dans les nottes ſur l'ouvrage d'Origène contre Celſe, pag. 414. veut qu'*ἐκμάγειον* ſignifie une *éponge* ; dans un endroit du Timée de Platon il ſignifie *empreinte*. Voyez Polyan. liv. pag. 113.

On ne les ignore pas absolument. On les sçait assez pour soi : mais cette connoissance ne suffit pas en plusieurs endroits. Il faut de l'exact & du précis, lorsqu'on veut traduire un Auteur ; & on éprouve alors ce que Scaliger disoit, qu'il y avoit bien des choses qu'il sçavoit pour lui, mais qu'il ignoroit lorsqu'il vouloit les apprendre aux autres.

Les particules qu'on appelle explétives ou superflues, parce que notre langue n'en a point qui leur répondent, n'étoient ni inutiles ni superflues dans la Grecque. Elles servoient à signifier dans les choses dont il s'agissoit, un détail en quelque façon recherché, un rapport intime & précis de leurs qualités & de leurs propriétés, que nous ne pouvons rendre en François, parce que nous ne les considérons point dans ce point de vuë de détail & de précision. Nous nous contentons assez ordinairement d'un regard général, qui suffit pour les différencier & empêcher de les confondre. Comme nous ne pénétrons pas plus avant, nous n'avons point de termes pour signifier un détail dans lequel nous ne nous soucions pas d'entrer.

Un autre usage de ces différentes particules étoit de rendre la phrase plus pleine, plus nombreuse & plus harmonieuse par les différents points de vuë dans lesquels elles présentoient les objets. Il ne faut pas croire que ce ne fût que par leur nombre qu'elles produisoient cet effet. Ce n'eût été que des chevilles qui, loin de plaire, auroient choqué comme celles qu'on trouve dans quelques mauvais vers de nos Poëtes François. C'étoit cette agréable variété de points de vuë qu'elles présentoient, cette réunion, cette heureuse combinaison des divers objets qu'elles mettoient sous les yeux, qui produisoient la douceur, l'agrément & les charmes de la langue Grecque. Platon, Xenophon & Isocrate connoissoient & sentoient cette espèce d'enchantement de leur langue, & ce qui pouvoit produire cette harmonie si vantée. Mais sçait-on aujourd'hui assez parfaitement le Grec pour se flatter de la connoître ? Et comment la porter & la faire sentir dans une langue, qui d'ailleurs n'a rien de semblable ?

C'est en vain qu'une agréable imagination se joue à nous dire (a) » qu'on doit se dépouiller de son propre génie, pour se revêtir » de celui de son Auteur, prendre son style, imiter ses tours, » rendre ses pensées, en conserver la forme, pendant qu'on en » exprime les graces. En un mot mettre à tout moment le Lec- » teur en doute si ce qu'il lit n'est point original, tant les traits » de la copie paroissent animés, naturels, hardis; & en même » temps le mettre en état de porter un jugement aussi sûr de » l'original, que s'il entendoit la langue dans laquelle il a été » composé. C'est un art ignoré de la plûpart des Traducteurs. » Cela est bien naturel, & ne doit pas surprendre. Il n'y a que la pratique qui puisse apprendre un art, & celui du sçavant Académicien n'est pas praticable.

Il est dans la langue Grecque & dans la langue Latine, des expressions d'une simplicité qui choqueroit dans la nôtre. Saint-Paul commence le discours qu'il fit dans l'Aréopage par Ἄνδρες Ἀθηναῖοι. L'expression est très-Grecque, on la trouve & plusieurs autres semblables dans des Auteurs qui ont le mieux écrit en cette langue : mais outre que ce ne seroit pas rendre la pensée de l'Apôtre que de lui faire dire *hommes Atheniens*, l'orgueil de notre langue, si je puis m'exprimer ainsi, se révolteroit contre une expression si basse. Un Traducteur est donc obligé de faire parler saint Paul dans des termes qui sans s'écarter de sa pensée, en rendent le sens par une expression qui n'ait rien de bas & d'indécent dans notre langue.

Joseph appelle κράτιστε l'Epaphrodite (b) auquel il a dédié ses deux livres contre Apion. M. d'Andilly traduit *vertueux*, *très-vertueux*. Ce mot peut avoir ce sens en d'autres endroits, mais il paroît par le nouveau Testament que c'étoit plutôt un terme de respect & de considération dont on se servoit, lorsqu'on parloit à une personne de distinction, qu'une expression qu'on

(a) Discours de M. de Sacy à la réception de M. l'Abbé Mongaut. *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & beaux Arts*, 1719. pag. 513.

(b) Le même dont il parle dans la préface de ses Antiquités, & à la fin de sa Vie.

employât pour signifier quelque vertu morale. Saint Paul s'en sert en répondant à Festus (*a*) qui lui avoit dit que son grand sçavoir lui faisoit perdre l'esprit, & le saint Apôtre ne vouloit assurément pas complimenter Festus sur sa vertu. Le Tribun Lysias & l'Avocat des Juifs contre saint Paul qualifient Felix de κράτιστος, le premier dans la lettre qu'il lui écrivit en lui envoyant l'Apôtre, & le second au commencement de son plaidoyer. Il paroît peu naturel qu'un officier subalterne qualifiât son supérieur de vertueux, lorsqu'il lui écrivoit ; & après tous les maux que Felix avoit faits aux Juifs, il n'est pas vrai-semblable qu'ils l'eussent voulu traiter de vertueux par l'organe de leur Avocat. Aussi tous nos Interprètes rendent-ils κράτιστε (*b*) en cet endroit, par très-excellent, très-illustre.

L'Historien Juif ne designe quelquefois Judas Machabée & son frere Jonathas que par le terme ἀνήρ. Notre langue ne souffriroit pas qu'on se servît d'une expression si foible & si populaire, en parlant des libérateurs d'Israël. On s'est donc cru obliger de la relever par l'épithète de *Grand* ou de *Courageux*. (*c*) Mais on est persuadé que ce seroit prendre le ton de Panégyriste plutôt que celui d'Historien, que d'ajoûter cet homme merveilleux, cet homme admirable, cet homme inimitable, lorsque Joseph dit simplement Judas, Jonathas, &c. On peut par une épithète placée à propos, faire connoître la naissance, le mérite de ceux dont on parle.

Notre divin Législateur, cet admiruble commandant, ce *chef inimitable*, sont des termes que je n'ai pû me dispenser de rendre, lorsque Joseph les emploie, mais que je n'ai cru devoir lui prêter que très-rarement, lorsqu'il ne s'en sert pas.

(*a*) Οὐ μαίνομαι κράτιστε Φῆστε. Act. Ap. *chap.* 26. ṽ. 25.

(*b*) Actes Ap. *ch.* 26. ṽ. 7. 13. 27.

(*c*) Plutarque dit en parlant de Cicéron, μάλιστα γὰρ οὗτος ὁ ἀνὴρ ἐπιδεῖξε Ῥωμαίοις ὅσον ἡδονῆς λόγος τῷ καλῷ προστίθησι.

Une Traduction littérale du commencement de cette phrase : » Ce fut sur-tout » cet homme « &c. ne pourroit pas se souffrir ; ainsi il faut traduire : » Ce fut » sur-tout ce grand homme qui fit voir » aux Romains, quel charme l'éloquence » ajoûte à ce qui est beau, & que ce qui » est juste triomphe toujours lorsqu'il est » bien exposé. *Plutarque*, Cicéron.

Il finit assez souvent le récit d'un évenement par ces expressions. » Tel étoit l'état des affaires ; « Telle fut la fin de ce » Prince, « & par quelques autres semblables. M. d'Andilly a cru se pouvoir dispenser de traduire ces endroits. Il est vrai que nos bons Auteurs emploient assez rarement ces sortes d'expressions; elles ont quelque chose de simple, & cette simplicité qui n'a rien de vicieux dans notre langue, marque celle des écrivains Grecs & leur caractere. C'est ce qui m'a engagé à les traduire, dans l'espérance que ceux de mes Lecteurs qui ne sont pas en état de connoître par eux-mêmes ce caractere de simplicité des Grecs dans leur façon de penser & de s'exprimer (a), feroient bien-aises que je leur en donnasse quelque idée, autant que le génie de notre langue le permettroit & que l'occasion s'en présenteroit.

Nos idées, nos manières de concevoir les choses, nos usages, les charges, les emplois de notre Gouvernement ne répondent jamais sans quelque modification à la manière de penser des Grecs & à leurs différents usages. Nous n'avons guères qu'une connoissance générale de leurs coûtumes, de leurs magistratures, de leurs charges & de leurs différents emplois. Nous y appercevons bien plusieurs rapports avec les nôtres, mais nous ignorons presque toujours jusqu'où ces rapports s'étendent. Nous sommes donc réduits à chercher dans notre langue quelques termes qui expriment le plus qu'il est possible ce que nous en connoissons; encore ne nous en fournit-elle souvent aucun qui puisse s'appliquer précisément aux charges, à la dignité & à l'usage dont il s'agit.

Je n'ai pas toujours traduit Joseph, comme l'ont traduit ses interprètes : je me suis cru quelquefois bien fondé à penser qu'on lui prête des sentimens qu'il n'a pas eus. J'ai proposé de corriger quelques endroits de son texte d'une manière opposée à celle que Messieurs Spanheim, Lowtius, Coccéius, Lemoyne,

(a) Voyez le Journal de France 1755. Juillet, pag. 369. col. 2.

Havercamp & quelques autres Critiques ont proposée ; je l'ai soupçonné corrompu en quelques endroits où ils n'ont remarqué aucune altération. J'ai dû rendre raison de tout cela, & je ne l'ai pû faire sans marquer ce que je pensois des Sçavans qui ont travaillé avant moi sur Joseph & sur d'autres sujets qui y ont quelque rapport, ni sans remarquer les fautes que je crois leur être échappées.

Une Traduction est un rapport qu'on fait au public dans une langue qui lui est connue, de ce qu'un Ecrivain a dit & des sentimens dans lesquels il paroît avoir été dans la langue en laquelle il a écrit. Ce n'est pas assez que ce rapport soit exact & fidèle, il faut que cette vérité & cette fidélité soient constatées : en lisant une Traduction on a droit de présumer que tous les faits & les évenemens qu'on y lit, sont exactement les mêmes que ceux qui sont rapportés dans l'original. Si plusieurs de ces faits, plusieurs de ces évenemens, ne sont pas tels dans les Traductions qu'on en a, ou dans les ouvrages des Sçavans qui ont eu occasion d'en parler ; quelqu'un, qui en présente une nouvelle, ne peut se dispenser de justifier que les faits & les évenemens sont, dans son original, tels qu'il les rapporte, & qu'il n'a point d'autres sentimens que ceux qu'il lui prête. Je n'ai pû remplir ce double devoir sans réfuter ceux qui les ont rapportés d'une manière différente. Heureux si, dans une si triste nécessité, j'avois pû en adoucir les désagremens, par le plaisir de pouvoir marquer tous les endroits où les lumières de ceux dont j'ai été obligé de faire remarquer les fautes, m'ont éclairé, ont assuré mes pas & m'ont rappellé des écarts dans lesquels je n'aurois pas manqué de donner, si je m'étois abandonné à moi-même.

Les fautes dans lesquelles j'ai cru que ces Sçavans sont tombés, m'ont été avantageuses. Elles m'ont mis dans une heureuse nécessité d'examiner de nouveau & avec plus d'application la manière dont ils avoient rendu les endroits où je croyois qu'ils avoient bronché : & ce nouvel examen m'a fait souvent saisir mieux la pensée de Joseph, la développer davantage, & en rendre la Traduction plus exacte & plus correcte. » Un Exa-

» men exact, qui épure le vrai par des épreuves plus rigoureu-
» ses, fait souvent voir, que ce qu'on avoit cru bon & vérita-
» ble, n'est rien moins que cela. « (a)

J'ai cru devoir consulter tous les ouvrages dont j'espérois tirer quelque lumière, pour réussir dans celui que j'entreprenois. Dans la multitude de livres que j'ai été obligé de lire, j'en ai trouvé plusieurs où Joseph est extrêmement défiguré, soit dans les évenemens qu'on lui fait raconter, soit dans les sentimens qu'on lui prête. Dans ce grand nombre il en est quelques-uns qui sont peu lus ou point du tout; je n'ai pas cru devoir insister sur les fautes que j'y ai remarquées; elles ne peuvent faire aucune impression, étant ignorées comme les ouvrages dans lesquels elles se trouvent. Il n'en est pas ainsi de celles que j'ai cru appercevoir dans des ouvrages lus & estimés du public. Le mérite & la réputation des Sçavans à qui elles sont échappées, sont en quelque sorte leur crime; comme elles peuvent être contagieuses & donner cours & crédit au faux sous l'autorité de ceux à qui elles doivent naissance, il est de l'intérêt du public d'en être prévenu. » C'est un avantage que procure l'er-
» reur connue : il empêche qu'on n'y tombe pour ne la pas
» connoître. « (b)

Plus un Auteur ancien a été lû, plus ses ouvrages ont été alterés & corrompus : leur bonté & leur mérite leur ont été en quelque sorte funestes; ceux de Joseph n'ont point été exempts de cette fatale disgrace : comme ils intéressent infiniment la Religion, qu'ils sont un monument précieux d'une des plus importantes prédictions que J. C. ait faites, ils ont été toujours très-chers aux Chrétiens; ainsi ils les ont beaucoup lus, & en ont par une suite nécessaire fait transcrire beaucoup d'exemplaires. Les premiers Copistes ont fait un grand nombre de fautes : ceux qui les ont suivis y ont ajoûté les leurs; & de cette façon, plus on a

(a) Ἡ γὰρ τῶν πραγμάτων ἀκριβὴς ἐξέτασις, ἃ δοξάζεται καλῶς ἔχειν πολλάκις ἀνωφελέα δείκνυσιν ἀκριβεστέρα πεῖρα τ' ἀληθές. S. Justin, Cohort. ad Græcos, pag. 6.

(b) Τὸ γὰρ ψεῦδος γνωσθὲν εὐεργέτει, ἀγνοίας αἰτία μὴ περιπεσεῖν αὐτῷ. Pseudo Clemens. hom. 18. num. ιε.

multiplié les exemplaires de Joseph, plus les derniers se sont trouvés corrompus. J'ai tâché de rendre à son texte sa premiére pureté. Il m'a fallu pour cela hazarder quelques conjectures. Le remède est nécessaire en bien des endroits des Anciens, mais c'est à une sage critique à le dispenser, de peur qu'en voulant guérir, on ne détruise. Je ne m'en suis permis aucune qui ne m'ait paru vrai-semblable; & si je n'ai pas pû m'élever en toutes au-dessus du vrai-semblable, j'oserois presque me flatter que j'ai conduit mon Lecteur dans quelques-unes jusqu'à la vuë du vrai.

L'esprit le plus exact & le plus appliqué manque quelquefois d'attention, & une légere distraction peut le faire se commettre avec lui-même. Mais une contradiction dans un calcul de nombres, ou dans le rapport de faits embarrassés par diverses circonstances, est bien différente de celle dans laquelle un Ecrivain tomberoit dans le récit d'un évenement ordinaire & commun, ou en pressant un raisonnement dont on ne peut refuser de sentir l'inconséquence sans manquer de jugement.

Je n'ai pas cru que pour sauver à Joseph une contradiction de la premiére espèce, il me fût permis de la supposer, lorsque je ne pouvois l'appuyer de l'autorité d'aucun manuscrit. Mais à l'égard de celles de la seconde espèce, quoique j'aie peine à croire qu'un Historien du mérite de Joseph y soit tombé, & que je n'aie rien remarqué dans ses ouvrages qui m'autorisât à l'en juger capable, je n'ai pû me dispenser d'y en supposer quelques-unes; mais je me suis toujours en cela conduit avec crainte, & lorsque l'état où est son texte m'a fait soupçonner qu'il pouvoit y en avoir, si elles n'avoient été remarquées par aucun de ceux qui ont travaillé sur Joseph, je me suis fait un devoir de relire plusieurs fois l'endroit qui me faisoit peine, de prier mes amis de le lire, sans leur marquer ce qui m'y arrêtoit, de revenir ensuite moi-même sur cet endroit, lorsque j'avois lieu de présumer que je ne me souviendrois plus de ce qui avoit été pour moi un objet de difficulté: alors si les amis que j'avois consultés ont trouvé la contradiction réelle, si elle continuoit de me paroître telle, je me suis cru

permis d'hazarder une conjecture, de tenter une correction, sans pour cela me flatter d'avoir réussi; mais persuadé que si je me trompois, j'avois quelque droit de me consoler dans le sentiment d'avoir fait tout ce qui dépendoit de moi pour ne l'être pas.

On n'a pû se dispenser de faire graver quelques estampes, pour aider le Lecteur à se former une idée au moins générale d'après l'Ecriture & Joseph de tout ce qui avoit rapport au ministere sacré : mais on n'a fait graver que celles qu'on a cru nécessaires. Encore s'est-on renfermé dans la généralité, sans entrer dans un détail dont on n'a aucune connoissance. Ce détail n'auroit été qu'une vaine production du Graveur ou du Traducteur : objet du mépris des personnes instruites, qui ne l'auroient vû appuyé ni de l'Ecriture ni de Joseph : occasion enfin d'erreur & d'illusion pour un grand nombre de Lecteurs, en leur donnant lieu de croire que tout ce qu'on mettroit sous leurs yeux étoit tel, dans le détail, que l'estampe le leur présenteroit.

Il auroit fallu avoir vû le Tabernacle & le Temple pour en pouvoir graver une estampe qui satisfît la curiosité d'une personne judicieuse; encore cela ne suffiroit-il pas, si on ne l'avoit vû le crayon à la main & si l'on n'en avoit fait une esquisse. C'est ce qu'un habile Architecte doit mieux sentir que personne. Si » le » Temple ne mérite d'être préferé aux autres merveilles du » monde, » & si l'on n'établit cette préférence » que sur la » beauté de l'ordre Corinthien dont il étoit décoré « (*a*) l'appui est bien fragile. La naissance de cet ordre est fort postérieure au temps que Salomon fit bâtir le Temple; & ce que l'Ecriture & Joseph disent de ses différents ornemens, est si indéterminé, qu'il ne convient pas plus à l'ordre Corinthien qu'à tout autre. Il y avoit un ordre d'Architecture dans l'Orient qui n'étoit semblable à aucun de ceux des Grecs & des Romains. Cela paroît par ce qu'Athénée (*b*) dit de la pompe de Ptolémée Philadelphe,

(*a*) Architecture Françoise &c. fol. Paris, 1752.

(*b*) Athenée, livre 5. Voyez Diodore de Sicile, livre 2. chap. 3. Lucien, *Dea Syra*.

& par quelques colomnes qu'on a découvertes depuis un siècle. Ce pouvoit être de cet ordre ou de quelque autre semblable qu'étoient pris les ornemens dont le Temple de Salomon étoit décoré.

Si le temps avoit respecté quelques ornemens, quelques colomnes des temples des Tyriens, nous pourrions nous former quelque idée de l'Architecture de celui de Salomon. Car ce fut bien vrai-semblablement sur les desseins d'Hiram habile ouvrier de Tyr que le Roi envoya à Salomon, qu'il fut bâti. Le P. Calmet (a) dit que, selon Joseph, le Roi Hiram » consacra quelques » colomnes prétieuses dans l'ancien Temple de Tyr. « Cet Historien ne parle que d'une colomne d'Or que ce Prince consacra dans le Temple de Jupiter. Mais qu'il en ait consacré plusieurs, qu'il n'en ait consacré qu'une, Joseph ne marquant point comme elle étoit faite, cela ne nous donne aucune lumière par rapport à celles des Portiques du Temple de Salomon.

On croit, & c'est le sentiment de plusieurs Sçavans, que celui qu'Hérode fit bâtir étoit d'ordre Corinthien ; mais ce n'auroit été tout au plus que dans les colomnes de ses Portiques : car il ne paroît pas par Joseph que cet ordre soit entré dans aucun des ornemens du Temple proprement dit ; encore ne dit-il pas bien précisément que le chapiteau des colomnes de ces Portiques en fussent : elles pouvoient être sculptées comme ceux de l'ordre Corinthien, sans que la sculpture fût la même. Κατειργασμένων αὐλαῖς κατὰ τὸν Κορίνθιον τρόπον ἐπεξειργασμένων γλυφαῖς.

(a) Le P. Calmet, dissertation sur les Temples des anciens, Tom. 5. pag. 616.

(b) Antiquités Juives, livre 15. chap. 14. n. 5.



AVIS DE L'EDITEUR.

La nouvelle Traduction de l'Historien Joseph dont on vient de lire la Préface, fut annoncée en 1747. par un Prospectus *qui mérita l'attention & l'estime des gens de Lettres. MM. les Journalistes des Sçavans & les RR. PP. Auteurs des Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences & beaux Arts* (a) *lui donnerent des éloges. Un célebre Académicien le jugea digne de ses observations ; il les fit passer au nouveau Traducteur, qui les reçut avec reconnoissance. Je les ai retrouvées parmi ses papiers. Pour mettre le Public à portée de juger de l'usage qu'il en a fait, j'ai cru devoir les transcrire ici. C'est le moindre hommage que je croie devoir rendre au zèle officieux du Sçavant, qui vouloit bien s'intéresser à la perfection de l'Ouvrage annoncé. Je renvoie sur chacune de ces observations aux endroits auxquels elles ont trait. Excepté ces renvois, les autres notes sont de l'Auteur des Observations.*

OBSERVATIONS

Communiquées à l'Auteur de la nouvelle Traduction de l'Historien Joseph sur le Prospectus *qu'il en publia en 1747.*

I. (b)

SUivant l'Auteur du *Prospectus*, un des endroits de Joseph qui pourroit faire croire davantage qu'effectivement cet Historien ne sçavoit pas l'Hébreu, est celui qui suit : » La septiéme semaine » étant passée, ou 49 jours après cette fête, nous célebrons la » solemnité de la Pentecôte que nous appellons *Asarta.* (c) « Sur cela il entreprend de justifier Joseph, & montre avec beaucoup d'érudition que l'Historien Juif n'a pas voulu dire qu'*Asartha* signifioit la même chose en Hébreu que Πεντηκοστὴ en Grec ; mais seulement, que les Hébreux désignoient par le nom d'*Asartha* la même fête que les Grecs désignoient par celui de Πεντηκοστὴ. Je suis assurément bien de son avis : mais si Joseph n'avoit dit autre chose sinon que les Juifs appelloient *Asartha* la

(a) Journal de Trévoux.

(b) V. Antiquités Juives, livre 3. chapitre 10. n. 7. & la Remarque XV. à la fin de ce livre. Voyez aussi la Préface pag. 7.

(c) L'Ortographe Grecque d'ἀσαρθὰ semble demander qu'on écrive Asartha.

fête de la Pentecôte, je ne vois pas comment on en auroit pû conclure avec quelque apparence de raison ou d'équité qu'il a cru qu'*Asartha* signifioit en Hébreu le 50e jour, comme le signifie le mot Grec d'où est pris celui de Pentecôte, étant constant & trivial que les noms que différentes langues donnent à une même chose, n'ont souvent pas la même signification intrinséquement & dans leur étymologie. Il me semble donc qu'il est à propos d'observer que ce n'est pas tout-à-fait de la phrase qui est ici citée qu'est né le reproche qui a pû être fait à Joseph, mais des mots qui suivent celui d'*Asartha* dans le texte original de cet Ecrivain. Les voici : σημαίνει δὲ τοῦτο πεντηκοστήν. Ces mots en effet sont absolument parlant susceptibles de deux interprétations, dont la premiere est : » Ce nom signifie cinquantiéme » jour « ; & la seconde : » Ce nom désigne la Pentecôte. « Si on suivoit la premiére, il est clair qu'il y auroit assez lieu d'en conclure que Joseph ne sçavoit pas bien l'Hébreu, parce que le mot *Asartha* n'a point du tout cette signification ni aucune signification analogue dans cette langue : mais en suivant la seconde qui est certainement la véritable, comme il seroit aisé de le montrer par tout le contexte de la phrase, il n'en est pas moins clair que Joseph ne dit réellement autre chose sinon qu'*Asartha* est le nom Hébreu de la fête que les Grecs ont appellée Pentecôte, sans qu'il suive de là ou que le nom Hébreu & le nom Grec doivent avoir la même étymologie, ou que Joseph a cru qu'ils l'avoient.

Il ne faut point au reste chercher d'autre mot qu'*Asartha* pour le nom que les Juifs donnoient à la Pentecôte ; & la correction qu'on propose, est d'autant moins admissible, qu'elle est plus inutile, & qu'elle substitue à un nom connu un autre qui l'est beaucoup moins, & dont on ne donne aucune preuve précise qu'on se soit jamais servi. *Asartha* est véritablement un nom affecté chez les Juifs à la Pentecôte : à la vérité, il est employé plusieurs fois dans les Livres saints à signifier d'autres fêtes : mais l'usage l'avoit restraint à celle-ci au temps de Joseph, & cet usage a depuis continué. On en peut voir les preuves dans les sçavantes Notes de Bernard (a) sur le passage dont il s'agit.

(a) Edit. d'Haverc, T. I. p. 179.

II. (a)

» Joseph, dit l'Auteur du *Prospectus*, ne donne pas le même » nom que l'Ecriture aux deux femmes Chananéennes qu'épousa » Esaü : la mémoire peut lui avoir manqué, ou bien ses copis» tes avoir mal transcrit leurs noms. « L'auteur du *Prospectus* n'a pas sans doute fait attention que l'Ecriture varie dans les noms qu'elle a donnés à ces femmes ; qu'à la vérité, au chap. 26. de la Genèse, elle les a nommées Judith & Bathsemath, mais qu'au chapitre 36. elles sont appellées comme dans Joseph Ada & Oolibama.

Il ajoûte : » Ce n'est pas un simple défaut de mémoire ; c'est » une contradiction des plus marquées dans laquelle il tombe » en finissant le chap. 18. du 1. livre de ses Antiquités Judaï» ques. *Esaü avoit déja épousé Bathsemath fille d'Ismaël malgré* » *son pere ; MAIS (b) s'étant apperçu qu'Isaac étoit indisposé* » *contre les Chananéens, & qu'il étoit fâché qu'il y eut pris UN* » *ÉTABLISSEMENT (c), il épousa, pour lui complaire, Bathsemath.* Il est sans doute difficile de comprendre comment Joseph a pû dire qu'Esaü épousa Bathsemath malgré son pere, & cependant pour lui complaire ; & il y a certainement en cet endroit quelque faute qui en obscurcit le sens. Voici donc la correction proposée dans le Prospectus : *Esaü avoit déja épousé LA FILLE DE HETTEUS malgré son pere...... pour lui complaire, il épousa une FILLE D'ISMAEL nommé Bathsemath.* Qu'il soit permis d'observer d'abord qu'il falloit dire *la fille d'un Hetteen*, & non pas, *la fille de Hetteus.* * Au fond cette correction fait, si l'on peut ainsi parler, violence au texte dans le quel elle change, retranche & ajoûte plusieurs mots, sans que la ressemblance des caracteres, la facilité des permutations ou l'autorité d'aucun manuscrit y guident ou y soûtiennent la main du Critique : encore a-t-il fallu, pour faire quadrer les endroits corrigés avec tout le contexte du discours, substituer dans le reste du passage un *mais* à un *car*, & un singulier à un plurier. A cela près la contradiction est levée.

(a) V. la Remarque XV. à la suite du 1. livre des Antiquités Juives.

(b) Il y a dans le Grec *car*, γὰρ.

(c) Le Grec porte au plurier *des établissemens*, si pourtant on peut traduire par ce mot celui de γαμοις.

* C'étoit une faute d'impression dans le Prospectus ; elle a disparu dans l'Ouvrage.

Il y a une autre maniére de restituer le texte de Joseph tout-à-fait simple : elle ne change que deux mots de toute cette phrase, ou plutôt que deux ou trois lettres fort faciles à se confondre dans l'Ecriture, & elle est d'ailleurs appuyée de l'autorité des manuscrits & de celle de l'ancienne version : enfin elle resulte même de la narration. Je rapporterai d'abord tout le passage dans le sens que lui donne cette correction : j'expliquerai ensuite sur quels mots elle tombe, en quoi elle consiste, & sur quoi elle est fondée. L'Historien Juif venoit de dire que Rebecca persuada à son mari de faire épouser à Jacob une fille de Mésopotamie *qui fût de leur famille :* Esaü, ajoûte-t-il, venoit aussi d'épouser *Bathsemath fille d'Ismaël qui étoit son oncle ; car Isaac ayant de l'aversion pour les Chananéens & étant fâché des premiers mariages qu'il avoit contractés chez eux, pour faire plaisir à son pere, il épousa cette Bathsemath & s'attacha entiérement à elle.* Il est facile de sentir que le sens de cette phrase est clair, net & sans contradiction.

Le changement que je fais dans le texte ne consiste que dans ces mots *qui étoit son oncle*, que je substitue à ceux-ci, *malgré son pere.* Ceux-ci sont dans le Grec τοῦ πατρὸς ἄκοντος, les premiers seront τοῦ πάτρωος ὄντος ; en sorte que la correction ne tombe que sur les deux derniéres lettres de πατρὸς & les deux premiéres d'ἄκοντος ; ces quatre lettres sont ος ακ pour lesquelles j'en substitue trois ωος. Il n'y a personne qui à l'inspection ne s'apperçoive combien cette correction est simple, & combien il a été facile de confondre les lettres dont il s'agit, dans l'Ecriture ou dans la lecture : mais il y a quelque chose de plus, c'est qu'il y a eu des Mss. où on lisoit en effet πάτρωος, & où ἄκοντος ne se trouvoit pas : ce qui feroit toujours le même sens que s'il y avoit τοῦ πάτρωος ὄντος. C'est ce qui resulte de l'ancienne version (*a*), qui ne traduit pas autrement que s'il y avoit τοῦ πάτρωος ; *cùm jam Ismaëlis patrui filiam duxisset :* on voit même des vestiges de cette leçon dans les Editions de Bâle & de Genève, où ἄκοντος n'est pas non plus, mais seulement πατρὸς. Enfin l'observation de la parenté qui pouvoit être entre Esaü & Ismaël dont il épousoit la fille, semble suivre naturellement de ce qu'il venoit de dire que Rebecca persuada à son mari de faire épouser à Jacob une *fille qui fût de leur famille ;* ensorte qu'il semble que tout

(*a*) Personne n'ignore de quel poids peut être en pareil cas cette version, qu'on croit avoir été faite au plus tard au commencement du sixième siécle.

concourt à soûtenir la manière dont je crois qu'il faut restituer ce passage.

III. (a)

Voici une autre contradiction que le nouveau Traducteur a cru trouver dans Joseph. Dans un passage de Manethon rapporté par l'Historien Juif, on lit qu'Amenophis Roi d'Egypte voulant se sauver en Ethiopie confia son fils Ramessès alors âgé de 5 ans à un ami. » Joseph, dit le nouveau Traducteur, reprend » ce passage page 466. pour mettre Manethon en opposition avec » Cheremon, & il lui fait dire : *Le jeune Ramessès fils d'Ame-* » *nophis combat avec son pere*, PERD LA BATAILLE AVEC LUI & » *s'enfuit en Ethiopie*. Dans un endroit, Amenophis se retire » sans combattre, & laisse son fils âgé de 5 ans à la garde d'un » ami; dans l'autre, ce fils combat avec lui, ils *perdent tous deux* » *la bataille* & se retirent en Ethiopie. « Telle est la contradiction qui est ici reprochée à Joseph. Je ne rapporte point la correction qu'on propose de faire au texte pour lever cette contradiction; parce que comme la contradiction n'est que dans l'imagination de l'Ecrivain moderne, je crois qu'il suffira ici d'en montrer le peu de réalité.

On lit dans Joseph un fragment de Manethon, dans lequel celui-ci raconte fort au long l'invasion de l'Egypte par les Pasteurs, la retraite d'Amenophis en Ethiopie *sans leur faire la guerre ni la moindre résistance*, & la manière dont il confia son fils à un ami : il ajoûte qu'au bout de 13 ans *Amenophis revint d'Ethiopie avec une grande armée* ET AVEC SON FILS QUI EN COMMANDOIT LUI-MESME UNE AUTRE; QU'AYANT MARCHÉ ENSEMBLE *contre les Pasteurs, ils les défirent*; les chasserent d'Egypte & les poursuivirent jusqu'aux montagnes de Syrie. Joseph ayant donc rapporté d'abord le passage de l'Historien Egyptien, le discute ensuite dans ses parties, & en réfute *sigillatim* la plûpart des circonstances sans s'astreindre à l'ordre des faits & à la suite de la narration qu'il attaque. C'est ainsi qu'à la page 466. comparant quelques faits débités par Manethon avec ceux qu'on trouve dans un autre Ecrivain appellé Cheremon, il en montre la contradiction grossiére : observez qu'il ne reprend point les termes

(a) V. la Remarque VIII. à la suite du 1. livre de ce que le Pere Gillet intitule, *Réfutation de ce que les Grecs ont dit de l'Antiquité des Juifs*, & qui jusqu'à présent a été connu sous le titre de *1. livre contre Apion.*

de Manethon, comme le ſuppoſe l'Auteur du *Proſpectus.* Voici comme il s'exprime : *Il y a plus ; Rameſſès fils d'Amenophis, à la vérité jeune encore, a part, ſuivant Manethon, à la guerre que ſon pere fait aux Paſteurs, & il eſt compagnon de ſon exil & de ſa fuite en Ethiopie : ſuivant Cheremon au contraire, Rameſſès naît dans une caverne après la fuite (a) de ſon pere ; & dans la ſuite c'eſt lui ſeul qui attaque & défait les Juifs & qui les chaſſe en Syrie :* la contradiction que Joſeph reproche à ſes adverſaires eſt bien manifeſte : dans l'un, c'eſt Amenophis lui-même qui chaſſe les Paſteurs, & ſon fils Rameſſès eſt déja né lors de leur invaſion ; dans l'autre, Rameſſès n'eſt pas né lors de leur invaſion, & Amenophis eſt encore caché en Ethiopie lors de leur expulſion. Mais celle que l'on reproche à Joſeph eſt chimérique. Joſeph, il eſt vrai, parle ici d'une guerre que Rameſſès & ſon père avoient faite enſemble aux Paſteurs, mais c'eſt de celle qu'ils leur firent en revenant d'Ethiopie. Jamais Amenophis ne leur en fit d'autre, & lors de leur invaſion, il ſe retira *ſans leur faire la guerre ni la moindre réſiſtance.* Le συνηττῆσθαι qui vient enſuite, ne ſignifie pas la perte d'une bataille où Rameſſès ait été vaincu avec ſon pere dans cette guerre : mais Joſeph plaçant les faits qu'il combat *ordine retrogrado*, remonte de la guerre dont il vient d'être parlé à l'exil & à la retraite d'Amenophis, dont, comme il le dit, ſon fils partagea le malheur ſuivant Manethon, étant déja vivant. Il ne ſuit pas le fil d'une narration hiſtorique, mais il raiſonne ſur des faits dont l'ordre & la diſpoſition n'importe en rien aux argumens qu'il leur oppoſe ; & la plus légere attention ſuffit pour ſentir qu'il n'y a pas ici l'ombre même d'une contradiction.

I V. (b)

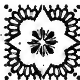
Monſieur d'Andilly a trouvé des beautés en grand nombre, ſoit dans l'ordre que l'Hiſtorien Juif donne aux évenemens, ſoit dans les deſcriptions admirables des provinces, des lacs, des fleuves des fontaines &c. ſoit dans les harangues où il a ſurpaſſé Tacite, ſoit enfin dans le récit des combats, des tempêtes, des naufrages : l'Auteur du *Proſpectus* avoue qu'une

(a) Je lis τελευτὴν, au lieu de φυγὴν, en cet endroit : l'Auteur du *Proſpectus* a mieux aimé changer une phraſe entiére dans le fragment de Cheremon.

(b) Voyez la Préface de la nouvelle Traduction, pag. j. & ſuivantes.

grande partie de ces beautés lui a échappé : s'il accorde que le ſtyle de Joſeph eſt pur, s'il lui accorde *de la dignité dans ſes ſentimens avec de la clarté*, enfin l'art de narrer agréablement, il trouve d'un autre côté ſes deſcriptions obſcures, ſes phraſes embarraſſées, ſes harangues ennuyeuſes par leur longueur & peu convenables aux perſones à qui il les prête. Voilà ſans doute deux idées bien différentes du même Ouvrage : malheureuſement pour celle que préſente l'Auteur du *Proſpectus*, le ſçavoir reconnu de M. d'Andilly & ſa grande réputation, dans les lettres, forment une eſpèce de préjugé pour le jugement qu'il a porté de Joſeph ; & ce préjugé eſt encore ſoûtenu du ſuffrage des meilleurs connoiſſeurs. De ce nombre eſt celui de Photius : c'eſt un grand maître, de l'aveu même de l'Auteur du *Proſpectus* qui veut s'appuyer de ſon autorité, mais qui la cite à faux, ou qui l'a mal entendu. Voici donc comme parle ce grand maître : *Sa diction eſt pure ; il ſçait parfaitement joindre la nobleſſe du diſcours* (a) *avec la netteté & les graces. Il a le ton perſuaſif & intéreſſant dans ſes harangues, même lorſque l'occaſion demande qu'il ſoûtienne des partis oppoſés. Il eſt ſubtil, & fécond dans les preuves qu'il apporte pour chacun, & très-habile à exprimer les mœurs comme à exciter ou à calmer les paſſions.*

(a) C'eſt ce que ſignifie ἀξίωμα λόγου, & non pas comme l'a traduit l'Auteur du Proſpectus, *La dignité des ſentimens.*



ELOGE HISTORIQUE

Du R. P. Gillet.

LOuis-Joachim Gillet, naquit à Fremorel dans le Diocése de Saint-Malo le 28. Juillet 1680. Il fit ses premiéres Etudes à Rennes en Bretagne chez les RR. PP. Jésuites. Immédiatement après sa Rhétorique, il entra chez les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France: il en prit l'Habit à Paris, dans le Prieuré de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, & prononça ses vœux solemnels entre les mains du R. P. Jean-Baptiste Chaubert pour-lors Abbé de Saint-Geneviéve, & Général de cette Congrégation, le 14. Août 1701. Il passa en différentes Maisons les quatre premiéres années qui suivirent sa Profession. Appellé après ses études de Philosophie pour faire celles de Théologie dans l'Abbaye de Sainte-Geneviéve, il s'y distingua, malgré la foiblesse de sa complexion, par des Thèses publiques qu'il soûtint avec un applaudissement géneral. Dès-lors il s'appliquoit à l'étude des langues sçavantes, & ce genre d'Erudition l'avoit fait connoître & considérer de plusieurs Sçavans. Promu à l'Ordre de Prêtrise en 1708. ses Supérieurs l'envoyerent professer la Philosophie dans l'Abbaye de Notre-Dame de Ham en Picardie, d'où ils le firent revenir à Sainte-Geneviéve pour y remplir une place de Bibliothéquaire, dont il exerça les fonctions jusqu'en 1717. Ce fut alors qu'il se livra tout entier au genre d'étude pour lequel il s'étoit senti un goût si décidé, qu'il le conserva toute sa vie, & ne put même en être détourné par les soins pènibles d'une Paroisse nombreuse, au régime de laquelle la Providence l'appella. Ce fut le Prieuré-Cure de Mahon dans le Diocése de Saint-Malo; il y remplit les fonctions de Pasteur avec beaucoup de distinction pendant environ vingt-trois ans. Estimé de son Evêque, regretté de ses Paroissiens; mais forcé

par ses infirmités, peut-être ennuyé de la privation où il étoit des secours après lesquels un amateur des Lettres ne cesse de soupirer, il quitta ce Bénéfice, & vint reprendre dans l'Abbaye de Sainte-Geneviéve le titre de Bibliothéquaire, & ne s'occupa plus que du soin de faire le plus qu'il pourroit de progrès dans l'étude des langues Gréque, Hébraïque, Caldaïque, Syriaque. Des Sçavans distingués lui ont rendu la justice de juger, qu'il étoit parvenu à en connoître toute l'énergie & les délicatesses. Feu Monseigneur le Duc d'Orleans, que l'amour de la Religion avoit engagé à faire une étude profonde des Langues Sçavantes, étoit tellement persuadé de la supériorité des lumières du Pere Gillet dans ce genre d'Erudition, qu'il lui faisoit souvent l'honneur de le consulter. Pour ne se pas priver de la satisfaction qu'il avoit à l'entendre résoudre les difficultés qu'il lui proposoit, lorsque les infirmités du sçavant Bibliothéquaire ne lui permettoient pas d'aller faire sa cour au Prince, le Prince avoit la bonté de venir lui-même le visiter.

Une longue suite de travaux & de souffrances habituelles conduisirent insensiblement le Pere Gillet à un épuisement total, & à une mort dont toute la vie n'avoit été qu'un pieux desir & une préparation continuelle. Il finit chrétiennement ses jours dans l'Abbaye de Sainte-Geneviéve le 28. Août 1753. dans la 74me année de son âge, & la 53me de sa Profession Religieuse. On remarquoit particuliérement en lui un fonds de douceur & de politesse, qu'un tempérament d'ailleurs assez vif n'a jamais paru altérer. Sa vie toujours modeste & son état d'infirmité habituelle avoient mêlé dans son caractère une sorte de timidité & de mélancholie, qui quelquefois rendoient moins sensibles les heureuses qualités de son esprit, & de son cœur. La régle de ses sentimens sur tous les genres de sciences auxquels il s'est appliqué, a toujours été une grande modération. Quoique sa principale occupation ait été l'étude des Langues, il avoit beaucoup d'autres connoissances, sur-tout de celles qui ont plus de rapport à la science Ecclésiastique.

Outre son important Ouvrage sur l'Historien Joseph il a laissé ;

1. Un Opuscule sur la nature, le génie & l'excellence de la Langue Hébraïque.

2. Un Traité sur la méthode qu'on doit suivre pour apprendre la Langue Latine.

3. Quelques Commentaires abbrégés sur plusieurs livres de l'ancien Testament, & principalement sur les Pseaumes.

4. Des notes sur les Ouvrages de saint Clement d'Alexandrie.

5. Le plus considérable des Manuscrits de ce sçavant Chanoine Régulier est une Critique des Historiens anciens & modernes qui ont écrit sur les premiers temps de la Monarchie Françoise : il y répand des doutes sur plusieurs évenemens rapportés par Gregoire de Tours, Frédegaire & quelques autres. Il y remarque leurs fautes de Chronologie & de Topographie, & découvre les méprises des Auteurs modernes qui ont travaillé sur la même matière. Le ton de sa Critique est ordinairement assez décidé, mais sans amertume : on y voit du discernement & de l'érudition. Le style en est négligé, mais il comptoit y revenir après la publication de sa Traduction de Joseph, & mettre cet Ouvrage en état de voir le jour avec quelque succès.



LA VIE



de P. Buquet fils — Gr. par B. Audran

Joseph predit à Vespasien et a Tite qu'ils seront Empereurs.

LA VIE

DE JOSEPH

ÉCRITE PAR LUI-MÊME.

I. MA famille n'eſt point obſcure. Elle deſcend par une longue ſuite d'aïeux des premiers Prêtres que nous avons eus. Toutes les Nations n'attachent pas aux mêmes choſes l'idée de nobleſſe & de grande naiſſance. Tenir au ſacerdoce, c'en eſt chez nous la preuve la plus décidée. Nos familles ſacerdotales ſont partagées en vingt-quatre claſſes, & il y a de la différence entr'elles. Celle dont je ſuis, eſt la première, & ma famille y eſt des plus diſtinguées. J'appartiens du côté de mon aïeule (*a*) à la royale : car les Aſmonéens dont elle deſcendoit, ont été pendant long-temps Grands-Prêtres & Rois de notre Nation.

Un de mes aïeux qui s'appelloit Simon, & qu'on ſurnommoit

(*a*) Voyez à la fin de cette vie la remarque première.

Psellus, étoit contemporain du fils du Grand-Prêtre Simon, le premier des souverains Pontifes qui se soit appellé Hircan.

Psellus eut neuf enfans : Matias surnommé Ephlaius, qui en fut un, épousa une fille de Jonatas le premier Grand-Prêtre de la famille des Asmonéens, & frere de Simon qui fut aussi revêtu de cette dignité. Il en eut un fils appellé comme lui Matias, surnommé Cirtus, la premiére année du gouvernement d'Hircan. La neuviéme année du régne d'Alexandra, Matias eut un fils nommé Joseph, qui fut pere de Matias second, la dixiéme du régne d'Archelaus. C'est à ce Matias que je dois la naissance, & je l'ai reçue la premiére année de l'empire de Caïus César (*a*).

J'ai trois enfans. L'ainé s'appelle Hircan, & il est venu au monde la quatriéme année de l'empire de Vespasien : le second, qui s'appelle Juste, est né la septiéme année ; & le dernier, qui a nom Agrippa, la neuviéme. Telle est la suite de mes ancêtres. Je la donne comme je l'ai tirée des archives publiques : ainsi je ne crains point qu'on la conteste.

II. Ce n'étoit point de son illustre naissance seulement, que mon pere tiroit la grande considération où il étoit dans la capitale de notre Nation : l'amour qu'il avoit pour la justice, l'y distinguoit bien davantage. J'ai été élevé avec un frere de pere & de mere, qui portoit le même nom que notre pere. Une heureuse mémoire jointe à une grande facilité de concevoir ce qu'on m'enseignoit, me faisoit faire de grands progrès dans les sciences. Je n'avois que quatorze ans, que tout le monde louoit beaucoup l'ardeur que j'avois pour l'étude. (*b*) Les Grands-

(*a*) Caïus Caligula fut proclamé Empereur l'an trente-sept de Jesus-Christ, au mois de Mars. Joseph avoit cinquante-six ans la treiziéme année du régne de Domitien. Cette treiziéme année commençoit au mois de Septembre quatre-vingt-treize. L'Historien Juif est donc né entre le mois de Mars de l'année trente-sept, & le mois de Septembre de trente-huit. *M. de Tillemont, Ruine des Juifs, note 39.*

(*b*) Ce n'est point ce que Joseph dit dans les traductions que nous avons de cet auteur. Comme son expression presente naturellement ce sens, je ne m'en écarte que pour lui épargner le reproche d'un excès de vanité incroyable. Il eût bien compté sur la crédulité de ses lecteurs, s'il se fût flaté qu'ils eussent cru sur sa parole » que les Sacrificateurs & les » Principaux de Jerusalem daignoient bien » lui faire l'honneur de lui demander ses » sentimens sur ce qui regardoit l'intel- » ligence de nos Loix. * „ C'est beaucoup qu'on veuille bien croire qu'ils l'interrogeoient quelquefois sur différents points de leurs Loix, & qu'ils vouloient bien avoir la complaisance d'entendre ses réponses. On voit par l'Evangile, que c'étoit assez la coûtume des Docteurs Juifs d'interroger les enfans dans lesquels

* *M. Dandilly, P. Calmet. Dict. Bibl. au mot Joseph, D. Cellier.*

Prêtres & les Principaux de notre Ville s'assembloient souvent pour m'entendre parler de ce qu'il y a de plus recherché dans nos Loix. Lorsque j'eus atteint l'âge de seize ans, je voulus connoître les différentes sectes qui sont parmi nous. Il y en a trois, comme je l'ai dit plusieurs fois; celle des Pharisiens, des Esséniens, & celle des Saducéens. Comme je crus ne pouvoir choisir la meilleure, qu'après les avoir toutes connues, je les étudiai toutes les unes après les autres. Je menai une vie fort dure, & je me donnai beaucoup de peine. Mais voyant que je ne trouvois dans aucune les connoissances que je cherchois, & ayant entendu dire qu'un nommé Banus (*a*) vivoit retiré dans le désert, que les arbres lui donnoient de quoi s'habiller; que ce que la terre produisoit d'elle même lui fournissoit sa nourriture, & qu'il se lavoit le jour & la nuit dans de l'eau froide pour se purifier; je voulus l'imiter, & je demeurai trois ans auprès de lui. Quand je me fus satisfait dans mes recherches, je retournai à Jerusalem à l'âge de dix-neuf ans (*b*), & je m'attachai à la secte des Pharisiens, qui a beaucoup de rapport avec celle que les Grecs appellent du Portique.

Joseph examine les trois sectes qui regnoient parmi les Juifs; s'attache à celle des Phariſiens.

III. Je fus obligé d'aller à Rome à l'âge de vingt-six ans; & voici quelle fut l'occasion de ce voyage (*c*). Felix qui étoit

Il va à Rome à l'âge de vingt-six ans.

ils remarquoient quelque chose de grand pour l'esprit, & d'écouter leurs réponses.

» Joseph, avoit étudié tous les livres » Hebreux de la bibliothéque du Temple, » & *il en faisoit leçons aux Grands Pon-* » *tifes dès l'âge de quatorze ans.* « Dissertation sur Jeroboam Jesoz, *Mem. Academ. Belles-Lettres*, *tom.* 4. *pag.* 347. & on s'étonnera, qu'on soupçonne les Anciens d'avoir quelquefois fait dire aux Auteurs qu'ils citoient ce qu'ils ne disoient pas!

(*a*) Si le Sçavant dont nous avons une dissertation dans le Mercure de France, année 1739. pag. 1731, a cru que Joseph disoit que Banus étoit Essénien, c'est un défaut de mémoire. Si c'est par conjecture qu'il le fait de cette secte, la conjecture n'est pas vrai-semblable. Les Esséniens étoient cénobites, & ils avoient d'autre nourriture que ce que la terre produit d'elle-même, puisqu'ils avoient des cuisiniers & des boulangers. D'ailleurs Joseph après avoir cherché sans succès dans les trois sectes les connoissances qu'il vouloit se procurer, il lui eût été assez inutile de se mettre sous la conduite de Banus, s'il avoit été de celle des Esséniens.

(*b*) Pour lever une petite difficulté que forme l'expression peu développée de Joseph, je suppose qu'il ne faisoit qu'entrer dans sa seiziéme année, lorsqu'il voulut connoître les trois sectes qui regnoient dans sa Nation, & qu'il retourna a Jerusalem ayant dix-neuf ans accomplis. Ainsi il passa une partie de sa seiziéme année a s'instruire des sentimens des Pharisiens, des Esséniens & des Saducéens. N'y trouvant pas ce qu'il cherchoit, il fut sur la fin de cette année trouver Banus, auprès duquel il resta jusqu'a sa dix-neuviéme année finie. Ce ne fut point » sous un nommé Bane qu'il s'occupa à » examiner les trois sectes qui partageoient alors les Juifs, « comme le dit M. de Tillemont, *Ruine des Juifs*, pag. 579.

(*c*) Voyez la remarque II.

alors intendant de Judée, avoit fait enchaîner pour un sujet assez leger quelques Prêtres, & les avoit envoyés à Rome rendre raison de leur conduite. C'étoient des gens de bien, & avec lesquels j'étois lié d'amitié. Je souhaitois infiniment procurer leur liberté, d'autant plus que j'avois appris que quoiqu'ils fussent dans l'adversité, ils n'oublioient pas ce qu'ils devoient à Dieu, & qu'ils ne se nourrissoient que de figues & de noix. Je ne me rendis à Rome qu'après avoir couru de grands dangers. Le vaisseau que je montois, coula à fond dans la mer Adriatique. Après avoir lutté toute la nuit contre les flots, nous apperçumes avec le jour, par un effet de la Providence, un vaisseau de Cirene. Nous le gagnâmes quatre-vingt personnes & moi, de six cents que nous étions dans notre vaisseau, avant qu'il fît naufrage. Nous fûmes reçus dans celui de Cirene, & nous abordâmes à Dicearchée que les Italiens appellent Pouzoles. J'y trouvai Aliture, dont je me fis un ami. Il étoit, quoique Juif, mime (*a*) de l'Empereur, & ce prince avoit de l'amitié pour lui. Il me donna la connoissance de l'impératrice Poppée, dont je me servis avantageusement pour solliciter par son crédit la liberté de ces Prêtres. Je fus assez heureux pour l'obtenir; & cette princesse m'honora même de quelques présens, lorsque je pris congé d'elle pour retourner en Judée.

IV. J'y trouvai les semences de la guerre qui éclata dans la suite, & tout le monde dans de grandes espérances de secouer le joug des Romains. Je tâchai de modérer l'impétuosité de ceux qui souhaitoient la guerre, & de leur inspirer d'autres sentimens. Je m'efforçai de leur faire connoître ceux avec qui

(*a*) Les Anciens donnoient le nom de *Mimes*,, à une espece de Comédiens, ou,, pour parler plus juste, de Farceurs » qui représentoient sur le théatre des » actions risibles, en peignant, par exem» ple, les caracteres d'une courtisane, » d'un marchand d'esclaves, d'un avare, » d'un yvrogne, d'un filou, d'un char» latan, &c. Leur imitation étoit diffé» rente de celle des Pantomimes, en » ce que leurs gestes étoient accom» pagnés d'une véritable déclamation; » au lieu que les Pantomimes ne s'ex» priment qu'en dansant & en gesticu» lant.

» Les Pantomimes étoient une espece » de danseurs qui faisoient profession » d'exprimer par le mouvement de leurs » pieds, par leurs gestes, leurs attitudes, » l'air de leur visage, sans prononcer » une seule parole, & en s'accommodant » à la cadence de la musique, tout ce que » les meilleurs Comédiens pouvoient re» présenter par le secours de la décla» mation; & c'est de cette représentation » parfaite & universelle que leur venoit » le nom de Pantomimes. « *Journal des Sçavans*, 1756. pag. 85. & 97. Extrait de l'ouvrage d'Oct. Ferrarius *de Pantomimis & Mimis*. 8°. Wolffenbutel, 1714. Voyez l'ouvrage de M. Calliachi Candros. 4°. Padouë, 1714.

ils alloient entrer en guerre; je leur représentai que c'étoient les Romains, qu'ils étoient plus aguerris qu'eux, & que la fortune les favorisoit dans toutes leurs entreprises; qu'ils devoient prendre garde d'attirer par leur imprudence les derniers malheurs sur eux, sur leurs familles & sur toute la Nation. Je tâchois ainsi de les détourner d'une guerre que je prévoyois ne pouvoir nous être que funeste, mais inutilement: l'avis des personnes emportées prévalut.

V. Comme je continuois à leur faire ces remontrances, je craignis qu'on ne me soupçonnât d'intelligence avec les Romains, & que je ne courusse danger de perdre la vie, si ceux qui vouloient la guerre se saisissoient de moi. Ils occupoient déja la forteresse Antonia; je fus donc obligé de me retirer dans les sacrés Portiques (*a*); mais après que Manahem & les principaux brigands eurent été tués, j'en sortis & je m'attachai aux Prêtres du premier ordre & aux plus considérables des Pharisiens. Nous étions dans de grandes craintes, voyant que le peuple avoit pris les armes, & nous ne sçavions quel parti prendre. Nous ne pouvions inspirer des sentimens de modération aux séditieux; & la grandeur du danger où nous étions exposés, nous obligeoit de feindre que nous pensions comme eux. Nous leur conseillâmes cependant de ne point attaquer les Romains, & de leur permettre de se retirer, dans l'espérance que Gessius (*b*) viendroit avec de grandes forces, & qu'il appaiseroit la sédition.

VI. Il vint en effet, & donna bataille aux Juifs; mais il la perdit, & cet échec fut la source de tous nos malheurs. Car il haussa le courage de ceux qui vouloient la guerre; & cet avantage qu'ils avoient remporté sur les Romains, leur persuada qu'ils en remporteroient toujours de semblables. Un autre évenement qui arriva alors, fut pour eux une nouvelle raison qui les détermina encore davantage à faire la guerre. Les habitans des villes de Syrie voisines de la Judée se saisirent des Juifs qui y demeuroient, & les égorgerent avec leurs femmes & leurs enfans sans aucune raison. Car ils ne pensoient nullement à se révolter contre les Romains; ils ne haïssoient point les habitans de ces villes, & ne leur vouloient aucun mal. Ceux de Scitopolis les traiterent avec la derniére cruauté. Car ils forcerent ceux qui demeuroient dans leur ville de prendre les

Les Juifs défont Cestius Gallus.

Les villes voisines de la Judée massacrent les Juifs qui y demeuroient.

(*a*) Voyez remarque III. (*b*) Voyez remarque IV.

armes contre d'autres Juifs qui venoient les attaquer, & de se joindre à eux pour faire à leurs freres ce que nos Loix nous défendent; & sans reconnoissance de l'attachement qu'ils leur avoient marqué, & du secours qu'ils leur avoient donné, ils les massacrerent tous après qu'ils eurent défait leurs ennemis, & le nombre de ceux qu'ils massacrerent se montoit à plusieurs milliers. Mais j'ai raconté avec exactitude tous ces tristes évenemens dans l'histoire de la guerre que nous avons eue avec les Romains; & si j'en touche ici quelque chose, c'est pour faire voir que notre Nation n'avoit pas dessein de se révolter, mais qu'elle y a été forcée.

VII. Après la défaite de Cestius, comme les principaux de Jerusalem voyoient que les séditieux & les bandits s'étoient fournis d'armes, dans la crainte que s'ils demeuroient désarmés, ils ne fussent à la discrétion de leurs ennemis; apprenant d'ailleurs que toute la Galilée ne s'étoit pas encore soulevée contre les Romains, & qu'une partie demeuroit en paix, ils m'y envoyerent avec deux personnes de bien & de probité, Joazar & Judas. Le motif étoit d'engager les séditieux à mettre les armes bas, & de leur remontrer qu'il convenoit que ce fussent les chefs de la Nation qui les eussent en garde; qu'on avoit reglé d'en avoir à tout évenement; mais cependant de demeurer en repos, jusqu'à ce qu'on vît ce que feroient les Romains.

Joseph est fait Gouverneur de la Galilée.

VIII. Après avoir reçu ces ordres je me rendis en Galilée. J'y trouvai ceux de Séphoris dans un grand danger. Les autres Galiléens avoient résolu de les détruire, parce qu'ils étoient fidéles aux Romains, & qu'ils avoient fait assurer Cestius Gallus gouverneur de Syrie de leur attachement. (*a*) Je dissipai leur crainte, en persuadant aux autres Galiléens de ne rien entreprendre contre eux, & je leur permis d'envoyer, lorsqu'ils le voudroient, vers ceux des leurs que Cestius avoit en otage à Dore, qui est une ville de Phénicie. Je trouvai que les habitans de Tibériade avoient pris les armes pour les raisons que je vais rapporter.

Tibériade partagée de sentimens.

IX. Tibériade étoit divisée en trois factions. La première étoit des gens de condition, & Julius Capellus étoit à la tête. Son sentiment & celui de ceux qui s'étoient attachés à lui, d'Hérode fils de Miarus, d'Hérode fils de Gamalus, de Compsus fils de Compsus, étoit de demeurer fidéles aux Romains,

(*a*) Liv. 2. Guer. Juifs, chap. 20. nº 6.

& de conserver au Roi la foi qu'ils lui avoient promise. Comme Crispus frere de Compsus, qui avoit été gouverneur auparavant sous le grand Agrippa, demeuroit sur ses terres par-delà le Jourdain, *il n'avoit aucune part dans cette faction.*

Pistus ne goûtoit pas ce sentiment; & Juste son fils, qui étoit naturellement remuant, l'en détournoit. Le peuple qui composoit la seconde faction, vouloit la guerre. Juste fils de Pistus, qui étoit chef de la troisiéme faction, feignoit de ne se point décider pour ce parti; mais il ne cherchoit dans la vérité qu'à brouiller, dans le dessein de se rendre puissant dans une révolution. S'étant présenté à l'assemblée du peuple, il lui fit ce discours: » Hérode le Tétrarque, en fondant Tibériade, » l'a établie capitale de la Galilée, & lui a soumis Séphoris. » Elle n'a point perdu cette supériorité sous le grand Agrippa, » & elle l'a conservée jusqu'au temps que Felix étoit intendant » de Judée, (*a*) mais elle en a été dépouillée depuis que Néron » nous a donnés au jeune Agrippa. Car comme Séphoris conti- » nuoit alors d'obéir aux Romains, elle est devenue la métro- » pole, & on nous a ôté le Siége Royal & les Archives. « Après que Juste eut beaucoup invectivé contre le Roi Agrippa pour porter le peuple à la révolte, il ajoûta: » que les circons- » tances étoient favorables pour recourir aux armes; qu'il » falloit faire alliance avec les Galiléens; que comme ils haïs- » soient les habitans de Séphoris, parce qu'ils demeuroient soumis » aux Romains, ils se mettroient volontiers à leur tête avec de » bonnes troupes pour aller les en punir. « Juste avoit le talent de sçavoir gagner la multitude, & de l'emporter par une espece de charme sur ceux qui n'entroient pas dans son sentiment, quoique leur avis fût le meilleur. Comme il n'ignoroit pas les sciences que cultivent les Grecs, il eut la hardiesse d'écrire l'histoire de ces évenemens, s'imaginant qu'il étoufferoit la vérité par son éloquence. Je ferai voir dans la suite le dérangement de sa conduite, & comme il fut avec son frere une des causes de la ruine de notre Nation. Lorsqu'il eut persuadé une partie des habitans de Tibériade, forcé l'autre de prendre les armes, il alla à leur tête brûler les villages de ceux de Gadare & d'Ippos, qui sont entre Tibériade & Scitopolis (*b*).

Discours de Juste.

Caractere de Juste de Tibériade.

(*a*) *Guerre Juifs*, liv. 2. chap. 13. n° 2. *Antiq. Juiv.* liv. 20. chap. 8. n° 4.

(*b*) Sur la situation & l'étymologie de Scitopolis, voyez Reland. Palæst. illust. tom. 2. pag. 992. note margin. *Antiq. Juiv.* liv. 5. n° 22.

X. Les choſes étoient en cet état à Tibériade : je vais faire connoître celui où elles étoient à Giſcala. Jan fils de Lévias, voyant que quelques habitans de cette ville fondoient de grandes eſpérances ſur la révolte contre les Romains, tâcha de les retenir (*a*) & de les porter à demeurer dans l'obéiſſance, mais inutilement, quoiqu'il s'y employât avec zéle. Car ceux de Gadare, de Gabare, de Sogane & de Tyr (*b*) leverent des troupes, marcherent contre Giſcala, la prirent & la raſerent. Jan qui en fut outré, arma de ſon côté; & ayant donné bataille aux peuples dont je viens de parler, *il les battit*, releva Giſcala, l'entoura de murs, & la rendit plus conſidérable qu'elle n'étoit auparavant.

Hiſtoire de Philippe un des premiers officiers du roi Agrippa.

XI. Gamala perſéveroit dans l'obéiſſance des Romains. Philippe (*c*) fils de Jachim s'étoit ſauvé du Palais où il étoit aſſiégé dans Jeruſalem; mais en évitant ce danger, il penſa être tué par Manahem & par la troupe de bandits dont il ſe faiſoit ſuivre : & il ne dut ſon ſalut qu'à quelques Juifs Babyloniens ſes parens qui étoient alors à Jeruſalem. Il demeura quatre jours caché; mais s'étant mis des cheveux poſtiches pour n'être point reconnu, il s'enfuit le cinquiéme. Auſſi-tôt qu'il ſe fut rendu dans une de ſes terres qui étoit proche de la fortereſſe de Gamala, il envoya ordre à quelques-uns de ſes ſujets de le venir trouver. Mais tandis qu'il étoit occupé de ce deſſein, (*d*)

(*a*) Comment Jan qui enleva le grain que l'Empereur avoit dans la province, pouvoit-il tâcher de retenir les habitans de Giſcala dans l'obéiſſance qu'ils lui devoient ? Comment exhorte-t'il ici ſes concitoyens à demeurer fidéles aux Romains, lui qui les exhorte à la révolte dans l'hiſtoire de la guerre des Juifs ? * » Quelques mouvemens qu'il ſe donnât, » il ne put réuſſir. Car les Nations voiſi» nes, ceux de Gadare, de Gabare & de » Sogane, & les Tyriens leverent des » troupes & tomberent ſur Giſcala, &c. « Ce fut l'irruption de ces peuples qui empêcha Jan de réuſſir. La particule γαρ, *car*, le fait entendre, & quel trait peut avoir cette irruption au deſſein qu'il avoit de maintenir ſa patrie en paix.

(*b*) Les Tyriens de Cedaſe. C'étoit une ville entre les Etats de Tyr & la Galilée. *Guer. Juifs*, liv. 2. chap. 18. n. 1. *Antiq. Juiv.* liv. 13. chap. 5. n. 6.

(*c*) Philippe étoit petit-fils de Zamaris Juif de religion, mais né ou domicilié en Babylonie. Il étoit venu avec ſes parens & cinq cents archers à cheval pour s'établir à Antioche, & Saturninus gouverneur de Syrie lui avoit donné une terre pour cela. Mais Hérode l'ayant appris, lui fit offrir un établiſſement dans la Batanée. Zamaris l'accepta, & c'eſt de lui, de ſes parens & des Cavaliers qu'il avoit amenés avec lui qu'étoient deſcendus ces Juifs Babyloniens dont Joſeph parle ici & en quelques autres endroits. *Antiq. Juiv.* liv. 17. chap. 1. n. 1.

(*d*) Il manque ici quelque choſe. Après avoir dit : » Philippe envoie ordre à quel» ques-uns de ſes ſujets de le venir trou-

* *Num.* 13. *Guer. Juifs*, *liv.* 4. *chap.* 2. n. 1. *Vit. Joſ.* n. 10.

la

la Providence l'en empêcha pour ſon bien. Car la fiévre l'ayant pris, il ne put faire autre choſe que d'écrire à Agrippa & à Bérénice, & de donner ſa lettre à un de ſes affranchis pour la porter à Varus. Le Roi & la Reine l'avoient fait Régent de leurs Etats, tandis qu'ils alloient à Bérite au devant de Ceſtius. Varus reçut ces lettres, mais elles lui firent beaucoup de peine. Car en lui apprenant que Philippe s'étoit ſauvé, il crut qu'elles lui annonçoient qu'on le regarderoit comme une perſonne inutile, lorſque Philippe ſeroit auprès du Roi. Il fit paroître devant le peuple celui qui lui avoit apporté ces lettres, & il l'accuſa de les avoir faites, & de bleſſer la vérité en aſſurant que Philippe faiſoit la guerre à Jeruſalem contre les Romains. (*a*)

Philippe voyant que ſon affranchi ne revenoit point, & n'en pouvant pénétrer la cauſe, en envoya un autre avec de nouvelles lettres, après lui avoir ordonné de revenir l'informer de ce qui étoit arrivé à celui qu'il avoit envoyé, & de ce qui l'avoit retenu. Varus forma encore contre celui-ci une fauſſe accuſation, & il le fit mourir. Les Syriens de Céſarée lui donnoient de grandes eſpérances : ils l'aſſuroient que les Romains feroient mourir Agrippa à cauſe de la révolte des Juifs, & que comme il étoit de Sang Royal, ils lui donneroient ſes Etats. Il deſcendoit en effet de Soëme qui avoit été Tétrarque dans le mont Liban. Ce diſcours flatoit agréablement la vanité de Varus. Ce fut ce qui lui fit retenir les lettres de Philippe, & mettre tout en œuvre pour empêcher que le Roi n'en eût connoiſſance, & fermer toutes les avenues par leſquelles il eût pû en être informé. Pour obliger & s'attacher les Syriens qui demeuroient à Céſarée, il fit mourir pluſieurs Juifs, & il réſolut avec les Trachonites de la Batanée de prendre les armes, & de courir ſur ceux qu'on appelloit Babyloniens (*b*), & qui demeuroient à Ecbatane. Il fit appeller douze des Juifs de Céſarée dont il étoit plus sûr, & leur ordonna d'aller à Ecbatane dire à leurs freres qui y demeuroient, qu'on avoit rapporté à Varus » qu'ils » étoient prêts de ſe révolter contre le Roi ; qu'il ne le croyoit

» ver, mais roulant cela dans ſon » eſprit, la Providence l'arrêta pour » ſon bien, « ne point marquer ce qu'il rouloit dans ſon eſprit, c'auroit été plutôt eſtropier le fait & en faire une énigme que le raconter. Comme je ne crois pas qu'on puiſſe remplacer cette lacune d'une maniére qui ſatisfaſſe, tandis que nous n'aurons point de manuſcrits plus complets que ceux que nous avons, je me borne à remarquer qu'il y en a une ici.

(*a*) Voyez remarque V.

(*b*) Voyez remarque VI.

» pas ; que cependant il les avoit envoyés leur ordonner de » mettre les armes bas, que ce ſeroit la preuve qu'il avoit rai- » ſon de ne le pas croire, & qu'ils lui députaſſent ſoixante-dix » des principaux d'entr'eux pour ſe juſtifier de ce dont on les » accuſoit.

Varus fait égorger 70 des principaux Juifs Babyloniens.

Ces députés s'étant rendus à Ecbatane, ils y trouverent ceux de leur Nation, qui ne penſoient à rien moins qu'à ſe révolter ; & ſur la propoſition que leur firent ceux qu'envoyoit Varus, ils y conſentirent facilement, ne prévoyant pas ce qui leur en arriveroit. Auſſi-tôt qu'ils furent proche de Céſarée, Varus prit avec lui les troupes du Roi, fut à leur rencontre & les fit tuer avec les douze perſonnes qu'il leur avoit envoyées. Il marcha enſuite contre Ecbatane ; mais un de ces Babyloniens qui avoit trouvé le moyen de ſe ſauver, avoit appris à ſes concitoyens ce qui étoit arrivé à ſes collégues. Tout le monde, hommes, femmes & enfans prit alors les armes, & ſe retira dans la forteresse de Gamala, laiſſant dans leurs villages tous leurs biens & une conſidérable quantité de bétail. Philippe ayant appris cette cruauté, ſe rendit à Gamala, où tout le monde le conjura de prendre les armes & de les mener contre Varus & les Syriens de Céſarée, qui faiſoient courir le bruit que le Roi étoit mort. Mais Philippe s'appliqua à retenir leur emportement : il les fit reſſouvenir des bienfaits qu'ils avoient reçus d'Agrippa ; il leur repréſenta quelle étoit la puiſſance des Romains ; de quelle importance il leur étoit de ne point entrer en guerre avec eux, & il fut aſſez heureux pour les perſuader. Le Roi ayant appris que Varus avoit réſolu de faire égorger dans un jour tous les Juifs de Céſarée, hommes, femmes & enfans, dont le nombre étoit très-grand, il manda à Æquiculus Modius de ſe rendre auprès de lui ; & Modius s'y étant rendu, il l'envoya à Céſarée ſucceder à Varus, comme nous le rapportons ailleurs (*a*). Philippe retint Gamala dans le devoir, & le pays des environs dans l'obéiſſance des Romains.

XII. Lorſque je fus arrivé en Galilée, & que je me fus mis au fait de l'état des affaires, j'écrivis au Senat de Jeruſalem

(*a*) On ne trouve rien de ce que Joſeph dit ici dans ſon hiſtoire de la guerre des Juifs, & à cet égard la remarque II. de M. Spanheim eſt exacte. Mais elle ſuppoſe que cet auteur y renvoie, & elle ne l'eſt pas en cela. Il renvoie au n° 36. de cette vie, & il y parle en effet de ce dont il s'agit ici. C'eſt un défaut de mémoire dans ce Sçavant.

pour sçavoir ce que je devois faire. Il me répondit que je demeurasse dans mon gouvernement; que je retinsse mes collégues s'ils y consentoient, & que je prisse soin de cette province. Comme mes collégues avoient fait de grandes sommes des dîmes qui leur étoient dues en qualité de Prêtres, ils souhaitoient s'en retourner: mais je leur fis tant d'instances de rester jusqu'à ce que nous eussions donné quelque ordre aux affaires, qu'ils me l'accorderent. Nous partîmes de Séphoris pour nous rendre à une bourgade qu'on appelle Betmaüs, & qui est à quatre stades de Tibériade. J'envoyai inviter le Conseil de cette ville & les Principaux de me venir trouver, & Juste y vint avec eux. Je leur dis que le Senat de Jerusalem m'avoit député avec mes collégues pour les engager à détruire (a) le Palais qu'Hérode le Tétrarque avoit fait bâtir, & dans lequel il avoit fait mettre des représentations d'animaux; ce que nos loix défendent de faire. Je les priai que cela se fit au plutôt.

Capellus & les principaux de Tibériade refuserent pendant quelque temps de le permettre; mais nous les en pressâmes tant, qu'ils l'accorderent enfin. Jesus fils de Sapphia, qui, comme nous l'avons dit, s'étoit fait chef des bateliers & de la populace, soûtenu des Galiléens, mit le feu à ce Palais. Les plat-fonds de quelques-unes de ses piéces qu'il voyoit dorés, lui faisoient esperer d'y trouver de grandes richesses. Ainsi il fut pillé, & on y fit plusieurs choses contre notre sentiment. Après que nous eûmes conféré avec Capellus & les Principaux de Tibériade, nous quittâmes Betmaüs pour nous rendre dans la Galilée supérieure. Cependant la faction de Jesus égorgea tous les Grecs de Tibériade, qui avoient été ses ennemis avant la guerre.

Jesus fils de Sapphia met le feu au palais d'Hérode.

XIII. J'en fus très-fâché lorsque je l'appris. Je revins à Tibériade, prendre soin des meubles du Roi qu'on put retirer des mains de ceux qui les avoient enlevés. Il y avoit des lampes de cuivre de Corinthe, des tables magnifiques & une grande quantité d'argent non monnoyé. Je conservai avec soin tout ce que je pus recouvrer, & je le remis à dix des Principaux de la ville & à Capellus, avec ordre de ne le donner qu'à moi. J'allai ensuite avec mes collégues à Giscala. Je voulois tâcher de pénétrer les sentimens de Jan. Je ne fus pas long-temps sans m'appercevoir qu'il songeoit à brouiller, & qu'il vouloit

Jan de Giscala commence à brouiller.

(a) Voyez remarque VII.

se procurer du commandement : car il me pria de lui donner commission de faire enlever les grains que l'Empereur avoit dans la province. Le prétexte étoit de faire travailler aux murs de sa patrie (*a*). Comme je pressentis son dessein & que je vis ce qu'il en vouloit faire, je la lui refusai. Je voulois les conserver pour les Romains, ou pour moi-même. Car le Senat de Jerusalem m'avoit chargé de toutes les affaires de la Galilée. Quand Jan vit qu'il ne pouvoit rien obtenir de moi, il s'adressa à mes collégues. Avec des vuës assez bornées, ils étoient très-disposés à recevoir des présens. Il leur en fit, & il les engagea à ordonner que tout le grain qui étoit en dépôt dans la province lui fût livré. Deux l'emportent sur un, ainsi je n'eus d'autre parti à prendre que celui de ne rien dire.

Jan usa d'un autre artifice. Il remontra que les Juifs de Césarée de Philippes (*b*) ausquels l'Officier du Roi qui y commandoit avoit interdit le commerce avec ceux de la Palestine, l'avoient envoyé prier, que n'ayant point d'huile pure dont ils pussent se servir, il voulût bien leur en procurer, afin qu'ils ne fussent pas contraints de se servir de celle des Grecs contre la défense de la Loi. La piété n'étoit pas le motif qui faisoit agir Jan, mais son avarice crasse & honteuse. Il sçavoit que deux setiers d'huile (*c*) se vendoient une dragme à Césarée, &

(*a*) Les habitans de Gadare, de Gabare & de Sogane les avoient détruits, n. 10.

(*b*) Cette ville s'appelloit auparavant Paneas ; mais Philippe le Tétrarque l'ayant fait rebâtir, l'appella Césarée en l'honneur d'Auguste : & pour la distinguer de celle de Césarée sur mer, on ajoûta à son premier nom celui de Philippes.

Ce que Joseph raconte ici du second tour de souplesse que fit Jan de Giscala, n'est pas entiérement conforme à ce qu'il en dit dans l'histoire de la guerre des Juifs, * & il a besoin de quelque éclaircissement. Les Juifs de Césarée de Philippes étoient, selon lui, enfermés dans cette ville par l'ordre de l'ὑποδίκου des états du Roi. M. Havercamp a traduit ce mot qui fait la difficulté, par *vicary*. Cela fait un bon sens, mais je ne l'en crois pas susceptible. Ce sçavant n'en cite point d'exemples, & il signifie dans tous ceux dont je puis me souvenir, *débiteur en conséquence d'un jugement*, ou *prévenu d'un crime* : deux états si opposés, qu'on ne peut, sans des autorités bien expresses, penser qu'un même mot puisse signifier vice-régent des états d'un Roi & débiteur en conséquence d'un jugement, ou prévenu d'un crime. Æquiculus Modius avoit succedé à l'administration des états d'Agrippa pendant son absence. On voit par la note S. qui est au bas de la page six, que les manuscrits varient extrêmement sur le nom de cet officier, & qu'il y paroît sous cinq ou six formes différentes. Il pourroit bien encore paroître ici sous une autre, ou les copistes avoir transcrit ὑποδίκου pour μοδίου. Ce mot mal figuré ou à moitié effacé a pû aisément les faire donner dans cette méprise.

(*c*) Joseph ne se soûtient pas dans les proportions qu'il donne aux différentes monnoies & mesures dont il parle. C'est

* Liv. 2. chap. 21. n. 2.

qu'on en avoit quatre-vingt à Giscala pour quatre dragmes. Il fit donc enlever toute l'huile qui y étoit, sur la permission que, contre mon sentiment, il en avoit obtenue de mes collégues. C'étoit malgré moi que je le souffrois ; mais le peuple m'eût mis en piéces, si j'eusse voulu l'empêcher.

Arrangemens que Joseph prend pour maintenir l'ordre dans son gouvernement.

XIV. Mes collégues m'ayant quitté à Giscala pour s'en retourner à Jerusalem, je travaillai à me pourvoir d'armes & à mettre les villes en état de défense. Je mandai les plus fameux bandits ; & comme je n'étois pas en état de leur faire quitter les armes de force, je persuadai au peuple de les prendre à sa solde, en lui remontrant qu'il lui étoit plus avantageux de leur payer quelque petite contribution, que de voir tous leurs biens pillés & enlevés. Je renvoyai ces bandits après leur avoir fait prêter serment qu'ils ne rentreroient point dans le pays sans y être appellés, & qu'ils ne feroient point la guerre aux peuples voisins ni aux Romains, à moins qu'on ne manquât à leur payer ce qu'on leur promettoit : car je donnois toute mon attention à maintenir la paix dans la Galilée. Je pris soixante-dix des plus considérables de cette province pour mes conseillers & mes assesseurs. Je leur fis entendre que c'étoit par amitié & par considération que j'en agissois ainsi ; mais dans la vérité, j'étois bien-aise de les avoir auprès de moi comme ôtages de leur fidélité. Je les appellois quand j'avois quelque cause à juger, & je ne rendois aucun jugement que de leur avis. Par cette conduite j'évitois la précipitation qui auroit pû me faire méconnoître la justice, & je fermois la porte à la tentation d'accepter des présens, & aux soupçons qu'on auroit pû concevoir que j'en recevois.

XV. J'avois alors environ trente ans. C'est un âge dans lequel, quoiqu'on ne donne rien aux passions que la Loi défend, l'envie à laquelle on est exposé lorsqu'on est revêtu d'une grande autorité, ne donne que trop de lieu à la calomnie. J'eus toujours un grand soin de mettre l'honneur du sexe à couvert, & je refusois constamment les présens qu'on m'offroit, comme si je n'eusse manqué de rien. Je ne recevois pas même les dîmes qui m'étoient dues comme Prêtre, de ceux qui me les présentoient. J'eus à la vérité ma part du butin qu'on fit sur les Syriens que j'avois vaincus, mais je l'envoyai à mes

le sentiment du cardinal Noris, & on peut voir les preuves qu'il en donne dans sa quatriéme dissertation des *Epoques Siro-Macédoniennes*, pag. 328.

parens à Jerusalem. Je me suis rendu maître deux fois de Séphoris, j'ai battu quatre fois ceux de Tibériade, & une fois ceux de Gadare. J'ai eu plusieurs fois en ma puissance Jan qui me dressoit des embûches; mais je ne me suis jamais vengé de ceux que je viens de nommer, comme la suite de ces Memoires le prouvera. C'est à cela que j'attribue la bonté que Dieu, qui n'oublie jamais ceux qui font leur devoir, a eue de me faire éviter leurs embûches, & de me préserver d'une infinité de dangers ausquels je me suis trouvé exposé dans la suite.

XVI. Les peuples de ma province avoient tant d'amitié & d'attachement pour moi, que lorsque leurs Villes étoient prises, & que leurs femmes & leurs enfans étoient réduits à l'esclavage; ils étoient plus inquiets de ma conservation qu'ils n'étoient affligés de leurs propres malheurs. Jan qui en étoit extrêmement jaloux, m'écrivit pour me demander permission d'aller prendre les eaux à Tibériade. Comme je ne soupçonnai aucun mauvais dessein dans cette demande, je ne l'en empêchai pas. J'écrivis même à ceux que j'y avois chargés des affaires publiques, de lui préparer un logement & à ceux qu'il meneroit avec lui, & de leur fournir toutes les choses nécessaires. J'étois alors dans une bourgade de Galilée, qui s'appelle Cana.

Jan feint d'avoir besoin de prendre les eaux de Tibériade, pour y soulever le peuple contre Joseph.

XVII. Jan ne fut pas plutôt à Tibériade, qu'il en sollicita les habitans de manquer à la fidelité qu'ils me devoient, & de s'attacher à lui. Ceux qui aimoient la nouveauté, qui étoient comme nés pour les révolutions, & qui se faisoient un plaisir des mouvemens séditieux, se prêtoient volontiers aux sollicitations de Jan. Juste sur-tout & Pistus son pere furent ceux qui se presserent davantage de quitter mon parti pour se lier avec lui; mais je prévins leur entreprise. Car Silas que j'avois laissé à Tibériade pour commander, m'envoya avertir des dispositions des habitans & me pressa de m'y rendre; assurant que si je tardois à le faire, la ville alloit passer sous un autre commandement que le mien. Sur cet avis, je pris avec moi deux cents hommes, je marchai toute la nuit, & j'envoyai un de mes gens dire à ceux de Tibériade que j'allois chez eux. Lorsque je fus le matin proche de la ville, tout le peuple vint au devant de moi; & Jan, qui y étoit venu aussi, me salua, mais d'une manière assez embarrassée (*a*). Dans la crainte que, ses intrigues étant

(*a*) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 21. 6.

découvertes, il ne courût risque de perdre la vie, il se retira promptement chez lui. Quand je fus arrivé au lieu des exercices, je renvoyai tous mes gardes n'en retenant qu'un avec dix soldats. Ayant remarqué une petite élévation, j'y montai pour haranguer le peuple. Je l'exhortois à ne pas changer si brusquement de résolution, & lui représentois que ce changement seroit désapprouvé de tout le monde, & que ceux qui lui commanderoient dans la suite, auroient juste sujet de le soupçonner de ne leur être pas plus fidéle.

Joseph court risque de perdre le vie à Tibériade.

XVIII. A peine avois-je dit ce peu de mots, que j'entendis un de mes gens qui me crioit » de descendre; qu'il n'étoit pas » temps de songer à gagner l'affection du peuple; que je devois » songer à ma conservation; que Jan ayant appris que je n'avois » que ma maison avec moi, avoit choisi entre mille soldats » qu'il commandoit ceux en qui il avoit le plus de confiance, » & qu'il les envoyoit pour me tuer. « Ils arriverent en effet, & ils eussent exécuté les ordres qu'ils avoient, si je n'eusse sauté promptement avec mon Garde nommé Jacob de dessus la petite élévation où je m'étois placé. Un habitant qui s'appelloit Hérode, m'aida à me dégager, me conduisit au Port, où je trouvai une barque dans laquelle je me jettai, & je me rendis à Tarichée, après avoir échapé contre toute apparence à la fureur de mes ennemis.

XIX. Lorsque les habitans de Tarichée eurent appris la trahison de ceux de Tibériade, ils en furent si indignés qu'ils prirent les armes & me priérent de les mener contre eux; ils vouloient venger l'attentat commis contre leur Gouverneur, & publioient de tous côtés ce qu'avoient fait ceux de Tibériade; ils travailloient à soulever contre eux les Galiléens, & les invitoient à se rendre à Tarichée afin de faire par l'avis de leur Gouverneur ce qu'ils jugeroient convenir. Il en vint un grand nombre de tous côtés me trouver en armes, & ils me pressoient de marcher contre Tibériade pour m'en rendre maître, la détruire de fond en comble, & en réduire hommes, femmes & enfans à l'esclavage. Quelques-uns de mes amis qui s'étoient sauvés de Tibériade, me faisoient les mêmes instances; mais je ne pouvois me rendre à leur sentiment, persuadé qu'il est très-dangereux de donner naissance à une guerre civile. Je leur remontrois qu'il n'étoit pas à propos de faire ce qu'ils me conseilloient, & que c'étoit ce que les Romains souhaitoient, que nous hâtassions notre ruine

par nos propres divisions. Je calmai par ces remontrances l'indignation des Galiléens contre les habitans de Tibériade.

XX. Jan voyant que sa trahison avoit échoué, commença à craindre pour lui-même. Il se fit accompagner de soldats, & il quitta Tibériade pour se rendre à Giscala. Il m'écrivit pour se justifier de ce qui s'étoit passé, protestant qu'il n'y avoit eu aucune part & que ce n'étoit point à sa sollicitation. Il me prioit de ne concevoir aucun mauvais soupçon de sa conduite ; & il finissoit par des imprécations, s'imaginant qu'elles me persuaderoient de ce qu'il m'écrivoit.

XXI. Plusieurs autres Galiléens me vinrent trouver en armes; & comme ils connoissoient parfaitement toute la méchanceté de Jan & le peu de fonds qu'il y avoit à faire sur ses sermens, ils me pressoient de les mener contre lui, me protestant qu'ils détruiroient Giscala, & qu'ils l'enseveliroient sous ses ruines. Je leur témoignai que j'étois extrêmement sensible à leur affection, & que je leur donnerois des marques d'une reconnoissance qui ne lui seroit pas inférieure ; mais que je les priois de modérer leur ardeur, & de permetre que je tâchasse d'étouffer les séditions sans qu'il en coutât la vie à personne. Après les avoir fait entrer dans mes sentimens, je me disposai à partir pour Séphoris. (a)

XXII. Mais les habitans de cette ville qui avoient résolu de demeurer attachés aux Romains, dans la crainte que je n'y allasse (b), songerent à me donner des affaires ailleurs, & à se conserver en paix par cette diversion. Ils députerent à Jesus qui étoit un chef des bandits sur les confins de Ptolémaïde, pour l'engager à me faire la guerre avec les huit cents hommes qu'il avoit à ses ordres ; & pour l'y déterminer, ils promirent de lui donner de grosses sommes d'argent. Jesus accepta ces offres, & résolut de tomber sur moi lorsque j'y penserois le moins. Dans cette vuë il m'envoya demander la permission de me venir saluer : comme je n'avois pas connoissance de sa trahison, je le lui permis. Jesus ramassa promptement sa troupe pour me surprendre, mais il ne put exécuter ses mauvais desseins. Car lorsqu'il étoit prêt d'arri-

Jesus chef de bandits tâche de surprendre Joseph, mais il est découvert.

(a) Ceux de Séphoris n'avoient point fait difficulté de recevoir Joseph dans leur ville lorsqu'il y étoit allé avec ses collégues, & ils prennent ici des mesures pour l'empêcher d'y entrer. Joseph auroit dû dire ce qui les porta à un changement de conduite si précipité ; mais ce n'est pas le seul endroit de ses mémoires où il ne satisfait pas ses lecteurs, où il s'explique de maniére qu'il n'est pas facile de pénétrer sa pensée, & où il ne se concilie pas toujours avec lui même

(b) Voyez remarque VIII.

ver,

ver, un de ses gens se détacha pour me venir avertir de son entreprise. J'allai sur cet avis dans la place publique, mais sans faire semblant que j'eusse connoissance de la trahison *qu'on me vouloit faire.* J'appellai auprès de moi plusieurs Galiléens armés, & quelques habitans de Tibériade; & je leur ordonnai de faire exactement la garde dans tous les endroits par où on pouvoit entrer dans la ville. Je dis à ceux qui gardoient les portes, que quand Jesus se présenteroit, ils ne laissassent entrer que lui & quelques-uns de ses gens; que s'ils vouloient faire violence, ils les repoussassent de force. Ces ordres ayant été soigneusement exécutés, il n'y eut que Jesus qui entra accompagné d'un petit nombre des siens. Je lui ordonnai de mettre sur le champ les armes bas, le menaçant de le faire tuer s'il refusoit de les quitter. Comme il se vit entouré de soldats, il obéit. Ceux de ses gens qui n'avoient pû entrer, s'enfuirent lorsqu'ils apprirent que leur chef étoit arrêté. Je le pris en particulier pour lui dire que je n'ignorois pas sa trahison, que je sçavois ceux qui l'y avoient engagé; que je voulois bien lui pardonner, à condition qu'il me promettroit de m'être fidéle à l'avenir. Il me le promit, & je le laissai se retirer & emmener avec lui tous ses gens. Je menaçai les habitans de Séphoris de les châtier, s'ils ne changeoient pas de conduite.

XXIII. Ce fut dans ce temps que deux Seigneurs Trachonites, sujets du Roi Agrippa, me vinrent trouver avec leurs équipages, leurs armes & leur argent. Les Juifs vouloient les contraindre de se faire circoncire, s'ils avoient dessein de demeurer parmi eux; mais je les en empêchai, en leur remontrant que chacun doit avoir la liberté de servir Dieu selon ses lumiéres; qu'il ne faut violenter personne, & ne pas donner sujet à ceux qui se retiroient parmi nous de se repentir de leur démarche. Je fis entrer les Juifs dans mes sentimens; & procurai à ces Seigneurs toute la facilité qu'ils pouvoient souhaiter de vivre à leur maniére.

Les Juifs veulent obliger deux Seigneurs Trachonites qui s'étoient retirés auprès de Joseph, à se faire circoncire.

XXIV. Le Roi Agrippa envoya Æquiculus Modius avec un corps de troupes, pour détruire Magdala (*a*). Comme il n'en envoya

(*a*) J'ai suivi la leçon qu'ont toutes les anciennes éditions. M. Havercamp a voulu qu'on lût dans la sienne Gamala au lieu de Magdala; mais ce Sçavant ne se souvenoit pas sans doute, que Joseph finit son onziéme numero en disant que Philippe conserva Gamala & les environs dans l'obéissance des Romains. Agrippa leur a toujours été attaché pendant cette guerre; & loin de vouloir détruire une ville qui leur étoit soumise, & que Philippe un de ses Officiers leur conservoit, il amena du secours à Cestius Gallus, lorsqu'il marcha contre les Rebelles de Jerusalem.

pas assez pour l'assiéger, elles se contenterent d'occuper les postes les plus à découvert pour la bloquer. Le Décurion Æbutius qui commandoit dans la plaine, ayant eu avis que j'étois allé à la bourgade de Simoniade qui est sur les confins de la Galilée, & éloignée de soixante stades de la grande plaine, résolut de venir m'y attaquer. Ayant pris avec lui cent cavaliers & environ deux cents fantassins, & le secours que lui fournirent les habitans de la ville de Gaba (*a*), il marcha de nuit & se rendit à la bourgade où j'étois. J'allai de mon côté à sa rencontre avec ce que j'avois de troupes. Comme il mettoit sa plus grande confiance dans ce qu'il avoit de cavalerie, il tâcha de m'attirer dans la plaine; mais ce fut inutilement : car je sentois bien que n'ayant que de l'infanterie, il auroit un grand avantage sur moi si j'y entrois. Je résolus donc d'engager l'action dans l'endroit où j'étois. Æbutius se défendit bien pendant quelque temps; mais voyant que ses cavaliers ne lui servoient de rien dans le terrein où il combattoit, il se retira à Gaba après avoir perdu trois de ses gens. Je l'y suivis avec deux mille fantassins. Je fis alte aux environs de la ville de Besara, où Æbutius étoit alors. Cette ville est sur les confins de Ptolémaïde, à vingt stades de Gaba. Je posai des gardes hors de la bourgade où je m'étois arrêté, & je leur ordonnai de bien garder les passages, afin que les ennemis ne nous inquiétassent pas tandis que nous enleverions les grains, dont on ramassoit une grande quantité des villes voisines pour la reine Bérénice. J'avois amené beaucoup de mulets & de chameaux, que j'envoyai en Galilée lorsqu'ils furent chargés. Je présentai ensuite le combat à Æbutius; mais la bonne disposition où il nous voyoit, & notre contenance hardie lui fit peur, & il le refusa. J'appris alors que Napolitanus (*b*) faisoit le dégât aux environs de Tibériade. Il commandoit une compagnie de cavalerie, & on lui avoit confié la garde de Scitopolis. Je m'y rendis, j'arrêtai ses courses, & je donnai ensuite toute mon application aux affaires de la Galilée.

Action entre Joseph & Æbutius officier Romain.

XXV. Jan fils de Levias qui demeuroit, comme j'ai dit, à

(*a*) On a une médaille de ceux de *Gaba*, *Gabenorum*. Le sçavant Jésuite qui la cite, la croit de la ville de Gaba dans l'Iturie ou la Trachonite, parce qu'on y lit φιλιππιεων, qui lui donne lieu de conjecturer que les habitans de cette ville prenoient ce nom en l'honneur de Philippe Tétrarque de l'Iturée & de la Trachonite. *Erasmi Froelich. S. J. Quatuor tentamina in re numaria.* Viennæ 1737. 4°. act. Lipf. 1738. pag. 447.

(*b*) Il l'appelle dans le second livre de la guerre des Juifs Chiliarque, tribun : car je crois que c'est du même Officier dont il parle en ces deux endroits. *Chap.* 16. *n.* 1.

Giscala, n'apprit qu'avec chagrin que tout me réussissoit, que ceux de mon Gouvernement m'aimoient & que mes ennemis me craignoient. S'imaginant que mes prospérités étoient sa ruine, il en conçut une violente jalousie. Il crut que le moyen de les arrêter étoit de me faire haïr de ceux de mon Gouvernement. Il sollicita les habitans de Tibériade, ceux de Séphoris & de Gabare, & il se flatta de les pouvoir détacher de mon obéissance pour se donner à lui. C'étoient les trois plus grandes villes de la Galilée; & il promettoit de les mieux gouverner que je ne faisois. Ceux de Séphoris rejetterent ses sollicitations, & résolus de demeurer fidéles aux Romains, ils ne voulurent obéir ni à lui ni à moi. Ceux de Tibériade vouloient bien vivre en paix avec lui, mais ils refuserent de se détacher de mon obéissance. Pour ceux de Gabare, ils se donnerent à Jan. Ce fut Simon, un des plus considérables de la ville & son ami particulier, qui les y porta. La crainte du peuple de la province, dont ils voyoient que j'étois extrêmement aimé, les empêcha de se déclarer publiquement; mais ils en cherchoient secrettement l'occasion, & ils me tendoient cependant des piéges.

Jan cabale contre Joseph.

XXVI. Quelques jeunes Dabaritains hardis & entreprenans, ayant remarqué que la femme de Ptolémée, intendant du Roi, passoit avec un grand équipage & avec quelques cavaliers pour sa sûreté, des terres de l'obéissance d'Agrippa sur celles des Romains, l'attaquerent brusquement (*a*), & l'obligerent de prendre la fuite en leur abandonnant tous ses équipages. Ils vinrent me trouver à Tarichée où j'étois alors, avec quatre mulets chargés d'habits & de meubles, avec beaucoup d'argent & cinq piéces d'or (*b*). Je voulus conserver le tout à Ptolémée. Nous étions de la même nation, & nos loix nous défendoient même de dépouiller nos ennemis (*c*). Je dis à ces jeunes gens qu'il falloit conserver ce butin pour le vendre, & en employer le prix à faire réparer les murs de Jerusalem. Fâchés de se voir privés par-là de la part qu'ils se promettoient de cette prise,

(*a*) Ce fut Ptolémée que ces jeunes Dabaritains attaquerent, & dont ils enleverent les équipages. *Guer. Juifs*, liv. 2. chap. 21. n. 3.

(*b*) Six cents piéces d'or. *Guer. Juifs*, liv. 2. chap. 21. num. 3.

(*c*) Si Joseph entend par ἀποστερεῖν, dépouiller, mettre à nud, la Loi défendoit de le faire à l'égard des ennemis : mais ce n'étoit pas le cas des jeunes Dabaritains, & la citation est hors de sa place. S'il n'entend par ce mot qu'enlever des meubles, des habits, de l'argent & des équipages, la Loi ne défendoit pas en ce sens ἀποστερεῖν ses ennemis.

ils furent dans les bourgades voisines répandre le bruit que je voulois livrer le païs aux Romains ; que je leur avois donné une défaite, lorsque je leur avois dit que je conservois ce qu'on avoit enlevé à la femme de Ptolémée pour faire réparer les murs de Jerusalem ; que mon dessein étoit de le lui rendre, & ils devinoient assez juste. Je mandai, lorsqu'ils se furent retirés, Dassion & Jannée fils de Levi, deux des principaux de la ville, & très-attachés au Roi Agrippa ; je leur ordonnai de prendre tous ces effets & d'aller les lui porter, les menaçant de les faire mourir s'ils disoient à personne ce que je leur ordonnois de faire.

XXVII. Le bruit qui courut dans toute la Galilée que je voulois livrer les places de mon Gouvernement aux Romains, souleva tout le monde contre moi, & on demandoit que je fusse puni. Ceux de Tarichée persuadés que ce que disoient les jeunes Dabaritains étoit vrai, solliciterent mes gardes & mes autres soldats de me quitter lorsque je serois endormi, & de se rendre incessamment à l'Ippodrome, afin de délibérer tous ensemble sur le parti qu'il convenoit de prendre contre leur Gouverneur. S'étant laissé séduire, ils y allerent, & ils

Danger où Joseph se trouve à Tarichée.

y trouverent un grand peuple assemblé qui crioit d'une voix unanime qu'il falloit me punir comme un lâche qui les trahissoit. Jesus fils de Saphia étoit celui qui les animoit davantage. Il étoit alors premier Magistrat de la ville : c'étoit un méchant, brouillon de son naturel, & passionné pour toute sorte de nouveautés. Prenant les loix de Moïse en ses mains, & s'avançant dans l'assemblée : » Si l'interêt, dit-il, de votre conserva-» tion ne vous porte pas à détester Joseph, jettez les yeux sur » ces loix de nos peres que votre premier officier doit au premier » jour livrer aux Gentils : montrez combien vous avez hor-» reur d'une entreprise si criminelle, par le châtiment de son » auteur.

XXVIII. Après cette invective, le peuple continuant à crier, il prit quelques soldats avec lui, & vint à la maison où j'étois, dans le dessein de me tuer. Je ne sçavois rien de tout cela, & accablé de fatigue je m'étois endormi avant cette émeute. Simon capitaine de mes gardes, & qui étoit resté seul (a) auprès de moi, voyant le peuple accourir, m'éveilla pour m'apprendre le danger que je courois. Il m'exhortoit à me donner la mort généreusement comme il convenoit à un premier Officier, plûtôt

(a) Il en resta quatre. *Guer. Juifs*, liv. 10. c. 21 n. 3.

que de me voir forcé à la recevoir des mains de mes ennemis. C'étoit l'avis qu'il me donnoit (*a*) ; mais après avoir tout abandonné à la divine providence, je crus devoir me présenter au peuple. Je m'habillai de noir, je suspendis mon épée à mon col, & ayant enfilé une rue où j'esperois ne point trouver d'ennemis, je me rendis à l'Ippodrome. Je m'y jettai à terre, je l'arrosai de mes larmes (*b*) & je tâchai d'exciter la compassion du peuple. Sentant qu'il commençoit à changer de sentiment, je m'appliquai à y mettre la division, avant que les soldats fussent de retour de chez moi. J'avouai que j'étois coupable, puisqu'il le croyoit. Je lui demandai qu'il me permît seulement de lui expliquer l'usage que je voulois faire de l'argent qu'avoient produit les effets de la femme de Ptolémée qu'on avoit vendus : après quoi il seroit le maître de me faire mourir. Le peuple m'avoit permis de parler ; les soldats revinrent en même temps de chez moi, & m'ayant apperçu ils coururent pour me tuer ; mais le peuple les en empêcha. Ils se retinrent, comptant bien qu'après avoir avoué que j'avois conservé cet argent pour le Roi, ils me tueroient comme un traître qui confessoit son crime.

XXIX. Quand on eut fait silence, je leur dis : » Si je mérite » la mort, mes freres, (*c*) je m'y soumets ; mais je veux avant » que de mourir vous faire connoître la vérité. Je sçais que » cette ville exerce avec zele l'hospitalité ; qu'un grand nombre de personnes ont quitté leur patrie pour s'y retirer, & » pour y courir avec elle une fortune commune. J'ai destiné » cet argent à vous bâtir des murailles : êtes-vous fâchés qu'il » soit employé à vous en procurer ? « Ce ne fut qu'une voix des habitans de Tarichée & des étrangers, qui crioient qu'ils m'étoient obligés & que je n'avois rien à craindre. Les Galiléens & ceux de Tibériade resterent dans leur prévention. La division se mit entre eux : les uns menaçoient de me faire punir, tandis que les autres m'exhortoient à mépriser ces menaces. Mais quand j'eus promis à ceux de Tibériade que je ferois réparer leurs

(*a*) *Orabatque ut forti animo, prout ducem oportebat, ipsius manu mortem oppeterem.* Voilà un étrange compliment que M. Havercamp fait faire à Joseph par son capitaine des gardes. M. d'Andilly n'a pû s'en accommoder, & j'ai suivi son goût. Ce qui a pû tromper le sçavant Editeur, c'est que Joseph auroit dû dire naturellement ἀφ' ἑαυτοῦ, ou αὑτοῦ, mais il s'est servi quelquefois d'αὐτῆς sans esprit rude dans le sens d'ἑαυτοῦ.

(*b*) La démarche est bien humiliante & bien basse, pour un homme qui se donne pour un heros en plusieurs autres endroits.

(*c*) C'est ce que dit saint Paul, & presque dans les mêmes termes, dans les Actes des Apôtres. *Act. Apost.* chap. 25. vers. 11.

murailles, & que j'aurois soin qu'on fît dans les autres villes les réparations nécessaires ; on me crut & chacun se retira chez soi : je me retirai aussi chez moi avec mes amis & vingt soldats.

XXX. Mais les voleurs & les auteurs de la sédition, dans la crainte que je ne les fisse châtier de ce qu'ils avoient fait, prirent six cents soldats avec eux & vinrent pour brûler la maison où je demeurois. Je ne crus pas, quand je le sçus, qu'il me convînt de fuir ; je pensai au contraire que je devois risquer un coup hardi, & en quelque sorte téméraire. Je fis fermer les portes de la maison, & étant monté sur la terrasse, je leur dis de m'envoyer quelqu'un, & que je lui donnerois cet argent. Ils m'envoyerent un des plus déterminés de la troupe. Je le fis fouetter, & après lui avoir fait couper une de ses mains, je la lui fis attacher au col, & je le renvoyai dans cet état (*a*). Cette opération jetta la terreur dans les cœurs ; la crainte d'être traités de la même maniére s'ils demeuroient davantage *devant ma maison* les saisit, & me croyant de plus grandes forces que je n'en avois, ils prirent la fuite. Ce fut ainsi que j'évitai pour la seconde fois d'être la victime de mes ennemis.

XXXI. Des esprits brouillons prirent occasion d'irriter le peuple, de ce que les deux Seigneurs de la Cour du Roi qui m'étoient venu trouver ne vouloient pas prendre les mœurs & les pratiques de ceux chez qui ils trouvoient leur sûreté. Ils prétendoient qu'il étoit injuste de les y souffrir, & les accusoient d'être des empoisonneurs & des avant-coureurs des Romains. Le peuple séduit par des gens qui ne répandoient ces calomnies que pour lui faire plaisir, les crut facilement. Lorsque je l'eus appris, je leur remontrai qu'ils ne devoient pas maltraiter des gens qui s'étoient refugiés dans leur ville ; qu'il étoit ridicule de les accuser d'être des empoisonneurs ; que si les Romains sçavoient le secret de se défaire de leurs ennemis par le poison, ils n'entretiendroient pas de si grandes armées. Cette remontrance les calma pour un temps, mais les brouillons les irriterent peu après par leurs mauvais discours ; & ayant pris les armes, ils coururent à la maison que ces Sei-

[a] Le nombre de ceux qui allerent assiéger la maison de Joseph étoit de deux mille, & ce furent les personnes les plus distinguées que lui avoient envoyé ceux qui l'assiégeoient, qu'il fit déchirer à coups de verges. *Guer. Juifs*, liv. 2. chap. 21. num. 5.

gneurs avoient à Tarichée pour les tuer. Je craignis, quand je l'appris, que s'ils exécutoient leur mauvais dessein, personne ne voulût dans la suite se retirer dans leur ville. Je me rendis *chez ces Seigneurs* avec quelques personnes que je pris avec moi. Je fis fermer *la porte*, & ouvrir le canal qui conduit (*a*) au port. J'ordonnai qu'on m'amenât une barque, dans laquelle je me jettai avec eux, & nous passâmes par-delà sur les confins d'Ippéon. Leur retraite étoit trop longue, pour que je pusse les accompagner. Je les quittai donc après leur avoir payé leurs chevaux & les autres effets qu'ils laissoient, en les exhortant de souffrir avec courage l'état où ils se trouvoient. J'étois bien fâché d'être contraint d'abandonner à leurs ennemis des personnes qui s'étoient venu refugier auprès de moi; mais enfin je croyois que s'ils avoient à périr, il me convenoit davantage que ce fût par les mains des Romains, que dans mon Gouvernement. Ils furent assez heureux pour éviter l'un & l'autre; car le Roi Agrippa leur pardonna. Ce fut ainsi que se termina l'affaire de ces deux Seigneurs.

XXXII. Les habitans de Tibériade écrivirent au Roi qu'ils vouloient se donner à lui, & ils le priérent en même temps de leur envoyer des troupes qui pussent défendre leur pays: c'étoit ce que portoient leurs lettres. Lorsque j'avois été dans leur ville, ils m'avoient prié de leur faire bâtir des murailles

(*a*) Joseph n'avoit ni le temps ni les ouvriers nécessaires pour tirer un canal de la maison de ces Seigneurs au Lac de Genesareth. M. d'Andilly qui l'a senti, a cru qu'en mettant cette maison proche le canal, la chose ne paroîtroit pas impossible. Mais outre que Joseph ne dit point qu'elle en fût proche, quand elle n'en auroit été éloignée que de vingt pieds, un canal de cette longueur, assez large pour qu'une barque y pût naviger, assez profond pour y recevoir la quantité d'eau nécessaire pour la porter, ne se fait pas dans un instant: il eût fallu des ouvriers, & Joseph ne dit point qu'il en eût; du temps pour travailler, & ces Seigneurs furent si pressés, qu'ils n'eurent pas celui de prendre leurs chevaux ni leurs effets. J'aurois mauvaise grace de me plaindre de ceux qui ont traduit Joseph avant moi: ils ont rendu fidellement son expression, mais ce n'est pas sa pensée. Je ne crois pas qu'il ait pû en avoir d'autre que de dire qu'il fit ouvrir le canal qui conduisoit de la maison de ces Seigneurs au Lac, qui pouvoit être fermé par une chaîne à son débouché pour empêcher que les barques n'approchassent de cette maison. Le mot qu'il avoit employé pour marquer qu'il rendit le passage libre, a pû être si défiguré ou par une mauvaise main qui l'avoit mal représenté, ou par le temps qui consume tout, que les copistes ont cru y voir ἐπ'αὐτῆς au lieu d'ἀνοῖξαι, ou d'un autre mot, mais qui faisoit en général le même sens: ἐπ'αὐτῆς n'en fait point; & si ἀπ'αὐτῆς que lui a substitué le nouvel Editeur, peut absolument se souffrir pour le sens, c'est un pléonasme pour l'expression. Je ne soutiens point la correction; mais quel que soit le mot qui s'est perdu, Joseph n'a pas pû dire qu'il fit » tirer un canal depuis la maison qu'oc- » cupoient ces Seigneurs jusqu'au Lac. *M. d'Andilly.*

comme j'avois fait à Tarichée. Je le leur avois accordé ; & ayant fait apporter des matériaux, j'avois ordonné aux ouvriers de travailler. J'étois retourné à Tarichée, qui est éloignée de trente stades de Tibériade ; lorsqu'on vit passer trois jours après, assez proche de cette dernière ville (*a*), quelques cavaliers Romains, qui firent croire que c'étoient les troupes du Roi qui arrivoient. Le peuple ne tarda pas à lui donner d'aussi grandes louanges, que les imprécations dont il me chargeoit étoient atroces. On vint me dire ses dispositions, & qu'il vouloit se soustraire à mon obéissance. Cette nouvelle me mit dans un grand embarras ; car j'avois permis aux troupes que j'avois avec moi, de sortir de Tarichée, & de s'en retourner chez elles, à cause que le lendemain étoit un jour de Sabbat, & je ne voulois pas que les habitans de cette ville en fussent embarrassés. Convaincu qu'ils m'étoient fort attachés, je négligeois d'avoir une garde réglée : je n'avois avec moi que sept soldats avec quelques amis, & je ne sçavois ce que je devois faire. Je ne croyois pas que je pusse faire revenir mes troupes le même jour, la nuit approchant. Et quand elles fussent revenues, c'étoit le lendemain un jour de Sabbat où nos loix nous défendent de prendre les armes (*b*), quelque grande qu'en paroisse la nécessité. Je pou-

(*a*) „ Et aussi-tôt que j'en fus sorti [de „ Tarichée,] quelque Cavalerie Romai- „ ne ayant paru proche *de la ville* (*Mr. d'Andilly.*) L'expression est trop générale, & on ne sçait si Joseph veut dire que ces cavaliers parurent aux environs de Tibériade ou de Tarichée. Je me suis déterminé pour Tibériade, & il faut en rendre raison. C'étoient ceux de Tibériade qui faisoient ces grandes imprécations contre Joseph ; & ce qui leur en donna la hardiesse, ce furent ces cavaliers qui furent vûs *proche de la ville* ; ce fut donc proche de leur ville qu'ils passerent : car si ç'avoit été proche de Tarichée, ils ne les auroient pas vûs ; au contraire Joseph qui n'eût pû l'ignorer, n'eût pas renvoyé ses troupes, sçachant l'ennemi aux environs de la ville où il étoit.

(*b*) C'est l'expression littérale des termes de Joseph, mais ce n'est pas celle de sa pensée, & le sçavant Interprête * qui assure que du temps de cet Historien „ la „ superstition du Sabbat avoit pris le des- „ sus, *que les Juifs* ne croyoient pas pou- „ voir prendre les armes ce jour-là pour „ quelque cause que ce fût, “ a plus fait d'attention aux termes de l'Auteur qu'il cite, qu'aux circonstances qui en doivent déterminer le sens. Ce n'eût pas été pour se défendre que Joseph eût fait revenir ses troupes, mais pour aller attaquer. Les Juifs se croyoient l'attaque défendue le jour du Sabbat, mais ils ont toujours cru que la défense leur étoit permise. „ Par ce discours, Matathias persuada „ ceux qui étoient venu le trouver qu'on „ pouvoit se défendre un jour de Sabbat ; & c'est encore aujourd'hui le sentiment de la Nation, qu'elle pouvoit combattre les jours de Sabbat lorsqu'elle y seroit contrainte. καὶ ἀχει διαζωματα παρ' ἡμιν, καὶ σαββατοις, ει ποτε δεοιτο μαχεσθαι. Antiq. judaïq. liv. 12.

* *P. Calmet*, 1. *Machab, chap*, 2. *v*. 41.

vois

vois permettre à ceux de Tarichée & aux étrangers qui y étoient d'aller piller Tibériade, mais je voyois qu'ils n'étoient pas en état de le faire, & qu'un plus long délai me mettoit au risque de voir les troupes du Roi arriver, & de perdre cette ville. Dans cet embarras j'envoyai ceux que je me croyois plus attachés, se saisir des portes de la ville de Tarichée pour empêcher que personne n'en pût sortir. Je mandai ensuite les principaux de la ville, & je leur ordonnai à chacun de se faire amener une barque avec un patron, de se mettre dedans & de me suivre à Tibériade. Je montai dans une avec mes amis & mes sept soldats, & je fis voile pour cette ville.

Stratagême de Joseph pour faire rentrer ceux de Tibériade dans leur devoir.

XXXIII. Ceux de Tibériade voyant qu'ils s'étoient trompés, que les troupes du Roi n'arrivoient point, & que le Lac étoit couvert de barques, craignirent pour leur ville; & croyant qu'elles étoient pleines de troupes, ils changerent bien de disposition. Ils mirent les armes bas, & hommes, femmes & enfans vinrent au-devant de moi en me donnant mille bénédictions. Ils ne soupçonnoient pas que j'eusse connoissance de leur dessein, & ils me prioient de ménager leur ville. Quand j'en fus proche, j'ordonnai aux patrons de jetter l'ancre au loin, de peur qu'on ne s'apperçût qu'il n'y avoit personne dans les barques. Je m'avançai ensuite, & je leur reprochai leur conduite insensée de vouloir, sans aucun juste sujet, se soustraire à mon obéissance, tandis qu'il m'étoit si facile de les forcer à s'y maintenir; je leur fis cependant entendre que je voulois bien leur pardonner, à condition qu'ils m'envoyeroient à l'heure même dix des principaux du peuple. Ils s'y soumirent sans difficulté. Lorsqu'ils me les eurent envoyés, je les fis monter dans une barque qui les porta à Tarichée pour y être gardés.

XXXIV. *Je continuai à leur demander des ôtages*; & m'étant par cet artifice fait remettre tous les Sénateurs les uns après les autres, & autant des plus considérables du peuple, je les envoyai à Tarichée (*a*). Les habitans de Tibériade qui sentirent alors la grandeur du danger où ils se trouvoient, me priérent de faire punir l'auteur de la sédition. C'étoit un jeune homme hardi & entreprenant, nommé Clitus. Comme il étoit de la même nation que moi, je me fis un scrupule de le faire mourir : dans la nécessité cependant de le faire châtier, j'ordon-

(*a*) Joseph prit de cette maniére six cents Sénateurs de Tibériade, & environ deux mille personnes du peuple. *Guer. Juifs*, liv. 2. chap. 21. n. 9.

nai à Levi un de mes gardes d'aller lui couper les (*a*) mains; mais il eut peur d'aller exécuter cet ordre au milieu de la grande multitude de peuple qui étoit assemblée. Pour empêcher qu'elle ne s'apperçût de la lâcheté de mon garde, je dis à Clitus: Vous méritez de perdre les deux mains, pour vous punir de votre ingratitude; soyez vous-même votre bourreau, de peur que par votre désobéissance vous ne vous attiriez un plus rude châtiment. Il me conjura alors de ne le condamner qu'à en perdre une. Je me fis beaucoup prier; mais je le lui accordai enfin; il se coupa la gauche d'un coup de sabre, & cette opération appaisa la révolte.

XXXV. Les habitans de Tibériade apprirent, lorsque je fus retourné à Tarichée, l'artifice dont je m'étois servi: ils en furent surpris, & ils admirerent comment j'avois pû, sans qu'il en eût coûté la vie à personne, arrêter leur folle entreprise. J'envoyai chercher mes ôtages pour les faire manger avec moi. Je les avois fait mettre en prison: Juste avec son pere Pistus étoit de ce nombre. Je leur dis dans le repas que je n'ignorois pas la grande puissance des Romains, mais que le grand nombre des factieux ne me permettoit pas de m'en expliquer: que je leur conseillois de faire de même, en attendant des temps plus favorables, & de ne se pas faire peine de m'avoir pour gouverneur, ne pouvant en avoir un qui les traitât avec plus de modération.

Je fis ressouvenir (*b*) Juste qu'avant que je fusse entré dans la province & que la guerre fût déclarée, les Galiléens avoient fait couper les mains à son frere qu'ils accusoient d'avoir fait de fausses lettres; qu'après que Philippe fut sorti de Gamala, les habitans avoient tué son parent Charès dans leur différend avec les Juifs Babyloniens, & avoient maltraité so frere Jesus mari de la sœur de Juste de Tibériade. Après leur avoir fait cette remontrance je leur rendis à tous la liberté.

XXXVI. Philippe fils de Jacime s'étoit retiré avant cet évenement de la forteresse de Gamala. Voici ce qui y donna occasion. Il avoit appris qu'Agrippa ne se servoit plus de Varus,

(*a*) A la lettre, *l'autre main*, mais il est certain par ce que Joseph dit de ce même ordre dans son histoire de la guerre des Juifs, liv. 2. chap. 21. n. 10. qu'il ordonna à son garde d'aller couper les deux mains à Clitus; ainsi il faut qu' [illegible] ne soit que les débris d' [illegible]. J'ordonnai a Levi un de mes gardes d'aller lui couper l'une & l'autre main.

(*b*) Voyez remarque IX.

& que Modius Æquiculus avoit son emploi. Comme ils étoient amis, & que c'étoit une ancienne connoissance, il lui manda ce qui lui étoit arrivé, & le pria de faire rendre au Roi & à la Reine la lettre qu'il leur écrivoit. Les lettres de Philippe firent beaucoup de plaisir à Æquiculus, en lui apprenant qu'il n'avoit pas succombé aux embûches de ses ennemis, & il envoya celles qui étoient pour le Roi & la Reine à Berite, où ils étoient alors. Agrippa apprenant que le bruit qui avoit couru que Philippe faisoit la guerre pour les Juifs étoit faux, envoya de la cavalerie pour l'escorter, & il le reçut avec bonté lorsqu'il se fut rendu auprès de lui : il dit aux Romains en le leur montrant : Voilà ce Philippe que l'on accusoit de s'être révolté contre l'Empereur. Il lui ordonna de prendre de la cavalerie & d'aller à Gamala, d'en faire sortir sa famille, & de remettre les Juifs Babyloniens en possession d'Ecbatane. Il lui recommanda extrêmement de donner tous ses soins à empêcher que ses sujets ne brouillassent. Philippe, après avoir reçu ces ordres, partit promptement pour les exécuter..

XXXVII. Un nommé Joseph qui se donnoit pour médecin s'étoit attaché plusieurs jeunes gens. Il avoit persuadé à la plûpart des principaux de Gamala, & avoit contraint les autres malgré eux de se révolter contre le Roi; promettant de leur faire recouvrer leur liberté. Comme ce séditieux faisoit mourir ceux qui ne vouloient pas se joindre à lui, il fit mourir Charès parent de Philippe & son frere Jesus, mari de la sœur de Juste de Tibériade, comme nous venons de le rapporter. Ceux de Gamala m'écrivirent pour me prier de leur envoyer de l'infanterie & des ouvriers pour relever leurs murailles. Je leur accordai l'un & l'autre. La Gaulanite jusqu'à la bourgade de Solime se révolta contre le Roi. Quoique les bourgades de Séleucie & de Foganni fussent fortes par leur situation, je ne laissai pas de les faire enfermer de bons murs : je fis la même chose pour Jamnia, Merath & Achabase, bourgades de la Galilée supérieure, quoique situées sur des rochers. Je fortifiai les places de la basse Galilée, Tarichée, Tibériade, Séphoris, la Caverne Arbelon, Bersope, Sélamis, Jotapat, Capharecco, Sigo, Japha, avec le Mont-Itabire, & j'y fis porter grande quantité d'armes & de vivres.

Meurtres dans Gamala.

XXXVIII. La haine que me portoit Jan fils de Levias, augmentoit tous les jours, & l'heureuse situation où il me voyoit

Jan envoie à Jerusalem pour faire révoquer Joseph du gouvernement de Galilée.

lui étoit insupportable. Dans la résolution de me perdre, il avoit fait faire des murs à Giscala sa patrie. Il envoya à Jerusalem son frere Simon & Jonatas fils de Sisenna, avec environ cent soldats, vers Simon fils de Gamaliel, pour le prier d'engager le Sénat à m'ôter le gouvernement de la Galilée & à le lui donner. Ce Simon étoit natif de Jerusalem, d'une illustre famille, & de la secte des Pharisiens, qui se distingue des autres par une pratique exacte de nos loix. C'étoit un homme d'esprit & de jugement, capable par sa pénétration de rétablir les affaires le plus en mauvais état. Il étoit de la connoissance de Jan & son ancien ami. Nous étions alors brouillés. Il se chargea de l'affaire, & il pria le Grand-Prêtre Ananus, Jesus de Gamala, & quelques autres de ce parti de s'opposer à ma puissance; de ne pas souffrir que je me fisse une si grande réputation, *leur représentant* qu'il étoit de leur intérêt qu'on m'ôtât le gouvernement de Galilée; & il ajoûta en pressant Ananus, qu'il n'y avoit point de temps à perdre, de peur que si j'en avois connoissance, je ne vinsse à Jerusalem avec de grandes forces: mais Ananus répondit que la chose souffroit difficulté; que plusieurs Grands-Prêtres & les principaux du peuple étoient persuadés que je m'acquitois bien de ma charge, & qu'il n'y avoit que des méchans qui pussent accuser une personne dont la vie étoit irréprochable.

XXXIX. Simon pria Ananus de lui garder le secret, & de ne pas publier ce qu'il lui avoit dit, parce qu'il trouveroit d'ailleurs le moyen de me faire rappeller. Il manda le frere de Jan à qui il dit qu'il devoit faire des présens à Ananus, & qu'ils le feroient certainement changer de sentiment. Le frere de Jan, suivit ce conseil; & Ananus & ceux de son parti étant corrompus par argent, convinrent de me faire sortir de Galilée: mais ce fut un secret dont personne qu'eux n'eut connoissance à Jerusalem. Ils prirent le parti d'envoyer en Galilée des personnes distinguées par leur naissance & leur mérite. Ils en prirent deux du peuple: Jonatas (*a*) & Ananie, qui étoient de la secte des Pharisiens. Le troisiéme, qui étoit Joazar, étoit de la même secte, & de famille Sacerdotale. On leur joignit

Députés qui partent de Jerusalem pour aller en Galilée, en faire sortir Joseph.

(*a*) Joseph met dans l'histoire de la guerre des Juifs, liv. 2. chap. 21. n. 27. Judas fils de Jonatas, & il fait donner pour escorte à ces quatre députés, deux mille cinq cents hommes.

Simon le plus jeune de tous, mais il étoit des Prêtres du premier ordre. Leurs instructions portoient d'assembler les Galiléens, & de leur demander pourquoi ils m'étoient si attachés; que s'ils disoient que c'étoit à cause que j'étois de Jerusalem, ils répondissent qu'ils en étoient également; que si c'étoit à cause de la grande connoissance que j'avois de nos loix, ils repliquassent qu'ils n'en étoient pas moins instruits; qu'enfin si c'étoit parce que j'étois Prêtre, ils repartissent que Joazar & Simon l'étoient également.

XL. Après avoir donné ces ordres à Jonatas & à ses collégues, ils leur donnerent quarante mille piéces d'argent du trésor public. Ayant sçû qu'un Galiléen nommé Jesus étoit à Jerusalem avec six cents hommes, ils le manderent; & l'ayant payé pour trois mois, ils lui ordonnerent d'accompagner Jonatas & ses collégues, & de leur obéir. Tout étant ainsi réglé & bien préparé, Jonatas & ses collégues partirent, ayant avec eux le frere de Jan & une compagnie de cent hommes. Ils avoient ordre de se contenter de m'envoyer à Jerusalem, si je mettois les armes bas; mais de ne pas hésiter de me tuer, si je faisois résistance, puisqu'on le leur commandoit. On écrivit en même temps à Jan de se préparer à me faire la guerre; & aux villes de Séphoris, de Gabara & de Tibériade de lui donner du secours.

XLI. Mon pere m'écrivit tout cela: Jesus de Gamala qui avoit assisté aux délibérations, le lui avoit révelé: je le connoissois beaucoup, & c'étoit mon ami. Je fus sensiblement affligé de voir mes concitoyens si peu reconnoissans, que d'avoir ordonné par jalousie qu'on me fit mourir: je l'étois aussi beaucoup de ce que l'envie de me voir avant que de mourir, portât mon pere à me presser de me rendre auprès de lui. J'en conférai avec mes amis, & je leur dis que je les quitterois sous trois jours pour retourner à Jerusalem. Cette résolution leur fit beaucoup de peine, & ils me conjurerent les larmes aux yeux de ne les pas abandonner, se regardant comme perdus si je quittois la province. Je ne me rendis pas à leurs priéres, & je crus que je devois penser à ma propre conservation. Les Galiléens dans la crainte que, si je me retirois, ils ne fussent à la discrétion des bandits, envoyerent publier dans toute la province que je voulois les quitter. A cette nouvelle on s'assembla de tous côtés jusqu'aux femmes & aux enfans. Ce n'étoit pas, je

crois, tant parce qu'ils me fussent attachés, que parce qu'ils craignoient les suites de ma retraite ; car ils se persuadoient qu'il ne leur arriveroit aucun mal tandis que je resterois avec eux. Ils me vinrent donc trouver en foule à Asochis, dans la grande plaine où j'étois.

Vision de Joseph.

XLII. J'eus alors pendant la nuit une vision qui me surprit beaucoup. M'étant mis au lit chagrin & inquiet des nouvelles que j'avois reçues, je crus voir quelqu'un devant moi qui me disoit : „ Cessez de vous affliger, & dissipez vos craintes ; car » ce qui vous chagrine aujourd'hui, sera la cause de votre élé- » vation. Vos desseins vous réussiront non-seulement dans ce » qui vous embarrasse maintenant, mais encore dans bien » d'autres occasions. Ne vous laissez point aller à l'abbatement : » souvenez-vous que vous ferez la guerre aux Romains. « Je me levai, après avoir eu cette vision, pour aller dans la grande plaine. Les Galiléens, parmi lesquels il y avoit des femmes & des enfans, ne m'eurent pas plutôt apperçu, qu'ils se jetterent tous à terre, me conjurerent les larmes aux yeux de ne les pas abandonner à la discrétion de leurs ennemis, & de ne pas livrer par ma retraite le pays à leurs pillages. Comme je ne me rendois pas à leurs priéres, ils tâchoient de me forcer par les plus vives instances à demeurer avec eux, & ils faisoient mille imprécations contre le peuple de Jerusalem, qui ne vouloit pas souffrir que la province fût en paix.

Joseph accorde aux instances des Galiléens, de rester avec eux.

XLIII. Les priéres de ce peuple & son abbatement me toucherent : je crus qu'il n'y avoit aucuns dangers auxquels je ne dusse me livrer pour le salut de tant de personnes. Je les assurai que je resterois avec eux, & j'ordonnai que cinq mille prissent les armes & se fournissent de provisions pour me suivre. Je renvoyai les autres chez eux. Lorsque ces cinq mille me furent venu trouver, j'y joignis trois mille soldats que j'avois avec moi ; avec quatre-vingt cavaliers, & j'allai à la bourgade de Cabolo (*a*) qui est sur les confins de Ptolémaïde. J'y assemblai mes troupes pour me mettre en état de faire la guerre à Placide. Cestius Gallus l'avoit envoyé avec deux cohortes d'infanterie, & une compagnie de cavalerie, mettre le feu aux bourgades de Galilée voisines de Ptolémaïde. Il s'étoit retran-

(*a*) Cellarius, *Geogr. Ant.* liv. 3. ch. 12. & M. Relandi, *Palæst. illust.* pag. 70. croient qu'il faut lire *Zabulon*.

ché devant cette ville, & je campai à environ soixante stades de Cabolo. Nous mettions souvent nos troupes en bataille comme pour nous battre, mais cela se terminoit par quelques légeres escarmouches : car plus il voyoit que j'en voulois venir à quelque chose de décisif, plus il se resserroit, sans s'éloigner de Ptolémaïde.

XLIV. Cependant Jonatas & ses collégues arriverent. Ils étoient envoyés, comme je l'ai dit, par la faction de Simon & du Grand-Prêtre Ananus. Comme ils n'osoient me faire arrêter publiquement, ils tâcherent de le faire par surprise & m'écrivirent cette lettre.

Les Députés de Jerusalem écrivent a Joseph de les aller trouver.

» Jonatas & ses collégues envoyés par le Conseil de Jerusalem „ à Joseph, Salut. Les principaux de Jerusalem ayant appris que » Jan de Giscala a souvent voulu vous perdre, ils nous ont en- » voyés lui en faire des réprimandes & l'exhorter à vous obéir „ dans la suite. Comme nous souhaitons de conférer avec vous » sur ce qu'il convient de faire, nous vous prions de nous venir » trouver au plutôt, mais peu accompagné, car la bourgade » où nous sommes ne peut pas contenir beaucoup de mon- » de. « Ils m'écrivoient cela dans l'espérance de deux choses l'une ; ou que j'irois sans escorte, ou que j'en menerois une avec moi ; que si je prenois le premier parti, il leur seroit facile de se saisir de moi ; que si je prenois le second, ils me déclareroient ennemi. Le cavalier qui m'apporta cette lettre, étoit un jeune homme hardi & qui avoit servi dans les troupes du Roi. Il étoit la seconde heure de la nuit, & j'étois à table avec mes amis, & les principaux de la Galilée. Un de mes domestiques m'ayant dit qu'un cavalier étoit arrivé, je lui dis de le faire entrer. Il entra, & sans saluer personne, il me présenta la lettre en me disant : Les Députés de Jerusalem vous l'envoient, répondez-y sur l'heure, car je suis pressé d'aller les retrouver. Je le priai de s'asseoir & de manger avec nous : mais il le refusa : ceux qui étoient à table avec moi étoient surpris de l'audace de ce jeune homme ; cependant je tenois cette lettre en ma main comme je l'avois reçue, & je m'entretenois de toute autre chose. Je me levai peu de temps après de table & congédiai la compagnie pour aller me coucher ; je retins seulement avec moi quatre personnes, sur l'amitié desquelles je comptois davantage. J'ordonnai à mon domestique d'apporter du vin, & je décachetai la lettre sans que personne s'en apperçût. Je jettai un coup

d'œil dessus, & ayant vû de quoi il s'agissoit, je la repliai la tenant toujours en mes mains, comme si je ne l'avois pas lûe. J'ordonnai qu'on donnât au porteur vingt dragmes pour son voyage. La maniére dont il les reçut & dont il m'en remercia, me fit juger qu'il étoit intéressé & que je pourrois en tirer ce que je voudrois; je lui dis que s'il vouloit boire avec nous, je lui ferois donner une dragme à chaque verre qu'il boiroit. Il reçut la proposition avec plaisir, & buvant beaucoup pour en avoir davantage il fut bientôt yvre. Il ne garda plus alors de secret, & sans que je l'interrogeasse, il me dit qu'on m'avoit condamné à perdre la vie, & me détailla les embûches qu'on me dressoit; quand il eut achevé, je fis réponse à Jonatas & à ses collégues.

» Joseph à Jonatas & à ses collégues, Salut. J'ai beaucoup » de joie que vous soyez arrivés sains & saufs en Galilée: mais » sur-tout de ce qu'en vous remettant le soin des affaires, je » pourrai m'en retourner dans ma patrie, comme je le souhaite il y a long-tems. J'aurois dû vous aller trouver non-seulement à Saloth, mais encore plus loin sans que vous me l'eussiez ordonné. J'espere que vous m'excuserez dans l'impossibilité où je suis de le faire. J'observe à Cabolo Placide qui a » dessein de se jetter dans la Galilée. Venez, je vous prie, ici » quand vous aurez lû ma lettre. Portez-vous bien.

XLV. Je donnai cette lettre au courier & j'envoyai en même temps trente des plus considérables de la Galilée, saluer Jonatas & ses collégues, avec ordre de ne leur rien dire autre chose. Je donnai à chacun d'eux un de mes soldats en qui j'avois confiance pour les observer, de peur qu'ils n'eussent quelque entretien particulier avec Jonatas & ses collégues. Les principaux de la Galilée étant ainsi allé les trouver, ces Députés de Jerusalem virent que leur dessein n'avoit pas réussi, & m'écrivirent une seconde lettre.

» Jonatas & ses collégues à Joseph, Salut. Nous vous ordon» nons de vous rendre sous trois jours auprès de nous sans » escorte à la bourgade de (a) Gabarot, afin que nous puissions

(a) Il n'est pas bien décidé si Gabarot & Gabara sont deux lieux différents, ou si ce n'est que le même lieu. M. Reland *Palæst. illust.* pag. 771. penche à croire que ce n'est qu'un même endroit, mais qui avoit ces deux noms. J'ai peine à entrer dans la conjecture de ce Sçavant. Joseph après avoir mandé à Jonatas & à ses collégues qu'il iroit les trouver dans quelque bourg ou dans quelque ville de Galilée qu'ils voudroient lui marquer, excepté Gabara & Giscala, se feroit-il rendu

apprendre

» apprendre de vous les accusations que vous formez contre » Jan. « Ils congédierent les Galiléens que je leur avois envoyés en leur donnant cette lettre, & ils allerent à Japha, qui est une des plus grandes bourgades de Galilée, bien fortifiée & fort peuplée. Le peuple, hommes, femmes & enfans fut au-devant d'eux pour les prier avec de grands cris de s'en retourner & de ne les point priver par envie d'un aussi bon gouverneur que celui qu'ils avoient. Ces cris mirent Jonatas & ses collégues dans une grande colère, mais ils n'oserent en rien faire paroître; & sans daigner répondre à ce peuple, ils allerent dans d'autres bourgades. Ils entendirent par-tout les mêmes cris, & les mêmes protestations, de ne jamais se laisser persuader de recevoir un autre gouverneur que Joseph. Comme ils ne pouvoient réussir en aucun endroit, ils allerent à Séphoris qui est une des plus grandes villes de Galilée. Les habitans qui avoient toujours de l'inclination pour les Romains, furent au-devant d'eux, mais sans me louer ni me blâmer. De Séphoris ils allerent à Asochis, dont les habitans les reçurent comme avoient fait ceux de Japha. Ne pouvant plus alors retenir leur colère, ils ordonnerent à ceux qui les accompagnoient de les faire taire à coups de bâtons. Jan fut avec trois mille hommes trouver Jonatas & ses collégues à Gabara. Je vis par leur lettre qu'ils avoient dessein de me faire la guerre. Ainsi je quittai (*a*) Cabolo, & je pris avec moi un pareil nombre de troupes. Je laissai dans mon camp celui de mes amis sur lequel je pouvois compter davantage, & pour m'approcher d'eux, j'allai à Jotapat distant du lieu où ils étoient d'environ quarante stades. Je leur écrivis: » Si » vous voulez absolument que j'aille vous trouver, il y a dans » la Galilée deux cents quatre tant Villes que Bourgades; je » me rendrai dans celle que vous me marquerez, excepté Gabara & Giscala; la premiére est amie & alliée de Jan, & la » seconde est sa patrie.

XLVI. Jonatas & ses collégues reçurent ma lettre, mais

dans la premiére * sans marquer ce qui l'avoit fait changer de sentiment? Il eût au moins dû le faire. Jonatas & ses collégues appellent Gabarot dans leur seconde lettre une bourgade. Joseph dit n°. 25. que Gabara est une des trois villes les plus considérables de Galilée. Gabara & Gabarot pouvoient être proches l'un de l'autre, mais ils paroissent deux lieux différents.

(*a*) M. d'Audilly n'a point traduit χαβαλων, quoiqu'il soit dans le grec, mais soit oublié dans S. Gelenius, soit que ce soit une faute d'impression, il ne le trouvoit point dans sa version.

* Voyez n° 47.

ils ne jugerent pas à propos d'y répondre. Ils tinrent conseil avec leurs amis, & y appellerent Jan. Le sujet de leur délibération étoit la manière dont ils pourroient se saisir de moi. L'avis de Jan fut » qu'on écrivît dans toutes les villes & toutes les bour» gades de Galilée, dont, disoit-il, il n'y en avoit aucune où je » n'eusse des ennemis, de courir sur moi comme contre un » ennemi public: qu'il en falloit envoyer le décret à Jerusalem, » afin qu'on l'y confirmât; que si on prenoit ce parti, la » crainte obligeroit ceux qui m'étoient attachés de m'abandon» ner. « L'avis fut fort goûté de tout le conseil. J'en fus informé par un nommé Sacchée qui quitta Jonatas & ses collégues pour venir me trouver, & qui m'apprit leurs desseins les plus secrets. Je crus sur cet avis que je ne devois point perdre de temps: & comme je regardois Jacques comme celui de mes soldats qui m'étoit le plus attaché, je lui ordonnai de prendre deux cents soldats, & d'aller dans les chemins qui conduisent de Gabara en Galilée; de se saisir de ceux qu'il trouveroit faire cette route, sur-tout de ceux qui seroient chargés de lettres, & de me les envoyer. J'envoyai Jérémie en qui j'avois aussi beaucoup de confiance, avec six cents soldats, sur les confins de Galilée, garder les chemins qui vont de cette province à Jerusalem, avec ordre d'arrêter tous ceux qu'il trouveroit avec des lettres, de me les envoyer, & de mettre aux fers ceux qu'il en trouveroit chargés.

Moyens que les Députés de Jerusalem prennent avec Jan de Giscala pour soulever toute la Galilée contre Joseph.

Mesures que Joseph prend pour faire échouer leur dessein.

XLVII. Après avoir donné ces ordres, je commandai aux Galiléens de venir le lendemain me trouver en armes à Gabarot avec des provisions pour trois jours. Je partageai les troupes que j'avois avec moi en quatre corps. Je choisis pour la garde de ma personne, celles qui m'étoient le plus attachées. Je leur donnai des officiers, à qui je recommandai de prendre garde qu'aucun soldat inconnu ne se mêlât parmi eux. Je me rendis le lendemain sur les cinq heures à Gabarot. Je trouvai la plaine de devant cette bourgade couverte de Galiléens qui m'attendoient en armes comme je leur avois ordonné, & beaucoup d'autres qui s'y étoient rendus des bourgades voisines. Quand je les eus joints, & que je voulus leur parler, ils s'écriérent tous que j'étois le bienfaicteur & le sauveur de la Province. Après les avoir remerciés de leur affection, je les priai de n'attaquer personne, de ne point piller le pays, mais de camper dans la plaine & de se contenter des

provisions qu'ils avoient apportées ; parce que je ne souhaitois rien tant que d'appaiser tous ce troubles sans répandre de sang. Ceux que Jan envoyoit avec des lettres, tomberent le même jour entre les mains des gardes que j'avois mis sur les chemins. Ils retinrent les couriers comme je leur avois ordonné, & m'envoyerent les lettres. Elles étoient remplies de faussetés & d'injures contre moi.

Les lettres des Députés de Jerusalem sont interceptées.

Joseph va trouver les Députés de Jerusalam.

XLVIII. Sans en rien dire à personne, je pris le parti d'aller trouver Jonatas & ses collégues. Quand ils sçurent que j'approchois, ils se retirerent avec ceux de leur parti, & avec Jan, dans la maison de Jesus qui étoit grande, & qui ne différoit guère d'une citadelle. Ils y cacherent une compagnie de soldats, firent fermer toutes les portes excepté une qu'ils laisserent ouverte, & attendirent que j'allasse les saluer. Ils avoient ordonné à leurs gardes de me laisser entrer quand je me présenterois, mais d'empêcher qu'aucun de mes gens n'entrât avec moi. Ils croyoient par-là se saisir facilement de moi, mais ils se tromperent. Je pressentis le piége qu'ils me tendoient ; & aussi-tôt que je fus arrivé, je descendis à l'opposite *de la maison de Jesus* & je feignis avoir besoin de me reposer. Jonatas & ses collégues crurent que je dormois véritablement, & ils furent avec empressement dans la plaine pour tâcher de persuader aux Galiléens qui y étoient, que j'étois un mauvais gouverneur ; mais il arriva tout le contraire de ce qu'ils prétendoient faire. Car ils n'eurent pas plutôt paru, que les Galiléens éleverent un cri qui marquoit bien leur attachement pour leur gouverneur. Ils reprocherent à Jonatas & à ses collégues qu'ils étoient venu mettre le trouble dans la Province, sans qu'ils leur en eussent donné aucun sujet : ils les conjurerent de s'en retourner, & ils protesterent qu'on ne leur persuaderoit jamais de recevoir un autre g ouverneur que moi.

Quand j'eus appris cela, je crus que je ne devois pas faire difficulté de paroître. J'allai donc écouter ce que Jonatas & ses collégues disoient. Aussi-tôt que je parus, toute l'assemblée me reçut avec de grandes marques de joie, & donna bien des bénédictions à mon gouvernement.

XLIX. La crainte saisit Jan & ses collégues ; & lorsqu'ils virent que les Galiléens couroient sur eux par l'affection qu'ils me portoient, ils craignirent de courir risque de perdre la vie. Ils pensoient à s'enfuir, mais je les arrêtai en les priant de

rester. Ils étoient fort abbatus, & dans un grand trouble (*a*). Je fis signe à la multitude de cesser ses acclamations, & j'envoyai ceux de mes soldats en qui j'avois plus de confiance garder les chemins ; je commandai aux Galiléens de s'avancer de peur de quelque surprise de la part de Jan, ou de celle des ennemis, en cas qu'ils nous vinssent attaquer brusquement. Je commençai *après avoir fait ces arrangemens* par faire ressouvenir Jonatas & ses collégues de ce qu'ils m'avoient écrit, qu'ils étoient députés par le Sénat de Jerusalem pour terminer les différends que j'avois avec Jan, & qu'ils m'avoient exhorté à les aller trouver. Je produisis en même temps leur lettre, pour les empêcher de rien nier. Voyant qu'elle les convainqueroit *s'ils le faisoient*, j'ajoûtai : » Jonatas, & vous qui êtes ses col-
» légues, si dans le différend que j'ai avec Jan, je dois rendre
» compte de ma conduite, en vous produisant deux ou trois
» témoins en ma faveur, vous seriez obligés, après avoir exa-
» miné leur vie, de me déclarer innocent des accusations qu'il
» forme contre moi. Mais pour vous convaincre que je n'ai
» rien fait que de bien & de juste dans mon gouvernement,
» je crois qu'il ne suffit pas à une personne qui s'est comportée
» aussi sagement que j'ai fait, de se borner à vous produire trois
» témoins : je vous présente toute cette multitude, informez-vous
» d'elle de la manière dont je me suis conduit ; si je ne l'ai pas
» gouvernée avec toute sorte de modération & d'égards ; &
» vous ô Galiléens, je vous conjure de ne point dissimuler la
» vérité ; dites devant les Députés de Jerusalem, ce sont mes
» juges, dites ce que je n'ai pas bien fait.

L. Comme je parlois encore, toute la multitude éleva la voix, en m'appellant son bienfaicteur & son sauveur, & elle témoigna que je les avois bien gouvernés : elle me pria de continuer, assurant avec serment que je n'avois fait peine à qui que ce fût, *& que je n'avois jamais souffert* qu'on manquât aux égards qui sont dûs aux personnes du sexe. Je lûs ensuite deux lettres

(*a*) Si, au lieu de τῷ λόγῳ, il y avoit τοῦ λόγου, je préfererois, avec quelque confiance de ne me pas tromper, le sens que je propose à celui qu'a donné le nouvel Editeur. Il ne paroit pas que ces Députés dussent être étonnés, du discours de Joseph puisqu'il n'avoit encore rien dit. τῷ λόγῳ peut être une faute pour τοῦ λόγου. D'ailleurs Joseph n'est pas toujours de la dernière exactitude à donner aux prépositions dont il se sert le régime qui leur convient. Ainsi je crois qu'il a voulu dire que Jonatas & ses collégues ne sçavoient que dire, qu'ils étoient tout troublés & comme hors d'eux-mêmes.

que Jonatas & ses collégues avoient écrites, mais que mes soldats avoient interceptées, & qu'ils m'avoient envoyées. Elles étoient pleines d'injures & de calomnies contre moi, & elles m'accusoient de traiter les Galiléens plutôt en tyran qu'en gouverneur. Elles contenoient plusieurs autres choses aussi indécentes que fausses. Je fis entendre au peuple que les porteurs de ces lettres me les avoient remises d'eux-mêmes. Car je ne voulois pas que mes ennemis sçussent que je faisois garder les chemins, de peur qu'ils ne s'abstinssent d'écrire dans la crainte que leurs lettres ne fussent interceptées.

LI. La lecture de celles que j'avois surprises mit le peuple en fureur. Il courut sur Jonatas & sur ses collégues pour les tuer, & il l'eût fait, si je n'eusse arrêté sa colére; je protestai que j'oublirois volontiers tout ce qu'ils avoient fait, pourvû qu'ils changeassent de conduite, qu'ils retournassent à Jerusalem & qu'ils y fissent un fidéle rapport de la manière dont je gouvernois la Province. Je leur permis ensuite de se retirer; quoique je sçusse bien qu'ils ne feroient rien de ce qu'ils me promettoient. Le peuple étoit cependant dans une grande colère contre-eux, & il me faisoit de grandes instances pour que je lui permisse de les punir. Je me donnai de grands mouvemens pour l'empêcher de leur faire du mal, persuadé que toute sédition produit nécessairement la ruine du public; mais il me fut impossible d'appaiser sa colère. Quand je vis que je ne pouvois arrêter sa fureur, je montai à cheval, & j'ordonnai à tout le monde de me suivre à la bourgade de Soganni qui est éloignée de vingt stades de Gabara(*a*). Je voulus éviter par-là & empêcher qu'on ne pût m'accuser d'avoir été la cause d'une guerre civile.

Les Galiléens veulent tuer Jonatas & ses collégues.

LII. Lorsque je fus près de cette bourgade, j'arrêtai le peuple & l'exhortai à se modérer, & à ne se pas porter à une vengeance dont les suites seroient sans retour. J'ajoûtai que je voulois faire une députation à Jerusalem de cent personnes respectables par leur âge, & par le rang qu'elles tenoient parmi eux, pour se plaindre devant le peuple de ceux qui troubloient la Province; mon intention étant, que s'ils le faisoient entrer dans leurs sentimens, ils sollicitassent des lettres du Sénat qui m'ordonnassent de rester en Galilée, & à Jonatas & à ses collégues d'en

Joseph députe à Jerusalem.

(*a*) On lisoit dans les éditions antérieures a celles de M. Havercamp, ἀςαϐαρ· M. Reland, *Palæst. illustr.* pag. 102. avoit conjecturé qu'il falloit lire γαϐαρῳ. La conjecture n'a rien qui répugne; mais en la mettant dans le texte, le nouvel Editeur eût dû conserver l'anienne leçon dans une petite note.

sortir. Les préparatifs pour ce voyage furent bientôt faits; trois jours après cette assemblée, mes Députés partirent. Je leur donnai ces instructions, & je les fis accompagner par une troupe de cinq cents hommes. J'écrivis aux amis que j'avois à Samarie, de pourvoir à la sûreté des chemins; car cette ville étoit déja sous la puissance des Romains (*a*), & il faut que ceux qui veulent se rendre promptement à Jerusalem, passent par son territoire, n'y ayant par-là de Galilée à Jerusalem que trois jours de marche. J'accompagnai ces Députés jusques sur les frontières de cette province; je mis des gardes sur les chemins, afin qu'on ne pût avoir de nouvelles de leur voyage, & je m'en allai à Japha.

LIII. Jonatas & ses collégues voyant que l'entreprise qu'ils avoient formée contre moi avoit manqué, renvoyerent Jan à Giscala, & ils allerent à Tibériade dans l'espérance de s'en rendre les maîtres. Jesus, qui pour-lors en étoit Archonte, leur écrivit qu'il engageroit le peuple à les recevoir s'ils venoient, & à les choisir pour les gouverner. Silas que j'avois laissé, comme je l'ai dit, pour avoir soin de cette ville, m'écrivit pour m'en donner avis, & il me pressoit de m'y rendre au plutôt. Je profitai de l'avis, & je partis sur le champ pour y aller; mais j'y pensai périr. Jonatas & ses collégues avoient profité de leur séjour à Tibériade, pour s'attacher ceux qui avoient eu quelque difficulté avec moi. Lorsqu'ils apprirent que j'arrivois, dans la crainte que je n'usasse de violence, ils me vinrent saluer, & ils me firent compliment sur la manière dont je m'étois conduit. Ils m'assurerent qu'ils se réjouissoient de l'honneur que j'avois acquis; que ma gloire faisoit la leur, puisque j'étois leur

Piége que Jonatas & ses collégnes tendent à Joseph.

(*a*) M. le Clerc ou l'auteur dont il fait l'extrait dans le quatorziéme volume de sa *Biblioth. univers.* pag. 111. croient * que le pays des Samaritains paroît avoir eu du temps de Vespasien, le même sort que le reste de la Judée. Cela ne paroît pas par ce que dit ici Joseph, que Samarie étoit dans la puissance des Romains. Il est vrai qu'il s'en assembla un grand nombre sur le mont Garizim, ** & que Vespasien craignant que ce grand attroupement n'annonçât le dessein d'une révolte, il envoya Céréalis contre-eux, qui en fit mourir dix mille; le reste se dissipa, & on ne voit pas que les Romains ayent été obligés d'assiéger Samarie. Si lorsque ce Sçavant dit que Joseph se contente de remarquer que Tite passa auprès de Naplouse, il avoit en vûe le premier nu merodu chap. 8. du quatriéme livre de l'Histoire de la guerre des Juifs, c'est une légere faute de mémoire. Ce fut Vespasien, & non Tite, qui passa auprès de Naplouse.

* *Crist. Cellar. collectan. hist. Samarit.*

** Guer. Juifs, liv. 3. chap. 7. n. 32.

concitoyen & que j'avois été élevé parmi eux ; qu'ils estimoient mon amitié infiniment davantage que celle de Jan ; qu'ils se pressoient de retourner à Jerusalem, & qu'ils ne restoient que pour me mettre Jan entre les mains. Ils me confirmerent cela par de si grands sermens, que je crus ne devoir pas m'en défier. Ils finirent par me prier d'aller prendre logement ailleurs ; parce que le lendemain étant jour de Sabbat, il ne falloit pas y causer de l'embarras à ceux de Tibériade.

LIV. Comme je ne me défiois de rien, j'allai à Tarichée ; j'eus cependant l'attention de laisser quelqu'un de mes gens à Tibériade, qui pussent s'informer de ce qu'on diroit de moi, & j'en mis d'autres de distance en distance dans la route de cette ville à Tarichée, afin qu'ils pussent me faire sçavoir des uns aux autres ce qu'ils apprendroient de ceux que j'avois laissés dans la ville. Tout le monde s'assembla le jour suivant dans la Proseuque (*a*). Le bâtiment étoit grand & capable de contenir une grande multitude de peuple. Jonatas s'y étant rendu, il n'osa pas parler ouvertement de se révolter contre moi : il se contenta de dire que leur ville avoit besoin d'un meilleur Gouverneur ; mais Jesus qui en étoit le premier Magistrat, dit sans détour : » Il nous est plus » avantageux d'être gouvernés par quatre personnes également » recommandables par leur mérite & par leur naissance, que » de l'être par une seule. « Parlant ainsi, il désignoit Jonatas & ses collégues. Juste loua beaucoup cet avis, & fit entrer quelques-uns du peuple dans son sentiment : mais le plus grand nombre désapprouva ce qu'on venoit de dire, & le peuple se fût mutiné si la sixiéme heure ne fût arrivée ; car tout le monde se retira alors pour aller dîner, comme c'est notre coutume les jours de Sabbat. Jonatas & ses collégues voyant qu'ils ne pouvoient pas réussir, remirent l'affaire au lendemain, & se retirerent. Je l'appris, & je crus que je devois me rendre le lendemain matin à Tibériade. On étoit déja assemblé dans la Synagogue, lorsque j'arrivai ; & le peuple ignoroit le motif de cette assemblée. Ma présence surprit & embarrassa Jonatas & ses collégues ; mais s'étant remis de leur trouble, ils dirent qu'ils avoient avis qu'on avoit vû à trente stades de la cavalerie Romaine dans un endroit appellé Omonoia, dans les

Assemblée de Tibériade pour perdre Joseph.

(*a*) Lieu dans lequel les Juifs s'assembloient pour faire leurs exercices de piété. Voyez la remarque premiére du second livre de la réfutation des Grecs, ou contre Appion.

confins de Tibériade. Après avoir débité cette nouvelle, qu'ils avoient inventée, ils m'exhorterent à ne pas laisser les ennemis faire le dégât sur les terres de la ville. Leur dessein étoit de m'écarter sous prétexte d'aller défendre le pays, & cependant de profiter de mon absence pour indisposer la ville contre moi.

LV. J'avois pénétré leurs vuës, mais je crus devoir obéir, de peur de donner lieu à ceux de Tibériade de penser que je négligeois de veiller à la conservation de leur pays : j'y allai donc ; mais n'ayant trouvé aucune trace d'ennemis, je revins sur le champ. Je trouvai à mon retour que tout le monde s'étoit déja rendu au lieu de l'assemblée, qui fut très-nombreuse. Jonatas & ses collégues tâchoient de persuader que tout occupé de mes plaisirs, je ne pensois point à mettre les peuples à couvert des malheurs de la guerre. Ils confirmoient ce qu'ils avançoient par quatre lettres qu'ils disoient avoir reçues des extrémités de la Galilée, & dans lesquelles, sur les avis qu'on avoit que les Romains devoient sous trois jours aller avec de la cavalerie & de l'infanterie faire le dégât dans le pays, on les prioit de ne pas différer d'envoyer du secours & de ne pas rejetter les priéres qu'on leur en faisoit. A ce récit que ceux de Tibériade crurent véritable, ils s'écriérent que ce n'étoit pas dans une assemblée que je devois me tenir assis ; que je devois voler à la défense de leurs compatriotes. Comme je pressentis le dessein de Jonatas & de ses collégues, je répondis que j'étois prêt d'obéir, & je promis de marcher sur le champ contre les ennemis ; mais je représentai que j'étois d'avis, puisque ces lettres marquoient que les Romains devoient entrer en Galilée par quatre endroits, qu'on partageât les troupes en cinq corps, & que Jonatas & ses collégues se missent chacun à la tête d'un de ces corps ; que c'étoit peu pour de bons citoyens de donner des conseils ; qu'ils devoient, lorsque l'occasion le demandoit, payer de leur personne ; que pour moi je ne pouvois commander qu'un corps. Le peuple goûta beaucoup mon avis, & il voulut obliger Jonatas & ses collégues de marcher contre les ennemis. Cette proposition dérangea extrêmement leurs vuës, car ils sentoient que par une contre-batterie je renversois les machines qu'ils avoient élevées contre moi.

LVI. Une personne de leur faction nommée Ananie, homme

me méchant & capable d'une mauvaise action, proposa au peuple d'ordonner un jeûne pour le lendemain, & que tout le monde eût à se trouver dans le même lieu sans armes, pour marquer à Dieu qu'on étoit convaincu que les armes sans son secours sont inutiles. Ce n'étoit pas la piété qui lui faisoit proposer cet avis, son dessein étoit de se saisir de moi & de mes gens lorsque nous serions désarmés. Je fus obligé de me soumettre à cet avis, de peur que je ne parusse mépriser ce qui portoit à la piété. Lorsque tout le monde se fut retiré, Jonatas & ses collégues écrivirent à Jan de les venir trouver le lendemain matin avec le plus de monde qu'il pourroit; que le moment étoit arrivé de se saisir de moi, & d'en faire ce qu'ils souhaitoient. Jan ne manqua pas de venir. Je choisis deux de mes gardes les plus braves, & ceux en qui j'avois plus de confiance, à qui j'ordonnai de cacher sous leurs habits des poignards. Je pris une cuirasse, & je mis mon épée de manière qu'elle ne paroissoit point, afin que si mes ennemis m'attaquoient, je fusse en état de me défendre; & je me rendis ensuite à la Synagogue.

Nouvelle entreprise que font les Députés de Jerusalem pour perdre Joseph.

LVII. Jesus qui commandoit aux portes, ordonna qu'on les fermât à tous mes gens, & il ne me laissa entrer qu'avec mes amis. Nous étions dans des exercices de piété, lorsque Jesus s'étant levé me demanda ce qu'étoient devenus les meubles & l'argent en lingots trouvés dans le palais du Roi, lorsqu'on avoit été y mettre le feu, & où cela avoit été déposé. Son motif en me faisant cette demande, étoit de gagner du temps jusqu'à ce que Jan fût arrivé. Je répondis que Capellus & dix des plus considérables de la ville avoient ces effets, qu'il pouvoit s'en informer. Comme ces personnes assurerent qu'elles les avoient en effet chez elles, il ajoûta: Mais ces vingt piéces d'une certaine quantité d'or non-monnoyé que vous avez vendues, que sont-elles devenues? Je lui répondis que je les avois données pour les frais des voyages de ceux qu'on avoit envoyés à Jerusalem. Jonatas & ses collégues dirent que j'avois mal fait de prendre les frais de ce voyage dans la caisse publique. Le peuple, qui connut alors la malice de mes ennemis, commença à s'irriter. Je m'apperçus qu'il étoit prêt de se soulever; & voulant l'animer de plus en plus, je dis: Hé-bien, si j'ai fait mal de payer de l'argent du public, le voyage de vos Députés, je rendrai du mien ces vingt piéces d'or.

LVIII. A cette offre Jonatas & ſes collégues n'eurent rien à répondre ; mais le peuple qui ſentoit de plus en plus leur malice, s'émut encore davantage. Jeſus, qui prévit qu'il alloit ſe ſoulever, ordonna qu'il eût à ſe retirer , & que le conſeil reſtât ; parce qu'on ne pouvoit délibérer de ces ſortes d'affaires dans le trouble & le tumulte ; mais le peuple cria qu'on ne me laiſſeroit pas ſeul à leur diſcrétion. On vint cependant donner ſecrettement avis à Jeſus que Jan approchoit avec des troupes. Alors Jonatas & ſes collégues ne garderent plus aucune meſure ; & ſi Dieu par une bonté particuliére n'eût pas veillé à ma conſervation , j'euſſe péri par les mains de Jan. Ceſſez , s'écriérent-ils , citoyens de Tibériade, de faire la recherche de ces vingt piéces d'or. Ce n'eſt pas ce qui rend Joſeph digne de mort : il la merite pour avoir voulu s'ériger en tyran , & s'être emparé du gouvernement en trompant le peuple par ſes diſcours. En diſant cela ils tâcherent de ſe ſaiſir de moi, pour me faire mourir. Mes gens auſſi-tôt tirerent leurs poignards, & menacerent d'en percer ceux qui me feroient violence : le peuple prit des pierres pour en accabler Jonatas & ſes collégues, & il m'arracha à leur fureur.

LIX. Mais en me ſauvant j'avois à craindre de rencontrer Jan, qui s'avançoit avec des troupes : je l'évitai en prenant un chemin détourné qui menoit au port. J'y trouvai une barque dans laquelle m'étant jetté, je paſſai à Tarichée, & je me ſauvai contre toute apparence des mains de mes ennemis. Je mandai auſſi-tôt les principaux des Galiléens, à qui je racontai comment j'avois penſé périr par la trahiſon de Jonatas & de ceux de Tibériade (*a*). Ils en furent outrés , & ils me preſſerent de ne plus différer à faire la guerre , de leur permettre d'attaquer Jan, & de le faire mourir avec Jonatas & ſes collégues. Quoiqu'ils fuſſent extrêmement animés , je les retins en leur remontrant qu'il falloit attendre le retour de ceux qu'on avoit envoyés à Jeruſalem, pour regler nos démarches ſur ce qu'ils nous raporteroient du ſentiment, du Sénat & du peuple & je les perſuadai. Lorſque Jan vit ſes mauvais deſſeins échoués , il retourna à Giſcala.

(*a*) Comment Joſeph peut-il dire qu'il avoit penſé périr par les embûches que lui avoient dreſſé Jonatas & les habitans de Tibériade, après avoir raconté que le peuple étoit prêt à ſe ſoulever en ſa faveur, contre Jonatas ? On voit dans la ſuite qu'il ſe joignit à ſes ennemis, mais il prend ici hautement ſa défenſe.

L X. Peu de temps après arriverent ceux que nous avions envoyés à Jerusalem. Ils rapporterent que le peuple étoit extrêmement irrité contre Ananus & Simon fils de Gamaliel, de ce que, sans une délibération publique, ils avoient envoyé en Galilée pour m'en faire sortir ; que peu s'en étoit fallu qu'il n'eût mis le feu à leurs maisons. Ils nous rendirent des lettres dans lesquelles les principaux de Jerusalem me confirmoient, à la priére du peuple, le gouvernement de cette province, & ordonnoient à Jonatas & à ses collégues de s'en retourner incessamment. Après les avoir lûes, j'allai à la bourgade d'Arbela, où je convoquai une assemblée de Galiléens. Je dis aux députés de faire rapport de l'indignation où l'on étoit à Jerusalem des entreprises de Jonatas & de ses collégues ; des lettres qu'ils leur apportoient pour les faire sortir de Galilée, & de celles qui me confirmoient dans le gouvernement de cette province. J'envoyai aussi-tôt à Jonatas & à ses collégues la lettre qui les regardoit, & je recommandai au porteur de tâcher de pénétrer le parti qu'ils alloient prendre.

Retour de ceux qu'on avoit députés à Jerusalem.

L X I. Cette lettre les embarrassa beaucoup. Ils manderent Jan, assemblerent le Sénat de Tibériade avec les principaux de Gabara, & ils les priérent de délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans les circonstances où l'on se trouvoit. Ceux de Tibériade furent d'avis qu'ils devoient se maintenir, & ne pas abandonner une ville qui s'étoit donnée à eux ; que Joseph ne l'épargneroit pas, & qu'il s'en étoit vanté : ce qu'ils disoient contre la vérité. Jan approuva l'avis, & ajoûta qu'il leur conseilloit d'envoyer deux d'entre eux à Jerusalem pour accuser Joseph devant le peuple de se conduire mal dans son gouvernement ; qu'outre que le peuple en géneral change facilement de sentiment, la considération qu'il avoit pour eux le feroit ajoûter foi à ce qu'ils diroient. Le conseil de Jan fut approuvé, & en conséquence Jonatas & Ananie partirent pour Jerusalem après avoir pris pour leur garde une compagnie (*a*) de cent hommes. Les deux autres députés resterent à Tibériade.

Jonatas & Ananie vont à Jerusalem pour y accuser Joseph.

(*a*) Le nouvel Editeur fait, après M. d'Andilly, rester ces cent hommes de guerre pour la garde de Joazar & de Simon qui demeuroient à Tibériade. Ce n'est point le sens naturel de l'expression de Joseph ; & ce qui suit justifie celui que j'ai suivi. Car il dit que ses coureurs ayant surpris Jonatas & Ananie à Dabaritte, ils leur firent mettre les armes bas. Ce n'est pas une circonstance qui mérite d'être rapportée, qu'un corps de troupes ait fait mettre les armes bas à deux personnes qui voyagent & qu'il surprend au milieu de la nuit, si elles n'avoient pas été accompagnées d'une escorte.

LXII. Les habitans de cette ville se mirent à fortifier leurs murailles. Ils ordonnerent à tous ceux qui y demeuroient de se fournir d'armes, & ils obtinrent de Jan qui étoit (*a*) à Giscala un corps de troupes assez considérable, en cas qu'ils en eussent besoin contre moi. Jonatas & ses collégues allerent coucher à Dabaritte; c'est une bourgade qui est dans la grande plaine sur les frontières de Galilée. Ils y furent surpris au milieu de la nuit par mes coureurs, qui après leur avoit fait mettre les armes bas, les mirent aux fers & les garderent dans ce lieu comme je leur avois ordonné. Levi qui commandoit ce parti, m'écrivit pour m'en informer. Je laissai passer deux jours sans marquer en sçavoir rien, après lesquels j'envoyai conseiller à ceux de Tibériade de quitter les armes & de renvoyer leurs soldats chez eux. Comme ils croyoient que Jonatas & ses collégues devoient être arrivés à Jerusalem, ils ne répondirent que par des injures dont je tins peu de compte. Toujours persuadé qu'il étoit odieux de faire la guerre à ses concitoyens, je crus devoir user d'adresse pour tirer Simon & Joazar de Tibériade. Je choisis dans mes troupes dix mille de mes meilleurs soldats, que je partageai en trois corps. (*b*) Je les postai secrettement dans les bour-

Joseph fait enlever Jonatas & Ananie.

(*a*) ἦν δ'ὁ Ἰωάννης ἐν γισχάλοις ne seroit-ce point une mauvaise scolie qui aura passé dans le texte? Jonatas & ses collégues font venir Jan à Tibériade pour délibérer sur le parti qu'ils devoient prendre dans les conjonctures où ils se trouvoient. Il donne son avis qu'on suit, & en conséquence ceux de Tibériade fortifient leurs murailles, & obtiennent de lui un corps de troupes assez considérable. Il est peu croyable qu'ils ayent laissé Jan s'en retourner à Giscala; & qu'ils ne se soient apperçu qu'ils avoient besoin de ce secours qu'après qu'il fut parti, & qu'ils furent obligés de le lui envoyer demander à Giscala.

(*b*) On convient que le texte de Joseph n'est pas pur. On peut voir dans la note A les conjectures de MM. Hudson & Havercamp. J'entrai dans leur sentiment à la premiére & à la seconde lecture de cet endroit, & je crus qu'on ne pouvoit mieux le rétablir: mais l'ayant médité de nouveau dans la suite, je crois qu'il y manque quelque chose. S. Gelenius en traduisant ἐν κώμαις ou ἐν ὄρεσιν par *Doris*, a donné lieu de croire qu'il lisoit dans son manuscrit ἐν Δόρεις: mais outre que cette leçon n'est autorisée d'aucun manuscrit, si Joseph avoit marqué le nom du village où il mettoit la premiére division de ses troupes, il eût dû, ce semble, faire connoître celui des deux autres, ce qu'il ne fait cependant pas. Ainsi je crois qu'il disoit: Je choisis dix mille de mes meilleurs soldats, dont je fis trois divisions que je postai secrettement dans des villages avec ordre de demeurer en embuscade: j'en mis trois mille dans un village qui étoit sur une montagne: j'en postai autant dans un autre qui étoit également montagneux, & éloigné de quatre stades de Tibériade, auxquels j'ordonnai de descendre aussi tôt que je leur en donnerois le signal: pour moi, je pris mon poste hors du village dans un lieu où l'on ne pouvoit m'appercevoir. Je suppose que les copistes ont oublié de transcrire ce que Joseph disoie du poste qu'il avoit marqué a la premiere division. Ce qu'il ajoûte justifie la conjecture „J'en postai mille dans un autre village, „également montagneux: ὡς εἶναι μὲν ὀρείους: car cela suppose qu'il ait placé la

gades voisines, & je leur ordonnai d'y rester. J'en plaçai mille dans une autre bourgade qui étoit également sur une montagne, avec ordre de descendre aussi-tôt que je leur en donnerois le signal. Je pris mon poste devant cette bourgade. Les habitans de Tibériade qui m'apperçurent, accoururent aussi-tôt, & me dirent beaucoup d'injures. Ils porterent même l'extravagance jusqu'à faire un beau brancard comme pour me porter en terre : ils l'entouroient en faisant semblant de me pleurer, & ils accompagnoient cette ridicule scène de risées & de bouffonneries. Je regardois avec plaisir jusqu'où pouvoit aller leur folie.

Dans le dessein d'enlever Simon & Joazar, je les envoyai prier de s'avancer un peu hors de la ville avec leurs amis & ceux dont ils voudroient se faire accompagner pour leur sûreté ; parce que je voulois traiter avec eux & leur céder la moitié du gouvernement de la Galilée. L'espérance de l'avantage que j'offrois séduisit Simon, & il me vint trouver avec autant de facilité que d'imprudence. Joazar se défia de quelque chose, & il ne voulut pas sortir de la ville. Lorsque Simon parut avec ceux qu'il avoit amenés pour sa sûreté, je fus au devant de lui ; & après l'avoir salué avec politesse, je le remerciai d'avoir bien voulu venir. Nous nous promenâmes quelque temps, & je l'éloignai insensiblement de ceux qui l'accompagnoient comme pour lui dire quelque chose en particulier. Alors je le saisis par le milieu du corps, & le donnai à mes gens pour le porter dans la bourgade où j'avois des troupes. Je leur donnai le signal de descendre, & j'allai avec elles à Tibériade. On se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage, & peu s'en fallut que la victoire ne se déclarât pour les habitans de cette ville ; car mes troupes pliérent : je m'en apperçus, j'animai ceux qui étoient auprès de moi à faire leur devoir, & nous forçâmes les ennemis, qui avoient presque remporté la victoire, à rentrer dans la ville. J'envoyai un détachement l'attaquer par le port, & je lui ordonnai de mettre le feu à la premiére maison dont il se rendroit maître. Les ennemis croyant la ville prise, jetterent les

Joseph se saisit de Simon un des Députés de Jerusalem.

premiére division de ses troupes dans un village qui étoit sur une montagne. La conjecture que je propose, suppose une grande lacune : je le sens parfaitement, & je voudrois pouvoir charger moins la négligence des copistes. Mais je n'en vois pas de moyen, & on convient que l'endroit est altéré. Joseph partage ses dix mille hommes en trois corps, il en met mille dans un village : que deviennent les autres neuf mille ? On sent qu'il manque ici quelque chose, & si ce n'est pas ce que je conjecture, le supplément que je propose fait du moins un fort bon sens.

armes bas ; hommes, femmes & enfans, tous me conjurerent de l'épargner. Je me laissai toucher à leurs priéres, & je retins mes soldats. Comme il étoit nuit, je rappellai mes troupes & j'allai me reposer. Je fis souper Simon avec moi. Je le consolai de sa disgrace, & je lui promis de le renvoyer entoute sûreté à Jerusalem & de payer les frais de son voyage.

LXIV. Quand il fut jour, je pris dix mille hommes avec moi, & j'entrai dans Tibériade. Je mandai aux principaux du peuple de me venir trouver ; je leur ordonnai, lorsqu'ils furent venus, de me déclarer les auteurs de la sédition : ils obéirent, & je les envoyai enchaînés à Jotapat. Je fis ôter les fers à Jonatas & à Ananie ; je les envoyai avec Simon & Joazar à Jerusalem, & les fis escorter par une troupe de cinq cents hommes. Les habitans de Tibériade me vinrent encore trouver pour me conjurer de leur pardonner le passé ; protestant qu'ils expieroient leur faute par l'attachement le plus sincere pour ma personne. Ils me priérent de faire rendre ce qui s'étoit conservé du pillage à ceux à qui on l'avoit enlevé. J'ordonnai qu'on l'apportât ; mais comme on fut quelque temps sans obéir, je remarquai qu'un des soldats qui étoit auprès de moi avoit un plus bel habit qu'à l'ordinaire. Je lui demandai d'où il l'avoit eu, & certain par sa réponse que c'étoit du pillage de la ville, je le fis châtier & je menaçai d'un plus grand châtiment ceux qui ayant quelque chose de ce pillage ne viendroient pas l'apporter. On obéit alors, & je fis rendre à chacun des habitans ce qu'il justifioit lui appartenir.

Joseph renvoie à Jerusalem Jonatas, Ananie, Simon & Joazar : fait rendre ce qu'on avoit enlevé dans la prise de Tibériade.

LXV. J'interromps ici mes memoires pour répondre à Juste qui a raconté les mêmes évenemens ; & ma réponse s'adresse en même temps à ceux qui s'étant engagés d'écrire l'Histoire se sont peu occupés de dire la vérité, & n'ont pas eu honte de débiter des mensonges ou par haine ou par flaterie. Semblables à ceux qui jettent de faux billets dans le commerce, & encore plus hardis ; car comme ils sçavent bien qu'il n'y a point de loix qui les condamnent à être châtiés comme faussaires, ils foulent sans crainte la vérité aux pieds. Juste ayant donc entrepris de nous donner une histoire de ces évenemens & de la guerre que nous avons eue avec les Romains, croit faire voir son exactitude en me calomniant & en blessant la vérité même à l'égard de sa patrie. La nécessité de me justifier va me faire dire des choses sur lesquelles j'ai long-temps gardé

un profond silence. On ne doit pas être surpris si je ne l'ai point fait jusqu'à présent. Le grand objet de l'Historien est de dire la vérité : il peut cependant réfuter quelquefois les mauvais Historiens ; mais sans aigreur, non pas tant pour les ménager, que pour ne point sortir des bornes de la modération. » Comment, » Juste, car je veux vous adresser la parole comme si vous » étiez présent, à vous qui vous vantez d'être le plus grand des » Historiens ! Comment avons nous été moi & les Galiléens » cause que votre patrie s'est révoltée contre les Romains & » contre le Roi ? Avant que le Sénat de Jerusalem m'eût envoyé » commander en Galilée, vous & tous ceux de cette Province » faisiez la guerre aux dix villes de Syrie. Vous aviez brûlé » leurs bourgades, & un de vos domestiques fut tué dans cette » expédition ; ce n'est pas moi seul qui vous en accuse, les » memoires de l'Empereur Vespasien vous en chargent. Lorsque » ce Prince fut à Tibériade, les habitans de ces dix villes ne » lui demanderent-ils pas justice des maux que vous leur avez » faits ? Vous eussiez été châtié, il l'avoit ordonné ; si Agrippa » qui devoit vous faire mourir, gagné par les priéres de sa » sœur Bérénice ne se fût contenté de vous retenir long-tems » dans les fers. La conduite que vous tîntes dans la suite, fait » bien connoître votre caractere & prouve en même temps que » ce fut vous qui poussâtes notre nation à se révolter contre les » Romains.

Invectives de Joseph contre Juste de Tibériade.

» Je vais vous en convaincre dans un instant ; mais je veux, » à votre occasion, dire quelque chose de ceux de Tibériade, » & faire voir à ceux qui liront ces memoires que vous n'avez » été attaché ni aux Romains ni au Roi. Séphoris & Tibériade » votre patrie sont les plus considérables Villes de la Galilée. » Séphoris est dans le milieu de cette Province. Elle est environnée de plusieurs bourgades. Elle eût pû se révolter contre » les Romains, si elle n'avoit pas résolu de demeurer dans la » fidélité qu'elle devoit à ses maîtres. Dans cette vuë elle me » ferma ses portes, & défendit à aucun de ses habitans de porter » les armes pour les Juifs. Pour se mettre à couvert des entreprises que j'aurois pû faire contre elle, elle m'engagea par surprise à la faire fortifier de murs. Mais après qu'elle eut reçu » la garnison que Cestius Gallus qui commandoit alors en Syrie » lui envoya, elle ne fit plus aucun état de moi, quoique j'eusse » alors de grandes forces & que je me fisse craindre dans toute

» la Galilée. Lorsque Jerusalem fut assiégé, & que son saint
» Temple, qui est *egalement* celui de toute la Nation, étoit en
» danger de tomber dans la puissance des ennemis, elle ne voulut
» y envoyer aucun secours, de peur de paroître prendre les armes
» contre les Romains. Votre ville, Juste, qui est située sur le Lac
» de Génésaret, éloignée de trente stades d'Ippos, de soixante
» de Gabara, de cent-vingt de Scitopolis qui dépend du Roi &
» qui n'est environnée d'aucunes villes de Judée, eût pû facile-
» ment, si elle l'eût voulu, demeurer fidelle aux Romains; car
» elle ne manquoit ni d'habitans ni d'armes (*a*).

» Mais ce fut moi, dites-vous, qui l'en empêchai. Eh! qui
» est-ce qui l'en empêcha dans la suite? Car vous ne pouvez
» pas ignorer que je fus fait prisonnier par les Romains avant
» le siége de Jerusalem; que Jetapat fut emporté de force avec
» plusieurs autres forteresses, & qu'une grande multitude de
» Galiléens furent tués dans les différents combats qui se donne-
» rent. C'étoit alors, que, n'ayant plus sujet de me craindre,
» vous pouviez rentrer da ns l'obéissance du Roi & des Romains,
» mettre les armes bas, si vous ne les aviez prises que malgré vous,
» & si vous aviez été forcé de faire la guerre. Vous attendites
» que Vespasien fût vous assiéger avec toutes ses forces. Alors
» la peur vous fit tomber les armes des mains. Votre ville eût
» été saccagée, si, aux instantes priéres d'Agrippa, le Général
» Romain ne vous eût pardonné vos entreprises insensées.
» C'est donc sans raison que vous m'accusez de vous avoir engagé
» à la guerre : vous vous y êtes porté de vous-mêmes.

» Est-ce que vous avez oublié que m'étant rendu plusieurs
» fois maître de votre ville, je n'ai fait mourir personne; & que
» dans les séditions que vous avez excitées, cent quatre-vingt
» de vos citoyens sont péris, & que j'étois alors assiégé dans
» Jotapat? Etoit-ce votre attachement pour les Romains,
» étoit-ce votre affection pour le Roi, qui vous mettoit alors
» les armes à la main? Non, c'étoit votre méchanceté. N'a-
» t'on pas compté deux mille habitans de Tibériade tués ou
» pris prisonniers au siège de Jerusalem? Vous direz, peut-être,
» que vous ne portiez point alors les armes, parce que vous vous
» étiez retiré auprès du Roi. Mais ce ne fut que la crainte que

(*a*) A la lettre : „ car la Ville & le » peuple ne manquoient point d'armes. « Cette espece de distinction de la ville d'avec le peuple fait peine. Le sens que j'ai suivi est- net; mais il suppose une légere correction dans le texte.

vous

» vous aviez de moi qui vous porta à vous y retirer. Je suis » un méchant; car vous le dites ; mais le Roi Agrippa qui vous » avoit conservé la vie, quoique Vespasien vous eût condamné à » la perdre & qui vous avoit comblé de tant d'autres bienfaits ; » pourquoi, je vous prie, vous a-t'il fait mettre aux fers ? Pour- » quoi vous a-t'il tant de fois chassé de votre pays ? Pourquoi » vous a-t'il une fois condamné à mourir, & ne vous a-t'il » accordé la vie qu'aux instantes prières de la Princesse sa sœur ? » Lorsqu'après tant de crimes il voulut bien vous honorer d'une » charge de Secrétaire, il vous convainquit de tant d'infidélités » qu'il fut obligé de vous chasser. Je n'entrerai dans aucun » détail, mais je suis surpris de votre peu de pudeur. Vous » osez dire que de tous ceux qui ont écrit de ces choses, c'est » vous qui les avez le mieux rapportées ; comment pouvez vous » avoir eu connoissance de la manière dont elles se sont passées » en Galilée, si vous étiez alors à Bérite auprès du Roi ? D'où » sçavez-vous ce que nous avons souffert de la part des Romains, » ce que nous leur fîmes souffrir, au siége de Jotapat ? Et qui a pû » vous instruire de ce que je fis pendant que cette ville fut » assiégée ? Car tous ceux qui auroient pû vous en dire des nou- » velles y périrent (*a*). Vous direz sans doute que vous avez été » bien informé de ce qui s'est passé au siége de Jerusalem. Eh ! » comment auriez-vous pû l'être ? Vous ne serviez pas alors dans » les troupes & vous n'avez pas lû les memoires de César. La » preuve en est claire, vous leur êtes souvent opposé. Si vous » vous flattiez d'avoir mieux écrit cette histoire qu'aucun autre

[*a*] M. Tillemont, *ruine des Juifs*, pag. 514. presse, ce semble, un peu trop l'expression de Joseph, lorsqu'il lui fait dire » qu'il n'échappa pas même un hom- » me qui pût en aller dire des nouvelles. « Il dit seulement que tous ceux qui au- roient pû instruire Juste de la manière dont les choses s'étoient passées à Jotapat, étoient morts dans les différentes actions qui s'y étoient données. Un grand nom- bre d'hommes, de femmes & d'enfans eût pû survivre au saccagement de cette ville, sans que pour cela Juste ait pû en tirer les connoissances nécessaires pour en écrire l'histoire.

Je voudrois faire un petit retranche- ment dans ce que ce judicieux critique dit. *ibid.* pag. 587. » que Joseph accuse » positivement Juste d'être contraire aux » memoires que Tite en avoit conservés. « Il lui reproche seulement de n'avoir pas lû les memoires de *César*, sans détermi- ner de quel Empereur il vouloit parler. M. d'Andilly a cru que c'étoit de Vespasien. Ce Prince avoit en effet composé des memoires, comme Joseph vient de le dire un peu plus haut ; mais enfin, puis- qu'il n'a pas jugé à propos de mettre le nom de celui dont il dit que Juste n'a- voit pas lû les memoires, j'ai cru devoir l'imiter en le traduisant.

Je ne sçais où M. Basnage (*Hist. des Juifs*, pag. 2. 3.) a pris que Juste oppo- soit à Joseph les memoires du siége de Jerusalem que Tite avoit laissés, aussi- bien que ceux de Julien Intendant de la Judée qui avoit assisté à la prise de Jerusa- lem, & qui en fit la description.

» écrivain ; pourquoi n'avez-vous pas publié votre ouvrage » pendant la vie des Empereurs Vespasien & Tite qui avoient » commandé dans la guerre que nous avons eue avec les Romains, » pendant la vie d'Agrippa, pendant celle de ses parens qui » sçavoient (*a*) si bien la langue grecque ? Car il y avoit plus de » vingt ans que vous l'aviez écrite, *lorsque vous l'avez donnée* » *au public*. Il y eût eu alors des personnes qui eussent été en » état de juger de votre exactitude. Maintenant qu'elles ne » sont plus en vie, sentant qu'on ne peut pas vous convaincre » de vos mensonges vous la mettez au jour. Je n'ai pas fait » comme vous. Je n'ai rien à craindre pour la mienne. Je l'ai » présentée aux Empereurs dans un temps où les évenements » étoient encore présens à la mémoire de tout le monde. J'ai » cru qu'en disant la vérité, je mériterois leur approbation & » je ne me suis pas trompé. Je l'ai fait voir à plusieurs person- » nes, au Roi Agrippa, aux Princes de sa maison dont quel- » ques-uns avoient servi dans cette guerre. L'Empereur Tite ne » voulant pas qu'on allât s'instruire de ces évenemens, ailleurs » que dans mon histoire eut la bonté de la parapher de sa » propre main & de m'ordonner de la mettre au jour. Le Roi » Agrippa m'en écrivit soixante-deux lettres, dans lesquelles » il rend témoignage à ma fidélité. J'en vais rapporter deux ; » vous pouvez, si vous voulez, juger des autres par celles que » je donne ici.

Le Roi Agrippa à son cher ami Joseph Salut. » J'ai lû avec » plaisir votre ouvrage. Vous me paroissez avoir écrit plus » exactement qu'aucun de ceux qui ont raconté les mêmes » évenemens. Envoyez-moi la suite. Portez-vous bien mon cher.

Le Roi Agrippa à son cher ami Joseph Salut. » Par ce que j'ai » vû de ce que vous avez écrit, vous ne me paroissez pas avoir » besoin de mémoires pour sçavoir (*b*) comme les choses se » sont passées dès le commencement. Quand cependant vous

(*a*) Autrement, qui avoient une si grande connoissance des belles lettres grecques.

(*b*) C'est sur cet endroit que M. de Tillemont s'appuie, pour dire que Joseph avoit demandé des memoires au Roi Agrippa sur ses ancêtres. *Ruin. Juifs*, pag. 582. L'expression de ce Prince n'est pas assez claire pour qu'on puisse assurer que le Sçavant critique en a bien pris le sens. Il est d'ailleurs peu vrai-semblable que Joseph ait demandé au Roi Agrippa des memoires sur ses ancêtres pour un ouvrage où il n'en parle presque point, & où il n'en parle que comme en passant. C'eût été à ses Antiquités que ces memoires eussent convenu, & c'est pour son Histoire de la guerre des Juifs qu'on les lui fait rechercher.

» me viendrez trouver, je vous en dirai beaucoup qu'on ne ſçait
» pas.

» Le témoignage que ce Prince rendit à mon hiſtoire, lorſ-
» qu'elle fut achevée, ne fut point l'effet de la flatterie, cela
» étoit au-deſſous de lui; ni d'une raillerie maligne comme
» vous pourriez dire, il étoit trop incapable d'aucune malignité.
» Ce fut un témoignage qu'il rendit à la vérité, comme font
» ceux qui liſent des hiſtoires fidelles. Mais je finis une digreſ-
» ſion que j'ai cru être obligé de faire contre Juſte.

LXVI. Après que j'eus réglé les affaires de Tibériade, j'aſſemblai mes amis pour conférer avec eux ſur la maniére dont je devois me conduire à l'égard de Jan. Ils étoient tous d'avis qu'il falloit prendre les armes, & l'aller châtier comme l'auteur de tout le déſordre. Toujours ferme dans mon ſentiment de tâcher d'appaiſer les troubles ſans répandre de ſang, je ne pus me réſoudre à ſuivre cet avis. Je les priai de tâcher de ſçavoir les noms de ceux qu'il avoit avec lui. Ils le ſçurent; & connoiſſant alors ceux qui lui étoient attachés, je fis publier que je leur offrois la paix & que j'engageois ma parole de la leur accorder à condition qu'ils l'abandonneroient. Je leur donnois vingt jours (*a*) pour délibérer ſur le parti qu'il leur étoit plus avantageux de prendre, & les menaçois de faire brûler leurs maiſons & vendre leurs biens s'ils ne mettoient pas les armes bas. Cette ordonnance les intimida, ils abandonnerent Jan, quitterent les armes & me vinrent trouver au nombre de quatre mille. Il ne reſta auprès de lui que ſes concitoyens & environ quinze cents Etrangers de Tyr. Ce fut ainſi que je le contraignis à ne point ſortir dans la ſuite de ſa ville.

Joseph emporte Séphoris de force, mais il la préſerve du pillage.

LXVII. Ceux de Séphoris prirent les armes en ce même temps. Ils me voyoient occupé ailleurs, & ils ſe confioient dans la force de leurs murailles. Ils députerent à Ceſtius Gallus qui commandoit alors en Syrie, pour le prier de venir prendre poſſeſſion de leur ville. Ceſtius promit d'y aller, mais ſans leur en marquer le temps. J'en fus informé, & ayant pris un corps de troupes avec moi, j'allai à Séphoris & je l'emportai de force. Les Galiléens voulurent profiter de l'occaſion. Ils en haïſſoient

(*a*) Joſeph ne donne que cinq jours à ceux qui ſuivoient, le parti de Jan pour délibérer ſur celui qu'ils avoient à prendre. Trois mille l'abandonnerent & allerent mettre leurs armes aux pieds de Joſeph. *Liv. 2. Guer. Juifs*, chap. 21. num. 5.

les habitans, & croyant le temps favorable pour satisfaire leur haine, ils se jetterent dedans pour la détruire de fond en comble. Ils mirent le feu aux maisons qu'ils trouverent abandonnées ; car la peur en avoit fait retirer les habitans dans la citadelle, & il n'y eut sorte de cruautés qu'on exerce dans le saccagement d'une ville ennemie (*a*), à laquelle ils ne se portassent. Dans la peine que cela me fit, je leur ordonnai de mettre fin à un si grand désordre, & je leur remontrai que c'étoit une barbarie de traiter ainsi ceux de leur nation. Quand je vis que mes priéres ni mes ordres ne faisoient aucune impression sur eux, & que leur haine les rendoit sourds à tout, j'ordonnai à ceux de mes amis en qui j'avois plus de confiance, de faire courir le bruit qu'on avoit vû les Romains venir avec de grandes forces de l'autre côté de la ville. Mon motif étoit d'arrêter par cette feinte la fureur des Galiléens, & de conserver la ville de Séphoris, & j'y réussis. Le bruit ne s'en fut pas plutôt répandu, que la crainte les saisit & qu'ils quitterent le pillage pour fuir. Ils y furent d'autant plus portés, qu'ils voyoient leur Général même prendre la fuite. Car, pour autoriser cette fausse alarme, je feignis d'avoir peur comme eux. C'est ainsi que cette ville fut conservée par mes soins, contre toute espérance.

Les habitans de Tibériade écrivent à Agrippa pour le prier de venir prendre possession de leur ville. Leur lettre est interceptée.

LXVIII. Peu s'en fallut que Tibériade n'eût le même sort. Voici ce qui y donna occasion. Les principaux de cette ville écrivirent au Roi, pour le prier d'en venir prendre possession. Ce Prince promit d'y aller, & chargea de sa réponse un de ses chambellans nommé Crispus, Juif de naissance. Les Galiléens le rencontrerent & me l'amenerent. La multitude s'irrita quand elle apprit *ce que contenoit la lettre dont il étoit porteur*, & elle courut aux armes. Plusieurs s'étant assemblés de différents endroits, me vinrent trouver le lendemain à la ville d'Asochis où j'étois. Ils accusoient avec de grands cris la ville de Tibériade de trahir la patrie, & d'être dans les intérêts du Roi. Ils demanderent que je leur permisse d'aller la détruire entièrement ; car ils étoient aussi irrités contre ceux de Tibériade, qu'ils l'avoient été contre les habitans de Séphoris.

(*a*) Je puis me tromper en lisant πολεμίων, au lieu d'ὁμοφύλων. J'ai cru que la pensée avoit quelque chose de plus vif de dire : » Il n'y eut aucune » sorte de cruautés qu'on exerce dans le » saccagement d'une ville ennemie, à laquelle ils ne se portassent « que de dire, Ils n'omirent aucune sorte de saccagemens contre leurs concitoyens.

LXIX. Je ne ſçavois quel expédient trouver pour ſouſtraire cette ville à leur fureur. Je ne pouvois nier que ſes habitans n'euſſent écrit au Roi, la réponſe de ce Prince en étoit une preuve trop évidente. Après y avoir bien penſé, je leur dis : Je ſçais comme vous, que ceux de Tibériade ſont coupables, & je ne veux point vous empêcher de ſaccager leur ville, mais il ne faut le faire qu'avec prudence & avec grande connoiſſance. Ils ne ſont pas les ſeuls qui trahiſſent notre liberté ; il y en a bien d'autres dans la Galilée, & des plus diſtingués. Attendez que j'aie pû découvrir ceux qui ſont les auteurs de ces trahiſons, je vous les abandonnerai avec ceux que vous aurez pû découvrir vous-mêmes. Je modérai par cette remontrance leur colère, & ils s'en retournerent tous chez eux. J'avois ordonné qu'on mît le courier du Roi aux fers. Feignant quelques jours après qu'il m'étoit arrivé une affaire qui m'obligeoit de m'abſenter, je fis venir Criſpus pour lui dire d'enyvrer le ſoldat qui le gardoit & de s'enfuir auprès du Roi Agrippa. Ce fut ainſi que par mes ſoins & par mon adreſſe Tibériade, qui étoit expoſée à un danger éminent de périr, fut conſervée pour la ſeconde fois.

Juſte de Tibériade ſe retire auprès du Roi Agrippa.

LXX. Ce fut vers ce même temps que Juſte fils de Piſtus ſe cacha de moi pour ſe retirer auprès du Roi. Je veux raconter ce qui l'y porta. Quand la guerre contre les Romains commença, les habitans de Tibériade réſolurent de demeurer dans l'obéiſſance du Roi, & de ne ſe point détacher des Romains. Juſte les ſollicita de prendre les armes ; il cherchoit à brouiller, dans l'eſpérance d'avoir le gouvernement de la Galilée & de commander dans ſa patrie ; mais il ſe trompa dans ſes eſpérances. Les Galiléens haïſſoient ceux de Tibériade, & le ſouvenir de ce que Juſte leur avoit fait avant la guerre, faiſoit qu'ils ne vouloient point l'avoir pour gouverneur. Pendant que j'eus le gouvernement de cette province par un décret du Sénat de Jeruſalem, il me fit tant de peines que peu s'en fallut qu'il ne m'obligeât de le faire mourir. Dans la crainte que je ne puſſe pas toujours retenir ma colère, il ſe retira (*a*) auprès du Roi, eſpérant d'y être plus en ſûreté & plus avantageuſement.

(*a*) ἐπεμψεν me fait peine, j'aimerois mieux ἔφυγεν ; c'eſt le même mot dont il ſe ſert dans ſa digreſſion contre Juſte, pour marquer ſa retraite auprès d'Agrippa.

LXXI. Ceux de Séphoris, qui avoient évité leur ruine contre toute espérance, envoyerent prier Cestius Gallus de venir prendre au plutôt possession de leur ville, ou de leur envoyer des troupes qui les missent à couvert des courses que les ennemis faisoient sur eux. Ils obtinrent cette derniére grace : Cestius leur envoya un corps considérable de cavalerie & d'infanterie, qui fut reçu de nuit dans la ville. Comme ces troupes faisoient beaucoup de mal aux peuples des environs, j'assemblai les miennes, & je m'avançai à Garizime distante de vingt stades de Séphoris. J'y campai & j'allai la nuit l'attaquer. Je fis planter des échelles contre ses murs, & y ayant fait monter plusieurs de mes soldats, je me rendis maître d'une grande partie de la ville : mais comme nous ne connoissions point les rues, nous fûmes obligés de nous retirer ; nous tuâmes douze fantassins & deux cavaliers Romains avec quelque peu des habitans, & nous ne perdîmes qu'un seul homme. Il y eut dans la suite une action en rase campagne entre nous & la cavalerie Romaine, dont nous soutînmes courageusement les efforts pendant quelque temps : mais enfin nous fûmes défaits ; car, étant près d'être enveloppés, tous mes gens s'enfuirent. Je perdis dans cette action un de mes gardes du corps nommé Juste, qui avoit eu le même emploi auprès du Roi Agrippa. Les troupes de ce Prince tant de cavalerie que d'infanterie arriverent en même temps. C'étoit Sillas son capitaine des gardes qui les commandoit. Il établit son camp à cinq stades de Juliade, & fit faire une garde exacte dans les chemins qui vont à Cana & à la forteresse de Gamala, afin de couper (*a*) aux habitans la communication avec la Galilée, & de les empêcher d'en tirer aucun secours.

Les habitans de Séphoris obtiennent de Cestius un corps de troupes.

LXXII. Quand je l'eus appris, j'envoyai Jérémie avec deux mille hommes, qui allerent camper à une stade de cette ville ; mais

(*a*) On trouve dans tous les Géographes une ville de ce nom par-delà le lac de Génézaret ; mais ce n'est pas, ce semble, celle dont il s'agit ici : ce n'étoit pas d'une ville de par-delà le Jourdain que les habitaus de Juliade pouvoient recevoir du secours des Galiléens. Joseph (*Guer. Juifs*, liv. 3. chap. 3. num. 1.) parle d'un endroit qu'il appelle Gaba, qu'il met auprès du mont-Carmel. Les anciennes Editions portoient Gamala ; mais c'est une faute que la nouvelle a corrigée sur l'autorité de l'ancien Traducteur, & sur ce que Joseph dit (*Liv.* 2. chap. 18. num. 1.) que les Juifs se jetterent sur Ptolémaïde, Gaba & Césarée ; car c'est une marque que cette ville étoit aux environs de Césarée sur mer. Gaba que Joseph place auprès du mont-Carmel, est vrai-semblablement la même dont il parle dans le second livre de la Guerre des Juifs, & dont Sillas vouloit ôter la communication aux Galiléens. *Cellarius Geog. antiq. liv.* 3. *pag.* 483. *Reland Palæst. illust. pag.* 769.

ils ne firent qu'escarmoucher jusqu'à ce que je les eusse été joindre avec un renfort de trois mille hommes. Je mis le jour suivant des troupes en embuscade assez près du camp des ennemis, & je fis ensuite harceler les troupes du Roi, avec ordre aux miennes de plier pour les engager à les poursuivre. La feinte me réussit. Car Sillas croyant que nous fuyions véritablement, se mit à nous poursuivre vivement. Les troupes qui étoient en embuscade l'ayant pris par derrière, je tournai tête promptement & je mis les ennemis en fuite. Il n'eût rien manqué à l'avantage de cette journée, sans un malheureux accident qui m'arriva. Le cheval que je montois étant tombé dans un endroit bourbeux, me porta à terre. Je me blessai si considérablement dans les jointures des doigts, qu'on fut obligé de me porter à Capharnaüm. Mes troupes, qui apprirent cet accident, craignirent qu'il ne fût plus grand, & dans l'inquiétude de l'état où j'étois, cesserent de poursuivre les ennemis pour me venir joindre. Je fis venir des chirurgiens pour me panser, & comme j'eus ce jour-là de la fiévre, ils jugerent à propos que je me fisse porter à Tarichée.

Action entre Sillas & Joseph.

LXXIII. Sillas apprit ce qui m'étoit arrivé, & mon accident ranima son courage. Bien informé que la garde ne se faisoit pas exactement dans notre camp, il mit la nuit de la cavalerie en embuscade (*a*) le long du Jourdain, & vint, quand il fut jour, pour engager le combat. Nos troupes l'accepterent ; mais s'étant avancées dans la plaine, la cavalerie ennemie sortit de son embuscade, &, y ayant jetté le désordre, les mit en fuite. Nous y perdîmes six hommes ; les ennemis ne pousserent pas leur victoire, parce qu'ayant entendu dire qu'il arrivoit de l'infanterie de Tarichée à Juliade, la peur les saisit & ils se retirerent.

(*a*) M. d'Andilly a suivi en cet endroit S. Gelenius, & il a été lui-même suivi par le nouvel Editeur, en établissant cette embuscade au-delà du Jourdain. Pour moi, je crois que cela ne peut pas se supposer. Joseph se fit porter a Capharnaüm après l'accident qui lui étoit arrivé ; ses troupes vinrent l'y trouver : mais les médecins ayant trouvé l'air de Tarichée plus propre au rétablissement de sa santé, il y alla. Cependant Sillas ayant appris que ses troupes faisoient mauvaise garde, il mit de la cavalerie en embuscade. Pouvoit-il lui venir dans l'esprit de la mettre où Joseph ni ses troupes n'étoient pas ? Or elles n'étoient point au-delà du Jourdain. Car ou elles étoient restées a Capharnaüm, où elles étoient allé le trouver, ou elles l'avoient suivi à Tarichée : qu'elles ayent fait l'un, qu'elles ayent fait l'autre, cela est égal, ces deux villes sont en-deçà du Jourdain. *Ant. jud. liv.* 18. *ch.* 2. *num.* 1. *S. Luc. ch.* 4. *vers.* 3.

LXXIV. Vespasien arriva peu de temps après à Tyr avec le Roi Agrippa. Les Tyriens lui dirent beaucoup de mal de ce Prince, & ils l'accuserent d'être leur ennemi & des Romains. Ils se plaignoient que son Général Philippe avoit livré, par son ordre, le palais aux séditieux & les troupes Romaines qui étoient à Jerusalem. Vespasien ayant écouté ces plaintes, reprit les Tyriens de parler mal d'un Roi qui étoit ami des Romains. Mais il conseilla à Agrippa d'envoyer cet officier à Rome, rendre raison de sa conduite à l'Empereur Neron. Philippe s'y rendit, mais il ne lui parla point, parce qu'il n'y arriva que sur la fin de son régne où tout étoit dans la derniére confusion, à cause de la guerre civile. Ainsi il fut obligé de s'en retourner auprès d'Agrippa. Quand Vespasien se fut rendu à Ptolémaïde, les principaux de la Décapole de Syrie lui firent de grandes plaintes de Juste de Tibériade, & l'accuserent d'avoir fait mettre le feu à leurs villages. Vespasien le remit à Agrippa pour en faire le châtiment, comme étant son sujet. Ce Prince le fit mettre aux fers & il cacha à Vespasien qu'il ne l'avoit pas fait mourir, comme nous l'avons dit plus haut. Les habitans de Séphoris furent au-devant du Général Romain pour lui rendre leurs devoirs, & il leur donna des troupes & Placidus pour les commander. J'eus toujours affaire avec cet Officier jusqu'à ce que Vespasien fût entré en Galilée. J'ai raconté avec beaucoup d'exactitude, dans mon Histoire de la guerre des Juifs, la manière dont il entra dans cette province; le combat qui se donna devant Tarichée; ma sortie de cette ville pour me rendre à Jotapat; comme j'y fus fait prisonnier & comment ce Prince me rendit la liberté; tout ce que je fis pendant la guerre & enfin le siége de Jerusalem. Je crois devoir ajoûter ici ce que je n'ai point raconté de ma vie dans cette Histoire.

Les Tyriens se plaignent à Vespasien d'Agrippa.

Juste de Tibériade mis aux fers.

LXXV. Après la prise de Jotapat où je fus fait prisonnier, les Romains me garderent avec grand soin. Vespasien avoit beaucoup de (a) bonté pour moi, & ce fut par son ordre que je me mariai avec une fille de Césarée & qui étoit prisonniere de guerre. Elle ne demeura pas long-temps avec moi. Elle me quitta lorsque j'accompagnai ce Prince à Alexandrie. Je pris un autre engagement avec une fille de cette ville. J'accompagnai Tite au siége de Jerusalem; j'y courus plusieurs fois danger de perdre la vie. Les Juifs cherchoient toutes les occasions de me prendre pour me

(a) Voyez remarque X.

faire

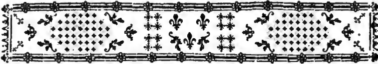
faire punir; & lorſque les Romains recevoient quelque échec, ils s'imaginoient que j'en étois la cauſe, & ils demandoient ma mort avec de grands cris, comme ſi je les euſſe trahis. Mais Tite qui n'ignoroit pas qu'on ne réuſſit pas toujours à la guerre, modéroit par ſon ſilence l'emportement de ſes troupes. Ce Prince me demanda pluſieurs fois, lorſqu'il eut prit Jeruſalem, ce que je ſouhaitois des dépouilles de ma patrie, m'aſſurant qu'il me l'accorderoit; mais après ſa ruine, rien ne pouvoit me conſoler, que de pouvoir procurer la liberté à quelques priſonniers. Je la lui demandai pour quelques-uns, & il me l'accorda. Il m'accorda, avec la même bonté, nos ſaints Livres que je lui demandai. Je le priai de rendre la liberté à mon frere, & à cinquante de mes amis, & je fus aſſez heureux que de l'obtenir. J'entrai, par ſa permiſſion, dans l'un des ſacrés portiques, ou un grand nombre de priſonniers, hommes, femmes & enfans étoient enfermés, & je délivrai tous ceux de mes amis & de mes connoiſſances que je pus reconnoître. Le nombre en fut d'environ cent quatre-vingt-dix. Aucun ne fut obligé de payer ſa rançon, &, par la permiſſion de Tite, tous rentrerent dans leur premier état. Il m'envoya avec Céréalis & mille cavaliers, voir ſi la bourgade, qu'on appelle Thecué, étoit propre pour y établir un camp. Je vis, en m'en retournant, pluſieurs priſonniers qu'on avoit fait mettre en croix: il y en eut trois que je reconnus pour être de ma connoiſſance. J'en fus extrêmement affligé, & je courus le dire à Tite. Il eut la bonté d'ordonner qu'on les détachât, & qu'on en eût grand ſoin. Deux moururent entre les mains des Chirurgiens, mais le troiſiéme en revint.

LXXVI. Quand ce Prince eut mis quelque ordre aux affaires de la Judée, il conçut bien que les terres que j'avois aux environs de Jeruſalem alloient me devenir inutiles, à cauſe de la garniſon qu'il étoit obligé d'y laiſſer: c'eſt pourquoi il m'en donna d'autres dans un plus grand éloignement. Lorſqu'il partit pour aller à Rome, il m'ordonna de prendre une place dans ſon vaiſſeau, & il eut beaucoup d'égards pour moi dans le voyage. Lorſque je fus arrivé dans la capitale de l'Empire, Veſpaſien m'honora d'une bonté particuliére, & il me donna la maiſon qu'il occupoit avant que d'être Empereur. Il ajoûta à ce bienfait une penſion, & tant qu'il vécut, il eut toujours pour moi toute ſorte d'égards.

Tant de bontés exciterent la jalousie de mes concitoyens ; & m'exposerent à de grands dangers. Un Juif, nommé Jonatas, excita une sédition en Ciréne, & il fut cause que deux mille hommes, qu'il avoit porté à se soulever, y périrent. L'Officier qui y commandoit pour les Romains, s'étant saisi de lui, le fit mettre aux fers & l'envoya à l'Empereur. Ce scélerat m'accusa de lui avoir envoyé des armes & de l'argent, mais sa calomnie ne fit aucune impression sur l'esprit de Vespasien. Il le condamna à perdre la vie, & l'ordre fut exécuté. Plusieurs autres personnes, jalouses de l'heureuse situation où elles me voyoient, m'ont souvent calomnié. Mais Dieu m'a toujours, par une bonté particuliere, préservé des effets de leur mauvaise volonté. Vespasien me donna des terres considérables en Judée. Je répudiai en ce tems-là ma femme, dont les mœurs ne me convenoient pas. Elle m'avoit donné trois enfans, dont il y en a deux de morts. J'ai donné le nom d'Hircan à celui qui vit. J'ai pris un nouvel engagement, & j'ai épousé une femme qui demeuroit dans l'isle de Créte, mais qui est Juive, & dont la famille est illustre, & des plus distinguées du pays. Aucune personne de son sexe n'a les mœurs plus réglées, & en même temps plus aimables, j'en ai fait une heureuse expérience dans la suite. J'en ai deux enfans, dont le premier s'appelle Juste, & le puîné Agrippa. Voilà pour mon domestique.

Les Empereurs m'ont toujours honoré des mêmes bontés. Après la mort de Vespasien, Tite, son fils & son successeur, a eu pour moi les mêmes attentions & a toujours rejetté les calomnies dont on tâchoit de me noircir. Domitien, qui lui a succédé, a encore plus d'égards & de bonté pour moi. Car il a fait châtier tous les Juifs qui m'ont calomnié, & punir un Eunuque esclave, que j'avois donné pour Précepteur à mon fils, & qui m'avoit accusé. Il a exemté de tribut les terres que je possede en Judée : grace qui fait beaucoup d'honneur à celui à qui on la fait. L'Impératrice Domicia m'a aussi comblé de bienfaits.

Voilà les Memoires de ma vie. Je laisse la liberté à chacun de s'en servir pour juger de mes mœurs ; & je finis ici, vertueux Epaphrodite, à qui j'ai dédié l'Histoire de nos Antiquités.



VIE DE JOSEPH.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Sur ce qu'on fait dire à Joseph qu'il appartient à la Famille Royale par sa mere.

„ SA mere étoit encore descendue „ de la Famille Royale. “ C'est moins pour critiquer le sentiment de M. de Tillemont *(a)* que je rapporte ces paroles, que pour marquer que ce Critique n'a fait que suivre celui dans lequel ont été ceux qui ont parlé de la Famille de Joseph *(b)*. Ce n'est pas cependant ce qu'il a dit, ni ce qu'il a pû dire : car après avoir raconté, qu'il appartenoit par sa mere à la Famille Royale, qu'attend-t'on ? Ou qu'il croye qu'on s'en rapportera à sa parole ; ou que s'il le veut prouver, il va faire la filiation de sa mere. Mais sans en dire un seul mot, il fait celle de son pere. J'appartiens à la Famille Royale par ma mere. Je le prouve parce qu'un de mes ancêtres épousa une fille de Jonatas, le premier grand-Prêtre de la famille des Asmonéens. Ce raisonnement est de la derniére inconséquence ; il est même contre la vérité. Car, de ce que Joseph descendoit d'une fille du grand-Prêtre Jonatas, il n'est pas vrai qu'il appartînt par sa mere à la Famille Royale. Il seroit dur de lui attribuer une inconséquence si marquée, & de lui faire avancer un fait contraire à la vérité, & dont il étoit certainement instruit.

Le mot de *pere* se prend quelquefois dans l'Ecriture Sainte, non-seulement pour marquer celui dont nous avons reçu la naissance immédiatement, mais encore pour signifier nos aïeux, nos ancêtres. Les Juifs pouvoient donner la même étenduë de sens dans leur langue à celui de mere, & Joseph a pû croire que c'étoit la même chose dans le Grec. Il semble en effet, par un passage de Julius Pollux, que cet usage a eu aussi lieu dans cette langue. Après avoir rapporté plusieurs mots, qui peuvent signifier ceux qui nous ont donné la naissance, il finit par οἱ πατέρες & il ajoute, τοῦτο γὰρ οὐ κατὰ τοὺς γεννήσαντας μόνον, ἀλλὰ καὶ κατὰ τῶν ἀνωτέρω προγόνων ὀνομάζεται : „ Et ces mots ne signifient „ pas seulement ceux qui nous ont „ donné la vie, mais encore nos „ ancêtres. “ Venant ensuite aux différents termes qu'on peut employer

(a) M. de Tillem. *ruin. Juifs*, pag. 579.

(b) Sa mere ἡ γεγαμημένη ἀπόγονος descendoit de la famille des Asmonéens, qui avoient été pendant une longue suite d'années grands-Prêtres, & Rois des Juifs. *Photius*, cod. 76.

pour signifier la mere, il dit, καὶ τ'ἄλλα ὅσα ἐπὶ πατέρων εἰς τὸ θῆλυ σχηματίζεται: „ Et tout ce qu'on dit du pere, peut „ s'appliquer à la mere.“ Si donc πατηρ peut signifier un aïeul en quelque degré qu'il le soit, μητηρ peut marquer une aïeule, en quelque degré qu'elle le soit à la personne dont on parle. Mais quand les Grecs n'auroient jamais donné ce sens à μητηρ, Joseph a dû lui faire signifier trisaïeule, ou il s'est exprimé très-improprement, & d'une manière contraire à la vérité. La famille des Asmonéens prit fin du côté des mâles, en la personne du jeune Aristobule, qu'Hérode fit noyer à Jérico. Elle subsista encore quelque temps par Mariane, dans les enfans d'Aristobule & d'Alexandre. Mais Joseph, qui parle de l'établissement des filles qu'ils eurent, & de celui des autres filles qui descendoient de Mariane, par leurs peres ou par leurs meres, n'en marque aucune qui ait été mariée à son pere Matias. Ainsi, ce n'étoit point du côté de sa mere qu'il appartenoit à la Famille Royale; & il n'a pû le dire, puisqu'il n'en fait connoître ni le nom, ni la famille.

REMARQUE II.

Joseph ne fit point le voyage de Rome pour procurer la liberté aux Prêtres que Quadratus y avoit envoyés. Il faut lire Festus *au lieu de* Felix, *pour le concilier avec lui-même.*

QUELQUES Sçavans ont cru que les personnes envoyées à Rome par Felix, selon Joseph (a), étoient les mêmes que celles que Quadratus y envoya; mais ce fut par l'ordre du Gouverneur de Syrie, non par celui de Felix qu'elles y furent conduites. Felix ne put pas les y envoyer, puisque l'Empereur Claude ne le fit Intendant de Judée qu'après avoir jugé ceux que Quadratus avoit envoyés à Rome (b).

La vingt-sixiéme année de Joseph tombe dans la soixante-deux ou soixante-trois de Jesus-Christ, & ce fut en cinquante-deux, que Cumanus, Ananie, Jonatas & Ananus furent envoyés à Rome. Pour lever cette difficulté, Casaubon vouloit que Joseph ne se donnât ici que vingt ans, au lieu de vingt-six. Mais outre que cette correction n'est appuyée d'aucun manuscrit, ce fut par le crédit de l'Impératrice Poppée, que Joseph procura la liberté à ses concitoyens, &c. Néron ne l'épousa qu'en soixante-deux. Enfin, le retranchement que le Critique veut faire dans la Vie de Joseph, meneroit en cinquante-sept, cinq ans après que Quadratus avoit envoyé à Rome, Ananie, Ananus & Jonatas.

Agrippa avoit fait construire, sous l'intendance de Festus, un pavillon, à qui il avoit donné une grande élévation, afin d'avoir la vuë sur le Temple. (c) Les Prêtres & les principaux de Jerusalem regarderent cette vuë qu'il se procuroit, comme contraire à leur Loi, &c. Ils éleverent une muraille sur l'exédre occidental, qui masquoit le pavillon du Roi. Ce Prince en fut extrêmement choqué; & Festus entrant dans son ressentiment, ordonna qu'on abbatît cette muraille. Mais les Magistrats obtinrent permission d'envoyer des

(a) Antiq. Juiv. l. 20. chap. 6. n. 2.
(b) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 12. n. 7. 8.

(c) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 8. n. 11.

Députés à Rome, & ce furent le grand-Prêtre Ismaël, le Garde du Trésor sacré, Celcias, avec dix des principaux de Jerusalem, qu'ils chargerent d'obtenir de l'Empereur que cette muraille ne fût point abbatue. Ils l'obtinrent par le crédit de l'Impératrice Poppée (*a*), & ce fut cette même Princesse que Joseph trouva le moyen d'intéresser dans l'affaire des Prêtres pour lesquels il étoit allé à Rome. Festus étoit Intendant de Judée en soixante-deux, & les vingt-six ans que l'Historien Juif se donne lorsqu'il fit le voyage de Rome, tombent cette année, en ne les supposant que commencés. Ainsi, en lisant *Festus* au lieu de *Felix*, tout s'arrange, & chaque évenement prend sa place.

Il reste cependant encore quelques petits nuages. Joseph ne qualifie ceux pour lesquels il fit le voyage de Rome, que de Prêtres ; & ce furent le grand-Prêtre Ismaël, Celcias garde du Trésor, & dix des principaux de Jerusalem, qui y allerent sous l'intendance de Festus. Mais Joseph paroît n'avoir voulu parler de cet évenement qu'autant qu'il étoit nécessaire pour faire connoître la part qu'il y avoit eue, & le crédit qu'il eut de faire recouvrer la liberté à ses amis. Comme il n'étoit point nécessaire pour cela de dire ce qui avoit causé la disgrace de ceux pour lesquels il s'intéressoit, il n'en parle point. Il a pû, par la même raison, se contenter de dire en géneral, qu'ils étoient Prêtres. Mais les amis de l'Historien furent envoyés enchaînés à Rome, & ceux qui y allerent sous Festus, étoient des Députés qui avoient permission d'y aller. δήσας s'est peut-être glissé mal-à-propos dans le texte de Joseph, & ces Prêtres députés purent avant leur départ, tenir une conduite qui obligea Festus de les faire mettre aux fers. Au reste la substitution que je propose de faire, de Festus à Felix, n'est qu'une conjecture. Elle a son degré de vrai-semblance, c'est tout ; mais je ne vois pas que les difficultés qu'on peut faire le lui fassent perdre. Deux choses sont certaines. Aucun des manuscrits qu'a consulté le dernier Editeur des Œuvres de Joseph, nulle de ses Editions ne varient sur l'âge qu'il se donne lorsqu'il fit le voyage de Rome. Ce qui est également certain, c'est qu'il trouva à son retour d'Italie „ les semences de la „ guerre qui éclata dans la suite, „ & tout le monde dans de grandes „ espérances de secouer le joug des „ Romains. “ (*b*) Quadratus avoit conçu quelque soupçon que les Juifs vouloient remuer, à l'occasion des disputes qu'ils avoient eues avec les Samaritains ; mais étant allé à Jerusalem pour s'en assurer, il trouva que tout y étoit en paix, & que le peuple ne pensoit qu'à célébrer une fête. Enfin, les séditieux s'étoient emparés de la tour Antonia, lorsque Joseph revint de Rome ; & il est certain qu'ils ne s'en rendirent maîtres que sous G. Florus, en soixante-dix de J. C.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 8. n. 11.

(*b*) Ibid. chap. 6. n. 1.

REMARQUE III.

Des mots ἱερὸν, ναὸς, *&* ἀρχιερεύς.

ON n'a pas assez distingué, dans les traductions Françoises que nous avons de Joseph, la maniere dont il s'exprime, quand il parle des différentes piéces du Temple, & on a donné à toutes assez indifféremment le nom de Temple. Cela confond extrêmement les idées de ceux qui ne peuvent lire cet Auteur que dans des traductions, comme me l'ont avoué des personnes, qui ont d'ailleurs de l'esprit. Pour éviter l'équivoque, j'ai toujours traduit ce que Joseph appelle ἱερὸν par portique ou parois, & j'ai constamment réservé le mot de *Temple* à ce qu'il appelle ναὸς. Il observe assez exactement la différente acception de ces deux termes; & à deux ou trois endroits près, qui sont peut-être altérés, il entend toujours par le premier, les portiques, & par le second, le Temple proprement dit, le Saint, & le Saint des Saints, avec le vestibule ou portail.

Je fais une seconde remarque, & elle porte comme la précédente sur toute la suite, c'est que Joseph n'emploie pas toujours le mot ἀρχιερεὺς pour signifier le grand-Prêtre, mais qu'il s'en sert assez souvent pour désigner les Prêtres du premier ordre, les Chefs d'une famille sacerdotale. Je lui ai conservé la signification ordinaire, dans les endroits où j'ai cru que Joseph la lui donnoit, & je l'ai traduit par Prêtres du premier ordre, ou Chefs de famille sacerdotale, lorsque la nature du sujet, ce qui précede & ce qui suit, m'a paru demander ce sens. M. de Tillemont (*a*) doutoit fort qu'on puisse trouver aucun lieu où Joseph donne le titre de Pontife, ἀρχιερεὺς, à d'autres qu'à ceux qui étoient alors souverains Pontifes, ou qui l'avoient été. Les passages de cet Auteur, qui sont indiqués à la marge (*b*), prouvent cependant qu'il l'a fait plus d'une fois.

REMARQUE IV.

Les Copistes ont transcrit Gessius *au lieu de* Cestius, *à la fin du num°. cinquiéme.*

CE n'est pas de l'Intendant de Judée dont Joseph parle ici, c'est du Gouverneur de Syrie; mais ses Copistes ont transcrit *Gessius* au lieu de *Cestius*, comme on convient qu'ils l'ont fait en quelques (*c*) autres endroits. L'Officier dont il s'agit ici, étoit attendu à Jerusalem avec de grandes forces. Cela convient bien à Cestius, peu ou même point du tout à Gessius Florus. Les principaux de Jerusalem avoient député au dernier (*d*), pour l'engager à venir faire rentrer les séditieux dans le devoir; mais c'étoit à quoi

(*a*) Not. 28. *Ruin. Juifs.*

(*b*) Vie de Joseph, num. 38. 39.

(*c*) Par exemple, il dit dans le numero 11. que Varus gouvernoit le Royaume d'Agrippa, tandis que ce Prince étoit allé avec sa sœur à Bérite, au-devant de Gessius; & il paroît par ce qu'il raconte ailleurs, que ce fut au-devant de Cestius qu'Agrippa alla, *Guer. Juifs*, liv. 2. chap. 18. n. 6.

(*d*) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 17. n. 4.

il pensoit le moins, persuadé qu'il étoit de son intérêt de fomenter la sédition. Gessius Florus ne fut point défait par les Juifs. Ils lui résisterent, & il ne leur fit pas tout le mal qu'il vouloit; mais il le défirent si peu, qu'en partant de Jerusalem pour retourner à Césarée, il y laissa une cohorte en garnison. La défaite dont Joseph parle ici, est postérieure à la mort de Manahem, & Gessius n'alla point à Jerusalem après que ce séditieux eut été recevoir dans l'autre monde le châtiment des maux qu'il avoit faits dans celui-ci. Les Juifs l'en avoient prié par leurs Députés, comme nous venons de le dire; mais loin d'y venir, il ne leur fit pas même réponse. La défaite de l'Officier, dont parle Joseph (a), fut la cause de la ruine de Jerusalem, & elle rehaussa beaucoup le courage des Juifs; & il dit l'un & l'autre de l'avantage qu'ils remporterent sur Cestius Gallus (b).

REMARQUE V.

Joseph raconte souvent ici les choses d'une manière différente de celle dont il les rapporte dans l'Histoire de la guerre des Juifs. Correction de παισιν *entre* επιστολας *&* Αγριππα.

JOSEPH rapporte dans ses Memoires plusieurs évenemens, qu'il avoit racontés dans l'Histoire de la guerre des Juifs, mais souvent d'une manière différente. M. de Tillemont a cru qu'en cela il se corrigeoit, plutôt qu'il ne se contredisoit. Si l'officieuse conjecture lui sauve des contradictions, elle le charge d'une faute, qui n'est peut-être pas moins grande. Que sert en effet, qu'il ne raconte pas ici les mêmes évenemens comme il les rapporte dans l'Histoire de la guerre des Juifs; tandis qu'il n'avertit pas auquel des deux récits on doit s'en rapporter? A jetter ses Lecteurs dans l'embarras & dans l'incertitude, ne leur donnant aucun moyen de distinguer le faux d'avec le vrai.

Quelque Sçavant, du goût de M. Toinar (c), auroit peut-être souhaité qu'on eût fait une espece de concordance de ces endroits, dans lesquels Joseph se contredit, ou se corrige. Mais ce détail n'eût pas manqué d'ennuyer la plûpart de ceux qui lisent cet Historien. Ainsi on a cru qu'il suffiroit d'annoncer en géneral, cinq ou six de ces endroits. Ceux qui veulent faire une étude particulière de Joseph, peuvent s'en faire un recueil qui n'en omette aucun. Il ne leur en coûtera guères que la peine de comparer ce qu'il dit ici, depuis le numero neuviéme jusqu'au soixante-quinziéme, avec ce qu'on lit dans l'Histoire de la guerre des Juifs, depuis le vingtiéme chapitre du second Livre jusqu'au huitiéme du troisiéme.

Joseph n'avoit assurément point dit, επιστολας τοις παισιν Αγριππα και Βερενικη διδωσι. „ Il donne des lettres „ à porter aux enfans Agrippa & „ Bérénice. " L'Auteur de la Note K conjecture qu'il faut lire Βασιλευσιν.

(a) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 91. n. 4.... παρεχ την αρχην ταυτης ..: Ιυδαιοις ανηκεστων συμφορων αναπλησθηναι συνεπεσεν, Ibid. n. 9.

(b) *Ibid.* liv. 3. chap. 2. num. 1.

(c) Bibliot. choisi. tom. 15. pag. 246.

La conjecture est bien vrai-semblable; & pour la justifier, je remarque premiérement, que les manuscrits que nous avons de Joseph ont pû être transcrits sur un manuscrit dans lequel ce mot étoit écrit en abbregé Βαῖσιν; que comme cela ne faisoit point de sens, les Copistes qui le transcrivoient ne s'appercevant pas de l'abbréviation, & le Β pouvant être mal formé, & à moitié effacé, crurent que c'étoit un π & en conséquence écrivirent παισιν. Ma seconde remarque est, qu'en parlant d'un Roi & d'une Reine, d'un Roi & de la Princesse sa sœur, on a quelquefois dit les Rois, Βασιλεῖς. Joseph dit quelques lignes plus bas, en parlant d'Agrippa & de Bérénice, (*a*) que Varus se crut désormais inutile aux Rois, si Philippe vivoit. L'Auteur de l'Histoire de la guerre d'Alexandrie, attribuée à H. Pensa, s'exprime de la même manière : *Cæteras legiones ibi reliquit, quò firmius esset eorum Regum imperium* .... & dans le même endroit, *si permanerent in fide Reges* (*b*) : Si les Rois Ptolemée & Cléopâtre demeuroient fidéles.

REMARQUE VI.

Du nom de la Ville des Juifs Babyloniens.

CE sont, dans les Antiquités de Joseph (*c*), les Juifs Babyloniens qui vont demander du secours à Varus, afin que s'il arrivoit quelque émeute chez eux, ils fussent en état de l'étouffer : & ici c'est Varus qui leur tend un piége, & qui sous prétexte qu'ils vouloient se révolter contre le Roi Agrippa, invite soixante-dix des principaux à le venir trouver, & les fait égorger. La contradiction ne peut pas être plus marquée, & lequel croire de deux récits si opposés, Joseph ne disant rien qui puisse donner lieu de rejetter l'un plutôt que l'autre ?

Zamaris, fondateur de cette espece de Colonie, bâtit une bourgade dans la Batanée, que Joseph appelle Bethyra, dans ses Antiquités Juives. MM. Spanheim & Reland, le premier dans la Note O, & le second dans la *Palestine éclaircie*, prétendent que c'est son véritable nom, & qu'il faut corriger ici ἐν Ἐκβατάνοις pour lire ἐν Βαθύρᾳ. Le peu de ressemblance qu'il y a entre ces deux mots, ne prévient pas en faveur de cette correction. Si les Copistes ont pû absolument transcrire l'un pour l'autre, on a peine à le supposer sans preuves, & dans les bonnes régles de critique, on ne corrige pas un mot, qu'un Auteur emploie quatre fois presque de suite, par un autre, qu'on ne trouve qu'une seule fois dans tous ses Ouvrages. Joseph répete ici quatre fois le nom de la ville ou de l'endroit où demeuroient les Juifs Babyloniens, & il dit toujours que c'étoit à Ecbatane. Il ne dit qu'une seule fois que Zamaris donna le nom de Bathyra à un village ou bourg, Κώμη, qu'il bâtit dans la Batanée ; mais il y bâtit aussi des forteresses, des châteaux, φρούρια, & il put leur donner le nom d'Ecbatane, soit parce qu'il avoit demeuré dans cette ville, soit parce qu'il y étoit né : car Joseph ne dit pas qu'il fût né en Babylonie.

(*a*) Num. 11. de ces Memoires.
(*b*) Chap. 33.

(*c*) Antiq. Juiv. liv. 17. chap. 2. n. 2.

MM.

MM. Spanheim & Reland paroiſſent n'avoir pas fait attention, que ce fut à ce village que Zamaris donna le nom de Bathyra, non aux châteaux ; & il eſt rare, que les châteaux & les fortereſſes prennent leur nom d'un bourg ou d'un village.

Si Joſeph a ſuivi l'ordre des temps dans le récit des évenemens qu'il rapporte, ce ne fut qu'après le maſſacre que les habitans de Céſarée ſur mer firent des Juifs qui demeuroient dans leur ville, que Varus fit tuer les ſoixante-dix Babyloniens. Cet Auteur dit que ce fut pour faire plaiſir à ceux de Céſarée. Ce ſentiment ne peut, ce ſemble, convenir qu'aux habitans de Céſarée ſur mer. Leur haine contre les Juifs pouvoit le leur inſpirer ; & comme ils n'étoient pas des ſujets d'Agrippa, ils pouvoient s'en expliquer ſans crainte. Mais ce que l'Hiſtorien ajoûte, que Varus députa douze des principaux Juifs de Céſarée, ne paroît convenir qu'à ceux de Philippe ; car ceux de Céſarée ſur mer, avoient été tous tués, ou faits priſonniers par Florus. On avoit rapporté aux Juifs Babyloniens, que Varus, & les Syriens *(a)* de Céſarée avoient tué le Roi ; &, ſur cette nouvelle, ils demandoient qu'on les menât venger ſa mort. Mais Philippe arrêta leur zéle par deux raiſons, dont la premiere eſt une preuve que c'étoit contre les habitans de Céſarée qu'ils demandoient qu'il les menât. Il les fit reſſouvenir des bienfaits qu'ils avoient reçus du Roi, & ils n'euſſent pas manqué à la reconnoiſſance qu'ils lui en devoient, en attaquant les habitans de Céſarée ſur mer, qui n'étoient pas de ſes états ; mais en marchant contre Céſarée de Philippe, qui étoit de ſon royaume.

REMARQUE VII.

Il ne paroît pas que l'ordre du Sénat de Jeruſalem fût de détruire, mais de purifier le Palais d'Hérode le Tétrarque.

L'ORDRE du Sénat de Jeruſalem n'étoit pas, ce ſemble, de détruire le palais qu'Hérode le Tétrarque avoit fait bâtir à Tibériade, mais ſeulement de le purifier. Mais pour juſtifier cette conjecture, il faut ſuppoſer que les Copiſtes ont tranſcrit καθαιρεθῆναι au lieu de καθαρθῆναι. Cet ordre eût été plutôt une marque que le Sénat de Jeruſalem vouloit inſulter Agrippa, qu'une preuve de ſon zéle pour l'obſervation de la Loi. Ce Prince avoit toujours pris beaucoup d'intérêt pour Jeruſalem, & il y avoit envoyé aſſez récemment trois mille cavaliers *(b)*, pour aider à y réduire les ſéditieux. C'eût été bien mal reconnoître ce ſervice, que d'ordonner qu'on détruisît le palais d'une ville qui étoit de ſes états. Judas Machabée ôta l'autel des ſacrifices, que les Macédoniens avoient profané, mais il ne détruiſit aucune des différentes parties du Temple : & Joſeph ne dit point qu'on détruiſît la Synagogue où on avoit mis la ſtatue de l'Empereur Tibere *(c)*. S'il avoit eu ordre de détruire le palais d'Hérode, ſon premier ſoin eût dû être,

(a) Ne faudroit-il point lire *Juifs*, au lieu de Syriens ? Je ne me ſouviens pas, que Joſeph diſe en aucun endroit, qu'il y avoit des Syriens dans Céſarée de Philippe.

(b) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 17. n. 4.

(c) Antiq. Juiv. liv. 19. chap. 6. n. 3.

que les meubles fussent conservés, & d'empêcher qu'ils ne fussent pillés ou perdus; & il ne paroît pas y avoir pensé. Il dit que les Galiléens firent plusieurs choses contre son sentiment. Si son ordre portoit de détruire ce palais, il lui devoit être indifférent, qu'il le fût par le feu ou d'une autre manière.

S'il ne s'agissoit que de le purifier, quel intérêt avoit Capellus à s'y opposer? Cet habitant pouvoit être attaché à Agrippa; & Joseph le donne à entendre, lorsqu'il dit, qu'il exhortoit le peuple à lui demeurer fidéle (*a*). Son attachement ne lui permettoit pas de regarder avec indifférence qu'on brisât & qu'on détruisît les statues, les tableaux & les autres meubles précieux de ce palais, sous prétexte de le purifier.

M. Basnage prétend, que ce que dit ici Joseph est une preuve, que de son temps la peinture étoit défendue aux Juifs; & il en infere, que ce qu'on dit du portrait de la Vierge, est une fable. (*b*) Sans entrer dans la discussion du fait, qu'il me soit permis de remarquer, que la preuve de sa fausseté que ce Sçavant apporte, n'est rien moins que concluante. Ne confondons point ce que les Juifs zélés se croyoient défendu, avec ce qui se faisoit alors en Judée. Les Juifs attachés à la rigueur de la Loi, soûtenoient qu'il leur étoit défendu de faire des représentations d'animaux, plates ou en bosse, mais on ne laissoit pas que d'en faire. Ce que dit Joseph du palais d'Hérode, le fait voit. Car ce Prince n'y eût pas pû mettre des représentations d'animaux, s'il n'y eût eu aucun ouvrier en Judée qui eût sçû en faire, & Gellius (*c*) n'eût pas conseillé à Aléxandra d'envoyer à Antoine le portrait d'Aristobule & de Mariane, s'il n'y eût eu aucun peintre dans les Etats d'Hérode.

REMARQUE VIII.

Sur l'endroit où étoit Joseph, lorsque Jesus fut pour l'assassiner.

JOSEPH finit le numero vingt-uniéme par dire, qu'après avoir appaisé les Galiléens, il se rendoit à Séphoris (*d*). L'expression n'est pas assez décidée, & il est certain d'ailleurs, qu'il dit quelquefois qu'une chose s'est faite, lorsqu'elle a été projettée, quoique l'exécution ne s'en soit pas suivie. Ainsi, on ne voit pas que la fin de ce num°. décide rien de certain sur le lieu où il étoit, lorsque, sous prétexte de lui rendre ses devoirs, Jesus, chef de bandits, l'alla trouver pour l'assassiner; & il semble, par la suite, qu'il n'étoit pas alors à Séphoris.

Il dit que, dans la crainte de son arrivée, les Séphoritains tâcherent de se procurer leur sûreté, en lui suscitant des affaires ailleurs, & que dans cette vuë ils avoient traité avec Jesus, chef de bandits. C'eût été trop tard penser à se mettre en sûreté contre Joseph, s'il étoit déja dans leur ville; & si les habitans de Séphoris avoient traité avec Jesus avant son arrivée, il eût dû dire, non qu'ils tâcherent, mais qu'ils avoient tâché de se mettre en sûreté, en enga-

(*a*) Vie de Joseph, n. 9.
(*b*) Annal. Polit. Ecclef. pag. 187.

(*c*) Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 2. n. 6.
(*d*) Εἰς τὴν Σέπφωριν ἀφικνοῦμαι.

geant Jesus à lui faire la guerre.

Si ç'avoit été à Séphoris que Jesus alla trouver Joseph, comment aucun des habitans de cette ville n'alla-t'il l'avertir que son dessein étoit découvert, lorsqu'ils virent qu'il mettoit des gardes aux portes ? Joseph fait prendre les armes à plusieurs Galiléens, & à quelques personnes de Tibériade ; plusieurs Galiléens, & quelques-uns de ses amis qui s'étoient sauvés de cette ville, l'étoient venu trouver à Tarichée, après qu'il avoit pensé y périr par la trahison de Jan : auroit-il mené les uns & les autres avec lui à Séphoris ? Il n'en dit rien ; & s'il les avoit menés, les Séphoritains auroient-ils voulu les laisser entrer dans leur ville ? Il ne paroît pas qu'il eût des forces pour les y contraindre, s'ils le refusoient : & ce qu'il raconte dans la suite, donne lieu de croire qu'il n'y entra pas alors. Car il dit, que Jan ayant sollicité les habitans de Tibériade, de Gabara & de Séphoris de prendre son parti, ils le refuserent, parce qu'attachés aux Romains, ils ne vouloient se donner ni à l'un ni à l'autre. „ Elle me ferma, dit-il ailleurs, „ ses portes, & défendit qu'aucun „ de ses habitans portât les armes „ pour les Juifs . . . . . & après qu'elle „ eut reçu la garnison que Cestius „ Gallus, qui commandoit alors en „ Syrie, lui envoya, elle ne tint plus „ aucun compte de mo." Num°. 65. Il se vante dans le num°. 67. de l'avoir prise de force, mais c'étoit avant qu'elle eût reçu garnison Romaine : & ce ne put être alors que le Chef de bandits voulût le surprendre ; car les Galiléens pillant, & mettant tout à feu & à sang, malgré ce qu'il put faire pour les en empêcher, il fit courir le bruit que les Romains entroient par une autre porte, avec de grandes forces. Cette fausse alarme, mais qu'ils crurent véritable, lorsqu'ils virent leur Commandant fuir, fit qu'ils sortirent de la ville avec tant de précipitation, qu'ils abandonnerent ce qu'ils avoient pillé.

Après avoir découvert la trahison de Jesus, Joseph se contente de menacer les Séphoritains de les châtier, s'ils ne changeoient de conduite. Il va „ dans la place publique, & il appelle „ auprès de lui plusieurs Galiléens en „ armes, & quelques habitans de „ Tibériade." L'expression, ce semble, marque que les uns & les autres étoient dans le même endroit. Si ç'avoit été à Séphoris, les Séphoritains n'auroient pas manqué d'avertir Jesus de ne pas tenter l'entreprise : Joseph étant trop bien accompagné, pour qu'elle pût réussir

---

REMARQUE IX.

Eclaircissement de ce que Joseph dit dans les num°. 35. & 37. des excès auxquels se porterent les Galiléens & les Gamalites.

SGelenius, M. d'Andilly & le nouvel Editeur, traduisent ce que Joseph dit de la maniere dont les Gamalites traiterent Jesus frere de Philippe, & qu'il exprime par σαφῶς κολάσαι „ qu'on ne lui „ avoit fait souffrir qu'une peine „ fort légere. " J'ai peine à croire que cet adverbe ait été employé en ce sens ; & quand il en seroit absolument susceptible, il ne paroît pas qu'il puisse l'avoir en cet endroit.

Le dessein de Joseph n'est pas de diminuer les désordres qui étoient arrivés en Galilée avant qu'il en fût

Gouverneur : il veut au contraire en faire sentir l'énormité à Juste & aux autres Sénateurs de Tibériade, pour leur faire remarquer que depuis que son autorité a été reconnue dans la Province, elle a été à couvert de semblables violences. M. d'Andilly, qui s'est bien apperçu que le dessein de Joseph étoit plutôt d'exagérer que de diminuer les désordres qui s'étoient commis avant qu'il fût Gouverneur de Galilée, lui fait dire : „ Je n'avois fait souffrir qu'une „ peine fort légere à Jesus son frere." Mais il est clair que c'est des Gamalites, non de lui qu'il dit : ὡς Ἰησοῦν τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ ἄνδρα τῆς ἀδελφῆς ἑαυτοῦ σωφρόνως κολάσειαν.

Après avoir parlé dans le num°. 35. des violences ausquelles les habitans de Gamala s'étoient portés, Joseph y revient au num°. 37. C'est de la réunion de ces deux endroits, que doit partir le dévelopement de sa pensée, & le rétablissement de ce qu'il y a de dérangé dans son texte. Le premier endroit ne souffre aucune difficulté pour le nombre & la qualité des personnes que les Gamalites maltraiterent : il ne peut y en avoir que pour le sens de σωφρόνως ; mais outre ce que l'on vient de remarquer, pour faire voir qu'il ne signifie pas en cet endroit une peine fort légere ; ce même Jesus, que les habitans de Gamala traitent avec beaucoup de ménagement dans le num°. 35. ils le font mourir dans le trente-septiéme. En lisant σφοδρῶς au lieu de σωφρόνως, Joseph dira que les Gamalites punirent sévérement, durement le frere de Philippe (*a*). Le sens que donne cette conjecture est bon, elle concilie le récit de l'un & l'autre num°. Et ces deux mots ne sont point si peu ressemblants, que les Copistes n'aient pû aisément transcrire le dernier au lieu du premier. Joseph fut envoyé pour gouverner la Galilée, après la défaite de Cestius Gallus. Philippe se sauva en même temps de Jerusalem, & se rendit dans une de ses terres proche de Gamala. Les Juifs Babyloniens qui purent échaper à la barbarie de Varus, se retirerent dans cette forteresse. Philippe qui étoit dans le voisinage s'y étant rendu, le peuple lui demanda avec de grands cris de le mener contre Varus & ceux de Césarée. Ce put être dans le temps que ce scélerat faisoit ces cruelles exécutions, que les Galiléens firent couper les mains au frere de Juste.

Cependant le Roi Agrippa ayant appris la conduite barbare que Varus tenoit, il le révoqua, & appella Philippe auprès de lui. Le Joseph, dont parle ici l'Historien Juif, profita de son absence, pour porter ceux de Gamala à la révolte. Le frere & le parent de Philippe n'eurent garde sans doute, de s'y prêter ; ils s'y opposerent même bien probablement. Mais la faction de ce séditieux prévalut, les Gamalites se révolterent, & le parent de Philippe & son frere furent la victime de leur amour pour la paix, & de leur fidélité pour leur Roi.

Philippe étoit sorti de Gamala, lorsque Joseph fit prisonniers Juste & les Sénateurs de Tibériade. Mais il ne pouvoit pas en être sorti, quand les Galiléens firent couper les mains au frere de Juste. Ç'avoit été avant que Joseph fût Gouverneur de Galilée, & Philippe ne se sauva de Jerusalem qu'après la défaite de Ces-

(*a*) Marcellinus s'attacha à Pompée, & s'emporta contre lui avec tant de violence . . . καὶ σφοδρῶς λέγειν δόξαντος, que Pompée le lui reprocha. *Plutarq. Pomp.*

tius. Ainsi il ne put se rendre auprès de Gamala, que dans le même temps que Joseph entroit dans son gouvernement. C'est à quoi les Sçavans qui ont traduit cet Auteur, ne paroissent pas avoir fait assez d'attention, & c'est vrai-semblablement ce qui leur a fait voir trois personnes mises à mort, dans le trente-septiéme num°. où il n'en compte que deux, &, ce qui le met en contradiction avec lui-même, le frere de Juste tué, qui n'a que les mains coupées dans le num°. trente-cinq : soit que l'altération du texte ait donné occasion à la méprise, soit que la méprise ait occasionné en tout ou en partie l'altération, je conjecture que Joseph avoit dit, κτεινουσι δε Χαρητα τινα των συγγενων Φιλιππου και μετ' αυτου Ιησουν του Τιβεριεως αδελφης ανδρα. „ Ils tuérent Charés, un des parens „ de Philippe, & Jesus, mari de la „ sœur de Juste de Tibériade. " Comme Joseph avoit touché dans le num°. trente-cinq, la cause de la perte des mains du frere de Juste, il n'en dit rien dans le trente-septiéme ; il ne parle que de ce qui avoit occasionné la mort du parent & du frere de Philippe, parce qu'il n'en avoit rien dit dans le num°. antérieur.

REMARQUE X.

De l'état de la femme que Vespasien fit épouser à Joseph.

APRE'S que Joseph a dit en deux endroits, *(a)* qu'il n'est pas permis aux Prêtres Juifs d'épouser une fille qui a été captive, on est surpris qu'il avouë, & sans nécessité, dans le num°. 75. de sa Vie, qu'il en avoit épousé une.

M. Reland conjecture *(b)* que l'Empereur l'y contraignit. Mais ce Prince aimoit trop Joseph, & on ne contraint jamais une personne qu'on considere, à prendre un engagement qui doit être le plus libre de tous ceux qu'on peut prendre dans la vie. Si ç'eût été malgré lui qu'il eût épousé une captive, il eût dû marquer qu'il y avoit été forcé, pour s'excuser d'avoir, en cela, transgressé la Loi. On ne voit pas que Vespasien ait fait des prisonniers à Césarée ou aux environs de cette ville. Les habitans avoient égorgé tous les Juifs qui y demeuroient ; &, le peu qui avoit échapé à leur fureur, Florus les avoit envoyés sur les vaisseaux ; il put épargner les personnes du sexe, & se contenter de les faire esclaves. Mais Joseph auroit-il pû se résoudre à épouser une personne dont la pudicité auroit été à la discrétion d'un homme dont il fait un si étrange portrait ; & quelle raison Vespasien auroit-il pû avoir de l'y engager ?

Εγχωριος τινος χωριου peut signifier être d'un certain endroit ; mais qu'il puisse signifier „ être du „ nombre des Captives, " *(c)* c'est je crois dont on n'a point d'exemple. Pour donner quelque sens à cet endroit, M. Havercamp a été obligé d'ajoûter *istius loci* entre *captæ erant* & *indigenam*. Mais cette addition ne leve pas la difficulté, & on est toujours étonné que Joseph avouë avoir épousé une esclave, après avoir dit que cela étoit défendu aux Prêtres.

Je ne sçai si l'on n'auroit point transformé en filles captives, un lieu qui

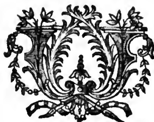
(a) Antiq. Juiv. liv. 3. chap. 12. contre Apion. liv. 1. n. 7.

(b) Note g.
(c) M. d'Andilly.

s'appelloit αἰχμαλωτίδων, ou qui avoit un nom assez approchant pour que les Copistes aient écrit l'un pour l'autre. Il y a eu sans doute bien des endroits aux environs de Césarée, κατα Καισαρειαν, dont on ne trouve rien dans l'Histoire. Celui d'où étoit la fille que l'Empereur fit épouser à Joseph, pouvoit s'appeller *des captives*, à quelque occasion dont nous n'avons aucune connoissance. Les Copistes ont pû, parce que le nom en étoit mal figuré, & qu'il avoit quelque ressemblance avec αιχμαλωτιδων, le lui substituer. Mais soit que αιχμαλωτιδων fût le véritable nom de l'endroit d'où étoit la personne que Vespasien lui fit épouser, soit qu'il n'en fût que les débris, dès qu'il eut fait naître l'idée de captives, ont crut qu'elle l'étoit. Une méprise en occasionne presque nécessairement quelques autres. Quand on se fut imaginé que l'Historien Juif disoit qu'une de ses femmes avoit été captive, il fallut la faire prendre. Pour cela on ajoûta αλ'α νεαν, dont on changea la dernière syllable pour lire νεων au lieu d' νεαν Ainsi on a fait dire à Joseph, que la femme que Vespasien lui fit prendre, étoit une des captives qui avoient été prises à Césarée ou aux environs de Césarée. Au lieu que je crois qu'il disoit qu'elle étoit d'un endroit aux environs de Césarée, qui s'appelloit Aichmalotides, ou qui avoit un nom approchant.

On ne hazarde au reste ces conjectures, que parce qu'on ne conçoit pas que Joseph, après avoir dit en deux endroits que les Prêtres Juifs ne pouvoient pas épouser une personne qui avoit été captive, ait voulu dire dans la suite, sans nécessité, qu'il en avoit voulu épouser une, & le rapporter comme une chose qui étant dans le cours ordinaire, n'avoit pas besoin d'éclaircissement, & employer un terme pour l'exprimer, qu'on ne trouve dans aucun des Dictionnaires grecs, & dont il ne se sert pas dans les endroits (a) où il parle d'une personne du sexe qui a été captive.

(a) Antiq. Juiv. liv. 3, chap. 12. n, 2. liv. 13. chap. 10. n. 5. Contr. Apion. liv, 1. n. 7.





Au commencement, Dieu créa le Ciel et la terre.

ANTIQUITÉS JUIVES,

OU

HISTOIRE DE CETTE NATION.

LIVRE PREMIER.

PRÉFACE.

I. JE remarque que ceux qui entreprennent d'écrire l'Hiſtoire, n'y ſont pas portés par les mêmes motifs. Ils en ont pluſieurs, & ſouvent très-différents les uns des autres. Quelques-uns veulent faire briller leur éloquence, & s'acquerir par-là de la réputation : & tel eſt le motif qui les engage à cultivér cette partie des Belles-Lettres. D'autres ne ſe propoſent que de flater ceux dont l'Hiſtoire doit parler, & ils ſe chargent dans cette vuë de ce travail, quoiqu'il ſoit au-deſſus de leurs forces. Il en eſt qui ayant eu part aux affaires publiques, ſe ſont par une ſuite néceſſaire, crus obligés de les tranſmettre à la Poſtérité. Pluſieurs enfin, frappés de ce que beaucoup de

choses très-intéressantes étoient ensevelies dans l'oubli, ont entrepris de les en tirer pour l'utilité du Public.

Motifs qui ont engagé Joseph à écrire l'Histoire de la guerre des Juifs.

De ces motifs, que je viens d'exposer, les deux derniers m'ont porté à écrire l'Histoire de la guerre que les Juifs ont eue avec les Romains. La grande part que j'y ai prise, m'a mis en état de m'en instruire; & sçachant comme les choses se sont passées, ceux qui en ont altéré la vérité m'ont imposé une espece de nécessité d'en donner l'Histoire.

II. L'ouvrage que je donne aujourd'hui au Public, je l'ai entrepris dans l'espérance que les Grecs le jugeroient digne de leur estime. Il renferme toute notre ancienne Histoire, & la forme de notre gouvernement, traduite de l'Hébreu. Quand j'écrivis celle de la guerre que les Juifs ont eue avec les Romains, mon premier dessein fut de faire connoître l'origine de notre Nation, quelles révolutions elle a souffertes; quel a été le Législateur qui lui a appris le culte de Dieu, & la pratique de toutes les vertus; quelles ont été les guerres qu'elle a eues depuis tant de siécles qu'elle subsiste, & quelle a été la derniére qu'elle a été forcée de soûtenir contre les Romains: mais je m'apperçus que ce dessein étoit trop grand, & d'une trop vaste étenduë. Ainsi, je résolus d'en composer un ouvrage à part, dans lequel je renfermerois le commencement & la fin de notre Histoire. Mais, ainsi que cela arrive ordinairement à ceux qui font de grandes entreprises, je différois, & je sentois même une espece de répugnance à traiter un si grand sujet dans une langue étrangere, & si différente de la nôtre.

Cependant le desir d'apprendre notre Histoire faisoit qu'on me pressoit d'y travailler, sur-tout Epaphrodite, qui aime toutes les sciences, mais particuliérement celles qui donnent connoissance des affaires. Il en a manié de la plus grande importance, & s'est trouvé dans des conjonctures très-délicates. Il a toujours fait voir la force admirable de son bon caractere, & un attachement inviolable pour la vertu. Animé par une personne qui a toujours favorisé ceux qui pouvoient produire quelque chose de beau & d'utile, & ayant honte de me livrer à l'oisiveté, plutôt que d'entreprendre un si bel Ouvrage, je me suis senti fortement encouragé à me charger de ce travail. Enfin, une réflexion que j'ai faite, me détermina: c'est que nos Ancêtres n'ont jamais fait difficulté de donner connoissance

noiſſance de nos affaires aux étrangers, & que pluſieurs Grecs ont ſouhaité d'en être inſtruits.

III. Je ſçavois que le ſecond des Ptolémées, Prince qui aima les Belles-Lettres avec le plus de paſſion (*a*), & qui aſſembla la plus grande quantité de livres, avoit fort ſouhaité qu'on traduisît en grec notre Loi, & la forme de gouvernement qu'elle nous preſcrit. Eléaſar, qui étoit alors ſouverain Pontife, & que perſonne ne ſurpaſſoit en piété, crut ne devoir pas priver ce Prince de l'avantage qu'il en pouvoit retirer. Ce qu'il eût certainement fait, ſi ce n'eût été un uſage parmi nous, & reçu de nos ancêtres, de ne pas cacher les bonnes choſes. J'ai donc cru que je devois imiter la générosité de notre ſouverain Pontife, pluſieurs perſonnes étant aujourd'hui dans les mêmes ſentimens que le Roi Ptolémée, & ſouhaitant, comme lui, connoître ce qui nous regarde. Ce Prince n'eut pas cependant la ſatisfaction d'avoir toute notre Hiſtoire : car ceux qui furent députés à Aléxandrie, ne lui traduiſirent que les livres de notre Loi. Mais comme nos Ecritures renferment l'hiſtoire de cinq mille ans, elles nous apprennent une infinité de belles choſes, des révolutions ſurprenantes, divers événemens de guerre, des actions généreuſes de grands capitaines, & des renverſemens d'Etats. En géneral, ce qu'apprendront particuliérement ceux qui voudront lire celle que je donne aujourd'hui au Public, c'eſt que tout réuſſit plus qu'on ne ſçauroit penſer, à ceux qui ſuivent conſtamment la volonté de Dieu, & qui ne ſont pas ſi téméraires, que de tranſgreſſer des loix ſi ſagement établies; que Dieu eſt toujours prêt à les récompenſer, en leur procurant toute ſorte de bonheur; que les choſes les plus aiſées deviennent impoſſibles, quand on abandonne ſon culte & l'obſervation de ſa Loi; & que ſi l'on entreprend quelquefois de faire une action qu'on croit bonne, *loin de réuſſir*, on tombe dans les derniers malheurs.

Il n'y eut que la Loi des Juifs qui fut traduite ſous le régne de Ptolémée Philadelphe.

J'exhorte donc ceux qui liront cet Ouvrage, d'élever leur eſprit à Dieu, & d'examiner ſi notre ſaint Légiſlateur n'a pas eu des penſées dignes de ſa divine Majeſté; ſi ce qu'il lui attribue ne répond pas à ſa ſouveraine puiſſance, & ſi ce qu'il en dit, n'eſt pas exemt des fables indécentes qu'on lit dans les

(*a*) Διαφερόντως ὁ Φιλάδελφος ἐπικληθεὶς φιλολογώτατος: Ptolémée Philadelphe s'eſt beaucoup diſtingué par ſon ardeur à s'inſtruire. *Strabon*, pag. 1146, nov. Edit.

autres histoires; quoiqu'écrivant dans des siécles si reculés, & parlant d'évenemens arrivés dans des temps si éloignés, il eût pû en quelque sorte remplir impunément ses livres de fictions fabuleuses. Car il vivoit il y a plus de deux mille ans, & les Poëtes n'ont jamais osé faire remonter plus haut la naissance de leurs Dieux, à plus forte raison les actions des hommes & leurs loix. Je rapporterai exactement ce qui se trouve dans nos Ecritures. Je mettrai chaque chose à sa place, & comme je n'y ajoûte rien, je promets aussi de n'en rien retrancher (*a*).

IV. Mais comme ce que je dirai porte particuliérement sur l'autorité de notre saint Législateur, c'est pour moi une nécessité, que je commence par en dire quelque chose; afin que ceux qui liront ce que j'écris ne soient pas surpris, si dans un Ouvrage, qui paroît ne promettre que des loix & des faits, j'ai inséré tant de choses naturelles. Il faut donc sçavoir, que personne n'a été plus persuadé que Moïse, que quiconque veut bien régler sa vie, & donner des loix aux autres, doit premiérement bien connoître la nature de Dieu; se faire, par une profonde méditation, une juste idée de ses Ouvrages; travailler ensuite à imiter un modele si parfait, & s'efforcer de s'y conformer autant que la foiblesse de l'homme le permet; qu'un législateur, qui n'a pas bien médité ces grandes vérités, manque des qualités qui lui sont nécessaires; & que tout ce qu'il dit en faveur de la vertu, sera infructueux pour ceux qui l'entendront, s'il ne commence par leur apprendre que Dieu est le pere & le maître de toutes choses; que sa providence s'étend à tout, & qu'il fait le bonheur de ceux qui lui obéissent, comme il accable de malheurs ceux qui s'écartent des sentiers de la vertu.

Qualités d'un Législateur.

Supériorité de Moïse par rapport aux autres Législateurs.

Moïse voulant former ses concitoyens sur ce grand principe, n'a point fondé ses loix sur les conventions que les hommes font entre eux, ni sur ce qu'ils se doivent mutuellement, comme ont fait les autres Législateurs; mais il leur a élevé l'esprit, pour méditer Dieu & la beauté de l'Univers, & les convaincre que l'homme est le plus bel ouvrage de ses mains. Il leur a tout persuadé, quand il les a portés à pratiquer la vertu. Les autres Législateurs se sont livrés à des fables, & couvrant les Dieux des désordres les plus infames des hommes, ils ont fourni

(*a*) V. Remarque I. à la fin du 1. Liv.

aux méchans un prétexte pour excuser les leurs. Moïse ayant déclaré que Dieu étoit la vertu la plus pure & la plus parfaite, il a fait naître de ce motif, le devoir essentiel aux hommes de s'efforcer de la pratiquer sur un si excellent modele, & a décerné de rigoureux châtimens contre ceux qui n'entreroient pas dans ces sentimens, & qui ne voudroient pas le croire. Je prie ceux qui liront cet Ouvrage, d'en juger sur cette régle. Tout leur paroîtra raisonnable dans ce point de vuë, & ils n'y apprendront rien qui ne réponde à la majesté de Dieu & à son amour pour les hommes. Car tout ce que notre saint Législateur dit, est d'une parfaite harmonie avec la nature des choses (*a*). En effet, s'il en cache quelques-unes sous le voile de l'énigme, il ne le fait que très-à-propos. S'il en indique d'autres par des allégories, il le fait avec grace; & celles dont il est avantageux qu'on soit pleinement instruit, il les exprime clairement. Pour ceux qui voudroient qu'on leur apprît les causes de toutes choses, il faudroit, pour les satisfaire, une profonde méditation & une grande recherche de la vérité. Je ne puis maintenant le faire; mais si Dieu me donne des jours, je tâcherai de les satisfaire après avoir fini l'Ouvrage que j'ai entre les mains. Je vais donc commencer notre Histoire, après que j'aurai rapporté en peu de mots ce que Moïse dit de la création du monde. Cela est rapporté dans nos saints Livres, & voici ce qu'ils en disent.

CHAPITRE I. (*b*).

Création du Monde.

Ouvrage des six jours. 1. Année.

I. DIEU créa au commencement le ciel & la terre. La terre n'étoit pas visible: elle étoit cachée sous d'épaisses ténébres. Un vent qui venoit d'enhaut, souffloit dessus. Dieu ordonna qu'il y eût de la lumière, & il y en eut. Considérant ensuite la matière, il sépara la lumière d'avec les ténébres: il donna à la lumière le nom de jour, & aux ténébres celui

(*a*) Le monde étant parfaitement à l'unisson avec la Loi, & la Loi avec le monde, & le Législateur étant devenu en même temps citoyen du monde, il régle ses actions sur les sentimens de la nature par laquelle le monde est gouverné. *Philon*, de creat. mund. *pag.* 1.

(*b*) M. Bernard remarque (Not. *N.*) que la distinction des Chapitres, ne se trouve point dans les meilleurs livres. Il y a un manuscrit dans la bibliothéque Impériale, qui contient les dix premiers livres des Antiquités Juives, dans lequel il n'y a aucune distinction de Chapitres;

de nuit ; & il appella matin & ſoir, le lever & le coucher de la lumière (*a*). Ce fut le premier jour, que Moïſe appella *un*. Je pourrois expliquer pourquoi il s'exprime ainſi ; mais je me ſuis engagé d'expliquer dans un Ouvrage particulier, ce qu'il nous a enſeigné des choſes naturelles : ainſi, je remets à ce Traité, l'explication de cette expoſition ſingulière.

Le ſecond jour, Dieu ſépara le ciel, & le plaça au-deſſus de toutes choſes : il l'entoura de cryſtal, & parce que la roſée eſt néceſſaire à la terre, il le fit aqueux & humide.

Il affermit la terre le troiſiéme jour, l'environna de la mer, & en fit ſortir les plantes & leurs germes.

Le quatriéme, il décora le ciel du ſoleil, de la lune & des autres aſtres : il en régla le cours & les mouvemens, afin qu'ils marquaſſent le retour des différentes ſaiſons.

Le cinquiéme, il créa les animaux qui nagent & ceux qui volent ; les premiers, dans l'abyſme, & les ſeconds, dans l'air. Il les apparia, & leur donna l'inſtinct de s'accoupler, chacun ſelon leur eſpece, afin de croître & de multiplier.

Il créa, le ſixiéme jour, les animaux à quatre pieds, & les créa mâles & femelles. Ce fut auſſi dans ce jour qu'il forma l'homme. Moïſe nous apprend, que le monde & tout ce qu'il contient a été fait en ſix jours ; que Dieu ceſſa de travailler & ſe repoſa le ſeptiéme. C'eſt pourquoi nous ne travaillons point en ce jour, & nous l'appellons *Sabbat*, terme qui, dans la langue Hébraïque, ſignifie *repos*.

II. Après avoir parlé du jour du repos, Moïſe raconte la manière dont l'homme a été formé. Dieu, dit-il, prit de la

d'où Lambecius infere avec raiſon, que Joſeph n'eſt point l'Auteur de la diſtinction des Chapitres qo'on voit dans les imprimés. Ils n'y commencent & n'y finiſſent pas aux mêmes endroits, ce qui cauſe beaucoup d'embarras pour les citations. Il y a quelques-uns de ſes Chapitres, qoi contiennent à peine dix ou dooze lignes, tandis que les autres ſont de deux ou trois pages. Et il y en a qui coupent & laiſſent comme en l'air le réci d'un évenement, dont il faot aller chercher la ſuite dans les Chapitres ſuivans. Afin cepeodant qu'on puiſſe trouver dans la nouvelle Edition de Joſeph, ce qu'on lira dans la traduction de ſes Œuvres, on a cru devoir ſuivre la diſtinction des Chapitres que M. Havercamp a obſervée.

(*a*) » Et il donna au commencement » du joor, le nom de matin, & à la fin » du même jour, le nom de ſoir. « *M. d'Andilly*. C'eſt ainſi que Cajetan avoit entendu cet endroit : mais on croit que le matin n'étoit pas chez les Juifs le commencement du jour, ni le ſoir la fin, du moins dans leur Calendrier Eccléſiaſtique. Comme l'expreſſion de Joſeph eſt aſſez vague, j'ai cru devoir la laiſſer dans ſa généralité, d'autant plus qu'écrivant pour les Grecs, il a peot-être voulu faire commencer, avec eux, le jour par le lever du ſoleil.

bouë de la terre pour le former, & il lui donna un eſprit & une ame (*a*). Cet homme fut appellé *Adam*, ce qui, dans la langue Hébraïque, veut dire *roux*; parce que, pour le former Dieu s'étoit ſervi de terre détrempée qui étoit rouſſe, comme l'eſt celle qui eſt pure & vierge.

Dieu fit paroître devant Adam tous les animaux ſelon leur eſpece, en lui faiſant connoître ceux qui étoient mâles & ceux qui étoient femelles. Il leur donna à chacun ſon nom, & c'eſt celui que nous leur donnons encore aujourd'hui (*b*). Dieu voyant qu'Adam étoit privé de la compagnie & de la ſociété de la femme, car elle n'étoit pas encore formée, & qu'il étoit ſurpris que les animaux euſſent chacun leur compagne, il lui enleva une côte pendant qu'il dormoit, & il en forma la femme. Adam connut qu'elle étoit ſortie de lui, lorſque Dieu la lui préſenta. La femme s'appelle en Hébreu *Iſſa*, & le nom de la premiere, fut Eve qui ſignifie la mere des vivans.

III. Dieu planta, comme le rapporte Moïſe, un jardin à l'orient. Il y mit toute ſorte d'arbres, & en particulier l'arbre de vie, & celui de ſcience: ce dernier faiſoit connoître ce qui étoit bon, & ce qui étoit mauvais. Lorſqu'il y fit entrer Adam & Eve, il leur ordonna de prendre ſoin des arbres de ce jardin. Il étoit arroſé par un fleuve, qui après avoir coulé autour, ſe partageoit en quatre (*c*). Le Phiſon, dont le nom ſignifie plénitude, & que les Grecs appellent Gange, après avoir pris ſon cours vers l'Inde, va ſe perdre dans la mer. L'Euphrate, & le Tigre ſe déchargent dans le golphe Perſique. Le

(*a*) Joſeph omet ce que dit l'Ecriture, que Dieu créa l'homme à ſon image. *Geneſ. chap. 1. ℣. 26. 27.*

(*b*) » Leur donna des noms qu'ils » conſervent encore aujourd'hui. « *Mr d'Andilly.* Les animaux ne conſervoient pas, chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains du temps de Joſeph, les noms qu'Adam leur avoit donnés. S'ils les conſervoient encore de ſon temps, ce ne pouvoit être que chez les Juifs qui parloient Hébreu. Un docte Commentateur reſtreint ſa penſée à dire: » Que les noms » des animaux, tels qu'ils étoient uſités » parmi les Iſraëlites au temps de la ſortie » d'Egypte, étoient les mêmes que ceux » qu'Adam leur avoit impoſés. « Mais Joſeph étend la conſervation de ces noms juſqu'au temps où il écrivoit. Ὡς ἔτι καὶ νῦν καλοῦνται, dont on les appelle encore maintenant. *P. Calmet*, *Geneſ. chap. 2. ℣. 20.*

(*c*) On peut conſulter, ſur le paradis terreſtre, outre les Commentateurs de l'Ecriture ſainte, M. Huet, le P. Calmet, l'Hiſtoire univerſelle &c. par une ſociété de ſçavans Anglois. Salomon Vantil. *Bib. univerſ.* tom. 22. Hadriani Relandi, Diſſert. miſcell. part. 1. *Utrech.* 1706. 8°. On trouvera dans ces Auteurs, tout ce que les Sçavans ont penſé ſur ce ſujet. Mais y apprendra-t'on quelque choſe de bien certain, ſur le pays où il étoit, ſur ſa conſervation, ou ſur ſa deſtruction? C'eſt ce que je n'oſerois promettre.

premier s'appelle en Hébreu *Phora* (*a*), qui signifie fleur ou division ; le second (*b*) se nomme *Biglath*, qui veut dire resserré, rapide : on appelle enfin le quatriéme, *Geon*, qui veut dire, qui nous vient d'orient ; & c'est celui que les Grecs appellent le Nil (*c*).

IV. Dieu permit à Adam & à Eve de manger de tous les fruits du jardin, excepté de celui de l'arbre de la science, & il leur prédit qu'ils se perdroient, s'ils y touchoient. Les animaux vivoient alors ensemble sans (*d*) se faire de mal, & le serpent étoit fort familier avec Adam & Eve. Comme il leur portoit envie, parce qu'il étoit persuadé qu'ils vivroient dans un grand bonheur s'ils obéissoient toujours à Dieu, & qu'il croyoit au contraire qu'ils deviendroient malheureux s'ils lui désobéissoient, sa malice le porta à persuader à Eve de manger du fruit de l'arbre de la science. Il lui dit, pour l'y engager, qu'il avoit la propriété de faire discerner le bien d'avec le mal, & que quand ils auroient cette connoissance, ils meneroient une vie heureuse, & qui ne céderoit en rien à celle de Dieu. Ce fut ainsi qu'il séduisit la femme, & qu'il la porta à mépriser le Commandement du Seigneur. Eve mangea de ce fruit ; & l'ayant trouvé agréable, elle persuada à Adam d'en manger. Ils reconnurent alors qu'ils étoient nuds, ils en eurent honte ; & ils trouverent moyen de se couvrir, car c'étoit l'arbre d'esprit & de pénétration. Ils se couvrirent donc de feuilles de figuier ; & n'ayant plus alors de honte, ils crurent qu'après avoir découvert ce qui leur manquoit, ils alloient devenir heureux (*e*).

(*a*) Le P. Salien & M. Reland (note *c*), ont cru qu'il falloit lire φοραθ [*pheráth*] au lieu de φορα, & que c'est une faute de Copistes. Ces Sçavans n'ont pas fait réflexion, que Joseph donne deux étymologies du nom de l'Euphrate. Il tire la premiere du mot [*pheráth*] qu'il traduit par σκεδασμος. On ne le trouve qu'en deux endroits de l'Ecriture, au troisiéme verset du premier chapitre d'Ester, & au même verset même chapitre de Daniel [*pharethemime*], & il paroît y être un composé de [*pharáth*] & [*ghámmime*] séparation, distinction des peuples. On ne le trouve point ailleurs seul ; mais l'Hébreu avoit bien d'autres mots que ceux qui sont dans l'Ecriture, & il pouvoit répondre dans cette langue à σκεδασμος. Joseph tire la seconde étimologie du nom de l'Euphrate, de [*phéráhkh*] qu'il traduit par ανθος, fleur.

(*b*) M. Huet, *paradis terrest.* p. 193. veut qu'on lise ὁ εκφραζεται au lieu d'εξυφραζεται Le nouvel Editeur auroit pû faire usage de cette correction.

(*c*) Le Nil ne venoit pas de l'orient, ni par rapport aux Egyptiens, ni par rapport aux Juifs, *Voyez M. Huet*, paradis terrest. *pag.* 161.

(*d*) Voyez Remarque II.

(*e*) J'ai peine à croire, qu'Adam & Eve » se crurent plus heureux qu'auparavant, parce qu'ils connoissoient ce » qu'ils avoient ignoré jusqu'alors. « Ils se fussent crus heureux à bon marché. Mais le serpent les ayant assurés que s'ils

Dieu vint dans le jardin ; mais Adam, qui auparavant alloit au devant de lui, se cacha, parce qu'il se sentoit coupable. Dieu, qui en parut surpris, lui demanda pourquoi, lui qui se croyoit auparavant honoré de sa compagnie, s'enfuyoit & l'évitoit : mais Adam, à qui sa conscience reprochoit d'avoir transgressé son commandement, ne répondit rien. » J'avois, » lui dit Dieu, résolu que vous meneriez une vie heureuse & » exemte de tous maux ; qu'aucun soin ne troubleroit votre » esprit ; que tout ce qui est utile & agréable, iroit comme » de lui-même, par un effet de ma providence, se présenter » à vous, sans travail & sans fatigue de votre part : la vieil- » lesse ne fût point venue à pas précipités, & vous eussiez joui » long-temps de la vie ; mais vous avez arrêté les effets de » ma bonté, en transgressant mes ordres. Si vous gardez le si- » lence, ce n'est point par respect, c'est l'effet du sentiment » que vous avez de votre faute. «

Adam voulut excuser son péché, & il pria Dieu de le lui pardonner, en disant que la femme étoit la cause de ce qui étoit arrivé, & que s'il avoit péché, c'étoit elle qui l'avoit séduit. Eve accusa à son tour le serpent ; mais Dieu punit Adam pour s'être laissé tromper par les conseils d'une femme. » La » terre, lui dit-il, ne vous donnera plus ses présens comme » d'elle-même : après vous être fatigué & épuisé de travail, » si elle vous donne quelque chose, elle vous en refusera da- » vantage. « Pour punir Eve, il la condamna à enfanter (*a*), & à enfanter avec de grandes douleurs, parce que se servant des raisons que le serpent avoit employées pour la tromper, elle avoit porté son mari à désobéir à Dieu, & avoit, par cette désobéissance, attiré sur lui les plus grands malheurs. Pour punir le serpent de sa méchanceté, il le priva de l'usage de la voix. Il lui mit du venin sous la langue, & le rendit l'ennemi de l'homme. Il voulut que ce fût dans la tête qu'on pût lui porter les plus grands coups, comme renfermant le principe du mal qu'il pouvoit faire à l'homme, & l'endroit par où ceux

mangeoient du fruit de l'arbre de la science, ils connoitroient le bien & le mal ; & connoissant qu'ils étoient nuds, ce dont ils ne s'étoient pas encore apperçus, ils crurent qu'ils alloient avoir bien d'autres connoissances, & qu'elles les rendroient heureux.

(*a*) Il semble que Joseph ait cru qu'Eve n'eût point enfanté, si elle n'eût pas transgressé le commandement de Dieu. Saint Augustin a cru qu'elle auroit enfanté, mais sans douleur. *Civit. Dei*, liv. 14. chap. 26.

qui s'en défendroient, pouvoient plus facilement lui donner la mort. Il le priva enfin de pieds, & voulut qu'il ne pût aller sur la terre qu'en se traînant sur le ventre. Après que Dieu eut décerné ces châtimens, il fit sortir Adam & Eve du paradis, & les conduisit dans un autre lieu.

CHAPITRE II.

Naissance de Caïn & d'Abel.

I. ADAM & Eve eurent deux enfans (*a*). Le premier avoit nom Caïn, qui (traduit en François) signifie acquisition, possession. Le second s'appella Abel, qui veut dire deuil, en Hébreu (*b*). Il eurent aussi des filles. Les deux garçons n'embrasserent pas le même genre de vie. Abel, le plus jeune, s'attacha à la justice; & convaincu que Dieu étoit présent à tout ce qu'il faisoit, pratiqua la vertu, & s'occupoit du soin de son troupeau. Caïn avoit, outre plusieurs autres mauvaises qualités, celle de ne chercher que son profit. Ce fut le premier qui pensa à labourer la terre, & qui commit un homicide. Voici comme la chose se passa.

Fratricide de Caïn.

Un jour que son frere & lui offroient des sacrifices à Dieu, Caïn lui présenta des fruits des arbres, & de ce que la terre qu'il labouroit lui produisoit. Abel lui offrit du lait (*c*) & les

(*a*) Quelques Sçavans ont cru que Caïn & Abel étoient jumaux. Ce sentiment ne peut se concilier avec l'Ecriture, qui après avoir rapporté la naissance de Caïn ajoûte: » Et elle engendra son frere Abel.»

(*b*) Cette étymologie, selon Pfeiffer, est une preuve que Joseph ne sçavoit pas l'Hébreu. Pour justifier la décision, le sçavant Critique eût dû prouver qu'il lisoit dans son exemplaire comme nous lisons aujourd'hui dans les nôtres. Car s'il a eu [*hκhâbél*] au lieu de [*hâbél*], le reproche d'ignorance est injuste & sans fondement. Le faux S. Clément (homélie 3. pag. 639.) dit, qu'Abel signifie, sans équivoque, affliction, & ç'a été aussi le sentiment d'Eusébe de Césarée: (Prépar. Evang. lib. 2.) Si ce double témoignage n'est pas décisif, il donne du moins lieu de présumer, que ces deux Auteurs avoient apris cette étymologie de personnes qui sçavoient l'Hébreu, ou qu'ils l'avoient lue dans quelqu'un de leurs Ouvrages, & que ceux dont ils la tenoient, pouvoient lire dans leur exemplaire [*hκhâbél.*] Voyez *Mem. de Trevoux*, *1725. pag. 941.*

(*c*) Un autre Sçavant accuse Joseph d'avoir assorti le sacrifice d'Abel à sa fantaisie, & d'y avoir mis du lait, dont l'Ecriture ne parle pas, au lieu de graisse. L'auteur de cette accusation paroît n'avoir jetté les yeux que sur la Vulgate. S'il se fût donné la peine de consulter l'Hébreu, il eût vû que le mot dont se sert l'Ecrivain sacré, signifie souvent du lait; & ce qui précede & ce qui suit, ne détermine pas plus à signifier de la graisse que du lait. Il est même assez vrai-semblable, que la séparation de la graisse d'avec les chairs, dans les animaux qu'on offroit en sacrifice, n'a été en usage qu'après la Loi de Moïse. On ne voit du moins pas, que dans celui d'une vache, d'une chévre & d'un belier, qu'Abraham offrit par l'ordre de Dieu, ce saint Pa-

prémices

prémices de ſes troupeaux. Ce ſacrifice eſt plus agréable à Dieu, & on l'honore davantage en lui ſacrifiant des choſes qui viennent comme d'elles-mêmes, qu'en lui offrant celles que l'induſtrie de l'homme & ſon avarice forcent la terre de produire. Caïn, outré de ce que Dieu lui préféroit ſon frere, le tua; & ayant caché ſon corps, il s'imagina que ſon crime ne ſeroit pas découvert. Mais Dieu, qui connoiſſoit le crime qu'il avoit commis, fut le trouver, pour lui demander où étoit ſon frere qu'il ne voyoit plus avec lui depuis quelques jours, quoiqu'auparavant ils fuſſent toujours enſemble. Caïn embarraſſé, & ne ſçachant que répondre, dit, qu'il ne ſçavoit lui-même que penſer de ne le point voir. Mais Dieu le preſſant, & voulant ſçavoir de lui-même ce qu'étoit devenu Abel, il lui dit inſolemment qu'il n'en étoit pas reſponſable, & qu'il n'étoit chargé ni de ſa perſonne ni de ſa conduite. Alors Dieu, après l'avoir convaincu d'avoir tué ſon frere, ajoûta: » Il eſt » ſurprenant, que vous oſiez dire ne ſçavoir ce qu'eſt devenue » une perſonne que vous avez tuée vous-même. «

Cependant ayant offert un ſacrifice, & ayant ſupplié Dieu de ne le pas châtier dans toute ſa colère, il ne lui fit pas porter toute la peine que méritoit ſon fratricide. Il ſe contenta de jetter ſur lui ſa malédiction, & de le chaſſer avec ſa femme du pays où ils demeuroient, après l'avoir menacé de punir ſes deſcendans juſqu'à la ſeptiéme génération. Caïn craignit qu'errant ſur la terre il ne fût dévoré par des bêtes qui le rencontreroient (*a*); mais Dieu lui ordonna de ne rien appréhender

triarche ait ſéparé la graiſſe des autres parties du corps de ces animaux. *Mem. de Trévoux*, 1737. *pag.* 691. *Geneſ. ch.* 15. *ỳ.* 9.

(*a*) Joſeph évite la difficulté, en diſant que Caïn craignoit qu'il ne fût dévoré par des bêtes qui le rencontreroient. La Vulgate & les Septante le font craindre que quiconque le trouveroit ne le tuât. L'Hébreu ne détermine point quel étoit l'objet de ſa crainte; ſi c'étoit d'être tué par quelque homme, ou dévoré par quelque bête. Mais comme on lit plus l'Ecriture ſainte dans la Vulgate que dans l'Hébreu, on croit communément que c'étoit par les hommes que Caïn craignoit d'être tué. Ce ſentiment a fait naître une difficulté: comment pouvoit-il craindre que le premier qui le trouveroit ne le tuât? L'Auteur des Diſſertations hiſtoriques & critiques ſur la Bible,* qui ſe l'eſt propoſée, la réſout par ce calcul.

On ſuppoſe qu'Abel fut tué la 128e année de ſon âge. Quand on conviendroit qu'Adam n'avoit point eu de fils dans cet intervalle, il eut des filles, qui furent mariées à Abel & à Caïn. » Je ne » veux, dit cet Auteur, que les deſcendans de ces deux enfans, pour » faire un nombre conſidérable d'hommes ſur la terre en 128 ans. Car ſuppoſant qu'ils avoient été mariés l'an » 19. du monde, ils ont pû facilement » avoir chacun huit enfans l'an 25. tant

* *Paris, Pralard*, 8°. 1711 *Journal des Sçavans*, 14. *Décembre* 1711.

de ſemblable, *l'aſſura* qu'il pouvoit aller ſans crainte où il voudroit, que les bêtes ne lui feroient point de mal; & lui ayant imprimé une marque, afin qu'il fût reconnoiſſable, il lui ordonna de ſe retirer de ſa préſence.

II. Caïn, après avoir traverſé un grand pays, s'arrêta avec ſa femme dans un lieu qu'on a appellé dans la ſuite *Naïs:* il y fixa ſa demeure, & y eut des enfans. Son châtiment ne le corrigea point, au contraire il devint plus méchant. Il accordoit à ſon corps toute ſorte de voluptés, & pour en jouir, il ne faiſoit pas difficulté d'outrager ceux avec qui il vivoit. Ayant augmenté ſa maiſon par les grandes richeſſes que la force (*a*) & la violence lui procuroient, il portoit tous ceux qu'il rencontroit à voler & à ſe livrer à des plaiſirs criminels, dont il leur donnoit l'exemple. Il inventa les poids & les meſures, & bannit ainſi l'aimable ſimplicité qui avoit regné juſqu'alors parmi les hommes. Car l'ignorance où ils étoient de ce que c'étoit que poids & meſures, faiſoit qu'ils vivoient entre eux dans une innocente & louable confiance; mais il la détruiſit, & les engagea dans toutes ſortes de crimes & d'impiétés. Il fut le premier qui mit des bornes aux terres, qui bâtit une ville & la fortifia de murs. Il l'appella Henoquie, du nom de ſon fils aîné, & contraignit ſa famille d'y aller demeurer.

Irad fut fils d'Hénoch. Maviaël le fut d'Irad. Maviaël fut pere de Mathuſaël, qui le fut de Lamech. Lamech épouſa deux femmes, dont l'une avoit nom Sella, & l'autre Ada, qui lui donnerent ſoixante-dix-ſept enfans.

Jubal, qui étoit ſon frere de pere & de mere, s'appliqua à la muſique, & inventa le pſalterium & la guittare. Tubalcaïn fut un des enfans de l'autre femme de Caïn. Il eut une force ſupérieure, & fit la guerre avec ſuccès. Ce qui lui procura les

» mâles que femelles. L'an 50. ſont venues d'eux en ligne droite, ſoixante-quatre perſonnes. L'an 74. il y en aura eu 572. L'an 98. il s'en trouvera 4096. & l'an 122. on en trouvera 32768. Si vous ajoûtez enſuite les autres enfans nés pendant ce temps-là, de Caïn & d'Abel, leurs enfans & les enfans de leurs enfans, produits quand ils ont été en âge d'engendrer, vous aurez en 122 ans 421164 hommes capables d'engendrer, ſans compter toutes les femmes, tant vieilles que jeunes, & les enfans au-deſſous de 17 ans.

(*a*) Que Joſeph ait inventé tout ce qu'il dit ici de la conduite de Caïn, qu'il ne faſſe que le rapporter ſur la foi d'autrui, il s'enſuit toujours, qu'un Auteur qui rapporte de telles fables ſouffroit une prodigieuſe abſence de bon ſens. Tout ce qu'il dit dans ce chapitre & dans quelques autres endroits, s'en ſent plus ou moins, toutes les fois qu'il ajoûte quelque choſe à l'Ecriture.

moyens de jouir des plaisirs du corps. Ce fut lui qui inventa l'art de travailler le cuivre. Lamech eut une fille, qui s'appelloit Noéma. Comme il étoit très-instruit des choses divines, il connut qu'il porteroit la peine du fratricide de Caïn, & le dit à ses deux femmes.

Adam vivoit encore, lorsque les descendans de Caïn se dérargeoient d'une manière si scandaleuse. Ils devenoient pires à mesure qu'ils se succédoient, par le mauvais exemple qu'ils se donnoient, & qu'ils ne suivoient que trop. Ils se faisoient continuellement la guerre, & il n'est sorte de brigandages auxquels ils ne se portassent. En un mot, ceux qui avoient assez de retenuë pour ne pas commettre des homicides, étoient des scélérats, qui insultoient & pilloient tout le monde.

III. Adam, qui fut le premier homme formé de la terre, car je dois reprendre son histoire, songea à se donner des enfans après qu'Abel eut été tué, & que Caïn, qui avoit commis ce crime, se fut enfui. Il souhaitoit fort en avoir, & ses vœux furent exaucés, car il en eut plusieurs, & entre autres Seth. Je ne dirai rien de ses autres enfans, cela me meneroit trop loin; je me borne à rapporter ce qui regarde les descendans de Seth. Mais je dois dire auparavant, qu'Adam avoit deux cents trente (*a*) ans quand il eut des enfans, & qu'après en avoir vécu depuis sept cents, il mourut.

Naissance de Seth.

An du monde 130.

Lorsque qu'après la premiere éducation, Seth fut parvenu à cet âge où on est capable de connoître le bien, il se donna tout entier à la vertu; & comme il vécut toujours en homme de bien, il laissa des enfans qui imiterent sa conduite. Ils rent tous vertueux; & comme il ne leur arriva aucun accident, & qu'ils n'eurent aucune division entre eux, ils menefurent jusqu'à leur mort une vie fort heureuse. On leur doit la premiere connoissance des choses céléstes, & de l'ordre qu'elles observent. Adam avoit prédit que le monde périroit deux fois; l'une par un déluge d'eau, & l'autre par la violence du feu.

Les descendans de Seth, dans la crainte que les découvertes qu'ils avoient faites ne fussent pas connues, & qu'elles ne périssent avant que de venir à la connoissance des hommes,

(*a*) Adam n'avoit, selon l'Ecriture, que cent trente ans lorsqu'il eut Seth. Mais si Joseph s'en écarte en cela, il s'y réunit sur le nombre d'années de vie qu'il donne à Adam. *Genes. chap.* 5. *ỳ.* 3. & 4.

Colonnes des enfans de Seth.

éleverent deux Colonnes, (*a*) une de brique & l'autre de pierre, sur lesquelles ils les graverent; afin que si la colonne de brique étoit détruite par le déluge d'eau, celle de pierre y résistant, on y pût lire ce qui y étoit gravé, & apprendre qu'on en avoit élevé une autre de brique. La colonne de pierre subsiste encore aujourd'hui dans le pays de Siriade.

CHAPITRE III.

I. SEPT générations persévererent dans la pratique de la vertu, & continuerent à regarder Dieu comme le maître de toutes choses; mais ceux qui leur succéderent, abandonnerent les bonnes coûtumes qu'ils avoient reçues de leurs peres, pour se livrer au mal. Ils n'offrirent plus à Dieu les sacrifices qui lui sont dus: ils ne tinrent aucun compte de la justice qu'ils se devoient les uns aux autres, & leurs actions prouvoient qu'ils se portoient avec plus d'ardeur au mal, qu'on n'avoit auparavant montré de zéle à pratiquer la vertu. Ces déréglemens obligerent Dieu de les regarder comme des ennemis, & d'armer sa justice contre eux. Car les anges ayant eu commerce avec des femmes, les enfans qui en naquirent furent des présomptueux, auxquels une folle confiance inspira le mépris de tout ce qui est juste & honnête. La Tradition nous apprend qu'ils oserent faire tout ce que les Grecs disent avoir été entrepris par leurs géants.

Noé est agréable à Dieu.

Noé désapprouvoit infiniment leur conduite, & leurs entreprises téméraires l'affligeoient extrêmement. Il s'efforça de les faire rentrer dans le chemin de la vertu: mais voyant que loin de se rendre à ses exhortations, ils se livroient avec fureur aux plaisirs les plus honteux; dans la crainte qu'ils n'attentassent à sa vie, il se retira dans un autre pays, avec sa femme, ses enfans & leurs femmes; & le Seigneur l'aima à cause de sa vertu (*b*).

II. Dieu ne se contenta pas de châtier ces méchans, dont je viens de parler; il crut devoir détruire tout ce qu'il y avoit d'hommes sur la terre, pour en former d'autres qui fussent exemts de toute méchanceté. Il abbrégea leurs jours, & il

(*a*) V. Remarque III. (*b*) Genes. chap. 6. ỹ. 9.

borna leur vie à six vingts ans (*a*), ne voulant pas qu'elle fût aussi longue qu'elle avoit été; & il couvrit la terre d'une si grande quantité d'eau, que ce ne fut plus qu'une mer, dans laquelle il les submergea. Noé fut seul sauvé de ce déluge universel, Dieu lui ayant appris ce qu'il devoit faire pour cela. Ce fut de construire une Arche à quatre étages, longue de trois cents coudées, large de cinquante, & haute de trente, dans laquelle il entra avec sa femme, ses enfans & leurs femmes. Il y mit tout ce dont il prévoyoit avoir besoin. Pour conserver la race des animaux, il y en fit entrer deux de chaque espece, un mâle & une femelle, & de quelques-uns sept couples. Les côtés, le fond & le toit de l'arche étoient solides, afin qu'elle ne fît eau par aucun endroit, & qu'elle pût résister à la violence du déluge.

Déluge. An du monde 1656.

Ce fut ainsi, que Noé, qui est le dixiéme (*b*) descendu d'Adam, fut conservé avec sa famille. Il étoit fils de Lamech, dont le pere fut Mathusalem. Celui-ci fut fils d'Hénoch, fils de Jared. Jared eut pour pere, Malaël, qui fut fils de Caïnan. Caïnan donna la naissance à Enos & à ses sœurs. Enos fut enfin fils de Seth, dont Adam fut pere.

Généalogie de Noé.

III. Ce grand évenement arriva l'an six cent de Noé, le second mois que les Macédoniens appellent *Dius*, & les Hébreux *Marsuane*. Les Egyptiens avoient commencé leur année *par l'automne*: pour Moïse, il régla que l'année ecclésiastique commenceroit par le mois de Nisan, parce que dans ce mois, qui répond au Xantique (*c*) il avoit fait sortir les Hébreux d'Egypte. C'est par lui que commencent les fêtes religieuses que nous observons. Mais pour les foires, les marchés & les autres affaires civiles, Moïse conserva l'ancien usage. Il dit que le Déluge commença le vingt-septiéme du mois dont je viens de parler, deux mille six cents cinquante-six ans depuis la naissance d'Adam. Ce temps est marqué dans nos saintes Ecritures, & elles rapportent exactement la naissance & la mort des personnes distinguées qui ont vécu dans ces temps-là.

IV. Adam avoit deux cents trente ans quand il eut Seth, & il en vécut neuf cents trente.

(*a*) Joseph dit cela de lui-même, & l'expérience prouve le contraire.

(*b*) Il n'est que le neuviéme, à moins qu'on ne compte Adam. Alors l'expression de Joseph n'est pas exacte; mais il est certain par la suite, que quand il dit depuis Adam, c'est depuis la création du monde qu'il l'entend.

(*c*) Voyez Remarques IV. & V.

Seth eut Enos, à l'âge de deux cents cinq ans, & il en vécut neuf cents douze.

Enos fut pere de Caïnan à l'âge de cent quatre-vingt-dix ans, & après en avoir vécu neuf cents douze, il laiſſa la conduite des affaires à ſon fils.

Caïnan engendra Malaléël, à l'âge de cent ſoixante-dix ans, & en vécut neuf cents dix.

Jared fut fils de Malaël, qui l'eut à l'âge de cent ſoixante-cinq ans, & en vécut huit cents quatre-vingt quinze.

Hénoch ſuccéda à ſon pere Jared, qui l'eut à l'âge de cent ſoixante-deux ans, & en vécut neuf cents ſoixante-deux.

Hénoch, après une vie de trois cents ſoixante-cinq ans, retourna à Dieu; c'eſt pourquoi nous ne trouvons rien écrit de ſa mort. Il avoit eu Mathuſalem à l'âge de cent ſoixante-cinq ans.

Mathuſalem laiſſa la direction des affaires à Lamech, qu'il avoit eu à l'âge de cent quatre-vingt-ſept ans, après en avoir vécu neuf cents ſoixante-neuf.

Lamech vécut ſept cents ſoixante-dix-ſept ans, & il en avoit cent quatre-vingt-deux quand il eut Noé (*a*), dont l'âge fut de neuf cents cinquante ans.

Toutes ces années réunies enſemble, font le temps que j'ai dit. Il ne faut point au reſte, faire attention au temps de la mort des premiers hommes; ils ont vécu avec leurs enfans & les enfans de leurs enfans: ainſi on ne doit avoir égard qu'à celui de leur naiſſance.

V. Dieu ayant comme donné le ſignal, la pluie commença à tomber. Elle continua pendant quarante jours entiers, & l'eau s'éleva de quinze coudées au-deſſus de la terre. Cette grande élévation fut cauſe que ſi peu de perſonnes purent ſe ſauver, n'y ayant aucun endroit où elles puſſent s'en mettre à couvert. La pluie ayant ceſſé, à peine les eaux commencerent-elles à diminuer après cent cinquante jours. S'étant retirées peu à peu, le ſeptiéme jour du (*b*) ſeptiéme mois, l'arche s'ar-

(*a*) ..... Quinquaginta & nongentis annis rebus præfuit. *Nov. Edit.* Noé ne put pas être neuf cents cinquante ans à la tête des affaires, puiſque ſon pere Lamech vécut cinq cents quatre-vingt-quinze ans après ſa naiſſance. J'ai ſuppoſé qu'un Copiſte précipité avoit tranſcrit ηρξε au lieu d'εζησε, & que, comme une faute en attire ordinairement une autre, il a ajoûté πραγματων pour faire un ſens.

(*b*) Le vingt-ſeptiéme jour du ſeptiéme mois. *Geneſ. chap.* 8. ℣. 4.

rêta ſur le ſommet d'une montagne d'Arménie. Noé, qui s'en apperçut, ouvrit une fenêtre, & il vit un peu de terre autour de l'arche, ce qui lui fit bien eſpérer, mais il attendit encore un peu pour en ſortir. Les eaux s'étant retirées davantage, il mit le corbeau dehors, pour ſçavoir s'il n'y avoit point quelque autre endroit de terre, aſſez découvert par l'écoulement des eaux pour ſortir de l'arche ſans danger; mais le corbeau *(a)* la trouvant encore toute couverte d'eau, retourna à Noé. Sept jours après il envoya la colombe, qui revint les pieds couverts de bouë, & une branche d'olivier dans le bec. Il connut alors que les eaux s'étoient retirées. Il attendit cependant encore ſept jours *(b)* à mettre les animaux hors de l'arche, & à en ſortir avec ſa famille. Il offrit un ſacrifice à Dieu, & donna à manger à ſa maiſon. Les Arméniens appellent *deſcente*, *(c)* le lieu où Noé ſortit de l'arche, & les habitans en montrent des reſtes, qui ſe ſont conſervés juſqu'à préſent.

VI. Ceux qui ont compoſé des Hiſtoires des peuples barbares, parlent tous du déluge & de l'arche. Entre ces Hiſtoriens, Béroſe de Caldée parlant du déluge, s'exprime ainſi, dans quel-

(*a*) Joſeph ſuit ici l'Hébreu; mais ſelon les Septante, & la Vulgate, le corbeau ne retourna point. C'eſt, ce ſemble, ce que Moïſe veut dire. Car s'il fût retourné, on ne voit pas pourquoi Noé ne l'eût pas plutôt renvoyé que la colombe, afin de s'aſſurer ſi les eaux étoient aſſez diminuées pour qu'il pût ſortir de l'arche.

(*b*) Noé fit ſortir deux fois la colombe de l'arche, & ce ne fut qu'à la ſeconde fois qu'elle apporta une branche d'olivier. *Geneſ. chap.* 8. ℣. 8.

Un Critique d'Allemagne a prétendu qu'on ne pouvoit rien conclure pour le déluge dont parle l'Ecriture, de la médaille qu'un ſçavant Italien donna au public vers le milieu du ſiécle précedent, quoiqu'on y voye gravé une arche, & une colombe qui tient une branche d'arbre dans ſon bec. Si cette médaille éclairciſſoit quelque article de la mythologie payenne, la preuve ſeroit inconteſtable; mais elle juſtifie un évenement que l'Ecriture rapporte, & eſt une preuve qu'il n'a point été inconnu aux païens. On ſe fait illuſion: elle ne peut ſervir ni à l'un ni à l'autre.

Il eſt vrai, que les païens ont mis le déluge dont ils parlent, ſous Ogygès & Deucalion, & que l'un & l'autre ont vécu dans des temps bien poſtérieurs à Noé. Il s'étoit conſervé une tradition dans l'Attique & la Theſſalie, qu'il y avoit eu autrefois un déluge; & comme on ne connoiſſoit rien de plus ancien qu'Ogygès & Deucalion, on le rapporta à leur temps. Les païens n'ont eu que des connoiſſances obſcures & confuſes des grands évenemens que l'Ecriture rapporte; & le peu qu'ils en ont connu, ils l'ont ordinairement altéré, en le rapportant à quelque point de leur Hiſtoire, ou à quelque Prince de leur nation. *Petr. Zorny. Biblioṭ. Antiq. Francofurti 1724. Act. Lipſ. 1726. pag. 45. Inſcriptiones Athleticæ &c. Octav. Falconerius Romæ, 1668.*

On peut conſulter ſur l'arche, le P. Lamy, M. Pelletier de Rouen, M. le Clerc, les *Critici ſacri*, le P. Calmet, & les Commentateurs de l'Ecriture.

(*c*) On prétend qu'il y a encore aujourd'hui, au pied de la montagne ſur laquelle l'arche s'arrêta, un village qui s'appelle *Themanim*, c. d. le village des huit, *Theman* ſignifiant en Hébreu, huit. *Mem. de Trévoux*, 1751, *pag.* 1288.

que endroit de ſon Hiſtoire : » On dit qu'il reſte encore quelque choſe de l'arche dans l'Arménie, ſur la montagne des » Cordiens ; qu'il y a des perſonnes qui enlévent le bitume dont » elle étoit enduite, l'emportent chez elles, & s'en ſervent » comme d'amuletes. « Jérôme d'Egypte, qui a écrit des antiquités Phéniciennes, Mnaſeas & pluſieurs autres, en ont auſſi fait mention, & Nicolas de Damas en parle ainſi dans ſon quatre-vingt-ſeiziéme Livre : » Il y a au-deſſus de Miniade, » dans l'Arménie, une grande montagne, qu'on appelle Baris. » On dit que pluſieurs perſonnes s'y étant retirées au temps » du déluge, elles furent ſauvées ; qu'une arche, dans laquelle » étoit un particulier, s'arrêta ſur ſon ſommet, & que les bois » du débris de cette arche s'y conſerverent long-temps. « Ce particulier, dont parle cet Auteur, eſt ſans doute celui dont Moïſe rapporte l'Hiſtoire.

VII. Dans la crainte qu'eut Noé, que Dieu ayant reglé la deſtruction du genre humain, ne couvrît tous les ans la terre d'un nouveau déluge : » il lui offrit un ſacrifice, & le ſupplia » de conſerver toutes choſes dans l'ordre qu'il avoit établi au » commencement ; de ne pas porter la ſévérité de ſes châtimens juſqu'à mettre tout le genre humain en danger de périr ; qu'après avoir châtié les méchans, il voulût bien épargner ceux que ſa bonté avoit préſervés du déluge ; puiſqu'autrement ils ſeroient plus malheureux que ceux qui y avoient » péri, ſi leur délivrance n'étoit pas parfaite, & s'ils étoient » réſervés à périr dans un ſecond déluge (*a*), après avoir eu la » crainte & les horreurs du premier. Il prioit Dieu de recevoir » ſon ſacrifice avec bonté, & de ne plus faire reſſentir aux » hommes les effets d'un ſi rigoureux courroux ; afin que reprenant leurs premieres occupations, ils puſſent bâtir des villes, » vivre tranquillement, & que jouiſſant des avantages qu'ils » avoient avant le déluge, ils puſſent parvenir à une auſſi grande » vieilleſſe, & vivre auſſi long-temps.

VIII. Dieu, qui aimoit Noé à cauſe de ſa piété, exauça ſa priere. » Ce n'eſt point moi, lui dit-il, qui ai fait périr ceux » que le déluge a ſubmergés, c'eſt leur méchanceté qui leur a

(*a*) Je ſuppoſe qu'il faut lire *την απορίαν παθοντας*, au lieu de *την ιστορίαν μαθοντας* : le dernier ſur l'autorité de quelques manuſcrits que cite le nouvel Editeur, & le premier, ſur ce qu'Iſocrate dit *μεγαλου και μεγαλης απορίας*, *in Helen.*

attiré

» attiré ce malheur. Si j'avois résolu de faire périr tous les hommes, je ne leur aurois pas donné la vie. Il eût été plus sage de ne la leur pas donner, que de les en priver après leur en avoir fait présent (*a*). Mais ils ont abusé insolemment de ma bonté, & m'ont forcé de les châtier. Je ne prendrai point à l'avenir une aussi grande vengeance des fautes qu'ils pourront commettre, sur-tout à cause de la prière que vous m'en faites : si j'excite quelques tempêtes dans la suite, ne craignez rien du débordement des eaux, elles ne submergeront plus la terre. Je vous ordonne de ne commettre aucun homicide, de ne vous souiller par aucun meurtre, & de châtier ceux qui en commettront. Je vous permets de vous servir de tous les animaux comme vous voudrez, & comme vous souhaiterez. Je vous fais maître de tous, tant de ceux qui vivent sur la terre, que de ceux qui nagent dans les eaux, & de ceux qui volent en l'air. Vous ne toucherez cependant point à leur sang, car c'est en quoi consiste leur vie. » Mon arc vous sera un signe que je n'enverrai point un second déluge. « Dieu désignoit par-là l'Iris, car les Juifs croient qu'elle est son arc. Après que Dieu eut ainsi parlé, & eut fait ces promesses à Noé, il le quitta.

An du monde 2006.
Noé meurt.
Genes. chap. 9. ℣. 29.

IX. Ce saint homme mourut à l'âge de neuf cents cinquante ans, dont il en vécut trois cents cinquante après le déluge. En comparant notre vie avec celle de ces anciens Patriarches, nous trouvons qu'elle est infiniment plus courte ; mais parce que nous ne vivons pas si long-temps qu'eux, nous ne devons pas conclure qu'ils n'ont pas vécu le nombre d'années que marque l'Ecriture, ni regarder comme des fables ce qu'elle en raconte. Car ils étoient chéris de Dieu, il avoit un soin particulier d'eux, & les alimens dont ils faisoient usage étoient plus propres à leur procurer une longue vie, que ceux dont nous nous nourrissons. Ainsi il étoit naturel qu'ils vécussent le grand nombre d'années que nos Ecritures leur attribuent. De plus, Dieu leur accordoit cette longue vie à cause de l'utilité & du mérite des découvertes qu'ils faisoient dans l'Astronomie

(*a*) Si l'on souffre qu'un Historien prête à un Prince ou à un Général un discours qu'il n'a pas prononcé, le profond respect qu'on doit à Dieu ne permet jamais qu'on le fasse ainsi parler : en croyant lui donner du relief, on se déshonore, & l'on dégrade en quelque sorte la Majesté divine par l'indécence de pareils discours.

& dans la Géometrie. Ils n'eussent pû en effet rien prédire avec certitude, s'ils n'avoient pas vécu six cents ans. Car ce n'est qu'après la révolution de six siécles, que s'accomplit la grande année. Tous les Auteurs au reste, soit Grecs, soit Barbares, qui ont écrit des Antiquités, rendent témoignage à la vérité de ce que je dis. Car, Maneton & Berose, dont le premier a écrit l'Histoire d'Egypte, le second celle des Caldéens, Estiéus & Jerôme d'Egypte, qui ont écrit celle des Phéniciens, conviennent de ce que je rapporte. Hésiode (a), Ecatée, Ellanique, Acousilaüs, Ephore & Nicolas de Damas, racontent que les Anciens ont vécu jusqu'à mille ans.

CHAPITRE IV.

Enfans de Noé. Sortie de l'arche.

I. NOÉ avoit trois enfans, Sem, Cham & Japhet, qui lui étoient nés avant le déluge. Etant descendus les premiers des montagnes, ils bâtirent des maisons dans la plaine. Le déluge avoit inspiré de la crainte aux autres (b) pour les lieux bas, & ils n'osoient descendre de la montagne; mais l'exemple de Sem, Cham & Japhet, les rassura, & les porta à faire la même chose. La plaine où ils s'établirent premierement, s'appelle Sennaar. Comme le genre humain se multiplioit, pour prévenir les disputes qui pouvoient naître entre eux, & afin que cultivant une plus grande quantité de terre, ils en retirassent de plus grands avantages, Dieu leur ordonna d'envoyer des colonies. Mais ne sentant pas le bien qu'il vouloit leur procurer, ils lui désobéirent, & ils ne connurent leur faute que par le malheur qu'elle leur attira. Comme cependant leur jeunesse s'augmentoit toujours, Dieu leur commanda une seconde fois d'envoyer des colonies, mais ils refuserent encore d'obéir : car ils s'imaginoient follement être redevables du bien & des commodités dont ils jouissoient, non à sa bonté qui les leur donnoit, mais à leur puissance qui les leur procuroit. Outre cette désobéissance aux ordres de Dieu, ils furent encore assez in-

(a) Vossius soupçonne qu'il faut lire Isodore ou Isidore, & que c'est Isidore de Caracene, qui selon Lucien avoit recueilli plusieurs exemples de Rois qui avoient vécu long-temps. *Voss. Hist. Grec. liv. 1. chap. 10. Lucien de Macrob.*

(b) Quels étoient ces autres, à qui le déluge avoit inspiré de la crainte? Peut on dire des choses si peu sensées, & en dire ailleurs de si judicieuses?

ſenſés que de ſoupçonner que c'étoit un piége qu'il leur tendoit, & que quand il leur ordonnoit d'envoyer des colonies, c'étoit afin de pouvoir les détruire plus facilement quand ils ſeroient ſéparés les uns des autres.

II. Nemrod, un des petits-fils de Cham, l'un des enfans de Noé, leur inſpiroit cette téméraire déſobéiſſance aux ordres de Dieu; c'étoit un homme audacieux & violent: il leur faiſoit entendre, qu'ils ne devoient pas s'imaginer être redevables à Dieu du bonheur dont ils jouiſſoient, mais que c'étoit à leur courage qu'il le falloit attribuer. S'étant inſenſiblement rendu maître des affaires, & aſpirant à la tyrannie, il tâchoit de perſuader à la multitude de ſe mettre ſous ſa protection, aſſurant que c'étoit le ſeul moyen de ſe défaire de la crainte de Dieu, contre lequel il leur promettoit de les défendre, s'il vouloit ſubmerger la terre par un ſecond déluge. Il devoit, diſoit-il, conſtruire une tour ſi haute, que les eaux ne pourroient jamais s'élever au-deſſus, & venger enfin la mort de leurs ancêtres (*a*).

Tour de Babel.

III. La multitude s'imaginant que c'étoit une foibleſſe que d'obéir à Dieu, ſe livra avec empreſſement aux folles promeſſes de Nemrod. Elle bâtit cette tour avec une ardeur incroyable, & l'ouvrage pouſſé par tant de mains, fut élevé plutôt qu'on n'eſpéroit. Ils lui donnerent une ſi grande circonférence, que ſa hauteur en paroiſſoit moindre à l'œil. *Au lieu de pierres* ils employérent des briques, qu'ils cimenterent avec du bitume, de peur que la pluie ne fît crouler tout l'ouvrage. Dieu, qui vit leur folle entrepriſe, & que le châtiment de leurs peres ne les faiſoit pas rentrer en eux-mêmes, ne voulut pas néanmoins les détruire entiérement: il ſe contenta de mettre la diviſion parmi eux, en les faiſant parler différentes langues, de manière qu'ils ne s'entendoient point les uns les autres.

Les Hébreux appellent *toute* confuſion Babel; c'eſt ce qui fit donner le nom de Babylone à l'endroit où l'on bâtiſſoit cette tour, nom qu'il conſerve encore aujourd'hui. Car Dieu confondit la langue qu'on parloit auparavant. La Sibylle (*b*) a parlé

(*a*) Voyez Remarque VI.

(*b*) Servar. Gallœus voudroit bien traiter d'interpolation le fragment de la Sibylle, que Joſeph rapporte ici. La méthode eſt aiſée. Tout ce qui dérange les idées de nos Critiques, ils le déclarent fourré, ou prétendent avoir du moins des ſoupçons très-légitimes contre ſon authenticité.

de cette tour, & de la confusion qui arriva dans le langage des hommes; & voici ce qu'elle en dit. » Tous les hommes » n'ayant qu'une même langue, quelques-uns d'entre eux bâ» tirent une tour fort haute, comme s'ils eussent voulu esca» lader le ciel; mais les Dieux firent souffler des vents qui ren» verserent la tour, & leur donnerent à chacun d'eux une langue » particuliere. Ce fut ce qui fit donner le nom de Babylone à » la ville. « Estiéus a aussi fait mention de la plaine de Sennaar, dans la Province de Babylone. » Ceux des Prêtres, dit-il, qui » se sauverent, ayant pris avec eux les choses sacrées de Jupiter » Enyelius, s'en allerent à Sennaar de Babylone (a).

CHAPITRE V.

An du monde 1800.

CES peuples ne s'entendant plus, furent enfin contraints de se séparer, & d'aller établir des colonies de tous côtés. Chacun se mit en possession de la terre qu'il rencontroit, & ou Dieu le poussoit. De sorte que le continent & les bords de la mer furent habités. Il y en eut même, qui montant sur des vaisseaux, allerent demeurer dans les Isles. Il y a des nations qui conservent encore le nom que ceux dont elles tirent leur origine, leur donnerent : d'autres l'ont perdu, & d'autres y ont fait quelque changement pour le rendre plus gracieux & plus aisé à prononcer à leurs voisins. Les Grecs ont été les auteurs de plusieurs de ces changemens. Dans les siécles suivans, ils étendirent leur domination, & pour s'attribuer la gloire des anciens, ils imposerent aux peuples qu'ils soumirent, des noms de leur langue; & comme s'ils étoient descendus d'eux, ils réglerent la forme de leur gouvernement.

(a) Tous les voyageurs qui ont été dans le pays où on croit que la tour de Babel avoit été bâtie, se sont fait une espece de devoir, de chercher à découvrir l'endroit précisément où ce fameux monument avoit été élevé, & d'en déterrer les ruines. On peut consulter les Voyages de la Boullaye, de Tavernier, de Piétro della Valle, de Thevenot.

CHAPITRE VI.

I. LES fils de Noé eurent des enfans, qui pour se faire honneur donnerent leur nom aux nations qui peuplerent le pays *où ils s'établirent*. Japhet, qui étoit fils de Noé, eut sept enfans, qui s'étendirent depuis les monts Taurus & Amane, le long de l'Asie, jusqu'au fleuve Tanaïs; & dans l'Europe, jusqu'à Cadis. Comme personne n'avoit demeuré avant eux dans les terres qu'ils occuperent, ils donnerent leur nom aux nations qui descendirent d'eux.

Gomer fonda les Gomériens, que les Grecs appellent Galates. Les Magogues, tirent leur origine & leur nom de Magog: les Grecs les appellent Scytes. Les Madéens, de Madai, un des enfans de Japhet: les Grecs les appellent Mèdes. Les Ioniens, & tous les Grecs, viennent d'un autre fils de Japhet. Tubal fonda les Tubaliens, qu'on appelle maintenant Ibériens. Les Moschenes, qu'il n'y a pas long-temps qu'on appelle Cappadociens, descendoient de Mosoch. Une marque qu'ils s'appelloient anciennement ainsi, c'est qu'on trouve encore aujourd'hui dans leur pays, une ville nommée Masack. Car c'est une preuve pour ceux qui entendent ces choses, que c'étoit ainsi que toute la nation s'appelloit autrefois.

Thiras fut le chef des Tirs, auxquels il donna son nom, & que les Grecs appellent Traces: telles sont les nations ausquelles les enfans de Japhet ont donné la naissance.

Gomer eut trois enfans, Aschenez, Risphath & Togorma. Aschenez fut pere des Ascéniens, que les Grecs appellent Régines. Les Riphatiens, qui sont des peuples de la Paphlagonie, tirent leur origine de Riphath, & les Togormiens, que les Grecs ont jugé à propos d'appeller Phrygiens, descendent de Togorma.

Javan, fils de Japhet, eut pareillement trois fils. Les Eliséens, qui sont les Eoliens d'aujourd'hui, viennent d'Elisa. Tharsis fut le pere des Tarses, & c'étoit anciennement le nom de la Cilicie. Une preuve de cela, c'est que la plus considérable des villes de ce peuple, puisqu'elle en est la métropole, s'appelle Tarse. Le tau, dans la suite, a pris la place du thêta. Chetim occupa l'isle de Chetim, qui s'appelle maintenant Cypre: c'est

d'elle que les Hébreux appellent Chetim, les îles & les côtes de la mer. Une preuve de ce que j'avance, c'est qu'une des villes de Cypre conserve encore aujourd'hui ce nom. Les Grecs, qui ont voulu le rapprocher de leur langue, la nomment Citios, ce qui n'est pas éloigné du nom qu'elle a eu d'abord. Telles sont les nations ausquelles les petits-fils de Japhet ont donné la naissance. Je dirai une chose, que les Grecs ignorent sans doute : je reprendrai ensuite ma narration. J'ai donné une terminaison (*a*) grecque aux noms des anciens : je l'ai fait pour la bonne grace de l'Ecriture, & pour faire plaisir à ceux qui les liront. Ce n'est pas notre usage de leur donner une semblable terminaison : ils n'ont dans notre langue qu'un cas & qu'une terminaison. Au lieu de Nocos, par exemple, nous disons Noé ; & dans quelque cas qu'on prenne ce mot, il ne souffre aucun changement.

II. Les enfans de Cham occuperent tout le pays depuis la Syrie, le mont Liban, le mont Amane, tout le long de la mer, jusqu'à l'Océan. Des anciens noms que ces pays ont portés, les uns sont entiérement perdus ; les autres par les changemens qu'ils ont soufferts, & par les mêlanges qu'on en a fait avec d'autres, ne sont pas reconnoissables. Il n'y a que quelques nations qui ont conservé leur premier nom sans aucune altération, & le nombre en est petit.

Le temps n'a point altéré celui de Chus, un des quatre fils de Cham. Car les Ethiopiens, qui viennent de lui, se donnent encore aujourd'hui le nom de Chuséens, & tous les peuples d'Asie les appellent ainsi. On se souvient encore de nos jours, de l'ancien nom qu'ont porté les Egyptiens : car nous les appellons Mesréens, & l'Egypte, Mesraim ; & les peuples qui demeurent dans ces contrées, leur donnent le même nom.

Phut habita la Lybie, & c'est de lui que les Phutes tirent leur nom. Il y a dans le pays des Maures, un fleuve qui s'appelle Phut. La plúpart des Historiens, qui ont parlé de ce pays, lui

(*a*) Nomina siquidem propter scripturæ decorem, Græci ad delectationem lectorum mutaverunt. *M. Havercamp.* Ce ne furent pas les Grecs qui changerent les noms des personnes & des peuples dont Joseph vient de parler. Ce fut lui ou ses compatriotes. Ce Sçavant a pris ἑλληνίσται pour le nom des Grecs, pour un nom propre, & c'est la troisiéme personne singuliere du préterit passif du verbe ἑλληνίζω, *Greciser.* On a grecisé ces noms pour la bonne grace de l'Ecriture. Si les Grecs eussent été les auteurs de ce changement, Joseph auroit eu mauvaise grace de vouloir le leur apprendre : il eût dû l'apprendre d'eux.

donnent le nom que porte le fleuve qui l'arrose. Lybus, un des fils de Mesraïm, a donné à la Lybie le nom qu'elle porte aujourd'hui. Je dirai ci-après ce qui lui a fait prendre celui d'Afrique. Canaan, quatriéme fils de Cham, habita le pays que nous appellons Judée, & qui s'appelloit auparavant de son nom, le pays de Canaan.

Les enfans de Cham eurent aussi des enfans. Chus en eut six. Saba fut pere des Sabéens. Hevila le fut des Heviléens, que les Grecs appellent Getules. Les Sabatéens, qu'ils nomment Astabares, viennent de Sabath. Sabacth fonda les Sabacthéens, & Regma les Regméens. Regma eut deux enfans; l'un, nommé Joudadas, fut pere des Joudadéens, peuple de l'Etiopie occidentale, à qui il donna son nom. Sabœus le fut des Sabœens. Nemrod, fils de Chus, demeura à Babylone, & y regna, comme je l'ai dit.

Mesraïm eut huit enfans, qui s'établirent tous depuis Gaze jusque dans l'Egypte. Ce pays n'a conservé que le nom de celui qui s'appelloit Philistim : car les Grecs appellent une partie du pays qu'il posséda, Palestine. Excepté Laabim (*a*), qui peupla la Lybie & qui lui donna son nom, nous ne connoissons que les noms des autres enfans de Mesraïm; Ludim, Anamim, Nephtuïm, Phetrusim, Chasluïm & Chephtorimus. Car la guerre d'Etiopie, dont nous parlerons dans la suite, détruisit leurs villes.

Canaan eut douze enfans. Sidon bâtit une ville en Phénicie, à laquelle il donna son nom, que les Grecs lui ont conservé. Amathée fonda Amatie, que les gens du pays appellent encore ainsi (*b*); mais les Macédoniens lui ont donné le nom d'Epiphanie, du nom d'un de ses successeurs. Aradéus peupla l'île d'Arad; Arucéus, Arcé, qui est dans le mont Liban. Nous ne trouvons dans nos saintes Ecritures, que les noms des sept autres enfans de Canaan; Hevéus, Hettéus, Jebuséus, Amorréus, Gergeséus, Sinéus, Samaréus; parce que les Hébreux détruisirent leurs villes : désastres dont je vais rapporter la cause.

III. Lorsque la terre se fut rétablie dans son premier état après le déluge, Noé s'appliqua à cultiver la vigne, & il cueillit son fruit quand il fut mûr. Il se servit du vin qu'il en fit, pour son usage, & pour les repas qu'il donnoit après avoir sacrifié.

(*a*) Joseph vient de l'appeller, douze ou quinze lignes plus haut, Lybus.

(*b*) Voyez Remarque VII.

S'étant un jour enyvré, il s'endormit & se coucha d'une manière indécente, faisant voir ce que la pudeur oblige de cacher. Le plus jeune de ses fils s'en étant apperçu, le montra à ses freres en riant, mais pour eux ils couvrirent la nudité de leur pere. Noé l'ayant sçû, souhaita à Sem & à Japhet toute sorte de bonheur; il ne maudit pas Cham, parce que c'étoit son fils, il ne jetta sa malédiction que sur ses descendans. Tous ses enfans n'en ressentirent point les effets, ce ne fut que sur les enfans de Canaan que Dieu la fit tomber. Nous aurons occasion d'en parler dans la suite.

Noé jette sa malédiction sur les descendans de Canaan.

Avant l'an du monde 2006.

IV. Sem, troisiéme fils de Noé, eut cinq enfans, qui s'étendirent depuis l'Euphrate jusqu'à l'océan de l'Inde. Elame fut la tige des Elamites, dont viennent les Perses. Assur bâtit la ville de Ninive: c'est de lui que tirent leur origine les Assiriens, qui ont été si fameux. D'Arphaxad sont descendus (a) les Arphaxadiens, qu'on appelle aujourd'hui Caldéens. D'Aram, les Araméens, que les Grecs appellent Syriens; & de Lide, sont sortis ceux qu'on appelle Lidiens, & quelquefois Loudiens.

Aram eut quatre fils; Us, qui fonda la Traconite & Damas, qui sont entre la Palestine & la Celé-Syrie. De Hul, *le second*, sont descendus les Arméniens; de Geler, les Bactriens, & de Mès les Mésaniens, chez lesquels se trouve ce qu'on appelle le camp ou la tranchée de Spasine (b). Arphaxad fut pere de Salé, qui le fut d'Héber. C'est de lui qu'on appelloit anciennement les Juifs Hébreux. Héber eut pour enfans, Jectan & Phaleg. Le second de ces enfans étant né lorsqu'on se sépara pour aller peupler différentes terres, il fut appellé Phaleg, mot qui signifie en Hébreu, partage, séparation. Jectan eut treize enfans; Elmodad, Saleph, Asarmot, Jaré, Aduram, Usal, Decla, Ebal, Abimaël, Saba, Ophir, Hévila, & Jobab. Ils s'étendirent depuis le fleuve Cophene, qui est dans l'Inde, jusqu'au pays qui est près d'Aria (c). Voilà ce que j'avois à dire des descendans de Sem. Je vais maintenant parler des Hébreux.

(a) Les trois dernières lettres du nom d'Arphaxad, [*en Hébreu*, Kheshâd] forment celui que l'Ecriture donne aux Caldéens. C'est ce que Joseph veut dire, que les Caldéens tirent leur origine & leur nom d'Arphaxad.

(b) Ville sur le Tigre, *Voyez Pline*; *liv. 6. ch. 27.*

(c) On lisoit dans les anciennes Editions *συρίας*. C'est à S. Bochart, qu'on a l'obligation de lui avoir substitué *ἀρίας*. *Phaleg, pag. 96 Edit. 1692.*

V.

V. Phaleg fils d'Héber fut pere de Ragau, & Ragau de Sérug. Nacor fut fils de Sérug, & Taré de Nacor. Taré fut pere d'Abraham, qui se trouve le dixiéme depuis Noé, & qui vint au monde deux cents quatre-vingt-douze ans après le déluge (*a*). An du monde 2008.

Taré eut Abraham à l'âge de soixante-dix ans. Nacor en avoit cent vingt lorsqu'il eut Taré, & Sérug cent trente-deux lorsqu'il eut Nacor. Ragau fut pere de Sérug, à l'âge de cent trente ans. Ragau fut fils de Phaleg, qui l'eut au même âge. Héber fut pere de Phaleg, qu'il eut âgé de cent trente-quatre ans. Salé le fut d'Héber à l'âge de cent trente. Arphaxad en avoit cinq davantage lorsqu'il eut Salé. Sem enfin, fut pere d'Arphaxad, douze ans après le déluge (*b*).

Abraham eut deux freres, Nacor & Aran. Aran mourut en Caldée, dans une ville qu'on appelle Ur. On y voit encore aujourd'hui son sépulcre. Il eut trois enfans, un garçon & deux filles, Lot, Sara & Melcha. Nacor & (*c*) Abraham épouserent leurs niéces: Nacor, Melcha; & Abraham, Sara.

Taré, à qui la mort de son fils rendoit le séjour de Caldée désagréable, alla s'établir avec sa maison en Mésopotamie, où il mourut & y fut enterré, âgé de deux cents cinq ans. La vie des hommes devenoit insensiblement plus courte, & elle diminua toujours jusqu'à Moïse, qui vécut six vingts ans; Dieu ayant ordonné que la vie de l'homme fût bornée dans la suite à ce nombre d'années.

Nacor eut de Melcha huit enfans, Hus, Buz, Camuel, Cased, Azau, Pheldas, Jeldaph & Bathuel. Voilà les enfans de Nacor. Car pour Tabée, Gaham, Tahas & Maaca, il les avoit eus d'une concubine nommée Roma. Batuel, un des fils légitimes de Nacor, fut pere de Laban & de Rebecca.

(*a*) Joseph ne compte que deux cents quatre-vingt-douze ans, depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham. L'erreur est de près de sept cents ans, si l'on réunit le nombre d'années qu'il donne à chaque Patriarche à la naissance de son premier-né. Le mécompte est bien grand, pour l'attribuer à cet Auteur.

(*b*) Voyez Remarque VIII.

(*c*) Ce n'est pas un sentiment particulier à Joseph, d'avoir cru que Sara n'étoit que niéce d'Abraham; mais il n'en paroît pas plus véritable. Le S. Patriarche ne pouvoit ignorer ce qui en étoit, & il dit au douziéme verset du chapitre 20. de la Genese: *Elle est véritablement ma sœur, étant fille de mon pere, mais non pas de ma mere.* Quand on n'auroit pas autant de preuves qu'on en a, que les mariages entre frere & sœur n'ont pas toujours été regardés comme nous les regardons aujourd'hui, toutes nos prétentions contre ces sortes de mariages, ne sçauroient prévaloir contre un témoignage si positif.

CHAPITRE VII.

I. ABRAHAM, qui n'avoit point d'enfans légitimes, adopta Lot (*a*) fils de son frere Aran, & frere de sa femme Sara. Il quitta la Caldée par l'ordre de Dieu, pour aller à l'âge de soixante-quinze ans dans la terre de Canaan, où il s'établit, & où il laissa postérité. C'étoit une personne d'un esprit pénétrant, qui avoit le talent de persuader ceux qui l'écoutoient, & dont les conjectures se rencontroient toujours justifiées par l'évenement. Comme personne n'avoit de si nobles idées de Dieu que lui, il s'efforçoit de ranimer & de perfectionner (*b*) le sentiment que nous en avons tous naturellement: ce fut donc le premier qui eut le courage de soûtenir qu'il n'y avoit qu'un Dieu, créateur de toutes choses; que si quelque être concoure à notre bonheur, ce n'est pas par ses propres forces qu'il le fait, mais par celles de celui qui le lui ordonne: ce qu'il concluoit de ce qu'il voyoit arriver à la terre, à la mer, au soleil, à la lune & aux autres corps célestes. Car, s'ils ne peuvent pas se procurer le bel ordre qu'ils observent, il est évident qu'ils n'ont pas le pouvoir de concourir à notre bonheur, qu'ainsi il est juste d'en rendre à Dieu la gloire, & de lui en marquer à lui seul notre reconnoissance. Les Caldéens & les autres peuples de la Mésopotamie s'étant élevés contre lui à cause de ses sentimens, il crut devoir quitter ce pays. Il alla par l'ordre & le secours de Dieu dans la terre de Canaan, où s'étant établi, il y éleva un autel sur lequel il offrit un sacrifice à sa divine Majesté.

Abraham va dans la terre de Canaan.

II. Quoique Berose ne nomme pas Abraham la tige de notre nation, on voit cependant bien que c'est de lui qu'il parle lorsqu'il dit: » La dixiéme génération après le déluge, il y avoit » chez les Caldéens un grand homme, juste & bien instruit » des choses célestes. « Hécatée ne s'est pas contenté d'en parler en passant, car il en a composé un ouvrage particulier. Nicolas de Damas en parle ainsi dans le quatriéme livre de son Hist-

(*a*) Cette adoption a été inconnue à l'Ecriture. Elle lui est même contraire. 1. La dispute qu'eurent les Bergers de Lot avec ceux d'Abraham, obligea le S. Patriache de se séparer de son neveu. Il dit a Dieu: Je mourrai, & un domestique né dans ma maison sera mon héritier. Il n'eût pas pû dire cela, s'il avoit adopté Lot.

(*b*) Voyez Remarque LX.

toire : » Abraham étant venu de la Caldée, qui est au-dessus de » Babylone, avec une armée à Damas, il y régna quoiqu'étran- » ger. Quelque temps après il en sortit pour s'aller établir avec » tout son monde dans le pays qu'on appelloit alors Canaan, » & qu'on connoît aujourd'hui sous le nom de Judée. « Le nom d'Abraham est encore fort respecté à Damas, & on y montre un village qu'on nomme la maison d'Abraham.

CHAPITRE VIII.

I. QUELQUE temps après, le pays de Canaan fut affligé d'une famine, & Abraham ayant appris que l'Egypte en étoit éxempte, il y alla, tant pour profiter de l'abondance dont elle jouissoit, que pour s'instruire de ce que les Prêtres y pensoient des Dieux; (*a*) afin que s'ils en avoient des idées plus justes que lui, il s'y conformât; comme au contraire s'il en pensoit mieux qu'eux, il travaillât à leur inspirer ses sentimens.

An du monde 2084.

Abraham fait passer Sara pour sa sœur.

Il avoit Sara avec lui; mais comme les Egyptiens sont fort passionnés pour le sexe, il craignit que le Roi, frappé de sa beauté, ne le fît mourir pour la posséder, il usa de dissimulation, feignit qu'elle étoit sa sœur, & l'engagea à se prêter à un déguisement qui lui étoit nécessaire. Ce qu'il avoit prévu, arriva; car il ne fut pas plutôt arrivé en Egypte, que la beauté de Sara fit le sujet ordinaire des conversations. Pharaon qui en étoit Roi, ne voulut pas s'en rapporter à ce qu'on en disoit : il voulut en juger par lui-même; & si Dieu n'avoit pas arrêté sa passion criminelle par une maladie & un dérangement dans ses affaires, il eût attenté à son honneur. Pour se délivrer de ce double fléau, il consulta ses prêtres, qui lui répondirent que c'étoit un effet de la colère de Dieu, qui étoit irrité de ce qu'il vouloit déshonorer la femme d'un étranger. Ce Prince

(*a*) Joseph ne fait aucun pas pour s'écarter de l'Ecriture, qu'il ne se précipite dans les derniéres absurdités. Ridiculement entêté de faire penser les Patriarches comme les Auteurs profanes ont parlé de leurs grands hommes, & de rapetisser les grands sentimens de l'Ecriture pour tâcher d'en rapprocher les opinions des Payens, il prête des vuës à Abraham infiniment éloignées de celles de ce grand homme. Après avoir dit qu'il sortit de Caldée par l'ordre de Dieu, ce qui est convenir qu'il a eu des communications intimes avec sa divine Majesté, quel ridicule n'est-ce pas, de dire qu'il étoit bien-aise de conférer avec des prêtres des idoles, afin que s'ils avoient des idées de Dieu plus justes que lui, il s'y conformât?

surpris demanda à Sara qui étoit celui avec qui elle étoit venue dans ses Etats. Lorsqu'elle lui eut avoué que c'étoit avec son mari, il fit des excuses à Abraham, & l'assura que sa passion n'avoit rien eu que de légitime; qu'il n'avoit pas cru que ce fût sa femme, mais sa sœur; qu'en cette qualité il l'avoit recherchée pour faire alliance avec lui. Il accompagna ses excuses de grands présens, & il lui permit de conférer avec les personnes les plus sçavantes de ses Etats. Ces conférences firent connoître son mérite, & lui firent une grande réputation.

II. Les mœurs des Egyptiens ne sont pas par-tout les mêmes. Car ce que les uns regardent comme juste & légitime, les autres le méprisent. Cette diversité de sentimens fait qu'il n'y a aucune union entre eux. Il conféra avec tous leurs sçavans en particulier; & ayant dévelopé (*a*) ce que chacun avançoit pour appuyer son opinion, il fit voir que tout ce qu'ils disoient n'étoit que des discours vagues & dénués de vérité. Ces conférences le firent admirer comme une personne d'un esprit supérieur, qui non-seulement pensoit bien, mais qui avoit un grand talent pour persuader ce qu'il vouloit prouver. Les Egyptiens n'avoient alors aucune connoissance de l'arithmétique ni de l'astronomie, & ils ont l'obligation à Abraham de leur avoir appris ces deux sciences. Il leur en apporta la connoissance de Caldée, & elles ont passé d'Egypte aux Grecs.

III. Abraham, de retour dans la terre de Canaan, trouva ses bergers & ceux de Lot en différend pour les pâturages dans lesquels ils menoient leurs troupeaux. Il fut donc obligé de partager le pays; & ayant donné le choix à son neveu, il se contenta des terres qui sont au pied des montagnes qu'il lui laissa. Il alla demeurer dans la ville d'Hébron, qui est plus ancienne de sept ans que celle de Tanis en Egypte. Lot avoit choisi les plaines qui s'étendent le long du Jourdain jusques

(*a*) Malgré la décision de M. Bernard (Note C.) je crois διαπτύσσων meilleur que διαπτύων. Abraham, selon Joseph, vouloit inspirer ses sentimens aux prêtres Egyptiens, s'il les trouvoit plus justes que les leurs. Ce n'est pas en méprisant les sentimens de ceux avec qui on confere & en *crachant*, pour traduire à la lettre le mot auquel ce Sçavant donne la préférence, qu'on les fait entrer dans les siens. Les Egyptiens conçurent une grande estime pour Abraham. Ce seroit supposer ce peuple bien vertueux, que de croire qu'il ait eu beaucoup d'estime pour une personne qui rejettoit ses sentimens avec mépris. Les passages de Philon, auxquels on renvoie, prouvent que les Juifs ellenistes se servoient de διαπτύσσω pour signifier, déveloper, découvrir. *Quis hæres. pag.* 889. *de Agricultura, pag.* 207. *de Insomn. pag.* 1125. *de Vit. contemp. pag.* 901.

proche de la ville de Sodome. Cette terre étoit excellente alors, mais elle est détruite aujourd'hui, & j'en dirai la cause en son lieu.

CHAPITRE IX.

An du monde 2092.

LES Assyriens regnoient en ce temps-là en Asie. Les affaires des Sodomites étoient florissantes, par la nombreuse jeunesse qu'ils avoient & les grandes richesses qu'ils possédoient. Le pays étoit partagé en cinq Principautés, qui avoient chacune un Roi, Bara, Bersa, Sennaab, Semeber & Bala. Les Assyriens leur avoient fait la guerre; & ayant partagé leurs troupes en quatre corps, commandés chacun par un Chef, il les avoient attaqués. On en étoit venu aux mains, & les Assyriens ayant remporté la victoire, ils avoient obligé les Rois de Sodome à leur payer tribut. Ces Princes y satisfirent en sujets soumis pendant douze ans; mais s'étant révoltés la treiziéme année, les Assyriens marcherent contre eux à la tête d'une armée, dont les chefs étoient, Amraphel, Arioch, Chodorlahomor & Thadal. Ces Généraux ravagerent la Syrie, & détruisirent la (a) postérité des Géans. Arrivés dans le pays de Sodome, ils camperent dans le vallon qu'on appelloit le Puits de Sodome, parce qu'il y en avoit alors plusieurs; mais cette ville étant aujourd'hui détruite, il est devenu un lac, qu'on appelle Asphaltite. J'en parlerai bientôt. Cependant ceux de Sodome donnerent bataille aux Assyriens; mais quoique le combat fût rude, ils la perdirent: beaucoup de leurs gens furent tués, & ceux qui échaperent furent faits prisonniers, du nombre desquels fut Lot qui s'étoit joint à eux.

(a) » Domterent la postérité des Géans. *M. d'Andilly*. Peut-être que Joseph n'a voulu dire que cela. S'il veut dire que les Assyriens détruisirent la postérité des Géans, il ne l'a entendu que de la Syrie. Car il dit dans le cinquiéme livre des Antiquités Juives, que lorsque les Israëlites assiégerent Hébron, il y avoit encore dans cette ville de la race des Géans.

CHAPITRE X.

Abraham défait les Assyriens, & délivre son Neveu.

I. ABRAHAM, qui apprit cette défaite, craignit pour son neveu. Touché du malheur de ceux de Sodome, ses alliés & ses voisins, il crut devoir les secourir; & sans perdre de temps, il tomba la cinquiéme nuit (*a*) sur les Assyriens, aux environs de Dan, qui est le nom qu'on a donné à une des sources du Jourdain. Il ne leur donna pas le temps de prendre leurs armes, passa au fil de l'épée ceux qui ne se défiant pas qu'un tel malheur dût leur arriver, s'étoient livrés au sommeil, & mit en fuite ceux qui ne dormoient pas à la vérité, mais que l'yvresse mettoit hors d'état de combattre. Il les poursuivit le lendemain & les poussa jusqu'à Hoba, endroit situé dans les Etats de Damas. Ceux qui purent échaper par la fuite, s'en retournerent couverts de honte. Ce grand homme n'avoit avec lui que trois de ses amis, & trois cents dix-huit de ses domestiques, quand il défit une armée si nombreuse. Cela nous doit apprendre, que ce n'est pas le grand nombre qui donne la victoire, mais le courage & l'ardeur des combattans, & que la bravoure l'emporte toujours sur le nombre.

Melchisedec & le Roi de Sodome vont au-devant d'Abraham.

II. Abraham, après avoir délivré les prisonniers que les Assyriens avoient faits, & en particulier son neveu Lot, s'en retournoit, lorsque le Roi de Sodome fut au-devant de lui dans un lieu appellé la Plaine royale. Le Roi de Salem (*b*), qu'on nomma dans la suite Jerusalem, fut le trouver dans le même lieu. Il s'appelloit Melchisedec, ce qui signifie Roi juste. Il l'étoit en effet, de l'aveu de tout le monde, & sa vertu lui avoit mérité l'honneur d'être Prêtre du Très-haut. Ce Prince fit à la petite armée d'Abraham les présens qu'on a coûtume de donner aux Etrangers, lui fournit des vivres en abondance, donna à manger au Général, loua son courage, & rendit de solemnelles actions de graces à Dieu, de ce qu'il lui avoit fait vaincre ses ennemis. Abraham de son côté, lui présenta la dîme du butin qu'il avoit fait: ce Prince l'accepta. Le Roi de Sodome céda à Abraham son libérateur tout ce qu'il avoit pris sur les ennemis; mais à l'égard des prisonniers que les Assyriens avoient

(*a*) » La cinquiéme nuit. « L'Ecriture dit seulement, la nuit.

(*b*) Voyez Remarque X.

faits, comme ils étoient ses sujets, il le pria de les lui rendre. Abraham le remercia, & lui protesta qu'au-delà des vivres que ses gens avoient consommées, il ne prétendoit retirer aucun avantage de son expédition. Il l'invita cependant, comme il étoit juste, de faire part du butin à ses amis, Escol, Asner & Mambré, qui avoient combattu avec lui.

III. Dieu approuva sa vertu, & l'assura qu'il ne perdroit pas la récompense que méritoient ses bonnes actions. Eh! quel mérite, répondit Abraham, peuvent avoir pour moi ces récompenses? Comme je n'ai point d'enfans, je n'aurai point de descendans qui en puissent profiter. Mais Dieu lui déclara qu'il auroit un fils, dont la postérité seroit si nombreuse, qu'elle égaleroit le nombre des étoiles qui sont au ciel. Après avoir reçu une si grande promesse, Abraham offrit un sacrifice, Dieu le lui ayant ordonné. Il prit une genisse de trois ans, une chevre & un bélier de même âge, une tourterelle & une colombe. Il eut ordre de mettre la genisse, la chévre & le bélier en piéces, sans toucher à la colombe ni à la tourterelle. Avant que d'avoir mis ces victimes sur l'autel (*a*), lorsque des oiseaux attirés par le sang qui en couloit, voltigeoient à l'entour, il entendit une voix du ciel, qui lui disoit que ses descendans auroient pendant quatre cents ans (*b*) des voisins en Egypte qui leur feroient bien du mal; mais qu'après ces mauvais traitemens, ils seroient supérieurs à leurs ennemis; qu'ils les subjugueroient & s'empareroient de leur pays & de leurs villes.

IV. Ce saint Patriarche demeuroit en ce temps auprès d'un chêne, appellé (*c*) Ogige. C'est un endroit de la terre de Canaan, peu éloigné de la ville d'Hébron. Comme il étoit fort

An du monde 2093.

(*a*) *Priusquàm erigeretur ara.* Comme il étoit naturel d'élever un autel avant que d'égorger la victime, je suppose que les Copistes ont oublié καὶ entre στῆσαι & βωμὸν, avant qu'il eût mis les victimes sur l'autel.

(*b*) J'ai laissé l'expression de Joseph dans sa généralité, & j'ai cru ne devoir pas la limiter. Les descendans d'Abraham ont été étrangers dans la terre de Canaan & esclaves en Egypte, mais leur esclavage n'a pas été de quatre cents ans. Joseph le reconnoît, lorsqu'il remarque que les Israëlites sortirent d'Egypte, quatre cents trente ans après l'arrivée d'Abraham dans la terre de Canaan, & deux cents quinze ans après que Jacob fut entré en Egypte. Un Scoliaste, qui croyoit que Joseph désigne le temps que les Israëlites avoient demeuré en Egypte, & persuadé qu'ils y avoient demeuré quatre cents ans, a pu mettre κατὰ τὴν Αἴγυπτον à la marge de son exemplaire pour déterminer son sens, & sa remarque passer de la marge dans le texte. *Antiq. Juiv.* liv. 2. chap. 15. num. 2.

(*c*) Je ne trouve le chêne d'Ogige dans aucun Géographe. Plusieurs Sçavans croient que l'endroit jusqu'où pénétra Abraham, & que l'Ecriture appelle [*élône mòréh*] Elon moré, *Quercus* ou *vallis illustris*, est le même que le chêne de Mambré. Joseph traduit quelquefois en

affligé de ce que Sara ne lui donnoit point d'enfans, il pria Dieu de lui en accorder. Le Seigneur lui ordonna d'avoir confiance, & qu'à tous les biens qu'il lui avoit promis en le faiſant ſortir de Méſopotamie, il ajoûteroit celui de lui faire naître des enfans. Cependant Sara lui propoſa par l'ordre de Dieu une de ſes ſervantes pour coucher avec lui, afin qu'elle lui en donnât. Lorſque cette ſervante, qui étoit Egyptienne & qui s'appelloit Agar, ſentit qu'elle étoit groſſe, elle mépriſa Sara & prenoit des airs de ſupériorité, comme ſi celui dont elle devoit accoucher eût dû être un jour le maître. Abraham, *qui le ſçut*, l'abandonna à ſa maîtreſſe pour la châtier comme elle le méritoit. Agar pria Dieu d'avoir compaſſion d'elle, & prit la fuite pour ſe ſouſtraire à la correction de Sara. Comme elle erroit dans le déſert, un Ange qui la rencontra, lui dit » de » retourner chez ſon maître ; qu'une conduite plus ſage lui » procureroit la paix & la tranquillité ; que ſon ingratitude, » ſa ſuffiſance & ſa hauteur lui avoient attiré les maux qu'elle » ſouffroit : qu'elle périroit, ſi elle déſobéiſſoit à Dieu ; mais » que ſi elle s'en retournoit, elle mettroit au monde un enfant » qui ſeroit maître du pays où elle étoit. « Elle obéit, s'en retourna, & ſon maître & ſa maîtreſſe lui pardonnerent. Elle accoucha quelque temps après d'un fils, qu'elle appella Iſmaël, c'eſt-à-dire, écouté de Dieu, parce que Dieu avoit exaucé ſa prière.

Naiſſance d'Iſmaël. *Geneſ.* ch. 16. ℣. 16.

V. Abraham avoit quatre-vingt-ſix ans lorſqu'Iſmaël vint au monde, & il entroit dans ſa quatre-vingt-dixiéme année lorſque Dieu lui apparut pour lui annoncer que Sara lui donneroit un fils, qu'il lui ordonna d'appeller Iſaac. Il lui fit en même temps connoître que ce fils donneroit naiſſance à des Rois & à un grand peuple, qui conquéreroit le pays de Canaan depuis Sidon juſqu'à l'Egypte. Pour empêcher que ſa poſtérité ne ſe confondît avec les autres nations, il lui ordonna de ſe circoncire. J'expliquerai ailleurs les motifs de cette pratique religieuſe que nous obſervons, & qui doit s'obſerver le huitiéme jour après la naiſſance de l'enfant (*a*). Abraham

Grec les noms propres des perſonnes ou des lieux dont il parle. [*Móréh*] peut ſignifier *illuſtris*, *conſpicuus*, & c'eſt peut-être pour l'exprimer qu'il appelle cet endroit ὑψη ou ὑψηλὸν δρῦν. Ωγυγην & ὑψη ſont à la vérité peu reſſemblants ; mais il eſt certain que les Copiſtes ont ſouvent tranſcrit des mots les uns pour les autres, qui ſe reſſembloient encore moins.

(*a*) Voyez Remarque X.

demanda

demanda à Dieu si Ismaël vivroit, & il lui répondit qu'il parviendroit à un grand âge, & qu'il seroit le pere d'une nombreuse nation. Abraham rendit graces à Dieu de toutes ces faveurs, & reçut la circoncision, la fit recevoir en même temps à Ismaël & à ses domestiques. Il avoit alors quatre-vingt-dixneuf ans, & son fils treize. Genes. ch. 17. ℣. 24. An du monde 2107.

CHAPITRE XI.

I. LES grandes richesses du peuple de Sodome le remplirent d'orgueil. Ils devinrent insolents envers les hommes, & impies envers Dieu, & ils oubliérent les bienfaits qu'ils en avoient reçus. Ils haïssoient les étrangers, & se livroient à des impuretés que la nature abhorre. Dieu irrité de ces désordres, résolut de châtier leur orgueil, de détruire leur ville, & d'anéantir leur pays, au point qu'il ne portât jamais d'arbre & ne produisît aucun fruit. Le décret étoit porté contre ces méchans, lorsque trois Anges apparurent à Abraham, qui étoit à la porte de sa tente, proche de Mambré. Dans la pensée que c'étoient des étrangers, il se leva pour les saluer, & quand ils furent proche de lui, il les engagea à entrer dans sa tente. Il les pria, lorsqu'ils furent entrés, de permettre qu'il leur présentât ce qu'on a coûtume de présenter aux étrangers. Ils le lui permirent, & il ordonna qu'on fît promptement des pains de la plus pure farine, qu'on tuât un veau, qu'on le fît rôtir, & qu'on servît sous le chêne de Mambré où ils étoient assis. Les Anges, qui lui parurent manger, s'informerent de Sara, & ils demanderent où elle étoit. Abraham ayant répondu qu'elle étoit dans la tente: Nous reviendrons, dirent-ils, dans quelque temps, & nous la trouverons mere. Sara qui entendit cela sourit. Car elle ne croyoit pas pouvoir avoir des enfans, ayant quatre-vingt-dix ans, & son mari cent. Les Anges crurent alors ne pas devoir se cacher plus long-temps. Ils dirent donc » que » Dieu les avoit envoyés, & que l'un d'eux (a) étoit chargé » de leur annoncer la naissance d'un fils, & les deux autres » d'aller détruire Sodome.

II. Abraham fut sensiblement touché du malheur dont les

(a) Cette circonstance n'est point dans l'Ecriture. *Genes.* chap. 18.

habitans de Sodome étoient menacés; il ſe leva & pria Dieu de vouloir bien ne pas confondre les gens de bien avec les méchans, & de ne pas perdre également les uns & les autres. Mais Dieu l'aſſura qu'il n'y avoit pas un ſeul homme de bien en cette malheureuſe ville, & que s'il s'y en trouvoit dix ſeulement, il ne puniroit pas, en leur conſidération, les autres de leurs crimes. Abraham n'oſa pas inſiſter davantage, & les Anges allerent à Sodome.

Lot reçoit chez lui deux Anges, auxquels des inſolents Sodomites voulurent faire violence.

Lot, qui aimoit les étrangers, & qui avoit appris d'Abraham à être bienfaiſant, les pria de permettre qu'il s'acquitât envers eux des devoirs de l'hoſpitalité. Ceux de Sodome, qui virent entrer chez lui deux jeunes hommes d'une grande beauté, ſe laiſſerent emporter à cet excès de paſſion que de vouloir leur faire violence. Lot les pria » de ne ſe pas oublier au point de » vouloir déshonorer des étrangers; de conſidérer qu'ils étoient » chez lui: il les conjura d'y avoir égard, proteſtant que s'ils » ne pouvoient pas abſolument ſe retenir, il aimoit mieux leur » abandonner ſes deux filles. « Mais rien ne fut capable de les faire rentrer en eux-mêmes. Dieu irrité de leur inſolence, les aveugla de manière qu'ils ne purent trouver l'entrée de la maiſon, & il réſolut de détruire entiérement ceux de Sodome. Il en avertit Lot, qui en ſortit avec ſa femme & ſes deux filles. Ceux à qui elles étoient promiſes regarderent ce qu'il leur diſoit comme les diſcours d'une perſonne trop crédule, & ils refuſerent de le ſuivre. Dieu lança alors ſa foudre, qui réduiſit en Cendres Sodome & ſes habitans, & cet embraſement détruiſit entiérement le pays des environs (*a*), comme je l'ai rapporté dans mon Hiſtoire de la guerre des Juifs.

Embraſement de Sodome.

La femme de Lot n'étoit occupée en ſe retirant que de ce qui alloit arriver à Sodome, & ne ceſſoit de tourner la tête vers cette ville, quoique Dieu le lui eût défendu. C'eſt pourquoi elle fut changee en ſtatuë de ſel (*b*), que j'ai vue, & qui ſubſiſte encore aujourd'hui. Pour Lot, il ſe retira dans un petit lieu environné du feu *qui conſumoit Sodome*. Ce lieu s'appelle encore aujourd'hui Zohor, mot qui veut dire *petit* en Hébreu. Il y eut beaucoup à ſouffrir par la diſette des choſes néceſſaires à la vie, & par le défaut de ſociété (*c*).

(*a*) Strabon, liv. 6. pag. 1108.
(*b*) Voyez Remarque XII.

(*c*) Joſeph paroît ſuppoſer que Lot demeura quelque temps à Ségor, & il ne

III. Ses filles crurent le genre humain détruit. Dans cette pensée & dans la crainte que le monde ne pérît, elles trouverent moyen qu'il jouît d'elles sans qu'il s'en apperçût. L'aînée eut un fils qu'elle nomma Moab, c'est-à-dire, *du pere*: la Cadette en eut Ammon, dont le nom signifie *de ma race*. Les Moabites, qui sont une grande nation & qui subsiste encore aujourd'hui, descendent du premier, & les Ammonites du second. L'un & l'autre peuple habite la Célé-Sirie. Ce fut ainsi que Lot se sauva de Sodome.

CHAPITRE XII.

I. ABRAHAM alla demeurer à Gerare, ville de la Palestine. La crainte le porta à user envers Abimelech, qui régnoit dans le pays, du même déguisement qu'il avoit employé lors de *son voyage d'Egypte*. En effet, ce Prince devint amoureux de Sara, & il se fût porté aux derniéres extrémités, si Dieu n'eût pas arrêté sa passion, par une grande maladie qu'il lui envoya. Les Médecins l'abandonnerent, mais il fut averti en songe de ne pas déshonorer la femme de son prochain. Lorsque le Roi se trouva un peu mieux, il dit à ses Officiers » que Dieu lui avoit envoyé la maladie dont il étoit » affligé, pour mettre à couvert l'honneur de l'étranger qu'ils » voyoient parmi eux, & conserver la pudicité de sa femme; » que celle qu'il menoit avec lui n'étoit pas sa sœur, mais sa » femme légitime; que Dieu l'avoit assuré de lui être favo» rable dans la suite, pourvû qu'il ne lui donnât aucun sujet » de crainte pour elle. « Après qu'il eût parlé ainsi à ses Officiers, il manda Abraham, & lui dit » qu'il n'avoit rien à » craindre; que l'honneur de Sara étoit en toute sûreté; que » Dieu avoit soin de lui, & que sous une si puissante protec» tion elle s'étoit conservée pure; qu'il la pouvoit reprendre. « Il ajoûta » que Dieu étoit témoin & qu'elle ne pouvoit l'igno» rer, qu'il n'eût jamais pensé à elle, s'il eût sçû qu'elle étoit » mariée; qu'il l'avoit crue sa sœur, & que l'ayant recherchée

Abraham va à Gerare.

fit qu'y passer, selon l'Ecriture; la crainte l'en fit sortir pour se refugier dans une caverne d'une montagne voisine. Ce qu'il ajoûte, qu'il y souffrit beaucoup par la disette des choses nécessaires à la vie, est de son invention : invention sans vraisemblance; puisque les filles de Lot avoient du vin, dont elles enyvrerent leur pere. *chap.* 19. ℣. 31.

» en cette qualité, il avoit pensé ne rien faire d'injuste ; qu'il » le prioit de n'avoir point de peine du passé, & de lui rendre » Dieu propice ; que s'il vouloit demeurer dans son royaume, » il lui procureroit toute sorte de commodités ; que s'il sou- » haitoit s'en retourner, il le feroit accompagner & lui four- » niroit les choses qu'il étoit venu chercher en son pays. «

Abraham répondit » qu'en faisant passer Sara pour sa pa- » rente (*a*), il n'avoit pas blessé la vérité ; qu'elle étoit effecti- » vement la fille de son frere ; qu'il n'avoit pas cru pouvoir » voyager en sûreté sans ce déguisement ; que loin d'avoir été » cause de sa maladie, il souhaitoit ardemment qu'il recouvrât » la santé, & qu'il demeureroit volontiers dans ses Etats. « Abimelech lui fit de riches présens, & lui assigna des terres pour faire paître ses troupeaux. Ils se promirent de vivre ensemble dans la plus grande union, & ils en firent serment sur un puits, qu'on appella Bersabée, c'est-à-dire, le Puits du serment ; & c'est ainsi que l'appellent encore aujourd'hui les gens du pays.

Naissance d'Isaac. *Genes.* ch. 21.
An du monde 2108.

II. Sara donna peu de temps après un fils à Abraham, comme Dieu le lui avoit promis. Ils l'appellerent *Ris*, parce que Sara se croyant hors d'âge d'avoir des enfans, avoit ri lorsque Dieu lui avoit dit qu'elle enfanteroit. Elle avoit en effet quatre-vingt-dix ans, & son mari cent, lorsque l'enfant vint au monde. Il fut circoncis huit jours après, & les Juifs observerent depuis ce temps-là de donner la circoncision à leurs enfans le huitiéme jour de leur naissance. Par une semblable raison, les Arabes ne font circoncire les leurs qu'à l'âge de treize ans. Car Ismaël fils d'Abraham par une de ses concubines, dont ils descendent, ne le fut qu'à cet âge. Je vais rapporter ce qui les regarde avec toute l'exactitude dont je suis capable.

III. Sara aima pendant quelque temps Ismaël fils de sa servante ; & elle avoit pour lui toute la tendresse d'une mere pour son enfant. Il étoit élevé comme devant un jour être maître de tout : mais après la naissance d'Isaac elle crut qu'il ne devoit pas avoir une éducation semblable à celle de son fils ; parce

(*a*) » Qu'il n'avoit rien dit contre la » vérité, en appellant sa femme sa sœur, » puisqu'elle étoit fille de son frere. « *M. d'Andilly*. En prétendant que Sara étoit niéce d'Abraham, & le lui faisant avancer, Joseph ne pouvoit pas lui faire soûtenir qu'il n'avoit pas cru blesser la vérité en la faisant passer pour sa sœur ; c'eût été le faire se justifier de sa dissimulation par une défaite bien témérairement hazardée : aussi ne le fait-il pas, & se contente-t-il de lui faire soûtenir qu'il n'avoit pas blessé la vérité en la faisant passer pour sa parente.

qu'étant plus âgé, il auroit pû lui faire de la peine après la mort de leur pere commun. Elle pria donc Abraham de le mettre hors de la maison avec sa mere. Son mari n'entra pas d'abord dans ce qu'elle souhaitoit, *pensant* qu'il y auroit de la dureté à envoyer hors de la maison un jeune enfant, & une mere qui étoit dépourvue des choses les plus nécessaires : mais Dieu lui ayant fait connoître dans la suite qu'il approuvoit ce que Sara demandoit, il se rendit, & confia à Agar Ismaël, qui n'étoit pas encore en état de sortir seul de la maison. Il donna à sa mere de l'eau dans une outre, avec quelques pains pour porter avec elle, & il lui ordonna de sortir, sans autre guide que la nécessité d'obéir (*a*).

Les choses nécessaires à la vie manquerent bientôt à Agar après qu'elle fut sortie, & elle se trouva dans la plus triste situation. N'ayant plus d'eau elle laissa son fils sous un sapin, & s'éloigna pour ne le pas voir mourir. Mais un Ange lui apparut, lui montra une fontaine qui étoit proche, & lui ordonna d'avoir soin d'Ismaël, dont la conservation lui procureroit de grands avantages. Ces promesses fortifiérent Agar, & s'étant jointe à des étrangers, les soins qu'ils prirent d'elle la tirerent de l'état malheureux où elle se trouvoit.

Genes. ch. 21. ℣. 15.

IV. Quand Ismaël fut en état de se marier, il prit une femme, qui comme sa mere étoit d'Egypte. Il en eut douze enfans; Nabaiot, Cédar, Abcéel, Mabsam, Masma, Duma, Massa, Hadar, Théma, Jéthur, Néphit & Cédama. Ils habiterent le pays qui s'étend depuis l'Euphrate jusqu'à la mer rouge, & qui s'appelle la Nabatée. Ce sont d'eux que les Arabes descendent, & ils ont donné leurs noms à leurs Tribus, tant par l'estime qu'ils en faisoient, que par le respect qu'ils avoient pour Abraham.

Enfans d'Ismaël.
An du monde 2113.

(*a*) La conduite d'Abraham envers Agar nous paroît bien dure, du premier coup d'œil; & il répugne qu'un aussi saint homme, & si charitable pour les étrangers, l'ait pû mettre hors de chez lui sans savoir où elle pourroit se retirer, & sans lui donner d'autres provisions que de l'eau & quelques pains. L'Ecriture est extrêmement concise dans les récits qu'elle fait, & elle nous laisse souvent à y suppléer ce qui est nécessaire, par les circonstances qu'elle rapporte, ou par le caractere des personnes dont elle parle. Ainsi, on doit présumer que le peu de provisions qu'Abraham donna à Agar, n'étoit que pour se rendre où elle devoit aller, & où par sa recommandation & son crédit, elle devoit trouver les choses nécessaires à la vie pour elle & son enfant, ou qu'il lui donna de quoi s'en procurer. Que si le manque d'eau la mit en danger de perdre la vie, c'est qu'elle s'égara dans un désert, & ce n'est pas dans un endroit semblable qu'on trouve des provisions.

CHAPITRE XIII.

Genes. ch. 22. An du monde 2135.*

I. ABRAHAM aimoit tendrement Isaac, c'étoit son fils unique, Dieu le lui avoit donné dans une grande vieillesse. Isaac de son côté s'appliquoit à se rendre digne de l'amour tendre que son pere & sa mere avoient pour lui, en leur rendant tous les devoirs qu'un fils doit à ceux dont il a reçu la naissance, en pratiquant la vertu & en servant Dieu avec zéle. Abraham faisoit consister tout son bonheur à pouvoir laisser ce cher fils en santé lorsqu'il sortiroit de ce monde. Mais Dieu, voulant éprouver sa vertu, lui apparut, & après lui avoir représenté tout ce qu'il avoit fait pour lui; qu'il l'avoit rendu victorieux de ses ennemis, & que c'étoit de sa bonté qu'il tenoit ce cher fils qui faisoit tout son bonheur, il lui ordonna de lui en faire un sacrifice; de le conduire sur la montagne de Moria, d'y élever un autel & de l'y sacrifier; qu'il feroit voir l'attachement qu'il avoit pour lui, s'il préféroit l'obéissance qu'il lui devoit, à son fils.

Sacrifice d'Abraham.

II. Abraham convaincu qu'on ne doit jamais transgresser les ordres de Dieu, qu'on lui doit au contraire obéir en tout, puisque c'est à sa providence que sont redevables de la vie ceux qui en jouissent; Abraham, dis-je, ne dit rien à Sara, ni de l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu, ni de la résolution où il étoit de lui offrir son fils en sacrifice. Il le cacha également à sa maison, de peur qu'on ne tâchât de l'empêcher d'obéir. Il se contenta de prendre Isaac avec deux domestiques; & ayant chargé sur un âne les choses nécessaires aux sacrifices, il s'en alla à la montagne: il retint avec lui ses domestiques les deux premiers jours de marche; mais le troisiéme, lorsqu'il apperçut la montagne sur laquelle le Roi David mit dans la suite le Tabernacle, il y alla seul avec Isaac. Ils portoient avec eux tout ce qui étoit nécessaire pour le sacrifice, excepté la victime. Après qu'Isaac, qui avoit alors vingt-cinq ans, eut préparé l'autel, il demanda à son pere ce qu'il alloit sacrifier, n'ayant point apporté de victime. Dieu, lui répondit Abraham, nous en procurera une:

(*) Ce calcul suppose, avec quelques Chronologistes, qu'Isaac avoit 27 ans. Car s'il n'en avoit que 25. comme Joseph dit, on n'étoit que dans l'année 2133.

il peut mettre dans l'abondance ceux à qui tout manque, & ôter les biens à ceux qui y mettent leur confiance. Ainsi j'espere qu'il me donnera une victime, s'il veut bien recevoir mon sacrifice avec bonté.

III. Quand l'autel fut préparé, le bois mis dessus & que tout fut prêt, Abraham dit à Isaac : » Oh ! mon fils, c'est Dieu » qui a accordé aux prières que je lui ai faites une infinité de » fois, d'avoir la consolation d'être votre pere. Quand je vous » ai vû au monde, ma plus grande attention a été de vous » bien élever, & j'ai toujours été persuadé que rien ne pouvoit » contribuer davantage à mon bonheur que de vous voir croî- » tre, & pouvoir en sortant du monde vous laisser pour me » succeder. Mais enfin, puisque je ne vous ai donné la vie que » par une bonté singuliére de Dieu, c'est un dépot qu'il m'a » confié ; je le lui remets. Prêtez-vous généreusement au sacri- » fice que je lui en fais. Il a toujours été mon protecteur ; & » il a combattu pour moi mes ennemis. Il commande que je » lui donne cette marque de ma reconnoissance. Je la lui donne » en vous remettant entre ses mains. Quittez donc le monde » par son ordre, puisque vous n'y êtes entré que par sa bonté. » Vous ne le quitterez pas comme on le quitte ordinairement : » c'est votre pere qui vous envoie au Pere de tous les hommes, » comme un agréable holocauste. C'est un honneur qu'il vous » fait, de ne vouloir pas que vous quittiez la vie par des bles- » sures reçues à la guerre, par la maladie, ou par quelqu'un » de ces accidens sans nombre, auxquels nous sommes tous » sujets. Avec les prières que je lui adresse, avec le sacrifice » que je lui fais, il va recevoir votre ame pour la placer au- » près de lui. Je ne vous avois élevé que pour être un jour » l'appui & le soûtien de ma vieillesse. Vous le serez, si vous » obtenez que Dieu prenne votre place.

IV. Le fils d'Abraham ne pouvoit avoir que de généreux sentimens ; aussi reçut-il avec joie ce que son pere venoit de lui dire. » Je ne serois pas digne, lui dit-il, d'avoir vû le jour, si » je m'opposois aux ordres de Dieu & à ceux de mon pere, » & si je ne m'y soumettois pas avec plaisir. Quand mon » pere exigeroit seul de moi ce sacrifice, ce seroit mon » devoir de lui obéir. « En disant cela, il se mit sur l'autel pour être immolé ; & il l'eût été en effet, si Dieu ne l'eût empêché ; mais il appella Abraham par son nom, pour

lui défendre d'égorger son fils. » Si je vous ai ordonné, ajouta-» t-il, de le sacrifier, ce n'est pas que je me plaise à faire ré-» pandre le sang humain, ni qu'après vous l'avoir donné, j'aie » voulu vous l'oter d'une maniere si inhumaine. J'ai voulu » éprouver votre attachement, & connoître si vous donnant » cet ordre, vous vous y soumettriez. Je connois maintenant » votre zéle & toute la grandeur de votre dévouement. Il m'est » agréable de vous avoir fait du bien ; j'aurai dans la suite un » soin particulier de vous & de votre postérité. Votre fils vivra » long-temps, & après avoir mené une vie heureuse, il laissera » à des enfans vertueux & bien nés un grand domaine. Sa » postérité possedera de grands biens, & elle donnera nais-» sance à plusieurs nations. La mémoire des Chefs de ces na-» tions sera immortelle. Ils conquéreront le pays de Canaan, » & seront l'objet de la jalousie des autres peuples. « Dieu après avoir parlé ainsi, fit appercevoir à Abraham un bélier, dans un endroit qu'il n'avoit pas remarqué. Les paroles de Dieu & les grands biens qu'elles annonçoient, ayant en quelque façon rendu la vie au saint Patriarche & à son fils, ils s'embrasserent, & après avoir offert un sacrifice, ils retournerent trouver Sara. Ils joüirent dans la suite de toute sorte de bonheur, Dieu secondant & faisant réussir tous leurs desseins.

CHAPITRE XIV.

Genes. ch. 23. ℣. 1.

SARA mourut peu de temps après, âgée de cent vingt-sept ans, & fut enterrée à Hébron. Les Cananéens offrirent de céder pour cela un fonds public ; mais Abraham acheta d'un nommé Ephron qui étoit d'Hébron, un champ qu'il lui paya quatre cents livres : & ce fut dans ce champ que lui & ses descendans se firent enterrer.

CHAPITRE XV.

Abraham épouse Cétura. An du monde 2150.

ABRAHAM épousa ensuite Cétura, qui lui donna six enfans ; Zamram, Jecsan, Madan, Madian, Jeboc & Sué, qui tous furent gens d'esprit, & grands guerriers (*a*). Jec-

(*a*) C'est de Sué que Joseph fait naître Saba & Dadan. C'est une faute que j'ai cru pouvoir corriger sur les versets 3. & 4. du vingt-cinquiéme Chapitre de la

san

ſan engendra Saba & Dadan. De Dadan naquit, Aſſurim Latuſſim & Laomim. Madian fut pere d'Epha, d'Epher, d'Hénoch, d'Abida & d'Eldaa. Abraham procura des établiſſemens à ſes enfans & à ſes petits-neveux. Ils occuperent la Troglotide, & cette partie de l'Arabie qu'on appelle heureuſe, juſqu'à la mer rouge. On dit qu'Epher, dont je viens de parler, entra en armes en Lybie, la conquit, & que ſes petits-neveux y ayant fixé leur demeure, lui donnerent ſon nom. J'ai pour garant de ce que j'avance Aléxandre Polihiſtor. Car voici ce qu'il en dit : » Cleodemus le Prophéte, qui eſt le même que Malchus, qui » a écrit ce qui regarde les Juifs, comme leur Légiſlateur l'a » fait, rapporte qu'Abraham eut pluſieurs enfans de Cétura. « Il rapporte même le nom de trois d'entre eux, Apheras, Sourim & Japhras, & ajoûte que l'Aſſyrie a pris ſon nom de Sourim, & que les autres enfans de Cétura donnerent le leur à la ville d'Aphran & à l'Afrique ; qu'ils ſe joignirent à Hercule dans la guerre qu'il fit en Lybie contre Antée ; qu'Hercule épouſa la fille d'Aphras, dont il eut Diodore, & que Diodore fut pere de Sophone, dont ſont deſcendus les Barbares qu'on appelle Sophaces.

CHAPITRE XVI.

I. LORSQU'ISAAC eut atteint l'âge d'environ quarante ans, Abraham jugea à propos de le marier. Il jetta les yeux ſur Rebecca, petite-fille de Nacor (*a*), & il choiſit pour aller la demander, le plus ancien de ſes domeſtiques, après avoir pris de lui le ſerment le plus religieux, qu'il s'acquiteroit fidellement de ſa commiſſion. Voici comment cela ſe faiſoit. On mettoit mutuellement les mains ſur les cuiſſes les uns des autres, & on prenoit Dieu à témoin de l'engagement qu'on contractoit. Abraham donna à ſon domeſtique des préſens, qui devoient être précieux à ceux auxquels il les envoyoit. Car ce qu'il leur envoyoit étoit rare dans leur pays, ou ne s'y trouvoit même pas. Le voyage fut long ; car on ne voyage que difficile-

Un des domeſtiques d'Abraham va par ſon ordre, rechercher Rebecca pour ſon fils Iſaac.

Geneſe, & du Chapitre premier du premier livre des Paralipomenes, verſets 32. & 33. d'autant plus que ſon ancien interprete a lû dans ſon manuſcrit. *Jecſan.*

(*a*) Selon l'Ecriture, la recherche de Rebecca eſt antérieure au mariage d'Abraham avec Cétura. *Geneſ.* chap. 24. ẏ. 2.

ment en Mésopotamie : dans l'hiver, les chemins sont pleins de bouë, & dans l'été on ne trouve point d'eau. De plus, le pays est rempli de voleurs, & les voyageurs ont besoin d'une grande attention pour les éviter. Mais malgré toutes ces difficultés le voyage du domestique d'Abraham fut heureux. Lorsqu'il fut près du fauxbourg d'Harran, il trouva plusieurs filles qui en sortoient pour aller puiser de l'eau. Il pria Dieu que s'il avoit agréable la recherche que son maître l'envoyoit faire pour son fils, il permît que Rebecca fût du nombre de ces filles, & qu'il la pût connoître à la manière obligeante dont elle lui donneroit de l'eau, tandis que les autres lui en refuseroient.

II. Occupé de cette pensée, il s'approcha du puits, & pria ces filles de lui donner de l'eau : mais elles lui répondirent qu'elles ne le pouvoient pas ; qu'elles avoient besoin d'en porter à la maison, & qu'elle étoit difficile à puiser. Mais une d'entre elles les reprit de la malhonnêteté qu'elles faisoient à un étranger. Quel plaisir, leur dit-elle, peut-on attendre de vous, puisque vous refusez de l'eau ? Elle lui en présenta gracieusement. Eliézer en conçut de bonnes espérances, mais voulant s'éclaircir davantage, il loua la générosité & le bon caractere de cette fille, qui ne craignoit point de prendre quelque peine lorsqu'il s'agissoit de rendre service à ceux qui en avoient besoin. Il la pria de lui dire qui étoient ses parens ; & l'assura qu'il les félicitoit, d'avoir donné le jour à une personne si bien née ; qu'il souhaitoit qu'ils la mariassent selon leurs desirs, & qu'ils l'établissent dans la maison d'un homme de bien, à qui elle donnât (*a*) de beaux enfans. Rebecca ne fit pas difficulté de lui faire connoître sa famille. Elle lui dit qu'elle s'appelloit Rebecca ; que son pere étoit mort, & qu'il avoit nom Batuel ; qu'elle avoit un frere qui s'appelloit Laban ; que c'étoit lui qui, avec sa mere, gouvernoit la maison & avoit soin de son éducation. Le domestique d'Abraham fut ravi de ce qu'il entendoit & de ce qu'il voyoit, & il connut alors certainement que Dieu faisoit réussir son voyage. Il lui fit présent d'un tour de perles, & de quelques bijoux qu'il convient à des filles de porter. » C'est

(*a*) J'eusse rapporté la traduction de M. d'Andilly, afin qu'on pût choisir celle qu'on jugeroit la meilleure, mais il n'a point rendu cet endroit. M. Bernard n'a pû souffrir *γενεὰν* qu'avoient les anciennes Editions, & il lui a substitué *ὄνησιν* : mais quoi qu'il en dise, *γενεὰν* fait un bon sens, & ce seroit faire un compliment peu gracieux à une fille, que de souhaiter *ut illis in emolumentum cederet*, que ses parens en tirassent du profit.

» dit-il, pour vous remercier de ce que vous avez bien voulu » me donner à boire, & pour vous donner quelque marque » de ma reconnoiſſance. « Il ajoûta » qu'elle les méritoit bien, » ayant été la ſeule entre tant de filles, qui avoit eu cette bon- » té ; qu'il la prioit de vouloir le conduire à la maiſon ; que » la nuit ne lui permettoit pas d'aller plus loin ; qu'il avoit » avec lui des bijoux à l'uſage des perſonnes de ſon ſexe, & » d'un grand prix ; qu'il ne croyoit pas les pouvoir mettre plus » en ſûreté que chez des perſonnes chargées de la conduite d'une » fille ſi aimable ; que ſon caractere prévenant & ſon honnê- » teté lui donnoient lieu de préſumer que ſa mere & ſon frere » ne le trouveroient pas mauvais ; qu'au reſte, il tâcheroit de » ne leur être point à charge ; qu'il avoit des proviſions, & qu'il » ne manqueroit pas de reconnoître les amitiés qu'on lui feroit.« Rebecca lui répondit : » Qu'il rendoit juſtice à ſa famille, en » ayant les ſentimens qu'il venoit de lui marquer ; mais elle » lui fit en même temps quelques reproches, de ce qu'il la croyoit » capable de vouloir rien recevoir pour les ſervices qu'elle pour- » roit lui rendre. Que cependant elle alloit informer ſon frere » *de ſon arrivée*, & qu'elle reviendroit le prendre avec ſon » agrément pour le conduire à la maiſon. « Lorſqu'elle l'eut obtenu, elle le préſenta à ſa famille, & les domeſtiques de Laban prirent ſes chameaux & en eurent ſoin. Pour lui, on le fit entrer dans une chambre, où on lui ſervit à ſouper.

Eliézer eſt reçu chez la mere de Rebecca.

Après qu'on fut levé de table, il dit à la mere & au frere de Rebecca : » Abraham eſt fils de Taré, & par conſéquent » votre parent. « Adreſſant enſuite la parole à la mere en parti- culier, il ajoûta : » Nacor, grand-pere de vos enfans, étoit » frere de pere & de mere d'Abraham. C'eſt lui qui m'envoie » aujourd'hui rechercher Rebecca en mariage pour ſon fils. » Il l'a eu d'un légitime mariage, & il l'éleve comme devant » un jour hériter de tous ſes biens. Il eût pû lui procurer une » alliance dans les maiſons les plus riches du pays, mais il » eſtime ſa famille, & cette eſtime lui fait ſouhaiter ce ma- » riage. Ne vous refuſez pas à l'ardeur avec laquelle il le ſou- » haite. Par une bonté ſinguliére de Dieu, tout m'a réuſſi dans » mon voyage, & j'ai heureuſement rencontré Rebecca & vo- » tre maiſon. Car quand j'ai été arrivé près de la ville, voyant » pluſieurs filles qui étoient autour d'un puits, j'ai prié Dieu » de me faire rencontrer celle *que mon Maître m'envoyoit cher-*

» *cher pour son fils*, & il a exaucé ma prière. Autorisez donc » par votre consentement, la recherche d'une alliance pour » laquelle Dieu se déclare visiblement; & en accordant Re- » becca pour Isaac, faites honneur au zéle avec lequel Abra- » ham m'a envoyé la demander. « Comme cette recherche étoit avantageuse à la famille, après avoir réglé ce qui regardoit ce mariage, Laban & sa mere laisserent partir Rebecca. Isaac étoit à la tête des affaires d'Abraham lorsqu'il l'épousa, car les enfans de Cétura étoient allés s'établir en d'autres pays (*a*).

CHAPITRE XVII.

Mort d'Abraham. *Genes.* chap. 25. ℣. 8. An du monde 2183.

ABRAHAM mourut quelque temps après. Ce fut un homme d'une grande vertu, & que Dieu chérissoit particuliérement, à cause du zéle avec lequel il le servoit. Ses enfans, Isaac & Ismaël, l'enterrerent dans Hébron, auprès du corps de sa femme Sara.

CHAPITRE XVIII.

Naissance de Jacob & d'Esaü. *Ibid.* ℣. 26. An du monde 2188.

I. REBECCA conçut après la mort d'Abraham (*b*). Comme elle étoit fort grosse, Isaac en eut de l'inquiétude. Il consulta Dieu, qui lui répondit qu'elle accoucheroit de deux enfans, qui donneroient leur nom à deux nations, & que celui qui paroîtroit plus petit seroit supérieur au plus grand. Rebecca accoucha en effet peu de temps après de deux enfans, comme Dieu l'avoit révelé à Isaac. L'aîné étoit velu depuis la tête jusqu'aux pieds, & le second vint au monde en le tenant par le talon. Isaac appella l'aîné, Esaü, & parce qu'il étoit velu, il lui donna le surnom de Séïr, qui a le même sens en Hébreu. Le puîné s'appella Jacob, & sa mere l'aima plus que son aîné.

II. Une famine qui affligea le pays où demeuroit Isaac, le fit penser à aller en Egypte, où la fertilité de la terre *met à couvert de ce fléau* : mais Dieu lui ordonna d'aller à Gérare. Le Roi de Salem, qui avoit contracté droit d'hospitalité avec Abra-

(*a*) Voyez Remarque XIII. (*b*) Voyez Remarque XIII.

ham, & dont il étoit l'ami, le reçut bien, & lui donna dans les commencemens des marques d'amitié : mais il ne persévera pas dans ces bons sentimens, & ce fut la jalousie qui en fut cause. Car voyant que Dieu le favorisoit, & qu'il avoit un soin particulier de lui, il l'obligea de se retirer. Isaac qui s'apperçut qu'Abimelech avoit par jalousie changé de sentimens à son égard, alla dans ce qu'on appelle le Ravin *(a)*, qui est un endroit peu éloigné de Gerare. Il voulut y creuser un puits, mais les bergers de ce Prince furent en armes l'en empêcher. Comme il étoit ennemi des contestations, il se retira, & les laissa se flatter de l'avoir emporté de force. Il en creusa un autre. Mais des pasteurs du Roi s'y étant encore opposés, il se retira, & se procura la paix par cette modération. L'occasion se présentant comme d'elle-même dans la suite d'en creuser un troisiéme sans qu'on l'en empêchât, il l'appella Rehoboth, c'est-à-dire, *large*, & il donna le nom d'Eseon au premier, qui signifie *combat*, *oppression*, & au second, celui de Sithenach, c'est-à-dire, inimitié.

III. Comme les grands biens que possédoit Isaac le rendoient très-puissant, le Roi craignit qu'il ne fît usage *de ses forces* pour entreprendre quelque chose contre son Etat. La manière dont ils avoient vécu ensemble lorsqu'il étoit à Gerare *(b)*, n'avoit pas été sans beaucoup de défiance. On n'en étoit venu à aucun éclat, parce qu'Isaac l'avoit toujours évité avec soin. Mais Abimelech craignoit que le bon accueil qu'il lui avoit fait alors, ne l'empêchât pas de chercher les occasions de se venger des mauvais procedés dont on avoit usé à son égard. C'est ce qui l'engagea à aller accompagné de Phicol, l'un de ses Géneraux, faire avec lui un nouveau traité d'amitié. Isaac étoit fort modéré, & le souvenir des amitiés que le Roi lui avoit faites & à son pere, étouffa les ressentimens des injures qu'il en avoit reçues. Ce Prince obtint ce qu'il souhaitoit, & retourna dans ses Etats.

Le Roi de Gerare va trouver Isaac.

An du monde 2208.

IV. Quand Esaü, celui de ses enfans qu'Isaac aimoit davantage, eut atteint l'âge de quarante ans, il épousa Adan & Alibame *(c)*. La premiere étoit fille de Hélon, & la seconde, de Esébéon, deux des plus grands Seigneurs du pays de Canaan. Il contracta ce double mariage de sa propre autorité, n'en

(a) Voyez Remarque XIV.
(b) Au torrent de Gerare. *Genes.* chap. 26. ℣. 17.
(c) Voyez Remarque XV.

ayant rien communiqué à ſon pere. Iſaac ne le lui eût pas permis, ſi la choſe avoit dépendu de lui ; car il avoit de la répugnance à prendre alliance avec les Cananéens. Il ne voulut cependant pas chagriner Eſaü, en l'obligeant de rompre cet engagement, & il crut qu'il devoit ne lui en rien marquer.

An du monde. 2245

V. Iſaac devint vieux & il avoit perdu la vuë. Ayant fait appeller Eſaü, il lui dit : » Mon fils, quand je n'aurois pas » perdu la vuë, ma foibleſſe & mon grand âge ne me permet- » troient pas d'aller (*a*) à la chaſſe. Allez-y, & accommodez » pour mon ſoupé ce que vous aurez pris, afin qu'après avoir » mangé, je prie Dieu de vous être propice & favorable toute » votre vie. J'ignore l'heure de ma mort ; mais je ſouhaite, » avant que de quitter ce monde, vous rendre Dieu propice, » par les prières que je veux lui adreſſer pour vous.

VI. Eſaü partit ſur le champ pour la chaſſe, mais Rebecca, qui vouloit contre le ſentiment d'Iſaac faire tomber la bénédiction de Dieu ſur Jacob, lui ordonna de tuer des chevreaux, & de préparer à manger à ſon pere. Jacob, inſtruit par ſa mere, obéït ; & quand le ſouper fut prêt, il couvrit un de ces bras de la peau d'un chevreau, afin que ſon pere le trouvant velu, crût que c'étoit Eſaü. Car comme ils étoient jumeaux, (*b*) ils

(*a*) ..... *Præſatuſque ætatem, per quam etiamſi cæcitatis calamitas non acceſſiſſet, non liceret ſibi ampliùs Deum ſolito cultu venerari.* S. Gelenius. L'élégant Traducteur a bien ſenti que Joſeph n'avoit pas pû faire parler Iſaac d'une manière ſi peu ſenſée, que de dire, que ſon grand âge ne lui permettoit pas de rendre à Dieu le culte qu'il avoit coutume de lui rendre. Mais en traduiſant que » ne pouvant plus » ſervir Dieu auſſi exactement qu'il avoit » accoutumé, &c. « s'il ſupprime une partie du mauvais ſens que préſentent les termes de ſon original, il laiſſe ce ſaint Patriarche joindre, à l'ordre qu'il donnoit à Eſaü d'aller à la chaſſe, l'impuiſſance où il étoit de ſervir Dieu comme il le ſouhaitoit : deux choſes entiérement diſparates, & qui n'ont aucun rapport entre elles. L'une revient ſi peu à l'autre, que je conjecture que le texte de Joſeph eſt altéré, & qu'au lieu de θεραπευειν τον θεον, il avoit dit θηρασφερειν πονον ; qu'il avoit dit que ſon grand âge ne lui permettoit plus de ſupporter les fatigues de la chaſſe ; au lieu qu'il dit, dans S. Gelenius & dans M. Havercamp, * qu'il ne lui permettoit pas de ſervir Dieu comme il avoit coûtume. Joſeph peut ne s'être pas ſervi des termes préciſément que la conjecture préſente, mais ils expriment en géneral ce qu'il a dû dire pour parler judicieuſement. Je ne m'arrêterai point à faire voir que ces trois mots étant en partie effacés, les Copiſtes ont pû y voir θεραπευειν τον θεον. Ceux qui ſont au fait des mépriſes dans leſquelles ils ſont tombés, conçoivent aſſez, qu'ils ont pû aiſément donner dans celle dont on les ſoupçonne. Ceux qui n'y ſont pas, m'exemtent volontiers du détail dans lequel il faudroit entrer, & qui ne feroit que les ennuyer.

(*b*) Ou Joſeph s'exprime bien mal, ou il s'oublioit bien, de dire qu'Eſaü & Jacob étant jumeaux, ils ſe reſſembloient, excepté que le premier étoit velu. Ils ne ſe reſſembloient pas de la voix, puiſqu'Iſaac dit : » C'eſt la voix de Jacob, » mais les mains ſont d'Eſaü.

* *Querens quæ de ſenectute. ut, vel ſine defectu viſûs & cæcitatis calamitate, ipſum impedierit, ne Deo poſſet miniſtrare.* M. Havercamp.

se ressembloient en tout le reste. Il craignit que s'il s'appercevoit, avant que de lui avoir donné sa bénédiction, qu'il le trompoit, il ne lui donnât au contraire sa malédiction. Lorsqu'il servit le soupé, le ton de la voix ayant donné quelque soupçon à Isaac, il lui ordonna de s'approcher. Jacob lui présenta le bras qu'il avoit couvert d'une peau de chevreau, & Isaac l'ayant touché, dit : » La voix me semble être celle de » Jacob, mais ce grand poil que je trouve *sur votre bras*, me » fait croire que vous êtes Esaü. « Ainsi, ne s'appercevant pas de la tromperie que lui faisoit Jacob, il invoqua Dieu après avoir mangé, & il fit pour lui des vœux. » Seigneur de tous » les siécles, dit-il, Créateur de tout être, c'est vous qui avez » élevé mon pere à une grande puissance, & qui m'avez donné » tout ce que j'ai. Vous avez promis d'être le protecteur de » mes descendans, de leur être favorable, & de leur faire » encore de plus grands biens. Confirmez ce que vous avez » fait en ma faveur, & ne méprisez pas l'état de foiblesse où » je suis réduit, & qui me rend votre secours plus nécessaire » que jamais. Ayez la bonté de conserver ce fils, & de le pré» server de tout mal. Accordez-lui une vie heureuse, & autant » de bien que votre puissance en peut donner. Faites que ses » ennemis le craignent, & que ses amis l'aiment & l'honorent.

Isaac benit Jacob, croyant bénir Esaü.

VII. C'est ainsi qu'Isaac invoquoit le nom de Dieu, croyant le prier pour Esaü, qui, de retour de la chasse, entra lorsqu'à peine il avoit fini : Isaac reconnut alors qu'on l'avoit surpris. Il ne dit cependant rien, mais Esaü l'ayant prié de lui donner sa bénédiction comme il l'avoit fait à son frere ; il lui dit que » cela ne se pouvoit ; qu'il avoit consommé en faveur de Jacob » tous les vœux qu'il pouvoit faire. » Esaü fut si affligé de cette supercherie, qu'il ne put retenir ses larmes. Son pere qui en fût touché, lui dit qu'il se distingueroit à la chasse, dans les exercices du corps & dans toutes les agitations qui dépendent de la force ; qu'il y acquéreroit une gloire immortelle, & qu'elle passeroit à sa postérité, mais qu'il seroit soumis à son frere.

VIII. Jacob eut peur qu'Esaü ne cherchât à se venger de la surprise qu'il avoit faite à Isaac (*a*), mais sa mere le mit à couvert du ressentiment qu'il pouvoit en avoir. Car elle persuada à son mari de lui faire épouser quelqu'une de ses parentes de

(*a*) Voyez Remarque XV.

la Mésopotamie. Esaü avoit épousé, contre la volonté de son pere, Basémath, fille d'Ismaël. Isaac avoit de l'aversion pour les Cananéens, & Esaü n'ignoroit pas qu'il désaprouvoit son engagement. Ce fut pour lui faire plaisir qu'il épousa Basémath, qu'il aima beaucoup (*a*).

CHAPITRE XIX.

Jacob va en Mésopotamie.

I. JACOB partit donc pour la Mésopotamie, où Rebecca l'envoyoit demander en mariage la fille de son frere Laban, & Isaac y donna son consentement à la prière de son épouse. Les Cananéens, par le pays desquels il devoit passer, le haïssoient; ainsi il ne pouvoit loger chez personne, & il étoit obligé de coucher en plein air, se contentant de prendre quelques pierres pour lui servir de chevet. Il eut, pendant qu'il dormoit, une vision. Il crut voir une échelle, qui de la terre touchoit le ciel; ce qui lui paroissoit en descendre étoit d'une majesté au-dessus de la nature humaine. Au haut de l'échelle, il voyoit Dieu distinctement, qui l'appelloit par son nom & lui disoit : » Jacob, fils d'un si bon pere, & d'un aïeul qui s'est acquis une » si grande gloire, que l'état où vous vous trouvez ne vous » abatte point. Concevez de meilleures espérances, & attendez » de mon secours toute sorte de biens & d'avantages. C'est moi » qui ai fait sortir Abraham de la Mésopotamie, qui l'ai retiré » de sa famille, & qui ai rendu votre pere content & heureux; » je ne ferai pas moins pour vous. Ayez donc confiance, & » continuez de marcher sous ma conduite. Vous contracterez » l'alliance que vous recherchez, & vous en aurez des enfans, » également braves & vertueux. Ils laisseront un grand nombre » d'enfans après eux, de manière que votre postérité sera innombrable. Je les ferai regner, eux & leurs descendans, dans ce » pays, & il se répandront sur tout ce que le soleil éclaire de » terres & de mers. Ne craignez donc rien, & que les grands » travaux que vous aurez à soutenir ne vous découragent pas.

Vision de Jacob.

(*a*) Contradiction à ce qui précede. Puisqu'Esaü avoit épousé Basémath contre la volonté de son pere, comment peut-on dire ensuite que ce fut pour lui faire plaisir qu'il l'épousa? Ou le Copiste s'est trompé, ou il a passé quelque chose dans la premiere phrase.

Je

» Je veille ſur ce qui vous arrive aujourd'hui, & encore davan-
» tage ſur ce qui doit vous arriver dans la ſuite.

II. Ce que Jacob vit, ce que Dieu lui annonça, & les grandes promeſſes qu'il lui fit, le remplirent de joie. Il lava la pierre qui lui avoit ſervi de chevet lorſqu'il lui fit cette prédiction, fit vœu d'offrir un ſacrifice deſſus, s'il pouvoit s'en retourner ſain & ſauf, & de préſenter à Dieu lorſqu'il ſeroit de retour, la dîme de ce qu'il pourroit avoir acquis. Plein de reſpect pour ce lieu, il l'appella Béthel, ce qui veut dire la maiſon de Dieu.

III. Continuant enſuite ſon chemin vers la Méſopotamie, il arriva enfin à Harran. Il trouva à l'entrée de la ville, des jeunes gens & des jeunes filles qui étoient autour d'un puits. Comme il avoit ſoif, il ſe joignit à eux; & ayant lié converſation, il leur demanda s'ils connoiſſoient une perſonne qui s'appelloit Laban, & s'il étoit encore en vie. Ils lui répondirent qu'ils le connoiſſoient, & qu'il étoit trop diſtingué pour qu'ils ne le connuſſent pas; que ſa fille gardoit avec eux les troupeaux, & qu'ils s'étonnoient qu'elle ne fût pas encore arrivée. Elle vous inſtruira, ajoûterent-ils, plus particuliérement de tout ce que vous ſouhaitez ſçavoir. Comme ils diſoient cela, la fille de Laban arriva avec des bergers, qui comme elle venoient au puits. Ceux que Jacob avoit interrogés la lui montrerent, & dirent *à la fille de Laban* que cet étranger venoit apprendre d'elle ce qui regardoit ſon pere. Comme elle étoit jeune, elle laiſſa voir que ſon arrivée lui faiſoit plaiſir, & elle lui demanda qui il étoit, d'où il venoit, & quelle affaire l'amenoit dans le pays. Elle ajoûta, qu'elle ſouhaitoit que ſa famille pût lui procurer ce dont il avoit beſoin.

IV. Ce ne furent point les ſentimens de tendreſſe que la nature nous donne pour nos parens, qui toucherent particuliérement Jacob; ce fut de l'amour qu'il reſſentit pour Rachel. Il fut frappé de ſa grande beauté, & elle étoit en effet telle, que peu de celles de ſon ſexe qui brilloient alors, en approchoient. *Jacob fait connoître à Rachel qu'il eſt ſon parent.*
» Puiſque vous êtes fille de Laban, lui dit-il, les liens qui uniſ-
» ſent votre pere & moi ſont plus anciens que notre naiſſance.
» Abraham, Aran & Nacor, eurent pour pere Taré. Votre
» aïeul Batuel étoit fils de Nacor, & mon pere Iſaac doit la
» naiſſance à Abraham & à Sara, fille d'Aran, mais *du côté*
» *de ma mere* nous ſommes encore plus proches parens. Car
» Rebecca ma mere, eſt ſœur de pere & de mere de Laban

» votre pere. Ainsi nous sommes cousins germains vous & moi, » & je viens pour resserrer les liens qui sont entre des per- » sonnes si proches. «

Rachel se ressouvenoit qu'elle avoit souvent entendu son pere parler de Rebecca ; car les jeunes gens écoutent volontiers *ce que des personnes âgées racontent*, & sçachant que sa mémoire lui étoit chere, elle embrassa Jacob (*a*), & la tendresse qu'elle avoit pour son pere fit qu'elle ne put s'empêcher de verser quelques larmes. Elle lui dit après ces civilités, » qu'il alloit faire » un plaisir sensible à son pere & à toute sa famille ; que Re- » becca sa sœur, étoit toujours présente à sa mémoire ; qu'il » ne pensoit qu'à elle, & que sa présence lui feroit plus de » plaisir qu'aucun bien qui pût lui arriver ; qu'elle le prioit de » venir à la maison, dont elle alloit lui montrer le chemin, » & de ne pas éloigner par son retardement un plaisir *auquel* » *son pere seroit très-sensible*.

V. Après lui avoir parlé ainsi, elle le fit entrer chez son pere, qui le reconnut pour son neveu. Jacob étoit cependant tranquille, sçachant qu'il étoit au milieu de ses amis, à qui sa présence causoit d'autant plus de joie qu'ils s'y étoient moins attendus. Peu de temps après, Laban lui témoigna qu'il ressentoit plus de plaisir de le voir qu'il ne pouvoit l'exprimer, & il lui demanda quel pouvoit être le motif de son voyage, & comment il avoit pû quitter son pere & sa mere, qui dans l'âge où ils étoient avoient besoin de ses soins & de ses services. Il ajoûta, qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour qu'il ne manquât de rien. Jacob ne lui cacha point ce qui le regardoit ; il lui dit donc, » qu'ils » étoient dans la maison de son pere deux enfans jumeaux, » Esaü & lui : que sa mere avoit fait par son adresse manquer » à son aîné la bénédiction de son pere, & qu'elle la lui avoit » procurée ; qu'Esaü fâché que son puîné eût le commande- » ment & les biens que la bénédiction de son pere devoit lui » procurer (*b*), tâchoit à lui ôter la vie ; que c'étoit le motif » de son voyage, & qu'il l'avoit entrepris par l'ordre de sa » mere. Car nous avons, ajoûta-t-il, des parens ailleurs ; mais » elle a préferé pour ma retraite ceux qui sont de son côté. Je » mets, après Dieu, mon appui en vous, & ce que je vois me » fait bien espérer.

(*a*) Ce fut Jacob qui embrassa Rachel, & elle ne pleura point. *Genes. ch.* 29. ℣. 11.

(*b*) Voyez Remarque XVI.

VI. Laban lui répondit en l'assurant qu'étant si proches parens, il lui donneroit toute sorte de marques d'amitié, & particuliérement en considération de sa mere ; » qu'il connoîtroit par » l'affection avec laquelle il lui rendroit service, combien il » l'aimoit quoiqu'il fût privé de sa présence ; qu'il le prioit de » veiller sur ses troupeaux, & qu'il ne manqueroit pas de » reconnoître le soin qu'il en prendroit ; que quand il voudroit » retourner dans sa famille, il ne le laisseroit pas y aller sans » lui faire des présens, & lui marquer la considération qu'il » avoit droit d'attendre d'un parent si proche. « *Ces assurances d'amitié* firent beaucoup de plaisir à Jacob. Il lui répondit, » que tandis qu'il demeureroit chez lui, il n'y auroit point de » travail auquel il ne se livrât volontiers pour lui rendre ser- » vice ; qu'il ne demandoit en retour que d'épouser Rachel ; » que ce n'étoit pas parce qu'elle l'avoit introduit dans sa mai- » son, mais parce qu'elle méritoit par une infinité d'autres » endroits, l'estime & le respect qu'il avoit pour elle. Dans la » joie que Laban eut de la réponse de Jacob, il lui témoigna » qu'il n'avoit jamais desiré un plus heureux établissement pour » sa fille que celui qu'il lui proposoit ; qu'il y donneroit volon- » tiers les mains, mais à condition qu'il demeureroit quelque » temps chez lui ; qu'il avoit de la répugnance à envoyer sa » fille dans le pays de Canaan, & qu'il s'étoit toujours repro- » ché d'avoir consenti que sa sœur allât s'y établir.

Jacob accepta la proposition, & il convint de demeurer sept ans avec lui (*a*). Il crut que ce temps suffisoit pour lui donner lieu de le connoître, & des preuves de son attachement. La chose ainsi réglée, & les sept années étant passées, Laban donna un grand repas pour les noces de sa fille. Mais lorsque la nuit fut venue, il fit mettre son autre fille dans le lit nuptial sans que Jacob s'en apperçût. Elle s'appelloit Lia, & elle étoit l'aînée, mais elle n'étoit pas belle. L'obscurité de la nuit, joint à ce que Jacob étoit pris de vin, fit qu'il crut que c'étoit son épouse, & il ne s'apperçut de son erreur que lorsqu'il fut jour. Il se plaignit à son beau-pere de l'injustice qu'il lui avoit faite ; mais Laban le priant de l'excuser, *lui dit* » que s'il lui avoit donné » Lia au lieu de Rachel, ce n'avoit point été pour lui faire de la » peine (*b*), qu'il y avoit été contraint par la coûtume, mais

An du monde 2252.

Laban met dans le lit de Jacob Lia au lieu de Rachel.

(*a*) *Genes.* chap. 29. ℣. 26.

(*b*) On voit bien par l'Ecriture, ce que Joseph a dû faire répondre par Laban à Jacob. Mais pour le trouver dans son

» que ce n'étoit point un obstacle qui l'empêchât d'épouser » Rachel s'il le souhaitoit ; qu'il demeurât encore sept ans (a) » avec lui, & qu'il la lui donneroit. « Jacob y consentit : son amour pour Rachel ne lui permettoit pas de faire autrement, & il l'épousa après que ces sept années furent passées.

VII. Laban avoit donné à Lia & à Rachel deux servantes. Celle de Lia s'appelloit Zelpha, & celle de Rachel Bala. Quoiqu'elles dussent les servir, elles n'étoient pas cependant esclaves. Lia souffroit impatiemment que sa sœur eût toute l'affection de Jacob. Persuadée que si elle avoit des enfans, il la considéreroit davantage, elle prioit Dieu continuellement de lui en donner. Il lui en accorda un, & sa naissance portant son mari à avoir pour elle plus de considération, elle l'appella (b) Ruben, parce qu'elle l'avoit eu par la bonté de Dieu. Elle eut depuis trois autres enfans. Elle donna le nom de Siméon au premier, pour marquer que Dieu l'avoit exaucée. Elle appella le second, Levi, comme qui diroit l'affermissement de l'union. Elle

expression, il faut effacer ετιμν qui ne fait point de sens, pour lui substituer ἔθους : » Laban le pria de l'excuser ; qu'il étoit » contraint d'en agir ainsi ; que ce n'étoit » pas pour lui faire de la peine, mais » qu'il y étoit forcé par une coûtume » supérieure, ἀλλ' ὑφ' ἔθους μείζονος νενικημένον. *Genes. chap.* 29. ℣. 26.

(a) Le P. Calmet, & quelques autres Interprètes, abandonnent le sentiment de Joseph, & prétendent que par la semaine dont parle l'Ecriture, on doit entendre non sept années, mais sept jours, les sept jours de la cérémonie des noces de Lia. La chose seroit certaine si » l'Ecriture di» soit que Jacob épousa Rachel au bout » de sept jours, « comme l'assure M. d'Andilly. Mais, ni l'Hébreu, ni les Septante, ni la Vulgate, ne disent pas cela. Sans entrer dans une difficulté qui est étrangère à Joseph, je me contente de remarquer que quelques traductions, dans le ℣. 29. du chapitre 27. de la *Genes.* ajoûtent *ensuite* après *je donnerai*, qui n'est point dans l'Ecriture. Cette addition porte à croire que Jacob épousa Rachel immédiatement après la cérémonie des noces de Lia. Mais dans les endroits qui ne regardent ni le dogme ni la morale, on doit rendre l'expression de l'Ecriture dans sa généralité, sans la déterminer à un sens plutôt qu'à un autre. *Genes. chap.* 29. ℣. 27.

(b) M. Bernard fait ici une longue Note, pour ne nous pas apprendre grande chose. Les mots composés perdent toujours en s'unissant quelques-unes de leurs lettres, mais sur-tout les noms propres. Car comme ils reviennent plus souvent dans l'usage, ils sont sujets à de plus grandes élisions, & ils en souffrent quelquefois de si considérables, qu'il ne reste aucune ou peu de traces de ce qu'ils étoient avant que d'être joints ensemble. Pour justifier l'étymologie que Joseph donne du nom de Ruben, on peut conjecturer qu'il est composé d'un verbe, d'une particule, d'une préposition & d'un substantif. [*râ—âh*] ou [*behKhène*] *Il a regardé & dans la miséricorde*. L'Hébreu ; qui est suivi des Septante & de la Vulgate, dit que Lia appella son premier-né Ruben, parce que Dieu avoit regardé son humiliation. Mais Joseph a pû lire dans son exemplaire [*behKhinnô*] au lieu de [*benghôneii.*] *Il m'a regardé dans sa miséricorde*, au lieu de *il m'a regardé dans mon affliction*. Quoi qu'il en soit, en ne suivant pas l'étymologie que les Septante donnent de ce nom, c'est une preuve que Joseph n'a pas composé ses Antiquités Juives sur cette version, comme quelques Sçavans le prétendent.

nomma enfin le troisiéme Juda, qui marque action de graces.

Rachel craignant que la fécondité de sa sœur ne fût cause que Jacob ne l'aimât davantage qu'elle, fit coucher avec lui sa servante Bala. Jacob en eut deux enfans. Le premier s'appella Dan, c'est-à-dire, jugement de Dieu. Rachel appella le second (*a*) Nephtali, c'est-à-dire, heureuse contre-batterie; parce qu'elle avoit comme usé d'artifice contre la fécondité de sa sœur Lia, qui prévit le contre-coup que la conduite de Rachel pouvoit lui porter, & fit aussi coucher sa servante avec son mari. Il en eut deux enfans, dont le premier fut appellé Gad, c'est-à-dire, fortune ou hazard, & le second, Aser, c'est-à-dire, heureux. Cette fécondité augmenta la considération que Jacob avoit pour Lia. Ruben, l'aîné de ses enfans, lui apporta un jour des pommes de mandragore. Rachel qui les vit en eut envie, & pria sa sœur de lui en donner; mais elle le refusa, en lui disant qu'il devoit lui suffire de lui avoir enlevé l'amitié de son mari. Rachel, pour l'appaiser, lui dit qu'elle consentoit qu'il couchât avec elle la nuit suivante. Lia accepta cette marque de déférence, & Jacob pour complaire à Rachel coucha cette nuit avec sa sœur. Elle en eut un enfant, qu'elle appella Isacar, pour marquer qu'elle l'avoit eu pour récompense: & elle eut encore dans la suite un garçon & une fille. Elle appella le garçon Zabulon, le regardant comme l'affection de son mari pour elle, & la fille Dina. Rachel eut aussi quelque temps après un enfant, qu'elle appella Joseph, ce qui signifie, accroissement, augmentation.

Naissance de quelques enfans de Lia & de Rachel.

VIII. Jacob après avoir eu soin (*b*) pendant vingt ans des troupeaux de son beau-pere, voulut retourner chez lui, & emmener ses femmes, mais Laban ne voulut pas le lui permettre, & il fut obligé de le faire secrétement. Il voulut s'assurer auparavant des sentimens de Lia & de Rachel, sur le voyage qu'il méditoit. Comme il les trouva disposées à l'entreprendre, il partit avec la moitié (*c*) du troupeau de Laban, sans qu'il s'en apper-

An du monde 2259.

(*a*) J'ai suivi la correction d'Isaac Vossius, qui a substitué ἐκμηχανήματος à εὐμηχανήτος qu'on lit dans les anciennes Editions. M. Bernard vouloit qu'on lût ἀμηχάνητος, *nullis dolis expugnandus*. Ce Sçavant n'étoit pas heureux en conjectures. Rachel ne pouvoit pas sçavoir ce que seroit un jour le fils de Bala, elle ne pouvoit donc pas lui donner un nom qui marquât qu'il ne se laisseroit jamais surprendre par la fraude; outre que les noms que Lia & Rachel donnoient aux enfans de leur mari, marquoient moins leurs qualités personnelles que l'effet que produisoit leur naissance, ou ce qu'elles s'en promettoient.

(*b*) *Genes.* chap. 30. ℣. 26.

(*c*) Joseph ajoûte, sans preuve, » qu'outre les Théraphim que Rachel avoit

eût. Lia & Rachel emmenoient avec elles les enfans qu'elles lui avoient donnés, leurs servantes, leurs enfans & ce qui pouvoit leur appartenir. Rachel prit avec elle des figures des Dieux que, selon la loi du pays, on servoit en Mésopotamie. Jacob lui avoit appris à mépriser le culte de ces Dieux ; mais elle pensa que si son pere les poursuivoit & les atteignoit, elle réclameroit leur protection & l'engageroit par-là à leur pardonner.

IX. Laban apprit la retraite de Jacob un jour (*a*) après qu'il se fut retiré avec ses femmes. Il en fut indigné, & il le poursuivit bien accompagné. Il l'atteignit le septiéme jour, & il le trouva campé sur une petite colline. Comme la nuit approchoit, il jugea à propos de se reposer ; mais Dieu qui lui apparut en songe, lui ordonna de recevoir son gendre & ses filles en grace, de ne pas entreprendre de les maltraiter, de faire au contraire alliance avec Jacob ; le menaçant de combattre pour lui, si méprisant le peu de monde qu'il avoit avec lui, il osoit l'attaquer.

Reproches que fait Laban à Jacob.

Pour obéir à l'ordre de Dieu, Laban, lorsque le jour parut, demanda une entrevuë à Jacob, qui l'accepta dans la confiance qu'il avoit en la parole de son beau-pere. Laban commença par lui rapporter le songe qu'il avoit eu ; il lui reprocha ensuite » qu'étant » venu chez lui dénué de toutes choses, il l'avoit mis dans » l'abondance ; qu'il lui avoit donné ses filles en mariage dans » l'espérance de se l'attacher davantage par des liens si agréa- » bles ; mais que sans considération pour sa mere, pour la » parenté qui les unissoit, pour ses filles qu'il avoit épousées, » pour ses enfans, qui étoient ses petits-fils, il l'avoit traité

» pris, Jacob avoit encore emmené les » troupeaux de Laban, qui étoient sous » sa conduite: « *D. Calmet*. C'est plutôt le sçavant Interprète qui accuse cet Auteur, sans preuve, de dire ce qu'il ne dit pas. Jacob, en se retirant de chez son beau-pere, emmena des troupeaux ; & comme Laban lui dit : » Je regarde vos trou- » peaux ..... comme s'ils étoient à moi, « Joseph a pû dire qu'il en emmena une partie. Ce qui est particulier, c'est que le Pere Calmet, pour justifier son reproche, cite ces paroles de cet Auteur : *Abducebat etiam Jacob dimidium pecorum*. Genes. chap. 31. ℣. 19. *Ibid*. ℣. 43. chap. 32. ℣. 14.

(*a*) Ce fut, selon l'Ecriture, le troisiéme jour, que Laban apprit la retraite de Jacob : & Salien, Schotanus & le P. Calmet ont reproché a Joseph de la contredire, en disant, μετ' ἡμέραν μίαν γινε. Mais il n'est pas difficile d'excuser cet Auteur. Il n'y avoit qu'un jour plein, que Jacob étoit sorti de chez son beau-pere, lorsqu'il apprit sa sortie, mais il y avoit de plus quelques heures de celui de son départ & de celui de son arrivée. Joseph a négligé d'entrer dans ce détail, mais l'Ecriture a jugé à propos de le marquer, en disant que Laban apprit le troisiéme jour la sortie de Jacob, dans le sens qu'elle dit que J. C. est ressuscité le troisiéme jour. *Genes. chap.* 31. ℣. 22.

» comme un ennemi ; qu'il avoit obligé ses filles de s'enfuir » de chez lui, à qui elles étoient redevables de la naissance ; » que tout ce qu'il emmenoit étoit à lui ; qu'il avoit enlevé » les Dieux de sa famille, Dieux que ses ancêtres avoient » honorés d'un culte divin, & auxquels il rendoit le même » honneur. Ce qu'on ne fait pas à un ennemi avec lequel on » est en guerre, mon parent, le fils de ma sœur, l'époux de » mes filles, un étranger envers qui j'ai exercé l'hospitalité me » le fait aujourd'hui.

Jacob répond aux reproche de Laban.

Après que Laban eut parlé, Jacob prit la parole & dit, pour justifier sa conduite, » qu'il n'étoit pas le seul à qui Dieu eût » donné de l'attache pour sa patrie ; qu'il l'a donnée à tous » les hommes, & qu'après avoir été si long-temps absent de » la sienne, on ne pouvoit pas désaprouver qu'il souhaitât la » revoir. Vous m'accusez de vous avoir pillé ; mais tout autre » jugeroit au contraire, que c'est vous qui ne me rendez pas » justice : car au lieu de m'avoir obligation des peines que j'ai » prises pour conserver, augmenter même votre bien, vous me » faites un crime de ce que j'en conserve une petite partie en » me retirant. Si vos filles me suivent, sçachez que c'est par » une juste attache que la nature donne aux femmes pour leurs » maris ; & ce n'est peut-être pas tant moi qu'elles suivent, que » leurs enfans que j'emmene. « Après que Jacob eut fait voir à son beau-pere qu'il ne lui avoit fait aucune injustice, il se plaignit » qu'étant frere de sa mere, & qu'après lui avoir donné » ses filles en mariage, il l'avoit fait s'épuiser pendant vingt ans » à son service pour obéir à ses commandemens ; que la manière » dont il l'avoit traité, sous prétexte de lui accorder ses deux » filles, quelque dure qu'elle fût en elle-même, il la regardoit » comme gracieuse, en comparaison de celle dont il l'a traité » après qu'il les a eu épousées ; que son ennemi n'eût pas vou- » lut en agir ainsi avec lui. «

Mauvaise foi de Laban.

En effet, Laban en avoit agi en toutes occasions sans honneur & sans foi. Lorsqu'il voyoit que Dieu favorisoit son gendre en tout ce qu'il entreprenoit, il promettoit que ce qui naîtroit dans ses troupeaux de couleur blanche lui appartiendroit, & il vouloit une autre fois, que ce qui naîtroit de couleur noire fût son partage. Mais ce qu'il lui assignoit pour sa part étant toujours plus nombreux que ce qu'il réservoit pour la sienne, jaloux de ce que le bien de son gendre augmentoit, il lui man-

quoit de parole, & remettoit à l'année suivante à remplir ses engagemens. S'il en prenoit de nouveaux, c'est qu'il espéroit que les choses n'arriveroient pas toujours de la même manière, mais l'évenement ne manquoit jamais de lui apprendre qu'il se flattoit mal-à-propos.

X. Pour répondre à la plainte que Laban faisoit, qu'il lui emportoit ses Dieux, Jacob lui dit qu'il pouvoit fouiller *dans ses tentes*. Rachel qui sçut que son pere alloit le faire, les cacha sous le bas du chameau qui la portoit, s'assit dessus & lui dit, *lorsqu'il fut pour fouiller*, qu'elle étoit incommodée du mal ordinaire à son sexe. Prévenu que dans l'état où elle étoit, elle n'eût pas voulu approcher des Dieux, il ne fouilla pas davantage. Laban & Jacob se firent mutuellement des promesses. Le premier, d'oublier ce qui s'étoit passé, & le dernier, d'aimer Lia & Rachel. Ils en firent serment sur une montagne, sur laquelle ils éleverent une colonne en forme d'autel. C'est de-là que cette montagne s'appelle Galaad; & on appelle encore aujourd'hui ce pays, la Galaatide. Ce Traité fut suivi d'un repas, après lequel Laban s'en retourna.

Rachel cache les Téraphim de Laban. *Genes.* chap. 31. ỳ. 34.

CHAPITRE XX.

I. JACOB continuant de s'avancer vers le pays de Canaan, vit des Anges (*a*) qui lui annoncerent de grands avantages pour l'avenir. C'est pourquoi il appella cet endroit le camp de Dieu. Inquiet cependant, de connoître dans quels sentimens son frere étoit à son égard, il envoya quelques-uns de ses gens s'en informer. Car ce qui s'étoit passé entre eux, lui donnoit sujet de craindre. Il ordonna à ceux qu'il envoyoit de lui dire, » qu'il » avoit quitté la maison paternelle, parce qu'il ne croyoit pas » qu'il lui convînt d'y demeurer pendant qu'il étoit fâché contre lui; que se flattant qu'une aussi longue absence auroit » effacé le souvenir de ce qui s'étoit passé, il s'en retournoit. » Qu'il emmenoit avec lui ses femmes, ses enfans & ce qu'il s'étoit » procuré par son travail; qu'il le faisoit maître de sa personne &

Jacob envoie annoncer son arrivée à Esaü.

(*a*) *Fueruntque obviam ei Angeli Dei.* chap. 32. ỳ. 1. L'Ecriture n'a point ces prédictions de grands avantages. Joseph appelle ce qui se présenta à Jacob Φαντάσματα: mais il paroit par le numero suivant, qu'il entend par ce mot *des Anges*.

» de

» de ce qu'il avoit de plus cher, persuadé que rien ne pouvoit » lui arriver de plus avantageux que de partager avec lui ce » que Dieu lui avoit donné. « Ces envoyés ayant ainsi parlé, Esaü en eut beaucoup de plaisir, & il alla au-devant de son frere avec quatre cents hommes.

Jacob apprenant qu'Esaü venoit au-devant de lui si bien accompagné, eut beaucoup de crainte; mais il se remit à la bonté de Dieu du soin de sa conservation. Cependant il disposa le peu de monde qu'il avoit de la manière qu'il crut propre pour le couvrir & battre l'ennemi, s'il entreprenoit de le maltraiter. Il en fit donc marcher une partie devant lui, & il ordonna aux autres de suivre de près, afin que si Esaü défaisoit les premiers, ils pussent se reformer en se repliant sur ceux qui les suivroient (*a*). Après avoir ainsi disposé son monde, il en détacha quelques-uns, qu'il envoya faire des présens à son frere. C'étoient des bêtes de service, & différentes autres espèces d'animaux que leur rareté devoit faire estimer par celui à qui on en faisoit présent. Il leur ordonna de laisser quelque espace vuide entre eux, afin qu'Esaü, en en rencontrant toujours, leur nombre lui parût plus grand. Quoiqu'il espérât que ces présens l'adouciroient, s'il lui étoit resté quelque sentiment de colère, il recommanda cependant à ceux qu'il envoyoit de lui parler avec respect & soumission.

Arrangemens que prend Jacob à l'approche de son frere.

II. Tout le jour se passa à prendre ces arrangemens; & la nuit étant venue (*b*), il fit avancer ses gens. Pour lui, il resta derrière. Lorsqu'ils eurent passé un torrent qu'on appelle Jabac, un phantôme se présenta à lui & l'attaqua, mais Jacob le vainquit. Le phantôme lui dit alors, » qu'il devoit être bien-aise » de ce qui lui étoit arrivé; qu'il ne crût pas avoir remporté » un petit avantage; qu'il avoit vaincu un Ange de Dieu; qu'il » devoit regarder cette victoire comme un gage des grands » biens qui lui devoient arriver; que sa postérité subsisteroit » toujours, & que nul mortel ne le surpasseroit en force. « Il finit en lui ordonnant de prendre le nom d'Israël, qui veut dire

Jacob lutte avec un Ange.

(*a*) Toutes ces dispositions pour battre l'ennemi en cas d'attaque, sont de l'invention de Joseph. *Gen. ch.* 23. ℣. 7. & 8.

(*b*) Nos Traducteurs François, qui rendent, *cùmque maturè surrexisset*, du verset 22. chap. 32. par, » & s'étant levé » du grand matin, « n'ont consulté ni l'Hébreu ni le Grec. Car dans l'un & dans l'autre Texte, c'est la nuit que Jacob se léve, & le *maturè* de la Vulgate ne signifie que *de bonne heure*. Il n'étoit pas même nécessaire de consulter l'Hébreu ou le Grec, il suffisoit de faire attention aux ℣. 24. & 26.

dans la langue Hébraïque, celui qui résiste à un Ange de Dieu. Il lui dit ces choses, parce que Jacob l'en avoit prié. Car s'appercevant que c'étoit un Ange de Dieu, il le pria de lui faire connoître ce qui devoit lui arriver. Le phantôme disparut après qu'il lui eut parlé ainsi. Jacob eut beaucoup de joie de cette vision, & il appella le lieu où il l'avoit eue, Phanuel, ce qui signifie visage de Dieu. Il lui resta de ce combat une douleur au muscle qu'on appelle *fascia lata*, ce qui le porta à s'abstenir dans la suite de manger de cette partie, de quelque animal que ce fût, & à son exemple nous n'en mangeons point aussi.

Entrevuë de Jacob & d'Esaü.

III. Quand Jacob sçut que son frere approchoit, il fit avancer & mettre à l'écart ses deux femmes & leurs servantes; afin que s'il falloit combattre, elles vissent l'action sans danger. Pour lui, quand il fut proche de son frere, il le salua profondément. Esaü qui n'avoit aucun mauvais sentiment contre lui, répondit à sa civilité, & lui demanda ce que c'étoient que ces femmes & ce grand nombre d'enfans. Jacob lui ayant dit ce que c'étoit, il voulut l'accompagner chez leur pere commun; mais Jacob s'étant excusé sur l'embarras que causeroient le monde & tout le train qu'il avoit avec lui, Esaü se retira à Séïr où il faisoit sa demeure ordinaire, & à qui il donna ce nom (*a*), qui signifie velu, à cause qu'il l'étoit.

CHAPITRE XXI.

Sichem fils du Roi Hémor déshonore Dina fille de Lia.

I. JACOB se rendit dans un lieu qu'on appelle encore aujourd'hui les Tentes (*b*), d'où il alla à Sichem, qui est une ville du pays de Canaan. Un jour que les Sichimites célébroient une grande fête, Dina sa fille, curieuse de voir la manière dont les filles du pays s'habilloient, entra dans la ville. Sichem, fils du Roi Hémor, qui la vit, l'enleva & en abusa. Transporté d'amour pour elle, il pria son pere de la lui faire épouser. Ce Prince qui ne vouloit pas chagriner son fils, fut trouver Jacob, pour le prier de consentir que son fils épousât sa fille. Jacob n'osoit refuser cette alliance par considération pour la personne qui la recherchoit; mais d'un autre côté, ne croyant pas qu'il

(*a*) Il ne paroît pas qu'Esaü ait donné le nom de Séïr à des montagnes de l'Idumée. Voyez *Genes.* chap. 14. ℣. 6. chapitr. 36. ℣. 20.

(*b*) Sochoth. *Genes chap.* 33. ℣. 17.

lui fût permis de donner sa fille à un étranger, il le pria de lui permettre de faire réflexion sur l'engagement qu'il lui proposoit (*a*). Le Roi s'en retourna avec espérance que l'affaire réussiroit. Jacob fit connoître à ses enfans le déshonneur de Dina, la recherche qu'en faisoit Hémor, & il leur ordonna de délibérer sur ce qu'il convenoit de faire. La plûpart ne sçachant quel parti prendre, ne répondirent rien; mais Siméon & Levi, qui étoient freres de pere & de mere de Dina, prirent ensemble leur résolution sans la communiquer à leur pere. La fête n'étoit pas encore finie, & les Sichimites n'étoient occupés que de plaisirs & de divertissemens, lorsqu'ils se jetterent sur les premiers gardes qu'ils trouverent endormis; ils les tuérent, pénétrerent dans la ville, massacrerent tous les hommes, même le Roi & son fils, n'épargnerent que les femmes, & se retirerent après une si sanglante exécution, emmenant leur sœur avec eux.

Genes. ch. 34.

An du monde 2273.

II. Jacob étonné d'un si cruel massacre, fut très-fâché contre ses enfans; mais Dieu qui lui apparut, lui ordonna de bien espérer, de purifier ses tentes, & d'offrir le sacrifice qu'il avoit fait vœu d'offrir, lorsqu'allant en Mésopotamie il avoit eu une vision. Il ignoroit que Rachel eût emporté les Dieux de Laban; mais il les trouva en purifiant sa famille, & il les cacha en terre sous un chêne. Il quitta ensuite Béthel, où il avoit eu une vision lorsqu'il alloit en Mésopotamie, après y avoir sacrifié.

III. Continuant ensuite de marcher, il arriva à Ephrata, où Rachel étant morte en couche, elle y fut enterrée, & ce fut la seule de la famille qui ne le fut pas à Hébron. Jacob la regreta beaucoup, & il appella l'enfant qu'elle venoit de mettre au monde, Benjamin (*b*), à cause de la douleur qu'il avoit causée à sa mere. Jacob eut douze garçons & une fille. Huit étoient légitimes, six de Lia & deux de Rachel, & quatre de leurs servantes. J'ai rapporté leurs noms ci-dessus.

(*a*) *Genes.* chap. 34. 9. Joseph ne suit pas exactement le récit que l'Ecriture fait de cet évenement.

(*b*) L'étymologie que Joseph donne ici du nom de Benjamin, n'est pas juste; mais les Copistes ont pû mettre Benjamin au lieu de Bénoni, d'autant plus facilement qu'on ne connoît guères le dernier des enfans de Joseph que sous le nom de Benjamain. Rachel l'appella Bénoni, & c'est à ce nom que convient l'étymologie que Joseph donne; mais Jacob l'ayant nommé Benjamin, on ne le connoît dans l'Ecriture sainte que sous ce nom. En supposant que les Copistes, par une inattention qui ne leur a été malheureusement que trop commune, ont transcrit Benjamin au lieu de Bénoni, toute la faute que Joseph fait ici, est de dire que Jacob donna le nom de Bénoni à son dernier enfant, étant certain par l'Ecriture que ce fut Rachel qui le lui imposa. Peut-être

CHAPITRE XXII.

JACOB alla d'Ephrata à Hébron, qui est une ville du pays de Canaan. Isaac y demeuroit, mais il trouva que sa mere étoit morte : & il ne conserva pas long-temps son pere, car il mourut peu de temps après qu'il fut arrivé à Hébron. Le tombeau de sa famille y étoit, & ce fut dedans que ses enfans l'enterrerent, auprès de sa femme. Isaac fut fort chéri de Dieu, & après Abraham, il n'y eut personne qu'il honorât davantage de sa protection. Il pratiqua constamment la vertu jusqu'à la fin de sa vie, qui fut de cent quatre-vingt-cinq ans (*a*).

qu'ἐκάλεσε tient mal-à-propos la place d'ἐκλήθη. Ce soupçon justifié, Joseph ne diroit que ce que l'Ecriture dit.

(*a*) *Et completi sunt dies centum octoginta annorum.* Genes. chap. 35. ✝. 28.



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE PREMIER.

REMARQUES.

REMARQUE I.

De l'engagement que Joseph prend avec le Public, lorsqu'il dit : Τα μεν ακριβη των εν ταις αναγραφαις κειμενων ο λογος κατα την οικειαν ταξιν σημανει . . . ουδεν προσθεις, ουδ' αυ παραλιπων.

JOSEPH promet deux choses. De ne rien ajoûter à ce qu'il appelle αναγραφαι, & de n'en rien retrancher. Dans quelque sens qu'on prenne ce mot, il est certain qu'il n'a pas rempli l'engagement qu'il prend de ne rien retrancher de ce qu'il trouvoit ἐν ταις αναγραφαις. Car il a omis plusieurs faits que l'Ecriture rapporte, & qui étoient par conséquent dans les monumens de sa nation. Pour ne pas entrer dans un détail ennuyeux de tout ce qu'il a omis, on lui reproche particuliérement de n'avoir pas rapporté l'adoration du Veau d'or dans le désert, ni le massacre des Innocens. Le double reproche est juste ; mais qu'il n'ait pas parlé du premier pour ménager l'honneur de sa nation, & qu'il ait passé le second sous silence, en haine des Chrétiens, c'est lui faire sans preuve un crime d'omissions qui peuvent n'être que l'effet d'un défaut d'attention, de mémoire, ou de connoissance.

S'il n'a pas rapporté que les Israëlites adorerent un veau d'or dans le désert, rien ne donne lieu de croire que ç'ait été pour en épargner la honte à sa nation. Il n'a point supprimé plusieurs autres désordres dans lesquels elle est tombée & qui ne la déshonorent pas moins, s'ils ne la couvrent pas même d'une plus grande confusion. La mémoire ne nous présente pas toujours tout ce qui devroit entrer dans l'ouvrage auquel nous travaillons. Souvent l'attention nous manque, & nous fait omettre des choses que nous sçavons & que nous avions dessein de dire.

On fait de Joseph tout ce qu'on veut, & on le traite selon que l'on croit en avoir besoin. Pour soûtenir l'authenticité de l'éloge de J.C. qu'on lit dans le dix-huitiéme Livre de ses Antiquités Juives., il doit avoir eu de l'honneur & de la probité : on lui en donne. Son silence sur le massacre des Innocens fait peine, & on craint qu'il ne forme quelque nuage contre

la vérité du fait : c'en eſt aſſez pour qu'on le regarde comme un ennemi des Chrétiens, qui par haine pour la Religion qu'ils profeſſent, a ſupprimé un évenement dont ils pouvoient tirer beaucoup d'avantage.

Bethléem n'étoit qu'un village χωμη, & quarante ou cinquante enfans qu'Hérode put y faire égorger, ne durent pas faire une grande impreſſion, ſur-tout dans un temps où toute l'attention du public étoit tournée vers les ſcénes ſanglantes que ce Prince donnoit dans ſa famille. La mémoire put s'en perdre dans l'eſpace de plus d'un ſiécle ; & quand la mémoire s'en ſeroit conſervée, Joſeph n'auroit pû s'en inſtruire que de quelque Juif : & qu'eſt-ce qu'un Juif auroit pû lui apprendre de cet évenement ? Que peu de temps avant la mort d'Hérode, quelques Sages étoient venus d'Orient à Jeruſalem pour s'informer où étoit né le Roi des Juifs ; que dans la crainte que le bruit de la naiſſance du Meſſie ne portât le peuple à ſe révolter, ce Prince fit égorger tous les enfans qui étoient nés à Bethléem depuis deux ans. C'eſt tout ce qu'un Juif auroit pû dire à Joſeph de cet évenement ; & il n'y a rien dans ce récit que ſa haine contre le Chriſtianiſme ait pû l'obliger de ſupprimer, ni dont les Chrétiens euſſent pû tirer avantage.

Joſeph rapporte quelques évenemens & quelques circonſtances qui ne ſont point dans l'Ecriture. Il prête des ſentimens & des vuës aux perſonnes, dont elle ſe contente de rapporter les actions ; & il prétend déveloper les motifs des évenemens qu'elle ne fait que raconter. S'il s'eſt flatté de ſe faire par-là un mérite, ou de donner du relief à la noble ſimplicité de l'Ecriture, il s'eſt infiniment trompé. Ses additions ſont ſouvent peu vrai-ſemblables, quelquefois fabuleuſes, toujours la preuve d'un goût décidé pour le merveilleux & l'extraordinaire, aux dépens du judicieux & du naturel. Si elles ſont capables de donner quelque relief à l'Ecriture, c'eſt par la même raiſon que la beauté du vice releve la vertu ; mais ſi en ajoûtant à l'Ecriture, il a manqué au reſpect qu'il lui devoit, il n'a pas manqué en cela de fidélité à l'engagement qu'il avoit pris avec le public. Car il ne lui avoit pas promis „ de ſuivre l'ordre qui „ eſt dans les Saints-Livres, ſans y „ rien ajoûter ni diminuer (a). " Et un Savant, qui aſſure „ qu'il dit ex- „ preſſément qu'il a compoſé ſon „ Hiſtoire conformément au Texte „ ſacré, (b) " lui fait prendre un engagement qu'il ne prend pas.

Joſeph ne s'eſt engagé qu'à donner aux Grecs une Hiſtoire de ſa nation, tirée des Ouvrages écrits en Hébreu (c). ἐκ τῶν Ἑβραϊκῶν μεθηρμηνευμένων γραμμάτων. Toujours attentif à ſe couvrir contre les railleries qu'il craignoit que les Payens ne fiſſent de lui, lorſqu'il racontoit quelqu'une des merveilles que Dieu avoit opérées en faveur de ſon peuple, après en avoir rapporté quelqu'une, il ajoûte aſſez ſouvent (d) : „ Que perſonne

(a) M. d'Andilly.

(b) Sam. Shucford. *Hiſt. du monde*, &c. pag. 59.

(c) Præf. num. 2.

(d) „ Ὡς ἐν ταῖς ἀρχαίαις εὗρον ταῦτα βίβλοις. „ On ne doit pas me blâmer de rapporter „ ce qu'on peut lire dans les ſaintes Ecri- „ tures. " *M. d'Andilly.* Joſeph ne donne point l'épithete de ſaints aux Livres dont il parle ... μόνον τὰ μεταφράζειν τὰς Ἑβραίων βίβλους εἰς τὴν Ἑλλάδα γλῶτταν. Antiq. Juiv. liv. 10. chap. 10. num. 6.

„ ne me le reproche, si je rapporte „ ces choses comme je les trouve „ dans les anciens Livres..... J'ai „ déclaré dans la préface de mon „ Histoire, que je ne faisois que „ traduire en Grec des Ouvrages „ écrits en Hébreu. "

Les Juifs avoient d'autres Histoires & d'autres Livres, que ce que nous appellons l'Ecriture. Cela est certain, par les différents endroits de la Bible que j'indique à la marge (*a*). ἀναγραφαῖς dont Joseph se sert ici pour marquer ce à quoi il s'engage de ne rien ajoûter, signifie ordinairement chez cet Auteur, monumens, archives, titres. C'est dans ce sens qu'il dit dans son premier Livre contre Apion (*b*), que les Egyptiens & les Babyloniens avoient toujours eu grand soin de bien conserver des memoires & des monumens: τὴν περὶ τὰς ἀναγραφὰς ἐπιμέλειαν. A quoi il ajoûte que sa nation en avoit encore été plus soigneuse. Tout ce que Philon dit dans ses trois Livres de la vie de Moïse, n'est pas pris de l'Ecriture; il finit cependant cet Ouvrage, en disant: „ Telle fut la fin de Moïse, „ du Législateur, du Roi, du Prophète & du Pontife, comme elle „ est rapportée dans les saintes Ecritures: " διὰ τῶν ἱερῶν γραμμάτων.

Ce passage fait voir que les Juifs regardoient tout ce qui avoit trait à leur Loi & à leur Histoire comme quelque chose de sacré; & qu'ἱερὰ γράμματα n'est pas toujours dans leur manière de penser, la sainte Ecriture. Joseph nous en fournit une autre preuve, lorsqu'il dit ici que leur sainte Ecriture contenoit l'Histoire de cinq mille ans. Car il ne reconnoît pas pour sainte Ecriture proprement dite, les Livres que les Auteurs de sa nation (*c*) composérent depuis le régne d'Artaxercès. Et comment auroit-il pû promettre de ne prendre l'Histoire de sa nation qu'il conduisoit jusqu'au commencement de la guerre qu'elle eut avec les Romains, que dans l'Ecriture, en reconnoissant qu'elle n'avoit plus de Livres canoniques depuis le régne de ce Prince? Aussi Eusebe ne paroît pas avoir vû un autre sens que celui que nous lui donnons, dans les termes dont il exprime l'engagement qu'il prend avec le Public. Car il dit qu'il a rapporté exactement les deuteroses des Juifs, qui sont hors *leur canon*. Car ces deutéroses, que rapporte exactement l'Historien Juif, ne peuvent être que les évenemens qui ne sont pas dans l'Ecriture.

REMARQUE II.

Joseph ne dit pas que tous les animaux parlassent.

LES anciennes Editions de Joseph se contentoient de lui faire dire que les animaux, dans l'état d'innocence, vivoient ensemble sans se faire de mal. M. Havercamp a cru qu'il les faisoit parler ensemble; & pour le lui faire dire, il a changé ὁμοφρονοῦνται en ὁμοφωνοῦνται. Il a prétendu que la suite autorise cette correction, mais c'est tout le contraire. Si Joseph avoit cru que les animaux parloient alors, il eût dû marquer ce qui leur avoit fait perdre l'usage de la parole, comme il raconte que Dieu en avoit privé le serpent pour

(*a*) 1. Machab. ch. 16. ℣. 24. Préface Ecclésiast. 2. Tim. ch. 3. ℣. 8. Epît. S. Jude.

(*b*) num. 5.

(*c*) Liv. 1. contre Apion, num. 8.

le punir d'avoir séduit Eve. Sans contester au sçavant Editeur qu'ὁμοφωνεῖν ne puisse signifier parler ensemble, il est certain que ce n'est pas son sens ordinaire ; & en bonne critique, toute explication ou correction qui tire un terme de sa signification commune pour lui en donner une extraordinaire, doit la justifier par quelques exemples, & ce sçavant n'en apporte aucun.

L'Ecriture ne dit pas en termes exprès, que le serpent parlât & qu'il eût des pieds ; mais la manière dont elle s'exprime, donne naturellement lieu de le conclure. Elle le fait parler à Eve, Eve lui répond, & le serpent replique. Ce peut n'être qu'une figure, pour marquer que le démon tenta & séduisit la premiere femme : & c'est le sentiment le plus universellement reçu. Mais ce n'est que par réflexion qu'on a recours à la figure ; car l'expression de l'Auteur sacré porte naturellement dans l'esprit l'idée d'un animal qui parle & qui converse avec Eve.

Pour punir le serpent de sa malice, Dieu le condamna à ramper sur la terre. Ce n'eût pas été une punition, s'il n'eût pas eu de pieds ; car on ne conçoit pas qu'il eût pû se porter d'un endroit dans un autre qu'en se traînant, s'il n'en avoit pas eu : qu'il s'y transportât la tête levée, si l'on veut, sur quoi portoit le reste du corps, si ce n'est sur la terre ?

REMARQUE III.

On ne voit rien qui oblige de traiter de fable, ce que Joseph rapporte des colonnes des enfans de Seth.

CROIRE tout sans preuves, c'est l'effet d'une stupide simplicité ; nier tout sans raison, c'est celui d'une orgueilleuse présomption. Que les enfans de Seth aient élevé des colonnes, & qu'ils aient gravé quelque chose dessus, le fait est extraordinaire : & l'autorité de Joseph n'est pas assez grande pour nous obliger à le croire. Mais elle l'est assez pour nous empêcher de pouvoir le rejetter avec raison comme une fable, sans en apporter de preuves. La différence qui est entre l'Historien Juif & les Auteurs profanes, sur ceux qui firent ériger ces colonnes, & sur le temps qu'elles le furent, n'en est pas une.

Les Payens ont eu quelque idée des grands évenemens que l'Ecriture rapporte ; mais des idées vagues, confuses, & qu'ils ont presque toujours altérées pour vouloir les appliquer à quelques Princes de leur nation, ou à quelques traits de leur Histoire. L'Ecriture ne dit rien à la vérité de ces colonnes, mais la mémoire pouvoit s'en être conservée chez les Juifs, par tradition, ou même dans quelqu'un de leurs anciens Auteurs, qui n'est pas venu jusqu'à nous. De quelque manière qu'elle se soit conservée, comme Philon rapporte le même fait, on a lieu de présumer que c'étoit le sentiment général de la nation, que les enfans de Seth avoient élevé des colonnes. Ce que M.

M. Simon (*a*) prétend, que „ les „ Juifs Elléniſtes voulurent faire voir „ par ces prétendues colonnes des „ enfans de Seth que l'invention des „ Arts, ſur-tout de l'Aſtronomie, „ venoit de leurs ancêtres & non „ des Egyptiens, " eſt une de ces conjectures que ce ſçavant avançoit, avec d'autant plus de confiance, ce ſemble, qu'elles étoient moins ſoûtenables. Les Juifs pouvoient-ils prétendre avoir eu avant le déluge, des ancêtres differents de ceux des Egyptiens ? Noé n'étoit-il pas le pere commun de l'une & de l'autre nation?

Je livre volontiers ces découvertes aſtronomiques à toute la ſévérité de la critique; & quoique je n'aie aucune preuve de leur fauſſeté, j'avoue qu'elles m'ont tout l'air d'être une pure fable. Mais j'ai peine à regarder du même œil ce que Joſeph dit, qu'Adam avoit prédit que le monde périroit par un double déluge. Car ne trouvant aucune raiſon de juger fabuleux ce qu'il dit de ces colonnes en géneral, c'eſt une ſuite qu'il y ait eu un preſſentiment d'un déluge d'eau & de feu. Comme la lumiére naturelle ne pouvoit preſſentir rien de ſemblable, ce preſſentiment étoit néceſſairement l'effet d'une révélation, ſoit que Dieu l'ait adreſſée à Adam, ſoit que c'ait été à Seth ou à ſes enfans (*b*).

Les Payens ont eu quelque preſſentiment d'un déluge, & dans la crainte qu'il ne fit perdre la mémoire de leurs cérémonies religieuſes, ils les firent graver ſur des colonnes qu'ils éleverent dans la Syriade (*c*). C'eſt à quelque différence près, la même choſe que Joſeph raconte des enfans de Seth. Cependant on veut que cette crainte d'un déluge, qui fit perdre la mémoire des cérémonies religieuſes, & qui pour la conſerver obligeât de les graver ſur des colonnes, n'ait aucun trait avec ce que Joſeph raconte. Ce fut, ſelon Manéton qui rapporte ce fait, Thoth le premier Mercure qui fit élever ces colonnes, & ce Prince eſt poſtérieur au déluge de Noé. Il y a beaucoup d'apparence qu'il eſt arrivé aux Payens par rapport à ces colonnes, ce que nous venons de remarquer leur être arrivé par rapport à pluſieurs des évenemens que l'Ecriture rapporte : ils en ont eu quelque connoiſſance, mais confuſe, & ils l'ont altérée en voulant rapporter l'érection de ces colonnes à un de leurs Rois. Quand Manéton dit qu'on avoit gravé quelque choſe dont on vouloit conſerver la mémoire, ſur des colonnes que la crainte d'un déluge faiſoit élever, c'eſt la tradition des Egyptiens; mais lorſqu'il ajoûte que ce fut le premier Thoth qui les fit ériger, & graver deſſus les myſteres religieux, c'eſt ou la conjecture de l'Hiſtorien, ou la marotte de la nation qui s'attribuoit tout ce qui pouvoit favoriſer ſa prétendue antiquité. Ce ſont des circonſtances qui peuvent être fauſſes, ſans que leur fauſſeté altére la vérité du fait.

Après avoir tâché de prendre avantage de ce que Joſeph ne ſe concilie pas avec Manéton ſur ceux qui firent élever ces colonnes, ſur ce qu'on fit graver deſſus, ni enfin ſur le temps que cela arriva, on ſe

(*a*) Bibliot. critiq. T. 2. pag. 341.

(*b*) Manet. apud Syncel. pag. 40. B.

(*c*) ..... Quos, ut fertur, periti rituum vetuſtorum adventare diluvium præſcii, metuenteſque ne ceremoniarum obliteraretur memoria, penitus operoſis digeſtos fodinis per tota diverſa ſtruxerunt, & excifis parietibus volucrum ferarumque genera multa ſculpſerunt. *Amm. Marcell. lib.* 22.

replie, & on veut, par une attaque opposée, tirer parti de la conformité qui est entre l'un & l'autre Historien sur le pays où ces colonnes furent placées, & on en infére que ce que Joseph en dit, n'est qu'un plagiariat déguisé de Manéton, & tourné à sa manière. Il faut, pour hazarder cette conjecture, n'avoir guères étudié la manière de cet Historien. Il tire, il est vrai, autant qu'il peut, parti de ce que les Payens ont écrit qui a rapport à son dessein, mais c'est toujours en les citant, & en rapportant ordinairement leurs propres termes. Il peut n'en avoir pas quelquefois bien pris le sens, mais il paroît en avoir toujours rapporté exactement les textes. S'il eût eu en vuë ce que Manéton dit de ces colonnes, il en eût, selon toutes les apparences, parlé comme il fait d'Hérodote & de Strabon; je veux dire, qu'après avoir rapporté ce que cet Auteur dit des colonnes qu'il attribue au premier Thoth, il eût remarqué que c'étoit, non ce Roi, mais les enfans de Seth qui les avoient érigées. Loin d'avoir mis l'Historien Egyptien à contribution lorsqu'il composoit le premier Livre de ses Antiquités Juives, il semble au contraire qu'il ignoroit qu'il eût parlé de colonnes que la crainte d'un déluge avoit fait ériger, ou qu'il ne s'en souvenoit pas. Car il paroît trop attentif à extraire des Auteurs profanes tout ce qui peut de près ou de loin justifier ce qu'il rapporte, ou illustrer sa nation, pour n'avoir pas rapporté cet endroit de Manéton s'il le connoissoit, ou s'il s'en souvenoit.

Ceux des Sçavans à qui ce que Joseph raconte des colonnes des enfans de Seth, n'a paru marqué d'aucun trait de fausseté, ont tâché de découvrir la terre de Syriade, dans laquelle il dit qu'elles furent placées. Quelques-uns ont cru les trouver en Galgala, d'autres en Egypte. Appien raconte, qu'Alexandre, à son retour de l'Inde, visitoit les marais pour faire arroser la terre Syriade par l'Euphrate (a). Ne seroit-ce point cette terre, où Joseph place ces colonnes? L'Euphrate est un des fleuves qui arrosoient le paradis terrestre; & Adam & ses descendans jusqu'au déluge, purent ne s'en pas éloigner beaucoup après qu'ils furent exclus de ce lieu de délices.

M. Simon, qui renvoie au pays des chimères ce que Joseph raconte de ces colonnes, prétend que l'ignorance où l'on est de la terre où il dit qu'elles furent érigées, est une preuve que le fait est aussi fabuleux que la terre où l'on suppose qu'il est arrivé est inconnue. On inféreroit par ce beau raisonnement, que ce que l'Ecriture dit, que les vaisseaux de Salomon lui rapportoient une grande quantité d'or de la terre d'Ophir, n'est qu'une fable: car malgré les grandes recherches que divers Sçavans ont faites pour découvrir où étoit Ophir, on n'a encore rien pû établir de certain sur sa position.

Monsieur Huet prétend avoir fait voir que les colonnes dont parle Jo-

(a) Mais si c'est du même évenement dont il parle sur la fin du second Livre des guerres civiles, comme il y a bien de l'apparence, la conjecture tombe, quelque vrai-semblable qu'elle puisse paroître. Car il appelle l'endroit où étoit alors Alexandre, Ασυριδαγω; & dans l'impuissance de déterminer quelle est la bonne leçon, on ne peut rien appuyer de solide sur celle que présente l'Histoire des guerres Syriennes. Επιχειρια τε τον Ευφρατην την συριδα γην αρδευειν. Guer. Syr. pag. 199.

ſeph, étoient plutôt des tables aſtronomiques, gravées par les anciens Cananéens ſur ces colonnes. Il eſt vrai que l'illuſtre Sçavant en parle dans l'Ouvrage auquel il renvoie, mais ſans en apporter aucune preuve. Il y avoue s'être bien tourmenté autrefois pour découvrir ce que c'étoit que cette Syriade, & pour y trouver ces colonnes; mais que M. Voſſius avoit été plus heureux que lui, & avoit montré que Joſeph appelle la Syriade, le lieu qui eſt appellé Sehirah dans le Livre des Juges: que c'étoient des tables aſtronomiques, gravées par les anciens Cananéens ſur ces colonnes. Certes, c'eſt moins un bonheur qu'une choſe bien triſte, de ſe faire une illuſion auſſi ſenſible, & ſe flatter d'une découverte auſſi peu vrai-ſemblable que celle dont M. Huet fait honneur à Voſſius. 1°. On n'a aucune preuve que [*pheſilîm*] Pheſilim, ſignifie colonnes, encore moins tables aſtronomiques. 2°. Quel que ſoit l'endroit où ſe rendit Aod après avoir tué le Roi Eglon, il étoit dans la terre de Canaan, & Joſeph n'a jamais appellé ce pays la terre de Syriade. (*a*)

REMARQUE IV.

Du commencement de l'année des Juifs, pendant qu'ils furent en Egypte (*b*).

IL n'eſt guère vrai-ſemblable que les Juifs aient pû rien régler par rapport au commencement de l'année, pendant qu'ils étoient en Egypte. Un peuple qui vit en eſclavage, eſt obligé de ſe ſoumettre à la police extérieure de l'Etat du Prince ſous lequel il vit. Il l'eſt encore moins, qu'Abraham, Iſaac & Jacob n'aient connu aucune diviſion dans l'année. Il eſt vrai que l'Ecriture ne parle de mois qu'après la ſortie d'Egypte; mais ce n'eſt pas une preuve que les Patriarches n'en aient pas eu connoiſſance. Abraham qui étoit ſorti de Caldée, & qui avoit voyagé en Egypte, n'a pû ignorer que ces peuples partageoient l'année en différentes parties, & qu'ils en comptoient le commencement de quelques-unes des quatre ſaiſons.

Il faut ſouſtraire quelques ſiécles de ce grand nombre d'années depuis leſquelles les Caldéens ſe vantoient d'avoir des obſervations aſtronomiques: mais comme on convient en géneral que ce fut la nation qui s'appliqua davantage à cette ſcience, elle avoit ſans doute fixé le commencement de l'année à quelques-unes de ſes quatre ſaiſons; & Abraham qui étoit accoutumé à la commencer à ce point, lorſqu'il alla dans la terre de Canaan, continua à ſuivre cet uſage. Ses deſcendans, Iſaac & Jacob, s'y conformerent; & comme les Iſraëlites, quoiqu'eſclaves en quelque ſorte, faiſoient un peuple à part & ſéparé des Egyptiens, ils continuérent dans cet uſage, ſans que les Egyptiens y trouvaſſent à redire, d'autant plus qu'il pouvoit être le même que le leur, & que la choſe étoit d'ailleurs très-indifférente.

Les Editions de Joſeph, antérieures à celle de M. Havercamp, portoient: Ου τω γαρ Αιγυπτιοι τον ενιαυτον ησαν διατεταχοτες; & c'eſt ſur cette leçon que M. d'Andilly a traduit:

(*a*) Diſſertation ſur le Paradis terreſtre, pag. 26. Huetian. pag. 386.

(*b*) Ουτος γαρ εν Αιγυπτω τον ενιαυτον ησαν διατεταχοτες: Ita enim in Ægypto annum conſtituerunt. *M. Havercamp.*

„ Car les Egyptiens ont ainsi divisé „ l'année. " Mais c'est faire parler Joseph très-inconséquemment. De ce que les Macédoniens appelloient Dius, & les Hébreux Marsuane, le mois dans lequel le déluge commença, y a-t'il du sens à ajoûter : „ Car les Egyptiens ont ainsi divisé „ l'année. " Je me suis servi de la leçon que présente la nouvelle Edition de Joseph ; mais j'ai traduit διατεταχότες εἶναι par l'imparfait, que M. Havercamp a rendu par le prétérit. „ Cet accident arriva l'année „ six cent de Noé, le second mois „ que les Macédoniens appellent „ Dius, les Hébreux Marsuane. Car „ c'est ainsi qu'ils régloient l'année, „ pendant qu'ils étoient en Egypte ; „ mais Moïse régla que le mois de „ Nisan, qui est le Xantique des „ Macédoniens, & dans lequel il fit „ sortir les Israëlites d'Egypte, commenceroit l'année Ecclésiastique.

L'Auteur d'une dissertation que l'on trouve dans le quinziéme tome de l'Histoire critique de la République des Lettres, (page 56.) prétend que les Juifs ne commençoient leur année civile par l'automne que pour obéir à un ordre que Séleucus Nicator en avoit donné à tous ses sujets ; que Joseph & les autres Juifs ont cru par ignorance, ou ont voulu faire croire par vanité, que cet usage étoit établi chez eux dès le temps de Moïse. Ce Sçavant ne marque point où se trouve cette ordonnance de Séleucus ; & quand ce Prince auroit fait ce réglement, les Juifs n'auroient pas été obligés de s'y soumettre. Ils n'étoient pas ses sujets, ils dépendoient alors de Ptolémée Lagus, & ils ne passerent sous la domination des Rois de Syrie que sous le grand Antiochus, quatriéme successeur du fondateur de cette Monarchie. En secouant leur joug sous le gouvernement du Grand-Prêtre Simon, ils n'eussent pas continué un usage auquel la force seule les auroit soumis, & contre lequel, venant de Princes qui avoient voulu détruire leur religion, ils auroient été extrêmement prévenus. Les maux dont ils les avoient accablés, leur auroient rendu leur gouvernement trop odieux, pour qu'ils en eussent voulu conserver un réglement qui leur en rappelloit la mémoire.

REMARQUE V.

Sur la distance que Joseph met entre la Création du monde & le Déluge.

En comptant deux mille six cents cinquante-six ans depuis la naissance du monde jusqu'au déluge, Joseph ne s'accorde pas avec lui-même, & il contredit l'Ecriture ; car elle n'en compte que mille six cents cinquante-six : & en réunissant le temps que, selon cet Auteur chaque Patriarche a vécu, on trouve qu'il ne s'est passé que deux mille deux cents cinquante-six ans, entre la création du monde & le déluge. Ses plus severes Censeurs lui font grace de ce mécompte, & ils aiment mieux croire que les Copistes ont brouillé ses chiffres, que de lui reprocher qu'il n'a pas sçû calculer.

On trouve, à côté de cet endroit dans la traduction de M. d'Andilly, une petite Note, pour avertir, „ qu'il „ est entiérement corrompu dans le „ Grec, & qu'il a été corrigé sur les „ manuscrits. " Soit que la Note soit de l'élégant Traducteur, soit qu'elle soit de son Libraire, ce qui est plus vrai-semblable, elle ne paroît pas

conforme à la vérité. Car l'Auteur de la petite remarque A*que l'on trouve dans la derniére Edition de Joſeph, aſſure que tous les manuſcrits qu'il a conſultés, ou qu'il a fait conſulter, ſont conformes ici aux imprimés. D'ailleurs, pour corriger l'erreur de calcul qui eſt en cet endroit comme elle l'eſt dans la traduction de M. d'Andilly, il ſuffit de ſçavoir compter : mais ſi la correction concilie Joſeph avec lui-même, elle le laiſſe en contradiction avec l'Ecriture.

On croit que cette double contradiction ne vient que de ce que les Copiſtes ont brouillé ſes chiffres, comme on vient de le remarquer. Un ſçavant Religieux qui lui rend cette juſtice (*a*), s'autoriſe d'un manuſcrit de la bibliothéque du Vatican. C'eſt un abbregé de Joſeph, & dans lequel on lit χιλίων mille, au lieu de δισχιλίων deux mille. Mais quel fonds faire ſur un manuſcrit dans lequel Joſeph ne compte que mille cinquante-ſix ans depuis la création du monde juſqu'au déluge? Le ſçavant Auguſtin répond, qu'il faut ajoûter à ce nombre, les ſix cents années de la vie de Noé. L'Addition concilie cet Auteur avec l'Ecriture : mais ſon Abbréviateur ne l'a point connue; & quand il lui fait dire que le déluge eſt arrivé mille cinquante-ſix ans depuis la création du monde, il a dû renfermer dans ce nombre le temps que Noé a vécu, ou il ne ſçavoit pas s'exprimer.

Selon Joſeph, le Temple fut bâti l'an du monde trois mille cent deux, & mille quatre cent quarante après le déluge. Ce grand évenement arriva donc l'an du monde mille ſix cent ſoixante-deux. Dans ce calcul, l'Hiſtorien Juif ne s'écarte que de ſix ans de celui de l'Ecriture. Peut-être que pour faire un compte rond, il a mis mille quatre cent quarante au lieu de mille quatre cent trente quatre.

Mais ſon calcul ne ſe ſuit pas. Car il compte trois mille cinq cents treize ans ſix mois & dix jours depuis Adam juſqu'à la ruine du Temple par Nabuchodonoſor, & de cette derniére époque juſqu'au déluge, mille neuf cents cinquante-ſept ans ſix mois & ſix jours. (*b*) Or, ſi l'on ſouſtrait la ſeconde ſomme de la premiére, il ne reſte que mille cinq cents cinquante ſix ans. Il mettroit donc le déluge d'un ſiécle plutôt que l'Ecriture.

Le Temple fut bâti, comme on le vient de marquer, l'an du monde trois mille cent deux (*c*), & mille vingt ans depuis la vocation d'Abraham. Le ſaint Patriarche fut appellé trois cents ſept ans après le déluge (*d*). Ces deux derniéres ſommes réunies, font celle de mille trois cents vingt-ſept. Qui de trois mille cent deux, ſouſtrait mille trois cents vingt-ſept, reſte mille ſept cents ſoixante-quinze. Ainſi, voilà trois époques différentes du déluge. Que ce ſoit Joſeph qui ſe ſoit brouillé dans ſon calcul; que ce ſoient ſes Copiſtes qui aient altéré ſes chiffres, la choſe eſt égale. Il y a de l'erreur d'un côté ou de l'autre, ſans aucun moyen de diſtinguer de quel côté elle vient.

(*a*) Le P. Bonjour, *Selectæ in ſacram Scripturam diſſertationes.* Monteſiaſcone, 1705. *fol.*

(*b*) Antiq. Juiv. liv. 10, chap. 8. num. 5.

3513 Ans, 6 mois, 10 jours.
1957 Ans, 6 mois, 10 jours.

1556.

(*c*) Ibid.

(*d*) Antiq. Juiv. liv. 1. ch. 6.

Nulle espérance par conséquent, de donner à la chronologie de cet Auteur une forme assez solide, pour qu'on puisse y appuyer rien de certain & d'assuré. C'est une science que de sçavoir distinguer ce qu'on peut connoître de ce qu'il ne nous est pas possible de découvrir; de ne nous pas épuiser dans des recherches qui ne pouvant jamais nous mener au vrai, ne servent qu'à nous faire croire que nous sçavons ce que nous ignorons parfaitement.

REMARQUE VI.

Motif de Nemrod en bâtissant la Tour de Babel. De la confusion des Langues.

JOSEPH dévelope-t'il assez le véritable motif de Nemrod, en bâtissant la tour de Babel? Si ce motif & celui de la multitude qui suivoit ses impressions, eût été de bâtir une tour pour se mettre à couvert d'un second déluge, ce n'eût pas été dans une plaine; ç'eût été sur les plus hautes montagnes qu'ils eussent dû la placer. Ce n'est pas une tour seulement qu'ils bâtissent, c'est une ville aussi, & place-t'on dans une plaine une ville qu'on fonde pour se mettre à couvert d'un déluge? Leurs vuës étoient encore moins de ne pas vouloir se séparer, contre l'ordre que Dieu leur en donnoit, puisqu'ils disent: „ Elevons une grande tour, „ avant de nous séparer, *antequàm di-* „ *vidamur*, „ comme ont traduit les Septante & la Vulgate. Ils comptoient donc se répandre sur la terre, & s'écarter les uns des autres; mais ils vouloient pouvoir se réunir & se retrouver. On pourroit traduire l'Hébreu: De peur de nous égarer. " De peur que nous éloignant les uns des autres pour les differents besoins de la vie, nous ne nous égarions, & ne puissions nous retrouver. Dans cette vuë, ils veulent élever une tour extrêmement haute, & ils se disent: Faisons une espece de fanal que nous puissions appercevoir de loin, & qui serve à nous retrouver: *Faciamus nobis signum.* Car le mot Hébreu que la Vulgate a rendu par *nomen*, peut avoir ce sens; & *nomen* même, n'est-il pas un signe par lequel nous distinguons les personnes & les choses les unes des autres? L'Hébreu porte: Nous ferons [*shêm*] pour n'être pas dispersés sur la terre, pour ne nous y pas égarer. Si on traduit ce terme par *nom*, quel sens y auroit-il à dire: Faisons-nous un nom, de peur de nous séparer ou de nous égarer sur la terre?

Ce que l'Ecriture raconte de la confusion des langues, a produit une infinité de dissertations pour expliquer ce qu'elle en dit, ou ce qu'on lui en fait dire. Le sens le plus naturel, ce semble, qu'on puisse lui donner, est que Dieu mit de la division entre ceux qui travailloient à la tour de Babel; de manière qu'ils ne s'entendoient point, c'est-à-dire que chacun voulant faire à sa tête, & ne pas écouter les avis des autres, ils furent obligés de se séparer, & d'abandonner leur entreprise. Il est de la sagesse de Dieu de faire tout par les voies les plus simples, & on ne doit pas supposer qu'il s'en écarte, à moins que l'Ecriture ne le marque expressément (*a*). Dans le sentiment com-

(*a*) Pseaume 54. ỳ. 10. *Præcipita Domine, linguas eorum.* L'Auteur du sacré Cantique ne prioit pas Dieu de faire oublier à ses ennemis leur langue naturelle, mais de les désunir & de mettre de la division entre eux.

mun, Dieu fait oublier à ceux qui travailloient à cette tour, tous les mots de la langue qu'ils parloient, & apprendre autant de nouvelles langues qu'ils se partagerent en différentes Sociétés ; & cela n'eût pas encore servi. Il eût fallu de plus, pour les obliger de cesser leur travail, empêcher qu'ils ne pussent s'entendre par signes. Car on a plusieurs exemples de muets qui travaillent à des ouvrages communs ; &, dans les commencemens du commerce qu'ont eu les Européens avec les Américains, on ne put se faire entendre que de cette manière. Cela n'auroit pas encore suffi, pour obliger Nemrod & la multitude d'abandonner leur entreprise : il eût fallu empêcher qu'ils pussent apprendre ces nouvelles langues. Car l'expérience enseigne, que la nécessité fait apprendre en peu de temps les mots d'une langue inconnue qui suffisent pour s'entendre dans un travail commun. *Bochart. Phaleg. Pererius, le Clerc, le P. Calmet, M. le Clerc, Hist. univers. d'une Société de Sçavans.*

REMARQUE VII.

Joseph. en donnant huit enfans à Mesraïm paroît contredire l'Ecriture. Ce qu'il entend lorsqu'il dit que les Macédoniens ont donné le nom d'Epiphanie à Amatie, ἀφ᾽ οὗ τὸν ἀπόγονα.

L'ECRITURE ne donne que six enfans à Mesraïm, de la manière du moins dont on traduit ordinairement la fin du quatorziéme verset du dixiéme chapitre de la Genese. Mais [*mishshâme phelishethime*] ne signifient pas dont sont descendus les Philistins & les Caphtorims. Pour faire ce sens, il faudroit que l'Ecrivain sacré eût dit [*mizzéhéme*,] *ex illis*, d'eux ; au lieu qu'il a dit, [*mishshâme*,] d'où ὅθεν comme ont traduit les Septante (*a*). Mais quel est donc le sens de l'Ecriture, lorsqu'elle dit, [*iâtse_oû mishshâme phelishethime*,] les Philistins & les Caphtorims sortirent de là ? C'est, ce semble, que les Philistins & les Caphtorims ne resterent pas dans le pays où ils étoient nés, soit que la guerre d'Etiopie dont Joseph parle, les ait obligés d'en sortir, soit que Mesraïm les ait envoyés fonder des colonies, comme les Septante paroissent l'insinuer.

Un sçavant Interprète (*b*) qui croit que les Philistins descendoient des Caphtorims, & que c'est ce que dit l'Ecriture au chapitre dixiéme de la Genese, prétend qu'un passage de Jérémie (*c*), & un autre d'Amos (*d*), en sont la preuve. Mais ni l'un ni l'autre ne prouvent que les Philistins descendissent des Caphtorims. Jérémie les appelle les restes de l'île de Caphtor. Mais être les restes d'un peuple, cela a-t'il jamais signifié en descendre, tirer son origine de lui ? Les Caphtorims avoient vrai-semblablement fait beaucoup de mal aux Philistins, en avoient tué un grand nombre ; & c'est ce que le Prophète peut vouloir marquer, lorsqu'il dit que Dieu ravageroit le reste des Caphtorims. Le passage du Prophète Amos ne conclut pas davantage ; mais je ne m'arrêterai pas à le faire

(*a*) Ὅθεν ἐξῆλθεν ἐκεῖθεν Φυλιστιεὶμ, καὶ τὸν Καφθοριείμ. Genes. chap. 10. ℣. 14.
(*b*) P. Calmet.

(*c*) Jérém. chap. 47. ℣. 4.
(*d*) Amos, chap. 9. ℣. 7.

voir. L'écart eſt déja trop long, & il eſt clair qu'il ne s'y agit pas de l'origine des Philiſtins.

On peut voir dans la Note *U* les différents efforts qu'ont fait Scaliger, Péarſon, MM. Hudſon & Reland, pour expliquer αφ' ενος των απογονων επωνομασαι. Scaliger vouloit qu'on lût επιγονων, & il prétendoitque ce mot étoit conſacré en quelque manière, à ſignifier les deſcendans d'Alexandre. Cette déciſion fait un bon ſens, mais je ne vois pas qu'il en apporte aucune preuve. Quelques autres Critiques croient qu'on peut conſerver απογονων, mais la néceſſité eſt d'indiquer ſon ſubſtantif, & de ſçavoir à quoi il ſe rapporte. On a prétendu que c'étoit à Alexandre: mais Joſeph ſe ſeroit bien mal exprimé, ſi, pour prendre ſa penſée, il falloit deviner un ſubſtantif dont il ne dit pas un mot dans ce Chapitre, ni rien qui puiſſe y avoir rapport.

Απογονος ſignifie ordinairement deſcendant, mais Joſeph paroît le prendre en deux ou trois endroits pour ſignifier ſeulement ſucceſſeur. C'eſt dans ce ſens qu'il dit que les απογονοι d'Hérode, roi de Calcide, conſerverent le droit de nommer les Grands-Prêtres, qu'ils avoient reçus de l'Empereur Claude, juſqu'à la ruine de Jeruſalem. Car il nous apprend lui-même (*a*), que le jeune Agrippa, neveu à la vérité d'Hérode, mais qui n'en n'étoit ni fils ni petit-fils, en joüit dans la ſuite. Ainſi la penſée de Joſeph eſt que les Macédoniens appellent la ville qu'Amathée avoit fondée, Epiphanie, du nom d'un de ſes ſucceſſeurs. Les Copiſtes ont pû omettre Αλεξανδρου après απογονων; mais dans cette ſuppoſition, απογονος ne doit ſignifier que ſucceſſeur.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 1.

REMARQUE VIII.

Correction d'un endroit de Joſeph. M. Whiſton a voulu en faire une dans un autre endroit : on ne la croit pas néceſſaire. La vocation d'Abraham paroît antérieure à la mort de Taré.

UN Sçavant, dont nous avons la remarque dans la Note *E*, croit qu'il faut lire Καρραιας au lieu de Χαλδαιας, que Joſeph fait en cet endroit ſortir Abraham, non de Caldée, mais de Harran (*b*). Il cite, pour appui de ſa conjecture, Philon, qui dit qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable que ceux qui ont lû l'Ecriture, ignorent qu'Abraham en quittant la Caldée s'établit premiérement à Carres. Le témoignage de cet Auteur eſt déciſif pour ſon ſentiment, mais il ne conclut rien pour celui de Joſeph. Je juſtifie donc la conjecture de ce Sçavant par lui-même. Il dit au numero cinq du Chapitre ſixiéme, que Taré ne pouvant ſupporter le domicile de la Caldée à cauſe que ſon fils Aran y étoit mort, il alla demeurer avec ſa famille à Harran de Méſopotamie. Ce qu'il dit en finiſſant le premier numero du Chapitre ſeptiéme: „ C'eſt „ pourquoi, comme les Caldéens & „ les autres peuples de Méſopota„ mie s'éleverent contre lui, il jugea „ à propos de ſe retirer, “ confirme la juſteſſe de la correction, & indique en même temps la néceſſité d'en faire une ſemblable dans ce dernier endroit, & de lire, Καρραιων au lieu de Χαλδαιων. Car ces mots, & *les*

(*b*) De migrat. Abrah. pag. 359. 415.

autres

autres peuples de Mésopotamie, marquent que ceux dont il vient de parler étoient de la même province. Quelques Sçavans croient que les anciens Ecrivains ont quelquefois confondu la Mésopotamie avec la Caldée, & le P. Calmet (*a*) cite cet endroit de Joseph pour le prouver, Mais il semble plus naturel de reconnoître une faute de Copistes, que de croire qu'il ait appellé la Mésopotamie, Caldée.

Joseph, après avoir dit que Taré avoit soixante-dix ans à la naissance d'Abraham; avoir rapporté sa mort avant la vocation de son fils, & lui avoir donné deux cents cinq ans de vie, n'a pû, sans paroître se contredire, ne donner que soixante-quinze ans à Abraham lorsqu'il quitta Harran pour aller dans la terre de Canaan. La manière dont l'Ecriture s'exprime au verset vingt-six du Chapitre onziéme de la Genese, renferme la même difficulté. Car elle dit que Taré eut Abraham, Arran & Nacor, à l'âge de soixante-dix ans; & après avoir fait mourir Taré à Harran, âgé de deux cents cinq ans, elle rapporte qu'Abraham en avoit soixante-quinze lorsqu'il entra en Palestine.

L'Historien Juif a pû se tromper, & l'aveu n'en doit pas faire de peine. Les Copistes ont pû altérer ses chiffres. La même chose peut être arrivée à ceux de l'Ecriture; mais on ne doit se permettre cette derniére supposition qu'avec beaucoup de réserve; & il n'y a qu'une absolue nécessité qui puisse forcer d'y avoir recours. C'est ce qui a porté la plûpart des Interprètes à aimer mieux dire qu'Abraham n'étoit pas le premier-né de Taré, & que quand l'Ecriture dit, Taré vécut soixante-dix ans, & engendra Abraham, Nacor & Arran, son sens est seulement qu'il eut des enfans à cet âge; que si l'Auteur sacré met Abraham le premier, ce n'est pas parce qu'il étoit l'aîné de ses freres, c'est qu'il a égard au mérite, non à l'ordre de la naissance; c'est parce que les Juifs, dont il veut marquer l'origine, en descendoient; par le même motif qui lui a fait mettre Sem avant Cham & Japhet, quoiqu'il ne fût pas l'aîné des enfans de Noé. Ainsi, en supposant que Taré avoit cent trente ans à la naissance d'Abraham, son fils en avoit soixante-quinze à sa mort.

La supposition n'a rien que de possible. Mais l'Ecriture eût-elle voulu marquer à quel âge Taré avoit eu Nacor, & ne rien dire de celui auquel Abraham vint au monde? Cela est peu vrai-semblable; & on sent quelque répugnance à le supposer. On est naturellement porté à penser que si elle n'a pas rapporté l'année de la naissance de Nacor & de Taré, c'est que les Juifs n'en descendoient pas. En rapportant les descendans de Sem jusqu'à Abraham, il paroît que son unique dessein a été de faire voir la manière dont les Juifs descendoient de Noé. Il ne faut pas croire que tous ces Patriarches n'aient eu qu'un enfant. Ils en eurent bien vrai-semblablement davantage; mais l'Ecriture n'a pas jugé à propos d'en parler, parce que les Juifs n'en descendoient pas. Il est bien naturel de penser, que par un semblable motif elle ne dit rien du temps de la naissance de Nacor & d'Arran, & qu'elle ne parle de celui d'Abraham que parce que c'est de lui que les Juifs tirent leur origine.

(*a*) Comment. Genes. chap. 11. ℣. 31.

Ces réflexions ont porté quelques Critiques (*a*) à croire que la manière la plus naturelle de lever une difficulté que saint Jérôme a sentie, étoit de reconnoître que les Copistes, en transcrivant le verset trente-deuxiéme de l'onziéme Chapitre, ont mis deux cents cinq pour cent quarante-cinq, & ont par cette méprise allongé de soixante ans la vie de Taré. Le Samaritain est favorable à cette supposition : car il ne donne que cent quarante-cinq ans de vie au pere d'Abraham. M. Le Clerc (*b*) soupçonne que c'est plutôt la correction de quelque Scoliaste, que la vraie leçon de l'ancien Samaritain : mais un soupçon sans appui n'empêcheroit pas de recevoir cette solution, si l'on ne pouvoit lever la difficulté sans donner atteinte à la pureté du Texte sacré. La chose n'est pas impossible, & il suffit pour cela de supposer que Taré n'étoit pas mort lorsqu'Abraham sortit de Harran : supposition que semble demander le verset premier du douziéme Chapitre de la Genese : *Sortez de votre pays, de votre parenté, & de la maison de votre pere.* Car l'expression n'est pas naturelle, si Taré étoit mort. On ne dit pas à une personne de sortir de la maison de son pere lorsqu'il n'est plus en vie. L'Ecriture rapporte la mort de Taré avant la vocation d'Abraham, mais elle ne suit pas toujours l'ordre des temps dans le récit des évenemens qu'elle raconte. Comme elle ne parle plus de ce Patriarche après ce qu'elle en a dit sur la fin de l'onziéme Chapitre, & qu'elle va entrer dans l'histoire d'Abraham, histoire infiniment plus intéressante dans les desseins de Dieu, elle termine dans un endroit tout ce qu'elle juge à propos de nous apprendre de Taré, quoique sa mort soit postérieure à la vocation de son fils. C'est ainsi que l'a conçu Philon. „ Abraham, dit-il, (*c*) ne demeura „ pas long-temps à Carres .... quoi- „ que son pere Taré y ait vécu jus- „ qu'à sa mort. “ Si c'eût été une opinion particuliére à cet Auteur, comme il s'en sert pour appuyer une allégorie, il eût dû dire quelque chose pour en assurer l'appui, si ce n'eût pas été le sentiment général de sa nation. C'a été celui de Joseph, ou il est tombé dans une erreur de calcul trop sensible pour l'en croire capable.

On ne peut objecter à une conjecture si vrai-semblable, que ce que saint Etienne dit dans les Actes des Apôtres : „ que Dieu établit Abra- „ ham dans la terre de Canaan après „ la mort de son pere. “ Je conviens de toute la force de l'objection ; mais il faut remarquer que le saint Martyr dit deux ou trois choses en cet endroit, qui de l'aveu de tous les Interprètes, ont besoin d'explication pour se concilier avec d'autres endroits de l'Ecriture. Ce qu'il dit, qu'Abraham vint demeurer dans la terre de Canaan après la mort de Taré, est, ce semble, du nombre. Son expression peut recevoir ce sens : *& Dieu l'établit, fixa sa demeure dans cette terre.* Abraham étoit allé dans la terre de Canaan dès le vivant de son pere, mais il avoit jusqu'à sa mort deux domiciles, pour m'exprimer ainsi ; celui de son pere, & le sien propre. Quand Taré eut fini ses jours, il n'en eut plus qu'un, & il le fixa dans la terre de Canaan.

Un sçavant Anglois, distingué par

(*a*) Quæst. Hebraic.
(*b*) Comment. Genes. chap. 12.

(*c*) De Somn. pag. 572. d.

son érudition, mais bien davantage par ses écarts de la saine doctrine, a prétendu (*a*) qu'il falloit corriger le texte de Joseph sur le temps qu'il dit que Taré a vécu, & lire cent quarante-cinq au lieu de deux cents cinq. Sa raison est, qu'après avoir rapporté l'âge auquel Taré mourut, l'Historien Juif ajoûte, que la vie des hommes diminuoit insensiblement : réflexion qui n'est pas juste, si Nacor pere de Taré n'a vécu que cent trente-huit ans, comme porte son texte, son fils en ayant vécu deux cents cinq. Mais le Critique ne faisoit pas réflexion que Joseph donne six-vingts ans à Nacor lorsqu'il eut Taré : il s'écarte en cela des Septante & de l'Hébreu ; mais c'est son compte, & c'est sur quoi on doit poser pour prendre sa pensée. L'exemplaire sur lequel il composoit ses Antiquités Juives, pouvoit se rapprocher avec ceux sur lesquels l'Hébreu de nos Bibles a été imprimé, & faire vivre Nacor cent dix-neuf ans après la naissance de son fils. Ces deux nombres joints ensemble donnent celui de deux cents trente-neuf, ce qui suffit pour justifier la réflexion de Joseph. Nulle nécessité par conséquent de toucher à son texte.

REMARQUE IX.

On n'oseroit accuser Abraham d'avoir été Idolâtre.

Le Réverend Pere Calmet, qui prend assez souvent son parti à la pluralité des voix, dit (*b*) que Joseph met le commencement de l'idolatrie sous Enoch (*c*). Il ajoûte que cet Auteur assure „ qu'Abraham „ fut le premier qui osa dire qu'il „ n'y a qu'un Dieu, & que tout „ l'univers est l'ouvrage de ses „ mains. “ Je ne rapporterai point ce que Joseph dit d'Enoch au commencement du troisiéme chapitre de ses Antiquités Juives. On peut consulter l'endroit : on verra qu'il ne s'y agit point d'idolatrie. Il y parle des désordres auxquels les hommes se livroient alors. On ne rendoit point l'honneur qu'on doit à Dieu, & on ne pratiquoit point la justice ; mais on peut tomber dans ces désordres sans être idolâtre. On peut les reprocher aux Juifs, aux Mahométans, aux Chrétiens mêmes, sans que ce reproche soit une preuve qu'ils adorent les faux Dieux. En un mot, ce furent, selon Joseph, ces crimes & ces désordres qui attirerent la colère de Dieu sur le genre humain, & il ne dit rien qui donne lieu de croire que ce fut sous Enoch que l'idolatrie commença.

Pour déveloper le sens du second passage qu'allégue le sçavant Commentateur, je remarque premiérement, que Joseph ne dit pas qu'Abraham fut le premier qui osa combattre l'idolatrie. C'est cependant ce qu'il eût dû dire, & que l'objet de son zéle étoit de détruire le culte des faux Dieux. En second lieu, plusieurs des anciens ont cru que le soleil, la lune & les autres astres étoient conduits & dirigés par des intelligences ; que c'est à ces intelligences qu'on étoit redevable de leurs bonnes influences, & des avantages que le genre humain en recevoit. De cette prévention on concluoit qu'on

(*a*) Whiston. Mem. Litter. de la Grand. Bret. Tom. 9. pag. 185.

(*b*) Comment. Genes. chap. 4. ℣. 26.

(*c*) On peut voir dans le Mélange Cri-

leur en devoit marquer de la reconnoiſſance. Voilà la naiſſance du culte qu'on leur rendit, & tel en fut le motif. Si l'erreur en fut le principe, l'erreur n'étoit pas mortelle dans ſon commencement, &, renfermée dans ces bornes, elle eût pû ſe ſupporter ; mais elle les franchit malheureuſement dans la ſuite. On méconnut l'Auteur & le principe de tout bien, & on rendit à la créature un culte qui n'eſt dû qu'à Dieu. Ce déſordre commençoit à ſe répandre du temps d'Abraham, & ce ſaint homme qui en comprit l'énormité & en prévit les funeſtes ſuites, s'y oppoſa le premier avec zéle.

C'eſt ce que Joſeph veut dire, lorſqu'il le fait travailler à élever (*a*) l'idée que l'homme a naturellement de Dieu, & à la perfectionner. S'il ajoûte qu'il oſa le premier ſoûtenir qu'il n'y avoit qu'un Dieu, auteur de toutes choſes, c'étoit moins pour exclure la pluralité des Dieux que pour en conclure que le ſoleil, la lune & les autres aſtres ne pouvoient rien par eux-mêmes; que s'ils nous procuroient quelque bien, ce n'étoit que par l'ordre de Dieu; & pour s'oppoſer au ſentiment qui commençoit à s'établir, qu'on pouvoit leur rendre quelque culte religieux. C'eſt à quoi ſe réduit ce que Joſeph dit d'Abraham, & il ne pouvoit pas en dire davantage, aprés avoir parlé ſi avantageuſement d'Enoch & de Noé. Ils méritent infiniment l'éloge qu'il en fait; mais ils en euſſent été indignes, s'ils n'euſſent pas oſé faire une profeſſion publique de croire qu'il n'y a qu'un Dieu, auteur & créateur de toutes choſes, & ſi Abraham avoit été le premier qui eût oſé profeſſer une vérité ſi capitale (*b*).

Quand Joſeph diroit expreſſément qu'Abraham a été le premier qui ait oſé combattre l'idolatrie, & qu'il avoit lui-même été idolâtre, ſon témoignage eſt trop foible pour conſtater un fait ſi injurieux au ſaint Patriarche. Il n'y a que l'Ecriture qui puiſſe fixer avec certitude ce que nous devons penſer d'évenemens, qui ſe ſont paſſés dans un temps preſque perdu pour nous par ſon grand éloignement. Mais on prétend que l'Ecriture dit expreſſément, qu'Abraham, Taré & Nacor ont ſervi des Dieux étrangers. Je ne diſconviens pas que ce ne ſoit le ſens qu'on donne ordinairement au verſet ſecond du vingt-quatriéme Chapitre de Joſué : j'avoue même, que c'eſt celui qui ſe préſente le premier, ſoit que la verſion dans laquelle nous avons lû l'Ecriture la premiére fois, nous l'ait préſenté, ſoit parce que le tour de l'expreſſion de l'Ecrivain ſacré ſemble plus analogue au génie de notre langue. Mais on peut auſſi traduire ce verſet : „ Vos ancêtres demeuroient

tique de Littérature, une longue liſte d'Auteurs qui ont cru qu'Abraham avoit été idolâtre. C'eſt une preuve que ce ſentiment eſt celui de pluſieurs Auteurs; mais cela ne décide rien pour le fait en lui-même. Je crois qu'il faut effacer Philon de cette longue liſte. M. Ancillon ne cite point l'endroit où il a dû le dire. C'eût été, ce ſemble, naturellement dans celui où il parle de la ſortie du ſaint Patriarche de Caldée; mais il ne le fait quitter que l'aſtronomie & l'opinion Caldéenne : ce n'eſt pas en dire aſſez, s'il croyoit qu'il eût été idolâtre. *De Abrah. pag.* 361. Mêlang. critiq. &c. *tom.* 1. *pag.* 10. *&c.*

(*a*) Των δε λοιπων ει και τι προς ευδαιμονιαν συντελει, κατα προςαγην τε την τουτε παρεχειν εκαςον, και ε κατα οικειαν ισχυν.

(*b*) L'Hiſtorien Juif reconnoit que Melchiſédech étoit Prêtre du Très haut, c'eſt-à-dire, du vrai Dieu. Abraham ne fut donc pas le premier qui le connut & qui oſa l'annoncer.

„ anciennement par-delà le fleuve, „ Taré pere d'Abraham & le pere de „ Nacor, & on y adoroit des Dieux „ étrangers. " Il y a plusieurs endroits dans l'Ecriture, où le sens qui se présente le premier n'est pas toujours celui de l'Ecrivain sacré, & on ne condamne pas un prévenu de crime sur un premier coup d'œil.

On rapporte dans la traduction ordinaire de ce verset [*oûâïïa*ghdb*doû*], *& servierunt*, à Nacor, Taré & Abraham; mais on peut regarder ce mot comme impersonnel. L'Hébreu n'a pas de verbes qui répondent exactement à ce que les Grammairiens de la langue Latine appellent impersonnels, mais il a quelque chose d'analogue. Il sous-entend assez souvent [*-iyh*] ou [*-ânâshîm*] ou quelque autre mot avec lequel il fait accorder le verbe, comme si ce mot étoit exprimé. Comme la remarque est certaine, je me contente d'en rapporter deux ou trois exemples. Troisiéme livre des Rois, chapitre premier, verset second: „ Et ils vous „ chercheront une jeune fille; " ou, on vous cherchera une jeune fille. Josué, chapitre cinq, verset sept: „ Ils étoient incirconcis, parce qu'on „ ne les avoit pas circoncis dans le „ voyage. " Genese, chapitre quarante-un, verset treize: „ La chose „ arriva comme il avoit expliqué „ notre songe, & on me rétablit „ dans mon poste. " A la lettre, il faudroit traduire, *& il me fit retourner dans mon poste*, & le rapporter à Joseph, qui est le substantif le plus proche; mais il est clair que ce n'est pas ce que veut dire l'Echanson de Pharaon. Pseaume septiéme, verset treiziéme: *Si non recesserit, gladium suum vibrabit, arcum suum tetendit.* Le plus proche substantif de [*ïâshoûb*] est Dieu. Ce n'est pas cependant à lui que l'Auteur de ce Pseaume le rapporte, & il faut nécessairement le traduire impersonnellement, *si l'on ne se convertit*, ou suppléer le mot de méchant: *Si le méchant ne se convertit.* Le verset suivant présente une semblable construction. L'expression ne peut être plus exactement semblable. [*hâshib*] ne peut se rapporter à Joseph, & il faut le traduire impersonnellement: *On me fit retourner à mon poste.* On peut donc également traduire [*oûâïïa*ghdb*doû*] par *& on adora des Dieux étrangers*, quoique Nacor, Taré & Abraham soient les substantifs les plus proches. On le doit même: car lorsqu'une expression présente deux sens, l'équité ne veut pas qu'on lui donne celui qui flétriroit en quelque sorte la mémoire d'une personne aussi respectable en toute façon que le Pere des Croyans.

Le conducteur du peuple de Dieu accuse, au verset quatorze du même chapitre, ses ancêtres d'avoir adoré des Dieux étrangers. Mais l'accusation est générale, & elle ne tombe en particulier ni sur Abraham, ni même sur Taré & Nacor. Pourquoi leur auroit-il épargné ici le reproche d'avoir été idolâtres, s'il les en avoit accusés au verset second? En ne disant rien d'eux au verset quatorze, c'est un préjugé bien naturel que ce qu'il dit au verset second ne tombe que sur le pays où ils demeuroient, qui étoit idolâtre, non sur leurs personnes. Si Abraham avoit été idolâtre, sa conversion eût été un évenement de sa vie infiniment plus considérable que quelques autres que l'Ecriture rapporte. Elle n'en dit rien cependant; & dans tout ce qu'elle raconte de ce saint homme, on ne découvre pas le moindre trait qui puisse donner lieu à le soupçonner

d'avoir été idolâtre. Quand Dieu l'appelle, il ne lui commande que de quitter son pays, sa famille & la maison de son pere. C'étoit cependant la premiére chose qu'Abraham eût dû faire en entrant au service de Dieu, que de renoncer à l'idolatrie, s'il avoit adoré des faux Dieux: & le Seigneur ne le lui ordonne point. Pourquoi cela ? On ne sçauroit en apporter de raison qui satisfasse, sinon qu'il n'étoit pas idolâtre. L'Ecriture parle en plusieurs endroits de sa vocation, & elle y fait quelquefois allusion; mais elle garde le plus profond silence sur sa conversion. Est-il vrai-semblable qu'elle n'en eût rien dit, s'il eût adoré les faux Dieux?

REMARQUE X.

Rien de bien certain sur la position de la ville dont Melchisédech étoit Roi. Joseph n'a point composé le nom de Jerusalem *de deux mots; dont l'un est Grec, l'autre Hébreu. Explication d'un endroit du dernier Chapitre du sixiéme Livre de la Guerre des Juifs.*

CE fut, selon l'Ecriture, dans la vallée de Savé, ou Royale, que le Roi de Sodome alla au-devant d'Abraham après la défaite de Codorlahomor. Ce fut, selon Joseph, dans le même endroit, que Melchisédech lui fit les présens que l'on a coûtume de faire aux étrangers. On ne trouve rien dans l'Ecriture qui puisse servir à fixer la position de cette vallée. Quelques Sçavans ont cru qu'elle étoit dans les belles plaines de Galilée. C'est une conjecture qui ne se présente qu'à titre de n'être pas impossible : & ce que Joseph dit, que cette vallée étoit à deux stades de Jerusalem, lui est entiérement contraire. La tradition pouvoit avoir conservé la mémoire de sa position. L'Historien a pû prendre ce qu'il en dit, dans quelque ancien Auteur qui s'est perdu ; car on ne voit pas de raison de le soupçonner d'avoir avancé ce fait, sans l'avoir puisé dans l'une ou l'autre source.

Joseph dit après l'Ecriture, que Melchisédech étoit Roi de Salem, ou, comme il s'exprime, de Solime : mais il ajoûte, que Solime est ce que l'on a appellé dans la suite Jerusalem. Presque tous les Peres, & la plus grande partie des Interprètes de l'Ecriture, ont embrassé ce sentiment; & je ne sçache des anciens, que saint Jérôme qui l'ait combattu. Car il prétend, dans sa lettre à Evangele, que c'étoit à Salem dans le voisinage de Sitopolis, que Melchisédech regnoit (a), & que l'on y voyoit encore de son temps les ruines de son palais. La preuve seroit décisive, s'il étoit constaté que les masures que l'on montra au saint Docteur étoient les ruines du palais de ce Prince. Mais rien n'est plus fréquent que les illusions que font aux voyageurs & aux étrangers les gens d'un endroit où il y a d'anciens monumens, ou des restes d'anciens édifices. Car ils ne manquent jamais de les attribuer à quelque personne distinguée, ou par le

(a) *Salem oppidum est juxta Scytopolim, quod usque hodie appellatur Salem, & ostenditur ibi palatium Melchisedech; ex magnitudine ruinarum, veteris operis ostendens magnificentiam.*

poste qu'elle a occupé pendant sa vie, ou par ses exploits militaires, ou par la sainteté de sa vie.

Melchisédech étoit Roi de Salem. Mais l'Ecriture qui nous l'apprend, ne dit, ne marque point si ce terme signifie un pays ou une ville. Le préjugé est que c'étoit une ville, & Joseph fait Solime capitale de ses Etats, comme on vient de le marquer. Elle perdit donc ce nom dans la suite, par quelque révolution dont il ne s'est conservé aucuns memoires, si, comme le prétend cet Auteur, elle fut dans la suite la capitale de sa nation. Car ce qui fut le siége des Rois de Juda, s'appelloit Jébus lorsque David s'en empara. L'Ecriture lui donne ce nom au verset vingt-huitiéme du dix-huitiéme Chapitre de Josué. Elle le portoit, lorsqu'arriva le cruel accident du Lévite, qui est est rapporté dans le livre des Juges; & l'Auteur du premier livre des Paralipomènes le lui donne, lorsque David alla l'assiéger. Il est vrai que l'Ecriture *(a)* la désigne aussi par celui de Jerusalem, dans les endroits qu'on vient d'indiquer; mais elle ajoûte ordinairement, ***Jebus quæ est Jerusalem; Jebus quæ altero nomine vocatur Jerusalem***; ***in Jerusalem, hæc est Jebus***; ce qui ne permet pas de douter que Jébus ne fût le nom de cette ville, avant que David en eût fait la capitale de ses Etats. Aussi les meilleurs Interprètes croient que c'est par anticipation, qu'elle est appellée Jerusalem dans Josué & dans les Juges.

Le changement de nom n'empêche pas que Salem & Jébus ne puissent être la même ville que les Juifs appellerent Jerusalem, lorsqu'ils s'en furent rendus maîtres. Mais ce sentiment ne peut pas se concilier avec ce que Joseph, suivi de la plûpart des Peres & de plusieurs Interprètes de l'Ecriture, dit que la montagne sur laquelle Abraham devoit immoler son fils, étoit la même que David choisit dans la suite pour bâtir le Temple, [*âréts*]. *(b)* Outre que Moriah, où Dieu envoie *(c)* le saint Patriarche, n'est pas une montagne, mais une terre; il est peu croyable que Dieu ait voulu qu'il donnât en spectacle à la capitale des Etats de Melchisédech, un sentiment si contraire aux sentimens de la nature. Le nom même de l'endroit qu'il devoit montrer à Abraham, ne s'ortographie pas précisément comme celui de la montagne sur laquelle le Temple fut bâti. L'Auteur du second livre des Paralipomènes, remarque *(d)* que ce fut celle sur laquelle Dieu s'étoit fait voir à David. Comme le sacrifice d'Isaac étoit un évenement aussi intéressant & plus frapant même, par sa singularité; il semble que l'Ecrivain sacré, en remarquant que Dieu étoit apparu à David sur la montagne où Salomon bâtit le Temple, n'eût pas manqué d'ajoûter que c'étoit sur la même montagne que se devoit faire le sacrifice d'Isaac, si c'eût été dans le même endroit que le Temple a été bâti dans la suite.

Saint Jérôme, comme on vient

(a) Josué, chap. 15. ℣. 8. chap. 18. ℣. 28. Jug. chap. 19. ℣. 10.

(b) » La plus commune & la plus saine » opinion, est celle qui croit que Dieu » dit à Abraham de se mettre en chemin, & d'aller d'un certain côté, jusqu'au lieu qu'il lui devoit désigner; & » que le lieu qu'il lui désigna, est la montagne qui, depuis cet évenement, porte » le nom de Moriah, & où l'on bâtit » ensuite le Temple de Jerusalem. « *P. Calmet*. Genes. chap. 22. ℣. 2.

(c) *Genes.* chap. 22. ℣. 1.

(d) Paralipom. 2. chap. 3. ℣. 1.

de le remarquer, s'est opposé au torrent, en soûtenant que la ville dont Melchisédech étoit Roi n'étoit pas celle que l'on a appellée, dans la suite, Jerusalem ; mais il a eu pour lui la multitude, dans le reproche qu'il fait à Joseph d'avoir formé le nom de la capitale de sa nation, de deux mots, dont l'un est Grec & l'autre Hébreu. Si l'on coure risque de s'égarer en se frayant de nouvelles routes, les erreurs sont quelquefois aussi fréquentes en suivant les anciennes.

C'est sur le numero deux du septiéme Livre des Antiquités Juives, chapitre trois, que l'on appuie ce reproche. Joseph s'y exprime à la vérité, d'une maniere obscure. L'endroit paroît avoir souffert quelque altération par la négligence des Copistes, ou par l'injure des temps : mais dans l'état même où il est aujourd'hui, il ne donne pas lieu de croire que l'Historien Juif ait dit que le nom de Jerusalem est moitié Grec, moitié Hébreu. Car il n'a pû regarder *Ieron* qu'il fait entrer dans sa composition, comme Grec, en même temps qu'il remarque qu'il signifie en Hébreu ασφαλεια, sûreté, assurance.

Pour tâcher de rétablir cet endroit, du moins quant à la pensée de Joseph, je remonte au commencement du numero. „ David ayant donc chassé „ le premier les Jébuséens de Jeru- „ salem, appella la ville de son „ nom. “ Jerusalem ne porta point le nom de ce Prince, il n'y eut que la montagne de Sion, sur laquelle étoit la citadelle des Jébuséens, qui s'appella la ville de David. (*a*) Cela est certain par l'Ecriture, & l'on ne voit pas ce qui auroit pû porter Joseph à s'en écarter. Ce qui a pû donner lieu à l'en accuser, est, ce semble, que l'on a pris le mot de Jerusalem dans toute l'étenduë ordinaire de son sens, & il ne s'en sert que pour signifier la partie de cette ville où étoit la forteresse des Jébuséens. David fut, selon cet Auteur, le premier qui se rendit maître de ce dont il parle, & il reconnoît après l'Ecriture, que les Benjamites s'étoient rendus maîtres de la ville basse de Jerusalem, mais qu'ils ne purent prendre la haute. Ce n'est donc que de la haute qu'il parle, lorsqu'il dit que ce Prince lui donna son nom.

Ce qu'on lit après Σολυμα εκαλειτο, est corrompu, & il y manque quelque chose. On peut, ce semble, le rétablir, en transposant μετα ταυτα qui est avant αυτην φασι τινες, pour le placer après ονομασειν Σολυμα, & en effaçant ταυτα qui précede ονομασειν. „ Car cette „ ville s'appelloit Solime, du temps „ d'Abraham tige de notre nation. „ Quelques-uns disent qu'Homere l'a „ appellée Solime “ (*b*). Il manque quelque chose à ce qui suit, je le supplée, en conjecturant que Joseph avoit dit, μετα ταυτα ονομασθαι Ιεροσολυμα. Ιερον γαρ κατα την Εβραιων γλωσσαν ασφαλεια. „ On l'appella dans la suite „ Jerusalem. Car ιερον dans la langue „ Hébraïque signifie fermeté, assu- „ rance. “ Si ce ne sont pas exactement les termes dont Joseph s'étoit servi, c'est bien vrai-semblablement sa pensée en géneral. Car pour croire que l'endroit est sorti de ses mains tel que nos Editions le représentent, il faudroit dire qu'il n'a pas voulu se faire entendre, ou que de ceux qui se

(*a*) *Cœpit autem David arcem Sion, hæc est civitas David ..... habitavit autem David in arce, & vocavit eam civitatem David.* 2. Rois, chap. 5. ℣. 7. & 9. 1. Paralip. chap. 11. ℣. 5. & 7.

(*b*) Ταυτην δε φασι τινες, οτι Ομηρος ονομασειν Σολυμα, μετα ταυτα ονομασαν Ιεροσολυμα.

sont

font mêlés d'écrire, c'est l'Auteur qui a le moins sçû parler pour se faire entendre.

Joseph revient sur la fin du sixiéme Livre de la guerre des Juifs à ce qu'il dit ici de Melchisédech & du nom de Jerusalem. On trouvera à la marge la manière dont MM. d'Andilly & Havercamp (*a*) ont rendu cet endroit. Mais sans entrer dans le détail des défectuosités de leur traduction, je remarque que cet Auteur n'a dit, ni n'a pû dire „ que Melchisédech consacra le premier cette ville à Dieu, en lui „ bâtissant un temple, & changea „ son nom de Solyme en celui de „ Jerusalem. " Un défaut de ponctuation; και ajoûté mal-à-propos devant το ιερον & δε omis après πρωτος, jettent quelque petite obscurité sur sa pensée; mais il est aisé de la dissiper, & de voir qu'il veut dire „ que „ ce fut un Roi Cananéen qui fonda „ Jerusalem; qu'il s'appelloit *Mel*„ *chisédech*, qui dans la langue du „ pays, veut dire Roi juste. Il l'étoit „ en effet, c'est pourquoi il étoit Prê„ tre du Très-haut. *Le Roi*, qui y bâtit „ le premier Temple, l'appella Jeru„ salem: car elle s'appelloit aupa„ ravant Solime. " Ceux qui ont traduit cet endroit, n'ont pas fait réflexion 1°. que les Copistes ont omis Melchisédech entre χαλδαιος & βασιλευς δικαιος, & cette omission fait dire à Joseph, que ce nom signifie dans la langue du pays, βασιλευς δικαιος, ce qu'il n'a pû dire. Une seconde réflexion que l'on n'a pas faite, est que διο τις qui est au commencement de la phrase, s'étend sur πρωτος δε το ιερον, & qu'il signifie non Melchisédech, mais Salomon, qui bâtit le premier Temple de Jerusalem, & qui lui donna ce nom. Herm. Vitsius trouve avec raison que Bochart s'est trop arrêté à relever les méprises dans lesquelles il prétend que Joseph est tombé en cet endroit. Il eût été à souhaiter que ce sçavant homme se fût apperçu qu'il étoit corrompu, & qu'il eût donné à le rétablir une partie de l'application qu'il a employée, à pure perte, à en relever les fautes (*b*).

Eupoleme dit dans Eusebe (*c*) que Jerusalem s'appelloit autrefois Ιερον Σαλωμωνος, mais que pour abréger on n'a dit dans la suite qu'Ιερουσαλημ. Ce qu'Eusebe nous a encore conservé de cet Auteur, nous en donne une idée peu avantageuse: mais quoique le P. Lamy rejette (*d*) avec mépris son sentiment, on trouve quelquefois dans les Auteurs les plus décriés, de bonnes choses que l'on ne trouveroit pas ailleurs. Joseph en faisant entrer ιερον dans la composition du nom de Jerusalem, donne lieu de croire que c'étoit aussi son sentiment; & ce qu'il dit en cet endroit, si l'on a bien pris sa pensée, ne permet guères d'en douter. On trouve une ville dans la tribu de Nephtali

(*a*) „ Son Fondateur fut un Prince des „ Cananéens, surnommé le Juste, à „ cause de sa piété. Il consacra le pre„ mier cette ville à Dieu, en lui bâtis„ sant un Temple, & changeant son nom „ de Solime en celui de Jerusalem. „ M. d'And.... *qui patriâ linguâ appellatus est Rex justus ..... cùmque templum primus ædificasset, civitatem Hierosolyma appellavit*, &c.

(*b*) Herm. Vits. *Miscell. sacr.* tom. alter, pag. 243. S. Bochart. *Canaan*, liv. 2. chap. 4.

(*c*) Præpar. Evang. liv. 9. pag. 451.

(*d*) Quoique l'étymologie que M. Reland donne du nom de Jerusalem, soit différente de celle d'Eupoleme & de Joseph; ce Sçavant conjecture comme ces deux Auteurs, que la métropole des Juifs ne s'appella Jerusalem que du temps de Salomon, & que son nom fait allusion à celui de ce Prince. *Palæstin. illustrat.* p. 834.

que l'Ecriture appelle (a) *Ieron*. Quoiqu'il en soit, Joseph n'a pû croire qu'Homere avoit appellé Solyme la ville qui fut dans la suite la capitale de sa nation, & dire que Melchisédech avoit changé son nom pour lui donner celui de Jerusalem.

REMARQUE XI.

Les Egyptiens peuvent n'avoir pas pris des Israëlites l'usage de se faire circoncire; mais il est certain que les Israëlites n'ont point reçu d'eux cette cérémonie religieuse.

QUE l'Empereur Julien ait prétendu (b) qu'Abraham avoit emprunté la circoncision des Egyptiens; que Celse se soit contenté de soûtenir que les Egyptiens & les Caldéens ont observé cette pratique avant les Israëlites; cela est, si j'ose m'exprimer ainsi, dans la régle. L'un & l'autre haïssoient également la Religion des Juifs & celle des Chrétiens, & la haine est une passion qui ne sçait point s'assujettir au respect dû à la vérité. Mais faire profession de croire l'Ecriture inspirée de Dieu, y lire ce qu'elle dit du commandement exprès que Dieu fit à Abraham de se faire circoncire, & mettre en doute, si les Israëlites ont pris cette cérémonie des Egyptiens; proposer sous le voile d'un doute feint, tout ce qu'on croit de plus fort pour ôter aux Juifs la gloire de l'avoir les premiers pratiquée par ordre de Dieu, c'est une conduite si inconséquente, que, pour la concilier avec elle-même, il faut convenir qu'effectivement on ne croit pas l'Ecriture inspirée de Dieu, ou qu'on est malheureusement dépourvu des lumières les plus communes du bon sens.

Je n'examine point si les Egyptiens ont reçu des Juifs la coûtume de se circoncire. Le fait est indifférent en lui-même, & il n'a aucun trait à la Religion. L'Ecriture ne le dit pas expressément; mais on peut le conclure avec beaucoup de probabilité, de ce qu'elle raconte dans le Chapitre second, verset dix, de l'Exode. Car comment la fille de Pharaon auroit-elle pû connoître que le petit Moïse étoit Hébreu, si ce n'est parce qu'il étoit circoncis? On peut répondre, que le Roi son pere ayant ordonné qu'on jettât dans le fleuve tous les enfans mâles de cette nation, elle en put conclure que c'étoit un Israëlite, puisqu'elle l'en avoit tiré. Mais cette réponse ne satisfait pas: car c'étoit immédiatement après leur naissance, qu'on y devoit jetter les enfans mâles des Israëlites, & Moïse avoit trois mois lorsqu'il fut exposé sur le Nil. D'ailleurs, la manière dont il y avoit été exposé, faisoit voir que ce n'avoit pas été pour le noyer. Ainsi la Princesse ne put connoître qu'il étoit Hébreu qu'aux marques de la circoncision; & si elle le connut à ces marques, les Egyptiens n'observoient donc pas encore cette pratique religieuse, & un Sçavant (c) qui prétend qu'ils l'observoient, le prétend sans preuves. Mais sans m'engager dans une difficulté qui n'a pas de rapport avec le reproche qu'on fait à Joseph, je me borne à prouver que les Juifs ne sont point redevables

(a) Josué, chap. 19. ỷ. 38. [ἰὶρ=οὼν]
(b) Cyril. Alexand. liv. 10.

(c) Cornel. Valer. Vonck. *Specimen criticum*, Trajecti. 1744. 8°.

aux Egyptiens de cette pratique religieuse (*a*).

L'entreprise n'est pas difficile. Le commandement que Dieu fit à Abraham de se circoncire est si précis, que pour en éluder la force, il faut rejetter l'autorité du Pentateuque. Mais il paroît peu digne, dit-on, de la majesté de Dieu, d'avoir ordonné une cérémonie qui n'influe en rien sur les mœurs, & qui a quelque chose de honteux lorsque des personnes âgées s'y soumettent. Si un Chinois lettré avoit fait ce raisonnement à M. le Clerc, (*b*) ou à ceux sous le masque desquels il se cache : Il ne paroît guères digne de la Majesté de Dieu, d'avoir institué une cérémonie qui n'influe en rien sur les mœurs, & que des adultes ne peuvent, sans une grande indécence, pratiquer comme elle s'observoit dans la primitive Eglise ; or tel est votre baptême; donc, Dieu ne l'a pas institué. Peut-être que si ces Messieurs osoient dire ce qu'ils pensent, ils ne seroient pas embarrassés que répondre. Mais tandis qu'ils n'oseront se déclarer, on leur dira toujours, que leur beau raisonnement contre l'Auteur de la circoncision, ne prouve rien, ou prouve également contre le baptême.

Ce qu'on ajoûte est admirable. Abraham avoit vû la circoncision se pratiquer en Egypte : cette cérémonie lui avoit beaucoup plû, & Dieu qui compatit à nos foiblesses, lorsqu'elles n'ont rien de criminel, voulut bien (*c*) lui faire un commandement de ce qu'il voyoit lui devoir faire plaisir. On avance ici trois choses, dont on n'a ni ombre ni apparence de preuves, d'un ton aussi assuré que si l'on en avoit une démonstration sans replique. Dans quel Auteur inconnu jusqu'à présent, a-t'on découvert que les Egyptiens observoient la circoncision avant qu'Abraham fût allé en Egypte ? Les Philistins, qui en descendoient, ne l'observoient pas, & pourquoi auroient-ils quitté une pratique religieuse qu'observoit le peuple dont ils étoient une colonie ? L'anecdote est curieuse, qu'Abraham goûtoit beaucoup la circoncision : ce qui est fâcheux, elle n'existe que dans les terres chimériques où ces esprits forts vont prendre tout ce qu'ils débitent contre la Religion. Pourquoi enfin Abraham attendit-il un ordre de Dieu pour observer une pratique qu'il goûtoit beaucoup, très-inno-

(*a*) Consulter *Varia sacra* de M. Jan Vander Waeyen imprimés à Franeker en 1693. On y trouvera une bonne réfutation de ceux qui ont prétendu que les Juifs ont reçu la circoncision des Egyptiens. Celse, plus réservé que ces Critiques, se contente de dire que les Colchiens & les Egyptiens observoient la circoncision avant eux : il ne dit pas qu'ils l'avoient reçue d'eux. *Apud Orig.* Liv. 5. num. 41.

(*b*) Spencer *de leg. ritual.* Marsham, *Can. Chronolog. sæcul. V.* M. le Clerc, *Comment. Genes.* Bibl. ancien. & mod. *tom.* 12. *pag.* 313. L'Auteur d'une brochure en Anglois, que l'Auteur de la Biblioteque Angloise annonce, tom. 8. p. 288. & qu'il croit être du Docteur Midleton. *Bibliot. Britan.* 1733. p. 219. *Tindal.*

(*c*) Dieu n'entre pour rien, selon l'Auteur du *Christianisme aussi ancien que le monde*, dans la résolution qu'Abraham prit de se circoncire. Il n'en eut vraisemblablement point d'autre motif que de rendre sa postérité agréable aux Egyptiens, dont elle devoit dépendre pendant quelques siécles. La conjecture est à-peu-près de la même force que celle de M. le Clerc. Il seroit injuste d'exiger des libertins qu'ils donnent de bonnes raisons de leurs sentimens ; ce seroit exiger l'impossible : c'est une injustice de leur part, de prétendre qu'on doit reconnoître comme bon ce qui ne vaut rien ; ce seroit exiger qu'on renonçât au bon sens.

cente d'ailleurs ? On prodigue un miracle, tandis qu'on en rejette ailleurs de tres-réels. Car quelle nécessité de faire intervenir Dieu pour commander à Abraham d'observer une pratique qu'il goûtoit beaucoup, & qu'il ne tenoit qu'à lui d'observer ? Encore Dieu attendit bien longtemps à lui ordonner de faire ce qu'on suppose avoir été fort de son goût, ou Abraham étoit bien indifférent à se procurer ce qui lui faisoit plaisir : car il se passa vingt-trois ans depuis son retour d'Egypte, sans que Dieu lui ordonnât de se faire circoncire.

M. le Clerc dit que les Egyptiens n'ont pû emprunter la circoncision d'un peuple qu'ils haissoient & méprisoient. Rien de plus aisé, que d'avancer un fait en l'air ; la difficulté est de le prouver. Les Egyptiens purent haïr les Israëlites après qu'ils se furent soustraits à la servitude où ils les avoient réduits ; mais depuis le voyage d'Abraham dans leur Etat jusque vers la naissance de Moïse, on ne trouve rien dans l'Ecriture qui donne lieu de penser qu'ils les haïssent ou les méprisassent : & quand ils les auroient méprisés, on sçait que les Romains ont reçu des cérémonies religieuses de peuples qu'ils regardoient fort au-dessous d'eux. Spencer, & quelques autres Sçavans, prétendent que les Egyptiens ont mis Joseph au nombre de leurs Dieux, & que c'étoit leur Osiris. Ce sentiment peut-être faux ; il est du moins très-douteux : mais après l'avoir embrassé, on ne peut pas dire que le mépris qu'ils faisoient des Israëlites ne leur a jamais permis d'emprunter quelqu'une de leurs cérémonies religieuses.

Mais, que les Egyptiens aient ou n'aient pas reçu la circoncision des Israëlites, c'est une question dans laquelle je ne dois pas entrer. Il est certain que les Juifs ne l'ont pas empruntée d'eux. Tacite, tout Payen qu'il étoit, le reconnoît : plus équitable en cela que des Critiques, qui le nient contre l'autorité d'un livre qu'ils font profession de croire inspiré de Dieu. C'est dans le cinquiéme livre de son Histoire, que, parlant des Juifs, il dit : *Circumcidere genitalia instituêre, ut diversitate noscantur.* Car les Juifs n'eussent pas pû se distinguer des Egyptiens par la circoncision, s'ils l'avoient reçue d'eux ; ni des autres peuples, s'ils l'avoient observée avant eux. Si Joseph étoit convenu que sa nation l'avoit reçue des Egyptiens, l'aveu feroit sa condamnation, sans que le fait en fût moins faux. Mais le reproche que lui en font quelques Sçavans, n'est pas assez appuyé pour croire qu'il se soit contredit d'une manière si expresse, & qu'il ait fait un aveu si opposé au caractere de sa nation, qui s'est toujours fait une espèce de religion de croire n'être redevable à aucun autre peuple de ses cérémonies religieuses.

Ce qui donne lieu à lui faire ce reproche, est un passage d'Hérodote, qu'il cite dans son premier livre contre Apion, numero 22. Le Pere de l'Histoire dit deux choses dans ce passage : premiérement, que les Phéniciens & les Tyriens de la Palestine pratiquoient la circoncision ; & en second lieu, qu'ils avouent l'avoir reçue des Egyptiens. Joseph laisse la dernière pour ce qu'elle est, & comme étrangére à son sujet, & il se sert de la premiére pour en conclure que sa nation n'avoit pas été inconnue des anciens Ecrivains Grecs, comme on le lui reprochoit. Car ces peuples de la Palestine, qu'Hérodote

appelle Phéniciens & Syriens, ne pouvoient être que les Juifs, puisqu'il n'y avoit qu'eux qui observassent la circoncision. Mais il ne conteste pas, objecte le Chevalier Marsham (*a*), l'origine que l'Historien Grec donne à cette pratique : aussi ne le devoit-il pas faire, à moins qu'on ne prétende qu'il devoit se jetter dans l'examen d'une question dont il ne s'agissoit pas, & faire perdre de vue à ses Lecteurs par cet écart, le point qu'il s'étoit engagé de prouver. Comment auroit-il pû convenir dans ses Livres contre Apion, que les Juifs avoient reçu des Egyptiens l'usage de la circoncision, & dire ici que Dieu ordonna à Abraham de l'observer, afin que ses descendans ne fussent pas confondus avec les autres peuples? Car si ce fut Dieu qui ordonna la circoncision au Pere des fideles, il ne la prit point des Egyptiens, & si ce fut pour empêcher que le peuple qui descendoit de lui ne se confondît avec les autres nations, comme Joseph le dit après l'Ecriture, est-il raisonnable de penser que Joseph ait dû croire que les Egyptiens l'observoient lorsque Dieu ordonna à Abraham, & en sa personne à tous ses descendans, de se faire circoncire.

En rapportant le témoignage d'un Auteur profane, Joseph ne l'approuve pas dans toutes ses parties. Il prend ce qui lui convient & laisse le reste, sans s'arrêter à réfuter ce qui ne lui convient pas, lorsqu'il ne le pourroit faire sans s'écarter de son sujet. Il rapporte dans le dixiéme livre de ses Antiquités Juives (*b*), un assez long passage de Bérose, dans lequel cet Auteur dit que Nabuchodonosor joignit le royaume d'Egypte à ses autres Etats. Ce Prince défit à la vérité le Roi d'Egypte, qui étoit venu au secours de Sédécias, mais il ne conquit point son Royaume, & il subsista jusqu'à Cambise, qui s'en empara. Cela est certain par l'Ecriture, que Joseph suit en cela. Ainsi, s'il ne contredit pas Bérose lorsqu'il dit, dans le passage qu'il en rapporte, que Nabuchodonosor joignit le royaume d'Egypte à ses autres Etats, c'est que ce fait étoit indifférent au motif qui lui faisoit citer cet Historien. C'est ainsi que l'Historien Juif rapporte ailleurs un passage de Strabon, dans lequel l'Auteur dit que les Juifs sont originaires d'Egypte, & il le rapporte sans le réfuter. Si l'on en concluoit qu'il convient que sa nation est originairement Egyptienne ; ce qu'il répete une infinité de fois dans sa réfutation des Grecs, feroit voir la fausseté de la conséquence.

L'Auteur du Supplément au Dictionnaire de Bayle, tome premier, page cinquante-quatre, lettre F, croit avoir fait un grand sacrifice quand, après avoir rapporté „ les principales raisons qu'on allégue pour „ & contre l'origine divine de la circoncision, il en abandonne au Lec„ teur la décision. " Le sacrifice seroit grand sans doute, mais très-impie, pour une personne qui croiroit la divinité du Pentateuque, de laisser à la discrétion des Lecteurs, de recevoir ou de rejetter ce que ce saint Livre assure.

(*a*) Canon. Chronol. sæcul. V. pag. 74.

(*b*) Chap. 11. numero 1.

Remarque XII.

De la Statuë de sel en laquelle la femme de Lot fut changée. Du nombre de villes qui périrent dans l'embrasement de Sodome, &c.

Le sens que présentent naturellement les termes dont se sert Moïse pour exprimer ce qui arriva à la femme de Lot, est qu'elle fut changée en une statuë de sel. L'Auteur du livre de la Sagesse (*a*), Philon (*b*), Joseph, & quelques anciens Peres, n'y en ont point vû d'autre : mais des Critiques qui ne cherchent que des routes écartées, & qui ne goûtent que des sens recherchés, n'ont garde de s'en tenir à un sens si simple & si conforme à l'expression de l'Ecriture. On peut voir dans M. le Clerc (*c*), dans le P. Calmet, dans les Discours de M. Saurin, les efforts qu'ils font pour s'ouvrir des routes nouvelles. Mais M. le Clerc, en ne croyant rien, s'il le jugeoit à propos, du changement de la femme de Lot en statuë de sel, eût pû ne pas décider si affirmativement que ceux qui ont dit avoir vû cette femme changée en statuë de sel, ***n'ont dit qu'un mensonge*** : ce que Joseph rapporte avoir vû, pouvoit n'être pas la femme de Lot changée en statuë de sel ; il pouvoit avoir été trompé par les gens du pays, qui lui assuroient le fait. Mais pour avoir droit de l'accuser de mensonge, il faudroit prouver qu'il assure avoir vû ce qu'il n'a pas vû : & c'est de quoi M. le Clerc n'avoit aucune preuve.

Quelques sçavans Interprètes prétendent que les cinq villes de la Pentapole furent détruites par le feu vengeur des abominations de leurs habitans : & Joseph le dit sur la fin du huitiéme chapitre du livre quatriéme de l'Histoire de la guerre des Juifs ; Mais l'Ecriture ne le dit pas : & Moïse (*d*) ne comptant que quatre villes que Dieu ait détruites dans sa colère, c'est une preuve que son courroux ne s'étendit pas sur un plus grand nombre. Ce que ces Sçavans disent, qu'il pardonna à Ségor tandis que Lot y demeura, mais qu'il l'a détruite après qu'il en fut sorti, s'avance sans fondement. L'objet de Moïse, dans l'endroit qu'on vient de citer, est d'affermir les Israélites dans le service de Dieu, par la crainte des grands châtimens qu'il exerce contre ceux qui l'abandonnenr. Loin de diminuer, dans ce point de vuë, le nombre des coupables qu'il châtie, on l'augmenteroit plutôt si la vérité le permettoit. Aussi saint Jérôme témoigne-t-il que Ségor subsistoit encore de son temps ; qu'il y avoit une garnison Romaine, & qu'elle étoit sur les bords de la mer morte : *imminet mari mortuo.*

D'autres Sçavans ont prétendu qu'il n'y eut que Sodome d'anéantie ; que les quatre autres villes ne furent pas submergées, & qu'elles n'étoient

(*a*) Sagesf. *chap.* 10. ℣. 7.

(*b*) Philon, *de profug.* pag. 480 : » Ce n'est point une fable ; c'est une » expression exacte de la manière dont » la chose s'est passée, lorsqu'il dit que » la femme de Lot fut changée dans une » statuë de sel..... Τὴν γυναῖκα Λωτ... γενέσθαι στήλην ἁλῶν μυθοπλαστῶν ἀλλὰ πρᾶγμα αὐτὸ ἰδιότητι μηνύων.

(*c*) M. le Clerc, *append. in comment. Genes.* Le P. Calmet, sur le ℣. 26. du chap. 19. de la Genes. Saurin, *Discours* 8e. Biblior. anc. & mod. tom. 21. p. 294.

(*d*) Deuteron. *chap.* 29. ℣. 23.

pas situées dans l'endroit où est maintenant la mer morte. Louis Vartomannus de Bologne, assure dans le chapitre premier de son premier Livre, qu'on voyoit encore de son temps des restes des trois villes sur le côteau de trois montagnes. Quelque éloge que fasse M. Cellarius, de cet Auteur, l'idée que nous fournit l'Ecriture des environs du Jourdain, ne nous donne pas lieu de croire qu'il y eût trois montagnes. Joseph dit, à la vérité, que le pays de Sodome confine à la mer Morte (*a*), mais il ne dit pas, comme le prétend M. Cellarius, que les restes des villes détruites qu'on voyoit encore de son temps, fussent hors de ce Lac (*b*). Ce n'est pas la même chose, de dire, le territoire de Sodome, le pays de Sodome confine à la mer Morte, & assurer que Sodome même y confine.

On pouvoit voir du temps de cet Auteur les ombres de ces villes, comme il s'exprime, sans que cela prouve qu'elles eussent été hors de l'endroit où est le lac Asphaltite. M. Morison (*c*) se croit obligé d'avouer „ qu'il n'eut ni les yeux „ assez pénétrans, ni l'imagination „ assez vive pour se figurer quelque „ chose de réel où il n'appercevoit „ rien. " La mer Morte n'étoit pas sans doute assez basse alors pour pouvoir découvrir les restes de ces misérables villes. Car ce que rapporte M. Maundrell, ne peut être révoqué en doute que par des personnes qui se font un droit de nier tout ce qui n'entre pas dans leurs idées. „ Deux „ personnes âgées, qui ne manquent „ ni de bon sens ni de probité, le „ Pere Gardien & le Pere Procureur „ de Jerusalem, m'assurerent qu'ils „ avoient vû de leurs yeux une de „ ces ruines..... l'eau étoit si basse „ en ce temps-là, qu'ils en approcherent avec quelques François, „ & qu'ils y trouverent plusieurs „ pilliers & autres restes de bâtimens. "

Il y avoit des puits de bitume dans ce que l'Ecriture appelle *vallis sylvestris* (*d*). Cette vallée faisoit partie de ce qui est maintenant la mer Morte ; l'expression de l'Apôtre saint Jude (*e*) semble supposer qu'on voyoit encore de son temps des restes de ces villes malheureuses. Ainsi, on peut penser qu'outre le feu du ciel qui les consuma, il y eut un déluge d'eau qui couvrit cette vallée, & qui en fit la mer Morte ; qu'en même temps que Dieu lançoit du ciel le feu & le soufre, la terre ouvroit son sein, & vomissoit un déluge d'eau pour submerger ces villes criminelles. On a plusieurs exemples, qu'après de grands tremblemens, la terre s'ouvre quelquefois, & que les eaux sortent comme des torrens par ces ouvertures.

(*a*) Guer. Juifs, liv. 4. chap. 8. Σχιαστπολεων.

(*b*) M. Reland, *Palæst. illust.* Le P. Calmet. M. Cellarius, *de excidio Sodomæ.* M. Samson, *Geogr. sacrée.* Paris, 1747.

(*c*) Voyage de la Terre Sainte, p. 316.

(*d*) Genes. *chap.* 14. ℣. 7.

(*e*) Epitr. ℣. 7.

Remarque XIII.

Les enfans de Cetura n'étoient point allés s'établir dans d'autres pays, lorsqu'Isaac épousa Rebecca, & ce ne fut point après la mort d'Abraham que Rebecca conçut. On rétablit un endroit de Joseph.

„ PARCE que les enfans de „ Cétura étoient allés s'établir „ en d'autres provinces (*a*). " La traduction rend exactement son original; mais si c'est ce que Joseph a dit, il s'est trompé. Les enfans de Cétura allerent s'établir vers l'orient, mais ce ne put être lorsqu'Isaac épousa Rebecca. L'Ecriture ne rapporte le mariage d'Abraham avec Cétura qu'après la mort de Sara. Sara vécut cent vingt-sept ans, & elle en avoit quatre-vingt-dix lorsqu'elle donna naissance à Isaac. Comme il en avoit quarante lorsqu'il épousa Rebecca, il y en avoit trois qu'il avoit perdu sa mere. Quand Abraham auroit épousé Cétura immédiatement après la mort de Sara, son premier-né n'auroit pû avoir qu'environ deux ans lors du mariage d'Isaac, & son dernier ne seroit venu au monde que quatre ou cinq après. Ainsi, les enfans de Cétura n'avoient pû aller s'établir en d'autres pays, lorsqu'Isaac épousa Rebecca. Soit que le manuscrit dont se servoit l'ancien Interprète fût différent en cet endroit, de ceux sur lesquels les Œuvres de Joseph ont été imprimées, soit qu'il crût qu'il n'avoit pas pû dire que les enfans de Cétura étoient allés s'établir en d'autres provinces, lorsqu'Isaac épousa Rebecca; il a rendu cet endroit d'une manière si générale, que l'Historien paroît raconter le fait sans marquer le temps où il étoit arrivé : *Ac potitus omnium rerum Abrahæ; nam, qui nati fuerant de Cetura, exinde migraverunt.* „ Isaac jouissoit de tout ce qui ap„ partenoit à Abraham, parce que „ les enfans de Cétura allerent s'éta„ blir ailleurs.

Les Copistes ont écrit Ἀβραάμου au lieu de Σαῤῥας, ou Joseph s'est trompé lorsqu'il a dit que Rebecca conçut après la mort d'Abraham. M. d'Andilly paroît s'être apperçu de l'erreur, & il semble qu'il ait voulu la corriger en traduisant : „ Rebecca „ étoit grosse lors de la mort d'Abra„ ham. " Mais outre que μετὰ ne signifie pas *lors*, on ne dit pas qu'un évenement est arrivé lors de la mort d'une personne qui lui a survécu de quinze ans. Isaac avoit soixante ans (*b*) lorsque Rebecca accoucha d'Esaü & de Jacob. Le Seigneur l'avoit accordé à Abraham (*c*) quand il en avoit cent. Il en vécut cent soixante-quinze. Il survécut donc quinze ans à la naissance de ses petits-fils. Pierre Comestor avoit remarqué cette méprise de l'Historien Juif.

„ L'aîné fut nommé Esaü, à cause „ du poil qu'il avoit apporté en nais„ sant. " La traduction est exacte, mais le texte de Joseph est altéré. On peut voir dans les Notes *H* & *I* la manière dont on a tâché de le rétablir. Sans rejetter ces corrections, celle que je présente m'a paru

(*a*) Genes. *chap.* 25. ℣. 6.
(*b*) Genes. *chap.* 25. ℣. 26.
(*c*) *Ibid.* ℣. 7.

plus

plus naturelle, & à meilleur marché, si je puis m'exprimer ainsi. Je suppose que Joseph avoit mis καὶ Σηεῖρον entre λεγόμενον & κατ' ἐπωνυμίαν; mais que les Copistes, toujours pressés d'avancer sur leur travail, l'ont omis; & je lis, Ἡσαῦον λεγόμενον καὶ Σηεῖρον κατ' ἐπωνυμίαν τῆς τρίχωσεως: „ Isaac aimoit l'aîné, à „ qui on donna le nom d'Esaü, & „ le surnom de Séïr, à cause qu'il „ étoit velu; car les Hébreux appel- „ lent Séïr ce qui est velu. " Le *car* γὰρ fait un contre-sens, si Joseph n'a pas dit auparavant qu'Esaü étoit surnommé Séïr.

L'Ecriture ne dit point qu'on ait donné le nom d'Esaü au premier enfant de Rebecca, parce qu'il étoit venu au monde velu, ni qu'on lui ait donné un surnom qui marquât cette singularité. M. le Clerc (*a*) dit qu'Esaü signifie dans la langue Arabe, *velu*. Le plaisir de placer un petit trait d'érudition, partageant l'attention, empêche souvent qu'on ne s'apperçoive qu'on le place mal. Il n'y a aucune apparence que si Isaac avoit voulu marquer par le nom qu'il donnoit à son aîné, qu'il étoit né velu, il eût été chercher dans une langue étrangére qu'il ignoroit peut-être, un mot qui le marquât, en ayant dans la sienne qui le signifioient. Comme il y prend le nom de son second fils, il est bien vraisemblable qu'il y prit également celui qu'il donna à son aîné, & que frapé de ce qu'il étoit venu couvert de poil comme un homme fait, il avoit voulu marquer cette singularité, en l'appellant *Esaü*, qui peut venir du verbe [*ghâsâh*] qui signifie *Il a fait*. Joseph peut s'être trompé, lorsqu'il a dit qu'une montagne de l'Idumée avoit pris son nom de Séïr, du surnom qu'on avoit donné à Esaü; mais il n'a pû dire qu'on le lui avoit donné parce qu'il étoit né velu, si ce n'avoit été une tradition reçue de ses compatriotes, & s'ils n'eussent pas eu coûtume de joindre au nom du premier-né d'Isaac, le surnom de Séïr.

REMARQUE XIV.

D'Abimelech Roi de Gerare du temps d'Isaac. Ce Prince ne lui permit point de creuser le puits qu'il appella Rehoboth.

LES Auteurs de l'Histoire Universelle du monde (*b*), par une Société de Sçavans Anglois, supposent que Joseph dit que l'Abimelech du temps d'Isaac, est le même Prince que celui qui régnoit du temps d'Abraham, & ils prétendent qu'en cela il s'est trompé. La chose n'est pas impossible. Il y a environ quatre-vingts ans entre le temps qu'Abraham & Isaac allerent dans les Etats d'Abimelech. En supposant que ce Prince étoit jeune, & qu'il n'avoit que vingt ans lorsqu'Abraham y alla, il dut en avoir cent quand ses Pasteurs combloient les puits que ceux d'Isaac avoient creusés. L'exemple d'Abraham, qui en a vécu cent soixante-quinze, fait voir qu'il n'y auroit rien d'extraordinaire, quand Abimelech ne seroit mort qu'après cent ans.

M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, font donner par Abimelech une permission à Isaac, que Joseph paroît

(*a*) Comment. Genes. chap. 25. ℣. 25.

(*b*) Tom. 1. pag. 61

n'avoir pas connue. Ce que l'Ecriture dit, qu'il n'y eut point de contestation pour le troisiéme puits (*a*) qu'Isaac fit creuser, marque que ce Prince ne lui en avoit pas donné permission. La remarque, qu'il n'y eut point de contestation, ne seroit pas à sa place, si Isaac ne l'avoit creusé que par la permission d'Abimelech. Dans le sens que ces Sçavans donnent à cet endroit, ce Prince est le substantif d'αυτομάτυ τῶ παρέχοντος. Mais c'est faire violence à la construction grammaticale, & l'expression de Joseph n'auroit guères de sens : „ Le Roi lui donnant de lui-„ même la permission de faire un „ puits sans empêchement. " Empêchement est de trop, si le Roi avoit permis à Isaac de le creuser. Qui doute que ce qu'un Prince permet dans ses Etats, on ne le puisse faire sans empêchement ?

REMARQUE XV.

Joseph se contredit sur la fin du Chapitre dix-huitiéme. On propose une correction de cet endroit.

JE disois, lorsque parut le Prospectus d'une nouvelle Traduction de Joseph, que cet Auteur ne donnoit pas le même nom aux deux premiéres femmes d'Esaü qu'elles ont dans l'Ecriture. J'avois alors sous les yeux le verset trente-quatriéme du vingt-sixiéme Chapitre de la Genese, où elles sont appellées Judith & Basemath. Je ne faisois pas attention que l'Ecriture leur donne le même nom ailleurs (*b*), à quelque différence près. Un Sçavant a eu la bonté de m'avertir de mon erreur ; je me fais un devoir de lui en marquer ma reconnoissance, & je m'en ferois un également d'avouer une seconde faute dans laquelle il croit que je suis tombé, si je le pouvois faire sans aller contre ma pensée, & sans blesser, ce me semble, la vérité.

La difficulté consiste à sçavoir si Joseph a pû dire sans se contrarier, qu'Esaü épousa une fille d'Ismael malgré (*c*) son pere, comme on le dit dans toutes les Editions de ses Ouvrages. Jacob n'étoit pas encore allé en Mésopotamie, lorsque qu'Esaü épousa (*d*) deux Cananéennes ; & s'il épousa une fille d'Ismaël, ce fut pour rentrer en grace avec Isaac, qui désapprouvoit qu'il eût pris alliance avec des Cananéennes. Ce fait est certain par l'Ecriture, & Joseph lui est conforme en cela. Car après avoir dit que Rebecca obtint d'Isaac qu'il enverroit Jacob en Mésopotamie, il n'y auroit pas de sens à ajoûter : „ Car Esaü avoit déja épousé „ malgré son pere, la fille d'Is-„ maël. " Le motif que Rebecca employa pour engager son mari à envoyer Jacob prendre un établissement en Mésopotamie (*e*), fut „ que „ la vie lui étoit ennuyeuse à cause „ des filles de Heth. " Joseph ne rapporte pas ce motif, mais il ne

(*a*) Genes. *chap.* 26. ℣. 22.

(*b*) Chap. 36. ℣. 22. Ada & Oolibama.

(*c*) L'ancien Interprète n'avoit point dans son exemplaire ἄκοντος. On ne le lit point dans la premiere Edition de Joseph, ni dans celle de mille six cent onze : & quelques différences, légeres à la vérité, qui se trouvent tant entre les manuscrits qu'entre les Editions, prouvent qu'il y a du dérangement en cet endroit.

(*d*) Genes. *chap.* 27. ℣. 46. *chap.* 28. ℣. 8.

(*e*) *Ibid*, chap. 27. ℣. 46.

pouvoit l'ignorer ; & le ſçachant, il n'a pû dire, après avoir rapporté que Rebecca envoya Jacob en Méſopotamie : „ Car Eſaü avoit *déja* „ épouſé malgré ſon pere, une fille „ d'Iſmaël. “

L'adverbe ηδη *déja*, & le pluſque-parfait παρειληφει *il avoit pris*, marquent que le mariage dont il s'agit, eſt antérieur à la ſortie de Jacob de la maiſon paternelle, & ce ne fut qu'après cette ſortie qu'Eſaü épouſa Baſemath fille d'Iſmaël.

Je croyois, lorſque je donnai un Proſpectus d'une nouvelle Traduction de Joſeph, qu'il ſuffiſoit d'effacer Ισμαηλ, & de mettre à ſa place χετταιων pour lui ſauver cette contradiction. Mais après avoir tourné depuis ce paſſage de tous côtés, le remede, ce me ſemble, ne ſuffit pas, & le mal en demande un plus grand. Le paſſage (*a*), dans l'état où ſont les termes qui le compoſent, ne donne aucun ſens. Une traduction à la lettre le fera ſentir. „ Eſaü avoit „ déja pris en mariage Baſemath, „ du pere Iſmaël. “ Le mot *du pere* n'y doit point entrer, & θυγατερα, fille, y manque. Car pour parler de maniére à ſe faire entendre, il eût fallu dire : „ Eſaü épouſa Baſemath „ fille d'Iſmaël. “ Dans ce ſens, l'averbe ηδη *déja* ne peut pas entrer, ni le verbe παρελαμβανε être au pluſque-parfait. Car comme on vient de le remarquer, Eſaü n'épouſa la fille d'Iſmaël qu'après que ſon frere fut ſorti de la maiſon paternelle. Pour rétablir ce dérangement, je conjecture qu'il faut lire : ηδη γαρ ακοντος Ισαακ πατρος παρειληφει προς γαμον θυγατερας Χετταιων. „ Eſaü avoit déja pris en ma„ riage des filles des Hétéens, contre „ la volonté de ſon pere. “ Iſaac & „ Rebecca étoient prévenus contre „ les Cananéens ; & ils déſaprouvoient „ le premier engagement qu'il avoit „ pris. Pour leur complaire, il épouſa „ Baſemath, qu'il aima beaucoup. “ Je ne me diſſimule point que cette reſtitution ne faſſe un grand changement dans le Texte de Joſeph ; mais ſi ce qui précede & ce qui ſuit, & le fil de la narration le demandent, on ne peut guérir de grands maux que par de grands remedes.

REMARQUE XVI.

On corrige le Texte de Joſeph ſur la fin du numero cinq, & on fixe le ſens d'un endroit dans le numero ſuivant.

Πατρι γαρ ημιν, &c. eſt corrompu, & il y a long-temps ; car l'ancien Interprete paroît avoir lû dans ſon manuſcrit comme nous liſons dans les imprimés. MM. Hudſon & Havercamp ont ſenti le mal, & ils ont tâché d'y apporter remede. Pour juger s'ils y ont réuſſi, on peut conſulter la Note *R*.

La plus grande difficulté vient de μητρι, dont on ne voit ni le ſens ni le rapport grammatical. Je conjecture que c'eſt une faute de Copiſtes, qui l'ont écrit pour πατρι, comme ημιν pour ημων ou υμιν. Je ſupplée υμετερον entre συγγενεις & μητηρ, & j'ôte enfin *ſigma* de προσλαμβανει (*b*). „ Mon pere „ ou notre pere a des freres, mais „ ma mere préfere ſes parens à ceux „ qui ſont de ſon côté. “ Jacob vient de dire que c'eſt par le com-

(*a*) Geneſ. *chap.* 10. ℣. 15.

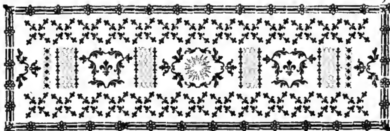
(*b*) Πατρι τε γαρ ημιν αδελφοι τυγχανουσι πλειον δε τι κατ' εκεινον υμετερον μητηρ προλαμβανει.

mandement de sa mere qu'il se retire chez Laban. Il ajoûte qu'il eût pû aller chez les parens de son pere, qui avoit plusieurs freres, Ismaël & les six fils de Cétura ; mais que sa mere préféroit sa parenté à celle de son mari. Ce sens est si naturel, & convient si bien au sujet, que j'espere qu'on pardonnera facilement les petits changemens que je suis obligé de faire pour le donner. Un Sçavant, qui ne se fait connoître que par les lettres J. C. S. dans un Ouvrage périodique (*a*), propose une nouvelle correction de cet endroit. Pour ne point allonger cette Note, j'ai cru que je pouvois me contenter d'y renvoyer.

Dans la nouvelle Edition de la Traduction de M. d'Andilly, Laban ne promet à Jacob que de lui donner l'intendance de ses troupeaux. Καὶ προνομίας ἀντὶ τούτων ἀξιώσειν dit davantage, & M. Havercamp qui a traduit, *summamque hac in re auctoritatem dare*, ne paroît pas avoir pris le sens de son Auteur. Ἀντὶ ne veut pas dire *hac in re*, mais *propter hanc rem*, à cause de cela, en reconnoissance. Laban dit qu'il chargeroit Jacob du soin de ses troupeaux ; il ajoûte, je vous donnerai pour cela une récompense. Si προνομία signifie ordinairement *préférence*, *élévation*, il signifie quelquefois *récompense*, *appointement*. C'est dans ce sens qu'Eusebe (*b*) l'a pris : car il fait dire à Joseph, que Laban „ le prioit „ de veiller sur ses troupeaux, & „ qu'il sçauroit le recompenser du „ soin qu'il en prendroit. „ Comment, dit Philon, Dieu qui est „ par nature la bonté même, ne „ récompenseroit pas ceux qui le „ servent avec courage (*c*) ? " C'est par un semblable tour d'expression, qu'εὐαγγέλιον qui ne signifie dans son origine que *bonne nouvelle*, a été pris par Ciceron pour reconnoissance, récompense d'une bonne nouvelle, *O suaves Epistolas tuas, uno tempore mihi datas duas, quibus εὐαγγέλια quæ reddam, nescio.* (*Ad Atticum*). La réponse que Jacob fait à Laban, est une marque qu'il ne lui promettoit pas seulement l'intendance de ses troupeaux, mais de reconnoître de plus le soin qu'il en prendroit. Car il lui répond, qu'il ne lui demandoit d'autre récompense que d'épouser Rachel.

(*a*) Supplem. act. Lipsic. 1737. p. 25.
(*b*) Contre Hiérocle, pag. 524.
(*c*) ... Τοὺς γνησίους θεραπευτὰς τῆς αὐτοῦ προνομίας ἀξιοῖ, de vita Mos. pag. 655. *a. b.* Vid. pag. 705. *c.* Tatien, pag. 267. numero 28.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.



LES deux fils d'Isaac se séparerent (*a*) après la mort de leur pere, & ils resterent dans le pays où ils demeuroient auparavant. Esaü céda Hébron à son frere, & se retira à Séïr. Il y regna dans un pays qu'il appella de son nom, Idumée: car il s'appelloit Edom. Voici le trait qui lui fit donner ce surnom. Un jour qu'étant encore jeune il revenoit de la chasse, & l'exercice qu'il avoit fait lui donnant de l'appétit, il trouva son frere An du monde 2288.

(*a*) J'efface la négation υχ qui est devant ελαβεν. Le sens le demande. Joseph avoit dit dans le livre précedent,* qu'après l'entrevuë des deux freres, Esaü s'en étoit retourné à Séïr. Ils conserverent donc le domicile qu'ils avoient auparavant, & l'un & l'autre resta dans le même pays. M. d'Andilly fait Jacob & Esaü partager la succession de leur pere. Οικησις signifie, non succession, mais demeure, habitation. Μεμερισμενοι paroît avoir fait prendre le change aux Traducteurs de Joseph, & leur avoir fait croire qu'il les fait partager la succession paternelle; mais si ce mot signifie assez souvent *partager*, il ne signifie quelquefois que *séparer*, *diviser*. Et qu'est-ce que l'Ecriture dit? Qu'Esaü ayant pris tout ce qui lui appartenoit dans la terre de Canaan, s'éloigna de son frere.** C'est dans ce sens que Joseph dit qu'Abraham μεριζεται προς Λωτον την γην.* Comme l'oncle & le neveu ne possédoient rien dans la terre de Canaan, ils ne purent la partager; mais ils la diviserent, ils en firent deux parts, pour ne pas demeurer ensemble, pour se séparer l'un de l'autre. » Le peu de temps que des voyageurs » restent ensemble à l'ombre d'un arbre » pour laisser passer la chaleur, forme » entre eux une espèce d'attache; & lorsque leur chemin les oblige de se séparer, κ'αν ελθωσιν επι την οδον γην μεριζωνται, » ils ne se quittent point sans peine. *Asterius* homil. *An liceat uxorem*, &c. pag. 70.

* Chap. 20. numero 5.

** Genes. chap. 36. ℣. 6.

* Antiquités Juiv. liv. 1, ch. 8, n. 3.

qui faisoit cuire des lentilles pour son dîner: elles étoient fort rousses, & cette couleur ayant encore augmenté son appétit, il le pria de lui en donner; mais Jacob profitant de la faim que ressentoit son frere, ne consentit à lui en donner, qu'à condition qu'il lui céderoit son droit d'aînesse. La faim qui pressoit Esaü, l'obligea de le céder, & de le lui assurer par la religion du serment. Ce qui étant venu à la connoissance de jeunes gens de son âge qu'il fréquentoit, ils l'appellerent par dérision, Roux, à cause que ce qu'il avoit souhaité de manger étoit de cette couleur. Car les Hébreux appellent Edom ce qui est roux, & le pays où il alla demeurer en prit son nom. Mais les Grecs, pour lui donner une terminaison qui eût plus de grace dans leur langue, l'ont appellé Idumée.

Descendans d'Esaü.

II. Esaü eut cinq enfans; trois de sa femme Oolibama; sçavoir, Jehus, Ihelon & Coré. Il eut les deux autres d'Ada & de Basemath. La premiére lui donna Eliphaz, & la seconde, Rahuel. Eliphaz eut cinq enfans légitimes, Théman, Omar, Sépho, Gatam & Cenez: car Amelech n'étoit pas légitime, Esaü l'avoit eu d'une concubine qui s'appelloit Thamna. Les enfans d'Eliphaz habiterent la Gobolite, qui fait une partie de l'Idumée, qu'on appelle Amalécite, & qui a pris son nom d'Amalech. L'Idumée étoit autrefois d'une grande étenduë, mais quoique les différents pays qu'elle renfermoit prissent leur nom de ceux qui les habitoient, elle conservoit toujours le sien par tout.

CHAPITRE II.

An du monde 2276.

I. JACOB fut si heureux, que peu de personnes ont pû jouir d'un semblable bonheur. Il étoit le plus riche de tous ceux du pays où il demeuroit, & le mérite de ses enfans lui donnoit une si grande distinction, qu'elle faisoit naître quelques sentimens de jalousie. Ils se distinguoient en tout (*a*). Ils avoient beaucoup d'esprit, une grande fermeté & une admirable patience dans les travaux. Dieu prit un soin particulier de leur pere, & il veilla tellement à son bonheur, que ce qui eût dû lui causer de la peine, lui procuroit de grands avan-

(*a*) Voyez Remarque I.

tages. Ce fut lui qui le fit se retirer en Egypte avec nos ancêtres, ses enfans, *pour se mettre à couvert de la famine qui affligeoit le pays de Canaan*. Voici ce qui y donna occasion. Jacob avoit eu de Rachel Joseph, qui aux graces du corps joignoit une grande vertu. Comme il avoit plus d'esprit que ses freres, Jacob l'aimoit davantage que ses autres enfans. Cette prédilection, jointe au rapport qu'il avoit fait à son pere & à ses freres, d'un songe qu'il avoit eu & qui lui annonçoit un grand bonheur, excita contre lui leur jalousie & leur haine. Le bonheur de nos parens, est quelquefois ce qui anime davantage notre jalousie. Je vais rapporter les visions que Joseph eut pendant son sommeil.

Visions de Joseph.

II. Son pere l'ayant envoyé faire avec ses freres la récolte du bled, il eut pendant son sommeil une vision entiérement différente des songes qu'on a d'ordinaire en dormant. Il la raconta à ses freres, pour sçavoir ce qu'elle lui présageoit. » Ma gerbe, » dit-il, demeuroit sans remuer dans l'état où je l'avois mise, » & les vôtres se pressoient de venir se prosterner devant elle » comme des esclaves devant leur maître. « Ses freres sentirent bien que cette vision signifioit qu'il seroit un jour grand & puissant, & qu'ils lui seroient soumis; mais ils ne le lui dirent pas, & ils feignirent de ne pas entendre ce que ce songe présageoit.

III. Dieu, pour mortifier la jalousie qu'ils avoient contre leur frere, lui envoya une vision bien plus remarquable. Car il crut voir le soleil prendre la lune & les autres astres (*a*), & descendre sur la terre pour l'adorer. Il la raconta à son pere en présence de ses freres, qu'il ne soupçonnoit pas avoir aucun mauvais dessein contre lui, les priant de lui apprendre ce qu'elle pouvoit signifier. Jacob en eut beaucoup de joie : car il sentit bien ce qu'elle présageoit; & sa grande expérience assurant ce

(*a*) *Quasi solem & lunam & stellas undecim adorare me*. Genes. chap. 37. ℣. 9. On ne voit pas pourquoi Joseph s'est éloigné de l'Ecriture, d'autant plus que Philon son contemporain, * dit après l'Ecriture, que ce fut onze astres que Joseph vit se prosterner devant lui. Mais comment Jacob put il entendre par la lune, la mere de Joseph? Elle étoit morte; & quand elle auroit été vivante, ce ne fut qu'en Egypte que l'évenement vérifia la vérité de ce que son songe présageoit. On ne leveroit pas la difficulté en disant qu'on peut entendre sa belle-mere, Lia : car elle dut être aussi morte avant que Jacob allât en Egypte. *Genes. chap. 46;* ℣. 26.

* *Quis divin. hares*, pag. 527.

qu'il en pensoit, il se réjouit des grands biens qu'elle annonçoit. Il prédit donc à son fils une grande prospérité, *en l'assurant* » que Dieu le rendroit un jour digne de l'estime de ceux » qui lui avoient donné la vie, & du respect de ses freres; puisque le soleil & la lune figuroient son pere & sa mere. Car » le soleil donne la forme & la vie à toutes choses, comme la » lune leur donne la nourriture & l'accroissement; & que les » astres, qui tirent toute leur force du soleil & de la lune, signi» fioient ses freres, dont le nombre étoit d'onze comme celui » des astres.

IV. Tel fut le jugement que Jacob porta de cette vision, & il en jugeoit parfaitement bien. Mais cela causoit beaucoup de peine aux freres de Joseph : car ils regardoient les grands avantages qu'annonçoient ces deux visions, non comme promis à un frere avec lequel la naissance qu'ils avoient commune leur donnoit lieu de se promettre qu'ils leur seroient en quelque sorte aussi communs, mais comme à un étranger : tant ils étoient indisposés contre lui. Aussi formerent-ils le dessein de le tuer, & ils se confirmerent dans cette mauvaise résolution. Ils allerent à (*a*) Sichem lorsqu'ils eurent fini la récolte. C'est un endroit propre à nourrir des bestiaux, par les bons pâturages qui y sont. Ils ne le firent point sçavoir à leur pere lorsqu'ils y furent arrivés; & Jacob qui l'ignoroit, & qui ne recevoit aucune nouvelle de ses enfans, en eut de l'inquiétude. Dans la crainte qu'il ne leur fût arrivé quelque accident, il envoya Joseph s'informer de leur santé, & de ce qu'ils faisoient.

P 4

(*a*) » Ils menerent leurs troupeaux en » Sichem ..... sans en rien dire à leur » pere. « Il est certain par l'Ecriture, que Jacob sçavoit que ses enfans avoient mené leurs troupeaux paître à Sichem; & Joseph ne dit pas le contraire. Ce que le saint Patriarche ignoroit, c'étoit leur arrivée en ce lieu, *αφιξις*. Ils ne lui avoient point mandé qu'ils y étoient arrivés : & comme il l'ignoroit, & que personne n'étoit venu lui en dire des nouvelles, il envoya Joseph à ses troupeaux. Il l'envoya chercher ses freres, selon M. d'Andilly; & c'est en effet ce que l'Historien Juif eût dû dire, s'il eût cru que Jacob ignoroit où ses enfans avoient mené leurs troupeaux. Mais comme il ne le dit pas, c'est une marque que ce n'est pas sa pensée.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

I. LES freres de Joseph eurent beaucoup de joie lorsqu'ils le virent arriver. Elle eut pour motif, non la vuë d'un frere que leur pere leur envoyoit, mais la satisfaction de voir un ennemi qui se livroit par la permission de Dieu entre leurs mains. Car ils avoient déja conjuré sa perte; & ils n'en vouloient pas perdre l'occasion, puisqu'elle se présentoit. Ruben leur aîné, qui vit la résolution qu'ils avoient formée, & qu'ils s'unissoient tous pour l'exécuter, tâcha de les retenir, en leur remontrant l'énormité de l'attentat qu'ils méditoient, & combien il les rendroit odieux; » C'est, leur dit-il, un crime horrible devant Dieu, &, aux » yeux des hommes, une action mauvaise, d'attenter à la vie de » personnes qui nous sont étrangéres? De quel œil regarde» roient-ils donc ceux qui seroient assez méchans pour tremper » leurs mains dans le sang de leurs freres? Il leur représenta » que la mort de Joseph désoleroit leur pere, & feroit mourir » sa mere de douleur, quand elle apprendroit la maniére dont » il auroit perdu la vie. « Il les persuada de ne pas commettre une action si noire, par la honte dont elle les couvriroit & par les maux qu'elle leur attireroit, s'ils tuoient un frere que sa jeunesse & son bon caractère devoient leur faire aimer; *il leur fit considérer* » qu'ils devoient craindre Dieu, qui sçavoit & » connoissoit déja la conjuration qu'ils avoient formée: que si » la raison & la religion les faisoient renoncer à un dessein si » criminel, il leur feroit sentir les effets de sa bonté; mais que » s'ils l'exécutoient, il puniroit leur fratricide des plus grands » supplices; qu'ils outrageroient sa divine présence, qui se » répand par-tout, & par l'effet de laquelle il voit tout ce qui » se fait dans les déserts comme dans les villes; car on doit » être persuadé que Dieu est présent en tous lieux: qu'ils por» teroient dans leur conscience un ennemi qui vengeroit leur » attentat; puisqu'étant certain, qu'elle se fait sentir à ceux » même qui l'ont bonne, quelle impression ne doit-elle pas faire » sur ceux qui souillent leurs mains du sang de leurs freres?« Il ajoûta, » qu'il n'étoit pas permis de leur ôter la vie, quand » même ils nous feroient tort; qu'il étoit beau de pardonner » à des personnes si proches les fautes qu'elles peuvent faire;

» que Joseph, dont ils vouloient se défaire, ne leur avoit jamais » fait aucun mal; que la foiblesse de son âge devoit les toucher de compassion, & les engager à en prendre un soin » particulier: que le motif qui les poussoit à vouloir lui ôter » la vie, augmentoit l'énormité de leur attentat; qu'ils » n'y étoient portés que par jalousie, à cause des grands » biens qui lui étoient destinés; que comme ils ne lui » étoient point étrangers, mais ses propres freres, ils devoient » croire qu'il ne manqueroit pas de leur en faire part; qu'ils » devoient regarder les biens que Dieu lui donneroit, comme » un présent qu'il leur faisoit à eux-mêmes, & s'attendre à être » punis rigoureusement, si portant leurs mains meurtriéres sur » celui que sa bonté jugeoit digne des biens qu'il lui faisoit » annoncer, ils lui enlevoient l'objet de ses faveurs.

II. A ces raisons Ruben joignit les prières les plus pressantes, s'efforçant de les empêcher de se rendre coupables d'un fratricide. Mais voyant que rien n'étoit capable de les toucher, qu'au contraire ils se pressoient de le commettre, il leur conseilla de diminuer l'énormité de leur crime par le genre de mort qu'ils feroient souffrir à leur frere. *Il leur dit donc*, » qu'aussitôt qu'il avoit connu leur dessein, il avoit tâché de les en » détourner par toute sorte de considérations; mais qu'enfin puisqu'ils en vouloient absolument à sa vie, il les prioit de faire » ce qu'il leur alloit proposer, parce qu'en diminuant au moins » l'atrocité de leur crime, ils trouveroient ce qu'ils cherchoient, » dans le conseil qu'il vouloit leur donner; que si la manière » n'étoit pas la même, elle étoit moins odieuse, & que c'étoit » le parti qu'on devoit prendre quand on ne pouvoit se dégager autrement: qu'il leur conseilloit donc de ne point mettre » les mains sur leur frere, mais de le descendre dans une » citerne qui étoit proche, & de l'y laisser mourir; que ce » seroit toujours quelque chose que de ne pas tremper leurs » mains dans son sang. « Ses freres y ayant consenti, il prit Joseph & le descendit dans une citerne qui avoit peu d'eau, & s'en alla ensuite chercher un endroit pour faire paître ses troupeaux.

Les freres de Joseph le vendent à des Ismaëlites.

III. Après qu'il s'en fut allé, Juda, un des enfans de Jacob, apperçut des marchands Arabes descendus d'Ismaël, qui venoient de Galaad, & qui portoient en Egypte des aromates & des marchandises de Syrie. Il conseilla à ses freres de retirer

Joſeph de la citerne & de le vendre ; *leur inſinuant* que quand il ſeroit ainſi éloigné d'eux, ſi des étrangers le faiſoient mourir, leurs mains *au moins* ne ſeroient point ſouillées de ſon ſang. Ses freres approuverent ſon avis, & ayant tiré Joſeph de la citerne, ils le vendirent vingt mines à ces marchands. Ruben de retour, fut la nuit à la citerne pour l'en retirer ſans que ſes freres s'en apperçuſſent. Il fut fort ſurpris que l'ayant appellé, il ne lui répondoit point. Il craignit qu'ils ne l'euſſent tué pendant ſon abſence & il leur en fit des reproches, mais il modéra ſon affliction lorſqu'ils lui eurent dit ce qu'ils avoient fait.

IV. Après que les freres de Joſeph l'eurent vendu, ils penſérent à en ôter la connoiſſance à leur pere. Ils convinrent de déchirer la robe qu'il avoit quand il étoit venu les trouver, & qu'ils lui avoient ôtée lorſqu'ils l'avoient deſcendu dans la citerne ; de jetter deſſus du ſang de bouc, & de la préſenter à leur pere, afin qu'il crût qu'il avoit été dévoré par quelque bête (*a*). Il ne ſçavoit pas encore ce qu'étoit devenu Joſeph, quand ſes enfans lui dirent qu'ils ne l'avoient point vû, & qu'ils ne ſçavoient ce qui pouvoit lui être arrivé ; » qu'ils avoient trouvé » une robe déchirée & teinte de ſang ; que ſi c'étoit celle qu'il » avoit ſur lui lorſqu'il étoit ſorti de la maiſon, ils craignoient » bien qu'il n'eût rencontré quelque bête qui l'eût dévoré. « Ce bon vieillard avoit ſoulagé ſa douleur par l'eſpérance que ſon fils n'étoit que réduit à l'eſclavage, mais il perdit cette foible conſolation, quand il vit la robe. Car ſçachant qu'il la lui avoit fait prendre lorſqu'il l'avoit envoyé à ſes freres, il la regarda comme une preuve trop certaine de ſa mort. Il le pleura toujours depuis, comme s'il n'avoit eu que lui d'enfant & qu'il ne reçût aucune conſolation des autres. Il ſe couvrit d'un ſac, & ſon affliction fut ſi grande, que les priéres de ſes enfans ne furent pas capables de l'en conſoler, ni ſes occupations de l'en diſtraire.

Joſeph croit ſon fils mort & ne peut s'en conſoler.

(*a*) Voyez Remarque II.

CHAPITRE IV.

I. LES marchands qui avoient acheté Joseph le vendirent à un Seigneur d'Egypte qui s'appelloit Putiphar, & qui étoit chef des cuisines du Roi (a). Ce Seigneur eut beaucoup d'égards pour lui ; il le fit élever comme une personne libre, & il voulut que, pour la nourriture, il fût traité d'une manière que son état d'esclave ne lui permettoit pas d'espérer : il lui donna même l'intendance de sa maison. Joseph jouit de ces avantages sans que les égards que son maître avoit pour lui lui fissent oublier la vertu qu'il avoit toujours pratiquée, & il fit voir qu'une personne d'esprit & prudente, non de cette prudence qui ne sçait se soûtenir que dans une prospérité passagére, mais d'une prudence mâle & généreuse ; qu'une telle personne, dis-je, est toujours supérieure aux disgraces de la vie.

La maîtresse de Joseph devient amoureuse de lui.

II. Comme Joseph étoit fort beau, & qu'il faisoit voir un grand esprit dans toute sa conduite, sa maîtresse en devint amoureuse. Elle crut que si elle lui découvroit ses sentimens, elle l'engageroit facilement à consentir à sa passion, & qu'il regarderoit comme un bonheur que sa maîtresse s'abbaissât jusqu'à le rechercher. Elle ne faisoit attention qu'à l'état d'esclavage où elle le voyoit réduit, & elle ne pensoit pas à son attachement inviolable pour la vertu, que son changement de fortune n'avoit point ébranlé. *Mais elle l'éprouva* quand elle lui déclara sa passion & qu'elle le sollicita au mal. Car il refusa d'y consentir, persuadé qu'il ne lui étoit pas permis de lui accorder une chose aussi injuste qu'injurieuse à un maître qui avoit tant de bontés pour lui. Il lui dit » qu'il la prioit de soumettre sa
» passion à son devoir, puisque lui étant impossible de la satis-
» faire, & lui ôtant toute espérance de se contenter, elle seroit
» forcée d'en écouter la voix ; qu'il n'y avoit rien qu'il ne souf-
» frît plutôt que de consentir à ses desirs ; que si en qualité
» d'esclave, il devoit obéïr à sa maîtresse, il ne pouvoit se per-

(a) La Vulgate le fait Général des troupes de Pharaon. *Genes.* chap. 37. ℣. 36. [*tabbahhim*] dont se sert l'Hébreu pour marquer l'office de ce Seigneur, est plus susceptible du sens que lui donne Joseph.

» ſuader que ſa déſobëïſſance en cette occaſion pût être con-
» damnée. « La réſiſtance de Joſeph, à laquelle ſa maîtreſſe ne s'étoit point attendue, ne fit qu'irriter ſa paſſion, & la violence de ſon amour la flatta qu'une ſeconde tentative l'obligeroit à ſe rendre.

La femme de Putiphar ſollicite Joſeph.

III. Pour cela, elle feignit d'être incommodée le jour d'une grande fête à laquelle les dames d'Egypte avoient coûtume d'aſſiſter; s'étant ainſi miſe en état de pouvoir ſolliciter Joſeph en pleine liberté & dans le particulier, elle employa pour le gagner les raiſons les plus preſſantes. Elle lui dit » qu'il étoit de ſon devoir de ſe
» laiſſer fléchir à la prière qu'elle lui réïtéroit de ne la pas acca-
» bler par un refus *offenſant*; que la qualité de la perſonne qui
» le prioit, & la grandeur de la paſſion qu'elle reſſentoit deman-
» doient cela de lui; qu'elle étoit ſi violente, cette paſſion,
» qu'elle forçoit ſa maîtreſſe de s'abbaiſſer d'une manière indi-
» gne de ſon état: *Qu'elle eſpéroit* que prenant un meilleur
» conſeil, il répareroit la faute qu'il avoit faite; que s'il atten-
» doit une ſeconde recherche, elle le recherchoit avec le dernier
» empreſſement; qu'elle avoit prétexté d'être incommodée, &
» qu'elle avoit preferé au plaiſir d'être de la fête & des diver-
» tiſſemens, celui de le poſſéder; que s'il avoit eu quelque
» défiance de ſa première déclaration, une preuve de ſa ſin-
» cérité étoit qu'elle la lui réïtéroit; qu'en ſe prêtant à ce
» qu'elle demandoit de lui, il s'aſſuroit les avantages dont il
» jouiſſoit *déja*, & pouvoit s'en promettre de bien plus grands,
» s'il répondoit à ſon amour; mais que s'il préféroit à l'hon-
» neur qu'elle lui faiſoit, une vaine imagination de chaſteté,
» elle ſe vengeroit, & lui feroit ſentir l'effet d'une haine dont
» rien ne ſeroit capable de le mettre à couvert: Que quand elle
» ſe porteroit à l'accuſer devant ſon mari, quelque fauſſe que
» pût être ſon accuſation, Putiphar y auroit plus d'égard qu'à
» tout ce que la vérité lui pourroit faire dire pour ſon inno-
» cence.

Joſeph refuſe de conſentir à la paſſion de ſa maîtreſſe.

IV. Elle accompagna ce diſcours d'un torrent de larmes; mais inſenſible à ſa tendreſſe, & au-deſſus de tout ſentiment de crainte, Joſeph réſiſta à ſes priéres & ne céda point à ſes menaces. Il eut horreur de commettre un auſſi grand crime, & il aima mieux s'expoſer aux derniers malheurs que de jouir des biens qu'on lui offroit, en accordant ce qu'il preſſentoit bien devoir, & avec juſtice, cauſer ſa perte. Il repréſenta à ſa

maîtreſſe » qu'elle étoit mariée, & *la nature* des engagemens » qu'elle avoit pris avec ſon époux. Il l'exhorta à écouter plutôt ce qu'ils exigeoient d'elle, que de ſe livrer au plaiſir » paſſager de ſa paſſion; qu'une paſſion ſatisfaite ne manque » jamais d'être ſuivie d'un repentir, qui ſans pouvoir réparer » le mal qu'on a commis, accable des chagrins les plus cuiſans; » qu'on eſt toujours dans la crainte d'être découvert, ſans autre reſſource que l'eſpérance de pouvoir demeurer caché : » qu'elle avoit un mari, & qu'elle pouvoit jouir ſans rien craindre » des libertés du mariage. Il ajoûta, qu'il n'y avoit qu'une » bonne conſcience qui pût nous donner une honnête liberté » avec Dieu & avec les hommes; que ſi elle conſervoit ſon » honneur, elle ſeroit toujours la maîtreſſe & en auroit toute » l'autorité; mais que ſi elle ſe dérangeoit, elle la perdroit » par les égards qu'elle ſeroit obligée d'avoir pour lui; qu'il » étoit infiniment plus beau de mettre ſa confiance dans le » témoignage d'une bonne conſcience, que dans l'eſpérance » que nos déſordres peuvent demeurer cachés.

V. Mais toutes ces raiſons, & pluſieurs autres que Joſeph apporta à ſa maîtreſſe, ne furent point capables de vaincre ſa paſſion. Elle s'y livra avec plus de violence, ſans vouloir écouter ce que la raiſon lui preſcrivoit. Car voyant qu'elle ne pouvoit le perſuader, elle le ſaiſit, croyant pouvoir le contraindre. Mais Joſeph indigné de ſon effronterie, s'enfuit en lui abandonnant ſon manteau qu'elle tenoit, & ſortit de la maiſon. Sa maîtreſſe outrée de l'affront qu'elle s'imaginoit avoir reçu, & craignant qu'il ne la déclarât à ſon mari, réſolut de le prévenir, & de ſe venger en même temps du mépris qu'il faiſoit d'elle. Croyant donc qu'il eſt de la prudence (*a*) & de l'honneur d'une femme de prendre les devants dans de ſemblables occaſions, elle s'aſſit triſte & abbatue; & la peine que lui cauſoit le déſeſpoir de n'avoir pû ſatisfaire ſa paſſion, elle feignit ne la reſſentir que parce qu'on avoit voulu la déshonorer. Son mari étant entré, ſurpris de la voir dans cet état, lui en demanda la cauſe. Alors, par la plus noire de toutes les calomnies :

(*a*) Σοφὸν ἅμα καὶ γυναικεῖον ἐνόμιζε. J'ai cru que γυναικεῖον n'étoit point ici à ſa place, & je lui ai ſubſtitué γενναῖον. Platon dit dans le Dialogue intitulé, *Alcibiade*, que l'ame de ceux qui ſont purs, va au ſortir de leurs corps dans un lieu, γενναῖον καὶ καθαρόν. Γενναῖον ne peut ſignifier que beau, agréable, en cet endroit : & c'eſt en ce ſens que la femme de Putiphar dit qu'il eſt beau & ſage de prendre les devants.

» Puisse, dit-elle, le ciel vous confondre, Putiphar, si vous » ne punissez pas ce méchant esclave qui a voulu souiller votre » couche ; le souvenir de ce qu'il étoit lorsqu'il est entré dans » la maison, & des bontés que vous avez eues pour lui, n'est » pas capable de le retenir. Loin de sentir qu'il ne peut assez » reconnoître les grandes obligations qu'il vous a, en se dé- » vouant à votre service sans réserve, il ne pense qu'à vous » déshonorer, & cela le jour d'une cérémonie religieuse, sça- » chant bien que vous ne seriez pas à la maison. Ah ! s'il a paru » jusqu'à présent doux & modeste, ce n'est point l'effet d'un » bon naturel, c'est qu'il vous craint. Voilà le retour dont il » paie l'honneur que vous lui avez fait sans qu'il l'eût mérité, » & sans qu'il eût même osé l'espérer. Parce que vous lui avez » confié l'administration de votre bien, & que vous l'avez pré- » féré à vos anciens domestiques, croit-il donc que ce soit un » titre qui le mette en droit de déshonorer votre femme ? « Elle finit ce discours par lui montrer le manteau de Joseph, qu'elle l'accusoit d'avoir laissé lorsqu'il vouloit lui faire violence. Les larmes qu'elle répandoit, ce qu'elle venoit de dire & ce que voyoit son mari, ne lui permirent pas de ne point ajoûter foi à la noire calomnie qu'elle lui débitoit ; & donnant plus qu'il ne devoit à l'amour qu'il lui portoit, il ne fit aucune recherche pour connoître la vérité. Persuadé pleinement de la sagesse de sa femme, & jugeant Joseph coupable, il le fit enfermer dans un lieu où l'on mettoit les criminels. Il eut plus d'estime que jamais pour sa femme, croyant alors ne pouvoir pas douter de sa vertu & de sa sagesse.

Joseph est mis en prison.

CHAPITRE V.

I. JOSEPH remit entre les mains de Dieu tout ce qui le regardoit. Il ne voulut ni se justifier ni faire connoître comme les choses s'étoient passées. Il souffrit sans se plaindre la prison où on le renfermoit, & les chaînes dont on le chargeoit ; persuadé que Dieu, qui connoissoit la vérité, & la cause de sa disgrace, étoit plus puissant que ceux qui l'avoient mis aux fers. *Son espérance ne fut pas vaine*, & il ne fut pas longtemps sans ressentir les effets de sa divine providence. Car le

Geolier voyant qu'il exécutoit avec esprit & fidélité ce qu'il lui ordonnoit, & frapé de son heureuse phisionomie, lui ôta ses chaînes, adoucit autant qu'il put ses maux, & lui permit de vivre d'une manière qui le mettoit au-dessus de l'état d'un prisonnier.

Genes. ch. 40.

An du monde 2187.

Ceux qui étoient comme lui en prison, s'entretenoient ensemble lorsque les travaux qu'ils étoient obligés de faire leur donnoient quelque relâche ; & se demandoient ce qui les avoit fait mettre en ce lieu, comme ont coûtume de faire ceux qui sont tombés dans la même disgrace. L'Echanson du Roi, que ce Prince avoit beaucoup aimé, mais qu'il avoit fait mettre en prison par un mouvement de colère, lia plus particuliérement avec Joseph, qu'il voyoit dans le même état que celui où il se trouvoit : il remarquoit en Joseph plus d'esprit que dans les autres prisonniers. Il lui raconta un songe qu'il avoit eu, en le priant de lui dire s'il annonçoit quelque chose ; & il se plaignit de ce que Dieu ajoûtoit aux maux que le Roi lui faisoit souffrir, les inquiétudes dans lesquelles le jettoient les songes qu'il lui envoyoit.

II. » J'ai cru voir, dit-il, des grapes de raisin qui pendoient » à trois branches qu'un sep de vigne avoit poussées. Ces gra» pes étoient toutes formées, & prêtes à cueillir. J'en ai ex» primé la liqueur dans une coupe que soûtenoit le Roi ; » l'ayant épurée, je la lui ai présentée, & il l'a reçue gracieuse» ment. « Après que l'Echanson eut raconté son songe, il pria Joseph de lui dire ce qu'il signifioit, s'il en avoit quelque connoissance. » Concevez, lui répondit Joseph, de bonnes espéran» ces. Dans trois jours vous recouvrerez votre liberté : vous pou» vez vous le promettre. Le roi, qui souhaite que vous repre» niez votre emploi, vous y rétablira. « Il lui fit remarquer » que le fruit de la vigne étoit un présent que Dieu avoit fait » à l'homme pour son bien ; qu'on l'employoit dans les sacri» fices ; qu'il servoit à former l'amitié & la bonne foi entre » les hommes, & à assoupir les inimitiés ; qu'il dissipe les pei» nes & les chagrins de ceux qui en boivent, & qu'il leur » procure du plaisir. Vous avez exprimé la liqueur de trois » grapes de raisin, & le Roi a bien voulu la recevoir : soyez » donc persuadé que vous avez eu un heureux songe, & que » sous trois jours vous verrez la fin de vos maux, comme vous » avez cru cueillir des grapes de raisin de trois branches de

» vigne

» vigne. Quand ce bonheur vous sera arrivé, souvenez-vous » de celui qui vous le prédit : n'oubliez pas l'état où vous » m'aurez laissé, quand vous serez rétabli dans le poste & dans » l'honneur que je vous annonce. Ce ne sont point mes mau- » vaises actions qui m'ont fait mettre aux fers : j'ai pratiqué la » vertu, je me suis conservé pur & innocent, & c'est à cause » de cela qu'on me traite comme un criminel. J'aurois pû » déshonorer celui qui me traite ainsi ; j'y eusse trouvé mon » plaisir, mais je ne l'ai pas voulu.

L'Echanson fut fort aise, comme on le présume bien, de l'interprétation que Joseph avoit donnée à son songe, & attendit avec impatience que l'évenement la confirmât. Le Roi en faisant mettre son Echanson aux fers, y avoit aussi fait mettre son Panetier.

III. Cet Officier qui avoit pareillement eu une vision pendant son sommeil, ayant entendu l'heureuse explication que Joseph avoit donnée au songe de l'Echanson, conçut de bonnes espérances. Il le pria donc d'interpréter celui qu'il avoit eu la nuit précédente. » Je croyois, dit-il, porter sur ma tête trois » corbeilles. Deux étoient remplies de pain (a), & il y avoit dans » la troisiéme, des biscuits, des gâteaux (b), & différentes » piéces de pâtisserie, telles qu'on en sert sur la table des Rois. » Des oiseaux se sont jettés dessus & ont tout mangé, malgré » les efforts que j'ai faits pour les chasser. « Le Panetier espéroit que l'explication de son songe seroit semblable à celle que Joseph avoit donnée à celui de l'Echanson ; mais Joseph en ayant considéré avec application les circonstances, il lui dit : » Je voudrois » pouvoir vous annoncer quelque chose d'agréable, & non ce » que je vois devoir vous arriver. Vous n'avez plus que deux » jours à vivre ; car les corbeilles *que vous avez vues* marquent

(a) On traduit [ᵇ*Khori*] par farines. Je préférerois le sens que lui donne Joseph.

(b) .... » Et la troisiéme de diverses » sortes de viandes. « Ὄψον signifie en géneral, mets, manger ; mais il marque ici quelque chose de semblable à ce que nous appellons biscuit, massepain, gâteau. Comme l'Echanson n'avoit que l'intendance du vin & des autres boissons, le Panetier n'avoit que celle du pain de quelque maniére qu'il fût travaillé. C'étoit le chef de cuisine que l'aprêt des viandes regardoit. Philon fait dire au Panetier : » Je portois sur ma tête trois corbeilles » de pains, πεμμάτων, biscuits, gâteaux, » & celle de dessus étoit pleine de ceux » dont le Roi avoit coûtume de manger : » c'étoit des piéces de pâtisseries travail- » lées avec art : Ποικίλας δ' εἶναι : τὰς περὶ » δίαιταν βασιλικὴν σιτοποιῶν περιεργίας ; & comme les Septante ont traduit, σιτοποιῶν. Philon, *de Joseph*. pag. 539.

» que vous serez attaché en croix le troisiéme jour, & vous » servirez de nourriture aux oiseaux sans que vous puissiez vous » en défendre. « Tout ce que Joseph avoit prédit à ces deux Officiers, leur arriva : car le jour qu'il avoit prédit, le Roi, qui célébroit celui de sa naissance, fit mourir le Panetier, & tirer de prison son Echanson pour le rétablir dans sa charge.

Genes. ch. 41.

An du monde 2189.

Le Roi Pharaon a deux songes : Joseph les lui explique.

IV. L'Echanson oublia Joseph, & ne lui rendit aucun service : mais Dieu rompit ses chaînes, qu'il porta cependant encore deux ans après le rétablissement de cet Officier. Je vais raconter la manière dont cela arriva. Le Roi Pharaon eut pendant son sommeil deux songes dans une même nuit. L'explication de ce qu'ils signifioient lui en avoit en même temps été donnée. Il se souvint bien des songes, mais il oublia l'explication. Comme ces songes lui faisoient peine, parce qu'il crut qu'ils lui annonçoient quelque malheur, il appella aussi-tôt qu'il fut jour les plus Sçavans de l'Egypte, pour sçavoir ce qu'ils en pensoient; mais l'aveu qu'ils firent de ne pouvoir les expliquer, ne fit qu'augmenter son inquiétude. L'Echanson qui voyoit la peine que cela faisoit au Prince, se ressouvint de Joseph & du talent qu'il avoit d'expliquer les songes. Il prit la liberté de s'avancer pour le faire connoître au Roi. Il lui dit le songe qu'il avoit eu quand » il étoit en prison ; que Joseph lui en avoit fait connoître les » suites, & que le jour qu'il recouvreroit la liberté, le Pane- » tier seroit envoyé au supplice, ce que l'évenement avoit jus- » tifié ; que c'étoit un des esclaves de Putiphar, chef des cui- » nes, & qu'il l'avoit fait mettre en prison ; qu'il se disoit (*a*) » d'une des meilleures maisons des Hébreux, & né d'un pere » fort considéré. L'état où il est aujourd'hui peut le faire mépriser, » *ajoûta-t-il*; si cependant sa Majesté veut ordonner qu'il paroisse » devant elle, il lui fera certainement connoître ce que ses » songes signifient. « Le Roi ordonna qu'on le fît venir ; & ceux qui en reçurent l'ordre, eurent soin, comme il leur étoit commandé, de le faire habiller & de le mettre en état de paroître avec décence devant le Roi.

V. *Lorsque Joseph se présenta* : » Jeune homme, lui dit le Roi, » en lui prenant la main, un de mes Officiers m'a rendu un » témoignage avantageux de votre vertu & de votre science ;

(*a*) Joseph ne pouvoit pas se dire d'une des meilleures maisons des Hébreux, puisque les Hébreux étoient alors renfermés dans la seule maison de son pere ; & si l'Historien le lui fait dire, il s'oublie étrangement ici.

» rendez-moi le même ſervice que vous lui avez rendu. Faites-» moi connoître ce que m'annoncent des ſonges que j'ai eus » pendant que je dormois. Que la crainte ne vous empêche » point de dire la vérité, dût-elle m'être déſavantageuſe, & » ne me flattez point par un diſcours trompeur dans la vuë de » me faire plaiſir. J'ai cru me promener le long du fleuve, & » voir ſept bœufs extrêmement gras & bien nourris en ſortir » pour aller dans les marais : ſept autres extrêmement mai-» gres & affreux à voir, ſont venus du marais à leur rencon-» tre, les ont dévorés, & ils paroiſſoient n'avoir rien mangé, » tant ils étoient conſumés par la faim. Je me ſuis réveillé fort in-» quiet, & tâchant de découvrir ce que cette viſion me marquoit. » Je me ſuis enſuite rendormi, & j'ai eu un ſecond ſonge bien plus » particulier que le premier, qui m'inquiéte & me trouble bien » davantage. J'ai cru voir ſortir ſept épis d'une même racine : » le grain qu'ils renfermoient étoit mûr, ſi bien nourri & en ſi » grande quantité, qu'ils étoient courbés & tout penchés vers » la terre. Auprès d'eux étoient ſept épis maigres & flétris » de ſéchereſſe, qui ſe ſont jettés ſur les premiers & les ont » conſumés, ce qui m'a extrêmement ſurpris.

VI. » Ce n'eſt, dit Joſeph, qu'un même ſonge, que votre » Majeſté a eu, & qui, quoiqu'il lui ſoit apparu ſous deux » formes différentes, ne lui annonce que la même choſe. Car » ces bœufs, animal né pour labourer la terre, qu'elle a vus » être dévorés par d'autres bœufs très-maigres, & les épis qui » ont été conſumés par d'autres maigres & deſſéchés, annoncent » que l'Egypte ſera affligée d'une diſette & d'une famine, autant » de temps qu'elle aura été dans l'abondance, & que la ſtéri-» lité, qui durera autant que l'abondance, conſumera tout ce » qu'on en aura conſervé. Il ſera très-difficile de remédier à » cette diſette : c'eſt ce que marquent les bœufs maigres, qui » après avoir mangé les gras n'étoient pas raſſaſiés. Mais ſi Dieu » fait connoître aux hommes les choſes qui doivent leur arriver, » ce n'eſt pas pour les jetter dans le déſeſpoir, c'eſt plutôt afin que » la connoiſſance qu'il veut bien leur en donner, les excite à tâ-« cher de vaincre par leur application ce qu'elles préſentent de » fâcheux; ainſi, ſi votre Majeſté ordonne qu'on faſſe des réſer-» ves pendant les années d'abondance dont jouira l'Egypte, elle » fera que ſon peuple ne ſe ſentira point de la diſette qui doit » les ſuivre.

Conseils que Joseph donne au Roi. Ce Prince lui permet de s'habiller de pourpre, & lui confie son cachet.

VII. Le Roi admira l'esprit & la sagesse de Joseph, & il lui demanda ce qu'on devoit faire (*a*) durant les années d'abondance pour rendre celles de stérilité supportables. Joseph répondit au Roi & lui conseilla de faire des réserves pendant les années d'abondance, & de ne pas permettre à son peuple de tout consumer, mais de l'obliger à conserver pour la disette qui devoit suivre, & à mettre en réserve pour le besoin qu'on en auroit dans la suite, tout ce que la profusion & l'intempérance pourroient faire dépenser; qu'il ne falloit laisser de grain aux laboureurs, que ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance, & conserver le surplus dans les greniers publics. Pharaon admira également, & la connoissance que Joseph avoit des songes & la sagesse de ses conseils, & il lui en confia l'exécution, en lui permettant de faire tout ce qu'il jugeroit avantageux pour lui & pour son peuple, persuadé que celui qui avoit pû lui donner un si bon conseil, étoit très-capable de l'exécuter. Il lui permit même de se servir de son cachet, & d'être vêtu de pourpre. Pour exécuter ces ordres, Joseph monta (*b*) sur un char, parcourut toute l'Egypte, enleva le grain qui étoit chez les laboureurs, ne leur laissant que ce qui étoit nécessaire pour nourrir leur famille & ensemencer leurs terres, sans cependant leur faire connoître les motifs qu'il avoit d'agir ainsi.

CHAPITRE VI.

I. JOSEPH avoit trente ans lorsque le Roi l'éleva à un si haut degré d'honneur. Il le nomma Psotomphanechus, faisant allusion à la pénétration de son esprit, (*c*) car ce nom signifie une personne qui découvre les choses cachées; & il lui procura un établissement considérable, en lui faisant épouser Asé-

(*a*) Après les avis que Joseph venoit de donner au Roi, l'Historien Juif ne devoit pas lui faire demander par ce prince ce qu'il devoit faire, d'autant plus que Joseph ne fait que répeter ces avis, en les étendant un peu davantage.

(*b*) Et de marcher sur un char par toute l'Egypte, *M. d'Andilly*. Dit-on *marcher sur un char?* Si la phrase est Françoise, elle n'est pas certainement l'expression de la pensée de Joseph.

(*c*) Le nom que donne Pharaon à Joseph, pouvoit signifier Sauveur en Egyptien. Le Pere Bonjour * l'a bien prouvé contre quelques Protestans qui avoient critiqué cette étymologie dans saint Jérôme. Mais il faut que ce mot signifiât aussi pénétrant, qui explique les songes.

* Dissertatio *de nomine Patriarch. Joseph*, Romæ, 1696.

nethe, qui étoit fille de Petephrus, Prêtre d'Héliopolis, dont il eut deux enfans avant que la disette se fit sentir. Il nomma le premier, Manassé, qui veut dire oubli; parce que la prosperité dont il jouissoit, lui avoit fait oublier ses disgraces. Il appella le second Ephraïm, parce qu'on l'avoit rétabli dans la liberté de ses ancêtres (*a*).

L'Egypte, comme Joseph l'avoit prédit en expliquant les songes du Roi, jouit pendant sept ans d'une grande abondance, mais la disette se fit sentir la huitiéme année. Les Egyptiens en souffrirent beaucoup, d'autant plus qu'ils ne l'avoient pas prévue. *Dans cette affliction* ils furent trouver le Roi (*b*); mais ils les renvoya à Joseph, qui leur fit distribuer à tous du bled, de maniére qu'ils reconnurent, que par cette distribution il leur avoit conservé la vie. Il ne se contenta pas d'en fournir aux Egyptiens; les étrangers le trouverent toujours prêt à les obliger: persuadé que les hommes étant tous de la même famille, on doit soulager tous ceux qui sont dans le besoin.

An du monde 2297. Grande disette dans la terre de Canaan. Jacob envoie ses enfans acheter du bled en Egypte. *Genes. chap.* 42.

II. Le pays de Canaan souffrit aussi une grande disette, car ce fléau affligeoit tout le continent. Jacob ayant entendu dire qu'on vendoit du bled en Egypte, même aux étrangers, y envoya ses enfans, & ne retint auprès de lui que Benjamin, qu'il avoit eu de Rachel, & qui étoit frere de Joseph de pere & de mere. Ce fut à lui qu'ils s'adresserent pour avoir du bled, lorsqu'ils furent arrivés en Egypte; car rien ne se faisoit que par son ordre, & il n'étoit avantageux de faire sa cour au Roi, qu'autant qu'on respectoit & qu'on honoroit Joseph. Il reconnut ses freres; mais pour eux, ils ne penserent pas même à lui. Il étoit jeune quand ils le perdirent, il avoit crû, & les traits de son visage avoient changé. Tout cela le rendoit méconnoissable; & dans l'élévation où ils le voyoient, ils ne soupçonnoient pas

Pharaon ne pouvoit pas sçavoir si Joseph sauveroit l'Egypte, que les sept années de disette ne fussent passées; ainsi, il n'a pas dû lui donner un nom qui marquât en lui un talent, une qualité dont il n'étoit pas assuré. Mais l'explication qu'il avoit donnée des songes de son Echanson & de son Panetier, lui faisoit connoître qu'il avoit le don de les interpréter; ainsi le nom qu'il lui donna devoit plutôt marquer en lui ce talent, qu'indiquer celui qu'il ne sçavoit pas alors qu'il eût.

(*a*) On ne voit pas comment l'Historien Juif a pû dire que Joseph a appellé son second fils Ephraïm, pour marquer qu'il avoit recouvré sa liberté, a moins qu'il n'ait eu dans son manuscrit [*hòphelhèni*] *liberavit me*, au lieu de [*hipherdni*] *fructificare me fecit*.

(*b*) *Qui appella Joseph.* Cela ne fait point de sens. L'Historien Juif disoit apparemment avec l'Ecriture que le Roi dit au peuple d'aller trouver Joseph, ou quelque chose de semblable, mais que les Copistes ont sauté ou altéré. *Genes.* ch. 41. ♈. 55.

même que ce fût lui. Il voulut connoître quels étoient leurs ſentimens ; & pour s'en aſſurer, il les accuſa d'être des eſpions » qui étoient venus de différents pays pour découvrir en quel » état étoient les affaires du Roi, & *leur ſoûtint* qu'ils n'étoient » point freres, comme ils le diſoient, *n'étant pas vrai-ſemblable* » qu'un particulier pût avoir élevé de tels enfans, ſi beaux & » ſi bien faits, qu'à peine un Roi pourroit en avoir de ſem- » blables. « Joſeph en agiſſoit ainſi pour apprendre des nouvelles de ſon pere ; ce qui étoit arrivé depuis qu'il étoit ſorti de la maiſon paternelle, & comme ſe portoit ſon frere Benjamin ; car la manière dont ils l'avoient traité lui-même, lui faiſoit craindre qu'ils ne s'en fuſſent défaits.

III. Cette conduite cauſa beaucoup d'inquiétude & de crainte à ſes freres, & ils ſe crurent dans un grand danger ; cependant ils ne penſoient point à Joſeph. Ils ſentirent qu'ils devoient répondre aux accuſations qu'il avoit formées contre eux ; & ce fut Ruben leur aîné qui porta la parole : » Nous ne ſommes » point, Seigneur, venus ici avec de mauvais deſſeins, ni pour » cauſer aucun trouble dans les affaires du Roi ; nous ne cher- » chons qu'à conſerver notre vie. Prévenus de vos grands ſen- » timens d'humanité, nous venons pour nous mettre à couvert » du fléau qui afflige notre pays ; car on nous a dit que vous » ne vous bornez pas à conſerver vos concitoyens, mais que » vous étendez vos bontés ſur tous ceux qui ſont dans la néceſ- » ſité, & que vous voulez bien faire diſtribuer du bled aux » étrangers. Nous ſommes tous freres, & enfans du même » homme. Nos viſages & notre teint, qui ſont les mêmes à » quelque légere différence près, en ſont une preuve non équi- » voque ; notre pere qui eſt Hébreu, s'appelle Jacob : il a eu » douze enfans de quatre femmes. Nous avons joui d'un grand » bonheur tandis que nous avons tous vécu ; mais depuis que » Joſeph un de nos freres, eſt mort (*a*), nous n'avons reſſenti

(*a*) Joſeph ne pouvoit pas faire dire à Ruben que Joſeph étoit mort. Ses freres l'avoient vendu à des Iſmaëlites, c'eſt tout ce que Ruben ſçavoit ſur le ſort de ſon frere. Joſeph devoit donc régler ſon expreſſion ſur celle de l'Ecriture, qui dans ſa généralité marque que Joſeph n'étoit pas *avec ſon pere*, ſans décider s'il étoit ou s'il n'étoit pas mort, [-ιb *Xhad cinénnoú*,] & un n'eſt pas *avec notre pere* La Vulgate a conſervé la même généralité : *Alius non eſt ſuper*. Geneſ. ch. 24. ℣. 13. Et ceux qui traduiſent *alius non eſt ſuper* » l'autre n'eſt plus au monde, « ſont tomber Ruben en contradiction ; car ſi Joſeph n'étoit plus au monde, il ne pouvoit pas dire, » nous » ſommes douze freres. «

» que des chagrins & essuyé que des malheurs. Notre pere ne » cesse de s'en affliger ; & nous, outre le regret d'avoir perdu » un frere, nous avons l'affliction de voir le triste état où » notre pere est réduit. Lorsque nous sommes partis pour venir » acheter du grain, nous avons chargé Benjamin, le plus jeune » de nous, de prendre un grand soin de lui, & de veiller aux » affaires de la maison. Si vous voulez vous assurer de la vé- » rité de ce que nous vous disons, faites-nous la grace d'en- » voyer quelqu'un s'en informer.

Joseph traite ses freres comme des espions, & les fait mettre en prison.

IV. C'est ainsi que Ruben tâchoit de prévenir Joseph de sentimens plus favorables pour lui & pour ses freres. Joseph néanmoins, ayant appris par leur discours que son pere & son frere n'étoient point morts, les fit mettre tous en prison, comme s'il eût voulu (*a*) leur faire donner la question quand ses affaires le lui permettroient. Il les en fit sortir trois jours après, & il leur dit : » Vous m'assurez que vous êtes venus en Egypte » sans aucuns mauvais desseins contre le service du Roi ; que » vous êtes tous freres, & fils du pere que vous nommez. Si » vous voulez que je vous en croye, qu'un de vous demeure au- » près de moi, il ne lui sera fait aucun mal : les autres peu- » vent s'en retourner. Portez du grain à votre pere ; & quand » vous reviendrez, amenez-moi celui de vous que vous me » dites avoir laissé à la maison. Ce sera la preuve que vous ne » blessez pas la vérité. « Cet ordre augmenta la peine de ses freres : ils ne purent s'empêcher de pleurer, & ils se reprochoient les larmes aux yeux, la conduite qu'ils avoient tenue à l'égard de Joseph : car ils regardoient la situation affligeante où ils se trouvoient, comme un châtiment dont Dieu se servoit pour les punir de l'attentat qu'ils avoient commis contre leur frere. Mais Ruben les reprit, & il leur dit que ce n'étoit pas dans un temps où cela étoit inutile à Joseph qu'il falloit se repentir ; qu'ils ne devoient songer qu'à souffrir courageusement le mal que Dieu leur envoyoit pour les punir du crime qu'ils avoient commis. Ils parloient ainsi ensemble, ne croyant pas que Joseph les entendit. Ces réflexions de Ruben les jetterent dans un grand abbatement. Ils condamnerent leur faute

(*a*) Pour être interrogés à loisir. *M. d'Andilly*. Les termes de Joseph sont susceptibles de ce sens. Je ne crois pas cependant que ce soit sa pensée. Joseph avoit appris de ses freres tout ce qu'il vouloit sçavoir, mais il vouloit les intimider par la crainte de la question.

avec autant de sévérité, que si ce n'avoit pas été eux qui l'eussent commise, & ils reconnurent que Dieu les punissoit justement. Joseph qui vit l'embarras où ils étoient, ne put s'empêcher de répandre quelques larmes ; & pour empêcher ses freres de s'en appercevoir, il se retira dans une chambre voisine : mais il revint aussi-tôt, & retenant Siméon pour ôtage, il leur dit qu'ils pouvoient faire leur emplette & s'en retourner. Il avoit ordonné auparavant à l'Officier qui devoit les expédier, de mettre, sans qu'ils s'en apperçussent, dans un de leurs sacs l'argent qu'ils donneroient pour avoir du bled ; & cela fut exécuté.

Les enfans de Jacob lui racontent après leur retour d'Egypte, la maniére dont ils y avoient été traités.

VI. Lorsque les enfans de Jacob furent de retour dans le pays de Canaan, ils raconterent à leur pere ce qui leur étoit arrivé en Egypte ; qu'on les y avoit regardés comme des espions qui venoient pour examiner l'état du royaume ; que pour *écarter d'eux ce soupçon*, ils avoient dit qu'ils étoient tous freres ; que le plus jeune, qui étoit l'onziéme, étoit resté à la maison avec leur pere ; *mais qu'on leur avoit répondu* que s'ils vouloient qu'on les crût, il falloit que leur frere Siméon demeurât auprès du premier Ministre jusqu'à ce qu'ils retournassent avec Benjamin ; que c'étoit le moyen de mériter qu'on prît confiance en eux ; qu'on le prioit de ne point craindre de leur confier leur frere. Jacob désapprouva beaucoup la conduite de ses enfans ; & affligé sensiblement que Siméon fût resté, il croyoit que ce seroit une grande imprudence d'envoyer Benjamin. Les priéres de Ruben, & l'offre qu'il fit de mettre en ses mains ses propres enfans pour en faire ce qu'il voudroit, s'il arrivoit quelque accident à Benjamin pendant le voyage, ne furent pas capables de le persuader. *Ce refus de Jacob d'envoyer Benjamin*, jetta ses autres enfans dans le dernier embarras ; & ce qui les inquiétoit davantage, étoit l'argent qu'ils avoient trouvé dans les sacs où ils avoient mis leur bled. Celui qu'ils avoient apporté commençoit à manquer, & la disette se faisoit sentir de plus en plus : la nécessité obligea donc Jacob de penser à envoyer avec eux Benjamin ; car ils ne pouvoient retourner qu'en remplissant les engagemens qu'ils avoient pris. Mais quoique le mal augmentât tous les jours, & que ses enfans ne cessassent de le prier de leur permettre de retourner *en Egypte* avec leur frere, il ne pouvoit sur cela prendre un parti décisif. Juda, qui étoit naturellement hardi, prit la liberté de lui

lui dire » que la crainte où il étoit au ſujet de Benjamin, » & les frayeurs qu'il ſe faiſoit d'un mal qui pouvoit ne » pas arriver, ne convenoient pas ; qu'il n'arriveroit rien à ſon » frere que Dieu n'éclairât de ſa préſence, & que quand il » reſteroit à la maiſon, cela n'empêcheroit pas qu'il ne lui ar- » rivât *ce que ſa Providence avoit réglé* ; qu'il ne devoit pas, par » une crainte exceſſive de perdre Benjamin, les livrer à une » perte certaine, en les empêchant de tirer d'Egypte du bled » pour leur nourriture ; qu'il ne devoit pas tellement penſer à » le préſerver des dangers du voyage, qu'il ne ſongeât auſſi à » conſerver Siméon, & à ne le pas laiſſer périr ; qu'il le conju- » roit de mettre ſa confiance en Dieu, & qu'il lui ramene- » roit Benjamin ſain & ſauf, ou qu'il mourroit avec lui. « Jacob ſe rendit enfin, & il leur permit de le mener avec eux : il leur donna le double de l'argent *qu'ils avoient porté dans leur premier voyage* ; & il leur fit prendre (*a*) des raretés du pays de Canaan, de la mirobolane, de la térébinte, & du miel, pour en faire préſent au premier Miniſtre d'Egypte. Jacob & ſes enfans verſerent beaucoup de larmes lorſqu'il fallut ſe ſépa- rer. Le bon vieillard craignoit de ne les jamais revoir ſains & ſaufs, & ſes enfans appréhendoient que le chagrin qu'il pre- noit ne le conſumât, & qu'ils ne le trouvaſſent pas en vie à leur retour. Un jour s'étant paſſé dans ces triſtes adieux, Jacob de- meura à la maiſon, & ſes enfans partirent pour l'Egypte, en tâchant d'adoucir le chagrin qu'ils reſſentoient, par l'eſpérance d'un avenir plus heureux.

VI. On les préſenta à Joſeph auſſi-tôt qu'ils furent arrivés. L'argent qu'ils avoient trouvé dans un de leurs ſacs leur don-

(*a*) Δωρεας Ιωσηπω κομιζειν, porter des préſens à Joſeph. Jacob ne pouvoit pas charger ſes enfans de préſens pour Joſeph qu'il croyoit mort. Les Copiſtes pleins du mot Joſeph, peuvent par précipitation avoir écrit Ιωσηπω au lieu de στρατηγω. Ce qui peut autoriſer ce ſoupçon, c'eſt que les enfans de Jacob appellent Joſeph στρατηγος lorſqu'ils rendent compte à leur pere de ce qui leur étoit arrivé en Egypte, & que Juda lui donne ce nom. L'Hiſtorien Juif a pû appeller le premier-né de Rachel, Joſeph, mais il n'a pas dû faire donner par Jacob ni par ſes enfans, ce nom au premier Miniſtre d'Egypte, avant qu'ils ſe fût fait connoître à eux.

On ne convient pas bien de la qualité des préſens dont Jacob chargea ſes enfans pour Joſeph ; c'eſt aux Interprètes de l'Ecriture à la fixer. Je me contente de remarquer que l'élégant Traducteur n'a pû rendre ce que Joſeph appelle της βαλανου μυρον par *du baume*, &c. ſans le faire ſe contredire. Il dit après l'Ecriture, que ces préſens étoient du crû du pays. Ce ne fut donc pas du baume que Jacob envoya au premier Miniſtre d'Egypte ; car ce fut, ſelon l'Hiſtorien Juif, la Reine de Saba qui en apporta l'eſpèce en Judée.

noit beaucoup d'inquiétude : car ils craignoient qu'on n'en prît occaſion de les accuſer de mauvaiſe foi. Pour en écarter le ſoupçon, ils dirent à l'Intendant de Joſeph qu'à leur arrivée (*a*) à la maiſon, ils avoient trouvé cet argent dans leurs ſacs, & qu'ils le rapportoient ; mais il leur répondit qu'il ne ſçavoit ce dont ils lui parloient. Ce qui les raſſura, fut qu'il fit ſortir Siméon de priſon, & qu'il le mit en état de paroître avec ſes freres. Joſeph étant de retour de faire ſa cour au Roi, ils lui offrirent leurs préſens lorſqu'il parut. Il leur demanda des nouvelles de leur pere, & ils lui répondirent qu'ils l'avoient laiſſé en bonne ſanté. Comme il vit Benjamin avec eux, il leur demanda ſi c'étoit-là leur jeune frere qu'il voyoit : ils lui répondirent que c'étoit lui. C'eſt Dieu, leur dit-il, qui gouverne tout. Mais comme il ne pouvoit retenir ſes larmes, il ſe retira, ne voulant pas que ſes freres s'en apperçuſſent. Il les retint à ſouper (*b*), & ils prirent place comme ils faiſoient chez leur pere. Joſeph fit à tous beaucoup d'amitiés, mais il ordonna qu'on ſervît à Benjamin (*c*) le double de ce qu'on ſervoit à ſes freres.

Joſeph donne à manger à ſes freres ; fait cacher ſa coupe dans le ſac de Benjamin.

VII. Lorſqu'après ſoupé ils ſe furent retirés pour aller prendre du repos, Joſeph ordonna à ſon Intendant de leur donner le bled qu'il avoit fait meſurer, de cacher encore dans leurs ſacs le prix qu'ils en donneroient, & de gliſſer dans celui de Benjamin la coupe d'argent dans laquelle il buvoit plus volontiers. Son motif, en donnant ces ordres, étoit de connoître dans quels ſentimens ſes freres étoient pour Benjamin ; s'ils tâcheroient

(*a*) *Apertoque uno ſacco, ut daret jumento pabulum in diverſorio.* Geneſ. chap. 42. ỳ. 27. Comme il n'y avoit pas alors bien vrai-ſemblablement d'hôtellerie entre l'Egypte & la Judée, on ne devroit pas, ce ſemble, traduire [*málôn*] par hôtellerie, ce mot ne ſignifiant à la lettre que nuitée.

(*b*) L'Ecriture dit que les Egyptiens ne ſe croyoient pas permis de manger avec les Hébreux. C'eſt ainſi que tous les Interprètes rendent le mot [*ghilerîme* :] mais comment pourroit-il avoir ce ſens-là ici ? Comment les Egyptiens euſſent-ils pû ſe faire une loi de ne point manger avec des gens, que ſelon toutes les apparences ils ne ſçavoient pas même être au monde ? Abraham étoit allé en Egypte, mais il y avoit plus de deux cents ans, & toute ſa nation étoit renfermée en ſa perſonne & en celle de Sara. Iſaac avoit eu deſſein d'y aller, mais Dieu l'en empêcha. Jacob n'y alla point, & on ne trouve rien dans l'Ecriture qui donne lieu de croire qu'il étoit connu des Egyptiens avant que Joſeph l'eût fait venir dans leur pays. [*ghilerîme*] peut ſignifier paſſagers, étrangers ; & c'eſt, ſelon toutes les apparences, dans ce ſens qu'il eſt pris ici. Il paroît par Hérodote, (Livre onze, chapitre trente-deux) que les Egyptiens ne communiquoient pas volontiers avec les étrangers. Ils ne ſe ſervoient pas d'un couteau ou d'une broche qui appartenoit à un Grec. *Voyez* Diod. Sicil. *Liv.* 1. *ch.* 88. Auguſt. *de civit. Dei*, liv. 1. chap. 12.

(*c*) *Majorque pars venit Benjamin, ita ut quinque partibus excederet.* Geneſ. chap. 43. ỳ. 34.

de le fecourir, le voyant arrêté comme voleur, ou s'ils s'en retourneroient & l'abandonneroient comme n'étant, eux, coupables de rien. L'Officier fit ce qui lui avoit été ordonné, & les enfans de Jacob qui n'en avoient aucune connoiſſance, s'en allerent le jour d'après fort joyeux. Siméon s'en retournoit avec eux, & ils remmenoient Benjamin comme ils l'avoient promis à leur pere. C'étoit pour eux une double joie. Mais ils furent étrangement furpris, lorſqu'ils ſe virent envelopés par des cavaliers (*a*), du nombre deſquels étoit l'Officier qui avoit gliſſé la coupe dans le bagage de Benjamin. Etonnés de ſe voir ainſi pourſuivis, les enfans de Jacob demanderent à ces cavaliers quel pouvoit être leur motif de pourſuivre des perſonnes à qui leur maître avoit fait l'honneur de donner l'hoſpitalité. » Vous êtes, leur ré-» pondit-on, bien méchans, d'avoir fait une telle inſulte au pre-» mier Miniſtre (*b*), ſans aucun égard pour la manière hono-» rable & pleine de bonté avec laquelle il vient de vous rece-» voir. Vous lui avez volé la coupe dans laquelle il vous a fait » l'honneur de boire à votre ſanté; ſans craindre de vous per-» dre ſi vous étiez découverts, vous avez préferé un vil inté-» rêt à l'amitié d'un ſi grand Seigneur. « L'Officier menaça de les faire punir, & il leur dit » que s'ils avoient pû ſe cacher à » celui qui ſervoit à table, ils n'avoient pû ſe dérober aux re-» gards de Dieu; qu'ils ne s'en iroient point avec le vol qu'ils » avoient fait; qu'ils avoient bonne grace de leur demander » qui ils étoient, comme s'ils ne le ſçavoient pas; que les châ-» timens qu'on alloit leur faire ſouffrir le leur apprendroient. « C'eſt ainſi que leur parla l'Officier de Joſeph, & il leur dit encore des choſes plus dures pour les inſulter. Comme ils ignoroient la ſupercherie qu'on leur avoit faite, ils ne firent qu'en rire, & ils admiroient les vains raiſonnemens de cet Officier, qui oſoit accuſer de vol des perſonnes, qui croyant ne pouvoir retenir l'argent qu'ils avoient trouvé dans un de leurs ſacs, l'avoient rapporté, quoiqu'on n'eût aucune connoiſſance qu'il s'y étoit trouvé. Tant ils étoient éloignés d'avoir penſé commettre un vol! Cependant, perſuadés qu'en ſe contentant de nier ce dont on les accuſoit, ils ne feroient pas ſi bien connoître leur innocence qu'en ſe ſoumettant à être fouillés; ils le preſſerent

(*a*) L'Ecriture n'a point connu ces cavaliers. *Geneſ.* chap. 44. ℣. 4.

(*b*) Voyez Remarque III.

de le faire, ajoûtant, que si on trouvoit que quelqu'un d'eux fût coupable de ce vol, ils consentoient d'être tous punis; car comme leur conscience ne leur reprochoit rien, ils parloient hardiment.

Les cavaliers convinrent de fouiller, mais ils dirent qu'ils n'y auroit de puni que celui qu'on trouveroit coupable. Ils sçavoient bien que c'étoit dans le sac de Benjamin qu'ils avoient caché la coupe; mais pour paroître faire cette recherche naturellement, ils commencerent par fouiller ceux de ses freres, & réserverent celui de Benjamin pour le dernier. Leurs sacs ayant dont été fouillés, ils ne craignirent rien pour eux, & n'eurent plus d'inquiétude que pour Benjamin. Ils se rassuroient dans la pensée qu'on ne le trouveroit pas coupable de ce vol, & déja ils reprochoient aux cavaliers que s'ils ne les avoient pas arrêtés, ils auroient beaucoup avancé sur leur voyage. Mais quand ils virent que la coupe se trouvoit dans le bagage de Benjamin, ils jetterent un grand cri & déchirerent leurs vêtemens: ils déplorerent le malheur de leur frere, dont la punition leur paroissoit inévitable; ils déplorerent le leur, d'avoir trompé leur pere, en lui promettant qu'il n'arriveroit rien à Benjamin. Ce qui augmentoit leur affliction, c'est que dans le moment qu'ils se croyoient hors de danger, ils s'y voyoient replongés par un des plus cruels coups de la fortune, & coupables du malheur de leur frere, & de l'affliction qu'en ressentiroit leur pere qu'ils avoient en quelque sorte forcé de l'envoyer avec eux.

Benjamin est arrêté, ses freres le suivent.

VIII. Les cavaliers prirent Benjamin pour le mener à Joseph, & ses freres le suivirent. Lorsque Joseph vit Benjamin arrêté, & ses freres accablés de tristesse, il leur dit: » O méchans, qu'avez-vous pû penser de la providence de Dieu & » de ma bonté, pour avoir osé traiter ainsi votre hôte & votre » bienfaiteur? » Ses freres s'offrirent alors à être punis pour sauver la vie à Benjamin. Ils se rappellerent la mémoire de leur attentat contre Joseph, & ils le regarderent comme très-heureux, soit qu'il fût mort, parce qu'il étoit délivré des maux de ce monde; soit qu'il fût vivant, parce que Dieu le vengeoit d'eux d'une manière bien éclatante. Ils considéroient qu'ils alloient être en exécration à leur pere, parce qu'au chagrin qu'il avoit eu jusqu'alors de la perte de Joseph dont ils avoient été cause, ils ajoûtoient l'affliction dont il alloit être accablé par la mort de Benjamin. Et Ruben leur fit encore des reproches.

Joseph leur dit » qu'il n'arrêteroit pas ceux qui n'avoient point » fait de mal, & qu'il lui suffisoit de faire punir leur jeune » frere; qu'il n'étoit pas juste qu'eux, qui n'étoient coupables » de rien, lui procurassent la liberté par la perte de leur vie, » ni qu'ils fussent confondus dans le châtiment avec celui qui » avoit fait le vol; qu'ils pouvoient s'en aller, & qu'il leur pro- » mettoit toute sûreté. « Cet ordre leur causa une si grande affliction, qu'ils ne pouvoient pas parler. Il n'y eut que Juda, qui avoit engagé particuliérement son pere à envoyer Benjamin en Egypte, & qui d'ailleurs étoit hardi, qui osa s'exposer à tout pour lui conserver la vie. » Notre faute, dit-il, Seigneur, est » si grande, qu'il n'y a point de châtimens qu'elle ne mérite; » & quoiqu'il n'y en ait qu'un coupable parmi nous, & que ce soit » le plus jeune, il est juste que nous soyons tous punis. Mais » si sa faute ne nous permet pas d'espérer grace pour lui; nous » l'esperons de votre clémence. C'est dans elle que nous trou- » vons l'assurance de notre conservation. Nous vous prions de » détourner les yeux de dessus nous, & de ne pas faire atten- » tion à la grandeur de notre faute; d'écouter les sentimens de » votre vertu, plutôt que les mouvemens de votre indigna- » tion. C'est à des ames lâches de prendre la vengeance pour » un véritable courage, & de s'y livrer, non-seulement dans » les grands évenemens, mais même dans ceux qui sont com- » muns & ordinaires. Elevez-vous, Seigneur, au-dessus de cette » passion, & qu'elle ne vous porte pas à faire mourir des per- » sonnes qui ne vous demandent pas la vie comme une jus- » tice que vous leur deviez, mais comme une grace qu'elles » esperent de votre bonté. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous » vous devons la vie: Vous nous la donnâtes, quand vous nous » fîtes donner du grain la premiére fois que nous vînmes en cher- » cher; en nous permettant de l'emporter chez-nous, vous la » conservâtes à notre famille, que la disette auroit fait périr » sans ce secours. Il n'y a point de différence entre soulager » des malheureux que leur misere conduiroit au tombeau, & » faire grace à des personnes qui paroissent mériter d'être pu- » nies, mais qui ne se voient exposées aux traits de l'envie que » parce que vous les avez honorées de vos bontés. Ce sera la » même bonté qui agira sous différentes formes: en leur ac- » cordant la vie, il semblera que ce ne soit que pour cela que » vous les avez nourries. La disette la leur auroit ôtée sans vo-

» tre secours, ce sera un nouveau présent que vous leur ferez
» en la leur conservant. Quelle gloire, & qu'une telle géne-
» rosité sera digne d'admiration, après nous l'avoir donnée
» cette vie, de ne pas permettre que le danger où nous nous
» trouvons nous la fasse perdre! Dieu a sans doute ménagé lui-
» même cet évenement pour faire éclater la grandeur de votre
» vertu, & il a permis que ce malheur nous soit arrivé afin que
» tout le monde connoisse que votre bonté ne se borne pas à
» secourir ceux qui sont dans la nécessité, mais qu'elle sçait
» pardonner à ceux qui ont eu le malheur de vous offenser. Il
» est grand, sans doute, de faire du bien à ceux qui sont dans le
» besoin: mais de soustraire à des châtimens trop mérités,
» ceux qui ont commis des attentats contre nous; c'est le par-
» fait héroïsme. Car, si pardonner quelques légeres offenses,
» a toujours mérité de grandes louanges, ne point punir des
» crimes qui ne peuvent s'expier que par la perte de la vie, c'est
» en quelque sorte approcher de la nature de Dieu (*a*). Je ne vous
» ferois pas de si fortes instances, Seigneur, pour notre con-
» servation, si notre pere ne nous avoit pas fait voir à la mort
» de Joseph, combien la perte de ses enfans lui étoit sensible:
» je ne vous demanderois pas grace, si ce n'étoit pour contri-
» buer en quelque sorte à l'éclat de votre aimable caractère, qui
» ne trouve rien de plus beau que de rendre service; & nous
» nous livrerions avec joie à tout ce que vous voudriez nous
» faire souffrir, si notre mort ne devoit pas être la cause de
» celle de notre pere. Mourir jeunes, & sans avoir encore pres-
» que pû jouir de la vie, ce n'est point ce qui nous touche;
» mais nous pensons que nous avons un pere dont la vieillesse
» doit exciter toute notre compassion. C'est le seul motif des
» prières que nous osons vous faire, de nous conserver une vie
» dont notre crime vous rend le maître.

» Notre pere n'est point mal-faisant, & il n'a point donné la
» vie à des méchans. Il est homme de bien, & il ne mérite point
» d'être mis à une si rude épreuve. Mille pensées affligeantes
» l'accablent pendant notre absence. S'il apprend qu'on nous
» a fait mourir, & si on lui en dit la cause, il ne pourra sur-
» vivre à une si triste nouvelle. La honte de notre supplice lui
» donnera la mort; & avant que la nouvelle en soit répandue

(*a*) L'endroit est obscur. Je crois avoir pris la pensée de Joseph; mais pour la rendre, j'ai été obligé de la paraphraser.

» dans le monde, il le quittera avec la plus amère douleur » pour entrer dans un état où on perd tout sentiment des cho» ses d'ici-bas. Que cette considération vous touche. Si notre » crime vous irrite, faites-nous, à cause de notre pere, grace d'un » châtiment qui ne seroit que trop juste. Ayez compassion de lui, » & que ce sentiment l'emporte sur la grandeur de notre faute. » Respectez un bon vieillard que la solitude où il se verra ré» duit, si nous périssons, va conduire au tombeau. Accordez » cette grace à un nom aussi doux que l'est celui de pere. Vous » vous satisferez vous-même, puisque vous avez déja la conso» lation de le porter, & vous honorerez celui à qui vous devez » la naissance. Dieu, pere de toutes choses, vous préservera des » accidens que ce nom peut vous faire craindre. Vous l'hono» rerez infiniment, si ce nom qui vous est commun avec lui, » vous porte à être sensible au malheur qui va accabler notre » pere, s'il faut qu'il nous perde.

» Vous pouvez nous ôter ce que Dieu nous a donné: mais il » est de votre grandeur d'ame de nous le conserver. Ce sera, » si j'ose m'exprimer ainsi, vous mettre au niveau de sa divine » Majesté, & lui être semblable par la grace que vous nous » accorderez. Il est glorieux, quand on peut également faire » le bien & le mal, de ne se servir de sa puissanco que pour » faire le bien; & quand on peut perdre les gens, d'oublier en » quelque sorte qu'on en a le pouvoir, pour ne penser qu'il ne » nous a été donné qu'afin de les conserver, & que plus on fait » de bien aux autres, plus on s'en fait à soi-même. Vous nous » donnerez la vie à tous, en pardonnant à notre frere le malheur » qui lui est arrivé. S'il faut qu'il soit puni, c'est une nécessité » pour nous de mourir, car nous ne pouvons retourner à notre » pere sans lui: nous devons subir le même sort. Nous ne vous » demandons, Seigneur, que cette grace; si vous condamnez » notre frere à perdre la vie, la faute nous est commune, con» damnez-nous également à mourir. Nous aimons mieux que » le genre de notre mort nous soit commun, que de mou» rir de chagrin d'avoir perdu notre frere. Il a fait une faute; » mais il est jeune, & il n'a pas encore le jugement assez formé. » Il est, ce semble, de l'humanité de pardonner quelque chose » à cet âge: mais vous n'avez pas besoin que je vous fasse faire » ces réflexions. Je finis donc, afin que si vous nous condam-

» nez (a), ce ne ſoit point ce que je pourrois dire qui paroiſſe » vous avoir indiſpoſé contre nous, & que ſi vous nous donnez » la vie, tout le monde ſçache que c'eſt à votre bonté ſeule, qui » a prévu tout ce que je pouvois ajoûter, que nous en ſommes » redevables. Ce ne ſera pas la vie ſeulement que vous nous » donnerez, ce ſera notre honneur que vous conſerverez ; & » vous paroîtrez faire davantage pour nous, que nous ne faiſons nous-mêmes. Si vous êtes réſolu de faire mourir notre » frere, faites moi mourir à ſa place, & renvoyez-le, je vous » en ſupplie, à mon pere: ſi vous voulez le retenir eſclave, je » puis mieux vous en ſervir. Soit que ce ſoit à la mort, ſoit que » ce ſoit à l'eſclavage, que vous le deſtiniez; je ſuis plus en état » de ſubir l'un & l'autre ſort. « Juda dans la réſolution de tout ſouffrir avec plaiſir pour conſerver la vie à ſon frere, ſe jetta aux pieds de Joſeph, tâchant par toute ſorte de manières d'appaiſer ſon reſſentiment. Ses freres s'y jetterent auſſi les larmes aux yeux, & ils offrirent tous de mourir pour conſerver la vie à Benjamin.

Joſeph ſe fait connoitre à ſes freres.

IX. Joſeph en fut infiniment touché; & ne pouvant plus ſoûtenir le perſonnage d'une perſonne irritée, il ordonna que ceux qui étoient préſents ſe retiraſſent, afin qu'il n'y eût que ſes freres quand il ſe feroit connoître à eux. Il le fit lorſque tout le monde ſe fut retiré, & il leur dit: » J'ai agi de la manière que » vous voyez, pour connoître ſi vous vous aimiez comme des » freres doivent s'aimer. Je vois avec plaiſir que vous avez de » la vertu, que vous aimez votre frere, & que vous n'êtes » point tels que le mal que vous m'avez fait me donnoit lieu » de penſer: ainſi je n'attribue point la manière dont vous m'a» vez traité à un mauvais naturel; Dieu l'avoit ainſi ordonné » pour nous procurer les biens dont nous jouiſſons aujourd'hui » & ceux dont nous jouirons dans la ſuite, s'il continue à nous » être favorable. J'oublie entiérement tout ce que vous m'avez

» (a) Afin que, ſi vous n'êtes point tou» ché de nos priéres, on puiſſe en attri» buer la cauſe à ce que j'aurai mal dé» fendu mon frere. » Le ſens eſt ſpécieux, mais c'eſt plutôt une paraphraſe qu'une traduction, & encore, n'eſt-ce pas, ce ſemble, la penſée de Joſeph. Dans le ſens que je propoſe, je ſépare μὴ d'avec λεχθέντα pour le faire tomber ſur δόξῃ. On a des exemples de ſemblables parabates dans le nouveau Teſtament. Je tranſpoſe τὰ pour le joindre immédiatement avec λεχθέντα. C'eſt je crois comme ſi Joſeph diſoit, je n'en dirai pas davantage, de peur que ce que je pourrois ajoûter ne parût vous avoir indiſpoſé contre nous.

fait;

» fait, puisque j'apprends que mon pere se porte bien, ce que
» je n'aurois osé espérer, & que je vois l'amitié que vous avez
» pour mon frere Benjamin. J'étouffe en cette considération,
» tout ressentiment de ce qui s'est passé. Dieu s'est servi de vous
» pour accomplir ses desseins sur moi, & je dois vous en avoir
» obligation. Je veux aussi qu'oubliant sans réserve le passé,
» vous vous fassiez plutôt un devoir de vous réjouir de ce qu'un
» si méchant dessein a une fin si avantageuse, que de ressentir
» aucun déplaisir d'un attentat si honteux. Ne vous chagrinez
» point d'avoir conjuré ma perte; que le repentir que vous
» en avez ne vous afflige point. Vos desseins, comme vous le
» voyez, ont été vains & inutiles. Ravis de ce que vous voyez,
allez l'annoncer à mon pere. Je crains que l'inquiétude que
» votre absence lui donne, ne le consume. Je serois privé de
» ce qui me fait plus de plaisir dans le bonheur dont je jouis,
» s'il mouroit avant que je pusse le voir & partager avec lui
» les biens que vous me voyez. Amenez-le ici, amenez avec lui
» vos femmes, vos enfans & toute votre famille. Des person-
» nes que j'aime si tendrement, doivent avoir part aux biens
» que je possede, & d'ailleurs la famine doit encore durer cinq
» ans. « Joseph finit par embrasser ses freres, qui fondoient en larmes. Le souvenir de ce qu'ils avoient attenté contre lui, les pénétroit de douleur; la bonté avec laquelle il leur pardonnoit si généreusement, étoit un châtiment plus rigoureux que celui qu'ils auroient souffert s'il les avoit punis. *Après cet éclaircissement*, Joseph leur donna un grand repas (*a*). Le Roi apprit avec plaisir que ses freres étoient venus le trouver, & il regarda leur arrivée comme un bien qui lui étoit propre à lui-même. Il ordonna qu'on leur fournît des chariots, & qu'on les chargeât de bled, d'argent & d'or pour Jacob. Joseph leur fit aussi des présens, & ils étoient plus considérables que ceux du Roi. Il y en avoit pour son pere & pour chacun de ses freres, mais ceux de Benjamin passoient du double (*b*) ceux des autres. Il les renvoya ensuite.

(*a*) Ce passage d'un grand abbatement à un repas, me paroît un peu brusque. εὐωχία peut avoir pris la place d'un mot qui s'est perdu: Joseph peut l'avoir pris pour signifier plutôt les suites d'un repas, la joie & le contentement, que le repas même. » καὶ τότε μὲν ἦσαν ἐν εὐωχίᾳ » & ils » étoient alors dans un repas. « Le sens ne vaut guères, & les termes sont peu propres à l'exprimer. Au contraire le sens est bon, & l'expression n'a rien de mauvais, si on traduit: Ils furent alors dans une grande tranquillité.

(*b*) Il donna à Benjamin trois cents piéces d'argent, avec cinq robes parfaitement bonnes. *Genes. chap.* 45. ꝟ. 22.

CHAPITRE VII.

I. LES enfans de Jacob apprirent à leur pere, lorſqu'ils furent de retour, que non-ſeulement Joſeph, dont il avoit pleuré ſi long-temps la mort, étoit en vie, mais qu'il jouiſſoit de la fortune la plus brillante; qu'il gouvernoit l'Egypte ſous l'autorité du Roi, & qu'il avoit en quelque manière lui ſeul l'adminiſtration de ſon Etat. La grande idée que ce ſaint homme avoit de la puiſſance bienfaiſante de Dieu, & le vif ſentiment de ſes bontés, quoique les effets en euſſent paru ſuſpendus pendant quelque temps, firent qu'il ne regarda point comme incroyable ce que ſes enfans lui rapportoient, & il ſe preſſa d'aller trouver Joſeph.

II. Il offrit un ſacrifice à Dieu, lorſqu'il fut arrivé au puits du ferment. Il craignoit *cependant* que l'abondance qui régnoit en Egypte n'y attachât ſes enfans; que ſa poſtérité ne ſe mît jamais en poſſeſſion de la terre de Canaan, que Dieu lui avoit promiſe, & que ſa famille ne fût détruite ſi elle entroit en Egypte contre ſa volonté. Un autre ſujet de crainte pour lui étoit qu'il ne mourût avant d'avoir la conſolation de voir Joſeph. Il s'endormit plein de ces inquiétudes.

III. Mais Dieu lui apparut pendant ſon ſommeil, & l'appella deux fois par ſon nom. Jacob demanda qui l'appelloit, & Dieu lui répondit: » Il ne vous eſt pas permis, Jacob, de méconnoître votre Dieu: lui qui a toujours été le protecteur & le » défenſeur de vos peres, & le vôtre après eux. Je vous ai » établi le chef de votre famille, honneur dont votre pere vouloit vous priver. Quand vous fûtes envoyé en Méſopotamie, » vous y allâtes ſeul. Je vous y procurai un établiſſement avantageux, & vous en êtes revenu par mon ſecours, comblé de » biens & avec une nombreuſe famille. La mort ne vous a enlevé aucun de vos enfans, c'eſt à moi que vous en êtes redevable. Joſeph que vous croyïez perdu, je l'ai comblé de toute » ſorte de biens, & je l'ai élevé à une ſi grande puiſſance, qu'elle » differe peu de celle des Rois. Je viens aujourd'hui être votre » conducteur dans le voyage que vous entreprenez, veiller à » votre conſervation, & vous annoncer que vous quitterez la » vie entre les bras de Joſeph; que j'établirai votre poſtérité

» dans la terre que je lui ai promise, & qu'elle y regnera long-» temps avec beaucoup de gloire.

IV. Cette vision remplit Jacob de confiance, & lui fit continuer son voyage avec beaucoup d'ardeur. Il entra donc en Egypte avec ses fils & les fils de ses enfans, & sa famille étoit en tout de soixante-dix personnes. Mon dessein n'étoit pas de rapporter leurs noms, à cause que la prononciation en est rude (*a*) : mais parce qu'il y a des personnes qui disent, que c'est d'Egypte, & non de Mésopotamie que nous tirons notre origine, je suis contraint de rapporter ici ces noms, pour les réfuter.

Jacob avoit douze enfans : Joseph étoit déja en Egypte. Je vais faire connoître ceux qui y furent après lui, & leurs enfans.

Ruben en avoit quatre; Hénoch, Phallu, Hesron & Charmi.

Siméon en avoit six; Jamuel, Jaméi, Ahod, Jachin, Sohar & Saul.

Levi, trois; Gerson, Caath & Mérari.

Judas, trois; Sela, Pharés & Zara. Pharés avoit deux enfans, Esron & Hamul.

Issachar en avoit quatre; Thola, Phua, Job & Semron.

Zabulon, trois; Sored, Elon & Jahelel.

Voilà les enfans que Lia donna à Jacob. En y joignant Dina, qui alla aussi en Egypte, cela fait trente-trois personnes. (*b*).

Rachel eut deux enfans, Joseph & Benjamin. Joseph en avoit deux, Manassé & Ephraïm.

Benjamin, dix; Bela, Bechol, Asbel, Gera, Naaman, Achis, Ros, Momphim, Omphim & Ared.

Si l'on joint ces quatorze personnes aux trente-trois que je viens de nommer, cela fera quarante-sept.

Voilà les enfans légitimes qu'eut Jacob. Bala, servante de Rachel, lui avoit donné Dan & Nephtali.

Nephtali eut quatre enfans; Jasiel, Guni, Jesem & Sabem. Mais Dan n'eut qu'un fils, nommé Husim.

(*a*) La prononciation de ces noms est-elle plus rude que celle des enfans d'Abraham, d'Isaac, d'Ismaël, &c. que Joseph rapporte? Et comment pouvoient-ils être une preuve que les Juifs ne tiroient pas leur origine d'Egypte? Ils pouvoient l'être d'une certaine façon, à ceux qui sçavoient le Caldéen & l'Egyptien : mais qui étoient ceux des Grecs pour lesquels il écrivoit, qui entendissent ces deux langues?

(*b*) Il faut pour trouver ce nombre, y renfermer Jacob. Car ce qu'on fait dire à Joseph, que Lia menoit avec elle sa fille Dina, me paroît une scolie que j'ai cru ne devoir pas traduire. Voyez Remarque IV.

En ajoûtant ces sept personnes aux quarante-sept que je viens de nommer, cela fait cinquante-quatre.

Gad & Aser étoient fils de Zelpha, servante de Lia, & ils descendirent aussi en Egypte avec leurs enfans.

Gad en avoit sept, Séphion, Hagi, Suni, Esebon, Héri, Arodi & Aréli.

Aser avoit six garçons (*a*), & une fille nommée Sara. Les garçons s'appelloient, Jamné, Jésua, Jésui, Béria, Abarus & Melchiel (*b*). Cela fait seize personnes, qui jointes aux cinquante-quatre dont nous venons de parler, font soixante-dix, en y comprenant Jacob.

V. Le saint Patriarche envoya Juda devant lui, dire à Joseph qu'il arrivoit. Joseph partit aussi-tôt qu'il sçut que son pere étoit proche, pour aller au-devant de lui. Il le rencontra à la ville d'Héroon (*c*). La joie que ressentit ce bon vieillard, fut d'autant plus grande, qu'elle étoit moins espérée, & peu s'en fallut qu'il ne tombât en foiblesse. Joseph lui-même avoit peine à se soûtenir dans l'excès du plaisir qu'il ressentoit : cependant il se trouva en état de faire revenir Jacob à lui ; le charme de cette entrevuë n'ayant pas fait sur Joseph une aussi violente impression que sur son pere. Il donna ses ordres pour qu'il continuât doucement son voyage. Pour lui, ayant pris cinq de ses freres, il alla devant annoncer au Roi que son pere arrivoit avec toute sa famille. Ce Prince l'apprit avec plaisir, & il voulut sçavoir de Joseph quels étoient les travaux auxquels ses freres s'employoient le plus ordinairement, étant résolu de leur permettre de s'y livrer dans ses Etats. Joseph lui répondit qu'ils sçavoient bien élever & garder des troupeaux, & qu'ils n'avoient pas d'autre occupation.

Joseph annonce au Roi l'arrivée de son pere & de ses freres.

Les motifs qui l'engagerent de répondre ainsi au Roi, furent que ses freres n'étant pas séparés les uns des autres, ils fussent plus en état d'avoir soin de leur pere, & que les Egyptiens n'ayant aucun sujet de craindre qu'ils les croisassent dans leurs emplois, ils eussent plus d'amitié pour eux (*d*). Car il n'est pas permis aux Egyptiens de s'occuper de la garde des troupeaux. Jacob

(*a*) Aser n'eut que quatre garçons : mais Béria fut pere d'Abarus & de Melchiel. *Genes. chap.* 46. ꝟ. 17.

(*b*) Voyez Remarque IV.

(*c*) Ce fut, selon l'Ecriture, dans la terre de Gessen. Mais Héroon, ou Héroopolis, peut avoir été en cette terre. *Genes. chap.* 46. ꝟ. 28.

(*d*) Voyez Remarque V.

alla ſaluer le Roi auſſi-tôt qu'il fut arrivé, & il lui ſouhaita toute ſorte de proſpérités. Ce Prince lui demanda quel âge il avoit, & Jacob lui ayant répondu qu'il avoit cent trente ans, il parut ſurpris qu'il fût ſi âgé. Mais Jacob lui dit que ſes ancêtres avoient vécu bien davantage. Le Roi en le congédiant lui permit d'aller demeurer avec ſes enfans à Eliopolis; c'étoit où demeuroient ceux qui avoient ſoin de ſes troupeaux.

VI. Cependant la famine ſe faiſoit ſentir de plus en plus en Egypte. Ce qui rendoit le mal ſans remede, c'eſt que le Nil ne croiſſant point, ne ſe débordoit pas ſur les terres, & que Dieu ne faiſoit point tomber de pluie. Comme on n'avoit pû prévoir cet accident, on n'avoit pris aucune précaution pour ſe mettre à couvert de ſes ſuites (*a*). Cependant Joſeph ne donnoit du bled que pour de l'argent. Il fallut donc, lorſqu'on n'en eut plus, vendre ſes beſtiaux & ſes eſclaves pour s'en procurer. Ceux qui avoient quelque piéce de terre, furent contraints de la vendre pour avoir de quoi ſe nourrir. Ainſi le Roi ſe trouva maître de tous les biens de ſon royaume; & pour s'en aſſurer la poſſeſſion de la manière la plus marquée, on obligea les propriétaires d'aller demeurer ailleurs. Il n'y eut que les Prêtres qui furent exemts de cette fâcheuſe tranſmigration, car leurs terres leur furent conſervées. Ce fléau affoibliſſoit non-ſeulement les corps, mais il ôtoit encore le ſentiment, ce peuple ſe trouvant dans la triſte néceſſité de ſe procurer de la nourriture par des voies qui dans un autre temps lui auroient fait horreur. Cependant le mal diminua : le Nil déborda, & la terre produiſit des fruits avec abondance. Joſeph parcourut alors toutes les villes d'Egypte, & ayant aſſemblé le peuple, il lui rendit ſes terres, quoique le Roi pût les garder & en joüir, puiſqu'il les lui avoit cédées. Joſeph l'exhorta ſur-tout à s'y attacher comme à un bien qui lui appartenoit, mais ſur lequel le Roi, en le lui rendant, ſe contentoit de ſe réſerver le cinquiéme des fruits (*b*). La joie

(*a*) ..... ut etiam ſterilitatem agrorum ante multos prævideritt : periſſetque omnis Egyptus fame, niſi monitu ejus rex edicto ſervari per multos annos fruges juſſiſſet. *Juſtin. liv.* 36.

(*b*) Les Septante & l'Auteur de la Vulgate ont lû dans leur exemplaire [*háⁿghâbid*] *ſervire fecit*, au lieu que celui de Joſeph, & ceux ſur leſquels nos Bibles Hébraïques ont été imprimées, avoient [*háⁿghâbir*] *tranſire fecit.* M. Shuckford préfere non-ſeulement la leçon des *Septante*, quoiqu'elle ne paroiſſe pas la meilleure; mais il prétend que Joſeph en rendant au peuple les terres qu'il avoit cédées au roi pour avoir du grain, eut l'attention de ne pas rendre à chaque particulier préciſément le même héritage qui lui avoit appartenu, mais d'autres à l'équivalent. L'Ecriture ni l'Hiſtorien ne diſent point cela. *Tom.* 3. *pag.* 177.

fut si grande par tout le royaume ; & les peuples se soumirent d'autant plus volontiers à cette imposition, qu'ils avoient eu moins d'espérance de rentrer jamais dans leurs biens. Par cette conduite, Joseph se fit infiniment estimer des Egyptiens, & leur inspira un plus grand attachement pour leur Roi. La coûtume de lui donner le cinquiéme de ses fruits s'est conservée jusques sous les derniers Rois d'Egypte.

CHAPITRE VIII.

An du monde 2315. Genes. ch. 24. Jacob benit ses enfans & meurt.

I. JACOB tomba malade après avoir demeuré dix-sept ans en Egypte, & y mourut entre les bras de ses enfans. Il fit des vœux pour eux lorsqu'il fut près de mourir, leur prédit la manière dont chacun de leurs descendans posséderoit le pays de Canaan ; & l'évenement justifia long-temps après, ce qu'il leur avoit annoncé. Il fit l'éloge de Joseph, & il remarqua que loin de se venger de ses freres, il avoit fait pour eux ce qu'on feroit à peine pour une personne qui nous auroit rendu les plus grands services. Il ordonna à ses autres enfans que dans le partage qu'ils feroient du pays de Canaan, ils partageassent Manassé & Ephraïm, chacun comme un d'eux. Mais je parlerai de cela dans la suite. Il ordonna qu'on l'enterrât dans Hébron, & il mourut âgé de cent quarante-sept ans. Ce saint homme ne céda à aucun de ses prédécesseurs, ni en piété, ni en amour pour Dieu ; & il en reçut en récompense, ce que les gens de bien ont lieu d'attendre de sa bonté. Joseph fit, avec la permission du Roi, transporter son corps à Hébron, où il lui fit des obséques magnifiques. Ses freres faisoient difficulté de retourner avec lui en Egypte. Ils voyoient leur pere mort, & ils craignoient qu'il ne pensât à se venger du mal qu'ils avoient voulu lui faire, lorsqu'il n'y auroit plus personne en considération de qui il se crût obligé de les traiter avec la même bonté & la même douceur, dont il avoit usé tandis que Jacob vivoit. Mais il leur dit de se confier en lui, & de ne se point laisser aller à des soupçons qui lui étoient injurieux. Ils retournerent sur ces assurances en Egypte, où il leur fit de grands biens & prit toujours un grand soin d'eux.

An du monde. 2369. Genes. ch. 5. ỷ. 20. Mort de Joseph.

II. Joseph mourut âgé de cent dix ans. C'étoit un homme d'une vertu admirable, qui ne se déterminoit à rien que sur les

plus puissantes raisons, & qui ménageoit son pouvoir avec une merveilleuse prudence. Ses grandes qualités l'éleverent au haut degré de gloire dont il jouït en Egypte, quoiqu'il y fût entré de la manière dont nous l'avons dit, & qu'il y eût souffert les maux que nous avons racontés (*a*). Ses freres y moururent aussi après y avoir vécu dans une grande aisance : leurs enfans les enterrerent à Hébron ; & lorsque les Israëlites sortirent d'Egypte, ils porterent avec eux les ossemens de Joseph, comme il le leur avoit recommandé. Je raconterai dans la suite comment ils se rendirent maîtres du pays de Canaan, & comment ils le partagerent. Mais je dois rendre compte auparavant de ce qui les fit sortir d'Egypte.

CHAPITRE IX.

I. LES Egyptiens donnent naturellement dans une vie molle & voluptueuse : mais quoiqu'ils se livrent à toute sorte de plaisirs, ils ne recherchent pas le profit avec moins d'ardeur. L'abondance dans laquelle vivoient les Israëlites, excitoit leur envie. Comme ils les voyoient se distinguer par leur vertu & par leur patience dans le travail, & que leurs richesses leur donnoient une grande considération, ils appréhenderent que leur puissance qui augmentoit tous les jours, ne causât enfin leur perte. Le temps leur avoit fait oublier les obligations qu'ils avoient à Joseph ; & la couronne étant passée dans une autre famille, ils outrageoient en mille manières les Israëlites, & ils inventoient tous les jours de nouveaux moyens pour les opprimer. Ils les obligerent de faire des saignées au Nil, de bâtir des murailles pour enfermer les villes, & d'y construire des digues, afin que le Nil ne les inondât pas lorsqu'il se débordoit. Enfin, ils accabloient notre nation en lui faisant élever des pyramides, & la forçant d'apprendre toute sorte d'arts, & d'être continuellement au travail (*b*). Quatre cents ans se passerent dans ce triste état, & il semble que notre nation travaillât de concert avec les Egyptiens à sa destruction. Car s'ils tâchoient de l'épuiser par les pénibles travaux qu'ils lui imposoient, elle

(*a*) Voyez Remarque VI. (*b*) Voyez Remarque VII.

s'épuisoit elle-même par les grands efforts qu'elle faisoit pour exécuter ce qu'on lui commandoit.

An du monde 2427.

Les Egyptiens oppriment les Israëlites. Le Roi ordonne qu'on fasse mourir tous les enfans mâles dont les femmes Israëlites se délivreroient.

II. Elle étoit dans ces fâcheuses conjonctures, lorsque l'évenement que je vais raconter fournit aux Egyptiens l'occasion de faire de nouveaux efforts pour la détruire. Un de leurs Prêtres, & il y en avoit qui étoient chargés (*a*) de prédire l'avenir, dit au Roi, qu'il alloit naître un enfant parmi les Israëlites qui abbaisseroit leur empire & releveroit l'état où étoient les Hébreux, si on le laissoit vivre; qu'il se distingueroit infiniment par son mérite, & qu'il acquéreroit une gloire immortelle. Dans la crainte de cette prédiction, le Roi, de l'avis de celui qui l'avoit faite, ordonna qu'on noyât & qu'on jettât dans le fleuve tout enfant mâle qui naîtroit aux Israëlites: que les sages-femmes d'Egypte (*b*) observassent quand les femmes Israëlites seroient près de leur terme d'accoucher; & que ce fussent des femmes de son royaume qui reçussent l'enfant: dans la pensée que l'attachement qu'elles avoient pour leur pays les empêcheroit de transgresser ses ordres. Enfin, il commanda qu'on fit mourir le nouveau-né, & ceux qui au mépris de son ordonnance auroient été assez hardis que de lui conserver la vie (*c*).

Cet ordre inhumain jetta les Israëlites dans la dernière consternation. On égorgeoit leurs enfans, & on obligeoit les peres de concourir à une exécution si cruelle, par l'ordre qui les forçoit de déclarer les enfans mâles qui leur naissoient. Mais ce qui rendoit leur malheur extrême & sans consolation, c'est que leurs enfans étant jettés dans le fleuve au sortir du sein de leurs meres, & les peres punis de mort s'ils les cachoient, ils

(*a*) Après que le Roi avoit sacrifié l'Ecrivain sacré, l'Ιερογραμματευς lisoit dans les saints Livres, de bons conseils & de bonnes actions. *Diodor. Sicil.* liv. 2. pag. 64. b. c.

(*b*) Si c'est une faute à Joseph, d'avoir dit que les sages-femmes qui devoient accoucher les Israëlites étoient Egyptiennes, elle paroît lui être commune avec les Septante, & l'Auteur de la Vulgate; & quoi qu'en dise son Censeur, M. le Clerc, l'Hébreu est très-susceptible de ce sens. Il objecte que Moïse veut donc dire [*lànghilè-iïoth*] non pas [*hànghilèriïoth*]. Mais il n'y faisoit pas attention, car il n'ignoroit pas que les prépositions sont quelquefois sous entendues dans l'Hébreu: outre qu'on peut regarder [*meïàlledoth*] comme un participe qui est en construction & qui gouverne [*hànghilèriïoth*], comme *obstetrices* ou *obstetricantes parturientes*.

(*c*) Il ne semble pas que Joseph dise que la rigueur de l'Edit de Pharaon se soit étendue sur toute la famille de ceux qui auroient caché un garçon qui leur seroit né, comme l'ont cru M. d'Andilly & le nouvel Editeur. συν τη γενεα, *cum sua generatione*, comme a traduit l'ancien Interprète, signifie seulement avec ce qu'il engendre, avec son enfant. Cela paroît parce que, selon lui, Aram ne craint que pour lui & pour son enfant, en cas qu'il fût découvert. *pag.* 99. *lign.* 12.

voyoient

voyoient que toute leur nation alloit périr. Tels étoient les malheurs qui accabloient notre nation. Mais que peut l'homme contre la volonté de Dieu ? Quand il y mettroit mille obstacles, rien ne peut l'empêcher d'exécuter ses desseins. En effet, l'enfant qu'avoit désigné ce Prêtre fut nourri secrétement, malgré toutes les défenses du Roi. Tout ce que ce Prêtre en avoit prédit eut son accomplissement, & on reconnut qu'il avoit eu une connoissance exacte de l'avenir. Voici comme la chose arriva.

III. Aram, l'un des hommes les plus distingués parmi les Hébreux, craignoit extrêmement que sa nation ne pérît par l'impossibilité où cet ordre la mettoit d'élever de la jeunesse, & il étoit dans un grand embarras pour lui-même; car sa femme étoit enceinte. Il eut recours à Dieu, & le pria de prendre pitié d'un peuple qui l'avoit toujours servi fidélement, de faire finir les maux sous le poids desquels il gémissoit, & qui lui donnoient lieu de craindre sa perte entiére. Dieu en eut compassion, & se laissa toucher à sa priére: il lui apparut en songe, & il lui ordonna de » ne se point troubler par la » crainte d'un fâcheux avenir: *il l'assura* qu'il n'oublioit point la » piété de son peuple, & qu'il ne manqueroit jamais de la reconnoître; que peu considérable dans son commencement, il l'avoit » fait se multiplier & devenir très-nombreux; que quand Abraham étoit venu de Mésopotamie dans le pays de Canaan, » outre l'abondance de toutes choses qu'il lui avoit procurée, » c'étoit par un effet de sa bonté que Sara qui étoit stérile, » lui avoit donné un enfant; qu'il avoit donné à Ismaël & à sa » postérité l'Arabie, aux enfans de Cétura la Troglotide, & » à Isaac le pays de Canaan. C'est à mon secours, *lui ajoûta Dieu*, » qu'il est redevable des belles actions qu'il a faites à la guerre (a): » vous ne devez pas l'avoir oublié, ou vous manquez à ce que » vous devez à la reconnoissance & à la piété. J'ai fait connoître » Jacob aux nations étrangéres par la prospérité dont je l'ai » fait jouir, & qu'il a laissée à ses enfans. Il n'avoit que soixante-» dix personnes avec lui lorsqu'il entra en Egypte, & vous » êtes maintenant plus de six cents mille. Sçachez que je veille

(a) Quelle idée un Juif, un Payen pouvoient-ils avoir de Joseph, lorsqu'ils l'entendoient parler des grands exploits militaires d'Isaac ? Le Juif, qui ne trouvoit rien dans l'Ecriture qui lui donnât lieu de conjecturer que ce Patriarche avoit été un grand guerrier; le Payen qui lisoit dans l'Historien Juif, qu'Isaac avoit souffert avec patience toutes les violences des bergers du Roi de Gérare, plutôt que d'en venir à un éclat avec ce Prince ?

» à la conservation de tous, & à celle de votre gloire en particulier. Je conserverai cet enfant, dont les Egyptiens appréhendent tant la naissance, qu'ils ont condamné tous ceux » qui naissent parmi vous à perdre la vie : il vivra malgré » les ordres qu'on a donnés de le faire mourir. Elevé d'une » maniére miraculeuse, il délivrera sa nation des maux qu'elle » souffre, & il se fera une réputation non-seulement parmi les » siens, mais encore chez les nations étrangéres (*a*), qui ne » finira qu'avec le monde. C'est une grace que je vous fais & à » votre postérité. Son frere méritera que je l'honore, lui & » ses descendans, de mon Sacerdoce.

An du monde 2433. Exod. *chap.* 2. Naissance de Moïse. Il est exposé sur le Nil. La fille du Roi l'en fait retirer & l'éleve.

IV. Aram raconta à son réveil cette vision à Jocabed son épouse : mais cette prédiction ne fit qu'augmenter leur crainte. Ils ne craignoient pas seulement pour la vie de l'enfant, ils avoient de plus de l'inquiétude sur la manière dont il pourroit parvenir au bonheur qui lui étoit destiné : mais l'heureux accouchement de Jocabed ne leur permit pas de révoquer en doute ce qui leur étoit annoncé. Il fut si heureux, & elle en ressentit si peu de douleurs, que les Officiers du Roi n'en eurent aucune connoissance. L'enfant fut élevé secrétement pendant trois mois ; mais Aram craignit d'être découvert, *s'il le gardoit plus longtemps chez lui.* Car le Roi n'eût pas manqué de le faire mourir avec son enfant, *s'il en eût été informé.* Pour éviter ce malheur, il crut qu'il valloit mieux abandonner sa conservation à la Providence, que d'espérer pouvoir le sauver en le cachant ; *pensant avec justice* qu'il risqueroit beaucoup s'il prenoit le parti de l'élever en secret, & mettroit en danger non-seulement la vie de l'enfant, mais la sienne propre ; que Dieu au contraire ne manqueroit pas de moyens pour assurer la vérité de ses promesses. Aram & Jocabed, persuadés qu'ils n'avoient pas d'autre parti à prendre, firent un panier de jonc en forme de berceau, auquel ils donnerent la longueur & la largeur nécessaires pour y pouvoir mettre commodément l'enfant (*b*). Rien n'étant plus propre pour empêcher l'eau d'entrer par les joints du jonc que le bitume, ils l'en enduisirent, mirent leur enfant dedans, & se reposant de sa conservation sur la bonté de Dieu, le laisserent

(*a*) On peut consulter ce que Manéton, Lisimaque, Molon, Apion, Tacite, Justin, Strabon, & quelques autres Ecrivains Gentils ont dit de Moïse. On y trouvera quelques vérités, mais étouffées en quelque sorte par le grand nombre de faussetés qu'ils en ont débitées.

(*b*) Voyez Remarque VIII.

aller sur le fleuve. Seulement sa mere ordonna à Marie sœur de l'enfant, de se promener le long du fleuve, afin de voir où le panier qu'ils avoient mis dessus seroit porté. Dieu fit bien voir alors que toute la prudence des hommes n'est qu'un vrai néant; que tout ce qu'il veut qui se fasse, se fait comme de soi-même; que ceux qui, pour se conserver, veulent faire périr les autres, échouent presque toujours, quelques soins qu'ils se donnent pour réussir: qu'au contraire, ceux qui dans les dangers où ils se trouvent, s'abandonnent à sa volonté, ne manquent jamais d'être conservés contre toute espérance, & tirent leur conservation des maux mêmes qui les environnent. Ce qui arriva dans la suite à l'enfant d'Aram, est une preuve bien éclatante de la puissance de Dieu.

V. Car Thermutis, fille du Roi d'Egypte, étant allée se promener le long du fleuve, vit le panier que le courant emportoit. Elle ordonna à quelques-uns de ses Officiers qui sçavoient nager d'aller le prendre, & de le lui apporter. Ils exécuterent ses ordres, & elle trouva l'enfant qui étoit dedans, si beau (a) & si bien fait, qu'elle lui donna toute son affection. Dieu en prenoit un soin si particulier, que ceux mêmes que la crainte de sa naissance avoit portés à donner les édits les plus sanglants & à conjurer la perte de tous les enfans mâles dont accoucheroient les femmes Israëlites, se firent honneur de son éducation. Thermutis ordonna qu'on lui amenât une femme qui pût donner du lait à cet enfant. Mais il n'en voulut point prendre de celle qu'on amena, & il refusa également d'en prendre des autres qui se présenterent pour lui en donner. Sa sœur qui s'étoit avancée sans autre dessein, en apparence, que de satisfaire sa curiosité, dit à la Princesse: » Ce seroit en vain, Madame, que vous feriez venir » d'autres nourrices, si elles ne sont pas de la même nation » que l'enfant; mais si vous ordonnez qu'on vous améne une » Israëlite, il ne refusera pas sans doute, de recevoir du lait » d'une telle nourrice. « La Princesse trouva l'avis juste, & elle lui ordonna de lui amener une femme de cette nation, qui

(a) A la lettre » à cause de sa grandeur » & de sa beauté. « Quand Moïse auroit été grand pour son âge, comme la Princesse ne sçavoit pas depuis quel temps il étoit né, sa grandeur n'auroit pas pû la porter à l'aimer. L'ancien Interprète, en traduisant par *pulchritudinem & speciem ejus*, donne lieu de croire qu'il ne lisoit pas dans son exemplaire μεγέθους. La Princesse, dit Philon, admira la beauté & la belle proportion de son corps: τήν τε εὐμορφίαν καὶ εὐεξίαν ἀποδεχεσθαι: peut-être que Joseph avoit mis εὐμόρφους ou εὐμορφίας. Vita Mos. pag. 604. e.

eût du lait. Marie se servit de cet ordre pour aller querir sa mere, que personne ne connoissoit. L'enfant s'attacha de lui-même à son sein, & la Princesse la chargea de sa nourriture & de son entretien. Comme il avoit été tiré de l'eau, elle lui donna un nom qui y faisoit allusion. Car en Egyptien *Mo* signifie eau (*a*) & *usés* tiré ; & joignant ces deux mots ensemble, elle en forma le nom qu'elle voulut qu'il portât. Il fut, de l'aveu de tout le monde, le premier de sa nation, par la grande étenduë de son génie & par sa supériorité à tous les travaux qu'il eut à supporter. Abraham étoit son aïeul au septiéme degré. Car Aram son pere, étoit fils de Caath : Caath l'étoit de Lévi, dont Jacob, qui avoit reçu la naissance d'Isaac fils d'Abraham, étoit le pere.

L'esprit du jeune Moïse étoit toujours au-dessus de son âge, & sa pénétration surpassoit beaucoup ce qu'on avoit lieu d'en attendre. Il faisoit voir dans les instructions qu'on lui donnoit, la sagesse d'un vieillard, & tout ce qu'il faisoit alors, annonçoit les grandes choses qu'il fit dans la suite. A l'âge de trois ans, Dieu l'avoit fait croître d'une manière que tout le monde en étoit surpris. Il étoit si beau, que quelque indifférent qu'on fût d'ailleurs pour la beauté, on ne pouvoit le voir sans en être touché ; & il arrivoit souvent que lorsqu'on le portoit *hors du palais*, ceux qui le rencontroient s'arrêtoient pour le voir, & que quelques pressées que fussent les affaires qu'ils avoient, ils les quittoient & passoient beaucoup de temps à le

(*a*) On peut consulter les notes *O* & *P*. pag. 100. M. le Clerc, dans son Commentaire sur le dixiéme verset du second chapitre de l'Exode. & les autres Commentateurs de l'Ecriture. On y apprendra aprés d'assez longs raisonnemens, que le nom que la fille de Pharaon donna à Moïse signifioit *tiré de l'eau*. Je me borne à concilier ce que dit Joseph ici avec ce qu'il dit dans son premier livre contre Apion. * Il dit en ce dernier endroit que *μωυ* signifie en Egyptien *eau* ; & ici, selon lui, c'est *μω* qui le signifie. L'opposition entre ces deux endroits, vient vraisemblablement de ce que ses Copistes ont ôté l'upsilon à *μω* pour le donner à *εσης*. Si l'on se détermine à croire qu'ils ont donné une lettre à *εσης* qui ne lui appartient pas, c'est que Philon & saint Clément d'Aléxandrie disent que *μωυ* signifie en Egyptien *eau*. Une seconde faute qu'ils ont, ce semble, faite, c'est d'avoir ajoûté *ἐζυθεντες* aprés *εσης*. Aprés avoir dit que *μωυ* signifie *eau*, Joseph n'a pû dire, sans s'exprimer très-mal, que *εσης* veut dire *tiré de l'eau*. Car si la premiére syllable de ce mot signifie *eau*, la seconde ne peut marquer que *tiré*. Je crois enfin que ses Copistes ont oublié quelque chose dans l'endroit de son premier livre contre Apion. » Dans la vérité le nom de Moïse » signifie tiré de l'eau. Car les Egyptiens » appellent l'*eau μωυ*. « Joseph n'a pû en demeurer-la : il a dû ajoûter que la seconde syllable du nom de Moïse signifie *tiré*.

* Numero 32.

considérer. Il avoit en effet tant de graces, & il étoit si aimable, que ceux qui le voyoient ne pouvoient le quitter.

VI. La Princesse, qui n'avoit point d'enfans, résolut de l'adopter, tant elle en étoit charmée. Elle le porta un jour au Roi son pere pour le lui faire voir, & dans le dessein de le faire penser à un successeur, puisque Dieu ne lui en donnoit point. » J'ai élevé, lui dit-elle, cet enfant, un Dieu n'est pas plus » beau, & il a de l'esprit comme un Ange. Le Nil m'en a fait » présent d'une manière extraordinaire, & j'ai dessein de l'adop- » ter pour qu'il puisse vous succéder. « Elle le mit en même temps entre les mains du Roi, qui l'embrassa en le recevant, &, pour faire plaisir à la Princesse, lui mit avec bonté son diadême sur la tête. Mais Moïse l'ayant ôté, (*a*) comme un enfant qui se joue, le jetta par terre & marcha dessus.

La chose parut de mauvais augure pour l'Etat. Le Prêtre qui avoit prédit que sa naissance étoit fatale aux Egyptiens, & qui étoit présent, s'avança pour le tuer, criant au Roi : » Voilà, » Seigneur, l'enfant dont Dieu m'a fait connoître que la mort » seule pouvoit assurer notre repos. Ce qu'il vient de faire est » la preuve de la vérité de ma prédiction. Car en marchant » sur votre diadême, il a foulé votre Empire aux pieds. Faites- » le mourir, délivrez l'Egypte de la crainte où elle est, & ôtez » aux Hébreux l'espérance de jamais rien oser par son moyen. « La Princesse prévint l'effet de ce mauvais conseil, en emportant l'enfant. Le Roi d'ailleurs n'aimoit pas à répandre le sang ; Dieu qui veilloit à la conservation de Moïse, l'ayant fait naître de cet heureux caractere. Cependant il s'élevoit avec beaucoup de soin, & les Hébreux fondoient sur lui d'aussi avantageuses espérances, que les Egyptiens en avoient de grandes inquiétudes. Mais comme il n'y avoit rien d'absolument décisif (*b*) dans ce que le jeune Moïse avoit fait, & qui dût porter le Roi, qui le

(*a*) Je ne vois pas ce qui a pû porter le nouvel Editeur à traduire περιελομενος par *circumvolvens*. Περιειλεω signifie, à la vérité, *circumvolvo*; mais περιελομενος n'en vient pas. Alexandre ayant ôté les liens & les chaînes d'or, τας χρυσας σειρας και τα δεσμα περιελομενος * dont les Egyptiens avoient lié Apollon, voulut que ce Dieu s'appellât désormais l'ami d'Alexandre. Les Dames de Perse qui avoient suivi Darius ...... ôtoient avec des mains tremblantes leurs superbes ornemens : περιαιρουμεναι δε ταις χερσι τρεμουσαις τον του σωματος κοσμον. Alaric ayant ôté le diadême, περιελων το διαδημα, & la robe de pourpre a Attalus, il les envoya a Honorius. *Zozime, livre 6. pag. 382.*

(*b*) Si j'ai bien pris la pensée de Joseph, ç'a été plutôt par hazard & en devinant, que pour l'avoir vue dans son expression.

* Diod. Sicil. liv. 17. pag. 425.

regardoit comme son enfant par l'adoption qu'il en avoit faite, à le faire mourir, que d'ailleurs la connoissance que les Egyptiens avoient de l'avenir ne leur faisoit voir personne qui put leur rendre plus de services que lui, on n'attenta pas à sa vie.

CHAPITRE X.

I. TELLE fut la naissance de Moïse, telle fut son éducation. Il donna, lorsqu'il fut en âge, des preuves de son mérite aux Egyptiens, & leur fit connoître à l'occasion de l'évenement que je vais raconter, qu'il étoit né pour abbaisser leur monarchie & relever sa nation.

Guerre d'Ethiopie.

Les Ethiopiens voisins de l'Egypte y firent une irruption, & en remporterent un grand butin. Les Egyptiens choqués de cette hostilité, qu'ils attribuoient au mépris qu'ils faisoient d'eux, armerent pour en tirer raison; mais ils furent défaits. Plusieurs demeurerent sur la place, & ceux qui n'y demeurerent pas, durent leur salut à une honteuse fuite (*a*). Les Ethiopiens les poursuivirent; & persuadés qu'il leur seroit honteux de ne pas entreprendre la conquête de l'Egypte, ils pousserent leurs avantages plus loin. Ces avantages leur donnerent occasion de connoître la bonté du pays, & ce fut une raison pour eux de n'en vouloir pas sortir. Comme les Egyptiens les souffroient ravager leurs frontiéres sans oser s'y opposer, ils pénétrerent jusqu'à Memphis & à la mer; aucune des villes qui se trouvoient sur leur chemin, n'ayant pû leur résister. Les Egyptiens poussés si vivement consulterent l'oracle, & employerent tous les autres moyens de connoître la volonté des Dieux, que la religion pouvoit leur fournir. Le Roi voulut que la Princesse lui donnât Moïse pour le mettre à la tête de l'armée qu'il envoyoit contre les Ethiopiens; elle le lui confia, mais ce fut après avoir pris toutes les assurances qu'il ne lui seroit fait aucun mal. Elle regarda le besoin qu'on en avoit comme un grand avantage, & elle demanda aux Prêtres avec reproches, s'ils n'avoient pas honte d'implorer le secours d'une personne dont ils avoient auparavant décidé qu'il falloit se défaire comme d'un ennemi.

Moïse marche à la tête d'une armée Egyp-

II. Le Roi & la Princesse exhorterent Moïse à bien faire, & il se chargea avec joie du soin de l'entreprise. Les Prêtres de

(*a*) Voyez Remarque IX.

l'une & l'autre nation (*a*) en eurent également beaucoup de joie ; les Egyptiens, parce qu'ils espéroient que si sa bravoure le faisoit triompher des ennemis, ils trouveroient assez de moyens d'ailleurs de se défaire de lui : les Hébreux, dans l'espérance qu'en le mettant à leur tête, ils pourroient sortir d'Egypte. Moïse cependant leva des troupes, & tomba sur les ennemis avant qu'ils eussent connoissance de sa marche. Il ne cotoya pas le fleuve pour aller en Ethiopie, il prit au milieu des terres, quoiqu'elles fussent couvertes de serpens qui en rendent le chemin très-dangereux ; car il y en a une prodigieuse quantité en Egypte. On y en voit qu'on ne trouve pas en d'autres pays, & qui différent de ceux qu'on trouve ailleurs, par leur force & leur méchanceté, ainsi que par leur figure. Il y en a qui ont des aîles (*b*), & sont par-là d'autant plus dangereux qu'ils piquent non-seulement quand ils sont à terre, mais qu'ils s'élevent en l'air pour retomber lorsqu'on y pense le moins. La maniére dont Moïse s'en mit à couvert, & dont il assura le passage à ses troupes, fait connoître la grandeur de son génie.

tienne contre les Ethiopiens.

Il fit faire des cages d'un roseau que les Egyptiens appellent Papire (*c*) : il les remplit (*d*) d'Ibis, & les fit porter à la tête de l'armée. Ces oiseaux sont fort privés, & ils n'ont de férocité que contre les serpens. Comme ils ne sont pas inconnus aux Grecs, je n'en donnerai point de description. Les serpens ne manquent pas de s'enfuir quand ils s'en sentent poursuivis, mais c'est inutilement ; car ils les attirent à eux comme font les cerfs, (*e*)

(*a*) Ces Prêtres Israëlites paroissent être de la création de Joseph. Car on ne voit pas qu'ils en aieut eu avant d'être sortis d'Egypte.

(*b*) Pammenes, au rapport d'Ælien,* disoit dans son Traité des animaux venimeux, qu'il y avoit en Egypte des scorpions ailés : qu'il ne l'avoit point ouï dire ; qu'il les avoit vus.

(*c*) C'est une légére inattention aux Auteurs de l'Histoire universelle du monde, de dire sur le témoignage de Joseph, que Moïse fit porter dans des cages de fer les Ibis. *Tom.* 2. *pag.* 197. C'en est une autre de faire dire a cet Auteur, que Moïse lâchoir les Ibis *pendant la nuit*. Journ. de Verdun, 1751. pag. 425.

(*d*) Un Auteur qui paroît avoir fait beaucoup de recherches pour découvrir l'oiseau que les anciens ont appellé *Ibis*, conjecture que si cette espèce d'oiseau subsiste encore, c'est vrai-semblablement ce qu'on appelle dans le pays, le *chapon de Pharaon*. Il y en a de blancs & de noirs, qui est la couleur que Pline leur donne. Il mange les serpens, & on ne le trouve que dans l'Egypte. Il eût été à souhaiter que cet Auteur eût bien voulu nous dire si le chapon de Pharaon a quelque ressemblance avec les Ibis qu'on trouve représentés sur quelques monumens d'Egypte. *M. Maillet*, descript. de l'Egypte, pag. 28. *M. Blanchard*, Académ. des inscript. tom. 9.

(*e*) C'est un fait aussi certain chez quelques anciens Peres & chez plusieurs Au-

* Hist. animal. liv. 16. chap. 12. chap. 38. liv. 2. Diodor. Sicil. liv. 1. pag. 25. liv. 3. pag. 182. Pline, liv. 10. chap. 28.

les faisissent & les dévorent. Lorsque Moïse entra dans les endroits qui étoient remplis de serpens, il lâcha les Ibis & s'en servit comme d'avant-coureurs pour les détruire : ayant ainsi passé, il tomba sur les Ethiopiens qu'il surprit, leur donna bataille, les vainquit & leur fit perdre par cette victoire les grandes espérances qu'ils avoient conçues de conquérir l'Egypte. Il pilla & saccagea plusieurs de leurs villes, & fit un grand carnage des ennemis.

Siége de la capitale d'Ethiopie.

Ces heureux succès animerent ses troupes, & il n'y avoit point de travaux auxquels elles ne se livrassent avec plaisir ; de façon que les Ethiopiens étoient dans un danger éminent de voir leur Etat renversé & leurs personnes réduites à l'esclavage. Pressés si vivement par ce grand homme, ce leur fut une nécessité de se renfermer dans Saba, qui étoit la capitale de leur empire ; & dont Cambise changea le nom pour lui faire porter celui de sa sœur Méroé.

La place étoit très-forte, & par sa situation & par les fortifications qu'on y avoit faites. Le Nil l'entoure de tous côtés, & l'Astape (*a*) & l'Astabore qui s'y joignent en cet endroit, rendent le trajet très-difficile à quiconque oseroit le tenter. Car cette ville étoit une île que formoit le Nil. Elle étoit entourée d'une muraille, & les fleuves au milieu desquels elle étoit, opposoient un nouveau rempart à ceux qui auroient voulu l'attaquer. Il y avoit entre la muraille & le fleuve de fortes digues qui empêchoient qu'elle ne fût inondée, quelque débordement qui arrivât. Ainsi, quand on auroit pû franchir le fleuve, elle n'en étoit pas moins difficile à prendre. Les Ethiopiens n'osoient risquer une action, & Moïse souffroit impatiemment que ses

reurs profanes, qu'il est douteux, peut-être même faux chez les nouveaux Philosophes, que les cerfs ont cette propriété d'attirer par leur haleine les serpens du fond de leurs cavernes pour les dévorer. *Origen. contre Cels.* liv. 2. numero 9. *Saint Epiph. Physiolog.* chap. 5. pag. 195. *Ælien. Hist. animal.* liv. 2. chap. 9. Voyez Bochart Hieroz. pag. 885. Pompée vouloit entrer en Hyrcanie, pénétrer jusqu'à la mer Caspienne ; mais il en fut empêché, parce que les chemins étoient pleins de bêtes venimeuses. *Plutar. Pomp.*

(*a*) M. Cellarius accuse Joseph de n'avoir pas bien connu la situation de Méroé. Il s'exprime en effet de manière à faire croire qu'après avoir fait couler le Nil autour de cette île, il y fait encore couler l'Astape & l'Astabore. Si c'a été sa pensée, l'accusation est juste : mais on peut conjecturer que ses Copistes ont écrit κυκλουμενν au lieu d'αυξομενν. La place étoit très-forte. Car elle étoit entourée par le Nil, qui grossi par les fleuves Astape & Astabore, en rendoit l'approche très-difficile à quiconque auroit voulu le tenter. *Geog. Antiq.* liv. 4. pag. 241. *Dissertation de M. de l'Isle, sur la position de Méroé.* Academ. des Sciences. 1708.

troupes

troupes fussent contraintes de demeurer dans l'inaction, lorsque Tharbis, fille du Roi, le vit qui les faisoit avancer vers les murailles, & qui combattoit généreusement les assiégés qui étoient sortis pour l'en empêcher. Elle admira l'étenduë de son esprit dans les entreprises qu'il formoit, & elle sentit que c'étoit à lui que les Egyptiens, qui avoient désespéré pendant quelque temps de leur liberté, étoient redevables des avantages qu'ils remportoient, & que si les Ethiopiens, qui avoient tiré vanité de quelques heureux succès qu'ils avoient eus, couroient risque alors de perdre la leur, c'étoit lui qui en étoit la cause. Ces sentimens firent naître dans son cœur un violent amour pour Moïse. Trop foible pour y résister, elle envoya deux de ses domestiques dans lesquels elle avoit plus de confiance, lui proposer un mariage. Moïse reçut la proposition avec joie, mais à condition qu'on lui livreroit la ville, & promit d'épouser la Princesse aussi-tôt qu'il en seroit le maître, & confirma la sincérité de ses promesses par la religion du serment. La chose s'exécuta, & Moïse l'épousa après avoir rendu graces à Dieu de l'avoir rendu victorieux des Ethiopiens (*a*), & il remena les Egyptiens dans leur pays.

CHAPITRE XI.

I. LE service important que Moïse venoit de rendre aux Egyptiens, ne fit qu'augmenter la haine qu'ils lui portoient; & la crainte qu'il n'entreprît quelque chose contre l'Etat, les fit se presser davantage d'exécuter les entreprises qu'ils formoient contre lui. Ils entretinrent le Roi de la nécessité de le faire mourir (*b*): les Prêtres lui en firent aussi des instances;

(*a*) L'Auteur de cette histoire, véritable probablement dans le fonds, mais romanesque dans plusieurs de ses circonstances, sçavoit peu l'art de narrer un évenement. Après avoir amené son lecteur au récit d'un grand mariage, il le laisse-là, sans lui rien dire de la manière dont il s'accomplit, comment la ville fut prise, ce que devint le Roi, & ce que Moïse fit de la Princesse après l'avoir épousée.

(*b*) J'ai peine à croire qu'il n'y ait pas ici une lacune, & que Joseph n'ait rien dit du meurtre que Moïse commit en la personne d'un Egyptien qui maltraitoit un Israëlite. Ces paroles, διδαξαντες τον βασιλεα περι σφαγης, instruisant le Roi du meurtre, justifient, ce semble, mon soupçon. Car elles paroissent peu susceptibles du sens qu'on leur donne ordinairement: » Il conseillerent au Roi de le faire mou- » rir. « L'Ecriture dit que le Roi étant informé de ce meurtre, voulut faire mourir Moïse, mais qu'il s'enfuit. *Exod. chap.* 2. ℣. 15.

& ce Prince les eût satisfaits, si Moïse, qui en fut averti, n'eût pris secrétement la fuite : les chemins étoient gardés, mais il passa par le désert, & par des routes écartées dont il prévit que ses ennemis ne se défioient pas. Il n'avoit point de provisions de bouche quand il partit, mais son courage le mit au-dessus de ce qui lui manquoit de ce côté-là. Il gagna Madiane : c'est une ville qui est située sur les bords de la mer Rouge (*a*), & qui tire son nom d'un des enfans qu'Abraham eut de Cétura. Moïse étoit accablé de fatigue & pressé de faim, lorsqu'il arriva sur le midi près d'un puits qui n'étoit pas loin de la ville. Il s'assit sur le bord, & un accident que les usages du pays firent naître, lui procura l'occasion de faire connoître son mérite & de s'ouvrir le chemin à une meilleure fortune.

An du monde 2473.

Moïse défend les filles de Raguel, ausquelles des bergers vouloient enlever l'eau qu'elles avoient tirée.

II. Comme l'eau étoit rare dans le pays, c'étoit entre les bergers à qui se rendroit le premier maître du puits ; de peur que ceux qui y seroient arrivés auparavant ne la consumassent, & que les troupeaux de ceux qui y viendroient après n'en manquassent. Raguel, Prêtre du pays, & fort considéré de ceux de sa nation, avoit sept filles qui avoient soin des troupeaux de leur pere ; car c'étoit alors l'occupation des personnes de leur sexe chez les peuples de la Troglotide. Elles arriverent les premiéres au puits, & remplirent des auges qu'on avoit faites exprès, de la quantité d'eau dont leurs troupeaux avoient besoin. Mais des bergers qui survinrent les écarterent, & s'en emparerent. Moïse qui vit cette violence, ne put souffrir l'injustice qu'ils faisoient à ces filles. Il crut devoir empêcher que ces bergers ne leur enlevassent de force ce qui leur appartenoit légitimement. Il les chassa donc, & donna à ces filles le secours dont elles avoient besoin. Pénétrées de l'obligation qu'elles lui avoient, & de retour à la maison, elles rapporterent à leur pere l'insulte que leur avoient fait les bergers, & le secours qu'elles avoient reçu d'un étranger. Elles le priérent de répondre à une action si généreuse, & de ne pas permettre qu'elle demeurât sans reconnoissance. Leur pere approuva l'affection qu'elles faisoient paroître pour leur bienfaiteur & leur ordonna de le faire venir, afin qu'il lui fît ses justes remercimens. Quand Moïse fut entré,

(*a*) » Sur le bord oriental de la mer » Rouge dans l'Arabie pétrée. « Le sçavant Interprète * ajoûte au texte. Joseph ne décide ni sur quel bord de la mer Rouge, ni dans quel pays étoit Madian.

* P. Calmet, *Exod*, chap. 2. ỳ. 15.

Raguel lui dit » que ses filles rendoient un témoignage bien » avantageux du secours qu'il leur avoit donné ; qu'il admiroit » sa vertu, & qu'il avoit obligé des personnes qui sentoient le » prix du service qu'il leur avoit rendu ; qu'elles étoient en » état de lui en marquer leur gratitude, & que si le service » étoit grand, elles vouloient que les marques de reconnois- » sance qu'elles lui en donneroient le fussent encore davantage. « Il l'adopta pour son fils, lui fit épouser une de ses filles, & lui donna le soin & l'intendance de ses troupeaux, ce qui faisoit alors toutes les richesses de ces peuples.

Moïse épouse une des filles de Jétro.

CHAPITRE XII.

An du monde 2513. Exod chap. 2. Vision du buisson ardent.

I. JETRO, car c'étoit le surnom de Raguel, ayant fait ces avantages à Moïse, il demeura chez lui pour avoir soin de ses troupeaux, & il les mena un jour paître sur la montagne de Sinaï, qui est la plus haute du pays, & la meilleure pour les pâturages. Il y croît d'excellente herbe, mais les bergers ne la faisoient point paître auparavant, car on croyoit que Dieu habitoit sur cette montagne, &, dans cette pensée, on n'osoit y mener des troupeaux. Moïse y eut une vision miraculeuse. Il vit un feu qui brûloit les arbrisseaux d'un buisson, sans toucher à l'herbe ni aux fleurs qui étoient à l'entour (*a*), & sans que les branches d'arbres qui avoient du fruit en fussent endommagées, quoique le feu fût très-grand & très-vif. Un prodige si extraordinaire l'épouvanta ; mais il le fut bien davantage, lorsqu'il entendit une voix sortir du feu, qui l'appelloit par son nom, & qui lui disoit » qu'il étoit bien hardi, de venir dans un lieu si » révéré pour sa sainteté ; que jusqu'ici nul homme n'avoit osé y » monter ; qu'il eût à s'éloigner de la flamme : qu'il étoit homme » de bien, & qu'il descendoit d'ancêtres fort illustres ; qu'il de- » voit cependant se contenter de ce qu'il avoit vû, & ne pas » porter sa curiosité plus loin. « Cette voix lui prédit « qu'il se » feroit, par le secours de Dieu, une grande réputation dans le » monde, & qu'il y seroit fort honoré ; qu'il eût confiance dans » ce qu'on lui disoit ; qu'il retournât en Egypte ; qu'il y gou- » verneroit sa nation, & qu'il la délivreroit de l'oppression sous

(*a*) L'Ecriture n'en dit pas tant. *Exode*, chap. 3. ℣. 2.

» laquelle elle gémissoit; qu'elle posséderoit cette excellente » terre qu'Abraham un de ses ancêtres avoit habitée; qu'elle » y jouiroit de toute sorte de biens, & que c'étoit lui qui de- » voit les lui procurer par son esprit & par sa vertu; qu'il offrît » dans ce même lieu des sacrifices à Dieu, en action de graces » de ses bienfaits lorsqu'il auroit fait sortir ses concitoyens » d'Egypte. « Ce fut ainsi que Dieu lui parla du milieu de la flamme.

II. Moïse étonné de ce qu'il avoit vû, & plus encore de ce qu'il avoit entendu, s'écria: » Douter, Seigneur, de votre puis- » sance que j'adore tous les jours, & dont vous avez donné » des marques si éclatantes à mes ancêtres, ce seroit une folie » dont je ne serai jamais capable, Cependant simple particulier » comme je suis, & sans force, comment pourrai-je persuader » à ma nation de quitter un pays où elle demeure depuis long- » temps (*a*), pour en aller habiter un où je lui promettrai de » la conduire? Et quand elle voudroit bien se laisser persuader, » comment obligerai-je Pharaon de laisser sortir de ses Etats un » peuple (*b*) dont les travaux & les ouvrages font l'abondance.

Dieu confirme par des miracles l'ordre qu'il donne à Moïse de délivrer les Juifs de l'Egypte.

III. Mais Dieu lui ordonna de ne rien craindre; » que son » secours ne lui manqueroit pas; que lorsqu'il faudroit parler, » ce seroit lui qui persuaderoit, & que quand il faudroit agir, » il le revêtiroit de sa force. « Il lui ordonna de jetter à terre la baguette qu'il portoit, & qu'il verroit la confirmation de ses promesses. Moïse obéit, & il vit un dragon se traîner sur la terre, qui après s'être replié en rond, levoit la tête en haut comme pour se défendre de ceux qui eussent voulu l'attaquer, &, un instant après, devint baguette. Dieu lui ordonna en-

(*a*) Il est surprenant qu'un homme d'esprit, comme l'étoit certainement Joseph, n'ait pas senti combien les additions qu'il fait à l'Ecriture, sont non-seulement indécentes, mais plates & ridicules. Il dit souvent des choses qui se détruisent d'elles-mêmes. Après avoir avancé que les Israëlites, lorsqu'ils virent Moïse à la tête de l'armée que les Egyptiens envoyoient contre l'Ethiopie, conçurent l'espérance qu'il les feroit sortir d'Egypte, il raconte ici que ce saint homme ne croyoit pas pouvoir engager ses concitoyens à sortir d'un pays où ils étoient établis depuis long-temps.

(*b*) On ne voit pas bien à quoi se rapporte αυξειν. Le nouvel Editeur a supposé qu'Αιγυπτιοι étoit sous-entendu, & il le lui a rapporté. On a des exemples de cette suppression de substantif dans l'Hébreu, & Joseph en a pû conserver quelque teinture. J'aimerois cependant mieux corriger αυξειν, & lire αυξει. Les idées sont mieux liées, en disant: » Comment obli- » gerai-je Pharaon de laisser sortir de ses » Etats un peuple dont les travaux & les » ouvrages font l'abondance? « que de dire, des travaux & des ouvrages duquel les Egyptiens tirent leur abondance.

ſuite de mettre la main droite dans ſon ſein. Il le fit, & l'ayant retirée, elle étoit blanche, & ſa peau étoit couleur de chaux, mais elle reprit auſſi-tôt ſa couleur ordinaire. Dieu lui commanda enfin de prendre de l'eau (*a*) qui étoit proche & d'en jetter à terre, & il la vit changée en ſang. Tous ces prodiges ſurprenoient infiniment Moïſe : mais Dieu lui dit de ne rien craindre, qu'il pouvoit s'aſſurer qu'il ſeroit toujours avec lui pour le ſoûtenir ; qu'il opéreroit des miracles pour prouver que c'étoit Dieu qui l'avoit envoyé, & qu'il ne faiſoit en cela qu'exécuter ſes ordres. Je vous ordonne donc, ajoûta Dieu, d'aller en Egypte ſans différer ; marchez jour & nuit : ne perdez point de temps ; vous prolongeriez celui de la captivité de vos freres.

IV. Ce que Moïſe avoit entendu & les prodiges qu'il avoit vus ne lui permettant pas de douter des promeſſes de Dieu, il le pria » que la même puiſſance, *dont il venoit de voir des preu-» ves ſi éclatantes*, l'accompagnât en Egypte, & qu'il ne lui » refuſât pas la grace de lui dire ſon nom (*b*) ; qu'il lui avoit » fait celle de lui parler & de ſe faire voir à lui ; qu'il le ſup-» plioit d'ajoûter à tant de graces celle qu'il lui demandoit ; » qu'il ne ſouhaitoit l'invoquer par ſon nom, que pour l'enga-» ger à être plus propice aux ſacrifices qu'il lui offriroit. « Dieu lui accorda ſa demande, & il lui fit connoître ce que nul homme n'avoit connu avant lui. Je n'en dirai rien, cela ne m'eſt pas permis (*c*). Ces prodiges ne furent point paſſagers pour Moïſe, ils ſe renouvelloient toutes les fois qu'il étoit néceſſaire : mais celui du feu lui paroiſſoit avoir les caractères les plus marqués

(*a*) La mémoire manque ici à Joſeph. Ce troiſiéme ſigne ne devoit ſe donner qu'en Egypte, comme l'a bien remarqué Philon (Vit. Moſ. pag. 614. e.). Ce n'étoit pas de l'eau qui étoit alors auprès de Moïſe qu'il devoit puiſer, mais de celle du Nil. *Exod.* chap. 4. ℣. 9.

(*b*) » Les Juifs Cabaliſtes, & après » eux Joſeph, & quelques Auteurs de la » communion de Rome, croient que » Moïſe ne demanda point le nom de » Dieu, mais la véritable prononciation » de ce nom. * « Ce ſeroit m'écarter que d'examiner ſi la ſçavante ſociété n'attribue point à Génébrard, Bellarmin, & au R. P. Berruyer, un ſentiment que ces Auteurs n'ont point eu ; mais je dois remarquer pour ma juſtification, que l'Hiſtorien Juif ne dit rien qui marque qu'il ſoit entré dans ce ſentiment. Car un lecteur qui auroit lû ce que ces Sçavans diſent ici, ſeroit naturellement porté à croire que je ne repréſente pas ſa penſée fidélement.

(*c*) Il n'eſt permis d'entendre & de dire ce nom dans les ſaints myſteres, ἐναγίοις, qu'à ceux dont la ſageſſe a purifié les oreilles & la langue. Cela eſt défendu à tout autre. *Philon.* de Vit. Moſ. *liv.* 3. *pag.* 679.

* *Hiſtoire univerſelle du monde, &c.* tom. 2. pag. 206.

de vérité. Plein de confiance que Dieu le soûtiendroit toujours, il ne douta point qu'il ne délivreroit sa nation & feroit bien du mal aux Egyptiens.

CHAPITRE XIII.

Moïse retourne en Egypte.

I. MOYSE ayant appris que le Roi qui régnoit en Egypte lorsqu'il s'étoit enfui étoit mort (*a*), témoigna à Raguel que sa présence étoit nécessaire à ses freres, & il le pria de lui permettre d'y aller. Raguel le lui permit, & Moïse y alla: sa femme Séphora fille de Raguel l'y accompagna, & elle porta avec elle ses deux enfans, Gersa & Eliézer. Leur nom dans la langue Hébraïque faisoit allusion à l'état où Moïse s'étoit trouvé. Car le premier marque qu'il avoit demeuré dans une terre étrangére, & le second, que par le secours du Dieu de ses peres il (*b*) se tireroit des mains des Egyptiens. Lorsqu'il fut près d'arriver en Egypte, Dieu ordonna à Aaron d'aller au-devant de lui. Moïse lui raconta ce qui lui étoit arrivé sur la montagne, & les ordres que Dieu lui avoit donnés. Comme ils avançoient, ils trouverent les plus distingués de la Nation, qui ayant sçû son retour, s'étoient avancés pour le recevoir. Moïse leur raconta les prodiges que Dieu lui avoit fait voir; mais comme il s'apperçut qu'ils n'ajoûtoient pas foi à ce qu'il leur disoit, il les leur fit voir à eux-mêmes. La vuë de choses si incroyables les surprit, mais les rassura en même temps, & leur fit espérer que Dieu prenant soin d'eux d'une manière si marquée, rien ne pourroit leur nuire.

II. Quand Moïse eut persuadé ses freres, qu'il vit qu'ils sou-

(*a*) L'Ecriture dit en général: *Tous ceux qui cherchoient à vous ôter la vie sont morts.* Exod. cap. 4. ỷ. 19. Philon (pag. 163. e.) fait dire a Moïse, que le Roi sous lequel il s'étoit enfui, étoit mort.

(*b*) On met διαφυγειν à l'aoriste second, & on le fait signifier un temps passé. Il peut être également au second futur, & le sens le demande. Si ceux qui ont traduit cet endroit en notre langue, ont cru devoir suivre la Vulgate, & traduire avec elle par le passé, ils eussent pû remarquer que le verbe Hébreu, qui signifie délivrer, [*ïdetsilléni*] est au futur, ce que le sens demande. Comme Moïse eut Eliézer chez Jétro, il ne lui donna pas un nom qui indiquât comme arrivé un évenement qui ne l'étoit pas. On peut supposer avec beaucoup de vrai-semblance, qu'Eliézer vint au monde entre la mission de son pere pour procurer la liberté à ses freres & son retour en Egypte. Plein alors de confiance dans les promesses de Dieu, il put lui donner un nom qui fit allusion a la protection qu'il lui donneroit contre tout le mal que Pharaon voudroit lui faire.

piroient après leur liberté, & qu'ils se prêteroient à ce qu'il leur ordonneroit, il fut trouver le Roi qui étoit monté depuis peu sur le trône. Il lui exposa » que plein de zéle pour le bien de » ses sujets, lorsque les Ethiopiens par le mépris qu'ils faisoient » d'eux ravageoient leurs terres, il n'avoit rien oublié, » peine, travail, expérience de l'art militaire; qu'il avoit tout » mis en usage pour les venger, avec autant d'ardeur que si le » danger eût regardé sa Nation en particulier, & qu'on n'avoit » reconnu ces services que par une extrême ingratitude. « Il lui fit ensuite un récit de tout ce qui lui étoit arrivé au mont Sinaï; qu'il y avoit entendu Dieu lui-même lui parler. Il lui rapporta les prodiges qu'il y avoit vus, & il finit par le supplier que son peu de foi ne le portât pas à s'opposer à la volonté de Dieu.

Moïse demande au Roi de permettre que les Israëlites sortent de ses Etats.

III. Comme le Roi se moquoit de tout ce qu'il lui disoit, Moïse opéra devant lui les prodiges qu'il avoit vus au mont Sinaï; mais la colère emportant ce Prince, il le traita de méchant, lui reprocha qu'il ne s'étoit enfui d'Egypte que pour éviter l'esclavage; qu'il n'y rentroit que pour faire illusion par ses fourberies & par ses prestiges. Il ordonna en même temps à ses Prêtres d'opérer les mêmes prodiges; afin que voyant, ajoûta-t-il, que les Egyptiens les sçavent également faire, vous ne croyiez pas être le seul qui ayez ce pouvoir auprès de Dieu, & m'abuser comme le simple peuple par de faux miracles. En effet les Prêtres jetterent leurs baguettes à terre, & elles se changerent en serpens; mais Moïse s'en s'étonner dit au Roi (a): » Je ne méprise point, Seigneur, la science des Egyptiens; mais » je soûtiens que les miracles que je fais sont autant au-dessus » de leurs prestiges & de leur magie, que les œuvres de Dieu » sont au-dessus de celles des hommes. Je vais vous prouver » que les miracles que je fais ne sont point des prestiges & des » illusions par lesquels je tâche de contrefaire la réalité, mais » des œuvres qu'il n'appartient qu'à la seule puissance de Dieu » de produire. « Il jetta en même sa baguette à terre & lui ordonna de se changer en serpent, & on la vit devenir dans le moment serpent, se jetter sur celles des Prêtres Egyptiens qui paroissoient dragons, les dévorer toutes, & ayant repris sa premiére forme, Moïse la ramassa.

Prestiges des Prêtres d'Egypte.

(a) La passion de dire quelque chose de soi-même aveugloit étrangement Joseph. Moïse étoit incapable de dire une semblable bassesse à Pharaon.

IV. Mais ce prodige ne fit aucune impression sur l'esprit du Roi. Il dit à Moïse en colère : » Vous êtes plus habile & plus » sçavant en ces sortes de choses que les Egyptiens, mais cela » ne vous servira de rien. « Il fit ensuite appeller l'Officier qui commandoit aux Israëlites, pour lui ordonner que loin de diminuer les travaux dont ils étoient chargés, il les augmentât au contraire. On leur fournissoit auparavant la paille dont ils avoient besoin pour faire des briques, il la leur refusa (*a*), & il les obligea d'être tout le jour à leur travail, ne leur laissant que la nuit pour s'en fournir. Cet ordre qui augmentoit leur travail, les fit murmurer contre Moïse, & le regarder comme l'auteur de l'augmentation de leurs maux ; mais les menaces du Roi ne furent pas capables de l'ébranler, & les reproches du peuple ne purent lui faire abandonner son entreprise. Son courage le soûtint contre les uns & contre les autres, & il n'y eut aucun travail qu'il ne supportât, ni aucun danger auquel il ne s'exposât pour procurer la liberté à ses freres. Dans cette vuë, il retourna trouver le Roi pour le supplier » de permettre » aux Israëlites d'aller offrir des sacrifices à Dieu sur le mont » Sinaï, comme il le leur avoit commandé ; de ne point s'op» poser à sa *divine* volonté ; de préférer sa protection à toutes » choses, de peur qu'en lui désobéissant, il n'eût lieu de se repro» cher d'être lui-même l'auteur de son mal, quand il lui fau» droit souffrir ce qui ne manque jamais d'arriver à ceux qui » lui résistent ; *il lui représenta* que tous les malheurs fondent sur » ceux qui s'attirent sa colère ; que tout leur est contraire, tout » s'arme contre eux, la terre, l'air, la nature même, qui leur » refuse la consolation de pouvoir avoir des enfans ; que les » Egyptiens en feroient une funeste expérience, & que les Is» raëlites sortiroient d'Egypte malgré eux.

(*a*) La défense de donner de la paille aux Israëlites préceda le miracle de la baguette changée en serpent. *Exod.* chap. 5. ℣. 7. chap. 7. ℣. 10.

Leydecker, M. le Clerc, le P. Calmet & quelques autres Interprètes, ont cru que cette paille étoit pour lier le mortier : mais c'est le feu plutôt que la paille, qui joint ainsi les parties de la terre, & en fait une espèce de pierre. On ne sçait pas d'où S. Bernard (*Serm. brev.* 34.) avoit pû connoître que cette paille, qu'on distribuoit aux Israëlites, étoit pour faire cuire les briques au feu ; mais les relations que nous avons de l'Egypte justifient sa pensée. Encore aujourd'hui, dit M. de Maillet (Descript. de l'Egypte, pag. 193.) les Egyptiens ne font le feu dans leurs manufactures de verre qu'avec de la paille.

CHAPITRE XIV.

I. LE Roi se moqua de tout ce que Moïse put lui représenter; il ne parut pas même y donner la moindre attention. Mais ce mépris attira sur ses Etats les plus grands fléaux. Je veux les rapporter, tant à cause que ce qu'éprouverent alors les Egyptiens n'étoit jamais arrivé à aucun peuple, que pour faire voir (*a*) que tout ce que Moïse avoit prédit arriva exactement, & pour apprendre aux hommes par cet exemple, combien il leur importe de ne pas déplaire à Dieu, de peur qu'ils n'irritent sa justice & ne l'obligent de punir leurs désordres. Il coula dans le Nil, par l'ordre de Dieu, du sang au lieu d'eau, & il n'y a point en Egypte de fontaine (*b*) qui en puisse fournir. On ne pouvoit pas cependant boire de ce sang; car outre qu'il avoit la couleur du sang naturel, il causoit des douleurs & des tranchées à ceux qui en vouloient boire. Mais ce n'étoit qu'aux Egyptiens, car il étoit aussi agréable à boire pour les Hébreux que l'eau même avant ce changement. Le Roi qui ne sçavoit quel remede apporter à un si grand mal, & craignant qu'il ne causât la perte entiére de son royaume (*c*), permit aux Hébreux de s'en aller; mais le mal n'eut pas plutôt cessé, qu'il changea de sentiment & qu'il ne le voulut plus.

II. Dieu indigné de son ingratitude, & de ce qu'aussi-tôt qu'il s'étoit vû délivré de cette plaie, il avoit refusé de se rendre à ce que la raison demandoit de lui, envoya une multitude infinie de grenouilles qui dévoroient tout sur la terre. Le fleuve en étoit plein, de manière que ceux qui vouloient boire de son eau, n'en pouvoient puiser que de la pourriture : car comme beaucoup de ces grenouilles mouroient, elles en corrompoient entiérement l'eau. Celles que Dieu avoit produites sur la terre, la couvroient, en mourant, d'un limon infect & corrompu; & comme il en mouroit une grande quantité, elles causoient par

(*a*) Le nouvel Editeur a supposé que Dieu étoit le substantif de βυλεςω. Je crois qu'il se trompe, & que c'est Joseph. Il ne paroît pas qu'il ait mieux pris le sens du reste de la phrase.

(*b*) L'eau du Nil est la seule qui soit potable; les fontaines sont si rares en Egypte, que c'est une espèce de prodige que d'y en rencontrer quelqu'une. *Maillet*, descript. de l'Egypt. *pag.* 16.

(*c*) Joseph contredit l'Ecriture, qui dit, *Exod.* chap. 7. ℣. 23. *Nec apposuit etiam cor hac vice.*

leur corruption une odeur insupportable. Un si grand fléau contraignit le Roi d'ordonner à Moïse de sortir sur le champ d'Egypte avec les Israëlites. A peine eut-il donné cette permission, que toute cette multitude de grenouilles disparut, & que la terre & le fleuve reprirent leur premier état; mais l'Egypte ne fut pas plutôt délivrée de ce fléau, que Pharaon voulut bien en oublier la cause, & qu'il empêcha les Israëlites de s'en aller; comme s'il eût voulut faire l'épreuve de différents fléaux. S'il leur permettoit quelquefois de sortir de ses Etats, ce n'étoit que par crainte, & jamais dans le dessein de le souffrir.

III. Dieu punit sa mauvaise foi par une nouvelle plaie. Il fit sortir des corps des Egyptiens une infinité de poux (*a*), qui les consumoient misérablement, sans que les bains ni les autres remedes pussent les faire mourir. Ce fléau fit beaucoup d'impression sur le Roi. Dans la crainte d'être la cause de la ruine entiére de son peuple, & sentant combien il lui seroit honteux d'y donner occasion, il fut forcé malgré toute sa mauvaise volonté, de permettre aux Israëlites de sortir de ses états; mais il prétendit que leurs femmes & leurs enfans restassent pour gage de leur retour. Cette mauvaise restriction irrita Dieu de plus en plus contre ce Prince, qui se persuadoit de pouvoir tromper sa Providence, comme si c'eût été Moïse, & non pas lui, qui vengeoit les Hébreux des Egyptiens. Pour l'en punir, il couvrit la terre de toute sorte d'animaux (*b*), tels qu'on n'en avoit jamais vû de semblables. Ils causerent la mort à une infinité de personnes; la terre demeura inculte (*c*), faute de laboureurs qui la

(*a*) L'Auteur de la Vulgate a traduit le mot Hébreu *finiphes*, par mouches, moucherons; mais Bochart, & plusieurs autres Interprètes, croient après Joseph, qu'il signifie poux. L'Historien Juif fait naître ces vermines ἔνδοθεν, de dedans, & on traduit ordinairement *è corporibus Ægyptiorum*, des corps des Egyptiens; mais c'est une addition qu'on fait au texte pour y trouver du sens. Peut-être que Joseph avoit mis γῆθεν, il fit sortir de la terre une infinité de poux. Cette correction détruiroit le reproche que fait Salien à Joseph, d'être ici contraire à l'Ecriture.

(*b*) C'est une multitude de mouches, selon la Vulgate. M. le Clerc se déclare contre le sens que Joseph a vû dans [*"ghárob*,] & il prétend qu'il est plus sûr de s'en rapporter à celui qu'y ont vû les Septante; mais la raison de cette plus grande sûreté, ce Critique n'a pas jugé à propos de nous la dire. Ce mot signifie dans d'autres endroits de l'Ecriture, *colluvies*, *mixtura*, ramas, confusion. Il est vrai que quand il a ce sens, il n'a pas les mêmes points qu'il a ici: mais on sçait que la différence des points ne fait pas toujours une différence de sens dans l'Ecriture. D'ailleurs, les Septante & la Vulgate se réunissent à traduire [*"ghárob*] par πλῆθος, multitude, *omne genus*, toute sorte. Joseph ne s'éloigne pas de ce sens; mais au lieu de mouches, il fait cette multitude de toute sorte d'animaux.

(*c*) Exagération que l'Ecriture ne connoît point.

cultivassent ; & ce qui put réchapper d'hommes, & d'animaux, moururent de maladie.

IV. De si grands fléaux ne purent encore obliger Pharaon à se soumettre aux ordres de Dieu. Il se contenta de permettre que les femmes suivissent leurs maris, mais il ordonna que les enfans restassent. Comme la puissance de Dieu ne manquoit pas de mille autres moyens pour punir son opiniatreté, il frappa les corps des Egyptiens d'une corruption qui les faisoit tomber par piéces (*a*). Mais quoique plusieurs personnes en mourussent, cela ne fut point capable encore de vaincre l'endurcissement de Pharaon. *Il obligea Dieu de le frapper d'une nouvelle plaie.* On n'avoit jamais vû de la grêle en Egypte ; il en tomba, & cette grêle ne ressembloit en rien à celle qui tombe en d'autres climats en hiver ; quoiqu'on entrât dans le printemps, elle étoit plus grosse que celle qu'on voit dans les pays septentrionnaux. Tous les fruits en furent perdus ; & ce qu'elle n'avoit point détruit de semence, une nuée de sauterelles le mangea, de manière que les Egyptiens perdirent toute espérance de rien recueillir (*b*).

V. Des fléaux si grands & si marqués auroient dû faire rentrer Pharaon en lui-même, & lui faire prendre le parti le plus convenable à ses intérêts. Il n'y avoit qu'un aussi grand endurcissement que celui de ce Prince, qui pût l'aveugler sur ce point. Ce n'est pas qu'il se pût dissimuler le poids des fléaux que Dieu lui envoyoit ; mais son extrême méchanceté le portoit à lui résister, & à attirer par cette résistance, les derniers malheurs sur ses états. Il permit cependant à Moïse & au peuple de sortir d'Egypte, & d'emmener avec eux leurs femmes & leurs enfans ; mais il prétendit que les Egyptiens ayant perdu par les différentes plaies dont ils avoient été affligés, leurs provisions & tous leurs effets, les Hébreux pour les en dédommager laissassent les leurs. En vain Moïse lui représenta-t-il, que devant offrir des sacrifices à Dieu, c'étoit les mettre dans l'impossibilité de s'acquiter de ce devoir, que de retenir leurs effets & leurs pro-

(*a*) Joseph ne rapporte pas les plaies dont Dieu frappa l'Egypte, dans l'ordre qu'elles sont dans l'Ecriture. Ce fut, selon l'Ecriture, une peste, mais qui n'affligea que les bestiaux des Egyptiens.

(*b*) Joseph, dans ce chapitre, s'écarte de l'Ecriture en tant d'endroits, que dans la crainte d'ennuyer, on a cru ne devoir pas marquer tous ses écarts en détail, & qu'il suffisoit d'avertir qu'il met des circonstances qu'on ne trouve point dans les saints Livres, & qu'il en omet qu'on y lit.

visions. Le temps cependant se passoit dans ces mauvaises contestations. Pour les faire finir, Dieu frappa l'Egypte de ténébres si épaisses, qu'on n'appercevoit pas la moindre lumiére. Un air épais, qui ôtoit la respiration, causa la mort à plusieurs Egyptiens; & comme ils ne voyoient rien du tout, tous craignoient que cette profonde obscurité ne les fît mourir. Elle dura trois jours & trois nuits. Mais rien n'étant capable de fléchir l'endurcissement du Roi, Moïse fut obligé de l'aller trouver pour le prier de cesser enfin de résister à la volonté de Dieu, qui lui commandoit de rendre la liberté à son peuple; l'unique moyen de se mettre à couvert des maux dont il étoit menacé, étant d'obéir à ses ordres. Mais le Roi se fâcha & menaça de lui faire couper la tête, s'il osoit jamais lui faire de semblables remontrances, & lui parler désormais de cette affaire. Non, répondit Moïse, je ne vous en importunerai plus : ce sera vous, ce seront vos principaux Officiers qui nous presseront de sortir; & il se retira après avoir dit ces paroles.

VI. Dieu dit à Moïse qu'il ne frapperoit plus les Egyptiens que d'une seule plaie, mais qu'elle les forceroit de donner la liberté à son peuple; qu'il avertît les Israëlites de préparer les choses nécessaires pour lui offrir un sacrifice, & qu'ils se tinssent prêts pour le dixiéme (*a*) du mois, que les Macédoniens appellent Xantique, les Egyptiens Pharmouthi, & les Hébreux Nisan, afin d'être en état de partir le quatorze. Tout étant disposé pour leur sortie, il les assembla dans un même lieu, & les partagea par tribus. Ainsi, quand le quatorze fut arrivé, après avoir offert un sacrifice, ils prirent du sang de la victime qu'ils avoient immolée, tremperent dedans un petit bouquet d'hyssope & s'en servirent pour (*b*) purifier leurs maisons. Ils souperent, & après avoir brûlé ce qui étoit resté du soupé, ils se tinrent prêts à partir. Nous avons conservé cette coutume à la fête

(*a*) Bochart dit qu'on lit le treize dans les anciennes Editions. Mais s'il eût pris la peine de consulter l'ancien Interprète, il eût vû qu'il disoit dans son exemplaire le dixiéme comme le marque l'Ecriture, & se fût épargné le disgracieux qu'il y a de reprocher a un Auteur une faute dont ses Copistes sont seuls coupables.

(*b*) Saint Epiphane rapporte une coutume des Egyptiens qui est un précieux monument de la vérité de ce que Moïse dit que Dieu ordonna aux Israëlites, de mettre du sang de l'agneau qu'ils avoient immolé sur le haut de leurs portes, afin que l'Ange exterminateur passant, ne fît pas mourir leurs premiers-nés. Ils marquoient le jour que les Juifs célébroient la Pâque, leurs bestiaux & leurs figuiers de rouge, ἐκ μίλτου. Ils disoient lorsqu'on leur demandoit raison de cette coutume, qu'autrefois à pareil jour, toute la terre avoit été consumée par le feu, & que la

que nous appellons Pâque, qui veut dire passage ; parce que Dieu passa, cette nuit-là, les Hébreux, pour frapper les Egyptiens par la mort de leurs premiers-nés. Cette derniére plaie força les Seigneurs de cette nation qui demeuroient proche le palais, de demander eux-mêmes au Roi la liberté des Hébreux. Ce Prince, persuadé que les plaies dont Dieu affligeoit l'Egypte cesseroient aussi-tôt qu'ils seroient partis, fit venir Moïse pour lui ordonner de sortir d'Egypte, & les Egyptiens leur firent des présens ; les uns, pour les engager à partir au plutôt, & les autres à cause de l'amitié que le voisinage avoit formée entre eux.

CHAPITRE XV.

I. LE souvenir des mauvais traitemens que les Egyptiens avoient faits aux Israëlites, & dont ils se repentoient, leur firent verser bien des larmes lorsqu'ils les virent partir. Les Israëlites prirent leur chemin par Létopolis. Le lieu étoit alors desert : mais dans la suite lorsque Cambise conquit l'Egypte, il y fit bâtir Babylone. Prenant le chemin le plus court, ils arriverent après trois jours de marche, à un endroit sur la mer Rouge, qu'on appelle Béelséphon. Comme c'étoit un désert qui ne pouvoit rien fournir pour leur nourriture, ils furent contraints de se contenter du pain qu'ils faisoient de la farine qu'ils avoient apportée avec eux, en la pétrissant & la faisant un peu cuire ; mais ce pain ne leur dura que trente jours (*a*) ; car quoiqu'ils ménageassent avec soin les provisions qu'ils avoient apportées d'Egypte, & qu'ils s'abstinssent même de contenter leur appétit, ils n'en purent conserver plus long-temps. Pour perpétuer la mémoire de ce que nos ancêtres se trouverent alors dans la nécessité de se nourrir de pain sans levain, nous célébrons une fête qui dure huit jours, & que nous appellons la fête des Azymes.

couleur de cet élément, qui a quelque apparence de sang, étoit un grand préservatif. Soit qu'ils ignorassent le motif de cette coutume, soit qu'ils ne voulussent pas le dire, il est clair qu'elle venoit de ce qu'ils avoient vû faire aux Israëlites la veille de leur sortie d'Egypte. Car, ayant remarqué qu'aucun de leurs premiers-nés n'avoit été tué par l'Ange exterminateur, & qu'ils avoient frotté le haut de leurs portes du sang de l'agneau qu'ils venoient d'immoler, ils crurent que c'étoit ce qui les avoit conservés, & regarderent le sang comme un puissant amulette contre toute sorte de maux.

(*a*) Je ne trouve point cette circonstance dans l'Ecriture.

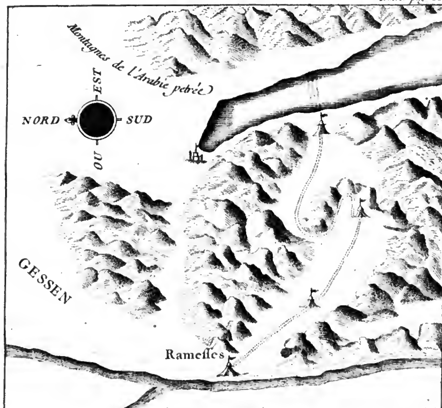
La multitude de femmes & d'enfans qui sortirent d'Egypte, étoit infinie. On en peut juger par le nombre de ceux qui étoient en état de porter les armes, qui se montoit à six cents mille.

II. Ce grand évenement arriva quatre cents trente ans après qu'Abraham de qui nous descendons fût venu dans la terre de Canaan, dans le mois de Xantique, le quinziéme de la lune; deux cents quinze ans après que Jacob fut entré en Egypte. Moïse avoit alors quatre-vingts ans, & son frere Aaron en avoit quatre-vingt trois. Les descendans de Joseph emporterent avec eux ses ossemens, comme il le leur avoit ordonné.

III. Les Egyptiens n'eurent pas plutôt vû les Hébreux partis, qu'ils se repentirent de les avoir laissé aller. Le Roi qui regardoit tout ce qui étoit arrivé comme un effet des prestiges de Moïse, ne put souffrir qu'ils quittassent ses Etats. Les Egyptiens prirent donc les armes, se fournirent de toutes les provisions nécessaires, bien résolus de les contraindre à revenir, s'ils pouvoient les joindre. Car ils s'imaginoient qu'après les avoir laissé sortir, ce ne seroit pas s'opposer à Dieu, & que comme ils n'avoient point d'armes, & qu'ils devoient être fatigués d'une marche précipitée, ils les réduiroient facilement; ainsi, s'étant informés du chemin qu'ils avoient pris, ils se mirent à les poursuivre. Celui qu'avoit pris Moïse, étoit non-seulement difficile pour une armée, il l'étoit même pour des particuliers qui auroient marché les uns après les autres. Il avoit choisi cette route dans la vuë, que si les Egyptiens fâchés d'avoir permis aux Israëlites de sortir de leur pays, entreprenoient de les poursuivre, la fatigue que leur causeroit un si mauvais chemin, fût le premier châtiment de leur mauvaise foi : il voulut de plus cacher sa marche aux peuples de la Palestine, qui confine à l'Egypte, & qui avoient toujours été ennemis des Israëlites. C'est ce qui le porta à ne leur pas faire prendre le droit chemin de la terre de Canaan, mais à les y conduire par le désert, quoiqu'avec beaucoup de fatigue; outre que Dieu lui avoit ordonné de les mener au mont Sinaï pour lui offrir des sacrifices.

Les Egyptiens se préparerent au combat aussi-tôt qu'ils eurent atteint les Israëlites. Comme ils étoient supérieurs en nombre, ils commencerent à les resserrer. Car leur armée étoit de deux cents mille hommes d'infanterie (*a*), de cinquante mille de

(*a*) L'Ecriture ne marque point le nombre des troupes des Egyptiens. Elle dit seulement que le Roi avoit avec lui six cents chariots. *Exod.* chap. 14. ℣. 7.


Montagnes de l'Arabie petrée
EST
NORD
SUD
OU
GESSEN
Ramesses

cavalerie, & elle menoit avec elle six cents chariots. Ils couperent aux Hébreux tous les chemins par lesquels ils crurent qu'ils pouvoient leur échaper, & ils les renfermerent entre la mer & des montagnes impratiquables : car ces montagnes y aboutissent ; & comme elles sont trop escarpées pour qu'on y puisse monter, il n'y avoit aucun endroit par où ils pussent se dégager. Les Egyptiens s'étant saisis de l'entrée des gorges, leur coupoient le retour dans la plaine, & les tenoient comme assiégés entre la mer & les montagnes (*a*).

IV. Les Israëlites ainsi assiégés ne pouvoient se soûtenir longtemps dans leur poste, faute de vivres ; ils ne pouvoient non plus fuir : & s'ils prenoient le parti de combattre, ils étoient sans armes ; ainsi ils ne voyoient d'autre espérance de salut qu'en se livrant aux Egyptiens. Oubliant alors tous les miracles que Dieu avoit faits pour les mettre en liberté, ils murmurerent contre Moïse, qui tâchoit en vain de les soûtenir par l'assurance du secours de Dieu qu'il leur promettoit : ils se porterent même à cet excès de désespoir, que de vouloir le lapider (*b*). Cependant, enfermés par la mer, les montagnes & leurs ennemis, sans espérance de pouvoir se dégager, les femmes & les enfans faisoient entendre de tous côtés leurs cris & leurs gémissemens.

V. Malgré un si grand soulévement, Moïse ne cessa de travailler au salut de sa Nation ; & il eut toujours une ferme confiance, que Dieu qui avoit fait pour sa liberté tout ce qu'il lui avoit fait annoncer de sa part, ne permettroit jamais qu'elle fût livrée à ses ennemis, qu'elle fût réduite à l'esclavage, ou qu'elle pérît. Il s'avança donc & il leur dit : » Vous ne devriez pas » manquer de confiance & craindre que les chefs qui vous ont » conduits si heureusement jusqu'à présent, ne le fassent pas » également dans la suite. Vous défier maintenant de la pro- » tection de Dieu, ce seroit une espèce de folie. N'est ce pas » lui qui a fait tout ce qui a été nécessaire pour votre conser- » vation, & pour vous délivrer de l'esclavage par mon minis- » tere ? N'a-t'il pas accompli ce qu'il vous avoit promis, lors- » que vous ne vous y attendiez pas ? C'est dans le temps que » vous vous croyez perdus sans ressource, que vous devez le plus » vous confier en son secours. Dans cette entiére privation

(*a*) Voyez Remarque X.

(*b*) L'Ecriture ne rapporte point que les Juifs aient voulu lapider Moïse en cette occasion. *Exod.* chap. 14.

» de tous les moyens humains, vous le croyez, & vos ennemis » le croient aussi, que vous êtes perdus; mais c'est alors que » Dieu doit vous délivrer pour faire éclater sa puissance, & » faire voir le soin qu'il prend de vous. Ce n'est pas dans des » embarras communs & des difficultés ordinaires qu'il protége » ceux qu'il aime, c'est lorsqu'il les voit dans des dangers qui » leur ôtent toute espérance de la part des hommes de pouvoir » se conserver. Mettez donc votre confiance dans un si puissant protecteur: il peut donner de la grandeur aux moindres » choses, & réduire au néant toute la grande puissance des » Egyptiens. Ne craignez point cette armée formidable : ne » vous abandonnez pas au désespoir, parce que la mer devant » vous, les montagnes à côté, vous ferment les passages. La » mer sera une terre ferme, & ces montagnes une plaine unie, » dès que Dieu l'ordonnera.

CHAPITRE XVI.

I. APRE'S que Moïse eut ainsi parlé, il conduisit les Hébreux à la mer. Les deux armées étoient à la vuë l'une de l'autre; car les Egyptiens fatigués de la marche qu'ils venoient de faire, avoient cru devoir remettre l'action au lendemain. Lorsque Moïse fut sur le bord de la mer, il prit sa baguette, invoqua le nom de Dieu, & il le pria de secourir son peuple. » Vous » sçavez, Seigneur, que toute la force des hommes & toute » leur prudence ne sont point capables de nous dégager du » danger où nous sommes. Vous seul pouvez sauver ce peuple, » qui est sorti d'Egypte par votre ordre. Nous n'avons d'espé» rance qu'en vous, nous sentons l'inutilité de tous les efforts » que nous pourrions faire, & nous attendons avec confiance » ce que votre providence voudra bien faire pour nous sous» traire à la fureur de nos ennemis. Accourez à notre secours; » faites éclater votre puissance. Son peu de foi abbat ce peu» ple; relevez son courage, & donnez-lui la hardiesse d'espé» rer son salut de vous. Le danger où nous nous trouvons, ne » borne point votre puissance. La mer & les montagnes qui » nous environnent, sont à vous. Ordonnez, les montagnes » s'ouvriront, & la mer deviendra une plaine: l'air même nous » donnera

» donnera un passage, si vous voulez vous servir de lui pour » nous sauver.

II. Après avoir fait cette prière, Moïse frappa la mer de sa baguette. Elle s'ouvrit, & se repliant sur elle-même, elle offrit aux Hébreux un chemin praticable. Aussi-tôt qu'il vit des marques si sensibles de la bonté de Dieu, & que la mer en se retirant avoit laissé un passage dans son lit, il y entra le premier, dit aux Israëlites de le suivre, & de prendre le chemin que Dieu leur avoit ouvert; que la peine où ils alloient voir leurs ennemis, leur devoit faire sentir sa divine présence (a), & les porter à lui rendre des actions de graces, de les avoir délivrés d'une maniére si miraculeuse.

III. Les Israëlites se presserent de marcher sous la conduite de Dieu. Les Egyptiens qui les virent, crurent d'abord que le désespoir les faisoit courir à leur perte; mais quand ils les virent avancer sans accident, & que rien de fâcheux ne s'opposoit à leur marche, ils résolurent de les suivre: comme si la mer eût dû s'ouvrir également pour eux. Ils firent donc avancer leur cavalerie, & ils descendirent dans le chemin qu'avoit fait la mer en se retirant. Mais les Israëlites arriverent au rivage opposé avant que les Egyptiens, qui avoient perdu du temps à prendre leurs armes, dont la pesanteur les empêchoit de pouvoir aller vîte, pussent les atteindre. Ils ne sçavoient pas que ce chemin ne s'étoit ouvert que pour le salut de ceux qu'ils poursuivoient; que ce n'avoit pas été pour qu'ils pussent joindre ceux qu'ils vouloient exterminer. Lorsque toute l'armée Egyptienne fut entrée, la mer se réunit, & poussée par un vent impétueux, elle la submergea entiérement. Une pluie extraordinaire tomba du ciel, les éclairs suivis de la foudre brillerent de toutes parts, & se mêlerent au bruit affreux du tonnerre; tous les fléaux dont Dieu se sert dans sa colère pour perdre les hommes, se réunirent pour exterminer les Egyptiens. Car une nuit sombre & couverte d'épaisses ténébres les enveloppa, & leur perte fut si entière, qu'il ne se sauva personne pour en aller porter la nouvelle en Egypte.

IV. Une délivrance si peu espérée, & la perte entiére de leurs en-

(a) Cet endroit est fort embrouillé. Je crois que Joseph ne veut dire, que ce que nous lisons dans le verset treiziéme de la Sagesse: » Lorsqu'ils voyoient que les châ» timens des Egyptiens étoient des bien» faits pour eux, ils sentoient le Sei» gneur, « sa divine présence. Mais pour y trouver ce sens, il faut changer ἡδόμενοι en ᾐσθόμενοι, & supposer que τὸν Κύριον s'en est perdu.

nemis, jetta les Hébreux dans une joie qu'on ne sçauroit exprimer. Ils crurent leur liberté d'autant plus ferme & assurée, qu'il ne restoit personne de ceux qui avoient voulu la leur ravir, & que Dieu se déclaroit si manifestement en leur faveur. Se voyant ainsi tirés d'un aussi grand danger, & leurs ennemis châtiés d'une manière dont les siécles précédents ne leur fournissoient point d'exemples, ils passerent toute la nuit en réjouissances & dans des chants d'algresse ; Moïse composa une Hymne en vers hexametres (*a*), pour célébrer les louanges de Dieu, & lui rendre des actions de graces.

V. J'ai, au reste, rapporté ce grand évenement comme je l'ai trouvé dans les saintes Ecritures (*b*). On ne doit pas être surpris, ni regarder comme incroyable, que la mer ait, dans ces premiers temps, ouvert un chemin à des personnes de piété & d'une véritable vertu, soit que ce fût par un ordre particulier de Dieu, ou comme d'elle-même. Il n'y a pas si long-temps, & la mémoire en est encore en quelque sorte assez récente, que Dieu voulant détruire l'Empire des Perses, la mer de Pamphilie se retira, & ouvrit un passage aux troupes du Roi de Macédoine qui ne pouvoit en trouver un autre. Tous ceux qui ont écrit l'histoire d'Alexandre conviennent de ce fait. Cependant chacun en jugera comme il voudra.

VI. L'effet & la violence du vent ayant jetté le jour suivant les armes des Egyptiens sur le rivage, les Israëlites s'en saisirent, & Moïse crut que c'étoit un effet de la Providence qui ne vouloit pas qu'ils fussent sans armes. Il les en arma, & les conduisit comme Dieu le lui avoit ordonné, sur le mont Sinaï, pour lui offrir des sacrifices, & lui marquer leur reconnoissance de ce qu'il les avoit délivrés d'une manière si miraculeuse.

(*a*) Voyez Remarque XI. (*b*) Voyez Remarque X.



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SECOND.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Jacob & ses enfans ne furent point la cause de la sortie des Israëlites, d'Egypte.

„ DIEU prit un soin particu- „ lier de Jacob, & il veilla „ tellement à son bonheur, que ce „ qui auroit dû lui faire de la peine, „ lui procuroit de grands avantages, „ & qu'il le fit l'auteur de la sortie „ de nos ancêtres d'Egypte, lui & „ ses enfans. Et ce fut à cette occa- „ sion. " La traduction est aussi littérale que j'ai pû la faire; & ceux qui ont traduit Joseph en Latin (*a*) ou en François, ont en géneral rendu cet endroit dans le même sens. On ne voit pas comment Jacob & ses enfans, ont pû, après deux cents quinze ans pour le moins, être cause que les Israëlites sortirent d'Egypte. Loin que Jacob eût été cause de leur sortie de ce royaume, il ne fut pas même cause qu'ils y entrerent. Ce fut la famine qui affligeoit la terre de Canaan, jointe à l'élévation de Joseph, qui engagerent le saint Patriarche à y aller.

L'Historien Juif, pour justifier ce qu'il dit de ses ancêtres par rapport à l'Egypte, du temps de Jacob, ajoûte: „ Ce fut à cette occasion, " & il raconte ensuite l'histoire de Joseph, comme il fut vendu par ses freres à des Ismaëlites, comme il fut élevé à la premiére charge du royaume, & comment enfin son pere & ses freres furent s'y établir sous son autorité: tous faits qui ne se peuvent concilier avec la cause de la sortie des Israëlites d'Egypte, qui ne peuvent y avoir influé, & qui n'ont de trait qu'aux motifs qui porterent Jacob & ses enfans à y aller. L'unique auteur après Dieu, de la sortie des Israëlites d'Egypte, fut Moïse; mais il ne contribua en rien à leur entrée, comme Jacob ne procura point leur sortie. Τοὺς ἐξ αὐτοῦ γεγονότας signifie naturellement ses enfans; mais si leurs descendans allerent s'établir dans la terre de Canaan, ils ne purent influer sur un évenement qui n'arriva qu'environ deux siécles après leur mort. Joseph seul

(*a*) *Per ipsum ejusque liberos parentibus nostris viam ad exitum ex Egypto præmunierit.* Nov. Edit.

pourroit nous apprendre ce qu'il a voulu raconter ici de Jacob par rapport à l'Egypte ; mais si sa pensée a été que Dieu „ commençoit (*a*) dès-„ lors par lui (Jacob) & les siens à „ ouvrir le chemin à nos peres pour „ sortir d'Egypte, " ce qu'il dit n'a ni sens ni vérité.

Une lettre mise l'une pour l'autre présente souvent un sens tout opposé à la pensée de l'Auteur. Un alpha, mis ici au lieu d'un epsilon ἀπὸ Αἰγύπτου au lieu d'ἐπ' Αἴγυπτον, a fait croire aux Traducteurs de Joseph qu'il parloit de la sortie des Israëlites d'Egypte ; & c'est ce qui occasionna leur entrée qu'il raconte. Ce qui peut avoir fait prendre le change à ses Copistes ou à ses Reviseurs, c'est qu'Αἰγύπτου est au génitif, & ignorant ou ne se souvenant pas que la préposition ἐπὶ a quelquefois ce régime, lors même qu'elle marque le mouvement, ils ont cru que c'étoit une faute, & qu'il falloit la corriger en écrivant ἀπὸ, & ont, par cette belle correction, fait parler Joseph de la sortie de ses ancêtres d'Egypte, tandis que c'est la cause de leur entrée qu'il rapporte.

Mais ce n'est pas la seule correction qui soit nécessaire pour rendre le récit de Joseph sensé & véritable. Je conjecture donc que γενέσθαι a pris la place d'εἶναι, & que c'est à Dieu, non à Jacob que se doivent rapporter ce verbe & αἴτιον. Que c'est Dieu, non le Patriarche, qui est la cause de ce que l'Historien dit de ses ancêtres par rapport à l'Egypte. Comme on s'est apperçu qu'εἶναι ne convenoit pas au sens qu'on attribuoit à Joseph, on a été obligé, pour le soûtenir, de lui substituer γενέσθαι, ou γίνεσθαι, comme M. Havercamp le cite d'un manuscrit. Soit que le Reviseur s'imaginât appercevoir dans ce mot à moitié effacé, des traits de γενέσθαι, soit qu'il crût la correction nécessaire. Sans prévenir le jugement qu'on pourra porter sur ces deux corrections, j'ai peine à croire qu'on puisse disconvenir que καὶ τοῖς ἐξ αὐτοῦ ne soit une fourrure. Joseph, après avoir dit que Dieu ou Jacob avoient été la cause que ses ancêtres étoient entrés en Egypte (*b*), ou en étoient sortis, si l'on veut, n'a pû ajoûter, „ lui & ses „ enfans, " sans tomber dans une tautologie ridicule. Ainsi, ou il ne sçavoit pas écrire, ou il n'a pas dit cela.

REMARQUE II.

Il y a quelque chose de dérangé dans le récit que Joseph fait de la manière dont Jacob apprit la perte de son fils Joseph.

JACOB ne pouvoit pas sçavoir ce qui étoit arrivé à Joseph, avant que ses autres enfans fussent revenus de Bothaïn. Ils n'eurent garde de prendre des témoins du crime qu'ils commettoient envers leur frere, & leur première attention après l'avoir commis, fut sans doute de le prévenir & de lui en cacher les auteurs par une artificieuse dissimulation. Si Jacob avoit connu ce qui étoit arrivé à Joseph, il eût reproché leur crime à ses freres, & n'eût pas conjecturé qu'il n'avoit été que fait esclave par quelque parti ennemi.

(*a*) M. d'Andilly.

(*b*) . . . . Καὶ εἶναι τῆς ἐπ' Αἰγύπτου τῶν ἡμετέρων προγόνων ἀναχωρήσεως αἴτιον, ... Et avoir fait lui-même descendre nos ancêtres en Egypte à cette occasion &c.

Mais s'il ignoroit précisément l'attentat de ses enfans contre celui qu'il aimoit si tendrement, ne le voyant point revenir lui apprendre des nouvelles de ses freres, & n'en recevant point d'ailleurs, il conjectura qu'il avoit été enlevé & fait esclave par quelque parti ennemi. Ὁ Ἰακωβος δε επι κουφοτεραις αν ελπισιν ως ανδραποδισμενου ηδεν αυτω τȣ παιδος. Quelque fâcheux que fût l'accident, le saint vieillard soulageoit la douleur qu'il lui causoit par l'espérance de pouvoir le racheter. Mais lorsque quelque temps après, ses enfans s'étant rendus auprès de lui, lui eurent montré la tunique de Joseph déchirée & teinte de sang, il crut ne pouvoir plus se flatter qu'il n'étoit qu'esclave, & cette robe teinte de son sang, lui parut une preuve trop décidée du malheur qui étoit arrivé à Joseph. Ce fut alors qu'il se livra à toute l'affliction qu'un pere peut ressentir de la perte d'un fils qu'il aimoit tendrement. Tel est le sens de cet endroit, mais les Copistes lui en ont donné un tout contraire, en mettant, ηδη *déja* devant των πριν των εισι, au lieu d'ουπω *pas encore*.

Une seconde correction est nécessaire. Si elle ne rétablit pas, dans cet endroit, les termes précisément dont Joseph s'est servi, elle représente du moins sa pensée en géneral, & lui sauve une contradiction trop marquée pour croire qu'il y soit tombé. Une faute en occasionne souvent une autre, quelquefois plusieurs. Après avoir lû ηδη *déja* pour ουπω *pas encore*, & avoir cru que, selon Joseph, Jacob avoit connu ce qui étoit arrivé à son fils bien-aimé avant que ses autres enfans se fussent rendus auprès de lui, il est naturel que les Copistes se soient imaginé voir πριν η devant τοις αδελφοις, ou qu'un Scoliaste ait cru que le sens le demandoit; que l'un ou l'autre aient effacé μητε το pour lui donner sa place, & aient par cette prétendue correction, fait dire à Joseph : „ Telle „ étoit la triste situation de Jacob par „ rapport à ce grand malheur, ju- „ geant bien, avant que d'avoir con- „ féré avec ses enfans, qu'une bête „ féroce avoit dévoré Joseph. " Mais c'est ce qu'il n'a pû dire. Car ayant raconté que le saint Patriarche avoit cru d'abord que Joseph avoit été fait esclave, & l'avoit fait se consoler, dans l'espérance de pouvoir le racheter, il n'a pû ajoûter „ qu'il „ fut inconsolable lorsqu'il jugea, „ avant que d'avoir conferé avec les „ freres de Joseph, qu'une bête féroce „ l'avoit dévoré : " ουπω η παρα το κακον, πριν η τοις αδελφοις συμβαλειν εικαζων υπο θηριων Ιωσηπον αφανη γεγονεναι. Il n'assura ce jugement qu'après avoir vû la robe de son fils déchirée & teinte de sang, & ce furent ses autres enfans qui la lui présenterent. L'élégant Traducteur a bien senti qu'il y avoit quelque dérangement en cet endroit; mais sans s'arrêter à le réformer, il s'est contenté de présenter à ses lecteurs ce qu'il croyoit être la pensée de son Auteur en géneral.

REMARQUE III.

Joseph ne se servoit point de la coupe qu'il avoit fait mettre dans le sac de Benjamin, pour tirer des augures.

LES paroles que Joseph met en la bouche de l'Officier qui arrêta les enfans de Jacob, n'ont rien de difficile. Il n'en est pas ainsi de celles

que lui prête l'Ecriture, de la manière du moins dont on les traduit. On peut consulter les Interprètes sur les différents sens qu'ils leur donnent.

M. le Clerc convient qu'il n'est parlé en aucun endroit de l'Ecriture, de divination par une coupe ; mais il rapporte quelques passages d'Auteurs profanes pour prouver qu'elle ne leur étoit pas inconnue. Ces passages prouvent bien qu'ils faisoient quelques libations à leurs idoles avec des coupes, & qu'ils en tiroient des augures ; mais ce n'est pas ce dont il s'agit précisément. Il s'agit du sens qu'on donne ordinairement à [*nâʰkhêsh*] au verset 5. du quarante-quatriéme chapitre de la Genese, & si l'Officier de Joseph dit que son maître devinoit, tiroit des augures avec une coupe. Quand cet Officier le diroit expressément, & que [*nâʰkhêsh*] ne seroit pas susceptible d'un autre sens, j'aimerois mieux dire, que cet Officier blessa la vérité, ou que plein de ses idées payennes, il s'imaginoit follement que c'étoit par le moyen de la coupe dans laquelle il voyoit son maître boire ordinairement, qu'il expliquoit si exactement les songes, que d'accuser d'une superstition criminelle un Patriarche dont l'Ecriture fait de si grands éloges. Mais cet Intendant paroît ne vouloir dire autre chose, sinon : „ La „ coupe que vous avez volée, c'est „ celle dans laquelle mon maître „ boit : il a bien deviné de cette „ coupe, " *ce qu'elle est devenue*. S'il eût voulu dire que Joseph tiroit des augures avec cette coupe, outre qu'on ne voit pas pourquoi il auroit joint dans le reproche qu'il fait aux enfans de Jacob, boire & tirer des augures, qui ont si peu de rapport, il n'eût pas dû dire que son maître buvoit ordinairement (*a*) dans cette coupe. Car on convient que les Payens ne se servoient jamais pour les besoins ordinaires de la vie, de choses qu'ils avoient consacrées au culte de leurs Dieux, ou à quelques cérémonies de leur religion. Ce que Joseph dit à ses freres : „ Ignorez- „ vous donc qu'il n'y a personne qui „ m'égale dans l'art de deviner ? " ne répond pas au sens que l'on donne ordinairement au verset cinq, chapitre quarante-quatre de la Genese. Dans ce sens, le saint Patriarche n'eût pas dû, si j'ose m'exprimer ainsi, se vanter de sçavoir bien deviner, mais se plaindre qu'ils lui avoient volé la coupe dont il se servoit pour deviner, & de l'avoir exposé par ce vol à perdre ce grand talent.

[*Naʰkhêsh*] ne signifie pas toujours augurer d'une manière superstitieuse. Il ne signifie quelquefois que pressentir, s'appercevoir. Laban (*b*) le prend dans ce sens, lorsqu'il dit à Jacob : „ Je m'apperçois bien, je vois bien „ que c'est à cause de vous que Dieu „ m'a béni. " Si tout autre que M. le Clerc avoit dit que Laban avoit consulté ses devins par les Téraphims, ciel ! quelles railleries n'en eût-il pas fait ? Les Députés du Roi de Sirie avoient-ils des Téraphims avec eux pour les consulter, lorsqu'ils conclurent de la manière dont leur avoit répondu Achab, que leur Prince n'avoit rien à craindre, & qu'il pouvoit aller trouver le Roi d'Israël en toute sûreté ? Cependant l'Ecriture se sert du même mot [*ïenaʰkhâshoû*] qu'elle emploie en parlant de la coupe de Joseph.

(*a*) Voyez les différents sens de la préposition [*bêth*] dans la Philologie sacrée de Sal. Glassius, pag. 1167. & suivantes.

(*b*) Genes. *chap*. 30. ℣. 29.

REMARQUE IV.

Lia ne fait point nombre avec la famille de Jacob, qui alla demeurer en Egypte du temps de Joſeph; mais ce Patriarche eſt compris dans celui des ſoixante & dix Iſraëlites que Joſeph dit après l'Ecriture y demeurer alors.

L'ANCIEN Interprète de Joſeph ne liſoit point dans ſon exemplaire de particule négative devant συγκατω Αιγυπτος, & Jacob étoit renfermé avec ſes enfans & petits-enfans, dans le nombre des ſoixante-dix perſonnes de ſa famille qui demeuroient en Egypte. S. Gelenius a cru devoir ſuivre cet ancien en cela, plutôt que le Grec qu'il faiſoit imprimer, & M. d'Andilly traduire en françois ce que Gelenius avoit mis en latin. La premiére Edition de Joſeph en Grec a cette négation: celles qui l'ont ſuivie l'ont également, & M. Bernard (*a*) prétend que Joſeph ne compte point Jacob, lorſqu'il dit (*b*) qu'il demeura en Egypte avec ſes fils & ſes petits-fils. Le calcul eſt juſte en comptant Lia, mais elle ne doit pas faire nombre. L'Hébreu, le Grec, ni la Vulgate ne marquent point qu'elle ſoit allée en Egypte avec ſes enfans; & les trois mots (*c*) qui le font dire à Joſeph, paroiſſent être une ſcolie. Il ne fait entrer ce Patriache en Egypte qu'avec ſes enfans & ſes petits-enfans, & Lia n'étoit ni l'un ni l'autre: conforme en cela à l'Ecriture, qui, quand elle marque le nombre des Iſraëlites qui demeuroient en ce royaume du temps de Joſeph (*d*), en exclut les femmes des enfans de Jacob.

Mais la choſe eſt aſſez indifférente. Il n'en eſt pas ainſi de l'oppoſition qui paroît être entre les Actes des Apôtres, & ce qu'on lit au verſet vingt-ſeptiéme du chapitre quarante-ſix de la Geneſe. Il n'y a point d'Interprète de l'Ecriture qui n'ait tâché de la lever, & les Journaux de Leipſick & de Trévoux ont pluſieurs diſſertations, dont l'objet eſt de concilier le ſaint Diacre avec Moïſe. Il eſt difficile de s'aſſurer du ſentiment d'un Auteur qui ne s'exprime que par figures, métaphores & allégories; il ſemble cependant qu'il y avoit du temps de Philon deux ſentimens chez les Juifs ſur le nombre de perſonnes qui s'établirent avec Jacob en Egypte du temps de Joſeph. Car après avoir dit que la famille de Jacob étoit de ſoixante-quinze perſonnes (*f*), il ajoûte quelques lignes après: Il eſt dit „ Vos „ peres entrerent en Egypte en nom„ bre de ſoixante-dix perſonnes; „ c'eſt le nombre connu du ſage „ Moïſe." Si ce fut aux Juifs qui s'éleverent contre le ſaint Martyr, qu'il adreſſa la parole, il parloit à des Juifs Elléniſtes, & à des compatriotes mêmes de Philon: il l'étoit peut-être lui-même, & ſon nom

(*a*) Note I.
(*b*) Numero 4.
(*c*) *συν αυτη ουτανει.*
(*d*) Geneſ. *chap.* 46. ℣. 26.
(*e*) Chap. 7. ℣. 14.
(*f*) Λεγεται γαρ οτι ποτε ει πεντε φυ- χαι εξ Ιακωβυ πεντε και εβδομηκοντα: „ Car „ on dit que Jacob donna la naiſſance „ à ſoixante-quinze perſonnes." *Migrat. Abrah.* pag. 419. b. c. *Ουτος εστω ο αριθμος μουσιας σοφου γνωριμος.*

donne lieu de le croire. Ainsi il a pû se conformer au sentiment où ils étoient dans une chose aussi indifférente qu'est celle de sçavoir quel est le nombre de ceux qui composoient la famille de Jacob lorsqu'il alla en Egypte.

REMARQUE V.

Etoit-il défendu aux Egyptiens de garder des troupeaux ?

JOSEPH dit qu'il étoit défendu aux Egyptiens de garder les troupeaux. Ils avoient même en horreur tous les pasteurs de brebis : car c'est ainsi qu'on traduit le verset trente-quatriéme du quarante-sixiéme chapitre de la Genese. Mais on presse trop, ce semble, l'expression de l'Ecriture. Je crois qu'elle veut seulement dire, que garder les troupeaux n'étoit pas une profession estimée à la cour de Pharaon comme dans la terre de Canaan & la Mésopotamie.

Jacob & Joseph ne vouloient pas que leur famille se mêlât avec les Egyptiens, de peur qu'elle n'oubliât les grandes promesses que Dieu lui avoit faites. Le sixiéme verset du chapitre quarante-sept de la Genese donne lieu de présumer avec beaucoup de vrai-semblance, que le Roi d'Egypte trouvant un mérite supérieur dans Joseph & une grande capacité pour le gouvernement d'un Etat, crut qu'il pouvoit employer ses freres dans les premiéres places, & s'en servir pour remplir les grandes charges de son royaume ; mais que Jacob & Joseph, dans l'espérance que Dieu accompliroit un jour les promesses qu'il avoit faites de mettre leur postérité en possession de la terre de Canaan, firent entendre à ce Prince qu'ils n'y étoient pas propres, & qu'ils ne sçavoient que garder & bien élever des troupeaux. On pouvoit estimer peu à la cour d'Egypte la profession de berger, mais elle n'y étoit pas en horreur, puisqu'elle faisoit, selon Hérodote (*a*), un des sept Etats dans lesquels les Egyptiens étoient partagés. Ceux qui gardoient les cochons étoient regardés comme des personnes infames, & avec lesquelles les autres Egyptiens ne vouloient pas se mêler. Cela étoit naturel, car ils regardoient cet animal comme si immonde, que si on les touchoit par hazard, on devoit s'aller baigner dans le fleuve. Mais ils n'avoient pas le même éloignement des brebis & des chévres. Du moins Hérodote ne le dit pas (*b*) & Diodore de Sicile (*c*), après avoir remarqué que les laboureurs, les bergers & les artisans, faisoient un des Etats dont l'Egypte étoit composée, ne dit point que la profession de berger y fût méprisée. On peut même conclure, ce semble, de la maniére dont il s'exprime, qu'elle ne l'y étoit pas. Car il la met au niveau de celle d'artisans & de laboureurs qui étoit estimée.

M. Shuckford (*d*) conjecture que les derniéres paroles du trente-quatriéme verset du chapitre quarante-sixiéme de la Genese (*e*) sont une scolie qui a passé de la marge dans

(*a*) Liv. 2. chap. 164.
(*b*) Id. ibid. chap. 47.
(*c*) Liv. 1. pag. 67. b. c.

(*d*) Tom. 1. pag. 33.
(*e*) *Quia detestantur Ægyptii pastores ovium.*

le texte. Mais quelques ſçavans Anglois ſe donnent d'auſſi grandes libertés dans l'éclairciſſement d'un paſſage de l'Ecriture, qu'ils s'en permettent, lorſqu'ils expliquent un endroit d'un Auteur profane. Un autre Sçavant (*a*) a prétendu que les Egyptiens élevoient à la vérité des troupeaux de bœufs & de cochons, mais qu'ils n'en élevoient pas de moutons, & que c'eſt des bergers de ces animaux que l'Ecriture dit que les Egyptiens avoient de l'éloignement pour ceux qui gardoient [*tso-n'*]. Mais ce Sçavant ne faiſoit pas réflexion que Joſeph donna à ſes freres du bled pour leurs chevaux, leurs bœufs & leurs ânes (*b*); ainſi, ils ne gardoient pas ſeulement les brebis, ils gardoient auſſi les chevaux, les ânes & les bœufs. Les chevriers étoient honorés dans le royaume de Mendès (*c*), & Leydecker convient que [*tso-n'*] ſignifie chévres, brebis & moutons. Quand donc Joſeph dit qu'il n'étoit pas permis aux Egyptiens de garder des troupeaux, il ne veut parler que des Seigneurs, des Officiers, & des gens d'une certaine diſtinction, à qui cette profeſſion ne convenoit pas, comme elle ne convient pas en France aux perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, leur bien ou leurs emplois, ſans qu'elle y ſoit pour cela en horreur ni même mépriſée, du moins par les perſonnes ſenſées & judicieuſes.

(*a*) Leydecker, Tom. 1. pag. 154.
(*b*) Geneſ. *chap.* 47. ỳ. 17.
(*c*) Hérodote, liv. 2. pag. 108.

REMARQUE VI.

Joſeph ne contredit point ce qu'on lit au verſet trente-deuxiéme du vingt-quatriéme chapitre du livre de Joſué.

LES Juifs en ſortant d'Egypte, emporterent les os de Joſeph comme il le leur avoit recommandé, & les enterrerent à Sichem (*d*) lorſqu'ils ſe furent rendus maîtres de la terre de Canaan. On prétend que Joſeph dit que ce fut à Hébron qu'ils furent enterrés : il le dit en effet dans la traduction de M. d'Andilly, & dans quelques autres, & on n'a pas manqué de lui reprocher qu'il contredit en cela l'Ecriture. Un peu trop de précipitation a empêché de rendre exactement le ſens de ſon expreſſion, & a donné lieu de lui faire un reproche qui n'eſt pas fondé. Il rapporte à la vérité, que les oſſemens des freres de Joſeph furent enterrés par leurs deſcendans à Hébron ; mais à l'égard des ſiens, il dit ſeulement qu'ils furent portés dans la terre de Canaan, ſans déterminer l'endroit où on les dépoſa.

Il n'eſt pas ſi aiſé, ou plutôt il eſt impoſſible de concilier l'Hiſtorien Juif avec ſaint Etienne. Car le ſaint Diacre dit dans les Actes des Apôtres (*e*) que ce fut à Sichem qu'ils furent enterrés. Quoiqu'on ait peine à croire que Joſeph ait pû ignorer où les enfans de Jacob avoient été enterrés, on reconnoît volontiers qu'il a pû ſe tromper. Ce qui fait peine, c'eſt ce que dit ſaint Etienne, que

(*d*) Joſué, ỳ. 32. du chap. 24.
(*e*) Chap. 7. ỳ. 16.

ce fut à Sichem, dans le champ qu'Abraham avoit acheté des enfans d'Emor, fils de Sichem. Car ce fut Jacob (a) qui fit cette acquisition. Mais c'est une difficulté qu'on trouve examinée dans tous les Interprètes de l'Ecriture.

A l'égard de ce que saint Jérôme dit, qu'on montroit à Sichem les tombeaux des Patriarches, c'est une preuve qu'on le croyoit de son temps; mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on montre plusieurs monumens dans la Terre sainte, sur la foi d'une tradition souvent fausse, toujours très-incertaine.

Les freres de Joseph craignirent après la mort de leur pere commun, qu'il ne voulût se venger de la maniere dont ils l'avoient traité; mais ils étoient de retour en Egypte lorsqu'ils s'en expliquerent avec lui, & c'est une addition que l'Historien Juif fait à l'Ecriture, lorsqu'il dit qu'ils faisoient difficulté de retourner en Egypte, dans la crainte qu'il ne se vengeât du mal qu'ils lui avoient fait.

REMARQUE VII.

Joseph n'a pû dire que ses ancêtres furent opprimés pendant quatre cents ans en Egypte.

LOIN que Joseph ait pû dire que les Egyptiens obligerent pendant quatre cents ans les Israëlites à faire des saignées au Nil, à entourer leurs villes de fortes murailles, & à élever des digues contre les inondations de ce fleuve; il est certain qu'il n'a pas cru que ses ancêtres y aient même demeuré si longtemps. Il y avoit, selon lui, mille vingt ans qu'Abraham étoit sorti de Mésopotamie lorsque le temple fut bâti, & cinq cents quatre-vingt douze, que les Israëlites étoient sortis d'Egypte. Si on soustrait la petite somme de la grande, celle qui reste est de quatre cents vingt-huit. Il y avoit vingt-cinq ans qu'Abraham étoit sorti de Mésopotamie, lorsque Dieu lui donna Isaac. Isaac en avoit soixante lorsqu'il eut Jacob, & Jacob étoit âgé de cent trente quand il parut devant le Roi d'Egypte. Ainsi, il s'en passa deux cents quinze entre la sortie d'Abraham de Mésopotamie & l'entrée de son petit-fils en Egypte. Les Israëlites n'auroient donc demeuré, selon ce calcul, que deux cents treize ans en Egypte, ou si l'on veut, deux cents quinze. Mais il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une induction arithmétique pour faire voir que l'Historien Juif n'a pû dire que ses ancêtres avoient demeuré quatre cents ans en Egypte; puisqu'il dit expressément, lorsqu'il parle de leur sortie, qu'elle arriva deux cents quinze ans après qu'ils y étoient entrés (b).

Si l'oppression que Joseph rapporte ici avoit duré quatre cents ans (c), les Israëlites en auroient demeuré plus de cinq cents en Egypte. Ils n'y furent pas persécutés pendant la vie de Joseph, & il vécut encore soixante-huit ans après l'entrée de son pere & de ses freres en Egypte. Ce ne fut même que long-temps après sa mort, que les Egyptiens commencerent à les opprimer, lorsqu'ils furent extrêmement multi-

(a) Genes. chap. 33. ℣. 19.

(b) Joseph compte au chap. 15. numero 2. quatre cents trente ans entre l'entrée de Jacob & la sortie des Juifs de l'Egypte.

(c) Chap. 15. numero 2.

pliés & remplirent la terre, comme parle l'Ecriture (*a*). Ce fut peu de temps avant la naissance de Moïse, que le Roi d'Egypte ordonna qu'on fît mourir tous les enfans mâles dont les femmes Israëlites se délivreroient. L'ordre n'en étoit pas encore donné trois ans auparavant, car on ne voit pas qu'Aram & Jocabed se soient trouvés, à la naissance d'Aaron qui précéda celle de Moïse de trois ans, dans les embarras où ils se trouverent lorsque le Législateur des Juifs vint au monde. Soit que ce Prince eût révoqué cet ordre, soit qu'il eût permis tacitement qu'on ne l'exécutât pas, il ne paroît pas qu'il ait subsisté long-temps après la naissance de Moïse. Josué & Caleb étoient nés après lui (*b*); & entre les six cents mille hommes qui sortirent d'Egypte sous sa conduite, combien y en avoit-il qui étoient plus jeunes que lui ? Ou plutôt excepté Marie & Aaron, y en avoit-il quelqu'un qui fût aussi âgé, & qui eût comme lui alors quatre-vingts ans ?

On convient qu'il y a erreur dans les chiffres de Joseph, ou que ses Copistes ont écrit un mot pour l'autre ; Samuel Petit, qui a cru que l'erreur venoit du dérangement des chiffres, vouloit qu'on lût τεσσαράκοντα, quarante, au lieu de τετρακοσίων. Bochart au contraire, croyoit que Joseph avoit πολλῶν ἐτῶν χρόνον, pendant plusieurs années : mais que quelque Scoliaste qui vouloit faire voir qu'il se souvenoit de ce que Dieu dit à Abraham au chapitre quinziéme de la Genese, que sa postérité demeureroit dans une terre étrangere pendant quatre cents ans, avoit mis τετρακοσίων au lieu de πολλῶν.

(*a*) Exod. *chap.* 1. ℣. 7.

(*b*) Josué avoit cent-dix ans lorsqu'il mourut. Ce fut cinquante-sept ans après la sortie d'Egypte. Il en avoit donc alors cinquante-trois. Moïse en avoit quatre-vingt ; ainsi Josué étoit plus jeune que lui de vingt-sept ans.

REMARQUE VIII.

Sur ce que Joseph dit qu'un Prêtre Egyptien avoit prédit qu'il alloit naître un enfant aux Hébreux qui releveroit leur nation, & humilieroit les Egyptiens.

JOSEPH peut avoir pris ce qu'il dit de la naissance & de l'éducation de Moïse qui n'est pas dans l'Ecriture, de quelque ancien Auteur qui n'est pas venu jusqu'à nous : il peut y avoir mis du sien. Il y a dans ce qu'il en rapporte des traits qui pourroient avoir place dans un roman, mais qui déparent l'Histoire & font peu d'honneur au jugement de l'Ecrivain qui les rapporte. Ce qu'il dit, qu'un Prêtre Egyptien avoit prédit qu'il alloit naître un enfant aux Hébreux qui feroit beaucoup de mal aux Egyptiens, paroît mériter attention, & être une de ces traditions conservées de pere en fils chez les Juifs, vraie en elle-même, mais que l'amour de l'extraordinaire & du merveilleux a presque mise au niveau des circonstances fabuleuses dont on a prétendu la relever. Qu'un Prince ordonne qu'on fasse mourir tous les enfans mâles qui naissent à un peuple nombreux de ses Etats, sans qu'on en voye le motif, cela révolte. La cruauté des plus grands tyrans ne se porte jamais à un tel excès ; & pour

en croire Pharaon capable, il faudroit ſuppoſer un furieux, qui méritoit d'être lié & enfermé plutôt que de tenir les rênes d'un grand empire.

Ce qui porte à croire qu'il ne donna cet ordre barbare que pour mettre ſon Etat à couvert des malheurs dont la prophétie du Prêtre Egyptien le menaçoit, c'eſt que, révoqué peu de temps après la naiſſance de Moïſe, il ne paroît pas même l'avoir précédée de trois ans. On ne voit nulle part qu'Aram & Jocabed aient été en aucunes allarmes à la naiſſance d'Aaron, ni qu'ils aient eu aucune inquiétude ſur les moyens de pouvoir lui conſerver la vie; & entre cette multitude innombrable de peuple, que Moïſe fit ſortir d'Egypte, il y en avoit une infinité qui étoient venus au monde avant lui. Auſſi l'ordre de faire mourir tous les enfans mâles des Hébreux, n'avoit été donné que relativement au temps auquel on croyoit qu'il leur en devoit naître un qui feroit beaucoup de mal à l'Egypte, & que pour prévenir par ſa mort les malheurs dont menaçoit la prédiction du Prêtre Egyptien.

Peut-être eſt-il arrivé à la naiſſance du Légiſlateur des Juifs, quelque choſe d'approchant de ce qui arriva pluſieurs ſiécles après à celle de l'Auteur de notre religion. Comme Hérode ne ſçut que le Meſſie étoit né, qu'après que les Mages le lui eurent appris, il ne put calmer l'inquiétude & la crainte que cette naiſſance lui donnoit, qu'en faiſant égorger tous les enfans qui étoient nés à Bethléem depuis deux ans. Pharaon inſtruit par un de ſes prophétes, ou par un de ces preſſentimens dont toute une nation eſt ſouvent imbue ſans qu'on en connoiſſe l'origine, qu'un enfant alloit naître aux Hébreux, qui feroit beaucoup de mal aux Egyptiens; Pharaon, dis-je, crut pouvoir convaincre de fauſſeté cette prédiction, ou ce preſſentiment, & mettre en même temps ſon peuple à couvert des maux dont il étoit menacé, en ordonnant de faire mourir tous les enfans mâles qui naîtroient aux Hébreux dans le temps à peu-près, qu'il devoit leur en naître un qui feroit la gloire de leur nation, & l'humiliation de celle d'Egypte.

REMARQUE IX.

Sur ce que dit Joſeph de la guerre d'Ethiopie.

L'HISTORIEN Artapane parle de cette guerre dans un fragment que nous a conſervé Euſébe (*a*). Mais on ignore le temps où a vécu cet Auteur. Saint Clement d'Aléxandrie (*b*) en cite un paſſage; mais comme on ne le trouve cité par aucun Auteur plus ancien que ce Pere, on ne ſçait s'il a écrit avant Joſeph ou s'il lui eſt poſtérieur. Théodoret, que pluſieurs modernes ſuivent, rejette ce que l'Hiſtorien Juif raconte de cette guerre d'Ethiopie. Qu'il ait joint à ce qu'il en dit quelques circonſtances fabuleuſes, qu'il ait prétendu le décorer de quelques ornemens, mais mal appliqués, ſi cela n'eſt pas certain, il y a du moins de la vrai-ſemblance. Mais quelque reſpect que j'aie pour ce ſçavant Pere, j'ai peine à croire que Joſeph ait voulu nous entretenir d'une

(*a*) Præparat. Evang. liv. 9. ſect. 27.

(*b*) Liv. 1. Stromat. pag. 413. 25.

guerre qui n'a jamais existé que dans son imagination. Il en parle dans le livre précedent (a), & il s'en sert pour rendre raison de ce qu'on ne sçait guères que les noms des enfans de Chusch. Si ce n'est pas absolument une preuve de la réalité de cette guerre, c'en est une que quelques Auteurs en avoient parlé avant lui. Car il ne tombe pas sous le sens, qu'il ait voulu expliquer pourquoi on ne connoît guères que les noms des enfans de Chusch, par un évément chimerique, que son imagination seule avoit réalisé : l'explication de ce défaut de connoissance ne l'intéressant d'ailleurs en rien, & n'étant point nécessaire.

Je crois appercevoir quelques traces de cette guerre dans le premier verset du chapitre douziéme du livre des Nombres : foibles, à la vérité, mais qui peuvent, ce semble, donner lieu de conjecturer que Moïse avoit épousé une Ethiopienne. L'Ecriture dit que ce fut à cause d'elle qu'Aaron & Marie murmurerent contre lui. Elle l'appelle Chusite, terme que les Septante & la Vulgate ont rendu par Ethiopienne. M. le Clerc, le P. Calmet, & quelques autres Interprètes de l'Ecriture, prétendent que c'est une faute ; que le pays de Chusch étoit dans l'Arabie, principalement au fonds du golfe Arabique, & que Bochart l'a démontré. Sans entrer dans la discussion des preuves que ce Sçavant apporte de son sentiment, je remarque qu'il ne suffit pas de prouver qu'il y a eu un peuple vers le Golfe Arabique, qui se soit appellé Chuséen ; il faut de plus prouver (b) que les Madianites sont ce peuple, & qu'on les a appellés ainsi. Joseph dit (c) que les Ethiopiens s'appelloient eux-mêmes Chuséens, & que tous les peuples d'Asie leur donnoient ce nom. Cet Auteur a pû facilement s'assurer de l'un & de l'autre fait ; & on ne voit pas ce qui auroit pû le porter à dire que les Ethiopiens s'appelloient Chuséens, & que c'étoit le nom que les peuples d'Asie leur donnoient, si la chose eût été douteuse ou fausse.

Si la premiére femme que Joseph donne à Moïse étoit fille du Roi d'Ethiopie, sa haute naissance pouvoit la faire mépriser Aaron & Marie, & leur donner par ce mépris, lieu de murmurer contre son mari. Si ç'avoit été Séphora qui eût été cause du soulévement, on ne voit pas pourquoi l'Ecriture ne l'eût pas appellée Madianite ; pourquoi elle l'eût désignée par le nom d'un pays différent de celui qu'elle avoit employé pour marquer celui de son pere. Il étoit inutile de dire de quel pays elle étoit, si la fille de Jétro eût été la cause du murmure ; & l'Ecriture n'a dû le faire que dans la supposition que ce n'étoit pas d'elle dont Aaron & Marie se plaignoient. Il falloit marquer laquelle donnoit occasion à ces plaintes, & elle le fait par le nom de son pays. Après avoir dit qu'Aaron & Marie s'éleverent contre leur frere, à cause de la femme Chusite qu'il avoit prise, elle ajoûte : Car il avoit pris une femme Chusite. Comme elle avoit déja marqué que Moïse avoit

(a) Chap. 8. pag. 23.

(b) On convient que les Madianites descendoient de Madian, qu'Abraham avoit eu de Cétura. C'étoit donc un peuple différent, de quelques descendans de Chus, qui avoient pû s'établir vers le Golfe Arabique.

(c) Antiq. Juiv. liv. 1. chap. 6. numero 2.

épousé une des filles de Jétro, Madianite, il eût été inutile de le répéter ici, si elle avoit été le sujet du murmure contre son mari, & de le répéter avec cette remarque, *car il avoit épousé une femme Chuséenne (a).* Car ce retour sur le pays de celle qui étoit le sujet du murmure, insinue que ce n'étoit pas la fille de Jétro, dont elle avoit déja fait connoître le mariage avec Moïse & son pays.

M. le Clerc, le P. Calmet, & quelques autres Sçavans, citent deux ou trois passages de l'Ecriture pour prouver qu'elle appelle quelquefois les Madianites Chuséens. Il ne feroit pas difficile de faire voir qu'ils ne prouvent rien moins, que ce pourquoi on les allegue. Mais le fait est étranger à Joseph, & cette discussion me meneroit trop loin.

REMARQUE X.

Joseph n'a point nié que le passage de la mer Rouge ne fût un miracle.

Il est peu d'Auteurs qu'on ait tant censuré & à qui on ait fait plus de reproches qu'à Joseph. Plus d'un sçavant l'a accusé de ne sçavoir pas l'Hébreu. Il y en a qui ont voulu lui refuser la connoissance du Grec. Il brouille tout dans la Chronologie & dans la Géographie, si on en croit d'autres Censeurs. Il en est qui le traduisent comme un Ecrivain qui n'avoit aucune teinture des régles de l'Architecture. Un Sçavant, très-distingué dans la République des Lettres par sa vaste érudition, a prétendu que, s'il n'est pas supposé, tout ce qu'il dit du temple bâti par Hérode, n'est qu'une pure fable qu'il a inventée pour faire honneur à la mémoire de ce Prince; qu'il n'a point connu sa famille, & qu'il a donné pour Juifs, des Princes payens. Le détail de toutes ces censures feroit ici hors de place. A mesure que se présenteront les endroits qui y ont donné occasion, on en reconnoîtra la justice, si elles sont appuyées; ou on en fera remarquer le peu d'équité, si elles sont destituées de preuves.

On peut ignorer l'Hébreu, se brouiller dans des calculs chronologiques, ne sçavoir pas les régles de l'Architecture, se tromper dans le récit de quelques faits, de quelques évenemens, sans que l'honneur y soit intéressé. Mais avoir peu de sentimens de religion: douter des miracles que l'Ecriture rapporte: ne reconnoître pas plus la main de Dieu dans le passage de la mer Rouge, que dans celui de la mer de Pamphilie par les Macédoniens: comparer Moïse avec Minos & Radamante: mettre les législateurs de la Grèce au niveau du conducteur du peuple de Dieu; ce feroit pour un Juif, le comble de l'impiété. Quelques fortes que soient les censures qu'on a faites de l'Historien de cette nation, elles sont trop foibles s'il en est coupable; mais l'injustice est extrême s'il en est innocent. C'est de sa bouche que doit sortir sa condamnation ou sa justification. C'est ce qu'il dit ici qui fait son crime, ou celui de ses accu-

(a) Philon croit également que ce fut contre la femme Ethiopienne de Moïse, qu'Aaron & Marie murmurerent. Si ce n'est pas une preuve de la vérité du fait, c'en est une, que tel étoit le sentiment de la Nation du temps de ces deux Auteurs. *Leg. Allegor. pag.* 1099. b. c.

ſateurs. Pour juſtifier l'exactitude de la traduction que j'en ai faite, je rapporte ſes propres termes. Θαυμασῃ δε μηδεις τυ λογυ το παραδοξον, ει αρχαιοις ανθρωποις, και πονηριας απειροις ευρεθη σωτηριας οδος, και δια θαλασσης, ειτε κατα βυλησιν Θευ, ειτε κατ' αυτοματιαν. Οποτε και περι τον Αλεξανδρον βασιλεα της Μακεδονιας χθες και πρωην γεγονοσιν υπεχωρησατο Παμφυλιον πελαγος, και οδον αλλην υκ εχυσι, παρεσχε την δι αυτυ καταλυσαι τον Περσων ηγεμονιαν τυ Θευ θελησαντος.

Commençons par écarter, comme quelque choſe d'entiérement étranger, ce que Strabon & Plutarque ont pû penſer du paſſage des Macédoniens par la Pamphilie. Qu'ils aient cru qu'il n'y ait rien de miraculeux dans cet évenement, & que tout ce qu'on en diſoit n'étoit qu'une fable politique inventée par Alexandre, & ſoûtenue par ſes Officiers, dans la vuë de faire croire à ſes troupes que les Dieux dérangeoient l'ordre de la nature pour faire réuſſir ſes vaſtes deſſeins, à eux permis. Je ſuppoſe, ſi l'on veut, leur ſentiment véritable, quoiqu'il ne le ſoit peut-être pas. Que Ménandre ait voulu ſe moquer dans les vers qu'a conſervé Plutarque, de ce qu'on diſoit du paſſage des Macédoniens par la mer de Pamphilie; qu'il ait ſeulement voulu y faire alluſion, l'un & l'autre prouve qu'on le croyoit miraculeux. Car les comédiens ne jouent pas des opinions que perſonne ne ſoûtient. Ce n'eſt point ſur les idées que peuvent avoir eu ces anciens, du paſſage des Macédoniens par la mer de Pamphilie, que raiſonne Joſeph; il veut rendre croyable un évenement extraordinaire, & prévenir la répugnance que les Payens avoient à le croire, ou les mauvaiſes plaiſanteries qu'ils auroient pû faire du récit du paſſage de la mer Rouge. Pour cela, il leur fait remarquer qu'il n'y avoit rien de plus extraordinaire, que ce qu'ils croyoient du paſſage des Macédoniens par la mer de Pamphilie (*a*). S'il avoit cru que Moïſe profita du reflux de la mer Rouge pour faire paſſer les Iſraëlites, ç'auroit été ſe donner une peine inutile, que d'aller chercher le paſſage des Macédoniens pour aſſurer la vérité d'un fait que perſonne ne

» (*a*) Il eſt étonnant que l'Hiſtorien » Joſeph, pour affoiblir l'autorité du mi- » racle qui fait paſſer aux Juifs la mer » Rouge à ſec, ait rapporté en exemple » ce fait, dont Alexandre même avoit » réfuté la fauſſeté « [M. Rollin.] Parler bien notre langue, & compoſer des Ouvrages que le Public reçoit avec empreſſement, n'eſt pas toujours une preuve de l'exactitude de l'Auteur & de la juſteſſe de ſes raiſonnemens.

1°. L'agréable Hiſtorien n'aſſure pas avec moins de confiance, que le motif de Joſeph étoit d'affoiblir le miracle du paſſage de la mer Rouge, que s'il en avoit eu des preuves expreſſes & décidées, & il n'en n'avoit aucune. 2°. Ne rien dire de quelques circonſtances d'un évenement, n'eſt pas aſſurément » en réfuter la » fauſſeté. « En accordant à Plutarque qu'Alexandre ne diſoit point dans ſes lettres qu'il y eût eu quelque choſe de miraculeux dans ſon paſſage de la mer de Pamphilie, en peut-on inférer qu'il en avoit lui-même réfuté la fauſſeté?

Ce Prince peut avoir eu des raiſons pour n'en rien mander dans ſes lettres; mais il croyoit, & ſes troupes également, ſelon Arrien, que ce paſſage ne s'étoit point fait ſans le ſecours de Dieu, υκ ανευ τυ Θειυ, ως αυτος τε και αμφ' αυτον εξηγυντο*. Il eſt vrai qu'Alexandre, » avide du merveilleux, » ne manquoit aucune occaſion de faire » croire aux peuples que les Dieux le » protégeoient d'une manière toute ſin- » guliére. « Mais ce Prince, auſſi diſſi-

* Edit. Gronovii, p. 53.

lui auroit contesté. Car il n'est pas permis d'ignorer, qu'on passe quelques petits bras de mer dans le temps du reflux.

On en fait plus dire à Arrien, qu'il n'en dit effectivement. S'il ne dit pas que le passage des Macédoniens par la Pamphilie fut miraculeux, il ne le nie pas aussi; au contraire la manière dont il s'exprime, donne tout lieu de penser qu'il croyoit qu'il y avoit eu de l'extraordinaire dans ce passage. „ Le chemin „ que prit Alexandre, n'est praticable „ que lorsque les vents du nord souf- „ flent. Car si ce sont ceux du midi, „ il n'est pas possible de passer par „ dessus la gréve. Mais les vents du „ nord s'étant levés au lieu de ceux „ du midi, non sans le secours de „ Dieu, comme Alexandre & ses „ troupes le racontoient, ils rendi- „ rent le passage aisé & facile.

Les Macédoniens pouvoient se tromper dans le sentiment qu'ils avoient de leur passage par la mer de Pamphilie. Ils se trompoient même, si l'on veut, en croyant miraculeux un évenement qui n'avoit rien que de naturel; mais ils le croyoient miraculeux, & le raisonnement de Joseph le suppose. De même que les Peres des premiers siécles de l'Eglise se sont servi, & avec succès, de quelques sentimens des Payens, qu'ils croyoient faux d'ailleurs, pour les convaincre qu'ils avoient tort de rejetter quelques articles de notre créance; pourquoi Joseph n'auroit-il pas pû faire usage de l'opinion des Macédoniens sur leur passage de la mer de Pamphilie, pour combattre les Grecs, qui traitoient de fable celui de la mer Rouge? Ce sentiment lui fournissant une preuve sans replique: qu'ils ne pouvoient, sans la derniére injustice, en porter ce jugement, pendant qu'ils reconnoissoient quelque chose de surnaturel dans la manière dont l'armée d'Alexandre avoit passé la mer de Pamphilie.

Quand Joseph auroit cru que ce passage fût miraculeux, pourroit-on lui faire un crime de ce sentiment? L'exemple des Prophètes Elie & Elisée, qui ont fait des miracles en faveur des Rois d'Israël idolâtres, ou du moins schismatiques, l'autorisoit à penser que Dieu en pouvoit faire en faveur des Payens, lorsque sa sagesse le jugeoit nécessaire pour l'exécution de ses desseins. Si le Seigneur appelle Cyrus (*a*) son Christ; s'il le prend par la main; s'il marche devant lui pour le faire

mulé qu'impie & ambitieux, affectoit de ne le pas faire par lui-même. C'étoient des présages, des oracles. des visions, qui annonçoient cette protection singuliére: des Prêtres, des Prophètes, qui la publioient & en persuadoient les peuples, sans qu'il parût y avoir aucune part. Dans ce systême rafiné d'impiété & de fourberie, il n'eut garde de parler de son passage par un bras de la mer de Pamphilie, comme d'une faveur particuliére que le Ciel lui eût faite: s'attendant bien que ceux de ses Officiers qui le croyoient, ne manqueroient pas d'en écrire sur ce ton-là en Macédoine.

Ce n'étoit pas au reste, un sentiment particulier aux Macédoniens. Appien croyoit le fait véritable. Car dans le parallele des différentes circonstances de la vie d'Alexandre & de César, il dit que le Golfe de la mer de Pamphilie s'étant ouvert, & un génie en arrêtant les eaux, le premier le passa heureusement. On ne prend pour terme d'une comparaison, qu'un fait véritable, ou du moins que l'on croit tel. *Και το πελαγος αυτω τυ δαιμονος κατ' εχοντος.* Guer. civil. liv. 2. pag. 849. Je remarque par occasion, que la traduction de cet endroit est très-fautive.

(*a*) Isaie *chap.* 41. & 45.

triompher

triompher de ses ennemis, seroit-ce un reproche à faire à Joseph, d'avoir cru que Dieu avoit eu des desseins particuliers sur Alexandre? Que comme il l'avoit destiné à détruire l'empire des Perses, il lui en avoit facilité les moyens par des voies extraordinaires, en ordonnant que la mer de Pamphilie s'ouvrît pour lui faire un passage, Θεοῦ θελήσαντος.

Pour soûtenir qu'il ne reconnoissoit pas de miracle dans le passage de la mer Rouge, il faut avoir recours à d'étranges suppositions. Je me contente d'en marquer deux. Il faut donc premiérement, croire qu'il se contredit deux fois en dix ou douze lignes. Il dit que Moïse voyant que Dieu étoit présent, & que la mer, en se retirant, avoit ouvert un passage dans son lit, il y étoit entré le premier (a). Dieu n'étoit pas plus présent à la mer Rouge qu'au camp des Egyptiens, si elle ne se retiroit que par son reflux, si elle ne se retiroit pas par un effet particulier de la puissance divine. Il ajoûte: Moïse dit aux Hébreux d'avancer dans le chemin de Dieu (b). Le chemin par lequel les Israëlites passerent de l'autre côté du Golfe, n'avoit rien de divin, si Dieu, par une bonté particuliére, ne le leur avoit pas ouvert. Entre les marques éclatantes que Dieu avoit données aux Israëlites d'une protection particuliére, Moïse compte la maniére toute miraculeuse dont la mer s'étoit retirée pour leur donner un passage (c). Joseph n'a pû prendre ce discours dans quelque ancien Auteur qui n'est pas venu jusqu'à nous, il est tout de sa façon. Ainsi il a dû y exprimer ses véritables sentimens. Car étant maître de faire dire au conducteur de Dieu ce qu'il vouloit, il est inconcevable qu'il lui ait mis à la bouche une chose qu'il croyoit fausse ou dont il doutoit.

La seconde supposition qu'on doit faire n'est pas moins dure. Il faut croire Joseph capable d'un travers d'esprit, dont je doute qu'on puisse produire aucun exemple. C'en seroit en effet un étrange, si après ce qu'il dit des pierres précieuses du Rational, il n'avoit pas cru miraculeux le passage de la mer Rouge. Il ne se contente pas de raconter après l'Ecriture, que le Roi Ozias ayant voulu sacrifier & offrir de l'encens dans le temple, Dieu, pour le punir de son impiété, le couvrit de lépre: dans son récit la terre tremble, le temple s'ouvre, un rayon éclatant de soleil brille, tombe sur le visage du Roi, & la lépre le couvre dans l'instant. Douter d'un miracle, rapporté & répété en plusieurs endroits de l'Ecriture, & en croire d'autres sur l'autorité de quelque conteur de fables; manquer de foi lorsqu'on a les raisons les plus fortes de croire; nier ou douter lorsqu'on n'en a aucune, peut-on porter le travers d'esprit jusques-là? L'homme est capable des plus grands: l'expérience n'en convainc que trop; mais on n'a droit d'en accuser personne que quand on en a des preuves décisives & incontestables; & ce qu'on dit pour justifier le reproche fait à Joseph, de n'avoir pas cru le miracle du passage de la mer Rouge, exige les plus convainquantes. Il fait dire à Moïse dans le discours qu'il lui prête au commencement du

(a) Ὁρῶν τὴν ἐπιφάνειαν.
(b) Διὰ θείας ὁδοῦ.

(c) Liv. 3. chap. 3. chap. 1. numero 3.

du troiſiéme chapitre des Antiquités Juives, livre quatriéme, que les Iſraclites ſe trouvant renfermés de tous côtés, Dieu les avoit fait marcher au milieu de la mer comme ſur la terre, que pour enſevelir les Egyptiens au milieu de ſes flots, il l'avoit fait ſe replier ſur eux après qu'elle s'étoit ouverte pour laiſſer paſſer les Iſraëlites. A-t-on des exemples, qu'aucun Ecrivain ait fait alléguer en preuve de la conduite de celui à qui il prête ſa plume, un fait qu'il croit faux, ſurtout dans une matière qui lui eſt entiérement indifférente?

Ce qui l'a pû faire ſoupçonner de douter de ce miracle, eſt la manière dont il s'en explique. „ Soit que ce „ fût par l'ordre de Dieu, ſoit que „ ce fût d'elle-même " que la mer fût retirée. Car par cette alternative, il ſemble qu'il ne ſçait ce qu'il en doit penſer.

Les Juifs paroiſſent avoir cru que Dieu avoit mis dans tous ſes ouvrages, au moment de leur création, une impreſſion de force capable de leur faire entendre ſes ordres, & de les leur faire exécuter, ſans qu'il ſoit néceſſaire pour cela d'une détermination particuliére de ſa puiſſance. „ Commanderez-vous aux éclairs, „ dit Dieu dans Job, & partiront- „ ils dans l'inſtant? Et en revenant, „ vous diront-ils, nous voici? Les „ étoiles ont été appellées, & elles „ ont répondu, nous voici: le Sei- „ gneur le Dieu des Dieux a parlé, „ & a appellé toute la terre, il a „ appellé le ciel d'en-haut & la terre „ pour faire le diſcernement de ſon „ peuple. " On croit que ces expreſſions vives & énergiques, ne marquent que la facilité avec laquelle Dieu exécute ce qu'il veut, & la promptitude avec laquelle toute la nature ſe prête à ſes ordres. Mais on a ſouvent pris à la lettre des termes hiperboliques, & on a donné de la réalité à ce qui n'étoit que figure.

Les Juifs poſtérieurs ont pû le faire, & croire que toutes les créatures de Dieu ont en elles-mêmes la force d'exécuter ſes ordres, & qu'elles s'y portent d'elles-mêmes (a). C'eſt bien vrai-ſemblablement dans ce ſentiment, que Joſeph dit que la mer s'étoit retirée, κατ' αὐτόματον. La manière dont il s'exprime dans quelques endroits, ne permet pas, ce ſemble, d'en douter. Il dit dans le troiſiéme livre des Antiquités, en rapportant le miracle qu'on lit au neuviéme chapitre du Lévitique, verſet vingt-quatre, „ que les vic- „ times ayant été miſes ſur l'autel, „ un feu, dont la flamme brilloit „ comme un éclair, en ſortit de lui- „ même & conſuma tout ce qui „ étoit ſur l'autel. " Il rapporte l'événement comme un miracle. Il ajoûte même à ce que l'Ecriture en dit, que la flamme de ce feu brilloit comme un éclair. En l'appellant donc

(a) Saint Jérôme n'a pas en général condamné ce ſentiment. „ Cet endroit „ nous apprend, dit ce Saint, que tou- „ tes les créatures ſentent leur Créateur. „ Car celles qu'il réprime, & auſquel- „ les il commande, ſentent celui qui „ leur commande: non dans l'erreur de „ quelques hérétiques, qui croient toutes „ choſes animées; mais par l'impreſſion „ de la majeſté de leur Créateur, qui „ leur rend ſenſible ce qui nous eſt in- „ ſenſible à nous. " *Ex hoc loco intelligimus quòd omnes creaturæ ſentiant creatorem. Quas enim increpavit & quibus imperavit, ſentimus imperantem, non errore hæreticorum qui omnia putant animantia; ſed majeſtate conditoris, quâ apud nos inſenſibilia, illis ſenſibilia ſunt* Comment. in Matth, liv. 1. cap. 8.

αυτοματη, sa pensée n'est pas qu'il s'alluma machinalement, par hazard, de soi-même. Il dit ailleurs que la nouvelle de la prise de Jotapat se publia d'elle-même à Jerusalem, sans que personne l'y eût apportée : (*a*) αλλα αυτοματη διαγγελθεισα φηματι αλωσιν. Joseph n'auroit pas eu la plus petite portion de bon sens, s'il avoit cru que cette nouvelle s'étoit portée d'elle-même à Jerusalem.

Αυτοματος, αυτοματως à la vérité répondent quelquefois à ce que nous disons, *de soi-même*, *machinalement*; mais on s'en sert aussi souvent pour marquer qu'un effet a été produit par une cause invisible, & en quelque sorte inconnue, mais qui ne peut être qu'un Etre supérieur à la nature. Cornelius Nepos rapporte, que Timoléon (*b*) *sua domi sacellum αυτοματιας constituerat.* Ce n'étoit ni au hazard ni au mécanisme, ni à une spontanéité naturelle que ce grand homme avoit dédié sa chapelle, puisque, comme le remarque son Historien, ce ne fut qu'une suite de l'opinion où il étoit, que rien ne se fait dans le monde que par la puissance des Dieux. Polien (*c*) raconte que la veille de donner bataille, Archidamus fit élever la nuit un autel qu'il orna d'armes magnifiques, & fit passer autour deux chevaux; que ses Officiers voyant, lorsqu'il fut jour, ces armes, des pas de chevaux marqués, & un autel αυτοματον, ils publierent que Castor & Pollux venoient à leur secours. Dans ce passage, & quelques autres qu'on indique à la marge (*d*), il est clair qu'αυτοματη peut signifier *de soi-même*, *machinalement*; que son sens est d'exclure une cause extérieure & sensible; & d'indiquer indirectement que l'effet est produit par la puissance de Dieu, mais cachée & sans qu'elle se manifeste à l'extérieur, dans le sens que saint Luc dit que l'Ange du Seigneur, ayant délivré saint Pierre de prison, le conduisit à la porte de fer, qui s'ouvrit d'elle-même : ητις αυτοματη ηνοιχθη αυτοις. Act. Apost. chap. 12. ℣. 10.

A Dieu ne plaise cependant, que je veuille justifier la manière dont Joseph finit le récit qu'il fait du passage de la mer Rouge, & de quelques autres miracles que l'Ecriture rapporte : *mais chacun en peut juger comme il voudra.* Je condamne l'expression : elle ne marque que trop son caractere timide, sa plume toujours tremblante, dans la crainte qu'il ne lui échappât quelque chose qui pût déplaire aux Payens, & ses honteux ménagemens pour une Religion que la sienne lui ordonnoit de condamner & de détester. Mais en conclure qu'il n'étoit guères Juif que de nom, & qu'il croyoit toutes les Religions indifférentes, c'est porter sa faute trop loin, & en commettre soi-même une, en lui reprochant un excès dans lequel il ne paroît pas qu'il soit tombé.

Les Juifs étoient de son temps persécutés dans tout l'Empire à cause de leur Religion (*e*) : à juger de

(*a*) Guerr. Juiv. liv 3. ch. 9. num. 5.
(*b*) Vie de Timoléon.
(*c*) Stratag. liv. 1. pag. 93.
(*d*) Aristote, l. 2. περι φυσικης ακροασεως dit que la fortune est cause de plusieurs choses. L'αυτοματον dit davantage, απο τυχης πολλα γινεσθαι, απο αυτοματου δε πλειω. Mais ce n'est rien dire : ce qu'on eût attendu du Prince des Philosophes, c'étoit de marquer ce que sont τυχη & αυτοματον.
Diod. Sic. liv. 7.
Euseb. contr. Hiero. pag. 514.
(*e*) De Insomn. pag 1120. e.

la conduite qu'ils tenoient par ce qui s'est passé depuis deux cents ans en Europe, ils déclamoient contre les violences, & soûtenoient qu'en fait de Religion, on ne doit contraindre personne; bien résolus, comme tous ceux qui prennent le parti de la tolérance avec le plus d'ardeur, de ne souffrir que la leur, dès qu'ils pourroient le faire impunément. Mais c'étoient des sentimens qu'il n'étoit pas à propos de découvrir. „ Il est „ beau, dit Philon, d'attaquer l'en„ nemi lorsque le temps est favora„ ble, & qu'on peut détruire sa puis„ sance. " On s'accommodoit au temps; & en attendant un meilleur, on faisoit profession de ne vouloir contraindre la Religion de personne, afin qu'on ne fût pas contraint dans la sienne. C'est bien probablement dans cette vuë, que Joseph répéte assez souvent qu'il laisse à chacun la liberté de penser ce qu'il voudra des miracles qu'il rapporte. C'est ainsi que Philon recommande si souvent l'égalité entre les habitans d'une même ville, parce que les Grecs, sur-tout les Alexandrins, ne pouvoient souffrir que les Juifs eussent les mêmes droits qu'eux. L'objet de l'Historien est different du citoyen d'Alexandrie, le motif est le même.

S'il étoit naturel aux Juifs de souhaiter de voir finir la persécution que les Payens leur faisoient à cause de leur Religion, Joseph étoit très-coupable, de tâcher de s'en mettre à couvert en ménageant honteusement le paganisme, & en n'osant presque s'expliquer sur la vérité des miracles que l'Ecriture rapporte. Mais combien est-il de Chrétiens qui se ménagent lâchement devant des libertins dont ils ont quelque chose à craindre? qui n'osent ouvrir la bouche pour des vérités que leur cœur croit de foi? Qui pressés de s'expliquer, s'ils disent quelque chose pour la vérité, affoiblissent & ruinent en quelque sorte le foible témoignage qu'ils lui rendent, en ajoûtant: „ C'est mon sentiment, on en „ peut penser ce qu'on voudra; je „ ne contrains personne.

Telle étoit bien vrai-semblablement, la malheureuse disposition de Joseph. Après avoir réfuté avec force dans ses Antiquités Juives (a), & dans son premier livre contre Apion (b), les Payens qui accusoient Moïse d'avoir été lépreux, il ne laisse pas de finir (c) par cette espèce de formule, qui lui a attiré tant de reproches: „ Mais de cela chacun en peut „ penser ce qu'il voudra. " On peut bien ne vouloir pas contraindre les autres d'entrer dans nos sentimens, quelque véritables qu'on les croye: mais on ne se donne jamais la peine d'en vouloir prouver la vérité & de réfuter ceux qui les combattent, si l'on en doute, ou si on les croit indifférents. Il ne le devoit pas être à Joseph de passer pour un malheureux, ou pour un honnête homme; pour un homme de bien, ou pour un scélerat: il finit cependant ses Memoires en disant qu'il laisse à chacun la liberté de porter de ses mœurs tel jugement qu'il voudra. Cette formule n'est donc qu'une espèce de compliment, comme nous en avons plusieurs en notre langue qui marquent plutôt le caractere poli & honnête de celui qui le fait, que ses sentimens. Plutarque, après avoir comparé la conduite qu'Epaminon-

(a) Antiq. Juiv. liv. 3. chap. 11.
(b) Numero 4.
(c) Numero 31.

das & Scipion l'Asiatique avoient tenue lorsqu'ils avoient été accusés par leurs concitoyens, termine (*a*) le parallele par dire, qu'il laisse la liberté à ses lecteurs d'en penser ce qu'ils voudront; & Appien, après avoir rapporté le discours qu'Epaminondas fit en cette occasion, finit par dire: „ Mais de cela, chacun „ peut en juger comme il veut. " Ni l'un ni l'autre Historien ne regardoit comme indifférent, qu'on approuvât ou qu'on condamnât la conduite de ces deux grands hommes. Que veulent-ils donc dire, lorsqu'ils déclarent laisser à leurs lecteurs la liberté d'en penser ce qu'ils voudront? Ils font une politesse vague & générale, mais qui ne dit rien de fixe & de déterminé. Si l'on est quelquefois obligé de souffrir ces sortes de complimens dans des choses indifférentes, on doit les condamner avec zéle dans une matière aussi intéressante que doit être la Religion; & Joseph eût infiniment mieux fait de terminer le récit qu'il fait du passage de la mer Rouge & des autres miracles de l'Ecriture, par ces belles paroles de Philon (*b*): „ Si quelqu'un doute de ces mira- „ cles (du passage de la mer Rouge, „ des cailles, de la manne,) il n'a „ aucune connoissance de Dieu, & „ ne l'a jamais cherché. Il eût sçû „ à la première recherche qu'il eût „ faite, que Dieu se joue de faire „ des choses extraordinaires, & des „ miracles.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, qu'il y a des libertins qui parlent mal de la Religion, & ceux de nos jours nous permettront de leur dire, qu'ils se flattent mal-à-propos de leurs prétendues découvertes; ils s'abusent d'en faire honneur à leur bel esprit: elles sont surannées, & ce n'est que l'expression d'un cœur corrompu, qui leur met à la bouche ce que leurs semblables ont dit il y a bien des siécles. On voit par un passage d'Artapane, qu'Eusebe (*c*) nous a conservé, que les habitans de Memphis disoient que Moïse, qui avoit une grande connoissance du pays, ayant observé le reflux de la mer, avoit fait passer la multitude qu'il conduisoit, lorsqu'elle s'étoit retirée. On ne peut rien dire de plus impertinent. Moïse étoit-il le maître d'obtenir pour ses freres la permission de sortir dans le temps du reflux de la mer? De combiner si bien cette permission avec la marche qu'il lui falloit faire pour se rendre sur les bords du Golfe Arabique, qu'il y soit arrivé dans le temps précisément de son reflux? Il n'est pas permis d'ignorer, que quand la mer s'est retirée, elle revient en six heures; & peut-on concevoir que dans un espace aussi court de temps, six cents mille hommes capables de porter les armes, qu'accompagnoit une multitude infinie de vieillards, d'enfans & de domestiques, qui menoient avec eux de nombreux troupeaux de toute sorte de bétail, des bêtes de charge & des chariots, puissent passer un trajet de mer dans un temps aussi court qu'est celui de son reflux?

Des témoins oculaires assurent que la mer Rouge ne laisse pas plus de trois cents pas à sec dans son reflux (*d*), & que l'endroit par où

(*a*) Guer. de Syrie, pag. 185.
(*b*) *De vita Mos.* pag. 635. c. d.
(*c*) *Præp. Evang.* liv. 9. pag. 436.
(*d*) On peut consulter ceux qui ont voyagé dans le pays. Thevenot, Belon, Petro della valle, Bernier, lettre à Monseigneur d'Acqs, imprimée dans le second Tome des réflexions de cet Evêque sur

les Israëlites la passerent a trois lieues de traverse, cinq ou six même, selon le Pere Sicard, qui a examiné la chose sur les lieux avec la dernière exactitude. Que nos sçavans Freetk-inkers prennent la plume, & calculent combien une armée de six cents mille hommes, suivie de vieillards, de femmes, d'enfans, & d'un nombreux attirail de bétail de toutes sortes d'espèces, mettroit de temps à faire une marche de cinq ou six lieuës, dans un terrein qui n'auroit que trois cents pas de large : loin qu'elle l'ait fait en six heures, peut-être qu'elle ne l'auroit pas pû faire en six jours.

Les Eliopolitains n'imitoient pas l'aveuglement de leurs compatriotes, ceux de Memphis. Ils reconnoissoient la vérité de ce miracle avec autant de droiture & de candeur, que ceux de Memphis le nioient avec passion & aveuglement. Car le même Artapane rapportoit „ que Moïse „ instruit par une voix céleste, avoit „ frappé la mer de sa baguette, & „ qu'elle s'étoit ouverte aux Israëlites ; mais que les Egyptiens ayant „ voulu passer, elle s'étoit refermée „ & les avoit submergés. " Il semble que cet Ecrivain n'étoit pas Juif, car ce n'est pas la coutume des Auteurs de cette nation, de rapporter ce que les Payens disoient contre les miracles de l'Ecriture. Mais en le supposant Juif, s'il a eu assez de droiture pour ne pas dissimuler ce que ceux de Memphis disoient contre le miracle du passage de la mer Rouge, l'équité ne permet pas de le soupçonner d'avoir inventé ce qu'il rapporte d'Eliopolis.

Diodore de Sicile n'avoit sans doute aucune connoissance du passage de la mer Rouge : encore moins, que la vérité de ce miracle pût intéresser la Religion Chrétienne. C'est ce qui rend plus précieux ce qu'il rapporte des Ictiophages, qui demeuroient sur les bords du Golfe Arabique. Ces peuples racontoient que la mer s'étoit autrefois retirée si totalement, qu'on en avoit vû le fond ; que son lit étoit demeuré à sec, & qu'une tradition immémoriale de pere en fils, leur avoit appris cet évenement. M. le Clerc n'a point ignoré ce passage, & il tâche d'en faire usage pour étayer son systême sur la manière dont les Israëlites passerent au travers du Golfe Arabique. Mais ni Joseph, ni Diodore de Sicile, ne disent rien qui puisse soûtenir & empêcher de tomber un systême bâti en quelque sorte en l'air.

L'évenement dont parloient les Ictiophages, avoit été extraordinaire. Sa singularité les avoit tellement frappés, qu'ils en avoient conservé la mémoire plusieurs siécles après. A ces traits on reconnoît le passage miraculeux de la mer Rouge. Les appliquer à un reflux extraordinaire,

le Christianisme. M. Morison, Relation. historique. Mais si l'on veut de l'exact & du vrai, on doit consulter la lettre du P. Sicard, Missionnaire en Egypte. Mem. du Levant, *Tom. 6.* Je ne connois *Regni Davidici & Salomonæi descriptio geographica*, imprimé a Nuremberg, 1739. *fol.* que par l'extrait que les Journaux de Leipsic en ont donné en 1740. Ce ne fut pas, selon M. Jean Matth. Husius, un bras de la mer Rouge, que les Israëlites passerent pour sortir d'Egypte : ce fut le lac de Sirbon, dont les eaux poussées par un vent violent dans la méditerranée, laisserent son fond à sec. Je ne sçache aucun endroit où [*iâm.e soúph*] soit pris pour signifier le lac Sirbon, & il est certain que tous les Interprètes de l'Ecriture ont expliqué jusqu'a présent ces deux mots, par la mer Rouge. Mais dire *audita non prius*, flatte plus agréablement bien des Critiques que de dire du vrai.

mais naturel, c'est les déplacer & leur faire violence. Un évenement naturel, quelque extraordinaire qu'on le suppose, n'est jamais unique; il revient quelquefois après un certain nombre d'années. Celui dont les Ictiophages parloient, étoit le seul dont la tradition leur eût conservé la mémoire; & aucun monument, aucune histoire, ne nous apprennent qu'il en soit arrivé un semblable dans la suite. Il n'est donc pas naturel. Ce ne peut donc être que de ce qui arriva au Golfe Arabique, lorsque les Hébreux le passerent à leur sortie d'Egypte, que la mémoire se conserva chez ces peuples: mémoire confuse & peu develepée à la vérité, mais preuve inconteslable, que les plus grands miracles que l'Ecriture rapporte, n'ont point été inconnus aux Payens.

Ce Sçavant critique Joseph d'avoir dit que les eaux se séparerent au coup de la baguette de Moïse. Mais Joseph paroît être mieux entré dans le sens de l'Ecrivain sacré, que son Censeur. Dieu dit à Moïse: „ Elevez votre „ baguette, & étendez votre main „ sur la mer & séparez les eaux. “ Lever une baguette que l'on tient, étendre la main vers quelque chose, est le mouvement naturel que l'on fait lorsque l'on veut l'en frapper. Ce n'étoit donc pas le vent qui devoit faire cette séparation; & si dans l'exécution des ordres que Dieu donne à Moïse, l'Ecriture dit qu'il fit souffler un vent Sud-Est, c'étoit pour sécher le fond de la mer, consumer le peu d'eau qui ne s'étoit pas retiré lorsque Moïse l'avoit frappée de sa baguette, & pour mettre la mer à sec, comme dit l'Ecriture (*a*).

(*a*) *Vertit in siccum.* Exod. chap. 14. ỷ. 21.

REMARQUE XI.

Sur ce que Joseph dit que le Cantique de Moïse étoit en vers hexametres.

JOSEPH n'a peut-être dit que le Cantique que composa Moïse au sortir de la mer Rouge, & que les Israëlites chanterent, étoit en vers hexametres, que pour rapprocher les coutumes & les usages de sa nation de ceux des Grecs, comme il ne l'a fait que trop souvent en matière de plus de conséquence. Il pouvoit aussi s'être conservé de son temps quelque connoissance de la poësie Hébraïque. Mais ce n'est rien nous apprendre, que de dire en général que ce Cantique étoit en vers de six mesures. Car de quoi étoient composées ces mesures? Etoit-ce d'une seule syllabe? En falloit-il deux? En falloit-il trois? Saint Jérôme dit (*b*) que le Livre de Job, depuis le troisiéme verset du Chapitre troisiéme jusqu'au sixiéme verset du quarante-deuxiéme Chapitre, est composé de vers hexametres, que forment des spondées & des dactiles; que le génie de l'Hébreu y avoit souvent mis d'autres pieds, qui n'avoient pas les mêmes syllabes, mais les mêmes mesures de temps.

Je ne sçai si quand ce sçavant Pere parloit ainsi, il ne rapportoit pas plutôt ce que le Juif qui lui apprenoit l'Hébreu lui en disoit, que ce qu'il en sçavoit par lui-même. On se donne souvent des connoissances

(*b*) Præfat. in lib. Job.

qu'on n'a pas, & c'est un défaut que l'on reproche avec justice aux Rabbins (a). Quoi qu'il en soit, si au lieu de renvoyer à Philon, à Joseph, à Origene & à Eusebe de Césarée, ceux qui avoient peine à croire qu'il y a des livres de l'Ecriture qui sont composés dans les mêmes mesures de vers, que le sont ceux de Pindare & d'Horace, saint Jérôme nous eût donné quelques exemples de ces vers, leurs différentes mesures & leur nombre; nous connoîtrions mieux que nous ne faisons, en quoi consistoit la poësie des Hébreux.

Les Grecs & les Latins peuvent avoir eu plus d'une sorte de bréves, mais les Grammairiens de l'une & de l'autre langue, n'en distinguent qu'une dans leurs vers. Les Rabbins, & après eux les Chrétiens qui ont composé des Grammaires de l'Hébreu, prétendent que cette langue en avoit de trois sortes, de bréves, de plus bréves, & de très-bréves. On a toujours quelque droit de se défier de ce que disent les Rabbins des anciens usages de leur nation; mais en supposant que la poësie de leurs ancêtres avoit trois sortes de bréves, on ne conçoit pas comment leurs vers pouvoient être semblables à ceux de Pindare & d'Horace. Chez les Grecs & les Latins, deux bréves pour le temps répondent à une longue; mais quelle proportion avoient les longues dans la poësie Hébraïque, avec les bréves, les plus bréves & les très-bréves? C'est ce que nous ignorons encore entiérement, & c'est cependant ce qu'il seroit nécessaire de sçavoir, pour se former une idée exacte de cette poësie, & sçavoir quelle proportion elle pouvoit avoir avec celle des Grecs & des Romains.

Quelques Sçavans ont cru que les vers des Hébreux étoient, comme ils s'expriment, ομοιο τελευτα, c'est-à-dire, qu'ils étoient rimés comme les nôtres. On trouve à la vérité, dans les Pseaumes & les Cantiques de l'Ecriture, quelques versets dont la fin se répond assez pour le son; mais cela ne se suit pas. Comme nous n'écrivons pas nos vers de même que la prose, dans une suite continue de lignes, les Juifs qui ont toujours eu un si grand soin de transcrire exactement les Saints Livres, eussent, ce semble, écrit différemment leurs vers de leur prose, pour en faire sentir la consonnance. Car en écrivant l'un & l'autre de la même manière, il est naturel de penser que la différence de leur poësie d'avec leur prose, ne consistoit que dans l'énergie de l'expression, la hardiesse des figures, la force des images, l'élévation des pensées, & la noblesse des sentimens. Comme les Juifs parloient encore Hébreu du temps de Ptolomée Philadelphe, sous le régne duquel on croit que le Pentateuque fut traduit en Grec, ils ne devoient pas avoir entiérement oublié en quoi consistoit leur poësie. Si elle répondoit à celle de Pindare & d'Horace, comment ceux qui firent cette traduction, ne la firent-ils point dans quelqu'une des espèces de vers de l'un ou l'autre de ces deux Poëtes? Si le Cantique de Moïse est en vers rimés, comme le prétendent M. le Clerc & quelques autres Sçavans, pourquoi ne le rimerent-ils pas? Les Grecs du moyen âge ont fait voir que leur langue étoit susceptible de cette sorte de poësie. Au reste, si nous avons

(a) Voyez la Prosodie de M. l'Abbé d'Olivet.

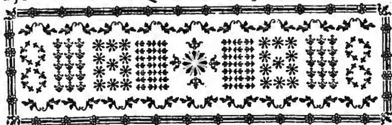
peu

peu de connoiſſance de celle des Hebreux, ce n'eſt pas que pluſieurs Sçavans n'aient fait les plus exactes recherches, & les plus grands efforts pour en découvrir la nature & les régles. On indique les principaux au bas de la page (*a*) : on peut les conſulter, mais après l'avoir fait, peut-être dira-t-on,

Feciſtis probè,
Incertior ſum multò, quàm dudum.
Terent. Phorm. act. 2. ſcen. 3.

(*a*) Scaliger, animadver. Euſeb. Croins *in Novum Teſtamentum.* Leycdexer, *de repub. Hebræorum.* Meimbomius, *Amſterd.* 1698. Franc. Gomarus. M. le Clerc, *ſur l'Exode.* Biblioт. univerſ. Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſ. du monde, *Tom.* 2. *pag.* 563. D. Calmet. M. Hare, Evêque de Chicheſter, *Lond.* 8°. 2. *vol.* 1736. Réfutation de cet Ouvrage. Biblioт. Britanniq. 1737. Diſſertation ſur l'Art Poëtiq. des Hébr. par M. Fourmont. Mem. Academ. Belles Lettres, *Tom.* 4. Conſiderazioni di Biagio Garofalo intorno alla Poeſia de gli Ebrei, &c. *Romæ* 1707. in 4°. Réponſe à ces conſidérations, par un prétendu Rabbin. Pſalmorum liber metrice diviſus, &c. adjecta ſunt ſpecimina ex iis quæ ediderunt Franç. Gomarus, M. Meimbomius, Joh. Clericus. *Edidit. Franc. Hare Epiſc. Ciceſtrenſis, in* 8°. 2. *vol. Lond.* 1736.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE TROISIÉME.

CHAPITRE I.

I. LES Hébreux ne furent pas plutôt délivrés contre toute espérance, *du danger où ils se trouvoient*, qu'ils tomberent dans un nouvel embarras qui leur causa beaucoup de peines. Ils alloient au mont Sinaï; le pays qui y conduit est entiérement désert, & ne fournit aucune commodité pour la vie. L'eau y est extrêmement rare, & on n'y trouve rien, non-seulement pour la nourriture des hommes, mais même pour celle des bêtes. Ce sont des sables, qui, n'étant rafraîchis par aucune source d'eau, ne produisent aucun fruit. C'étoit cependant par-là qu'il falloit passer, n'y ayant point d'autre chemin qu'on pût choisir. Moïse avoit ordonné aux Israëlites de faire provision d'eau (*a*) dans les lieux où ils avoient passé; mais elle leur manqua, & ils furent contraints de creuser des puits avec beaucoup de travail, à cause de la dureté de la terre. Ces puits leur donnoient peu d'eau; encore ce peu étoit amer, & n'étoit pas bon à boire. Ils arriverent le soir par ces mauvais chemins à un lieu qu'ils appellerent *mar*, à cause de l'amertume de ses eaux: car ce mot signifie amer, en Hébreu. Ils y arriverent extrêmement fatigués, tant à cause de la traite considérable qu'ils avoient faite,

(*a*) L'Ecriture ne connoît point cet ordre, *Exod.* chap. 15. ℣. 24.

que du peu de nourriture qu'ils prenoient : car les vivres leur manquoient absolument. Cependant comme il y avoit un puits en cet endroit, ils s'y reposerent quelque temps, quoiqu'il ne pût pas fournir de l'eau à une si grande multitude : la rencontre qu'ils en faisoient dans des pays aussi arides, les flatta en quelque sorte ; d'autant plus que ceux qu'on avoit envoyés à la découverte, avoient rapporté que plus avant il ne s'en trouvoit point. Mais l'eau de ce puits étoit si mauvaise, que les bêtes mêmes ne vouloient pas en boire.

Le défaut d'eau bonne à boire fait murmurer le peuple.

II. Moïse qui faisoit son affliction particuliére de celle de son peuple, étoit dans le dernier embarras. Il le voyoit dans un grand découragement, & la cause en étoit pardonnable. Ce n'étoient pas des troupes réguliéres qu'il conduisoit, dont le courage dût se roidir contre la nécessité qui les pressoit. La multitude de femmes & d'enfans qui l'accompagnoit, étoit incapable d'entendre raison, & elle jettoit le peuple dans le désespoir. Tous les yeux étoient tournés sur le Conducteur ; on n'avoit recours qu'à lui. Les femmes le prioient pour leurs enfans, les maris pour leurs femmes, de ne les pas abandonner, mais de leur fournir les moyens de se soustraire à la mort, *qui leur paroissoit inévitable*. Dans cette désolation générale, il eut recours à Dieu, & le pria de corriger la mauvaise qualité de cette eau, & de la rendre bonne à boire. Dieu ayant écouté favorablement sa prière, il prit un morceau de bois qu'il trouva sous ses pieds, le fendit en deux dans sa longueur ; & (*a*) l'ayant jetté dans le puits, il dit aux Israëlites que Dieu l'avoit exaucé, & qu'il lui avoit promis de leur donner de l'eau telle qu'ils la pouvoient souhaiter, pourvû qu'ils exécutassent avec zéle & avec ardeur ce qu'il leur ordonneroit. Les Israëlites lui ayant demandé ce qu'ils devoient faire pour cela, il leur répondit, que ceux d'entre eux qui avoient de la force & de la vigueur, n'avoient

(*a*) Cette circonstance n'est point dans l'Ecriture ; & ce que Joseph ajoûte, qu'à force de tirer de l'eau de ce puits ils la rendroient bonne, fait peu d'honneur à son jugement. Après avoir dit que Dieu avoit promis à Moïse de donner à son peuple de l'eau bonne à boire, ajoûter qu'à force d'en tirer il corrigea l'amertume de celle de ce puits, par le mouvement & l'agitation qu'il y causa, c'est dire, en quelque façon, qu'un effet est miraculeux, & qu'il est purement naturel. Philon, parlant du même évenement, dit que Dieu montra à Moïse du bois à qui la nature avoit peut-être donné cette propriété, qu'on ne connoissoit pas. *Mos. Vita.* pag. 651. c. e. On ne s'écarte guères de la simplicité de l'Ecriture, & on raisonne rarement sur les effets miraculeux qu'elle rapporte, sans rendre sa foi suspecte, & donner occasion aux libertins d'en tirer avantage.

qu'à en tirer une quantité raisonnable, & qu'il les assuroit que ce qui en resteroit, seroit bon à boire. Ils la purifiérent en effet par le mouvement, & par l'agitation qu'ils y causerent en en tirant, & elle devint potable.

III. Les Israëlites quitterent Mar pour aller à Elim. Comme il y avoit des palmiers en ce lieu, la terre leur en sembla bonne de loin. Mais ils trouverent, quand ils y furent arrivés, qu'elle n'étoit pas ce qu'elle leur avoit paru. Il n'y avoit que soixante-dix palmiers; & encore n'y croissoient-ils pas, faute d'eau, & à peine pouvoient-ils s'élever au-dessus de la terre, tant le terrein étoit sablonneux. Quoiqu'il s'y trouvât douze fontaines, il n'en couloit rien qui comme on eût pû l'espérer, fût capable d'humecter & de rafraîchir. Elles n'exhaloient que de foibles vapeurs, qui ne pouvoient sortir de terre ni se répandre (*a*); & après avoir creusé dans le sable, on ne trouvoit rien, *ou si on y appercevoit quelque humidité*, ce qui en sortoit, en le pressant entre les mains, étoit si bourbeux, qu'on n'en pouvoit faire aucun usage. Cette rareté d'eau faisoit que les arbres ne recevoient ni substance ni rafraîchissement. Le peuple s'en prenoit à Moïse, & l'accusoit avec de grands cris, d'être cause de la disette où il se trouvoit, & des maux qui l'accabloient. Les trente jours de marche qu'il avoit faite, avoient consumé ses provisions (*b*); & comme il n'en trouvoit en aucun endroit, & qu'il n'étoit occupé que des maux qu'il souffroit, il ne se souvenoit plus des grandes choses que Dieu avoit faites en sa faveur, & dont il étoit redevable à la prudence & à la vertu de Moïse. Dans cet oubli la colère l'emporta, & lui fit prendre la résolution de le lapider, comme la cause de toutes ses peines.

Murmure des Israëlites.

IV. Moïse n'ignoroit pas le soulévement du peuple, & à quelle violence il étoit prêt de se porter. Mais, mettant toute sa confiance en Dieu & dans le témoignage que sa conscience lui rendoit de n'avoir eu en vuë que son bien, il s'avança pour lui parler. Le peuple jetta de grands cris: il s'étoit chargé de pierres pour l'en accabler. Mais son extérieur plein de graces & le talent qu'il avoit de gagner la multitude, ayant calmé son

(*a*) Les Israëlites étoient sortis d'Elim lorsqu'ils murmurerent contre Moïse: & le détail dans lequel Joseph entre au sujet de ces 70 palmiers & de ces douze fontaines, contient des circonstances qu'il a inventées, ou qu'il a prises dans quelque ancien Auteur. Mais il s'écarte si souvent de l'Ecriture dans ce troisiéme livre, que dans la crainte d'ennuyer, on a cru ne devoir pas faire remarquer tous ses écarts.

(*b*) Exod. *chap.* 16.

emportement, il lui remontra » que le ſentiment des maux
» préſents ne devoit pas tellement l'affecter, qu'il oubliât les
» grandes faveurs dont Dieu l'avoit comblé; que ce qu'il ſouf-
» froit alors, ne devoit pas effacer de ſa mémoire les bienfaits
» ſignalés qu'il en avoit reçus contre toute eſpérance, mais avoir
» confiance au contraire, que ſa divine Providence le délivreroit
» de l'état fâcheux où il ſe trouvoit; qu'il devoit croire que
» Dieu ne vouloit qu'éprouver ſa vertu, & connoître s'il avoit
» aſſez de courage pour conſerver un précieux ſouvenir de ſes
» graces & de ſes faveurs, & ſi les maux qu'il ſouffroit alors
» ne les lui foiſoient point oublier; que l'impatience qu'il fai-
» ſoit voir, & le découragement dans lequel il tomboit, étoient
» la preuve de l'injurieux oubli qu'il en faiſoit, puiſqu'il mé-
» priſoit l'ordre qu'il avoit reçu de quitter l'Egypte, & trai-
» toit indignement le Miniſtre de ſa divine Providence, qui
» ne l'avoit point trompé dans ce qu'il lui avoit dit, ni dans
» ce qu'il l'avoit engagé de faire par ſon ordre. Il lui expoſa
» enſuite en détail, de quelle manière les Egyptiens qui vou-
» loient les retenir contre la volonté de Dieu étoient péris;
» comment le même fleuve, qui lui avoit donné une eau bonne
» & agréable, n'avoit dans le même temps préſenté que du
» ſang à ſes ennemis; comment la mer en ſe ſéparant lui avoit
» ouvert un paſſage, qui, en procurant ſa délivrance, lui avoit
» donné le ſpectacle de la perte de ſes ennemis; de quelle ſor-
» te, ſe trouvant ſans aucunes armes, Dieu lui en avoit fourni
» en abondance. Il lui repréſenta enfin tous les prodiges par
» leſquels ſe trouvant prêt de périr, Dieu l'avoit toujours con-
» ſervé contre toute eſpérance; qu'il étoit toujours également
» puiſſant, & qu'il ne devoit pas ſe défier de ſa Providence,
» mais en attendre les effets avec patience; qu'il devoit con-
» ſidérer, que ſi le ſecours de Dieu ſembloit tarder parce qu'il
» ne prévenoit pas les maux qu'il éprouvoit; s'il différoit enfin
» de le lui accorder, ce n'étoit pas qu'il lui fût indifférent,
» mais parce qu'il vouloit éprouver ſon courage & ſon amour
» pour la liberté; parce qu'il vouloit connoître s'il étoit aſſez
» courageux que de ſouffrir, pour ſe la procurer, la faim & la
» ſoif; & s'il n'étoit pas au contraire un vil & mépriſable ani-
» mal, qui ſouffre tranquillement l'eſclavage de ceux qui l'y
» réduiſent, pourvû qu'ils lui fourniſſent abondamment les
» choſes néceſſaires à la vie; que pour lui, en la perdant injuſ-

» tement, il ne souffriroit aucun mal, & qu'il ne craignoit
» point de la quitter; que c'étoit pour eux qu'il appréhendoit
» que Dieu ne regardât comme un outrage fait à lui-même,
» l'attentat qu'ils vouloient commettre en le lapidant.

V. Ce fut ainsi que Moïse appaisa le soulévement des Israëlites: les pierres leur tomberent des mains, & ils se repentirent de leur projet criminel. Mais persuadé qu'ils ne s'étoient portés à cette émeute que par la violence de l'état où ils se trouvoient, ce sage Conducteur sentit la nécessité qu'il y avoit de recourir à Dieu, & d'implorer son assistance. Montant donc sur une petite éminence, il le pria de secourir son peuple, & de le tirer de la fâcheuse extrémité à laquelle il étoit réduit, & dont lui seul pouvoit le délivrer: *il le conjura* » de lui pardon-
» ner une faute, dans laquelle il ne s'étoit engagé que forcé en
» quelque sorte par la nécessité; l'homme, dans l'adversité,
» n'étant que trop naturellement porté à se laisser aller au mur-
» mure & au soulévement. « Dieu exauça sa priére, promit d'avoir soin de son peuple, & de lui procurer le soulagement qu'il demandoit; Moïse descendit ensuite pour aller retrouver le peuple, qui le voyant satisfait de la promesse que Dieu lui avoit faite, passa de l'extrême abbatement où il étoit, à une grande joie (*a*). Il lui dit de la part de Dieu, qu'il lui annonçoit la délivrance de ses maux; & dans le même instant, une grande multitude de cailles, dont les bords du golphe Arabique sont couverts, passa la mer, &, comme cet oiseau se plaît plus qu'aucun autre sur les terres, fatiguées par le trajet, elles se laisserent tomber dans le camp des Hébreux (*b*), qui les reçurent comme une nourriture que Dieu leur envoyoit dans leur extrême besoin. Pour Moïse, il lui rendit des actions de graces, de ce que, selon sa promesse, il avoit secouru si promptement son peuple.

VI. Dieu leur procura quelque temps après une autre sorte de nourriture. Car tandis que Moïse avoit les mains élevées pour lui rendre des actions de graces, il tomba une rosée, qui s'épaississant sur ses mains, lui fit connoître que c'étoit une nourriture que sa divine Majesté envoyoit à son peuple. Il en goûta; & comme il vit que le peuple, ne sçachant ce que c'étoit, croyoit que ce fût une véritable rosée (*c*), parce qu'on étoit

(*a*) Voyez Remarque I.
(*b*) Exod. *chap*. 16. ℣. 13.
(*c*) Voyez Remarque II.

dans la saison d'en voir, il lui apprit que ce n'étoit pas comme il le pensoit, une rosée ordinaire, mais une nourriture que Dieu lui présentoit pour sa conservation : pour l'en convaincre il en mangea, & en distribua au peuple, qui en mangea à son exemple, & la trouva bonne. Elle avoit le goût & la douceur du miel, & ressembloit, pour la figure, à du Bdellium, & pour la grosseur, à la Coriandre. Le peuple se pressa d'en ramasser; mais Moïse lui dit, que, comme cette nourriture ne lui manqueroit point, il n'en devoit recueillir chaque jour qu'un Assaron, qui est une sorte de mesure. Le motif de cet ordre étoit d'empêcher que les personnes puissantes n'usassent de violence pour en ramasser plus qu'elles n'en auroient besoin, & que les foibles ne pussent s'en procurer ce qui leur seroit nécessaire.

Ceux qui malgré cette défense en ramasserent plus d'un Assaron, ne tirerent aucun avantage de cette peine. Ce qu'ils avoient mis en réserve au-delà de cette mesure, ne leur servit de rien : car il s'aigrit en partie, & fut en partie mangé par les vers. Tant il est vrai que c'étoit une nourriture toute extraordinaire, & qui venoit de Dieu. Elle tenoit lieu à ceux qui en mangeoient, de toute autre nourriture. Il tombe encore aujourd'hui une rosée dans ce pays-là, pareille à celle qui tomba lorsque Dieu envoya de la nourriture à son peuple en considération de Moïse. Les Hébreux l'appellent *mane*, d'un mot qui dans leur langue veut dire, *qu'est-ce que cela ?* Ils vécurent avec plaisir de cette nourriture que Dieu leur envoyoit (*a*) ; & ils s'en nourrirent pendant les quarante ans qu'ils demeurerent dans le désert.

Exod. ch. 17. Les eaux de contradiction.

VII. Les Israëlites en quittant Elim, se rendirent à Raphidim, épuisés de soif. Ils avoient trouvé dans leurs précédentes marches, quelques foibles sources d'eau, mais ils n'en trouverent aucune en cet endroit. Ce manque d'eau les porta à murmurer de nouveau contre Moïse, qui se crut obligé de se soustraire pour un moment à leur violence. Il s'adressa à Dieu, & le pria de vouloir bien ajoûter à la grace qu'il leur avoit faite de leur donner de la nourriture, celle de leur procurer de quoi

(*a*) Dom Calmet n'avoit consulté que S. Gelenius, M. d'Andilly, lorsqu'il disoit (*Exod.* chap. 16. ℣. 15.) » que Joseph avance que ceux qui s'en nourrissoient, la trouvoient si délicieuse, qu'ils » ne désiroient rien autre chose. « ἀμύνει δὲ τοῖς ταύτην νεμομένοις τὴν ἐκ τῶν ἄλλων ἀπορίαν. Elle supplée à ceux qui en mangent, le défaut d'une autre nourriture.

appaiser leur soif: que la premiére grace leur étoit inutile, si l'eau leur manquoit. Dieu ne fit pas long-temps attendre son secours. Il promit de leur donner de l'eau en abondance, & *de la faire sortir* d'un endroit d'où ils n'eussent pû en espérer; *il lui ordonna* de frapper de sa baguette une pierre qu'il voyoit devant lui (*a*), *l'assura* qu'elle donneroit abondamment de l'eau pour tous les besoins du peuple, & qu'il en tireroit sans peine; parce qu'il avoit bien voulu porter son attention jusques-là.

Moïse ayant reçu cette promesse, vint retrouver le peuple, qui l'attendoit & le regardoit: car il avoit attaché ses yeux sur lui dès qu'il avoit commencé à descendre de l'élévation sur laquelle il étoit allé faire sa priére. Il lui dit que Dieu vouloit encore bien le tirer de la nécessité où il étoit, & cela d'une maniére qu'il n'eût jamais espéré; qu'il alloit faire sortir une source d'eau d'un rocher. Les Israëlites *crurent qu'il le leur faudroit percer*, & ils étoient surpris, qu'on crût capables de ce travail, des personnes consumées de fatigues & de soif. Mais Moïse l'ayant frappé de sa baguette, il s'ouvrit pour laisser couler une grande quantité d'eau, & très claire. Le prodige surprit beaucoup le peuple, & la vue seule de l'eau parut avoir calmé sa soif. Il en but, la trouva douce & agréable, & telle que sont toujours les présens que Dieu fait. Il respecta Moïse comme une personne que le Seigneur honoroit particuliérement, & Moïse offrit des sacrifices à Dieu, en action de graces du soin qu'il prenoit de son peuple. L'Ecriture sainte, qu'on conserve dans le Temple, marque qu'il lui avoit annoncé qu'il feroit sortir de l'eau d'un rocher.

(*a*) Ce furent, si l'on en croit Tacite, (Hist. liv. 5. 3.) des ânes sauvages qui donnerent occasion à Moïse de trouver d'abondantes sources d'eaux. Quoi! dans une armée de six cents mille hommes, qui est épuisée de soif, il ne s'est trouvé personne qui ait eu la présence d'esprit de chercher à découvrir dans les environs, quelque source d'eau! Et il a fallu qu'un troupeau d'ânes sauvages, qui gagnoit un rocher couvert d'un bois, fit naître la pensée qu'il pouvoit y en avoir sur ce rocher! Quelles ridicules impertinences ne débite point un Auteur qui prend le parti de parler contre la vérité?

CHAPITRE

CHAPITRE II.

I. LA réputation des Hébreux se répandit de tous côtés ; & les nations voisines apprenant ce qu'on en disoit, furent dans une grande inquiétude. Elles s'entr'exhorterent à se tenir sur leurs gardes, & même à tâcher de les exterminer. On appelle Amalécites les peuples qui habitent la Gobolite & Pétra (*a*) ; ils sont les plus braves de tous ces peuples, & c'étoient eux qui excitoient les autres nations à s'unir contre les Israëlites. Leurs Rois s'envoyerent réciproquement des Ambassadeurs, pour se porter à leur faire la guerre. » Ils se représentoient mutuellement, qu'une armée d'étrangers qui se sauvoient de l'Egypte, où ils avoient été en servitude, méditoient leur ruine ; qu'il n'étoit pas de leur intérêt de les mépriser ; *qu'au contraire* il étoit de la prudence, & que leur sûreté le demandoit, qu'ils s'unissent pour les détruire avant qu'ils prissent des forces & qu'ils s'étendissent, de peur que ne trouvant rien qui les arrêtât, ils n'eussent la hardiesse de commencer la guerre ; qu'on devoit les punir de s'être emparé du désert & de tout ce qu'ils y avoient fait ; qu'on n'auroit pas le même avantage, si on les laissoit entrer dans les terres & attaquer des villes ; qu'il étoit plus prudent de travailler à détruire une puissance lorsqu'elle ne faisoit que naître, que de vouloir lui donner des bornes après qu'elle se seroit fortifiée ; qu'en prévenant un ennemi, on l'empêche de prendre avantage ; que l'attaquer après qu'il s'est fortifié, c'est donner lieu de soupçonner qu'on ne s'y porte que par jalousie. On ne laisse prendre aucun avantage sur soi dans le premier parti : on paroît, dans le second, craindre après coup & trop tard. « Ces Princes se communiquerent ces considérations, & en ayant fait part aux peuples voisins, la guerre contre les Israëlites fut déclarée.

II. Moïse ne s'attendoit pas à cette déclaration, & elle lui causa d'autant plus d'inquiétude & d'embarras, que les ennemis étoient prêts de tomber sur lui. Ils s'étoient pourvus de

(*a*) Les Amalécites descendent d'Amalec, fils d'Eliphas, fils d'Esaü. *Genes.* ch. 26. ℣. 12. Voyez Joseph, Antiq. Juiv. liv. 2. chap. 1. numero 2. Fabricius, Geog. antiq. liv. 3. pag. 679. Reland, Palæst. illustr. Tom. 1.

tout ce qui étoit néceſſaire à leur entrepriſe, au lieu que tout manquoit aux Iſraëlites. Il crut cependant devoir commencer par tâcher de les conſoler, & de les porter à tout eſpérer de Dieu. Il leur remontra » que la même puiſſance qui les avoit » mis en liberté, les feroit triompher des ennemis qui les ve» noient attaquer; qu'ils avoient à la vérité une nombreuſe » armée, fournie de toute ſorte d'armes, de vivres, d'argent, » & de tout ce qui pouvoit donner du courage à des troupes; » mais que pour eux, ils devoient être perſuadés de ne man» quer de rien avec le ſecours de Dieu; qu'à la faveur d'une ſi » puiſſante protection, tout deviendroit au contraire chez les » ennemis, foibleſſe, petit nombre même, & qu'ils ne ſeroient » pas en état de vaincre de braves gens tels qu'il les connoiſſoit; » que les dangers auxquels ils avoient été expoſés, dangers » plus grands que ceux que l'on court à la guerre, devoient » leur avoir appris, combien la force qui vient de Dieu eſt in» vincible. Que dans la guerre, on ne combat que contre des » hommes; & qu'il leur avoit fallu lutter contre la faim & la » ſoif, maux infiniment plus inſupportables: contre la mer & » contre des montagnes qui leur fermoient le paſſage; qu'ils » avoient ſurmonté ces grands obſtacles par la puiſſance de » Dieu: enfin, il les exhorta à s'armer de courage, & à conſi» dérer que la victoire qu'ils avoient à remporter les mettroit » dans la plus heureuſe abondance.

Défaite des Amalécites.

III. Ce grand homme, après avoir raſſuré les Iſraëlites par ces réflexions, aſſembla les Officiers, auxquels il parla à tous en géneral, & à chacun en particulier. Il recommanda aux jeunes d'obéir aux anciens, & à ceux-ci d'être ſoumis au Général. Tous parurent mépriſer les dangers, & être prêts à bien faire, dans l'eſpérance de voir la fin de leurs maux. Ils priérent Moïſe, dans cette chaleur, de les mener à l'ennemi, le retardement n'étant propre qu'à rallentir leur courage. Il choiſit dans cette grande multitude, qui étoit en état de porter les armes, ceux qu'il en crut plus capables, & il leur donna pour Général Joſué fils de Nun (a) de la tribu d'Ephraïm. C'étoit un homme capable de ſupporter courageuſement les plus grands travaux: d'une piété ſincére, penſant juſte, parlant également bien, & qui étoit le diſciple de Moïſe pour les choſes qui regar-

(a) Miniſter ejus Joſue filius Nun, non recedebat de Tabernaculo. *Exod.* chap. 33. ℣. 11.

doient Dieu. On mit quelques troupes autour de la montagne (*a*). On en commanda un plus grand nombre pour la garde du camp, des femmes & des enfans ; on passa la nuit à racommoder les armes qui en avoient besoin & à attendre l'ordre des Officiers, pour marcher aussi-tot que Moïse l'auroit ordonné. Pour lui, il s'appliqua à instruire Josué de la manière dont il devoit conduire l'armée & la mettre en bataille. Lorsque le jour parut, il exhorta de nouveau Josué à répondre par sa conduite, à l'espérance qu'on avoit conçue de lui, & à mériter par sa prudence l'estime des troupes dans cette expédition. Il exhorta pareillement les autres chefs, & l'armée ayant pris les armes, il la fit marcher contre les ennemis. Après avoir fait les préparatifs convenables, & l'avoir animée par ses discours, il la confia à la divine Providence, à la sage conduite de Josué, & il se retira sur la montagne.

IV. On en vint aux mains, on s'anima de part & d'autre à bien faire, & on se battit avec un grand courage. Tandis que Moïse avoit les mains élevées, les Israëlites poussoient vivement leurs ennemis ; mais lorsque la fatigue les lui faisoit baisser, les Amalécites avoient l'avantage. C'est pourquoi il dit à Aaron & à Hur, qui avoit épousé sa sœur Marie, de se mettre chacun à ses côtés, d'appuyer ses mains, qui soûtenoient les Israëlites, & de ne les pas laisser tomber de fatigue. Ils le firent, & les Israëlites défirent entiérement les Amalécites. La victoire fut si complette, que les ennemis y eussent tous péri, si la nuit qui survint n'eût empêché de les poursuivre.

Cette défaite jetta l'épouvante dans l'esprit des peuples voi-

(*a*) » Moïse ordonna ensuite quelques » troupes pour empêcher les ennemis de » se saisir des lieux d'où son armée tiroit » de l'eau. « La paraphrase est exacte, & rend bien la pensée de Joseph, si son texte n'est pas altéré, mais je suppose qu'υδωρ a pris la place d'ορος. Les Editions antérieures a celle de M. Hâvercamp n'avoient point οπλιτων après εταξε. Soit qu'il l'ait rétabli par le secours de quelque manuscrit, soit que ç'ait été seulement par conjecture, le sens le demande. Mais il a supprimé των πλειςων devant επιφυλακῃ que je crois qu'on doit conserver, en changeant les deux omega en autant d'omicron, & effaçant νυν d'après l'article, pour mettre à sa place βραχυ δε τι προς το ορος εταξε των οπλιτων το δε πλειςον επι φυλακῃ, &c. Moïse posta un petit corps de troupes pour garder la montagne. Il en mit un plus considérable pour la garde du camp, des femmes & des enfans. Le camp des Israëlites renfermoit dans son enceinte le rocher d'où Moïse avoit fait sortir de l'eau. Ainsi, en disant qu'il avoit mis des troupes pour garder le camp, c'étoit dire qu'il en avoit mis pour la garde de ce rocher, & le remarquer en particulier, n'eût été qu'une répétition inutile ; mais ayant envoyé les troupes au combat, il étoit allé sur une montagne προς το ορος avec Aaron & Hur, & il jugea nécessaire d'y poster aussi un petit corps pour le garder.

fins, & les Hébreux en tirerent de grands & de signalés avantages. Ils manquoient auparavant des choses les plus nécessaires à la vie, & ils trouverent de grandes richesses dans le camp des ennemis, dont tout le monde profita. Les fruits de cette victoire ne furent point bornés au temps où ils la remporterent; ils en ont ressenti par la suite les effets importants. Elle jetta la terreur dans le cœur de toutes les nations voisines, ausquelles depuis ils ont toujours été redoutables. Ils trouverent dans le camp (*a*) ennemi, de l'or, de l'argent, & beaucoup de l'un & de l'autre métal qui étoit monnoyé; des vaisseaux d'airain, dont les troupes ennemies se servoient pour les usages ordinaires de la vie; toute sorte d'équipages de guerre, des armes, des étoffes, des meubles, des servives, & plusieurs espèces de bétail: en un mot, tout ce dont une armée qui est en campagne a coutume de se pourvoir. De si grands avantages animerent beaucoup les Israëlites. Ils se piquerent de bravoure, & il n'y eut point de travail auquel ils ne se livrassent, persuadés qu'avec le travail ils viendroient à bout de tout.

V. Moïse fit *piller* les morts le lendemain (*b*), ramasserles armes que les ennemis avoient jettées pour s'enfuir, & il donna des récompenses à ceux qui s'étoient le plus distingués. Il loüa beaucoup Josué, dont la sage conduite avoit mérité l'approbation de toute l'armée. Aucun Israëlite ne fut tué dans cette bataille; & le nombre des ennemis qui y périt fut si grand, qu'on ne put le compter. Moïse fit élever un autel, sur lequel il offrit des sacrifices en action de grace, & il le dédia au DIEU-VAINQUEUR (*c*). Il prédit que les Amalécites seroient un jour détruits entiérement, pour avoir attaqué les Israëlites dans le

(*a*) La correction que l'Auteur de la Note * propose n'est point nécessaire. ἑκατέρων est à sa place, & il ne la doit pas céder à κρατέρων. S'il y avoit quelque changement à faire dans le texte de Joseph, ce seroit, ce semble, de transporter πολυ δ' επισημον πληθος εκατερων, & de le mettre entre το στρατοπεδο & και σκευη. » On » trouva beaucoup d'or & d'argent dans » le camp, & beaucoup de l'un & de l'autre » métal qui étoit monnoyé; & des vais- » seaux de cuivre, dont les ennemis se » servoient pour les usages de la vie. «

(*b*) On dit dépouiller les morts. Mais en faisant Joseph parler François, je n'aurois pas fait connoître sa pensée. Le mot de dépouiller, dans notre langue, lorsqu'on parle d'une bataille gagnée, signifie ôter tous les habits d'un ennemi mort, le mettre à nud. Et Joseph dit que cela étoit défendu aux Juifs. Ils pouvoient piller un ennemi mort, lui ôter ses armes, prendre son argent, & peut-être ses habits de dessus, mais il ne leur étoit pas permis de le mettre à nud. Comme cependant piller les morts pourroit choquer, je dirai toujours dans la suite, les dépouiller. On voudra bien se souvenir, que les Juifs ne portoient pas ce dépouillement aussi loin qu'on le porte aujourd'hui.

(*c*) Exod. *chap.* 17. ℣. 14. 1. Rois, *chap.* 15. ℣. 3.

désert, où ils souffroient beaucoup. Il donna un grand repas aux troupes, pour les remettre de leurs fatigues. Ce fut ainsi que se termina la première guerre que les Israëlites, délivrés de la captivité d'Egypte, eurent à soûtenir. Après que les réjouissances, qu'on se permit à l'occasion de cette victoire, furent passées, & que Moïse eut donné quelque repos au peuple, dont la plus grande partie se trouva alors pourvue d'armes, il le fit décamper pour aller au mont Sinaï, après trois mois d'une marche assez lente depuis la sortie d'Egypte. Ç'avoit été sur cette montagne, que Moïse avoit vû le buisson ardent (*a*) & les autres prodiges que nous avons rapportés.

CHAPITRE III.

An du monde 2514.

LE beau-pere de Moïse, qui s'appelloit Raguel, ayant appris les grandes choses qu'il faisoit, vint le trouver. Comme il lui amenoit (*b*) sa femme & ses enfans, son arrivée lui fit beaucoup de plaisir. Il offrit des sacrifices & il donna à manger au peuple auprès du buisson qui avoit été en feu sans se consumer. Chacun prit place dans ce repas, selon le rang que tenoit sa famille. Aaron, qui étoit à la table de Raguel, chanta des Hymnes en l'honneur de Dieu, qu'on loua comme la cause & l'auteur du salut & de la liberté de la nation. On donna aussi des louanges au Général, de ce que, par sa conduite sage & prudente, toutes choses avoient réussi comme on le souhaitoit. Raguel fit un grand éloge des sentimens de reconnoissance dont le peuple étoit pénétré pour Moïse, & il parla avec admiration du soin & de l'application que son gendre avoit pour le salut de ses concitoyens.

(*a*) Exod. *chap.* 19. ℣. 1.

(*b*) » Raguel vint trouver Moïse ..... & » voir Séphora sa fille, & ses petits-fils. « [M. d'Andilly] Le P. Salien, & Schotanus, qui ont vû le même sens dans le commencement de ce Chapitre, en ont pris occasion de reprocher à Joseph qu'il contredisoit l'Ecriture. Il est vrai que son texte, dans l'état où il étoit dans les Editions qui avoient paru de leur temps, présentoit naturellement ce sens. C'est la justification de l'élégant Traducteur: mais ce n'étoit pas un droit aux Censeurs de Joseph, de lui faire un reproche d'une faute dont il n'étoit pas coupable. Ils devoient sentir qu'il y avoit quelque dérangement dans son texte, & on ne peut appuyer rien sur un texte qui n'est pas constaté. Ils pouvoient consulter l'ancien Interprète; ils eussent vû, qu'il ne fait rien dire à Joseph qui puisse justifier le reproche qu'ils lui font. On peut consulter la Note *O*, pag. 125. & la manière dont cet endroit est rétabli dans la dernière Edition.

CHAPITRE IV.

I. RAGUEL remarqua le jour suivant, que Moïse étoit accablé d'affaires. Il jugeoit tous les différends du peuple, & tout le monde s'adressoit à lui, persuadé que lui seul pouvoit rendre une exacte justice, s'il en vouloit prendre la peine. Ceux qui perdoient leur cause s'en consoloient, parce qu'ils étoient convaincus que la justice seule, dégagée de toute passion, avoit décidé de leur affaire. Raguel ne voulut pas empêcher le peuple de profiter des lumières de son Conducteur. Il ne dit donc rien alors; mais quand Moïse fut débarrassé de la multitude, il le prit en particulier pour lui remontrer ce qu'il lui convenoit de faire. » Il lui conseilla de se décharger des affaires moins importantes sur des personnes qu'il choisiroit; » & de se réserver la connoissance de celles qui seroient de » conséquence & qui regarderoient le bien géneral; étant certain, que pour juger les procès ordinaires & communs, il » trouveroit assez de personnes parmi les Hébreux capables de » s'acquiter de cet emploi. Mais qu'il n'y avoit que lui qui » fût en état de veiller à la conservation d'un si grand peuple. » Je connois, ajoûta-t-il, le prix de votre vertu, & je sçais le » crédit que vous avez auprès de Dieu, pour attirer sa protection sur ce peuple; ainsi, je vous conseille de laisser à d'autres le soin de terminer ses différends, de juger ses procès, & » de régler ses autres affaires, pour vous attacher uniquement » au service de Dieu, & travailler à tirer votre peuple de tout » état fâcheux où il pourroit se trouver.

» Pour le gouvernement politique, mon sentiment est que vous » fassiez passer l'armée en revuë, & qu'après l'avoir divisée, » premiérement en corps de dix mille hommes, vous donniez » des Commandans à chaque division *de cette première espèce*; » vous la partagerez ensuite en corps de mille, de cinq cents, » de cent, & enfin de cinquante. Vous mettrez à la tête de » chacune de ces divisions, des Officiers, qui subdiviseront » ceux qui seront sous leur commandement, en troupes de » trente, de vingt, & de dix; & ceux qu'ils établiront sur ces » derniéres divisions en prendront le nom. Pour décider les » différends qui peuvent s'élever parmi le peuple, vous choi-

» ſirez ceux que ce même peuple vous témoignera être les plus » gens de bien & les plus capables. Lorſqu'il leur tombera quel- » que affaire importante, ils en feront rapport aux Officiers » qui ſont dans les charges ſupérieures, & ſi ces Officiers trou- » vent qu'elle ſouffre difficulté, ils vous la remettront. De cette » façon, la juſtice ſera rendue au peuple; & occupé unique- » ment du ſervice de Dieu, vous ſerez plus en état d'attirer » ſa protection ſur lui.

II. Moïſe reçut bien les avis que lui donnoit ſon beau-pere; & il en fit la régle de ſa conduite. Il ne diſſimula point les avoir reçus, & il ne s'attribua pas le mérite de cette forme de gouvernement. Il en fit honneur devant le peuple à celui qui l'avoit propoſée, & il marque dans les ſaints Livres, que Raguel en étoit l'Auteur: convaincu, que ſi l'on peut ſe faire de la réputation en s'attribuant les découvertes des autres, il eſt infiniment plus glorieux de rendre juſtice au mérite. Ce ſeul trait peut faire connoître ſa vertu, mais nous aurons occaſion d'en parler en d'autres endroits de cet Ouvrage.

CHAPITRE V.

I. CE grand homme aſſembla le peuple pour lui dire qu'il alloit traiter avec Dieu ſur le mont Sinaï; qu'il reviendroit le trouver, & qu'il lui feroit connoître ſa volonté; il monta enſuite ſur la montagne, après lui avoir ordonné de s'en approcher, pour marquer l'eſtime qu'il faiſoit du voiſinage de Dieu. La montagne de Sinaï eſt une des plus hautes de celles de ce pays-là. Sa hauteur, & la profondeur des précipices qui l'environnent, la rendent preſque inacceſſible, & font qu'on n'en ſupporte la vuë qu'avec peine. Le ſentiment d'ailleurs, dans lequel on eſt que Dieu y habite, imprime une crainte religieuſe, & fait qu'on n'oſe preſque en approcher. Les Iſraëlites, pour obéir à Moïſe, allerent camper au pied. Les promeſſes qu'il leur avoit faites, qu'il ne retourneroit qu'après leur avoir obtenu des avantages ſignalés, les ſoûtenoient & animoient leur courage: ils célébrerent des fêtes en attendant ſon retour, & entre les autres exercices de piété qu'ils pratiquerent, ils s'abſtinrent trois jours d'avoir commerce avec leurs femmes, comme Moïſe le leur avoit ordonné, & ils prioient Dieu qu'il

les traitât avec bonté, & qu'il leur donnât une forme de gouvernement sous lequel ils pussent vivre heureux. Leurs tables furent mieux servies pendant ces fêtes; & hommes, femmes & enfans, s'habillerent plus proprement (*a*), mais toujours avec décence.

II. Deux jours se passerent en ces réjouissances. Une nuée parut le troisiéme sur le camp des Israëlites, qui n'avoient rien vû de semblable, & qui couvroit tout le lieu qu'occupoient leurs tentes. Le reste du ciel étoit serein, lorsque des vents violents s'étant élevés, il plut beaucoup, les éclairs brillerent, & le tonnerre qui tomba, annonça la présence de Dieu, qui accordoit avec bonté à Moïse ce qu'il lui demandoit. Du reste, ceux qui liront mon Ouvrage en porteront tel jugement qu'il leur plaira. Pour moi, je dois rapporter les choses comme je les trouve dans les saintes Ecritures.

Ce que les Hébreux voyoient, ce qu'ils entendoient, leur causoit beaucoup de trouble. Tout, dans cet évenement, leur paroissoit extraordinaire, & la persuasion où ils étoient que Dieu descendoit sur cette montagne, tenoit leur esprit dans de telles inquiétudes, & dans une telle épouvante, qu'ils crurent que Dieu avoit fait mourir leur Conducteur, & qu'ils craignoient pour eux-mêmes une semblable destinée.

III. Ils étoient dans ces violentes agitations, lorsque Moïse leur apparut. Son visage étoit gai, & sa contenance majestueuse. Sa présence dissipa leurs craintes, & leur fit concevoir d'heureuses espérances pour l'avenir. Aussi-tôt qu'il parut, l'air s'éclaircit, les vents se dissiperent, & le tonnerre cessa. Il leur ordonna de s'assembler pour entendre ce que Dieu alloit leur dire par son ministere. Le peuple obéit, & Moïse s'étant mis sur une petite élévation, pour se faire mieux entendre, il leur parla ainsi: *Dignes enfans d'Abraham*, » Dieu m'a reçu avec sa bonté or-
» dinaire, & il descend lui-même dans votre camp pour vous
» promettre une vie heureuse, & vous prescrire la forme de
» gouvernement que vous devez observer. Par respect pour sa
» divine Majesté, & *par reconnoissance* pour tout ce qu'il a fait
» en votre faveur, ne méprisez point ce que j'ai à vous dire.
» Ne regardez pas que c'est moi qui vous parle, ni que c'est
» la voix d'un homme *qui vous porte ses ordres*. Méditez l'élé-

(*a*) Exod. *chap.* 19. ỳ. 11.

» vation des choses que je vais vous dire. Vous sentirez la grandeur de celui qui les a conçues, & qui n'a pas dédaigné de me les communiquer pour votre bien. Ce n'est point Moïse, fils d'Aram & de Jocabed, qui vous parle: c'est celui qui a fait couler du sang au lieu d'eau dans le Nil; qui a terrassé l'orgueil des Egyptiens; qui vous a ouvert un chemin au milieu de la mer; qui vous a envoyé du ciel de la nourriture, lorsqu'elle vous manquoit; qui a fait sortir l'eau d'un rocher, lorsque vous n'en aviez point. C'est à lui que furent redevables, Adam, d'avoir joui des fruits de la terre & des *productions* de la mer: Noé, de n'avoir point péri dans les eaux du déluge: Abraham notre pere, de s'être établi après bien des courses, dans la terre de Canaan: Isaac, d'être né d'un pere & d'une mere avancés en âge: Jacob, d'avoir eu la consolation de se voir pere de douze enfans; & Joseph, d'avoir eu le commandement sur toute l'Egypte. C'est le même Dieu, qui veut bien vous faire annoncer ses ordres par mon ministere. Respectez-les, & qu'ils vous soient plus précieux que ne vous sont chers vos femmes & vos enfans. Si vous lui obéissez, vous jouirez d'un grand bonheur. Vous recueillerez les fruits de la terre, & la mer n'aura point de tempête pour vous. Vos enfans viendront heureusement au monde, & vos ennemis vous craindront. J'ai entendu la voix du Dieu immortel, lorsque j'ai eu l'honneur de me présenter devant lui. Tant il prend soin de nous & de notre conservation!

IV. Après que Moïse eut ainsi parlé au peuple, il le fit avancer avec les femmes & les enfans, pour entendre Dieu luimême leur commander ce qu'ils devoient faire; de peur qu'une langue mortelle, n'exprimant que foiblement cette divine parole, n'en affoiblît la force & l'élévation. Ils entendirent une voix qui venoit d'en-haut, & il n'y eut aucun des Préceptes que Moïse a laissés dans les deux Tables de la Loi, qu'ils n'entendissent distinctement. Je ne puis pas les rendre littéralement (*a*), mais j'en vais faire connoître le sens.

(*a*) Joseph fait le mystérieux dans la Traduction de M. d'Andilly. Il y dit qu'il n'est pas permis de rapporter les propres paroles du Décalogue, comme si, le quatriéme Commandement excepté, Dieu ne vouloit pas que toutes ses créatures observassent les neuf autres. Comme s'il y avoit de l'irreligion à faire connoître les mots dont Moïse s'est servi pour exprimer les Commandemens qu'il fait à tout le genre humain. Mais υ θεμιτὸν ne veut pas dire ici, *je ne puis pas*, dans le

V. Le premier article de notre Loi nous enſeigne qu'il n'y a qu'un Dieu, & qu'il le faut honorer. Le ſecond, nous défend de faire aucune repréſentation d'animal pour l'adorer. Le troiſiéme, de ne point jurer par le Nom de Dieu ſans néceſſité. Le quatriéme ordonne d'obſerver le jour du Sabbat, ſans y travailler à aucun ouvrage.

Des ſix autres Commandemens que Dieu nous a donnés, le premier ordonne de reſpecter nos parens. Le ſecond défend de commettre d'homicide. Le troiſiéme, de tomber dans l'adultere. Le quatriéme, de voler. Le cinquiéme, de porter un faux témoignage; & le ſixiéme, de ſouhaiter le bien de notre prochain.

VI. Le peuple marqua une grande joie d'entendre, de la bouche de Dieu même, ce que Moïſe lui avoit annoncé. On congédia enſuite l'aſſemblée; & le peuple s'étant raſſemblé les jours ſuivans devant la tente de Moïſe, il le pria de lui donner, de la part de Dieu, d'autres Loix plus étendues (*a*). Il lui en donna, & lui preſcrivit la manière dont il devoit ſe conduire. J'en donnerai une plus grande connoiſſance, & j'ai deſſein d'en traiter en particulier, mais ce ſera dans un autre Ouvrage (*b*).

VII. Les choſes ainſi réglées, Moïſe retourna ſur le mont Sinaï, après en avoir averti le peuple, qui l'y regarda monter. Il y demeura quarante jours, & ce temps, qui parut long au peuple, lui fit craindre qu'il ne lui fût arrivé quelque accident. Aucun de tous les dangers auxquels il s'étoit vû expoſé, ne lui avoit cauſé tant de peine que la penſée que ſon Chef fût mort. Dans cette inquiétude, deux ſentimens le partagerent. Les uns croyoient qu'il avoit été dévoré par quelque bête féroce qu'il avoit rencontrée: ceux ſur-tout qui ne lui étoient pas attachés, en parloient ainſi. D'autres diſoient qu'il alloit ſe rejoindre à Dieu. Les perſonnes judicieuſes & ſages ne ſe paſſionnoient

ſens qu'a quelquefois *neſas* dans la langue Latine. *Horac. liv.* 1. *Od. od.* 1. *Ovid.* 3. *Faſt.* vers 325. *Stace.* 3. *liv. Thébaïde*, vers 562.

(*a*) Joſeph ne parle point du veau d'or que les Iſraëlites obligerent Aaron de leur faire, & qu'ils adorerent. C'eſt, diſent les Sçavans chez qui il eſt décidé de le condamner ſans examiner autrement s'il eſt coupable, qu'il a voulu ménager ſa nation. Cela peut être, mais ſi ç'a été le motif de ſon ſilence ici, il n'a pas toujours eu la même diſcrétion; car ce qu'il rapporte de Salomon, de Jeroboam, de Joram, de Manaſſé, & des Zélateurs, ne ſont pas des crimes moins honteux que l'adoration du veau d'or.

(*b*) Vrai-ſemblement dans les quatre Livres qu'il promet en finiſſant ſes Antiquités, & dans leſquels il devoit traiter des ſentimens des Juifs, de Dieu, de ſon eſſence, & des Loix.

pour aucune de ces pensées, & elles se soumettoient en paix à la divine Providence. Elles n'ignoroient pas que nous étions tous exposés à être dévorés par les bêtes, mais la grande vertu de Moïse leur faisoit juger qu'il pouvoit être allé se réunir à Dieu. Elles étoient cependant extrêmement affligées, d'être privées d'un Chef & d'un Conducteur, tel qu'il leur étoit impossible d'en trouver un semblable. Comme elles ne voyoient rien qui pût flatter leurs espérances, elles ne pouvoient s'empêcher de se laisser aller à la tristesse & au découragement. On n'osoit décamper, parce que Moïse avoit ordonné de l'attendre dans l'endroit où l'on étoit campé.

VIII Moïse descendit enfin de la montagne, après y avoir demeuré quarante jours & autant de nuits sans avoir rien pris des choses dont les hommes ont coûtume de se nourrir. Son retour remplit les Israëlites de beaucoup de joie. Il leur fit connoître combien Dieu prenoit soin d'eux, & leur dit que pendant qu'il étoit sur la montagne, Dieu lui avoit enseigné la manière dont ils devoit se conduire pour vivre heureux; qu'il ordonnoit qu'on lui élevât un Tabernacle, dans lequel il vouloit descendre pour demeurer avec son peuple. Que pouvant être transporté dans quelque endroit qu'ils allassent, ils ne seroient pas obligés d'aller le consulter sur le mont Sinaï; qu'il descendroit dans son Tabernacle, & qu'il y exauceroit leurs priéres; que pour sa forme & ses proportions, cela ne devoit pas les inquiéter, Dieu ayant bien voulu l'instruire de la manière dont il devoit être construit.

CHAPITRE VI.

I. MOÏSE montra en même temps au peuple deux Tables, sur lesquelles Dieu même avoit gravé les dix Commandemens, cinq sur chacune. Le retour de ce sage Conducteur, & tout ce qu'il annonçoit, causa beaucoup de joie parmi le peuple. Tous s'empressérent, autant que l'état de leurs affaires le leur permettoit, de concourir à la bonne œuvre. On offrit pour cela de l'or, de l'argent, du cuivre, du bois excellent & incorruptible, du poil de chévres, des peaux de brebis, dont les unes étoient teintes en couleur hiacinte, d'autres en écarlate. Il y en avoit qui avoient l'éclat de la pourpre, & quelques-unes

Zéle des Israëlites a fournir ce qui étoit nécessaire pour la construction du Tabernacle.

étoient d'un grand blanc. Des laines, teintes de ces différentes couleurs, du *byssus* (*a*), des pierres précieuses pour être montées en or, & qui font une riche parure. Enfin, une grande quantité de parfums. Tout fut employé à l'usage du Tabernacle, qui ne devoit différer d'un Temple que par sa destination à pouvoir être transporté dès qu'on le voudroit. Ces présens furent offerts avec beaucoup de zéle, chacun ayant tâché de se surpasser. Moïse, par l'ordre de Dieu, chargea du travail des Ouvriers tels que le peuple n'eût pas manqué de les choisir, si le choix eût dépendu de lui. Leurs noms sont, ainsi que l'Ecriture le rapporte, Beseleël, de la tribu de Juda, fils d'Ouri & de Marie, sœur de Moïse : Ooliab, de la tribu de Dan, fils d'Asisamech. Le peuple se prêta avec tant d'ardeur à fournir tout ce qui étoit nécessaire, que Moïse fut obligé de l'arrêter, & de faire publier que ce que l'on avoit offert suffisoit, comme l'assuroient ceux qui étoient chargés de l'ouvrage. On se mit donc à travailler à la construction du Tabernacle, & Moïse régla la hauteur qu'il devoit avoir, les proportions qu'il

(*a*) Ceux qui ont traduit l'Ecriture en François, ont rendu ce que l'Hébreu appelle [*shésh^{e}* & *boûts^{e}*] & les Septante, βύσσος par *lin*, *fin lin*. Comme on ne convient pas bien de ce que c'étoit, on a cru devoir conserver le mot de *byssus*, & ne le pas rendre par un terme François qui pourroit signifier toute autre chose que ce que les Hébreux entendoient par [*shésh^{e}* & *boûts^{e}*] & les Grecs par *byssos*. Mais sans prétendre déterminer ce qu'on doit entendre par βύσσος, il semble assez certain que ce n'étoit pas du lin, & que si l'on se servoit de l'un & de l'autre pour s'habiller, ce n'étoit pas cependant la même matière.

Saint Astere, Evêque d'Apamée, a pû ne pas sçavoir ce que signifient [*shésh^{e}* & *boûts^{e}*] en Hébreu, mais il n'a pû ignorer ce qu'on appelloit dans sa langue, βύσσος : & ce qu'il en dit dans son Homélie sur le mauvais riche, fait voir que ce n'étoit pas du lin. » Que si vous avez » besoin d'un habit plus léger, Dieu, » pour une plus grande commodité, vous » donne le lin. Les habits qu'on en fait, » vous couvrent sans être pesans. « Il ajoûte : » Mais si méprisant les habits de lai» ne, & ceux que le Créateur vous donne » pour la nécessité, & vous laissant aller » à de vaines imaginations, & à des » desirs insatiables, vous allez chercher » pour vous habiller, du byssus & des » vers de Perse ; c'est molesse, c'est lu» xe, c'est abus des dons de Dieu. « Ce que saint Astere dit ici, paroît favoriser le sentiment de ceux qui croient que notre soie est le byssus des Anciens. Car comme il voyoit tous les jours des habits qui en étoient faits, & contre le luxe desquels il déclamoit ; il ne pouvoit pas ignorer ce que c'étoit. Cependant il paroît distinguer le byssus & le vers de Perse. Philon, qui étant d'Egypte, ne pouvoit ignorer ce qu'on y appelloit byssus, dit *Vit. Mos. pag. 667. c. d.* qu'il naissoit de la terre ; expression qui ne convient qu'au coton ou au lin. Il dit ailleurs, *de Somn. pag. 597. c.* que la toile du byssus se fait de chose qui ne meurt point. Rien ne convient moins à la soie. Joseph dit de même, *Antiq. Juiv. liv. 3. chap. 7. vers la fin* ; mais ce qui est particulier, c'est qu'il confond le lin avec le byssus. Le peu d'exactitude de cet Auteur, & celle de quelques autres Ecrivains, font que nous ne pouvons avoir d'idées exactes de plusieurs choses dont ils parlent.

falloit lui donner, & les vases qui devoient servir aux sacrifices, comme Dieu l'avoit ordonné. Les femmes se distinguerent par leur zéle à travailler aux Robes sacrées, & à tout ce qui pouvoit contribuer à rendre le culte de Dieu plus auguste.

II Tout étant prêt, l'or, l'argent, le cuivre & les étoffes, Moïse indiqua une fête, & après avoir ordonné qu'on offrît des sacrifices, chacun selon son pouvoir, il fit dresser le Tabernacle sur le plan que je vais tracer. Il en mesura premiérement l'aire, & il lui donna cent coudées de long, sur cinquante de large. Il fit faire des colonnes de bronze, hautes de (*a*) cinq coudées. Il en destina vingt pour les deux côtés qui avoient chacun cent coudées de long, & dix pour chacune des deux autres qui n'en avoient que cinquante.

Enceinte du Tabernacle.

Ces colonnes avoient chacune des anneaux & des chapiteaux d'argent, & leur base qui étoit de cuivre, finissant en pointe comme le bout d'une pique, s'enfonçoit en terre. Des cordons, passés dans ces anneaux, alloient s'attacher à la tête de clous de cuivre longs d'une coudée. Ces clous, enfoncés en terre devant chaque colonne, l'assuroient contre l'impression du vent.

Une fine toile de byssus enfermoit les trois côtés de l'aire. Elle descendoit du chapiteau des colonnes, en couvroit les bases & flottoit à terre. Elle formoit de cette manière une espèce de cloison autour de l'aire. Telle étoit la disposition de ses trois côtés. Le quatriéme, qui faisoit la face de cette enceinte, avoit cinquante coudées de large, dont on en avoit retranché vingt pour l'entrée, dans laquelle deux pilastres formoient une espèce de vestibule. Ces pilastres étoient tout couverts de lames d'argent, excepté leurs bases, car elles étoient de cuivre. Il y avoit de chaque côté de ce vestibule, trois pilastres affermis & assurés dans un seuil. Un voile, semblable à celui des autres côtés, couvroit cette partie du devant de l'aire. Un autre rideau, long de vingt coudées & haut de cinq, étoit devant l'entrée. Il étoit de plusieurs couleurs; de pourpre, d'écarlate, de bleu céleste, & de byssus. On y avoit figuré plusieurs fleurs, mais on n'y avoit représenté aucune figure d'animaux.

En entrant dans l'aire, se présentoit une grande cuvette d'ai-

(*a*) Altitudo quinque cubitorum erit. *Exod. chap.* 27. ỳ. 18. Le P. Calmet leur donne dix coudées de hauteur. Défaut d'attention ou d'impression. *Diction. Bibl.* Tabern.

rain avec sa base du même métal. On y mettoit de l'eau, qui servoit aux Prêtres pour se laver les pieds & les mains.

Tabernacle.

III Moïse mit le Tabernacle au milieu de cette aire; & il le tourna vers l'Orient, afin que le soleil à son lever, dardât dessus ses premiers rayons. Il avoit trente coudées de long sur dix de large *(a)*: d'un de ses côtés il regardoit le Midi; & le Nord de l'autre, & il présentoit le fond au Couchant. Sa hauteur étoit égale à sa largeur: c'est-à-dire, qu'elle étoit de dix coudées.

Les côtés du nord & du midi étoient fermés par vingt membrures ou ais, tirées à l'équerre. Leur largeur étoit d'une coudée & demie, sur une épaisseur de quatre doigts, & elles étoient couvertes de lames d'or en dedans & en dehors. Chaque membrure avoit deux tenons. Elles s'emboitoient dans deux bases d'argent, qui avoient chacune une mortaise pour les recevoir. *(b)* Le côté du couchant avoit six de ces membrures, & elles étoient toutes jointes si exactement, qu'on ne pouvoit s'en appercevoir, & qu'on croyoit que le tout n'étoit qu'une seule piéce couverte d'or par dedans & par dehors. Il y en avoit vingt du côté du midi, autant du côté du nord; & comme elles étoient larges chacune d'une coudée & demie, elles formoient une étenduë de trente coudées. Une refendue en deux remplissoit, aux angles, la coudée que les dix ne formoient pas; & à la largeur près, elle étoit semblable aux autres.

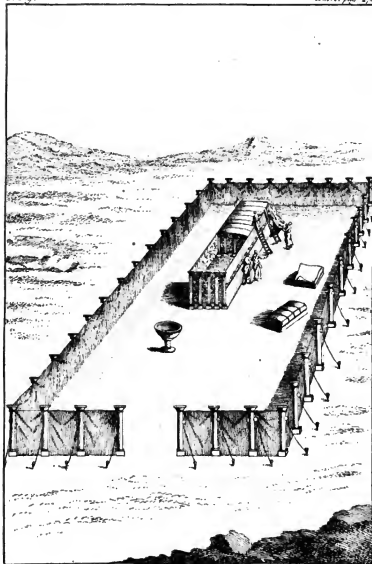
Sur ces membrures, mais par dehors, étoient soudés & paroissoient en sortir des anneaux d'or, qui, rangés sur la même ligne, se regardoient mutuellement. Des piéces de bois, couvertes de lames d'or, longues de cinq coudées, les enfiloient, & se joignant sur les bouts, par forme d'emboitement, rendoient ces membrures inébranlables. Il n'y avoit au fond qu'une seule piéce de traverse, qui se coulant par les anneaux, alloit se joindre à celles du nord & du midi, qui s'emboitoient avec

(a) Joseph disoit dans les anciennes Editions, que le Tabernacle étoit large de douze coudées. C'est une faute, mais de ses Copistes; & si ses Traducteurs, ou ceux qui ont parlé de cet endroit, * n'eussent pas voulu ou pû consulter son ancien Interprète, une légere attention à ce qu'il ajoûte, que sa largeur étoit la même que sa hauteur, & ce qu'il dit dans le numero suivant, que le voile qui étoit devant le Saint des Saints, avoit dix coudées en longueur & en hauteur, eût suffi pour leur faire appercevoir qu'il ne pouvoit pas le faire large de douze coudées.

(b) Voyez Remarque IV.

* S. Gelenius, M. d'Andilly, le P. Calmet. *Exod. chap. 26. ℣. 27.*

6e. Fig. Tom. I. pag. 270.



elle comme par une espèce de charnière. Cela avoit été pratiqué, afin que la violence du vent, ou quelque autre accident, ne pût ébranler le Tabernacle, mais qu'il fût toujours ferme & solide.

IV. Après que Moïse eut ainsi tiercé l'intérieur du Tabernacle, il mit quatre membrures, *en forme de pilastres*, à dix coudées de son fond occidental. Elles étoient faites comme les autres, portées sur des bases semblables, & peu éloignées les unes des autres. Il n'y avoit que le Grand-Prêtre à qui il fût permis d'entrer dans la partie du Tabernacle qui étoit entre son fond & ces pilastres. Les simples Prêtres pouvoient entrer dans l'autre partie. Moïse l'avoit ainsi partagé, pour figurer en quelque façon la nature de l'Univers. Car cette partie, que terminoient les quatre pilastres, & où les simples Prêtres ne pouvoient entrer, étoit comme le Ciel, où il n'y a que Dieu. Les vingt coudées qui restoient, étoient comme la terre & la mer, qui sont ouvertes à tout le monde.

Cinq membrures, couvertes de lames d'or & portées sur des bases de bronze (*a*), se présentoient à l'entrée du Tabernacle, qui étoit fermé par une piéce d'étoffe teinte de différentes couleurs de byssus, de pourpre, d'écarlate & de bleu céleste. La premiére piéce ou le premier voile, avoit dix coudées en largeur & en hauteur, & il couvroit les pilastres, qui terminant le Saint des Saints (*b*), mettoient derrière eux cet endroit, où il n'étoit permis qu'au Grand-Prêtre d'entrer, & empêchoit que la vuë n'y pût pénétrer. On appelloit tout le Tabernacle, Saint; mais la partie dont je parle, s'appelloit le Saint des Saints. On avoit représenté sur les voiles du Tabernacle, toutes les fleurs que la terre produit, & tout ce qui pouvoit les décorer, excepté des figures d'animaux.

Voiles du Tabernacle. Saint des Saints.

Un autre voile, semblable à celui que je viens de décrire, couvroit les cinq pilastres qui étoient à l'entrée du Tabernacle. Il étoit attaché par un anneau au haut de chaque pilastre, mais il ne tomboit que jusqu'à la moitié, le reste demeuroit suspen-

(*a*) Après avoir fait les bases des colonnes de l'enceinte du Tabernacle, d'argent, on trouve étrange que Joseph ne fasse celle des membrures du vestibule du Tabernacle, que de cuivre. S'il n'étoit pas en cela conforme à l'Ecriture, on ne feroit pas difficulté de croire qu'il s'est trompé, ou que ses Copistes ont mis *de cuivre*, pour *d'argent*. Philon. *Vit. Mos.* p. 66.

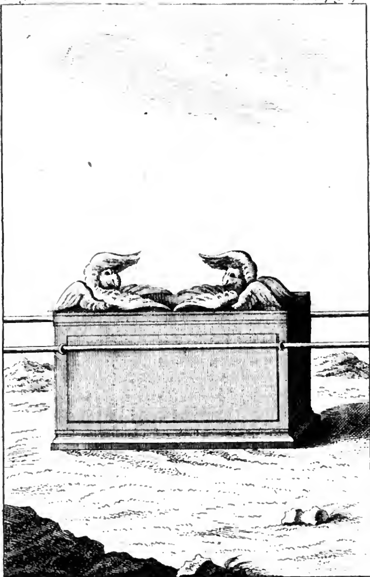
(*b*) Le chapiteau des quatre pilastres qui séparoient le Saint des Saints d'avec le Saint, & celui des cinq qui étoient à l'entrée du Tabernacle, étoit d'or. *Exod. chap.* 26. ℣. 32. 37. Philon dit que le haut des membrures du Tabernacle l'étoit aussi. *Vit. Mos. pag.* 665, e.

du, afin que les Prêtres pussent entrer. Enfin, un autre voile de lin de même grandeur, & qu'on pouvoit tirer de chaque côté par des cordons, couvroit celui-ci. Ces cordons passoient en forme de tringles par des anneaux qui étoient attachés à ce voile, & servoient à l'ouvrir & à le fermer, afin qu'il n'empêchât pas la vuë, sur-tout dans les fêtes solemnelles. Car les jours ordinaires, lorsqu'il faisoit mauvais temps, on le laissoit fermé pour qu'il couvrît le premier voile. Cet usage s'est conservé si religieusement parmi nous, que lorsque dans la suite on eut bâti un Temple, on mit également un voile à son entrée.

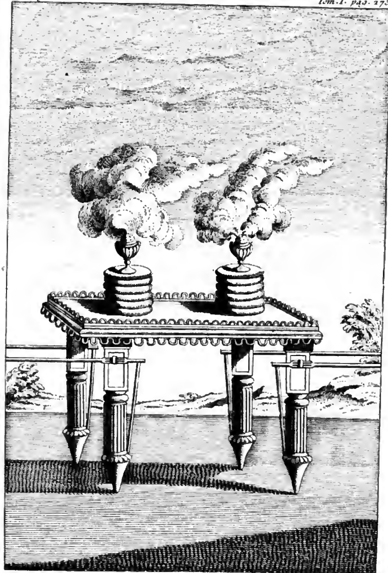
Dix piéces d'étoffe, longues de vingt-huit coudées, larges de quatre, jointes si exactement l'une avec l'autre qu'elles n'en faisoient qu'une en quelque façon, servoient à couvrir le fond & les deux côtés du Tabernacle (*a*), mais de manière qu'il s'en falloit une coudée qu'elles ne touchassent la terre. On mettoit une autre couverture sur celle-ci, qui étoit plus large de deux coudées, afin qu'elle touchât la terre des côtés qu'on vient de marquer. Elle étoit aussi plus large de quatre coudées, parce qu'on l'avoit assemblée d'onze piéces. Elle étoit de poils de chévres, mais le travail en étoit aussi fin que celui de la premiére, qui étoit de laine (*b*). Cet excédent de quatre coudées qu'elle avoit sur la premiére, faisoit devant la porte du Tabernacle, un ornement semblable à peu-près au fronton & au devant d'une maison. On en mettoit une troisiéme par-dessus les deux précédentes : elle étoit faite de peaux de bêtes, & c'étoit pour les défendre contre la pluie & les chaleurs lorsqu'il en faisoit. Ceux qui voyoient le Tabernacle à quelque distance, étoient ravis d'admiration. Car la couleur des piéces qui le couvroient, jettoit un éclat aussi brillant que celui du Ciel. Les couvertures de poils *de chévres* & de peaux pendoient à l'entrée du Tabernacle, & le couvroient contre le chaud & la pluie. Telle étoit la forme du Tabernacle.

(*a*) Cette premiére couverture avoit en un sens 28 coudées, & en l'autre quarante. Dans le premier, il s'en falloit une coudée & quatre doigts des deux côtés, qu'elle ne couvrît le Tabernacle. Joseph a négligé de compter l'épaisseur des membrures de la cloison, qui étoient de quatre doigts. Comme elle avoit dans son autre sens quarante-deux coudées ; elle pouvoit couvrir le Tabernacle depuis le haut de son entrée jusqu'au bas de son fond, & y toucher à terre. Ainsi Joseph ne devoit pas dire qu'elle n'y touchoit pas de trois côtés, ou ajoûter qu'elle débordoit d'une coudée par devant.

(*b*) Voyez Remarque V.



2.e Fig. *Tom. I. pag. 273.*



V. On fit ensuite l'Arche du Seigneur. Elle étoit d'un bois dur & incorruptible, que nous appellons dans notre langue, Aron (*a*). Elle étoit faite de cette manière. Sur cinq spitames de longueur, elle en avoit trois de hauteur & de largeur. Des lames d'or la couvroient entiérement par dedans & par dehors, de manière qu'on n'appercevoit point de bois. Des charnières du même métal joignoient son dessus avec tant d'art, & il étoit si juste au corps de l'Arche, que n'en débordant point, il laissoit voir tout le bon goût de l'ouvrage. A ses deux côtés les plus longs, étoient deux anneaux d'or, dont la queuë traversoit le bois de l'Arche. On y passoit de chaque côté un bâton couvert du même métal, pour la pouvoir porter quand il falloit la changer de place. C'étoient les Prêtres qui la portoient, car on ne se servoit pas de bêtes pour cela (*b*). Elle avoit sur son couvercle deux figures, que les Hébreux appellent *Cherubims*. Ce sont des animaux aîlés, mais qui ne ressemblent (*c*) à aucun de ceux qu'on connoît. Moïse dit les avoir vûs figurés au Trône de Dieu. L'Arche renfermoit les deux Tables sur lesquelles étoient gravés les dix Préceptes de la Loi, cinq sur l'une & cinq sur l'autre. Ils formoient sur chaque Table deux colonnes, dont chacune contenoit deux & un demi de ces dix Commandemens. Moïse mit l'Arche dans le Saint des Saints. L'Arche, le Chérubins.

VI. Il mit dans le Saint une Table, semblable à celles de Delphes. Elle étoit longue de deux coudées, large d'une, & haute de trois spitames. Ses pieds étoient depuis le bas jusqu'au milieu, parfaitement bien travaillés. Ils ressembloient à ceux des lits des Doriens, & étoient quarrés depuis le milieu jusqu'en haut. Un rebord qui faisoit le tour de la Table, s'élevoit au-dessus d'environ quatre doigts, & finissoit en-haut & en-bas par une espèce de filagramme. Cette élévation au-dessus (*d*) de la Table, la faisoit paroître en quelque façon concave. A chaque pied, & assez proche du dessus, il y avoit un anneau d'or,

(*a*) L'élégant Traducteur fait dire à Joseph, que le bois dont l'Arche étoit faite, s'appelloit Héoron. La méprise est un peu forte.

(*b*) Voyez Remarque VI.

(*c*) „ Car nul homme, avant Moïse, „ n'en avoit eu connoissance. « Ce n'est pas tout-à-fait le sens.

(*d*) Le dessus de la Table, qui est représentée dans l'Arc de triomphe de Tite, est tout uni, & le bord de la moulure d'en-haut n'en excéde pas la superficie. C'est une marque que le Sculpteur ne l'avoit pas sous les yeux lorsqu'il faisoit cet Ouvrage, ou qu'il a voulu travailler d'imagination *Adr. Reland. Spolia Templi Hierosol.*

dans lequel on passoit un bâton de bois, couvert du même métal, qu'on retiroit quand on vouloit. Ce qui y en entroit étoit cannelé, car il n'y couloit pas à en pouvoir sortir par le côté opposé à celui par lequel il y étoit entré. Des espèces de crochets, dont celui d'en-haut étoit pris dans la table, & celui d'en-bas dans les pieds, l'arrêtoient. L'usage de ces bâtons étoit de s'en servir pour transporter la Table où l'on vouloit. Elle étoit placée dans le Saint (*a*), à une petite distance du fond, du côté du Nord (*b*). On mettoit dessus douze pains sans levain : six de chaque côté. Chacun étoit fait de la plus pure farine de froment, & on y employoit deux Assarons, mesure qui répond à deux Cotiles attiques. Chaque pyramide de ces pains étoit terminée par une cassolette d'or, dans laquelle on mettoit des parfums. Il falloit ôter les pains tous les Samedis pour en mettre de frais : je dirai dans un autre lieu la raison de cette pratique.

VII. A l'opposite de cette Table, & du côté du midi étoit un Chandelier d'or, qui quoique creux (*c*), pesoit cent mines, ce qui revient au Chicar des Hébreux, & qui traduit en Grec, signifie talent. Il étoit orné de petites boules, de grenades, & de petits gobelets au nombre de soixante-dix (*d*). Ces branches étoient terminées par de petits godets, paralleles les uns aux autres, & placés sur la même ligne. C'étoient autant de petites lampes qui répondoient au nombre des planettes. Elles regardoient entre l'orient & le couchant, car ce chandelier étoit placé de côté.

Autel des parfums; des holocaustes.

VIII. Entre le Chandelier & la Table étoit l'Autel des parfums. Il étoit, comme la Table, d'un bois incorruptible, & couvert d'une épaisse lame d'or. Sa longueur étoit d'une coudée (*e*), & sa largeur n'étoit pas plus grande, mais sa hauteur l'étoit de deux. Son dessus étoit un brasier d'or, qui avoit de

(*a*) Le Traité de Christ. Louis Schlichterus, sur la Table, paroît médité. Il la met dans le Saint des Saints, *in Sancto Sanctorum*, sur l'autorité de Joseph. C'est peut-être une faute d'impression, car il est certain que cet Auteur ne le met que dans le Saint. *Act. Lipsi.* 1739. *pag.* 140.

(*b*) Voyez Remarque VII.

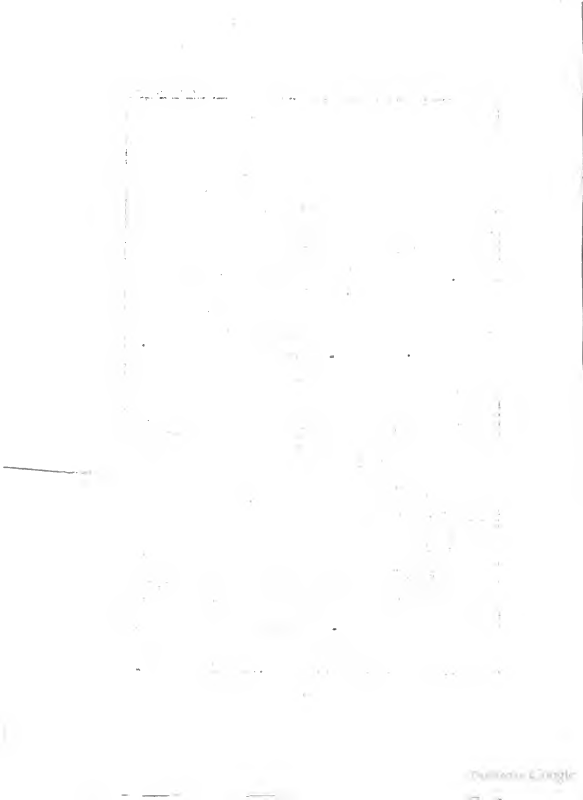
(*c*) Voyez Remarque VIII.

(*d*) Entre les ornemens dont le Chandelier étoit décoré, selon l'Ecriture, elle ne compte point de grenades. Hérode les y ajoûta sans doute à celui qu'il fit faire Car les Sçavans qui ont examiné avec plus de soin le chandelier qui est représenté dans l'Arc de Triomphe de Tite, prétendent qu'il est tel que Joseph le décrit ici. *Reland. de Spol. Temp. Hierosol.*

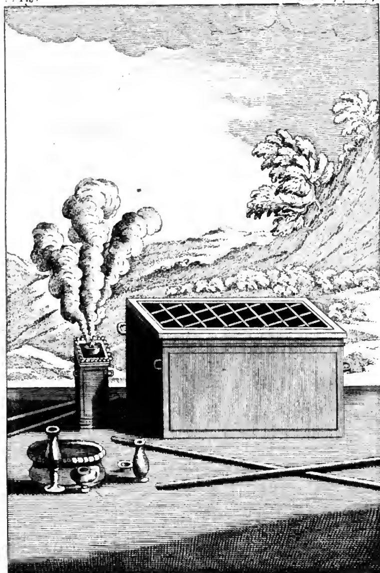
(*e*) Duos cubitos longitudinis, & in latitudine cubitum, & in altitudine cubitum & semissem. *Exod. chap.* 32. ℣. 25.

3e Fig. *Tom. I. pag. 274.*





.e Fig. *Tom. I. pag. 274.*







tous côtés une bande du même métal qui l'entouroit. Des bâtons qui passoient dans des anneaux, servoient aux Prêtres pour porter cet Autel lorsqu'on étoit en marche.

On en voyoit (*a*) devant le Tabernacle, un autre, qui étoit de bois, mais qui étoit couvert de cuivre. Sa longueur & sa largeur étoient de cinq coudées, & sa hauteur de trois. De même que celui des parfums étoit revêtu de lames d'or, celui-ci étoit couvert de plaques de cuivre, & il avoit un gril en forme de filet. Comme sa base ne faisoit pas un fonds continu, les cendres passoient au travers du gril, & tomboient à terre. On mettoit devant des flacons, des phioles, des encensoirs & des coupes d'or. Tout le reste étoit de cuivre.

CHAPITRE VII.

I. ON fit des habits pour les Ministres des Autels, pour ceux que nous appellons Cohanim, & pour le souverain Pontife, que nous nommons *Rab-Cohanim*, qui signifie le Grand-Prêtre. Voici quels étoient les habits des simples Prêtres.

II. Avant que de faire les fonctions du saint ministere, ils devoient être purifiés; car la Loi leur recommande une grande pureté. Ils prenoient un vêtement que nous appellons *michnesim*. Ce terme signifie qui resserre. C'est une espèce de caleçon de lin, mais d'un double tissu de byssus; on le met autour des reins (*b*), en faisant entrer les pieds dedans comme dans une culote. Il est fendu par en-haut, & va jusqu'aux reins, où il est attaché. Ils prenoient ensuite une robe de lin d'un double tissu de byssus, que nous appellons *chetoneth*, ce qui signifie du lin; car nous donnons ce nom à cette plante. Cette robe est juste au corps (*c*), & ses deux manches sont serrées sur les bras. Elle se ceint sur la poitrine, un peu au-dessus du sein. La ceinture dont le Prêtre se ceint, est large de quatre doigts: comme son tissu n'est pas serré, elle a quelque ressemblance avec la peau

Le Caleçon.

La Robe des Prêtres.

(*a*) Voyez Remarque IX.

(*b*) Voyez Remarque X.

(*c*) Philon lui donne au contraire de l'amplitude. Car il dit que la ceinture servoit à resserrer & ramasser ses plis. Mais Joseph, qui l'avoit sans doute portée plusieurs fois, ne pouvoit ignorer comme elle étoit. *Vit. Mos. pag.* 675. a. b.

d'un ferpent qui s'eft dépouillé. Le tiffu de cette ceinture eft de byffus, mais relevé par des fleurs de couleur d'écarlate, de pourpre, de bleu célefte & de byffus: elle faifoit deux tours en forme d'éliffe, en commençant vers la poitrine, où on la nouoit, de manière que pour la bonne grace, elle pendoit jufqu'à la cheville du pied, quand le Prêtre n'officioit pas: car quand il officioit, comme il étoit obligé de fe donner alors du mouvement, il la rejettoit fur fon épaule gauche, afin qu'elle ne l'embarrafsât pas en flottant. Moïfe l'appelle *Abnet.* C'eft des Babyloniens que nous avons appris à l'appeller *Emian*, car c'eft le nom qu'ils donnent à une ceinture. La robe des Prêtres ne faifoit aucun pli: on la refferroit par le collet fur les deux clavicules, où elle eft plus ample; on l'y refferroit, dis-je, avec des cordons qu'on laiffoit pendre fur la poitrine. Nous appellons cette robe *maffabafane.*

Le Bonnet. III. Le Prêtre fe couvre la tête d'un bonnet rond, mais qui n'en couvre que la moitié. Nous l'appellons *mitfnephet*, & il eft coupé de façon qu'il paroît une couronne. Il eft fait d'une bande de lin très-ferrée, qu'on roule plufieurs fois & qu'on arrête par quelques points d'aiguille. Le Prêtre met par-deffus un morceau de toile qui defcend du haut de la tête, fur lequel on l'applique, jufques fur le front, & couvre ce que pourroient avoir de moins gracieux les différents plis du bonnet de deffous. Ce morceau de toile eft jufte à la tête, afin qu'il ne tombe pas quand le Prêtre officie. Voilà ce que nous pouvons dire pour donner quelque idée de l'habit des fimples Prêtres.

IV. Ces habits leur étoient communs avec le Grand-Prêtre; mais celui-ci portoit par-deffus une robe d'un bleu célefte, qui lui tomboit jufqu'à la cheville du pied. Nous l'appellons *megenil.* Elle étoit refferrée par un tiffu d'or, & relevée par la même variété de couleurs que celle des fimples Prêtres. Le bas en étoit terminé par un bord, dont la forme & la couleur figuroient des grenades, & auquel étoient attachées avec goût, des fonnettes d'or; une grenade entre deux fonnettes, & une fonnette entre deux grenades. Comme cette Tunique n'étoit que d'une feule piéce, on n'étoit pas obligé de la coudre fur les côtés ni fur les épaules; mais elle avoit une ouverture fendue par en-haut, *pour qu'on la pût prendre.* Cette ouverture n'étoit pas de travers, mais de haut en bas fur la poitrine & fur le dos, & elle étoit couverte d'une bordure, pour la bonne

grace. Elle avoit une autre ouverture, qui donnoit passage aux bras.

V. Sur ces deux robes se mettoit une autre piéce, que nous appellons *Ephod*, & qui ressemble à ce que les Grecs appellent *Epomide*. Sa longueur étoit de vingt pouces, & son tissu d'or relevé par une grande variété de couleurs. Il avoit des manches & ressembloit à une veste, ou plutôt à un gilet: car il ne descendoit pas si bas que la veste fait chez nous. Il avoit sur la poitrine un vuide d'environ cinq pouces, qui étoit couvert d'une piéce du même tissu, & avec les mêmes ornemens que l'Ephod (*a*). Nous l'appellons *hosen*, & les Grecs *logion*, Rational. Il remplit exactement le vuide qu'avoient laissé les ouvriers qui avoient tissu l'Ephod (*b*). Des anneaux qu'avoit cette piéce à ses angles, & qui répondoient à d'autres qui étoient à l'Ephod, servoient à l'y attacher par le moyen d'un ruban de bleu-céleste qui les enfiloit. Pour empêcher que le Rational ne fût lâche entre les anneaux, on l'attachoit à l'Ephod avec du fil de bleu-céleste. Deux sardoines joignoient l'Ephod sur l'épaule. Elles finissoient par une (*c*) espèce de queuë d'or, qui servoit à recevoir les anneaux. Les noms des douze enfans de Jacob étoient gravés en caracteres Hébreux sur ces pierres précieuses, six sur chacune, & ceux des plus âgés étoient à la droite. Il y avoit aussi douze pierres précieuses sur le Pectoral, dont la beauté & la grosseur étoient d'un si grand prix, qu'un homme mortel n'eût pû se les procurer. Elles étoient attachées au pectoral en

L'Ephod.

Le Rational.

(*a*) Voyez Remarque X.

(*b*) Il paroît par ce que Joseph dit ici & par ce qu'il dit plus bas: 1°. Que le Rational étoit attaché à l'Ephod par un ruban bleu-céleste, qui après avoir passé par des anneaux qu'il avoit aux quatre angles, alloit se nouer à d'autres anneaux qui étoient à l'Ephod: 2°. Qu'il étoit cousu à l'Ephod avec du fil bleu-céleste, pour empêcher que l'entre-deux des anneaux ne pochât: 3°. Que pour assurer encore davantage le Rational, on avoit mis deux anneaux plus forts aux deux angles de sa partie supérieure, qu'une chaîne, arrêtée à chacun de ses anneaux, alloit s'attacher sur l'épaule avec des agraffes d'or, & qu'enfin l'excédent de cette chaîne s'arrêtoit par derrière à des anneaux de l'Ephod. La chose n'étoit peut-être pas de cette manière dans le premier Temple: toutes les présomptions sont qu'elle étoit dans le second comme Joseph la décrit ici, mais je ne représente peut-être pas bien sa pensée.

(*c*) Dans des ténébres aussi épaisses que sont celles sous lesquelles Joseph me fait ici passer, je ne puis que tâtonner. Je conjecture que l'Ephod étoit juste au col du Grand-Prêtre, comme nous voyons que le Rochet l'est à celui des Evêques, avec cette différence que le Rochet est fendu par devant, afin que la tête puisse passer, au lieu que l'Ephod l'étoit sur les deux épaules. Il se rejoignoit pour être juste au col, par le moyen de deux agraffes, dans chacune desquelles étoit enchassée une sardoine.

quatre rangs, trois en chacun, & sur la même ligne. Elles étoient montées en or, qui étoit arrêté dans le tissu pour qu'elles ne pussent se détacher. Dans le premier rang étoit une sardoine, un topaze, & une émeraude; dans le second, un rubis, un jaspe & un saphir; dans le troisiéme, un amétiste, un ligure & une agate; & dans le quatriéme, une chrisolite, une onix, & un bérille. Le nom des enfans de Jacob, que nous appellons Patriarches, étoit gravé sur chacune de ces pierres, selon l'ordre de leur naissance. Les anneaux, *auxquels un ruban bleu-céleste attachoit le pectoral*, étant trop foibles pour soûtenir le poids de ces pierres, on en avoit fait deux autres plus forts, qui étoient pris dans le tissu, & attachés à l'extrémité du pectoral. C'étoit pour recevoir chacun une chaîne d'or, faite de chaînons entrelassés. Elle s'arrêtoit sur l'épaule, & le bout alloit, en se repliant, s'attacher à un anneau qui étoit au bas de l'Ephod derrière le dos. Le Rational ainsi arrêté, ne pouvoit vaciller d'aucun côté. On y attachoit une ceinture du tissu que j'ai décrit, & brochée d'or, qui après avoir fait le tour, alloit se nouer à l'endroit où elle se joignoit à l'Ephod pour pendre ensuite en bas. Les franges de cette ceinture étoient renfermées dans des espèces de chalumeaux d'or.

Le premier bonnet que portoit le souverain Pontife, étoit fait comme celui des autres Prêtres. Celui qu'il mettoit pardessus étoit d'un bleu-céleste, & fort ouvragé. Une couronne d'or, ornée de trois filets (*a*), l'entouroit. Un calice d'or, semblable à la plante que nous appellons *saccare*, & que ceux des Grecs qui sçavent la Botanique appellent *uoscyamos*, s'élevoit sur cette couronne. On peut connoître cette plante sans en sçavoir les propriétés, & on peut en sçavoir le nom sans la connoître quand on la voit. Je vais la décrire, en faveur de ceux qui pourroient être dans l'un ou l'autre de ces cas. C'est une plante qui monte assez souvent au-dessus de trois palmes: sa racine est semblable à celle d'un navet, & on peut l'y comparer avec beaucoup de justesse, comme ses feuilles à celles de la roquette. Elle pousse de ses branches un calice qui s'y attache de près. Elle est couverte d'une enveloppe, qui s'en détache lorsqu'elle commence à pousser en fruit. Le calice est de la grandeur d'un des nœuds du petit doigt, & son contour res-

(*a*) Voyez Remarque X.

ſemble à une taſſe. J'entre dans ce détail en faveur de ceux qui ne connoiſſent pas cette plante. Ce calice reſſemble, à ſa naiſſance, au ſegment d'une ſphère qui a été coupée en deux : ſe reſſerrant enſuite un peu, il s'éleve en formant avec grace une eſpèce de gorge pour s'ouvrir inſenſiblement par le haut, avec des hachures ſemblables à celles d'une grenade. Il finit par une figure ſi reſſemblante à la moitié d'une ſphère, qu'on diroit qu'elle a été faite au tour. Ces hachures, par leſquelles le calice finit, & que j'ai dit reſſembler à celles de la tête d'une grenade, ſont épineuſes, & ſe terminent en pointe. Son fruit, qui eſt ſemblable à la graine de la plante ſidéritide, ſe conſerve ſous le couvercle du calice. La Fleur que le calice pouſſe, peut-être comparée aux feuilles du pavot. C'eſt ainſi qu'étoit travaillée la partie de la couronne du Grand-Prêtre, qui entouroit le derrière de la tête juſqu'aux tempes de chaque côté. Car ce diadême, (c'eſt ainſi que j'appellerai ce contour de calices) ne paſſoit point ſur le front. C'étoit une lame d'or qui le couvroit (*a*), & ſur laquelle on avoit gravé en lettres ſacrées, le nom de Dieu. Voilà quels étoient les ornemens du Grand-Prêtre.

Nous avons (*b*) bien ſujet d'être ſurpris qu'on nous haïſſe, & qu'on perſévére dans cette haine, comme ſi nous mépriſions la divinité que les autres Nations ont choiſie pour en faire l'objet de leur culte. Car ſi l'on veut faire réflexion à la manière dont le Tabernacle étoit fait, & jetter les yeux ſur les habits des Prêtres, & ſur les vaſes ſacrés dont nous nous ſervons dans les ſaints myſtères, on conviendra que notre Légiſ-

(*a*) » Cette lame étoit liée par derrière » la tête avec deux rubans qui tenoient à » ſes deux bouts. « D. Calmet, Dict. Bibl. *Prêtres*. L'Ecriture dit ſeulement, qu'un cordon ou un ruban d'hiacinte l'attachoit ſur la Tiare.

(*b*) Faire dire à Joſeph : » Je ne ſçau» rois aſſez m'étonner ſur ce ſujet, de » l'injuſtice de ceux qui nous haïſſent & » nous traitent d'impies, à cauſe que » nous mépriſons les Divinités qu'ils » adorent « [*M. d'Andilly*]; c'eſt le faire raiſonner peu juſte ; c'eſt lui faire faire peu d'honneur à ſon jugement : car quelle idée un Juif donne-t'il de ſa conſcience & de ſa Religion, qui dit être ſurpris que les Gentils ne ceſſent de haïr ſa Nation, comme des gens qui mépriſent les Dieux qu'ils adorent ? Ce mépris n'eſt-il pas marqué dans une infinité d'endroits. N'eſt-ce pas les mépriſer, que de les appeller des Dieux de bois, d'argent, & d'or ? qui ont des yeux ſans voir, des oreilles ſans entendre, des pieds ſans pouvoir marcher ? Peut-être que par τὸ Θεῖον, *la Divinité*, il n'entend que l'Etre ſuprême en général, qu'il ſuppoſe que les Gentils adoroient. Cela ne le juſtifie pourtant pas abſolument ; & dans une matière auſſi importante qu'eſt celle de tolérer ou de condamner leur culte, toute expreſſion équivoque, vague ou palliative, eſt criminelle.

lateur étoit un homme divin, & que c'est avec la dernière injustice qu'on nous fait passer pour des impies. En effet, si on examine avec jugement & sans prévention notre culte religieux, on trouvera que c'est une imitation & un symbole des différentes parties de l'Univers. Car en tierçant le Tabernacle, qui avoit trente coudées de longueur, & en permettant aux Prêtres d'entrer dans cette partie qui en faisoit les deux tiers, cela signifie (*a*) que la mer & la terre sont un lieu commun à tous les hommes, & qu'ils peuvent aller sur l'un & sur l'autre élément. L'autre tiers du Tabernacle est consacré à Dieu seul, parce que le ciel est inaccessible aux hommes. Les douze pains qu'on expose sur la table, marquent l'année, qui est partagée en autant de mois. Le chandelier, qui est composé de soixante-dix piéces, figure les dix parties de chaque planette. Les voiles à quatre couleurs, indiquent la nature des élémens; le lin (*b*) figure la terre; la pourpre, la mer, car c'est du sang d'un coquillage qu'on se sert pour teindre en pourpre; le bleu-céleste marque l'air, & l'écarlate représente le feu. La Tunique du Grand-Prêtre, qui est de lin, figure la terre; celle qui est de bleu-céleste, le ciel. Les éclairs sont figurés par les grenades, & le tonnerre par le bruit des sonnettes. L'Ephod fait voir que Dieu a tout fait des quatre *élémens*. Il étoit broché d'or, pour marquer que la lumière éclaire toutes choses. Le Pectoral étoit au milieu de l'Ephod, comme la terre est au milieu de l'univers. La ceinture qui l'entoure, représente l'océan dont elle est environnée. Les deux sardoines, qui joignent *l'Ephod sur les épaules du Grand-Prêtre*, figurent le soleil & la lune. Les douze pierres précieuses, marquent, si l'on veut, les douze mois de l'année, ou un nombre égal de constellations, que les Grecs appellent zodiaque; l'un & l'autre ne paroît pas s'écarter de la pensée de Moïse. La Tiare, de couleur bleu-céleste, paroît

(*a*) Comment un lieu dans lequel il n'y avoit que les Prêtres qui pussent entrer, pouvoit-il être la figure de la mer & de la terre, sur lesquelles tout le monde peut aller indifferemment? Ce que Joseph ajoûte, fait voir qu'il n'étoit pas heureux en allégories.

(*b*) Εκ γαρ βυσσου και υακινθου και πορφυρας και κοκκου δοκει νενησθαι . . . συμβολον δε γης η βυσσος φυεται γαρ εκ ταυτης αερος δε ο υακινθος μελας γαρ ουτος φυσει. υδατος δε η πορφυρα: το γαρ της βαφης αιτιον εκ θαλασσης ο ομωνυμος κογχυλος: πυρος δε το κοκκινον εμφερεστατον γαρ το φλογι. Philon. *de Erudit. quæren.* pag. 441. *a. b.* Le lin figure la terre, parce qu'elle le produit; l'hiacinte l'air, parce que l'air est naturellement noir, sombre; la pourpre la mer, parce que le poisson, qui sert à sa teinture & qui porte le même nom, vient de la mer, & le coccinus le feu, parce qu'il ressemble à de la flamme.

marquer

marquer le ciel ; c'eſt pourquoi on mettoit par-deſſus le Nom de Dieu. La couronne d'or, dont elle étoit ceinte, lui donnoit un grand éclat ; & l'éclat & la gloire appartiennent à Dieu. J'ai cru devoir donner cet éclairciſſement. Du reſte, les choſes qui me reſtent à raconter, me donneront occaſion de faire ſouvent remarquer, & avec plus d'étenduë, le grand mérite de notre Légiſlateur.

CHAPITRE VIII.

I. TOUT ce que je viens de décrire étant achevé, il ne reſtoit plus qu'à le conſacrer. Dieu apparut alors à Moïſe pour lui ordonner de conférer la ſouveraine Sacrificature à ſon frere Aaron, comme à celui qui en étoit le plus digne. Moïſe ayant aſſemblé le peuple, il lui expoſa le mérite & la capacité de celui que Dieu avoit choiſi, & les dangers qu'il avoit courus pour le ſervir. L'aſſemblée confirma cet éloge par ſon ſuffrage, & marqua un grand attachement pour Aaron. Moïſe ajoûta : » Sages Iſraëlites, l'œuvre qui étoit » agréable à Dieu, eſt enfin achevé, ſuivant ſes ordres & ſelon » notre pouvoir. Puiſqu'il veut bien accepter cette demeure, nous » devons commencer par élire un Prêtre, qui lui rende le culte » qui lui eſt dû, & qui lui préſente nos vœux. Si ce choix dé- » pendoit de moi, j'avouë que je ne me croirois peut-être » pas indigne de cet honneur. C'eſt un ſentiment naturel à » l'homme, d'être prévenu en ſa faveur, & je puis me rendre » ce témoignage, que j'ai beaucoup travaillé pour votre con- » ſervation. Mais Dieu, lui-même, juge qu'Aaron mérite cette » dignité, & il lui confére le Sacerdoce dont il ſçait qu'il eſt » le plus digne. Il portera les habits ſacrés devant ſa divine » Majeſté, aura ſoin de ſes Autels, réglera les ſacrifices, & lui » préſentera vos vœux, qu'il ne peut écouter que favorable- » ment ; car il prend un ſoin particulier de vous, & il les re- » cevra par le miniſtere d'une perſonne qu'il a choiſie lui- » même. « Le peuple fut très-ſatisfait de ce Diſcours, & approuva le choix que Dieu avoit fait. Aaron étoit en effet plus digne que perſonne du Sacerdoce, tant à cauſe de ſa naiſſance & de ſon talent pour la parole, qu'à cauſe du grand mérite de

son frere. Il avoit alors quatre enfans, Nadab, Abiu, Eléazar, & Itamar.

Emploi de l'excédent de ce qui avoit été donné pour la construction du Tabernacle.

II. De ce qui restoit des présens qu'on avoit faits pour la construction du Tabernacle, on en fit faire des housses pour le Tabernacle: même pour le chandelier, l'autel des parfums, & pour ses autres piéces; afin que la pluie ni la poussière ne les gâtassent pas lorsqu'on seroit en marche (*a*). Moïse convoqua une autre assemblée; & il regla que chacun paieroit un demi-sicle. Le sicle est une monnoie Hébraïque, qui vaut quatre dragmes Attiques (*b*). Tout le peuple obéit avec empressement, & le nombre de ceux qui payerent cette imposition, se monta à six cents cinq mille cinq cents cinquante personnes, quoiqu'il n'y eût que les personnes libres, & âgées depuis vingt ans jusqu'à cinquante, qui la payassent. Cet argent fut employé à l'entretien du Tabernacle.

III. Moïse le purifia, & les Prêtres en même temps. Voici les cérémonies qu'il observa. Il prit de la mirrhe la plus précieuse, du poids de cinq cents sicles, autant d'iris (*c*), la moitié moins de cinnamome & de canne, qui est une espèce d'aromate, & il fit bien broyer le tout, en y joignant un hin d'huile. Le hin est une mesure dont nous nous servons, & qui contient deux coës Attiques. On le fit cuire suivant l'art des plus habiles parfumeurs, pour en composer une essence d'une excellente odeur. Il en prit & en consacra les Prêtres. On offrit ensuite de l'encens. Il y en avoit de plusieurs sortes & de grand prix, qu'on mettoit sur l'autel des parfums. Je n'entrerai sur cela dans aucun détail, de peur d'ennuyer ceux qui liront mon Ouvrage. On en devoit faire brûler deux fois par jour sur cet autel; le matin au lever du soleil, & le soir à son coucher. L'huile sainte étoit pour les lampes: trois devoient être allumées devant le Seigneur pendant le jour, & toutes l'étoient pendant la nuit.

IV. Lorsque tout fut achevé, *on rendit justice* à Béséléel & à Ooliab; ils furent regardés comme les plus habiles ouvriers qui fussent alors; & *on reconnut* qu'ils avoient sçû perfectionner ce qui avoit été trouvé avant eux, & *avoient également réussi*

(*a*) Exod. *chap.* 30. ℣. 13.
(*b*) Ibid. *chap.* 38. ℣. 25.
(*c*) [*Kiddah.*] Quelques Sçavans croient que c'est de la casse, d'autres, de la canelle. Joseph a suivi les Septante, qui ont rendu ce mot, par *Iris*. Voyez Remarque VIII.

à faire des ouvrages dont on n'avoit jusque-là eu aucune connoissance. Béséléel sur-tout, passa pour le premier ouvrier de son temps. Ce travail dura sept mois, & finit avec la première année de la sortie d'Egypte. Au commencement de la suivante, dans le mois que les Macédoniens appellent Xantique, les Hébreux Nisan, le premier jour du mois (*a*), on consacra le Tabernacle & tout ce qui appartient au sacré ministere.

An du monde 2514.

V. Dieu témoigna que l'ouvrage lui étoit agréable, & il fit voir que les Israëlites n'avoient pas travaillé en vain, en ne dédaignant pas d'y demeurer. Car il voulut bien l'habiter, & y prendre, si j'ose m'exprimer ainsi, un appartement. Le ciel étoit serein, & il n'y avoit que le Tabernacle qui fût couvert d'un nuage. Ce nuage n'étoit ni si épais, ni si obscur, qu'il pût passer pour un brouillard d'hiver : mais il n'étoit pas aussi assez foible, pour que la vuë pût percer au travers. Une douce rosée en tomboit, qui assuroit de la présence de Dieu ceux qu'une foi vive portoit à la souhaiter.

VI. Après que Moïse eut récompensé libéralement les Ouvriers qui avoient fait ces grands ouvrages, il sacrifia à l'entrée du Tabernacle, un taureau, un belier & un bouc (*b*) pour les péchés. Il arrosa du sang de ces victimes, Aaron, ses enfans, & leurs habits; & après les avoir purifiés avec de l'eau de fontaine & de l'huile, il les consacra à Dieu. Il continua cette cérémonie pendant sept jours, consacrant Aaron, ses habits, le Tabernacle & les vases sacrés, avec de l'huile d'une excellente odeur, & avec le sang des taureaux, des beliers & des boucs, qu'on immoloit chaque jour, un de chaque espèce. J'expliquerai, lorsque je parlerai des sacrifices, la manière dont on les doit offrir, & je marquerai les victimes qui, suivant la Loi, devoient être entiérement consumées, & celles dont elle permettoit de manger. Moïse ordonna que le huitiéme jour seroit une Fête que le peuple observeroit, & dans laquelle chacun sacrifieroit selon son pouvoir. Tout le monde obéit, & l'on se piqua de se surpasser les uns les autres dans les sacrifices que l'on offrit. Lorsque les victimes furent mises sur l'Autel, il en sortit dans l'instant, & comme de lui-même, un feu dont la flamme parut semblable à la lumière d'un éclair, & qui consuma tout ce qui étoit sur l'Autel.

(*a*) Exod. *ch.* 40. ℣. 1. (*b*) Ibid. *chap.* 29. ℣. 1. un veau, deux beliers.

VII. Il arriva alors un accident auquel les sentimens d'humanité & la qualité de pere rendirent Aaron très-sensible. Mais comme il étoit convaincu que rien n'arrive sans la permission de Dieu, & que d'ailleurs il avoit l'ame grande & élevée, il le supporta avec courage. Il avoit quatre enfans, comme nous l'avons dit. Les deux aînés, Nadab & Abiu, furent consumés par le feu, pour n'avoir pas mis sur l'Autel les parfums que Moïse avoit ordonnés (*a*), mais ceux dont on se servoit auparavant. La flamme s'élança avec violence sur eux, & leur brûla le visage & la poitrine avant qu'on pût l'éteindre : ils finirent ainsi leurs jours. Moïse ordonna à Aaron & à ses deux autres fils, d'enlever leurs corps, & de les porter hors du camp pour les y enterrer honorablement. Le peuple les pleura, une mort si triste lui étant extrêmement sensible. Pour Aaron & ses enfans, Moïse leur ordonna de n'en pas paroître affligés, & de faire voir au contraire, qu'ils préféroient l'honneur de Dieu à la peine qu'ils pouvoient ressentir d'un si funeste accident. Aaron avoit déja été revêtu des ornemens sacrés.

VIII. Notre saint Législateur renonça à tous les honneurs qu'il sçavoit que le peuple vouloit lui déférer, & il ne s'occupa que du service de Dieu. Il n'alloit plus sur la montagne de Sinaï : c'étoit dans le Tabernacle qu'il entroit pour consulter Dieu, & recevoir de lui ses divines instructions. Son habit étoit celui d'un simple particulier, & il ne cherchoit à se distinguer que par le zéle avec lequel il prenoit soin de ses compatriotes. Il régla la forme de leur gouvernement, & leur donna des loix dont l'observation devoit les rendre agréables à Dieu, & leur ôter tout sujet de différend entre eux : il ne suivit en tout cela que l'ordre exprès de Dieu. Mais je veux, avant que d'en parler, reprendre ce que j'ai omis touchant l'habit du Grand-Prêtre.

IX. Notre saint Législateur prévint les impostures des faux prophètes, & leur ôta tous les moyens de séduire par leurs prestiges, s'il s'en trouvoit d'assez méchans pour s'attribuer ce qui n'appartient qu'à Dieu. Car il indiqua le signe auquel on pouvoit connoître quand Dieu voudroit bien honorer de sa présence les sacrifices qu'on lui offroit, ou s'en éloigner, selon qu'il le jugeroit à propos ; & il voulut que non-seulement les Juifs eussent cette connoissance, mais encore les étrangers qui assisteroient à nos sacrifices.

(*a*) Voyez Remarque XI.

J'ai dit qu'il y avoit deux sardoines sur les épaules du Souverain Pontife (*a*). Comme la nature de ces pierres précieuses n'est ignorée de personne, il seroit inutile de l'expliquer. Lorsque Dieu honoroit les sacrifices de sa présence, celle des sardoines, qui étoit attachée sur l'épaule droite, jettoit une lumière si éclatante (ce qu'elle ne pouvoit faire auparavant), que les personnes les plus éloignées en étoient frappées. C'étoit un grand sujet d'admiration pour ceux qui ne font pas consister la sagesse à mépriser les merveilles de Dieu. Mais ce que je vais rapporter, doit encore surprendre davantage. Dieu annonçoit la victoire à ceux qui alloient à la guerre, par le moyen des douze pierres que le Grand-Prêtre portoit, comme j'ai dit, sur sa poitrine, attachées à l'Ephod. Car avant que l'armée se mît en marche, il en sortoit un tel éclat, que tout le monde voyoit clairement que Dieu venoit à son secours. C'est pourquoi les Grecs, qui respectent nos mysteres, dans l'impuissance de nier cette merveille, appellent *logion*, oracle, ce que nous appellons *hossen.* Il y avoit deux cents ans, que Dieu, irrité de la transgression que nous faisions de ses saintes Loix, avoit permis que cet oracle cessât, & que la sardoine ne brillât plus, lorsque je commençai à écrire cette Histoire; mais j'aurai une occasion plus naturelle d'en parler, ainsi je reprends la suite de ma narration.

X. Le Tabernacle étoit consacré, & tout ce qui regardoit les Prêtres accompli; les Israëlites, persuadés que Dieu demeuroit au milieu d'eux, lui offrirent des sacrifices & chanterent ses louanges: se flattant qu'aucun malheur ne pouvoit leur arriver, & prévenant, par leurs vœux, les avantages d'un heureux avenir, tous en général, & chacun en particulier, lui offrirent des présens. Les Chefs des Tribus se joignirent pour offrir de deux en deux un chariot & deux bœufs: ainsi il y en avoit six, & leur usage étoit de transporter le Tabernacle (*b*) dans les différentes marches qu'on faisoit. Chaque Chef offrit outre cela, une coupe, un plat &

(*a*) Voyez Remarque XII.

(*b*) Joseph dit que les chariots que les Chefs des Tribus présenterent, étoient pour porter le Tabernacle, τὴν σκηνὴν, dans les différentes marches qu'on faisoit. L'expression n'est pas exacte. C'étoient des Lévites, les fils de Caath, qui portoient sur leurs épaules les différentes piéces du Tabernacle, proprement dit. C'est pourquoi Moïse ne leur donne point de chariots, & Joseph le reconnoît. Ainsi les chariots ne servoient qu'à porter les colonnes, les voiles de l'enceinte du Tabernacle, la mer d'airain, & l'autel des holocaustes. *Nomb. chap. 7. ℣. 9.*

un encensoir d'argent. L'encensoir pesoit dix dariques (*a*), & il étoit plein d'encens. La coupe & le bassin pesoient deux cents sicles, mais on n'en avoit employé que soixante-dix à faire la coupe. On mettoit dans ces vases de la farine paîtrie avec de l'huile, dont on se servoit dans les sacrifices qu'on offroit sur l'autel. A ces présens on ajoûta un veau, un belier & un agneau d'un an, pour être consumés en holocauste avec un bouc, pour l'expiation des péchés. Enfin, en actions de graces, *de ce que Dieu avoit conservé son peuple*, chaque Chef de Tribu offroit tous les jours deux bœufs, cinq agneaux d'un an, des beliers & des boucs. Ces sacrifices durerent douze jours, chaque Chef de Tribu ayant sacrifié un jour. Moïse n'alla plus sur le mont Sinaï, mais il entroit dans le Tabernacle pour apprendre de Dieu ce qu'il devoit faire, & les Loix qu'il devoit donner. Les Juifs ont toujours été si convaincus qu'elles étoient un présent de Dieu, & trop parfaites pour que l'esprit humain eût pû les concevoir, qu'ils les ont conservées soigneusement dans tous les temps, & qu'ils se sont fait un devoir de n'en transgresser aucune, soit dans la prospérité que la paix procure, soit dans l'adversité que la guerre entraîne avec elle. Mais comme j'ai dessein de traiter ailleurs de nos saintes Loix plus en détail, je m'arrête ici.

CHAPITRE IX.

I. JE parlerai seulement de quelques-unes des Loix qui regardent les purifications & les sacrifices, puisque l'occasion s'en présente : nous en avons de deux sortes. Car les particuliers en offrent pour eux, & on en offre pour toute la Nation, & les cérémonies ne sont pas les mêmes. On consume toute la victime dans les derniers ; c'est pourquoi on les appelle holocaustes, c'est-à-dire, tout consumés par le feu (*b*). On offre les premiers en actions de graces, & ceux qui les offrent peuvent

(*a*) Joseph ne marque pas de quel métal étoit le vase que l'Ecriture appelle [*khaph*]. La Vulgate le fait de dix sicles d'or, mais l'Auteur ne paroît pas avoir bien pris le sens de l'original. L'Hébreu porte dix d'or, sans s'expliquer davantage, & les Septante ont conservé cette généralité. Joseph l'a déterminée à dix dariques : croyant sans doute, que dix dariques répondoient à ce que l'Ecriture appelle dix d'or.

(*b*) Lévitiq. *chap.* 3. ℣. 5. &c.

faire uſage des victimes qui ont été ſacrifiées, pour donner un repas.

Je commence par expliquer le ſacrifice de l'holocauſte. Un Particulier, qui offre un holocauſte, ſacrifie un bœuf, un agneau & un bouc. L'agneau & le bouc ne doivent avoir qu'un an (*a*). On permet de ſacrifier des bœufs qui paſſent cet âge, mais bœufs, agneaux & boucs, tout doit être mâle dans l'holocauſte. Ces victimes égorgées, les Prêtres arroſent tout le tour de l'autel de leur ſang, les lavent, les mettent en différentes piéces, & après avoir jetté du ſel deſſus, ils les mettent ſur l'autel, où il y a un feu allumé. Ils lavent en particulier les pieds & les inteſtins des victimes, & les portent ſur l'autel pour être brûlés avec le reſte; les peaux appartiennent aux Prêtres. Voilà ce qu'on obſerve dans les holocauſtes.

II. Lorſqu'on offre des ſacrifices en action de graces, on ſacrifie les mêmes animaux. Ils doivent être ſans défaut, mais ils peuvent avoir plus d'un an, & on peut offrir des femelles auſſi-bien que des mâles. Après que la victime eſt égorgée, on arroſe l'autel de ſon ſang. On met deſſus, les reins, l'épiploon & la graiſſe qui eſt autour du foie, avec la queuë de l'agneau. La poitrine & la cuiſſe droite appartiennent aux Prêtres, & les autres chairs ſervent à des agapes qui durent deux jours. S'il en reſte quelque choſe, on le brûle.

III. Les ſacrifices pour les péchés s'offrent de la même manière que les euchariſtiques. Ceux qui ne ſont pas en état de faire cette dépenſe, offrent deux colombes ou deux tourterelles; dont l'une s'offre en holocauſte, & l'autre eſt pour la nourriture des Prêtres. Mais j'expliquerai plus en détail la manière d'offrir ces animaux, lorſque je parlerai des ſacrifices. Celui qui eſt tombé dans quelque péché par ignorance, offre un agneau & un chevreau, tous deux de même âge, & femelles. Le Prêtre arroſe l'autel de leur ſang; non pas comme il fait dans les autres ſacrifices, mais ſeulement ſes angles ſaillants. On met

(*a*) L'Auteur de la Vulgate liſoit dans ſon manuſcrit comme Joſeph. Mais dans l'Hébreu, ni dans les Septante, la Loi n'ordonne point que ces victimes n'aient qu'un an. Joſeph dit que celles qu'on offroit en action de graces, pouvoient avoir plus d'un an. C'eſt ſans doute une concluſion que les Juifs tiroient. Car du ſilence de l'Ecriture ſur l'âge que devoient avoir les victimes qu'on offroit dans les ſacrifices euchariſtiques, ils en concluoient que cela étoit indifférent, préſumant que ſi l'on avoit dû y avoir égard, elle l'eût réglé comme elle l'avoit fait par rapport aux ſacrifices des holocauſtes.

ſur l'autel, les reins, la graiſſe, & un lobe du foie. La peau appartient aux Prêtres, & ils mangent le reſte de la victime le même jour dans le parvis; car la Loi ne permet pas qu'on en laiſſe pour le lendemain. A l'égard de ceux qui ont commis quelque péché dont il n'y a de témoin que leur conſcience, ſans qu'on puiſſe les en convaincre, la Loi ordonne qu'ils ſacrifient un belier, dont les Prêtres mangent la chair le même jour. Quand les Chefs de Tribu ſacrifient pour leurs péchés, ils offrent les mêmes animaux que les Particuliers, mais ils ajoûtent un bœuf & un bouc, qui doivent être mâles. C'eſt la ſeule différence qu'il y ait entre leurs ſacrifices & ceux des perſonnes du commun.

IV. Dans les ſacrifices, ſoit particuliers, ſoit publics, la Loi ordonne qu'on offre de la plus pure farine. Un Aſſaron pour un agneau, deux pour un belier, & trois pour un taureau; on l'offre à Dieu ſur l'autel, après l'avoir paîtrie avec de l'huile, que ceux qui ſacrifient doivent fournir. La moitié d'un hin pour un taureau, le tiers pour un belier, & le quart pour un agneau. Le hin eſt une ancienne meſure des Hébreux, qui répond à deux coës Attiques. Ils doivent auſſi fournir le vin dont on fait les libations autour de l'autel, dans la même proportion qu'ils fourniſſent l'huile. Si quelqu'un, dans l'impuiſſance d'offrir un ſacrifice plein (*a*), offre de la farine, il en prend une poignée qu'il met ſur l'autel; le ſurplus eſt pour la nourriture des Prêtres, qui après l'avoir paitrie avec de l'huile, la font cuire ou en font du pain. Quelque choſe que le Prêtre offre en ſacrifice, il doit être tout conſumé par le feu. La Loi défend de ſacrifier, avec ſa mere, un animal qui n'a qu'un jour : il faut qu'il en ait au moins huit. On offre encore d'autres ſacrifices, ſoit pour ſe conſerver en ſanté, ſoit par d'autres motifs, dans leſquels on conſume les libations avec les victimes, & dont il eſt défendu de garder rien pour le lendemain après que les Prêtres ont pris leur part.

(*a*) Lévitiq. *chap.* 5. ỳ. 11. *chap.* 4. ỳ. 11.

CHAPITRE

CHAPITRE X.

I. LA Loi ordonne, qu'aux dépens du Public, on immole tous les jours deux agneaux d'un an. Un lorsque le jour commence, & l'autre lorsqu'il finit. On en sacrifie deux (*a*) le septiéme jour que nous appellons Sabbat, & avec les mêmes cérémonies. Au commencement du mois, outre les sacrifices qu'on offre chaque jour, on offre deux bœufs, sept agneaux d'un an & un bélier (*b*). On y ajoûte un bouc pour l'expiation des péchés, si l'on en a commis quelqu'un par ignorance.

II. Dans le septiéme mois, que les Macédoniens appellent Hiperbérétée, on sacrifie de plus un taureau, un bélier, sept agneaux d'un an, & un bouc pour les péchés.

III. Le dixiéme du même mois, on jeûne jusqu'au soir. On immole un taureau, deux béliers, sept agneaux, & un bouc pour les péchés. On en offre de plus deux. On mene le premier dans un désert fort éloigné (*c*), où on le laisse vivre, chargé de la peine & des expiations des péchés du peuple. On mene l'autre dans un endroit propre & net d'un des fauxbourgs, où on le brûle avec sa peau, sans aucune autre cérémonie. On brûle avec lui un taureau. Ce n'est pas le peuple qui le fournit, c'est le Grand-Prêtre qui en fait la dépense. Après qu'il a été égorgé, il porte de son sang avec celui du bouc, dans le Saint des Saints. Il en jette sept fois au plat-fond avec son doigt, & autant de fois sur son pavé. Il fait la même chose autour de l'autel d'or, dans le Saint. Il porte ensuite le reste du sang dans le parvis autour du grand autel, pour en arroser les angles saillants (*d*), & met dessus les reins, la graisse & les lobes du

(*a*) Deux le matin & autant le soir, le double de ce qu'on en offroit tous les jours. *Nomb.* 28. ℣. 9.

(*b*) Ibid. ℣. 11.

(*c*) Le P. Lamy fait dire à Joseph, que le bouc émissaire, αποπομπαιος, étoit brûlé hors de la ville, dans un lieu propre & net. C'est un défaut d'attention : car le bouc qu'il fait brûler hors la ville, est celui que l'Ecriture appelle du Seigneur. On mettoit, selon les Rabbins, une bandelette rouge au bouc émissaire : le Grand-Prêtre le faisoit conduire dans le désert, pour le précipiter du haut d'un rocher. Joseph n'en sçavoit pas tant. Il a cependant dû voir cette cérémonie, que Maimonide & les autres Rabbins n'ont pû voir qu'en songe. *Temp. Hierosol.* p. 1348. d. e. *Levit.* chap. 16. ℣. 7.

(*d*) Je ne trouve point dans l'Ecriture que le Grand-Prêtre arrosât l'autel des holocaustes, du sang de la victime qu'il venoit d'immoler. Je ne trouve point non plus, qu'on en brûlât les extrémités dans aucun sacrifice; mais le Prêtre arrosoit dans la plûpart, les angles de l'autel

foie du bouc & du taureau ; le Souverain Pontife fournit de plus un belier, pour être offert à Dieu en holocaufte (*a*).

La Fête des Tabernacles.

IV. Le quinziéme du même mois, l'hiver approchant, Moïse ordonna, que pour prévenir le froid qui alloit venir, chacun fe fît une tente (*b*) pour fe mettre à couvert des injures du temps. Que quand on feroit en poffeffion de la Terre promife, & qu'on demeureroit dans la ville qui en fera la capitale à caufe du Temple, on y célébreroit une fête pendant huit jours (*c*); qu'on offriroit des holocauftes & des facrifices en action de graces, en portant un rameau fait de branches de mirrhe, de faules & de palmier, avec une orange.

Le premier jour de cette fête, on offroit en holocaufte, treize bœufs, quatorze agneaux, & deux béliers, auxquels on ajoûtoit un bouc pour l'expiation des péchés. On offroit le jour fuivant le même nombre de béliers & d'agneaux avec le bouc ; mais en retranchant chaque jour un bœuf, on en réduifoit le nombre à fept. On s'abftenoit de tout travail le huitiéme jour de cette fête, & on y offroit, comme nous l'avons dit, un veau, un bélier, fept agneaux, & un bouc pour l'expiation des péchés. C'eft ainfi que nous obfervons la fête des Tabernacles.

La Fête de Pâque.

V. Nous fûmes délivrés de la fervitude d'Egypte le quatorziéme de la lune du mois de Xantique, que nous appellons Nifan, & qui eft le premier de l'année lorfque le foleil entre dans le figne du bélier. En mémoire de cette délivrance, la Loi nous ordonne de célébrer tous les ans la fête que nous célébrâmes alors, & que nous appellons Pâque, & d'y offrir des facrifices. Nous la célébrons en famille, & il ne nous eft pas permis de rien garder pour le lendemain. Le jour fuivant, qui eft le quinziéme de la lune, nous célébrons la fête des Azymes. Elle dure fept jours, & nous ne mangeons alors que du pain fans levain. On y facrifie chaque jour en holocaufte, deux taureaux, un

des holocauftes du fang de la victime. Cependant tous ceux qui ont traduit cet endroit de Jofeph, ont rendu ἐξοχας par *extremitates*, & les font mettre fur l'autel avec les reins, la graiffe & les lobes du foie. Il me femble que ce mot fignifie ici, les angles de cet autel, & que le fens de cet endroit eft : » Portant enfuite de » ce fang dans le parvis, il en arrofera » l'autel, de plus fes angles. « Mais il faut pour cela effacer le point qui eft après αἰθρίον, pour le mettre entre τας ἐξοχας & και τους νεφρους. Levit. chap. 4. ỳ. 9.

(*a*) Voyez Remarque XIII.

(*b*) Voyez Remarque XIV.

(*c*) Je ne fçais fur quelle autorité M. Chevreau dit, que l'on célébroit la fête des Tabernacles fur les toits. Je ne trouve rien de femblable dans l'Ecriture, ni dans Jofeph. *Chevræana*, *pag.* 65.

bélier & sept agneaux, que les Prêtres mangent; on y ajoûte un bouc pour les péchés du peuple.

Le seiziéme du mois, le second des Azymes, on prend du bled qu'on a coupé, car il n'est pas permis d'y toucher auparavant, & persuadés qu'on doit commencer par honorer Dieu, de qui on reçoit ces biens, on lui offre les prémices de l'orge. On en fait sécher une gerbe au feu, on broye le grain, on le nettoie bien de toute la balle, & on en porte un assaron à l'autel pour l'offrir à Dieu. Après en avoir pris une poignée, qu'on met sur l'autel, on abandonne le reste aux Prêtres. Tout le monde peut alors faire la moisson, & on offre à Dieu un agneau en holocauste, pour les prémices des fruits.

La Fête de la Pentecôte.

VII. La septiéme semaine étant passée, quarante-neuf jours après le premier des Azymes, nous célébrons le cinquantiéme une fête que les Hébreux appellent *Asartha* (*a*), ce qui signifie ce que les Grecs expriment par Pentecôte (*b*). On y offre à Dieu des pains avec du levain, faits de deux assarons de farine de froment. On sacrifie deux agneaux, & c'est la seule offrande qu'on fasse alors. La Loi, qui permet aux Prêtres de les manger, défend d'en rien conserver pour le lendemain. On offre en holocauste, trois taureaux, deux béliers, quatorze agneaux, & un bouc pour les péchés. Nous ne célébrons aucune fête que nous n'y offrions des holocaustes, & que nous n'interrompions tout travail. Car il est ordonné qu'il y ait des sacrifices dans toutes les fêtes, qu'on s'abstienne de travailler, & que ceux qui en ont offert se donnent à manger.

VII. Les pains de Proposition, que le Public fournit, sont sans levain. On emploie pour les faire, quatre assarons, on les cuit deux à deux la veille du Sabbat, & on les porte le lendemain matin sur la Table sacrée; six d'un côté & six de l'autre, sur la même ligne Ils y demeurent jusqu'au Sabbat suivant, qu'on les donne aux Prêtres à manger, & qu'on en met de frais à leur place. Il y a dessus, deux cassolettes d'or pleines d'encens, qu'on renouvelle lorsqu'il a été brûlé par le feu sacré (*c*) qui consume les holocaustes. Le Prêtre (*d*) offre tous les jours un

(*a*) Joseph ne donne point l'étymologie d'Asartha, & je ne vois pas quelle raison a eu M. d'Andilly d'ajoûter après ce mot, *c'est-à-dire*, plénitude de graces.

(*b*) Voyez Remarque XV.

(*c*) Joseph veut dire, que pour faire brûler l'encens dans le Saint, on ne se servoit pas de feu commun, mais de celui de l'autel des holocaustes. On ne voit pas que Moïse l'eût ordonné expressément.

(*d*) M. d'Andilly croyoit que c'est du

sacrifice à ses dépens. Il prend un assaron de farine, paîtrie avec de l'huile, & à laquelle on donne une légere cuisson. Il en jette la moitié le matin sur le feu, & l'autre le soir. Je traiterai ailleurs de ces choses plus exactement. Je crois que ce que je viens d'en dire, suffit pour le présent.

CHAPITRE XI.

I. MOÏSE sépara la Tribu de Lévi des autres Tribus, pour la consacrer à Dieu. Il le fit par les sacrifices marqués par la Loi, la purifiant avec de l'eau d'une fontaine qui coule toujours. Il la chargea du soin du Tabernacle, des couvertures qu'on avoit faites pour le couvrir, des vases sacrés, & il voulut que pour ce service, elle fût soumise aux Prêtres.

II. Il déclara en même temps quels étoient les animaux dont nous pouvions nous nourrir, & quels étoient ceux dont il nous étoit défendu de manger. J'expliquerai cela dans la suite de mon Histoire, à mesure que l'occasion s'en présentera, & je ferai connoître les motifs qu'il eut de nous défendre de toucher aux uns, tandis qu'il nous permettoit de faire notre nourriture des autres. Persuadé que le sang est la vie & l'ame des bêtes, il nous en interdit l'usage. Il voulut aussi que nous ne touchassions point à un animal qui étoit mort de lui-même. Enfin, il nous ordonna de nous abstenir de l'épiploon, & de la graisse (*a*) des chévres, des moutons & des bœufs.

III. Il défendit aux lépreux, & à ceux qui avoient la gonorrhée (*b*), de demeurer dans les villes. Il ordonna que les femmes

Grand-Prêtre que Joseph parle, & avoit, pour le lui faire dire, ajoûté le mot de *Grand* à Prêtre. M. Reland, qui est dans ce sentiment, cite pour le prouver, l'autorité des Talmudistes. Mais l'addition n'est point nécessaire, & on doit, ce semble, préférer le témoignage de Philon à celui des Talmudistes. » Tels sont les » sacrifices communs à tous les Juifs. Les » Prêtres en devoient aussi offrir, & ne » pas croire que leur ministère les en » exemtât « .... C'étoit de la plus » pure farine, un dixiéme de la mesure » du Sanctuaire. Elle étoit paîtrie avec » de l'huile, & ils en offroient la moitié » tous les matins, & autant le soir, sans » qu'ils en pussent rien conserver pour » manger. Car c'étoit la Loi, que tous » les sacrifices des Prêtres étoient des » holocaustes. *De victim.* sub fin. p. 847.

(*a*) Les Auteurs de l'Histoire universelle du monde, *Tom. 2. pag.* 524. croient que la graisse de tous les animaux étoit défendue aux Jufs. Le verset dix-septiéme du troisiéme chapitre du Lévitique, semble la leur défendre expressément. Mais la pratique, qui est l'interprète naturel de la Loi, y est contraire, & Joseph restreint cette défense à celle de taureau, de mouton, & de bouc. Voyez la Note du P. Calmet sur cet endroit.

(*b*) Les lépreux ne pouvoient pas de-

qui avoient leurs régles, vécussent pendant sept jours dans un état de séparation, après lesquels il leur permet de rentrer dans le commerce ordinaire de la vie. Ceux qui avoient mis un mort en terre, pouvoient, après le même terme, reprendre leur train ordinaire. Ceux qui après ces sept jours se trouvoient encore dans quelque cas d'impureté, devoient sacrifier deux brebis, dont l'une étoit offerte en sacrifice & les Prêtres prenoient l'autre. Ceux qui avoient la gonorrhée offroient le même sacrifice. S'il nous arrive quelque accident pendant le sommeil, nous sommes obligés de nous laver dans l'eau froide, & de nous conduire du reste comme ceux qui ont aproché de leurs femmes. Pour les lépreux, Moïse ordonna qu'ils demeurassent absolument hors des villes, qu'ils ne pussent faire aucun commerce, & qu'on les regardât en quelque sorte comme morts. Lorsque quelqu'un obtenoit par ses priéres, que Dieu le guérît de cette maladie, & lorsque sa chair reprenoit une vive couleur, il devoit lui en marquer sa reconnoissance par différents sacrifices, dont nous parlerons dans la suite.

IV. Ce réglement fait bien voir, que ceux qui disent que Moïse sortit d'Egypte parce qu'il étoit lépreux, & que s'étant mis à la tête de ceux qui avoient le même mal, il les avoit conduits dans la terre de Canaan, ceux, dis-je, qui avancent cela, méritent d'être la fable & la risée du Public. Si cela eût été, il n'eût jamais porté une loi qui l'eût déshonoré, & à laquelle lui & le peuple eussent dû s'opposer, si quelqu'un eût voulu l'établir. *Il y eût été d'autant mieux fondé*, qu'on sçait qu'il y a plusieurs peuples chez qui les lépreux jouissent des avantages communs de la société. Car non-seulement on ne les chasse pas des villes, & on n'attache à leur mal aucune marque d'infamie, mais on souffre qu'ils soient à la tête des armées, qu'ils éxercent les premiéres charges de la Magistrature, & qu'ils soient honorés des fonctions sacrées. Si Moïse, ou le peuple qui le suivoit, eût été attaqué de ce mal, eût-il fait des réglemens qui déshonoroient les lépreux, tandis que rien ne l'empêchoit d'en faire qui leur eussent été avantageux? Mais il est évident,

meurer dans les villes. On en a des exemples dans l'Ecriture, mais on n'en a point que ceux qui avoient la gonorrhée en fussent exclus. Et Joseph reconnoît, ce semble, qu'il n'en étoit pas des premiers comme des derniers; lorsqu'il dit, quelques lignes plus bas, « Que pour les lépreux, Moïse ordonna qu'ils demeurassent absolument hors des villes, » sans comprendre ceux qui avoient la gonorrhée dans cet ordre absolu.

qu'il n'y a que la haine qu'on nous porte qui puisse faire débiter de pareilles calomnies. Moïse n'étoit point affligé de ce mal, les Israëlites n'en étoient point attaqués, & s'il a fait ces réglemens, il ne les a faits que pour la gloire de Dieu. Mais chacun peut en juger comme il voudra.

V. Il est défendu aux femmes qui sont délivrées de leur fruit d'entrer (*a*) dans le lieu Saint, ou de toucher rien de sacré avant quarante jours, si c'est d'un mâle qu'elles ont accouché, & avant quatre-vingt, si c'est d'une fille. Quand ce temps est passé, elles font des sacrifices que les Prêtres présentent à Dieu.

VI. Si quelqu'un soupçonne sa femme d'infidélité, il offre un assaron d'orge moulu, dont on prend une poignée qu'on met sur l'autel. Le reste est pour la nourriture des Prêtres. Un Prêtre la fait tenir debout, tournée vers une des portes du Temple: il lui découvre la tête, écrit le nom de Dieu sur un parchemin, la fait jurer qu'elle n'a point déshonoré son mari en lui manquant de fidélité; il lui fait ajoûter en termes formels, que si elle est coupable, elle souhaite sentir sa cuisse se dessécher, son ventre se crever d'enflure, & enfin mourir. Que si c'est par un excès d'amour, ou par un sentiment de jalousie que son mari conçoit d'elle d'injurieux soupçons, elle désire d'accoucher d'un garçon sous dix mois. Lorsqu'elle fait ce serment, le Prêtre efface le nom de Dieu du parchemin, en le transportant dans un vase où il y a de l'eau (*b*), prend un peu de terre du

(*a*) »Dans le Tabernacle.« [*M. d'Andilly.*] Ce n'étoit point une défense particulière aux femmes qui s'étoient délivrées de leur fruit. Elle étoit commune à tous les Israëlites, excepté les Prêtres. Aussi Joseph ne dit pas *εις την σκηνην* dans le Tabernacle, mais *εις το ιερον* dans le Saint, dans le parvis du Tabernacle. Ceux qui ont traduit l'Ecriture & l'Historien Juif, n'ont pas assez marqué la différence du Tabernacle d'avec son parvis; celle du Temple d'avec ses portiques. Ce défaut d'attention fait souvent confondre deux choses fort différentes, à ceux qui ne sont pas en état ou qui ne veulent pas se donner la peine de consulter les originaux. L'Auteur de la Vulgate, par exemple, traduit [*bákkodésh*] au verset quatre du douziéme chapitre du Lévitique, par *Sanctuarium*. L'Auteur d'une Note qu'on trouve sur ce verset dans la Bible imprimée en 1748. chez Martin & Associés, a cru corriger l'équivoque, en remarquant que *le Sanctuaire est mis ici pour le Tabernacle.* Pour dire quelque chose d'exact, il falloit remarquer, que n'étant pas permis aux femmes d'entrer dans le Tabernacle ni dans le Temple, la défense que Moïse fait dans ce verset à celles qui s'étoient délivrées de leur fruit, étoit d'entrer dans le parvis du Tabernacle, ou dans les portiques du Temple. Que quoique le terme dont se sert le saint Législateur, marque assez ordinairement le Sanctuaire, il ne signifie quelquefois qu'un lieu Saint en général, & que c'est en ce dernier sens qu'il est pris dans ce verset.

(*b*) Voyez Remarque XVI.

lieu Saint, qui se trouve sous sa main, la jette dedans le vase, & fait boire le tout à cette femme. Si elle est accusée injustement, elle conçoit & accouche heureusement : mais si elle a déshonoré son mari par son infidélité, & outrage Dieu par un faux serment, elle finit sa vie misérablement, sa cuisse tombant *en pourriture* & son ventre devenant hydropique. Telles sont les loix que Moïse donna aux Hébreux, pour les sacrifices & les purifications, ausquelles il en ajoûta quelques autres.

CHAPITRE XII.

I. MOÏSE défendit absolument l'adultère : persuadé que le bien de la république & des familles demande que les hommes mariés soient sages, & que les enfans soient légitimes. Ce sage Législateur défendit aussi comme un grand mal, & il voulut qu'on eût horreur comme d'un crime abominable, d'avoir commerce avec sa mere, sa tante, ses sœurs, & les femmes de ses enfans. Il défendit au mari d'approcher de sa femme lorsqu'elle étoit réglée ; d'avoir commerce avec des animaux, de tomber daus le péché contre nature, & il ordonna la peine de mort contre ceux qui tomberoient dans ces désordres.

Différentes Loix des Prêtres.

II. Il ordonna que la vie des Prêtres fût plus sainte que celle du peuple. Car, outre qu'il les soumit aux mêmes défenses qu'il avoit faites au peuple, il leur défendit de prendre pour femmes, des servantes (*a*), des esclaves, des personnes de mauvaise vie, ou qui auroient tenu auberge, ou qui auroient été répudiées par leur mari par quelque cause que ce pût être. Ils pouvoient épouser des veuves, mais cela étoit défendu au Grand-Prêtre. Il ne pouvoit épouser qu'une vierge, & il étoit obligé de la garder. Les simples Prêtres pouvoient assister aux enterremens de leur pere, de leurs freres & de leurs enfans, mais cela étoit défendu au Souverain-Pontife ; en un mot, Moïse voulut qu'ils n'eussent tous aucun défaut corporel, & que ceux qui en auroient ne pussent monter à l'autel ni entrer dans le Temple ; qu'ils recevroient cependant leur honoraire comme les autres Prêtres ; qu'ils fussent tous purs & chastes (*b*), non-seulement

(*a*) Voyez Remarque XVI. (*b*) Lévitique, *chap.* 10. ℣. 9.

quand ils s'acquitoient des fonctions sacrées, mais dans toutes les autres actions de leur vie, de manière qu'elle fût sans reproche. C'est pourquoi ils doivent être purs, sobres, d'une vie exemplaire, & ne point boire de vin pendant qu'ils sont revêtus des ornemens sacrés. Ils doivent de plus ne pas sacrifier des animaux qui ne sont pas parfaits, ou qui ont quelques défauts.

III. Moïse régla ainsi la manière dont les Israëlites devoient se conduire pendant qu'il vivroit. Mais ce sage Législateur, portant sa prévoyance dans l'avenir le plus reculé, il leur prescrivit, durant son séjour avec eux dans le désert, les loix qu'ils devoient observer lorsqu'ils se seroient rendus maîtres du pays de Canaan. Comme il avoit ordonné qu'ils se reposassent après six jours de travail, il voulut aussi que la terre se reposât de sept en sept ans, sans qu'on la labourât, & sans qu'on y plantât rien. Que les fruits qu'elle produiroit d'elle-même, les étrangers les pussent cueillir sans qu'il fût permis aux propriétaires de s'en rien réserver, & que la même chose s'observât après sept fois sept années, qui font cinquante ans. Les Hébreux appellent cette cinquantiéme année, *Jubilé*. Toutes dettes sont alors éteintes. Tous les esclaves de la Nation, qui pour quelque transgression de la Loi n'avoient pas été punis de mort, mais qu'on s'étoit contenté de punir par l'esclavage, recouvrent leur liberté, & les terres retournent à ceux à qui elles appartenoient premiérement. Ce qui se fait de cette manière : à l'approche du Jubilé, dont le nom signifie liberté, celui qui a vendu, & celui qui a acheté, se trouvent ensemble pour faire un état des fruits (*a*) qu'a perçu l'acquéreur, & des dépenses qu'il a faites pour l'entretien de la terre. Si les fruits recueillis surpassent la dépense, le vendeur reprend la terre. Si au contraire la dépense monte plus haut que le revenu, l'acquereur rend la terre après avoir été satisfait pour l'excédent. Si le revenu & la dépense

(*a*) Ce n'est point ce que Moïse avoit ordonné aux Juifs, lors de l'année du Jubilé, que Joseph rapporte ici, c'est un usage particulier de sa Nation. Usage qui fait voir la pente qu'elle a toujours eue à tirer intérêt de son argent. Ceux qui avoient vendu leur bien, en tout ou en partie, y rentroient de plein droit au Jubilé, sans être obligés d'entrer dans aucun compte avec l'acquéreur, des fruits plus ou moins considérables qu'il pouvoit avoir perçus. L'estime des fruits n'avoit lieu, que lorsqu'on rachetoit un bien qu'on avoit vendu. Car comme on vendoit à proportion du temps qu'il y avoit du jour de la vente au Jubilé, *le retrayant* précomptoit la valeur des fruits que l'acquéreur auroit recueillis jusqu'au Jubilé, s'il n'avoit pas racheté. *Levitiq.* chap. 25. ṿ. 10. ṿ. 27.

sont

ſont en égalité, le propriétaire rentre dans ſon héritage. Moïſe a ordonné qu'on obſervât la même choſe à l'égard des maiſons de Campagne qui ſe vendent, mais il ne voulut pas qu'il en fût ainſi de celles de la ville. Car ſi avant qu'un an ſe ſoit paſſé depuis l'achat, le vendeur rend l'argent, l'acquereur eſt obligé de lui rendre ſa maiſon. Mais après que l'année eſt expirée, celui à qui elle appartenoit ne peut plus y rentrer. Ce ſage Légiſlateur fit ces réglemens lorſque l'armée campoit ſous le mont Sinaï. Il les avoit reçus de Dieu, & il les laiſſa par écrit aux Hébreux.

IV. Après avoir pourvu par de bonnes Loix à la forme du gouvernement, il donna tous ſes ſoins à former de bonnes troupes. Il ordonna aux chefs des Tribus de faire un dénombrement exact de tous ceux qui pouvoient porter les armes, mais il en exemta la Tribu de Lévi (*a*). Car comme ceux de cette Tribu étoient attachés au ſervice des autels, ils étoient exemts de toute charge. On trouva par ce dénombrement, que depuis vingt ans juſqu'à cinquante, il y avoit ſix cents trois mille ſix cents cinquante perſonnes en état de porter les armes. Manaſſé, fils de Joſeph, fit une Tribu à la place de celle de Lévi, & Ephraïm repréſenta celle de ſon Pere. Car Jacob avoit demandé que Joſeph lui donnât ſes deux enfans pour les adopter, comme je l'ai raconté.

V. Lorſque le Tabernacle fut conſtruit, Moïſe le fit mettre au milieu du camp, & trois Tribus campoient à chacun de ſes côtés. On ménagea des rues; on fit une place pour le marché; dans laquelle chaque marchandiſe ou denrée qui s'y vendoit avoit ſon quartier, & les ouvriers, à quelque ouvrage qu'ils travaillaſſent, y avoient leurs atteliers. De ſorte que le camp reſſembloit à une ville, qu'on tranſportoit comme on vouloit. Entre le marché & le Tabernacle, étoient les Prêtres, premiérement, & les Lévites enſuite. On fit le dénombrement des derniers, depuis les garçons âgés de trente jours, & le nombre s'en trouva de vingt-trois mille (*b*) huit cents quatre-vingt. Pendant que la nuée reſtoit ſur le Tabernacle, comme c'étoit

(*a*) Nombres, *chap.* 1. ℣. 49.

(*b*) Il n'y en avoit que vingt-deux mille, ſelon le verſet trente-neuviéme du Chapitre troiſiéme des Nombres. Mais quand on réunit le nombre des perſonnes dont, ſelon l'Ecriture, chacune des trois familles des Lévites étoit compoſée, on en trouve trois cents de plus. On convient qu'il y a quelque dérangement dans les chiffres de ce Chapitre. Il peut y en avoir à plus forte raiſon dans ceux de Joſeph.

une marque de la présence de Dieu dans le camp, on demeuroit dans le même lieu; mais quand elle changeoit de place, l'on décampoit.

VI. Moïse inventa une sorte de trompettes, qu'il fit faire d'argent. Elles avoient de longueur un peu moins d'une coudée. C'étoit un tube étroit, mais un peu plus massif qu'une flute. Leur ouverture étoit faite de manière qu'on pût les emboucher pour y pousser le vent, & elles finissoient en forme de cloche, comme les trompettes ordinaires. On les appelle dans la langue Hébraïque *Hatsostrah*. Il y avoit deux sortes de trompettes. On se servoit des unes pour appeller & convoquer le peuple, lorsqu'il y avoit assemblée. Quand on sonnoit des autres, les chefs des Tribus devoient s'assembler pour délibérer de leurs affaires particuliéres. Lorsqu'elles sonnoient toutes deux ensemble, tout le monde devoit s'assembler. Quand il falloit décamper, on observoit cet ordre. Au premier son de la trompette, les Tribus qui étoient à l'orient se mettoient en marche. Au second, celles qui étoient au midi de l'Arche suivoient. On démontoit cependant le Taberancle Six. Tribus marchoient devant, & six le suivoient, & tous les Lévites l'environnoient. Au troisiéme son de la trompette, les Tribus qui campoient au couchant se mettoient en marche, & au quatriéme celles qui étoient au septentrion. On se servoit encore de trompettes les jours de Sabbat & à quelques autres fêtes, & quand on conduisoit des victimes pour être immolées. Ce fut alors que fut célébrée dans le désert pour la premiére fois, la fête que nous appellons Pâque.

CHAPITRE XIII.

PEU de temps après, Moïse fit quitter au peuple le mont Sinaï, & après l'avoir fait passer par quelques endroits que je décrirai dans la suite, il le fit camper dans un endroit appellé Haseroth (*a*). Le peuple murmura de nouveau contre lui, & l'accusa » d'être la cause de tous les maux qu'il avoit

Murmure du Peuple.

(*a*) Ce ne fut qu'après le murmure du peuple, & qu'après que Dieu lui eut donné des cailles, qu'on se rendit à Haseroth. Mais ce n'est pas en cela seulement que Joseph n'est pas conforme à l'Ecriture. On peut s'en convaincre en lisant le onziéme chapitre des Nombres.

„ soufferts dans sa marche, puisque pour avoir quitté à sa sollicitation un très-bon pays, il n'en avoit aucun; *il lui reprochoit*, qu'au lieu du bonheur dont il l'avoit flatté, il étoit consumé de misere; qu'il n'avoit point d'eau, & que si la manne venoit à manquer, il étoit perdu sans ressource. « Dans ce murmure, un Israëlite exhorta ses compatriotes à ne pas oublier les grandes choses que leur Conducteur avoit faites pour eux, & à ne pas désespérer du secours de Dieu. Mais la multitude n'en fut que plus animée, & la remontrance ne servit qu'à le porter à murmurer davantage.

Dieu donne des cailles aux Israëlites. Sépulcres de concupiscence.

Moïse tâcha de les rassurer contre le désespoir où ils se laissoient aller. Malgré l'insolence avec laquelle ils le traitoient, il s'engagea à leur procurer des vivres, non-seulement pour un jour, mais pour toujours. Mais ils n'ajoûterent point foi à cette promesse; & un particulier lui demanda où il prendroit tant de vivres pour une si grande multitude. » Quoique vous disiez tant de mal de Dieu & de moi, répondit Moïse, nous ne cesserons jamais de travailler pour votre bien, & vous n'en attendrez pas long-temps les effets. « A peine Moïse avoit-il fini de parler, que le camp fut rempli de cailles, que le peuple se pressa de ramasser. Mais Dieu ne tarda pas à le punir de son murmure & de son insolence. Car il en fit mourir un grand nombre. Le lieu où cela arriva, s'appelle encore aujourd'hui Chabrotaba, c'est-à-dire, les sépulcres des desirs.

CHAPITRE XIV.

I. Le peuple quitta par ordre de Moïse cet endroit, pour se rendre à un autre qui s'appelloit Pharan. C'est un désert proche des frontiéres des Cananéens. Il y convoqua une assemblée, & s'étant mis au milieu, il dit: » Des deux choses que Dieu nous a promises, la liberté & une terre abondante, il vous a déja donné la premiére, vous en jouissez, & vous allez jouir bientôt de l'autre. Car nous sommes sur les frontiéres du pays de Canaan; ni Rois, ni villes, ni les peuples du pays, réunis ensemble, ne pourront nous empêcher de nous en mettre en possession. Préparons-nous donc à cette entreprise. Les Philistins ne nous cédront pas leur pays sans combattre, & nous ne les en chasserons que par la force de

» nos armes. Mais pour nous assurer quelles forces ils peuvent
» nous opposer, & de quelle bonté est ce pays, envoyons quelqu'un
» le reconnoître. Sur-tout, réunissons-nous pour cette
» grande entreprise, & rendons à Dieu le culte que nous lui
» devons, afin qu'il nous secoure & nous protége.

Députés pour aller reconnoître la Terre promise.

II. Le peuple ne répondit à ce discours que par des marques d'estime & de respect pour Moïse, & on choisit douze personnes les plus capables, un de chaque Tribu, pour aller reconnoître le pays (*a*). Ils partirent des confins de l'Egypte, parcoururent la terre de Canaan, passerent jusqu'à la ville d'Amath & au mont Liban, & après s'être instruits de la nature de la terre, de l'état des peuples qui habitent le pays, ils revinrent, après avoir employé quarante jours à leur voyage, & ils apporterent avec eux des fruits du pays qu'ils avoient parcouru. Par le rapport qu'ils firent de sa bonté & de ses richesses, ils exciterent le peuple à prendre les armes pour s'en emparer; mais ayant ensuite fait sentir l'extrême difficulté qu'il y auroit à le conquérir, & représenté que, pour y réussir, il faudroit traverser des fleuves, dont la largeur & la profondeur rendoient le passage presque impossible, franchir des montagnes inaccessibles, se rendre maîtres de fortes & puissantes villes bien enfermées de murailles, vaincre des géants qu'ils avoient vus à Hébron, le peuple tomba dans le découragement. Ceux qui avoient été reconnoître le pays de Canaan, s'étoient imaginé eux-mêmes, à la vuë de tant d'obstacles, que les dangers qu'il y auroit à courir, étoient bien plus redoutables que tout ce que le peuple avoit eu à souffrir depuis sa sortie d'Egypte. Ils en avoient été extrêmement frappés, & ils communiquerent aisément à la multitude leur surprise & leur frayeur.

III. Les Israëlites crurent donc, sur ce qu'ils venoient d'entendre, qu'il leur étoit impossible de se rendre maîtres de ce pays. Ils rompirent l'assemblée. Hommes, femmes & enfans, se mirent à déplorer leur malheur; tous se plaignirent que Dieu leur faisoit assez de promesses en paroles, mais que l'effet ne les confirmoit point (*b*). Ils n'épargnerent pas Moïse dans leurs plaintes. Ils crioient contre lui & contre le Grand-Prêtre son frere, & ils passerent toute la nuit à donner des malédictions à l'un & à l'autre. Ils s'assemblerent dès qu'il fut jour, dans le dessein de les lapider & de retourner en Egypte.

(*a*) Nombre, *chap.* 13. (*b*) Ibid. *chap.* 14.

IV. Josué, fils de Navé de la tribu d'Ephraïm, & Caleb, de la tribu de Juda, qui étoient du nombre de ceux qui avoient été reconnoître le pays, craignant tout de l'emportement du peuple, s'avancerent pour le retenir. Ils le priérent » de ne se » pas laisser abbatre; de ne pas s'imaginer que Dieu fût capa- » ble de les vouloir tromper, & de ne pas s'en rapporter à » ceux qui, sur un rapport trop effrayant de l'état du pays de » Canaan, tâchoient de les épouvanter, mais à ceux qui les ex- » hortoient à aller conquerir un pays si bon & si riche. La hau- » teur des montagnes, leur dirent-ils, ou la profondeur des » fleuves, sont-elles donc capables d'empêcher de braves gens » de bien faire; sur-tout lorsque Dieu, si l'on ose s'exprimer » ainsi, est de la partie, & qu'il assure de son secours. Mar- » chons donc aux ennemis, suivons nos Chefs, ne craignons » rien. Dieu marche à notre tête, ayons une entiére confiance » en lui. « Ce fut ainsi que Josué & Caleb tâcherent de modérer l'emportement du peuple. Pour Moïse & Aaron, ils se prosternerent à terre pour demander à Dieu, non qu'il les conservât, mais qu'il arrêtât les desseins insensés du peuple, & rétablît le calme & la tranquillité dans les esprits, que l'extrême embarras où l'on se trouvoit, avoit troublés. Cependant la nuée paroissoit, & comme elle restoit sur le Tabernacle, c'étoit une marque de la présence de Dieu.

CHAPITRE XV.

I. MOÏSE avança alors avec confiance pour parler aux Israëlites, & il leur déclara » que Dieu étoit indigné » de leur insolence, qu'il les en châtiroit; mais que ce seroit » plutôt comme un pere qui veut corriger ses enfans, *que comme* » *un juge* qui proportionne la peine à la faute; qu'étant entré » dans le Tabernacle, & pleurant dans ce saint lieu leur » perte, qu'il prévoyoit être prochaine, Dieu l'avoit fait sou- » venir de tout ce qu'il avoit fait pour eux; de combien de » graces il les avoit comblés, dont ils ne lui avoient marqué que » de l'ingratitude; & *lui avoit représenté* que maintenant même, » séduits par la terreur panique de ceux qui avoient été recon- » noître la terre de Canaan, ils lui faisoient l'outrage de croire » leur rapport plus véritable que les promesses qu'il avoit eu

» la bonté de leur faire ; Dieu cependant, ajoûta Moïse, ne veut » pas vous détruire, ni exterminer une Nation qu'il chérit plus » que toutes les autres ; mais il ne vous mettra point en possession de la terre de Canaan, ni de tous les avantages qu'elle » vous auroit procurés : pour punition de vos murmures, vous » errerez pendant quarante ans dans le désert, sans avoir ni » villes ni maisons ; il donnera cette terre à vos enfans, c'est » à eux qu'il réserve les biens dont vous vous privez par votre » révolte.

II. Ce Discours, que Moïse fit au peuple par l'ordre de Dieu, le jetta dans une grande tristesse & dans un extrême abattement. Il le pria de vouloir bien le réconcilier avec sa divine Majesté, & d'obtenir de sa bonté qu'il cessât d'être errant dans le désert, & qu'il eût des villes pour y habiter. » Si je tentois, » répondit Moïse, ce que vous me demandez, Dieu rejette» roit ma prière. S'il est indigné contre vous, ce n'est point par » légèreté comme les hommes. C'est sa justice qui a porté cet » arrêt contre vos emportemens. « Quoique Moïse fût tout seul, il appaisa cependant le murmure de cette grande multitude. Mais cela ne doit pas surprendre, Dieu étoit avec lui, & il la disposoit à se laisser persuader par ses remontrances, & les maux qui lui étoient arrivés pour ne lui avoir pas obéï, lui avoient appris que sa désobéissance lui étoit toujours funeste.

III. Moïse étoit d'ailleurs d'une vertu éminente, & qui donnoit à ses paroles une force à laquelle il n'étoit pas possible de résister. Il eut ce merveilleux avantage, non-seulement pendant toute sa vie ; mais encore aujourd'hui, il n'y a aucun Juif qui ne se soumette à ses Loix, comme s'il vivoit & qu'il fût sur la terre pour le punir, s'il les transgressoit, lors même qu'il pourroit le faire secrétement. Entre plusieurs preuves que je pourrois apporter de ce que j'avance, on a vû des personnes venir à grands frais d'au-delà l'Euphrate, & s'exposer aux plus grands dangers pour honorer notre Temple ; employer quatre mois à ce pénible voyage, & après avoir offert leurs sacrifices, s'en retourner sans avoir pû y participer, (*a*) parce que Moïse l'a défendu à ceux qui ne sont pas de notre Nation, ou qui n'observent pas notre Loi. Il y en a qui s'en sont retournés, les uns sans avoir sacrifié, d'autres laissant leur sacrifice imparfait, & plusieurs sans pouvoir entrer dans les sacrés Portiques ; préférant

(*a*) Voyez Remarque XVII.

la ſoumiſſion aux réglemens de ce grand homme, au plaiſir de ſe ſatisfaire. Ce n'étoit pas par la crainte d'être condamnés s'ils en agiſſoient autrement. Il n'y avoit que la conſcience qui leur pût inſpirer ces ſentimens. Tant notre Loi, qu'on regarde avec raiſon comme venant de Dieu, éleve l'homme au-deſſus de ceux de la nature ! Quelque temps avant la guerre dont nous venons de ſortir, & ſous le régne de l'Empereur Claude, lorſqu'Iſmaël étoit Grand-Prêtre, la Judée fut affligée d'une ſi grande diſette, qu'on vendoit un aſſaron de farine quatre dragmes. *Dans une ſi grande cherté*, on en apporta à la fête des Azymes ſoixante-dix cores, qui font quarante-une medimnes Attiques, & trente-une de Sicile ; mais il n'y eut perſonne que les Prêtres qui oſât y toucher, quoique la famine fût extrême. Tant on reſpectoit la Loi & on craignoit la colère de Dieu, qui punit les fautes les plus cachées ! On ne doit pas au reſte, être ſurpris de ce qui arriva en ce temps-là, puiſque nous voyons de nos jours, que les Livres que nous a laiſſé notre ſaint Légiſlateur ont quelque choſe de ſi grand, que nos ennemis même avouent que c'eſt Dieu qui nous a donné la forme de notre gouvernement à cauſe de ſa vertu, & par ſon miniſtère. Mais chacun en jugera comme il lui plaira.



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE TROISIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Ce ne fut point des sauterelles que Dieu fit tomber dans le camp des Israëlites.

ON a cru pendant plus de trois mille ans, que l'animal que Dieu fit tomber dans le camp des Israëlites lorsqu'ils murmurerent contre Moïse, étoit des cailles de la grande ou de la petite espèce. Les Septante, l'Auteur de la Sagesse (*a*), & Philon, l'ont cru de la grande; & Joseph se contente de traduire le mot dont Moïse s'est servi pour signifier oiseau, par celui d'ὄρτυξ, qui signifie *caille* en général, sans en déterminer l'espèce. Bochart avoit appuyé ce sentiment de raisons si fortes, qu'il l'avoit presque démontré. M. Ludolphe n'en a pas jugé ainsi, & il a cru (*b*), à la faveur de quelque érudition Ethiopienne, voir les Israëlites se jetter avec avidité sur une armée de sauterelles, & en manger comme d'un mets délicieux. Pour justifier cette métamorphose, qui n'auroit guères plû à ce peuple, il composa une longue Dissertation, qui exposoit assez nettement ce qu'on peut dire de plus spécieux en faveur d'un sentiment qui doit sa naissance à l'amour du neuf.

Quoique M. le Clerc reconnoisse dans les preuves de M. Ludolphe, une force qu'elles ne paroissent pas avoir, elles ne l'ont pas cependant obligé d'abandonner l'ancien sentiment. M. Saurin, ou plus touché ou plus décidé pour ce qui a le mérite de la nouveauté, adjuge la victoire au Sçavant d'Allemagne sur celui de France. Sans entrer dans aucune discussion, je crois pouvoir faire trois ou quatre remarques en faveur de l'ancien sentiment.

1°. Les Juifs peuvent avoir oublié pendant la captivité de Babylone, de quelle espèce de cailles leurs ancêtres mangerent dans le désert. Le terme dont se sert Moïse pour le marquer,

(*a*) Exod. *chap.* 16. ℣. 13. Nomb. *ch.* 11, ℣. 31. Sagess. *chap.* 16. ℣. 3.

(*b*) Hist. Ethiop. Relat. de hodier. statu.

marquer, ne le décide peut-être pas, & peut ne signifier que des cailles en général. Mais qu'ils aient tellement oublié le sens de [*çelâou*] qu'ils lui aient donné celui de cailles au lieu de sauterelles, c'est ce qui n'a aucune vrai-semblance. On espere faire voir qu'ils n'oubliérent point leur langue pendant la captivité. Mais supposons-le ici, si on le veut; l'évenement est trop considérable, & il fait un point d'histoire trop intéressant pour eux, pour que la tradition n'ait pas conservé la mémoire de quel oiseau, en général, leurs ancêtres avoient mangé dans le désert. On ignore à la vérité, ou on ne sçait pas précisément ce que c'étoit que les Dodaïm que Ruben trouva dans les champs, & qu'il apporta à sa mere; mais quelle conséquence y a-t'il, d'une chose qui se passe entre deux femmes & un enfant, à un évenement dont une multitude de peuple est témoin, & qui est une preuve de l'attention particuliére de Dieu pour sa conservation? Un enfant trouve un fruit dans les champs, il le porte à sa mere, sa belle-mere en a envie; le fait est-il assez intéressant pour qu'une Nation s'applique pendant plusieurs siécles à conserver dans sa mémoire de quelle espèce de fruit c'étoit?

En envoyant des *selaus* du Ciel, comme parle l'Ecriture, Dieu faisoit un miracle éclatant en faveur de son peuple, dont les Israëlites s'entretenoient, que les peres apprenoient à leurs enfans, & dont les Prophètes (*a*) ne manquoient pas de leur rappeller la mémoire, pour les pénétrer des sentimens d'une juste reconnoissance. Esdras, Néhémie, Aggée, & Zacharie, n'avoient pas oublié leur langue, & il est bien probable que, dans les différentes instructions qu'ils donnoient au peuple, il lui rappelloient en mémoire, les grands miracles que Dieu avoit faits dans le désert en faveur de ses ancêtres. Ils touchoient sans doute le miracle des *selaus*, & ils expliquoient ce que c'étoit, si l'on en avoit perdu la mémoire.

2°. Le Prêtre qui fut envoyé de Babylone pour instruire la Colonie que le Roi y avoit envoyée, n'avoit pas oublié l'Hébreu. Il lui apprit donc le sens de *selau*, en lui donnant le Pentateuque: & pourquoi ce peuple auroit-il plutôt oublié ce qu'il signifie, que tous ceux de ce saint Livre, qu'il entend bien? M. Maundrel rapporte dans son voyage d'Alep à Jerusalem (*b*), qu'ayant demandé au Grand-Prêtre des Samaritains ce que signifie *slavé*, il lui répondit que c'étoit une espèce d'oiseau. Le curieux Voyageur ajoûte, que par la description qu'il lui en fit, il connut qu'il étoit semblable à nos cailles. Les poissons qu'Olaus Rudbeckiüs fait tomber dans le camp des Israëlites (*c*), au lieu des sauterelles de M. Ludolphe (*d*), eussent pû flatter plus agréablement leur goût; mais la conjecture n'est pas appuyée sur des fondemens plus solides.

3°. Lorsque Moïse rapporte la huitiéme plaie dont Dieu frappa l'Egypte, il la désigne par le mot [*-arbéh*], qu'on convient signifier sauterelle. Mais quand il veut faire connoître l'oiseau que Dieu fit tomber dans le camp des Israelites, c'est de [*çelâou*] qu'il se sert. L'Auteur du Pseaume cent-quatre imite en cela

(*a*) Pseaume 77. ỳ. 27.
(*b*) Pag. 101.
(*c*) Olavi Rubecky Yohthyologiæ Biblicæ pars 1. *de ave selau*. Upsal, 1705. 4°.
(*d*) Monarc. orbis. *Lipsiæ*, 1705. 8°.

Moïse. Pourquoi ce changement d'expression, si ce n'est pour désigner un animal différent? Il est parlé dans vingt ou vingt-cinq endroits de l'Ecriture, de sauterelles, mais c'est toujours d'*arbeh* dont elle se sert. Il n'y a que dans les trois endroits où elle parle de l'oiseau que Dieu fit tomber dans le camp des Israëlites, qu'elle emploie *selau*. Si ces deux mots étoient synonimes, il n'y a pas d'apparence qu'elle eût comme affecté de ne s'en servir dans aucun de ces vingt ou vingt-cinq endroits.

Permis à M. Ludolphe de dire, que si les Traductions Caldaiques, Arabes & Syriaques ont conservé *selau*, c'est que les Auteurs en ignoroient le sens. Mais est-ce aussi par ignorance que l'Auteur sacré du Pseaume qu'on vient de citer, a été obligé de marquer par le même mot l'oiseau que Dieu fit tomber dans le camp des Israëlites? Les Septante ont quelquefois conservé dans leur traduction des mots Hébreux sans les rendre en Grec: pourquoi n'ont-ils pas conservé celui-ci, s'ils en ignoroient le sens? Ils ont pû ne pas bien prendre le sens de l'Ecriture en quelques endroits; mais qu'ils en aient donné un à *selau*, par pure conjecture; qu'ils l'aient inséré dans le Texte sacré, quoiqu'inconnu de toute la Nation, il faut pour le prétendre, ignorer jusqu'où les Juifs ont toujours porté le respect pour l'Ecriture.

4°. Des peuples pauvres & grossiers ont pû se nourrir de sauterelles. Une armée, qui manquoit entiérement de vivres, a pû en manger pour ne pas mourir de faim; on sçait ce que la nécessité fait faire en ces sortes d'occasions: mais conçoit-on qu'il ait été de la bonté de Dieu, à qui tout est également possible, d'arrêter le murmure des Israëlites en leur envoyant une nourriture de gens désespérés ou réduits à la derniére pauvreté (*a*). D'ailleurs, c'eût été un moyen peu propre à les consoler de n'être plus, comme en Egypte, assis sur des marmites pleines de viandes, & où ils avoient du pain tant qu'ils en vouloient manger, que de leur donner des sauterelles pour toute nourriture.

L'Auteur de la Vulgate a traduit ἀκρίδες dans saint Matthieu, par sauterelles. M. Ludolphe prétend que c'est le sens de ce mot, & une présomption de la justesse de sa conjecture. Mais quoi qu'il en soit de ce qu'on dit que les sauterelles sont bonnes à manger, & que des peuples entiers s'en nourrissent, si saint Matthieu remarque ce dont saint Jean-Baptiste se nourrissoit & s'habilloit, c'est pour nous faire connoître son esprit de pénitence & de mortification. Sa nourriture, quelle qu'elle fût, n'étoit donc pas celle du commun des Juifs, mais celle des pauvres, & des gens de bien qui vouloient se mortifier en se réduisant à une nourriture si vile & si peu agréable. On le répéte, ce n'eût pas été le moyen de consoler un peuple sensuel, qui regrettoit les bonnes viandes & les oignons délicieux qu'il mangeoit en Egypte, que de lui donner des sauterelles; nourriture des pauvres ou des personnes de piété, qui pour faire pénitence s'y réduisoient.

Quelques Interprères (*b*) croient, & ç'a été le sentiment de Joseph, que Dieu fit tomber des cailles dans le camp des Israëlites avant que de

(*a*) Exod. *chap.* 16. ℣. 3. Nomb. 11. ℣. 5. (*b*) P. Calmet, *Exod. chap.* 16. ℣. 5.

leur donner la manne ; mais ces Interprètes n'ont pas fait attention, que lorsque les Israëlites murmurerent, ils se plaignoient de ne voir que de la manne (*a*), & que ce ne fut qu'en conséquence de ce murmure que Dieu leur accorda des cailles. Quel qu'ait pû être le goût de la manne, de la manière dont l'Ecriture en parle, il devoit être plus agréable que celui des sauterelles. Loin donc de faire cesser le murmure des Israëlites en leur envoyant des sauterelles, c'eût été l'augmenter, en leur donnant une nourriture plus désagréable que celle contre laquelle ils murmuroient.

REMARQUE II.

Joseph ne dit pas qu'on fût en hiver, lorsque la manne tomba dans le camp des Israëlites, ni que le peuple crut qu'il neigeoit. Etymologie de la manne.

LES anciennes Editions de Joseph ont ὕειν. M. Havercamp a cru que c'étoit une faute, & il lui a substitué νίφειν. La correction n'étoit pas nécessaire. Ὕειν fait un fort bon sens „ Le peuple croyant que „ c'étoit de la rosée, & que ce qui „ arrivoit étoit de la saison *où on* „ *étoit.* " Joseph dit dans la Traduction de S. Gelenius, que le peuple croyoit qu'il neigeoit dans l'hiver (*b*); & dans M. d'Andilly : » Que le peuple s'imaginoit que » c'étoit de la neige, parce que c'en » étoit alors la saison. " Quand le peuple se fût imaginé que c'étoit de la neige qui étoit tombée, il ne pouvoit se croire dans l'hiver. Il ne pouvoit ignorer qu'il étoit sorti d'Egypte le quinziéme du premier mois, qu'on croit répondre à notre cinquiéme de Mai. Un mois s'étoit écoulé depuis; ainsi le miracle de la manne arriva en Juin. Schotanus auroit eu raison d'accuser Joseph d'avoir dit une impertinence, s'il avoit dit que c'étoit alors le temps de la neige. Ce Sçavant, & ceux qui ont traduit νιφετῷ par *ningere*, ou ne sçavoent pas, ou ne faisoient pas attention, qu'on prend souvent ce mot pour marquer qu'il tombe de la rosée (*c*), ou qu'il en est tombé. C'est dans ce sens, que Philon le prend trois ou quatre fois dans la Vie de Moïse (*d*). » Une quantité de rosée, que Dieu » avoit fait tomber, se trouva le » lendemain autour du camp. „ Le » peuple jettoit le jour suivant la » manne qui s'étoit corrompue, car » il en tomboit d'autre chaque jour » . . . . . καὶ ταῦτα πάλιν ἐκ τοῦ ἀέρος » νιφάδος. Joseph dit (*e*) que les » jours ordinaires, mais sur-tout » quand le temps étoit à la pluie, » ὅτε νιφετοῖς (*f*), il y avoit un » voile tiré à l'entrée du Tabernacle. « Ce n'étoit pas seulement pour couvrir le voile de dessous, lorsqu'il faisoit de la neige, mais lorsqu'il faisoit de la pluie & du mau-

(*a*) Nihil aliud respiciunt oculi nostri nisi man. *Nombr*, *chap.* 11. *v.* 6.
(*b*) *Hibernâ tempestate ningere.*
(*c*) *Ningunt rosarum floribus*, ils répandent une pluie de roses. *Lucrece.*
(*d*) Pag. 633. *d.* pag. 634. 682. ἐπινίφειν.

(*e*) Liv. 3. chap. 6. numero 4.
(*f*) . . . Un vent impétueux souffla, & joint aux éclairs & au tonnerre, dissipa & détruisit la plupart des barques, de Crassus. Πνεῦμα δὲ νιφει. Appien, *Guer. Part.* pag. 227.

vais temps, que ce voile extérieur étoit tiré.

Quand les Israëlites apperçurent dans le désert quelque *chose de menu & comme pilé dans un mortier, ils se disoient les uns aux autres*, *Manhu*. Les Septante, l'Auteur de la Vulgate, & Joseph, ont traduit *Manhu* par *qu'est-ce que cela?* Ils se disoient les uns aux autres, *Manhu*, *parce qu'ils ne sçavoient pas ce que c'étoit*. La premiére chose que nous faisons, lorsque ce qui se présente à nos yeux nous est inconnu, est de demander qu'est-ce que cela? C'est le sens qui se présente naturellement en lisant le quinziéme verset du chapitre seiziéme de l'Exode. Mais le simple & l'uni est pour certains caractéres d'esprit trop commun & trop facile : il leur faut quelque chose de recherché & de rare. On objecte que si *manhu* peut avoir ce sens en Syrien & en Caldéen, l'Ecriture ne le lui donne en aucun endroit. Parce qu'un mot n'est pris qu'une fois dans l'Ecriture en un sens, est-ce une preuve que ce n'est pas celui qu'il présente naturellement? Dans le doute de la signification qu'on doit donner à un mot, c'est ce qui suit, ce qui précede & la nature du sujet, qui doit déterminer. Le sens que les Septante, Joseph & la Vulgate ont donné à *manhu*, se présente de lui-même; & si l'on veut lui substituer, *c'est de la manne*, c'est plutôt par une minucie de Grammaire, que parce que le sujet le demande.

Les Sçavans qui font cette objection, supposent que quand Dieu pourvut d'une manière si miraculeuse à la nourriture de son peuple, ce que la Médecine appelle manne, avoit déja le même nom. La supposition est gratuite, & on n'en sçauroit donner aucune preuve. L'Ecriture remarque (*a*) que les Israëlites appellerent *man* ce que Dieu leur envoya pour nourriture. On a souvent donné un nom à une chose prise d'une circonstance qui a frappé, lorsqu'on l'a vue pour la première fois. Ainsi, les Israëlites frappés de ce qu'ils se demandoient les uns aux autres en voyant ce qui étoit tombé du ciel, *qu'est ce*, purent donner au pain que Dieu leur envoyoit, le nom de *man*. S'il avoit été semblable à la manne qui tombe en Arabie & en quelques autres pays, il eût été assez inutile que Moïse en fît une description; car comme elle ne pouvoit être inconnue (*b*), il eût suffi de dire qu'il lui étoit semblable : & pourquoi ne l'y pas comparer, s'il lui étoit si semblable, que les Israëlites dirent que c'en étoit, aussi-tôt qu'ils le virent? Pourquoi, pour le faire connoître, le comparer à la coriandre & au bdellium, qui ne pouvoient être si connus que la manne qui tombe ordinairement dans l'Arabie & les pays voisins? Il eût été imprudent de donner à cette divine nourriture, un nom qui eût pû donner lieu de soupçonner que ce que l'on faisoit passer pour miracle n'étoit qu'un effet naturel, & commun dans le désert où étoient alors les Israëlites.

Saumaise a prétendu que la nourriture que Dieu donna aux Israëlites dans le désert, étoit de la manne commune & ordinaire. Mais ce sentiment a été très-bien réfuté par

(*a*) Exod. *chap.* 16. ℣. 31.

(*b*) Un sçavant Hollandois prétend que [*mán hoú*] signifie *munus hoc*. Dithmar. Yackmann, *præcid. sacra.* Lugd. Bat. 1735. 8°.

M. le Clerc, le P. Calmet (*a*), M. Saurin, & quelques autres Sçavans. Joſeph auroit été dans cette erreur, s'il avouoit „ qu'il pleut encore aujourd'hui dans l'Arabie de la même manne que Dieu donna autrefois aux Iſraelites (*b*). " Le premier coup d'œil ne ſuffit pas toujours pour ſaiſir la penſée d'un Auteur. Si les termes dont ſe ſert Joſeph ſont ſuſceptibles de celle que lui prête le ſçavant Interprète, il n'eſt pas moins certain que ce n'eſt pas elle. Après avoir dit que la nourriture que Dieu avoit envoyée aux Iſraelites étoit une nourriture divine (*c*), qu'elle avoit été inconnue juſqu'alors, il n'a pû avouer » qu'il pleuvoit encore aujourd'hui dans l'Arabie de la même manne, « ſans dire une impertinence parfaite. On n'a pas fait attention, qu'il diſtingue entre la roſée qui tomba ſur le camp des Iſraelites, & la nourriture que Dieu leur envoya. C'eſt de la roſée, qu'il dit » qu'il en tomboit encore de ſon temps ſur tout cet endroit, comme il en tomboit lorſque Dieu envoya, en conſidération de Moïſe, de la nourriture aux Iſraelites.

REMARQUE III.

Quelques Eclairciſſemens ſur le Tabernacle, & ſur ce que Joſeph en dit.

NOS Egliſes n'étant point iſolées comme l'étoit le Tabernacle, nous n'avons pas dans notre langue de terme bien propre pour exprimer ce que l'Ecriture appelle [*khâtsêr*], & Joſeph αἴθριον. C'étoit en général, un enclos, un parc, au milieu duquel étoit le Tabernacle. On voit dans quelques Provinces, pluſieurs Egliſes au milieu d'un grand cimetière fermé de murs. Si au lieu de ces murs, fort ſimples pour l'ordinaire, c'étoient de magnifiques périſtiles, elles nous préſenteroient une image aſſez exacte du Tabernacle & du Temple, par rapport à l'aire au milieu de laquelle ils étoient, & à leur enceinte.

L'Ecriture ni Joſeph ne déterminent point la diſtance dans laquelle le Tabernacle étoit des quatre côtés de ſon enceinte. Philon (*d*) eſt, je crois, le ſeul des Anciens qui nous la marque. Elle étoit, ſelon lui, de vingt coudées, ſur le fond & des côtés du midi & du nord; elle étoit de trente pieds davantage, du côté de l'entrée. Ce plus grand eſpace avoit été ménagé pour pouvoir offrir les ſacrifices plus commodément.

On prétend que Joſeph dit que les colonnes de l'enceinte du Tabernacle étoient de cuivre, & c'eſt un nouveau ſujet de cenſure. Pour le convaincre de s'être trompé, un Sçavant s'eſt donné la peine de calculer la quantité de ce métal, que le peuple offrit; celle qui fut employée aux divers ouvrages du Tabernacle: & ce calcul l'a conduit à conclure que le cuivre qui fut offert, n'étoit pas en aſſez grande quantité pour faire les colonnes & les autres piéces du Tabernacle. Si ce Sçavant avoit bien voulu donner la moindre

(*a*) P. Calmet, *Exod. chap.* 16. ℣. 15.
(*b*) S. Gelenius, M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, font dire à Joſeph la même choſe à peu-près.
(*c*) Antiq. Juiv. liv. 3. chap. 1. num. 6.
(*d*) *Vit. Moſ.* liv. 3. pag. 669. *a. b.*

petite partie de l'application que ce calcul demandoit, à réfléchir sur la manière dont Joseph s'exprime, il se fût sans doute apperçu, ou qu'on ne prend pas bien sa pensée, ou qu'il y a quelque petit dérangement dans son texte : car il remarque quelques lignes après, que la partie de ces colonnes, qui s'enfonçoit dans la terre, étoit de cuivre ; & la remarque eût été très-déplacée, s'il avoit dit plus haut qu'elles étoient de ce métal. Philon dit qu'elles étoient de cédre, couvertes d'argent. Le premier est bien vrai-semblable, & le second est conforme à ce que dit l'Ecriture. Joseph y étoit bien vrai-semblablement également conforme, mais ses Copistes, ayant mal à propos ajoûté χαλκῖαι après ἑστῶτα au commencement du numero second, on n'a pas manqué de lui reprocher qu'il la contredisoit. Ce qu'il dit une vingtaine de lignes plus bas (*a*), que toutes les colonnes étoient couvertes d'argent, excepté leurs bases qui étoient d'airain, est une preuve que c'est avec justice qu'on accuse les Copistes d'avoir fait cette addition.

Un autre reproche qu'on lui fait ici, c'est d'avoir fait les bases de ces colonnes, d'or. M. d'Andilly, qui a senti l'erreur, l'a plutôt palliée que corrigée, en traduisant de bronze doré. Χρυσαῖ est ici une seconde addition des Copistes à son texte (*b*). La preuve en est la même. Il dit un peu plus bas : „ Toutes les colonnes „ étoient revêtues d'argent, excepté „ leurs bases qui étoient de cuivre.

Il y avoit quatre colonnes de chaque côté de l'entrée de l'aire du Tabernacle, & Joseph n'en met que trois. Mais c'est une nouvelle faute de ses Copistes, postérieure à son ancien Interprète : car il y en met quatre avec l'Ecriture. L'élégant Traducteur forme à cet endroit, un vestibule de cinq coudées de profondeur, que l'Ecriture ni Joseph n'ont point connu. La méprise vient sans doute de cequ'il ne sçavoit pas, ou qu'il ne faisoit pas réflexion que βάσις signifie quelquefois haut, & que c'est le sens qu'il a ici. C'est du voile qui étoit tendu devant l'entrée de l'aire du Tabernacle, que Joseph dit qu'il étoit long de vingt coudées, & haut de cinq. Sa longueur répondoit à la largeur de cette entrée, & sa hauteur à celle des colonnes qui renfermoient l'aire du Tabernacle. L'Ecriture ne se sert pas du même terme, pour marquer ce qui soûtenoit les voiles qui formoient l'aire du Tabernacle, & ce qui faisoit sa cloison. On croit que c'est pour faire connoître que le premier étoit rond comme une colonne, & le second plat comme un pilastre.

Un cordon, attaché d'un bout au haut des colonnes qui portoient les voiles qui formoient l'aire du Tabernacle, & noué de l'autre à un clou enfoncé en terre, les assuroient contre les coups de vent. Dans l'estampe du Tabernacle, que M. d'Andilly a fait graver, ces cordons vont s'attacher par un bout au haut du Tabernacle. C'est une faute ou du Traducteur ou de son Graveur. Car, outre que Joseph ne le dit pas, ils auroient embarrassé les Lévites & les Prêtres dans leurs fonctions.

Toutes les estampes que j'ai vues du parvis du Tabernacle, en représentent les colonnes assurées par des cordons, tant du côté du camp que de celui du Tabernacle. Cela leur

(*a*) . . . ὅλαις ἀργύρωται ἐπὶ χαλκευμένος. (*b*) Παρὲξ τῶν βάσεων χαλκαῖ γὰρ ἦσαν

eût donné toute la solidité dont elles eussent été capables : cependant Joseph ne dit point qu'elles fussent assûrées du côté du Tabernacle par des cordons. L'Ecriture parle de pieus au verset dix-neuviéme du vingt-septiéme chapitre de l'Exode, mais sans en marquer l'usage, & sans dire qu'on y attachât des cordons. Elle confie, au verset trente-septiéme du chapitre troisiéme des Nombres, à Suriel, la garde & le soin des colonnes de l'aire du Tabernacle, de leurs bases, des pieus & des cordons. Ces pieus & ces cordons étoient bien vrai-semblablement pour affermir les colonnes contre la violence du vent, mais l'Ecriture ne le marque pas expressément. Joseph, qui le dit, ne marque pas qu'il y en eût pour assûrer la cloison du Tabernacle, vrai-semblablement parce que ce n'étoit pas le sentiment des Juifs de son temps. Mais quel étoit donc l'usage des cordes qui faisoient partie des piéces du Tabernacle ? C'étoit, selon le Pere Calmet & presque tous les Sçavans qui ont fait graver des estampes du Tabernacle, des pieus fichés en terre pour soûtenir les cordages. On l'a conclu, vrai-semblablement, du verset dix-neuviéme du vingt-septiéme chapitre de l'Exode. Quelque juste que paroisse la conclusion, elle semble cependant souffrir quelque difficulté. 1°. L'Ecriture ne parle en ce verset que de pieus, [*ïethêdoth*] sans en marquer l'usage ni leur joindre des cordons, comme elle fait quand elle parle de ceux de l'enceinte du Tabernacle. 2°. Les Septante n'avoient point dans leur exemplaire deux fois [*oûkhol ïethêdôthâïou.*] *& omnia vasa ejus.* Ces mots paroissent en effet être ici des étrangers, que l'inattention des Copistes a introduits mal-à-propos : après avoir dit, *tous les vases du Tabernale*, ajoûter *& ses pieus*, la manière de s'exprimer est si vicieuse, qu'on a peine à l'attribuer à un Ecrivain sacré. Mais une différence plus considérable, c'est que ces Interprètes, à en juger par le manuscrit Alexandrin (*a*), ne lisoient point dans le leur [*hâmmishkhân.*] au commencement de ce verset. Après que l'Ecriture a parlé depuis le dixiéme de ce qui regarde l'enceinte du Tabernacle, il n'est pas naturel qu'elle finisse par dire, *& tous les vases du Tabernacle & ses pieus étoient de cuivre.* Le commencement ne fait point attendre cette fin, & l'on est surpris que Moïse, après avoir expliqué depuis le verset dixiéme ce qui regarde l'enceinte du Tabernacle, tombe brusquement dans le dix-neuviéme, sur les vases & les pieus du Tabernacle même, pour dire qu'ils étoient de cuivre ; sur-tout ayant employé le chapitre précédent à décrire ce qui le concernoit.

Il est vrai que l'Ecriture parle de pieus & de cordons à l'usage du Tabernacle : mais ce qui mérite attention, elle ne joint en aucun endroit les uns avec les autres, comme on l'a déja remarqué, quoique quand elle donne des pieus ou des cordons à son enceinte, elle ne lui attribue jamais les premiers sans les derniers, ni les derniers sans les premiers. L'usage des cordons pouvoit être de joindre ensemble quelques piéces du Tabernacle, pour les porter plus commodément quand on décampoit. Ces pieus, ou plutôt ces clous, pouvoient servir à autre chose qu'à affermir sa cloison, mais que nous

(*a*) Edit. Grabe.

ignorons, l'Ecriture n'ayant pas jugé à propos de nous l'apprendre. Quoi qu'il en soit, si le Tabernacle étoit affermi par des cordons qui allassent du haut de ses membrures se nouer à des clous enfoncés en terre, cela se faisoit sans en éloigner les couvertures, comme ils sont dans les estampes qu'en ont fait graver le P. Lamy & quelques autres Sçavans. Pour cela, ces couvertures devoient avoir des œillets par lesquels ils passassent pour aller s'attacher aux clous, sans les éloigner de la cloison du Tabernacle. On en donnera la raison dans la Remarque suivante.

REMARQUE IV.

Suite d'Eclaircissemens par rapport à ce que Joseph dit du Tabernacle.

IN postico (a) autem pariete, novem enim tantùm efficiebant sex ejus Tabulæ conjunctæ, duas alias Tabulas faciunt ex uno cubito divisas. Comme je n'entends pas ce que M. Havercamp veut dire, je ne puis rien dire de sa traduction, ni en profiter. On ne sera peut-être pas plus satisfait de celle de M. d'Andilly, si l'on se donne la peine de la consulter. Sans espérer beaucoup qu'on juge plus favorablement de celle que je présente, pour donner un sens, au moins à cet endroit, qui convienne à ce dont Joseph parle, j'efface τοίχῳ, & je mets à sa place ἑνί. Joseph, après avoir dit que les six membrures du fond ne formoient que dix coudées, explique comment celle qui restoit fut couverte. Ceux qui ont traduit cet endroit, ont cru, autant que je le puis concevoir, qu'il disoit que ce vuide avoit été rempli en refendant une membrure large d'une coudée, & en mettant chaque moitié de cette membrure refendue aux angles de ce fond. Ce vuide auroit pû, à la vérité, se remplir de cette façon, mais ç'auroit été en supposant que la cloison de ce fond seroit entrée en dedans du Tabernacle de l'épaisseur de ces membrures; & dans cette supposition, il n'auroit pas eu exactement trente coudées de longueur. La correction qu'on propose leve la difficulté, & lui conserve sa longueur dans la plus grande exactitude. Les membrures qui composoient la cloison du Tabernacle, étoient larges d'une coudée & demie: refendues par la moitié, chaque division donnoit quinze pouces, & il n'en falloit que vingt pour remplir ce que ne fermoient pas les six membrures du fond. Il restoit donc dix pouces, qui partagés également de chaque côté, couvroient l'épaisseur des cloisons du côté du midi & du septentrion. Il y avoit un pouce d'excédent de chaque côté; mais outre que c'est un rien, cette cloison pouvoit se joindre à celle des deux côtés par un petit débordement.

Avant que de tâcher d'éclaircir ce que l'Ecriture & Joseph disent de ces longues piéces de bois couvertes de lames d'or, qui affermissoient le Tabernacle des côtés du midi, du septentrion & du couchant, je remarque que les Copistes paroissent avoir oublié ici un mot. Car Joseph n'a pas naturellement marqué la longueur de ces longues piéces, sans en faire connoître le nombre. Ainsi

(a) . . . ἐν ὀπίσῳ ποιοῦντες δύο ἐκ πήχεως τετμημένους.

il

il faut qu'ils aient omis ἓξ *six* entre πέντε & πηχῶν „ cinq longues pié-
„ ces couvertes d'or, longues. cha-
„ cune de six coudées, passoient
„ par ces anneaux. " Cette légere correction, que le sens demande, le rapproche de l'Ecriture ; mais il s'en éloigne sur le nombre des rangs de ces piéces longues, du moins comme l'on explique ordinairement les versets vingt-six & vingt-sept du vingt-sixiéme chapitre de l'Exode. Car on croit que l'Ecriture y en met cinq, & Joseph n'y en reconnoît qu'un.

On est obligé de reconnoître que ces barres de bois de Setim, qui affermissoient les côtés du Tabernacle au midi & au septentrion, n'étoient pas d'une seule piéce. Outre qu'il eût été peut-être bien difficile d'en trouver de cette grande longueur, leur poids proportionné à leur masse, augmenté par l'or dont elles étoient revêtues, les eût rendu extrêmement difficiles à manier & à porter, lorsqu'il eût fallu les mettre & les ôter, dans les différents campemens qu'on faisoit. Mais en avouant que ces barres ne pouvoient pas être d'une seule piéce, on est obligé de reconnoître, que les versets vingt-six & vingt-sept du chapitre vingt-sixiéme de l'Exode, ne sont pas plus décidés pour cinq rangs de barres, que pour cinq barres bout-à-bout. Au contraire, si l'Ecriture avoit voulu marquer que cinq rangs de barres affermissoient le Tabernacle de trois côtés, elle ne se fût pas contentée, ce semble, de dire cinq piéces longues ; elle eût ajoûté, cinq rangs de piéces longues. Car quand on dit *cinq* de quelque chose, cela signifie naturellement non leur rang, mais leur nombre.

On ne voit pas bien ce que Moïse ordonne dans le verset vingt-huitiéme du chapitre vingt-sixiéme, & ce qu'il répéte dans le trente-troisiéme du Chapitre trente-sixiéme. Il ne paroît pas que ce soit : (*a*) „ Il y
„ aura dans l'épaisseur des planches
„ de la clôture, une barre qui per-
„ cera d'un bout à l'autre. " Et ce que croient quelques Sçavans, qu'il y avoit un bâton dans l'épaisseur des planches, qui perçoit depuis un bout de la cloison jusqu'à l'autre, est peu vrai-semblable. Ce n'est, ce semble, qu'une espèce de récapitulation de ce que Moïse avoit réglé dans les versets vingt-six & vingt-sept ; dans laquelle regardant ces cinq barres comme n'en faisant qu'une par leur union bout-à-bout, il dit : „ Et cette
„ longue piéce ira par le milieu du
„ Tabernacle, d'une extrémité à l'au-
„ tre.

Ce qu'on objecte, qu'une seule longue piéce n'eût pas assuré suffisamment le Tabernacle contre la violence du vent, n'est pas ce qu'on peut opposer de plus fort contre le sentiment de Joseph. Ces membrures, qui faisoient la cloison du Tabernacle, se tenoient les unes aux autres par des tenons ou par des rénures : elles étoient affermies par les tenons qui entroient dans leurs bases : les quatre côtés de cette cloison s'appuyoient mutuellement ; ainsi il n'y avoit rien à craindre de la violence des vents. La plus forte objection qu'on puisse faire, est ce que l'Ecriture dit (*b*), qu'il y avoit aussi cinq longues piéces au côté du Tabernacle qui regardoit la mer. Car comme il n'avoit que dix coudées

(*a*) Le P. Calmet. (*b*) Exod. *chap.* 36. ℣. 32.

de largeur, une seule piéce pouvant se porter d'un bout à l'autre, & le rendre plus ferme que cinq jointes bout à bout; il est bien probable que c'est plutôt les rangs de ces piéces que leur nombre, que l'Ecriture marque dans ce verset. Mais peut-être qu'une méprise de Copistes, dont Dieu n'a pas toujours jugé à propos de préserver la sainte Ecriture, surtout dans les choses indifférentes, fait toute la force de l'objection. Il arrive souvent, quand on écrit de suite deux chiffres de la même valeur, de continuer, si un troisiéme suit, à transcrire le caractere qui forme les deux premiers, au lieu de celui qui marque le dernier. Ainsi, les Copistes ayant transcrit deux fois dans les versets vingt-six & vingt-sept (*a*) *cinq*, ont pû continuer à le transcrire. Mais sans vouloir assurer qu'ils ont fait cette faute dans les manuscrits sur lesquels nos Bibles Hébraïques ont été imprimées, on peut dire avec quelque confiance, qu'ils en ont fait une dans le manuscrit dont se servoit Joseph. Car il est à présumer qu'il n'eût pas dit qu'il n'y avoit qu'une longue piéce pour affermir le fond occidental du Tabernacle, si son manuscrit y en eût mis cinq.

La sçavante Société, qui a composé l'Histoire universelle du monde, ne paroît pas présenter exactement (*b*) la pensée de Joseph, lorsqu'elle lui fait dire „ qu'on tiroit le „ second voile les jours solemnels, „ pour que le peuple pût appercevoir le voile intérieur & ses ornemens. " L'Historien Juif dit seulement, „ afin qu'on puisse voir, " sans déterminer quoi.

Philon prétend (*c*) que ce voile empêchoit de voir dans le Saint; mais son sentiment ne peut pas contrebalancer l'autorité de l'Historien Juif (*d*), du moins par rapport au second Temple. Philon n'alla peut-être jamais à Jerusalem, & Joseph, en qualité de Prêtre, a pû entrer plusieurs fois dans le Saint, & par conséquent voir la manière dont ce voile étoit tendu au-devant. M. Saurin a cependant préféré l'Historien de Moïse (*e*) à celui de la Nation; Philon à Joseph. Il prétend même qu'il est „ comme démontré par un „ passage de l'Evangile, que le Sacrificateur officiant dans le second „ Temple, étoit hors de la portée „ des yeux du peuple. " Loin que le passage de l'Ecriture qu'indique M. Saurin, fasse comme une démonstration de son sentiment, il ne lui donne pas le moindre degré de vrai-semblance. „ Le peuple, dit „ saint Luc (*f*), attendoit Zacharie, „ & il étoit surpris de ce qu'il restoit dans le Temple. " Mais cette surprise du peuple, ne prouve pas qu'il ne pût pas porter sa vuë dans le Temple. Car l'Esprit bienheureux qui apparut au pere de saint Jean-Baptiste put bien se faire voir à ce saint homme, & demeurer invisible par rapport au peuple. De même que le Prophète Elisée voyoit la montagne sur laquelle il étoit (*g*), entourée de chevaux & de chars enflammés, quoique son Ministre n'y vît rien.

C'est sans doute une faute d'im-

(*a*) Exod. *chap.* 26. ℣. 26. & 27. *chap.* 36. ℣. 31. & 32.
(*b*) Tom. 2. pag. 469.
(*c*) *Vit. Mos.* pag 667.
(*d*) Joseph, Antiquités Juives, liv. 3. chap. 6. numero 4.
(*e*) Discours 54.
(*f*) Chap. 1. ℣. 21.
(*g*) 4. Rois, *chap.* 6. ℣. 17.

pression, ou une légere distraction, que ce que le même Critique dit, qu'il n'y avoit que dix planches, comme il s'exprime, du côté du midi du Tabernacle, & autant du côté du septentrion. Mais il semble que ce qu'il ajoûte, que le voile qui servoit de porte au Tabernacle, & qui étoit destiné à séparer le vestibule d'avec le Saint, avoit probablement trente coudées de longueur, ne vient ni de l'une ni de l'autre source.

REMARQUE V.

Le Toit du Tabernacle ne finissoit point en angle.

MONSIEUR d'Andilly, & plusieurs autres Sçavans, ont fait représenter le toit du Tabernacle en angle, à peu-près comme le sont ceux de nos maisons; & le Pere Lamy prétend prouver qu'il étoit ainsi: 1°. Parce que les eaux n'eussent pas pû s'écouler lorsqu'il tomboit de la pluie, s'il avoit été en terrasse; & en second lieu, par l'autorité de Joseph.

Il ne pleuvoit presque jamais en Egypte, & très-rarement dans le desert où les Israélites errerent pendant quarante ans, & la plus légere pente suffisoit pour que le peu d'eau qui tomboit sur le Tabernacle pût s'écouler. Joseph peut avoir cru que son toit étoit en angle, ce pouvoit être le sentiment des Juifs de son temps; mais l'Historien ni ses contemporains, n'avoient jamais vû, non plus que nous, le Tabernacle, & la Tradition n'avoit pas, bien probablement, conservé la mémoire d'une circonstance si peu intéressante pendant environ quinze cents ans. Il n'y a que l'Ecriture qui eût pû leur apprendre ce qu'ils en pouvoient penser. Nous l'avons comme eux, & la longueur qu'elle donne aux couvertures du Tabernacle, ne comporte pas un toit en angle; les plus longues étoient de trente coudées, & l'étendue qu'elles devoient couvrir, étoit également de trente coudées. Car le Tabernacle en avoit de hauteur dix, & autant de largeur. Si l'on suppose son toit en angle, l'élévation qu'on lui donnera audessus de ces deux côtés, quelle qu'elle soit, en augmentera le contour, & les couvertures longues de trente coudées ne pourront le prendre.

Le passage de Joseph, que le Pere Lamy cite (*a*) pour prouver que le toit du Tabernacle étoit en angle, n'est rien moins que concluant. Car comme il n'y donne, après l'Ecriture, que trente coudées aux plus longues couvertures, il n'a pû dire que le toit du Tabernacle fût en angle. Soit qu'il y ait quelque chose de dérangé dans son texte, soit qu'il n'ait pas assez développé sa pensée, j'avoue volontiers, que je ne vois pas bien ce qu'il veut dire. Mais quoi qu'il en soit de son sens, comme c'est des couvertures, considérées depuis l'entrée du Tabernacle jusqu'à son fond opposé, qu'il parle, il ne peut avoir de trait à la forme de son toit. Car la figure du toit d'un bâtiment ne se régle pas par ses bouts, mais par ses côtés.

C'est un écart, que d'expliquer ici les versets douze & treize du vingt-sixiéme chapitre de l'Exode, mais dont j'espere qu'on ne me fera

(*a*) Pag. 364. *c. d.*

pas un crime, si je suis assez heureux que d'en bien déveloper le sens, qui me paroît l'être peu dans nos traductions Françoises. D'ailleurs, cet écart est en quelque sorte nécessaire pour éclaircir ce que Joseph dit ou a dû dire des couvertures du Tabernacle. „ Ce qui sera excédent des cou-
„ vertures du Tabernacle, la moitié
„ d'une couverture débordera à cha-
„ cun de ses bouts, une coudée de
„ ce côté-ci, & une coudée de ce
„ côté-ci (*a*). Ce qui excédera dans
„ la plus *grande* longueur des cou-
„ vertures du Tabernacle pour le cou-
„ vrir, excédera à ses deux bouts. "
On reconnoît dans cette traduction littérale de l'Hébreu, la coutume de l'Ecriture, de représenter quelquefois les choses sous différentes faces. En réunissant ces différents points de vuë en un seul, nous dirions dans notre langue: „ Comme chaque cou-
„ verture est large de quatre cou-
„ dées, dix, jointes ensemble, en
„ donnent quarante, qui est la dis-
„ tance de l'entrée du Tabernacle,
„ depuis la terre jusqu'au bout du
„ côté du couchant. Mais en y ajoû-
„ tant une onziéme couverture, leur
„ longueur excédera celle du Taber-
„ nacle de quatre coudées. On parta-
„ gera cet excédent, & on en don-
„ nera la moitié à un de ses bouts
„ & l'autre moitié à l'autre. " On ne voit pas pourquoi les couvertures débordoient de deux coudées à chacun des bouts du Tabernacle, tandis qu'elles ne faisoient que toucher la terre des côtés du midi & du septentrion. Mais puisque Dieu l'avoit ainsi ordonné (*b*), ce n'étoit pas certainement sans raison, quoiqu'on ne l'apperçoive pas.

On relevoit, en tout ou en partie, ce qui couvroit la nuit l'entrée du Tabernacle; afin qu'un Prêtre pût y entrer soir & matin pour accommoder les lampes du chandelier, entretenir le feu sur l'autel des parfums & y jetter de l'encens. Ce que Joseph dit, qu'un des voiles de l'entrée du Tabernacle ne la couvroit qu'à moitié, donne lieu de penser qu'il croyoit qu'on ne relevoit aussi que la moitié de la couverture qui la fermoit. Pour donner quelque idée de ce que cela faisoit, il le compare à ce qu'il appelle αυλαια & παςας, mais nous n'en sommes pas plus sçavans. Car on ne connoît guères ce qu'il entend par le premier, & le second pouvoit signifier un lit ou un devant de porte; on ne sçait lequel des deux sens il lui donne.

Remarque VI.

De l'Arche & des Chérubins.

Je ne me souviens pas d'avoir vû aucune estampe de l'Arche qui représente son couvercle sans qu'il déborde. Si j'ai bien pris la pensée de Joseph, il croyoit qu'il ne débordoit pas. L'Ecriture n'entre pas dans ce détail, mais elle fait regner

(*a*) On explique [*mizzéh.*] répété deux fois par *hinc & illinc*, de ce côté-ci, & de ce côté-là, & l'on ne peut disconvenir que ce ne soit son sens ordinaire; mais il ne l'a pas ici, ou il faut reconnoitre [qu'*âmmâh*] y est par une faute de Copiste pour [*âmmôth*], car le Tabernacle n'étant long que de quarante coudées d'un de ses bouts a l'autre, les couvertures qui en avoient quatre davantage, débordoient nécessairement de plus d'une coudée de chaque côté.

(*b*) Exod. *chap.* 26. ℣. 9.

un cercle d'or autour de l'Arche, dont Joseph ne dit rien.

Moïse se contente de nous apprendre qu'il fit faire par l'ordre de Dieu deux Chérubins, pour être mis de chaque côté de l'Arche. Ceux du Tabernacle étoient d'or frappés au marteau. Ceux que Salomon fit faire (*a*) n'étoient que de bois d'olivier, mais revêtus du même métal. Il eut sans doute des raisons pour cela, mais l'Ecriture ne les marque pas, & Joseph qui dit (*b*) qu'ils étoient tout d'or, ολοχρυσους, le contredit: le secret qu'elle semble, si j'ose m'exprimer ainsi, affecter sur la figure des Chérubins, n'a servi qu'à irriter la curiosité de ses Interprètes. Mais après de grandes & pénibles recherches, beaucoup de conjectures hazardées, bien des fatigues essuyées, on s'est trouvé au même point dont on étoit parti, & on ne sçait des Chérubins qui étoient sur l'Arche, que ce qu'on en lit au verset vingtiéme du vingt-cinquiéme chapitre de l'Exode. Philon (*c*) les appelle des oiseaux. Mais il ne faut peut-être pas prendre son expression à la lettre, & il peut n'avoir voulu dire rien autre chose, sinon qu'ils avoient des aîles. Joseph les appelle des animaux aîlés. Mais sans se fatiguer dans des recherches inutiles, rien ne paroît plus sage que de s'en tenir à ce qu'il dit, que personne ne peut ni concevoir ni dire comment les Chérubins étoient faits.

Le Pere Lamy prétend (*d*) que les Sçavans qui ont fait représenter les Chérubins sur l'Arche, se sont trompés; que comme ils ne la touchoient dans le Temple de Salomon que de l'extrémité de leurs aîles, ils étoient dans la même position par rapport à l'Arche. Ce Sçavant appuyoit probablement sa censure sur le dix-huitiéme verset du chapitre vingt-cinquiéme de l'Exode. Il est vrai que Dieu y ordonne de mettre deux Chérubins à l'extrémité de l'Arche; mais outre que cette expression, *à l'extrémité de l'Arche*, ne décide point absolument si c'étoit proche ou dessus, la fin du verset dix-neuviéme les met expressément dessus. » Vous ferez les Chérubins » sur ses deux extrémités (*e*). « Je ne trouve point dans le Pentateuque ce que Joseph assure, que Moïse dit avoir vû les Chérubins représentés au Trône de Dieu. Comme cependant on ne voit pas ce qui auroit pû le porter à blesser la vérité, ne seroit-ce point dans le verset dixiéme du chapitre vingt-quatriéme de l'Exode, qu'il auroit cru le voir? L'Ecriture dit que Moïse étant allé sur la montagne avec les soixante-dix Vieillards, ils virent le Dieu d'Israël, & comme un parquet de saphir sous ses pieds. Mais il faudroit pour cela supposer, qu'il lisoit dans son exemplaire, Séraphins au lieu de Saphir, & qu'il croyoit que ces deux mots sont synonimes, comme en effet l'Ecriture emploie quelquefois l'un pour l'autre. Et quand Dieu dit à Moïse qu'il lui parlera de dessus le propitiatoire d'entre les deux Chérubins, l'Ecriture ajoûte (*f*), » qui » sont dessus l'Arche du témoigna- » ge. « C'est le sens qu'y ont vû Joseph & Philon, & il ne seroit pas diffi-

(*a*) 3. Rois, *chap.* 26. ℣. 23. 28.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 8. chap. 3. numero 3.
(*c*) *Vit. Mos.* pag. 668. e. *De Profug.* pag. 465. a.

(*d*) *De Tabernac. Mos.* pag. 421.
(*e*) [*ghâlshenêi Ketsôthâiou.*] L'Auteur de la Vulgate n'a point traduit cela.
(*f*) ℣. 22.

cile de faire voir que le voile du Saint des Saints n'auroit pas pû envelopper, comme l'Ecriture l'ordonne (*a*), l'Arche & les deux Chérubins, si, comme le sçavant Oratorien le prétend, ils eussent touché d'une de leurs aîles un des côtés du Tabernacle, & couvert de l'autre le propitiatoire : mais cette discussion seroit étrangere à Joseph.

REMARQUE VII.

De la Table & des Pains de Proposition.

IL paroît décidé aujourd'hui, que la Table qui est représentée dans les bas-reliefs de l'Arc de triomphe de l'Empereur Tite, ne répond pas à la description que fait l'Ecriture de celle qui étoit dans le Tabernacle. Ce n'est point celle que Joseph décrit ici. Le détail dans lequel il entre : la comparaison qu'il en fait avec celles de Delphes (*b*); de ses pieds avec ceux des lits des Doriens, demandent que ce soit de la table qu'il avoit vue dans le temple d'Hérode, qu'il parle. M. Reland prétend qu'elle étoit toute plate. Elle peut être représentée ainsi dans l'estampe des bas-reliefs de l'Arc de Tite, qu'on lui avoit envoyée de Rome; mais celle dont nous avons la description dans l'Ecriture & dans Joseph, avoit un rebord. Ses pieds peuvent aussi ressembler à ceux de quelque animal, comme l'assure ce Sçavant; mais ce qu'il ajoûte, que c'est le sentiment de Joseph, n'est pas conforme à la vérité. Il insiste sur ces mots τελείως ἀπεικασμένοι, qu'il prétend signifier que les pieds de la Table d'or ressembloient à de véritables pieds d'un animal. Joseph se seroit donc expliqué bien mal, de ne pas dire aux pieds de quel animal, d'homme, de quadrupede, ou d'oiseau, ils ressembloient. La Version de S.Gelenius peut présenter le sens que M. Reland lui prête; mais le Grec dit seulement, parfaitement semblables aux lits des Doriens. Pour justifier la conjecture, il eût fallu prouver que les pieds des lits de ces peuples représentoient ceux de quelque animal.

L'Ecriture ne marque point quand ni comment les pains de Proposition étoient cuits. Ils l'étoient du temps de Joseph, la veille du Sabbat : c'est un fait qu'il n'a pû ignorer, & dans le récit duquel il n'a eu aussi aucune raison de blesser la vérité. Cependant un Critique (*c*) prétend l'infirmer, par ce que l'Ecriture dit (*d*), qu'Abimelech mit devant le Seigneur des pains chauds, à la place de ceux qu'il venoit de donner à David. Comme le Grand-Prêtre n'avoit pû les faire cuire la veille, ne sçachant pas qu'il seroit obligé de donner le lendemain à David ceux qui étoient exposés devant le Seigneur; tout ce qu'il put & dut faire, fut d'en faire cuire promptement d'autres, & de les mettre devant le Seigneur, sans s'arrêter à les laisser refroidir, pour ne pas transgresser le commandement que Dieu avoit fait (*e*) qu'il y en eût toujours d'exposés en sa présence. Joseph dit qu'il y avoit

(*a*) Nombres, *chap.* 4. ℣. 5.
(*b*) Les Tables dont parle Joseph pouvoient être celles du Temple de Delphes, comme l'a cru M. d'Andilly; mais il ne le dit pas.
(*c*) M. Saurin, Discours 54.
(*d*) 1. Rois, *chap.* 21. ℣. 4.
(*e*) Exod. *chap.* 25. ℣ 30.

une cassolette avec de l'encens sur chaque pile des pains de Proposition, & il est en cela conforme à l'Ecriture (*a*). Le Pere Calmet, après avoir remarqué que quelques Interprêtes y joignent du vin, ajoûte (*b*): » Mais l'Ecriture ne parle que de » sel & d'encens. « Il est vrai que Philon (*c*) a cru qu'on exposoit des pains & du sel devant le Seigneur; mais je ne trouve point que l'Ecriture le dise, & le sçavant Interprète ne cite aucun endroit où Dieu l'ordonne. M. Saurin, (Discours 54.) prétend que Philon dit, dans la vie de Moïse, qu'il y avoit sur la Table de Proposition *des pains de sel.* La Version de S. Gelenius, *panes cum sale*, peut l'avoir trompé. Mais Philon dit, des pains & du sel αρτοι και αλες, & si ce Sçavant s'étoit donné la peine de consulter le Traité de la Vie contemplative de cet Auteur, il eût trouvé: » Les pains sont » sans levain, & le sel sans mélan- » ge. *pag.* 902.

J'ai été obligé de paraphraser en quelque sorte ce que Joseph dit de la manière dont les bâtons qui servoient à porter la Table des pains de Proposition étoient arrêtés dans leurs anneaux; mais la liberté est bien excusable, si elle développe le sens de cet endroit, qui est très-obscur. Je suppose ces bâtons quarrés dans leur partie qui restoit dans les anneaux: ce qui y entroit ou en sortoit, pouvoit être tourné comme le Pere Lamy les a fait représenter, mais de manière que du côté qu'ils ne pouvoient sortir de leurs anneaux, leur grosseur fût telle qu'ils pussent passer entre les crochets ou les languettes, que Joseph suppose dans la Table & dans ses pieds. Je conçois enfin, qu'à l'endroit où ces bâtons devoient s'arrêter, il y avoit deux rénures, ausquelles répondoient deux languettes, dont l'une étoit attachée au-dessous de la Table, & l'autre à l'anneau où ils rentroient. Que leur partie qui étoit quarrée n'étant rénée qu'à la moitié, quand ce qui ne l'étoit pas étoit arrivé jusques-là, les languettes ou les crochets du dessous de la Table l'arrêtoient-là, & l'empêchoient d'aller plus loin.

REMARQUE VIII.

Du Chandelier d'or.

ON croit que le Chandelier étoit d'or travaillé au marteau. Si c'est le sens de [*mik'shâh*], on ne peut disculper Joseph, ou d'avoir peu sçû l'Hébreu, ou d'avoir manqué de respect pour l'Ecriture, en s'en écartant pour dire qu'il étoit d'or fondu. Mais il y a lieu de douter que le sens de ce mot fût bien déterminé, dès le temps que les Septante traduisoient le Pentateuque (*d*). Ils le traduisent au verset trente-uniéme du vingt-cinquiéme chapitre de l'Exode, par τορευτην, & en deux autres endroits par στερεαν. Car il n'est guères probable qu'ils eussent varié leur Traduction, à moins qu'on ne convînt pas alors de ce qu'il signifioit précisément, ou plutôt peut-être, parce qu'on ne trouvoit pas dans la langue Grecque de mot qui répondît exactement

(*a*) *Ibid.* Lévit. *chap.* 24. ℣. 7.
(*b*) Sur l'Exod. *chap.* 25. ℣. 30.
(*c*) *Vit. Mos.* pag. 669.

(*d*) Exod. *chap.* 37. ℣. 17. Nombres, *chap.* 8. ℣. 4. *chap.* 10. ℣. 2. ελατας.

à [*mik'shâh*], & qui signifiât précisément la manière dont les Juifs concevoient que le chandelier avoit été travaillé. On pourroit ramener Joseph au premier sens des Septante, en supposant que ses Copistes ont transcrir κεχωνευμένην, au lieu de τετορνευμένην, & qu'ils lui font dire par cette méprise, que le Chandelier étoit d'or fondu : au lieu qu'il disoit, après les Septante & Philon (*a*), qu'il étoit parfaitement bien travaillé, comme sont ordinairement les ouvrages travaillés au tour ; dans le sens que nous disons dans notre langue, d'une pensée bonne & juste, qu'elle est bien tournée.

J'ai peine à croire que Joseph, en disant que le Chandelier étoit διάκενος, ait voulu dire qu'il étoit creux. L'Ecriture ne le dit point, & ce n'est pas le caractère de l'Historien Juif, de diminuer la richesse des ornemens du Temple, ni des autres ouvrages de sa Nation. On trouve διάκενος deux fois dans la Version des Septante ; la première au verset quatre du Pseaume vingt-quatre, & la seconde au Pseaume trente, verset septième. On la traduit ordinairement en ces deux endroits, *sans raison*, *inutilement*. Avec application, avec recherche, semblent mieux convenir au sujet. » Que tous ceux qui font le mal » avec application, avec attache- » ment, soient confondus. « » Vous » haïssez tous ceux qui s'appliquent » avec recherche & attachement aux » vanités. « C'est peut-être dans ce sens que Joseph dit que le Chandelier étoit διάκενος, étoit fait avec application & d'un travail recherché. C'est en effet la piéce du Tabernacle, sur laquelle il paroît qu'il y avoit plus d'ornemens. Il dit que la ceinture des Prêtres étoit tissue διάκενος comme la peau du serpent. Le vuide & le creux ne conviennent pas à une ceinture, comme le croit un Sçavant ; & ce n'est pas une chose particuliére à la peau du serpent, d'être creuse ; mais elle est à carreaux, & a des espèces de compartimens, & sous ce rapport, la ceinture des Prêtres pouvoit avoir quelque ressemblance avec elle. Peut-être que c'est sous une idée approchante qu'il représente le chandelier, lorsqu'il dit qu'il étoit διάκενος, c'est-à-dire, que le travail en étoit recherché, qu'il étoit fait avec application & avec une espèce de superfluité ; que les petites boules, les moulures, les fleurs & les autres ornemens dont on l'avoit décoré, y formoient comme des espèces de compartimens. Quoi qu'il en soit, le Sçavant (*b*) qui lui reproche d'avoir » décidé sans doute témérairement « que le Chandelier étoit creux, ne paroît pas exemt de la faute dont il l'accuse.

Selon la Vulgate le Chandelier d'or étoit dans le Tabernacle, du côté du midi. Philon (*c*) & Joseph assurent la même chose, mais ni l'Hébreu, ni les Septante, ne marquent point la place qu'il y occupoit. Si l'on étoit sûr que quand ces deux Auteurs disent qu'il étoit au midi, ils ont moins exprimé ce qu'on en croyoit de leur temps, que ce qu'ils lisoient dans leur Bible, on auroit lieu de juger que c'est une

(*a*) *Vit. Mos.* liv. 2. pag. 510. d. e. Τεχνικὸν καὶ δόκιμον θεῖον ἔργον. Car c'est un ouvrage fini, parfaitement bien travaillé, un ouvrage tout divin.

(*b*) Saurin, Disc. 54.

(*c*) *Vit. Mos.* pag. 669.

défectuosité

défectuosité dans les manuscrits sur lesquels les nôtres ont été imprimées. Ce qu'on peut regarder comme certain, c'est que telle étoit la position du candelabre dans le Temple qu'Hérode avoit fait bâtir. Car comme Joseph y étoit entré plusieurs fois, il ne pouvoit ignorer de quel côté ils y étoient placés. On convient que les branches du chandelier étoient en éventail de chaque côté de sa tige, & c'est ainsi qu'elles sont représentées sur les bas-reliefs de l'Arc de triomphe de l'Empereur Tite; mais elles n'y sont pas toutes de la même hauteur, car la derniére, de chaque côté, fait comme un angle avec celle du milieu. Philon (*a*) les croyoit toutes égales; mais Joseph n'est point entré dans ce détail. Ce qu'il dit en finissant le numero septiéme, que le chandelier étant placé obliquement, ses lampes regardoient le lever & le midi, ne se concilie pas avec ce qu'il dit en commençant ce numero (*b*). Il dit qu'il étoit proche la cloison du midi, & regardant en face la Table. Car, comme elle étoit, selon lui, au septentrion, il ne pouvoit pas la regarder en face, & ses lampes regarder vers le lever & le midi. Il peut ne prendre λοξως que pour signifier de côté; mais il faut encore faire une autre supposition: supposer que ses Copistes ont transcrit μεσημβριαν, au lieu de δυσιν(*c*). Les Talmudistes concevoient que les lampes du chandelier regardoient d'un côté le lever, & de l'autre le couchant. Si l'on peut appuyer quelque chose sur leur autorité, c'est la justification de la correction qu'on propose.

C'est un sentiment universellement reçu (*d*), que les lampes du chandelier n'étoient pas allumées pendant le jour. Joseph dit le contraire, mais son témoignage ne peut faire preuve que pour le Temple qu'avoit fait bâtir Hérode. Les Sçavans Anglois, Auteurs de l'Histoire universelle du Monde, prétendent (*e*) que des textes formels de l'Ecriture prouvent que ce n'étoit que pendant la nuit que les lampes du chandelier étoient allumées. Pour ne me point jetter dans un écart sans nécessité, je n'examine que celui du premier livre des Rois (*f*). C'est celui qu'on cite comme le plus favorable à ce sentiment. On lit, dans cet endroit, que la lampe n'étoit pas encore éteinte (*g*) lorsque le Seigneur apella le jeune Samuel. Mais si des sept lampes du chandelier d'or, on n'en laissoit que trois allumées pendant le jour, ce n'est pas une preuve qu'elles ne fussent allumées que pendant la nuit. C'étoit l'usage du temps de Joseph, & c'est un grand préjugé que cela s'étoit toujours observé. Car on sçait que l'attachement respectueux que les Juifs ont toujours eu pour leurs cérémonies religieuses, ne leur permettoit pas d'y rien ajoûter, ou d'en retrancher quelque chose. Hécatée dit dans

(*a*) *Quis divin. Rerum, &c.* pag. 511. *a.* Εκ των καλαμισκων εισιν οι βλαστοι τρεις εκατερωθεν, εξισουμενοι αλληλοις.

(*b*) Le P. Salien lui a reproché cette prétendue contradiction. *Tom.* 2. *pag.* 237.

(*c*) Christ. Ludov. Schlichter de Lychn. sacro. Magdeburg. 1740. 40.

(*d*) P. Calmet, *Exod. chap.* 27. ℣. 20.

(*e*) Tom. 2. pag. 476.

(*f*) Chap. 3. ℣. 3.

(*g*) Soit que les Septante ne lussent pas dans leur exemplaire [*iiKh*e*bch*], soit qu'ils ne crussent pas que ce mot signifiât toujours éteindre, ils l'ont rendu par επισκευασθηναι, avant que la lampe fût accommodée.

Eusebe (*a*), qu'il y avoit un feu perpétuel sur l'autel & dans le chandelier, & Dieu ordonne si expressément en deux endroits, que ces lampes brûlent toujours en sa présence, qu'on est surpris qu'on puisse dire qu'on les éteignoit le matin. Ce qui peut y avoir donné occasion, c'est ce qu'on lit au verset vingt-uniéme du vingt-septiéme chapitre de l'Exode : *ut usque mane luceat coram Domino* : afin qu'elles brûlent jusqu'au matin devant le Seigneur. Mais l'Auteur de la Vulgate ou ses Copistes, ont omis *jusqu'au soir*, qu'ont l'Hébreu & les Septante ; & ont ajoûté *luceat*, qui n'est ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux textes. Car voici ce que porte l'Hébreu. » Vous ordonnerez » aux enfans d'Israël de vous ap- » porter de l'huile la plus pure ..... » afin que les lampes brûlent toû- » jours, [*thâmíd*] ...... Aaron & » ses enfans les accommoderont soir » & matin. « Il est à remarquer, que dans les trois endroits où Dieu ordonne que les Prêtres aient soin d'entretenir les lampes, l'Ecriture ne se sert dans aucun (*b*), des mots d'allumer ou d'éteindre, [*lâhát kâdâᵇkh khâbâh*], mais de [*hêtîb*] accommoder bien, approprier, ou de [*ᵃghârákh*] arranger, accommoder.

REMARQUE IX.

De l'Autel des parfums, & de celui des Holocaustes.

» CET Autel étoit revêtu d'une » lame de cuivre fort mince. « (*M. d'Andilly.*) Joseph ne dit point de quel métal étoit cette lame, & l'Ecriture dit trop expressément, qu'elle étoit d'or, pour qu'il ait voulu la faire de cuivre. Il dit seulement qu'elle étoit στερεα : mais auroit-il dit qu'une lame forte ou solide couvroit l'Autel des parfums, sans marquer de quelle matière elle étoit ? Les Copistes ont pû transcrire στερεα par négligence, au lieu de χρυσεω. Le Pere Calmet fait concevoir aux Septante (*c*) & à Joseph, qu'il y avoit par-dessus l'Autel des parfums un brasier adhérent ; mais l'expression de l'Historien Juif, ni celle des Septante, ne donne aucun lieu de le croire. Il semble même que les Septante, en se servant d'un terme diminutif (*d*) pour rendre ce que l'Ecriture appelle [*gâg*], aient voulu faire entendre que c'étoit quelque chose de petit, qu'on pouvoit ôter & mettre facilement. Un Sçavant d'Allemagne (*e*) croit que c'étoit une cassolette. Une cassolette est en effet très-propre pour brûler des parfums dans un appartement. On l'ôte quand on veut, sans rien déranger, soit pour en ôter la cendre soit pour la nettoyer.

L'élégant Traducteur se brouille encore un peu quelques lignes plus

(*a*) *Præparat. Evang.* liv. 9. chap. 4.
(*b*) Exod. *chap.* 27. ℣. 20, *chap.* 30. ℣. 7. Levit. *chap.* 24. ℣. 2.
(*c*) Exod. *chap.* 30. ℣. 3.

(*d*) Εσχαρίδα.
(*e*) Mem. Trévoux, 1718. pag. 74. Act. Lipsic. 1715.

bas. Car après avoir dit, qu'à l'entrée du Tabernacle étoit un autre autel, couvert aussi d'une lame de cuivre, il ajoûte : » Il étoit enrichi » d'or par dessus. « L'Auteur de la Note *A*, qui a bien senti que Joseph n'avoit pas pû dire cela, tâche de corriger son texte. On peut voir la maniére dont il le fait, & la préférer, si elle satisfait davantage, à celle qu'on va proposer. Je change la virgule qui est après κεκοσμημενον, pour la mettre devant, & j'efface la derniére lettre d'ἐμφερης. Ὁμοιως τῳ χρυσῳ, κεκοσμημενον χαλκειαις λεπισιν, ἐξηνθισμένον δι δικτυῳ την ἐσχαραν ἐμφερη : » couvert » de lames de cuivre, comme l'au- » tel des parfums l'étoit de lames » d'or, & ayant un foier sembla- » ble à un filet. « La comparaison un peu étranglée, que Joseph fait entre les deux Autels, ne tombe pas sur la matière dont ils étoient couverts, cela est clair ; mais sur ce qu'ils étoient couverts en géneral de lames.

Il me semble qu'on a pris [*kérén*] trop à la lettre, lorsqu'on l'a traduit par *cornes*. L'Ecriture se sert de ce mot pour exprimer l'éclat qui brilloit sur le visage de Moïse lorsqu'il descendit de la montagne, après avoir conversé avec Dieu, & les peintres n'ont pas manqué de transformer en cornes ces raions de gloire ; mais cet endroit prouve que (*kérén*) ne signifie quelquefois que ce qui s'éléve, saille, s'avance ; & c'est un grand préjugé que quand l'Ecriture dit que Dieu ordonna à Moïse de faire des *quarnats* aux quatre carnes des Autels des parfums & des holocaustes, ce n'étoient pas des cornes proprement dites, qu'il commandoit qu'on élevât dessus comme on le représente ordinairement, mais qu'on fit déborder, saillir leurs angles

Philon, après avoir dit que dans le sacrifice que le Grand-Prêtre offre pour lui-même, il arrose les cornes de l'autel des parfums, ajoûte : » Car il est quadrangulaire. « Cela ne s'ensuit pas s'il a pris cornes dans son sens propre ; car un autel pourroit avoir quatre cornes & n'être pas quarré. Pour conclure juste, il a dû n'entendre que des angles par cornes. En effêt, un autel qui a quatre angles, est nécessairement quarré. *De Victim.* pag. 843. *e.*

On a dit autrefois *corne* en François pour *angle* ; & il y a encore des provinces en France où le petit peuple dit les cornes de la table, les cornes de l'autel. Ce qui semble autoriser le soupçon que j'ai que les deux autels du Temple n'avoient pas ces cornes, dont presque toutes les estampes qu'on en a fait graver décorent leurs angles, c'est que Joseph ne paroît pas les avoir connues ; du moins n'en parle-t-il point. Il rapporte dans la suite (*a*) les cérémonies qu'il falloit observer dans les sacrifices qu'on offroit pour les péchés d'ignorance. Ce sont les mêmes que celles que l'Ecriture (*b*) prescrit. Mais c'est ἐξοχη, allongement, extension, saillie, qu'il appelle cette partie de l'autel sur laquelle le Prêtre devoit mettre du sang avec le doigt. Il avoit vû plusieurs fois l'un & l'autre autel, & il ne pouvoit ignorer que l'Hébreu & les Septante désignent cette partie de l'autel, que le Prêtre devoit arroser de sang, par un terme qui

(*a*) Chap. 9. numero 3. (*b*) Lévit. *chap.* 4.

signifie ordinairement corne : pourquoi en auroit-il employé un qui ne présente pas cette idée, si ce n'est qu'il n'y avoit rien sur ces autels qui la fit naître. Il est vrai-semblable qu'il a voulu corriger l'erreur à laquelle la version des Septante donnoit lieu. Car s'il avoit vû que des cornes s'élevoient aux quatre angles de ces autels, auroit-il rejetté un mot qui l'exprime si bien, & qui étoit consacré par l'usage qu'en avoient fait ces Interprètes, pour lui en substituer un qui ne signifie rien de semblable.

Je n'ai pas remarqué que ἐξοχὴ se trouve plus de deux fois dans l'Ecriture. S. Luc s'en sert dans les Actes des Apôtres, mais dans un sens qui ne donne aucune lumière pour fixer celui dans lequel Joseph l'emploie ici : les Septante l'ont employé pour rendre ce que l'Ecriture appelle [*kên*] au trente-neuviéme chapitre de Job, verset vingt-sept (*a*). „ L'aigle s'élevera-t-il à votre ordre, „ & mettra-t-il son aire dans *des* „ *rochers* élevés ? " Ce mot, qui veut dire proprement *dent*, signifie plutôt ces avances qu'on voit dans des rochers escarpés, que leur sommet même. Ce sont comme des espèces de pierres d'attente, que la nature a ménagées aux aigles, pour y faire leurs aires & s'y reposer. C'est, ce semble, dans un sens analogue, que Joseph dit, que le Prêtre arrosoit de sang cette partie de l'un & de l'autre autel que l'Ecriture appelle (*kérén*). Dans la description qu'il fait de l'Arche (*b*), il remarque que son couvercle étoit joint si exactement, & étoit si égal de tous côtés au corps de l'Arche, qu'aucune avance n'en déparoit la beauté.

Je ne dois pas dissimuler, que quand il raconte qu'Adonias se refugia (*c*) dans la crainte de Salomon, il dit qu'il embrassoit les cornes, κέρατα, de l'autel des holocaustes (*d*). Mais il faut remarquer qu'il ne dit pas que ce qu'Adonias embrassoit s'élevât au-dessus de l'autel, ὑπερέχειν ; mais qu'il se sert de προέχειν, qui signifie naturellement s'avancer, saillir. C'étoit apparemment la coutume des Juifs, d'appeller cornes les angles saillants de l'un & de l'autre autel ; & c'est peut-être pour s'accommoder à cet usage, que Joseph se sert de cette expression dans un endroit où il ne s'agissoit pas d'en donner une connoissance exacte. Mais pourquoi ne se sert-il point ici du mot de cornes, où il s'agit de donner une idée juste de ces autels, &, lorsqu'il décrit le sacrifice pour les péchés d'ignorance (*e*), dit-il que le Prêtre arrose de sang le saillant de l'autel, τὴν γωνίαν τῆς ἐξοχῆς, si ce n'est pour prévenir l'erreur que ce terme pourroit causer ?

C'est à M. Havercamp, qu'on est redevable de l'avoir réconcilié avec l'Ecriture. On lui faisoit dire : „ Auprès de cet autel étoient „ des entonnoirs, des phioles, „ des encensoirs, des coupes, & „ autres vases nécessaires pour le „ service divin : & tout cela étoit „ d'un or très-pur ; " & l'Ecriture dit (*f*), que tout ce qui étoit à l'usage de l'autel des holocaustes étoit de cuivre. Les vaisseaux que l'Ecri-

(*a*) *Et in arduis ponet nidum suum.* Vulg.

(*b*) Κατ' οὐδέτερον μέρος ἐξοχαῖς τὴν ἁρμονίαν λυμαινόμενον.

(*c*) 3 Rois, *chap* 1.

(*d*) Antiquit. Juiv. liv. 7. chap. 15. numero 6.

(*e*) Chap. 9. numero 3. chap. 10.

(*f*) Exod. *chap.* 27. ℣. 3.

ture dit être d'airain, étoient des chaudrons, des pincettes, des fourchettes & des brasiers. Mais ce n'est point cela que Joseph dit avoir été d'or : c'étoient des flacons, des encensoirs & des coupes. Toutes choses destinées pour l'intérieur du Tabernacle, & qui ne servoient pas à l'autel des holocaustes. Le nouvel Editeur confirme la correction qu'il a été obligé de faire dans le texte de son Auteur pour le rétablir, par l'autorité de quelques manuscrits & par celle de l'ancien Interprète.

REMARQUE X.

Des habits des Prêtres, de ceux du souverain Pontife.

QUELQUES-unes des remarques que je vais faire, sont plutôt pour avouer que je n'entends pas tout ce que Joseph dit des habits des Prêtres, que pour insinuer que je prétende en donner une connoissance exacte. Je pourrois traduire ce que je n'entends pas, au hazard, bien ou mal; & s'il ne falloit que des exemples pour m'y autoriser, je n'en manquerois pas. Mais je ne puis obtenir de moi de faire semblant d'entendre ce que je n'entends pas. C'est faire illusion à ceux qui ne sont pas en état ou qui ne veulent pas se donner la peine de recourir aux sources, & donner droit à ceux qui peuvent les consulter, de soupçonner l'Ecrivain, d'ignorance & de peu de bonne foi.

La piéce de l'habillement des Prêtres, qu'on traduit ordinairement par caleçon, étoit dans un endroit de lin [*bád*] (*a*), & dans l'autre, de lin tissu de byssus [*bábbád shêsh móshezâr*]. Joseph fait ce vêtement de lin dans quelques traductions. Il semble au contraire, qu'il dise qu'il étoit de byssus. Il est certain qu'il l'y fait entrer; mais de la manière dont il s'exprime, je ne sçai s'il veut dire qu'il en fût tout, ou qu'il en étoit seulement tissu. L'Ecriture, en disant qu'il étoit de lin & de shêsh (*b*), a voulu bien vrai-semblablement marquer que le premier étoit la chaîne, & le second la trame, & Joseph ne veut peut-être dire que cela. Mais il ne fait pas le caleçon des Prêtres fendu par le côté depuis le milieu de leur hauteur, comme l'a cru le Pere Calmet. Il dit seulement qu'il étoit fendu au-dessus du milieu, & qu'il s'attachoit vers les reins.

L'Auteur de la Vulgate fait au verset quarantiéme du vingt-huitiéme chapitre de l'Exode, de lin, la robe que les Prêtres mettoient par-dessus le caleçon. L'Hébreu & les Septante ne marquent point de quoi elle étoit faite. Elle est de byssus, au verset vingt-cinquiéme du trenteneuviéme Chapitre de la Vulgate, & de lin, tissu de shêsh, dans l'Hébreu. Joseph semble dire quelque chose de semblable, autant que j'en puis juger au travers de l'obscurité dans laquelle il enveloppe sa pensée : „ Le „ Prêtre met dessus une robe de „ lin d'un double tissu de byssus.

Joseph, qui a été suivi en cela par saint Jerôme (*c*), dit que [*khethone*] signifie, de lin : c'est le sujet d'une censure que fait M. le Clerc (*d*), de l'un & de l'autre Ecrivain. Que ce

(*a*) Exod. 28. 42.
(*b*) Exod. *chap.* 28. ℣. 42.

(*c*) Epist. Fabiol.
(*d*) Quæst. Hieron. quæst. 5. pag. 128.

mot n'ait pas ce sens dans l'Hébreu de la Bible, cela ne suffit pas pour la justifier. Car Joseph ne dit pas qu'il signifie cela dans l'Ecriture sainte, & des mots que Moïse a pris dans un sens, ont pû en avoir un plus étendu dans l'usage ordinaire. Ils conservent rarement dans la suite des temps, celui qu'ils avoient dans leur origine, & [*khúththònôth*] qui du temps du Législateur des Juifs, ne signifioit que la robe des Prêtres, a pû, après bien des siécles, marquer la matière dont elle étoit faite. Le Critique prétend qu'on ne parloit plus Hébreu en Judée, du temps de Joseph. Sans le contester, quelque langue qu'on y parlât alors, il dit : *Nous appellons le lin* [*khethon*]; & cette expression marque que c'étoit le nom que les Juifs donnoient de son temps à cette plante, & il est ridicule de dire que Joseph n'ait pas sçu sa langue maternelle.

J'ai observé dans la Remarque huitiéme, que le Pere Calmet (*a*) croit que la ceinture des Prêtres étoit creuse. M. Pelletier avoit soûtenu ce sentiment en 1705. dans les Journaux de Trévoux (*b*). L'un & l'autre s'appuient sur ce que Joseph dit ici ; mais ces Sçavans n'ont pas, ce semble, bien pris sa pensée : la comparaison qu'il fait de la ceinture des Prêtres avec la peau d'un serpent, doit avoir pour terme quelque chose qui lui soit particulier, & qui ne convienne qu'à elle ; & d'être creuse, d'être vuide, lui est commun avec la peau de tous les autres animaux : ce qui lui est particulier, c'est qu'elle est comme tissue à carreaux, & que c'est comme un ouvrage de marqueterie. Tel pouvoit être le tissu de cette ceinture, à peu près comme notre linge ouvré. La manière dont l'ancien Interprète a traduit *Φλωτὸν* est favorable à cette conjecture ; car en le rendant par *variè ita contextam*, il paroît que c'étoit la variété de sa tissure, que Joseph avoit voulu désigner par ce terme.

M. Gousset (*c*), & le Pere Calmet, s'étoient fait une idée assez singuliére de l'Ephod. Cet ornement n'avoit, selon eux, ni corps ni manches pour passer les bras. C'étoit une espèce d'étole ou de bretelles, comme s'exprime le Pere Calmet, qui pendoit au col, & qui servoit à ceindre l'ornement de dessus du Grand-Prêtre (*d*). Mais l'idée paroît également peu juste dans le lexicographe & le Commentateur. La ceinture que l'Ecriture donne au souverain Pontife, comme aux simples Prêtres, suffisoit pour resserrer leur robe, (*e*) & elle ne marque pas que l'Ephod y servît. On ne conçoit pas qu'une étole eût pû resserrer la robe du Grand-Prêtre, qu'en croisant par devant sur sa poitrine : &, dans cette supposition, comment y auroit-on pû placer le rational ? Ces Sçavans ne peuvent pas donner moins de huit à dix pouces à chaque côté de leur étole, ou de leurs bretelles : le rational en avoit dix en tout sens, & il y a beaucoup d'hommes dont la poitrine n'a pas dix-huit pouces de largeur. Enfin, le rational ne devoit pas être séparé de l'Ephod (*f*), & le Grand-Prêtre eût été nécessai-

(*a*) Exod. chap. 24. ℣. 4.
(*b*) Pag. 540.
(*c*) Comment. Ling. Ebra. in Ephod.
(*d*) Exod. chap. 27. ℣. 7. pag. 330.
(*e*) Cette robe étoit ceinte d'une large ceinture, faite par l'art du brodeur. C'est ce que l'Ecriture appelle Ephod. *Dict. Bibl.* au mot *Prêtres*.
(*f*) Exod. *chap*. 28. ℣. 28.

rement obligé de le ſéparer d'un de ſes côtés, du moins lorſqu'il dépoſoit ſes ornemens pontificaux, ou bien il faut dire qu'il n'étoit attaché qu'à un de ſes côtés, ce qui ne paroît pas pouvoir ſe concilier avec le verſet précedent.

Joſeph donne des manches à l'Ephod, & l'Ecriture n'en dit rien. Mais elle n'entre pas dans tous les détails que notre curioſité ſouhaiteroit. Les Juifs peuvent lui en avoir donné dans la ſuite. Joſeph avoit ſans doute vû cet ornement pluſieurs fois, & il n'y a pas apparence qu'il eût voulu s'écarter de la vérité, dans un fait qui devoit lui être de la derniére indifférence. Tout ce que peut-être on peut lui reprocher juſtement, c'eſt qu'en décrivant celui que Moïſe fit faire, il s'eſt moins réglé ſur ce que l'Ecriture en dit que ſur la forme de celui qu'il avoit vû. Il pouvoit être arrivé quelque léger changement à la forme de l'Ephod que le Législateur avoit fait faire ; mais il faudroit qu'il lui en fût arrivé de bien extraordinaires, pour être devenu, du temps de Joſeph, ſemblable à une cuiraſſe (a), s'il n'avoit été dans ſon origine que des eſpèces de bretelles.

M. Pelletier a ſoûtenu dans les Mémoires de Trévoux, qu'à la lame d'or près, ſur laquelle étoit gravé le nom de Dieu, la Tiare du ſouverain Pontife ne différoit en rien du bonnet des ſimples Prêtres. Si l'Ecriture ne dit pas qu'elle fût différente, elle ne dit pas auſſi qu'elle fût la même. Ainſi, ſon ſilence nous réduit à nous en rapporter à Joſeph. Comme il pouvoit l'avoir vue pluſieurs fois, ſon témoignage eſt déciſif, du moins pour la forme de celle que le Grand-Prêtre portoit de ſon temps. Il dit ici expreſſément, que le Grand-Prêtre mettoit par-deſſus le bonnet des ſimples Prêtres, une Tiare de bleu-céleſte, & fort ouvragée, & il ne marque ni la couleur ni l'ouvrage du bonnet des ſimples Prêtres.

Le ſçavant Diſſertateur s'appuie ſur ce qu'on lit au chapitre cinquiéme du livre cinquiéme (b) de la guerre des Juifs. On voit ſouvent dans un Auteur qu'on cite, plutôt ce qu'on ſouhaite qui y ſoit, que ce qui y eſt en effet. Loin que cet endroit ſoit contraire à ce qu'on lit ici, il le confirme au contraire, en d'autres termes à la vérité, mais les mêmes pour le ſens. Car voici comme Joſeph s'y exprime : „ Sa tête „ eſt couverte d'une Tiare de byſ„ ſus, & ceinte *d'une autre* de cou„ leur bleu-céleſte (c)." Quoique l'Ecriture ne s'exprime pas de maniére qu'on en puiſſe rien conclure de certain pour confirmer ou pour rejetter le ſentiment de M. Pelletier, on peut cependant remarquer qu'elle ne ſe ſert pas du même mot pour ſignifier l'un & l'autre bonnet. Elle appelle celui du ſouverain Pontife, [*mits'népheth*], & celui des ſimples Prêtres [*migh'bâ'ghôth*] : cette différence de termes eſt un fort préjugé qu'elle veut déſigner deux choſes différentes.

On objecte qu'elle n'a pas toujours obſervé cette différence de termes ; qu'elle emploie au vingt-neuviéme chapitre de l'Exode, verſet neuviéme [*migh'bâ'ghôth*] pour ſignifier le bonnet du Grand-Prêtre. Il eſt vrai que quelques Interprètes

(a) Guer. Juifs, liv. 5. ch. 5. num. 7.
(b) Numero 7.

(c) Τὴν δὲ κεφαλὴν βυσσίνῃ μὲν ἐσκέπε τιάρᾳ κατέστεπτο δ' ὑακίνθῳ.

rapportent à Aaron & à ses enfans ce que l'Ecriture dit : Vous leur mettrez [*migh'bâ"ghôth*] sur la tête, mais un peu de réflexion convaincra que ce n'est pas la pensée de l'Ecrivain sacré. Il parle, depuis le verset cinquiéme jusqu'au huitiéme, des vêtemens sacrés que devoit porter Aaron ; de la robe de lin, de celle qui devoit se mettre par-dessus, de l'Ephod, du Rational & du [*mits'néphéth*] ; mais il ne dit rien de la ceinture qui lui étoit commune avec ses fils ; il s'en souvient, si j'osois m'exprimer ainsi, au verset neuviéme, & il le commence par dire : Vous ceindrez Aaron & ses enfans d'une ceinture ; après quoi il ajoûte : Vous couvrirez ses enfans d'un bonnet. Ce verset se doit expliquer dans un sens divisé. Je veux dire que le premier membre regarde Aaron & ses fils, mais que le second les sépare de leur pere pour ne parler que d'eux. Comme l'Ecriture avoit déja marqué [*mits'néphéth*] entre les vêtemens que devoit porter Aaron, il eût été inutile de reparler de son bonnet, & c'eût été une tautologie qu'il seroit peu respectueux d'attribuer à l'Ecrivain sacré.

L'Ecriture parle en deux endroits de la lame d'or (*a*) que le Grand-Prêtre devoit porter sur son bonnet, & c'est dans l'un & dans l'autre sur [*mits'néphéth*] qu'elle devoit se mettre. Enfin, au verset ving-huitiéme du trente-uniéme Chapitre, après avoir ordonné qu'on fit [*mits'néphéth*], elle ajoûte, & l'ornement de [*migh'bâ"ghôth*]. L'addition du dernier est inutile, si l'un & l'autre mot n'avoit signifié que la même chose.

La robe de lin étoit commune au souverain Pontife & aux simples Prêtres ; mais le Grand-Prêtre en mettoit par-dessus une d'hiacinte qui lui étoit particuliére. C'étoit la même chose pour le bonnet : il avoit une piéce commune avec celui des Prêtres, mais il en avoit par dessus une d'hiacinte qui lui étoit propre. Il est vrai que Joseph appelle [*mits'néphéth*] le bonnet des simples Prêtres, mais il n'a pas fait toujours attention à la propriété des termes dont il se servoit ; & le mot qui est consacré dans l'Ecriture pour signifier cette piéce du bonnet du souverain Pontife, qui le distinguoit de celui des simples Prêtres, put dans la suite perdre cette détermination particuliére, pour signifier en général un bonnet, quel qu'il fût. Car Joseph dit trop précisément que celui du souverain Pontife avoit quelque chose qui le distinguoit de celui des simples Prêtres, pour douter que ce ne soit pas son sentiment. L'autorité d'Aristée figure peu dans la République des Lettres. C'étoit cependant un Juif plus ancien que Joseph, qui avoit vû, ou du moins pû apprendre de ceux qui avoient vû la Tiare du Grand-Prêtre, comme elle étoit faite. Ainsi, il mérite quelque créance lorsqu'il dit : » Il a sur » la tête ce qu'on appelle Cidaris (*b*), » & par-dessus l'inimitable mi- » tre, ornement consacré pour les » Rois (*c*)

Le P. Calmet fait, après M. d'Andilly, dire à Joseph (*d*), que la Tiare du Grand-Prêtre étoit environnée

(*a*) Exod. 28. ỳ. 36. *chap.* 39. ỳ. 29.

(*b*) Quint-Curce dit, en parlant de Darius : *Cydarim Persæ Regium insigne vocabant, hoc cærulea fascia albo distincta circuibat.* Liv. 3.

(*c*) Επι δε της κεφαλης εχει την λεγομενην κιδαριν. Επι δε ταυτης την αμιμητον μιτραν, το χρημα γινομενον Βασιλευσιν.

(*d*) Exod. chap. 28. ỳ. 4. pag. 389.

d'une

d'une triple couronne d'or, où il y a de petits boutons de fleur de jusquiame. Il ne l'orne certainement que d'une couronne d'or, sur laquelle il ne fait naître qu'un calice, qui imitoit la plante qu'on appelloit Saccare. Mais on ne voit pas bien ce qu'il veut dire, lorsqu'il ajoûte que cette couronne étoit travaillée επι τριστοιχιαν. Le nouvel Editeur a traduit, *triplici ordine*. C'est un privilége que s'est attribué plus d'un Traducteur Latin (*a*), de donner des mots, & d'en laisser le sens à deviner au Lecteur. *Nobis non tam licet esse beatis*. Peut-être est-ce un triple filet, une triple moulure, que Joseph a voulu marquer, par επι τριστοιχιαν; mais c'est moins une conjecture que ce *peut-être* exprime, qu'un aveu que je n'entends pas ce que ces deux mots signifient. Ce qui est certain, c'est que Joseph ne parle point d'une triple couronne d'or, ni de petits boutons de fleur de jusquiame. Les estampes que le Pere Lamy & quelques autres Sçavans ont fait graver, la représentent avec trois rangs de calices, mais Joseph n'en met qu'un (*b*), & l'Ecriture n'en dit rien.

M. le Pelletier concevoit, que la lame d'or d'où naissoit un calice étoit distincte & séparée de celle sur laquelle le nom de Dieu étoit écrit. Dans une matière aussi obscure, il y a toujours quelque petit grain de témérité de vouloir rien décider. Ce qu'on peut dire, je crois, avec quelque confiance, c'est qu'on ne trouve rien dans l'Ecriture, ni dans Joseph, qui paroisse favoriser cette conjecture. La raison qu'apporte celui qui la propose, n'est rien moins que concluante. C'est, dit-il, qu'une piéce ronde, & de métal, n'eût pas pû s'appliquer à la tête du Grand-Prêtre, sans se fausser en la mettant ou en l'ôtant. Cette raison suppose qu'on la mettoit, ou qu'on l'ôtoit toutes les fois que le souverain Pontife prenoit, ou ôtoit la Tiare. La supposition n'est point nécessaire, & on n'en apporte aucune raison. Car elle pouvoit y être attachée, & y rester toujours. Elle eût pû l'incommoder, si elle eût porté immédiatement sur sa tête; mais il y avoit deux bonnets entre deux, & les grands tours de toile, dont l'un étoit composé, empêchoient que la rigidité du métal ne se fît sentir au Grand-Prêtre.

Philon (*c*), & Joseph, disent que le nom de Dieu étoit écrit sur la lame d'or par enfoncement. C'est une preuve que cela étoit ainsi de leur temps, mais qui ne décide rien pour la manière dont Moïse l'avoit écrit; & quelques Sçavans croient qu'il y étoit relevé en bosse. Mais les deux passages où l'Ecriture en parle (*d*), donnent, ce semble, tout lieu de croire que ces mots, *la sainteté au Seigneur*, étoient écrits sur la lame d'or, de la manière dont Joseph dit que Moïse l'avoit ordonné.

(*a*) Le P. Lamy, *Tabern. Mos.* p.491. c. Braunius, &c.

(*b*) Θαλλει δ' επ' αυτω καλυξ χρυσεος

(*c*) *Vit. Mos.* pag. 673.

(*d*) Exod, *chap.* 28. ✝. 36. *chap.* 39. ✝. 29.

REMARQUE XI.

Correction d'un endroit de Joseph : on le rapproche de l'Ecriture.

SELON Joseph, les enfans d'Aaron périrent pour avoir offert d'autres victimes que celles que Dieu avoit ordonné qu'on lui offrît. Il le dit dans toutes les Editions que nous avons de lui ; ses Traducteurs, & les Sçavans qui ont cité ce qu'il dit ici, lui attribuent ce sentiment (*a*), & Schotanus lui en fait un reproche. Mais ses Copistes ont écrit θυματων au lieu de θυμιαματων ; victimes, au lieu d'encens. Une légére réflexion suffit pour faire sentir la nécessité de la correction. De quoi que ce soit que parle Joseph, on s'en servoit auparavant. On dit bien se servir d'encens, mais on ne dit pas se servir d'une victime. Moïse avoit parlé de la chose que ses neveux mirent sur l'autel (*b*) ; il avoit réglé la composition de l'encens, il l'avoit consacré au Seigneur, & on ne voit pas qu'il eût encore réglé quelles étoient les victimes qu'on pouvoit, ou qu'on ne devoit pas offrir.

Mais si cette correction rapproche Joseph de l'Ecriture sainte, elle ne le concilie pas entiérement avec elle : car, selon lui, Nadab & Abiu périrent pour avoir mis sur l'autel de l'encens ordinaire, & l'Ecriture dit (*c*) que ce fut pour avoir mis devant le Seigneur un feu étranger. M. le Clerc, qui ne s'appercevoit pas que son texte étoit altéré, croyoit, que si Joseph avoit changé le feu étranger dont parle l'Ecriture en victimes, ç'avoit été pour empêcher que Dieu ne parût s'être irrité assez légérement contre les enfans d'Aaron. Mais offrir des victimes que Dieu a défendu de lui offrir, ne rend pas plus criminel que de mettre sur son autel un feu étranger. C'est la désobéissance à ses ordres qui fait le crime, & le différent degré de malice le rend plus ou moins grand.

On convient (*d*), qu'il ne paroît pas que Dieu eût encore rien ordonné sur le feu dont il vouloit qu'on se servît dans le Tabernacle. C'est peut-être ce qui faisoit croire aux Juifs, du temps de Joseph, que le sens de l'Ecriture n'est pas que Nadab & Abiu avoient été punis pour avoir mis devant le Seigneur un feu étranger, mais d'y avoir offert un sacrifice, ***un encens*** qui ne leur avoit pas été commandé. [*-êsh*] ne signifie ordinairement que du feu, mais on croit (*e*) qu'il veut dire quelquefois une offrande (*f*) qui se consumoit par le feu, & l'usage pouvoit l'avoir dans la suite étendu à marquer un sacrifice d'encens. [*ishshéb*] qui n'en est différent que parce qu'il a un hé de plus, signifie en général un sacrifice qui se consume par le feu. Cela convient bien à l'encens qu'on mettoit sur l'autel des parfums, & peut-être que Joseph, & les Juifs de son temps, avoient dans leurs manuscrits cette lettre, qui manquoit dans ceux sur lesquels nos Bibles ont été imprimées. Dieu avoit or-

(*a*) » Joseph avance que la cause de » leur mort fut qu'ils mirent sur l'au- » tel des victimes qu'il n'étoit pas permis » d'offrir. « *P. Calmet*, Levit. chap. 10, ỷ. 1.

(*b*) Exod. *chap.* 30. ỷ. 23.

(*c*) Levit. *chap.* 10. ỷ. 1.

(*d*) P. Calmet, *Levit. chap.* 10. ỷ. 1.

(*e*) P. Guerin, *Lex Hebraic.*

(*f*) Καρπωμα, oblatio.

donné que le feu fût toujours allumé sur l'autel (*a*), & que le Prêtre eût soin de l'entretenir. Un feu du ciel, sorti du Tabernacle, s'étoit porté sur l'autel des holocaustes (*b*) pour y consumer celui qu'Aaron y offroit. D'habiles Interpretes croient que l'on n'avoit pas encore offert de sacrifices sur l'autel, & que ce qu'on lit dans les versets précedents, du feu & des holocaustes, y est dit par anticipation. Il convenoit en effet, qu'Aaron & ses enfans ayant été choisis de Dieu pour les ministres de ses autels, fussent les premiers à lui offrir des sacrifices, & que lorsqu'Aaron lui offroit le premier holocauste, ce fût le feu du ciel qui le consumât. C'est un sentiment commun aux Juifs & aux Chrétiens, qu'il fut conservé jusqu'à la destruction du Temple par Nabuchodonosor, sans jamais s'éteindre. C'étoit sur l'autel des parfums, & peut-être sur les pains de Proposition, que les enfans d'Aaron alloient porter de l'encens, lorsqu'un feu du ciel les consuma. Comme ils devoient passer, pour se rendre dans le Saint, devant l'autel des holocaustes, on a peine à croire qu'ils eussent pris du feu chez eux, tout les engageant à en prendre sur cet autel : la commodité qui ne pouvoit être plus grande, & celui qui y étoit, y ayant été porté par un miracle de la bonté de Dieu, ils devoient croire qu'il lui seroit plus agréable que celui qu'ils pourroient prendre dans leurs tentes.

(*a*) Levit. *chap.* 6. ℣. 12.
(*b*) Ibid. *ch.* 9. ℣. 24.
(*c*) Nouvel Edit.

Remarque XII.

Conjecture sur un endroit de Joseph. Ce qu'il dit du temps que l'Oracle cessa chez les Juifs.

Deo quidem (c) liberum reliquit, quando sacris interesse velit vel non adesse. Outre que l'expression seroit très-indécente, de dire que Moïse avoit laissé Dieu maître d'assister ou de ne pas assister aux sacrifices qu'on lui offroit, ce n'est point ce que Joseph dit. Mais pour exprimer ce que j'ai cru être la pensée, j'ai été obligé de changer αὐτοκράτορας en μάρτυρας, & d'en effacer εἶναι. » Il leur a laissé un témoin, » une preuve que Dieu étoit pré- » sent aux sacrifices, ou ne l'étoit » pas, selon qu'il le jugeoit à pro- » pos. « Il veut prouver que Moïse avoit ôté aux faux Prophètes le moyen d'abuser le peuple par leurs impostures ; & il le prouve, parce qu'il lui avoit donné Dieu, en quelque sorte, pour témoin de sa présence ou de son absence, par l'éclat qui sortoit ou ne sortoit pas de la sardoine qui étoit sur l'épaule droite du souverain Pontife.

Joseph ne dit rien de l'Urim & du Tumim. Ainsi, je ne dois entrer dans aucun détail des recherches qu'ont fait divers Sçavans, pour découvrir ce que Moïse a entendu par ces deux mots. Si cependant on souhaite s'en instruire, on peut consulter ce qu'en dit le Pere Calmet, sur le vingt-huitiéme chapitre de l'Exode (*d*). Si sa longue Note n'ap-

(*d*) Le P. Calmet fait Joseph le principal auteur du sentiment de ceux qui

prend pas ce que c'étoit, elle apprend au moins ce qu'en ont pensé les Sçavans.

On est fort partagé sur le temps auquel l'oracle cessa chez les Juifs; quelques-uns le reculant, d'autres l'avançant. L'évenement étoit assez considérable pour qu'il s'en fût conservé une tradition chez ce peuple, & il y a beaucoup d'apparence que c'est de cette tradition que Joseph a pris ce qu'il dit, qu'il y avoit deux siécles qu'il étoit arrivé lorsqu'il écrivoit son Histoire. M. Bernard conjecture qu'il veut indiquer le temps qui suivit la mort du Grand-Prêtre Hircan Jannée. La conjecture est fort vrai-semblable. Joseph en fait un grand homme de bien, un Prophète même; & le temps qui s'est écoulé depuis sa mort jusqu'à celui où il écrivoit son Histoire, est environ de deux cents ans.

Mais sans regarder ce que Joseph dit du temps auquel l'oracle a cessé, comme un fait constaté; si, pour prouver qu'il s'est trompé, on n'a que l'autorité des Rabbins à alléguer, je ne vois pas qu'ils aient pû être mieux informés que lui, d'un fait qui a dû arriver dans un temps très-éloigné de ceux où lui & eux ont vécu. Ainsi, dire que son opinion ne mérite pas seulement d'être réfutée (*a*), est une expression qui nous paroît bien outrée: mais si l'expression n'est pas ici à sa place, elle convient parfaitement à ce qu'il dit, que les Grecs, qui respectoient leurs cérémonies, appelloient *l'hossen, logion*, parce qu'ils ne pouvoient nier ce qu'il venoit d'en dire. Et qui pouvoit les empêcher de le nier? Il y avoit deux cents ans que l'oracle avoit cessé. Quand l'Écriture eût rapporté cette merveille, les Grecs Gentils ne reconnoissoient pas son autorité, & elle ne pouvoit pas attester aux prosélytes qui la respectoient, un fait dont elle ne dit rien.

Il faut, au lieu de la vérité, prendre pour régle de ses sentimens & de ses paroles, son imagination, ce qui nous flatte ou ce qui nous intéresse, pour être surpris qu'il puisse échapper à un Ecrivain, d'ailleurs estimable, des choses aussi peu raisonnables que celles que Joseph dit ici. Leur moindre défaut est d'être avancées sans preuves. Si les Juifs avoient pû connoître, par le grand éclat que jettoit la sardoine qui étoit attachée sur l'épaule droite du Grand-Prêtre, qu'ils seroient victorieux dans les expéditions qu'ils méditoient, ils n'en auroient jamais entrepris lorsqu'elle ne jettoit pas cet éclat: Saül n'eût pas eu besoin d'aller consulter la Pitonisse sur le succès de la bataille qu'il alloit donner aux Philistins: Dieu n'eût pas envoyé le Prophète Semeïas (*b*) défendre à Roboam de rien entreprendre contre les dix Tribus, & Josias n'eût pas entrepris la malheureuse expédition dans laquelle il fut tué (*c*).

croient que l'Urim & le Tumim ne sont autre chose que les pierres du Rational. Mais comment cela se peut-il, puisqu'il est certain qu'il n'en parle pas?

(*a*) Hist. univers. du monde, Tom. 2. pag. 289.
(*b*) 3. Rois, *chap.* 12. ℣. 22.
(*c*) 4. Rois, *chap.* 23. ℣. 29.

REMARQUE XIII.

Sur les Arrosemens que le Grand-Prêtre faisoit, selon Joseph, à la fête de l'Expiation.

L'ECRITURE ne dit point que le Grand-Prêtre arrosât l'autel des holocaustes à la fête de l'Expiation, avec le sang du veau & du bouc qu'il avoit immolés. Quelque attache que les Juifs aient toujours eue pour leurs cérémonies religieuses, il est certain qu'ils en ont changé quelques-unes. Moïse peut n'être pas entré dans le détail de toutes celles qu'il leur prescrivoit de pratiquer, & avoir laissé à la prudence & à la piété des Prêtres d'y ajoûter ce que le temps & les circonstances demanderoient, & ce qui les pourroit rendre plus augustes. Joseph pouvoit avoir vû plusieurs fois les cérémonies de la fête de l'Expiation: & quel motif auroit-il pû avoir de dire que le Grand-Prêtre arrosoit l'autel des holocaustes, s'il ne l'avoit pas vû faire?

On l'accuse de dire que le Grand-Prêtre se servoit de son doigt pour arroser la couverture du Tabernacle avec le sang du veau & du bouc. Mais certainement, il n'a pû dire une chose si destituée de bon sens. Si l'on entend la couverture extérieure, comme il étoit entré dans le Tabernacle, il ne lui étoit pas possible de l'arroser. Si c'est de son plat-fond qu'on croit qu'il parle, il étoit trop élevé pour qu'il y pût toucher du doigt. Il dit bien qu'il arrose ce qu'il appelle ὄροφον, mais il ne marque pas ce qu'il couvroit. On l'a entendu de la couverture ou du plat-fond du Tabernacle, & on lui en fait un reproche. Mais comme on a déterminé la généralité de son expression, sans preuve, le reproche qu'on lui en fait est sans fondement. Ὄροφος signifie en général, ce qui couvre; & puisque Joseph a laissé à deviner ce que le Grand-Prêtre arrosoit avec son doigt, pourquoi ne l'entendre pas du toit de l'Arche, si je pouvois me servir de cette expression? La partie de l'autel des parfums, que l'Ecriture appelle *Gag*, étoit revêtue d'or, comme tout le reste. Sans décider ce que c'étoit précisément, on convient que cela étoit dessus, que cela la terminoit, & en étoit par conséquent en quelque sorte le couvercle. Le sens le plus ordinaire de ce mot, est de signifier *toit*, *couverture*; & c'est assez vrai-semblablement ce qui peut avoir porté Joseph à croire qu'ὄροφος, qui ne signifie que *toit*, du moins dans sa signification ordinaire, pouvoit aussi marquer *dessus*, *couvercle*. Car on a des preuves que les Juifs Ellenistes ont souvent donné à un mot Grec, toute l'étenduë de sens qu'avoit un mot Hébreu auquel il répondoit quelquefois, quoique les bons Auteurs ne le lui donnent pas. Ainsi, il voudroit dire seulement, que le Grand-Prêtre arrosoit le dessus; & s'il n'ajoûte pas, de l'arche, on a quelque lieu de croire que c'est parce que ses Copistes l'ont omis, comme il y a bien de l'apparence qu'ils ont transcrit τὸν ναὸν après εἰς χερσὶν αὐτοῖς, au lieu de τὸ αὐτόν. Car il n'est pas vrai-semblable, qu'après avoir dit que le Grand-Prêtre avoit porté du sang du veau & du bouc, il ait ajoûté: » & en ayant porté dans le temple, autant de fois autour de l'autel d'or.

Ce qui peut avoir fait croire que c'étoit de la couverture ou du plafond du Tabernacle qu'il parloit, est qu'il ajoûte, que le Grand-Prêtre arrosoit aussi le pavé; mais c'est une explication en quelque sorte de ce que l'Ecriture indique aux versets quatorze & quinze du seiziéme chapitre du Lévitique. Dans le premier, le Grand-Prêtre doit arroser le devant du propitiatoire avec le sang du veau, & dans le second, Dieu ordonne qu'il en arrose le devant & le dessus avec le sang du bouc: pour marquer cela, Joseph dit qu'il l'arrosoit depuis le pavé, car l'Arche (*a*) étoit immédiatement dessus, jusqu'à son couvercle, ce qui revient en général au même.

REMARQUE XIV.

De l'Avis que, selon Joseph, Moïse donna aux Israëlites de faire des Tentes. Du motif, du temps de la fête des Tabernacles.

SI Moïse ordonna au peuple, le quinziéme du septiéme mois, de se faire des Tentes pour prévenir la rigueur de la saison où on alloit entrer, ce dut être la premiére année de sa sortie d'Egypte. Joseph devoit le marquer, & ne pas attendre à le dire après avoir rapporté que le Tabernacle fut monté le premier jour de la seconde année après cette sortie. Car cela donne lieu de croire que ce fut cette année que Moïse avertit le peuple de se faire des tentes, & l'avertissement eût été très-inutile; l'hiver précédent leur en eût eu alors fait sentir la nécessité.

Le Pere Lamy (*b*) croit que, dans ce que Joseph dit de cet avertissement, son texte a besoin d'être corrigé, & sa pensée d'être expliquée. Sans prévenir le jugement que pourront porter de l'un & de l'autre ceux qui consulteront l'endroit de son livre que j'indique, il me semble que le sçavant Oratorien ne distingue pas assez entre l'avis que, selon Joseph, Moïse donna aux Israëlites de se faire des Tentes, & l'ordre que Dieu leur donna de célébrer la fête des Tabernacles. Rien n'oblige de toucher à son texte; & la manière dont le Pere Lamy l'explique, ne paroît pas présenter la pensée de Joseph, qu'en général l'ancien Interprète, & M. d'Andilly, ont assez rendue.

La douceur du climat avoit pû faire négliger à quelqu'un des Israëlites de se faire des Tentes; & ceux qui en avoient fait, pouvoient ne les pas avoir assez affermies contre la rigueur de la saison où l'on alloit entrer. Il y en avoit peut-être, qui dans l'espérance d'entrer avant l'hiver dans la terre promise, ne s'en étoient fait que de branches d'arbres entrelassées & couvertes de feuilles. Mai l'hiver approchant, Moïse qui prévoyoit que Dieu n'introduiroit pas son peuple dans la terre de Canaan avant le retour de la belle saison, l'avertit de se faire des Tentes pour se mettre à couvert de la rigueur de l'hiver où l'on alloit entrer. Ετι fait de la peine au Pere Lamy, & il voudroit l'effacer pour mettre à sa place νυκτι. Mais dans l'hiver, le froid se fait sentir non-seulement la nuit, mais le jour aussi.

(*a*) Exod. *chap.* 29. ℣. 12. (*b*) De Temp. Hierosol. pag. 1358.

ετος signifie ici, saison, comme l'a bien rendu le nouvel Editeur, & il n'y a rien à changer dans le texte de Joseph. Il suffit de supposer qu'il y a une transposition de mots, *trajectio*, comme les Grammairiens parlent, & qu'il faut porter επι φυλακη τῦ ετυς entre σκηνας πηξαντα & το χρονς υφορωμενς. Il ordonna que chaque famille prévoyant le froid, se fit une Tente pour *s'y défendre contre* la saison *où l'on alloit entrer*.

Quoique l'Ecriture ne marque pas le motif que Dieu eut d'ordonner aux Israëlites (*a*) de célébrer tous les ans la fête des Tabernacles, on convient que ce fut pour les empêcher d'oublier qu'ils avoient demeuré dans le désert sous des Tentes; sur-tout pour les faire ressouvenir, lorsque maîtres de la Terre promise, ils seroient logés commodément dans de bonnes maisons, que leurs peres, à leur sortie d'Egypte, avoient demeuré sous de misérables cabannes de branches d'arbres, couvertes de feuilles. Ils se firent sans doute dans la suite des Tentes de peaux ou de quelques étoffes; mais pour les empêcher d'oublier l'état de pauvreté où leurs peres s'étoient trouvés en sortant d'Egypte, & dont Dieu les avoit tirés, il voulut que dans la fête qu'il leur ordonnoit, ils ne se fissent que des cabannes de branches d'arbres entrelassées, (*b*) couvertes de feuilles.

Mais pourquoi Dieu ordonna-t-il que cette fête se célébreroit plutôt à l'approche de l'hiver, que dans des autres saisons de l'année? C'est, disent quelques Sçavans (*c*), que la chaleur qu'il fait dans l'été porte naturellement à chercher le frais & à se faire des espèces de Tentes de feuillages; & que si cette fête se fût célébrée dans cette saison, on eût pû croire que c'eût été plutôt une recherche de commodités qu'une fête de religion. Je ne m'arrêterai point à relever le foible de cette raison. Celle que Joseph en indique, est naturellement celle qui porta Dieu à vouloir que cette fête fût plutôt célébrée à l'approche de l'hiver, que dans une autre saison.

(*a*) Lévit. *chap.* 23. ℣. 41.
(*b*) Ibid. ℣. 40.

(*c*) J. Meyer. *De causis Festor.* Amstel. 1693. 4°.

REMARQUE XV.

Ce que Joseph dit du nom de la Fête de la Pentecôte, n'est pas une preuve qu'il ignorât l'Hébreu.

JOSEPH dit que les Juifs de son temps appellerent la fête de la Pentecôte [*'ghâtsârâh*], & on prétend prouver, par l'autorité des Juifs de nos jours, que c'est le nom qu'ils donnent à cette fête. On croit que ce mot signifie ce qui finit, ce qui termine, ce qui ferme, pour ainsi dire. Comme la Pentecôte terminoit les cinquante jours que Dieu leur avoit ordonné de compter depuis le premier jour des Azymes, ils purent bien naturellement donner ce nom à cette fête. Mais il n'est pas nécessaire d'aller chercher dans l'autorité des Rabbins, où dans l'usage des Juifs d'aujourd'hui, la preuve d'un fait dont Joseph a dû être parfaitement instruit. Ce n'est pas aussi sur cela qu'on l'attaque; mais on prétend qu'il dit que ce mot Hébreu répond au Grec πεντηκοστη, & on en conclut qu'il ne sçavoit pas l'Hébreu. On l'épargne, s'il

a cru que comme le mot Grec signifie cinquante, [*ghâtsâbrâh*] signifie également ce nombre. On pourroit ajoûter avec justice, qu'à une ignorance entiére de l'Hebreu, il joint la derniére témérité, en avançant un fait notoirement faux. Car ce mot, non-seulement n'a pas ce sens, il n'a pas même aucune des lettres de celui qui veut dire en Hébreu cinquante. Mais plus l'extravagance seroit grande, plus doit-on la bien constater avant que de lui en faire un reproche.

Il est vrai qu'il dit que [*ghâtsárâh*] signifie πεντηκοστη: mais cela ne suffit pas pour justifier le reproche qu'on lui fait de n'avoir pas sçû l'Hébreu. Il faudroit prouver que sa pensée est que [*ghâtsárâh*] signifie cinquantiéme, & c'est ce dont on ne donne aucune preuve. Πεντηκοστη n'a que ce sens dans le Grec ordinaire; mais les Juifs Ellenistes s'en servoient de plus pour signifier une des fêtes que Dieu leur avoit ordonné d'observer, parce qu'elle tomboit le cinquantiéme jour d'après le premier de celle des Azymes (*a*). Saint Luc dit que l'Apôtre des Gentils vouloit se rendre à Jerusalem le jour de la Pentecôte (*b*), à la lettre le jour de la cinquantiéme: mais cela ne fait pas de sens; & pour se faire entendre des Juifs qui parloient Grec, l'Ecrivain sacré a dû supposer qu'ils étoient dans l'usage d'entendre par ce mot, non le nombre cinquantiéme, mais la premiére fête qu'ils célébroient apres Pâque.

Deux mots ont souvent le même sens, quoique leur étimologie n'ait rien de commun. Théophile d'Antioche dit (*c*) que ce que les Hébreux appelloient Sabbat, se rend en Grec par ἑβδομας. Cet ancien Pere ne croyoit pas assurément que l'étimologie du mot Grec fût la même que celle du mot Hébreu, & que comme le premier signifie sept ou septiéme, l'autre avoit le même sens dans l'Hébreu. Que veut-il donc dire? Que la fête que les Hébreux appelloient Sabbat, parce que leur étant défendu d'y travailler, elle étoit pour eux un jour de repos, les Ellenistes l'appelloient ἑβδομας, parce qu'elle revenoit le septiéme jour. C'est dans ce sens que Joseph dit que les Hébreux appellent [*ghâtsárâh*] la fête qu'ils célebrent après Pâque, parce qu'elle finit & ferme en quelque sorte le terme de 50 jours, après lesquels Dieu avoit ordonné qu'ils l'observassent, & que les Juifs Ellenistes lui donnent le nom de *Pentecôte*, parce qu'elle se célébroit cinquante jours après le premier des Azymes.

(*a*) 2. Machab. *chap*. 12. ℣, 32. Act. Apost. *chap*. 20. ℣. 16. 1. Corint. *chap*. 16. ℣. 8.

(*b*) Την ἡμεραν της Πεντηκοστης γενεσθαι εις Ἱεροσολυμα.

(*c*) Οτι γαρ Εβραιοι ονομαζουσι σαββατον, Ελληνιστι ερμηνευεται ἑβδομας. pag. 94. Edit. Oxon. Quand Atenagore a dit » *Osiris*, dans la langue Grecque, est *Denis*; « sa pensée est, que celui que les Egyptiens appelloient *Osiris*, les Grecs l'appelloient *Denis*. Legat. pag. 306. *a*. *b*.

REMARQUE

REMARQUE XVI.

Joseph ne paroît pas dire que le Nom de Dieu fût écrit sur un papier, & qu'on le délayoit dans l'eau qu'on faisoit boire à une femme soupçonnée d'infidélité par son mari. Du mariage des Prêtres.

MOINS par persuasion que par timidité, je n'ai osé m'écarter du sens qu'ont donné à cet endroit ceux qui l'ont traduit avant moi. Je ne puis cependant me persuader que Joseph dise, que dans la cérémonie de la femme accusée d'infidélité par son mari, on trempoit dans de l'eau avec laquelle on avoit mêlé un peu de terre du Parvis ou des Portiques, un papier sur lequel on avoit écrit le nom de Dieu, & qu'on l'y faisoit délayer. C'étoit, selon l'Ecriture (*a*), les malédictions que le Prêtre prononçoit contre la femme soupçonnée d'infidélité, au cas qu'elle fût coupable, qu'on écrivoit sur un papier, & qu'on délayoit dans les eaux ameres. Le profond respect que les Juifs ont toujours témoigné pour le Nom de Dieu, leur auroit-il permis de le profaner en quelque sorte, par une cérémonie que l'Ecriture ne leur ordonnoit point ? Joseph, après avoir raconté que Dieu voulut bien dire son nom à Moïse qui lui avoit demandé cette grace, (*b*) ajoûte : » Mais il ne » m'est pas permis d'en parler ni » de le dire. « Philon (*c*) porte le respect bien plus loin : car il prétend que Moïse avoit décerné peine de mort contre celui qui le prononceroit mal-à-propos. J'ai peine à croire qu'un Auteur prévenu de ce profond respect, ait pû dire, qu'après avoir écrit le nom de Dieu sur un morceau de papier, on le délayoit dans une espèce de bouë, l'Ecriture disant le contraire, & le témoignage de Philon donnant tout lieu de présumer que cela ne se pratiquoit pas de son temps. Car il n'eût pas, vrai-semblablement, dit (*d*) que c'étoient les malédictions que le Prêtre prononçoit contre la femme soupçonnée d'infidélité, si elle avoit été coupable, qu'on écrivoit sur un morceau de papier, si la pratique de sa Nation eût été d'y écrire le Nom de Dieu.

J'aimerois mieux dire que προσηγορία ne signifie pas ici le nom, mais l'invocation de Dieu. Que comme les malédictions que le Prêtre prononçoit contre la femme accusée d'infidélité, étoient des prières qu'il faisoit à Dieu de la punir si elle étoit coupable, Joseph a pû, pour abréger, dire qu'on écrivoit sur un morceau de papier l'invocation de Dieu. Mais pour soûtenir cette explication, qui n'a, ce semble, rien que de naturel, il faut lire quelques lignes plus bas το γραμμα, au lieu de τινομα. S'il avoit mis le dernier mot, n'eût-il pas ajoûté θεῦ, & eût-il laissé τινομα pour ainsi dire en l'air ? Un Copiste prévenu que προσηγορίαν θεῦ vouloit dire le Nom de Dieu. a pû penser qu'il falloit lire plus bas τινομα au lieu de το γραμμα, ou croire l'y voir, sur-tout si ce mot

(*a*) Nomb. *chap.* 5. ℣. 13.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 2. ch. 12. num. 4.
(*c*) *Vit. Mos.* pag. 683. *d. e.* 684. *a. b.*
(*d*) *Special. legib.* pag. 786. *c. d.*

étoit mal écrit, ou à moitié effacé. Est-il un Ecrivain qui n'ait jamais cru avoir lû, ou voir ce qu'il n'avoit point vû & ce qu'il ne voyoit pas ? Sans sortir de l'endroit qui fait le sujet de cette Remarque, les Copistes en transcrivant τω θεω après επιβαλοντες, ont cru voir ce mot, quoique τω βωμω fût sous leurs yeux. Ce n'étoit pas sur Dieu que le Prêtre jettoit cette farine, mais sur l'autel.

Le Grand-Prêtre ne pouvoit épouser qu'une vierge. Comme l'Ecriture (*a*) le dit expressément, cela ne fait aucune difficulté. Philon ajoûte (*b*) qu'il falloit de plus qu'elle n'eût pas été fiancée à un autre, & qu'elle fût de famille Sacerdotale. Ce pouvoit être le sentiment des Juifs de son temps, mais la Loi ne l'ordonne pas ; & l'exemple de Josabet, fille du Roi Joram (*c*), qui avoit épousé le Grand-Prêtre Joïada, fait voir que ses ancêtres ne pensoient pas ainsi. Ce pouvoit être un de ces réglemens, que les Pharisiens avoient faits, moins pour entrer dans l'esprit de la Loi, que pour en appesantir le joug. On fait dire à Joseph (*d*), que le Grand-Prêtre ne pouvoit pas répudier la vierge qu'il avoit épousée. Son expression, à la vérité, est si vague, qu'on ne voit pas bien ce qu'il veut dire ; mais en mettant une virgule après μονην ετι, & en rapportant ces deux mots à ταυτην φυλαττειν, il peut dire : » La » Loi lui ordonne d'épouser une » vierge, & de la garder seule. « C'est-à-dire, qu'elle lui défendoit la poligamie. Les Rabbins en effet, prétendent qu'elle lui étoit défendue. Il n'est pas croyable, que si l'épouse du Grand-Prêtre se fût dérangée, il eût été obligé de la conserver, sans pouvoir la répudier. Son désordre eût rejailli sur son ministere, & l'eût rendu méprisable. Grotius croit que la Loi qui défendoit au souverain Pontife d'épouser une veuve, le défend aux simples Prêtres. Pour soûtenir ce sentiment, il est obligé de dire que ce qu'elle ordonne au verset treiziéme du vingt-uniéme chapitre du Lévitique, est relatif à ce qu'elle avoit réglé au verset septiéme. C'est faire violence à l'Ecriture, que de vouloir réunir dans un même sens, deux loix qui ont deux objets differents. Ezéchiel dit que les Prêtres pourront épouser des veuves d'autres Prêtres : mais la prédiction ou le réglement du Prophète ne paroissent pas avoir été observés ; car Philon & Joseph témoignent qu'ils pouvoient épouser une veuve, sans ajoûter pourvû qu'elle le fût d'un Prêtre.

REMARQUE XVII.

Sur ce que Joseph dit que des Gentils étant allés à Jerusalem pour sacrifier, ne purent των ιερειων μεταλαβειν. *Explication de deux endroits de cet Auteur.*

EMPORTE' par la passion de relever le respect qu'on a toujours eu pour les Loix de Moïse, Joseph ne prend pas garde à ce qu'il dit ici : ou s'il y fait attention, il avance des faits dont l'expression obscure, & peu développée, empê-

(*a*) Nomb. *chap.* 5. ℣. 25.
(*b*) *De Mar.* pag. 826. *c.*
(*c*) 2. Paralip. *chap.* ℣. 11.
(*d*) Pere Calmet, *Levit. ch.* 21. ℣. 13.

che d'en voir la vérité, & donne lieu de soupçonner qu'ils ne lui sont pas conformes.

Ma mémoire ne me rappelle aucun endroit du Pentateuque, où il soit rien réglé par rapport aux sacrifices que les Payens auroient pû vouloit offrir à Jérusalem. On ne voit pas précisément qu'ils y en aient offert avant la captivité de Babylone. Mais comme ils pouvoient y aller demander des graces au Seigneur, & que c'étoit l'usage des anciens, de ne point faire de supplications solennelles à Dieu sans les accompagner de sacrifices, il est vrai-semblable, qu'en leur permettant d'offrir leurs vœux au Temple, on leur permettoit également d'y offrir des sacrifices. Mais ce qui n'est qu'une présomption par rapport au premier Temple, est certain par rapport au second (*a*), & Joseph nous en fournit plusieurs exemples. Alexandre le Grand monta dans ce qu'il appelle ιερον, & y sacrifia, selon que le Grand-Prêtre lui marqua qu'il falloit faire (*b*). Agrippa y offrit du temps d'Hérode une hécatombe, & y traita le peuple (*c*); on offroit tous les jours des sacrifices pour les Romains, & on recevoit ceux des étrangers dans le Temple (*d*) avant qu'Eléazar, le plus emporté des officiers de ce saint lieu, eût persuadé aux Prêtres de service de faire cesser les uns & de rejetter les autres. Aussi Joseph reconnoît-il (*e*) que les Gentils, dont il loue le respect pour les Loix de Moïse, sacrifiérent; mais il ajoûte qu'ils ne purent participer aux victimes (*f*). Et pourquoi ne le purent-ils pas ? Qui put les en empêcher ? C'est que Moïse l'avoit défendu » à » ceux qui ne suivent pas nos Loix, » & qui ne vivent pas comme nous. « Mais outre qu'on ne trouve pas que cela soit défendu dans le Pentateuque, si le saint Législateur l'avoit défendu, comment ne le refusoit-on pas à tous ? car, s'il y en eut quelques-uns auxquels on le refusa, on l'accorda donc à quelques autres.

Les compatriotes de l'Historien Juif pouvoient entendre ce qu'il vouloit dire par των ιερων ; mais il y a lieu de douter, que les Gentils, pour lesquels il écrivoit, y entendissent rien. Dans les sacrifices qui n'étoient pas holocaustes, après avoir brûlé ce qui devoit être offert au Seigneur, le Prêtre prenoit ce que la Loi lui donnoit, & le reste de la victime appartenoit à celui qui l'avoit offerte. Joseph voudroit-il dire qu'on permit à quelques Gentils d'offrir une victime, qu'on l'immola, mais qu'on ne leur permit pas d'avoir ce qui en restoit après que l'on eut brûlé ce qui devoit être offert à Dieu, & que le Prêtre eut pris ce qui lui appartenoit ? Les Pharisiens pouvoient avoir fait un réglement qui le défendît, mais ce n'étoit pas une loi de Moïse, & en le respectant, on ne respectoit pas les réglemens du saint Législateur. Toujours portés à augmenter la rigueur de la Loi pour les autres, ils prétendoient peut-être, que les versets dix & treize du vingt-deuxiéme chapitre du Lévitique le défendoit : mais il s'agit dans ces deux versets,

(*a*) 3. Rois, *Chap.* 18. ℣. 41.

(*b*) ... και ανελθων επι το ιερον τω θεω θυσε μεν κατα την τε αρχιερεως υφηγησιν. Antiq. Juiv. liv. 11. chap. 8. numero 5.

(*c*) *Ibid*. l.v. 16. chap. 2. numero 1.

(*d*) Vitellius y sacrifia. *Antiq. Juiv.* liv. 18. chap. 5. numero 3.

(*e*) Guer. Juifs, liv. 2. ch. 17. numero 2.

(*f*) Ουκ ισχυσαν των ιερειων μεταλαβειν.

de la part que la Loi donnoit aux Prêtres, dans les victimes qu'ils avoient immolées; & comme aucun Juif n'en pouvoit manger que les Prêtres & leurs enfans, les Payens ne pouvoient pas le prétendre, & ce n'étoit pas un mérite pour eux de ne le pas exiger.

Quelques Sçavans prétendent que les Payens ne pouvoient offrir que des holocaustes. C'est le sentiment de quelques Rabbins, qui décident d'usages qu'ils n'ont jamais vû pratiquer, avec autant de confiance que s'ils en avoient été témoins plusieurs fois. L'Ecriture ne le dit point, ni Joseph, qui, s'il n'avoit pas vû des Payens offrir des sacrifices à Jerusalem, avoit pû s'informer de personnes qui avoient été témoins de ce qu'on leur permettoit ou de ce qu'on leur refusoit en ces sortes d'occasions. Ce qu'il dit, qu'Agrippa offrit du temps d'Hérode un hécatombe à Jerusalem, est contraire à ce sentiment. Car il est peu croyable qu'il ait voulu faire réduire en cendre les cent taureaux qu'il immoloit. Ce que l'Historien ajoûte qu'il donna à manger au peuple, marque assez clairement que ce fut de la viande de ce sacrifice.

Un petit mot, pour expliquer ce qui obligea ces Gentils, qui étoient venus d'au-delà de l'Euphrate à Jerusalem pour sacrifier, de laisser leurs sacrifices imparfaits, eût été très-à sa place. Car par quel motif a-t'on pû les laisser commencer d'offrir des sacrifices, & ne leur permettre pas de les achever ? En voulant trop dire, on ne dit souvent rien. Ou Joseph ne se fait pas entendre, ou ce qu'il avance ici, est une pure déclamation où la vérité est peu ménagée.

Les anciennes Editions (*a*) portent εντυχοντος. Selden conjecturoit qu'il falloit lire εντυχοντων, & sa conjecture se trouvant appuyée de l'autorité de quelques manuscrits, le dernier Editeur de Joseph l'a insérée dans son texte (*b*). On pouvoit, ce semble, conserver l'ancienne leçon, mais mettre la particule τοι devant αυτοις : » Moïse l'ayant défendu à ceux qui ne sont pas de » notre Loi, & qui n'observent pas » les usages de notre Nation, & » ayant en cela pourvu à ce que » nous devons, & à ce que les étrangers doivent faire (*c*). On traduit εντυχοντες par *nobiscum versantur*, » qui demeurent avec » nous. « Dans la régle, ce sens demande εντυγχανοντες, au présent, & Joseph s'exprime au passé. Et pour parler correctement, il eût dû laisser la prétendue défense de Moïse dans sa généralité, & ne la pas limiter en quelque sorte aux Payens qui demeuroient avec les Juifs.

» Sans qu'aucun des Sacrificateurs, bien que pressés de la faim, » osât y toucher. " [*M. d'Andilly*] : la traduction est exacte ; mais si c'est ce que Joseph a voulu dire, il sçavoit peu tourner une preuve. Si dans une grande famine aucun des Prêtres n'osa toucher à la farine qu'on offroit au Temple à la fête des Azymes, c'est une preuve qu'ils avoient un grand respect pour les Loix que Moïse leur avoit données ; mais cela ne prouve pas que la Nation fût pénétrée du même respect.

(*a*) Reland. *Antiquit. sacra Hebreor.* 8°. Utrecht. 1708. *Antiq. Juiv.* liv. 16. chap. numero 1.

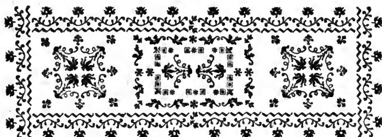
(*b*) L. 2. *de syn.* chap. 3, pag. 101.

(*c*) Μωυσεως απηγορευκοτος επι τινι των ὑ νομιζομενων ὑ δε εκ των πατριων; και τοι αυτοις εντυχοντος.

Pour le conclure, il devoit dire que dans une grande famine qui affligea toute la Judée, sous le régne de l'Empereur Claude, le peuple ayant offert une quantité considérable de farine pour la fête des Azymes, quoique pressé de la faim, personne n'osa en prendre la moindre quantité, excepté les Prêtres, qui prirent ce que la Loi leur donnoit. Peut-être qu'il l'avoit dit, mais que ses Copistes ont omis πλην ιερεις entre ετολμησε & των ιερων. Pourquoi les Prêtres n'auroient-ils pas osé prendre ce que la Loi leur donnoit (*a*)?

(*a*) *Lévit. chap.* 6. ỳ. 16.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUATRIÉME.

CHAPITRE I.

I. LA vie désagréable & dure que les Israëlites menoient dans le désert, leur étoit insupportable. Dieu ne vouloit pas cependant qu'ils entrassent dans la terre de Canaan; mais leur peu de confiance dans ce que Moïse leur avoit dit, faisoit qu'ils ne pouvoient demeurer en repos. S'imaginant pouvoir vaincre leurs ennemis sans son secours, ils l'accusoient de les retenir dans une inaction qui les mettoit dans la nécessité d'avoir toujours besoin de lui, par les embarras où elle les jettoit. » Ils disoient que si Dieu les protégeoit, ce n'étoit pas à » cause de Moïse, mais en considération de leurs ancêtres, » dont il avoit toujours eu un soin particulier; que c'é- » toit à leur vertu qu'ils étoient redevables de la liberté » qu'il leur avoit procurée, & que s'ils vouloient prendre » courage, il combattroit encore pour eux : qu'ils n'avoient » besoin que de leurs bras, pour subjuguer les Cana- » néens, quand même Moïse voudroit indisposer Dieu con- » tre eux; qu'ils devoient faire voir qu'ils étoient maîtres de » leurs actions : que le plaisir d'être délivrés de l'opprobre où

» ils étoient en Egypte, ne leur imposoit pas la nécessité de
» souffrir la tyrannie de Moïse, & de n'avoir d'autre régle de
» leur conduite que sa volonté; comme s'il n'y eût eu que lui à
» qui Dieu eût fait connoître l'avenir, pour les en instruire,
» & qu'ils ne fussent pas tous enfans d'Abraham : qu'il étoit
» de la prudence de mépriser sa vanité, de mettre toute leur
» confiance en Dieu, de travailler à se rendre maîtres d'une
» terre qu'il leur avoit promise, de ne plus écouter une per-
» sonne qui se couvroit de son nom pour les en empêcher, par
» des motifs qu'il n'étoit pas difficile de pénétrer.

Les Israëlites attaquent les Cananéens contre l'ordre de Moïse. Ils sont défaits.

Déterminés par l'extrême nécessité où ils se trouvoient réduits, que le désert où ils étoient leur paroissoit encore augmenter, & prenant Dieu pour leur Général, ils résolurent d'aller attaquer les Cananéens, sans attendre aucun secours de leur Conducteur. Ils s'imaginoient que c'étoit le meilleur parti qu'ils pussent prendre, & dans cette persuasion (*a*) ils marcherent à l'ennemi. Les Cananéens ne furent épouvantés ni par leur subite irruption, ni par leur grand nombre, & ils les reçurent avec beaucoup de courage. Plusieurs Israëlites furent tués, leur phalange fut défaite, & le reste de l'armée se sauva honteusement dans le camp. Cette défaite, à laquelle ils ne s'attendoient pas, les jetta dans un grand abbatement : ils firent alors réflexion qu'elle leur étoit arrivée, parce que Dieu étoit irrité de ce qu'ils avoient attaqué les Cananéens contre son ordre; ils craignirent tout pour la suite.

Moïse voyant le découragement où cette disgrace avoit jetté les Israëlites, & craignant que les ennemis, enflés de la victoire qu'ils venoient de remporter, ne vinssent, pour tâcher d'en profiter, les attaquer, crut qu'il devoit les faire décamper, & s'enfoncer davantage dans le désert pour s'éloigner de l'ennemi. Le peuple qui comprit alors qu'il lui étoit impossible de relever ses affaires, si Moïse ne continuoit à prendre soin de lui, se prêta volontiers à ce qu'il ordonnoit. Il décampa donc, pour entrer plus avant dans le désert, persuadé qu'il seroit à couvert des entreprises de l'ennemi, & il résolut de ne plus engager d'action que Dieu n'en eût fait naître une occasion favorable.

(*a*) Nomb. *chap.* 14. ℣. 44.

CHAPITRE II.

I. UNE grande armée qui souffre, se porte ordinairement à la désobéissance & à la révolte. C'est ce qui arriva aux Israëlites. Ils étoient six cents mille hommes, & cela seul eût pû leur inspirer peu de soumission pour leurs Officiers. De plus, l'extrême nécessité où ils étoient, & l'échec qu'il venoient de recevoir, les porterent à murmurer d'abord contre eux, & à tourner ensuite toute leur colère contre leur Conducteur. Ils exciterent donc une sédition, telle qu'on ne sçache pas qu'il en soit arrivé une semblable chez les Grecs ou chez les Barbares. Toute la Nation y eût péri, si Moïse, oubliant qu'on l'avoit voulu lapider, il y avoit peu de temps, ne l'eût sauvée. Dieu même parut touché du danger qu'elle couroit: car quoique les Israëlites eussent méprisé leur Législateur & les Loix que Dieu lui avoit ordonné de leur donner de sa part, il les délivra des maux que leur révolte alloit leur attirer, s'il ne les avoit pas prévenus. Je vais faire le récit de cette sédition, & rappeller les réglemens que Moïse fit après qu'elle fut appaisée. Je commence par expliquer ce qui y donna occasion.

Révolte de Coré & d'Abiron, &c.

II. Coré se distinguoit beaucoup dans sa Nation, tant par sa naissance que par ses richesses. Il avoit le talent de la parole, & l'art de persuader la multitude. Il étoit jaloux, & il ne voyoit qu'avec peine, que Moïse, qui étoit de la même Tribu & de la même famille que lui, fût élevé à un si grand honneur (*a*). Il souffroit impatiemment, qu'étant plus riche que lui, & que ne lui étant point inférieur en naissance, il se fût emparé d'une dignité dont il se croyoit plus digne. Il ne cessoit de s'en plaindre aux Lévites, de la Tribu desquels il étoit, & à ceux sur-tout dont il étoit parent. Il leur remontroit » qu'il étoit dur que » Moïse ne cherchât qu'à s'élever au-dessus d'eux; qu'il se fût » procuré l'honneur dont il jouissoit par de mauvaises manœu- » vres, & qu'il le conservât sous le spécieux prétexte du culte de » Dieu: qu'il avoit, contre toutes les loix, conféré le Sacerdoce

(*a*) On voit bien ce que veut dire Joseph; mais pour le lui faire dire, j'ai lû ὅτι ταύτης τῆς δόξης δικαιότερος τυχεῖν αὐτοῦ, &c. » qu'étant plus digne de cet » honneur que lui, « &c. Le même Coré dit un peu plus bas, ἐγὼ ταύτης δικαιότερος τυχεῖν: Je mérite mieux que lui cet honneur.

à

» à son frere Aaron, sans demander les suffrages du peuple, » & de sa propre autorité, comme un tyran qui distribue les dignités à ceux qu'il veut: qu'une oppression couverte & cachée étoit plus dangereuse qu'une violence déclarée; qu'elle » opprime avant qu'on (a) ait connu le piége qu'elle tend, ou » qu'on ait pû le prévenir: que quiconque se sent digne d'une » charge, la sollicite, sans être assez hardi que de s'en emparer » de force; que ceux que la justice en exclut, pour se conserver la réputation de gens de bien, n'ont garde de faire aucune violence; que c'est par des pratiques sourdes, qu'ils » ont l'adresse de faire réussir leurs mauvais desseins: que le » bien public demande qu'on les punisse avant qu'ils puissent se » croire découverts, & qu'on ne leur laisse pas prendre des forces qui en feroient dans la suite des ennemis qu'il faudroit combattre. Eh! quelle raison, ajoûta-t-il, pourroit apporter Moïse, » d'avoir conféré le Sacerdoce à Aaron & à ses enfans? Si Dieu » en vouloit honorer la Tribu de Lévi, je méritois mieux cet » honneur que personne. Je suis de la même maison que Moïse, » & j'ai au-dessus de lui l'avantage de l'âge & des biens. Si cet » honneur étoit dû à la plus ancienne des Tribus, c'étoit à » Dathan, Abiron & Hon (b), qui sont de la Tribu de Ruben, » qu'on le devoit conférer; car ce sont les plus anciens Chefs » de leur Tribu, & ceux qui s'y distinguent davantage par les » grands biens qu'ils possédent.

III. Par ce discours artificieux, Coré vouloit faire croire qu'il n'étoit touché que de l'intérêt du Public; mais son dessein, dans la vérité, étoit d'engager le peuple à lui déférer l'honneur du Sacerdoce. Dans cette vuë, il tenoit à sa Tribu des discours spécieux & plausibles, qui se répandirent bientôt dans le public; & chacun ajoûtant quelque chose du sien aux plaintes calomnieuses qu'il entendoit faire d'Aaron, toute l'armée en fut bientot imbue. Deux cents cinquante personnes des plus considérables de la Tribu de Coré, se joignirent à lui pour enlever le Sacerdoce à Aaron, & déshonorer Moïse. Le

(a) Je lis, ἀκνοῦντας, au lieu d'ἄκοντας. M. d'Andilly, qui a senti que la leçon ordinaire faisoit un mauvais sens, n'a point traduit ἄκοντας. Le nouvel Editeur l'a traduit, & il fait dire à Joseph: *Qui non solùm invitas, sed & nihil prorsus de insidiis cogitantes, opprimat.* Mais dit-on, opprimer des gens malgré eux, & personne a-t'il jamais consenti à se laisser opprimer?

(b) Joseph l'appelle *Phalaus*, j'ai suivi l'Ecriture, qui le nomme *Hon, fils de Pheleth.*

peuple, qui s'irrita, vouloit les lapider, & il se rendit tumultuairement & avec beaucoup de confusion à l'assemblée. Ils crioient tous devant le Tabernacle, » qu'il falloit poursuivre » le Tyran, qui sous prétexte d'exécuter les ordres de Dieu, » opprimoit ses concitoyens, & délivrer le peuple de l'esclavage où il l'avoit réduit : que si c'eût été Dieu qui se fût » choisi le premier ministre de ses Autels, il eût honoré de » cette dignité celui qui la méritoit davantage, & non des » gens fort au-dessous de leurs concitoyens; que s'il eût voulu » faire cet honneur à Aaron, il eût laissé au peuple le droit » de le lui déférer, & il n'en eût pas rendu Moïse le maître.

IV. Comme il y avoit quelque temps que Moïse avoit prévu la révolte de Coré, la sédition du peuple ne l'étonna point. Sa conscience lui rendoit témoignage qu'il avoit administré les affaires publiques avec une parfaite droiture; que ce n'avoit point été par faveur qu'il avoit élevé son frere au souverain Sacerdoce, mais uniquement pour remplir le choix que Dieu en avoit fait : & ce témoignage le rassuroit. Il se rendit donc à l'assemblée, & sans adresser la parole au peuple (car à beaucoup d'autres talens qu'il avoit, il joignoit celui de sçavoir comment il falloit traiter avec le peuple,) il dit, en élevant sa voix: » Coré, & tous ceux de votre faction, (il désignoit les deux » cents cinquante personnes dont je viens de parler) je vous » crois dignes de toute sorte d'honneur; je sçais aussi la justice » que je dois au peuple, quelque inférieur qu'il vous soit en » considération & en biens. Si j'ai conféré la souveraine Sacrificature à Aaron, ce n'a point été à cause de son bien; vous » êtes, Coré, plus riche que nous deux: ni à cause de sa naissance, elle nous est commune, Dieu nous ayant fait descendre du même pere : ni enfin, par un sentiment de tendresse » que la nature nous donne pour notre sang; un autre eût pû » s'y prêter. Si je n'avois pas eu Dieu uniquement en vuë, & » l'obéissance que je dois à ses ordres, je ne me serois pas oublié, & je n'aurois pas fait cet honneur à un autre qu'à moi. » Mon frere m'est très-proche, mais je me le suis davantage à » moi-même; & dans quelque sentiment que je sois à son égard, » j'en ai pour moi de plus vifs. J'aurois été bien imprudent, de » prendre sur moi les suites d'une injustice, pour en laisser » gracieusement tout l'avantage à un autre. Je ne suis point » capable de faire le mal dont vous m'accusez; Dieu n'auroit

» point laissé impunie la profanation que j'aurois faite de son
» saint Nom, ni permis que nous ignorassions ce que vous pré-
» tendez faire pour l'honorer. Il a choisi lui-même le ministre
» de ses Autels, & par-là il nous a épargné les plaintes qu'on
» n'auroit pas manqué de faire, si nous eussions fait ce choix
» de nous-mêmes. Ce n'est point une grace que j'ai faite à
» Aaron, il n'est entré dans le Sacerdoce que par l'ordre de
» Dieu : il s'en démet néanmoins volontiers, & il consent qu'on
» le confére à celui qu'on croira le mériter davantage, & qu'il
» soit permis à ceux qui y prétendent, de le solliciter. Quoique
» Dieu l'en ait jugé le plus digne, & qu'il n'en ait été revêtu
» que de votre consentement, il ne demande que la faculté de
» se mettre au rang des contendants, préférant au droit hono-
» rable qu'il a de n'en point cesser l'exercice, le plaisir de voir
» la sédition éteinte. Méritons-nous quelque reproche, pour
» avoir cru pouvoir accepter, avec votre agrément, l'honneur
» que Dieu nous déféroit? Pouvions-nous au contraire, le re-
» fuser sans crime? Et s'il daigne nous le conserver, & qu'il
» veuille l'assûrer dans notre famille, pourrions-nous raisonna-
» blement ne pas nous soumettre à ses ordres? Ce sera donc lui
» qui décidera encore une fois de celui qu'il veut pour lui offrir
» nos sacrifices, & présider à son divin culte. Il seroit indécent,
» que Coré, qui brigue cet honneur, prétendît ôter à Dieu le
» droit de se choisir le ministre de ses Autels. Qu'on cesse donc
» de faire les choses tumultuairement & séditieusement : que
» ceux qui briguent la souveraine Sacrificature, se trouvent de-
» main matin *devant le Tabernacle* avec leur encensoir plein de
» feu & de parfums, & vous, Coré, laissez la décision de cette
» affaire à Dieu : attendez son jugement, & ne vous élevez
» pas au-dessus de lui. Trouvez-vous demain ici, vos préten-
» tions y seront décidées. Je ne crois pas au reste, qu'on puisse
» refuser à Aaron de s'y présenter aussi. Il est de la même Tribu
» que vous, & on ne peut pas lui reprocher qu'il ait fait aucune
» faute dans le sacré ministere. Offrez de l'encens devant tout
» le peuple. Celui dont Dieu agréra le sacrifice, sera celui qu'il
» vous donne pour souverain Sacrificateur. J'espere qu'il me
» justifiera de ce qu'on m'impute calomnieusement, que c'est
» la faveur qui a élevé mon frere à la souveraine Sacrificature.

CHAPITRE III.

I. LE difcours de Moïfe calma le peuple, & diffipa les mauvais foupçons qu'il avoit conçus de lui. Il loua ce qu'il avoit dit, parce qu'il lui parut jufte, comme il l'étoit en effet. Et l'affemblée fe fépara.

On fe raffembla le lendemain, pour affifter au facrifice indiqué pour décider lequel de ceux qui briguoient le Sacerdoce, feroit choifi pour le faint miniftere. Cependant il y avoit beaucoup de trouble dans l'affemblée, & le peuple étoit extrêmement inquiet, dans l'attente de ce qui devoit arriver. Quelques-uns auroient vû avec plaifir, que Moïfe eût été convaincu d'impofture. Les perfonnes fages fouhaitoient au contraire que la paix fût rétablie; car ils craignoient que, fi la fédition étoit pouffée plus loin, elle ne renversât tout l'ordre du gouvernement. Pour le peuple, qui fe fait naturellement un plaifir de crier contre ceux qui font en charge, occupé de ce qu'il entendoit dire, il étoit dans une grande agitation. Moïfe envoya des Officiers publics à Dathan & à Abiron, pour les prier de venir, ainfi qu'on étoit convenu, & leur notifier qu'on les attendoit pour le facrifice. Quand il fçut qu'ils avoient répondu à ceux qu'il leur avoit députés, qu'ils n'iroient point le trouver, & qu'ils ne fouffriroient jamais qu'il fe maintînt dans l'état de tyrannie qu'il affectoit fur le peuple, il prit le parti d'aller trouver lui-même Dathan & les autres féditieux, perfuadé qu'il le pouvoit faire fans danger; mais il invita les Anciens de l'y accompagner, ce qu'ils firent très-volontiers. Lorfque Dathan & ceux de fon parti fçurent qu'il les venoit trouver avec les perfonnes les plus confidérables de la Nation, ils fortirent de leurs tentes avec leurs femmes & leurs enfans, pour voir ce qu'il avoit deffein de faire. Leurs domeftiques cependant les entourerent, tout prêts à les défendre, s'il vouloit ufer de quelque violence.

II. Lorfque Moïfe fut arrivé, il leva les mains au ciel, & hauffant la voix pour fe faire entendre du peuple, il s'écria : » Seigneur du ciel, de la terre & de la mer, vous m'êtes un » témoin irréprochable, que dans tout ce que j'ai fait, je n'ai » agi que par votre ordre. Touché de compaffion du malheu- » reux état où fe trouvoit le peuple d'Ifraël, vous m'avez vous-

» même donné les moyens d'exécuter tout ce qui s'est fait. » Daignez écouter la prière que je vous fais ; car vous connoissez non-seulement nos actions, mais encore nos pensées. » Rendez publique l'ingratitude de mes ennemis, & ne me » refusez pas de faire connoître la vérité. Vous n'ignorez rien » de ce qui m'est arrivé dans ma jeunesse, & vous n'avez pas » besoin qu'on vous en fasse le récit : vous l'avez vû par vous- » même, tout vous étant présent. Rendez témoignage de la » conduite que j'ai tenue dans la suite. On la connoît, mais on » affecte de la ternir par d'injustes soupçons. Je menois une vie » fort douce. Votre bonté me l'avoit procurée, par la béné- » diction qu'elle donnoit à mon travail, & Raguel mon beau- » pere me le permettoit. Je me suis privé de toute la douceur » que j'y trouvois, pour me consacrer à soulager les maux de » ce peuple. Mes premiers travaux lui ont procuré la liberté. » Je travaille aujourd'hui à sa conservation ; pour la lui assurer, » il n'y a aucun danger auquel je ne m'expose avec ardeur. » Maintenant que ceux qui sont redevables à mes soins & à mon » application, de la vie dont ils jouissent, me soupçonnent » d'imposture ; vous, Seigneur, qui du sein des flammes que » vous m'avez fait voir sur la montagne de Sinaï, m'avez fait « entendre votre voix, & m'avez rendu témoin des prodiges » qui sont arrivés dans ce lieu ; vous qui m'avez ordonné de » retourner en Egypte, & de faire connoître votre volonté à » ce peuple ; vous, qui ayant ébranlé l'Etat des Egyptiens, » m'avez délivré de leur esclavage, & m'avez soumis leur puis- » sance, qui lorsque tous les passages nous étoient fermés, nous » avez fait marcher au milieu de la mer comme sur la terre, » qui pour ensevelir les Egyptiens au milieu de ses flots, l'avez » fait se replier sur eux après qu'elle s'étoit ouverte pour nous » laisser passer ; vous qui, dans la disette d'armes où nous étions » pour notre défense, nous en avez procuré ; qui avez com- » mandé que des fontaines, dont les eaux étoient mauvaises, » en donnassent de bonnes ; qui en avez fait sortir d'un rocher, » lorsqu'elles nous manquoient entiérement ; vous qui, lorsque » nous étions sans vivres, nous en avez fait venir de delà la » mer ; vous, qui nous avez envoyé du ciel une nourriture jus- » qu'alors inconnue ; vous enfin, qui nous avez donné de sain- » tes Loix, & une excellente forme de gouvernement : venez, » Maître souverain de l'univers, soyez juge, soyez témoin irré-

» prochable que je n'ai reçu aucun present des Israëlites ; que
» jamais l'argent ne m'a fait condamner injustement le pau-
» vre, & que je n'ai rien entrepris contre le bien de ce peu-
» ple. Je suis cependant exposé à des soupçons auxquels ma
» conduite n'a donné aucune occasion, comme si ce n'avoit
» pas été par votre ordre, mais par faveur, que j'ai élevé Aa-
» ron au saint ministere. Faites voir aujourd'hui que votre Pro-
» vidence gouverne tout, que rien n'arrive par hazard ; que
» c'est par votre ordre que tout se meut, pour parvenir au
» terme que vous lui avez marqué, & que vous protégez ceux
» qui rendent service à ce peuple. Châtiez Dathan & Abiron.
» Ils vous accusent de vous laisser tromper par mes artifices,
» sans vous en appercevoir. Prenez une vengeance éclatante
» de ceux qui déshonorent si insolemment votre gloire ; qu'ils
» ne perdent pas la vie d'une manière commune & ordinaire,
» & qu'en mourant, ils ne paroissent pas ne subir qu'une loi
» imposée à tous les hommes ; que la terre qui les porte s'ou-
» vre pour les engloutir avec leur famille, & tout ce qui leur
» appartient. Faites éclater votre puissance, & que cet éclat
» apprenne le devoir à ceux qui se permettent des sentimens
» si impies contre votre divine Majesté. On connoîtra par-là
» si j'exécute fidélement vos ordres. Si au contraire, les accu-
» sations que forment contre moi Dathan & Abiron sont vé-
» ritables, préservez-les, Seigneur, de tout mal. Que les im-
» précations que j'ai faites contre eux retombent sur moi. Après
» avoir châtié celui qui veut opprimer le peuple, rétablissez la
» paix & la concorde, faites-le persévérer dans l'observation
» de vos Commandemens, & ne l'enveloppez pas dans la
» punition de ceux dont la conduite est mauvaise. Car vous
» n'ignorez point qu'il n'est pas juste que tout Israël soit puni
» pour les fautes de quelques particuliers.

Punition de Dathan & d'Abiron.

III. Moïse prononça ce discours les larmes aux yeux : la terre trembla dans l'instant, & elle fut dans une agitation semblable à celle des flots de la mer, tourmentée par la violence des vents. Tout le peuple fut saisi de crainte, & après un grand bruit & un terrible fracas, la terre s'écroula ; Dathan & Abiron, & tout ce qui leur appartenoit, furent engloutis dans un profond abîme. Ils disparurent, sans qu'il restât d'eux la moindre trace ; car la terre se referma & reprit tellement sa première forme, qu'elle ne laissoit rien appercevoir à l'œil du pro-

dige qui venoit d'arriver. Telle fut la fin de ces séditieux & de leurs complices ; triste preuve de la puissance de Dieu ! Infiniment à plaindre, & par le malheur en lui-même qui leur arriva, & par le peu de sensibilité qu'en marquerent leurs parens. Car la vuë de ce qui se passoit sous leurs yeux, leur faisoit oublier les liens du sang qui les unissoient ; ils adorerent les jugemens de Dieu, & persuadés que Dathan & ceux de sa faction étoient péris à cause de leur impiété, ils en furent peu affligés.

Le feu consume Coré, & ceux de sa faction.

IV. Notre saint Législateur invita ensuite ceux qui briguoient le Sacerdoce à se trouver au choix qui alloit se faire d'un Grand-Prêtre, afin que celui dont Dieu recevroit plus volontiers le sacrifice, fût élevé à cette grande dignité. Alors les deux cents cinquante personnes dont j'ai parlé, s'avancerent. Le peuple les considéroit beaucoup, tant à cause du mérite de leurs ancêtres, qu'à cause du leur propre, qui effaçoit celui de ceux auxquels ils étoient redevables de la vie. Aaron & Coré s'avancerent également, & ils brûloient devant le Tabernacle les parfums qu'ils avoient apportés, lorsqu'un feu, tel que jamais mortel n'en avoit vû de semblable, s'alluma. Ce n'étoit point de ces feux que le choc mutuel de matiéres combustibles fait sortir de terre ; ni de ceux qui s'allument par le mouvement impétueux qu'une violente tempête donne à une matière inflammable ; c'étoit un feu clair & brillant, tel que Dieu l'avoit allumé lui-même (*a*). Il s'élança sur Coré & sur les deux cents cinquante personnes qui l'accompagnoient, & les consuma au point, qu'il ne resta pas la moindre partie de leurs corps. Aaron fut conservé au milieu de cet embrasement, sans en recevoir aucun mal ; parce que c'étoit Dieu qui dirigeoit le feu, pour brûler ceux qui le méritoient.

Moïse crut devoir conserver à la postérité un monument sensible de ce terrible supplice. Il ordonna donc à Eléazar, fils d'Aaron, de prendre leurs encensoirs & de les mettre sur l'autel d'airain, pour transmettre aux siécles futurs la mémoire de la juste punition de ces impies, qui avoient osé penser qu'on peut tromper un Dieu tout-puissant. Il ne fut pas possible alors de douter que ce n'étoit point par aucun motif de faveur qu'Aaron avoit été choisi par Moïse pour exercer la souveraine Sa-

(*a*) Voyez Remarque I.

crificature, mais que c'étoit Dieu lui-même qui l'y avoit élevé par un choix décidé. Ainsi lui & ses enfans en remplirent les fonctions sacrées, sans que personne le leur contestât.

CHAPITRE IV.

I. CEPENDANT un prodige si surprenant ne fut pas capable de faire cesser la sédition. Elle augmenta au contraire, devint plus dangereuse, & faisoit craindre qu'elle ne se soutînt, parce qu'il y avoit peu d'apparence que ce qui lui donnoit des forces pût jamais prendre fin.

Le peuple se convainquit bien que rien n'arrive qu'il ne soit réglé par la Providence, mais il s'imagina que Dieu n'avoit rien fait que pour favoriser Moïse; que s'il s'étoit porté à un si étrange courroux, ce n'avoit pas été parce que ceux qu'il avoit châtiés avoient commis quelque crime, mais parce que Moïse avoit ménagé ce courroux. » Qu'ils n'avoient pas été punis pour » aucune faute qu'ils eussent faite, mais parce qu'ils avoient » prétendu au Sacerdoce; que celui qui par la perte de tant de » gens de bien, avoit causé un si grand tort à la Nation, non-» seulement n'en rendoit aucun compte, mais assuroit pour » toujours la souveraine Sacrificature à son frere; personne ne » devant être assez hardi pour y prétendre dans la suite, après » avoir vû périr si malheureusement ceux qui l'avoient briguée. « D'ailleurs, les amis de ceux qui étoient morts sollicitoient vivement le peuple de donner des bornes à l'orgueil de Moïse, lui faisant entendre qu'il y alloit de sa sûreté.

II. Moïse apprit les attroupemens séditieux du peuple, & ses murmures insolents; & craignant qu'il ne se portât à quelque nouveauté encore plus dangereuse, & que le mal ne devînt extrême, il convoqua pour le prévenir, une assemblée. Il écouta tout ce que le peuple voulut dire, sans se justifier, de peur de l'irriter (*a*). Il se contenta d'inviter les Chefs des Tribus à apporter les noms des Tribus écrits sur des baguettes, & de déclarer que celui sur la baguette duquel Dieu le marqueroit, seroit honoré du Sacérdoce. On apporta des baguettes. Aaron grava la Tribu de Lévi sur la sienne, & Moïse les déposa dans

(*a*) Joseph omet que quatorze mille sept cents de ces séditieux furent consumés par le feu. *Nomb. chap.* 16. ỳ. 49.

le Tabernacle, devant Dieu. Il les y alla prendre le jour suivant. Il étoit facile de les distinguer ; car ceux qui les avoient apportées, & le peuple, les avoient marquées (*a*). On trouva qu'elles étoient toutes restées dans le même état qu'elles étoient lorsqu'elles avoient été mises entre les mains de Moïse. Il n'y avoit que celle d'Aaron qui avoit poussé des boutons, des feuilles, & qui portoit du fruit. C'étoit des amandes mures qu'elle avoit produites. Un effet si extraordinaire surprit tout le monde. La haîne qu'on portoit à Moïse se dissipa, pour donner place aux grands sentimens d'amiration qu'excita la protection de Dieu sur Israël, & on se soumit avec joie aux ordres de sa Providence. On vit sans peine Aaron revêtu du saint ministère ; & il l'exerça sans que personne s'y opposât, après que Dieu l'eut choisi trois fois, *pour cette grande dignité*. Ce fut ainsi que la sédition, qui s'étoit soûtenue assez long-temps, fut appaisée.

III. Moïse avoit exempté la Tribu de Lévi de servir dans les troupes, afin qu'elle ne s'occupât que du ministère des autels. Mais de peur que, si elle n'avoit pas un honnête entretien, ou qu'elle fût obligée de se le procurer, elle en négligeât les fonctions, il régla par l'ordre de Dieu, que quand les Israëlites se seroient rendus maîtres du pays de Canaan, ils lui céderoient quarante-huit bonnes villes, avec les terres qui les environneroient jusqu'à deux mille coudées à l'entour. Il ordonna de plus, que le peuple donneroit tous les ans la dîme de tous ses fruits aux Lévites & aux Prêtres. Voilà ce que cette Tribu recevoit du peuple. Je crois devoir dire un mot de ce que les Prêtres recevoient des Lévites & du peuple.

☞ Fonds de l'entretien des Lévites & des Prêtres.

IV. Notre sage Législateur régla donc, que des quarante-huit villes qu'il avoit assignées aux Lévites, ils en céderoient treize aux Prêtres (*b*) ; que de la dîme que le peuple devoit leur payer chaque année, ils leur en donneroient la dixiéme partie : de plus, que le peuple offriroit tous les ans à Dieu les prémices de tous les fruits de la terre. Que le premier des animaux, qu'on pouvoit offrir en sacrifice, si c'étoit un mâle, il le présenteroit aux Prêtres pour l'immoler, & s'en nourrir ensuite avec leur famille dans la ville sainte. A l'égard des animaux dont la Loi ne permet pas de manger, elle ordonne que pour le premier venu au monde, on présente un sicle &

(*a*) Voyez Remarque II.

(*b*) *Omnes simul civitates filiorum Aaron Sacerdotis, tredecim cum suburbanis suis.* Josué, chap. 21. ℣. 19.

demi aux Prêtres: un homme en devoit cinq pour le premier-né de ses fils. Elle ordonne de plus, que quand on tond les brebis, on donne les prémices de la laine aux Prêtres, & que ceux qui font cuire du pain leur en donnent.

Nazaréens.

Ceux qui se consacroient à Dieu, qui laissoient croître leurs cheveux, qui faisoient des vœux, qui s'interdisoient le vin, & que nous appellons Nazaréens (*a*), offroient un sacrifice lorsqu'ils consacroient leurs cheveux, & qu'ils les coupoient devant les Prêtres: lorsque ceux qui se donnoient à Dieu sous le nom de Korban, qui signifie *present*, *dévouement*, vouloient se dégager de leur engagement, si c'étoit un homme (*b*), il donnoit aux Prêtres cinquante sicles; mais si c'étoit une femme, elle n'en donnoit que trente. Pour ceux qui n'étoient pas en état de payer cette somme, la Loi ordonnoit aux Prêtres de la régler selon leur pouvoir. Ceux qui tuoient des bêtes chez eux pour s'en nourrir, non pour en offrir des sacrifices, devoient en donner aux Prêtres, le ventre, la poitrine & (*c*) l'épaule droite. Ce sont là les fonds que Moïse assigna pour la subsistance des ministres sacrés, outre ce qui leur revenoit des sacrifices que le peuple offroit pour les péchés, comme je l'ai remarqué dans le livre précedent. Les femmes, les filles & les domestiques des Prêtres pouvoient manger de ce qui leur appartenoit dans les sacrifices en général: mais à l'égard de ceux qu'on offroit pour les péchés, il n'y avoit que les Prêtres qui en pussent manger; ce devoit être dans le lieu saint, & tout devoit être consumé le même jour.

V. Moïse fit ces réglemens après que la sédition fut appaisée. On décampa ensuite pour s'avancer vers les frontières des Iduméens. Moïse envoya des Ambassadeurs à leur Roi, pour lui demander passage par ses terres, & le prier de fournir

(*a*) Voyez Remarque III.

(*b*) Lévit. *chap.* 27.

(*c*) Joseph reconnoit avec Philon *, que des bêtes qu'on tuoit à la maison, les Juifs en donnoient trois piéces aux Prêtres, la piéce grasse des intestins, l'épaule droite, & ce qu'il appelle, *χελυνιον*, & Philon, *σιαγον*. Mais c'est la même chose, exprimée par deux mots différents. Voyez Note G. On trouve au verset troisiéme du Deuteronome, chapitre dix-huit **, que le peuple devoit donner ces trois piéces aux Prêtres. L'auteur de la Vulgate a cru que c'étoit lorsqu'il offroit des sacrifices. Mais l'Hébreu est très-susceptible du sens que Philon & Joseph lui ont donné, & c'est la pratique qui fixe celui de la Loi.

(*d*) Lévit. *chap.* 6. ỳ. 26.

* Philon, *de sacerd. honor.* pag. 832.

** P. Calmet, *Deut. chap.* 18. ỳ. 3.

des vivres aux Israëlites, offrant de donner des assurances, qu'ils ne feroient point de tort, & qu'ils paieroient même, s'il l'ordonnoit, l'eau qu'ils boiroient. Ce Prince reçut mal ces Ambassadeurs, & il leur refusa le passage qu'ils demandoient. Il leva même des troupes, & s'avança pour empêcher Moïse de passer, s'il prétendoit le faire de force. Dieu, que ce grand homme consulta, lui défendit de déclarer la guerre aux Iduméens; ainsi il fit reculer l'armée, & lui fit prendre son chemin en tournant autour du désert.

An du monde 2552.

VI. Quarante ans après la sortie d'Egypte, la mort enleva Marie, sœur de Moïse. Le peuple la fit enterrer sur une montagne qu'on appelle Sin (*a*), & il le fit avec beaucoup de magnificence. Après que les Israëlites l'eurent pleurée trente jours, Moïse les purifia de cette manière-ci: On prit une genisse parfaitement rousse, qui n'avoit jamais porté, & n'avoit point été employée à labourer la terre; on la mena hors du camp, dans un endroit propre, où le souverain Pontife l'immola: il prit avec le doigt de son sang, en arrosa sept fois le Tabernacle du Seigneur: il la fit brûler entiérement avec sa peau & ses intestins, après avoir jetté dans le feu du bois de cédre, de l'hyssope & de la laine teinte en rouge. Un homme pur & chaste ramassa la cendre pour la porter dans un lieu fort net. On en jetta un peu dans de l'eau de fontaine, dans laquelle on plongea un rameau d'hyssope. Ce rameau servit à arroser le troisiéme & le septiéme jours, ceux qui étoient souillés pour avoir touché un corps mort, ou pour avoir assisté à des enterremens, & ils furent purifiés. Moïse ordonna qu'on pratiquât la même chose, lorsque l'on seroit en possession de la terre de Canaan.

Purification de ceux qui ont touché un corps mort.

VII. Après que le peuple eut été purifié, & que le deuil qu'il avoit observé à cause de la mort de la sœur de Moïse, fut passé, il le fit marcher par le désert & par l'Arabie, pour lui faire gagner un endroit dont les Arabes ont fait leur Capitale, qui s'appelloit anciennement Arce (*b*), & qui se nomme aujourd'hui Petra. Il est entouré d'une haute montagne (*c*), sur la-

(*a*) Nomb. *chap.* 20. ℣. 1.

(*b*) On croit qu'il faut lire Areceme, Αρεκεμ. Voyez le second Tome de la Palestine illustrée de M. Reland, pag. 576. Joseph lui donne ce nom au chapitre septiéme, numero premier. On trouve une longue Note de M. Bernard, sur le nom de cette ville; on peut la consulter, mais il faut faire provision de patience, avant que de l'entreprendre.

(*c*) » Le mont de Hor, étoit lui-même » enformé dans le territoire de Petra, &

quelle Moïse fit monter Aaron, lui marquant que c'étoit-là qu'il devoit finir ses jours. Il s'y dépouilla des habits sacrés pour en revêtir son fils Eléazar, à qui le Sacerdoce appartenoit de droit, étant le plus âgé de ses enfans. Comme le lieu est élevé & découvert, le peuple vit tout ce qui s'y fit; ainsi, Aaron mourut sous ses yeux, âgé de cent vingt-trois ans, la même année que Marie étoit morte. Aaron quitta la vie le premier jour du mois que les Athéniens appellent Hecatombaon, les Lacédémoniens Loüs, & les Hébreux Abba.

CHAPITRE V.

I. LE deuil que fit le peuple pour la mort d'Aaron dura trente jours, après lesquels Moïse fit décamper l'armée, pour la mener sur les bords du fleuve Arnon. Ce fleuve descend des montagnes d'Arabie, & après avoir coulé au travers du désert, il va se jetter dans la mer Morte, & sépare le pays des Moabites d'avec celui des Amorréens. Le pays est bon, & une grande multitude d'habitans peut trouver dans son fond de quoi se nourrir. Moïse envoya des Ambassadeurs à Sehon (a), qui y régnoit alors, pour le prier de laisser passer les Israëlites sur ses terres; qu'il le rendoit maître des conditions; qu'ils ne feroient aucun dégât en passant, ni aucun tort à ses sujets; qu'ils acheteroient dans le marché ce dont ils auroient besoin, l'eau même si on la leur vouloit vendre. Mais ce Prince ne voulut pas accorder ce qu'on lui demandoit, leva des troupes, & se prépara à empêcher les Hébreux de passer l'Arnon.

» l'on en croit Joseph. « (Dom Calmet, sur le verset vingt-deux du chapitre vingt des Nombres). L'Historien Juif dit tout le contraire de ce que le Sçavant Interprète lui fait dire : car, selon lui, la haute montagne dont il ne dit pas le nom, entouroit le lieu où les Israëlites s'étoient rendus, & dont les Arabes avoient fait leur Capitale. Ce qu'ajoûte ce Sçavant, que Joseph avance » qu'Aaron mourut » sur le penchant de la montagne, « n'est pas plus exact. Καταντης ne signifie pas ici *sur le penchant*, mais *devant*, *à l'opposite*, E DIVERSO comme l'a fort bien rendu l'ancien Interprète. Il seroit facile de justifier ce sens par plusieurs exemples; mais il suffit de remarquer que le raisonnement de Joseph le demande. Après avoir dit que tout le camp des Israëlites vit Aaron quitter les habits sacrés, il ajoûte, καταντης γαρ ην το χωριον. Ce n'eût pas été rendre raison de ce qu'il venoit de dire, que tout le camp voyoit Aaron quitter les habits sacrés, que de remarquer, que l'endroit où cela se passoit, étoit en pente. Après avoir rapporté qu'Aaron étoit monté sur la montagne, comme le dit l'Ecriture, l'eût-il fait descendre pour mourir sur son penchant?

(a) Nomb. *chap.* 21. ℣. 21.

II. Lorsque Moïse apprit que Sehon se préparoit à la guerre, il ne crut pas devoir souffrir ses refus méprisans. Le peuple étoit depuis long-temps dans une grande inaction ; la nécessité où il s'étoit trouvé, l'avoit fait se soulever plusieurs fois, & il étoit encore assez mal disposé. Moïse travailla à ranimer son courage, & à lui faire prendre de meilleurs sentimens. Il consulta Dieu, pour sçavoir s'il devoit faire la guerre aux Amorréens. Comme Dieu lui promit la victoire (*a*), il s'y prépara avec confiance, anima les troupes à bien faire, & leur dit qu'elles pouvoient alors satisfaire leur passion pour la guerre ; que Dieu leur permettoit de la contenter. Comme elles souhaitoient beaucoup d'en avoir la permission, elles la reçurent avec joie. Elle prirent les armes, & elles marcherent sur le champ aux ennemis. Le Roi des Amorréens soûtint mal son refus. L'armée des Israëlites l'intimida, & il sentit que ses troupes, qui d'abord avoient fait paroître du courage, étoient épouvantées. Elles ne purent en effet soûtenir le premier choc des Israëlites ; elles prirent la fuite, dans l'espérance de se conserver plus facilement qu'en s'opiniatrant au combat. Car ce peuple se confioit beaucoup dans ses villes fortes ; mais elles ne lui servirent de rien, lorsqu'il s'y fut retiré. En effet, aussi-tôt que les Hébreux s'apperçurent qu'ils plioient, ils les pousserent vivement, les rompirent, & jetterent l'épouvante par-tout. Les Amorréens en désordre, tâcherent de gagner leurs villes, mais les Hébreux ne cesserent de les poursuivre. Les maux qu'ils avoient soufferts, les avoient endurcis au travail. Ils étoient adroits à la fronde, ils lançoient bien le javelot ; & comme ils étoient armés à la légere, ils atteignirent les ennemis ; & ceux que l'éloignement ne permettoit pas de joindre, ils les terrassoient à coup de fronde ou de javelot. Le carnage fut grand, & ceux qui purent se sauver, étoient tous blessés. La soif les pressoit autant que leurs ennemis ; car c'étoit dans l'êté que se donna cette bataille. La soif contraignit ceux qui s'étoient enfuis de courir au fleuve pour l'appaiser ; mais les Israëlites qui les poursuivoient, les y envelopperent, les tuérent tous à coups de lance & de javelot. Ils dépouillerent les morts, entre lesquels se trouva le Roi ; ils pillerent le camp ; & comme les fruits de la terre n'avoient pas encore été cueillis, ils se trouverent dans

An du monde 2553.

Les Israëlites défont Sehon, Roi des Amorréens, & s'emparent de son pays.

(*a*) Deuter. *chap.* 2. ỳ. 24.

une grande abondance. On fouragea sans crainte, & on profita des dépouilles des ennemis ; car on s'étoit rendu maître de tout ce qui pouvoit résister, & leur défaite ayant été entiére, on ne trouva nulle part de la résistance. Tel fut le sort des Amorréens, peuple aussi incapable de bien prendre son parti, que de soûtenir une action avec vigueur. Les Hébreux s'emparerent de leur pays : c'est une presqu'île, enfermée entre trois fleuves. Elle a l'Arnon à son midi, à son septentrion le Jaboch, qui, en se jettant dans le Jourdain, perd son nom, & le Jourdain la borne du côté du couchant.

Défaite d'Og, Roi de Basan. Sa taille Gigantesque.

III. Cependant Og, Roi de Galadene (*a*) & de la Gaulanite, marchoit contre les Israëlites à la tête d'une nombreuse armée. Il venoit au secours de Sehon, dont il étoit allié, mais il trouva qu'il avoit été défait, & qu'il avoit perdu la vie avec la bataille. Cela ne l'empêcha point de vouloir en venir aux mains avec les Israëlites. Il souhaitoit de se mesurer avec eux, & il se flattoit d'en sortir victorieux. Son espérance fut vaine ; son armée fut défaite entiérement, & il fut lui-même tué. Moïse fit passer le fleuve Jaboch, se jetta dans les Etats du Roi Og, en détruisit les villes, & fit mourir les habitans. Ils étoient dans une plus grande abondance que les peuples de ce continent, tant à cause de la fertilité de leurs terres, qu'à cause de leurs grandes richesses. Le Roi Og étoit d'une hauteur & d'une beauté extraordinaires, Prince d'un grand courage, & aussi brave qu'il étoit grand & qu'il avoit de bonne grace. Son lit, que les Israëlites trouverent dans Rabbath, une des villes principales de l'Ammonite, faisoit bien voir sa grandeur & sa force. Il étoit de fer, & il avoit quatre coudées de largeur (*b*), & neuf de longueur. Ce ne fut pas seulement alors, que la mort de ce Prince procura de grands avantages aux Israëlites, elle leur fut encore très-avantageuse par les suites qu'elle eut ; car elle les rendit maîtres de soixante villes bien bâties, dans lesquelles tous en général & en particulier, firent un grand butin.

(*a*) *Og rex Basan*. Nomb. chapit. 21. ℣. 33.

(*b*) On trouva en 1613. dans une terre du Marquis de Langon, Province de Dauphiné, un Tombeau de trente pieds de longueur. Ce Tombeau renfermoit un squelette d'homme entier. Ses ossemens, qui étoient joints les uns aux autres, avoient vingt-cinq pieds de longueur, & dix de largeur à l'endroit des épaules. *Jugem. sur quelq. Ouvrages, &c.* 1745. *p.* 218.

CHAPITRE VI.

I. MOÏSE fit décamper l'armée, & la conduisit sur les bords du Jourdain, vis-à-vis la plaine de Jericho. Jericho est une grande ville; la plaine qui l'environne est fertile en palmiers, & on y trouve (a) beaucoup de baume. Le courage des Israëlites s'étoit beaucoup accru : ils ne respiroient que les combats. Moïse offrit pendant quelques jours des sacrifices en action de graces, & traita le peuple. Il en fit ensuite un détachement, qu'il envoya ravager le pays des Madianites & assiéger leurs villes. Mais avant que de parler de cette guerre, je vais raconter ce qui en fut la cause.

II. Balac, Roi des Moabites, étoit allié des Madianites; & cette alliance qu'il avoit reçue de ses ancêtres, unissoit ces deux peuples. Ce Prince voyant combien la puissance des Israëlites (b) augmentoit, ne pouvoit se persuader, que quand ils se seroient rendus maîtres de la terre de Canaan, ils ne cherchassent pas à pousser leurs conquêtes plus loin, quoique Dieu le leur défendît. Dans cette persuasion, il prit son parti, mais avec plus de promptitude que la prudence ne le demandoit. Ne jugeant pas cependant à propos de leur déclarer la guerre, après les avantages qu'ils venoient de remporter, & les pertes qu'avoient fait leurs ennemis, il eut recours aux intrigues, & feignit ne se proposer que de les empêcher de se rendre plus puissants.

Balac, Roi des Moabites, tâche d'engager Balaam à faire des imprécations contre les Israëlites.

Dans cette vuë (c), il envoya des Ambassadeurs aux Madianites. Près des bords de l'Euphrate vivoit un homme célébre, nommé Balaam : il étoit uni d'amitié avec ce peuple, & c'étoit le plus habile des devins de son temps. Les Madianites lui députerent des plus considérables de leur Nation, pour

(a) L'expression de Joseph n'est pas exacte, ou il se contredit. Car, si ce fut la Reine de Saba qui fit voir la première plante de baume en Judée, comme il le raconte dans le huitième livre des Antiquités Juives, il ne pouvoit pas, pour justifier l'abondance & les richesses qu'il attribuoit à Jericho, dire que sa plaine étoit fertile en palmiers, & qu'elle portoit le baume; puisque cet aromate précieux n'y étoit pas encore, lorsque Moïse mena les Israëlites vers le Jourdain : c'est peut-être ce défaut de mémoire ou d'exactitude d'expression dans Joseph, qui a empêché M. d'Andilly de traduire ce qu'il dit du baume de Jericho.

(b) Nomb. *chap.* 22. ℣. 2.

(c) Nomb. *chap.* 22. ℣. 5. Deuter. *chap.* 23. ℣. 4.

l'engager de venir faire périr les Israëlites par ses imprécations. Balac lui envoya avec aussi des Députés de sa part, & dans le même dessein. Balaam reçut bien les uns & les autres; & après avoir soupé avec eux, il consulta Dieu, pour connoître sa volonté sur ce qu'on demandoit de lui. Comme le Seigneur lui défendit de faire ce qu'on souhaitoit, il fut retrouver ces Députés, pour les assurer qu'il avoit toute l'inclination & toute la volonté de les obliger, mais que Dieu, qui l'avoit élevé à un si grand degré de gloire, par la vérité qu'il lui faisoit connoître & prédire, s'opposoit à ses bonnes dispositions; qu'il protégeoit d'une maniére particuliére le peuple contre lequel ils vouloient qu'il allât faire des imprécations; que cela l'obligeoit de leur conseiller de s'en retourner, & de faire la paix avec les Israëlites: il les congédia après leur avoir donné ce conseil.

III. Les instances réitérées de Balac, & ses vives sollicitations, porterent les Madianites à envoyer de nouveaux Députés à Balaam. Comme il désiroit les obliger, il consulta Dieu de nouveau. Mais le Seigneur, irrité de ce qu'il tâchoit de le rendre le ministre de sa passion, lui répondit, qu'il pouvoit satisfaire ces Députés. Il les suivit donc, ne soupçonnant pas que Dieu lui faisoit cette réponse plutôt par *une juste* dérision, *que pour lui faire connoître sa volonté.* Comme il étoit en chemin, l'Ange du Seigneur le croisa dans un endroit fermé des deux côtés par des murs. L'anesse, sur laquelle il étoit monté, voyant que l'Ange du Seigneur s'opposoit *à ce qu'il continuât son chemin*, se détourna, & porta son maître contre un de ces murs. Balaam, qui en fut froissé, lui donnoit de grands coups, mais elle ne paroissoit pas les sentir. L'Ange continuant de fermer le chemin, & Balaam ne cessant point de frapper son anesse, l'animal se laissa tomber, & prit alors, par la volonté de Dieu, une voix humaine, pour se plaindre de l'injustice de son maître. » Vous ne pouvez pas, lui dit-elle, me reprocher que je ne » vous ai pas bien servi par le passé. Cependant vous m'accablez de coups, & vous ne voyez pas que c'est la volonté de » Dieu qui m'empêche de pouvoir me prêter à ce que vous » souhaitez. «

Balaam fut extrêmement surpris d'entendre parler son anesse; mais l'Ange du Seigneur lui apparoissant, le reprit fortement de ce qu'il la maltraitoit, & lui dit, » que ce n'étoit pas » à son anesse qu'il devoit s'en prendre; que comme il entreprenoit

» prenoit ce voyage contre la volonté de Dieu, c'étoit lui qui » l'empêchoit de le continuer. « Balaam fut saisi de crainte, & il vouloit s'en retourner ; mais Dieu lui permit de le poursuivre, & lui ordonna de faire connoître tout ce qu'il lui révéleroit.

Balaam se prépare inutilement à faire des imprécations contre les Israëlites.

IV. Balaam alla donc trouver le Roi des Moabites, dont il fut parfaitement bien reçu. Balaam le pria de le faire monter sur quelque haute montagne, d'où il pût découvrir le camp des Hébreux. Balac le conduisit lui-même, avec un cortége véritablement royal, sur une montagne qui dominoit leur camp, & qui en étoit éloignée de soixante stades. Après que Balaam l'eut examiné, il demanda au Roi qu'il fit élever sept autels (*a*) ; qu'il lui fit amener autant de taureaux, & autant de béliers. Tout fut fourni sur le champ par l'ordre de ce Prince ; & Balaam fit égorger les victimes, il les offrit en holocauste, pour sçavoir ce qu'elles préságeoient. » Heureux, s'écria-t-il, le » peuple que Dieu comble de toute sorte de biens, à qui il » donne sa Providence pour Général, & en faveur duquel il » combat toujours. Non, il n'y a aucune Nation que vous ne » surpassiez par votre vertu, par votre amour pour toutes les » belles choses, & par votre éloignement de toute mauvaise » action. Vous laisserez ces grands exemples à vos enfans, qui » en laisseront de plus grands à leurs descendans. Vous êtes les » seuls que Dieu favorise d'une manière si particuliére, & c'est » ce qui vous rend les plus heureux de ceux que le soleil éclaire. Vous posséderez le pays où il vous envoie, & vos descendans en seront toujours les maîtres. La terre & la mer » retentiront de leur gloire. Vous pourrez peupler l'univers, » & lui donner vos petits-neveux pour habitans. Admirez, » trop heureuses troupes, qu'un peuple aussi nombreux que » celui que vous formez, soit descendu d'un seul homme. Le » pays de Canaan, qui est d'une assez petite étenduë (*b*), peut » maintenant vous contenir, mais sçachez que toute la terre » vous est destinée pour la posséder toujours. Dans les îles & » dans le continent, vous serez en si grand nombre, que vous » surpasserez celui des étoiles qui sont au ciel ; mais en quelque nombre que vous soyez, Dieu ne cessera jamais de vous

(*a*) Nomb. chap. 23.

(*b*) Je lis ὀλίγη, au lieu d'ὀλίγον. Le raisonnement de Joseph paroît le demander.

» combler de biens pendant la paix, & de vous rendre victorieux de vos ennemis, lorsque vous aurez la guerre : que l'envie de la faire prenne aux enfans de vos ennemis, qu'ils soient assez téméraires pour en venir aux mains avec vous ; nul d'eux ne retournera annoncer la victoire, ni réjouir sa femme & ses enfans *d'une si heureuse nouvelle*. Tant est grande la puissance que vous destine la providence de Dieu, qui peut également suppléer à ce qui nous manque, & nous priver de ce dont nous abusons !

V. Balaam ne fit point ces heureux présages de lui-même ; ce fut l'esprit de Dieu qui l'y poussa. Balac en fut outré, & il lui reprocha de ne pas remplir ce dont on étoit convenu lorsqu'on l'avoit mandé avec promesse que ses alliés lui feroient de grands présens ; puisqu'au lieu de faire des imprécations contre les ennemis, motif qu'on avoit eu en le faisant venir, il leur donnoit des bénédictions, & les déclaroit les plus heureux de tous les hommes. Tout bien examiné, » Seigneur, lui dit Balaam, pensez-vous qu'il dépende de nous de parler ou de nous taire, lorsque l'Esprit divin nous anime ? C'est lui qui donne le mouvement à notre langue, & qui la fait parler sans que nous y ayons aucune part. Je n'ai point oublié ce que vous & les Madianites demandiez de moi lorsque vous m'avez fait venir avec empressement ; ç'a été le motif de mon voyage, & je n'ai rien tant souhaité que de répondre à vos desirs. Mais Dieu, infiniment plus puissant, m'a empêché de vous rendre le service que j'avois résolu de vous rendre. Ceux à qui il fait la grace de prédire l'avenir (*a*), sont trop foibles pour faire violence à sa volonté, & ne pas dire ce qu'il leur inspire. Car quand il est une fois descendu en nous, nous n'avons plus rien à nous. Je ne me proposois pas de louer ce peuple, ni de détailler les biens que Dieu lui destine ; c'est lui qui par l'affection qu'il lui porte, le soin & le zéle qu'il a de lui procurer une vie heureuse & une gloire

(*a*) *Qui aliquid futuri de rebus humanis suo ex ingenio volunt prænoscere.* C'est la pensée que prête le nouvel Editeur à Balaam ; mais elle ne peut pas se lier avec ce qui précede & ce qui suit, & c'est faire raisonner le Prophète très-inconséquemment. Car si c'est de ceux qui prophétisent d'eux-mêmes qu'il parle, comme Dieu ne leur inspire rien, ils peuvent dire tout ce qui leur plaît, même contre sa volonté : ainsi il s'excuseroit fort mal de ce qu'il prédit des Israëlites tout le contraire de ce que Balac demandoit. Le sens que je propose, demande qu'on lise παρ' αυτου a la place de παρ' εαυτων.

» immortelle, m'a fait annoncer ces grandes choses. Cependant, comme je souhaite beaucoup vous obliger, & les Madianites auxquels j'aurois mauvaise grace de rien refuser, élevons d'autres autels, & offrons les mêmes sacrifices. Peut-être que je pourrai engager Dieu à lier ce peuple, par des imprécations. « Balac y consentit, mais après avoir réitéré des sacrifices, Dieu ne permit point à Balaam de faire des imprécations contre les Israëlites. Au contraire, s'étant jetté le visage contre terre, il prédit les malheurs qui devoient arriver à de grands Rois, & à des villes très-considérables, dont quelques-unes n'ont (*a*) jamais été rebâties. Plusieurs de ces prédictions, qui regardoient tant les habitans du continent que ceux des îles, ont été accomplies dans les siécles précédents, (*b*) comme je m'en suis informé. Ainsi, celles dont l'évenement, tel qu'il l'avoit prédit, a justifié la vérité, doivent nous faire juger que les autres auront aussi leur accomplissement.

VI. Balac, indigné que le Prophète ne donnât pas des malédictions aux Israëlites, le renvoya sans lui faire de présens. Quand il fut prêt de passer l'Euphrate, il demanda à parler au Roi & aux Députés des Madianites, & il leur dit: » Balac, & vous Madianites qui êtes présents, je veux contre l'ordre de Dieu, vous obliger. Ni la guerre, ni les maladies, ni la famine, ne détruiront jamais la Nation des Hébreux. La Providence veille sur eux d'une manière particuliére pour les préserver de tous ces fléaux, & pour empêcher qu'aucun des maux qui exterminent les autres Nations ne leur arrivent. Ils peuvent cependant ressentir quelque légere adversité, qui paroîtra les humilier pour quelque temps, mais ils s'en releveront, & s'en vengeront sur ceux qui en auront été la cause. Si vous voulez donc avoir sur eux quelque avantage, quoique assez court, voici ce que vous devez faire. Faites choix parmi vos belles filles, de celles qui vous paroîtront les plus propres à corrompre la jeunesse. Relevez leur beauté par l'éclat & la richesse de leurs habits. Faites-les approcher du camp des Israëlites, & leur ordonnez de lier conversation avec leurs jeunes hommes, puis de se retirer dès qu'elles croiront

(*a*) On traduit ordinairement » ne sont pas encore bâties. «

(*b*) Ou de mon temps.

» leur avoir inſpiré aſſez d'amour. Ces jeunes gens tâcheront » de les engager à demeurer avec eux ; qu'alors elles le refu- » ſent abſolument, juſqu'à ce qu'elles les aient portés à quit- » ter les Loix de leur Nation, & à ne plus adorer le Dieu qui » les leur a données, pour adorer ceux des Moabites & des » Madianites. C'eſt le moyen d'exciter la colère de Dieu con- » tre eux. « Balaam continua ſon chemin, après avoir donné ce conſeil aux Madianites.

VII. Les Madianites le ſuivirent, & envoyerent leurs filles au camp *des Iſraëlites* : leurs jeunes gens, charmés de la beauté de ces filles, liérent converſation avec elles, & les priérent de ne pas leur envier le plaiſir de voir des beautés ſi parfaites, & de former avec elles une aimable ſociété. Elles reçurent leur compliment de bonne grace, & ſe prêterent à ce qu'ils ſouhaitoient. Quand ces filles virent que l'amour s'étoit rendu maître de leur cœur, & qu'elles ſentirent que leur paſſion pour elles étoit dans toute ſa violence, elles parlerent de s'en retourner. Ce deſſein, ſimulé, affligea extrêmement ces jeunes gens : ils ne ceſſoient de les prier de ne les point quitter ; & pour les engager à demeurer avec eux, ils leur promirent qu'elles ſeroient leurs épouſes, & qu'elles diſpoſeroient abſolument de tout ce qui leur appartenoit. Ils confirmoient ces promeſſes par les ſermens les plus religieux. Ils prenoient le ciel à témoin de leur ſincérité ; ils verſoient des larmes, & ils n'omettoient rien pour les engager à avoir compaſſion d'eux. Alors, ces filles voyant qu'ils étoient entiérement eſclaves de leur paſſion, & qu'ils ne pouvoient plus ſe détacher d'elles, leur dirent :

» VIII. Nous avons, aimables jeunes gens, dans notre pays, » des maiſons, des biens en abondance, & nos peres, nos » meres & nos parens, ont pour nous beaucoup d'amitié. Ce » n'eſt point pour nous procurer aucune de ces choſes que nous » ſommes venues, & ſi nous avons reçu votre politeſſe, ce n'a » point été en vuë de tirer quelque avantage de notre beauté. » Prévenues avantageuſement de votre vertu & de votre mé- » rite, nous avons cru pouvoir faire cette civilité à des étran- » gers qui nous y invitoient. Maintenant, que vous proteſtez » que vous nous aimez avec la derniére tendreſſe, & que vous » ſerez au déſeſpoir ſi nous vous quittons, nous ne rejettons » point vos vœux ; & ſi vous voulez nous donner des preuves » de l'amour que vous dites avoir pour nous, il n'y en a qu'une

» qui puiſſe nous toucher. Nous recevrons la foi que vous nous » offrez, & nous paſſerons notre vie avec vous ; mais nous craignons qu'après avoir ſatisfait votre amour, vous ne nous mépriſiez & ne nous renvoyiez avec déshonneur à nos parens. Nous » croyons, au reſte, que vous pardonnerez une crainte ſi naturelle à des perſonnes de notre ſexe. « Ces jeunes gens, à qui leur paſſion ne permettoit pas de rien refuſer, répondirent qu'ils leur donneroient telle aſſurance qu'elles ſouhaiteroient. » Puiſque vous en convenez, reprirent ces filles, cette vie ſi » ſinguliére que vous menez, & ſi différente de celle de tous » les autres peuples, cette diſtinction que vous obſervez dans » le boire & dans le manger, & qui vous eſt particuliére, *il* » *faut y renoncer*, & ſervir nos Dieux. La ſeule marque que » vous pouvez nous donner de l'attache que vous proteſtez » d'avoir pour nous maintenant, & de conſerver éternellement, » eſt d'adorer les mêmes Dieux que nous. Perſonne ne peut » déſapprouver que vous adoriez les Dieux de la Terre dans » laquelle vous entrez, d'autant plus que nos Dieux ſont ré» vérés de tout le monde, & vous êtes les ſeuls qui adoriez le » vôtre. Il faut vous réunir de ſentiment avec le reſte du genre » humain, ou chercher un autre monde, dans lequel vous puiſ» ſiez mener le genre de vie qui vous eſt particulier.

Les Iſraëlites ſe dérangent avec des filles Moabites. *Nomb.* ch. 25. ℣. 1.

IX. La paſſion aveugloit ces jeunes gens ; ainſi, il regarderent ce que ces filles exigeoient comme juſte & raiſonnable. Ils ſe livrerent à elles, & ils renoncerent aux Loix de leur Nation. Ils ſe donnerent pluſieurs Dieux, & après les avoir reçus, ils leur ſacrifiérent, comme faiſoient les peuples du pays. Ils ſe firent un plaiſir de ſe nourrir comme les étrangers, & pour obliger leurs femmes, ils faiſoient tout le contraire de ce que la Loi ordonnoit. Le déſordre ſe communiqua bien vîte à tout le camp. Il y excita une révolte bien plus dangereuſe que les premiéres, & la Loi des Hébreux étoit en danger d'être abolie. Car quand ces jeunes gens eurent une fois gouté les uſages des Nations, ils s'y livrerent ſans réſerve, & le mal ſe communiquoit particuliérement à ceux que le mérite de leurs ancêtres faiſoit conſidérer.

X. Zambri, Chef de la Tribu de Siméon, épouſa une Madianite. Elle s'appelloit Chozbi, & étoit fille d'un des premiers Seigneurs du pays. Cette femme lui ordonna de lui donner la ſatisfaction d'abandonner la Loi de Moïſe, & il obéït. Il n'of-

frit plus les sacrifices qu'elle ordonne, & il prit une femme étrangere. Dans une si triste situation, Moïse craignant que le mal n'augmentât, convoqua une assemblée. Il n'accusa personne en particulier, de peur de jetter dans le désespoir ceux qui pourroient se reconnoître dans la pensée que leur désordre n'étoit pas connu. Il se contenta de remontrer » qu'ils se con-» duisoient d'une manière indigne d'eux & de leurs ancêtres, » en préférant une passion honteuse à Dieu & au bonheur de » vivre selon sa Loi; qu'il étoit de leur intérêt, tandis que cela » dépendoit d'eux, de rentrer dans leur devoir: persuadés que » la gloire ne consistoit pas à transgresser les Loix, mais à ne » se pas laisser aller à ses passions. Il ajoûta, qu'il étoit surpre-» nant, que des personnes qui avoient vécu avec rete-» nuë dans un affreux désert, se laissassent enivrer par la » prospérité, & que ce que la frugalité & la tempérance leur » avoient procuré, l'abondance le leur fit perdre. « Moïse tâchoit par ces réflexions, de rappeller cette jeunesse à son devoir, & de la porter à se repentir de la conduite qu'elle tenoit.

XI. Mais Zambri se levant; » Moïse, dit-il, observez, si » vous voulez, les Loix pour lesquelles vous paroissez si zélé. » C'est de la simplicité de ce peuple qu'elles tirent la force que » vous leur donnez. Car s'il n'étoit pas aussi simple qu'il est, il » y a long-temps que vous auriez appris par votre châtiment, » qu'on ne doit pas ainsi se jouer des Hébreux. Je ne serai ja-» mais l'esclave de vos Commandemens: car sous prétexte de » loix & de culte de Dieu, vous n'avez travaillé jusqu'à pré-» sent, qu'à nous réduire à l'esclavage & à vous élever sur le » trône. Vous nous ôtez ce qui fait le plaisir le plus doux de la » vie d'un homme libre, qui ne reconnoît point de maître. Vous » nous traitez plus durement que nous ne l'étions en Egypte. » Vous prétendez soumettre toutes nos actions à la censure de » vos Loix: s'il y avoit de la justice, on vous châtiroit, d'avoir » entrepris de détruire ce que tout le monde reconnoît être » bon, & de travailler à établir vos idées particulières sur la » ruine de tous les sentimens du genre humain. Ce que je fais » maintenant, je le crois bien, & je ne ferai dans la suite au-» cune difficulté de l'avouer. Oui, j'ai épousé une femme étran-» gere, comme vous le dites. Je vous dis ce que je fais, mais » comme une personne libre, qui prétend n'être pas obligée de » se cacher. Je sacrifie aux Dieux auxquels vous prétendez qu'on

» ne doit pas facrifier. J'ai cru que je devois me procurer la
» connoiffance de la vérité, j'ai confulté plufieurs perfonnes,
» *& je fuis perfuadé* qu'on ne doit pas faire dépendre d'un feul
» Être toutes les efpérances de la vie, comme l'on fait fous un
» gouvernement tyrannique. Au refte, perfonne ne fera bien
» reçu à prétendre me contraindre dans ce que je crois devoir
» faire.

XII. Zambri s'étant ainfi expliqué fur les défordres dans lefquels lui & quelques autres étoient tombés, le peuple, qui en craignoit les fuites, & qui voyoit que Moïfe ne vouloit pas pouffer davantage cet infolent, de peur de quelque fâcheux éclat, demeura tranquille. Dans la crainte que fes difcours ne fiffent impreffion fur plufieurs, ce qui n'auroit pas manqué de jetter le peuple dans le trouble, ce fage Conducteur crut qu'il devoit rompre l'affemblée. Le mal eût eu des fuites plus fâcheufes, fi la mort de Zambri, qui arriva de la manière dont je la vais raconter, n'en eût préfervé.

Phinées tue Zambri.

Phinées étoit une perfonne que fon mérite particulier rendoit fupérieur à toute la jeuneffe d'Ifraël, & que la dignité de fon pere élevoit au-deffus de ceux de fon âge. Il étoit fils du Grand-Prêtre Eléazar, & petit-neveu de Moïfe. Affligé fenfiblement de la mauvaife conduite de Zambri, il forma la réfolution de l'en punir par un coup de main, & d'empêcher que le mal n'augmentât par l'impunité. Il étoit hardi & courageux, & fi fort, que quand il fe trouvoit dans quelque action périlleufe, il n'en fortoit jamais qu'à fon honneur, & après avoir remporté la victoire. Il courut à la tente de Zambri, & il le tua avec Chozbi, du même coup de lance. Alors la jeuneffe, qui fe piquoit de vertu & de faire de belles actions, fe jetta fur ceux qui étoient dans le même défordre, &, pour imiter l'exemple de Phinées, les fit tous paffer au fil de l'épée. Plufieurs périrent de la main de cette brave jeuneffe, & les autres moururent de la pefte que Dieu leur envoya (*a*). Leurs parens, qui au lieu de les retenir, les avoient excités à mal faire, furent enveloppés dans le même châtiment, comme complices du même

(*a*) L'Ecriture ne connoît point cette pefte, ni la punition des parens de Zambri, qui avoient été les complices de fon crime. *Nomb.* 25. ℣. 29. Ni enfin, ces braves jeunes gens, qui imiterent le zèle de Phinées. On croit que cette pefte eft indiquée au ℣. 8. & au Pfeaume 50. ℣. 29. fous le nom général de plaie.

crime ; & le nombre de ceux qui périrent en cette occasion, fut d'environ vingt-quatre mille hommes.

XIII. Moïse irrité contre les auteurs de ce malheur, fit marcher l'armée contre les Madianites : mais avant que de raconter cette expédition, je ne dois pas passer sous silence la grandeur d'ame de notre saint Législateur ; ce seroit une injustice, que de lui refuser un éloge qui lui est légitimement dû. Les Madianites avoient fait venir Balaam pour donner des malédictions aux Israëlites ; & s'il ne le fit pas, c'est que Dieu l'en empêcha, mais il leur donna un conseil qu'ils suivirent, & il s'en fallut peu qu'il ne causât la perte entiére de la Religion, dont quelques Particuliers n'avoient pas déja de bons sentimens. Cependant notre saint Conducteur a rapporté ses prédictions avec un éloge honorable. Quoiqu'il eût pû se les approprier & s'en faire honneur, sans crainte d'être convaincu de larcin ; il lui a rendu justice, & en a fait une mémoire honorable. Chacun fera les réflexions qu'il jugera à propos sur cette cuonduite.

CHAPITRE VII.

I. MOÏSE forma, comme j'ai commencé de le rapporter, un détachement de mille hommes de chaque Tribu (*a*), qu'il envoya contre les Madianites. Il mit à leur tête Phinées, le plus ferme appui qu'eussent les Loix chez les Israëlites, & qui, comme je viens de le rapporter, avoit châtié Zambri, qui les transgressoit. Lorsque les Madianites apprirent que les Israëlites marchoient contre eux, & qu'ils étoient prêts d'entrer dans leur pays, ils s'assemblerent, fortifiérent les endroits par lesquels ils crurent qu'ils pourroient venir, & les attendirent de pied ferme. La bataille se donna. Il périt un grand nombre de Madianites, & plus qu'on ne sçauroit dire. Les Rois, Evi, Recem, Sur, Hur & Reche, furent du nombre des morts. Une des principales villes d'Arabie, & la Métropole, porte le nom d'un de ces Rois ; & on l'appelle encore aujourd'hui, Areceme, du nom du Roi qui l'a fondée : les Grecs la nomment Petra. Le premier fruit que les Israëlites retirerent

(*a*) Nombres, *chap.* 31.

de

de cette victoire, fut de ravager le pays des Madianites. Ils y firent un grand butin, en exterminerent les habitans, hommes, femmes & enfans, n'épargnerent que les filles, comme Moïse l'avoit ordonné à Phinées, & les troupes rentrerent dans le camp, saines & sauves, & chargées de richesses. Elles enleverent cinquante-deux mille bœufs, six cents soixante-quinze mille moutons, soixante mille ânes (*a*), & une prodigieuse quantité de vaisselle d'or & d'argent : car comme les Madianites étoient fort riches, & qu'ils vivoient splendidement, ils en étoient bien fournis. Elles emmenerent enfin trente-deux mille filles. De tout ce grand butin Moïse leva un cinquantiéme, qu'il donna à Eléazar & aux autres Prêtres. Il prit ensuite de ce qui restoit, un autre cinquantiéme, pour les Lévites, & distribua le reste au peuple. Ce butin, que son courage lui avoit procuré, le mit dans une grande abondance, & il en jouit dans la suite sans trouble & sans inquiétude.

II. Le grand âge de Moïse le fit penser à se donner un successeur. Dieu lui ordonna de choisir Josué (*b*), & de lui confier le commandement, tant dans les affaires civiles que dans celles de la guerre lorsqu'on la feroit. Il avoit pris soin lui-même de l'instruire, & il l'avoit élevé dans une grande connoissance des Loix & de ce qui regarde le culte de Dieu.

III. Ce fut en ce temps-là que les Tribus de Gad, de Ruben, la moitié de celle de Manassé, s'unirent pour prier Moïse de leur donner le pays des Amorréens, qu'on avoit conquis. Ce pays est fertile en pâturages, & c'étoit le motif qui portoit ces Tribus à le demander ; car elles avoient beaucoup de bétail, & elles étoient d'ailleurs dans une grande abondance. Moïse soupçonna que le soin de leurs troupeaux n'étoit qu'un spécieux prétexte, que la crainte d'être obligés de combattre contre les Cananéens leur faisoit alléguer. Dans ce soupçon, il les traita de lâches, qui ne cherchoient qu'à couvrir d'un voile apparent & honnête le projet qu'ils formoient de profiter tranquillement & de jouir délicieusement du fruit des grandes peines que la Nation avoit eues à conquérir le pays qu'ils demandoient, sans vouloir prendre part aux combats qu'il faudroit donner pour se rendre maîtres de la terre que Dieu avoit promis de leur donner par-delà le Jourdain, après qu'ils auroient vaincu les peuples qu'il vou-

(*a*) Joseph ne suit pas ici l'Ecriture exactement. *Nomb. ch.* 13. (*b*) Nomb. *ch.* 27. ỳ. 18.

loit qu'ils regardassent comme ennemis. Ces Tribus voyant qu'il entroit quelque émotion dans l'ame de Moïse, persuadées même que leur demande pourroit avec justice exciter sa colère, lui dirent, pour se justifier, que ce n'étoit point la crainte des dangers, ni un lâche éloignement du travail, qui les avoit portées à la lui faire; que ce n'étoit qu'afin d'être plus libres & plus en état de faire la guerre; qu'elles avoient résolu, s'il le leur permettoit, de bâtir des villes où elles pussent mettre en sûreté leurs femmes, leurs enfans, leurs bestiaux & tous leurs effets, & de marcher ensuite en corps d'armée avec leurs freres. Moïse ravi de les voir dans ces sentimens, appella le souverain Pontife & les autres personnes constituées en dignité (*a*), &, *de concert avec eux*, il donna à ces deux Tribus, & à la moitié de celle de Manassé le pays des Amorréens, à condition qu'elles combattroient avec leurs freres jusqu'à ce que le pays de Canaan fût entiérement conquis. A ces conditions elles se mirent en possession de cette Terre, y bâtirent des villes fortes, dans lesquelles elles mirent leurs femmes, leurs enfans, & tout ce qui n'auroit fait que les embarrasser dans la guerre que l'on alloit faire aux Cananéens.

Moïse donne aux Tribus de Ruben, Gad, & à la moitié de celle de Manassé, le pays des Amorréens, qu'on avoit conquis.

Villes de refuge.

IV. Moïse fit en même temps bâtir dix villes, qui devoient faire partie des quarante-huit *qu'il avoit destinées aux Lévites*. Il en choisit trois, qu'il destina à être des villes de refuge pour ceux qui commettroient un homicide involontaire. Il ordonna qu'ils n'en sortissent point pendant la vie du souverain Pontife sous lequel le meurtre auroit été commis; que s'ils sortoient du territoire de la ville où ils se seroient refugiés, les parens du mort, non d'autres personnes, pourroient les tuer: mais qu'après la mort du Grand-Prêtre, ils pourroient retourner chez eux. Celles qu'il indiqua pour villes de refuge, sont, Bodor, sur les frontières de l'Arabie, Ramot, dans le pays de Galaad, & Gaulan, dans la Batanée. Il ordonna enfin, que quand les Israëlites se seroient rendus maîtres du pays de Canaan, ils marqueroient trois autres villes des Lévites, dans lesquelles pourroient se retirer ceux qui pour avoir commis un homicide involontaire seroient obligés de se sauver.

V. Ce fut vers ce temps, que les Chefs de la Tribu de Manassé s'avancerent pour remontrer à Moïse, que Salphaad, per-

(*a*) Voyez la Note *a*. M. Reland.

ſonne diſtinguée dans leur Tribu, étoit mort, & qu'il n'avoit point laiſſé de garçons, mais ſeulement des filles; qu'ils le prioient de leur marquer ſi elles devoient hériter du bien de leur pere. Moïſe leur répondit, que ſi elles s'établiſſoient dans leur Tribu, elles porteroient avec elles le bien de leur pere chez leur mari (*a*); mais que ſi elles ſe marioient hors de leur Tribu, ce bien y reſteroit; & ce fut alors qu'il régla que le bien d'une Tribu ne paſſeroit point dans celle d'une autre.

CHAPITRE VIII.

I. LORSQU'IL ne s'en fallut plus qu'un mois qu'il n'y eût quarante ans qu'on étoit ſorti d'Égypte, Moïſe convoqua une aſſemblée ſur les bords du Jourdain, dans un lieu abondant en palmiers, & où eſt maintenant bâtie la ville d'Abila. Le peuple s'y étant rendu, ce ſaint Conducteur lui parla ainſi:

II. » Compagnons aſſidus de mes travaux, & des dangers » que j'ai courus dans la guerre, l'âge de ſix-vingts ans, auquel » je ſuis parvenu, & l'ordre de Dieu, m'annoncent qu'il faut » que je quitte la vie. Je ne pourrai plus vous rendre aucun » ſervice, ni me joindre à vous dans ce qui reſte à faire par-delà » le Jourdain: Dieu ne le veut pas. Cependant, je veux vous » laiſſer encore aujourd'hui des marques de mon zéle pour vo- » tre bien, & travailler à perpétuer la jouiſſance des avantages » que je vous ai procurés, & le ſouvenir de ce que j'ai fait pour » vous. Je veux donc, avant que de quitter la vie, vous appren- » dre la manière de vivre heureux, & de mettre vos enfans » en état de ſe maintenir toujours dans la jouiſſance de toute » ſorte de biens. Je mérite que vous ayez en moi une entiére » confiance, & parce que je vous ai toujours été très-attaché, » & parce que les ſentimens de vertu ſe font toujours ſentir plus

(*a*) Schoranus (Tom. 2. pag 341.) prétend que les filles qui étoient ſeules hériticres chez les Iſraëlites, ne pouvoient pas ſe marier hors de leur Tribu, pas même hors de leur famille. Le premier eſt certain, mais ce Sçavant ſe trompe dans le dernier. Les Juifs, du temps de Joſeph, n'étendoient pas ſi loin la Loi de leur Légiſlateur, & ils croyoient qu'il n'avoit défendu aux filles qui étoient héritiéres, que de ſe marier dans une autre Tribu que la leur; il ſuffit de lire avec quelque réflexion la remontrance de la Tribu de Manaſſé, & la réponſe de Moïſe, pour voir que ce réglement leur laiſſoit la liberté de ſe marier à telles perſonnes de leur Tribu qu'elles croyoient leur convenir, & à qui elles agréeroient. *Nomb. chap.* 26. ℣. 3.

» vivement à nos ames quand elles ſont prêtes de quitter ce mon-
» de. Il n'y a, mes chers Iſraëlites, qu'un moyen d'être heureux,
» c'eſt d'être bien avec Dieu : lui ſeul peut accorder la ſouveraine
» félicité à ceux qui s'en rendent dignes, & en priver les mé-
» chans. Donnez-vous à lui tels qu'il veut. Je connois ſa volon-
» té, je vous y exhorte : vous vivrez heureux & dignes d'envie,
» ſans que rien vous manque jamais. Vous jouirez ſans inquié-
» tudes des biens que vous poſſédez maintenant, & vous aurez
» bientôt ceux dont vous n'êtes pas encore maîtres ; mais aban-
» donnez-vous ſans réſerve à ſa volonté, & la ſuivez en toutes
» choſes. Ne préférez jamais aux ſaintes Loix ſous leſquelles
» vous vivez maintenant, toute autre forme de gouvernement :
» demeurez attachés au ſaint culte que vous rendez à Dieu, &
» qu'aucun mépris criminel ne vous porte jamais à le changer
» contre un autre. Si vous obſervez exactement ce que je vous
» recommande, vos ennemis ne pourront jamais vous ſurpren-
» dre, & vous ſerez toujours victorieux. Car ſi Dieu vous pro-
» tége, il n'y a rien que vous ne deviez mépriſer. Ne vous écar-
» tez jamais de la vertu, & vous recevrez les plus grandes ré-
» compenſes qu'elle puiſſe donner. Elle eſt elle-même la plus
» magnifique récompenſe, puiſque c'eſt elle qui procure les plus
» grands avantages de la vie. Si vous la pratiquez les uns envers
» les autres, elle vous rendra la vie heureuſe, aucun autre peu-
» ple ne ſera ſi honoré, & votre gloire paſſera à vos deſcendans.
» Il ne dépend que de vous, de vous procurer ces grands avan-
» tages. Obéiſſez aux Loix que Dieu vous a données par mon
» miniſtere. Soyez-en des obſervateurs exacts, & étudiez-en
» bien l'eſprit. Je quitte cette vie avec plaiſir, vous laiſſant dans
» la proſpérité. Je vous recommande à la ſageſſe de notre Loi,
» au bel ordre de notre Gouvernement, & à la vertu de vos
» Chefs, qui prendront dans la ſuite un ſoin particulier de vous.
» Dieu a été juſqu'à préſent votre Conducteur, & ſi je vous ai
» rendu quelque ſervice, c'eſt ſa bonté qui m'a mis en état de
» vous le rendre. Il vous continuera ſa protection, & il dépen-
» dra toujours de vous de la mériter. Ne vous écartez point des
» ſentiers de la vertu, & jamais il ne manquera de vous procu-
» rer tout ce qui peut vous être avantageux. Le Grand-Prêtre
» Eléazar, Joſué, les Anciens & les Chefs de vos Tribus, ne
» vous donneront que de bonnes inſtructions ; votre bonheur
» dépend de votre fidélité à les ſuivre. Vous ſerez heureux, ſi

» vous y conformez votre conduite. Obéïssez sans contrainte, » persuadés que ceux qui sçavent bien obéir, sçauront bien » commander s'ils sont jamais en place, & que la liberté ne con- » siste pas à résister aux ordres de nos supérieurs. Vous l'avez » fait consister jusqu'ici à outrager vos bienfaiteurs, donnez- » vous bien de garde de le faire dans la suite. Si vous voulez que » vos affaires prospérent, ne les traitez pas aussi insolemment » que vous avez bien osé me traiter plusieurs fois: car vous ne » pouvez vous dissimuler, que vous n'ayez mis plus souvent ma » vie en danger que nos ennemis. Ce n'est point pour vous en faire » des reproches, que je vous en rappelle la mémoire: à Dieu » ne plaise, que je veuille par ce souvenir vous laisser le moin- » dre sentiment d'indisposition contre moi, au moment que je » me sépare de vous; moi, qui lorsque vous me faisiez ces ou- » trages, les ai soufferts sans aucun ressentiment. Je ne me pro- » pose que de vous inspirer de la prudence & de la modération: » votre sûreté en dépend. Que les richesses dont vous allez » jouir, quand vous aurez passé le Jourdain, & que vous aurez » conquis le pays de Canaan, ne vous fassent pas mépriser vos » Chefs. Si elles vous font négliger la pratique de la vertu, » elles vous feront perdre la protection de Dieu: vous vous » verrez honteusement chassés du pays dont vous allez vous ren- » dre maîtres les armes à la main. Vos ennemis vous l'enleve- » ront; & dispersés dans tout le monde, vous laisserez sur terre » & sur mer, des marques infamantes de votre servitude. Le » souvenir de vos saintes Loix, & le repentir de les avoir mé- » prisées, ne vous serviront de rien, lorsque vous serez tombés » dans ces malheurs. Si vous les voulez conserver ces saintes » Loix, quand vous aurez vaincu vos ennemis, ne pardonnez » à aucun; leur destruction vous est de la dernière importance. » Craignez, si vous les laissez vivre, qu'ils ne vous communi- » quent leurs coutumes, & que vous n'abandonniez la forme » de gouvernement que vous avez reçue de vos peres. Je vous » exhorte à détruire leurs Temples, leurs autels & leurs bois » sacrés: brûlez tout, & en abolissez la mémoire. C'est le seul » moyen que vous ayez d'assurer votre repos & de conserver » vos biens. De peur que l'ignorance de votre devoir ne vous » porte au mal, j'ai rassemblé en un corps les Loix que Dieu » lui-même m'a dictées, & vous ai tracé la forme de gouver- » nement qu'il m'a prescrite: n'en troublez jamais l'admirable

» harmonie, & vous ferez les plus heureux des hommes.

III. Moïse finit ce discours en donnant aux Israëlites un Livre où ces Loix & cette forme de gouvernement étoient écrites. Le souvenir de ce qu'il avoit souffert pour eux, de ce qu'il avoit fait pour leur conservation; la crainte de ne pouvoir dans la suite être conduits par un Chef si sage, & que Dieu ne cessât d'avoir le même soin d'eux, n'y étant plus engagé par son intercession puissante, firent fondre tout le peuple en larmes; la perte de son Chef le rendoit inconsolable. Le repentir de la manière indigne dont il l'avoit traité dans le désert, augmentoit encore ses regrets. Tout le monde répandoit un torrent de larmes, & rien ne pouvoit en arrêter le cours. Moïse tâcha de modérer leur affliction, & de les porter à former plutôt la résolution de conserver précieusement la forme de gouvernement qu'il leur avoit donnée, qu'à pleurer inutilement son passage à une autre vie. Il congédia ensuite l'assemblée.

IV. Je veux faire connoître cette forme de gouvernement. Elle répond parfaitement au grand mérite & à la grande vertu de celui de qui nous l'avons reçue. Ceux qui liront mon Histoire, y verront quel étoit anciennement notre Etat. Je reprendrai ensuite ma narration. Je raconterai au reste, les choses comme elles sont dans nos saintes Ecritures; & sous prétexte d'embellir le récit que j'en vais faire, je n'ajoûterai rien à ce qu'on y lit. Tout ce qu'on pourra trouver ici de différent, c'est que j'ai rapporté sous certains chefs, ce que notre Législateur a écrit séparément & sans ordre, à mesure que Dieu le lui faisoit connoître. Je fais cette remarque, de peur que ceux de notre Nation qui liront cet Ouvrage, ne me reprochent de m'être écarté du récit de Moïse. Je remets à traiter des Loix qui nous sont communes avec les autres Nations, dans un Ouvrage que je composerai, si Dieu me le permet, après celui-ci, & dans lequel je traiterai des mœurs, des coutumes & des principes. Je vais maintenant faire connoître les Loix qui nous sont particuliéres.

V. Moïse ordonne aux Israëlites qu'après qu'ils auroient conquis la Terre de Canaan, & qu'ils jouiroient en paix du fruit de leurs travaux, ils bâtissent des villes, & qu'en les bâtissant ils soient toujours occupés de plaire à Dieu, comme étant l'unique moyen de rendre leur bonheur solide; que des villes du pays de Canaan, ils en consacrent une à Dieu, celle qu'il choi-

ſira & qu'il leur fera connoître; qu'elle ſoit dans un lieu diſtingué par ſa beauté & ſa fertilité; qu'ils y conſtruiſent un Temple, dans lequel ils élévent un autel de pierres, choiſies avec ſoin, afin qu'elles ſe joignent ſi bien les unes aux autres, qu'on ne ſoit pas obligé de les tailler; ce qu'il leur défendit: mais il preſcrit de les revêtir d'un ciment, qui les rende propres & agréables à la vuë. Une élévation douce, en forme de talus, & non des degrés, doit y conduire; & comme il n'y a qu'un ſeul Dieu, & une ſeule Nation des Hébreux, il ne doit auſſi y avoir dans aucune autre ville, ni Autel ni Temple.

Punition des Blaſphémateurs.

VI. Celui qui aura blaſphémé contre Dieu, doit être lapidé (*a*) & attaché au gibet pendant un jour, & puis enterré, mais ſecrettement & ſans cerémonie.

VII. En quelque endroit que demeurent les Iſraëlites, ils doivent ſe rendre trois fois l'an en la ville où ſera le Temple (*b*), pour remercier Dieu du bien qu'il leur fait, & le prier de vouloir bien continuer à répandre ſes bénédictions ſur eux. Un autre motif de cette Loi eſt, que ſe voyant & mangeant enſemble, on eſt en état de former & entretenir entre ſoi une amitié conſtante. Car il convient que des perſonnes qui ſont de la même Nation, & qui vivent ſous les mêmes Loix, ſe connoiſſent. C'eſt à quoi contribuent ces ſortes d'aſſemblées, auſquelles, en ſe voyant & en ſe parlant, on ſe ſouvient mutuellement les uns des autres: au lieu qu'on ſe regarde inſenſiblement comme étrangers, lorſque l'on ne s'unit par aucun commerce.

VIII. Outre la dîme de tous les fruits qu'on recueille, & qui eſt due aux Prêtres & aux Lévites, on en doit payer une pour les repas & les ſacrifices qu'on fera dans la ville Sainte. On pourra vendre ſur le lieu les fruits qui en proviendront, pour y envoyer de l'argent; car il eſt juſte de conſacrer à Dieu une partie des fruits que produit la terre dont il nous a mis en poſſeſſion.

IX. On n'offrira point en ſacrifice le prix du gain qu'une perſonne du ſexe aura fait par un commerce honteux. Ce qui vient du crime ne peut plaire à Dieu, & l'impureté eſt un des plus grands péchés qu'on puiſſe commettre. Il eſt pareillement défendu d'employer, pour offrir des ſacrifices (*c*), ce qui provient

(*a*) Lévit. *chap.* 24. ℣. 16.
(*b*) Exod. *chap.* 23 ℣. 14.
(*c*) Voyez Remarque IV.

du prêt qu'on fait d'un chien de chasse, ou de ceux qui gardent les troupeaux, pour couvrir une chienne.

X. Que personne ne blasphême contre les Dieux que les autres villes adorent. Qu'on ne pille pas les Temples des autres peuples, & qu'on n'en enléve point les choses offertes à quelque Divinité que ce soit.

XI. On ne portera point d'habits tissus de fil & de laine. Cela n'est permis qu'aux Prêtres.

XII. On doit se rendre tous les sept ans à la ville Sainte, pour y offrir des sacrifices à la Fête des Tabernacles. Le Grand-Prêtre montera sur une estrade, d'où il lira la Loi au peuple. On n'empêchera point les femmes, les enfans, ni les esclaves de l'entendre. Rien n'est plus avantageux que de la conserver dans sa mémoire, & de la graver dans son cœur, de peur qu'elle ne s'efface. C'est un moyen de prévenir la transgression des Loix, que de ne laisser aucun prétexte de s'excuser sur ce qu'on ignore ce qu'elles ordonnent. On est d'autant plus en état d'en faire valoir l'autorité contre ceux qui s'en écartent, qu'ils ont été plus à portée de connoître les malheurs qui sont les suites de leur transgression. Ce qu'elles ordonnent entre dans l'ame par l'ouïe, de manière qu'elles sont comme un avis qu'on porte au-dedans de soi-même, qu'on ne peut mépriser sans se rendre coupable, & être soi même la cause du châtiment qui ne manque jamais de suivre le mépris qu'on en a fait. Il faut commencer l'instruction des enfans par leur apprendre les Loix. On ne peut rien leur enseigner de si beau, & qui soit si propre à les rendre heureux.

XIII. Le matin, lorsqu'on se leve, le soir lorsqu'on se couche, on doit remercier Dieu des graces qu'on a reçues, & en particulier de celle qu'il a faite à notre Nation de la délivrer de la captivité d'Egypte. La gratitude est une vertu que la nature nous prescrit: le bien que nous avons reçu l'exige, & elle est nécessaire pour mériter d'autres graces dans la suite. Nous devons inscrire sur nos portes les graces signalées que Dieu nous a faites, en porter des marques aux bras, & faire connoître, autant que cela se peut, la protection de Dieu sur nous, par des billets qu'il nous est recommandé d'attacher à nos bras & à notre front, afin de faire éclater de toutes les manières possibles sa bienvaillance envers nous.

XIV. Sept personnes vertueuses & bien instruites des régles de

de la justice, doivent commander dans chaque ville. Il y aura de plus deux Lévites dans chaque Magistrature. On doit un grand respect à ceux qui sont choisis pour rendre la justice. Que personne ne se donne la liberté de rien dire en leur présence qui soit offensant pour qui que ce soit ; les égards que l'on a les uns pour les autres rendent plus réservé, & empêchent qu'on ne manque au respect qu'on doit à Dieu. Que les Juges soient maîtres de régler les procès comme ils croiront qu'il convient, à moins qu'on ne puisse les convaincre d'avoir reçu de l'argent pour rendre un jugement injuste, ou qu'on ne puisse prouver que quelque autre motif leur en a fait prononcer un mauvais. Car l'intérêt ou l'envie de favoriser des personnes puissantes ne doit pas les porter à rendre d'injustes jugemens. On doit préférer la justice à tout ; ce seroit mépriser Dieu même, que d'en agir autrement, & le mettre au-dessous de ceux dont l'autorité formeroit & régleroit les décisions. Car la puissance de Dieu est sa justice. Celui donc qui favorise *contre son devoir* ceux qui sont en place, les reconnoît plus puissants que sa divine Majesté. Que si l'on porte aux Tribunaux subalternes des affaires, dont les Juges n'ont pas assez de connoissance pour en porter un jugement exact, comme cela arrive assez souvent, ils doivent en renvoyer la discussion à la Ville Sainte. Le Grand-Prêtre, le Prophète & le Sénat en décideront comme ils le jugeront à propos.

X V. Un seul témoin ne fera point foi. Il en faut trois ou au moins deux. Une vie bien réglée donnera un grand poids à leur témoignage. On ne recevra point celui des femmes, à cause de la légéreté & de la hardiesse de leur sexe (*a*). Les esclaves ne pourront être témoins, à cause de la bassesse de leurs sentimens. L'intérêt ou la crainte les empêcheroient vrai-semblablement de dire la vérité. Un témoin convaincu de faux doit porter la peine qu'on auroit fait souffrir à celui contre lequel il aura témoigné (*b*).

X V I. S'il se commet un homicide dont on ne puisse découvrir l'auteur, & si on ne soupçonne personne de l'avoir commis par haine, qu'on en fasse la recherche avec soin,

(*a*) Je ne trouve point dans l'Ecriture, que le témoignage des femmes ne pût être reçu en justice. *Deuter.* 17. 6.

(*b*) Les Egyptiens faisoient porter aux calomniateurs la peine que méritoit le crime dont ils accusoient quelqu'un, lorsqu'ils ne le pouvoient pas prouver. *Diodor, Sicil. liv.* 1. *pag.* 169.

& qu'on propose des récompenses pour ceux qui le feront connoître. Si, malgré toutes ces attentions, on ne peut en avoir aucune connoissance, les principaux & le Sénat des villes voisines du lieu où aura été commis le meurtre s'assembleront pour mesurer la distance de l'endroit où est le cadavre, par rapport aux villes voisines. Les Magistrats de celle qui se trouvera le plus près acheteront une genisse, & ils la meneront dans un lieu bas, dont le terroir ne soit propre ni au labourage ni à rien planter; ils lui couperont les muscles (*a*), & les Prêtres, les Lévites & les Magistrats s'étant lavé les mains sur sa tête, diront en élevant la voix, que leurs mains sont pures de cet homicide; qu'ils ne l'ont ni commis ni vû commettre; qu'ils prient Dieu de leur être propice, & de ne pas permettre que semblable malheur arrive jamais dans leur pays.

XVII. L'Aristocratie est la meilleure constitution de gouvernement, & sous laquelle il est le plus avantageux de vivre; ainsi on ne doit point en souhaiter d'autres : les Loix doivent nous commander, & être la régle de notre conduite. Il nous doit suffire que Dieu soit notre Chef. Si cependant on veut se donner un Roi, il faut le prendre de la Nation. Il lui est défendu d'amasser de grands trésors, & d'avoir un grand nombre de chevaux, de peur que cela ne le porte à s'élever au-dessus des Loix. S'il se livre avec trop de passion à ces sortes de choses, on peut l'empêcher de s'attribuer plus de puissance qu'il ne convient au bien public (*b*).

XVIII. Il est défendu d'ôter les bornes, soit celles qui sont dans les champs de nos concitoyens (*c*), soit celles qui sont dans ceux des étrangers avec lesquels nous sommes en paix. On doit bien se donner de garde de les enlever : elles doivent demeurer à jamais où elles sont, comme y étant mises par l'ordre de Dieu. En voulant les pousser plus loin, par avarice, on fait naître des séditions & des guerres. Ceux qui les transportent, ne sont pas éloignés de se mettre au-dessus des Loix.

XIX. Lorsqu'on a planté des arbres dans une terre, s'ils portent du fruit avant quatre ans, il n'est pas permis de le cueillir (*d*), ni d'en présenter les prémices à Dieu. Il est venu avant

(*a*) L'Ecriture : Ils lui couperont la tête. *Deuter.* chap. 21. ℣. 4.

(*b*) C'est ici une addition de Joseph, contraire entiérement à l'Ecriture. 1. *Rois*, chap. 8. *Deuter.* chap. 17. ℣. 15.

(*c*) Deuter. *chap.* 19. ℣. 14.

(*d*) Lévit. 19. ℣. 23.

le temps : c'est une violence faite à la nature, qu'il ne convient pas de présenter à Dieu, & dont le propriétaire ne doit pas faire usage. On peut le cueillir après quatre ans : c'en est alors le temps. On doit porter ce fruit dans la Ville Sainte, & l'y consumer comme la dîme des autres fruits, dans un repas qu'on donnera à ses amis, aux pauvres & aux veuves. La cinquiéme année le propriétaire profitera de ce que son plan aura porté.

XX. On ne doit point semer dans une terre plantée de vignes (*a*). C'est assez qu'elle nourrisse ce plan, elle ne doit point être surchargée par le labourage, pour lequel on doit se servir de bœufs. On ne doit point leur joindre d'autres animaux. Pour labourer la terre, on ne peut lier au même joug que des animaux de la même espèce. Qu'on ne joigne point ensemble plusieurs semences différentes (*b*), lorsqu'on semera. La nature n'approuve point de tels mêlanges. Qu'on ne fasse point couvrir des animaux par des animaux d'une autre espèce (*c*). On doit craindre que ce mêlange de différente espèce ne se porte jusqu'à l'homme, après avoir commencé par des animaux vils & méprisables. On ne doit rien souffrir dont l'exemple altére la constitution du gouvernement. Les Loix ne négligent point les petites choses, étant de leur essence de tellement tout prévenir, qu'on ne puisse leur imputer *aucun des maux qui arrivent*.

XXI. Quand l'on ramasse la moisson, on ne doit pas le faire avec une exactitude *qui ne laisse rien après soi :* on doit au contraire laisser des épis pour les pauvres (*d*). C'est une espèce de présent que la Providence leur fait pour les aider à vivre. On doit pareillement leur laisser de petites grappes de raisin, & quelques olives, afin que ceux qui n'en ont point de leur fond puissent les cueillir. L'exactitude rigoureuse à ramasser les fruits ne sçauroit être aussi avantageuse à ceux à qui ils appartiennent, que la reconnoissance avec laquelle les pauvres ramassent ce qu'on leur en laisse. Dieu ne manque point de répandre sa bénédiction, & de rendre plus fertiles les terres dont les maîtres sont moins occupés de leur intérêt particulier, que du soin d'y faire trouver aux pauvres de quoi se nourrir. On ne liera point

(*a*) Lévit. *chap.* 19. ℣. 19.
(*b*) Ibid.
(*c*) » Un berger Juif ne souffre pas » qu'un bouc couvre une brebis ; ni un » bélier une chévre ; ni un taureau une » jument ; & on le punit s'il le souffre. « *Philon*, de leg. special. *pag.* 784. *a. b.*
(*d*) Deuter. *chap.* 24. ℣. 19.

la bouche du bœuf qui foule le grain dans l'aire: il n'eſt pas juſte de l'empêcher de manger d'un grain, que, ſans ſon travail joint au nôtre, on n'auroit pas recueilli. On n'empêchera point les paſſans, ſoit Juifs, ſoit étrangers, de cueillir des fruits mûrs qui ſont ſur leur chemin: on doit au contraire leur permettre d'en uſer comme s'ils étoient à eux, & être charmé de leur faire goûter de ceux de la ſaiſon; mais ils ne pourront point en emporter chez eux. Ceux qui font vendange, n'empêcheront point les perſonnes qui ſont dans le preſſoir, de manger de ce qu'on y apporte. Il n'eſt pas juſte de laiſſer paſſer une ſaiſon qui dure ſi peu, ſans faire part des fruits que Dieu nous donne dans ſa bonté, & ainſi qu'il lui plaît pour la conſervation de notre vie, à ceux qui en ſouhaitent. Il faut même les inviter d'en prendre, ſi par retenuë ils n'oſent le faire. Si ce ſont des Iſraëlites, comme ce ſont nos parens, nos biens leurs ſont communs, & ils en ſont en quelque ſorte les maîtres; ſi ce ſont des étrangers, c'eſt comme le préſent de l'hoſpitalité qu'on leur fait, en leur préſentant des fruits que Dieu nous donne dans la ſaiſon. Ce qu'on laiſſe ainſi prendre par un ſentiment d'humanité, n'eſt pas une perte. Si Dieu nous donne du bien, ce n'eſt pas pour que nous en profitions ſeuls; c'eſt afin que nous puiſſions en faire des libéralités; & s'il met les Iſraëlites en état de faire des préſens à leur prochain, c'eſt qu'il veut faire voir quel ſoin il prend d'eux, & dans quelle abondance de biens il les met. Si quelqu'un tranſgreſſe ces réglemens, l'Officier doit l'en punir, lui faire donner trente-neuf coups de verge, quand même il ſeroit libre par ſon état, parce qu'il l'a déshonoré en ſe rendant eſclave de ſon bien. Après avoir tant ſouffert en Egypte & dans le déſert, que nous avons fait, il nous convient infiniment d'avoir ſoin de ceux qui ſont dans la néceſſité; & comme c'eſt par un effet de la bonté de Dieu que nous ſommes dans l'abondance, nous devons par un retour auſſi charitable, ſecourir ceux qui ſont dans le beſoin.

XXII. Outre les deux dîmes qu'on doit payer (a) tous les ans, comme je l'ai dit, la premiére pour les Lévites, & la ſeconde pour les repas publics, on en doit payer une troiſiéme tous les trois ans, pour les pauvres, les veuves, & les orphelins. On doit porter au Temple les prémices de tous les fruits de la ſaiſon;

(a) Voyez Remarque V.

& en rendant des actions de graces à Dieu de ceux que la terre dont il nous a mis en possession produit, en donner les prémices aux Prêtres, & offrir à Dieu ce que la Loi ordonne. Après qu'on aura accompli tout cela, qu'on aura payé les dîmes, donné les prémices, tant celles qui appartiennent aux Lévites que celles qui sont destinées aux repas publics, on se présentera, avant que de s'en retourner chez soi, au Temple, pour remercier Dieu, de ce qu'après nous avoir délivrés de l'esclavage d'Egypte, il nous a donné une terre fertile & abondante: on y protestera qu'on a exactement payé la dîme selon la Loi de Moïse. On suppliera enfin sa divine Majesté d'être propice aux Hébreux, en général & en particulier, de leur conserver les biens qu'elle leur a donnés, & de faire éclater sa puissance en y en ajoûtant de nouveaux.

XXIII. Lorsque l'on sera en âge de se marier, on doit prendre des filles libres & d'une honnête famille (*a*). On ne doit point corrompre une femme mariée pour l'épouser; c'est un affront qu'il ne faut point faire à son mari. Que des personnes libres n'épousent point une esclave; la passion ne doit emporter personne jusques-là. Lorsqu'on veut se conserver dans quelque considération, on doit se rendre maître de ses passions. De plus, on ne se mariera point avec une courtisane. Dieu rejetteroit les sacrifices qu'elle offriroit pour son mariage, parce qu'elle a prostitué son corps. Des enfans qui ne doivent pas leur naissance à des mariages honteux & contractés par passion, ont toujours les sentimens plus élevés & plus portés à la vertu.

Si après avoir épousé une fille qu'on a cru vierge, on trouve qu'elle ne l'étoit pas, on peut l'accuser en justice (*b*) & y faire valoir les preuves qu'on a de son dérangement. C'est au pere, au frere, ou au plus proche parent de la fille à prendre sa défense. Si par jugement elle est déclarée sage, elle restera avec son mari, & il ne pourra la renvoyer, si ce n'est qu'elle ne lui en donne de grandes raisons, & telles qu'elle ne puisse pas les contester. Que si le mari est convaincu de l'avoir calomniée & accusée injustement, on l'en punira, en lui faisant donner trente-neuf coups de fouet, & il payera au pere de la femme cinquante sicles (*c*), par forme de réparation. Que si elle est convaincue

(*a*) Voyez Remarque VI.
(*b*) Deuter. *chap.* 22. ỳ. 14.
(*c*) *Condemnantes insuper centum siclis.* Deuter. chap. 22. ỳ. 19.

de n'avoir pas été sage, & qu'elle ne soit pas de famille sacerdotale, elle sera lapidée pour ne s'être pas conservée vierge jusqu'à un légitime mariage. Si le pere de cette femme est Prêtre, on la doit brûler vive (*a*).

Si lorsqu'un homme a deux femmes, & que par sentiment d'amour, par considération pour sa beauté ou par quelque autre raison, il en aime & en estime beaucoup une (*b*), & ait moins d'affection pour l'autre, le fils de la premiére, quoique plus jeune que celui de la seconde, prétend, parce que sa mere est plus aimée de leur pere commun, avoir un préciput sur son frere & lever le double dans les biens paternels, on ne doit pas le lui permettre, la Loi l'a ainsi réglé; n'étant pas juste que le pere prive son aîné du droit *que sa naissance lui donne*.

Celui qui déshonore une fille fiancée (*c*), sera fait mourir; & si elle y a consenti & qu'elle se soit laissé persuader, elle subira la même peine. Ils sont également coupables; le garçon, pour lui avoir persuadé de souffrir qu'il la déshonorât, & de préferer le plaisir de se satisfaire, à un légitime mariage; la fille, pour avoir consenti à son déshonneur dans la vuë de faire quelque gain, ou de contenter sa passion.

Mais si un garçon trouvant une fille seule, & dans un lieu où personne ne la puisse découvrir, lui fait violence, il doit seul être fait mourir. Celui qui déshonore une fille qui n'est point fiancée, doit l'épouser: mais si le pere ne veut pas la lui donner, il lui payera cinquante sicles, par forme d'amende, pour avoir déshonoré sa fille (*d*).

Lorsqu'un mari se sépare de sa femme, quelque raison qu'il en ait, car on peut en avoir plusieurs (*e*), il doit promettre par un Acte, de ne jamais retourner avec elle. Cette femme a droit de se marier après avec un autre, mais il ne lui est pas permis auparavant. Si son second mari l'a maltraitée, ou s'il meurt, & que le premier souhaite la reprendre, cela ne lui sera pas permis. Lorsqu'un mari meurt sans enfans, son frere doit épouser sa veuve (*f*). On donnera le nom du défunt à l'enfant qui en viendra, & il héritera de son bien. Il est de l'avantage du public, que les familles ne s'éteignent pas; que les biens demeu-

(*a*) Levitiq. *chap.* 21. ℣. 9.
(*b*) Deuter. *chap.* 21. ℣. 15.
(*c*) Deuter. *chap.* 22. ℣. 23.
(*d*) *Dabit qui dormivit cum ea, patri puellæ quinquaginta siclos argenti, & habebit eam uxorem.* Deuter. chap. 22. ℣. 29.
(*e*) Voyez Remarque VII.
(*f*) Deuter. *chap.* 25. ℣. 5.

rent dans la même famille ; & c'eſt une conſolation pour les veuves dans leur affliction, de pouvoir épouſer le plus proche parent de leur premier mari. Que ſi ſon beau-frere refuſe de l'épouſer, elle fera ſa déclaration devant les anciens (*a*), qu'elle veut bien reſter dans ſa maiſon & avoir des enfans de lui, mais qu'il le refuſe au mépris de ce qu'il doit à ſon frere mort. Les anciens demanderont à ſon beau-frere quelle raiſon il a de refuſer cet engagement. Quelle que ſoit la raiſon qu'il en apporte, ils la recevront. Alors la veuve ôtera les ſouliers de ſon beau-frere, & lui crachera au viſage, en diſant : C'eſt ce que mérite celui qui déshonore la mémoire de ſon frere. Après quoi elle pourra ſe marier à celui qui la recherchera. Pour ſon beau-frere, il ſortira de l'aſſemblée couvert de confuſion pour toute ſa vie.

Si quelqu'un veut épouſer ſa priſonnière (*b*), ſoit qu'elle ſoit fille, ſoit qu'elle ſoit mariée, il ne pourra le faire ni devenir ſon mari qu'elle n'ait été raſée auparavant, qu'elle n'ait pris le deuil & pleuré la perte de ſes parens & de ſes amis qui ſont morts dans le combat (*c*). Quand elle aura ſatisfait à ce triſte devoir, elle pourra ſe marier & aſſiſter avec bienſéance aux repas qui ſe donnent en ces occaſions. Celui qui entre dans l'état de mariage en vuë d'avoir des enfans, doit avoir beaucoup d'égard pour les deſirs de ſa femme, & ne pas négliger les occaſions de l'obliger, pour donner tout à ſa paſſion. Le maître de la priſonnière pourra l'épouſer après trente jours de deuil. Ce temps ſuffit aux perſonnes ſages pour pleurer leurs meilleurs amis. Que ſi, après avoir ſatisfait ſa paſſion, il ne veut pas la regarder comme ſa femme, il ne pourra la réduire à l'eſclavage, & elle ſera libre de ſe retirer où elle voudra.

XXIV. Que ſi des enfans mépriſent leur pere ou leur mere, & ne leur rendent pas l'honneur qu'ils leur doivent, les peres à qui la nature a donné droit d'en décider, doivent premiére-

(*a*) Deuter. *chap.* 25. ℣. 7.

(*b*) Ibid. *chap.* 21. ℣. 11.

(*c*) Un Sçavant s'eſt imaginé que le motif de cette Loi étoit d'arrêter la paſſion que le victorieux pouvoit concevoir pour ſa priſonnière. Que dans cette vuë elle lui ordonne de lui raſer la tête, de lui faire les ongles, de lui ôter ſes habits de captive, de la mener dans ſa maiſon, & de l'y laiſſer pleurer pendant un mois ſon pere, ſa mere & ſes parens. Mais outre qu'il faudroit faire violence au Texte ſacré pour y trouver ce motif, ce n'eſt pas le moyen d'arrêter la paſſion d'un victorieux pour ſa belle captive, que de lui ordonner de la mettre en ſa maiſon. *Charl. le Sene*, projet d'une nouvelle Verſion Françoiſe de la Bible. *Roterd.* 1696.

ment tâcher de les rappeller à leur devoir, en leur remontrant » que ce n'a été ni le plaisir de satisfaire leur passion, ni le de- » sir d'augmenter leur bien, en joignant celui de leur épouse » au leur, qui les a portés à se marier; qu'ils n'ont eu en vuë que » de se donner des enfans qui eussent soin d'eux dans leur vieil- » lesse, & qui leur donnassent les secours dont ils pourroient » avoir besoin; qu'ils s'en étoient vû naître avec joie, & qu'ils » en rendoient à Dieu d'humbles actions de graces; qu'ils les » avoient élevés avec un grand soin, n'épargnant rien de ce » qu'ils croyoient pouvoir contribuer à leur conserver la vie » & à leur donner une excellente éducation; qu'on doit par- » donner quelque chose à la jeunesse, mais qu'il est temps de » mettre fin au peu de considération qu'ils ont pour eux, & de » prendre une conduite plus sage: qu'ils doivent faire réflexion » que Dieu condamne les enfans qui manquent de respect à » leurs peres; qu'il est le Pere de tout le genre humain; & que » ce nom, qui lui est commun avec ceux qui ont des enfans, » lui fait regarder l'injure comme commune, lorsqu'ils ne leur » rendent pas ce qu'ils leur doivent: que la Loi punit sans mi- » séricorde ceux qui y manquent; qu'ils n'en fassent pas la triste » expérience.« S'ils peuvent corriger par ces remontrances les mauvaises manières de leurs enfans, ils ne doivent pas porter leurs plaintes devant les Magistrats. Par ce moyen on connoîtra le mérite de la Loi, & ce sera un bonheur pour les peres de n'être pas obligés de faire punir leurs enfans. Mais si ces remontrances & les réprimandes ne peuvent les faire rentrer dans leur devoir (*a*), & s'ils continuent à armer les Loix contre eux par de continuels attentats contre l'obéissance qu'ils doivent à leurs peres, on les menera hors de la ville, & on les lapidera en présence du peuple qui aura suivi. Leurs corps, après avoir demeuré un jour entier sur le lieu, sera enterré la nuit. On doit observer la même chose à l'égard de tous ceux que les Loix, pour quelque crime que ce soit, auront condamnés à perdre la vie. On doit enterrer les ennemis, & on ne doit refuser la sépulture à aucun mort: ce seroit porter le châtiment au-delà de ses justes bornes.

XXV. Il n'est permis à personne de tirer intérêt de son argent (*b*), ni de ce qui est nécessaire pour se nourrir; il n'est

(*a*) Deuter. *ch.* 21. ℣. 18. (*b*) Lévit. *ch.* 25. ℣. 36. Deuter. *ch.* 23. ℣. 19.

pas

pas juste de se faire un revenu du malheur des autres. On doit au contraire les soulager, & regarder la reconnoissance qu'ils ne peuvent manquer d'en avoir, & la récompense que Dieu ne refuse jamais aux caracteres bienfaisants, comme le plus grand profit qu'on puisse faire.

XXVI. Ceux qui ont emprunté de l'argent, ou quelque autre chose, doivent, lorsqu'avec le secours de Dieu ils ont mis leurs affaires dans un meilleur état, se faire un plaisir de rendre ce qu'on leur a prêté : c'est comme un dépôt qui leur a été confié, qu'on est maître de reprendre dans la suite. Si ceux qui ont emprunté n'ont pas assez d'honneur pour rendre exactement, ceux qui leur ont prêté ne pourront entrer dans leur maison pour prendre des gages. Ils doivent faire rendre un jugement, & attendre les gages à la porte (*a*). Celui qui doit les apportera, sans oser résister à une personne qui vient le trouver sous la protection des Loix. Si celui qui a donné des gages est à son aise, celui qui aura prêté les pourra retenir jusqu'à ce qu'il soit payé ; mais s'il est pauvre, on doit les lui rendre avant le coucher du soleil, & sur-tout si ce sont des habits *ou des couvertures*, afin qu'il puisse s'en servir lorsqu'il ira se coucher ; car Dieu a particuliérement compassion des pauvres. On ne prendra point en gage une meule, ni tout ce dont on a besoin pour moudre le grain, afin que ceux qui sont obligés d'en donner ne soient pas privés de ce qui est nécessaire pour faire du pain, & que la nécessité ne les jette pas dans les derniers malheurs.

XXVII. Que la mort soit le châtiment de celui qui aura volé. Une personne qui vole de l'argent ou de l'or, en rendra le double. Celui qui aura tué un voleur, pris voulant percer la muraille de sa maison (*b*), ne sera point puni. Celui qui vole quelque animal, rendra le quadruple. Si c'est un bœuf qu'on a volé, on rendra le quintuple. Le voleur qui ne pourra pas payer l'amende, sera esclave de celui à qui il a été condamné de la payer (*c*).

XXVIII. Un Israëlite qui sera vendu (*d*) à un Israëlite, sera

(*a*) Deuter. *ch.* 24. ℣. 11.

(*b*) Exod. *ch.* 22. ℣. 2.

(*c*) Les Loix des Egyptiens ne permettoient de se faire payer de ce qui étoit dû que sur les biens du débiteur. Sa personne n'y étoit engagée pour rien, son bien seul étoit l'hypothéque de ses dettes, mais sa personne étoit a l'Etat, & hypothéquée, pour ainsi dire, pour tous les services qu'il pouvoit lui rendre. *Diod. Sic. liv.* 1. *pag.* 71.

(*d*) Deuter. *ch.* 15. ℣. 12.

son esclave pendant six ans, (*a*) après lesquels il recouvrera sa liberté. Si, ayant eu un enfant d'une esclave chez son patron, il veut par amitié & par attachement pour sa famille continuer à le servir, quand l'année du Jubilé (c'est la cinquantiéme) (*b*) sera arrivée, il recouvrera sa liberté & emmenera sa femme & ses enfans, qui seront également libres.

XXIX. Si quelqu'un trouve de l'argent ou de l'or dans un chemin, il fera publier le lieu où il l'a trouvé, persuadé qu'il n'est pas permis de profiter du malheur d'autrui. De même celui qui aura trouvé des bestiaux égarés dans le désert, s'il ne connoît pas celui à qui ils appartiennent, il les conservera chez lui, prenant Dieu à témoin que ce n'est point pour les retenir (*c*).

XXX. Lorsqu'on rencontre des bêtes tombées dans la bouë, ou de foiblesse ou par le mauvais temps, on doit tâcher de les relever, & regarder comme un de ses devoirs la peine qu'on prendra pour le faire (*d*).

XXXI. On doit montrer le chemin à ceux qui ne le sçavent pas (*e*), & ne se pas faire un plaisir malin d'empêcher son prochain, en le laissant s'égarer, de se procurer ce dont il a besoin.

XXXII. Que personne ne parle mal d'un absent, ou d'un sourd.

XXXIII. Si dans une querelle particuliére *où l'on se bat* sans armes, quelqu'un est blessé, on le doit venger sur le champ, en faisant le même mal à celui qui l'a blessé. Si le blessé, après avoir été transporté chez lui, & y avoir été malade quelques jours, meurt, celui qui l'a frappé ne sera pas puni. S'il recouvre la santé, celui qui l'a frappé le dédommagera du tort qu'il a souffert pendant qu'il a été obligé de garder le lit, & de ce qu'il a donné aux Médecins (*f*).

Si quelqu'un donne un coup de pied à une femme enceinte, & qu'elle ait une fausse couche, les Magistrats le doivent condamner à l'amende (*g*): en détruisant son fruit il a diminué le

(*a*) Voyez Remarque VIII.

(*b*) L'expression de Joseph est trop générale pour décider la question qui partage les Rabbins & plusieurs Interprètes. Selon Maimonide & quelques autres Rabbins, le Jubilé étoit une espace de temps qui renfermoit cinquante ans accomplis.

(*c*) Deuter. *ch.* 22. ℣. 2.

(*d*) Ibid. ℣. 4.

(*e*) Ibid. *chap.* 27. ℣. 18.

(*f*) Exod. *chap.* 21. ℣. 18.

(*g*) Celui qui étoit cause qu'une femme enceinte eût une fausse couche, étoit, selon Joseph, condamné à une double amende. Il ne détermine point à qui il devoit payer la premiére. M. d'Andilly a cru que c'étoit à la femme qu'il avoit frappée ; mais la raison qu'il donne de cette Loi, » qu'en tuant l'enfant il a di» minué le nombre du genre humain, «

nombre des ſujets de l'Etat: il donnera de plus de l'argent au mari de la femme; mais on le condamnera à la mort, ſi elle meurt de ce coup (*a*). Car, ſelon la Loi, il eſt juſte que celui qui ôte la vie à ſon prochain, la perde.

XXXIV. Aucun Iſraëlite n'aura chez lui du poiſon, ſoit qu'il ſoit mortel, ſoit qu'il puiſſe produire d'autres dommages. On fera mourir celui qu'on en trouvera ſaiſi, & on lui fera ſouffrir ce qu'il avoit deſſein de faire ſouffrir aux autres (*b*) par le poiſon qu'il avoit préparé.

XXXV. Celui qui a mutilé ſera mutilé, (*c*) & privé du même membre *qu'il aura fait perdre à ſon prochain* (*d*), à moins que celui-ci ne veuille bien ſe contenter de recevoir une ſomme d'argent. Car la Loi le rend maître de taxer le prix du tort qu'on lui a fait, & lui permet de ne pas uſer de la derniére rigueur.

XXXVI. Celui qui a un bœuf qui frappe de la corne, eſt obligé de le tuer. On doit tuer à coups de pierre un bœuf, qui a frappé une perſonne d'un coup dont elle eſt morte; & il eſt défendu d'en manger. Si ſon maître eſt convaincu d'avoir connu ſon défaut, & de n'y avoir pas voulu remédier, on le fera mourir lui-même, comme étant cauſe de la mort de celui que ſon bœuf a tué. Si c'eſt un eſclave ou une ſervante que ce bœuf a tué, ſon maître donnera trente ſicles au maître des domeſtiques qui ont été tués, & on tuëra le bœuf. Si un bœuf donne un coup mortel à un autre, on les vendra tous deux, & les maîtres des deux bœufs en partageront le prix.

donne plutôt lieu de croire que c'étoit au fiſc, qu'il devoit payer cette amende. D'ailleurs, l'homme & la femme ne faiſant qu'une perſonne dans le droit, en dédommageant l'homme par l'argent qu'il lui payoit, il étoit cenſé dédommager la femme.

(*a*) L'Hébreu ne détermine point ſi c'eſt de la mort de l'enfant, ou de celle de la mere que la Loi parle. Joſeph l'a entendue de la mort de la mere. Philon, qui ſe ſervoit de la Verſion des Septante, l'a entendue de celle de l'enfant. Soit dans les Loix civiles, ſoit dans celles qui regardent le culte de Dieu, Moïſe a laiſſé beaucoup de choſes à la pratique & à l'uſage. Cette Loi, entre pluſieurs autres réglemens, en eſt une preuve. La pratique pouvoit n'être pas toujours conſtante, ſur-tout dans les cas qui n'arrivoient que rarement; c'eſt, je crois, la raiſon naturelle du partage de Joſeph & de Philon. Le premier voyoit qu'on entendoit la loi du verſet vingt-trois du vingt-uniéme chapitre de l'Exode, de la mort de la mere, & Philon la voyoit expliquer de celle de l'enfant.

(*b*) Exod. *chap.* 22. ℣. 18.

(*c*) » Si un homme créve les yeux à un » autre, on les lui crévera. « C'eſt la Traduction de S. Gelenius, mais ce n'eſt pas celle du Grec de Joſeph, ſon expreſſion eſt générale, & déſigne tous les membres qu'on peut faire perdre à ſon prochain.

(*d*) Exod. 21. Lévit. 24. Deuter. 19.

XXXVII. Ceux qui creusent un puits ou une fosse, doivent avoir grand soin d'en couvrir l'ouverture de planches, non pour empêcher personne d'y puiser de l'eau, mais afin que rien ne coure risque d'y tomber. Si, pour n'avoir pas pris cette précaution, quelque bête y tombe & meure, celui qui a négligé de la prendre, payera la bête morte à son maître. On mettra des rebords autour des toits, afin que ceux à qui le pied glisseroit n'en puissent tomber en roulant (*a*).

XXXVIII. Quiconque recevra un dépôt, le conservera comme une chose sacrée & qui appartient à Dieu. Que la confiance de n'être point découvert ne porte personne, soit homme, soit femme, à entrer dans quelque traité pour priver de son dépôt celui qui l'a confié, quand il y auroit des sommes immenses à gagner. Notre conscience le sçait, nous n'avons pas besoin d'autres témoins pour faire ce qui nous méritera l'approbation de tous les honnêtes gens; mais Dieu sur-tout, aux yeux duquel jamais méchant ne put se cacher, le sçait. Si celui à qui on a confié un dépôt le perd sans qu'il y ait de sa faute, il doit aller se présenter devant sept Juges, & y prendre Dieu à témoin (*b*) que cette perte n'est arrivée par aucune malice; qu'il n'y a point contribué, & que le dépôt ne lui a porté aucun profit. Son serment sera sa justification. Mais s'il a profité du dépôt perdu, quelque léger que soit ce profit, il sera condamné de le rendre comme on le lui avoit confié. On doit être très-attentif à payer au pauvre son salaire, puisqu'au lieu de terres & d'autres biens, Dieu lui a donné, pour vivre, la récompense de son travail. On ne doit donc point différer de

(*a*) Je ne vois pas bien comment faire la construction de la derniére phrase de ce numero, dans l'état où est le texte de Joseph. Si l'aveu ne flatte pas l'amour propre, il peut exciter quelque Sçavant à la débrouiller, & il n'y aura qu'à profiter pour la République des Lettres. Cependant je conjecture que les Copistes de Joseph ont omis θωρακια entre τοις στεγεσιν & απειρωσι αυτι &c. » Qu'on entoure le » toit *des maisons* d'un cordon, qui comme » une espèce de mur, empêche ceux qui » glisseroient de tomber. « Je n'ai aucun manuscrit pour appuyer cette restitution, mais elle donne un bon sens à un endroit qui sans elle paroit n'en point avoir. J'ajoûte, que la manière dont Philon paraphrase & développe la même Loi, semble autoriser à croire que Joseph a fait la même chose; mais que la précipitation des Copistes a tronqué son expression. » Ceux, dit-il, qui bâtissant des mai- » sons, en laissent le toit de plein pied, » commettent une faute semblable à celle » dont je viens de parler. Car on doit » faire regner un cordon autour du toit » des maisons, de peur que par distrac- » tion on ne tombe de dessus: « περιστεφανουν θωρακιοις δεον υπερ του μη τινα κατακρημνισθεντα λαθοντα. De special. leg. *p.* 800. *b. c.*

(*b*) Exod. *chap.* 22. ℣. 11.

lui donner ſon ſalaire (*a*): Il faut le lui payer ſur le champ. Dieu veut qu'il puiſſe jouir du fruit de ſon travail, auſſi-tôt qu'il l'a fait.

XXXIX. Les enfans ne doivent pas être punis des fautes de leurs peres (*b*). Au contraire, s'ils font bien, on doit plûtôt les plaindre que les haïr, pour être nés de mauvais parens. On ne doit point imputer aux peres les fautes de leurs enfans; car par mépris des inſtructions qu'on leur donne, ils font bien des choſes qu'on leur défend.

XL. On doit avoir horreur & éviter avec ſoin ceux qui ſe ſont faits Eunuques, & qui ayant détruit en eux ce qui diſtingue les ſexes, ſe ſont mis hors d'état d'avoir des enfans, l'unique moyen que Dieu ait donné aux hommes pour la multiplication du genre humain. On doit les chaſſer comme meurtriers des enfans qu'ils auroient pû avoir, puiſqu'ils ont détruit en eux ce qui pouvoit leur en donner. Ce qu'ils ont fait, découvre combien leur ame eſt molle & efféminée. Si cela eſt défendu à l'égard des hommes, il l'eſt également à l'égard (*c*) des animaux, & on doit détruire tout ce qui paroît monſtrueux.

XLI. » Voilà, dit Moïſe, la forme paiſible de notre gouver-
» nement. Plaiſe à la divine bonté vous la conſerver ſans alté-
» ration. Que le temps n'y introduiſe jamais aucune nouveau-
» té, & n'y apporte aucun changement. Mais parce que telle
» eſt la condition de l'homme, qu'il tombe ſouvent malgré
» lui dans des embarras & dans des dangers imprévus, faiſons
» auſſi quelques réglemens pour ces temps malheureux; afin
» que ſçachant la conduite qu'on doit tenir, on la garde dans
» les occaſions; qu'on ne perde pas le temps à chercher ce
» qu'il faut faire, & qu'on ne ſoit pas ſurpris faute d'une ſage
» prévoyance.

Cultivez en paix la terre dont Dieu a récompenſé le courage qui vous a fait mépriſer toutes ſortes de fatigues, & vous

(*a*) Lévit. *chap.* 19. ℣. 13.

(*b*) Deuter. *chap.* 24. ℣. 16.

(*c*) M. le Clerc ne pouvoit pas comprendre comment les Juifs euſſent pû labourer la terre avec des taureaux. Il ne faut pas cependant grand effort d'imagination pour concevoir qu'on peut les faire labourer, comme on ſe ſert de chevaux entiers pour cet uſage, & pour pluſieurs autres beſoins de la vie. C'eſt forcer les termes qu'emploie l'Ecriture au verſet vingt-quatre du chapitre vingt-un du Lévitique, que de les réduire à ſignifier: » Vous n'offrirez point en ſacrifices » dans votre terre, des animaux coupés » ou mutilés. « Les Juifs pouvoient-ils offrir des ſacrifices ailleurs que dans la Judée? Cela ne leur étoit-il pas défendu?

exercer dans la pratique de toutes les vertus. Qu'aucun étranger n'y fasse des incursions pour la piller ; qu'aucune division ne vous partage, & ne vous porte à vous écarter de la conduite de vos ancêtres : vous perdriez sans ressource le fruit des sages réglemens qu'ils ont faits. Vivez constamment sous les Loix que Dieu vous a données, comme étant les meilleures *que vous puissiez avoir*. Lorsque vous serez obligés de faire la guerre, ou que vos enfans seront dans cette nécessité, que votre grande attention soit de la faire hors de votre pays. Mais avant que de prendre les armes, vous devez envoyer des Ambassadeurs à ceux qui veulent être vos ennemis. Mettez l'affaire en négociation avant que d'en venir à la force : remontrez-leur, que quoique vous ayez une bonne infanterie & une excellente cavalerie, &, ce qui est infiniment plus considérable, Dieu pour protecteur, vous souhaitez cependant n'être pas forcés de faire la guerre : que vous ne voulez point l'entreprendre pour vous procurer quelque avantage, en leur enlevant ce qui leur appartient ; que vous désapprouvez infiniment de semblables vuës. Si ces raisons les persuadent, rien n'est plus beau que de conserver la paix. Si la confiance dans leurs forces les empêche de se rendre à ce que la justice demande d'eux, marchez contre eux, ayant Dieu à votre tête ; mais choisissez pour commander sous lui, celui que vous connoîtrez en être le plus capable. Un commandement partagé n'est point convenable dans les occasions qui demandent célérité, & nuit toujours à ceux qui se le donnent.

Choisissez avec soin ceux que vous recevrez dans vos troupes : qu'ils se distinguent par la force de leur corps, & l'intrépidité de leur courage. On doit en exclure les timides, de peur que prenant la fuite dans l'action, ils ne donnent l'avantage aux ennemis. On ne doit pas engager ceux qui ont bâti une maison dont ils n'ont pas joui un an ; ceux qui ont fait un plan dont ils n'ont point encore recueilli de fruits, ceux enfin qui sont nouvellement mariés ; de peur qu'ils ne se ménagent & ne se réservent pour jouir de leur maison, des fruits de leur plan, ou qu'enfin l'attache pour leur épouse ne les empêche de bien faire.

XLII. Lorsqu'on fait la guerre, on ne doit point se laisser aller à des excès odieux. Quand, au siége d'une ville, on manque de bois pour les machines, il est défendu de couper les

arbres qui portent du fruit (*a*). On doit les conserver, & faire réflexion que c'est pour le bien & l'utilité des hommes, que la nature les a produits. S'ils avoient l'usage de la parole, ils feroient bien entendre, que n'étant point la cause de la guerre (*b*), il n'est pas juste qu'ils en souffrent. Si cela dépendoit d'eux, ils se transporteroient & iroient *faire du bien* dans une autre terre. Lorsqu'on a remporté la victoire, on peut tuer ceux qui ont les armes à la main; il faut conserver les autres pour se les rendre tributaires. On doit excepter les Cananéens, qu'il faut détruire entiérement.

XLIII. Vous devez empêcher avec soin (*c*) que les femmes ne portent des habits d'hommes, sur-tout à la guerre. Les hommes ne doivent pas s'habiller comme les femmes, ni les femmes comme les hommes.

XLIV. Telle étoit la forme de gouvernement que Moïse établit. Il donna de plus aux Israëlites des Loix qu'il avoit composées quarante ans auparavant; mais j'en parlerai dans un autre Ouvrage. Il tint ensuite de fréquentes assemblées, dans lesquelles il leur donna des bénédictions, & fit des imprécations contre ceux qui ne régleroient pas leur conduite sur ces Loix & transgresseroient ces réglemens. Il composa aussi un Poëme en vers hexamétres, qu'il mit dans un livre sacré. C'est une prédiction de ce qui devoit nous arriver. Tout en effet nous est arrivé & nous arrive tous les jours *comme le marque ce divin Poëme*, sans que dans aucun évenement il se soit écarté de la vérité. Il mit ces Livres entre les mains des Prêtres, & il leur confia le Tabernacle & l'Arche, dans laquelle il renferma les

(*a*) Les Indiens ne mettoient point le feu dans les terres de leurs ennemis, & n'y coupoient point les arbres. *Diodor. Sicil. liv.* 2. *pag.* 122. *c. d.*

(*b*) Deuter. *chap.* 20. ℣. 19.

(*c*) On ne voit pas pourquoi Joseph a cru que la défense que la Loi fait aux hommes, de s'habiller comme les femmes, avoit lieu particuliérement à la guerre. M. le Clerc, *in cap.* 22. *Deuter.* ℣. 5.) prétend que ce qui l'a trompé est que le mot σκευη, dont se sont servis les Septante, peut signifier également habits & armes. Si saint Jérôme & quelque autre Pere eût jamais rien dit de semblable, quelles railleries n'en eût pas fais le sçavant Critique. Cette belle conjecture suppose que Joseph a composé ses Antiquités sur ces Interprètes, & ç'a été sur l'Hébreu qu'il les a composées. De plus, si σκευη signifie en Grec, armes & habits, [*khelêni*] a en Hébreu le même sens. Joseph enfin eût été aveugle, si le second membre de la phrase ne lui eût pas fait voir que σκευη ne signifioit pas dans le premier, armes, mais habits: & quand il eût été assez aveugle pour ne s'en pas appercevoir, il n'y auroit eu aucun sens, en ce qu'il ajoûte, *particuliérement à la guerre*. Porte-t'on les armes ailleurs qu'à la guerre?

dix Commandemens, gravés sur deux Tables. Il recommanda au peuple qu'après s'être mis en possession de la terre de Canaan & s'y être établi, il n'oubliât pas l'outrage que lui avoient fait les Amalécites; qu'il armât contre eux, & qu'il tirât vengeance des maux qu'ils lui avoient faits dans le désert; qu'après avoir conquis le pays de Canaan, & en avoir exterminé les habitans comme il leur ordonnoit, il élevât un autel tourné vers l'orient, proche de la ville de Sichem, située entre deux montagnes, celle de Garizim à la droite, & à la gauche celle de Hébal; que s'étant partagés en deux corps, on plaçât six Tribus sur chacune de ces montagnes, les Lévites & les Prêtres avec elles; que celui qui seroit sur la montagee de Garizim (*a*) fit des vœux & donnât des bénédictions à ceux qui rendroient avec zéle à Dieu le culte qui lui est dû, qui observeroient la Loi & ne transgresseroient aucun des Commandemens qu'il leur avoit donnés; que les six Tribus qui seroient sur l'autre montagne approuvassent ces vœux par des acclamations; qu'elles en fissent à leur tour, que celles du mont Garizim approuveroient également; qu'on feroit ensuite les imprécations contre les transgresseurs, & que toutes les Tribus les confirmassent par des acclamations. Moïse écrivit les unes & les autres, de peur que le temps n'en fit perdre la connoissance. Il les fit graver avant que de mourir, sur les deux côtés de l'autel sur lequel le peuple offrit des sacrifices & des holocaustes; mais il lui (*b*) défendit d'en offrir dessus dans la suite, cela n'étant pas permis. Telles sont les Loix que Moïse nous a données, & que nous observons encore aujourd'hui.

XLV. Il indiqua pour le jour suivant une assemblée, à laquelle se trouverent les hommes, les femmes, & même les esclaves. Le motif étoit de leur faire jurer l'observation des Loix, afin que parfaitement instruits de la volonté de Dieu, ils ne fissent rien contre elle, soit pour favoriser leurs parens, soit par foiblesse, en succombant à la crainte, & qu'ils ne s'imaginassent pas qu'il y eût aucune raison qui pût être supérieure à nos saintes Loix, & qui en pût autoriser le violement. Que si quelque Particulier ou une ville entreprenoient de changer la forme de notre Gouvernement, il ordonna de s'y opposer en public & en particulier; & déclara qu'après avoir pris la ville, il fal-

(*a*) Deuter. *ch.* 27. *v.* 12. (*b*) Je ne trouve point cette défense dans l'Ecriture.

loit

loit la détruire jusqu'aux fondemens, & anéantir même, si cela se pouvoit, la terre de ces malheureux qui auroient tâché de renverser la constitution du gouvernement ; que s'ils ne pouvoient pas venger la Loi *de la témérité* de ceux qui la transgressoient, ils devoient du moins donner des marques publiques que c'étoit malgré eux que cela se faisoit. Le peuple jura *qu'il le feroit*.

XLVI. Ce sage Législateur l'instruisit de la manière dont il devoit offrir ses sacrifices, afin qu'ils fussent agréables à Dieu, & comment ils devoient consulter le Rational lorsqu'ils partiroient pour la guerre ; mais j'en ai parlé ci-devant. Il les fit ressouvenir de tout ce qu'il avoit fait pour leur salut, des Loix qu'il leur avoit données, de la forme de gouvernement qu'il avoit établie (*a*). En récapitulant ces choses il prédit, comme Dieu le lui faisoit connoître, les grands malheurs qui leur arriveroient s'ils abandonnoient leur Religion : que leur pays seroit couvert d'ennemis, leurs villes détruites de fond en comble, & leur Temple brûlé ; qu'ils seroient vendus pour esclaves à des maîtres qui seroient insensibles à leur malheur ; que quand ces maux leur seroient arrivés, ils se repentiroient, mais inutilement ; que cependant Dieu qui les avoit créés, les rétabliroit dans leur pays & leur donneroit encore un Temple ; que ces malheurs au reste ne leur arriveroient pas une seule fois, mais plusieurs.

XLVII. Il exhorta Josué à faire la guerre aux Cananéens, l'assura du secours de Dieu dans toutes ses entreprises, & il fit des vœux pour la prospérité & la conservation du peuple.

(*a*) Cet endroit paroît corrompu. M. Bernard l'a rétabli en lisant, προεφητευσε δε και Ιησου Μωυσης παροντος οτι καθ' οσα. Moïse prédit en présence de Josué. Outre que Μωυσης au nominatif, entre deux génitifs Ιησου παροντος paroît entiérement déplacé ; à quoi revient » Moïse » prophétisa ou prédit devant Josué ce » qu'il avoit fait pour le salut du peuple, » tant en temps de guerre qu'en temps » de paix ? « Quel sens cela fait-il ? & quelle liaison cela a-t-il avec ce qui précede & ce qui suit ? La remarque que Josué étoit présent est inutile, après avoir dit qu'hommes, femmes & enfans s'étoient assemblés par l'ordre de Moïse ; & προεφητευσε, il prédit, il prophétisa, ne se peut pas dire d'une chose passée : ainsi, je suis très-tenté de croire que ces mots, προεφητευσε δε και Ιησου Μωυσεως παροντος sont une misérable scholie, qui a passé de la marge dans le texte. Ce qui est certain, c'est qu'en les retranchant, ce qui précede & ce qui suit semble se réunir de soi-même comme étant fait l'un pour l'autre. Cela paroît dans la Traduction dont on a cru pouvoir les retrancher. Joseph dit (liv. 4. chap. 7. numero 2.) que Moïse étant fort âgé, avoit établi Josué son successeur, επι τε ταις προφητειαις, pour faire connoitre la volonté de Dieu au peuple. C'est peut-être cet endroit qu'avoit en vuë le Scholiaste, lorsqu'il remarquoit à la marge de son exemplaire, que Josué avoit, du vivant même de Moïse, fait connoître la volonté de Dieu au peuple.

„ Puisque je vais, leur dit-il, trouver mes peres, & que Dieu „ termine aujourd'hui le cours de ma vie, je veux avant que „ de la quitter, lui rendre en votre présence de très-humbles „ actions de graces, du soin plein de bonté qu'il a pris de vous; „ non-seulement en vous délivrant de la captivité d'Egy„pte, mais encore en vous comblant de toute sorte de „ biens; de ce qu'il a bien voulu me soûtenir dans les travaux „ que j'ai entrepris pour vous, & m'animer dans les vuës & „ les desseins que j'ai formés pour rendre votre situation plus „ avantageuse. Il nous a donné en toutes occasions des preuves „ d'une bonté particuliére : ç'a été lui qui nous a inspiré le „ dessein des grandes choses que vous avez vues, & qui nous „ a fait la grace de les exécuter. Je n'ai été que le ministre & „ l'instrument des bienfaits dont il vouloit vous combler. J'ai „ cru qu'en vous quittant, il me convenoit de vous faire con„noître sa grande puissance, qui ne manquera jamais de pren„dre soin de vous dans la suite. Pour moi, c'est un retour que „ je dois à tant de bontés, de tâcher de graver profondé„ment dans votre mémoire, que nous devons honorer & „ respecter Dieu, & garder les Loix dont il nous a fait present. „ C'est le plus précieux de ceux qu'il vous a faits, & de tous „ ceux qu'il ne manquera pas de vous faire dans la suite, si „ vous conservez ses bonnes graces. Un Législateur qui voit „ qu'on méprise ses Loix, & que c'est en vain qu'il les a „ données, est un ennemi dangereux. Donnez-vous bien de „ garde d'éprouver la grandeur de la colère de Dieu, contre „ ceux qui violent les Loix qu'il a lui-même portées.

XLVIII. Ce fut ainsi que Moïse parla au peuple, avant que de mourir. Il fit des vœux pour chaque Tribu (*a*), & lui prédit ce qui devoit lui arriver. Cependant le peuple fondoit en pleurs. Les femmes se frappoient la poitrine, pour marquer le regret qu'elles avoient de le perdre. Les enfans, auxquels la foiblesse de leur âge ne permettoit pas de se contenir, marquoient par l'abondance de leurs larmes, qu'ils sentoient au-delà de ce qu'on eût attendu de leur âge, tout le mérite de sa vertu & tout le prix de ses grandes actions. Les jeunes gens, & les personnes plus âgées, sembloient se disputer à qui donneroit des marques d'une plus vive douleur. Ceux qui

(*a*) Voyez Remarque IX.

avoient le mieux senti le bonheur d'être conduits par un Chef tel que celui qu'on alloit perdre, pleuroient sur l'avenir: les autres s'affligeoient de ce qu'ils en étoient privés avant d'avoir assez connu tout son mérite. On peut concevoir quel fut l'excès des cris & des gémissemens du peuple, par ce qui arriva à Moïse. Il avoit toujours été très-convaincu que la mort étant un ordre de Dieu & une Loi de la nature, on ne devoit pas se laisser abbatre à son approche: il ne put cependant s'empêcher de donner quelques larmes à l'extrême affliction où il voyoit le peuple réduit. Tous le suivoient se désolants, lorsqu'il s'avança vers le lieu où il devoit disparoître. Il fit signe de la main aux plus éloignés de rester où ils étoient, & pria ceux qui étoient plus proches: de ne pas déshonorer par leurs larmes son passage à une meilleure vie. Les pleurs ne purent cesser, cependant tout le monde s'arrêta, persuadé que c'étoit l'obliger que de le laisser sortir de ce monde comme il le souhaitoit. Il n'y eut que les Anciens, le Grand-Prêtre Eléazar, & le Géneral Josué qui continuassent de l'accompagner. Il renvoya les Anciens lorsqu'il fut sur la montagne qu'on appelle Abarim (*a*), qui s'éleve au-dessus de la ville de Jéricho, & qui présente à ceux qui l'ont montée le grand & riche pays de Canaan. Il embrassa Eléazar & Josué, & comme il s'entretenoit avec eux, un nuage l'enveloppa (*b*), & il disparut dans une vallée. Il a marqué dans les saintes Ecritures qu'il étoit mort, de peur que le peuple, pénétré de son excellente vertu, ne se portât à croire qu'il étoit devenu Dieu. Il vécut six-vingts ans, dont il en passa quarante, moins un mois, dans le désert. Sa mort arriva le premier jour du dernier mois de l'année. Les Macédoniens l'appellent Distris, & les Hébreux lui ont donné le nom d'Adar. Personne n'a jamais eu tant de pénétration que ce grand homme. Ses vuës étoient infaillibles, l'exécution en étoit sûre, ses discours étoient pleins de grace, sur-tout lorsqu'il haranguoit le peuple. Maître absolu de ses passions, il n'en ressentit aucune; & s'il en sçavoit le nom, c'étoit plutôt pour les avoir remarquées dans les autres que pour les avoir ressenties en lui-même. Grand Capitaine, s'il en fut jamais; Prophète plus éclairé que tous ceux qui ont porté ce nom; on croyoit entendre Dieu même, lorsqu'on l'entendoit parler. Tout le peuple le pleura pendant trente

An du monde 2553.
Mort de Moïse.

(*a*) Deuter. *chap.* 32. ℣. 49. (*b*) Voyez Remarque IX.

jours, & les Iſraëlites ne reçurent jamais d'affliction ſi ſenſible que celle que leur cauſa la mort de leur ſaint Conducteur. Telle fut la fin de ce grand Homme, également regretté & de ceux qui l'avoient connu, & de ceux qui n'ayant point eu ce bonheur, ont jugé par la ſageſſe de ſes Loix, de l'excellence de ſa vertu.



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUATRIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

La terre n'engloutit pas Coré, ce fut le feu qui le consuma.

LA manière dont Joseph raconte la sédition qu'exciterent Coré, Dathan & Abiron, est nette, & paroît exacte. Celle dont le même évenement est rapporté dans l'Ecriture, fait quelque difficulté. Mais il semble que l'Ecrivain sacré n'a rien voulu dire que ce que l'Historien Juif rapporte d'une manière plus développée, & que l'opposition ne vient que d'une faute de Copistes au verset trente-deuxiéme du chapitre seiziéme des Nombres, & de la manière dont l'Auteur de la Vulgate a traduit le dixiéme verset du chapitre vingt-sixiéme du même Livre.

M. le Clerc croit, après plusieurs Sçavans, que la terre engloutit Coré avec Dathan & Abiron. Les versets qu'on vient d'indiquer, sont l'appui spécieux de ce sentiment. Le premier porte, selon l'Hébreu : „ La „ terre engloutit Dathan & Abiron, „ & tout homme à Coré, ou de „ Coré. " L'expression ne marque pas expressément ce séditieux, & elle peut ne désigner que sa femme & ses domestiques. La manière de s'exprimer seroit bien particuliére, pour désigner Coré, de dire, *tout homme à Coré*. Si l'Ecrivain sacré ne veut dire autre chose de ce seditieux que ce qu'il dit de Dathan & d'Abiron, quitteroit-il une expression naturelle pour en prendre une si particuliére qu'on n'en trouve aucune semblable dans l'Ecriture ? L'Auteur de la Vulgate n'a point lû dans son manuscrit, & *tout homme à Coré*, car il ne l'a point traduit. Auquel des manuscrits donner la préférence ? A celui sur lequel l'Hébreu de nos Bibles a été imprimé, ou à celui sur lequel l'Auteur de la Vulgate a fait sa Traduction ? Le choix ne paroît pas difficile à faire. Il n'est pas facile de concilier la leçon de l'Hébreu, avec les autres endroits de l'Ecriture où il est parlé de cet évenement. Celle de la Vulgate au contraire s'y concilie parfaitement ; & si on réunit ce qu'on en lit au verset trente-deuxiéme du seiziéme chapitre des Nombres, au dixiéme ver

set du chapitre vingt-sixiéme du même Livre, & au sixiéme du onziéme chapitre du Deutéronome, une légere application suffit pour se convaincre que Coré fut consumé par le feu avec toute sa faction.

La différence que je viens de remarquer entre la Vulgate & l'Hébreu, me donne lieu de soupçonner qu'un [*khêth*] s'est glissé dans l'original au lieu d'un [*hê*-]; [*korâh*] signifie toit, maison, & ce sens convient bien en cet endroit : „ La terre „ les engloutit, leurs maisons, tous „ ceux qui étoient dedans, avec leurs „ effets. " Dathan & Abiron étoient sortis à la porte de leur Tente lorsque la terre s'ouvrir pour les engloutir; mais parce que Moïse avoit demandé à Dieu la punition de Dathan & d'Abiron, & de tout ce qui leur appartenoit; l'Ecriture dit „ que „ la terre les engloutit, leurs maisons, „ tous ceux qui étoient dedans & „ leurs effets. " Les Sçavans n'ignorent pas que la préposition qui est marquée en Hébreu par la lettre [*lâméd*] prend quelquefois le sens de celle que marque [*bê'th*] *in*, dedans, dans; mais ce n'est pas pour eux que j'écris, c'est pour de jeunes Religieux, de jeunes Ecclésiastiques, qui ne sçavent pas encore l'Hébreu aussi-bien que je souhaite qu'ils le sçachent dans la suite. J'ai donc crû qu'il ne seroit pas inutile d'indiquer à la marge quelques endroits de l'Ecriture (*a*) où cette préposition a le sens dans lequel je la prends ici. Les enfans de Coré ne périrent pas dans la sédition de leur pere. Cela est certain par l'onziéme verset du vingt-sixiéme chapitre des Nombres, & on en trouve encore (*b*) qui sous le régne de Josaphat louent le Dieu d'Israel avec les enfans de Caat. Les deux cents cinquante personnes de sa faction ne furent pas non plus engloutis avec Dathan & Abiron. C'est cependant ce qu'il faut dire, de la maniere dont on traduit (*c*) l'Hébreu; car le sens d'*omnes homines ad Korachum pertinentes*, présente naturellement cette idée. Si quelqu'un appartenoit à ce séditieux, c'étoient ses enfans. Ce n'est donc pas de lui que l'Ecriture dit que la terre engloutit tout homme à Coré, & l'on ne peut lui donner ce sens sans la faire assurer une chose dans un endroit & la nier dans un autre.

Si la Vulgate nous sert à expliquer le trente-deuxiéme verset du chapitre seiziéme des Nombres, & autorise le soupçon que nous avons de la méprise des Copistes, en transcrivant [*korahkh*] au lieu de [*korâh*], l'Hébreu, par une espèce de retour, rectifie ce qu'on lit au dixiéme verset du Chapitre vingt-sixiéme, selon cette Traduction. Dans la Vulgate, ce fut Coré que la terre dévora, au lieu que l'Hébreu porte : „ La terre les engloutit, & Coré périt dans l'assemblée, lorsque le feu consuma les deux cents cinquante personnes. La Vulgate a omis *illos* entre *devoravit* & Coré : omission qui applique le sens de *devoravit* à Coré, au lieu que c'est à Dathan, à Abiron qu'il se rapporte. Enfin, elle ne rend point la particule [*ou*] *ve* qui est entre *devoravit*, & Coré (*d*). Les Septante l'ont rendue par καὶ. La traduction eût mieux représenté le sens de ce verset, s'ils l'eussent rendue par ἅμα, mais : car cette particule a quelque fois ce sens, & c'est celui qui

(*a*) Genes. *chap.* 21. ℣. 2. Pseaume 15. ℣. 10. 1. Rois, *chap.* 18. ℣. 14.

(*b*) Paralip. *chap.* 20, ℣. 19.

(*c*) M. le Clerc.

(*d*) Salom. Glassius, *Philologia sacra*, pag. 1190.

lui convient ici. „ La terre les en- „ gloutir (Dathan & Abiron), mais „ Coré périt de la mort de ceux de „ sa faction, lorsque le feu consuma „ les deux cents cinquante person- „ nes. " L'ellipse ou la suppression d'un mot que demanderoit une expression complette, est une figure commune dans l'Ecriture; ainsi je suppose [*nâshâth*] ou un autre mot, qui signifie *il périt*, entre *devoravit* & Coré. Le contexte le demande. Car quel sens y auroit-il à dire: „ La „ terre les engloutit & Coré, dans „ la mort de ceux de sa faction (*a*), „ lorsque le feu consuma les deux „ cents cinquante personnes?

Dathan & Abiron n'avoient pas les mêmes vuës ni les mêmes motifs dans leur sédition, qu'avoit Coré. Ils étoient de la Tribu de Ruben, & ils prétendoient que comme il étoit l'aîné des enfans de Jacob, sa Tribu devoit avoir le commandement sur les autres. Coré étoit de celle de Lévi, & il croyoit en cette qualité, avoit autant de droit au Sacerdoce qu'Aaron. Moïse, qui vouloit satisfaire aux plaintes des séditieux en la présence de Dieu, avoit dit à Coré & à ceux de sa faction de se trouver le lendemain devant le Tabernacle. Ils s'y trouverent (*b*); mais Dathan & Abiron ayant refusé de s'y rendre, Moïse s'avança vers eux (*c*), & ayant prié le Seigneur de justifier sa conduite par un miracle éclatant, la terre s'ouvrit & les engloutit.

Cependant, Coré & ceux de sa faction offroient de l'encens à Dieu à la porte du Tabernacle. Moïse le leur avoit dit, & ils le faisoient, *quod cùm fecissent*, lorsqu'un feu du Ciel les consuma. C'est, ce semble, la manière la plus naturelle de concevoir comment cet évenement se passa. La terre engloutit Dathan & Abiron avec tout ce qui leur appartenoit (*d*), & un feu qui sortit du Tabernacle, consuma Coré & ceux de sa faction. Aussi, lorsque Moïse, pour faire sentir au peuple que Dieu ne laisse point le crime impuni, lui dit que la terre s'ouvrit pour engloutir Dathan & Abiron, & qu'il n'y joint point Coré, c'est bien probablement parce que son supplice fut différent de celui de ces séditieux (*e*). Le Seigneur dit à Moïse (*f*): „ Com- „ mandez au Prêtre Eléazar de pren- „ dre les encensoirs qui sont de- „ meurés au milieu de l'embrase- „ ment....... & après qu'il les aura „ réduits en lames...... qu'il les „ attache à l'autel, afin que les en- „ fans d'Israël ayent dans la suite „ un signe....... de peur qu'ils ne „ souffrent la même peine qu'ont „ souffert Coré & ceux de sa fac- „ tion (*g*). " Si la terre avoit englouti Coré avec Dathan & Abiron, son encensoir n'auroit point été avec ceux de sa faction lorsque le feu les consuma. Par conséquent les lames de cuivre que Moïse fit faire de ces encensoirs, & qu'il fit appliquer à l'autel des holocaustes, n'auroient pû être un monument qui transmît son châtiment à la postérité.

(*a*) Και Κορε εν τω θανατω της συναγωγης αυτου, & Coré dans la mort de ceux de sa faction.

(*b*) Nombr. *chap.* 16. ℣. 18.

(*c*) Ibid. ℣. 25.

(*d*) Deuteron. *chap.* 11. ℣. 6.

(*e*) C'est ainsi que l'Auteur du Pseaume 105. dit: *Aperta est terra & deglutivit Dathan, & operuit super congregationem Abiron.*

(*f*) Nombr. *chap.* 16. ℣. 36.

(*g*) Ibid. ℣. 40.

REMARQUE II.

De la manière dont Moïse fit écrire sur des baguettes le nom de ceux qui briguoient le Sacerdoce.

JOSEPH ne développe pas assez la manière dont Moïse exécuta l'ordre que Dieu lui avoit donné de faire écrire sur des baguettes le nom de ceux qui aspiroient au Sacerdoce, & de les mettre dans le Tabernacle. Comme la manière dont s'en explique l'Ecriture n'est point aussi sans difficulté, je vais tâcher d'expliquer celle dont le saint Législateur exécuta cet ordre. Je commence par paraphraser le second verset du chapitre dix-septiéme des Nombres. » Prenez d'eux une baguette, chaque Chef de famille en donnera » une. *Vous en recevrez* douze des » Princes des Tribus. Vous écrirez » le nom de celui *qui sera choisi* » *pour concourir à l'élection* sur la » baguette de sa Tribu. Vous écri- » rez de plus le nom d'Aaron sur » la baguette de sa Tribu. Car il y » aura une baguette pour chaque » Chef de Tribu. « Les Chefs de familles présenterent chacun au Philarque de leur Tribu, une baguette sur laquelle étoient écrits les noms de ceux de leur famille qui briguoient le Sacerdoce, & qui leur en paroissoient dignes. Les Princes des Tribus s'assemblerent, & de tous ces concurrens, ils en choisirent un par chaque Tribu ; & ayant écrit son nom sur la baguette de sa Tribu, ils les présenterent à Moïse, qui les déposa dans le Tabernacle.

Tous les noms de ceux qui prétendoient au Sacerdoce, ne furent pas écrits sur des baguettes, ni déposés dans le Tabernacle : cela eût été moralement impossible. Si, lors de la sédition de Coré, il y en eut de la seule Tribu de Lévi deux cents cinquante qui briguoient cette dignité, le nombre de ceux des autres douze Tribus qui y pouvoient prétendre quand Moïse la mit en quelque sorte au concours, dut être infini. De quelle grandeur auroit dû être une baguette sur laquelle on eût écrit les noms de tous ceux d'une Tribu qui auroient voulu concourir ? Dieu dit (*a*) qu'il choisiroit celui dont la baguette fleuriroit. Mais elle n'eût été à personne en particulier, si l'on conçoit que l'on avoit écrit le nom de tous les prétendans d'une Tribu sur une baguette. Elle auroit été également à tous ceux qui y auroient fait mettre leur nom ; & quand une de ces baguettes eût fleuri, combien auroit-il fallu de miracles, pour sçavoir en faveur de qui elle fleurissoit ? Autant de fois qu'il y auroit eu de noms écrits dessus. Mais si un miracle ne coûte rien à la puissance de Dieu, sa sagesse en est en quelque sorte avare, & elle ne permet que sa puissance en fasse, que lorsque la nécessité le demande.

Sans prétendre que la chose n'ait pû se passer autrement, la manière dont on la conçoit se concilie bien avec le verset sixiéme du même Chapitre ; & c'est le même sens, ce semble, mais un peu plus développé. » Moïse parla aux enfans d'Israël, & » tous leurs Chefs lui donnerent une » baguette pour chaque Chef, & » celle d'Aaron étoit au milieu de ces

(*a*) Nombr. chap. 17. ℣. 5.

» ces douze baguettes. « Selon l'Hébreu & les Septante, la verge d'Aaron étoit au milieu des douze. Il y en avoit douze ſans elle, ſelon la Vulgate; mais cela revient au même: Lévi faiſant encore une Tribu avec ſes freres, & y en ayant par conſéquent treize, à cauſe que les deux enfans de Joſeph en faiſoient chacun une. Pour marquer que la Tribu de Lévi concourut au Sacerdoce avec les autres, Moïſe remarque, qu'outre les baguettes des douze Tribus, Aaron ayant été élu dans la ſienne, ſa baguette fut avec, ou de plus que celles qu'il venoit de marquer. Aaron n'eut rien de particulier dans le concours: toute diſtinction eût été ſuſpecte, & on ne l'eût pas ſoufferte. Ainſi ſon nom fut écrit ſur une baguette, & préſenté avec les autres au Chef de ſa famille; & en ayant eu le ſuffrage, il fut remis aux Chefs des Tribus, qui l'ayant choiſi pour concourir à l'élection, l'écrivirent ſur la baguette de ſa Tribu, & la préſenterent à Moïſe pour être dépoſée dans le Tabernacle avec celles des autres Tribus, ſur chacune deſquelles étoit écrit le nom de celui qu'ils avoient élu.

REMARQUE III.

On tâche d'éclaircir ce que l'Ecriture & Joſeph diſent des Nazaréens.

LE Nazaréen s'abſtenoit de vin. La Loi qui le lui ordonne (*a*) ne marque point le temps que cette abſtinence devoit durer. Ainſi il ne dépendoit que de celui qui ſe conſacroit à Dieu d'en fixer le temps, plus ou moins long, ſelon qu'il le jugeoit à propos. Mais il étoit toujours ſenſé Nazaréen, juſqu'à ce qu'il eût accompli ce que la Loi ordonnoit de faire lorſqu'on ſortoit du Nazaréat. Il ſemble par ce que Joſeph raconte dans le ſecond livre de la Guerre des Juifs (*b*), que l'uſage l'avoit fixé à trente jours. Mais ce qu'il en dit, demande quelque petit éclairciſſement.

L'ancien Interprète, que ceux qui ont traduit cet endroit après lui, ont ſuivi, a rendu εὔχεσθαι par *orare*. Ce n'eſt pas ſon ſens en cet endroit. Les Septante s'en ſont ſervis pour rendre le mot Hebreu [*nâzár*], qui ſignifie s'engager, faire vœu; & c'eſt ce qu'il marque dans Joſeph. L'Auteur de la Note *Q.* voudroit qu'on lût τριῶν au lieu de τριάκοντα, trois jours au lieu de trente. Sa raiſon eſt que tous ceux qui vouoient le Nazaréat, pouvoient n'être pas en état de reſter trente jours à Jeruſalem. Mais outre qu'on étoit maître de ſe conſacrer à Dieu lorſqu'on le jugeoit à propos, on pouvoit le faire de manière à n'être obligé de reſter à Jeruſalem qu'autant qu'on y pouvoit reſter; & Joſeph ne dit pas que les Nazaréens fuſſent obligés d'y demeurer tout ce temps avant que de pouvoir ſe dégager de leur vœu. Sa penſée eſt que c'étoit la coutume chez les Juifs, lorſqu'ils ſe trouvoient dans les cas qu'il marque, de faire vœu de s'abſtenir de vin & de ſe faire faire les cheveux, avant que d'offrir les ſacrifices que la Loi ordonnoit d'offrir lorſqu'on ſortoit du Nazaréat.

Je ne trouve pas qu'on ait remarqué que ceux qui ſe conſacroient à

(*a*) Nombr. *chap. 6.*

(*b*) Chap. 15. numero 1.

Dieu pour un certain temps, & que l'Ecriture appelle Nazaréens, commençoient cet engagement par se faire faire les cheveux. Il ne seroit pas difficile de donner raison de cette cérémonie ; mais c'est d'en constater la pratique, dont il s'agit. Ce que saint Paul fit à Cenchrée, en s'embarquant pour la Syrie (*a*), en est la preuve. Un sçavant Interprète de l'Ecriture (*b*) dit que ce Saint » se „ trouvant éloigné de la Palestine, „ & ayant achevé le terme qu'il „ s'étoit prescrit par son vœu, se „ coupa les cheveux au Port de „ Corinthe ; qu'il y a bien de l'ap- „ parence qu'il vouloit par-là faire „ voir aux Juifs, que bien-loin de „ détruire la Loi & d'en prêcher „ l'abrogation, il la pratiquoit lui- „ même fort religieusement. « Rien au contraire n'eût donné à leur accusation une plus spécieuse apparence de vérité, que de faire de son autorité particuliére, hors de Jerusalem, ce que la Loi lui ordonnoit de faire à l'entrée du Tabernacle. Deux faits, que Joseph rapporte (*c*), justifient que la pratique étoit conforme à la Loi. Le premier est que, lorsque Florus traitoit si cruellement les Juifs à Jerusalem, Berenice, sœur du Roi Agrippa, y avoit voyagé pour s'acquiter d'un vœu qu'elle avoit fait à Dieu. Le second est ce qu'il raconte dans le dix-neuviéme livre de ses Antiquités Juives (*d*), du Roi Agrippa. Pour justifier l'éloge qu'il en fait, de n'avoir rien omis de ce que la Loi prescrit, après qu'il fut de retour de Rome, il ajoûte : » C'est pourquoi „ il obligea plusieurs Nazaréens à se „ faire couper les cheveux, « c'est-à-dire, à finir leur Nazaréat comme la Loi l'ordonnoit. Les Nazaréens n'étoient donc pas maîtres de finir leur engagement de leur propre autorité ; & par conséquent ce que saint Paul fit faire à ses cheveux en s'embarquant pour la Syrie, étoit, non pour finir le temps de son Nazaréat, mais pour entrer en cet état lorsqu'il s'embarquoit pour se rendre à Jerusalem, & y assister à une des fêtes qu'on alloit y célébrer.

Se faire faire les cheveux, & se les faire couper, n'est pas la même chose ; mais l'Hébreu ne paroît pas avoir de termes pour distinguer l'un de l'autre. J'ignore si les Juifs se les faisoient seulement faire lorsqu'ils se consacroient au Seigneur par le vœu de Nazaréen, ou s'ils se faisoient raser ; mais il est certain qu'ils faisoient l'un ou l'autre : car lorsqu'il étoit mort quelqu'un devant un Nazaréen, la Loi déclaroit que la consécration de sa tête étant souillée, il devoit se faire faire les cheveux, ou se les faire couper après s'être purifié de cette impureté ; & lorsqu'elle marque les animaux qu'il devoit immoler en sortant du Nazaréat, elle déclare qu'il doit se consacrer derechef au Seigneur, parce que, comme l'Hébreu s'exprime, cette impureté ayant fait tomber les jours de sa consécration, il la devoit recommencer, se couper les cheveux avant même que d'avoir offert le sacrifice prescrit pour expier cette impureté. Et lorsqu'il vouloit terminer sa consécration au Seigneur, il devoit lui offrir un sacrifice, se couper les cheveux, & les jetter dans le feu qui aura été mis sous le sacrifice des pacifiques.

(*a*) Act. Apost. *chap.* 18. ℣. 18.
(*b*) P. Calmet, *Act. Apost.* ibid.
(*c*) Guer. Juifs, liv. 2. ch. 15. n. 7. [illegible]
(*d*) Chap. 6. numero 1.

REMARQUE IV.

Rien n'oblige de ne pas entendre à la lettre la défense que Dieu fait de lui offrir le prix du chien. Ce que dit Joseph, qu'on ne doit point blasphemer les Dieux des Nations.

BOCHART s'est déclaré pour le sentiment de ceux qui croient que la Loi qui défend (*a*) d'offrir à Dieu le prix d'un chien, doit être entendue dans son sens propre (*b*) & naturel. M. le Clerc n'a point été touché de ces raisons : car il prétend que par le mot de *chien*, Moïse entend un garçon qui se prostitue. La fin du verset dix-huitiéme du vingt-troisiéme chapitre du Deutéronome paroît favorable à son opinion. Le chien étoit impur, selon la Loi, mais ce n'étoit qu'une impureté légale ; & le dérangement d'une personne du sexe qui se prostitue, est un péché contre les mœurs, & cependant la Loi paroît les mettre au niveau (*c*). Mais rien n'est plus commun, que de dire que deux choses sont bonnes ou mauvaises, sans leur attribuer le même degré de bonté ou de malice. C'est la pratique qui fixe le sens de la Loi. Les Juifs entendoient & pratiquoient à la lettre celle du verset qu'on vient de citer, de la manière dont Joseph l'explique, & on n'en peut donner d'autres raisons, sinon qu'ils l'avoient vû pratiquer ainsi à leurs peres.

On voit par Plutarque (*d*), que pour avoir de bons chiens, on faisoit couvrir les chiennes par de bons chiens, & qu'on donnoit de l'argent au maître, s'il ne vouloit pas le permettre sans récompense. Les Juifs pouvoient être dans le même usage. Mais comme l'argent provenu de ce commerce avoit quelque chose d'infame & de honteux, il eût été très-indécent de l'offrir au Seigneur. Ce qui semble décisif contre le sentiment de M. le Clerc & de quelques autres Sçavans (*e*) séparés de l'Eglise catholique, c'est que le crime de sodomie étant puni de mort dans la Religion Juive, il étoit inutile de défendre d'offrir au Seigneur l'argent gagné à cet abominable commerce : personne n'étant assez simple pour avouer que l'argent qu'il vouloit offrir à Dieu, étoit le prix d'un crime qu'il sçavoit être puni de la perte de la vie. C'est par la même raison, que la Loi ne défend pas de recevoir l'offrande de l'adultère. Car comme elle défendoit ce crime sous peine de mort, si ceux ou celles qui en étoient coupables, vouloient faire quelques présens au Temple, ils n'avoient garde de dire qu'ils étoient le prix de leurs désordres.

Joseph se trompe, l'Ecriture ne défend point de faire des imprécations contre les Dieux des Gentils. Mais il paroît que l'erreur lui étoit commune avec tous les Juifs de son temps. Car Philon (*f*) enseigne qu'on ne doit pas mal parler des Dieux étrangers, de peur que ce ne soit une occasion aux Gentils de blasphemer le vrai Dieu, & que le fidèle ne s'accoutume insensiblement à manquer de respect pour son nom. Ori-

(*a*) Deuteron. *chap.* 23. ỳ. 18.
(*b*) Bochart. *De animal.* Part. 2. liv. 2. chap. 56.
(*c*) *Abominatio est utrumque.*
(*d*) Vie de Licurgue.
(*e*) Guil. Selden. Act. Lipf. 1726. p. 46.
(*f*) Liv. 1. *De Monarch. De Vit. Mof.*

gene paroît n'avoir pas été éloigné de ce sentiment (*a*) : car Celse ayant objecté qu'il avoit entendu un Chrétien dire : „ Voilà que je suis devant „ la statuë de Jupiter, d'Apollon, „ ou de quelque autre Dieu, je „ l'outrage, je le maltraite, & il „ ne se venge pas de moi ; cet ancien Pere, répond : Celse ne fait pas „ attention, qu'entre les autres commandemens que l'Ecriture nous „ fait, elle dit, Vous ne parlerez „ point mal des Dieux. " Mais les mêmes termes ne sont pas toujours l'expression du même sentiment & du même motif. Joseph ne paroît avoir dit, que la Loi défendoit de mal parler des faux Dieux, que par lâcheté, & par un honteux ménagement pour les Payens. Origene ne fut jamais susceptible d'une semblable bassesse. On ne se borne pas toujours à exprimer l'idée simple & primitive de la chose dont on parle : on y joint souvent les sentimens d'estime ou d'aversion, de haine & d'exécration dont on est prévenu. Quand les Prophètes traitent les Dieux des Nations de bouë, de terre, de bois & de pierre, ils expriment simplement ce qu'ils sont, mais sans ces sentimens tumultueux de haine & d'exécration qui bouleversent l'ame, & lui font perdre cette tranquillité qu'un Chrétien doit toujours conserver. C'est dans ce point de vuë, qu'Origene dit que l'Ecriture défend de haïr & de blasphemer les faux Dieux, parce qu'ils sont l'ouvrage de Dieu, & qu'il n'est pas permis de maudire & de haïr ce qu'il ne hait pas lui-même (*b*).

M. l'Abbé Anselme (*c*) dit que Dieu ordonnoit de dépouiller les temples des faux Dieux. Ruiner, détruire & dépouiller les temples des Payens, n'est pas tout-à-fait la même chose. Dieu avoit ordonné de détruire ces temples, mais on ne voit pas qu'il ait permis de les piller. Ce que ce Sçavant ajoûte, „ que „ David ne feignit point d'employer „ l'or qu'il avoit pris au Dieu des „ Ammonites pour s'en faire une „ couronne, " n'est pas exact. Ce fut de la couronne de leur Roi qu'il se fit un diadême (*d*). Le P. Calmet, qui est du sentiment du sçavant Académicien (*e*), reproche à Joseph qu'il „ a voulu flatter les Romains, „ lorsqu'il dit, qu'il n'étoit pas permis aux Juifs de prendre les Dieux „ des Nations, ni de dépouiller leurs „ temples des présens qu'on y avoit „ faits. " Joseph ne parle pas de prendre les Dieux des Nations ; mais quand il le diroit, quelque mauvais motif qu'on lui impute, il ne rapporteroit que ce que Dieu défend au verset vingt-cinq du chapitre sept du Deutéronome, & au troisiéme du chapitre douze du même Livre. La défense est précise, & on en étoit bien convaincu du temps des Machabées, puisque l'on envoyoit au Temple douze mille dragmes d'argent (*f*), en expiation du péché de ceux qui, dans le pillage de Jamnia, avoient caché sous leurs habits quelques présens faits aux Idoles, *à quibus lex prohibet Judaeos*.

Le passage des Paralipomenes, que ces deux Sçavans alléguent pour justifier leur sentiment, peut se traduire aussi naturellement, pour le moins, *par* David prit la couronne

(*a*) Contr. Celf. liv. 8. pag. 770. Nov. Edit.
(*b*) Sagess. *chap.* 11. ℣. 25.
(*c*) 2. Dissert. sur les monumens qui ont servi, &c. *Mem. Acad. Inscript.* Tom. 6.
(*d*) Paralip. *chap.* 20. ℣. 2.
(*e*) P. Calmet, *Deuter. chap.* 7. ℣. 5.
(*f*) Machab. liv. 2. *chap.* 12. ℣. 40.

du Roi des Ammonites & se la mit sur la tête, que *par* David prit la couronne de Moloch : & c'est en effet le sens que les meilleurs Interprètes de l'Ecriture donnent à [*Melchom*] (*a*). Est-il croyable qu'un Prince aussi religieux que David, ait voulu transgresser une défense si précise, & décorer sa tête de la couronne de Moloch, tandis que Dieu lui ordonnoit de brûler les idoles des Payens, de ne point convoiter l'or & l'argent dont elles sont faites, & de ne s'en rien réserver ?

REMARQUE V.

Les Juifs payoient trois dîmes la troisiéme année, les deux ordinaires, & la troisiéme pour la veuve, l'orphelin, &c.

SELDEN, M. le Clerc, le P. Calmet, & quelques autres Sçavans (*b*) croient que les Juifs ne payoient que deux dîmes. La premiére aux Lévites, & la seconde pour les repas publics qu'on donnoit tous les ans à Jerusalem : qu'on n'en payoit point d'autre la troisiéme année ; mais que la dîme qui étoit affectée pour les repas publics, on l'appliquoit tous les trois ans aux besoins des pauvres, de la veuve & de l'orphelin.

Il est certain que Joseph a cru que les Juifs étoient obligés de payer chaque troisiéme année une dîme differente des deux qu'ils payoient tous les ans : & M. le Clerc convient qu'il ne pouvoit pas s'exprimer plus mal, s'il croyoit qu'on n'en payoit que deux, & que toute la difference qu'il y avoit entre la troisiéme & les deux précédentes, consistoit en ce que la dîme pour les repas publics étoit consacrée cette troisiéme année pour le soulagement des pauvres, des veuves & des orphelins. Quelques Rabbins peuvent être d'un sentiment contraire, & ne reconnoître que deux dîmes. Mais ils parlent d'un usage qu'ils n'avoient jamais vû, & qui ne se pratiquoit plus longtemps auparavant qu'ils écrivissent. Joseph avoit vû plusieurs fois payer les dîmes : il ne pouvoit ignorer comment cela se faisoit ; & ce seroit se rendre ridicule, que de prétendre qu'il s'est trompé, ou qu'il a voulu nous tromper. Les Juifs, si l'on veut, pouvoient ne pas bien entendre l'Ecriture, & se croire obligés de faire davantage qu'elle ne leur ordonnoit ; mais on ne peut pas disconvenir qu'ils payoient cette troisiéme dîme du temps de cet Historien, & c'est une forte présomption qu'ils l'avoient toujours payée. Car loin de s'imposer une nouvelle charge à laquelle nulle loi n'oblige, tous les peuples ne pensent au contraire qu'à se décharger de celles qu'ils sont obligés de porter.

Selden objecte que les deux dîmes que les Juifs étoient obligés de payer tous les ans, emportoient presque le cinquiéme de leur bien, & que s'ils avoient été obligés d'en payer encore une tous les trois ans, il ne leur en feroit pas resté suffisamment pour les besoins de la vie. Mais les difficultés générales ne détruisent pas un fait constaté par le témoignage d'un Ecrivain qu'on ne peut soup-

(*a*) Joseph le lui donne dans le récit qu'il fait de cet évenement dans le liv. 7. des *Antiq. Juiv.*

(*b*) Joh. Conr. Hottinger. comment. *de decim. Judæorum.* Leyde, 1713. 4°.

çonner, ni de s'être trompé, ni d'avoir voulu en impoſer au public. Les Juifs pouvoient ne payer la dîme, qu'après avoir retenu ce qu'il leur en avoit coûté pour labourer leurs terres & cultiver leurs fruits. Cette ſuppoſition, qui n'a rien que de vraiſemblable, ſatisfait pleinement à la difficulté du ſçavant Critique.

Suppoſons un Juif qui eût, tous frais faits, une terre qui valût mille livres de revenu. La dîme des Lévites le réduiſoit à neuf cents livres; celle des repas publics à huit cents dix: celle enfin qu'il étoit obligé de payer tous les trois ans pour le ſoulagement des pauvres, réduiſoit cette année ſon revenu à ſept cents vingt-neuf livres. Combien y a-t-il d'Etats dans l'Europe, dans leſquels un Particulier, qui auroit une terre d'un pareil revenu, ne jouiroit pas de ſept cents vingt-neuf livres de rente, après avoir payé les impoſitions royales, les redevances au Seigneur, la taxe pour les pauvres, & la dîme au Clergé, s'il eſt ſujet d'un Prince Catholique? Cependant on y vit, & aſſez à ſon aiſe, quand on aime le travail & qu'on eſt bon ménager. On doit de plus faire réflexion, que ſi l'on partage cette troiſiéme dîme ſur les deux qu'on payoit tous les ans pour faire une année commune, toutes charges acquitées, toutes impoſitions payées, il reſtoit plus de ſept cents quatre-vingt livres de revenu à un Juif qui jouiſſoit d'une terre de cent piſtoles de rente.

Quelque idée que les Proteſtans aient du Livre de Tobie, ils ne peuvent diſconvenir que ſon Auteur n'ait écrit avant la ruine de Jeruſalem, & par conſéquent dans un temps où l'on payoit encore les dîmes comme la Loi l'ordonnoit. Or, ce ſaint homme diſtingue tres-clairement trois ſortes de dîmes (*a*). „Je „donnois, dit-il, la dîme de tous „les fruits aux Lévites qui ſervoient „à Jeruſalem; je vendois la ſeconde, & j'allois tous les ans la dé+„penſer à Jeruſalem: pour la troiſiéme, je la donnois à ceux à qui „il convenoit, comme m'avoit or-„donné Debora, la mere de mon „pere." Tobie ne dit pas qu'il donnoit la troiſiéme année la dîme à ceux à qui elle appartenoit, mais la troiſiéme dîme. On pouvoit faire la troiſiéme année, dans le ſentiment de Selden, & des Sçavans qui l'ont embraſſé, un uſage particulier de la dîme affectée aux repas publics, & l'appliquer au ſoulagement des pauvres, des veuves & des orphelins; mais comme elle reſtoit toujours la même, on ne pouvoit pas l'appeller la troiſiéme dîme.

Le vingt-huitiéme verſet du chapitre quatorze du Deutéronome eſt déciſif, ſelon la Vulgate, en faveur d'une troiſiéme dîme; mais l'Hébreu & les Septante ne reconnoiſſent pas *aliam* devant *decimam*, qu'on lit dans cette verſion. Si cependant on lit avec quelque attention, mais ſans préjugé, les verſets vingt-deux & 28. de ce Chapitre, on reconnoîtra, ce ſemble, que ſi l'expreſſion de l'Ecrivain ſacré n'y eſt pas ſi développée que celle de Joſeph, elle indique également une dîme différente de celle qu'on payoit chaque année. Car ſi celle qui eſt commandée au verſet vingt-deux étoit la même que celle du vingt-huitiéme, pourquoi y reviendroit-il une ſeconde fois? Pourquoi dit-il (*b*): „Vous payerez la troiſiéme année

(*a*) Chap. 1. ℣. 7. καὶ τρίτην ἐδίδουν οἷς καθήκει. (*b*) Selon l'Hébreu.

» toutes vos dîmes cette année-là? " Si les Juifs n'étoient obligés que de payer deux dîmes, en satisfaisant à ce devoir la première & la seconde année, ils les payoient toutes aussibien que la troisiéme, s'ils n'en devoient pas payer alors une autre. Ils devoient manger la dîme qui leur est ordonnée au verset vingt-deux, dans le lieu que Dieu choisiroit pour qu'on l'y invoquât; pour celle du vingt-huitiéme verset, ils la devoient manger dans leur domicile avec l'orphelin, la veuve, l'étranger & le Lévite. Enfin, il faut faire violence à l'Ecriture, pour ne pas reconnoître au verset douze du vingt-sixiéme Chapitre, une troisiéme dîme, différente de celle qu'on payoit tous les ans. » Après que vous aurez » *achevé de payer* toutes vos dîmes, » vous donnerez la troisiéme année » la dîme aux Lévites, à l'étranger » & à la veuve, & ils mangeront » dans vos portes. « Dans le sentiment de ceux qui prétendent que la Loi n'ordonnoit aux Juifs que de payer deux dîmes, l'Ecriture les regarde dans ce verset comme n'en ayant encore payé qu'une: comment peut-elle donc dire: » Après que » vous vous serez acquités de toutes » vos dîmes? « Ils ne les avoient pas toutes payées, puisqu'ils devoient encore la seconde. Elle le peut très-naturellement, en reconnoissant que la Loi ordonnoit aux Juifs de payer tous les trois ans une dîme différente de celle qu'ils payoient toujours. » Quand vous aurez achevé „ de payer toutes vos dîmes, *toutes* „ *celles que vous payez annuellement*, „ vous donnerez la troisiéme année „ la dîme aux Lévites, à l'étranger „ & à la veuve.

REMARQUE VI.

Sur ce que Joseph dit des Mariages dans le numero vingt-troisiéme.

PHILON reconnoît (*a*) qu'on ne devoit pas empêcher une personne du sexe qui avoit vécu dans le désordre, mais qui s'en étoit retirée, de se marier lorsqu'on la recherchoit, pourvû que ce ne fût pas à un Prêtre. Joseph ne dit point *tout le contraire*, comme l'en accuse un Sçavant Interprète (*b*) de l'Ecriture; mais il ne s'exprime pas si bien. La Traduction de M. d'Andilly est favorable à l'accusation, mais on doit traduire: » De plus, „ on n'épousera point une courti-„ sane. « Quelque légere que paroisse la différence, elle fait tomber la défense, non sur la personne du sexe, mais sur l'homme, & donne lieu de présumer avec beaucoup de vrai-semblance, que Joseph regarde la courtisane comme continuant dans son désordre, & que c'est dans ce point de vuë qu'il dit qu'il n'est pas permis à un Juif de l'épouser. Ce qu'on lit dans le Prophète Osée, fait voir que ces sortes de mariages n'étoient défendus aux Juifs par aucune Loi. Si l'on prend dans le sens propre l'ordre que Dieu donne au Prophète d'épouser une débauchée & d'en avoir des enfans, il est certain que la Loi ne le défend pas, lorsque ces personnes ont renoncé à leurs désordres & se sont converties. Car immuable par son essence, il ne peut pas commander ce qu'il

(*b*) *De Monarc.* liv. 2. pag. 826. *a. b.*

(*b*) P. Calmet, *Deuter. chap.* 23. ỳ. 18.

a défendu comme mauvais. La preuve conserve également sa force, si l'on prétend que ce mariage avec une débauchée n'est qu'une figure dont le Prophète eut ordre de Dieu de se servir, pour dire aux Juifs que toutes les idolatries ausquelles ils se livroient, & que l'Ecriture représente ordinairement sous le symbole de fornications, n'empêcheroient point son infinie miséricorde d'être encore l'époux d'Israel & de lui donner des enfans, s'ils renonçoient à leurs désordres & s'ils retournoient sincérement à lui : car il n'est pas de la sagesse de Dieu de donner une instruction à son peuple sous le symbole d'une action qu'il auroit défendue comme mauvaise.

Il semble que ce soit de même faute plutôt de se bien expliquer dans Joseph, qu'erreur dans ce qu'il avance qu'un Juif ne devoit pas épouser une esclave : car une prisonnière de guerre, étant esclave de celui dans la puissance duquel elle étoit tombée, & la Loi lui permettant de l'épouser, il n'étoit pas défendu en général aux Juifs d'épouser des esclaves. Mais il regarde l'esclave dans le point de vuë que nous venons de voir qu'il regardoit une débauchée. Il la suppose dans un esclavage dont elle ne pouvoit sortir, soit que celui qui la recherche ne soit pas en état de la racheter, soit que son maître ne veuille pas lui rendre sa liberté. Encore est-il certain, par le quatriéme verset du chapitre vingt-huitiéme de l'Exode, qu'un Juif esclave pouvoit se marier avec une esclave. Mais peut-être que les Juifs ne regardoient pas cet engagement comme un véritable mariage, & que ce n'étoit selon eux qu'une espèce d'union politique, qui ne devoit subsister qu'autant que duroit l'esclavage de celui qui la contractoit. D'ailleurs, Joseph parle de personnes libres, & la Loi, ou un usage qui avoit force de loi, pouvoit leur défendre ce qu'elle permettoit aux Juifs esclaves.

REMARQUE VII.

Ne doutoit-on plus du temps de Philon & de Joseph, que le divorce ne se pût faire pour les moindres causes ?

UN sçavant Interprète de l'Ecriture prétend (*a*) » que du temps » de Joseph & de Philon, on ne » doutoit plus que le divorce ne se » pût faire pour les moindres causes. « On ne peut disconvenir que plusieurs Juifs ne portassent bien loin, du temps de ces deux Auteurs, le relâchement sur les raisons qu'un mari pouvoit alléguer du divorce qu'il faisoit avec sa femme : mais on leur fait dire quelque chose de plus qu'ils ne disent. Dire que les Juifs pouvoient répudier leurs femmes pour les moindres causes, ou pour quelque cause que ce fût, καθ' ἃς δηποτοῦν αἰτίας (*b*), paroît être la même chose en général ; mais il est très-different dans l'application qu'en fait Joseph. Son dessein n'est pas d'examiner la validité ou la frivolité des causes qu'un mari peut apporter du divorce qu'il fait avec sa femme, mais de faire connoître que quelles qu'elles puissent être, la Loi lui ordonne de lui donner un acte, par lequel il

(*a*) Dissert. sur le Divorce, pag. 28.

(*b*) Καθ' ἣν ἂν τύχῃ πρόφασιν. Philon.

s'oblige

s'oblige de ne la jamais reprendre. „ Un mari qui veut se séparer de „ sa femme, quelque raison qu'il „ ait, car il peut y en avoir plusieurs, doit s'engager par un acte „ à ne la reprendre jamais. « C'est comme s'il disoit : Quelques motifs que puisse avoir un mari de répudier sa femme, bons ou mauvais, la Loi ne regle rien là-dessus en particulier; mais à l'égard d'un acte de divorce, elle ordonne qu'il en donne un à sa femme, lorsqu'il la répudie. Un Historien Juif, qui rapportoit qu'un mari qui se séparoit de sa femme étoit obligé de lui donner un acte de divorce, ne pouvoit pas marquer les raisons qui le rendoient légitime; la Loi qui le permettoit, ne les marquant pas, & se contentant de dire : „ S'il en conçoit ensuite „ du dégoût, pour quelque chose „ indécente. " (*a*) Il ne pouvoit s'exprimer autrement, qu'en disant pour quelque cause que ce soit que la Loi renferme sous le terme général d'*indécente* de *malhonnête*. Je me contente d'indiquer à la marge l'endroit où se trouve le passage de Philon (*b*) : si l'on se donne la peine de le consulter, on trouvera qu'il n'en dit pas davantage que Joseph.

Il y a toujours eu des personnes dans toutes les Religions, qui réglent leur conduite, plutôt sur ce qui flatte leurs passions, que sur ce que la Loi ordonne. Le nombre en étoit grand sans doute chez les Juifs, du temps de Jesus-Christ, mais le désordre n'étoit pas général; & Dieu s'étoit réservé un certain nombre de gens de bien, qui ne fléchissoient pas le genou devant l'idole de leurs passions, & qui ne portoient pas la tolérance du divorce à un excès que l'Eglise catholique condamne avec beaucoup de raison. C'est ce qu'on infére de la demande insidieuse que les Pharisiens font à J. C. (*c*) *Si licet homini dimittere uxorem quâcumque ex causâ?* Le piége qu'ils tendent au Sauveur du monde, ne peut avoir lieu que dans le partage de sentimens sur cette matiére. De même qu'ils n'auroient point demandé à Jesus-Christ s'il étoit permis de payer le tribut à César, si toute la Nation se fût réunie à croire qu'il lui étoit dû. Si ce partage donne lieu aux Pharisiens de tâcher de surprendre le Sauveur du monde, il est en même temps une preuve qu'on ne peut pas dire que „ du temps de „ Philon & de Joseph, on ne dou- „ toit plus que le divorce ne se pût „ faire pour les moindres causes.

REMARQUE VIII.

En général, l'esclavage chez les Juifs étoit de six ans.

UN sçavant Interprète (*d*) après avoir remarqué que quelques Rabbins enseignent que les esclaves Juifs devoient servir six ans accomplis, ajoûte, que nos plus habiles Commentateurs croient que l'année Sabbatique leur rendoit la liberté, quelque temps qu'ils eussent servi. Le fait est étranger à une traduction de Joseph, mais il ne l'est pas d'examiner quel est son sentiment.

Comme la Loi ne régloit rien par

(*a*) Ἀσχήμον πρᾶγμα, Septante [nghérvoudth-d.ibâr,] chose indécente, honteuse, malhonnête. *Deuter. chap.* 23. ỳ. 14.

(*b*) *De Legib. special.* pag. 781. *a. b.*

(*c*) S. Matth. *chap.* 19. ỳ. 3.

(*d*) P. Calmet, *Exod. chap.* 21. ỳ. 2.

rapport à un Juif qui vendoit sa liberté, il rentroit dans le droit naturel. Ainsi il pouvoit disposer de sa liberté pour le temps qu'il jugeoit à propos. La difficulté ne peut donc regarder qu'un Juif, qui, pour avoir volé ou avoir commis d'autres crimes, ou ne pas pouvoir payer ses dettes, avoit été condamné à perdre sa liberté : il la recouvroit au temps du Jubilé (*a*), indépendamment du temps qu'il l'avoit perdue. Joseph le reconnoît (*b*) après l'Ecriture ; mais il ne reconnoît pas un semblable privilége dans l'année Sabbatique. Pourquoi cela ? Sinon parce que l'année du Jubilé rendoit la liberté à tous les esclaves, & qu'ils ne la recouvroient en tout autre temps qu'après six ans de service. Car la manière dont il rapporte la Loi qui ordonne qu'un Juif qui avoit été vendu pour esclave à un de ses concitoyens, le servît six ans, fait voir que c'étoit non à l'année Sabbatique, mais au nombre des années qu'il avoit servi, qu'il croyoit qu'il dût le recouvrement de sa liberté. „ Qu'un Juif (*c*) vendu pour esclave „ à un de ses concitoyens, le serve „ pendant six ans, mais qu'il soit „ mis en liberté la septiéme année. " Il ne dit pas qu'il serve jusqu'à l'année Sabbatique, ni que cette année lui rende sa liberté ; mais qu'il serve six ans, & qu'il recouvre sa liberté la septiéme année.

Hérode pour purger son royaume, de voleurs qui y faisoient beaucoup de désordres, ordonna qu'on vendît tous ceux dont on pourroit se saisir, pour esclaves aux Gentils. L'ordre, selon Joseph (*d*), étoit injuste, parce qu'il condamnoit les voleurs à un esclavage perpétuel, au lieu que la Loi ne les condamnoit qu'à servir six ans. Il n'en eût pas fait sentir toute l'injustice, s'il eût cru qu'un Juif condamné à perdre sa liberté la recouvroit l'année Sabbatique indépendamment du temps qu'il auroit servi : car pouvant la recouvrer, dans ce sentiment, six mois, trois même après l'avoir perdue, l'injustice eût été plus grande de l'en priver pour toujours, que s'il n'eût pû la recouvrer qu'après six ans de service en qualité d'esclave.

Philon n'a pas sçû plus que Joseph, que l'année Sabbatique pût abbréger le temps de l'esclavage d'un Juif qui y étoit condamné pour quelque crime, ou pour ne pas pouvoir payer ses dettes. Mais pour ne pas entrer dans un détail qui seroit étranger à l'Historien Juif, je me contente d'indiquer à la marge les endroits où il exprime son sentiment (*e*). Ces deux Auteurs n'ont pû ignorer quel étoit l'usage de leur Nation, par rapport à ceux de leurs concitoyens qui avoient été condamnés à l'esclavage. Ils pouvoient avoir eu l'un & l'autre des Juifs pour esclaves. Ainsi, si leur réunion dans le même sentiment n'est pas absolument une preuve que tel soit le sens de la Loi, c'en est une que telle en étoit la pratique de leur temps. Mais cet usage n'étoit-il point fondé, non sur ce que la Loi ordonnoit, mais sur la dureté du riche, qui se décidoit plutôt sur ce que son avarice lui conseilloit, que sur ce que Dieu avoit ordonné ? Les versets second & douze des

(*a*) Lévit. *chap.* 25. ℣. 54.
(*b*) Antiq Juiv. liv. 3. ch. 12. num. 3.
(*c*) Chap. 8. num. 28.
(*d*) Antiq. Juiv. liv. 16. ch. 1. num. 1.
(*e*) *De Charit.* pag. 708. *a. b. De septenn. & fest.* pag. 1180. *c. d.* 1182. *c.*

chapitres vingt-uniéme de l'Exode, & quinziéme du Deutéronome, ne donnent pas lieu de le soupçonner : mais je finis par cette seule réflexion. L'Ecriture avertit (*a*) ceux qui auroient acheté des Juifs pour esclaves, que l'année du Jubilé les rendoit de plein droit libres. L'avertissement est plein d'équité ; mais il eût été également nécessaire pour l'année Sabbatique, si elle eût eu aussi le droit de faire finir leur esclavage. Cependant elle n'en parle point. Il est vrai que l'avertissement regarde un étranger qui se seroit établi dans la Judée : mais s'il étoit de la justice de le prévenir que l'esclavage d'un Juif ne pouvoit être à vie, qu'il finissoit de plein droit à l'année du Jubilé ; il l'étoit encore bien davantage de ne lui pas laisser ignorer que l'année Sabbatique lui rendoit également sa liberté (*b*). Car comme cette année revient bien plus souvent que celle du Jubilé, il eût souffert un bien plus grand tort, si croyant acheter un esclave à vie, il eût été obligé de lui rendre sa liberté après trois ans, deux ans, peut-être six mois, toujours avant sept ans.

REMARQUE IX.

Sur ce que Joseph dit de la mort de Moïse.

JOSEPH & Philon ont cru que ce que l'Ecriture dit de la mort de Moïse, étoit l'ouvrage de ce grand homme même. Ce sentiment paroît si absurde à M. le Clerc, qu'il déclare que quiconque le soûtient après avoir lû ce qu'en dit l'Ecriture, ne mérite pas qu'on en raisonne avec lui. Mais si sans raisonner on pouvoit demander au sçavant Critique : prévoir sa mort & en écrire les circonstances, . est-ce un plus grand miracle que ceux que Moïse a faits en Egypte ? Dieu avoit fait de bien plus grandes choses en sa faveur, que de lui réveler l'heure & les circonstances de sa mort, & on ne voit rien qui répugne, qu'il ait écrit ou fait écrire par Josué ou par Eléazar, ce qui alloit lui arriver, convaincu qu'il ne pouvoit manquer d'arriver, Dieu le lui ayant révelé.

Quand ce qui est dit à la fin de ce Chapitte, que personne n'avoit connu jusqu'à ce jour l'endroit où Moïse avoit été enterré, ne seroit pas de ce saint homme, ce ne seroit pas une preuve que ce qui y est rapporté de sa mort n'est pas de lui. Je ne sçai si ce Sçavant avoit bien étudié cette expression, ***jusqu'à ce jour***, dont l'Ecriture se sert en quelques endroits. Il semble qu'elle n'y signifie pas toujours jusqu'aujourd'hui, mais qu'elle n'y est quelquefois qu'une simple négation que la chose dont il s'agit ait été faite ou sçue, sans déterminer jusqu'à quel temps elle ne l'a pas été. Ainsi l'on pourroit traduire : „ Et personne ne „ connut l'endroit où il fut enterré. "

Ou il manque quelque chose après αφανιζεται, ou Joseph ne croyoit pas que Moïse eût été enterré. M. d'Andilly traduit ce mot, par, il fut transporté dans une vallée. Mais je ne sçache pas qu'αφανιζομαι soit suscep-

(*a*) Lévit. *chap.* 25. ℣. 54.

(*b*) Que chacun renvoye son frere qui est Hébreu, qui lui aura été vendu ; qu'il le renvoye libre après qu'il l'aura servi pendant six ans. *Jerem.* chap. 34. ℣. 14.

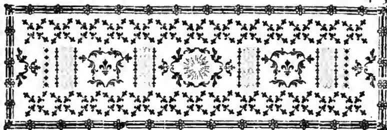
tible de ce ſens. L'Ecriture dit : „ Il „ mourut par l'ordre de Dieu , & „ il l'enterra dans un vallon du pays „ de Moab , mais nul homme n'a „ connu juſqu'aujourd'hui le lieu où „ il a été enterré. “ La fin de ce verſet m'arrête , & elle ne paroît pas faite pour ce qui précede. Ce vallon ne pouvoit pas être ſi grand , qu'avec un peu de temps & de patience on ne pût découvrir l'endroit où ce ſaint corps avoit été dépoſé. Et ſi l'intention étoit , comme ſemble l'indiquer le dernier membre de ce verſet, qu'on ignorât où il repoſoit, le premier membre devoit-il dire que c'étoit dans une vallée du pays de Moabites, vis-à-vis de Bephogor ? [*kâdár*] (*a*) & [*kâbár*] ſont ſi peu différents l'un de l'autre, que le Copiſte qui avoit tranſcrit le mſ. de la Bible dont Joſeph ſe ſervoit, avoit pû très-facilement écrire le premier pour le ſecond. Cette leçon applanit ce qui me fait peine dans ce verſet. Car on pourroit traduire : Il fut couvert, il fut voilé, il diſparut dans un vallon du pays de Moab, vers Bephogor. Mais c'eſt aux Sçavans à décider ſi elle eſt préférable à celle que portent nos Bibles Hébraïques. Le démon voulut ſe rendre maître du corps de Moïſe (*b*) ; mais ſaint Michel, qui prévoyoit le mauvais uſage qu'il en vouloit faire, l'en empêcha. Il ſemble que le meilleur moyen d'arrêter ſon mauvais deſſein, eût été de lui cacher où l'on mettoit ce ſaint corps, & on le lui dit.

J'ai cru rendre plutôt la penſée de Joſeph, que ſon expreſſion. Il dit que Moïſe avoit lui-même écrit qu'il étoit mort, pour prévenir quelque faute dans laquelle le peuple auroit pû tomber. Il n'en eût aſſurément point fait en croyant „ qu'il eût été, „ encore vivant, ravi dans le ciel à „ cauſe de l'éminence de ſa vertu. [*M. d'Andilly.*] On avoit alors ce ſentiment d'Enoch, & ont l'eut dans la ſuite d'Elie, ſans qu'on fît rien qui méritât d'être condamné. Joſeph ne feroit-il point alluſion à l'apothéoſe des Romains, & ſa penſée ne ſeroit-elle point que les vuës de Moïſe avoient été d'empêcher qu'on ne crût qu'il ne ſe fût réuni à la Divinité, & qu'il étoit devenu ce que les Romains croyoient ou faiſoient ſemblant de croire, que leurs Empereurs devenoient après leur mort ?

(*a*) *Obnubilor, obſcuror.*

(*b*) Epître ſaint Jude, ℣. 9.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE CINQUIÉME.

CHAPITRE I.

I. APRE'S que Moïse fut sorti de ce monde, ainsi que je viens de le rapporter, & que Josué lui eut rendu les devoirs que sa piété & sa reconnoissance demandoient; le temps commençant à modérer l'affliction du peuple, il lui ordonna de se tenir prêt à marcher. Il envoya auparavant quelques personnes à Jericho pour reconnoître les forces de ses habitans & leurs dispositions. Cependant il fit décamper l'armée pour se mettre en état de passer le Jourdain quand il conviendroit, & il assembla les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de celle de Manassé. On leur avoit permis de s'établir dans le pays des Amorrhéens, qui fait la septiéme partie de celui de Canaan. Le motif de les assembler étoit de les faire ressouvenir des engagemens qu'ils avoient pris avec Moïse, & de les presser, par l'attachement qu'ils devoient avoir pour lui, & que sa mort ne devoit pas affoiblir, de se prêter avec zéle à ce qu'on leur commanderoit pour le bien de la Nation. Ces Tribus obéïrent, & Josué en ayant engagé cinquante mille hommes (*a*), il partit d'Abila pour se rendre sur les bords

An du monde. 2553. Josué envoie reconnoître Jericho, & se prépare à passer le Jourdain.

(*a*) Josué, *ch.* 4. ℣. 13. *Quadraginta pugnatorum millia.* L'Hébreu environ 40 mille.

du Jourdain, qui en est éloigné de soixante stades.

Rahab reçoit & sauve les envoyés de Josué.

II. Ceux que Josué avoit envoyés à Jericho, revinrent bien instruits de l'état de cette Ville; comme on ne les connoissoit pas, ils l'examinerent sans crainte, remarquerent les endroits foibles de ses murailles, & celles de ses portes que des troupes pouvoient plus facilement forcer. Ceux qui les voyoient n'y faisoient aucune attention, & croyoient que l'application avec laquelle ils examinoient tout, n'étoit qu'une simple curiosité d'étrangers, qui cherchent à s'instruire de ce qui est dans la ville où ils se trouvent, sans soupçonner qu'ils fussent venus pour la reconnoître. Ils se retirerent lorsque le soir approcha, pour souper dans une auberge qu'on leur avoit indiquée, & qui étoit proche des murs de la ville. Ils ne pensoient plus qu'à s'en retourner, lorsqu'on dit au souper du Roi, qu'on avoit vû quelques Hébreux examiner la ville; qu'ils étoient chez l'Aubergiste Rahab (*a*), & qu'ils faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour n'être point découverts. Sur cet avis, le Roi envoya des Officiers pour les prendre & les lui amener, afin de pouvoir tirer d'eux, par la question, le motif de leur voyage. Rahab qui en fut avertie, les mena sur la terrasse de sa maison (*b*), où elle les cacha sous des bottes de lin qu'elle y avoit mises à sécher. Elle avoua aux Officiers du Roi que quelques étrangers qu'elle ne connoissoit point avoient soupé chez elle, mais qu'ils s'en étoient allés un peu avant le soleil couché; que si la Ville soupçonnoit quelque mal d'eux, & s'ils étoient venus avec de mauvais desseins contre le Roi, on pouvoit courir après, & qu'on les attraperoit sans peine. Ces Officiers trompés par l'Aubergiste, prirent le chemin par lequel ils crurent que les envoyés de Josué devoient s'en retourner, & celui sur-tout du Jourdain; mais comme ils n'en apprenoient aucunes nouvelles, ils jugerent inutile de se fatiguer davantage.

Lorsque l'émotion que cet avis avoit causée fut passée, Rahab les fit descendre, & leur dit le danger qu'elle avoit couru pour

(*a*) Voyez Remarque I.

(*b*) Les Editions qui ont précedé celle de M. Havercamp, lisoient τειχει le mur, au lieu de τεγει la terrasse. La faute étoit sensible, & ce Sçavant a eu raison de la corriger. Si l'élégant Traducteur ne s'en appercevoit pas, il devoit au moins ne pas faire signifier *au long* à la proposition επι, sens que j'ai peine à croire qu'elle ait jamais eu. Il l'eût trouvée rendue par *super* dans l'ancien Traducteur, s'il s'étoit donné la peine de le consulter.

les conserver ; » que si l'on avoit découvert qu'elle les cachoit, » non-seulement le Roi l'eût fait mourir, mais qu'il eût exterminé toute sa famille ; qu'elle les prioit de s'en ressouvenir, » lorsqu'après avoir conquis le pays de Canaan ils seroient en » état de lui tenir compte du service qu'elle venoit de leur rendre : elle leur permit de s'en retourner, mais auparavant, elle » les fit jurer qu'ils la conserveroient avec toute sa famille, » quand ils détruiroient la Ville & en égorgeroient les habitans, ainsi que Dieu lui avoit fait connoître qu'ils l'avoient résolu. « Les envoyés lui répondirent qu'ils sentoient toute la grandeur de l'obligation qu'ils lui avoient, lui protesterent avec serment qu'ils lui donneroient dans la suite des preuves de leur reconnoissance : ils lui recommanderent de ne pas manquer, lorsqu'elle verroit la Ville près d'être prise, de ramasser tous ses effets dans sa maison, d'y rassembler toute sa famille ; & de mettre des bandelettes (*a*) rouges à sa porte, afin que leur Géneral reconnoissant sa maison à cette marque, défendît qu'on y fit aucun dommage. » Nous sommes, lui ajoûterent-ils, trop intéressés à votre conservation, » pour ne pas vous prévenir ainsi. Et si quelqu'un de votre famille meure dans le combat, ne nous en faites pas un crime ; nous prions Dieu, que nous prenons à témoin de nos » promesses, de ne nous pas punir comme parjures. « Ils se laisserent ensuite couler le long des murs par le moyen d'une corde, & ils s'en allerent. De retour au camp, ils rendirent compte à Josué de leur voyage ; le Géneral communiqua au Grand-Prêtre Eléazar & au Senat, les engagemens que ces envoyés avoient pris avec Rahab, & ils furent confirmés.

III. Cependant Josué étoit dans quelque inquiétude sur la difficulté de passer le Jourdain : ce Fleuve remplissoit pour-

(*a*) Avant que de condamner Joseph d'avoir dit que Rahab mit à sa porte un habit rouge, *vestem coccineam*, comme le fait un sçavant Annaliste *, l'équité vouloit qu'il ne s'en rapportât pas à une Traduction, mais qu'il examinât si φοινικίδες, dont il se sert pour signifier ce que cette charitable Aubergiste mit à sa porte lorsque les Israëlites prirent Jericho, ne peut point marquer un morceau d'étoffe rouge, bandes ou ruban. On traduit ordinairement le mot Hébreu par *cordon rouge* ; mais un simple cordon eût pû n'être pas remarqué dans le tumulte d'une ville prise d'assaut. Aussi de sçavants Interprètes croient que Rahab mit quelque chose de plus remarquable, sans cependant pouvoir déterminer si ce fut un simple morceau d'étoffe, ou de larges bandes rouges.

* *Salien ad Ann. 2584.*

lors la large étenduë de son lit (*a*) : on n'y avoit point encore construit de ponts sur lesquels on pût le traverser ; & s'il entreprenoit d'y en jetter un de batteaux, les ennemis ne devoient pas manquer de l'en empêcher : d'ailleurs les batteaux même lui manquoient, mais Dieu l'assura qu'il abbaisseroit les eaux du fleuve, & le mettroit dans l'état convenable à l'exécution de son projet. Il demeura donc deux jours sur ses bords (*b*), après lesquels il le fit passer à son armée & à tout le peuple.

Passage du Jourdain.

Les Prêtres ayant l'Arche avec eux marchoient devant : les Lévites portant les vases nécessaires pour les sacrifices, les suivoient ; venoit ensuite le peuple selon le rang que tenoit chaque Tribu, & on avoit mis au milieu les femmes & les enfans, de peur qu'il ne leur arrivât quelque accident. Les Prêtres, qui y étoient entrés les premiers (*c*), sentirent bientôt qu'il étoit devenu guéable, & que le peu d'eau qui couloit étant trop foible pour soulever & agiter le gravier de son fond, il devoit être par-tout égal & solide. Ainsi, tout le peuple voyant que le Fleuve étoit dans l'état où Dieu avoit promis de le mettre, il le passa sans rien craindre, les Prêtres restant dans le milieu de son lit jusqu'à ce que tout le monde fût arrivé de l'autre côté du rivage, qu'ils gagnerent ensuite eux-mêmes. Les eaux du Fleuve reprirent alors leur cours, & son lit reparut aussi plein qu'il l'étoit auparavant.

IV. Les Israëlites s'étant avancés à cinquante stades dans les terres, camperent à dix de Jericho. Lorsqu'on passoit le fleuve, les Chefs des Tribus avoient, par l'ordre qu'en avoit donné le Prophète, pris chacun une pierre, & Josué se servit de ces pierres pour en élever un (*d*) autel à Dieu, qui fût un monument éternel que les eaux s'étoient retirées pour laisser passer

(*a*) Le Jourdain a environ soixante pieds de large, & n'est nullement guéable, & trente-trois ou trente-quatre lieues de longueur. *Maundrel.* Voyage, &c. pag. 138.

(*b*) Voyez Remarque II.

(*c*) *Cùm ingressi fueritis ad extremitatem aquæ Jordanis, state in ea.* Josué, chap. 3. ℣. 8. selon l'Hébreu.

(*d*) Selon l'Ecriture, Josué ordonna qu'on laissât dans le lit du Jourdain douze des pierres sur lesquelles les pieds des Prêtres qui portoient l'Arche étoient posés tandis que les Israëlites passoient. On en prit douze autres, qu'on porta * dans le lieu où les Israëlites allerent camper. Joseph ne dit rien des premiéres, & c'est probablement des derniéres, qu'il dit qu'on éleva un autel au Seigneur. Quoique l'Ecriture ne fasse pas mention expresse d'autel, elle le dit conséquemment ; car ces pierres furent portées à Galgala, où on célebra la Pâque.

* *Josué, chap.* 4. ℣. 8. *chap.* 5. ℣. 10.

le

le peuple de Dieu. Il lui offrit des sacrifices sur cet Autel, & il célébra la Pâque en ce lieu. Le peuple se trouva alors dans une aussi grande abondance des choses nécessaires à la vie, qu'il en avoit manqué par le passé. Les grains étoient murs dans le pays de Canaan, & il fit le dégât par-tout. Ce fut alors que la manne dont ils s'étoient nourris pendant quarante ans, cessa de tomber.

V. Comme les Cananéens ne faisoient aucun mouvement, & qu'ils se tenoient tranquiles derrière leurs murailles, Josué résolut de les assiéger. Le premier jour de la Fête (*a*) les Prêtres porterent l'Arche, qu'un corps de troupes accompagnoit pour la couvrir. Les Prêtres qui marchoient devant, sonnoient de sept trompettes, inspiroient du courage au peuple, & suivis des Anciens, faisoient le tour de la ville. Ils se contentoient de sonner de la trompette sans faire autre chose, & ils retournoient ensuite dans le camp. Ils firent la même chose pendant six jours, & Josué ayant assemblé le peuple le septiéme, il leur dit » que Dieu alloit leur livrer la ville, & qu'ils en seroient » maîtres ce jour-là; que les murs tomberoient sans qu'ils fus» sent obligés de se donner aucun mouvement pour les ren» verser: il leur ordonna de tuer tout ce qui se présenteroit à » eux, sans que la fatigue, la compassion, ou un desir incon» sidéré du pillage pussent les retenir, & faciliter aux enne» mis les moyens d'échapper au fil de leur épée; d'extermi» ner tout ce qui avoit vie, sans rien réserver; d'apporter » l'or & l'argent qu'ils trouveroient, pour être offerts à Dieu » comme les prémices de la premiére Ville qu'ils prenoient *après avoir passé le Jourdain*; de conserver seulement Rahab & toute sa famille, comme les Envoyés l'avoient promis avec serment. Il mit ensuite l'armée en bataille & il s'avança vers la ville.

VI. Les Prêtres avec l'Arche en firent encore le tour, sonnant de la trompette, excitant tout le monde à bien faire. Après qu'ils l'eurent fait sept fois ils se reposerent un peu, & les murailles tomberent, sans que les Israëlites fissent aucun effort ou se servissent d'aucunes machines pour les détruire. Ils se jetterent alors dans la ville, où ils mirent tout à feu & à sang.

(*a*) L'Ecriture ne dit point que ce fût un jour de fête que les Prêtres firent le tour de Jericho.

VII. La chute surprenante de ces murs avoit jetté une telle épouvante dans l'esprit des habitans, qu'ils n'eurent pas le courage de se défendre. Ils se laissoient égorger dans les rues & dans les maisons, & on ne faisoit quartier à personne, pas même aux femmes & aux enfans. La ville étoit remplie de morts, & personne n'échappa au tranchant de l'épée des vainqueurs. On y mit le feu & à tous les environs, ils n'y eut que Rahab & ceux de ses parens qui s'étoient renfermés dans sa maison, qui furent conservés par les soins de ceux que Josué avoit envoyé reconnoître la ville. On la lui présenta, & il la remercia de ce qu'elle avoit conservé ses Envoyés, en l'assurant que sa reconnoissance ne seroit point inférieure au service qu'elle lui avoit rendu. Il lui donna en même temps des terres, & eut dans la suite beaucoup de considération pour elle.

VIII. On acheva de détruire tout ce que le feu n'avoit pû consumer dans Jericho; on prononça des malédictions contre ceux qui entreprendroient de la rebâtir, & on pria Dieu que celui qui l'entreprendroit perdît le premier de ses enfans lorqu'il jetteroit les fondemens de ses murs, & le dernier quand il les auroit élevés. Dieu exauça ces imprécations; mais nous parlerons ailleurs de cette ville.

IX. Le pillage qu'on en fit, produisit une quantité prodigieuse d'or, d'argent & de cuivre. Car on n'osa pas transgresser l'ordre que Josué avoit donné, ni se rien approprier. Josué fit mettre tout entre les mains des Prêtres, pour le déposer dans le trésor public. C'est ainsi que la ville de Jericho fut détruite.

X. Il y eut cependant un particulier, nommé Achar (*a*), fils de Zabdi, de la Tribu de Juda, qui osa désobéir à l'ordre de

(*a*) L'Ecriture appelle six fois Achan * celui qui, dans le sac de Jericho, s'étoit réservé le manteau du Roi, deux cents sicles d'argent & un lingot d'or. L'Auteur du premier livre des Paralipomenes ** lui donne le nom d'Achar. L'allusion que Joseph paroît faire à son nom, lorsqu'il lui dit: » Pourquoi nous avez-» vous troublés? Que le Seigneur vous » trouble en ce jour, « a porté M. Cottelier & quelques autres Sçavans *** à préférer la leçon du premier livre des Paralipomenes. Ce n'est en effet que dans le nom d'Achar que cette allusion peut avoir lieu. Mais il est certain que pour trouver dans le nom d'une personne quelque expression de son caractère, bon ou mauvais, on y a quelquefois changé une lettre, deux même. Ainsi Josué, pour trouver exprimé en quelque sorte dans celui d'Achan le trouble qu'il avoit causé en Israël, a pû en changer la derniére lettre & substituer un *Resch* au *Nun*, qui le termine.

* *Josué, chap.* 7.
** Ibid. *chap.* 2. ♈. 7.
*** Constit. Apost. liv. 2. chap. 10.

Josué. Il avoit trouvé le manteau Royal tout tissu d'or, avec un lingot du (*a*) même métal, du poids de deux cents sicles, & il lui parut dur de se priver d'un bien qu'il ne s'étoit procuré qu'au péril de perdre la vie, pour le donner à Dieu qui n'en a pas besoin. *Dans cette pensée* il creusa une fosse dans sa tente, & il y cacha le manteau & le lingot d'or, espérant pouvoir se soustraire aux yeux de Dieu, comme il se cachoit à ceux de ses conciteyens.

XI. On appella le lieu où Josué étoit campé Galgala, (*b*) qui veut dire *liberté*. Car après avoir passé le Jourdain, les Israëlites se regarderent comme libres de la servitude d'Egypte, & comme délivrés de tous les maux dont ils avoient été accablés dans le désert.

XII. Quelques jours après la destruction de Jericho, Josué fit avancer trois mille hommes contre la ville de Haï, sise audessus de Jericho; mais les habitans, étant allés à leur rencontre, les défirent & en tuérent trente-six. Cet échec causa beaucoup de chagrin aux Israëlites, & les jetta dans un grand abbatement; non tant à cause de la perte qu'ils avoient faite, quoique ceux qui avoient été tués fussent de braves gens & méritassent beaucoup de considération, que parce qu'elle leur faisoit craindre de ne pouvoir conquérir la Terre de Canaan: car ils s'en regardoient déja comme maîtres; & parce que Dieu avoit promis de les protéger, ils en regardoient les habitants avec beaucoup de mépris. Ils se revêtirent de sacs, passerent tout le jour dans les pleurs & dans les gémissemens, sans rien prendre, tant ils étoient affligés de l'échec qu'ils avoient essuyé!

XIII. Josué voyant les troupes dans un si grand abbatement, dit avec confiance à Dieu: » Ce n'est point par présomption que nous nous sommes portés à vouloir conquérir » ce pays; ç'a été Moïse votre serviteur, qui nous y a engagés » par l'assurance qu'il nous a donnée que vous aviez promis » de nous en mettre en possession, & de nous rendre toujours

(*a*) ... *Ducentos siclos argenti, regulamque auream quinquaginta siclorum.* Josué, *chap.* 7. ℣. 21. Si Joseph n'est pas conforme à l'Ecriture, on croit que ce sont ses Copistes qui ont omis après ἀλκυσων σίκλους, πεντήκοντα ἀργυρίου δὲ σίκλους διακοσίους. Note *a*.

(*b*) Quand l'étymologie que Joseph donne de Galgala ne seroit pas juste, ce ne seroit pas une preuve qu'il ignorât l'Hébreu. On ne convient pas de la justesse de toutes celles que Menage a données, mais on n'en conclut pas qu'il ne sçavoit pas le François.

» victorieux de nos ennemis : promesse que vous avez confir- » mée par une infinité de miracles. Nous en avons vû l'effet » en plusieurs rencontres, mais la disgrace que nous venons » d'essuyer, & la mort de quelques-uns des nôtres nous affligent » tellement, que nous n'avons pas toute la confiance que nous » devrions avoir dans vos promesses & dans ce que nous a dit » Moïse. Ce qui vient de nous arriver, nous fait tout craindre » pour l'avenir. Mais vous, Seigneur tout-puissant, dissipez » nos chagrins, relevez nos espérances abbatues, en nous fai- » sant remporter la victoire sur nos ennemis.

Punition d'Achan.

XIV. Josué adressant cette priére à Dieu, étoit prosterné con- » tre terre. Dieu lui dit de se relever, de purifier l'armée qui étoit » souillée par la témérité profane qu'on avoit eue de soustraire » quelque chose de ce qu'on lui avoit consacré ; que c'étoit ce qui » avoit causé leur défaite ; que quand on auroit découvert & puni » le coupable, il les rendroit victorieux de leurs ennemis. « Josué fit part de cet Oracle au peuple. Le Grand-Prêtre Eléazar & les Magistrats s'assemblerent. On jetta le sort sur chaque Tribu, & il fit connoître que le coupable étoit de celle de Juda. On le jetta ensuite sur les différentes familles de cette Tribu, & on découvrit que le crime avoit été commis par quelqu'un de celle de Zaré. On continua la recherche sur les Particuliers de cette famille, & le sort tomba sur Achan. Dieu le faisoit connoître d'une manière trop miraculeuse, pour qu'il pût nier son crime ; il l'avoua, & apporta au milieu de l'assemblée ce qu'il avoit soustrait : on le fit mourir sur le champ (*a*), & on l'enterra la nuit sans cérémonies, comme une personne qui avoit été condamnée.

XV. Après avoir purifié l'armée, Josué envoya des troupes contre Haï. Il en mit une partie la nuit en embuscade, & il

(*a*) Quelques Interprètes croient que le châtiment d'Achan s'étendit sur ses fils & ses filles. Mais comme l'Ecriture ne les charge point du crime de leur pere, la piété qui a toujours des sentimens dignes de Dieu, ne permet pas de le croire auteur d'un châtiment dans lequel l'innocent est confondu avec le coupable ; sur-tout lorsqu'on peut, sans faire violence, donner un autre sens aux endroits qui pourroient sembler le dire. L'Auteur de la Vulgate, en traduisant, *& cuncta quæ illis erant, igni consumpta sunt* ; renferme dans la punition d'Achan tout ce qui lui appartenoit, & ses enfans, par une conséquence nécessaire. Mais l'Hébreu dit seulement, *& ils les consumerent par le feu*, ce qui peut ne s'entendre que de ses bœufs, de ses ânes, de ses brebis & de sa tente. Si Josué voulut que ses enfans assistassent à son supplice, ce put être bien vrai-semblablement pour leur donner une plus grande crainte de désobéir à Dieu.

l'attaqua au point du jour. Les ennemis, fiers de l'avantage qu'ils avoient remporté, sortirent hardiment. Josué feignit de se retirer, & il les attira par cette feinte assez loin de la ville ; car ils s'imaginoient poursuivre des troupes qui fuyoient, & courir (*a*) après une victoire assurée. Josué tourna tête alors, & ayant donné le signal (*b*) à ceux qui étoient en embuscade, ils se jetterent dans la ville, dont plusieurs habitans s'étoient rendus (*c*) sur les murs, pour voir ce qui se passoit dehors. Cependant les Israëlites s'emparoient de la ville, où ils tuoient tout ce qu'ils rencontroient, & Josué à la tête du corps de troupes qu'il s'étoit réservé, ayant attaqué ceux des habitans de Haï qui étoient venus à sa rencontre, les défit & les mit en fuite. Ils crurent pouvoir se refugier dans la ville ; mais quand ils virent qu'elle étoit prise, & que le feu consumoit tout, femmes & enfans, ils se disperserent dans la campagne, leur petit nombre les mettant hors d'état de se défendre. Ce fut ainsi que la ville de Haï fut prise. Les Israëlites y trouverent une grande multitude de femmes, d'enfans, de domestiques, toute sorte de meubles, beaucoup de bestiaux & de grandes richesses. Car cette ville étoit dans une grande abondance. Josué de retour à Galgala, partagea le tout aux troupes.

Prise de Haï. *Josué*, ch. 8,

XVI. Les Gabaonites, qui demeuroient aux environs de Jerusalem, apprirent le malheur qui étoit arrivé aux habitans de Jericho & de Haï : ils appréhenderent qu'un semblable malheur ne leur arrivât ; mais dans la crainte d'être refusés ils n'oserent demander grace à Josué. Car ils sçavoient qu'il avoit pris les armes pour exterminer entiérement la nation des Cananéens. Ils inviterent les Capherites (*d*) & les Cariatharimites à se joindre à eux, en leur remontrant que s'ils souffroient que les Israëlites les détruisissent, ils n'échapperoient pas eux-mêmes à leur fureur. Ces peuples en convinrent ; ils prirent donc une résolution commune de tâcher de conjurer l'orage. En conséquence ils envoyerent des Ambassadeurs à Josué pour lui deman-

(*a*) Je voudrois lire καταδρομοντας, au lieu de καταφρονοντας, & επι την νικην, au lieu de επι νικη. Ces changemens sont légers, & le sens semble les demander. La traduction les suppose.

(*b*) Je ne trouve rien dans Joseph qui donne lieu de croire » que Josué étoit » convenu qu'il éleveroit auparavant son » bouclier pour donner le signal. *P. Calmet*, chap. 8. ℣. 18.

(*c*) Cette circonstance est contraire à ce que l'Ecriture dit, *& ne unus quidem in urbe ..... remansisset*. ℣. 17.

(*d*) L'Ecriture y joint ceux de Beroth. *Josué*, chap. 9. ℣. 17.

der la paix, & ils choisirent pour cette fonction ceux qu'ils crurent plus capables de bien ménager leurs intérêts. Ces Ambassadeurs, persuadés qu'il étoit dangereux d'avouer qu'ils étoient Cananéens, crurent pouvoir se soustraire à ce danger, en soûtenant » qu'ils n'appartenoient en rien à ce peuple, qu'ils habitoient un pays fort éloigné, & qu'ils avoient entrepris un » voyage aussi long que celui qu'ils venoient de faire, sur la » réputation du grand mérite de Josué. Pour preuve de ce qu'ils » avançoient, ils firent remarquer l'état où ils étoient; que les » habits qu'ils avoient pris en sortant de chez eux étoient neufs, » & qu'ils étoient alors tout usés par le long-temps qu'il y » avoit qu'ils les portoient. « Car pour persuader aux Israëlites qu'ils venoient de fort loin, ils en avoient pris de vieux *(a)*. Lors donc qu'ils furent introduits dans le conseil, ils dirent » qu'ils étoient envoyés par les Gabaonites & par d'autres » villes voisines, qui étoient dans un pays fort éloigné, pour » demander leur alliance aux conditions qu'ils avoient coutume de l'accorder; qu'ils avoient appris que Dieu, par une » grace & par une bonté particuliére, leur avoit livré le pays » de Canaan, que cela leur faisoit beaucoup de plaisir, & » qu'ils venoient les prier de les recevoir au nombre de leurs » concitoyens. « Tels furent les motifs, joints aux marques qu'ils donnoient de venir de loin, dont les Gabaonites se servirent pour engager les Israëlites à entrer en confédération avec eux. Eléazar & les Anciens les assurerent avec serment qu'ils les regarderoient toujours comme leurs Alliés & leurs amis, & qu'ils n'entreprendroient jamais rien d'injuste contre eux. Le peuple confirma ce serment, & les Gabaonites s'en retournerent après avoir obtenu par surprise ce qu'ils souhaitoient. Mais Josué s'étant avancé dans les montagnes du pays de Canaan, il apprit qu'ils demeuroient proche de Jerusalem, & qu'ils étoient Cananéens: il fit venir leurs Magistrats, à qui il fit de grands reproches de leur manvaise foi; mais ils lui répondirent, que n'ayant sçû trouver d'autre moyen d'éviter leur entiére destruction, la nécessité les avoit forcés de s'en servir. Josué assembla le Grand-Prêtre Eléazar & le peuple, qui pour ne point donner atteinte à la religion du serment, jugerent qu'il falloit se contenter de les condamner à être employés au service du Public: ce que

Les Gabaonites font, par surprise, alliance avec les Israëlites.

(a) L'Ecriture ajoûte qu'ils montrerent du pain frais qu'ils avoient pris en partant de leur pays, & qui étoit moisi. *Josué*, chap. 9. ℣. 12.

Josué leur déclara. Ce fut ainsi que les Gabaonites se mirent à couvert des malheurs dont ils étoient menacés.

XVII. Le Roi de Jerusalem fut très-fâché de la démarche que venoit de faire ce peuple, & il invita les Rois des Etats voisins de se joindre à lui pour lui faire la guerre. Lorsque les Gabaonites virent ce Prince campé, avec quatre Rois ses alliés, auprès d'une fontaine peu éloignée de leur ville, & se disposer à les assiéger, ils réclamerent le secours de Josué. Car leur situation étoit telle alors, qu'ayant tout à craindre de leurs compatriotes, ils n'avoient de salut à espérer que par l'assistance d'étrangers, devenus depuis peu leurs alliés, quoique venus en effet pour les exterminer, ainsi que tous les peuples du pays de Canaan. Josué marcha promptement à leur secours; & par une marche forcée de nuit & de jour, il tomba de grand matin sur les ennemis. Ils alloient attaquer la ville, mais il les défit, & les poursuivit jusques à un terrein en pente que l'on appelle Bethoron. Le secours de Dieu, en cette occasion, se manifesta par des marques bien sensibles. Outre le bruit éclatant d'un tonnerre affreux, & la chute d'une grêle toute extraordinaire, on vit la durée du jour se prolonger, & les ténébres de la nuit s'éloigner pour procurer aux Israëlites le temps de poursuivre leur victoire. Le Roi de Jerusalem se cacha avec ses Alliés dans une caverne qu'on appelle Maceda; mais Josué les découvrit, & les en fit tirer pour les faire mourir. C'est au reste dans les saintes Ecritures que nous conservons dans le Temple, que nous apprenons cette merveilleuse prolongation de la durée du jour.

Josué défait cinq Rois, qui s'étoient ligués pour faire la guerre aux Gabaonites, à cause de leur alliance avec les Israëlites.

An du monde 2553.

Josué, ch. 10. ℣. 10.

XVIII. Après que Josué eut défait les cinq Rois qui faisoient la guerre aux Gabaonites, il retourna dans les montagnes du pays de Canaan (*a*), d'où il se rendit dans son camp de Galgala chargé de butin, & après avoir fait un grand carnage des ennemis. Cependant la nouvelle de la victoire que les Israëlites avoient remportée, s'étant répandue chez les peuples voisins, le nombre prodigieux de ceux qu'ils avoient exterminés les épouvanta. Les Rois du mont Liban & les peuples de la plaine s'armerent, appellerent à leur secours ceux de la

(*a*) Joseph n'entre pas dans le détail de toutes les victoires que Josué remporta, & des Royaumes qu'il détruisit. Je ne trouve point que ces Rois, ligués contre les Israëlites, aient assiégé Béroth. L'Ecriture les fait s'assembler aux eaux de Merom. *Josué*, chap. 11. ℣. 5.

Palestine, & furent camper devant la ville de Ramoth, dans la Galilée supérieure, peu loin de Cadès, qui appartient aux Galiléens (*a*). Leur armée étoit composée de trois cents mille hommes de pied, & de dix mille de cavalerie, avec vingt mille chariots. Ce nombre prodigieux d'ennemis étonna Josué (*b*) & les Israëlites, & les remplit de frayeur pour l'avenir; mais Dieu leur reprocha leur pusillanimité, & il leur demanda, si, assurés de son secours, ils avoient autre chose à souhaiter *qu'une grande multitude d'ennemis à défaire.* Il les assura qu'ils remporteroient la victoire, & leur ordonna de rendre inutiles les chevaux des ennemis, & de brûler leurs chariots. Josué rassuré par ces promesses, marcha contre eux, & les joignit après cinquante jours de marche. La bataille fut sanglante plus qu'on ne peut penser; mais il la gagna, poursuivit les ennemis fort loin, & les fit tous passer au fil de l'épée, excepté un fort petit nombre; & (*c*) lorsqu'il ne resta plus d'ennemis à défaire, il tua leurs chevaux & brûla leurs chariots. Il fit alors des courses sans rien craindre dans tout le pays, personne n'osant se mettre en défense: il assiégea les Villes, les prit & en tua tous les habitans.

An du monde 2559.

XIX. Il y avoit cinq ans que Moïse étoit mort; & le peu de Cananéens qui restoient, s'étoient réfugiés dans des lieux fortifiés. Josué décampa de Galgala pour se rendre dans les montagnes (*d*), & il mit l'Arche dans la ville de Silo. L'endroit lui parut agréable & commode, en attendant que les affaires permissent à la Nation de bâtir un Temple. Il alla ensuite avec tout le peuple à Sichem, & il éleva un autel dans l'endroit que Moïse avoit marqué. Il partagea l'armée en deux corps,

(*a*) Nommée la haute Cadès [*M. d'Andilly.*] La méprise est visible. Il est vrai qu'il y avoit une autre Cadès dans la tribu d'Issachar, mais on ne voit pas qu'on ait appellé Haute, celle dont Joseph parle ici, pour la distinguer de celle qui étoit dans cette Tribu: au lieu qu'il parle plus d'une fois de la Galilée supérieure, & que dans le numero vingt quatre, il dit que Cadès est un endroit de la haute Galilée: της καθυπερθεν Γαλιλαιας τουτο το χωριον. L'élégant Traducteur traduit dans ce dernier endroit, *Cadès qui est dans la haute Galilée*: fidéle Interprète ici, comme plus haut, du latin de Sigismond Gelenius. Je n'aurois pas au reste fait cette remarque, si un aussi habile Critique qu'a été M. Reland, n'avoit pas paru douter si le terme de haute, dans le numero dix-neuf, ne devoit pas se rapporter à Cadès; mais il a rejetté ce doute dans sa Palestine sacrée.

(*b*) Chap. 11. ℣. 4.

(*c*) Le Critique de la Note *O*, vouloit qu'on mit μη *non* devant επιλελοιποτων; mais cette addition n'est point nécessaire. επιλελοιποτων veut dire ici, *manquant, défaillant*: n'ayant plus d'ennemis à tuer, il tua leurs chevaux.

(*d*) Josué, *chap.* 13.

dont

dont il en mit un sur le mont Garizim, & l'autre sur le mont Hébal, où étoit l'autel & où il avoit placé les Prêtres (*a*) & les Lévites. On y offrit des sacrifices, & on y fit des imprécations qu'on laissa gravées sur l'autel; après quoi tout le monde s'en retourna à Silo.

XX. Josué étoit déja avancé en âge, & les villes des Cananéens, qui restoient à prendre, étoient bien fortifiées, tant par la nature du lieu où elles étoient situées, que par les fortes murailles dont elles étoient entourées. A cette situation avantageuse, ils avoient ajoûté de bonnes fortifications, persuadés qu'elles empêcheroient les Israëlites de les assiéger, dans la crainte qu'ils auroient de ne pouvoir les prendre: c'est à quoi ils avoient soigneusement employé tout le temps que nos ancêtres demeurerent dans le désert, n'ignorant pas qu'à leur sortie d'Egypte, ils avoient conjuré leur ruine totale. Josué crut donc devoir convoquer une assemblée générale à Silo. Le peuple s'y étant rendu, il lui rappella » tous les heureux succès dont ils » avoient été favorisés, toutes les actions de vigueur qui les » faisoient distinguer; & leur faisant considérer combien elles » étoient dignes de la puissance de Dieu qui leur avoit donné » la force de les faire, & de la sainteté des Loix qu'ils obser» voient, il ajoûta: Vous avez jusqu'ici défait trente-un Rois, » qui ont osé en venir aux mains avec vous: de toutes les trou» pes que la confiance en leurs forces ont portées à se mesurer » avec vous, il n'en est resté aucunes; vous avez pris la plus » grande partie des villes; celles qui restent à prendre, ne peu» vent être forcées que par un long siége, tant à cause qu'el» les sont bien fortifiées, que parce que les ennemis y ont mis » leur unique ressource. J'estime que ces considérations doivent » nous porter à permettre à nos freres de par-delà le Jour» dain, qui ont partagé avec nous les fatigues & les dangers » de la guerre que nous venons de faire, de retourner chez » eux, après les avoir remerciés des peines qu'ils ont prises; » & qu'il est à propos de choisir dans chaque Tribu (*b*) une » personne d'un evertu & d'une probité reconnues, & de les en-

(*a*) Joseph semble mettre ici tous les Prêtres & tous les Lévites sur le mont Hébal; mais il paroît, par la manière dont il s'exprime plus haut, que les Ministres du Seigneur étoient partagés, & qu'une moitié étoit sur la montagne d'Hébal, & l'autre sur celle de Garizim. Peut-être avoit-il mis *δημιερεις* après *τυς ιερεας*, mais qu'il s'est perdu.

(*b*) Il restoit neuf Tribus & la moitié de celle de Manassé à partager. Ce ne fut que de ces Tribus, selon Joseph, qu'on

» voyer mesurer exactement la Terre, pour, sur le rapport fi-
» déle qu'ils feront, en faire un si juste partage, que personne
» ne puisse être lésé.

On convient de partager le pays qu'on avoit conquis.

XXI. L'assemblée ayant approuvé ses vuës, il envoya dix personnes pour mesurer la terre de Canaan. Il leur joignit d'habiles Géométres, qu'une grande connoissance *de cette partie des Mathématiques* mettoit en état d'éviter toute surprise; & il leur ordonna, dans l'estime qu'ils en alloient faire, d'avoir égard plutôt à la qualité moindre ou meilleure des terres, qu'à leur étenduë. Car telle est la nature du pays de Canaan: quand on regarde ses belles plaines, combien elles sont fertiles, & qu'on les compare à une autre Terre en général, on les juge excellentes; mais si on les compare avec les terres des environs de Jerusalem & de Jericho, elles paroissent alors en quelque sorte stériles. Les environs de ces deux villes ne sont pas à la vérité d'une grande étenduë, & il y a beaucoup de montagnes (*a*); mais ils sont si bons & si fertiles, qu'ils valent mieux que d'autres terres de ce pays qui les surpassent en étenduë. C'est la raison qui portoit Josué à vouloir que le partage se fit plutôt selon la valeur des terres que selon leur étenduë; un arpent dans une bonne terre en valant souvent mille dans une mauvaise. Les dix personnes à qui l'on avoit donné cette commission, furent sept mois à parcourir & à mesurer la Terre: ils se rendirent ensuite à Silo, où l'on avoit déposé l'Arche.

XXII. Josué avec Eléazar, les Anciens & les Chefs du peuple, distribua aux neuf Tribus, & à la moitié de celle de Manassé, la Terre de Canaan, & il eut égard dans ce partage au nombre de personnes dont chaque Tribu étoit composée (*b*). Le pays supérieur, qui s'étend jusqu'à Jerusalem, & qui en sa largeur finit au Lac de Sodome, tomba dans le partage de la Tribu de Juda. Dans ce partage étoient les villes d'Ascalon & de Gaze. La Tribu de Siméon fut ensuite partagée, & elle eut

choisit des personnes pour aller mesurer la Terre qui restoit à partager. Cela paroît par le numero suivant. Car il y dit que ceux qu'on avoit envoyés pour la mesurer, étoient au nombre de dix. *Josué*, chap. 22. ℣. 14.

(*a*) M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, ont entendu autrement cet endroit; mais je crois que Joseph ne veut pas dire simplement que les environs de Jerusalem & de Jericho étoient aussi fertiles qu'aucune autre contrée de la Judée; mais que quoiqu'ils fussent d'une assez petite étenduë, leur grande bonté & leur prodigieuse fertilité les mettoit au niveau, pour l'estimation, avec beaucoup d'autres Terres du pays de Canaan, qui étoient d'une plus grande étenduë.

(*b*) Voyez Remarque III.

cette partie de la Judée qui confine à l'Egypte & à l'Arabie. Le partage de celle de Benjamin s'étendoit dans sa longueur, depuis le fleuve du Jourdain jusqu'à la mer. Il étoit borné dans sa largeur par Jerusalem & par Bétel : il avoit peu d'étenduë, à cause de la bonté de son terrein. Car il renfermoit les villes de Jericho & de Jerusalem. Le partage de la Tribu d'Ephraïm s'étendoit en longueur, depuis le fleuve du Jourdain jusqu'à Gadare, & en largeur, depuis Bétel jusqu'à la grande Plaine. La moitié de la Tribu de Manassé possédoit en longueur, depuis le Jourdain jusqu'à la ville de Dora, & en largeur jusqu'à Betsan, qu'on appelle aujourd'hui Scythopolis (*a*). Le mont Carmel fut le partage de la Tribu d'Issachar : il étoit borné dans sa longueur par le fleuve du Jourdain, & dans sa largeur par le mont Itabire (*b*). La Tribu de Zabulon s'étendoit jusqu'au Lac de Génézareth, & étoit bornée par le mont Carmel & par la mer. Le pays qui commence à cette montagne, qui est à l'opposite de Sidon, qu'on appelle Vallon à cause qu'il est bas, tomba en partage à la Tribu d'Aser, avec la ville d'Arcé, qu'on appelle aussi Actipus. Le pays qui regarde l'orient, & qui s'étend jusqu'à Damas & jusqu'à la Galilée supérieure, qui porte jusqu'au mont Liban & aux sources du Jourdain, qui coulent d'une montagne qui touche du côté du septentrion à la ville d'Arcé, échut à la Tribu de Nephtali. Le partage de celle de Dan, fut la

(*a*) Sous le régne de Cyaxare, Roi des Medes, les Scythes pénétrerent en Asie, se rendirent maîtres de toute la Syrie, & se retirerent après une domination ou plutôt un ravage de vingt-huit ans. On conjecture que s'étant établis a Betzan, ou que quelques-uns y étant restés après la retraite des autres, cette Ville perdit son nom pour prendre celui de Scythopolis, c'est-à-dire, la ville des Scythes. * M. Reland, & quelques autres Sçavans, ** croient que le nom de cette Ville est pris d'un endroit des environs, qui s'appelloit Sochot. Ce qu'on lit au second Livre des Machabées, chapitre douze, verset vingt-neuf, rend la première étymologie du nom de cette Ville plus vrai-semblable. Judas s'y étant porté, les Juifs qui y demeuroient l'assurerent que ce peuple en agissoit bien avec eux. Judas les en remercia, & les pria de conserver toujours ces sentimens pour ceux de sa Nation. Car ce peuple, étranger aux Juifs, & maître de Scythopolis, étoit probablement un reste des Scythes qui avoient régné en Asie. Je ne crois pas, au reste, qu'on ait des exemples qu'une ville ait quitté son nom, pour prendre celui d'un endroit, qui n'avoit d'ailleurs rien de remarquable ni de frappant. La conjecture du P. Calmet, *** qui croit que ce furent les Churéens qui lui donnerent leur nom, n'est pas plus heureuse. Comme ce peuple en s'établissant a Samarie ne fit point changer cette Ville de nom, on n'a aucun lieu de croire que, s'il s'est jamais établi à Betzan, il lui ait donné celui de Scythopolis.

(*b*) Mont Thabor.

* Herodote, liv. 1. pag. 45.
** *Palæst. illustrat.* pag. 992.
*** *Josué*, chap. 27. ℣. 11.

Vallée qui est située vers le couchant. Elle possédoit Jamnia avec Geth, depuis Acaron jusqu'à la montagne où commence la Tribu de Juda, & elle étoit bornée par Dora (*a*) & Azot.

XXIII. Ce fut ainsi que Josué partagea les Etats des six Nations qui portent les noms des enfans de Canaan, & qu'il en distribua les Terres aux neuf Tribus des Israëlites & à la moitié de celle de Manassé. Car Moïse, comme je l'ai dit, avoit donné aux Tribus de Ruben, de Gad, & à la moitié de celle de Manassé, le pays des Amorrhéens, qui tire aussi son nom d'un des enfans de Canaan. Le pays des environs de ceux de Sidon, des Arucéens, des Amatéens & des Aritéens, demeura sans être partagé.

XXIV. Le grand âge de Josué ne lui permettoit plus de faire tout le bien qu'il souhaitoit, & ceux qui lui avoient succédé dans le Gouvernement, négligeant l'intérêt public, il ordonna à chaque Tribu d'exterminer dans la Terre qui lui étoit échue, tous les Cananéens; les faisant souvenir que Moïse le leur avoit recommandé, parce qu'en cela consistoit, ainsi qu'ils pouvoient le sentir par eux-mêmes, leur propre sûreté & la conservation de leurs Loix. *Il ajoûta*, qu'on devoit donner trente-huit villes aux Lévites, qui en possédoient déja dix dans le pays des Amorrhéens : & il en destina trois pour être des Villes de refuge; car il avoit une extrême attention à ne rien omettre de ce que Moïse avoit ordonné. Ce furent, Hébron, dans la Tribu de Juda; Sichem, dans celle d'Ephraïm; & dans celle de Nephtali, Cadès, qui est dans la Galilée supérieure. Il distribua enfin le reste du pillage qu'on avoit fait, & qui étoit très-grand en général & en particulier. Tous eurent une grande quantité d'or, d'habits, de toute sorte de meubles, & une si grande multitude (*b*) de bestiaux, qu'il n'étoit pas possible de les compter.

An du monde 2562. Jos. *ch.* 21.

XXV. Ce grand homme assembla ensuite les troupes des Tribus qui demeuroient par-delà le Jourdain, & qui au nom-

(*a*) M. Reland croit qu'il faut lire Gadara, au lieu de Dora. Sa raison est que si la Tribu de Dan s'étoit étendue depuis Azot jusqu'à Dora, celle de Benjamin n'eût pas pû se porter depuis le Jourdain jusqu'à la mer.

(*b*) » Et quand aux chevaux & aux » bestiaux, le nombre en étoit innom» brable. « Les chevaux ne pouvoient pas faire partie du butin que les Israëlites avoient fait sur leurs ennemis, puisqu'ils les avoient tous tués ou mis hors de service, *num.* 18. Aussi Joseph ne le dit-il point; mais on lisoit dans S. Gelenius : *Tantum etiam jumentorum ac pecudum numerus*, &c.

bre de cinquante mille hommes, avoient combattu jusqu'alors avec leurs freres, & il leur dit : » Dieu, le Pere & le Seigneur » de la Nation des Hébreux, nous a mis en possession de la » Terre de Canaan, & il nous a promis de nous la conserver » à jamais. Vous nous avez donné avec zéle, comme il l'avoit » ordonné, le secours que nous vous avons demandé. Il est » juste, puisque ce qui reste à conquérir est de peu de consé- » quence, que nous ménagions maintenant votre bonne vo- » lonté, & que nous ne vous fatiguions pas davantage ; afin » que si nous nous trouvons dans la suite obligés de vous de- » mander du secours, vous nous l'accordiez promptement, & » que la fatigue que nous vous aurions causée aujourd'hui sans » nécessité, ne soit pas un motif pour différer de nous l'accor- » der. Nous vous remercions de ce que vous avez bien voulu » partager avec nous les travaux & les dangers de la guerre. Ce ne » sont point des sentimens dont nous ne soyons affectés que pour » le présent : nous les conserverons éternellement. Les gens de » bien n'oublient point leurs amis, & le souvenir des bienfaits » qu'ils ont reçus ne s'efface jamais de leur mémoire. Pour nous » rendre service, vous vous êtes privés du plaisir d'aller jouir » de vos biens, & vous avez cru ne le devoir faire qu'après » avoir travaillé à nous mettre en possession de ceux que par la » bonté de Dieu nous possédons. Le secours que vous nous » avez donné, a extrêmement augmenté le bien que vous pos- » sédiez. Vous retournez chez vous chargés d'or & d'argent ; » & ce qui est infiniment plus précieux, vous nous laissez pleins » d'attachement pour vous, & dans un desir très-vif de pou- » voir vous rendre la pareille. Vous n'avez point oublié notre » sage Conducteur après sa mort : vous avez accompli ce qu'il » vous avoit ordonné, & vous nous avez rendu tous les servi- » ces que nous pouvions espérer. Nous vous laissons retourner » chez vous avec joie, mais nous vous prions que rien ne mette » jamais de bornes à notre alliance & à notre amitié ; que le » Fleuve qui nous sépare, ne vous porte jamais à nous regarder » comme étrangers & comme n'étant pas de la même Nation » que vous. Si nous demeurons d'un côté & vous de l'autre, » nous n'en sommes pas moins les enfans d'Abraham ; & le » même Dieu a donné la vie à vos ancêtres & aux nôtres. Gar- » dons-nous bien de négliger jamais son culte, & conservons » soigneusement la forme de gouvernement que son Serviteur

Josué permet à la Tribu de Ruben, de Gad, & à la moitié de celle de Manassé de retourner chez elles.
Josué, ch. 22.

» Moïse nous a prescrite. Si nous y sommes fidéles, Dieu nous » sera toujours propice, & ne manquera jamais de nous pro- » téger : il abandonnera au contraire notre Nation & se reti- » rera d'elle, si nous nous en écartons pour imiter les mœurs » des autres peuples. « Josué finit ce Discours en embrassant les Officiers en particulier, & en saluant toutes les troupes. Il ne crut pas qu'il lui convînt de les reconduire ; mais le peuple le fit, & ils ne se séparerent point sans verser beaucoup de larmes.

Les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de celle de Manassé, élevent un autel au-delà du Jourdain. Soupçon qu'en conçoivent les autres Israëlites.

XXVI. Lorsque les troupes des Tribus de Ruben, de Gad, & de la moitié de celle de Manassé furent passées le Jourdain, elles éleverent un autel sur ses bords, pour être un monument & une marque à leurs descendans, qu'ils étoient de la même Nation que ceux qui étoient de l'autre côté du Fleuve. Les autres Tribus l'apprirent ; mais comme elles en ignoroient le motif, elles crurent que ç'avoit été par esprit de nouveauté & pour introduire des Dieux étrangers, qu'elles l'avoient fait. Prévenues de cette pensée, elles prirent les armes pour les punir d'avoir élevé cet autel, & se préparerent à passer le Jourdain, pour les châtier d'avoir abandonné la Religion de leurs peres. Car elles croyoient ne devoir point considérer que c'étoient leurs freres, ni avoir aucun égard à la qualité des coupables. Elles n'étoient animées que de zéle pour exécuter la volonté de Dieu, & pour conserver le culte qu'il veut qu'on lui rende ; mais Josué, le Grand-Prêtre Eléazar & les Anciens, arrêterent leur impétuosité, en leur remontrant qu'il falloit commencer par s'assurer du motif qu'avoient eu leurs freres en élevant cet autel, & que si l'on découvroit qu'ils avoient eu de mauvaises intentions, on leur déclareroit alors la guerre. Sur ces remontrances on députa Phinées, fils du Grand-Prêtre Eléazar, & on le fit accompagner de dix personnes considérables, pour s'informer quel avoit été le motif des Tribus qui avoient élevé cet autel. Quand Phinées & ceux qui l'accompagnoient eurent passé le Fleuve, & qu'ils furent arrivés dans le pays où demeuroient les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de celle de Manassé, ils indiquerent une grande assemblée, à laquelle Phinées fit ce discours : » La » faute que vous avez commise est trop grande pour que, par de » simples paroles, on puisse vous en faire sentir toute l'énormité » & en prévenir les suites pour l'avenir. Quelque touchés que » nous soyons de sa grandeur, nous n'avons cependant pas cru

» qu'il nous convînt de commencer par prendre les armes pour » vous en punir. Par considération pour les liens du sang qui » nous unissent, & dans l'espérance que la raison vous feroit » rentrer dans votre devoir, nous sommes venus vers vous. » Nous souhaitons d'apprendre de vous-mêmes, quelles ont » été vos vuës en élevant cet autel, afin que si vous l'avez fait par » un bon motif, nous n'entreprenions pas témérairement la guer-» re que nous vous déclarons, si ce dont on vous accuse se trouve » conforme à la vérité. Nous ne sçaurions nous persuader, qu'a-» près toutes les marques que vous avez eues de la volonté de » Dieu, & la connoissance que vous avez des Loix qu'il nous a » données, vous ayez voulu l'oublier, abandonner son Taber-» nacle, son Arche & l'Autel de la Nation, pour introduire » des Dieux étrangers, & vous unir aux abominations des Ca-» nanéens, parce que vous êtes séparés de nous, & que vous » habitez un pays que par sa bonté & par un effet de sa Provi-» dence il vous a donné. Le repentir ne peut que vous faire hon-» neur. Souvenez-vous de nos Loix, & respectez-les. Si vous » voulez soûtenir votre faute, il n'y a rien que nous ne fassions » pour les faire respecter. Nous passerons le Jourdain pour les » venger, & l'honneur de Dieu avec elles. Nous ne mettrons » aucune différence entre vous & les Cananéens, & nous vous » exterminerons tous également. Ne vous imaginez pas être » hors de dessous la puissance de Dieu, parce que vous êtes par-» delà le Feuve. Le lieu où vous demeurez, quel qu'il soit, est » à lui, & vous ne sçauriez vous soustraire à sa puissance & à sa » justice. Que si vous croyez que de demeurer au-delà le Fleu-» ve, soit pour vous un obstacle à bien vivre, rien n'empêche » qu'on ne fasse un nouveau partage du pays de Canaan, & » qu'on n'abandonne pour les pâturages celui que vous habitez. » Vous ne pouvez mieux faire que de changer de conduite, & » corriger le mal avant qu'il ait pris racine. Ne nous forcez pas » de venger l'honneur de notre Religion; nous vous en conju-» rons, par l'amour que vous portez à vos femmes, & par la » tendresse que vous avez pour vos enfans. Votre salut, & celui » de ce que vous avez de plus cher, est entre vos mains. Prenez » votre parti, mais soyez persuadés qu'il vous est plus glorieux » de vous rendre à la raison, que de courir les risques des éve-» nemens de la guerre.

XXVII. Quand Phinées eut cessé de parler, les Présidens

de l'assemblée, & tout le peuple, se justifiérent du crime dont on les accusoit. » Nous ne romprons jamais, dirent-ils, les liaisons » du sang que nous avons avec vous, & ce n'est pas pour rien » innover que nous avons élevé un autel ; nous sçavons qu'il » n'y a qu'un Dieu, qui l'est également de toute notre Nation, » & qu'un autel de cuivre, sur lequel on doit sacrifier devant » son saint Tabernacle. Nous n'avons point élevé celui qui » donne lieu aux soupçons qu'on forme contre nous, pour y » faire aucune cérémonie religieuse. Nous ne nous sommes » proposé que de laisser à la postérité une preuve & un monu- » ment que nous ne vous sommes point étrangers, & nous » avons prétendu nous imposer une espèce de nécessité de tenir » toujours une conduite sage, sans nous écarter de la Loi de » nos pères ; ce n'est point comme l'on nous en soupçonne, » le commencement d'une révolte : Dieu qui est digne de toute » créance, est témoin que nous n'avons point eu d'autres mo- » tifs en élevant cet autel. Tout enfant d'Abraham qui donne » dans un culte nouveau, & qui abandonne le culte de ses An- » ciens, est digne de mort : ne nous accusez pas d'un si grand » crime.

Les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de celle de Manassé se justifient.
Jos. ch. 22.

XXVIII. Phinées loua ces Tribus des sentimens qu'elles venoient d'exprimer, & à son retour auprès de Josué il rendit compte au peuple de ce que lui & ses Collégues avoient fait. Le Géneral du peuple de Dieu fut ravi de n'être pas dans la nécessité de faire la guerre à ses freres, ni de répandre leur sang. On offrit à Dieu des sacrifices en action de graces, & après avoir congédié le peuple, Josué se retira à Sichem. Vingt ans (*a*) se passérent, & Josué étant parvenu à une grande vieillesse, il y convoqua (*b*) une assemblée des Magistrats, des Anciens & des Chefs

(*a*) On ne voit pas de quel point Joseph part pour compter ces vingt ans, & on a sujet de craindre qu'il n'y ait quelque dérangement dans ses chiffres. Il en donne vingt-cinq au gouvernement de Josué : son ancien Interprète lisoit vingt-six dans son manuscrit. Les meilleurs Chronologistes ne lui en donnent que dix-sept. L'Ecriture ne nous dit rien du temps que le Conducteur du peuple de Dieu a vécu après la mort de Moïse ; elle se contente de nous apprendre qu'il a vécu cent dix ans, en quoi Joseph lui est conforme. *Josue, chap.* ℣. 29.

(*b*) Joseph ne parle que d'une assemblée ; il semble par l'Ecriture, & c'est le sentiment commun, que Josué en convoqua deux. Mais peut-être que l'assemblée dont il est parlé au commencement du vingt-quatriéme Chapitre, n'est que la même, ou la continuation de celle que Josué convoqua étant déja vieux & avancé en âge. Verset premier, Chapitre vingt-trois. Le Pere Calmet qui croit qu'il convoqua deux assemblées, conjecture que la premiére se tint à Thamnat-Saré, lieu de la demeure de Josué. L'Ecriture ne marque point où elle se tint, ni où

Chefs des Tribus. Tous ceux qui purent s'y rendre le firent, & lorsqu'on fut assemblé, Josué fit ressouvenir la Nation des bienfaits dont Dieu l'avoit comblée; *il lui représenta* » que l'état obscur » dont Dieu l'avoit tirée, pour l'élever à la gloire & la mettre » dans l'abondance dont elle jouissoit, devoit lui en faire sentir » tout le prix. Il l'exhorta à mériter que Dieu lui continuât ses » précieuses faveurs. Il n'y a, ajoûta-t-il, que la piété qui puisse » nous assurer son amour; près de quitter la vie, je me fais un » devoir de vous laisser cette exhortation, & vous prie de ne » la pas oublier.

An du monde 2570. Mort de Josué.

XXIX. Ce grand Homme mourut ensuite, âgé de cent dix ans; il en avoit passé quarante auprès de Moïse, pour s'instruire & se former à la pratique de la vertu, & depuis sa mort il avoit gouverné les Israëlites pendant vingt-cinq ans. La vive pénétration de son esprit lui faisoit concevoir les plus grands desseins, & il possédoit dans un degré aussi éminent le talent de les proposer au peuple avec dignité. Ferme & courageux dans l'action & dans le péril, il sçavoit prendre avec une grande prudence ses avantages dans un Traité de Paix; mais en quoi il excella principalement, ce fut à régler toutes ses démarches sur l'honneur & sur la probité. Il fut enterré dans la ville de Thamnath-Saré qui est de la Tribu d'Ephraïm. Le Grand-Prêtre Eléazar mourut dans le même temps. Son tombeau & son mausolée subsistent encore dans la ville de Gabaa. Son fils Phinées lui succéda dans la souveraine Sacrificature (*a*).

CHAPITRE II.

I. Le peuple désira connoître la volonté de Dieu sur la conduite qu'il devoit tenir envers les Cananéens, qui n'étoient pas encore détruits. Phinées leur fit sçavoir de sa part, qu'on

Josué demeuroit. Joseph dit que c'étoit a Sichem, & ce qu'on lit au commencement du Chapitre, qu'il y convoqua une assemblée, donne lieu de préférer ce sentiment à la conjecture du second Interprète.

(*a*) On croit qu'il y a quelque dérangement dans les cahiers du Livre des Juges, & qu'ils ne sont pas placés dans l'ordre des temps où sont arrivés les évenemens qu'ils racontent. Ils étoient placés autrement dans l'Exemplaire dont s'est servi Joseph, qu'ils ne sont dans les nôtres, ou il a cru devoir raconter les évenemens qui y sont rapportés, plutôt dans l'ordre des temps où sa Nation jugeoit qu'ils étoient arrivés, que selon le rang qu'avoient les cahiers où ils sont racontés.

devoit charger la Tribu de Juda de les exterminer. Cette Tribu s'unit avec celle de Siméon, à condition que quand on auroit détruit les Cananéens qui restoient dans son partage, on détruiroit ceux qui resteroient dans celui de son alliée.

II. Les Cananéens, dont les affaires étoient alors en bon état, leverent de nombreuses troupes, & allerent attendre les Israëlites auprès de Bezec. Ils avoient à leur tête le Roi des Bezekeniens, qui s'appelloit Adonibezec, qui signifie Seigneur des Bezekeniens. Car Adonaï signifie en Hébreu, Seigneur. La mort de Josué leur donnoit de grandes espérances de remporter la victoire. La bataille se donna, & les deux Tribus alliées firent parfaitement bien. Elles tuérent plus de cent mille Cananéens, mirent le reste en fuite, & firent leur Roi prisonnier. Les Vainqueurs l'ayant condamné à avoir les mains & les pieds coupés, il s'écria : » Il est impossible de se soustraire à la justice de Dieu ; » je souffre aujourd'hui ce que j'ai eu la cruauté de faire souf- » frir à soixante-douze Rois. « On le porta étant encore en vie à Jerusalem, où on l'enterra lorsqu'il fut mort. Les alliés firent ensuite le dégât, prirent plusieurs villes, & assiégerent Jerusalem. Le siége fut long, ils prirent enfin la ville basse, mais ils ne purent s'emparer de la haute, à cause de l'épaisseur de ses murs & de la situation du lieu.

Défaite & mort d'Adonibezec.

III. Ils furent obligés de lever le siége pour aller à Hébron, qu'ils prirent, & dont ils tuérent tous les habitans. On voyoit alors quelque reste de la race des Géans, ces hommes, dont l'extrême grandeur & la figure toute différente de celle des autres hommes, offroit un spectacle horrible, & dont le nom seul inspiroit la terreur. On montre encore aujourd'hui de leurs ossemens, dont la grandeur & la grosseur passent toute vraisemblance. Comme Hébron étoit une des meilleures villes du pays, elle fut donnée aux Lévites avec un terrein de deux mille coudées tout au tour. Caleb eut les autres dépendances de cette ville, ainsi que Moïse l'avoit ordonné. C'étoit un de ceux qu'il avoit envoyés reconnoître la Terre de Canaan. On donna aussi aux descendans de Jéthro, beau-pere de Moïse, des terres à cultiver. Car ils avoient quitté leur pays pour s'attacher aux Israëlites, & ils les avoient suivis dans le désert.

IV. Les Tribus de Juda & de Siméon s'emparerent des villes que les Cananéens avoient sur les montagnes, & prirent dans

la plaine Aſcalon & Azot (*a*); mais Gaze & Accaron ſecouérent leur joug dans la ſuite. Leur ſituation dans la plaine, jointe à la multitude de chariots dont elles étoient pourvues, leur procura toujours la facilité de repouſſer ces Tribus lorſqu'elles ſe préſentoient pour les faire rentrer ſous leur obéiſſance. La guerre avoit mis ces deux Tribus dans une grande abondance; elles ceſſerent de la faire, & ſe retirerent chez elles.

V. Les Benjamites, dans le partage deſquels étoit tombée Jeruſalem, firent un Traité avec ſes habitans, & les y laiſſerent demeurer, à condition de leur payer un tribut dont ils convinrent. Ainſi, délivrés des dangers de la guerre, & des ravages qui en ſont les ſuites, ils ne s'appliquerent qu'à faire valoir leurs terres. Les autres Tribus ſuivirent leur exemple; elles ſe contenterent d'impoſer un tribu aux Cananéens, & elles ne leur firent plus la guerre.

VI. La Tribu d'Ephraïm aſſiégea Bethel. Le ſiége fut long. Elle ſouffroit extrêmement, ſans qu'il avançât beaucoup. Elle le continuoit cependant avec opiniatreté, lorſqu'un habitant de cette ville en étant ſorti pour aller chercher des vivres, fut arrêté par les aſſiégeans, qui ne lui promirent ſa liberté qu'à condition qu'il leur livreroit la ville. Ce Particulier promit avec ſerment de le faire, pourvû qu'on s'engageât de ne faire aucun mal ni à lui ni à ſa famille: les Ephraïmites en convinrent, &

(*a*) La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde, fait ici deux reproches à Joſeph. Le premier, d'avoir dit qu'on conquit les villes d'Azot & d'Aſcalon ſur les Cananéens: mais il n'a fait en cela qu'imiter l'Ecriture, qui ſe ſert du terme de Cananéen pour marquer en général les peuples de la Terre promiſe. Il l'a pû d'autant plus, que lorſqu'il parle de ces deux Villes en particulier, il remarque qu'elles étoient de la dépendance des Philiſtins.

Le ſecond reproche n'eſt pas plus juſte. On fait dire à Joſeph » que les Tribus de » Juda & de Siméon ne purent ſe rendre » maîtreſſes de celles de Gaze & d'Acca- » ron. « Mais il dit ſeulement: » Les » villes de Gaze & d'Accaron fuient les » Tribus de Juda & de Siméon. « L'expreſſion eſt très-obſcure, & on n'en auroit pas pû pénétrer l'obſcurité, s'il ne diſoit dans le Chapitre troiſiéme, numero 1. » que les Cananéens enleverent à » la Tribu de Juda Aſcalon, Accaron & » pluſieurs autres villes. « Car ils n'euſſent pas pû lui enlever la ville d'Accaron, ſi elle ne l'eût conquiſe auparavant. S'il ne nomme pas en particulier Gaze, il la renferme ſans doute dans ces autres villes de la plaine, que les Cananéens reprirent. Le ſens donc de διαφυγει αυτυς eſt que ces deux villes échapperent dans la ſuite à la Tribu de Juda, & qu'étant dans la plaine, & ayant des chariots, elles la menerent mal lorſqu'elle voulut les faire rentrer ſous ſon obéiſſance: c'eſt-à-dire, que Joſeph ne raconte pas ce qui arriva dans le temps dont il parle ici, mais qu'il prévient ce qui arriva dans la ſuite; ce qui fut un effet de l'abondance dans laquelle les Iſraëlites ſe trouverent: abondance qui leur fit quitter l'exercice des armes, pour ſe livrer à une vie molle & efféminée.

lui tinrent parole ; devenus maîtres de la ville, ils conserverent sa famille & égorgerent tous les autres habitans.

VII. Le courage des Israëlites s'énerva dans la suite, & ils ne s'occuperent plus que du soin de faire valoir leurs terres : comme elles leur rapportoient beaucoup, ils se livrerent aux plaisirs & à la mollesse. Ils négligerent le bon ordre, & ne voulurent plus se soumettre au Gouvernement établi par les Loix. Cette conduite irrita Dieu, qui leur fit connoître que c'étoit contre son ordre qu'ils n'exterminoient pas les Cananéens ; que ce peuple profiteroit de leur négligence pour les traiter avec cruauté ; mais ils n'écoutoient qu'avec peine les avertissemens qu'il leur faisoit donner. Les grands tributs qu'ils tiroient & la vie molle qu'ils menoient, leur rendant les travaux de la guerre insupportables, ils ne pouvoient en entendre parler. La forme du Gouvernement se corrompit, on n'établit plus de Magistrats, & il n'y eut plus de Chefs comme les Loix l'avoient réglé. L'avidité du gain attacha les Israëlites à leurs terres, & cette grande sécurité produisit des révoltes : ils en vinrent à se faire la guerre les uns aux autres.

VIII. Un Lévite des plus (a) distingués *dans son état*, dont le partage étoit tombé dans la Tribu d'Ephraïm, & qui y demeuroit, épousa une femme de Bethléem, qui est de celle de Juda. Il l'aimoit passionnément, & étoit enchanté de sa beauté ; mais elle ne répondoit pas à son amour, ce qui lui causoit

(a) L'élégant Traducteur n'a point rendu *των δημοτικωτερων*. Peut-être ne voyoit-il pas bien quel sens Joseph attache à ce terme. On a peine en effet à appercevoir ce qu'il veut lui faire signifier. Il n'a pas pû dire que ce Lévite étoit une personne du peuple, dans le sens & dans l'idée que nous attachons à ce mot ; sa qualité de Lévite le mettant au-dessus du simple peuple. Mais il a peut-être regardé l'ordre des Prêtres comme celui des Sénateurs à Rome, & les Lévites comme celui des Plébéïens. Quoique les Sénateurs y fussent au-dessus des Plébéïens, ceux-ci n'étoient point ce qu'est le peuple parmi nous, mais à peu prés ce qu'est le tiers-état par rapport à l'Eglise & à la Noblesse. Ainsi, je crois que la pensée de Joseph est que ce Lévite étoit des plus distingués de son Ordre. C'est dans ce sens que Diodore de Sicile raconte que le peuple d'Athènes, ayant changé de Gouvernement, établit celui des personnes les plus distinguées du peuple, *εκ δε των δημοτικωτατων αρχεια κατεστησε*. Ce ne fut pas certainement le Gouvernement d'une vile populace que les Athéniens établirent. On lit dans la Cyropédie de Xenophon, qu'un nommé Phéraulas, après que quelques Officiers de Cyrus eurent dit leur avis, se leva pour dire le sien. L'Historien ajoûte que c'étoit un Persan, *των δημοτων Κυρω πως ετι οικοθεν συνηθης*, » qui » étoit connu de Cyrus dès la Perse, & en » étoit considéré. « Si Xenophon eût voulu dire que Phéraulas étoit d'une famille populaire, après avoir dit qu'il voyoit souvent Cyrus, il n'eût pas manqué d'ajoûter, *Quoiqu'il* ne fût que d'une famille du peuple, ou quelque chose de semblable, pour faire connoitre le contraste avec la considération que Cyrus avoit pour lui.

beaucoup de chagrin. Son indifférence augmentoit sa passion, & faisoit naître entre eux de fréquentes brouilleries. Elles irriterent l'esprit de cette femme à un point, qu'elles la porterent à quitter son mari & à se retirer chez ses parens dans le quatriéme mois de leur mariage. L'amour qu'il lui portoit, le rendit très-sensible à cette retraite, & lui fit prendre le parti d'aller trouver son beau-pere. Quelques explications dissiperent ses chagrins, & le reconciliérent avec sa femme. Comme ses parens en agissoient bien avec lui, il demeura quatre jours chez eux. Résolu de s'en retourner le cinquiéme, il ne le put faire qu'après midi; car les parens de sa femme avoient peine de les laisser partir, & cependant le soleil baissoit. Il avoit avec lui un domestique, & sa femme étoit montée sur un âne. Ils avoient déja fait trente stades, & ils étoient devant Jerusalem, lorsque ce domestique leur conseilla de ne pas aller plus loin, de peur que le jour ne leur manquât: la nuit, ajoûta-t-il, est toujours un temps fâcheux pour des voyageurs, même dans des terres amies, & cependant vous vous trouvez ici proche de vos ennemis. Ce Lévite ne voulut point aller coucher dans une ville étrangére, car les Cananéens étoient maîtres alors de Jerusalem. Il crut qu'il valoit mieux faire encore vingt stades pour atteindre une ville de la Nation. S'étant arrêté à cette pensée, il arriva enfin sur le soir à Gabaa, de la Tribu de Benjamin. Il passa quelque temps sur la place, sans que personne lui offrît le couvert, lorsqu'un bon vieillard de la Tribu d'Ephraïm, mais qui demeuroit à Gabaa, & qui revenoit de la campagne, l'aborda & lui demanda d'où il étoit, & pourquoi, se faisant déja tard, il ne se procuroit pas quelque retraite. Il lui répondit qu'il étoit Lévite (*a*), & qu'il demeuroit dans la Tribu d'Ephraïm; qu'il revenoit de chez les parens de sa femme, & qu'il la ramenoit chez lui. Ce bon vieillard voulut lui donner le couvert, tant à cause qu'il étoit de la même Nation que parce qu'il demeuroit dans sa Tribu, & que sa rencontre lui parut un heureux effet de la Providence. Des jeunes gens de la ville avoient vû la femme du Lévite dans la place, & ils avoient été frappés de sa

(*a*) Ce Lévite répond dans l'Ecriture qu'il a tout ce dont il a besoin, au couvert près, du pain & du vin pour ceux qui l'accompagnent, de la paille & de l'orge, ou du foin, pour son âne. Sur quoi le P. Calmet nous dit que [*mit° phô*] signifie un mêlange de quelque sel avec le grain. Je ne sçai pas où le sçavant Interprète a pris cela.

beauté. Quand ils ſçurent qu'elle étoit logée chez ce vieillard, dont ils faiſoient peu d'état, ils s'aſſemblerent *inſolemment* à ſa porte. Il les pria de ſe retirer, & de ne faire ni inſulte ni violence, mais ils lui dirent de ſe retirer lui-même, & de leur livrer cette étrangère. Ce fut inutilement qu'il leur repréſenta qu'elle étoit de leur Nation, que ſon mari étoit Lévite, & qu'ils commettroient un crime abominable s'ils ſe livroient à leur paſſion, au préjudice de ce qu'il y a de plus ſacré. Ils le menacerent de le tuer, s'il continuoit à vouloir les empêcher de ſe ſatisfaire. Le déſeſpoir de voir ainſi des étrangers inſultés chez lui, & l'extrême violence que lui faiſoient ces débauchés, déterminerent ce bon vieillard à leur offrir ſa fille, en leur repréſentant qu'ils pourroient ſatisfaire leur paſſion ſans commettre un ſi grand crime, ſans faire le dernier outrage à des étrangers, & ſans qu'on pût l'accuſer lui-même d'avoir manqué à aucun des égards dûs aux perſonnes qu'on reçoit dans ſa maiſon. Mais rien ne fut capable de les arrêter. Ils perſiſterent à vouloir qu'on leur livrât cette étrangère; & malgré les priéres que leur faiſoit ce bon vieillard de ne pas commettre un ſi grand crime, emportés par la fureur de leur paſſion, ils l'enleverent & l'emmenerent avec eux; & après avoir commis ſur elle pendant la nuit toute ſorte de brutalités, ils la renvoyerent au point du jour. Outrée de l'affront qu'elle venoit de recevoir, elle retourna chez le vieillard (*a*). Là accablée de ſon malheur & couverte de honte, n'oſant ſe préſenter devant ſon mari, qu'elle préſumoit devoir être au déſeſpoir de ce qui lui étoit arrivé, elle tomba morte. Son mari crut qu'elle dormoit profondément, & ne ſoupçonnant rien de plus, il fit effort pour la relever; la conſolant de ſon mieux, & l'aſſurant qu'il étoit perſuadé que ç'avoit été malgré elle qu'un auſſi grand malheur lui étoit arrivé. Mais ayant enfin connu qu'elle étoit morte, il ſçut ſe modérer dans ſon extrême douleur. Il la mit ſur ſon âne & s'en retourna chez lui. Lorſqu'il y fut arrivé, il coupa ſon corps en douze parties, dont il en envoya une à chacune des Tribus, chargeant ceux qui les portoient de leur apprendre la cauſe & les circonſtances de la mort de ſa femme.

IX. Un ſi triſte ſpectacle, & le récit d'une violence ſi ou-

(*a*) Elle retourna *ἐπὶ τὴν ξενίαν*, dans la maiſon où on lui avoit donné l'hoſpitalité. Le Pſeudo-Clement dit que quand le Lévite fut arrivé à Céſarée, il chercha un logis, une auberge... *τὴν ξενίαν θηρώμενον*. *Homil.* 1. *pag.* 619.

trée qu'on n'avoit jusqu'alors rien ouï dire de semblable, transporterent toutes les Tribus d'une grande, mais juste colère. Elles s'assemblerent à Silo, devant le Tabernacle, résolues de prendre les armes, & de traiter les habitans de Gabaa comme des ennemis publics : mais les Anciens modérerent leurs premiers transports, & leur remontrerent, » qu'on ne devoit pas dé- » clarer légerement la guerre à ses concitoyens ; qu'il falloit, » *avant que d'en venir là*, conférer avec eux sur les sujets qu'on » avoit de se plaindre ; que la Loi défendoit à ceux qui préten- » doient avoir reçu quelque injure, de faire la guerre, à des » étrangers même, avant qu'on leur eût envoyé des Ambas- » sadeurs, & qu'on eût tâché de les porter à changer de con- » duite : faites vous donc gloire, ajoûterent-ils, de vous en » tenir à la Loi, & de commencer par envoyer demander à ceux » de Gabaa les coupables ; & s'ils les remettent entre vos mains, » vous devez vous contenter de les punir. Mais s'ils refusoient » de le faire, il est juste de les châtier eux-mêmes par les ar- » mes. « Les Tribus envoyerent donc des Députés à ceux de Gabaa, pour se plaindre de la violence que leurs jeunes gens avoient commise, & leur demander les auteurs d'une action si noire ; rien n'étant plus juste que de la leur faire expier par la mort. Mais les habitans de Gabaa refuserent de les livrer : ils s'imaginerent qu'il y alloit de leur honneur, de ne pas se rendre à ce qu'on demandoit d'eux par la crainte de la guerre dont on les menaçoit ; ils se persuaderent que leur courage & leur grand nombre les mettoient en état de faire la guerre aussi avantageusement que personne. Ils firent donc de grands préparatifs (*a*) contre les autres Tribus ; & la leur même, entrant dans les mêmes sentimens, prit leur défense contre ceux qui voudroient leur faire violence.

Les onze Tribus déclarent la guerre à celle de Benjamin.

X. Lorsque les Tribus apprirent le parti qu'avoient pris ceux de Gabaa, elles s'engagerent par serment à ne donner jamais aucune de leurs filles en mariage à la Tribu de Benjamin, & de lui faire la guerre. C'est une Tradition parmi nous, qu'elles étoient plus animées contre elle, que nos Ancêtres ne l'avoient été contre les Cananéens. Elles marcherent donc contre les Benjamites avec une armée de quatre cents mille hommes.

(*a*) Je ne crois pas qu'il faille effacer [illegible], mais le changer en κατὰ. Cette correction est préférable à celle de Cocceius, (Not. *S.*) qui vouloit qu'on lût μετὰ.

Ceux-ci n'en avoient que vingt-cinq mille six cents (*a*), dont cinq cents étoient très-adroits à lancer de la main gauche (*b*) des pierres avec une fronde. La Bataille se donna, & les Benjamites la gagnerent. Ils défirent environ vingt-deux mille de leurs ennemis, & ils en eussent tué un plus grand nombre, sans la nuit qui survint & fit cesser le combat. Les Benjamites se retirerent à Gabaa en triomphe, & les autres Tribus dans leur camp, fort consternées de cet échec. Le combat recommença le lendemain, & ce fut pour les Benjamites une nouvelle victoire. Les autres Tribus y perdirent dix-huit mille hommes, & elles abandonnerent, dans la crainte d'une plus grande défaite, leur camp pour se retirer dans la ville de Béthel, qui étoit proche. Elles indiquerent un jeûne pour le lendemain, & priérent Dieu par le ministere du Grand-Prêtre Phinéès, de vouloir bien appaiser sa colère; de se contenter des deux pertes qu'elles avoient faites, & de leur accorder la victoire sur leurs ennemis. Dieu leur fit connoître par Phinéès, qu'il avoit exaucé leur priére.

Victoire des Benjamites.

XI. Elles partagerent, *sur cette assurance*, leurs troupes en deux corps. Elles en mirent un en embuscade aux environs de la ville; l'autre étant venu aux mains avec les Benjamites, lâcha le pied, & ceux-ci le poursuivirent. Il continua de se retirer pied à pied, pour attirer les ennemis, & les éloigner de la ville. Les Benjamites en effet le pousserent si vivement, que les vieillards & les enfans, que leur foiblesse avoit fait rester dans la ville, voulurent avoir part aussi à la défaite de l'ennemi, & en sortirent pour le poursuivre, quand les troupes des autres

(*a*) Il y avoit, selon la Vulgate, vingt-cinq mille hommes de la Tribu de Benjamin portant les armes, outre sept cents hommes de la ville de Gabaa. Cette Version est conforme à l'Hébreu, sur le nombre d'hommes que la ville de Gabaa fournit; mais elle en compte mille moins de l'armée de la Tribu de Benjamin, que le texte original. Joseph étoit conforme à l'Hébreu, à en juger par son ancien Interprète, sur le nombre des troupes de la Tribu de Benjamin. Mais cette conformité feroit tomber dans une erreur de calcul. Car si l'armée des Benjamites étoit de vingt-six mille hommes, & s'il n'y en eut que vingt-cinq mille, tués dans cette funeste guerre, le nombre de ceux qui se sauverent sur le rocher Remmon due être de mille, & il n'en compte que six cents. *Juges*, *chap.* 20. ℣. 15.

(*b*) » Entre lesquels il y en avoit cinq » cents si adroits, qu'ils se servoient » également des deux mains, tiroient » de la fronde avec une & combattoient » avec l'autre. « Ce n'est pas être Traducteur, c'est être Auteur. Joseph ne dit rien de semblable. Le R. P. Calmet dit qu'il a fait voir sur le verset quatorze du troisiéme chapitre des Juges, que ces cinq cents frondeurs étoient amphidextres. On espere faire voir le contraire ci-après. Voyez Remarque IV.

autres Tribus crurent les en avoir assez éloignés, elles cesserent de plier, firent ferme & donnerent le signal dont on étoit convenu à ceux qui étoient en embuscade ; ils en sortirent, & se jetterent avec de grands cris sur les ennemis. Les Benjamites connurent alors le danger du piége qu'on leur avoit tendu, & ils se trouverent dans le dernier embarras. Ils avoient été attirés dans des lieux bas & entrecoupés de ravins, & les autres Tribus les enveloppoient & les perçoient à coups de fléches. Environ vingt-cinq mille Benjamites périrent dans cette action. Il n'y en eut que six cents, qui se réunissant & se serrant les uns près les autres, se firent jour au travers des ennemis, gagnerent les montagnes voisines & s'y retrancherent. Les Tribus alliées brûlerent Gabaa, tuérent les femmes & les enfans, & traiterent de même les autres villes des Benjamites. Elles étoient si animées, qu'elles envoyerent douze mille (*a*) hommes contre Jabès, ville de la Galaatide, parce qu'elle ne s'étoit pas jointe à elles dans la guerre qu'elles venoient de faire à la Tribu de Benjamin. Ce corps de troupes la détruisit, selon l'ordre qu'on lui en avoit donné ; tua femmes, enfans, & tout ce qui étoit en état de porter les armes, & n'épargna que quatre cents filles. L'outrage fait à la femme du Lévite, avoit extrêmement irrité les Tribus alliées, & la perte qu'elles avoient faites dans les deux batailles que les Benjamites avoient gagnées, excitoit même leur emportement.

Défaite des Benjamites.

Elles ne furent pas long-temps sans se repentir *d'avoir été les instrumens* du malheur de leurs freres. Car, quoiqu'elles fussent convaincues que leur crime méritoit un aussi grand châtiment, cependant elles ordonnerent un jour de jeûne, & envoyerent des Députés aux 600 Benjamites, qui, après s'être sauvés de la bataille, s'étoient retirés dans le désert, sur un rocher appellé Remmon. Ces Députés leur protesterent que les Tribus alliées ne regardoient pas ce triste accident comme particulier à la leur, qu'elles le pleuroient comme un malheur commun à toute la Nation, puisqu'il avoit fait périr un grand nombre de leurs parens & de leurs amis. Ils les exciterent à le supporter avec résignation *à la volonté de Dieu*, & les inviterent à se réunir avec leurs freres, pour empêcher, autant que cela dépendoit d'eux, la ruine entiére de leur Tribu. Ils ajoûterent, qu'on leur offroit de les laisser

(*a*) La Vulgate n'en compte que dix mille, mais l'Hébreu a le même nombre que Joseph.

jouir librement de la Terre qui leur avoit appartenu, & qu'on leur permettoit d'emporter tout ce qu'ils pourroient du butin qu'on avoit fait ſur eux. Les Benjamites reconnurent leur faute, & perſuadés que Dieu, par un juſte jugement, avoit permis tout le mal qui leur étoit arrivé, ſe rendirent aux raiſons des Députés, & retournerent dans les terres de leur Tribu. Les Tribus alliées leur donnerent les quatre cents filles de Jabès, pour être leurs femmes. A l'égard des deux cents Benjamites qui n'en avoient point, elles mirent en délibération comment elles pourroient leur en procurer. Elles s'étoient engagées par ſerment, avant la guerre, de ne leur pas donner leurs filles en mariage. Quelques-uns prétendoient qu'on ne devoit avoir aucun égard à cet engagement; qu'ils l'avoient pris ſans réflexion & ſans délibération; que comme la colère ſeule le leur avoit ſuggéré, on ne feroit rien qui pût déplaire à Dieu, ſi l'on tâchoit de conſerver une Tribu qui étoit en danger de périr; qu'enfreindre le ſerment lorſqu'on y étoit forcé par la néceſſité, n'étoit pas une choſe mauvaiſe & dangereuſe, quoique ce fût un crime de le violer par un mauvais deſſein: les Anciens cependant ſe récrioient au ſeul mot de parjure, lorſqu'un Particulier dit qu'il ſçavoit comment on pouvoit procurer des femmes aux deux cents Benjamites qui n'en avoient point, ſans aller contre le ſerment qu'on avoit fait. L'aſſemblée l'ayant prié de s'expliquer, il dit: » Nous nous aſſemblons » trois fois l'an à Silo, pour y célébrer une fête; nos femmes » & nos filles nous y accompagnent: qu'on permette aux Benjamites, ſans cependant les y porter, ni auſſi ſans les en empêcher, d'épouſer les filles qu'ils pourront enlever. Leurs » peres s'en plaindront & en demanderont juſtice; alors nous » leur répondrons, qu'ils ne doivent s'en prendre qu'à leur » négligence à veiller ſur leurs filles, & que la colère à laquelle » on ne s'eſt laiſſé que trop emporter contre les Benjamites, ne » doit pas faire prendre de nouveau les armes contre eux. « L'avis fut ſuivi, & on convint que ceux de la Tribu de Benjamin qui n'étoient pas mariés, pourroient enlever des filles pour les épouſer. Les deux cents Benjamites ſe mirent donc deux ou trois enſemble en embuſcade dans des vignes, dans des bois & dans des lieux où ils ne pouvoient être découverts, & par où ces filles devoient paſſer. Comme elles ne ſe défioient de rien, elles y paſſerent en effet ſans prendre aucune précaution. Les Ben-

jamites sortirent de leur embuscade, & en enleverent autant qu'il leur en manquoit, cultiverent leurs terres, & travaillerent à se procurer leur premiére abondance. Ce fut ainsi que cette Tribu, qui avoit été à la veille d'être détruite, fut conservée par la prudence des autres Tribus. Elle s'accrut & se rétablit en fort peu de temps, & fut dans la suite dans une grande abondance de toutes choses. Telle fut la fin de la guerre que les Tribus alliées firent à celle de Benjamin.

CHAPITRE III.

I. UN malheur presque semblable arriva à la Tribu de Dan, & voici ce qui y donna occasion. Les Israëlites avoient abandonné l'exercice des armes, pour s'appliquer uniquement à la culture de leurs terres. Cette conduite les rendit l'objet du mépris des Cananéens, qui prirent le parti de chercher à se relever de leurs pertes. Ils ne craignoient rien des Israëlites, mais ils esperoient qu'en leur faisant tout le mal qu'ils pourroient, ils se procureroient le moyen de demeurer en sûreté dans leurs villes. Ils firent donc provision de chariots, leverent des troupes, & avec le secours de toutes leurs villes, ils enleverent à la Tribu de Juda, Ascalon, Accaron, & plusieurs autres villes qui étoient dans la Plaine. Ils obligerent les Danites, à se retirer dans les montagnes, *où ils les serrerent si fort*, que n'ayant pas assez de terrein, & se sentant hors d'état de se défendre, ils prirent le parti d'envoyer cinq des leurs à la découverte de quelques terres qu'ils pussent habiter. Ces Envoyés arriverent, après un jour de marche, auprès du mont Liban & des sources du petit-Jourdain, dans la grande Plaine de la ville de Sidon. Ils trouverent que la terre y étoit bonne & fertile, & ils le firent sçavoir à ceux qui les avoient envoyés. Les Danites y allerent en armes, & y fonderent une ville à laquelle ils donnerent le nom qu'ils avoient reçu d'un des enfans de Jacob.

Les Danites cherchent une Terre pour s'y établir.

II. Plusieurs autres malheurs arriverent aux Israëlites, parce qu'ils négligeoient le service de leur Dieu, & qu'ils avoient perdu l'habitude de supporter les travaux de la guerre. Ils avoient abandonné la Constitution de leur gouvernement, pour se livrer à

toutes ſortes de plaiſirs, vivre à leur fantaiſie, & imiter tous les déſordres des Cananéens. Cette conduite irrita Dieu contre eux, & ils perdirent par leur molleſſe l'abondance qu'ils avoient eu beaucoup de peine à ſe procurer. Chuſan (*a*) Raſataïm, Roi des Aſſyriens, leur fit la guerre; il fit priſonniers pluſieurs de ceux qui voulurent lui réſiſter, & ceux qui ſe retirerent dans les villes, y furent forcés. La crainte en porta quelques-uns à ſe ſoumettre d'eux-mêmes. Il leur impoſa de plus grands tributs qu'ils ne pouvoient porter, & il leur fit pendant huit ans toute ſorte de mauvais traitemens; mais ils en furent délivrés par Othoniel, fils de Cenez (*b*), de la Tribu de Juda, homme de main & zélé. Dieu lui ordonna en ſonge de ne pas abandonner ſes freres dans les malheurs qui les accabloient, d'avoir au contraire le courage de leur procurer leur liberté. Mais quand Othoniel chercha quelqu'un qui voulût partager avec lui les dangers de l'entrepriſe, il en trouva peu qui fuſſent touchés de l'état honteux & miſérable où leur Nation étoit réduite, & qui ſouhaitaſſent de l'en voir délivrée. Cependant il enleva aux Aſſyriens un fort que Chuſan Raſataïm avoit fait conſtruire. Cet heureux commencement engagea pluſieurs perſonnes à ſe joindre à lui, & avec ce ſecours il attaqua les Aſſyriens, les défit & les obligea de repaſſer l'Euphrate. Cette action ayant

Chuſan Roi de Méſopotamie, ſubjugue les Iſraëlites. *Jug. chap.* 3. ℣. 8.

Othoniel délivre les Iſraëlites de cette oppreſſion.

(*a*) Joſeph appelle ce Prince Chuſarte, & le fait Roi d'Aſſyrie. L'erreur dans le nom, peut être une faute de ſes Copiſtes, ou une ſuite des changemens que ſouffre preſque toujours un mot Hébreu qui paſſe dans la langue Grecque. Un peu moins d'envie de le critiquer, eût pû empêcher M. le Clerc de lui reprocher d'avoir cru que le premier Tyran des Iſraëlites, après leur ſortie d'Egypte, avoit régné en Aſſyrie. Car il eût pû remarquer que l'Hiſtorien Juif, & quelques autres Anciens, ont ſouvent confondu & pris l'un pour l'autre, les mots de Syrie & de l'Aſſyrie. En ne faiſant Chuſan que repaſſer l'Euphrate pour rentrer dans ſes Etats, c'eſt une marque qu'il croyoit, avec l'Ecriture, que c'étoit en Méſopotamie qu'il régnoit. Schotanus avoit déja fait ce reproche à Joſeph, mais avec auſſi peu de fondement.*

(*b*) Dans les anciennes Editions, Joſeph ne parloit que de Cenez, & il lui donnoit la gloire d'avoir délivré ſa Nation de la ſervitude des Syriens; mais l'Edition de M. Havercamp l'a mis d'accord avec l'Ecriture. La Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du Monde, (*Tom.* 2. *pag.* 604.) a pû ne la pas connoître, ainſi elle a pû relever l'oppoſition que Joſeph avoit avec l'Ecriture dans l'Edition dont elle ſe ſervoit; mais ceux qui ont traduit cette Hiſtoire, devoient conſulter la nouvelle Edition, & remarquer par une petite Note, qu'elle levoit cette contrariété.

* Schotan. *Bibliot. Tom.* 2. *pag.* 438. Voyez Selden, *proleg. de Diis Syris*, *pag.* 1. Cluvier, *Introd. Geogr. chap.* 20. *liv.* 2. Cellar. *Geogr. Antiq. liv.* 3. *chap.* 17. Cicer. *Tuſcul. liv.* 5.

fait connoître le mérite d'Othoniel, le peuple lui déféra le souverain Commandement, & le fit Juge de toute la Nation. Il mourut après l'avoir gouvernée quarante ans.

CHAPITRE IV.

I. LA mort d'Othoniel jetta les Israëlites dans une grande anarchie & dans une extrême confusion. Leur négligence à servir Dieu, & leur désobéissance à ses Loix, leur attirerent toute sorte de malheurs. Eglon, Roi des Moabites, prit avantage du désordre où étoit leur Etat pour leur déclarer la guerre. Il les défit en plusieurs batailles, & pour les soumettre entiérement, il abbaissa ceux qui se distinguoient davantage par leur mérite, & il les rendit tributaires. Il établit le siége de son Empire à Jericho, & il n'y eut sorte de maux qu'il ne fit à notre Nation, qu'il réduisit pendant dix-huit ans à la derniére misere. Dieu, enfin, fléchi par ses priéres, eut compassion des maux sous lesquels elle gémissoit, & la délivra de la servitude des Moabites. Voici comment la chose se passa.

An [illegible] monde 2599.
Jug. ch. 3.

II. Il y avoit dans la Tribu de Benjamin un jeune homme qui s'appelloit Aod, & dont le pere avoit nom Gera. Ce jeune homme avoit un courage à tout entreprendre, & une force à tout exécuter. Il se servoit mieux de la main gauche que de la droite, & il sembloit avoir toute sa force dans cette main (*a*). Il demeuroit à Jericho; & s'étant fait connoître d'Eglon, il avoit gagné ses bonnes graces par des présens, & il lui faisoit assidument la cour. Cette conduite lui procura l'amitié de ceux qui approchoient du Roi. Il alla un jour lui faire des présens armé d'un poignard caché sur sa cuisse droite. C'étoit dans les grandes chaleurs & vers midi. Soit parce qu'il faisoit extrêmement chaud, soit parce que les gardes étoient allés dîner, le Palais étoit mal gardé. Aod trouva le Roi dans son appartement d'été, lui fit son présent & s'entretint quelque temps avec lui. Ils étoient seuls, car ce Prince avoit ordonné à ses Officiers de se retirer, afin de pouvoir s'entretenir avec lui. Le Roi étoit sur son trône; Aod craignoit de le manquer *tant qu'il y seroit*, & de ne pouvoir lui porter un coup mortel: c'est pourquoi il

(*a*) Voyez Remarque IV.

lui dit pour l'engager d'en descendre, qu'il avoit un songe à lui communiquer de la part de Dieu : l'envie de sçavoir ce que c'étoit ayant fait descendre ce Prince, il lui enfonça son poignard dans le cœur, le laissa dans la plaie & se retira après avoir fermé la porte. Cependant les Officiers demeurerent tranquiles, croyant que le Roi étoit allé se reposer.

III. Aod fit sçavoir secrettement la chose aux habitans de Jericho, & il les exhorta à recouvrer leur liberté. Ils en eurent beaucoup de joie, & ayant pris les armes, ils envoyerent l'annoncer de tous côtés avec des cornes de belier. Car c'est ainsi qu'on convoquoit anciennement notre Nation. Les Officiers du Roi furent quelque temps sans s'appercevoir de l'accident qui lui étoit arrivé; mais la nuit, qui approchoit, leur fit soupçonner quelque malheur, & cette crainte les ayant fait entrer, ils le trouverent mort. L'embarras où cette découverte les jetta fut extrême; car avant que la garde pût se rassembler, une multitude d'Israëlites tomba sur eux. Les uns furent tués sur le champ; les autres, qui étoient plus de dix mille, prirent la fuite pour gagner leur pays : mais les passages du Jourdain étoient gardés, & les Israëlites qui les poursuivoient, tuérent tous ceux qu'ils purent joindre, & en firent un si grand carnage au passage de ce fleuve, qu'il n'en réchappa aucun.

Ce fut ainsi que notre Nation secoua le joug que les Moabites leur avoient imposé. Le peuple, pour récompenser Aod de lui avoir procuré la liberté, lui déféra le Commandement général, qu'il conserva pendant quatre-vingts ans. C'étoit un grand homme, & qui par plusieurs belles actions, outre celle que je viens de rapporter, méritoit toute sorte de louanges. Samgar, qui lui succéda, mourut la premiére année de son gouvernement.

CHAPITRE V.

LES malheurs qui arrivoient aux Israëlites ne les corrigeoient point, & ne les faisoient pas changer de conduite. Leur mépris pour le service de Dieu étoit toujours le même, & ils continuoient à transgresser ses saintes Loix. A peine commençoient-ils à respirer de l'esclavage où les avoient réduits les Moabites, que Jabin, Roi des Cananéens, les fit rentrer dans

les fers. Ce Prince régnoit dans la ville d'Azor, qui est située au-dessus du lac de Semechon. Il tenoit sur pied une armée de deux cents mille fantassins, de dix mille cavaliers, & de trois mille chariots (*a*). Il en donna le commandement à Sisara, qu'il considéroit beaucoup. Les Israëlites s'avancerent pour le combattre, mais il les défit, & les contraignit de payer tribut à son Prince.

Barac & Débora secouent le joug du Roi Jabin.

Cet esclavage dura vingt ans. Leurs malheurs leur avoient abbatu le courage, & Dieu vouloit dompter leur ingratitude & le mépris qu'ils faisoient de ses Loix. Ils changerent enfin de conduite, & convaincus que tous leurs maux venoient de ce qu'ils transgressoient leurs Loix, ils s'adresserent à une Prophétesse qui s'appelloit Débora, ce qui veut dire *Abeille* en Hébreu, pour l'engager à prier Dieu d'avoir compassion d'eux, & de ne pas souffrir que les Cananéens les exterminassent. Dieu répondit à la Prophétesse qui le consulta, qu'il les délivreroit, & il leur donna pour Général Barac, de la Tribu de Nephtali, dont le nom signifie en Hébreu *éclair*.

Débora le manda, & lui ordonna de lever dix mille jeunes gens, & de marcher à leur tête contre les ennemis, *assurant* que Dieu ayant promis de les rendre victorieux, ce nombre de troupes suffisoit. Mais Barac refusa de marcher aux ennemis, à moins qu'elle ne l'accompagnât. » Vous cédez donc, lui dit la » Prophétesse avec indignation, à une femme l'honneur que » Dieu veut vous faire. Eh bien! j'irai avec vous. « Les dix mille hommes furent assemblés sous le mont Itabire. Sisara reçut ordre du Roi de marcher à l'ennemi. Pour l'exécuter, il alla camper tout proche des Israëlites. Le grand nombre des Cananéens épouvanta Barac, & les troupes qu'il commandoit; mais Débora les rassura, & les empêcha de se retirer. Elle ordonna de donner bataille le jour même, & leur promit que Dieu la leur feroit gagner.

On en vint donc aux mains. Il s'éleva pendant l'action un violent ouragan. Il tomba une grande quantité de pluie & de grêle, & le vent les poussant sur les Cananéens, ils en étoient aveuglés, de maniere que leurs frondes & leurs dards leur étoient inutiles; & la rigueur du froid empêchoit l'infanterie de pouvoir se servir de son épée. Comme les Israëlites avoient

(*a*) L'Ecriture ne parle que de neuf cents chariots de Jabin. *Jug. ch.* 4. ℣. 3.

cette tempête à dos, ils en étoient moins incommodés. Persuadés que c'étoit une marque du secours que Dieu leur donnoit, ils s'animerent, se jetterent au milieu des ennemis, & en firent un grand carnage. Il y en eut beaucoup qui, renversés par les chevaux qui avoient pris l'épouvante, furent écrasés par leurs chariots. Sisara descendit du sien pour s'enfuir aussi-tôt qu'il vit la bataille perdue. Ayant gagné la maison d'une femme Cinéenne nommée Jahel, il la pria de le cacher. Elle le lui accorda. Il la pria ensuite de lui donner à boire. Lui ayant présenté du lait fort doux (*a*), il en but beaucoup, après quoi il s'endormit. Lorsque Jahel le vit endormi, elle prit un gros clou qu'elle lui enfonça dans la tête à coups de marteau, & le clou passant d'outre en outre, alla s'enfoncer en terre. Les soldats de Barac arriverent aussi-tôt, & elle le leur montra cloué à terre. Ainsi l'honneur de cette victoire fut due à une femme, comme Débora l'avoit prédit. Barac marcha ensuite contre Azor. Le Roi vint à sa rencontre, & il perdit la vie avec la bataille. Le fruit de la victoire fut la prise d'Azor. Barac la ruina entiérement, & il gouverna les Israëlites pendant quarante ans.

(*a*) M. d'Andilly fait donner par Jahel du lait aigre à Sisara. C'étoit, selon le nouvel Editeur, du lait déja corrompu. Ni l'un ni l'autre n'est guère vrai-semblable. M. le Clerc, qui a cru que c'étoit une des broderies assez ordinaires à Joseph, dit que c'est la coûtume de ces pays-là, d'étancher la soif avec du lait aigre, dans les grandes chaleurs. Quelque petite autorité pour justifier cette coûtume, eût fait plaisir a plus d'un Lecteur.

Le R. P. Calmet, qui suppose pour constant, que Joseph fait présenter par Jahel du lait aigre au Géneral du Roi Jabin, a raison de dire que cela est contraire à l'Ecriture; car elle dit (au verset vingt-cinq du chap. 5. des Jug.) que Jahel donna du lait à Sisara, & lui présenta de la crême. Cette remarque auroit dû, ce me semble, le faire soupçonner que le texte de Joseph n'est pas pur. Il dit que ce lait étoit excellent, & que Sisara en but avec excès. On a donc tout lieu de croire qu'il avoit marqué cette bonne qualité, mais que les Copistes ont altéré son texte & ont transcrit διεφθορος ηδη, *déja corrompu*, au lieu de διαφορως, ou plutôt διαφεροντως ηδυ, *extrêmement agréable.* Il n'est pas possible, dit Origene, (contr. Cels. *liv. 6. num. 16.*) d'être très homme de bien, & en même temps extrêmement riche, αγαθον οντα διαφεροντως και πλουσιον ειναι διαφεροντως αδυνατον. On lisoit dans les anciennes Editions de Suidas, ηδη φθεγξομενος pour αριστομος; la faute est si sensible, & la correction si facile, que M. Gronovius n'avoit pas besoin d'appeller un manuscrit a son secours, pour sçavoir qu'il faut lire ηδυ, au lieu de ηδη, *doux* au lieu de *déja*. Le grand Agesilaus aimoit extrêmement ses enfans, selon Plutarque: φιλοτεκνοτατος δ'ων διαφεροντως. *Apopht. Lacedemon.*

CHAPITRE

CHAPITRE VI.

I. APRE'S la mort de Barac & celle de Débora qui arriverent en même temps (*a*), les Madianites se joignirent aux Amalécites & aux Arabes pour faire la guerre aux Israëlites : ils les vainquirent, firent le dégât dans leur pays & s'en retournerent chargés de butin (*b*). Ce désastre dura sept ans, & les Israëlites furent contraints de se refugier sur les montagnes, n'y ayant aucune sûreté pour eux dans les plaines. Ils s'y firent des souterrains & des cavernes, dans lesquels ils ramassoient tout ce qu'ils pouvoient soustraire à la rapacité des ennemis. Les Madianites faisoient leurs incursions pendant l'été, car ils laissoient les Israëlites labourer pendant l'hiver, afin de se servir de leurs travaux même pour les ruiner. Les vivres étoient rares & la famine extrême. Dans un état si déplorable, les Israëlites retournerent à Dieu, & le priérent de vouloir les en délivrer.

Un Ange apparoit à Gédéon.

II. Un jour que Gédéon fils de Joas, un des principaux de la Tribu de Manassé, avoit fait porter des gerbes de grain dans son pressoir, où il les faisoit battre en cachette, n'osant le faire dans son aire, par la crainte qu'il avoit des ennemis ; Dieu lui envoya une vision : un jeune homme (*c*) qui lui apparut, lui dit qu'il étoit bienheureux d'être aimé de Dieu. C'en est, lui répondit Gédéon, une grande marque, que je sois obligé de me servir d'un pressoir au lieu d'une grange. Le jeune homme l'exhorta à bien espérer, & à travailler à rendre la liberté à son peuple. La chose ne m'est pas possible, répondit Gédéon ; la Tribu dont je suis n'est pas nombreuse : je suis jeune, & ma jeunesse me rend incapable d'une si grande entreprise. Mais le jeune homme l'assura que Dieu suppléeroit à ce qui lui manquoit, & qu'il rendroit les Israëlites victorieux de leurs ennemis sous son commandement.

III. Gédéon raconta sa vision à quelques jeunes gens, qui y ajoûterent foi, & un corps de dix mille hommes fut aussi-tôt

(*a*) Je ne trouve point dans l'Ecriture que Barac & Débora soient morts en même temps.

(*b*) Jug. *chap.* 6.

(*c*) C'étoit un Ange, selon l'Ecriture. *Jug. chap.* 6. ỷ. 12. Joseph estropie extrêmenent l'histoire de Gédéon : l'Ecriture la rapporte avec plus d'étenduë & d'exactitude.

prêt. Dieu cependant lui apparut en songe, & lui dit: » L'homme, » plein d'amour propre, hait naturellement tous ceux en qui il » reconnoît un mérite supérieur au sien. Pour convaincre le peu- » ple que c'est moi qui donne la victoire, & qu'il ne doit jamais » l'attribuer à ses forces, ni avoir la confiance de penser que parce » qu'il sera en état de mettre une grande armée sur pied, il en » sera plus capable de battre ses ennemis; je veux qu'il sente que » mon seul secours peut le rendre victorieux. Conduisez donc vos » troupes, vers le milieu du jour & dans la plus grande chaleur, » sur les bords du fleuve: regardez comme de braves gens ceux » qui se baisseront pour boire à leur aise; considérez au contraire » comme des lâches, ceux qui boiront à la hâte & avec inquié- » tude, ce trouble étant l'indice de l'appréhension qu'ils auront » des ennemis. « Gédéon fit ce que Dieu lui avoit ordonné, & il trouva que trois cents de ses soldats, saisis de crainte (*a*), s'étoient hâtés de prendre de l'eau dans leurs mains, & l'avoient portée à leur bouche. Dieu lui commanda de marcher à leur tête aux ennemis, qui campoient sur les bords du Jourdain, & qui devoient le passer le jour suivant.

IV. Gédéon n'étoit pas sans crainte, car Dieu lui avoit ordonné de les attaquer la nuit. Pour le rassurer, il lui commanda de prendre un soldat avec lui, & de s'approcher des Tentes des Madianites, où il lui promit qu'il trouveroit des motifs de confiance. Il obéit; & ayant pris avec lui un domestique nommé Phara, il alla au camp des Madianites. Il s'approcha d'une Tente, & il trouva que ceux qui étoient dedans ne dormoient pas: prêtant l'oreille, il entendit un soldat qui racontoit un songe à son compagnon. Je songeois, disoit-il, qu'un morceau de pâte faite de farine d'orge, qu'on estime si peu qu'on n'en veut pas manger, s'étant roulé dans le camp, avoit renversé la Tente du Roi & celle de tous nos compagnons. Je crois, lui dit son compagnon, que ce songe nous marque la défaite de toute l'armée; & voici, ajoûta-t-il, ce qui me le fait croire. De toutes les semences, celle de l'orge est, de l'aveu de tout le monde, la moins estimée. La Nation des Israëlites est la plus méprisée aujourd'hui de toutes celles de l'Asie: voilà la ressemblance avec l'orge. Il n'y a dans cette Nation que Gédéon & que les troupes qui sont avec lui, qui aient du courage. Je crains

(*a*) Voyez Remarque V.

bien que, comme vous dites que cette pâte a renversé toutes nos Tentes, Dieu ne se serve de Gédéon pour nous défaire.

An du monde 2752.

Victoire de Gédéon sur les Madianites & leurs alliés.

V. Cet entretien releva le courage de Gédéon, & lui donna de grandes espérances. Il ordonna à ses gens de prendre les armes, & il leur raconta ce qu'il avoit entendu. Ce rapport leur donna du courage, & les anima à tout entreprendre. Il les fit marcher à l'ennemi vers la quatriéme veille de la nuit, après les avoir partagés en trois corps, & leur avoir fait prendre dans la main gauche des bouteilles, dans lesquelles il avoit fait renfermer des lampes allumées, afin de lui cacher leur attaque, & dans la droite une corne de bélier, dont ils devoient se servir comme de trompettes. Le camp des ennemis occupoit un grand terrein, par le grand nombre de chameaux qu'ils avoient, & ils étoient tous renfermés dans un grand cercle. Gédéon avoit ordonné à ses gens, lorsqu'ils en seroient proche, de sonner de la trompette, casser leurs bouteilles, se jetter sur eux le flambeau à la main, & de crier, *victoire à Gédéon, Dieu la lui donne* (*a*). Ces gens ayant exécuté exactement cet ordre, le trouble & la peur saisirent les Madianites, qui dormoient encore. Car l'attaque se fit pendant la nuit, & Dieu l'avoit ainsi ordonné. Ce ne furent pas les Israëlites qui tuérent le plus grand nombre des ennemis, ce furent eux-mêmes qui se causerent le plus de perte. Dans le trouble où ils étoient, ils tuoient tout ce qui se présentoit devant eux, croyant que ce fût un ennemi. Le carnage fut grand, & les Israëlites ayant appris la victoire que Gédéon avoit remportée, ils prirent les armes; & ayant joint les ennemis dans un lieu entrecoupé par des Ravins qu'ils ne pouvoient pas franchir, ils les y envelopperent & les tuérent tous, prirent prisonniers les deux Rois (*b*) Oreb & Zeb, que Gédéon fit mourir dans la suite. Il n'y en eut que dix-huit

(*a*) Je voudrois lire νικαν τω θεω Γεδεωνι βοηθουντος, au lieu de νικην τω θεω Γεδεωνος βοηθουντος. Le sens approcheroit davantage de celui de l'Ecriture, & les Copistes ont pû facilement prendre ces mots l'un pour l'autre. Cyrus avoit donné pour cri de guerre à ses troupes, dans la premiére bataille qu'il gagna sur les Assyriens: *Jupiter notre secours, notre chef & notre conducteur.* Ζευς συμμαχος και ηγεμων. Cyroped. liv. *pag.* 51.

Fidéle Interprète de Sigis. Gelenius, M. d'Andilly traduit, » avec une ferme » confiance que Dieu leur donneroit la » victoire.

(*b*) L'Hébreu n'appelle Oreb & Zeb que Princes; la Vulgate, qu'hommes; *duos viros Madian, Oreb & Zeb.* Jug. chap. 7. ℣. 25. Elle leur donne le même nom que l'Hébreu, au verset 3. chap. 8. Ce sont Zébée & Salmana, auxquels l'un & l'autre donnent la qualité de Rois, au verset 5. du chap. 8.

mille qui ne se laisserent pas envelopper. Les Géneraux qui restoient de la défaite, se mirent à leur tête & allerent camper bien loin des Israëlites. Mais Gédéon, qui étoit infatigable, les poursuivit avec tous ses gens, les joignit, & les ayant défaits (*a*), il prit prisonniers les Géneraux Zébée & Salmana, qu'il emmena avec lui. Dans ces différentes défaites (*b*), il périt, tant des Madianites que des Arabes leurs alliés, environ six-vingts mille hommes. Les Israëlites firent un grand butin, se saisirent de beaucoup d'or, d'argent, de grand nombre de piéces d'étoffe, & de beaucoup de chameaux & de bêtes de charge. Gédéon fit mourir les Rois des Madianites, lorsqu'il fut de retour à Ephra sa patrie.

VI. La Tribu d'Ephraïm fut jalouse de la gloire qu'il s'étoit acquise, & elle vouloit lui déclarer la guerre, parce qu'il ne lui avoit pas communiqué son entreprise contre les Madianites; mais comme ce grand homme avoit beaucoup de vertu, & qu'il étoit fort modéré, il répondit aux Ephraïmites, que s'il avoit marché sans eux contre les ennemis, il ne l'avoit point fait de lui-même; que c'étoit Dieu qui le lui avoit ordonné; que du reste l'honneur de la victoire leur appartenoit autant qu'à ceux qui avoient combattu. Cette réponse modérée calma leur impétuosité, & il ne rendit pas moins de service par-là à sa Nation, que par les victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis: car il prévint une guerre civile qui se seroit élevée. Mais la Tribu d'Ephraïm fut punie dans la suite de son insolence, comme nous le dirons.

Gédéon voulut (*c*) se démettre du commandement, mais le peuple l'obligea de le conserver; & il le jugea pendant qua-

(*a*) Zébée & Salmana n'avoient que mille hommes avec eux. *Juges*, *chap.* 8. ℣. 10. La sçavante Société qui nous a donné l'Histoire universelle du monde, (Tom. 1. pag. 543.) reproche à Joseph d'avoir dit que ces quinze mille furent tous tués, tandis que l'Ecriture dit seulement que Gédéon épouvanta leur camp. Mais Διαφθείρω ne signifie pas toujours dans Joseph, *tuer*, *mettre à mort*, car il ne l'emploie quelquefois que pour marquer *battre*, *défaire*, *vaincre*.

(*b*) La manière dont a traduit le nouvel Editeur, donneroit lieu de croire que Joseph dit que les Madianites & les Arabes perdirent cent-vingt mille hommes dans le combat qui venoit de se donner. Cela ne se peut pas, quoiqu'il semble le dire, puisqu'il n'y en compte que dix-huit mille. Je crois que la difficulté vient de ce que les Copistes ont transcrit αὐτῇ pour ὅλαις; dans ce combat, au lieu de, dans tous les combats. M. d'Andilly traduit *dans ces deux combats*. Il y en eut trois, selon Joseph. Le premier lorsque Gédéon attaqua les Madianites & leurs alliés dans leur camp; le second se donna dans un endroit entrecoupé de ravins, & le troisiéme contre les dix-huit mille hommes qui ne s'y étoient pas laissés enfermer.

(*c*) Je ne trouve point cette circonstance dans l'Ecriture.

rante ans (*a*). Ceux qui avoient des differends, l'alloient trouver ; & ce qu'il régloit, étoit toujours approuvé & exécuté. Il mourut dans une grande vieillesse, & fut enterré à Ephra.

CHAPITRE VII.

I. GEDEON épousa plusieurs femmes, & il en eut soixante-dix enfans légitimes, qui lui survécurent. Il en eut un d'une Concubine appellée Druma (*b*), à qui l'on donna le nom d'Abimelec. Il se retira après la mort de son pere chez les parens de sa mere, à Sichem, dont elle étoit. C'étoient des gens qui s'étoient rendus fameux par toute sorte de crimes. Ils lui fournirent de l'argent, & le suivirent lorsqu'il retourna dans la maison paternelle. Il y fit mourir tous ses freres, excepté Joatham, qui fut assez heureux pour se sauver. Abimelech ayant usurpé la domination, gouverna en tyran ; & comme il ne reconnoissoit d'autres loix que celle de son caprice, il persécutoit tous ceux qui vouloient prendre la défense de la justice.

An du monde 2759.
Abimelech fait mourir tous ses freres.
Jug. ch. 9. *ỳ.* 5.

II. Un jour qu'on célébroit une fête à Sichem, & que tout le peuple étoit assemblé, Joatham qui, comme je viens de dire, n'avoit pas péri avec ses freres, monta sur le mont Garizim, qui domine cette ville, & éleva la voix le plus haut qu'il put pour se faire entendre. Le peuple, curieux de sçavoir ce qu'il avoit à dire, lui prêta silence. Alors Joatham voyant qu'on l'écoutoit, leur dit : » Dans le temps que les arbres avoient » l'usage de la parole, ils priérent, par une délibération com- » mune, le figuier de leur commander ; mais il le refusa, & » leur déclara qu'il se contentoit de jouir de l'estime qu'on » faisoit de son fruit : estime dont il n'étoit redevable qu'à son » propre fond. Cependant les arbres n'abandonnerent pas le » dessein qu'ils avoient de se donner un Chef, & ils s'adresse- » rent à la vigne ; mais elle les refusa par les mêmes motifs » qu'avoit allégué le figuier. L'olivier les refusa pareillement, » & son refus les porta à prier l'épine, qui n'est bonne qu'à faire » du feu, d'accepter le Commandement. Elle l'accepta, pro-

Apologue de Joatham aux habitans de Sichem.

(*a*) Jug. *chap.* 8. *ỳ.* 28.
(*b*) Je ne trouve point le nom de la mere d'Abimelech dans l'Ecriture.

» mit de l'adminiſtrer avec zéle, & les aſſura qu'ils pouvoient ſe » repoſer ſous ſon ombre: mais elle ajoûta, *que ſi dans la démarche* » *qu'ils faiſoient*, ils ne cherchoient qu'à la perdre, elle prioit » que le feu, auquel elle étoit propre, les conſumât. Ce n'eſt point, » ajoûta Joatham, un conte que je vous fais pour vous faire » rire. C'eſt pour vous faire ſentir *avec quelle injuſtice*, après avoir » été comblés de biens par mon pere Gédéon, vous voyez tran- » quillement Abimelech ſe rendre maître des affaires. Vous avez » de concert avec lui, égorgé mes freres; mais ce méchant vous » conſumera comme le bois. « Après avoir fait cet apologue il ſe retira, & dans la crainte d'Abimelech, il demeura trois ans caché dans les montagnes (*a*).

III. Les Sichimites ne furent pas long-temps ſans ſe repentir d'avoir ſouffert le meurtre des enfans de Gédéon. Ils chaſſerent de leur ville & de leur Tribu Abimelech, qui leur fit dans la ſuite tout le mal qu'il put. Ce qui les jetta dans une telle crainte, que le temps de la vendange étant venu, ils priérent un homme de qualité, nommé Gaal, qui étoit alors dans la ville avec ſes parens & quelques troupes, de les eſcorter, afin qu'ils puſſent cueillir leurs fruits en ſûreté. Gaal y ayant conſenti, ils ſortirent de la ville, & Gaal ſe mit à la tête de ſes troupes & leur donna eſcorte. Les Sichimites firent la vendange ſans être inquiétés, & ils ſe donnerent un grand repas. On y déchira hautement & à toutes les tables, la réputation d'Abimelech; & les Magiſtrats ayant mis des embuſcades aux environs de la ville, ils ſurprirent quelques-uns de ſes gens, qu'ils firent mourir.

IV. Un des principaux habitans de cette ville, nommé Zébul, qui étoit lié d'amitié avec Abimelech, lui fit ſçavoir que Gaal animoit le peuple contre lui, & le preſſa de ſe mettre en embuſcade aux environs de Sichem, pendant que de ſon côté il engageroit Gaal à ſortir contre lui, ce qui le mettroit à portée de ſe venger de ſon ennemi & de faire enſuite ſa paix avec les Sichimites. Sur cet avis, Abimelech ſe mit en embuſcade; & Gaal, peu accompagné, ſortit de la ville avec Zébul. Gaal ayant apperçu des troupes, dit à Zébul, que des hommes armés s'avançoient vers eux : c'eſt, lui répondit Zébul, l'ombre des rochers que vous voyez; mais ces troupes

(*a*) Joſeph liſoit ſans doute dans ſon Exemplaire [*behârê*], dans les montagnes, au lieu que ceux ſur leſquels nos Bibles ont été imprimées, portoient [*be érâh*]. L'Ecriture ne marque point le temps que Joatham y demeura.

s'étant approchées, Gaal qui vit alors distinctement ce que c'étoit, dit : Ce n'est pas l'ombre des montagnes, mais un corps de troupes. Zébul lui dit alors : N'accusiez-vous pas il y a quelque temps Abimelech de lâcheté ? faites voir maintenant votre courage, allez à sa rencontre. Gaal engagea le combat tout troublé, aussi fut-il défait. Il y perdit quelques-uns de ses gens, mais il se retira avec le reste dans la ville. Zébul l'accusa de n'avoir pas fait son devoir dans l'action qui venoit de se donner, & le fit chasser de Sichem. Abimelech ayant sçû que les Sichimites devoient encore sortir de la ville pour finir leur vendange, se mit en embuscade aux environs. Une partie de ses gens s'empara des portes lorsqu'ils furent sortis, pour les empêcher d'y rentrer ; & l'autre les poursuivit dans la plaine, où ils s'étoient dispersés. Le carnage fut grand par-tout : la ville n'eut pas le courage de se défendre, Abimelech la rasa, & ne se retira qu'après avoir semé du sel sur ses ruines. Ce fut ainsi que la ville de Sichem fut détruite. Ceux qui s'étoient jettés dans la campagne, & qui purent échapper, se réunirent pour gagner un rocher escarpé (*a*), ils s'y arrêterent dans le dessein de s'y fortifier ; mais Abimelech, qui pressentit leurs vuës, marcha contre eux avec toutes ses troupes, prit une fascine d'une matière combustible, & ayant ordonné à ses gens de faire la même chose, le rocher fut dans un instant entouré d'une grande quantité de bois. Il y fit mettre le feu, & jetta dessus tout ce qu'il put trouver de plus propre à brûler. Le feu s'éleva si haut, qu'aucun de ceux qui étoient sur le rocher ne put se sauver. Tout fut consumé par les flammes, il y périt quinze cents hommes, avec les femmes, les enfans, & beaucoup de menu peuple. Les Sichimites eussent été plus dignes de compassion dans leur malheur, s'ils ne se fussent pas attiré ce châtiment pour s'être prêtés à la ruine de la famille d'un homme qui leur avoit rendu de si grands services.

Abimelech défait Zebul.

Prise & ruine de Sichem.

V. La manière dont Abimelech les traita, remplit tout Is-

(*a*) L'Ecriture dit que ceux qui demeuroient dans la tour de Sichem entrerent dans le Temple du Dieu *Berith*, firent alliance avec lui ; & le lieu, qui étoit bien fortifié, en prit le nom. Elle ne compte qu'environ mille personnes, hommes & femmes, consumées par le feu. *Jug. chap.* 9. ℣. 46. & 49. Il faut qu'il y eût du temps de Joseph, une grande différence entre les MSS. de la Bible en cet endroit. Car ce qu'il dit du lieu où se retira une partie des habitans de Sichem, ne paroît ni une invention de sa part, ni une tradition fabuleuse de sa Nation.

raël de terreur. On connut alors jusqu'où il portoit ses vuës ambitieuses, & *l'on jugea* qu'il ne borneroit ses violences que par la ruïne entiére de ses concitoyens. Il marcha contre Thèbes, qu'il prit d'assaut. Cette ville avoit une grande tour : ses habitans s'y refugiérent, & Abimelech fit ses dispositions pour les y assiéger ; mais s'étant approché d'une de ses portes, une femme lui jetta sur la tête un fragment de meule (*a*). Il tomba du coup ; mais pour empêcher qu'on ne crût qu'il mouroit par la main d'une femme, il ordonna à son Ecuyer de le tuer. L'Ecuyer obéit, & ce fut ainsi qu'il porta la peine de ses fratricides & des maux qu'il avoit faits aux Sichimites, & que le malheur de ceux-ci vérifia la prédiction de Joatham (*b*). Ses troupes se dissiperent après sa mort, & retournerent chez elles.

VI. Jaïr lui succéda (*c*) au commandement des Israëlites. Ce Juge fut heureux en bien des choses, mais particuliérement en enfans. Il en eut trente qui se distinguerent tous par leur adresse à bien manier un cheval, & qui commanderent dans les villes du pays de Galaad. Le gouvernement de Jaïr fut de vingt-deux ans. Il mourut fort âgé, & il fut enterré à Camon, ville de la Galaatide.

An du monde 2816. Jug. *ch.* 10.

VII. Tout étoit dans une étrange confusion dans l'Etat des Israëlites. On méprisoit le culte de Dieu, & on négligeoit l'observation des Loix. Cette conduite leur attira le mépris des Ammonites (*d*) & des Philistins. Les Ammonites leverent une grande armée avec laquelle ils ravagerent leurs terres, se rendirent maîtres de tout ce qu'ils possédoient au-delà du Jourdain,

(*a*) Les moulins à eau ou à vent étoient inconnus aux Anciens. Les Juifs se servoient de petits moulins qu'on faisoit tourner avec les bras. Ils étoient portatifs, puisque la Loi défendoit (*Deuter. chap.* 24. ŷ. 6) de les recevoir en gage. C'étoit sans doute un fragment d'une des meules de ces moulins domestiques, que cette femme lança sur la tête d'Abimelech.

(*b*) » Suivant la prédiction de Joa» tham, il paya la peine de son impiété » envers ses freres. [*M. d'Andilly.*] « Joatham n'avoit point prédit le malheur d'Abimelech, mais celui des Sichimites : aussi Joseph ne parle-t-il que de la prédiction que Joatham avoit faite aux Sichimites, & que l'évenement vérifia.

(*c*) Ce fut Thola, qui succéda immédiatement à Abimelech ; mais comme l'Ecriture ne dit rien de lui, sinon qu'il succéda à Abimelech, Joseph a pû croire se pouvoir dispenser d'en parler.

(*d*) Joseph a oublié de mettre Αμμονιται après κατασχοντες, ou ses Copistes l'ont omis. Omission ou oubli, ç'a été une pierre d'achoppement pour S. Gelenius, M. d'Andilly & le nouvel Editeur. Car ils font passer le Jourdain aux Philistins pour ravager ce que les Israëlites possédoient en-deçà. Il suffit de jetter les yeux sur une Carte, pour voir que cela ne se peut pas. J'ai crû pouvoir suppléer à ce que Joseph a oublié ou à ce que ses Copistes ont omis. Ce supplément lui sauve une méprise sensible, & le concilie

&

& ils eurent la hardiesse (*a*) de passer ce fleuve pour conquérir ce qui leur appartenoit en-deçà. Tant de malheurs firent rentrer les Israëlites en eux-mêmes. Ils retournerent à Dieu pour implorer sa miséricorde ; ils lui offrirent des sacrifices, le suppliérent de mettre des bornes à sa colère. Dieu se laissa toucher, & il les secourut.

VIII. Les Ammonites firent des irruptions dans le pays de Galaad. Comme les Israëlites qui y demeuroient n'avoient point de Chef qui les commandât, ils furent obligés de se retirer dans les montagnes. *Dans une si triste situation*, ils députerent à Jephté, pour le prier de se mettre à leur tête. C'étoit une personne fort considérée, tant à cause du mérite de ses ancêtres que parce qu'il entretenoit des troupes à sa solde. Mais quoiqu'ils lui promissent de lui conserver le commandement pendant sa vie, il les refusa, & leur reprocha qu'ils l'avoient abandonné dans l'injustice que lui avoient fait ses freres. Il n'étoit pas de la même mere qu'eux (*b*), & son pere avoit épousé la sienne par amour. Mais *dès qu'il fut mort*, comme Jephté n'étoit pas en état de se défendre, ses freres le chasserent de la maison. Il se retira dans la Galaatide, & il y prit à son service tous ceux qui voulurent s'y engager, de quelque endroit

avec l'Ecriture ; car après avoir dit que Dieu livra les Israëlites aux Philistins & aux Ammonites, *chap.* 10. ℣. 7. ce ne sont que les Ammonites qu'elle fait passer le Jourdain pour ravager les terres des Tribus de Juda & de Benjamin *in tantum ut filii Ammon trajecto Jordane, vastarent Judam & Benjamin & Ephraim,* ℣. 9.

(*a*) L'éloignement que les Auteurs de l'Histoire universelle par une Société de gens de lettres,* trouvent ici entre l'Ecriture & Joseph, ne vient que de ce qu'ils ont suivi une Traduction peu exacte, celle peut-être de M. d'Andilly. L'Historien Juif ne dit pas » que les Ammonites & les Philistins s'étoient seulement préparés à passer le Jourdain ; mais » qu'ils oserent, ετολμων, le passer. « En quoi il est entiérement conforme à l'Ecriture.

(*b*) L'Ecriture appelle la mere de Jephté [*zônâh.*], mais nous avons déja remarqué que ce mot ne signifie pas toujours ce que les Latins appellent *meretrix*. Joseph ne l'appelle point πορνη, & ses freres lui reprochent seulement qu'il étoit d'une autre femme, d'une étrangere [*a*ᵇ*khéréth*] (chap. 11. ℣. 1.) Joseph, selon le R. P. Calmet, croyoit que c'étoit une étrangère que Galaad avoit prise dans sa maison. L'élégant Traducteur peut avoir trompé le sçavant Interprète. Car M. d'Andilly fait dire à l'Historien Juif » sous prétexte que sa mere étoit une » étrangère. « Mais ξενον se rapporte à Jephté, & non pas à sa mere. Elle pouvoit être la concubine de Galaad, comme Agar l'avoit été d'Abraham ; mais quoique les enfans des concubines fussent inférieurs en bien des choses à ceux qui étoient nés d'un légitime mariage, ils n'étoient pas néanmoins censés bâtards. *Vita Jephtæ aut. Jacob. Sihudt.* Francof. ad Mœn.

* *Tom.* 1. *pag.* 528.

qu'ils vinssent. Cependant les habitans de Galaad lui firent de nouvelles instances, & l'ayant assuré qu'ils lui obéiroient toujours comme à leur Général, il se mit à leur tête, & commença par mettre ordre aux affaires les plus pressées.

An du monde 2817.

Jephté, élu Chef de sa Nation, envoie une ambassade aux Ammonites. *Jug. ch.* 11.

IX. Il mena ensuite l'armée à Maspha, d'où il envoya des Ambassadeurs aux Ammonites, pour se plaindre de leurs ravages. Ce peuple lui en envoya de son côté, qui reprocherent aux Juifs leur sortie d'Egypte, & qui demanderent qu'ils leur restituassent le pays des Amorrhéens, que leurs ancêtres avoient autrefois possédé. Jephté leur répondit » que c'étoit bien injustement qu'ils accusoient les Israëlites de s'être emparés du » pays des Amorrhéens; qu'ils devoient plutôt leur avoir obligation de leur avoir laissé le pays qu'ils habitoient, dont il » ne tenoit qu'à Moïse de se rendre maître; & que prétendre » maintenant qu'ils sortissent d'une Terre que Dieu leur avoit fait » conquérir, & dont ils jouissoient depuis plus de trois cents » ans, c'étiot déclarer qu'ils vouloient absolument leur faire » la guerre.

Jephté retourne victorieux. La premiére chose qui se présente à lui, c'est sa fille unique.

X. Après avoir renvoyé les Ambassadeurs des Ammonites avec cette réponse, Jephté fit des vœux, offrit des sacrifices, & promit que s'il retournoit sain & sauf dans sa maison, il sacrifieroit la premiére chose qui se présenteroit à lui. La bataille se donna, il la gagna & poursuivit les ennemis, dont il fit un grand carnage, jusqu'à la ville de Mennith (*a*). Il entra ensuite dans leur pays, y fit un grand butin & délivra de l'esclavage ceux de sa Nation, qui y étoient réduits depuis dix-huit ans. Mais en arrivant chez lui, il lui arriva un malheur qui fut pour lui un fatal contraste du succès glorieux de ses grandes actions. Car la premiére chose qui se présenta à lui, fut la fille unique qu'il avoit, & qui n'étoit point établie. Extrêmement affligé de cette funeste rencontre, il se plaignit amèrement du zéle sa fille à aller au-devant de lui, à cause du vœu qu'il avoit fait d'offrir à Dieu ce qu'il rencontreroit le premier en entrant dans sa maison. Mais cet accident n'affligea point cette généreuse fille. Elle se fit honneur de pouvoir mourir victime de reconnoissance pour l'heureuse délivrance de son peuple, & pour la victoire que son pere avoit remportée (*b*). Elle se contenta de le prier de lui accorder deux mois pour pleurer

(*a*) Jug. *chap.* 11. ℣. 33. (*b*) Voyez Remarque VI.

sa jeunesse avec ses compagnes (*a*), ajoûtant qu'il s'acquiteroit de son vœu après ce temps. Ces deux mois étant passés, Jephté la sacrifia, & en fit une holocauste qu'il offrit à Dieu; sacrifice que la Loi ne permettoit pas, & qui ne pouvoit lui être agréable; mais il n'examina pas assez ce qu'il devoit faire & ce que la postérité en jugeroit (*b*).

XI. La Tribu d'Ephraïm menaça de lui faire la guerre, parce qu'il ne lui avoit pas communiqué son expédition contre les Ammonites; qu'il en avoit eu lui seul tout l'honneur, & qu'il s'en étoit approprié tout le butin : mais il lui répondit » qu'elle n'avoit point ignoré que ce peuple faisoit la guerre à » ses freres (*c*); qu'il lui avoit demandé du secours, mais qu'elle » n'avoit pas voulu se joindre à lui; que sçachant le danger où » ils étoient, elle eût dû en prévenir la demande.. Il ajoûta, » que ce qu'elle prétendoit, étoit de la derniére injustice; *qu'il* » *étoit contre le bon ordre*, que des gens qui n'avoient pas eu » le courage de combattre des ennemis de la Nation, fissent » ainsi les braves contre leurs freres. « Il la menaça enfin de la châtier, avec le secours de Dieu, si elle ne changeoit pas de conduite. Ces remontrances ne firent aucune impression sur les Ephraïmites; ils marcherent contre lui. Jephté alla à leur rencontre avec des troupes qu'il tira du pays de Galaad, les défit, les poursuivit vivement dans leur fuite; & ayant envoyé un détachement se saisir des passages du Jourdain, il en fit un grand carnage. La perte fut d'environ quarante-deux mille hommes (*d*).

XII. Ce grand homme mourut après un gouvernement de six ans, & fut enterré dans Sébée sa patrie (*e*), qui est dans le pays de Galaad.

An du monde 2823. Mort de Jephté.

XIII. Abesan, de la ville de Bethléem qui est de la Tribu de Juda, gouverna les Israëlites après sa mort. Il avoit soixante enfans & autant de filles, qui lui survécurent & qu'il établit tous avant que de mourir. Il ne fit rien de mémorable pendant son gouvernement, qui dura sept ans. Il mourut dans un grand âge & fut enterré dans sa patrie.

Abesan, Juge.

An du monde 2830.

(*a*) Jug. *chap.* 12.
(*b*) ... Utcumque ferent ea fata nepotes.
(*c*) πολίταις, ses citoyens.
(*d*) Jug. *chap.* 12. ℣. 6.
(*e*) *Sepultus in civitate sua Galaad.* Jug. *chap.* 12. ℣. 7. Joseph est le seul Auteur qui ait parlé de Sébée ou Sébéï. M. Reland lui donne le titre de Ville, mais cet Historien ne l'appelle que Sébée.

Eglon, Juge.

XIV. Eglon (*a*), qui lui succéda, gouverna sa Nation pendant dix ans. Il étoit de la Tribu de Zabulon, & il ne fit rien qui méritât d'être transmis à la postérité.

Abdon lui succede.

XV. Abdon fut élevé ensuite au souverain commandement. Il étoit fils d'Ellel, de la Tribu d'Ephraïm & de la ville de Pharaton. Comme il jouit long-temps d'une grande tranquillité & d'une profonde paix, il n'eut point occasion de faire rien de remarquable. Le seul trait qui se soit conservé de lui, c'est qu'il fut heureux en enfans. Il en eut quarante, qui lui donnerent trente petits-fils. Les peres & les enfans montoient fort bien un cheval; il prenoit quelquefois cet exercice avec eux. Il les laissa tous en vie, & mourut dans un âge fort avancé. Il fut enterré en grande cérémonie à Pharaton.

An du monde 2848.

CHAPITRE VIII.

I. APRE'S la mort d'Abdon les Philistins subjuguerent les Israëlites, & les obligerent de leur payer tribu pendant quarante ans. Je vais raconter la manière dont ils en furent délivrés.

II. Manué étoit un des hommes les plus considérables de la Tribu de Dan (*b*), & le premier sans difficulté de son pays. Il avoit une très-belle femme, & la plus belle qui vécût de son temps, mais ils n'avoient point d'enfans, ce qui les affligeoit beaucoup. Manué alloit souvent avec sa femme, dans une maison qu'il avoit (*c*) à la campagne, & il ne cessoit de prier Dieu qu'il lui donnât des enfans. Un jour que sa femme étoit seule, un Ange du Seigneur lui apparut sous la figure d'un beau & grand jeune homme, qui lui prédit que Dieu lui donneroit un fils; qu'il se distingueroit beaucoup par sa force & par sa beauté, & qu'il feroit bien

(*a*) Joseph dit, Ahialon.

(*b*) δανιτων εν ολιγοις αριστος. Quinte-Curce, liv. 3. chap. 11. Sect. 1. dit d'Oxathre, frere de Darius, *animo vero & pietate in paucissimis*.

(*c*) Ou les Copistes ont transporté δυνας διαδοχην αυτοις γινεσθαι après γυναικος ou il y a ici une violente parabate. Car j'ai peine à croire que Joseph veuille dire que Manué alloit souvent à sa maison de campagne avec sa femme pour demander des enfans à Dieu; & il me semble que s'il parle de cette maison de campagne, ce n'est pas par rapport aux prières qu'il faisoit à Dieu pour en obtenir postérité, mais pour marquer le lieu où l'Ange du Seigneur apparut à sa femme, & pour insinuer que le lieu donna sujet à Manué d'avoir quelque soupçon contre elle. L'ancien Interprète paroit avoir lû ainsi.

du mal aux Philiſtins lorſqu'il ſeroit devenu grand. Il ajoûta, qu'il ne falloit pas lui couper les cheveux; que pour boiſſon, il devoit ſe contenter d'eau, (*a*) & que Dieu lui défendoit l'uſage de toute liqueur. L'Ange diſparut après lui avoir fait cette annonce.

III. Auſſi-tôt qu'elle fut avec ſon mari, elle lui raconta qu'un Ange lui étoit apparu, ſous la figure d'un jeune homme d'une grandeur & d'une beauté admirables. Manué aimoit beaucoup ſa femme; mais il n'étoit pas exempt de jalouſie. Le grand éloge qu'elle faiſoit de la beauté de l'Ange lui donna quelque inquiétude, & lui fit craindre qu'il n'eût fait quelque impreſſion ſur elle (*b*). Sa femme voulant le guérir de cet injurieux ſoupçon, pria Dieu de lui envoyer une ſeconde fois ſon Ange, afin que ſon mari le pût voir. Dieu exauça ſa priére: & lorſqu'ils étoient dans leur maiſon de campagne, l'Ange du Seigneur lui apparut; mais comme ſon mari n'étoit pas avec elle, elle le pria de demeurer pendant qu'elle alloit l'avertir. L'Ange le lui ayant accordé, elle alla le chercher; mais la vuë de l'Ange ne diſſipant point les ſoupçons de Manué, il le pria de lui dire ce qu'il avoit fait connoître à ſa femme. L'Ange lui répondit qu'il ſuffiſoit qu'elle le ſçût. Manué lui fit une ſeconde prière, ce fut de lui dire qui il étoit, afin qu'ils ſçuſſent à qui ils étoient redevables *d'une telle promeſſe*, & que quand l'enfant ſeroit né, ils puſſent lui en marquer leur reconnoiſſance. L'Ange lui répondit qu'il n'avoit beſoin de rien, & que s'il leur avoit annoncé l'agréable nouvelle de la naiſſance d'un fils, ce n'avoit point été pour en tirer avantage. Manué le pria enfin de reſter & de permettre qu'il lui fit les préſens qu'on a coûtume de faire aux étrangers, mais il le refuſa; & tout ce qu'il put obtenir, par des priéres réïtérées, fut qu'il pourroit lui préſenter quelques rafraîchiſſemens. Il tua donc un chevreau; & ſa femme l'ayant fait cuire, l'Ange ordonna qu'on mît ſur une pierre des

(*a*) C'eſt à la femme de Manué que l'Ange ordonne dans l'Ecriture de ne boire ni vin ni cidre, & de ne manger rien d'immonde: mais peut-être faut-il lire dans Joſeph, ἔσται δ᾽ αὐτῇ, au lieu d'ἔσται δ᾽ αὐτῷ. Ce qu'il dit plus bas, que lorſqu'elle fut enceinte, elle obſerva tout ce que l'Ange lui avoit ordonné, ſemble demander cette correction. Car dans la leçon ordinaire, il ne lui avoit rien preſcrit qu'elle dût obſerver, qu'après s'être délivrée de ſon fruit.

(*b*) Que Joſeph ait trouvé dans un ancien Mſ. qui ſe ſoit perdu, ce qu'il débite ici de la jalouſie de Manué, qu'il l'ait inventé, il eſt également coupable de s'être chargé d'une auſſi mauvaiſe marchandiſe, ou d'avoir chargé de ſon autorité le pere de Samſon d'une foibleſſe que l'Ecriture ne lui reproche point.

pains avec cette viande, séparée des viscères. Lorsque cela fut fait, il toucha la viande d'une (*a*) baguette qu'il avoit à la main, & elle fut dans le même instant consumée par le feu avec les pains: & l'Ange, porté sur la fumée comme sur un char, monta devant eux au ciel (*b*). Manué craignit qu'il ne leur arrivât quelque malheur, pour avoir vû Dieu; mais sa femme le rassura, en lui faisant remarquer que c'étoit pour une chose qui leur étoit avantageuse qu'il leur étoit apparu. Elle conçut, & elle observa tout ce que l'Ange lui avoit ordonné.

An du monde 2849. Naissance de Samson.

IV. Lorsqu'elle fut délivrée de son fruit, on donna à l'enfant le nom de Samson, qui veut dire *fort*. Il croissoit à vuë d'œil: son extrême sobriété; & la longueur de sa chevelure, indiquoient bien clairement que ce seroit un grand Homme.

V. Un jour qu'on célébroit une fête à Thamnatha, ville des Philistins, Samson y alla avec ses parens. Il y devint amoureux d'une des filles de cette Nation; il les pria de lui permettre de l'épouser. Ils le lui refuserent d'abord, parce qu'elle n'étoit pas de leur Nation; mais Dieu qui connoissoit que ce seroit l'avantage des Israëlites qu'il contractât ce mariage, fit qu'il vainquit leur répugnance.

An du monde 2867. Samson étouffe un lion. Les abeilles font du miel dans sa poitrine.

VI. Comme il alloit souvent voir les parens de celle qu'il recherchoit, il arriva un jour qu'il rencontra un lion. Il n'avoit aucune arme, mais il le saisit des deux mains, l'étouffa, & le jetta dans un bosquet qui étoit sur le bord du chemin. Lorsqu'il retournoit une autre fois voir cette fille, il trouva que des abeilles s'étoient logées dans la poitrine de cet animal (*c*), & qu'elles y avoient fait du miel. Il en prit trois raïons, qu'il donna à sa maîtresse avec d'autres présens qu'il lui portoit. Le jour de ses noces étant arrivé, il donna un grand repas aux habitans de Thamnatha. Ceux qui étoient en garde contre sa force prodigieuse, choisirent pour lui tenir compagnie trente jeunes hommes forts & vigoureux. Le prétexte étoit de lui faire honneur, mais le véritable motif étoit de l'empêcher de se porter à quelque entreprise trop hardie. Le vin ayant animé les

(*a*) L'Ecriture ne parle ni de pains ni de baguette. Elle dit que ce fut sur la flamme que l'Ange fut porté au ciel, & que le chevreau fut tué pour être offert en sacrifice. *Jug. chap.* 13. ỳ. 19.

(*b*) Joseph assure d'une manière positive » que l'Ange ayant touché les chairs » du bout de la baguette qu'il portoit, » on vit aussi-tôt une flamme qui s'éleva » du rocher. « [*P. Calmet.*] Comme cet Auteur ne dit point qu'une flamme s'éleva du rocher, j'ai cru d'abord que c'étoit une faute de l'Imprimeur, qui avoit mis rocher au lieu de bucher. Mais ce Sçavant dit, deux lignes plus haut, que l'Ange tira du feu d'un rocher.

(*c*) La Vulgate, dans sa gueule. L'Hébreu, dans son corps. *Jug.* chap. 14. ỳ. 8.

convives, on se mit à rire & à plaisanter, comme l'on fait ordinairement dans ces sortes d'occasions. Samson dit alors à la compagnie : » J'ai une énigme à vous proposer, si vous la devi- » nez sous sept jours, je récompenserai votre pénétration par un » présent de toiles & d'étoffes. « L'envie de passer pour avoir de l'esprit, & de profiter de ce que Samson promettoit, les porta à le prier de la leur dire. » Il est, leur dit-il, sorti une nourriture » agréable de celui qui dévoroit tout, quoiqu'il soit désagréa- » ble de lui-même. « Trois jours s'étant passés, sans qu'aucun des conviés pût deviner ce que cela signifioit, ils priérent son épouse de le lui demander, & ils menacerent de la brûler, si elle ne leur rendoit ce service. Elle pria Samson de le lui dire, il la refusa d'abord. Mais comme elle insistoit, qu'elle pleuroit & qu'elle lui reprochoit qu'il ne l'aimoit pas, il lui raconta qu'il avoit tué un lion, que des abeilles s'étoient mises dans sa poitrine, & qu'il en avoit tiré les trois raïons de miel qu'il lui avoit présentés. Comme il ne se défioit pas d'elle, il lui confia ainsi son secret : elle cependant le révéla à ceux qui l'avoient priée de le lui tirer. Et le septiéme jour, qui étoit le terme que Samson avoit indiqué pour qu'on lui donnât l'explication de son énigne, ces jeunes gens furent le trouver avant que le soleil fût couché, & ils lui dirent qu'il n'y avoit rien de plus triste que la rencontre d'un lion, ni rien de plus agréable au goût que le miel ; ni de plus trompeur, répondit Samson, que la femme qui vous a découvert mon secret. Il ne laissa pas cependant de leur donner ce qu'il avoit promis ; ayant pour cela dépouillé une troupe d'Ascalonites qu'il rencontra dans son chemin. Ce sont des peuples de la Palestine ; mais il abandonna sa femme, qui, le méprisant à son tour, se maria avec celui des amis de Samson qui avoit ménagé leur mariage.

Samson quitte sa femme. Elle en épouse un autre. Il met le feu dans la moisson des Philistins.

VII. Samson fut sensible à cette insulte, & il résolut de s'en venger sur elle & sur tous les Philistins. On étoit en été, & le temps de la moisson approchoit. Il prit trois cents renards, & leur ayant attaché à la queuë des flambeaux allumés, il les lâcha (*a*) dans les champs des Philistins, de manière que toute leur maisson fut perdue. Les Philistins qui sçurent que c'étoit

(*a*) Tous les ans vers la mi-Avril, on lâchoit a Rome plusieurs renards dans le Cirque, portant des torches attachées à leur queuë. Ovide, qui nous apprend ce fait, ajoûte que cela se faisoit en mémoire de ce qu'un jeune Paysan de Carséoles avoit enveloppé un renard dans du foin & dans de la paille pour l'y brûler, mais que s'étant échappé il avoit mis le feu aux bleds, qu'on étoit près de moissonner. *Ovide*, 4. *liv. Fastes.*

Samſon qui leur avoit cauſé ce tort, & par quel motif il l'avoit fait, envoyerent des Officiers à Thamnatha, qui s'étant ſaiſis de ſa femme & de ſes parens, les brûlerent tout vifs, comme les auteurs de tout le mal.

VIII. Samſon d'autre part, après avoir tué pluſieurs Philiſtins, ſe retira à Etam, qui eſt un rocher eſcarpé de la Tribu de Juda. Les Philiſtins déclarerent la guerre à cette Tribu, qui leur remontra, que payant exactement le tribut qu'ils lui avoient impoſé, il n'étoit pas juſte qu'elle portât la peine des fautes que Samſon pouvoit commettre. Mais il lui fut répondu de la part des Philiſtins, que l'unique moyen de juſtifier *qu'elle n'y avoit point de part*, étoit de leur livrer Samſon. Les Chefs de la Tribu de Juda, qui ne vouloient donner aucun ſujet de plainte aux Philiſtins, allerent avec trois mille hommes trouver Samſon à Etam. Ils lui reprocherent la témérité de ſa conduite avec les Philiſtins, qui pouvoient accabler de malheurs la Nation. Ils ajoûterent qu'ils étoient venus pour le prendre & le leur livrer; qu'ils le prioient de ſe rendre de bonne grace. Samſon après les avoir fait jurer qu'ils ne lui feroient d'autre mal, que de le mettre entre les mains des Philiſtins, deſcendit de ſon rocher, ſe mit en la puiſſance de ſes compatriotes, qui après l'avoir lié avec deux cordes, le conduiſirent & le livrerent aux Philiſtins. Lorſqu'ils furent arrivés à un endroit qui n'avoit point alors de nom, mais qu'on appelle encore aujourd'hui, *la Mâchoire*, à cauſe de la force & du courage qu'y fit paroître Samſon, les Philiſtins qui étoient campés tout près, s'avancerent avec de grands cris de joie, comme s'ils euſſent été au comble de leurs deſirs. Mais Samſon rompant ſes liens, & ayant ſaiſi une mâchoire d'âne qu'il trouva ſous ſes pieds, ſe jetta ſur eux, en tua mille avec cette mâchoire, & mit les autres en fuite.

IX. Cette action l'enfla d'orgueil (*a*), & oubliant qu'il en étoit redevable à Dieu, il l'attribua à ſes propres forces, & ſe vanta d'avoir, avec une mâchoire d'âne, tué une partie de ſes ennemis, & mis l'autre en fuite par la frayeur dont il les avoit frappés. Mais une ſoif violente dont il fut attaqué, lui fit connoître que toute la force de l'homme n'eſt rien. Il rendit alors gloire à Dieu, & le pria de lui pardonner ce qu'il avoit penſé témérairement, de ne le pas livrer à ſes ennemis, de le ſecourir

(*a*) Broderie ridicule de l'Hiſtorien Joſeph.

contre

contre l'ardente soif qu'il souffroit, & de le délivrer d'un si grand mal. Dieu se laissa toucher à sa prière, & fit sortir d'une pierre de bonne eau & en grande quantité (a). Parce que Samson avoit appellé cet endroit *la mâchoire*, ce nom lui est demeuré jusqu'à ce temps.

X. Samson eut dans la suite un grand mépris pour les Philistins. Ceux de Gaza ayant appris qu'il étoit descendu dans une auberge de leur ville, mirent des gardes aux portes pour l'empêcher de pouvoir leur échapper. Il le sçut, & s'étant levé au milieu de la nuit, il se jetta avec violence sur les portes, & en ayant arraché les véroux, les pentures & tout ce qui les soûtenoit, il les mit sur ses épaules & les porta au haut d'une montagne qui est proche d'Hébron.

XI. Cependant Samson secouant le joug des Loix de son pays, s'écarta du genre de vie qu'il avoit embrassé, & se livra au déréglement des mœurs & des coûtumes étrangeres; ce qui fut cause de son malheur. Il aima & il eut un commerce criminel avec une femme nommée Dalila, qui étoit une Courtisane de la nation des Philistins. Les Magistrats de la ville le sçurent, & ils la furent trouver pour l'engager par de grandes promesses à sçavoir en quoi consistoit cette grande force qui le rendoit invincible. Par-tout, où l'habitude du crime faisoit trouver cette femme avec Samson, elle avoit soin de donner de grandes louanges à ses belles actions, & tâchoit par ses flatteries, de découvrir ce qui le rendoit si supérieur aux autres hommes. Mais lui, qui n'étoit pas encore tombé dans le dernier aveuglement, lui donna le change, & lui dit que si on le lioit avec (b) sept sarmens de vigne, verts & qui pussent encore se plier, il seroit le plus foible des hommes. Dalila ne fit alors semblant de rien, mais elle le fit sçavoir aux Magistrats, qui posterent quelques soldats dans sa maison. Samson s'endormit après avoir fait la débauche, & elle le lia le plus fortement qu'elle put : elle l'éveilla & lui dit qu'on venoit l'attaquer, mais il brisa ses liens & se mit en état de se défendre, si on l'attaquoit. Comme il voyoit

(a) Voyez Remarque VII.

(b) M. le Clerc se moque de Joseph, qui dit qu'on avoit lié Samson avec des sarmens de vigne. Mais Strabon dit que dans le port d'Alexandrie, des vaisseaux étoient à l'ancre επι κλημάτος ορμειν, attachés avec des sarmens. On ignore, il est vrai, la manière dont les Anciens faisoient des cables de sarmens pour arrêter leurs vaisseaux dans les ports ; mais les cordes qu'on fait en France d'écorce de bouleau & de tilleul, font voir qu'il n'est pas impossible d'en faire de sarmens de vigne. *Strabon*, *liv.* 17. *pag.* 1141. *b. c.*

ſouvent cette femme, elle ſe plaignoit auſſi ſouvent à lui de ce qu'il refuſoit de l'inſtruire de ce qu'elle ſouhaitoit ſi ardemment ſçavoir, ſans doute parce qu'il n'étoit pas perſuadé de l'attache qu'elle avoit pour lui, & qu'il la croyoit peu capable de garder le ſecret ſur des choſes qu'elle eût ſçu pouvoir lui nuire. Samſon, pour lui donner encore le change, lui dit que ſi on le lioit avec ſept cordes, il perdroit toute ſa force. Dalila l'ayant fait, mais inutilement, il lui dit qu'il falloit, en guiſe de trame, entrelaſſer un fil dans ſes cheveux : elle le fit, mais elle n'en connut pas davantage la cauſe de ſa force. Comme elle continuoit ſes importunités, Samſon ne pouvant éviter ſon malheur, & voulant d'ailleurs lui plaire, lui dit : „ Le Seigneur » prend un ſoin particulier de moi, c'eſt par ſa bonté que je » ſuis venu au monde ; j'entretiens mes cheveux, parce qu'il » m'a défendu de les couper, & c'eſt de leur conſervation & » du ſoin que j'en ai que je tiens ma force extraordinaire. "

Dalila coupe les cheveux à Samſon, & les Philiſtins ſe ſaiſiſſent de lui.

Dalila profita de ſon indiſcrétion, lui coupa les cheveux & le livra aux Philiſtins, dont il n'étoit plus en état de repouſſer la violence. Ils lui creverent les yeux, & l'ayant lié, ils chargerent une perſonne de le conduire.

XII. Lors d'une fête ſolemnelle qu'ils célébroient, les Magiſtrats & les plus conſidérables de la Nation, ſe donnerent un grand repas dans une maiſon où la voûte étoit ſoûtenue par deux colonnes. Ils envoyerent querir Samſon, & ils le firent entrer dans la ſale où ils mangeoient, afin de s'en divertir dans leur débauche. Ce grand homme regardant comme le plus grand des malheurs, de ne pouvoir ſe venger de ceux qui l'inſultoient ſi cruellement, pria l'enfant qui le conduiſoit de le mener auprès des colonnes, comme s'il eût été fatigué & qu'il eût eu beſoin de ſe repoſer.

An du monde 2887. Mort de Samſon.

Lorſqu'il fut fort proche, comme le temps avoit fait croître ſes cheveux, il ſecoua ces colonnes ſi violemment, qu'il les renverſa & avec elles la maiſon ſur lui & ſur trois mille Philiſtins qui étoient dedans. Telle fut la fin de Samſon, qui gouverna les Iſraëlites pendant vingt ans. Sa force ſurnaturelle, ſon courage & ſa grandeur d'ame qui éclaterent ſur-tout dans le genre de mort auquel il ſe dévoua par un effet du zéle qu'il conſerva juſqu'au dernier moment de ſa vie *contre les ennemis du peuple de Dieu*, méritent toute notre admiration. Il ſe laiſſa vaincre par une femme ; mais c'eſt l'appanage de la nature humaine, d'être ſujette à

faire de grandes fautes, & l'on doit convenir, que dans toute autre occaſion, il fit paroître une vertu ſupérieure. Ses parens enleverent ſon corps & le mirent dans le tombeau de ſa famille à Saraza ſa patrie.

CHAPITRE IX.

An du monde 2706.

I. LE Grand-Prêtre Héli gouverna les Iſraëlites après la mort de Samſon. Comme le pays fut affligé d'une grande famine ſous ſon gouvernement, Elimélech de Bethléem, qui eſt une ville de la Tribu de Juda, preſſé par ce fléau, fut obligé de ſe retirer dans le pays des Moabites avec ſa femme Noëmi & ſes deux enfans, Chelion & Mahalon. Il y fit ſes affaires auſſi-bien qu'il le pouvoit ſouhaiter, & il y maria ſes deux fils; Chelion avec Orpha, & Mahalon avec Ruth, l'une & l'autre Moabite (*a*). Elimélech mourut dans ce pays au bout de dix ans, & ſes enfans ne lui ſurvécurent guère. La mort de perſonnes ſi cheres, & par conſidération pour leſquelles elle avoit quitté ſon pays, affligeoit fort Noëmi; l'idée d'une ſéparation ſi ſenſible lui étoit inſupportable : elle réſolut donc de retourner dans ſon pays, d'autant plus qu'elle avoit appris que la famine ne s'y faiſoit plus ſentir (*b*). Ses deux belles filles ne vouloient point ſe ſéparer d'elle, & quelque prière qu'elle leur en fit, elle ne pouvoit leur perſuader de ne la pas ſuivre. Comme elles ne ceſſoient de lui faire inſtance, elle leur ſouhaita toute ſorte de proſpérité, & un plus heureux établiſſement que celui qu'elles avoient pris avec ſes enfans; leur repréſentant toujours que, dans l'état où étoient les choſes, elles devoient reſter dans leur pays, & ne le pas quitter pour s'attacher à elle, dans l'incertitude où elle étoit quel train prendroient les affaires.

Hiſtoire de Ruth.

Orpha ſe laiſſa perſuader & reſta, mais Noëmi ne put vaincre l'attachement de Ruth, & elle fut obligée de ſouffrir qu'elle l'accompagnât, pour partager avec elle le bien ou le mal qui pourroit lui arriver.

II. Lorſque Noëmi ſe fut rendue à Bethléem avec Ruth (*c*), & que les habitans de cette ville qui la connoiſſoient l'appelloient heureuſe, faiſant alluſion à ſon nom, elle répondoit qu'ils

(*a*) Voyez Remarque VIII.
(*b*) Voyez Remarque IX.
(*c*) Voyez Remarque X.

devoient plutôt l'appeller Mara. Car ce mot signifie affligée, en Hébreu, & Noëmi heureuse. Le temps de la moisson étant venu, Ruth alla, avec la permission de sa belle-mere, glaner pour avoir de quoi vivre, & la Providence voulut qu'elle allât dans le champ de Booz. Booz y vint quelque temps après, & l'y remarquant, il demanda à celui qui avoit soin de sa terre, qui étoit cette fille? Celui-ci n'eut pas de peine à satisfaire sa curiosité, car il avoit appris de Ruth même tout ce qui la regardoit. Booz touché de son affection pour sa mere & pour la mémoire de son mari, lui fit civilité & lui souhaita toute sorte de prospérités. Il ne se contenta pas de lui permettre de glaner dans son champ, il lui permit même d'emporter tout ce qu'elle voudroit, & ordonna à celui qui avoit soin de sa terre de ne pas l'en empêcher, mais de la faire boire & manger avec ses autres moissonneurs. Il lui fit donner de la bouillie, qu'elle conserva pour sa belle-mere, & qu'elle lui porta le soir avec ce qu'elle avoit glané. Noëmi de son côté, lui avoit gardé une partie de ce que ses voisins lui avoient apporté pour sa nourriture. Ruth lui raconta ce que Booz lui avoit dit; sa bellemere lui répondit qu'il étoit son parent & homme de bien, & qu'il pourroit prendre soin d'elle. Ruth continua d'aller glaner après ses servantes.

III. Il arriva quelques jours après, que l'orge de Booz étant vanné; il devoit coucher dans son aire. Noëmi qui le sçut, profita de l'occasion pour faire coucher Ruth à ses pieds: persuadée qu'il ne lui étoit pas permis de désobéir à sa belle-mere, elle y alla. Comme Booz dormoit profondément, il ne s'en apperçut pas d'abord; mais s'étant réveillé vers le milieu de la nuit, & ayant senti quelque chose couché auprès de lui, il demanda qui c'étoit. Ruth répondit que c'étoit elle, & le pria comme son Seigneur; de lui pardonner. Il ne dit rien alors; mais vers le point du jour, avant que ses domestiques fussent levés pour aller à leur travail, il l'éveilla & lui dit de prendre de l'orge autant qu'elle pourroit en emporter, & de retourner à sa belle-mere avant que personne la vît couchée où elle étoit; qu'on devoit être extrêmement en garde contre les mauvais discours, & principalement lorsqu'on n'a point fait de mal; que du reste il demanderoit à celui qui étoit plus proche parent que lui, s'il vouloit l'épouser; que s'il y consentoit, elle l'épouseroit; mais que s'il le refusoit, il la prendroit lui-même pour son épouse.

IV. Ruth rapporta à sa belle-mere ce que lui avoit dit Booz. Elles en furent l'une & l'autre très-satisfaites, & elles ne douterent point qu'il ne prît soin d'elle. Il alla en effet vers le milieu du jour à la porte de la ville, où ayant assemblé les Magistrats & fait venir Ruth, il avertit son plus proche parent de s'y rendre. Il lui dit lorsqu'il fut arrivé: Retenez-vous le bien d'Eliméléch & de ses enfans? Le parent en convint, les Loix le lui permettant comme étant leur plus proche parent. Fort bien, répondit Booz, mais ce n'est pas assez de pratiquer une partie de la Loi, il faut la pratiquer toute entiére. La veuve de Mahalon est ici présente, si vous voulez avoir le bien de son défunt mari, vous devez l'épouser, comme la Loi l'ordonne. Alors le proche parent du défunt céda son bien & sa veuve à Booz, parce qu'il étoit aussi parent de Mahalon, ajoûtant qu'il étoit marié & qu'il avoit des enfans. Booz prit les Magistrats à témoins, dit à Ruth de déchausser son plus proche parent comme la Loi (*a*) l'ordonnoit, & de lui cracher au visage. Elle le fit; & Booz l'ayant épousée, elle lui donna un garçon un an après. Noëmi se chargea de l'élever, & elle l'appella par le conseil de ses amis Obed, pour marquer qu'elle le nourrissoit pour avoir soin d'elle dans sa vieillesse. Car Obed signifie dans la langue Hébraïque serviteur. Obed fut pere de Jessé, Jessé le fut de David (*b*), qui fut Roi, & dont les descendans régnerent jusqu'à la vingt-uniéme génération. Nous avons cru devoir donner l'histoire de cette sainte Veuve, afin de faire voir la puissance de Dieu, & combien il lui est facile d'élever aux plus grands honneurs les personnes de la naissance la plus commune, comme nous voyons qu'il a élevé sur le trône David un des descendans de Ruth.

(*a*) C'est ainsi que cela se devoit faire, selon la Loi, (*Deuter. chap.* 25. ℣ 7.) mais c'est le parent du mari de Noëmi qui se déchausse, dans le livre de Ruth. Le P. Calmet veut que Ruth ne fut pas présente à cette action. L'Ecriture n'en dit rien, & Joseph raconte qu'elle y étoit.

(*b*) Voyez le Journal de Trévoux, Décembre 1752. vous y trouverez la réfutation d'une nouvelle conjecture sur le nombre des Ancêtres de David depuis Rahab. Le sçavant Journaliste ruine entiérement cette nouvelle conjecture de l'Anonyme.

CHAPITRE X.

An du monde 2849.
Mauvaise conduite des enfans du Grand-Prêtre Héli.
1. *Livre des Rois.*

I. LES affaires des Hébreux étoient dans un grand dérangement. Les Philistins leur déclarerent la guerre de nouveau (*a*). La conduite d'Ophni & de Phinées, fils du Grand-Prêtre Héli, la leur attira : car ils étoient impies envers Dieu, insolents envers les hommes, & il n'y avoit aucun crime qu'ils ne commissent. Ils pilloient leurs freres, tantôt sous prétexte d'un honoraire qui leur étoit dû, & d'autrefois à force ouverte. Ils déshonoroient les femmes qui alloient au Tabernacle rendre leurs devoirs à Dieu, séduisant les unes par des présens, & faisant violence aux autres. Leur conduite en un mot, étoit une véritable tyrannie. Le Grand-Prêtre Héli en étoit très-mécontent, & il n'attendoit rien moins qu'un châtiment d'éclat, dont de si grands crimes forceroient Dieu de les punir; & le peuple supportoit impatiemment leurs désordres. Dieu fit connoître au Prophète Samuel, qui étoit jeune alors, & au pere de ces impies, la mort funeste dont devoient périr ses enfans, & il en fut inconsolable. Mais je commence par rapporter ce qui regarde le Prophète; je parlerai ensuite de ce qui arriva aux enfans du Grand-Prêtre, & je finirai par rapporter le malheur qui arriva à tout le peuple.

II. Elcana étoit un Lévite d'une fortune médiocre, qui demeuroit dans la ville de Ramathaïm (*b*) de la Tribu d'Ephraïm (*c*). Il avoit épousé deux femmes, dont l'une s'ap-

(*a*) Ce sont les Hébreux, qui dans la traduction de S. Gelenius, & dans la nouvelle Edition de Joseph, déclarent la guerre aux Philistins. La faute est visible, & il étoit facile de la corriger par le commencement du onziéme chapitre, & par le quatriéme chapitre du premier livre des Rois. Il suffisoit d'ôter le sigma qui est de trop à Παλαιστινοις, & le donner à Εβραιοις, à qui il manque.

(*b*) L'Ecriture ajoûte *Sophim* au nom de cette ville, (1. *Rois*, chap. 1. ℣. 1.) Gaspar Sanctius a cru que Ramathaim Sophim étoit une des villes que les autres Tribus céderent à celle de Lévi. La raison qu'en apporte ce Sçavant, est qu'il n'étoit pas permis aux Lévites de demeurer ailleurs que dans leurs villes. Il échappe quelquefois de légeres inattentions aux plus sçavans hommes. Ramathaïm Sophim n'étoit point une des villes que les autres Tribus céderent à celle de Lévi, & les Lévites pouvoient demeurer ailleurs que dans ces villes. *Josué*, chap. 21. *Jug.* chap. 17. ℣. 7. chap. 19. ℣. 18. 1. *Rois*, chap. 28. ℣. 3.

(*c*) Le premier Livre des Rois ne dit point de quelle Tribu Samuel étoit, mais il paroit par les versets vingt-fept & vingt-huit du chapitre six du premier livre des Paralipoménes, qu'il étoit de celle de Lévi, & de la famille de Caath.

pelloit Anne, & l'autre Phénenna. Phénenna lui avoit donné des enfans, & il n'en avoit point d'Anne, mais cela ne l'empêchoit pas d'avoir beaucoup d'amitié pour elle. Le Tabernacle du Seigneur étoit à Silo, comme nous l'avons dit. Il y alla; & après avoir offert des sacrifices, il présenta à ses femmes & à ses enfans de la viande qu'il avoit offerte à Dieu. Anne, qui voyoit les enfans de Phénenna assis autour de leur mere, ne put s'empêcher de pleurer & de se plaindre de sa stérilité. Son mari tâcha de la consoler, mais inutilement. Elle alla au Tabernacle prier Dieu de lui accorder des enfans, fit vœu de consacrer à son service le premier qu'il lui donneroit, & de lui faire embrasser un genre de vie plus parfait que celui du commun des Israëlites. Héli, qui étoit assis à la porte du Tabernacle, voyant qu'elle étoit long-temps à faire sa prière, crut qu'elle étoit yvre, & dans cette pensée il lui ordonna de se retirer. Mais Anne lui répondit qu'elle ne buvoit que de l'eau; qu'elle n'avoit point d'enfans, & que dans l'excès de son affliction, elle prioit Dieu de lui en accorder. Héli lui dit d'avoir confiance en sa bonté, & il lui prédit qu'elle deviendroit mere.

Anne prie Dieu à la porte du Tabernacle, de lui donner des enfans. 1. *Liv. des Rois, ch.* 1.

III. Dans cette espérance elle mangea avec joie, lorsqu'elle eut été retrouver son mari. De retour dans son pays, elle conçut, & elle accoucha d'un garçon qu'elle appella Samuel, comme qui diroit *demandé à Dieu*. Lorsqu'elle alloit avec son mari porter la dîme (*a*) des Prêtres, ils offrirent des sacrifices à Dieu, en action de graces de ce qu'il leur avoit donné un enfant. Cependant Anne se ressouvenant du vœu qu'elle avoit fait, elle le mit entre les mains du Grand-Prêtre, & le consacra à Dieu pour être son Prophète (*b*). On lui laissoit croître les cheveux, il ne buvoit que de l'eau, & il étoit élevé devant

(*a*) Les Lévites donnoient aux Prêtres la dîme de la dime que le peuple leur avoit payée. *Nombr.* chap. 18. ỳ. 28.

(*b*) Le mot de προφητης a un sens dans Joseph que je ne sçaurois bien déterminer. Il ne paroit pas signifier ici un Prophète, dans le sens que nous lui donnons dans notre langue, mais un serviteur de Dieu, un ministre de ses autels, & attaché plus particuliérement à son service. Joseph dit de Samson, qu'on voyoit à la vie frugale qu'il menoit, & à la longueur de ses cheveux, δηλος ην προφητευων, qu'il seroit un grand homme, fort attaché à sa Religion : car il ne veut pas dire qu'il seroit un Prophète, ne l'ayant en effet point été. *Vid.* Ant. Jud. lib. 4. n. 48. προφητεια semble signifier, gouvernement, administration. *pag.* 316. *num.* 4.

le Seigneur (*a*). Anne eut encore (*b*) d'autres garçons & trois filles.

An du monde 2861. Dieu révele à Samuel le malheur des enfans d'Héli, pour avoir profané son saint ministere.

IV. Lorsque Samuel eut douze ans accomplis, il commença à prophétiser ; & une nuit qu'il dormoit, Dieu l'appella par son nom. Croyant que c'étoit le Grand-Prêtre qui l'avoit appellé, il fut le trouver ; mais Héli lui dit qu'il ne l'avoit point appellé. Dieu l'ayant appellé par trois fois, Héli connut alors que c'étoit le Seigneur qui l'appelloit, & il lui dit : Samuel, c'est Dieu qui vous appelle, je n'ai pas ouvert la bouche. Répondez-lui que vous êtes à ses ordres. Samuel s'étant encore entendu appeller, pria Dieu de lui marquer ce qu'il souhaitoit de lui, qu'il l'exécuteroit aussi-tôt qu'il le lui auroit commandé. » Puisque vous êtes à mes ordres, dit Dieu, apprenez les mal- » heurs qui vont arriver aux Israëlites, malheurs extrêmes, & » qu'on ne sçauroit exprimer. Les deux enfans du Grand- » Prêtre mourront en un même jour, & le souverain Sacer- » doce passera dans la maison d'Eléazar. Héli a, pour son mal- » heur, plus aimé ses enfans que mon saint ministere. « Pour ne pas affliger le Grand-Prêtre, Samuel ne vouloit pas lui rapporter ce que Dieu lui avoit dit, mais il l'y força par les ordres les plus pressants. Il avoit toujours appréhendé la perte de ses enfans, mais il ne put se la dissimuler alors. Comme l'évenement justifioit toujours la vérité des prédictions que Samuel faisoit, cela augmentoit infiniment sa réputation.

CHAPITRE XI.

I. CE fut en ce temps-là que les Philistins, qui avoient déclaré la guerre aux Israëlites, allerent camper auprès de la ville d'Aphec. Les Israëlites eurent à peine le temps de se préparer à les recevoir : car la bataille se donna le jour d'après, & les Israëlites la perdirent. Ils laisserent jusqu'à qua-

(*a*) Ἐν τῷ ἱερῷ, dans l'anceinte du Tabernacle. Joseph ne se sert ordinairement pas d'ἱερὸν, pour signifier le Temple proprement dit, mais de ναοῦ. Ce n'étoit pas dans le Tabernacle que le jeune Samuel couchoit. Il n'étoit pas permis aux Lévites d'y entrer, mais dans quelque endroit de son enceinte, de son parvis.

(*b*) L'Ecriture donne trois garçons & deux filles à Anne (1. *Rois*, *chap.* 2. ℣. 21.) La mémoire de Joseph lui a été infidelle ici, ou ses Copistes ont altéré son texte.

tre

tre mille hommes des leurs (*a*) ſur le champ de bataille, & les ennemis pourſuivirent ceux qui purent échapper juſques dans leur camp.

II. Dans la crainte d'une entiére défaite, les Iſraëlites envoyerent prier les Anciens & le ſouverain Pontife de leur envoyer l'Arche du Seigneur, afin que, combattant en ſa préſence, ils puſſent vaincre leurs ennemis. Ils ne faiſoient point attention, que celui qui avoit réglé leur perte, étoit plus puiſſant que l'Arche. On l'apporta donc au camp, & les deux fils d'Héli l'accompagnoient. Le bon vieillard leur avoit défendu de ſe préſenter jamais devant lui, s'ils ſurvivoient à la perte de l'Arche. Phinées exerçoit déja les fonctions de la ſouveraine Sacrificature, ſon pere le lui ayant permis à cauſe de ſon grand âge. L'arrivée de l'Arche remplit les Iſraëlites de courage, comme ſi ſa préſence eût dû les rendre victorieux de leurs ennemis. Elle abbatit au contraire celui des Philiſtins, & leur cauſa beaucoup d'inquiétude; mais l'évenement ne répondit ni à l'eſpérance des uns ni à la crainte des autres. Car la bataille s'étant donnée, les Philiſtins, qui craignoient de la perdre, battirent les Iſraëlites qui eſpéroient la gagner. Les Iſraëlites connurent ainſi, que l'eſpérance qu'ils avoient miſe dans l'Arche n'étoit qu'une vaine préſomption. Ils furent défaits preſque auſſi-tôt qu'on en fut venu aux mains, & ils laiſſerent trente mille (*b*) hommes ſur le champ de bataille. Les deux fils du Grand-Prêtre furent du nombre des morts, & les Philiſtins s'emparerent de l'Arche.

An du monde 2888.

Priſe de l'Arche. Mort du Grand-Prêtre Héli.

III. Un jeune Benjamite qui s'étoit trouvé à l'action, porta à Silo la nouvelle de la perte de la bataille & de la priſe de l'Arche. Toute la ville fut remplie de deuil; & lorſque le Grand-Prêtre, qui étoit aſſis à une des portes ſur un ſiége élevé, entendit les cris du peuple, il connut bien qu'il étoit arrivé quelque malheur à ſes fils. Pour s'en aſſurer davantage, il fit venir le jeune Benjamite. Comme il n'y a guères que ce à quoi nous ne nous attendons pas qui nous frappe vivement, & que Dieu lui avoit fait connoître ce qui devoit arriver à ſes enfans, il apprit avec une grande tranquillité qu'ils avoient été tués, & que l'armée avoit été défaite: mais quand le jeune Benjamite lui ajoûta que l'Arche avoit été priſe, un malheur ſi imprévu fit une telle impreſſion ſur lui, qu'il tomba de deſſus ſon

(*a*) 1. Rois, *chap.* 4. ℣. 2. (*b*) 1. Rois, *chap.* 4. ℣. 10.

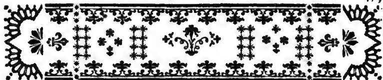
ſiége & mourut, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans (*a*), dont il en avoit paſſé quarante dans le Gouvernement.

IV. La femme de Phinées, ſon fils, mourut le même jour, n'ayant pû ſurvivre à la triſte nouvelle de la mort de ſon mari. Elle étoit groſſe & dans ſon ſeptiéme mois. Elle accoucha d'un fils, qui vécut, & qu'on nomma Joachab, ce qui veut dire honte & ignominie, à cauſe de la honte dont cette défaite avoit couvert l'armée des Iſraëlites.

V. Héli fut le premier ſouverain Pontife de la famille d'Itamar, un des enfans d'Aaron. Car cette grande dignité fut premiérement dans la maiſon d'Eléazar, y paſſant du pere au fils. Eléazar la laiſſa à ſon fils Phinées. Celui-ci eut pour ſucceſſeur ſon fils Abiézer (*b*). Bocci ſuccéda à ſon pere Abiézer. Ozi, fils de Bocci, lui ſuccéda; & après lui Héli fut élevé à la ſouveraine Sacrificature, que ſes deſcendans conſerverent juſqu'au régne de Salomon, qu'elle rentra dans la maiſon d'Eléazar.

(*a*) 1. Rois, *chap.* 4. ℣. 15. (*b*) *Abiſué*, Paralipom. liv. 1. chap. 6. ℣. 4.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE CINQUIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Les termes de [zônâh] *&* *de* πορνη *dont l'Ecriture se sert pour signifier l'état de Rahab, ne signifient point toujours celui d'une femme débauchée.*

RAHAB n'étoit point ce que le sens de l'épithete que lui donne l'Auteur de la Vulgate présente naturellement, & que le plus grand nombre des Interprètes a suivi. [*Zônâh*] en Hébreu, & πορνη en Grec, marquent ordinairement une personne du sexe dont les mœurs sont déréglées, mais ils ne signifient aussi quelquefois qu'une Aubergiste. C'est dans ce sens que l'ont entendu le Caldéen & le plus grand nombre des Rabbins, & Joseph ne paroît pas y en avoir vû un autre. Junius, dans son commentaire sur le verset vingt-cinq du second chapitre de l'Epître de saint Jacque, a prouvé que πορνη ne signifie point nécessairement femme débauchée ; & un Sçavant (*a*) nous paroît s'être beaucoup avancé, lorsqu'il décide qu'il ne sçavoit pas si l'on pouvoit produire un seul passage dans lequel on soit forcé de ne pas prendre ces deux termes dans le sens d'une prostituée. La mere de Jepthé est appellée [*zônâh*] ; elle n'étoit pas femme légitime de Galaad, mais elle n'étoit pas aussi ce qu'on entend par *meretrix.* Elle demeuroit dans la maison de Galaad ; son fils y fut élevé, & le motif qu'alleguent ses freres pour le mettre hors de la maison, n'est point que sa mere fût une débauchée, mais une autre femme, comme porte l'Hébreu ; autre, ou parce qu'elle étoit étrangere, ou parce qu'elle n'étoit qu'une concubine. Jephté n'auroit eu aucun prétexte de se plaindre de ce que ses freres l'avoient chassé de la maison de leur pere, si sa mere avoit été une femme

(*a*) Saurin, Discours 1. tom. 2

publique. Car comme les enfans d'une prostituée & d'une femme publique ne peuvent sçavoir qui est leur pere, & qu'ils sont censés n'avoir ni pere ni freres, ils ne peuvent rien prétendre du côté de celui qui leur a donné la naissance. Dans quelques déréglemens qu'on sçache d'ailleurs que les Israelites soient tombés, on sent de la répugnance à croire que deux personnes choisies par Josué pour une commission de la derniére importance, personnages par conséquent de poids & de confiance, eussent voulu aller descendre chez une femme de mauvaise vie (*a*).

REMARQUE II.

De la maniére dont Joseph raconte le passage du Jourdain, il n'en a point nié le miracle.

„ UNE des attentions continuel- „ les *du P. Pien* est de réfuter „ Joseph, toujours fertile en expé- „ diens pour diminuer ou pour éluder „ les prodiges consignés dans les saints „ Livres..... Il faut lire la Critique „ judicieuse qu'il fait du récit infidéle „ que Joseph fait du passage du Jour- „ dain " (*b*). J'avois lû plusieurs fois & même traduit le récit que fait l'Historien Juif du passage de ce fleuve, lorsque je lus l'extrait de l'Ouvrage du sçavant Continuateur de Bollandus, & je ne me souviens pas d'y avoir rien lû qui méritât le reproche qu'on lui fait. Prévenu que j'avois passé trop légérement sur un article de cette importance, je l'ai relu, plutôt pour corriger mon défaut d'attention, que pour justifier mon peu de pénétration : mais une seconde, une troisiéme & une quatriéme lecture n'ont pû m'eclairer ; &, si le reproche est juste, j'avoue que je n'en ai pû découvrir la preuve.

Joseph dit, après l'Ecriture, que ce fut le troisiéme jour que Josué fit passer le Jourdain au peuple, & qu'il ne le fit qu'après que Dieu lui eut promis de rendre ce fleuve διαβατὸν. L'élégant Traducteur a rendu ce mot par *guéable* (*c*); mais ce terme signifie dans notre langue, un fleuve ou une rivière qu'on peut passer sans pont, sans être obligé de nager, quoi-

(*a*) Les femmes tenoient auberge chez les Egyptiens. *Herodot, liv. 2. pag.* 103.

Il semble que l'épithete de prostituée ne convient pas à ces deux femmes, dont l'une réclamoit l'autorité de Salomon, pour ravoir son enfant qu'elle prétendoit lui avoir été volé par sa compagne. Car quoique ce soit le sentiment ordinaire, que les Juifs ne punissoient pas la simple fornication, ils la regardoient comme un crime honteux, & ces femmes, que l'Ecriture appelle *Zonah*, auroient elles eu l'effronterie de s'aller accuser devant leur Roi, d'un crime dont l'aveu les auroit couvertes d'opprobre & de confusion.

(*b*) Mem. de Trévoux, 1749. pag. 662.

(*c*) *On croit devoir avertir que si le mot* guéable, *dont le Pere Gillet reprend ici M. d'Andilly d'avoir fait usage, se trouve dans ce même endroit de sa Traduction, ce n'est point lui qui l'y a mis. Pour éviter la fréquente répétition des mots passer & passage, à laquelle le correcteur a cru que ce Pere n'avoit point assez fait d'attention, il s'est hazardé de changer son expression; & au lieu que le Pere Gillet avoit écrit* : Les Prêtres qui étoient entrés les premiers, sentirent bientôt qu'on pouvoit le passer, & que le peu d'eau, &c. *Il a ainsi corrigé cette phrase* : Les Prêtres, qui étoient entrés les premiers, sentirent bientôt qu'il étoit devenu guéable, & que le peu d'eau, &c.

qu'il soit d'une profondeur assez considérable. Ce n'est point son sens, & si l'ancien Interprète ne l'a pas traduit en bon Latin, en le rendant par *transsibilem*, sa traduction du moins est fidelle. Dieu, pour faire passer le Jourdain à son peuple, put le mettre à sec: il put aussi laisser couler une si foible quantité de ses eaux, que le passage n'en fût pas moins facile & aisé. On croit communément que l'Ecriture dit le premier; Joseph paroît avoir cru que ce fut de la seconde maniere, que Dieu mit le Jourdain en état d'être passé. Sa Sagesse ménage, si j'ose m'exprimer ainsi, sa puissance, & ne lui permet de suspendre les effets des loix générales qu'il a prescrites à la nature, que lorsque l'exécution de ses desseins le demande, & autant qu'elle le demande. Que Joseph ait cru plus conforme à cette divine Sagesse, qui ne fait rien d'inutile, de ne diminuer les eaux du Jourdain qu'autant qu'il étoit nécessaire pour laisser un passage aisé & facile, c'est, si l'on veut, une erreur, mais une erreur de fait: ce n'est pas le sens de l'Ecriture, mais ce n'en est pas une altération infidelle. Le terme dont l'Hébreu se sert pour marquer l'état où Dieu mit les eaux du Jourdain, l'Auteur de la Vulgate l'a traduit par *siccam humum.* Il peut avoir ce sens ici, mais il y a aussi d'autres endroits de l'Ecriture, où il signifie *destructio*, *vastatio*, *subversio*, renversement, bréche, ouverture; & son primitif [*hkhârab*] signifie plus souvent, *vastare*, *destruere*, renverser, détruire, que *siccare*, dessécher, mettre à sec. Moïse après avoir dit (*a*) que le vent violent que Dieu fit souffler, mit la mer [*hkhârâbâh*], ajoûte, que les enfans d'Israël passerent à sec [*bâïiâbbâshâh*], *in sicca humo*. Si [*hkhârab*] signifioit à *sec*, il eût été inutile d'ajoûter: » Les Israëlites passerent à sec. « Le vent que Dieu fit souffler mit la mer à sec, & les Israëlites passerent à sec; ce seroit une tautologie qu'il y auroit beaucoup d'indécence d'attribuer à un Ecrivain sacré. Ainsi, au lieu de traduire, les Israelites passerent le Jourdain à sec, il faut plutôt traduire, ils passerent ce fleuve par la bréche, par l'ouverture que Dieu avoit faite en arrêtant le cours de ses eaux.

On ne voit pas bien quel motif Joseph prête à Josué, d'avoir mis dans le passage du Jourdain, les femmes & les enfans au milieu du peuple. S'il avoit dit que ce fut *pour n'être pas emportés par la rapidité du fleuve* (*b*), il mériteroit tous les reproches qu'on lui a faits, d'affoiblir ou de supprimer les miracles que l'Ecriture rapporte. Le récit qu'il fait de ce grand évenement, est obscur. Il dit une chose, & il semble en dire une contraire dans le même instant; mais quelque peu d'ordre, & quelque dérangement qui régnent dans ce récit, l'obscurité & la confusion n'y sont point si grandes, qu'on n'y apperçoive très-certainement, qu'il dit que Dieu a ouvert un passage aux Israelites au travers le Jourdain; que la profondeur de ses eaux fut retenue (*c*); que n'étant plus en état de soulever le gravier de son fond (*d*), il devint solide; que les

(*a*) Exod. *chap.* 14. ℣. 21.
(*b*) M. d'Andilly.
(*c*) Chap. 1 numero 3.
(*d*) *L'Editeur croit devoir avertir qu'il a fait ici, comme dans le corps de l'Histoire, encore un changement. Le P. Gillet avoit écrit*, soulever & agiter les galets; *à quoi il a cru devoir substituer*, le gravier de son fond, *dans la crainte que tout le monde n'entendît pas le terme de* galets.

Prêtres étant sortis du Jourdain, ce fleuve eut la liberté de couler à son ordinaire, & de reprendre sa premiére grandeur. Dire après cela, que Josué mit les femmes & les enfans au milieu du peuple, de peur qu'ils ne fussent emportés par la rapidité du fleuve, ce seroit se contredire, & nier ce qu'on vient d'assurer. Joseph paroît avoir regardé la défense que Dieu fit aux eaux de ce fleuve de couler par-delà l'endroit qu'il leur marquoit, comme une forte digue, ou comme (*a*) un rocher contre lequel elles alloient se briser avec violence; que la force & l'impétuosité avec lesquelles elles sembloient s'efforcer de s'ouvrir leur cours ordinaire, les faisant se replier, occasionnoit un grand bruit & une violente percussion de l'air; que Josué craignit que ce grand bruit ne fit peur aux femmes & aux enfans, que la violente percussion de l'air ne fit tomber ceux-ci, dont l'âge tendre rendoit les pieds encore peu fermes, & qu'enfin un sexe & un âge naturellement timides, n'eussent peine à marcher le long d'une montagne d'eau, prête à les engloutir si la main de Dieu ne la retenoit.

REMARQUE III.

On éclaircit ce que l'Ecriture dit du partage de la Terre promise.

IL y a quelque difficulté dans le récit que fait l'Ecriture du partage de la Terre de Canaan. C'est un écart, que de m'arrêter à tâcher de l'éclaircir; j'en conviens, mais j'espere que ceux qui se font de l'Ecriture sainte la plus importante, la plus utile & la plus agréable de leurs lectures, me le pardonneront facilement. Il est d'ailleurs en quelque sorte nécessaire, pour justifier Joseph du reproche qu'on lui fait d'avoir ajoûté ici à l'Ecriture; & en rapprochant ce qu'il en dit, son récit peut prêter quelque jour à ce qu'on en lit dans Josué & le développer.

Les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de celle de Manassé, avoient été partagées du vivant de Moïse, & Dieu ordonna à Josué (*b*) de partager, après le passage du Jourdain, le reste de la Terre promise aux autres Tribus. Josué, Eléazar & les Chefs de la Nation, exécuterent cet ordre; & voici, dit l'Ecriture (*c*), ce que les enfans d'Israël posséderent dans la Terre de Canaan, & que Josué, Eléazar & les Chefs de la Nation partagerent aux neuf Tribus, & à la moitié de celle de Manassé, comme Moïse l'avoit ordonné. Mais il paroît par la suite, que ce partage n'eut lieu que pour les Tribus de Juda, d'Ephraïm, & la moitié de celle de Manassé. Car Josué se plaint au chapitre dix-huitiéme, de la négligence des autres Tribus à se mettre en possession de la Terre que Dieu leur avoit promise. Cette négligence mit dans la nécessité de la partager une seconde fois. On trouve le premier partage au chapitre quatorze, & le second au dix-huitiéme du livre de Josué.

Les Tribus de Juda, & la maison de Joseph, se mirent en possession de ce qui leur étoit échu dans le premier partage. Les autres, plus né-

(*a*) Hìc confringes tumentes fluctus tuos. *Job. chap.* 38. ℣. 11.

(*b*) Josué, *chap.* 13.

(*c*) Ibid. *chap.* 14. ℣. 1. & 2.

gligentes ou accoutumées à la vie errante qu'elles avoient menée dans le désert, occupées peut-être uniquement, & ne songeant qu'à piller & butiner, se soucièrent peu de prendre un établissement fixe. Cependant les memoires du premier partage purent se perdre : une vie errante & vagabonde n'étoit guères propre à les conserver, & on s'en soucie peu, quand on ne pense qu'à piller & à ravager. On fut donc obligé de mesurer une seconde fois la Terre promise. L'Ecriture (*a*) dit que l'on choisit trois personnes de chaque Tribu pour le faire : Joseph n'en dit qu'une. C'est une occasion à M. le Clerc de lui reprocher » de » quel droit il s'est permis de fein» dre des circonstances à sa phan» taisie. (*b*). « Un peu moins de prévention ou de penchant à trouver à redire à tout, eût sauvé au Critique le désagrément honteux de faire voir par ce reproche injuste, qu'il n'avoit pas assez étudié cet Auteur pour en porter un jugement exact.

Joseph n'a point cru devoir parler du second partage de la Terre promise. Il écrivoit pour les Gentils, & il eût été inutile d'entrer dans un détail qui eût pû les ennuyer sans leur être d'aucune utilité. Il ne raconte donc que le premier partage, & pour le faire on n'avoit employé que dix personnes. Moïse qui l'avoit ordonné, & qui les avoit nommées (*c*), n'en avoit pas marqué davantage, & il est peu croyable que Josué, qui se conformoit exactement à tout ce qu'il avoit réglé, eût voulu s'en éloigner dans un article aussi indifférent. Que s'il ordonne que, pour faire le second partage, on choisisse trois personnes de chaque Tribu, il en eut sans doute des raisons, mais qui ne nous sont pas connues. Les Tribus à partager le lui demanderent peut-être ; c'est peut-être aussi une erreur de chiffre, un *Gimel* que les Copistes ont mis pour un *Aleph.* Quoi qu'il en soit, Joseph ne parlant que du premier partage, il a eu raison de supposer que Josué n'y avoit employé que le nombre de personnes que Moïse avoit marqué, & qu'une par conséquent pour chaque Tribu.

REMARQUE IV.

Les sept cents Benjamites, ni Aod, n'étoient pas adroits également des deux mains. Joseph fait demeurer Eglon & Aod à Jericho.

» IL y en avoit cinq cents si » adroits, qu'ils se servoient éga» lement des deux mains, tiroient » de la fronde avec l'une & com» battoient avec l'autre. « *Cinq cents* est sans doute une faute d'impression. Il est difficile qu'une personne puisse d'une main lancer des pierres avec la fronde, & combattre de l'autre. Mais sans examiner si la chose se peut, Joseph ne le dit pas. Cela est si certain, qu'un sçavant Interprète (*d*) de l'Ecriture, qui croit que ces sept cents Benjamites combattoient de la gauche comme de la droite, déclare qu'il ne sçait pas si l'on n'a point retouché ses Exemplaires en cet endroit. Ce que l'E-

(*a*) Josué, *chap.* 18. ℣. 4.
(*b*) Comment. 4. ℣. ch. 18. Josué.
(*c*) Nomb. *chap.* 34. ℣. 19.
(*d*) P. Calmet, *Jug. chap.* 3. ℣. 15.

criture dit au seiziéme verset du chapitre vingt des Juges, elle le dit d'Aod, au verset quinziéme du chapitre trois, & l'Historien Juif a vû le même sens dans l'un & dans l'autre verset. La manière dont l'Auteur de la Vulgare a traduit ces deux endroits, est bien vrai-semblablement ce qui a porté à croire que ces Benjamites étoient adroits également des deux mains. Quand on ne pourroit pas déterminer précisément le sens d'[*itêr*], qu'il signifie force, ou foiblesse, adresse ou impuissance, ce dont l'Ecriture parle n'affectoit que la main droite. Ce n'est donc pas sa pensée, que les sept cents Benjamites & Aod fussent adroits également des deux mains. Elle remarque qu'Aod avoit mis le poignard dont il perça Eglon à son côté droit: c'est en effet le côté le plus commode pour mettre l'épée, à ceux qui sont accoutumés à s'en servir de la main gauche. Mais quand on la manie également bien des deux mains, il est indifférent de quel côté on la mette, ainsi la remarque eût été inutile.

Ce seroit, dit-on, une chose bien extraordinaire, que les habitans d'une ville, au nombre de sept cents, fussent tous *gauchers*. Mais seroit-ce une chose moins extraordinaire & plus commune qu'ils fussent tous également adroits des deux mains? S'il y a de la singularité en cela, elle est égale des deux côtés. La difficulté suppose que ces sept cents guerriers, dont parle le seiziéme verset du chapitre vingtiéme, étoient tous de la ville de Gabaa: mais c'est encore sur la manière dont la Vulgate rend ce verset qu'on s'appuie. Car si l'on avoit consulté l'Hébreu ou les Septante, on auroit vû que ces sept cents hommes étoient *de tout ce peuple*: expression qui signifie naturellement toute la Tribu, ou qui du moins ne décide point précisément s'ils étoient de la ville de Gabaa.

Le Roi des Moabites prit sur les Israélites la ville des Palmiers. Ce qu'on ajoûte (*a*), qu'il s'y établit, peut être vrai; mais l'Ecriture ne le dit pas. Joseph croit que c'étoit la ville de Jericho, & M. le Clerc, qui ne lui est ordinairement pas favorable, dit, sur le verset treiziéme du chapitre quatriéme des Juges, que cette ville s'appelle certainement Jericho, comme il l'a fait voir. Mais le verset seiziéme du premier chapitre, auquel il renvoie, ne dit rien qui donne lieu de reconnoître Jericho dans la ville des Palmiers (*b*). Josué, non content de détruire entiérement cette ville, fit des imprécations (*c*) contre quiconque oseroit la relever, & ces imprécations eurent leur effet sous le régne d'Achab; David ordonna à ses Ambassadeurs, que les Ammonites avoient outragés, de rester à Jericho jusqu'à ce que leurs barbes fussent revenues. Mais il pouvoit être resté de la ruine de Jericho de méchantes masures, ausquelles on fit quelques réparations dans la suite pour les rendre logeables, sans cependant qu'on entreprît de rebâtir la ville. C'est peut-être dans ces masures raccommodées que David ordonna à ces Ambassa-

(*a*) P. Calmet.

(*b*) Ptolémée parle d'une ville de Judée qu'il appelle *Tamora*, & qu'il place proche d'Engaddi. Ce peut-être la ville des Palmiers, car [*Thâmâr*] en Hébreu signifie *Palmier*.

(*c*) Joseph dit que ces imprécations furent accomplies. *Antiq. Juiv.* liv. 5. chap. 1. numéro 8.

deurs

deurs de rester jusqu'à ce qu'ils fussent en état de paroître à la Cour. M. le Clerc (*a*), & les Auteurs de l'Histoire universelle du monde (*b*), croient qu'Eglon put fortifier ces masures de manière à y pouvoir mettre une garnison qui tint le pays en respect. Mais ce n'est pas d'un simple fort dont parle Joseph, c'est d'une ville dont le Roi des Mèdes fait sa capitale, & où il y avoit des habitans qui prirent les armes aussitôt qu'Aod leur eut fait sçavoir secrettement que le Roi étoit mort.

REMARQUE V.

Joseph ne contredit point l'Ecriture, dans la manière dont il rapporte le choix des trois cents hommes dont Dieu vouloit se servir pour défaire les Madianites.

J'AI comparé avec toute l'application dont je suis capable, la manière dont, selon Joseph, Dieu ordonna à Gédéon de choisir ceux dont il vouloit se servir pour défaire les Madianites, avec le récit qu'en fait l'Ecriture, sans avoir pû m'appercevoir qu'il la contredise, comme l'en accuse M. le Clerc (*c*). Ceux des Soldats de Gédéon qui mirent les genoux à terre ou qui s'assirent (*d*) pour boire, furent renvoyés, selon l'Ecriture. Joseph dit la même chose. Ceux au contraire qui prirent de l'eau avec leur langue, & qui lapperent comme des chiens, furent retenus; & en cette circonstance, l'Historien Juif lui est encore entiérement conforme. Il dit à la vérité, que ces trois cents hommes que Dieu ordonna à Gédéon de conserver, burent avec précipitation & crainte, ce qu'on ne trouve pas dans l'Ecriture: mais une explication, une addition même, si l'on veut, n'est pas une contradiction.

Dieu vouloit ôter aux Israelites tout prétexte de se glorifier dans leurs forces, & de s'imaginer qu'ils ne seroient redevables de la victoire qu'il vouloit leur donner sur les Madianites, qu'à la grande armée qu'ils avoient sur pied, ou au courage de leurs troupes. Il détruit le premier, en réduisant ce grand nombre de troupes à trois cents hommes; & le second, en choisissant pour cette action ceux qui en paroissoient les moins capables, par la crainte & le peu d'assurance qu'ils faisoient paroître en buvant de l'eau du Jourdain. C'est ce que Joseph a cru voir dans les versets trois, quatre, cinq, six & sept du septiéme chapitre des Juges, & c'est, je crois, ce qu'y doivent voir ceux qui les liront avec quelque attention.

M. le Clerc, & le P. Calmet, objectent que Gédéon ayant fait publier par l'ordre de Dieu, que ceux qui avoient peur eussent à se retirer, ce Général se vit abandonné des deux tiers de son armée; que ceux qu'il conserva avec lui après l'épreuve de la manière dont ils avoient désaltéré leur soif, ne s'étant point retirés, c'est sans raison qu'on prétend que ce fut à cause de leur timidité même, & à cause de leur peu d'assurance, que Dieu les choisit pour l'exécution de ses desseins.

(*a*) Comment. Judic. chap. 3. ý. 13.
(*b*) Tom. 1. pag. 519.
(*c*) Comment. Jug. chap. 7.
(*d*) [*khárá'gh*] peut signifier l'un & l'autre.

Les ving-deux mille hommes qui se retirerent lorsque Gédéon en fit publier la permission, pouvoient être dans un des cas où la Loi exemptoit de la milice. Ainsi ils purent se servir de la liberté qu'on leur donnoit, sans que leur réputation en souffrît. Il put y en avoir dans un si grand nombre, qui moins sensibles à l'honneur qu'au plaisir de revoir leur famille & à la crainte d'exposer leur vie, ne firent pas difficulté de quitter l'armée. Entre les dix mille qui resterent avec Gédéon, il y en eut probablement plusieurs qui n'auroient pas été fâchés de se retirer; mais qu'un sentiment d'honneur, ou la crainte de ce qu'on diroit d'eux jointe à une espérance générale de n'être pas du nombre des morts, purent faire rester. Mais Dieu qui vouloit, comme l'Ecriture remarque, ôter aux Juifs tout prétexte de s'attribuer la victoire qu'il alloit leur donner, ordonna à Gédéon de mener ce qui lui restoit de troupes sur les bords du Jourdain dans la plus grande chaleur du jour, & de remarquer comment elles boiroient *(a)*. Comme elles ignoroient le motif qu'avoit Gédéon de les y conduire, chacun désaltéra sa soif, tranquillement & à sa commodité, ou précipitamment & à la hâte, selon qu'il étoit affecté, sans penser que cela tirât à conséquence. Outre que la manière dont les trois cents, que Dieu ordonna à Gédéon de conserver, burent, décèle naturellement des gens inquiets & peu assurés; en prétendant qu'elle annonce au contraire des personnes hardies & courageuses, Dieu n'eût point ôté aux Israélites tout prétexte de dire: C'est par « nos propres forces que nous avons » été délivrés; " puisque pour leur donner la victoire sur leurs ennemis, il auroit été obligé de faire choix de ce qu'il y avoit de plus brave dans les dix mille hommes qui restoient avec Gédéon.

REMARQUE VI.

Du Vœu de Jephté. Immola-t-il sa fille ?

De deux circonstances que le récit d'un évenement peut faire concevoir, dont l'une n'a rien que de commun & de simple, l'autre au contraire est merveilleuse & extraordinaire, on saisit naturellement & presque toujours la dernière. La manière dont l'Ecriture rapporte vœu de Jephté, ne décide point absolument, s'il immola réellement sa fille ou s'il ne fit que consacrer sa virginité à Dieu. Mais le premier a quelque chose de frappant: un pere qui égorge son enfant! L'évenement est très-tragique. On s'en laisse pénétrer, & l'on ne voit que lui dans ce que l'Ecriture raconte du vœu de Jephté. Ainsi l'on ne doit pas être surpris, s'il y a bien plus d'Ecrivains qui ont prétendu que la fille de ce Juge fut offerte à Dieu en holocauste, qu'il n'y en a qui ont soutenu qu'elle ne lui avoit été que consacrée par la profession du célibat. Mais dans les choses qui n'appartien-

(a) *Post Mutinensem fugam quærentibus quid ageret Antonius, respondisse familiaris ejus ferebatur, quòd canis in Ægypto* bibit & fugit. *Quoniam in illis regionibus constat canes raptu crocodilorum exterritos, currere & bibere.* Macrob. liv. 2. chap. 2.

nent point à la foi, ce n'eſt pas le nombre des ſuffrages, ce ſont les raiſons ſur leſquelles ils ſont appuyés, qui nous doivent décider.

Quel qu'air pû être le vœu de Jephté, ſi ç'avoit été un domeſtique, un étranger ou un ami qu'il eût rencontré en rentrant dans ſa maiſon, auroit-il pû, auroit-il eu droit de les égorger? Si l'on dit, que dans ſon vœu d'offrir à Dieu en holocauſte ce qui ſe préſenteroit le premier à lui à ſon retour, eſt néceſſairement renfermée la clauſe *ſi cela dépendoit de lui*, on en convient; mais il faut ajoûter, *ſi cela lui étoit permis*. Car s'il eût rencontré un chien, un chat, un âne ou un chameau, auroit-il offert à Dieu un de ces animaux en ſacrifice? S'il n'étoit pas maître de ſacrifier un ami, un étranger, ſuppoſé que ce fuſſent les premiers objets qui ſe préſentaſſent à lui, ſi inconteſtablement il n'en avoit pas le droit, la Loi lui défendoit auſſi d'offrir en ſacrifice tous les animaux qu'elle déclaroit immondes. Ainſi, la queſtion ſe réduit à ſçavoir s'il avoit droit d'immoler ſa fille. Car ni l'Ecriture, ni les Peres, ne lui reprochent point qu'en accompliſſant ſon vœu, il ait tranſgreſſé la Loi ou commis quelque crime. Saint Paul même (*a*) le met au nombre des autres Patriarches dont il fait l'éloge, & l'Ecriture dit que l'Eſprit de Dieu ſe ſaiſit de lui. L'Eſprit de Dieu eſt un eſprit de douceur & de paix, & quelqu'un dont il ſe ſaiſit ne fit jamais vœu de commettre une action contre laquelle la nature ſe révolte & dont elle a horreur. La queſtion, réduite à ces termes, n'eſt pas difficile à réſoudre. Car il eſt inconteſtable, que chez les Juifs, les peres n'avoient pas droit de vie & de mort ſur leurs enfans. En effet, ſi la Loi le leur eût donné, elle n'eût pas ordonné qu'en cas qu'ils leur manquaſſent de reſpect, ils les traduiſiſſent devant les Magiſtrats, qui devoient les punir ſelon qu'ils les trouveroient coupables. Elle les auroit abandonnés à leur diſcrétion.

L'anathême & le vœu n'étoient pas la même choſe chez les Juifs. On en ſçait la différence, & on ne la conteſte point à un ſçavant (*b*) Interprète de l'Ecriture. Mais pour en conclure que Jephté a dû ſacrifier ſa fille, il faut auparavant prouver qu'il avoit porté un anathême contre le premier objet qui ſe préſenteroit à lui en entrant dans ſa maiſon, & c'eſt ce que l'Ecriture ne dit pas. C'eſt un vœu [*nédér*] qu'elle dit qu'il fit au Seigneur, non un anathême [*khérém*] qu'il lança. Dieu a ordonné quelquefois de ſoumettre à l'anathême une ville, ſes habitans, un peuple, mais on ne voit pas que rien de ce qu'il avoit anathématiſé lui ait jamais été offert en ſacrifice. L'anathême chargeoit ce qui en étoit l'objet, de malédiction & d'exécration. Il falloit le détruire entiérement, & il n'étoit pas permis de ſacrifier des animaux qui avoient quelques défauts, quoique purs; il étoit défendu à plus forte raiſon, d'offrir en holocauſte ce qui avoit été ſoumis à l'anathême. Saül croyoit pouvoir ſe juſtifier d'avoir conſervé quelque choſe du pillage des Amalécites, en proteſtant que ce que le peuple avoit réſervé n'avoit été que pour l'offrir à Dieu (*c*); mais la réponſe du Prophète Samuel fait voir

(*a*) Epît. aux Hébreux, *chap.* 11. ℣. 32.
(*b*) Dom Calmet.
(*c*) 1 Rois, *chap.* 15. ℣. 15.

que ce qu'on avoit anathématisé ne pouvoit lui être offert, qu'il devoit être détruit. Quand donc Jephté auroit soumis à l'anathême ce qui se présenteroit le premier à lui en entrant dans sa maison, il n'eût pas pû l'offrir en holocauste.

Le sçavant Interprète dit qu'il fit vœu d'offrir en holocauste la premiére *personne* de sa maison qu'il rencontreroit à son retour, mais c'est vouloir faire illusion à un Lecteur, qui n'est pas en état de consulter l'original. Car Jephté n'y dit pas qu'il offrira en holocauste la premiére *personne* qui sortira de sa maison, mais ce qui en sortira le premier. La différence est grande. Lorsque sa fille lui dit, *faites-moi ce qui est sorti de votre bouche*, elle n'entendoit pas qu'une personne fût sortie de sa bouche; elle se sert cependant du même terme que son pere avoit employé lorsqu'il avoit prononcé son vœu. On peut traduire l'Hébreu, ce qui se présentera à moi sera au Seigneur, *& je l'offrirai en holocauste*. On peut également le rendre par, *ou je l'offrirai en holocauste*. Car la particule vau [*ou*] est souvent disjonctive, comme l'a bien prouvé un habile Allemand (*a*). Le sçavant Interprète a tâché d'y répondre, mais il n'y a pas réussi, comme en conviennent tous ceux qui sont en état d'entendre la matiére (*b*). Or toute expression qui est également susceptible de deux sens, ne peut faire preuve pour en établir l'un plutôt que l'autre.

L'Ecriture se contente de dire, que Jephté fit à sa fille ce qu'il avoit voüé. L'expression est bien foible, pour exprimer une action aussi barbare & aussi contraire à la nature, qu'est celle d'un pere qui égorgeroit sa fille. Ce n'est point ainsi que s'expriment les Ecrivains sacrés, lorsqu'ils racontent des faits que la nature & la Religion condamnent. La fille du Juge d'Israël demande en grace qu'elle puisse pleurer sa virginité pendant deux mois. Elle n'y pensoit pas, de ne paroître touchée que de la privation d'un état qui pouvoit lui causer une infinité de chagrins, sans sentir la perte d'une chose aussi précieuse que la vie. Une héroïne, sur un théatre ou dans un roman, peut, en expressions pompeuses, se donner un sentiment si forcé : la nature le méconnoît, &, si la langue l'exprime, le cœur le désavoue.

Mais après avoir prononcé l'arrêt qui condamnoit cette généreuse fille à perdre la vie, eût-il été nécessaire, ou plutôt, n'eût-il pas été du dernier superflu, de remarquer qu'elle ne fut jamais mariée? A-t'on jamais eu besoin d'être averti qu'une personne du sexe condamnée à mourir, qui demande du temps pour pleurer sa virginité, & qui est immolée immédiatement après, n'a point été mariée? C'est cependant à un Ecrivain sacré qu'on prête une remarque si déplacée. Remarque qu'on traiteroit de ridicule dans un Auteur moins respectable.

(*a*) Salomon Glassius, *Philolog. sacra*, pag. 1189.
Filia Jephtæ ex voto patris nec immolanda, nec immolata. Joan. Henr. Lederninus.
Voyez *prudentiæ civilis ..... Exemplar*; vita Jephtæ, &c. *Auct. Joh. Jac. Schudt*. Francfort 1701. 8°.

(*b*) *Sacri Judæorum ritus antiqui*. *Jo.* Leonh. Reckenbergero aut. *Jenæ* 1740. 8°.
L'Auteur croit que Jephté n'immola point sa fille. M. Reland, *Antiq. sacræ veter. Hebræor.* Utrecht, 1712. 8°.

Je demande grace pour la longueur de cette Note. Elle en a d'autant plus besoin, que son objet est moins d'expliquer le sentiment de Joseph que de le combattre. Ainsi, je ne m'arrêterai point à fixer le sens du vingt-huitiéme verset du dernier chapitre du Lévitique, que le sçavant Interprète croit appuyer son sentiment. Je me contente de remarquer, qu'il s'agit dans ce verset d'anathême [*hkhérém*], & que dans l'histoire de Jephté, il ne s'agit que de vœu [*nédér*]. Ainsi point de conséquence du premier au second.

REMARQUE VII.

Il ne paroît pas que ç'ait été d'une des alvéoles de la mâchoire d'âne, dont Samson s'étoit servi pour défaire les Philistins, que Dieu ait fait sortir une fontaine pour désaltérer sa soif. Croyoit-il que sa force consistoit dans ses cheveux?

CE n'est point de la puissance de Dieu, que disputa jamais un esprit judicieux & raisonnable: il est trop convaincu que rien ne lui est impossible. Mais il sçait que sa sagesse la ménage, & ne lui permet d'agir, si j'ose m'exprimer ainsi, que lorsque sa bonté & sa justice le demandent, & par les moyens les plus simples & les plus convenables. Il étoit égal à sa souveraine puissance, de créer une fontaine dans une alvéole des dents d'une mâchoire d'âne, ou d'ordonner que les veines d'eau qui étoient dans l'endroit, ou aux environs de l'endroit où Samson avoit jetté la mâchoire dont il s'étoit servi pour défaire les Philistins, se réunissent dans une espèce de mortier, de bassin, & en jaillissent pour appaiser sa soif. Quoique l'un paroisse plus naturel que l'autre, & que Dieu eût moins à employer de sa toute-puissance à faire sortir d'un endroit des eaux qui y étoient déja, qu'à en créer de nouvelles, la piété ne permettroit pas d'en douter, si l'Ecriture sainte nous assuroit qu'il l'a fait.

On convient que l'Hébreu ne le dit pas, & ce qu'on lit au verset dix-septiéme, donne lieu de concevoir le contraire. Car après avoir lû que Samson appella l'endroit où il jetta la mâchoire d'âne, Ramathlechi, on est naturellement porté à croire, que quand l'Ecriture dit au verset dix-neuviéme, qu'il appella cet endroit la fontaine qui est dans Lechi, c'est de l'endroit auquel il avoit donné ce nom, qu'elle parle. Quand l'Ecriture ne marque pas précisément comment un miracle s'est opéré, on doit, même en conservant toute l'intégrité du miracle, croire que Dieu l'a fait par les voies les plus simples, & par celles qui nous paroissent les plus dignes de sa sagesse. Quand nous nous tromperions, l'erreur seroit bien innocente.

Si Samson étoit bien convaincu que sa force extraordinaire consistoit dans la conservation de ses cheveux, & qu'il la perdroit dans le moment qu'on les lui couperoit, il auroit donné l'exemple de la plus imprudente démarche, que puisse faire une personne qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir perdu les plus foibles lumiéres de sa raison. Il ne pouvoit ignorer que Dalila ne lui tendît un piége, & ne cherchât à sçavoir en quoi consistoit sa force extraordi-

naire, que pour le perdre & le livrer aux Philiſtins. Des expériences réitérées juſqu'à trois fois, devoient l'en avoir convaincu. Cependant on ſuppoſe qu'il lui dit ſon ſecret, & que, par la plus grande de toutes les imprudences, il la mit en état de le livrer à la diſcrétion des Philiſtins.

Je ne ſçaurois croire un homme capable d'un ſi grand dérangement de raiſon, après que ſaint Paul l'a mis au nombre des grands hommes dont il loue la foi. J'aime mieux penſer qu'il ne faiſoit que préſumer, ſur ce que l'Ange avoit défendu à ſa mere de lui couper les cheveux, que c'étoit en eux que conſiſtoit ſa force extraordinaire, mais qu'il n'en étoit pas abſolument convaincu. En effet, l'Ange en faiſant cette défenſe, n'avoit point dit que la conſervation de ſes cheveux feroit ſa force prodigieuſe. Le ſeul motif qu'il avoit donné de cette défenſe, c'eſt qu'il ſeroit Nazaréen dès le ſein (a) de ſa mere, & dès ſon enfance. Ainſi, Samſon pouvoit préſumer que la conſervation de ſes cheveux faiſoit ſa force; mais n'en ayant aucune preuve poſitive, autant qu'on en peut juger par l'Ecriture, il put, emporté par la violence de ſa paſſion pour Dalila, ne pas faire attention à quoi il s'expoſoit, en lui diſant que ſi on lui coupoit les cheveux, il ne ſeroit pas plus fort que les autres hommes.

C'eſt pouſſer, ce me ſemble, l'aveuglement que peut cauſer une paſſion, auſſi loin qu'on le peut ſuppoſer vrai-ſemblablement. Deux choſes m'autoriſent à ne porter pas celui de Samſon plus loin. 1°. Lorſque Dalila lui dit après qu'elle lui eut coupé les cheveux, les Philiſtins ſont ſur vous, Samſon. » Il dit en » lui-même: J'irai contre eux com» me j'ai fait auparavant, & je me » dégagerai d'eux; car il ne ſçavoit » pas que le Seigneur s'étoit retiré » de lui. « Si Samſon avoit été convaincu que ſa force conſiſtoit dans ſes cheveux, comment auroit-il pû ſe flatter de l'avoir conſervée après qu'ils furent coupés? L'Ecriture ne dit pas qu'ils lui euſſent été coupés, mais qu'il ignoroit que Dieu s'étoit retiré de lui: & ce qu'il dit, j'irai contre eux comme j'ai fait ci-devant, eſt une preuve qu'il ne croyoit pas que la perte de ſes cheveux dût emporter celle de ſa force. 2°. Les Philiſtins lui laiſſerent revenir ſes cheveux. Ils ne croyoient donc pas que c'étoit en eux que conſiſtoit ſa force. On ne peut les ſuppoſer capables d'une ſi grande imprudence, qu'on ne croye en même temps qu'ils avoient perdu le ſens commun. Ils purent croire bien naturellement, qu'il n'auroit jamais ſouffert qu'on les lui coupât, s'il avoit été perſuadé que de leur conſervation dépendoit celle de ſa prodigieuſe force. Et ne voyant aucun rapport entre la cauſe & l'effet, ils regarderent ce qu'on en diſoit comme ces hiſtoires merveilleuſes auſquelles le peuple ajoûte foi, mais que les gens ſages mépriſent.

(a) Jug. *chap.* 13. ℣. 5. Erit enim Nazaræus dei ab infantia ſua.

REMARQUE VIII.

De l'Auteur du Livre de Ruth.

ON a hazardé plusieurs conjectures pour découvrir l'Auteur du Livre de Ruth : les unes plus, les autres moins vrai-semblables ; aucune ne nous le fait connoître avec quelque certitude. Quelques Sçavans ont cru que David l'avoit composé. Sa grande piété ne lui permettoit sans doute pas de dissimuler, que ceux à qui il devoit la naissance avoient eu peu d'éclat dans le monde ; mais les grandes affaires dont il fut occupé toute sa vie, ne lui laisserent guères le temps de penser à composer un tel Ouvrage. L'Auteur, quel qu'il soit, paroît antérieur, ou du moins contemporain à David. On a remarqué que ces deux expressions, » *hæc mihi faciat* » *Deus & hæc addat*, « & » *revelabo aurem tuam*, « dont la premiére se lit au verset dix-septiéme du premier chapitre de ce Livre, & l'autre au verset quatriéme du quatriéme chapitre selon l'Hébreu, se trouvent assez souvent dans les Livres des Rois, & on en a conclu que s'il étoit certain que Samuel fut l'auteur du premier Livre des Rois, ce seroit une conséquence qu'il l'est aussi du Livre de Ruth. Mais quand il seroit certain (*a*) que le saint Prophète eût composé la première partie du premier Livre des Rois, il ne s'ensuivroit pas qu'il fût l'auteur de celui de Ruth. Car ces deux expressions se trouvent dans des livres qu'il n'a pû composer (*b*).

Quoi qu'il en soit de l'Auteur du Livre de Ruth, on l'a toujours regardé comme canonique & comme l'ouvrage d'une personne inspirée de Dieu. Ainsi, si je rapporte la conjecture d'un Sçavant, qui prétend avoir fort médité l'Ecriture, c'est moins pour l'approuver que pour donner occasion aux Sçavans qui ont tourné leurs études de ce côté-là, de l'examiner & de la réfuter, s'ils la croient contraire à l'œconomie de la foi. Cette personne soûtenoit, dans une compagnie où je me trouvai, que le Livre de Ruth avoit été composé, ou lorsque Saül poursuivoit David pour le faire mourir, ou après sa mort, pendant que son fils Isboseth étoit en guerre avec David : que le motif de celui qui l'avoit composé par ordre de Saül, d'Isboseth, ou de son propre mouvement, avoit été de faire perdre à David l'attachement que le peuple avoit pour lui, par la considération du peu de naissance de ses Ancêtres.

Ce Sçavant tâchoit d'étayer sa conjecture, en faisant remarquer que l'Auteur de ce Livre entre dans le détail du mariage de Salmon avec Rahab, de Booz avec Ruth, & qu'il ne dit rien de ceux d'Obed & de Jessé. Ce silence, disoit-il, n'est point sans dessein, & si Obed & Jessé avoient épousé des Aubergistes ou des Glaneuses, l'Auteur n'eût pas, vrai-semblablement, manqué de le remarquer. Sur ce que je lui objectai, qu'un Livre composé par paſ-

(*a*) Sainte Bible, &c. *Paris*, 1748. Préfac. pag. 186.

(*b*) 2. Rois, *chap.* 3. ℣. 9. 15, *ch.* 19. ℣. 13. liv. 3. *chap.* 2. ℣. 23. liv. 4. *chap.* 6. ℣. 31. 1. Paralip. *chap.* 17. ℣. 25.

sion, & pour faire perdre la réputation d'un homme de bien, & choisi de Dieu pour gouverner son peuple, ne pouvoit pas avoir été inspiré, il soûtint qu'un Livre pouvoit devenir canonique & être respecté comme ne contenant rien que de conforme à la foi, indépendamment des vuës dans lesquelles il a été composé : qu'il suffisoit pour cela, qu'une personne inspirée, un Prophète, une Eglise infaillible, la Juive ou la Chrétienne, l'aient autorisé, & se le soit en quelque façon rendu propre. Rabsacès n'étoit pas inspiré lorsqu'il parloit insolemment (*a*) de la puissance du Dieu d'Israël, & qu'il relevoit orgueilleusement celle de ses idoles. Il n'avoit pas des vuës plus religieuses dans l'insolent discours qu'il tint à Ezéchias, ni Jézabel, dans l'ordre qu'elle envoya (*b*) aux concitoyens de Naboth, que celles que cette conjecture prête à l'Auteur du Livre de Ruth. Les passages des Auteurs profanes, que saint Paul (*c*) cite, celui que saint Jude a tiré (*d*) d'un Auteur apocriphe, sont-ils pris d'Auteurs inspirés de Dieu ? Ils sont cependant partie aujourd'hui d'Auteurs canoniques. Pourquoi cela ? c'est que ces deux Apôtres, en citant ces passages, se les sont rendus propres (*e*), & qu'ils ont été sanctifiés, en passant dans les écrits de deux Saints inspirés de Dieu.

Ce Sçavant ajoûta que l'application de ce principe à sa conjecture, étoit trop marquée pour s'arrêter à la faire sentir. Il alloit cependant dire encore autre chose, lorsqu'une personne étant entrée, la conversation tomba sur un autre sujet.

REMARQUE IX.

Joseph se trompe, lorsqu'il met l'histoire de Ruth sous le Pontificat d'Héli.

L'ECRITURE se contente de nous dire que l'histoire de Noëmi est arrivée sous un des Juges d'Israël. Joseph met cet évenement sous le souverain Pontificat d'Héli ; c'étoit peut-être le sentiment commun des Juifs de son temps : mais que ce soit le sien, que ce soit celui de sa Nation, il n'en paroît pas plus conforme à la vérité.

Il y avoit pour le moins dix ans que le Grand-Prêtre Héli jugeoit les Israëlites, lorsque Booz épousa Ruth. Il les jugea quarante ans, & Samuel vingt-un. Saül & David en regnerent chacun quarante. Ainsi, depuis le temps que Booz auroit pû épouser Ruth, jusqu'à la fondation du Temple, il ne se seroit passé que cent trente-trois ans. L'Ecriture en compte quatre cents quatre-vingt, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la fondation du Temple, & par conséquent quatre cents trente-huit depuis la prise de Jericho ; & pour remplir ce grand espace de temps, elle ne donne que celui qu'ont vécu Salmon, Booz, Obed, Jessé, & les deux années du régne de Salomon. Si Obed, Jessé, David & les deux années

(*a*) 4. Rois, *chap.* 18. ℣. 19. & suiv. Isaïe, *chap.* 37. ℣. 9.
(*b*) 3. Rois, *chap.* 21. ℣. 8.
(*c*) 1. Epît. Tite, *chap.* 1. ℣. 12.
(*d*) Saint Jud. ℣. 12.
(*e*) Act. Apôtr. *chap.* 17. ℣. 28.

années du régne de Salomon, n'en remplissent que cent trente-trois ans, il en restera trois cents cinq à remplir, & on n'auroit, pour le faire, que le temps qu'ont vécu Salmon & Booz. Cela est peu vrai-semblable, & le partage seroit trop inégal.

Ce que l'Ecriture rapporte de Ruth, ne peut donc être arrivé sous le Grand-Prêtre Héli, & il faut nécessairement le porter sous un Juge qui lui soit antérieur. Encore est-on obligé de supposer que chacun de ces quatre Ancêtres de David n'ont eu des enfans qu'après cent ans, ou que du moins ils n'ont eu ceux qui leur ont survécu qu'à cet âge. La supposition n'est pas impossible, & on à plusieurs exemples de personnes qui en ont eu dans un âge aussi avancé. Mais ce qui fait peine, c'est cette régularité à n'en avoir qu'après un siécle, dans trois de suite. Elle a porté quelques Interprètes à dire qu'il y a quelques ancêtres de David omis dans cette Généalogie, ou erreur dans les chiffres du premier verset du chapitre sixiéme du troisiéme Livre des Rois.

REMARQUE X.

Correction d'une faute de Copiste, qui met Joseph en contradiction avec lui-même.

JOSEPH se contredit en cinq ou six lignes, d'une manière sensible, si son texte n'est pas altéré. Le nouvel Editeur ne paroît pas y avoir fait attention. L'élégant Traducteur semble avoir senti la contradiction; mais la manière dont il a rendu cet endroit (a), la couvre plutôt qu'elle ne la léve.

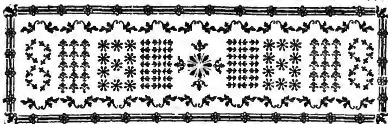
Booz, dans l'état où est le texte de Joseph, reçoit Noémi & sa belle-fille dans sa maison, & Ruth étant allée glaner dans un de ses champs, il ne la connoît pas, & il demande qui elle est. S'il fut assez généreux pour lui donner l'hospice, il n'est pas vrai-semblable qu'il l'eût laissée aller glaner pour avoir de quoi vivre. Lorsqu'il la voit glaner dans son champ, il demande à celui qui en avoit soin, qui est cette personne? & il apprend avec plaisir que c'est la veuve de Mahalon. S'il l'eût reçue chez lui, il ne l'eût point fait sans s'informer qui elle étoit, & il n'eût pas attendu à le demander qu'il la vît glaner dans son champ. Enfin, il ordonne à son fermier de la faire manger avec ses moissonneurs. Nouvelle preuve qu'il ne l'avoit point reçue chez lui. Car en lui donnant le couvert, il ne lui auroit pas sans doute refusé la nourriture.

Il me paroît moins dur de mettre cette contradiction sur le compte des Copistes de Joseph, que de la lui attribuer. Quelque Particulier pouvoit avoir mis à la marge de son Exemplaire: Βοοζος Ελιμελεχυ συγγενης ων ξενιζει: » Booz, parent d'Elimelech, reçoit » chez lui Ruth & sa belle-mere, « vis-à-vis de l'endroit où Joseph raconte qu'il épousa Ruth, ou vis-à-vis celui où il dit qu'il lui fit amitié dans son champ; & un Copiste, sans réflexion, a dans la suite mis la remarque au premier numero où elle fait la contradiction que je viens de remarquer. Il faut encore, pour

(a) Βοοζος Ελιμελεχυ συγγενης ων ξενιζει.

rétablir le dérangement qu'elle y cauſe, lire : Ελθουσης δε Ρουθ μετα της πενθερας εις την Βηθλεεμον : » Lorſque » Ruth arriva à Bethléem avec ſa » belle-mere, &que les habitans » l'appelloient Noëmi, « &c. Ce n'eſt qu'une conjecture que je propoſe, mais qui ſauve une contradiction à Joſeph ; & ce qui la rend vrai-ſemblable, c'eſt qu'en rejettant cette ſcolie, ce qui la précede & ce qui la ſuit, ſe réunit & ſe joint comme des parties à leur tout.





ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SIXIÉME.

CHAPITRE I.

I. LES Philistins porterent dans la ville d'Azot l'Arche qu'ils avoient prise sur les Israëlites, & la placerent comme un trophée auprès de leur Dieu, qui s'appelloit Dagon. Ceux qui allerent le lendemain matin pour l'adorer, furent fort surpris de le trouver qui adoroit lui-même l'Arche. Car il étoit tombé à terre de dessus le piédestal sur lequel il étoit placé (*a*). Ils le releverent, bien affligés de ce qui lui étoit arrivé. Ils furent plusieurs autres fois pour l'adorer, mais ils le trouverent toujours à terre, dans la posture d'un suppliant, devant l'Arche. Un évenement si extraordinaire jetta les Philistins dans un extrême embarras, & dans une grande confusion. Dieu, pour punir les villes d'Azot & ses dépendances, en affligea les habitans d'une si cruelle dissenterie, que les entrailles leur tombant du corps toutes rongées & corrompues, ils cédoient, en mourant, à la violence des douleurs les plus insupportables. Une multitude prodigieuse de rats, sortie du

An du monde 2888.

Maux dont châtie les Philistins pour s'être saisis de son Arche.

(*a*) *Caput autem Dagon & duæ palmæ manuum ejus abscissæ erant super limen.* 1. Rois, chap. 5. ℣. 5.

ſein de la terre, ruina toutes leurs campagnes, n'épargnant ni les fruits ni les plantes.

Dans de ſi grandes & de ſi terribles calamités, les habitans d'Azot n'eurent pas de peine à reconnoître que c'étoit l'Arche qui les leur cauſoit, & que loin que ce fût pour eux un avantage de l'avoir priſe, ils s'étoient, en s'en rendant maîtres, procuré une ſource de maux. Dans cette fâcheuſe ſituation, ils envoyerent prier les Aſcalonites de la recevoir chez eux (*a*). Les Aſcalonites ne ſoupçonnant pas qu'il pût leur en rien arriver de funeſte, ils accorderent volontiers ce qu'on leur demandoit. Mais ils n'eurent pas plutôt reçu l'Arche chez eux, qu'ils furent frappés des mêmes plaies que ceux d'Azot. Elle les portoit ainſi chez tous ceux qui la recevoient. Pour s'en délivrer, les Aſcalonites l'envoyerent chez leurs voiſins; mais comme le même fléau la ſuivoit toujours, ceux-ci l'envoyerent auſſi-tôt dans une autre ville, de manière qu'on lui fit parcourir les cinq villes des Philiſtins (*b*): mais les maux qu'elle leur faiſoit, étoient comme un tribut qu'elle exigeoit à ſon entrée dans leurs villes.

II. Ces peuples cependant ne ſçavoient quel remede apporter à une telle déſolation. La manière dont l'Arche traitoit les villes où on la portoit, étoit un avertiſſement bien ſérieux pour ceux qui en entendoient parler, de ne s'en point charger. Les Magiſtrats des cinq Satrapies des Philiſtins, Get, Accaron, Aſcalon, Gaze & Azot, s'aſſemblerent pour délibérer ſur les moyens de ſe délivrer d'un ſi grand fléau. Le premier avis fut de renvoyer l'Arche; étant manifeſte, que c'étoit pour la

(*a*) Ce fut, ſelon l'Ecriture *, à Accaron que les Philiſtins envoyerent l'Arche. La reſſemblance du nom de ces deux villes eſt aſſez grande pour que Joſeph ait, par inadvertance, écrit l'une pour l'autre, ou que ſes Copiſtes aient fait la faute.

(*b*) L'Ecriture ne dit pas, à la vérité, expreſſément que les Philiſtins envoyerent l'Arche dans les cinq villes qui compoſoient leur Etat, mais elle le dit conſéquemment; après avoir dit que ceux de Get conſeillerent qu'*on la menât autour*, *circumducatur*, elle ajoûte : Comme on l'y conduiſoit, la main du Seigneur s'appeſantiſſoit ſur chaque ville, & y tuoit un grand nombre d'hommes. 1. *Rois*, *ch.* 5. ℣. 8. & 9. Le nombre de rats & d'anus d'or que les Philiſtins offrirent, & qui répond au nombre de leurs villes ou de leurs Satrapies, marque qu'elles avoient été toutes frappées du même fléau. Ainſi, ce ſont les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde, qui ſe trompent, lorſqu'ils accuſent Joſeph de s'être trompé, quand il dit que l'Arche fut menée dans les cinq villes des Philiſtins.

* 1. *Rois*, chap. 5. ℣. 10.

venger que Dieu envoyoit dans les villes où on la transportoit, les maux cruels dont elle étoit suivie par-tout. D'autres soûtenoient au contraire, » qu'on ne devoit pas la renvoyer; qu'il » ne falloit pas se faire illusion, & croire qu'elle fût la cause » de ce qu'ils souffroient; que la chose étoit au-dessus de ses » forces & de son pouvoir, & que si Dieu en eût pris un soin » particulier, il n'eût pas permis qu'ils s'en fussent rendus maî- » tres: que leur avis étoit de ne se donner aucun mouvement, » & de supporter avec patience ce qui leur étoit arrivé; puisqu'il » n'avoit point d'autre cause que la nature même qui, dans » de certains temps périodiques, produit ces révolutions dans » les corps, dans les plantes, & dans tout ce qui respire par » elle. « L'avis qu'ouvrirent des personnes qui passoient pour être très-prudentes, & avoir une grande connoissance du passé, l'emporta sur les deux premiers; d'autant plus qu'il parut convenir davantage à l'état où l'on se trouvoit. Il alloit, & à ne point renvoyer & à ne point retenir l'Arche; mais à faire consacrer à Dieu par chacune des cinq villes, une figure d'or de l'endroit du corps sur lequel le mal s'étoit jetté, en action de graces de ce qu'il avoit pris soin de leur conservation, de ce qu'il les avoit préservés des suites d'un mal si cruel, & ausquelles il leur étoit impossible de se soustraire *sans son secours*; à faire faire autant de rats d'or semblables à ceux qui avoient ravagé & détruit leurs terres (*a*). On devoit, suivant le même avis, mettre le tout dans une caisse au-dessus de l'Arche pour la conduite de laquelle on feroit construire un chariot, auquel on atteleroit des vaches fraîches vêlées, mais dont on renfermeroit les veaux pour qu'ils n'embarrassassent point

(*a*) M. le Clerc (sur le chap. 6. du premier liv. des Rois) fait un crime a Joseph de ce que la crainte de s'exposer aux railleries des Payens l'avoit fait changer en statues d'or les anus que les Philistins avoient mis dans une cassette auprès de l'Arche, lorsqu'ils la renvoyerent. Avec un peu moins de prévention, & plus de cette équité qu'il s'est tant fait gloire de recommander, mais qu'il a si peu pratiquée, ce Critique eût pû voir que Joseph n'entend pas par le mot d'*ἀνδριάντας*, des statues proprement dites, mais des figures, des représentations, & que toute sa faute est de n'avoir pas ajoûté ce que ces figures représentoient. Peut-être a-t il cru qu'après avoir dit que les Philistins firent représenter en or les rats qui avoient désolé leurs champs, on concevroit assez que les figures que les cinq Satrapies des Philistins envoyerent avec l'Arche, étoient pour figurer le siége du mal dont elles avoient été affligées, siége qu'il pouvoit penser avoir suffisamment indiqué, lorsqu'il avoit dit que c'étoit une cruelle dyssenterie que Dieu leur envoya. Du reste M. le Clerc donne à Joseph une timidité bien déplacée, comme si cet Historien eût pû ignorer que les Payens avoient dans leurs mysteres des représentations de choses infiniment honteuses & obscénes.

leurs meres en voulant les ſuivre, & que celles-ci, dans l'envie de ſe rejoindre à eux, fiſſent le chemin plus vîte. On devoit enfin mettre le chariot ainſi attelé, dans un lieu où aboutiſſent pluſieurs chemins, & laiſſer prendre aux vaches celui qu'elles voudroient : » ſi elles prennent, ajoûtoient les Auteurs de » l'avis, celui qui conduit au pays des Iſraëlites, ce ſera une » marque que l'Arche étoit la cauſe de nos maux ; mais » ſi elles en prennent un autre, on ramenera l'Arche & on en » inférera qu'elle n'a point la vertu qu'on préſume.

Les Philiſtins renvoient l'Arche. Elle s'arrête a Bethſamès.

III. On convint qu'on ne pouvoit rien faire de mieux, & on mit ſur le champ la main à l'œuvre. Après avoir fait tout ce qu'on vient de dire, on mena le char dans un carrefour, où on le laiſſa, & l'on ſe retira. Les vaches, comme ſi quelqu'un les avoit conduites, prirent le chemin le plus droit. Les Magiſtrats des Philiſtins les ſuivirent, afin de ſçavoir où elles iroient & où elles s'arrêteroient. Elles ſe rendirent à Bethſamès, qui eſt une petite bourgade de la Tribu de Juda, & quoiqu'une belle & grande plaine ſe préſentât devant elles, elles ne pouſſerent pas plus loin, & s'arrêterent là. Les Bethſamites, qui virent l'Arche, en eurent beaucoup de joie. On étoit en été, & les champs étoient pleins de monde, qui ramaſſoient la moiſſon. La joie de la voir les tranſporta : ils quitterent leur travail pour courir promptement au char, ils en deſcendirent l'Arche, & ils mirent la caſſette qui renfermoit les figures d'or & les rats, ſur une pierre qui ſe trouva proche. Ils offrirent des ſacrifices à Dieu avec beaucoup de zéle, ſe donnerent un repas, firent un holocauſte du char & des vaches, & les Philiſtins s'en retournerent après en avoir été témoins. Mais Dieu, indigné de ce que les Bethſamites, qui ne pouvoient pas toucher l'Arche parce qu'ils n'étoient pas Prêtres, l'avoient cependant touchée, en fit mourir ſoixante-dix (*a*). Leurs parens & leurs amis les pleurerent, & ils furent d'autant plus touchés de leur perte, que c'étoit leur témérité qui leur avoit attiré ce châtiment de la part de Dieu (*b*). Les Bethſamites, *après un tel malheur*, ſe jugerent indignes de poſſeder l'Arche, & ils envoyerent donner avis aux Iſraëlites qui s'étoient aſſemblés, que les Philiſtins l'avoient renvoyée. Sur cet avis, ils la firent tranſporter à

Châtiment des Bethſamites.

(*a*) Le P. Calmet fait dire à Joſeph que Dieu frappa de foudre les Bethſamites. Il dit ſeulement qu'il les frappa, βαλὼν ἀπέκτεινε, ſans marquer ce dont il les frappa. 1. *Rois, chap.* 6. ℣. 19.

(*b*) Voyez Remarque I.

Cariatharim, qui est une ville peu éloignée de Bethsamès, & où demeuroit un Lévite nommé Abinadab, d'une probité reconnue, & dont toute la vie étoit consacrée au service de Dieu. On déposa l'Arche dans sa maison, dans la persuasion où l'on étoit qu'il n'y a point d'endroit plus agréable à Dieu que celui où demeure un homme de bien. Ses enfans en eurent soin, & se consacrerent à son service pendant vingt ans qu'elle resta à Cariatharim, après avoir été quatre (*a*) mois en la puissance des Philistins.

CHAPITRE II.

I. LE peuple servit Dieu pendant tout ce temps-là avec beaucoup de régularité, lui offrant des sacrifices, & marquant un grand respect & un grand attachement à son service. Samuel, qui le vit dans cette heureuse situation, crut qu'il devoit s'en servir pour lui faire sentir tout le prix de la liberté, & des biens qui l'accompagnent, & l'exhorter, par les motifs les plus capables de le persuader, à tâcher de se la procurer. » Sages Israëlites, leur dit-il, que les Philistins ne cessent d'op- » primer, & que Dieu commence de protéger & d'aimer, » vous ne devez pas vous contenter de souhaiter votre liber- » té, vous devez encore faire les plus grands efforts pour la » recouvrer; vous ne secouerez le joug de vos tyrans, qu'en » cessant de mériter par votre conduite, qu'il s'appesantisse & » se fortifie. Pratiquez la justice, renoncez à toute iniquité, » purifiez vos cœurs, retournez de toute votre ame au Sei- « gneur, & persévérez dans son saint culte; par cette con- » duite vous mériterez de jouir de toute sorte de biens, vous » serez délivrés de l'esclavage, & vous vaincrez vos ennemis. » N'attendez point ces grands avantages du succès des armes, » de la force du corps, ni du grand nombre d'alliés que vous » pourriez vous ménager: ce n'est point à cela que Dieu a pro- » mis de les accorder; c'est à la probité & à la piété, & je vous » réponds de sa fidélité à accomplir ses promesses. « Le peuple

(*a*) L'Ecriture dit que l'Arche demeura sept mois chez les Philistins. (1. *Rois*, *chap.* 6. ỳ. 1.) Si l'ancien Interprète de Joseph a suivi exactement son manuscrit, l'Historien Juif en comptoit autant; mais il l'a peut être corrigé sur l'Ecriture, pour le lui rendre conforme.

approuva avec joie le discours du Prophète, & il promit de travailler à se rendre agréable à Dieu. Samuël indiqua une assemblée dans un lieu qu'on appelle Masphath, qui signifie en Hébreu *visible*, *remarquable*. Le peuple s'y purifia (*a*), offrit des sacrifices, jeûna tout le jour, & adressa des prières à Dieu.

Samuel convoque le peuple à Masphath.

II. Les Philistins apprenant l'assemblée que les Israëlites tenoient à Masphath, leverent des troupes, & marcherent contre eux dans l'espérance de les surprendre. Les Israëlites en furent épouvantés; & dans le trouble où ce grand armement les jetta, ils eurent recours à Samuel. Ils lui avouerent » que la peur » & le sentiment de leur dernière défaite leur avoit abbatu le » courage; que dans la crainte de succomber sous les forces de » leurs ennemis, ils étoient demeurés dans l'inaction. Ils repré- » senterent au Prophète, que se voyant sans armes & hors de » défense, vis-à-vis d'ennemis qui venoient à eux avec toutes » leurs forces, dans un lieu où ils les avoit convoqués pour faire » des vœux, offrir des sacrifices & prendre de nouveaux en- » gagemens de *servir Dieu fidèlement*, ils n'avoient d'espérance » qu'en lui, & ne se persuadoient pouvoir être délivrés de la » puissance des Philistins que par le secours de Dieu, que ses » prières lui mériteroient. « Samuel les exhorta à bien espérer, & leur promit que Dieu ne les abandonneroit pas. Il prit un agneau de lait, & après l'avoir offert en sacrifice pour tout le peuple, il pria Dieu de le couvrir de sa main toute-puissante lorsque les ennemis l'attaqueroient, & de ne pas permettre qu'il fût encore vaincu. Dieu écouta sa prière, reçut avec bonté le sacrifice, & il promit de donner la victoire aux Israëlites.

Samuel n'avoit pas achevé le sacrifice, & le feu ne l'avoit pas encore consumé, que les ennemis parurent. Ils se mirent en bataille; & comme ils surprenoient les Israëlites sans armes, manquant de tout, & ne s'étant assemblés pour rien moins que pour combattre, ils ne douterent nullement qu'ils ne les défissent: mais le contraire arriva, par un évenement à la prédiction duquel ils n'eussent pû ajoûter aucune foi. Dieu ébranla la terre sous leurs pieds; elle y devint si peu ferme & si peu

(*a*) 1 Rois. chap. 7. ỳ. 6. *Le peuple puisa de l'eau, & la répandit devant le Seigneur*: ce seroit m'écarter de mon sujet, que de rapporter les différentes explications qu'on a données à ce verset. L'Ecriture n'a peut être voulu dire autre chose que ce que dit Joseph, que le peuple se purifia: car l'eau lui étoit nécessaire pour se purifier; & en se purifiant, il ne pouvoit pas qu'il ne la répandit.

assurée,

assûrée, qu'ils ne pouvoient se soûtenir : en s'ouvrant elle forma des gouffres, dans lesquels plusieurs furent précipités (*a*). Dieu fit gronder son tonnerre, les éclairs furent si vifs & si ardents, qu'ils sembloient être lancés pour leur brûler les yeux: Dieu enfin, leur arracha les armes des mains, & leur fit prendre la fuite, sans oser se défendre. Samuel tomba dessus avec tout le peuple, en tua plusieurs, & poursuivit les fuyards jusqu'à un endroit qu'on appelle Corrée (*b*). Il y plaça une pierre, pour servir de monument de cette victoire & de la fuite des ennemis; &, pour constater que c'étoit Dieu qui leur avoit donné cet avantage sur les Philistins, il l'appella *Forte* (*c*).

III. Les Philistins, après cette défaite, furent quelque temps sans attaquer les Israëlites. La crainte & le souvenir de ce qui venoit de leur arriver les contraignit de demeurer en paix, & la confiance que leur inspiroit leur supériorité sur les Israëlites, passa, après cette victoire, dans le cœur de ceux de notre Nation. Samuel cependant ne cessa de les poursuivre : il leur tua beaucoup de monde *en diverses occasions*, les jetta dans la dernière consternation, & leur enleva tout le pays qui s'étend depuis la ville d'Accaron jusqu'aux confins de la ville de Jeth, qu'ils avoient usurpée sur les Israëlites, qui étoient alors en paix avec les autres Cananéens.

CHAPITRE III.

I. SAMUEL fit divers réglemens pour le peuple. Il lui marqua une ville, où il devoit s'assembler pour terminer les différends qui pourroient s'élever. Il alloit lui-même deux fois (*d*) l'an dans chacune des autres villes pour y rendre la justice, & il mit pendant long-temps un grand ordre dans les affaires (*e*). An du monde 2908.

II. Son grand âge l'ayant enfin beaucoup affoibli, & ne lui permettant plus de remplir toute l'étenduë de son minis-

(*a*) Le tremblement de terre, le gouffre dans lequel les Philistins tombent, les armes qu'on leur arrache des mains: tout cela inventions pures de l'Historien Juif. V. 1. *Rois*, *chap*. 7. ℣. 10.

(*b*) L'Ecriture dit jusqu'à un endroit qui est au dessous de Betchar. 1. *Rois*, *chap*. 7. ℣. 11.

(*c*) Pierre de secours. *Ibid*. ℣. 12.

(*d*) Tous les ans. *Ibid*. ℣. 16.

(*e*) 1. Rois, *chap*. 8.

tere, il se déchargea du commandement & du gouvernement du peuple sur ses enfans. Il établit l'aîné, qui s'appelloit Joël, à Bethel, pour y rendre la justice, & le puîné, qui s'appelloit Abia, à Bersabée (*a*); & régla la portion du peuple qui devoit être soumise à chacun d'eux. Ils furent l'un & l'autre une preuve bien sensible que les peres ne donnent pas toujours la naissance à des enfans qui leur ressemblent pour les mœurs; qu'on en voit de bons & de sages, la devoir à des peres très-méchans, & de bons peres la donner aussi quelquefois à de très-méchans enfans. Ceux de Samuel abandonnerent les sages réglemens qu'il avoit faits, suivirent une conduite toute opposée; ils sacrifiérent la justice aux présens qu'on leur faisoit. Ce n'étoit pas la vérité, mais le profit, qui les décidoit dans les jugemens qu'ils rendoient, & ils ne s'occupoient que de plaisirs & de grands repas. Ils s'élevoient, par cette conduite, contre Dieu, & contre leur pere, qui avoit toujours eu beaucoup de soin & une grande attention que le peuple fût gouverné avec justice.

An du monde. 2909.

Les Israëlites demandent un Roi.

III. Les Israëlites ne pouvant plus souffrir qu'ils renversassent l'ordre & le gouvernement qu'il avoit établis, en porterent leurs plaintes au Prophète à Ramatha, où il demeuroit. Ils lui firent connoître leur mauvaise administration; & comme son grand âge & sa foiblesse ne lui permettoient plus de s'appliquer aux affaires avec l'attention qu'il avoit coûtume de leur donner, ils le prioient d'élire un Roi, qui commandât à toute la Nation, & qui punît les Philistins de tous les maux qu'ils lui avoient faits. Cette prière affligea beaucoup le Prophète, qui aimoit la justice & avoit un grand éloignement pour la Royauté. Il estimoit beaucoup l'Aristocratie, parce que cette forme de gouvernement rend heureux & semblables en quelque sorte aux Dieux ceux qui sont sous ses Loix. La peine

(*a*) Ils jugeoient, selon l'Ecriture, tous deux a Bersabée. 1. *Rois*, chap. 8. ỳ. 2. Si les deux enfans de Samuel ne jugeoient qu'à Bersabée, la dernière des villes du côté du midi qui dépendoient des Israëlites; qui est-ce qui jugeoit les autres villes en remontant vers le septentrion, & celles qui étoient à droit & à gauche, à l'orient & au couchant jusqu'a Dan? On met naturellement dans le centre d'un Etat, & non à son extrémité, le siége de son souverain Tribunal; & si le respect pour l'Ecriture ne m'arrêtoit pas, je conjecturerois que l'Ecrivain sacré avoit mis... *jugeoient depuis Dan jusqu'à Bersabée*. C'est l'expression ordinaire dont l'Ecriture se sert pour signifier l'étendue de l'Etat des Juifs. *Jug*. ch. 20. ỳ. 1. 1. *Rois* chap. 3. ỳ. 20. 2. *Rois*, chap. 3. ỳ. 10. chap. 17. ỳ. 2. chap. 24. ỳ. 2. 3. *Rois*, chap. 4. ỳ. 25.

& le chagrin qu'il en eut, lui firent perdre le boire, le manger, & le dormir; il n'étoit occupé que de cette affaire, & passoit les nuits dans les plus cruelles agitations.

IV. Il étoit dans cet état lorsque Dieu lui apparut, & l'exhorta à ne se point affliger de ce que le peuple demandoit. » Ce n'est pas vous, lui dit Dieu, qu'ils méprisent, c'est mon » Gouvernement qu'ils rejettent; ils ne veulent pas que je régne seul sur eux: ils ne se sont occupés que de cette pensée » depuis que je les ai fait sortir d'Egypte. Ils ne seront pas » long-temps sans s'en repentir, mais leur repentir ne dérangera rien de ce qui doit arriver. Les suites de leur mépris » les convaincront de l'injustice de leur ingratitude envers moi, » & envers vous. Je vous ordonne cependant de leur donner » pour Roi celui que je vous indiquerai, mais de leur prédire » en même temps, qu'ils auront beaucoup à souffrir sous un » gouvernement monarchique, & de leur déclarer combien » vos sentimens sont opposés au changement qu'ils demandent.

Dieu ordonne à Samuel de donner un Roi aux Israëlites.

V. Pour exécuter cet ordre, le Prophète convoqua une assemblée le lendemain matin. Après avoir déclaré au peuple qu'il lui donneroit un Roi, il ajoûta, qu'il vouloit auparavant les prévenir sur l'état d'un peuple soumis à un Roi, & sur les maux qu'ils auroient à souffrir sous cette forme de Gouvernement. » Sçachez donc, qu'il enlevera vos enfans; qu'il emploiera les uns à conduire ses chars; qu'il enverra les autres dans ses armées, en qualité d'Officiers & de soldats: il » en attachera une partie à sa personne, pour lui servir de » Gardes, de coureurs, d'ouvriers chargés de la construction » de ses chars, de ses machines; il en enverra une autre dans » ses terres, pour en prendre soin, les labourer, cultiver ses » vignes; il leur faudra se soumettre à tout ce qu'il ordonnera, » comme de vils esclaves achetés à prix d'argent; il fera » passer vos filles dans ses cuisines pour lui apprêter ses mets, » faire le pain, préparer ses parfums, & les assujettira à tous » les travaux qu'on exige des servantes par la crainte des châtimens. Il enlevera vos biens pour les donner à ses Eunuques & à ses Gardes, il partagera vos troupeaux à ses domestiques: en un mot, vous serez, vous & tout ce qui vous » appartient, au Roi & à sa maison. Quand vous souffrirez tout » cela, vous vous souviendrez alors de ce que je vous dis au-

» jourd'hui. Vous vous repentirez de la démarche que vous » faites. Vous prîerez Dieu d'avoir compassion de vous, & de » vous délivrer du joug de la royauté, mais il ne vous écou- » tera point, & il vous laissera porter la peine que mérite votre » imprudence.

VI. Le peuple fut insensible aux malheurs qu'on lui prédisoit, & il ne fut pas possible de lui ôter de l'esprit la résolution qu'il avoit prise, quoique contre toute raison, *de se donner un Roi.* Rien ne fut capable de l'en détourner, & toutes les remontrances du Prophète ne le toucherent point. Il insista même davantage, & voulut qu'il le satisfît sur le champ, sans s'embarrasser de ce qui lui en pourroit arriver; prétendant » qu'il » avoit besoin d'un Roi pour le commander dans la nécessité » où il étoit de faire la guerre aux Philistins, pour tirer ven- » geance des maux qu'ils avoient faits à la Nation : tous nos » voisins étant gouvernés par des Rois, doit-on être surpris, » ajoûtoit-il, que nous voulions embrasser la même forme de » gouvernement. « Le Prophète voyant que tout ce qu'il avoit pû dire ne le désabusoit point, ordonna » que chacun se retirât » chez soi, & promit de convoquer un nouvelle assemblée quand » il seroit nécessaire, & lorsque Dieu lui auroit fait connoître » celui qu'il vouloit donner pour Roi à son peuple.

CHAPITRE IV.

I. CIS, de la Tribu de Benjamin, étoit un homme de bien, & dont les mœurs étoient réglées. Il avoit un fils, nommé Saül, jeune homme bien fait, & haut de taille: il avoit de l'esprit & de la pénétration plus qu'aucun autre. Cis avoit de fort belles ânesses; il y étoit plus attaché qu'aux autres animaux qu'il avoit chez lui. Quelques-unes s'étant égarées, il envoya son fils les chercher avec un domestique. Saül les chercha dans sa Tribu, mais inutilement: il passa dans une autre; mais comme il ne les y trouvoit encore point, il pensoit à s'en retourner, de peur que son pere ne fût inquiet de lui. Le domestique qui l'accompagnoit, lui dit quand ils furent devant Ramatha. qu'il y avoit un véritable Prophète dans cette ville, qu'il lui conseilloit de l'aller trouver, & de s'informer de lui ce qu'étoient devenues ses ânesses. Mais, lui répondit Saül, si nous y

allons, nous n'avons rien à lui présenter, & nos provisions sont consommées; car ils ne sçavoient pas qu'il ne recevoit rien. Son domestique ayant répliqué qu'il avoit un quart de sicle, & qu'il pourroit le lui offrir, ils y allerent. Lorsqu'ils furent arrivés à l'entrée de la ville, ils rencontrerent des filles qui alloient chercher de l'eau, & leur demanderent où demeuroit le Prophète. Ces filles le leur dirent, mais elles les avertirent en même temps de se presser, afin d'arriver avant qu'il se mît à table. Car, ajoûterent-elles, il donne un grand repas, & personne ne se mettra à table avant lui. Samuel avoit invité le peuple à un sacrifice solemnel: parce qu'ayant prié Dieu tout un jour de lui faire connoître celui qu'il vouloit donner aux Israëlites pour Roi, il lui avoit été répondu le jour précedent, que ce seroit un jeune homme de la Tribu de Benjamin, qu'il lui envoyroit le lendemain à la même heure qu'il lui parloit; & il s'étoit assis dans un fauteuil (*a*) *à la porte de la ville*, pour attendre le moment auquel ce jeune homme devoit paroître. Le moment étant arrivé, il descendit pour s'aller mettre à table. Il rencontra alors Saül, & Dieu lui révéla que c'étoit lui qui devoit régner. Saül s'avança pour prier Samuel de lui montrer la maison du Prophète, parce qu'étant étranger, il ne la connoissoit pas. Samuel lui dit, que c'étoit lui-même qui étoit le Prophète. Il ajoûta, en le conduisant à la sale du festin, que les ânesses que son pere l'avoit envoyé chercher, étoient trouvées, & que tout ce qu'il y avoit de meilleur & de plus beau en Israël lui étoit destiné. » Seigneur, répondit Saül, de si grandes destinées ne sont pas » pour moi. Ma Tribu est trop peu considérable, pour donner » un Roi à la Nation. Je suis d'une famille inférieure à bien

(*a*) Ce n'étoit point, ce me semble, *sur la terrasse de son logis que Samuel étoit assis*, lorsqu'il attendoit Saül. L'Ecriture marque que ce fut à la porte de la ville que Saül s'approcha de Samuel, pour lui demander où étoit la maison du Voyant. Le Prophète y étoit vrai-semblablement assis sur un fauteuil élevé, en attendant l'heure que Dieu lui avoit marquée, comme Héli étoit assis sur une espèce de trône à la porte de la ville, lorsque se donna la bataille où périrent ses deux fils: ainsi, j'ai cru que je devois traduire, » assis dans un fauteuil « ἐπὶ βήματος, au lieu de δώματος, assis sur la terrasse; & que je pouvois supposer que c'étoit une méprise de Copistes, qui avoient transcrit le second mot pour le premier. Joseph dit que Samuel descendoit pour aller souper, ἐπορεύετο, lorsque Saül se présenta. Ἐπορεύετο, semble marquer une plus grande distance entre le lieu où il attendoit Saül, que celle qui est entre la terrasse d'une maison & le salon à manger. Enfin, Samuel ne put pas rencontrer Saül en descendant de la terrasse pour se rendre dans la sale à manger, & Saül n'étoit pas entré dans sa maison, lorsqu'il lui demanda où étoit la maison du Voyant.

» d'autres ; mais vous voulez plaisanter, & me railler, en me » parlant de choses qui sont infiniment au-dessus de mon état. « Le Prophète le fit entrer dans la sale, & le plaça avec son domestique au-dessus des conviés, qui étoient au nombre de soixante (*a*), & il ordonna à son Officier de servir devant lui la piéce (*b*) de distinction. Lorsque l'heure de se coucher fut venue, les conviés leverent table pour s'en retourner chez eux; mais Saül & son domestique coucherent chez le Prophète.

Samuel sacre Saül.

II. Samuel éveilla Saül dès qu'il fut jour, & le reconduisit jusques hors de la ville, où étant arrivés, il le pria d'ordonner à son domestique de prendre les devants & de les laisser seuls, parce qu'il avoit quelque chose à lui communiquer en particulier. Saül fit donc avancer son domestique devant eux : le Prophète, resté seul avec lui, tira une phiole d'huile, en répandit sur sa tête, & l'ayant embrassé il lui dit: Dieu vous établit Roi, pour punir les Philistins & venger les Hébreux. Une preuve de ce que je vous annonce, c'est qu'en sortant d'ici, vous trouverez trois hommes (*c*), qui vont adorer Dieu à Bethel. Vous verrez que le premier porte trois pains, le second un chevreau, & le troisiéme qui les suit, un outre de vin. Ils vous salueront avec politesse, & vous présenteront deux pains. recevez-les. Vous irez de-là au tombeau de Rachel : vous y rencontrerez une personne, qui vous apprendra que vos ânesses sont trouvées, vous vous rendrez ensuite à Gabatha, où vous trouverez les Prophètes assemblés. L'Esprit de Dieu se saisira de vous, vous prophétiserez avec eux. Ceux qui le verront en seront surpris, & diront dans leur étonnement, d'où est venu ce bonheur au fils de Cis ? Quand tout cela vous sera arrivé, sçachez que Dieu est avec vous. Saluez de ma part votre pere & vos parens. Vous vous trouverez à Galgala quand je vous enverrai chercher, afin qu'en action de graces nous offrions des sacrifices à Dieu. Samuel après avoir prévenu Saül sur toutes ces choses, le laissa continuer son chemin, & tout lui arriva comme il le lui avoit prédit.

(*a*) Trente, selon l'Hébreu & la Vulgate.

(*b*) 1. Rois, *chap.* 9. 23.

(*c*) La premiére rencontre que devoit faire Saül, selon l'Ecriture, étoit deux personnes qui alloient au sépulcre de Rachel. Joseph n'en compte qu'une, & il la met la seconde. Il appelle Gabatha, ce que l'Ecriture appelle la Colline de Dieu. 1. *Rois*, *chap.* 10.

III. (*a*) Comme Saül aimoit plus (*b*) Abenare que tous ses autres parens, ce fut chez lui qu'il entra premiérement. Ce parent lui demanda des nouvelles de son voyage, & comment tout s'étoit passé. Saül lui dit bien qu'il avoit été chez Samuel, & que le Prophète lui avoit appris que ses ânesses étoient trouvées; mais il ne s'ouvrit point sur la royauté, ni sur ce qui pouvoit y avoir quelque rapport: persuadé que cela l'exposeroit à la jalousie, ou paroîtroit incroyable. Car, quoiqu'Abenare eût beaucoup d'affection pour lui, & qu'aucun de ses parens ne le chérît tant, il crut qu'il y avoit plus de danger que de prudence à lui en faire part. Il étoit persuadé sans doute, que tel est dans la vérité le caractère de l'homme: il n'y a point d'amis si constans, de personnes si affectionnées, de parens si attachés, qu'ils conservent la même disposition de cœur, pour ceux que Dieu favorise d'une manière particuliére. L'élévation ne manque jamais d'inspirer de la jalousie, & un secret éloignement.

Samuel assemble le peuple à Masphath, pour lui déclarer celui que Dieu lui donne pour Roi.

IV. Samuel convoqua une assemblée dans la ville de Masphath. Il commença par protester que ce qu'il alloit leur dire, ce seroit par l'ordre de Dieu qu'il le diroit: » Que le Seigneur » les ayant délivrés de la servitude d'Egypte, & leur ayant assujetti leurs ennemis, c'étoit payer d'ingratitude tous les biens » qu'il leur avoit faits, que de demander un Roi, & déclarer » qu'ils ne vouloient plus qu'il régnât sur eux; qu'il étoit cependant le meilleur & le plus parfait de tous les êtres, & qu'ils » ne sçavoient pas quel précieux avantage c'étoit, de vivre » sous son divin Gouvernement, puisqu'ils préféroient d'avoir » pour Roi un homme, qui enivré de sa puissance, les traiteroit à sa fantaisie & au gré de ses passions, comme des bêtes » soumises; qui se soucieroit peu de les conserver comme ses » enfans & ses créatures: il n'y a que Dieu, ajoûta-t-il, qui » ait ce sentiment dans le soin qu'il prend du genre humain.

(*a*) On peut traduire: » Quand il fut arrivé à la maison, un de ses parens nommé » Abenare, qu'il aimoit plus que les autres, &c « C'est ainsi qu'ont rendu cet endroit l'ancien Interprète & Sigismond Gelenius, conservant la généralité de l'expression de Joseph. M. d'Andilly l'a déterminée & a traduit: » Quand il fut de » retour chez son pere. « On a cru, après le nouvel Editeur que la remarque que fait Joseph, que Saül aimoit plus Abenare que ses autres parens, n'étoit que pour rendre raison de ce que c'étoit chez lui qu'il étoit entré premiérement après son retour de Ramathaim Sophim.

(*b*) L'Ecriture, sans dire son nom, l'appelle son oncle, *chap.* 10. ℣. 14. mais elle nomme au chapitre quatorze, verset cinquante, l'oncle de Saül Ner. Voyez 1. *Paralip. chap.* 8. ℣. 33.

» Mais puiſque vous le voulez abſolument, & que vous vous » êtes décidés de faire à Dieu cette inſulte, rangez-vous chacun ſous vos Tribus (*a*) & par famille, afin qu'on puiſſe » jetter le ſort.

V. Le peuple obéit, & le ſort tomba ſur la Tribu de Benjamin. On le jetta enſuite ſur les familles de cette Tribu, & il tomba ſur celle de Metri. Jetté enfin ſur cette famille, il tomba ſur la perſonne de Saül, fils de Cis, & le déclara Roi. Il s'enfuit (*b*) auſſi-tôt qu'il le ſçut, je crois, pour ne pas paroître accepter volontairement la Royauté. Il fit voir par cette conduite une grande retenuë & une extrême modération. Combien en eſt-il en effet, qui pour de foibles avantages éclatent de joie, & la font voir à tout le monde? mais Saül ne laiſſa rien tranſpirer de ſemblable dans ſon élévation, & lorſqu'on lui donnoit le commandement d'une ſi grande Nation, il ſe cacha de ceux qui le lui déféroient, & les mit dans la peine de le faire chercher. Dans cet embarras, & ne ſçachant où il étoit, le Prophète pria le Seigneur de le lui faire connoître. Et Dieu le lui ayant révelé, on députa pour aller le chercher. On le mit, lorſqu'il fut arrivé, au milieu de l'aſſemblée, & il y parut plus haut que tous, & d'une taille qui ſentoit la majeſté Royale.

Samuel déclare Saül Roi.

VI. Samuel dit à l'aſſemblée: Voilà celui que Dieu vous donne pour Roi. Voyez quel avantage il a ſur vous tous, & combien il eſt digne du trône. L'aſſemblée ne répondit que par les vœux qu'elle fit pour ſa conſervation. Le Prophète écrivit ce qui devoit arriver au peuple; & après l'avoir lû en ſa pré-

(*a*) Σκηπτρα. M. Spanheim voudroit dans la Note *l.* qu'on lût πατριας, au lieu de σκηπτρα. Ce Sçavant ne faiſoit pas ſans doute attention que les Septante avoient rendu avant Joſeph [*shébét*] par σκηπτρον. Ces Interprètes qu'on croit, & avec raiſon, n'avoir pas eu une connoiſſance exacte de la langue Grecque, ont pû croire que ces deux mots étoient ſynonimes, & ſe répondoient dans toute l'étenduë de leur ſignification, & que comme le premier ne ſignifie pas ſeulement ſceptre, mais encore Tribu, le ſecond avoit auſſi ce double ſens. Ainſi, il ne paroît rien à changer dans le texte de Joſeph, ſi ce n'eſt peut-être d'effacer φυλας, qui ne ſemble qu'une ſcolie miſe à la marge pour expliquer σκηπτρον.

(*b*) Réflexion peu judicieuſe & inconſéquente même. Saül ſçavoit qu'il devoit être élu a Maſphath. Il s'y trouve, mais pour paroître n'accepter la couronne que malgré lui, il s'enfuit. Pure comédie. Il n'étoit point à Maſphath, ſelon l'Ecriture, lorſque le ſort le déclara Roi. 1. *Rois*, *chap.* 10. ℣. 21. M. d'Andilly ſauve cette mauvaiſe réflexion à Joſeph, mais c'eſt en traduiſant S. Gelenius. Car cet Auteur ne dit pas.... » Il n'étoit point dans » l'aſſemblée, parce que ſçachant ce qui » devoit arriver, il n'avoit pas voulu » s'y trouver.

ſence

ſence il en mit le cahier dans le Tabernacle, pour être un monument à la poſtérité de ce qu'il avoit prédit. Il congédia enſuite l'aſſemblée, & ſe retira à Ramatha, qui étoit ſa patrie. Les gens de bien furent trouver Saül lorſqu'il fut de retour à Gabaa, pour lui rendre leurs devoirs comme à leur Roi. Les méchans, par une conduite oppoſée, le mépriſerent, ſe moquerent de ceux qui le reconnoiſſoient, ne lui firent aucuns préſens, & ne marquerent aucun empreſſement de rien faire qui pût lui être agréable.

CHAPITRE V.

Les Ammonites oppriment les Juifs d'au-delà le Jourdain.

I. LA guerre qu'on eut un mois après (*a*) avec Naas, Roi des Ammonites, obligea tout Iſraël de reconnoître Saül pour Roi. Naas faiſoit mille maux aux Iſraëlites qui demeuroient par-delà le Jourdain. Il étoit entré dans leur pays à la tête d'une grande armée, & il en avoit réduit les villes ſous ſa puiſſance par la force & par la violence. Pour les mettre hors d'état de ſe jamais relever, & de ſecouer ſon joug, il les faiſoit mutiler; car il faiſoit crever (*b*) l'œil droit à ceux qui ſe rendoient à lui ou qui étoient pris à la guerre. Et cela, afin que le gauche étant couvert par leur bouclier (*c*), ils ne puſſent pas combattre. C'eſt ainſi qu'il traitoit les Juifs de par-delà le Jourdain. Il marcha contre ceux de la Galaatide, & alla cam-

(*a*) Les Septante & la Vulgate paroiſſent avoir lû dans leur Exemplaire comme Joſeph; mais l'Hébreu ne marque point le temps qui ſe paſſa entre l'élévation de Saül au trône & la guerre des Ammonites.

(*b*) Les Atheniens ordonnerent qu'on couperoit le pouce droit aux Oeginetes, afin qu'ils ne puſſent pas ſe ſervir de la lance, mais cependant manier la rame. *Œlien. Var. Hiſt.* liv. 2. *chap.* 9.

(*c*) Joſeph développe les motifs qu'avoit le Roi des Ammonites de faire crever l'œil droit à ceux des Iſraëlites qu'il prenoit de force ou qui ſe rendoient volontairement a lui, mais on ne voit pas *qu'il y ait quelque choſe d'inexplicable dans le récit qu'il fait de cette guerre*, comme le lui reproche la ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde, &c. Tom. 1. pag. 530. Si les habitans des villes des Iſraëlites de par-delà le Jourdain n'envoyerent point demander du ſecours à leurs freres d'en-deçà le fleuve, ce fut peut-être parce que ce Barbare ne le leur permit pas, ou parce qu'ils voyoient que ceux d'en-deçà le Jourdain n'étoient pas en état de leur en donner.

L'autre reproche que font ces Sçavans à l'Hiſtorien Juif, ne paroît pas plus fondé. Il met au nombre de ceux qui périrent dans la bataille que gagna Saül, le Roi des Ammonites. L'Ecriture ne le dit pas expreſſément, mais elle fait la défaite ſi générale, qu'on eſt porté à en conclure que Naas y périt. Il n'eſt point néceſſaire qu'il ait ſurvécu pluſieurs années à ſa défaite, pour avoir pû laiſſer un fils qui ne ſoit mort qu'environ ſoixante ou ſoixante-deux après.

per proche de Jabès, qui en est la métropole. Il leur envoya dire qu'ils eussent à se rendre pour qu'il leur fît crever l'œil droit, sinon, qu'il assiégeroit leur ville & qu'il mettroit tout à feu & à sang; que c'étoit à eux à choisir, de perdre un des plus petits membres de leur corps, ou de périr entiérement. Ceux de la Galaatide, extrêmement surpris d'une si étrange proposition, & n'osant, sur une si fâcheuse alternative, décider s'ils devoient se livrer à ce Prince, ou lui faire la guerre, le priérent de leur accorder sept jours, pour envoyer demander du secours à leurs freres; déclarant que s'ils leur en envoyoient, ils se défendroient, mais que s'ils n'en recevoient point, ils se livreroient entre ses mains, & qu'il leur feroit ce qu'il jugeroit à propos.

II. Comme Naas méprisoit souverainement les peuples de la Galaatide, il ne fit pas difficulté de leur accorder ce qu'ils demandoient. Ainsi, il leur donna la permission & le temps de se procurer des alliés. Les Galaatides envoyerent dans le moment exposer à toutes les villes d'Israël la dure condition que leur imposoit le Roi des Ammonites, & le déplorable état où ils étoient réduits. Cette nouvelle affligea infiniment les Israëlites, & leur fit répandre bien des larmes; mais la crainte des Ammonites les empêchoit de faire rien davantage pour eux. La nouvelle en vint à Gabaa, ou Saül tenoit sa cour; & ceux qui l'y apporterent, ayant exposé le triste état où étoient réduits les habitans de Jabès, le peuple de Gabaa n'en fut pas moins affligé que ceux des autres villes qui l'avoient appris. Quelques travaux d'agriculture avoient obligé Saül d'aller à la campagne. Fort surpris à son retour de trouver toute la ville en larmes (a), il demanda la cause de cet abbatement & de cette grande affliction. Les députés de Jabès la lui ayant apprise, saisi de l'esprit de Dieu, il en renvoya une partie dire à leurs concitoyens, qu'il seroit sous trois jours à leur secours, & qu'avant que le soleil se couchât, il batteroit les Ammonites, afin qu'à son lever cet astre les vît vainqueurs & délivrés de toute crainte. Il retint les autres pour lui servir de guides.

Saül défait les Ammonites.

III. Pour obliger le peuple par la crainte du châtiment à prendre les armes contre les Ammonites & à s'assembler au

(a) Dans le récit de cet évenement, Joseph dit quelque chose que l'Ecriture ne rapporte pas, & il ne rapporte pas tous ce qu'on y lit; mais la différence est assez légere; & ce qu'il ajoûte, il peut l'avoir pris de quelque ancien Auteur qui ne s'est pas conservé. Voyez Remarque II.

plutôt, ce Prince coupa les nerfs de ses bœufs, & menaça d'en faire autant à tous ceux qui ne se trouveroient pas le lendemain en armes sur les bords du Jourdain, & qui ne suivroient pas leur Roi & le Prophète où ils voudroient les conduire. La crainte du châtiment dont on étoit menacé, fit qu'un nombreux peuple se rendit au jour marqué en la ville de Besech. On en fit la revuë, & on trouva que sans compter la Tribu de Juda, qui en fournit seule soixante - dix mille, il y avoit sept cents mille (*a*) hommes portant les armes. Saül leur fit passer le Jourdain; & ayant fait pendant la nuit une marche de dix schenes (*b*) il arriva aux ennemis avant le soleil levé: il partagea les troupes en trois corps, & étant tombé sur les Ammonites, il les surprit & en fit un grand carnage. Leur Roi Naas se trouva du nombre des morts. Cette action eut beaucoup d'éclat, & elle fit connoître Saül à ses sujets comme un Prince qui méritoit toute leur estime, & dont le courage les couvroit de gloire. Ceux qui en avoient fait auparavant peu d'estime, changerent de sentiment, l'honorerent & le regarderent dans la suite comme le plus capable de leur commander. Saül ne se borna pas à délivrer ceux de Jabès, il entra dans le pays des Ammonites, y fit le dégât, & s'en retourna chargé de gloire & de butin.

Cette heureuse expédition remplit le peuple de joie, de s'être donné un tel Roi. Dans l'excès de sa joie, il se mit à crier contre ceux qui avoient dit que son élection ne procureroit aucun avantage à la Nation. Il crioit: Où sont-ils, qu'on les châtie. Et il disoit contre ceux qui avoient désapprouvé l'élection, tout ce qu'un peuple que la prospérité transporte a coûtume de dire. Quelque plaisir que cette affection & ce zéle fissent au Roi,

(*a*) L'Ecriture n'en compte que trois cents mille. 1. *Rois*, *chap*. 11. ℣. 8.

(*b*) Terme dont les Egyptiens se servoient pour signifier la distance d'un endroit à un autre. On ne peut guères en déterminer la proportion avec nos mesures, par le peu d'uniformité dont en parlent les Anciens. Hérodote la fait de soixante stades;* Strabon, de trente; Pline dit que quelques Auteurs la faisoient de trente-deux, d'autres de quarante. Vingt-quatre ou vingt cinq stades, répondent a notre lieuë ordinaire. En supposant avec Strabon la schene de trente, Saül auroit fait faire en une nuit un peu plus de douze de nos lieuës à son armée; la chose paroit peu possible, à moins que Joseph ne fasse commencer de bonne heure & finir tard la nuit dans laquelle Saül fit cette grande traite.

* Hérodote, liv. 2. chap. 6. Strabon, liv. 11. pag. 357. Pline, liv. 12. chap. 14.
Παρα τοις Αιγυπτιοις αϛατον το της σχοινε μετρον. Strab. l. 17. pag. 553.

il jura » qu'il ne souffriroit jamais qu'on fît mourir personne » dans ce grand jour ; qu'il ne convenoit point de souiller la » victoire que Dieu leur avoit donnée par le sang de leurs » freres. Qu'on devoit au contraire en célébrer la fête dans » des sentimens d'union & d'amitié les uns envers les autres.

IV. Samuel crut devoir l'affermir sur le trône par une nouvelle élection. Il convoqua pour cela une assemblée à Galgala, & il l'y consacra de nouveau en présence du peuple, avec de l'huile sainte, & le proclama Roi. Ce fut ainsi que le gouvernement des Israëlites devint monarchique ; il avoit été aristocratique sous Moïse, & sous son disciple Josué. Ils vécurent après la mort du dernier, pendant dix-huit ans, sans autre forme de gouvernement (*a*). Ils reprirent ensuite l'aristocratie, & déférerent le pouvoir de les juger à ceux qui leur paroissoient mieux entendre la guerre, & être plus en état de régler les autres affaires. C'est pourquoi on appelle le temps de cette forme de gouvernement, le temps des Juges.

An du monde 2911.

V. Ce fut dans cette assemblée que Samuel dit au peuple : » Je vous conjure par notre Dieu, par ce grand Dieu qui a » donné la vie aux deux saints freres, Moïse & Aaron, qui a » fait sortir nos peres de l'Egypte, qui les a délivrés de l'esclavage sous lequel ils gémissoient, de dire hardiment, sans

(*a*) Joseph fait commencer l'anarchie sous laquelle les Israëlites ont vécu pendant quelque temps à la mort de Josué ; & le sentiment général est, qu'elle ne commença qu'à celle des Anciens dont il est parlé au verset septiéme du second chapitre des Juges. Mais la différence, ce semble, n'est que dans la différente idée qu'on attache au terme d'*anarchie*.

Quand on dit qu'une nation vit dans l'anarchie, nous n'entendons pas seulement qu'elle n'a ni Rois ni souverains Magistrats qui la gouvernent, & auxquels elle obéisse, mais qu'elle vit dans le désordre & dans la confusion. En ce sens, les Juifs ne tomberent pas dans l'anarchie immédiatement après la mort de Josué. Car un Etat où Dieu est servi, est nécessairement dans l'ordre, & ils rendirent long-temps à Dieu le culte qui lui est dû pendant la vie des Anciens qui survécurent à Josué. Ce n'est point dans ce sens que Joseph prend le terme d'*anarchie*, lorsqu'il dit qu'après la mort de Josué, ses ancêtres vécurent dans l'anarchie jusqu'aux Juges. Sa pensée est, que depuis Josué jusqu'au gouvernement d'Othoniel, il n'y eut en Israël aucun Magistrat qui eût l'autorité souveraine, & que ce ne fut que dix-huit ans après, qu'ils reprirent leur premiére forme de gouvernement, & qu'ils conférerent le souverain commandement à ceux qui étoient plus capables de faire la guerre & de régler les affaires de leur Etat. Si les Israëlites continuérent de servir Dieu tant que les Anciens vécurent, ce fut, ce me semble, moins par leur autorité qu'ils y étoient portés, que par les bons exemples & les sages instructions qu'ils leur donnoient. Comme l'Ecriture ne marque point le temps que les Israëlites furent après la mort de Josué sans avoir de Juges, on n'en peut rien dire de certain. Joseph croit qu'il fut de dix-huit ans, Usserius de vingt-deux ans ; de trente-quatre, selon le Chevalier de Marsham.

» que la crainte ou quelque autre considération puisse retenir » personne & l'empêcher de parler librement (*a*), si j'ai fait » quelque chose de mal ou d'injuste, par intérêt, par avarice » ou par faveur. Si j'ai reçu en présens un veau, un mouton, » ou quelque autre chose semblable, présens qu'on ne se fait » pas cependant scrupule de recevoir pour son entretien ; qu'on » le déclare. Si j'ai fait le chagrin à quelqu'un de prendre pour » mon service sa monture ou sa bête de charge ; si j'ai fait à per- » sonne quelque tort de cette nature, qu'on me le reproche libre- » ment devant le Roi. « Toute l'assemblée s'écria, qu'il n'avoit rien fait de semblable, qu'au contraire il avoit gouverné la Nation avec une grande piété & une exacte justice. » Puisque vous » me rendez ce témoignage, répondit Samuel, & que vous » avouez n'avoir rien à me reprocher, souffrez que je vous » dise avec liberté, que vous avez offensé Dieu grièvement en » demandant un Roi. Vous deviez vous souvenir que la famine » obligea notre pere Jacob d'aller, lui soixante-dixiéme, en » Egypte ; que nos ancêtres s'y étant infiniment multipliés, » les Egyptiens les réduisirent en servitude, & leur firent une » infinité de maux ; qu'ayant prié Dieu, il les avoit délivrés » sans leur avoir donné des Rois ; qu'il leur avoit donné Moïse » & Aaron son frere, qui les conduisirent à la terre que vous » possédez aujourd'hui. Quoique ce soit de sa bonté que vous » ayez reçu tous ces bienfaits, vous avez cependant abandon- » né & rejetté son culte. Malgré cette infidélité, il vous a dé- » livrés des peuples qui vous opprimoient. Il vous a premiére- » ment fait vaincre les Assyriens, ensuite les Ammonites, les » Moabites, & enfin les Philistins. Vous n'aviez point de Rois » à votre tête, lorsque vous remportiez tous ces avantages ; » c'étoient Jephté & Gédéon qui vous commandoient. Par » quelle imprudence rejettez-vous aujourd'hui Dieu, pour vous » mettre sous l'autorité d'un Roi ? Cependant je vous ai donné » celui qu'il a bien voulu choisir. Mais pour marque qu'il est » irrité de ce que vous en avez voulu un, j'ai confiance d'ob- » tenir de lui, qu'il vous le fasse connoître par d'éclatans pro- » diges. Car ce que personne de vous n'a jamais vû, une vio- » lente tempête au plus fort de l'été, je vais vous le faire voir. » J'en ai demandé la grace à Dieu. « Le Prophète n'eut pas

(*a*) 1. Rois, *chap.* 13.

plutôt fini de parler, que le Seigneur confirma la vérité de ce qu'il avoit avancé, par des tonnerres, des éclairs, & une violente grêle. Tout le peuple en fut si effrayé, qu'il s'écria qu'il avoit fait une faute, mais qu'il l'avoit commise par ignorance. Il pria le Prophète, comme un pere plein de douceur & de tendresse, de le réconcilier avec le Seigneur, & d'obtenir de sa bonté le pardon d'une faute qu'il avoit ajoûtée à toutes celles dont il étoit coupable envers sa divine Majesté. Le Prophète promit de lui demander cette grace, & qu'il espéroit de l'obtenir. Il l'exhorta » à être toujours juste & vertueux; à se ressouvenir que tous les maux dont il avoit été affligé, ne lui » étoient arrivés que pour avoir abandonné la vertu; & à ne » jamais oublier les faveurs miraculeuses dont Dieu l'avoit comblé, ni la Loi que Moïse lui avoit donnée, si son salut & la » prospérité de leur Roi lui étoient chers.« Il lui prédit en même temps, que s'il oublioit tant de bienfaits, Dieu exerceroit contre lui & contre son Roi, les plus horribles châtimens. Samuel congédia l'assemblée, après avoir confirmé Saül de nouveau sur le trône.

CHAPITRE VI.

An du monde 2911.

Jonathas emporte un Fort sur les Philistins. Ce peuple léve une armée prodigieuse contre les Israëlites.

I. CE Prince leva environ trois mille hommes. Il en prit deux mille pour composer sa garde, & il alla demeurer dans la ville de Bethel. Il donna aux mille qui restoient les mêmes fonctions auprès de son fils Jonathas, qu'il envoya à Gabaa. Il assiégea & prit un fort que les Philistins avoient auprès de Galgala. Car ils avoient subjugué les Israëlites, leur avoient ôté leurs armes, avoient mis des garnisons dans les endroits du pays que leur situation rendoit forts, & leur avoient défendu de porter des ferremens & de faire en aucune façon usage du fer: de manière que quand les laboureurs avoient besoin d'un soc, d'une marre, ou de quelque autre instrument de labourage, ils étoient obligés d'aller les faire faire chez leurs ennemis. Lorsque les Philistins apprirent que Jonathas avoit emporté ce fort, ils y furent extrêmement sensibles (*a*), & regarderent cette prise, comme une insulte & une marque de mépris. Ils résolurent d'en tirer rai-

(*a*) 1. Rois, *chap.* 13.

ſon. Ils mirent ſur pied trois cents mille hommes d'infanterie, ſix mille de cavalerie, armerent trente mille chariots (*a*) & furent camper auprès de la ville de Machmas. Ce que Saül ayant appris, il deſcendit de Galgala, & fit publier de tous côtés, qu'on prît les armes pour défendre la liberté *commune*. Il parloit avec aſſez de mépris des forces des ennemis, & diſoit que c'étoit ſi peu de choſes, qu'elles ne méritoient pas que l'on appréhendât d'en venir aux mains avec eux. Mais ſes ſujets, bien inſtruits de leur grand nombre, en furent tellement épouvantés, que les uns allerent ſe cacher dans des cavernes & dans des antres, les autres paſſerent le Jourdain, & allerent ſe réfugier dans le pays des Tribus de Gad & de Ruben.

II. *Dans cette triſte ſituation*, Saül envoya prier Samuel de le venir trouver, afin de prendre enſemble un parti dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit. Le Prophète lui manda de reſter où il étoit, de préparer cependant les choſes néceſſaires pour les ſacrifices; qu'il l'iroit trouver ſous ſept jours; qu'ils offriroient des ſacrifices le ſeptiéme, & qu'on donneroit enſuite la bataille. Saül attendit le temps que le Prophète lui avoit marqué; mais il n'exécuta pas tout ce qu'il lui avoit preſcrit. Car voyant qu'il tardoit, & que ſes troupes le quittoient, il offrit lui-même le ſacrifice (*b*). Cependant ayant ſçû que le Prophète arrivoit, il alla au-devant de lui. Samuel lui dit qu'il avoit eu tort de tranſgreſſer ſes ordres, & de prévenir ſon arrivée, dont Dieu lui-même avoit réglé le temps; qu'il

(*a*) Ce nombre prodigieux de chariots, d'infanterie & de cavalerie, fait peine à tous les Interprètes de l'Ecriture. Les uns ont cru qu'il y avoit erreur dans les chiffres. Cela eſt bien vrai-ſemblable. Comme les verſions Syriaques & Arabes ne comptent que trois mille chariots, c'eſt, ce ſemble, une preuve que les Auteurs de ces Verſions n'en trouvoient pas davantage dans leurs Exemplaires. Le Chevalier Newton conjecture que cette armée formidable n'étoit pas compoſée des ſeuls Philiſtins, mais de la jonction des Rois paſteurs qui venoient d'être chaſſés d'Egypte. Ces Rois paſteurs ont été remaniés de cent manières, mais toujours peu vrai ſemblablement, lorſqu'on les a cherchés ailleurs que chez les Iſraélites. Joſeph eſt conforme à l'Ecriture ſur le nombre des chariots. Elle ne ſpécifie point celui des gens de pied, elle dit ſeulement qu'il y en avoit autant que de grains de ſable dans la mer. Il compte dans ſon ancien Interprète, & dans ſon nouvel Editeur, ſoixante mille cavaliers; mais je ne vois pas quelle raiſon celui-ci a eu de traduire ἑξακισχίλιαι qu'il a fait imprimer, par ſoixante mille, au lieu de ſix mille.

(*b*) Ce n'eſt point un ſentiment particulier de Joſeph, d'avoir cru que Saül avoit offert des ſacrifices avant l'arrivée de Samuel: & quand les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde (Tom. 3. pag. 6.) diſent que cela eſt deſtitué d'apparence, ils ne faiſoient pas attention qu'il ne l'a dit qu'après l'Ecriture, 1. *liv. Rois*, chap. 13. ℣. 9.

s'étoit trop pressé ; & qu'en se chargeant des vœux & des sacrifices du peuple, il avoit usurpé mal-à-propos les fonctions du Sacerdoce. Saül voulut se justifier sur ce qu'il avoit attendu tout le temps qu'il lui avoit marqué, mais que la désertion de ses troupes, que produisoit la crainte des ennemis qui étoient campés à Machmas, & la nouvelle qu'on lui avoit rapportée, qu'il alloit les avoir sur les bras, l'avoient porté à sacrifier. » Mais » si vous aviez été religieux, lui dit le Prophète, si vous m'a» viez écouté, & si vous n'aviez pas méprisé ce que Dieu m'a » fait connoître pour le bien public, je serois arrivé à temps, » & vous & vos descendans eussiez régné plus long-temps. « Le Prophète affligé de ce qui étoit arrivé, se retira chez lui (a). Saül qui n'avoit plus que six cents hommes avec lui, se retira à Gabaa avec son fils Jonathas, & plusieurs de ses soldats n'avoient pas même d'armes, le pays manquant de fer & d'ouvriers qui pussent le travailler. Car, comme nous venons de le remarquer, les Philistins ne le leur permettoient pas. Les ennemis diviserent leur armée en trois corps, & les envoyant dans différents endroits, ils firent dégât par-tout. Saül & Jonathas le voyoient, mais sans pouvoir l'empêcher, n'ayant que six cents hommes avec eux. Ils étoient campés avec le Grand-Prêtre Achias, un des petits-fils d'Héli, sur une colline d'où ils voyoient avec la plus vive douleur le dégât que faisoient les ennemis. Jonathas cependant dit à son Ecuyer: Pénétrons le plus secrétement que nous pourrons dans le camp des ennemis, & tâchons d'y jetter le trouble

(a) La Vulgare fait aller le Prophète Samuel de Galgala à Gabaa de Benjamin. Saül y alla, mais il ne paroît pas que le Prophète l'y suivit. On ne le trouve dans aucun des évenemens de cette guerre que l'Ecriture raconte. Saül ne le consulte point, & c'est à Achias, qu'il ordonne de consulter l'Arche. Un sçavant Interprète, * qui a senti la difficulté, a prétendu que le nom de Samuel s'étoit glissé ici au lieu de Saül ; mais l'Hébreu, les Septante & la Vulgate, lisent constamment Samuel, & cette correction, quand on se la permettroit, laisseroit encore quelque petit embarras. Il n'y en a aucun dans la manière dont les Septante ont lû dans leur Exemplaire, & celui de Joseph paroît lui avoir été conforme. » Samuel se leva, & s'en alla de Galgala. » Le reste du peuple marcha à la suite de » Saül, ... & alla de Galgala à Ga» baa de Benjamin. « C'est le sens de l'Hébreu, mais développé & expliqué ; car on peut traduire : » Samuel se re» tira, & Saül monta de Galgala a Ga» baa de Benjamin, où il fit la revuë de » l'armée. « Ce qui a pû empêcher de voir ce sens dans l'Hébreu, est que le mot de Saül, qui devoit être après ou avant [*ianghal*], est après [*tsplekod*] ; mais ces sortes de parabates ne sont point rares dans l Ecriture, & on trouve plusieurs endroits dans Joseph, où le verbe ne se rapporte pas au dernier & plus proche substantif.

* *Piscator.*

trouble & la confusion. Son Ecuyer l'ayant assuré qu'il l'accompagneroit en quelque endroit qu'il allât, quand même il lui en devroit coûter la vie, Jonathas lui dit de le suivre ; & étant descendu de la coline, il marcha vers les ennemis. Leur camp étoit assis sur un terrein fort escarpé, & partagé par trois éminences qui se terminoient en pointe : les rochers qui les environnoient leur servoient de rempart & en défendoient l'entrée. Une situation si avantageuse persuada si bien aux ennemis, que loin d'y pouvoir monter, on ne pouvoit pas même en approcher, qu'ils n'y avoient pas mis de gardes. Jonathas dit à son Ecuyer, pour lui donner courage : » Avançons ; si lorsque les ennemis nous » appercevrons, ils nous disent de monter (*a*), regardons cela » comme une marque que nous remporterons la victoire : mais » s'ils ne nous disent rien, & s'ils ne nous appellent pas, re- » tournons-nous-en. « Le jour commençoit à paroître lorsqu'ils approcherent des ennemis. Les Philistins, qui les voyoient, se disoient les uns aux autres : Ce sont les Israëlites qui sortent de leurs tanières & de leurs cavernes. Venez à nous, criérent-ils à Jonathas & à son Ecuyer, venez recevoir le châtiment que mérite votre témérité. Le fils de Saül regarda ce qu'ils lui disoient, comme un heureux présage qui lui annonçoit la victoire. Il quitta l'endroit où les ennemis l'avoient vû, pour gagner le rocher sur lequel ils n'avoient point posé de gardes, à cause que sa situation naturelle lui servoit de défense. Il y grimpa avec beaucoup de peine, suivi de son Ecuyer. Ils forcerent en quelque sorte la nature du terrein, & arriverent aux ennemis, qui étoient encore endormis, se jetterent dessus & en tuérent une vingtaine. Ce qui répandit une telle épouvante dans le camp, que les uns jetterent leurs armes pour s'enfuir : les autres se prenant mutuellement pour ennemis, parce que l'armée étant composée de différentes nations, ils avoient peine à se reconnoître, & que d'ailleurs ils ne pouvoient s'imaginer que Jonathas & son Ecuyer eussent eu la témérité de monter jusqu'à eux, tournerent leurs armes les uns contre les autres, & s'entretuérent : beaucoup en fuyant se pressoient de telle sorte, qu'ils en précipiterent d'autres & tomberent eux-mêmes du haut des rochers.

(*a*) L'Oracle dit aux Pœoniens : Faites la guerre aux Perhintiens. » S'ils vous » provoquent & vous appellent par votre » nom avec de grands cris, donnez dessus ; mais s'ils ne crient point sur » vous, ne les attaquez pas. « *Herod. liv. 5. pag.* 290.

III. Les ſentinelles de Saül (*a*) lui ayant rapporté qu'on remarquoit du trouble dans le camp des Philiſtins, il demanda ſi quelqu'un des ſiens n'étoit point ſorti. Quand on lui eut répondu que Jonathas & ſon Ecuyer n'étoient pas dans le camp, il ordonna au Grand-Prêtre de prendre ſes habits ſacrés pour l'inſtruire de ce qui devoit arriver. Il les prit, & il lui annonça qu'il battroit les ennemis, & qu'il remporteroit la victoire. Sur cette promeſſe, le Roi marcha contre les Philiſtins & les attaqua comme ils étoient encore dans le trouble, & occupés à s'entredétruire. Quand les Iſraëlites, qui s'étoient cachés dans des antres & dans des cavernes, eurent appris qu'il avoit défait les ennemis, ils le vinrent trouver : cette réunion fit un corps d'environ dix mille hommes, dont il ſe ſervit pour pourſuivre les Philiſtins, qui étoient diſperſés dans la campagne. Soit que la joie d'une victoire ſi peu eſpérée le tranſportât, car il arrive ſouvent qu'on ne ſe poſſéde pas dans un grand avantage auquel l'on ne s'attendoit point, ſoit faute d'attention, il fit une démarche d'une très-dangereuſe conſéquence, & qui ne pouvoit être que condamnée. Car voulant punir les Philiſtins de tous les maux qu'ils avoient fait ſouffrir aux Iſraëlites, il fit des imprécations, & ordonna que quiconque s'arrêteroit à manger, au lieu de pourſuivre l'ennemi, & ceſſeroit avant la nuit de le pourſuivre & de l'exterminer, fût déclaré anathême. L'armée paſſa ſur les terres de la Tribu d'Ephraïm par une épaiſſe forêt, où il y avoit beaucoup de miel. Jonathas, qui n'étoit point préſent lorſque le Roi avoit fait ces imprécations, que le peuple avoit confirmées, en rompit un raïon, & en mangea. Il ceſſa dès qu'on lui dit eut dit que le Roi ſon pere avoit défendu de manger avant le coucher du ſoleil : mais il eut l'indiſcrétion de dire, que cette défenſe n'avoit pas été faite à propos, & que ſi le peuple avoit pris quelque légere nourriture, il en eût eu plus de force à pourſuivre les ennemis, & qu'il en eût pris & tué davantage.

Saül ſoumet à l'anathême quiconque prendroit quelque rafraichiſſement avant le coucher du ſoleil. Jonathas, qui l'ignoroit, mange un raïon de miel.

IV. Après que les Iſraëlites en eurent fait périr pluſieurs milliers, ils ſe raſſemblerent le ſoir pour piller leur camp (*b*). Ils y trouverent un grand butin, & beaucoup de bétail. Ils tué-

(*a*) 1. Rois, *chap.* 14. ℣. 16.

(*b*) Joſeph ſe contredit dans la Traduction de M. d'Andilly, & dans celle du nouvel Editeur. Après avoir raconté dans le numero troiſiéme, qu'au retour de la défaite des Philiſtins, les Iſraëlites allerent piller leur camp, il dit dans le numero ſuivant, qu'après avoir

rent le bétail & en mangerent la viande, mais sans en avoir fait couler le sang. Des Officiers avertirent Saül que le peuple offensoit Dieu, en mangeant de la chair des bêtes qu'il avoit tuées, avant que d'en avoir fait couler tout le sang, & l'avoir bien purifiée. Il ordonna, sur cet avis, qu'on roulât une grosse pierre au milieu du camp; que le peuple égorgeât dessus les victimes, & qu'il n'en mangeât pas la viande avec le sang, parce que cela offensoit Dieu. Tout le monde ayant obéi aux ordres du Roi, il fit élever un autel dans le même endroit, & il y offrit des holocaustes à Dieu. Ce fut le premier autel que ce Prince éleva; il résolut ensuite de mener l'armée, avant que le jour parût, détruire le fort que les ennemis avoient à Aïalon. Elle étoit disposée à le suivre, & elle témoigna beaucoup de zéle pour exécuter tout ce qu'il ordonneroit. Il fit cependant appeller le Grand-Prêtre Achitob (*a*), pour lui ordonner d'apprendre de Dieu s'il approuvoit cette entreprise, & si par son secours, on pouvoit espérer d'exterminer tout ce qui se trouveroit dans le retranchement des Philistins. Mais le Grand-Prêtre lui dit que Dieu ne lui répondoit pas. » C'est sans doute par quelque raison » particuliére, dit Saül, que Dieu ne répond pas à ce que nous lui » demandons, lui qui a coûtume de nous prévenir, & de nous faire » connoître sa volonté, lors même que nous ne l'en prions pas. Il

soupé & s'être un peu reposé, Saül proposa a ses troupes de se jetter, avant que le jour parût, dans leur camp & de le piller. Ce récit est contraire a la manière dont l'évenement est rapporté dans l'Ecriture, & il se contrarie lui-même.

Saül, selon Joseph, consulte le Seigneur, pour sçavoir s'il approuve qu'il marche contre les ennemis, & qu'il aille piller leur camp & tuer ceux qui y étoient. S'il avoit déja été pillé, il n'y avoit plus de dépouilles à enlever, plus d'ennemis à tuer; plus par conséquent de lieu de consulter Dieu, s'il falloit faire une entreprise qui avoit été faite. S. Gelenius, qui a senti la contradiction, a traduit, *cùm reliquias hostium vellet conficere.* C'est ce que Joseph a dû dire, & ce qu'il diroit probablement, si l'injure des temps ou la négligence des Copistes n'avoient pas altéré son texte. Mais pour le lui faire dire, il faut effacer ἐπὶ τὴν διαρπαγὴν τῶν ἐν αὐτῷ, & supposer que ce que Saül vouloit aller détruire & piller dans le numero quatre, n'est pas le camp de Machmas, mais la Ville ou la Bourgade d'Aïalon, où les Philistins s'étoient retirés après leur défaite.

(*a*) L'Ecriture dit seulement que Saül consulta le Seigneur, (*chap.* 14. ý. 37.) sans marquer le nom du Prêtre par le ministere duquel il le consulta. Achias, un des descendans du Grand-Prêtre Héli, & fils d'Achitob portoit (ý. 3.) l'Ephod, & ce fut lui qui consulta Dieu (ý. 17.) lorsque Jonathas & son Ecuyer mirent dans le camp des Philistins le trouble qui causa leur défaite. Joseph peut s'être trompé, & avoir dit que Saül consulta Achitob, au lieu que ce fut probablement son fils Achias. Il peut aussi avoir mis υἱὸν τοῦ Ἀχιτώβου, ou simplement τοῦ Ἀχιτώβου le fils d'Achitob, que les Copistes ont oublié de transcrire. L'oubli est vrai-semblable; car quand il raconte (numero 2.) qu'Achias, un des descendans d'Héli, accompagnoit Saül a Gabaon, il l'appelle Grand-Prêtre, & ne dit rien de son pere Achitob.

» faut que nous ayons commis quelque faute secrette, qui cause
» son silence. J'en jure par son saint Nom, quand ce seroit mon
» fils Jonathas qui seroit le coupable, sa mort expiera sa faute,
» & appaisera la colère de Dieu. Je l'en punirai comme un
» étranger qui ne m'appartiendroit en rien. « Ce qui ayant été approuvé par la multitude (*a*), le Roi la fit retirer dans un lieu particulier, & se plaça lui & son fils dans un autre : le sort fut jetté pour découvrir le coupable, & il tomba sur Jonathas. Son pere lui demanda ce qu'il avoit fait, quelle faute il avoit commise, & en quoi sa conscience lui reprochoit de s'être jamais écarté de la justice & de la piété. » Seigneur, lui dit Jonathas, hier,
» en poursuivant les ennemis, je mangeai un peu de miel. J'ignorois la défense que vous en aviez portée, & les imprécations
» que vous aviez faites contre ceux qui mangeroient avant le
» coucher du soleil. Je n'ai rien fait autre chose. « Le Roi jura qu'il mourroit, & que son serment l'emporteroit sur tous les sentimens de tendresse que pouvoit inspirer la nature. La menace de la mort n'épouvanta point Jonathas. Plein de courage & de fermeté, il dit : » Je ne vous prie point, Seigneur, de
» me faire grace. Après une si belle victoire, la mort à laquelle
» me condamne votre religion pour le serment, ne me peut être
» que très-agréable. C'est pour moi une consolation, de laisser
» mes concitoyens victorieux de leurs ennemis. « Le peuple, touché & attendri par des sentimens si généreux, jura qu'il ne souffriroit jamais que Jonathas, qui lui avoit procuré la victoire, perdît la vie. Il l'arracha aux imprécations du Roi, & il offrit des sacrifices à Dieu pour obtenir le pardon de sa faute.

Le peuple empêche Saül de faire mourir Jonathas.

V. Saül, après avoir défait environ soixante mille des ennemis, s'en alla dans sa ville natale, où il régna heureusement. Ce Prince fit la guerre aux Nations, & vainquit les Ammonites, les Moabites, les Philistins, les Iduméens, les Amalécites & le Roi de Sabas. Il eut cinq enfans (*b*), trois garçons, Jonathas, Jessui, & Melchisua, & deux filles, Mérob & Michol. Abner son cousin germain commandoit ses troupes. Son pere, Ner, & Cis qui l'étoit de Saül, étoit freres, & fils

(*a*) 1. Rois, *chap.* 14. ℣. 39.

(*b*) L'expression de Joseph donneroit lieu de croire qu'il ne donnoit que cinq enfans à Saül, s'il ne disoit dans la suite, après l'Ecriture, qu'Abner éleva sur le trône Isboseth, celui de ces Princes qui restoit. C'est sans doute lui, que l'Auteur du premier Livre des Machabées appelle Esbaal, *chap.* 8. ℣. 33.

d'Abiel. Saül avoit un grand nombre de chariots, & une nombreuſe cavalerie qu'il congédioit en temps de paix. Il procura à ſes ſujets une heureuſe abondance, & les rendit ſupérieurs aux autres Nations. Il choiſit ceux des jeunes gens qui étoient les mieux faits & d'une plus haute taille, & il leur confia la garde de ſa perſonne.

CHAPITRE VII.

An du monde 2930.

Samuel ordonne de la part de Dieu à Saül de détruire les Amalécites.

I. SAMUEL vint trouver Saül, & lui dit » que c'étoit de » la part de Dieu, & pour le faire reſſouvenir que c'étoit » lui qui l'avoit établi Roi ſur tout Iſraël; que la reconnoiſ- » ſance d'un ſi grand bienfait demandoit qu'il lui fût entiére- » ment ſoumis; que s'il commandoit à toute la Nation, Dieu » lui commandoit à lui-même & à tout l'univers; que ce Dieu » lui diſoit par ſa bouche: Les Amalécites firent beaucoup de » mal aux Iſraëlites dans le déſert, lorſqu'à leur ſortie d'Egypte » ils marchoient vers le pays qu'ils habitent à préſent. Je » vous ordonne de leur faire la guerre pour les en punir, » de les détruire entiérement, de les faire tous paſſer au fil » de l'épée, ſans épargner ni les femmes ni les enfans, & de ven- » ger vos ancêtres des maux qu'ils leur firent alors; de ne rien » réſerver de leur bétail pour votre ſervice & pour votre uſagé, » mais de m'en faire un entier ſacrifice, & de détruire le » nom des Amalécites, comme Moïſe l'a ordonné de ma part.

II. Saül promit de faire ce que Dieu lui ordonnoit; & perſuadé que l'obéiſſance qu'il lui devoit ne ſe bornoit pas ſeulement à faire guerre aux Amalécites, il voulut la lui marquer encore davantage, par la promtitude & la diligence avec leſquelles il ſe porta à cette entrepriſe. Il aſſembla, ſans tarder, des troupes, dont il fit la revuë à Galgala, & l'armée ſe trouva monter au nombre de quatre cents mille hommes (*a*), ſans compter la Tribu de Juda, qui en fournit elle ſeule trente mille (*b*). Il crut, lorſ-

(*a*) La ſçavante Société qui a compoſé l'Hiſtoire univerſelle du monde, (Tom. I. pag. 570.) dit que Joſeph ne fait monter le nombre de ceux qui compoſoient cette armée qu'à ſoixante-dix mille. Bien-loin de diminuer le nombre des troupes qu'avoit Saül, il l'augmente de la moitié. Car l'Ecriture ne lui en donne que deux cents mille; mais dans un ouvrage d'une ſi vaſte étenduë, & dans lequel entrent une infinité de faits, il n'eſt pas poſſible que la mémoire ne s'oublie quelquefois. V. I. *Liv. Rois*, *chap.* 15. ỷ. 4.

(*b*) L'Ecrit. dix mille, *ibid.*

qu'il entra dans le pays des Amalécites à la tête d'une si nombreuse armée, qu'il ne devoit pas se contenter de les attaquer à force ouverte, mais qu'il devoit les surprendre par ses marches & les envelopper, afin de pouvoir les exterminer plus facilement. *Dans cette vuë*, il forma divers détachemens, dont les uns devoient se mettre en embuscade, & les autres se saisir des bords du torrent. Il donna bataille aux Amalécites, & les ennemis la perdirent. Il les poursuivit dans leur fuite, & il en fit un grand carnage. La chose ayant réussi comme Dieu l'avoit prédit, il assiégea leurs villes & s'en rendit maître; il prit les unes avec des machines, les autres par des mines. Il en réduisit quelques-unes par la faim & par la soif, & il y en eut qu'il ne put prendre que par des contremurailles qu'il fit élever. S'étant enfin rendu maître de toutes, ou par force ou par d'autres moyens, il fit égorger toutes les femmes & tous les enfans, ne croyant en cela faire rien de cruel, ni qui répugnât aux loix de l'humanité prescrites par la nature, parce qu'outre que c'étoit contre des ennemis qu'il agissoit ainsi, Dieu le lui avoit ordonné, & on ne lui désobéit jamais sans s'attirer les derniers malheurs. Il prit prisonnier Agag, leur Roi: mais touché de sa (*a*) bonne mine & de sa grandeur, il s'imagina qu'il méritoit d'être conservé, & il n'exécuta point l'ordre de Dieu. Il se laissa toucher de compassion, & fit grace mal-à-propos, lorsqu'il ne pouvoit se prêter à des sentimens d'humanité sans s'exposer aux derniers malheurs. Car Dieu étoit tellement irrité contre les Amalécites, qu'il avoit ordonné qu'on n'épargnât pas même les enfans, pour lesquels on a naturellement plus de compassion. Saül conserva le Roi des Amalécites, qui avoit été cause de tous les maux (*b*) que les Israëlites avoient soufferts. La bonne mine de ce Prince lui fit oublier ce que Dieu avoit ordonné. Le peu-

Saül défait les Amalécites.

(*a*) Les Interprètes ne conviennent pas du sens qu'on doit donner au mot dont l'Ecriture se sert en parlant du Roi des Amalécites: ce que dit Joseph de sa bonne mine & de sa belle taille, semble autoriser à traduire [*maingâdânnoth*] par *Agag deliciarum*, le beau, l'agréable Agag.

(*b*) On ne voit pas comment Joseph a pû dire qu'Agag avoit été la cause des maux que les Israëlites avoient soufferts. L'Ecriture ne marque point que les Amalécites leur aient fait la guerre depuis le gouvernement de Gédéon. Ils étoient alors alliés des Madianites, & complices de tous les brigandages qu'ils exercerent contre le peuple de Dieu. Mais entre le temps que Gédéon procura la liberté à ses concitoyens, & celui où Saül fit Agag prisonnier, il y a plus de cent cinquante ans. Il n'y pas d'apparence que ce Prince régnât déja alors, & l'Ecriture ne marquant point que les Amalécites aient fait la guerre depuis ce

ple imita la faute du Roi, car il épargna le bétail & se l'appropria, quoique Dieu le lui eût défendu. Il détruisit à la vérité tout ce qui n'étoit pas de quelque valeur, mais pour l'argent & l'or il le conserva.

III. Saül ravagea tout le pays qui s'étend depuis la mer de Peluse en Egypte jusqu'à la mer rouge, fit le dégât par-tout, & il n'y eut que le pays des Sichimites (*a*), qui est situé au milieu de celui des Madianites, qu'il épargna. Il leur avoit fait dire avant la guerre de se séparer des Amalécites, de peur qu'ils ne se trouvassent enveloppés dans le même malheur. Le motif qu'il eut de les conserver, étoit qu'ils sont de la même Nation que Raguel, beau-pere de Moïse.

IV Saül s'en retournoit fort content, car il se flattoit de n'avoir rien négligé dans son expédition contre les Amalécites, de ce que Samuel lui avoit ordonné, & que l'exactitude avec laquelle il avoit exécuté ses ordres lui avoit procuré la victoire sur ses ennemis : mais Dieu fut irrité de ce qu'il avoit sauvé la vie au Roi, & que le peuple se fût approprié le bétail, quoiqu'il eût défendu l'un & l'autre. Il étoit indigné de ce qu'étant redevable de la victoire remportée sur les ennemis à sa divine protection, on s'étoit par un mépris outrageant, conduit à l'égard de ses commandemens, comme on n'auroit osé en user vis-à-vis de ceux d'un Roi de la terre. Il dit donc au Prophète Samuel, » qu'il étoit fâché d'avoir fait monter Saül sur » le trône d'Israël ; qu'il ne faisoit rien de ce qu'il lui comman- » doit, & qu'il ne se gouvernoit que suivant sa propre volonté. « Ces reproches affligerent infiniment le Prophète : il passa toute la nuit à prier Dieu d'appaiser sa colère, & de pardonner au Roi ; mais Dieu ne voulut pas l'exaucer, parce qu'il ne jugea pas qu'il

temps-là aux Israëlites, il n'avoit pas été la cause des maux qu'ils avoient soufferts. Joseph peut l'avoir dit, ne faisant pas assez d'attention à ce qu'il disoit. Ses Copistes peuvent aussi avoir altéré son texte. En effaçant la particule καὶ, qui est après βασιλεα, & en lisant ηγεμονων ou ηγεμονον au lieu d'ηγεμονα, il dit que Saül conserva le Roi des Amalécites, qui avoient les premiers fait du mal aux Israëlites. Ce furent en effet eux qui attaquerent les premiers le peuple de Dieu à la sortie d'Egypte. *Exod.* chap. 17. ℣. 8. *Deuteron.* chap. 25. ℣. 17. Joseph, *numero* 5. fait répondre par Samuel à Agag, qu'il a fait pleurer à plusieurs meres Israëlites la mort de leurs enfans. L'Ecriture ne dit point que ces meres fussent Israëlites, & cette addition me fait soupçonner qu'il a pû dire par inadvertance, qu'Agag avoit été la cause des maux que les Israëlites avoient soufferts.

(*a*) *Dixitque Saül Cinæo : Abite, recedite*, &c. ℣. 6. chap. 15. 1. *Rois.* Joseph dit que ce fut aux Sichimites. C'est une faute de ses Copistes : il ne pouvoit ignorer que Sichem n'étoit pas au milieu du pays de Madian.

fût juste d'accorder l'impunité de telles offenses à des prières étrangeres. Souvent trop d'indulgence de la part de l'offensé lui attire de nouveaux outrages; & laisser par une affectation de clémence & de compassion, des crimes impunis, c'est, sans qu'on y pense, les multiplier. Comme Dieu rejettoit les prières de Samuel, & ne vouloit pas se laisser fléchir, le Prophète partit un matin pour aller trouver Saül à Galgala. Le Roi ne l'apperçut pas plutôt, qu'il fut au-devant de lui, qu'il l'embrassa & lui dit: Je remercie Dieu de ce qu'il m'a donné la victoire; aussi ai-je fait tout ce qui m'a été ordonné de sa part. » D'où vient donc, » reprit Samuel, ce bruit de bestiaux & de bêtes de charges, » que j'entends dans le camp? « Le peuple, répondit Saül, les a conservés pour les offrir en sacrifices à Dieu, mais il a détruit entiérement la nation des Amalécites, selon son ordre: il n'en reste aucun, que le Roi, qu'on a conservé pour vous le présenter. Nous pouvons maintenant régler ensemble ce qu'il convient d'en faire. » Ce ne sont pas, répondit Samuel, les sacrifices qui sont agréables à Dieu, mais les gens de bien & de » piété qui obéissent à ses Commandemens, & qui sont convaincus qu'ils ne peuvent rien faire de bien qu'en les exécutant. On ne manque pas tant au respect qu'on doit à sa divine » Majesté en ne lui offrant pas des sacrifices, qu'en lui désobéissant. Quand ceux qui ne sont pas soumis à ses ordres, & qui » ne lui rendent pas le seul hommage qui lui est véritablement » agréable, lui offriroient les plus somptueux sacrifices; » quand ils lui présenteroient des trésors d'or & d'argent, il » les rejette, loin de les agréer, & il les regarde plutôt comme » un fastueux étalage des injustices qu'ils ont commises, que » comme un effet de leur piété. Il est au contraire plein de » bonté pour ceux qui se font un devoir essentiel d'avoir toujours présent à leur mémoire ce qu'il leur ordonne, & qui » sont dans la ferme résolution de mourir plutôt que de manquer à l'observer. Il n'exige point de nous des sacrifices; & » lorsque nous lui en offrons, de quelque peu de valeur qu'ils » soient, il préfere le culte que nous lui rendons dans notre » pauvreté, à celui que lui rendent les riches. Sçachez donc, » que Dieu est irrité contre vous. Vous avez négligé & méprisé ce qu'il vous avoit ordonné: comment croyez-vous qu'il » puisse recevoir en sacrifice une chose qu'il avoit ordonné » de détruire? Pensez-vous que de le lui offrir ce soit la même chose

Samuel annonce à Saül par l'ordre de Dieu, qu'il le rejette pour avoir désobéi à ce qui lui avoit été commandé de sa part. 1. *Rois, ch.* 15.

» choſe que de le détruire ? N'en doutez nullement, votre » couronne tombera de deſſus votre tête, & cette puiſſance, » dont l'élévation vous a fait oublier celui qui vous l'avoit » donnée, vous ſera ôtée. « Saül ne nia point le mal qu'il avoit fait, il avoua qu'il avoit péché, qu'il avoit tranſgreſſé les ordres qu'il lui avoit donnés ; mais il ajoûta, que la crainte ne lui avoit pas permis d'empêcher ſes troupes de réſerver une partie des dépouilles de l'ennemi. » Pardonnez-moi, ajoûta-t-il, & uſez » de bonté à mon égard. Je prendrai bien garde de faire rien » de ſemblable dans la ſuite. Demeurez, je vous prie, pour » offrir des ſacrifices à Dieu en action de graces. « Mais le Prophète, qui ſçavoit que Dieu l'avoit rejetté, voulut s'en retourner chez lui. Le Roi, pour le retenir, le prit par ſon manteau ; mais l'effort que fit Samuel pour ſe dégager, le déchira. » C'eſt » ainſi, lui dit le Prophète, que votre Royaume ſera mis en » piéces, & qu'un homme de bien & de piété s'en mettra en » poſſeſſion. Car Dieu eſt immuable dans ſes décrets. Chan- » ger de ſentiment & de réſolution, c'eſt un effet de la foible » nature de l'homme : il n'en eſt pas ainſi de la toute-puiſſance » de Dieu. « Saül avoua de rechef qu'il avoit péché ; mais » qu'il lui étoit impoſſible d'empêcher que ce qui étoit fait ne » le fût pas ; qu'il le prioit de lui faire au moins l'honneur » devant le peuple, d'aller avec lui adorer Dieu. « Samuel le lui accorda, & ils allerent enſemble lui rendre leurs devoirs. Saül fit amener devant le Prophète le Roi des Amalécites, qui ſe plaignit de ce qu'on lui faiſoit ſouffrir toutes les amertumes de la mort. » Si la mort eſt amère, lui répondit Samuel, comme » vous avez fait pleurer pluſieurs meres Iſraëlites, & leur avez » fait porter le deuil de leurs enfans, votre mort fera auſſi ré- » pandre des larmes à votre mere, « & il ordonna qu'on le fit mourir. Ce fut à Galgala que cela arriva. Le Prophète s'en retourna enſuite à Ramatha.

CHAPITRE VIII.

I. SAUL ſentit alors de combien de malheurs alloit être ſuivie l'offenſe, par laquelle il avoit mérité que Dieu devînt ſon ennemi. Il retourna dans ſon palais de Gabaa, dont le nom ſignifie Coline, & depuis ce jour il ne vit plus Samuel.

Le Prophète plaignit toujours son sort, & s'en affligeoit: mais Dieu lui ordonna de n'y plus penser; de prendre de l'huile sainte avec lui, & de s'en aller à Bethléem chez Isaï, fils d'Obed, pour sacrer Roi d'Israël celui de ses enfans qu'il lui marqueroit. Le Prophète parut appréhender que Saül venant à l'apprendre, ne cherchât à s'assurer de lui & à le faire mourir. Mais Dieu l'ayant assuré qu'il n'avoit rien à craindre, il se rendit à Bethléem. Tous les habitans furent le saluer; & comme ils lui demandoient quel étoit le motif de son voyage, il leur répondit qu'il venoit sacrifier. Après s'en être acquité, il invita à manger Isaï & ses enfans. L'aîné étoit grand & bien fait: sa bonne mine fit croire au Prophète que c'étoit lui qui devoit regner, mais il se trompa, connoissant mal l'intention de Dieu. Car lui ayant demandé s'il sacreroit ce jeune homme, en faveur de qui il étoit avantageusement prévenu, & qu'il croyoit digne du trône, Dieu lui répondit qu'il ne voyoit pas les choses comme les hommes les voient. » Vous regardez la bonne » mine de ce jeune homme, & elle vous fait juger qu'il mérite » d'être Roi: & moi je juge que le trône doit moins être le » partage des belles qualités du corps, que de celles de l'ame. » Je veux pour l'y élever, un homme vertueux, plein de piété, » de justice, de générosité & de soumission *à mes ordres*: qua» lités qui seules rendent un homme parfait, parce qu'en elles » consiste la beauté de l'ame. « Samuel ayant reçu cette réponse, pria Isaï de lui faire voir ses autres enfans. Isaï les fit donc entrer, & voici leurs noms *suivant l'ordre de leur naissance*. Aminadab, Samma, Natanaël, Raël & Asamos, qui étoit le sixiéme. Eliab étoit l'aîné de tous. Le Prophète les ayant considérés, & les trouvant tous aussi bien faits que leur aîné, il demanda à Dieu qui étoit celui qu'il destinoit à la royauté. Dieu lui ayant répondu que ce n'étoit aucun de ceux-là, il demanda à Isaï s'il n'avoit pas d'autres enfans. Isaï lui répondit qu'il en avoit encore un qui s'appelloit David, qu'il avoit soin de ses troupeaux, & qu'il étoit à les garder (*a*). Il le pria de le faire venir au plutôt, parce qu'on ne pouvoit se mettre à table qu'il ne fût présent. David *ne tarda pas* à arriver: il étoit beau, bien fait, avoit de la vivacité dans les yeux; ce que voyant le Prophète, c'est enfin celui-ci, dit-il

(*a*) Voyez Remarque III.

en lui-même, que Dieu choisit pour regner. Et se mettant à table, il plaça David auprès de lui, Isaï après, avec ses autres enfans. Il prit ensuite de l'huile, en sacra David & lui dit que Dieu le choisissoit pour regner. Il l'exhorta à être juste, & à obéir aux ordres de Dieu; l'assurant que par ce moyen il se procureroit un long régne, & mériteroit que sa maison devînt illustre & considérable. Il lui prédit qu'il détruiroit les Philistins, qu'il vaincroit tous ses ennemis, & jouiroit pendant sa vie d'une gloire dont l'éclat immortel passeroit de lui à ses successeurs.

An du monde 2934

Samuel sacre David.

II. Samuel se retira après avoir fait cette exhortation à David. L'Esprit de Dieu abandonna Saül pour se répandre sur le jeune Roi, & il commença à prophétiser. Saül tomba dans les plus fâcheux accidens. De malins esprits s'étant saisis de lui, il se sentoit étouffé & comme étranglé; & les Médecins ne trouverent d'autres remedes à ce mal, que de faire chercher une personne qui sçût chanter & toucher la harpe, pour le mettre auprès du Roi, & le faire chanter des Hymnes, & jouer de son instrument toutes les fois que le malin esprit tourmenteroit ce Prince. Sur cet avis, Saül ayant ordonné qu'on lui cherchât un tel homme, un de ses officiers lui dit qu'il avoit vû en la ville de Bethléem un des enfans d'Isaï, jeune à la vérité, mais beau, bien fait, brave, & qui à plusieurs autres bonnes qualités joignoit le talent de jouer de la harpe, & de chanter des Hymnes. Saül envoya dire à Isaï de retirer son fils de la garde de ses troupeaux, & de le lui envoyer, parce qu'on lui avoit parlé si avantageusement de lui, qu'il vouloit le voir. Isaï le lui envoya avec des présens. Le Roi fut ravi de le voir, le fit son Ecuyer (*a*), & lui marqua beaucoup de considération. Il adoucissoit son trouble par ses chants; & quand le malin esprit se saisissoit de lui, David seul pouvoit, par le charme de sa voix & par le son de sa harpe, lui procurer le calme & le rendre à lui-même. Le Roi fit dire à Isaï qu'il souhaitoit qu'il le laissât auprès de lui, qu'il se faisoit un plaisir de le voir & de l'avoir devant lui. Son pere n'eut garde de refuser le Roi, & il consentit qu'il retînt son fils.

Saül possédé du malin esprit. David calme ses accès, en jouant de la harpe. 1. *Rois*, *ch.* 16. ℣. 15.

(*a*) Joseph dit, après l'Ecriture, son porteur d'armes, si l'on pouvoit se servir de ce terme. M. d'Andilly a traduit: *Il lui donna une place de Gendarme*: Mais si David avoit servi dans les gens-d'armes de Saül, il n'eût pas dit, en parlant des armes de ce Prince, *usum non habeo*: on n'est point dans un corps militaire sans apprendre à porter les armes.

CHAPITRE IX.

An du monde 1942.

Nouvel armement des Philiſtins contre les Iſraëlites. Inſulte de Goliath. *ch.* 17.

I. PEU de temps après, les Philiſtins s'aſſemblerent, mirent une grande armée ſur pied, & furent camper entre Socho & Azéca. Saül de ſon côté leva des troupes, & s'étant ſaiſi d'une montagne, il les obligea de décamper, pour en aller occuper une qui étoit à l'oppoſite de celle dont le Roi s'étoit ſaiſi : de manière que les deux camps n'étoient ſéparés que par un vallon. Un Philiſtin nommé Goliath, de la ville de Geth, s'avança hors du camp. C'étoit un homme d'une taille extraordinaire ; il avoit quatre coudées (*a*) & une palme de haut. Ses armes répondoient à ſa taille. La cuiraſſe dont il étoit couvert, peſoit cinq mille ſicles. Son caſque & ſes cuiſſars, qui étoient d'airain, étoient tels qu'il les falloit pour couvrir un ſi grand corps. Sa hache d'armes étoit trop peſante pour qu'il la pût porter à la main ; il la portoit ſur ſes épaules. Sa lance peſoit ſix cents ſicles. Pluſieurs hommes armés le ſuivoient. *Ce terrible géant* s'étant avancé entre les deux camps, crioit d'une voix effrayante à Saül & aux Iſraëlites : » Je vous épargne les inquiétudes du ſuccès d'une bataille, & les dangers qui l'accompagnent. Quelle néceſſité, de ruiner nos troupes par une action ? donnez une perſonne des vôtres pour ſe battre avec moi ; & la victoire, de quel côté qu'elle ſe déclare, terminera la guerre ; la Nation de celui qui ſera vaincu, ſera l'eſclave de l'autre. N'eſt il pas & plus prudent & plus avantageux de n'expoſer qu'un ſeul homme que toute l'armée, pour ſe procurer ce qu'on ſouhaite ? « Après avoir ainſi parlé, il ſe retira vers les ſiens. Le jour ſuivant il revint dire la même

(*a*) L'Ecriture donne ſix coudées & une palme de hauteur à Goliath, ce qoi feroit plus de dix pieds de hauteur. Quelques Sçavans ont prétendu, que ſi Joſeph ne lui en donne que quatre & une palme, c'eſt de peur que la choſe ne parût incroyable aux Payens. La crainte eût été très-déplacée, après avoir dit que le lit d'Og, Roi de Bazan, avoit oeuf coudées de longueur. La manière dont il parle de la taille de Goliath & de la figure de cet homme extraordinaire, ne le feroit pas moins, s'il ne lui avoit donné que quatre coudées & une palme de hauteur ; car on voit encore des hommes hauts de ſept pieds trois pouces. Cela me donne lieu de croire que les Copiſtes ont écrit un δ' quatre pour ς' ſix. La conjecture ſeroit prouvée, s'il étoit certain que l'ancien Interprète, en traduiſant *ſex cubitorum*, n'a point corrigé ſon manuſcrit pour rendre Joſeph conforme à l'Ecriture.

chose, & continua pendant quarante jours ce défi aux Israëlites. Cette insulte jettoit Saül & toute l'armée dans une grande consternation : on se mettoit tous les jours en bataille de part & d'autre, mais on n'en venoit pas pour cela aux mains.

David choqué des insultes de Goliath, offre de le combattre.

II. Isaï, pere de David, avoit envoyé au commencement de la guerre trois de ses enfans servir dans l'armée de Saül, & en partager les dangers. Ce Prince, content de ce secours, lui avoit renvoyé David, qui avoit repris la conduite de son troupeau. Son pere l'envoya quelque temps après au camp, porter des provisions à ses freres, & s'informer dans quel état étoient les choses (*a*). Goliath s'étoit avancé *à son ordinaire* entre les deux armées, & il continuoit à reprocher aux Israëlites qu'il n'y avoit parmi eux aucun brave qui osât se battre avec lui. Pendant que David s'entretenoit avec ses freres de ce que son pere l'avoit chargé de leur dire, il entendit les discours méprisans du Philistin, & les reproches de lâcheté qu'il faisoit aux troupes de Saül : il en fut indigné, & il dit à ses freres (*b*) qu'il étoit prêt de le combattre ; mais son frere aîné, Eliab, le reprit de sa témérité : & lui ayant fait sentir qu'une telle audace étoit indécente & ne convenoit point à son âge, il lui ordonna de retourner à la maison garder son troupeau. Par respect pour son aîné, David se retira : mais ayant dit à quelques soldats qu'il souhaitoit être chargé de répondre au défi de ce Philistin, ils furent rapporter à Saül sa généreuse résolution. Le Roi le fit venir, pour sçavoir de lui ce qu'il prétendoit faire. » Seigneur, dit » David, qu'on ne perde point courage, & qu'on ne se laisse » point abbatre : j'humilierai l'orgueil de cet insolent Philistin ; » & malgré sa taille gigantesque, qui lui donne tant d'avantage » sur moi, je le vaincrai. Il sera la fable & le mépris de l'univers. Ce sera une gloire immortelle pour vos troupes, qu'il » meure, non de la main d'un Officier brave & expérimenté, » mais de celle d'un jeune homme qui paroît un enfant, & qui » en effet n'a pas de beaucoup passé l'âge de l'enfance.

III. Saül admira la fermeté & le courage de ce jeune homme,

(*a*) L'explication que donne M. le Clerc à [*ghârûbbâthân*], est un peu tirée de loin. L. Cappel a remarqué que l'Auteur de la Vulgate a lû [*ghârûkkkhâthâm*]. Cette leçon fait un fort bon sens : leur arrangement, leur situatinn : ce qu'ils font ; τι πράττουσι, dit Joseph.

(*b*) Ce ne fut point, selon l'Ecriture, à ses freres, que David s'expliqua premiérement de la résolution où il étoit de combattre Goliath : ce fut aux personnes qu'il trouva, lorsqu'il alloit voir où la bataille se devoit donner. 1. *Rois*, *chap.* 17. *v.* 22.

mais sa grande jeunesse lui faisoit craindre qu'il n'eût pas la force de résister à un homme qui avoit un si grand usage des armes. » C'est, Seigneur, répondit David, la confiance que j'ai » dans le secours de Dieu, dont j'ai déja éprouvé la protec- » tion, qui me fait espérer cet heureux succès. Un jour qu'un » lion s'étoit jetté sur mon troupeau, & en avoit enlevé un » agneau, je le poursuivis, je l'attrappai & lui arrachai sa proie » de la gueule. Il s'éleva contre moi, mais je le pris par la » queue (*a*) & l'écrasai contre terre. J'ai traité de même un » ours, qui m'avoit attaqué. Je regarde comme un de ces ani- » maux féroces, ce superbe Philistin, qui ne cesse d'insulter nos » troupes, & de blasphémer contre le Dieu qui me le fera » vaincre.

IV. Allez, lui dit le Roi, je vous permets de combattre, & je prie le ciel de soûtenir votre ardeur & votre courage. Il lui fit ensuite prendre sa cuirasse, ceindre son épée & mettre son casque, & il l'envoya ensuite au combat. Mais David, qui n'a- voit jamais porté d'armes, s'en trouvant embarrassé ; Seigneur, dit-il, ces armes vous conviennent, vous êtes accoutumé à les porter, mais permettez à votre serviteur de se battre comme il voudra. Il les ôta donc, prit sa houlette, & ayant ramassé cinq pierres dans un ruisseau, il les mit dans sa panetière & s'avança vers Goliath, sa fronde dans la main droite. Goliath qui le vit venir à lui dans cet équipage, fit éclater son mépris ; & le rail- lant de ce qu'il se présentoit au combat avec des armes plus pro- pres à repousser & à se défendre d'un chien, que convenables & d'usage pour un guerrier qui va combattre son ennemi : Croyez-vous, lui dit-il, que je sois un chien ? Non, répondit Da- vid, car je vous estime moins que cet animal. Goliath entra alors en fureur, le maudit, & jura par le nom de ses Dieux de don- ner son corps aux bêtes & aux oiseaux carnaciers pour leur ser- vir de pâture. » Vous venez, lui répondit David, contre moi, » armé d'une épée, d'une lance & d'une cuirasse : mes armes » sont la ferme confiance que j'ai en Dieu ; il vous livrera & » toutes vos troupes, entre nos mains. Avec son secours je vous » combattrai ; je vous couperai la tête, & donnerai aujour-

(*a*) C'étoit, selon l'Ecriture, par la barbe que David saisissoit les lions qui se jettoient sur lui. On ne voit pas en effet, comment on pourroit prendre par la queue un lion qui s'élanceroit sur nous. κνεξ signifie dans Homere (*Iliad. X.*) par les cheveux, par la barbe.

» d'hui le reste de votre corps aux chiens. Tout le monde con- » noîtra que Dieu protége la nation des Hébreux, & que ses » armes sont le soin qu'il prend d'elle : ce soin précieux fait » toute sa force, toutes autres armes & toute autre puissance » sont inutiles.« La pesanteur des armes de Goliath ne lui permettant pas de marcher fort vîte, il ne put s'avancer que lentement contre David ; mais plein de mépris pour lui, il ne doutoit point qu'il ne terrassât sans peine un ennemi sans armes, & d'ailleurs si jeune.

V. David s'avança de son côté, assisté d'un second, que le Philistin ne pouvoit voir, c'étoit Dieu lui-même. Il prit dans sa panetière une des cinq pierres qu'il y avoit mises, & l'ayant jettée dans sa fronde, il en donna dans le milieu du front de Goliath. La pierre s'enfonça jusqu'au cerveau, & le Philistin étourdi du coup, tomba sur le visage. David le voyant tomber, courut sur lui ; mais comme il n'avoit point d'épée, il lui ôta la sienne & lui en coupa la tête. La défaite de Goliath fut celle de toute l'armée des Philistins. Car, lorsqu'ils virent le plus brave des leurs ainsi étendu par terre, la peur les saisit, & n'ayant pas le courage d'attendre l'ennemi, ils tâcherent de se soustraire à la mort en se livrant à une fuite honteuse. Saül & toute l'armée fondirent sur eux avec de grands cris de joie, tuérent tout ce qu'ils purent, & les poursuivirent jusqu'aux portes d'Ascalon (*a*). Les Philistins perdirent dans cette défaite environ trente mille hommes, & ils eurent bien le double de blessés. Saül attaqua leur camp, ruina leurs retranchemens, & mit le feu partout. David emporta la tête de Goliath dans sa tente, & consacra son épée à Dieu.

David coupe la tête a Goliath.

CHAPITRE X.

I. DES Dames furent au-devant de l'armée victorieuse, avec des tambours & des timbales, & elles donnoient de grandes marques de joie (*b*). Elles chantoient : Saül a tué

Les louanges indiscretes que des Dames Israëlites, qui

(*a*) *Usque ad Accaron*. 1. Rois, ch. 17. ℣. 52. *Cecideruntque vulnerati de Philistiim*.

(*b*) Ceux qui étoient reçus Senateurs à Lacédémone, étoient couronnés de fleurs, & alloient dans les temples remercier les Dieux. Plusieurs jeunes gens & jeunes filles les suivoient chantant leurs louanges & les bénissant, d'avoir vécu si bien & si vertueusement. *Plutarq.* Vie de Lycurgue.

étoient allées au-devant de l'armée victorieuse, donnerent à David, furent cause que Saül en prit ombrage, & ne cessa depuis ce temps-là de chercher à le faire mourir. 1. Rois, ch. 18.

mille ennemis, & les filles, *qui faisoient un autre cœur*, répondoient : David en a tué plus de dix mille. *Ces louanges indiscrettes* furent la source de la jalousie & de la haine que conçut Saül contre David : car lorsqu'il les entendit ne lui donner qu'une petite part dans la défaite des Philistins, tandis qu'elles en attribuoient presque toute la gloire à David, il se persuada qu'après un éloge si magnifique, il ne lui manquoit plus que la couronne ; & il commença à soupçonner & à craindre *qu'il ne l'ambitionnât*. Il en avoit fait son Écuyer, mais la crainte lui faisant croire qu'il étoit trop proche de sa personne, il lui donna pour l'éloigner, un commandement de mille hommes. Saül croyoit pourvoir à sa sûreté, en lui confiant un poste à la vérité plus honorable, mais qui l'exposoit davantage : car il projettoit de l'employer dans toutes les expéditions dangereuses, espérant qu'il périroit dans quelqu'une.

Saül, sous pretexte de donner une de ses filles en mariage à David, cherche à le perdre.

II. Mais Dieu continua de protéger David. Il réussissoit dans tout ce qu'il entreprenoit, & sa bonne conduite attiroit sur lui les yeux de tout Israël. Le peuple l'estimoit à cause de sa bravoure ; & une des filles du Roi, qui n'étoit pas encore établie, en devint amoureuse. La violence de son amour ne lui permit pas de le tenir secret ; on l'en accusa auprès de son pere. Saül l'apprit avec plaisir, croyant trouver par-là l'occasion favorable de tendre quelque piége à David. Ainsi, persuadé qu'en lui laissant espérer qu'il obtiendroit la Princesse, il se livreroit lui-même à une perte certaine, il répondit à ceux qui lui donnoient cet avis, qu'il accorderoit volontiers sa fille à David, & qu'il la lui promettoit, à condition qu'il lui apporteroit six cents têtes des ennemis. Il espéroit que la vuë d'une si grande récompense, la passion & le desir de s'acquerir de la gloire par une entreprise aussi difficile, le feroient courir témérairement sur les Philistins, qu'il périroit par leurs mains ; & c'est ce qu'il souhaitoit. Je m'en déferai, disoit-il : il sera tué sans que je trempe mes mains dans son sang. Il ordonna donc à ses Officiers de le sonder, & de pénétrer ses sentimens sur ce mariage. Ces Officiers en conférerent avec David, & l'assurerent que tout le monde l'aimoit, & que le Roi avoit pour lui tant de considération, qu'il vouloit lui donner une des Princesses ses filles en mariage. Croyez-vous donc, leur répondit David, que l'honneur de devenir gendre du Roi soit si peu de chose ? J'en juge bien autrement moi, sur-tout pour un Particulier tel que je suis, sans considération

considération & sans distinction. Les Officiers de Saül lui rapporterent ce que David leur avoit répondu, & il leur ordonna de lui dire, » qu'il ne cherchoit ni bien ni dot; son intention n'étant » point de vendre la Princesse sa fille, mais de lui procurer un » heureux établissement; qu'il ne demandoit dans un gendre, » que de la bravoure & les autres bonnes qualités qu'il remar- » quoit dans ce jeune homme; que pour lui accorder la Prin- » cesse, il n'exigeoit ni or ni argent, ni qu'il lui apportât rien » de la maison paternelle; qu'il souhaitoit seulement qu'il le » vengeât des Philistins; qu'il lui en apportât six cents têtes, » que c'étoit tout ce qu'il désiroit; qu'il ne pouvoit faire de » présent plus agréable à son Roi, & plus glorieux pour lui; » que la Princesse estimoit infiniment davantage d'avoir pour » époux une personne que la défaite des ennemis couvri- » roit de gloire, que tous les trésors & tous les présens du » monde.

An du monde 2943. 1. Rois, ch. 18.

III. On fit rapport des sentimens de Saül à David, qui en eut beaucoup de joie, dans la pensée qu'il agréoit sincérement son alliance. Sans perdre de temps à délibérer & à examiner si l'entreprise étoit possible, il marcha accompagné de quelques amis, contre les Philistins, pour remplir la condition à laquelle on lui promettoit la Princesse. Dieu le seconda dans son entreprise, & la lui rendit aisée. Il tua plusieurs des ennemis, coupa la tête à six cents; & en les présentant au Roi, il lui demanda l'honneur de son alliance (*a*). Ce Prince n'ayant aucun prétexte de se dédire, lui accorda la Princesse Michol. Car il sentoit bien, qu'il seroit également honteux pour lui de passer pour un Prince sans parole, ou qu'on soupçonnât que la promesse de donner la Princesse sa fille en mariage à David, n'avoit été qu'un piége qu'il lui avoit tendu, pour l'engager dans une entreprise où il ne pouvoit que périr.

(*a*) Saül avoit promis d'abord de donner sa fille Mérob à David, mais il la donna à Hadriel. Il lui fit dire dans la suite qu'il lui donneroit son autre fille Michol, à condition qu'il lui apporteroit cents prépuces de Philistins. David lui en ayant apporté deux cents, Saül ne put plus se dédire, & il lui accorda la Princesse Michol. 1. *Rois*, *chap*. 18. ℣. 17. &c.

CHAPITRE XI.

I. SAUL ne fut pas long-temps ſans ſe repentir de ce qu'il avoit fait. Car voyant que David étoit aimé de Dieu & des hommes, il lui devint plus redoutable que jamais. Le motif de ſes appréhenſions étoit trop grand, pour qu'il pût s'en cacher. Il craignoit de perdre la couronne & la vie, deux choſes dont on regarde la perte comme le plus grand des malheurs. Pour conſerver l'une & l'autre, il réſolut de faire mourir David, & il en chargea Jonathas & ceux de ſes Officiers dans leſquels il avoit plus de confiance. Le Prince ſon fils fut extrêmement ſurpris que le Roi eût changé de ſentimens pour David, au point d'être paſſé de la plus grande amitié, non-ſeulement à quelque indifférence, mais juſqu'à vouloir le faire mourir. Comme il l'aimoit beaucoup, & qu'il reſpectoit ſa vertu, il lui découvrit les mauvais deſſeins du Roi ſon père, lui conſeilla d'être ſur ſes gardes & de s'abſenter le jour ſuivant; il l'aſſura » qu'il tâcheroit » par ſes careſſes de ſe ménager un heureux moment pour parler » au Roi en ſa faveur, d'apprendre les motifs de ſa haine & de les » détruire; qu'il lui repréſenteroit, qu'il ne devoit pas s'y livrer » juſqu'à ôter la vie à une perſonne qui avoit rendu de ſi grands » ſervices à l'Etat, & de ſi importants à lui-même; que quand » il auroit fait quelque faute, cette conſidération devroit lui » en faire obtenir le pardon, & qu'enfin il lui rapporteroit » dans quels ſentimens ſeroit ſon pere à ſon égard. « David ſuivit un avis auſſi judicieux, & s'éloigna de la préſence de Saül.

II. Jonathas ſe trouva le jour ſuivant avec ſon père; comme il le vit de bonne humeur, il crut qu'il devoit en profiter pour parler en faveur de ſon ami. » Quel crime, Seigneur, léger ou » grand, lui dit-il, voulez-vous punir dans David, en le condam- » nant à perdre la vie? Lui qui a tant contribué à la conſervation » de la vôtre, *qui vous a ſi puiſſamment aidé* à châtier vos ennemis; » qui a vengé la Nation de la honte & de la confuſion dont » elle avoit été couverte pendant quarante jours; qui ſeul a » oſé accepter le défi de Goliath; qui vous a préſenté le nom- » bre de têtes des Philiſtins que vous aviez exigé, & à qui enfin

» vous avez accordé pour récompense la Princesse ma sœur. Son » mérite nous rendroit sa mort très-sensible ; l'alliance qu'il vient » de contracter, augmenteroit encore nos regrets. Le priver de » la vie, c'est punir une très-innocente Princesse, & la réduire » à l'état d'un triste veuvage, presque avant qu'elle ait goûté » le douceurs du mariage : faites y, je vous prie, réflexion. » Prenez de plus doux sentimens pour une personne qui nous » a tous infiniment obligés, en vous procurant la santé. Le dé- » mon & le malin esprit s'étoient emparés de vous, il les a chas- » sés, & vous a rendu la tranquillité par leur fuite. Un autre » service important qu'il vous a rendu, c'est de vous avoir ven- » gé d'une manière éclatante de vos ennemis. Il ne seroit pas » glorieux au Roi, d'oublier des services si signalés. « Saül, adouci par cette remontrance, jura à Jonathas qu'il ne feroit point de mal à David. La crainte & la colère ne sçauroient tenir contre un discours que la raison & la justice soûtiennent. Jonathas rappella David, pour lui apprendre les dispositions de paix & de bonté où étoit le Roi son père à son égard. Il le lui présenta, & David continua de servir comme auparavant.

Saül paroît se réconcilier avec David, par la prière que lui en fit Jonathas. 1. *Rois*, *ch.* 19.

III. Les Philistins ayant repris les armes contre les Israëlites, Saül l'envoya contre eux. Il leur donna bataille, la gagna & en tua plusieurs. Il retourna ensuite auprès du Roi, dont il ne fut pas reçu comme il avoit lieu de l'espérer après un tel avantage. Ce Prince s'affligeoit de ses victoires, comme si ses prospérités eussent ébranlé son trône. Un jour que le malin esprit, qui s'étoit saisi de lui, étoit venu le tourmenter de nouveau, il fit entrer David dans l'appartement où il étoit, & il lui ordonna de le chasser par le chant de ses Hymnes & par le son de sa harpe. Saül avoit alors une lance à la main : il en voulut percer David, qui exécutoit ses ordres; mais ayant prévu le coup, il l'évita & s'enfuit chez lui, où il demeura tout le jour (*a*). De peur qu'il ne s'échappât secrettement, Saül envoya entourer sa

(*a*) Ce fut la nuit, selon l'Ecriture, que David se sauva des mains de Saül : ce fut, selon Joseph, le jour, puisqu'il raconte que David étoit resté chez lui tout le jour, après avoir évité le coup de lance dont Saül voulut le percer. Mais cette contrariété n'est pas le seul reproche qu'on puisse lui faire ici. David reste tout le jour chez lui, Saül l'y laisse tranquile, & il ne s'avise de faire entourer sa maison pour le faire punir, que lorsqu'il est nuit. Un fait qu'un Historien raconte de son crû, doit être au moins vrai-semblable ; celui-ci l'est peu, & comme il n'est point dans l'Ecriture, il est, ce me semble, tout de l'invention de l'Historien Juif.

maison, afin de le faire traduire dès qu'il seroit jour, devant le Magistrat, & l'y faire condamner à mort. La Princesse son épouse, qui pénétra les desseins du Roi son père, fut trouver son mari, pour lui dire qu'elle craignoit infiniment pour lui, & que sa vie à elle-même étoit en danger. Car si elle étoit jamais séparée de lui, ce seroit un malheur auquel elle ne pourroit survivre. Que le soleil, en se levant, ajoûta-t-elle, ne vous voye donc pas demain ici, ce seroit pour la dernière fois. Fuyez, pendant que la nuit vous en donne la facilité; je prie le Seigneur qu'il en prolonge la durée. Sçachez que vous êtes perdu, si le Roi mon père vous trouve ici. Elle le descendit ensuite par une fenêtre, & David se sauva. Elle fit faire son lit comme s'il y eût été couché pour raison de quelque maladie, & mettre entre les couvertures un foie de chévre. Aussi-tôt que le jour parut, Saül ayant envoyé des gens pour prendre David, la Princesse son épouse dit à ceux qu'il en avoit chargés, qu'il avoit été incommodé toute la nuit, & elle leur montra le lit, couvert. Le mouvement (a) du foie de chévre, qui soulevoit la couverture, leur fit croire que c'étoit David qui respiroit. Ces Officiers rapporporterent au Roi qu'il avoit été malade toute la nuit; mais ce Prince leur ordonna de le lui amener dans quelque état qu'il fût, afin qu'il le fit mourir. Ils retournerent donc, mais ayant découvert le lit, ils connurent l'artifice dont avoit usé la Princesse. Ils en firent leur rapport au Roi, qui lui fit de vifs reproches de l'avoir trompé & d'avoir sauvé son plus grand ennemi. Mais elle s'excusa avec assez de vrai-semblance. Elle assura le Roi son père, » que son mari l'avoit menacée de la tuer, » & que la crainte qu'il n'exécutât ses menaces, l'avoit forcée » de favoriser sa fuite: qu'elle espéroit qu'il lui pardonneroit » une démarche à laquelle l'inclination n'avoit eu nulle part, » mais que la violence seule lui avoit fait hazarder; persuadée » qu'elle étoit d'ailleurs, qu'il ne cherchoit pas tellement à per» dre un ennemi, qu'il voulût se satisfaire au prix de sa fille. « Saül se laissa toucher à ces raisons, & il lui pardonna. David, qui avoit évité ce grand danger, fut trouver Samuel à Ramatha. Il lui raconta les piéges que le Roi lui avoit tendus; que peu

(a) Joseph dit une chose si peu sensée, que, loin de tâcher de l'excuser, je ne puis pas concevoir comment il a pû avancer un fait si peu vrai-semblable. Cependant Théodoret semble le croire. 1. *Vol. pag.* 252.

s'en falloit qu'il ne l'eût percé d'un coup de lance; qu'il ne s'étoit cependant jamais écarté de son devoir; que, dans la guerre, il s'étoit conduit en homme de courage, & qu'il avoit, par le secours de Dieu, réussi en tout; *qu'il ne sçavoit que cela* qui eût pû lui attirer la haine du Roi.

IV. Lorsque le Prophète apprit l'injuste procédé de Saül, il quitta la ville de Ramatha, pour mener David dans un lieu qui s'appelloit Galbaath (*a*). Saül l'apprit, & il y envoya des soldats à qui il ordonna de le lui amener. Ils allerent trouver Samuel, mais étant entrés dans l'assemblée, l'Esprit du Seigneur se saisit d'eux, & ils prophétiserent. Saül l'ayant appris en envoya d'autres, mais ceux-ci s'étant mis à prophétiser comme les premiers, il en envoya encore d'autres. Il arriva à ces derniers ce qui étoit arrivé à ceux qui les avoient précédés. Saül alors, transporté de colère, voulut y aller lui-même. Lorsqu'il fut près d'arriver, Samuel le fit prophétiser avant que de le voir, de manière que quand il entra, il étoit tout hors de lui-même, par la violente agitation que lui causoit l'Esprit du Seigneur. Il ôta son habit, & il tomba par terre, où il resta tout le jour & toute la nuit en présence de Samuel & de David.

V. David fut ensuite trouver Jonathas, pour se plaindre des piéges que lui tendoit le Roi, qui cherchoit tous les moyens de le faire périr, quoiqu'il n'eût jamais manqué à rien de ce qu'il lui devoit. Jonathas le pria de ne se point laisser aller à ces soupçons, & de ne point ajoûter foi à ceux qui lui faisoient de tels rapports; d'autant plus faux, qu'assurément si son père eût été dans ces sentimens à son égard, il s'en seroit ouvert à lui comme de toute autre affaire, le Roi étant dans l'habitude constante de ne rien faire sans lui en parler. Mais David assura Jonathas de la vérité de ce qu'il lui disoit, il le pria d'en être persuadé & le conjura de travailler à le conserver, plutôt que de se fortifier dans un doute, dont la nouvelle ou la vuë de sa mort lui feroit *trop tard* reconnoître l'abus. Il ajoûta, que si le Roi son père ne s'en étoit pas ouvert à lui, c'est qu'il connoissoit la tendre amitié dont il l'honoroit.

VI. Jonathas, convaincu alors des mauvais desseins du Roi, fut très-sensiblement affligé. Il demanda à David ce qu'il croyoit qu'il eût à faire *dans de pareilles circonstances*. » Je sçais, répon-

(*a*) Naïoth, 1. *Rois*, *chap.* 19. ỳ. 18.

» dit David, que vous souhaitez m'obliger & me rendre ser-
» vice. C'est demain le premier jour du mois. Il est d'usage que
» ce jour-là j'ai l'honneur de manger avec le Roi. Si vous le
» trouvez bon, je sortirai de la ville pour aller me cacher dans
» un champ. Lorsque le Roi s'informera où je suis, je vous prie
» de lui dire que je suis allé à la ville de Bethléem, d'où je suis,
» pour me trouver à une fête qu'on y célébre, & que vous me
» l'avez permis; si le Roi répond comme on a coûtume de
» s'exprimer lorsque quelques-uns de nos amis font voyage,
» *que ce soit pour son plaisir & pour sa satisfaction*, ce sera une
» preuve qu'il ne cache aucun mauvais dessein; mais s'il répond
» d'une autre manière, c'en sera une qu'il a résolu de me
» perdre (*a*). Je vous prie de me le faire sçavoir. Accordez cette
» grace à la compassion dont je ne suis pas indigne, à l'amitié
» que je vous ai vouée, & à celle dont vous avez bien voulu,
» en retour, me donner des assurances. Que si vous découvrez
» en ma conduite rien de criminel, prévenez le Roi & ôtez-
» moi la vie.

VII. Ces derniéres paroles toucherent sensiblement le cœur de Jonathas. Il promit de faire ce que souhaitoit David, & que s'il remarquoit dans le Roi quelque mauvaise disposition contre lui, il ne manqueroit pas de l'en avertir. Pour lui donner des assurances plus particuliéres de toute l'étenduë du zéle avec lequel il vouloit travailler à sa conservation, il le fit sortir dehors. L'air étoit fort pur, & il lui dit: » Je prends à témoin des assurances
» que je vous donne, ce Dieu dont vous voyez la puissance &
» la grandeur s'étendre par-tout, qui connoît ce que je pense
» avant que je l'exprime par mes paroles: je ne négligerai rien
» pour pénétrer les sentimens du Roi mon père, & je ne ces-
» serai de le sonder, qu'après m'être assuré qu'il ne se passe rien
» dans son ame qui puisse vous être funeste; je ne vous dissimu-
» lerai rien de ce que j'aurai découvert, & dans quelque dis-
» position que soit le Roi, de haine ou de bonté, je vous le ferai
» sçavoir. Dieu connoît dans quels sentimens je souhaite qu'il
» soit. Il est aujourd'hui avec vous, ce grand Dieu, il ne vous
» abondonnera point, & il vous rendra supérieur à vos enne-
» mis, quand le Roi ou moi le deviendrions. Souvenez-vous
» seulement, si je viens à mourir, de prendre soin de mes en-

(*a*) 1. Rois, *chap.* 20. ỳ. 5.

» fans. Rendez leur ce que je fais aujourd'hui pour vous. « Jonathas confirma ces assurances par serment, & il renvoya David en lui disant » de se tenir dans l'endroit du champ où il avoit » coûtume de s'exercer; que quand il auroit connu dans quelles » dispositions étoit le Roi, il l'y viendroit trouver avec un do» mestique. Si, ajoûta-t-il, après avoir tiré trois fleches contre » un blanc, je lui dis de me les rapporter, vous connoîtrez par » là que le Roi n'est point dans de mauvaises dispositions; mais » si vous m'entendez donner d'autres ordres à mon page, vous » en conclurez qu'il est mal disposé à votre égard. Je pourvoi» rai par là à votre sûreté, & j'empêcherai qu'il ne vous arrive » aucun mal. Cherchez de votre part l'occasion de m'en témoi» gner votre reconnoissance, en vous rendant, dans votre bonne » fortune, utile à mes enfans. « Sur ces assurances, David se rendit dans le lieu que lui avoit marqué Jonathas.

VIII. Le jour suivant, qui étoit le premier du mois, le Roi s'étant purifié, selon sa coutume, se mit à table. Il avoit à sa droite son fils Jonathas, & à sa gauche Abner, le Général de ses troupes. Ayant remarqué que la place de David n'étoit pas remplie, il ne dit rien, dans la pensée qu'il ne s'étoit pas purifié des impuretés qu'un époux contracte dans l'usage du mariage; mais comme il ne se présenta point non plus le jour suivant, il demanda à Jonathas pourquoi David n'avoit paru aucun de ces deux jours. Jonathas répondit, comme il étoit convenu, qu'il étoit allé dans son pays, pour une fête qu'on y célébroit, & qu'il lui en avoit accordé la permission; qu'il l'avoit même invité d'y aller participer. J'irai donc, ajoûta Jonathas à son Père, j'irai si vous me le permettez, car vous sçavez combien je l'aime. Jonathas connut alors, sans en pouvoir douter, ce que pensoit le Roi, & combien il étoit indisposé contre David. Car, transporté de colère, & accablant le Prince d'injures, » le reniant pour son fils, & l'appellant son ennemi, puis» qu'il se déclaroit l'ami & le protecteur de David, il lui reprocha » le peu de respect qu'il avoit pour lui & pour sa mere, en affec» tant de tels sentimens, & refusant de se persuader que, tant » que David seroit en vie, la couronne ne seroit jamais assurée » dans leur maison; il protesta enfin, qu'il iroit lui-même le » chercher pour le punir. « De quel crime, Seigneur, répondit Jonathas, voulez-vous le punir? Alors Saül ne pouvant plus retenir son emportement, & passant des injures & des re-

An du monde 2944.
1. Rois, ch. 20.

Saül veut tuer Jonathas, qui lui parloit en faveur de David. *Ibid.* ℣. 30.

proches à la plus violente fureur, il se saisit de sa lance & courut sur le Prince son fils pour le tuer; mais il en fut empêché par ses Officiers. Jonathas ne put plus se dissimuler que le Roi ne haït souverainement David, & qu'il n'eût résolu de le faire mourir, puisque peu s'en étoit fallu qu'à cause de lui, il n'eût trempé ses mains dans le sang de son fils.

IX. Comme la douleur que Jonathas en conçut étoit trop grande pour lui permettre de prendre part au festin, il se leva de table & passa toute la nuit en pleurs, non de ce que peu s'en étoit fallu qu'il n'eût perdu la vie, mais de ce que la mort de son ami étoit décidée. Il sortit dans la campagne dès qu'il fut jour, comme pour s'exercer, mais ce fut pour faire connoître à David les dispositions où étoit le Roi, comme il le lui avoit promis. Quand il eut fait ce dont ils étoient convenus, il renvoya son page à la ville, & il alla trouver David dans le lieu où il s'étoit caché, pour conférer avec lui. David fut au-devant du Prince, se jetta à ses pieds, en confessant qu'il lui étoit redevable de la vie. Jonathas le releva: ils s'embrasserent tendrement; leurs visages, baignés de larmes, resterent long-temps collés l'un contre l'autre. Ils déploroient, en cet état, la triste situation où ils se trouvoient dans la plus tendre jeunesse. Le crime qu'on leur faisoit de leur amitié, & la cruelle nécessité où ils étoient de se séparer, leur paroissoit plus amère que la mort. A peine purent-ils faire quelque tréve à leurs larmes pour se quitter. Ils le firent cependant, après avoir pris de mutuels engagemens de ne jamais oublier l'amitié qu'ils se juroient.

CHAPITRE XII.

I. DAVID, pour se soustraire à la persécution que lui faisoit Saül, alla à Nobé trouver le Grand-Prêtre Achimélech. Ce Pontife, surpris de le voir seul, sans être accompagné de quelque ami ou de quelque domestique, lui demanda ce qui l'obligeoit de marcher ainsi, sans avoir personne avec lui. David lui répondit que le Roi l'envoyoit pour une affaire de conséquence; que pour empêcher qu'on ne la pût pénétrer (a),

(a) Λαθεῖν doit être préféré à μαθεῖν. Le nouvel Editeur auroit dû recevoir cette leçon, que le Texte sacré favorise.

il

il ne s'étoit fait accompagner de personne; qu'il avoit ordonné à ses domestiques de se trouver dans un lieu qu'il leur avoit marqué, & qu'il n'avoit besoin que de provisions : qu'en lui en fournissant il lui donneroit des marques de son amitié, & concourreroit à faire réussir l'affaire dont il étoit chargé. Le Grand-Prêtre lui en ayant donné, David ajoûta qu'il avoit besoin d'une lance ou d'une épée qu'il pût avoir à la main, & il le pria de lui en donner une. Un domestique du Roi, nommé Doeg, Syrien de naissance (*a*) & Intendant de ses troupeaux, se trouva par hazard alors chez le Grand-Prêtre. Achimélech répondit à David, qu'il n'avoit rien de ce qu'il demandoit, si ce n'étoit l'épée de Goliath, qu'il avoit consacrée à Dieu après l'avoir tué.

David contrefait l'insensé devant le Roi de Geth. 1. *Rois*, *ch.* 21. ℣. 13.

II. David la prit, & sortit de dessus les terres des Israëlites pour se retirer à Geth, qui appartient aux Philistins, & dont Achis étoit Roi. Il fut reconnu par ses Officiers, qui rapporterent au Prince que c'étoit ce David, qui avoit tué un si grand nombre de Philistins. Dans la crainte qu'eut David de courir à Geth le danger qu'il avoit couru à la cour de Saül, & qu'on ne le fit mourir, il contrefit l'insensé, laissa couler de la salive de sa bouche, & fit plusieurs autres choses, qui firent croire à Achis qu'il étoit insensé. Ce Prince ordonna qu'on le chassât de sa présence, & il reprit ses domestiques de le lui avoir amené.

III. Ce fut ainsi que David échappa des mains du Roi de Geth. Il se retira dans une caverne (*b*) de la Tribu de Juda, près de la ville d'Odollam. Il envoya prier ses freres de l'y aller trouver. Ils le firent, & toute la famille les y accompagna. Tous ceux dont les affaires étoient en mauvais état, ou qui craignoient Saül l'y furent trouver. Le nombre étoit à peu-près de quatre cents hommes, qui l'assurerent tous qu'ils étoient prêts de faire ce qu'il leur ordonneroit. Ce secours ayant relevé ses espérances, il alla trouver le Roi des Moabites, pour le prier de vouloir bien recevoir sa famille dans ses Etats, jusqu'à ce qu'il vît quel train prendroient ses affaires (*c*). Le Roi lui accorda volontiers

(*a*) L'Hébreu, que la Vulgate a suivi, fait Doeg Iduméen. Joseph & les Septante lisoient dans leurs Exemplaires [*ârâmi*] au lieu d'[*âdomi*], Syrien au lieu d'Iduméen. Il y a aussi peu de différence dans l'Hébreu entre ces deux mots, qu'ils se ressemblent peu dans notre langue.

(*b*) 1. *Rois*, *chap.* 22.

(*c*) Un Copiste peu attentif, a pû mettre ici un α au lieu d'un ε : *ακογνα*, au lieu

cette grace,& il eut, en sa considération, beaucoup d'égards pour ses parens tout le temps qu'ils demeurerent dans ses Etats.

IV. David quitta le désert par ordre du Prophète Gad, pour aller demeurer dans (*a*) la ville de Sarin, qui étoit de la Tribu de Juda. Saül l'apprit, & qu'il étoit bien accompagné : cette nouvelle l'inquiéta & le troubla. Il connoissoit son génie & son courage, & il prévit bien qu'il ne manqueroit pas de lui susciter des affaires qui lui causeroient bien de la peine, & peut-être sa perte. Il assembla ses amis, ses Généraux, & ceux de sa Tribu à Gabaa, où il tenoit sa cour. Lorsque l'assemblée fut formée, il s'assit dans un lieu qu'on appelloit (*b*) Arura. Environné de sa garde & des principaux de sa Cour, il parla ainsi : » Vous n'avez pas oublié les » graces que vous avez reçues de moi ; qu'aux uns j'ai donné » des terres ; que j'ai élevé les autres aux premiéres Magistra- » tures, & que j'ai donné à quelques-uns des charges militai- » res. Dites-moi, je vous prie, avez vous lieu d'espérer de plus » grands avantages & de plus grands bienfaits du fils d'Isaï ? » Car je suis informé de l'attachement que vous avez pour lui. » Jonathas, mon propre fils, le favorise, & vous a fait entrer » dans les mêmes sentimens. Je n'ignore pas les Traités que » vous avez faits & les engagemens que vous avez pris avec lui. » Je sçai que Jonathas est son conseil, & qu'il l'aide dans tout » ce qu'il machine contre moi ; personne de vous n'en est tou- » ché, & vous attendez tous tranquillement ce qui pourra en » arriver.

Quand le Roi eut ainsi parlé, personne n'osa lui répondre, il n'y eut que Doeg, Syrien d'origine, & qui avoit soin de ses mulets, qui dit avoir vû David dans la ville de Nobé ; qu'il étoit entré chez le Grand-Prêtre Achimélech, qui l'avoit instruit de ce qui devoit lui arriver ; & qu'après lui avoir fourni des provisions & l'épée de Goliath, il l'avoit fait conduire où il vouloit aller.

d'ἐπέγνω. Joseph même a pû ne pas faire assez d'attention à la différence du sens d'ἀπογινώσκω, d'avec celui d'ἐπιγινώσκω. Car il a quelquefois employé des prépositions dans un sens que l'usage des bons Auteurs de la langue Grecque n'autorise pas. Le nouvel Editeur fait dire à David une chose qui n'en a point, en traduisant, *quamdiu de rerum suarum exitu desperaret*. Jusqu'à ce que je sçache ce que Dieu ordonnera de moi : *donec sciam quid faciat mihi Deus*. 1. Liv. Rois, chap. 22. ỳ. 3.

(*a*) Au bois de Haret. 1. *Rois*, *ch.* 22. ỳ. 5.

(*b*) Dans un bois, près de Rama. *Ibid.* ỳ. 6. Voyez Remarque IV.

V. Saül fit venir le Grand-Prêtre avec toute sa famille, & il leur dit: » Quelle peine vous ai-je fait, quels chagrins vous ai-» je causés, pour avoir ainsi reçu chez vous l'ennemi de ma cou-» ronne, le fils d'Isaï, lui avoir fourni des provisions, & lui avoir » donné des armes? Comment vous êtes vous porté à lui pré-» dire ce qui doit lui arriver? vous ne deviez pas ignorer qu'il » fuyoit de devant moi par la haine qu'il porte à ma maison.« Le Grand-Prêtre ne disconvint point de ce qu'il avoit fait, & il avoua avoir fourni à David ce que le Roi accusoit, » non par » considération pour David, mais par affection pour le Roi, » dont il ne le croyoit pas l'ennemi, le regardant au contraire » comme un sujet zélé, comme un de ses premiers Officiers, » &, ce qui étoit au-dessus de tout cela, comme une personne » qui avoit l'honneur d'être son gendre; grace éminente, qui » ne s'accorde qu'à quelqu'un que l'on estime, que l'on veut » honorer, & non à des ennemis: que ce n'étoit pas la pre-» miére fois qu'il avoit consulté Dieu pour David; qu'il l'avoit » fait dans plusieurs autres occasions; & qu'ayant appris de » lui, que le Roi l'envoyoit pour une affaire de conséquen-» ce, il n'avoit pas cru devoir lui refuser ce qu'il lui deman-» doit, parce c'eût été plutôt désobéir au Roi qu'à David. » Qu'il supplioit donc sa Majesté de n'avoir aucuns mauvais » soupçons contre lui, & de ne pas croire que la manière obli-» geante dont il en avoit usé envers David, eût eu aucun trait » aux entreprises qu'on l'accusoit de tramer contre le Roi; les » motifs de sa conduite n'ayant point du tout été d'obliger un » ennemi, mais d'obéir à un ami, à un Général, à un gendre » de sa Majesté.

Saül fait tuer le Grand Prêtre Achimélech, & tous ceux de la ville de Nobé. *Ch.* 22. ℣. 18.

VI. Le discours du Grand-Prêtre ne toucha point Saül. Quelque véritable que fût sa justification, la crainte qu'il avoit de David l'empêcha d'y ajoûter foi. Il ordonna aux Gardes qui l'environnoient de tuer Achimélech & toute sa famille; mais aucun n'osa mettre les mains sur un souverain Pontife, & la crainte de Dieu les fit désobéir au commandement du Roi. Il n'y eut que Doeg qui osa se charger de cet ordre & l'exécuter. Ce scélerat, s'étant associé quelques hommes aussi méchans que lui, égorgea Achimélech & toute sa famille, qui étoit composée de près (*a*) de trois cents quatre-vingt-cinq personnes. Le

(*a*) Doeg n'en égorgea que quatre-vingt-cinq: 1. *Rois*, 22. ℣. 18.

Roi envoya ensuite mettre le feu à Nobé, ville (*a*) des Prêtres, après les avoir tous fait égorger, ainsi que les habitans, sans épargner femmes, enfans, ni vieillards. Il n'y eut qu'Abiathar, un des enfans d'Achimélech, qui se sauva de ce cruel carnage, qui fut l'accomplissement de ce que Dieu avoit dit à Héli, que sa race seroit détruite à cause des péchés de ses enfans.

VII. Saül, en commettant une action aussi barbare que l'est celle de répandre le sang de toute la race Sacerdotale, de faire tout passer au fil de l'épée, sans compassion pour les femmes, & sans considération pour les vieillards; de détruire une ville que Dieu avoit choisie pour être la patrie, & comme la nourrice de ses Prêtres & de ses Prophètes, qu'il avoit consacrée pour être la demeure de tels habitans (*b*) : Saül, dis-je, en commettant de si grands excès, fit bien connoître quel est le véritable génie de l'homme. Tandis qu'il vit Particulier & peu considéré, l'impuissance où il est de satisfaire ses penchans & de se livrer à toutes ses vuës, le rend bon & modéré. Il ne recherche alors que la justice, il lui consacre toutes ses affections. Il croit en Dieu, & est persuadé qu'il préside à tous les évenemens de la vie; qu'il a, dès long-temps, aussi clairement prévu les pensées des hommes, qu'il voit distinctement les actions qui en sont les suites. Mais cet homme devient-il puissant, parvient-il à la souveraineté, il se dépouille de tous ces sentimens, changeant de mœurs & d'habitudes, comme un comédien d'habits. Il devient hardi, téméraire, & se fait un mérite de mépriser Dieu & les hommes, sans penser que l'amour de la piété & la pratique de la justice seroient pour lui des vertus d'autant plus nécessaires, qu'exposé aux regards curieux du public, tout ce qu'il fait, même ce qu'il pense, ne peut-être long-temps caché : son élévation l'aveugle au point, qu'il semble que Dieu, redoutant sa puissance, cesse d'avoir les yeux

(*a*) On croit que si Joseph appelle, après l'Ecriture, *Nobé* la ville des Prêtres, c'est qu'elle étoit une des treize que Moïse avoit ordonné que les Lévites leur donnassent, des 48 que les autres Tribus devoient leur céder. Ce n'est point cependant une de celles qui leur furent cédées du temps de Josué : mais elle put être changée contre une autre dans la suite. *Josué*, chap. 21. 1. *Paralip.* ch. 8. ℣. 58.

(*b*) *Solamque ad viros id genus educandos destinaverat.* M. Havercamp. Nobé n'est point la seule ville que Dieu eût choisie pour la demeure des Prêtres. Des quarante-huit que les douze Tribus donnerent par son ordre aux Lévites, il y en avoit treize destinées aux Prêtres. *Nomb.* chap. 35. ℣. 7. *Paralip.* chap. 6. ℣. 60.

ouverts ſur lui. Les injuſtes ſoupçons qu'il forme ſur les rapports les plus calomnieux, les ſentimens de haine ou d'amitié que le caprice le plus décidé lui fait concevoir, lui paroiſſent ſi juſtes & ſi vrai-ſemblables, qu'il veut que Dieu les approuve & que les hommes y applaudiſſent, peu inquiet des ſuites que peut avoir ſa conduite. S'il a quelque conſidération pour des gens qui ſe ſont épuiſés à ſon ſervice, ces foibles égards finiſſent bientôt, pour faire place à une jalouſe & envieuſe méfiance. S'il les éléve à quelque poſte éclatant, il les en dépouille dans la ſuite, & pouſſe l'injuſtice juſqu'à leur ôter la vie, ſur d'injuſtes imputations, dont l'artifice & la noirceur paſſent toute créance, uſant ainſi de ſon pouvoir, non pour punir des coupables dont les crimes méritent la mort, mais pour priver de la vie, des innocens que des délations peu approfondies rendent criminels à ſes yeux, parce qu'ils ſont trop foibles pour ſe ſouſtraire à ſa puiſſance.

Saül, fils de Cis, qui a été le premier Roi de notre Nation après le Gouvernement Ariſtocratique & celui des Juges, eſt une preuve bien décidée de la vérité de ces réflexions. Sur des ſoupçons qu'il avoit conçûs contre Achimélech, il fit mourir trois cents, tant Prêtres que Prophètes, envoya détruire leur ville; & par le cruel maſſacre qu'il ordonna d'y faire, réduiſit, autant qu'il fut en ſon pouvoir, cette ſainte demeure en une affreuſe ſolitude, ne pouvant ſouffrir qu'il ſubſiſtât rien du lieu qu'ils avoient habité, & d'où il pût leur naître des ſucceſſeurs.

VIII. Abiathar, fils d'Achimélech, échappé ſeul au cruel carnage que faiſoit le Roi de la ville Sacerdotale, fut trouver David, & lui apprit ces triſtes nouvelles. David lui dit, que lorſqu'il avoit vû Doeg chez le Grand-Prêtre ſon pere, il avoit bien prévu qu'il ne manqueroit pas de le calomnier auprès de Saül, & que l'horrible déſaſtre dont il lui faiſoit le récit en ſeroit la ſuite. Pénétré de regret d'en avoir été l'occaſion, il engagea Abiathar à reſter auprès de lui, ne pouvant lui propoſer d'endroits où il pût être plus en ſûreté.

CHAPITRE XIII.

An do monde 2945. David défait les Philiſtins qoi attaquoient Ceïla. *Ch.* 23.

I. DAVID apprit vers ce temps-là, que les Philiſtins avoient fait une irruption dans le pays de Ceïla, & qu'ils y faiſoient le dégât. Il s'offrit à marcher contre eux, ſi Dieu, qu'il prioit le Prophète de conſulter, lui promettoit la victoire. Le Prophète lui ayant annoncé de la part de Dieu, qu'il les vaincroit, il les attaqua à la tête de ceux qui s'étoient attachés à lui, en tua pluſieurs, fit un grand butin, & reſta avec ceux de Ceïla juſques à ce qu'ils euſſent ramaſſé leurs fruits & leurs grains. Saül en fut informé: l'action avoit fait trop d'éclat, pour que le bruit ne s'en répandît pas au-delà du pays où elle s'étoit paſſée. Les nouvelles qui annoncerent cette victoire, en faiſoient en même temps honneur à celui qui l'avoit remportée, & elles furent trop publiques pour que Saül les pût ignorer. Il fut charmé d'apprendre que David étoit demeuré à Ceïla. » Dieu, dit-il, l'a livré entre mes mains, » puiſqu'il lui a fait prendre le parti de demeurer dans une ville » fortifiée. « Il fit marcher contre Ceïla tout le peuple qui ſe trouvoit avec lui, afin de l'y aſſiéger, de l'y prendre & de le faire mourir. David en fut informé, & Dieu lui ayant fait connoître que les habitans de Ceïla le livreroient au Roi, il en ſortit avec les quatre cents hommes qui s'étoient attachés à ſa fortune, pour ſe retirer dans un déſert, au-deſſus d'Engaddi. Les habitans de Ceïla en avertirent Saül, qui contremanda les troupes qu'il avoit envoyées faire le ſiége de leur ville.

II. David ſortit (*a*) d'Achilah, pour aller dans le territoire

(*a*) On liſoit dans les Editions de Joſeph qui ont précedé celle de M. Havercamp, que David s'étoit refugié au-deſſus d'Εγγιλαν. Ce n'eſt pas la bonne leçon, mais ce mot en approche davantage qu'Εγγιδαν, que lui a ſubſtitué le ſçavant Editeur. Ce fut dans le déſert de Ziph, que David ſe retira après être ſorti de Ceïla, & il n'alla à Engaddi (1. *Rois*, *chap.* 24. ℣. 1.) qu'apres avoir quitté celui de Maon.

Ceux de Ziph, en donnant avis à Saül que David étoit chez eux, diſent qu'il eſt vers la colline d'Achilah.* C'eſt ce qo'a du dire Joſeph, pour ne point contredire l'Ecriture. Mais ſi le nom do lieu où David s'étoit refugié, en paſſant dans les Septante, n'eſt plus qu'Εχιλα, il peut bien être devenu Εγγιδαν, en paſſant par les mains des Copiſtes de l'Hiſtorien Juif, qu'on peut préſumer avec beaocoop d'apparence avoit été moins exacts que ceux qui tranſcrivoient l'Ecriture Sainte.

* [*habkhâkilâh*] C'eſt Σεκιλα au numero neuviéme. Preuve, entre pluſieurs autres, que les Copiſtes ont ſouvent tranſcrit les mots qu'ils n'entendoient pas plutôt, comme ils ſe préſentoient à leur imagination, que comme ils les avoient ſous leurs yeux.

de Ziph, en un lieu appellé Cœne. Jonathas alla l'y trouver, l'embrassa & l'exhorta à ne se pas laisser abbatre par le mauvais état où il se trouvoit, mais de concevoir de meilleures espérances pour l'avenir; il lui prédit qu'il régneroit, & que toute la puissance d'Israël seroit entre ses mains, mais que les grands biens ne s'acquéroient qu'avec beaucoup de peine, & par de grands travaux. Ils se renouvellerent les assurances d'une amitié éternelle : ils prirent Dieu à témoin du serment qu'ils faisoient de se conserver une fidélité inviolable, & firent mutuellement des imprécations contre celui qui y manqueroit ou feroit quelque chose qui y seroit contraire. Jonathas s'en retourna chez lui, laissant David à Cœne, un peu dégagé de ses craintes & de ses inquiétudes.

Les habitans de Ziph voulurent se faire un mérite auprès de Saül, de lui apprendre que David étoit chez eux, & que s'il vouloit y venir, ils le lui livreroient, lui étant impossible de se retirer ailleurs, si l'on se saisissoit promptement de quelques passages. Saül loua leur zéle, témoigna leur être obligé de ce qu'ils lui indiquoient où étoit son ennemi, & promit de leur donner des marques de son affection, aussi-tôt que l'occasion s'en présenteroit. Il envoya des troupes à la poursuite de David, pour en faire la recherche dans le désert, promettant de les suivre incessamment lui-même. Ceux de Ziph n'attendirent pas l'arrivée du Roi pour aller chercher David, & tâcher de le prendre. Ils croyoient que ce n'étoit pas assez d'avoir marqué leur attachement pour le Roi, en l'avertissant qu'il étoit chez eux; ils se persuaderent qu'ils lui en donneroient une marque bien plus éclatante, s'ils le lui livroient, mais ils ne purent réussir dans leur injuste projet. Ils eussent pû, sans rien craindre, se dispenser de donner cet avis à Saül; mais par une lâche flaterie, & dans la vuë d'une vile récompense qu'ils s'en promettoient, ils découvrirent & promirent de lui livrer un homme ami de Dieu, qu'on cherchoit pour le faire mourir injustement, & qu'on pouvoit bien innocemment cacher. David, qui pénétra leurs mauvais desseins, & qui apprit que le Roi s'avançoit, se retira sur un rocher qui est dans le désert de Maon.

III. Saül l'y poursuivit. Car ayant appris en chemin qu'il étoit hors des détroits, il alla camper de l'autre côté du rocher où il s'étoit retiré, & il l'eût pris, si la nouvelle qu'il reçut que les Philistins étoient entrés sur les terres des Israëlites, ne

Saül poursuit David dans le désert de Maon.

l'avoit contraint de cesser de le poursuivre, pour faire tête aux ennemis de la Nation ; persuadé qu'il lui étoit infiniment plus important de les repousser que de leur laisser faire le dégât, en s'obstinant à poursuivre un homme qui étoit son ennemi particulier.

IV. David, délivré contre toute espérance du danger qu'il avoit couru, se retira dans les gorges d'Engaddi. Saül l'apprit, & quand il eut repoussé les ennemis, il prit avec lui trois mille soldats choisis, & marcha pour s'en saisir. Prêt d'arriver à ces gorges, il apperçut sur le bord du chemin une caverne creuse, profonde, & dont l'ouverture étoit longue & large. David y étoit caché avec les quatre cents hommes qui suivoient son parti. Le Roi, pressé par un besoin naturel, y entra seul. Il fut apperçu par un des gens de David, qui lui dit que Dieu lui présentoit une occasion favorable de se venger de son ennemi, & il lui conseilla de lui couper la tête ; moyen sûr, selon lui, de mettre fin à la vie errante qu'ils menoient. David s'avança, mais il se contenta de couper un peu de l'habit qu'avoit Saül. Il se fit même un scrupule *de cette action*, & dit : » Il ne m'est pas » permis de tuer mon maître, celui que Dieu a mis sur le trô- » ne. Car s'il me fait injustice, je ne dois pas lui rendre la » pareille. « Saül étant sorti de la caverne, David s'avança vers lui, & élevant la voix, il le supplia de l'écouter. Le Roi s'étant retourné, David se prosterna devant lui, selon la coûtume, & lui dit : » Vous ne pouvez, Seigneur, sans injustice, » prêter l'oreille à la calomnie & au mensonge, & donnant » trop facilement créance à ceux qui osent vous les débiter, » concevoir de mauvais soupçons contre ceux qui vous sont » le plus fidèlement attachés. C'est par les actions que l'on doit » juger des dispositions. La calomnie trompe, les actions sont » une preuve sans équivoque des sentimens de l'ame. Les paro- » les expriment également la vérité & le mensonge : les œu- » vres présentent à découvert la noirceur ou l'intégrité des des- » seins que forme le cœur. C'est par les miennes, Seigneur, que » vous devez vous convaincre que je n'ai que de bons senti- » mens pour votre Majesté & pour toute sa maison, & com- » bien peu vous auriez dû donner créance aux gens qui m'ac- » cusent de choses ausquelles je n'ai pas pensé, & qui me sont » même impossibles. C'est cependant ce qui vous engage à me » poursuivre, & à ne vous occuper jour & nuit que des moyens de

» de m'ôter injuſtement la vie. Comment pouvez-vous former » contre moi un ſoupçon ſi contraire à la vérité, & vous per- » ſuader que j'attente à celle de votre Majeſté? Comment pou- » vez-vous, ſans manquer à ce que vous devez à Dieu, regar- » der comme votre ennemi, & vouloir faire mourir un hom- » me, qui ayant pû ſe venger aujourd'hui & vous ôter la vie, » ne l'a pas voulu? qui a refuſé de profiter d'une occaſion que » vous n'euſſiez pas laiſſé échapper, ſi, pour me perdre, vous en » euſſiez trouvé une auſſi favorable. Ne m'étoit-il pas auſſi fa- » cile de vous couper la tête que le pan de votre habit, que » voici.« Et en même temps il préſenta au Roi le morceau de ſon habit qu'il avoit coupé. » Je me ſuis, ajoûta-t-il, refuſé une » vengeance que je pouvois me permettre, & votre Majeſté ne » ſe fait point ſcrupule de me porter une injuſte haine. Que » Dieu juge entre nous, Seigneur, & qu'il ſe déclare pour ce- » lui dont la conduite eſt plus juſte.

Saül, étonné de la maniére toute ſurprenante dont il venoit d'échapper à un ſi grand péril, touché ſur-tout des ſentimens généreux de David & de ſon extrême modération, verſa des larmes de ſurpriſe & d'admiration; & David ne pouvant retenir les ſiennes: »Il eſt juſte, lui dit le Roi, que ce ſoit moi qui » pleure; car vous ne m'avez fait que du bien, & moi je vous » ai fait toute ſorte de maux. Vous vous êtes aujourd'hui mon- » tré fidèle & zélé imitateur de la juſtice de nos Anciens, qui » vouloient qu'on conſervât un ennemi qu'on trouvoit ſans » défenſe. Je ſuis convaincu maintenant, que Dieu vous deſtine » pour régner, & qu'il vous fera gouverner tout Iſraël. Aſſu- » rez-moi avec ferment, que le ſouvenir du mal que je vous » ai fait, ne vous portera jamais à détruire ma famille, ni à » perdre mes deſcendans; qu'au contraire vous protégerez & » conſerverez ma maiſon. » David le lui promit, & Saül s'en retourna dans ſon palais. Pour David, il ſe retira avec ceux qui l'accompagnoient dans les gorges de (*a*) Methſuda.

V. Ce fut vers ce temps que mourut le Prophète Samuel, pour lequel les Iſraëlites eurent toujours une très-grande vé- An du monde 2947. Mort de Samuel.

(*a*) *Le détroit des Maſticiens* eſt un préſent que l'élégant Traducteur a fait à la Judée. L'Auteur de la Vulgate a cru que [*metſoûdâh*] Metſuda étoit un nom appellatif & non propre; qu'il ſignifioit des endroits forts, de difficile accès, & non un lieu particulier qui s'appellât ainſi. Les Septante au contraire, l'ont regardé comme un nom propre.

nération. Le regret qu'ils eurent de sa perte, le long deuil que le peuple en porta, son empressement à lui élever un superbe tombeau, son zéle à observer ce qu'il avoit réglé, sont des preuves éclatantes de sa vertu & de l'attachement que sa Nation eut pour lui. Il fut enterré à Ramatha sa patrie : on le pleura pendant plusieurs jours, non comme un étranger auquel on croit devoir un deuil public, mais comme un homme dont la perte a de quoi toucher singuliérement chaque Particulier. Il fut extrêmement juste, & l'admirable bonté de son naturel le rendoit sur-tout très-agréable à Dieu. Il gouverna le peuple seul (*a*) pendant douze ans, après la mort du Grand-Prêtre Héli, & dix-huit après que Saul fut monté sur le trône. Telles furent les circonstances de la mort de ce saint Homme.

VI. Il y avoit pour-lors dans la ville d'Emma (*b*) un Ziphénien fort riche, & qui avoit une grande quantité de bétail. Il nourrissoit trois mille moutons, & mille chévres. David avoit recommandé à ses gens de ne lui faire aucun tort, sur-tout de ne lui rien prendre : une vile cupidité ou un pressant besoin, le peu de défense du côté de celui auquel on croit pouvoir faire tort, ou la facilité de se cacher du côté de celui qui le fait, ne pouvant servir de prétexte pour se soustraire à l'obligation de ne faire aucune injustice, & l'homme devant toujours regarder comme étant contre l'ordre de Dieu, la pensée de toucher au bien d'autrui. En faisant ces défenses & donnant ces leçons à son monde, David croyoit obliger un homme de bien, & que Nabal, car c'étoit le nom du Ziphénien, méritoit ces attentions. Mais c'étoit un homme dur, farouche, & qui ayant passé toute sa vie à la chasse (*c*), avoit les manières très-grossieres ; sa femme au contraire joignoit à quelque beauté beaucoup de douceur & de sagesse. Un jour que Nabal faisoit tondre ses moutons, David envoya dix de ses gens le saluer de sa part, lui souhaiter de longues années, & le prier de lui faire quelque bien, selon

David envoie dix de ses gens prier Nabal, qui faisoit tondre ses moutons, de lui faire quelque bien.

(*a*) On croit que Samuel jugea seul le peuple d'Israël un peu plus de 21 ans après la mort d'Héli, & 38 après avoir sacré Saül. C'est ainsi que comptent D. Lancelot, le P. Calmet, le P. Petau, &c. Il y a erreur dans ce que dit l'Auteur de la Chronologie sacrée, page vingt-quatriéme. Erreur sans doute plutôt d'impression que de calcul. Si Samuel avoit soixante ans lorsqu'il sacra Saül, & quatre-vingt-dix-huit lorsqu'il mourut, comme l'Auteur le reconnoît, il a dû juger Israël avec ce Prince, non vingt-huit ans, mais trente-huit.

(*b*) L'Ecriture n'appelle le lieu où demeuroit Nabal que Maon, sans lui donner le nom de ville. 1. *Rois*, *chap.* 25. ỳ. 2.

(*c*) Voyez Remarque V.

que l'état de ses affaires le lui permettoit ; *il faisoit* ajoûter à cela, qu'il pouvoit s'informer de ses bergers, si depuis un assez long-temps qu'il demeuroit dans le désert, on lui avoit fait aucun tort dans ses troupeaux, & si au contraire on n'avoit pas veillé à leur conservation ainsi qu'à la sûreté de ses bergers, & que du reste il n'auroit jamais sujet de se repentir de l'avoir obligé.

Nabal reçut mal, & avec hauteur, ceux que David lui envoyoit, & il leur demanda qui étoit David. Quand ils lui eurent répondu que c'étoit un des fils d'Isaï : » Quoi, dit-il, des fu- » gitifs qui cherchent à se dérober aux recherches de leur maî- » tre, font ainsi les audacieux & les braves ! « Les gens de David lui ayant fait le rapport du mauvais succès de leur commission, il s'anima de colère, & ordonna à quatre cents des hommes qu'il avoit avec lui de prendre les armes & de le suivre. Il en laissa deux cents à la garde des bagages, car il en avoit pour lors six cents, & il marcha contre Nabal, en assurant avec serment, que la nuit ne se passeroit pas qu'il ne l'exterminât lui, sa maison, & tout ce qui lui appartenoit ; tant il étoit choqué, non de ce que Nabal manquoit de reconnoissance, & refusoit de payer de quelque retour l'honnêteté dont on avoit usé à son égard, mais de la manière insultante dont il avoit parlé de personnes qui ne lui avoient jamais fait tort.

David marche contre Nabal. Abigaïl va au-devant de lui & appaise sa colère.

VII. Un des domestiques qui gardoient les troupeaux de Nabal, avertit sa maîtresse que David avoit envoyé de ses gens vers son mari, qui loin de leur faire quelque honnêteté les avoit traités avec beaucoup de mépris ; bien que David eût eu beaucoup d'égards pour eux, & eût fait veiller avec soin à la garde de leurs troupeaux ; & lui fit considérer que cette conduite pouvoit causer la perte de son maître.

Abigaïl, car c'étoit le nom de la femme de Nabal, ne l'eut pas plutôt appris, qu'elle fit charger des ânes (*a*) de toute sorte de

(*a*) A la lettre, remplir des ânes, &c. C'est ainsi que les Septante disent au verset vingt-cinquiéme du chapitre trente-septiéme de la Genèse, que les chameaux étoient pleins ἐγέμον d'aromates. » La » femme d'Hormisdas ayant chargé des » chameaux de toute sorte de provisions, » elle les envoya aux soldats qui gar- » doient son mari. « Καμήλυς ἐκπέμπει πλήρεις οἴνυ τῇ ἀφθόνυ τροφῆς. Zozim. *l.* 2. *pag.* 101. Casaubon a prétendu que ce mot se dit d'une charge intérieure. Telle est celle des marchandises qu'on mét dans un vaisseau, & non de la charge qu'on met sur un cheval. La remarque peut être juste par rapport aux Auteurs du bon Grec, mais elle ne l'est pas par rapport aux Septante & à Joseph. *In Athen.* liv. 5. chap. 4. ŷ. 23.

rafraîchiſſemens, & ſans rien dire à ſon mari, qui étoit yvre-mort, elle alla trouver David, qu'elle rencontra dans les gorges des montagnes, comme il marchoit contre Nabal. Elle deſcendit auſſitôt qu'elle l'apperçut, ſe proſterna pour le ſaluer, & le pria » de » ne faire aucune attention à ce que Nabal avoit dit: qu'il ne » pouvoit ignorer que ſon mari étoit ce que ſon nom ſignifie; car » Nabal, en Hébreu, veut dire extravagant. Elle ajoûta qu'elle » n'avoit point vû ſes gens, qu'ainſi elle le prioit de l'excuſer, » & l'invita à rendre graces à Dieu, de ce qu'il ne permettoit » pas qu'il ſouillât ſes mains par un homicide; conſervez les » pures, ajoûta-t'elle, Nabal n'en recevra pas moins le châtiment de ſa méchanceté. Je ſouhaite que ce qui ne peut manquer de lui arriver tombe ſur la tête de vos ennemis. Accordez-moi la grace que je vous demande. Daignez recevoir les » petits préſens que je vous apporte; appaiſez, à ma prière, » la colère où vous êtes contre mon mari & contre ſa maiſon. » Les ſentimens de douceur & d'humanité conviennent à une » perſonne que Dieu a choiſie pour la mettre ſur le trône. « David reçut ſes préſens & lui répondit: » C'eſt Dieu qui, par » ſa bonté, vous a conduite aujourd'hui vers nous. Si je n'euſſe » pas eu le bonheur de vous rencontrer, le jour de demain ne » vous eût pas vue en vie. J'avois réſolu de détruire, cette nuit » même, la maiſon de Nabal, & de n'épargner rien de ce qui » lui appartient, pour le punir de ſon extrême ingratitude, & » de l'outrage qu'il a fait à moi & à mes gens. La Providence » divine vous a inſpiré de venir au devant de moi; en me prévenant ainſi, vous appaiſez ma colère. Je pardonne à votre » mari en votre conſidération, il n'évitera pas pour cela la » peine qu'il mérite. D'autres occaſions ſe préſenteront, & ſon » mauvais caractère ſera la cauſe de ſa perte.

VIII. David renvoya enſuite Abigaïl. Elle trouva à ſon retour, que Nabal étoit à table en grande compagnie, & déja yvre. Elle ne crut pas qu'elle dût, dans cet état, lui faire rien connoître de ce qui étoit arrivé; mais le lendemain, lorſque les fumées du vin furent appaiſées, elle lui fit un récit fidèle de tout ce qui s'étoit paſſé: il en fut tellement effrayé, qu'il devint perclus de tout ſon corps, & preſque dans un état de mort. Il ne ſurvécut que dix jours à cet accident (*a*). David dit, lorſqu'il

(*a*) 1. Rois, *chap.* 25. ℣. 38.

apprit sa mort, que Dieu l'avoit vengé : que le mauvais procedé de Nabal étoit la cause de sa mort, heureusement arrivée sans que ses mains en fussent souillées. Il reconnut que Dieu ne laisse pas prospérer les méchans, & que personne ne peut se soustraire à la direction de sa Providence ; qu'il donne du bien aux personnes vertueuses, & qu'il châtie les méchans comme ils le méritent. Il envoya ensuite rechercher la veuve de Nabal en mariage, & il l'invita de le venir trouver, l'assurant qu'il l'épouseroit. Elle répondit aux Envoyés de David, qu'elle n'étoit pas digne même de se jetter à ses pieds ; cependant elle alla le trouver avec la décence convenable, & David l'épousa. Sa sagesse & sa prudence, jointes à sa beauté, lui procurerent cet honneur. David avoit une autre femme, qui étoit de la ville d'Abesare (*a*). Saül avoit donné la Princesse Michol qu'il avoit épousée, à Phalatiel, fils de Disu (*b*), de la ville de Gethla.

IX. Après cet évenement, quelques Ziphéniens furent trouver le Roi, pour lui donner avis que David étoit revenu dans leur canton, & qu'ils pourroient le prendre s'il leur envoyoit du secours. Saül y fut avec trois mille hommes, & la nuit l'ayant surpris, il campa dans un lieu qu'on appelle (*c*) Hachila. David sçut qu'il marchoit contre lui, & il envoya de ses gens à la découverte, pour s'informer jusqu'où il s'étoit avancé. Ayant sçu qu'il étoit à Hachila, il prit Abisaï fils de sa sœur Sarvia, & Achimelech, Héthéen (*d*), & sans que le reste de ses gens le sçût, il se glissa dans le camp de Saul. Le Prince dormoit ; Abner son Général, & ses troupes étoient campés autour de lui. David ayant pénétré dans le camp, il reconnut le lit du Roi à sa lance qui étoit auprès, piquée en terre. Mais il ne voulut pas le percer ; il arrêta même Abisaï qui s'avançoit pour le faire, en lui disant que ce seroit un crime énorme, de tuer un Roi que Dieu avoit choisi, quelque méchant qu'il fût : que celui dont il tenoit sa couronne, ne manqueroit pas de le punir quand il en seroit temps. Cependant, pour faire

David se glisse dans le camp de Saül.

(*a*) Elle étoit de la ville de Jezrael, & elle s'appelloit Achinoam. 1. *Rois*, *chap.* 25. ℣. 43.

(*b*) Fils de Laïs de Gallim. *Ibid.* ℣. 44.

(*c*) Joseph dit, *Sechela*.

(*d*) Chéléen, [*M. d'Andilly.*] Si l'élégant Interprète avoit voulu consulter l'Ecriture, il eut vû qu'elle appelle cet Achimelech, Hétéen. Mais S. Gelenius traduit, *Achimelecho Chettæo*, & il n'a pas été plus loin. Joseph appelle avec les Septante Χετταῖοι, les descendans de Heth, ceux auxquels Abraham s'adressa pour engager ceux d'Ephron a lui vendre une caverne pour enterrer Sara qui venoit de mourir. *Genes. chap.* 23.

voir qu'il n'avoit tenu qu'à lui de le priver de la vie, il prit ſa lance & un vaſe d'eau qui étoit auprès du lit où il dormoit, ſans que perſonne du camp s'en apperçût, tout le monde étant endormi, & il ſe retira tranquillement après avoir exécuté tout ce que ſon grand courage & l'occaſion lui donnerent lieu de faire, ſans être découvert par aucun des Officiers du Roi (*a*). Il paſſa enſuite le torrent, & ayant gagné le haut d'une montagne, d'où il pouvoit ſe faire entendre, il éleva ſi fort la voix, en appellant le Général Abner, qu'il l'éveilla & toute l'armée.

Abner ayant demandé qui l'appelloit, c'eſt, répondit David, le fils d'Iſaï, que vous réduiſez à la néceſſité de ſe cacher. Cependant, vous qui êtes l'homme le plus puiſſant & le plus reſpecté de cet Etat, eſt-ce ainſi que vous gardez le Roi votre maître? Vous préferez la ſatisfaction de dormir, au devoir de veiller à ſa conſervation! Votre conduite eſt digne du dernier ſupplice. Quoi, l'on peut, ſans crainte d'être découvert, pénétrer dans votre camp, le traverſer, entrer dans la tente du Roi! Cherchez ſa lance, & le vaſe qu'il avoit auprès de lui, & vous connoîtrez quel danger il a couru ſans que vous vous en ſoyez apperçu.

Saül reconnut la voix de David, & voyant que le ſommeil & la négligence de ſes troupes l'avoient livré à ſa diſcrétion, qu'il n'avoit dépendu que de lui de le tuer, ce qu'il roit pû faire ſans injuſtice, il avoua qu'il lui étoit redevable de la vie, & le pria de ne rien craindre déſormais & d'être perſuadé qu'il ne lui feroit aucun mal. Le Roi permit à David de ſe retirer chez lui, proteſtant qu'il étoit réſolu de l'aimer plus que lui-même, puiſqu'encore bien qu'il le pourſuivît & le tînt depuis du temps dans la crainte de perdre à tout inſtant la vie, le privant de la ſatisfaction de voir ſa famille & de converſer avec ſes amis, cependant il lui étoit demeuré aſſez fidèle & aſſez attaché pour lui conſerver des jours, que pluſieurs fois il avoit eus en ſa diſpoſition. David pria le Roi d'envoyer

(*a*) S. Gelenius, & M. d'Andilly après lui, n'ont point rendu Διέθηκε τοὺς τοῦ βασιλέως. M. Havercamp, qui a traduit *Regios mulctavit*, ne paroît pas avoir entendu ce que veut dire Joſeph. Comment David put-il punir, mettre à l'amende les Officiers de Saül? Je conjecture que les Copiſtes ont tranſcrit Διέθηκε, au lieu de Διέλαθε, *Regios latuit*. La mépriſe a été aiſée, & la conjecture donne un bon ſens à un endroit qui n'en a point.

quelqu'un de ses Officiers prendre la lance & le vase qu'il lui avoit enlevés, & lui dit, que Dieu qui sçavoit qu'ayant pû lui donner la mort, il avoit respecté ses jours, seroit le Juge des actions de l'un & de l'autre.

X. Saül retourna en son palais, après s'être vû deux fois livré à la discrétion de David : mais David craignant que s'il demeuroit davantage dans les Etats du Roi, il ne se saisît enfin de lui, en sortit pour aller avec ceux qui l'acompagnoient dans les terres d'Achis, roi de Geth, qui est une des cinq Satrapies des Philistins. Ce Roi le reçut avec bonté, & lui donna une maison dans Geth, où il se retira avec ses deux femmes, Achinoam & Abigaïl.

Quand Saül l'eut apprit, il ne pensa plus à le poursuivre, ni à envoyer de ses troupes pour le prendre, ne pouvant oublier qu'en voulant se saisir de lui, il avoit couru risque deux fois d'être enlevé lui-même. David crut que dans l'état où étoient ses affaires, il ne lui convenoit pas de demeurer à Geth. Il pria donc le Roi d'ajoûter à la bonté avec laquelle il l'avoit reçu, de lui donner quelque endroit à la campagne où il pût se retirer ; parce que craignant de lui être à charge dans la ville, il se faisoit peine d'y demeurer. Le Roi lui donna une terre qu'on appelle Sicéleg. David s'y plut, en fit une portion de son domaine lorsqu'il monta sur le trône, en quoi il fut imité par ses successeurs. Mais j'en parlerai ailleurs ; il y demeura cette fois quatre mois & vingt jours. Il alloit de-là secrétement en course contre les Serrites & contre les Amalécites, voisins des Philistins : faisoit le dégât sur leurs terres, & ne se retiroit qu'avec un grand butin en bestiaux & en chameaux. Il ne faisoit point de mal aux personnes, de crainte qu'ils ne le découvrissent au Roi Achis, à qui il ne manquoit pas d'envoyer une partie du butin qu'il enlevoit ; & lorsque le Roi lui demandoit sur quel peuple il l'avoit fait, il répondoit que ç'avoit été sur les Israëlites qui habitent dans la plaine au midi. Le Roi en fut si persuadé, qu'il crut qu'il ne feroit pas difficulté de faire la guerre à sa Nation, & qu'il auroit en sa personne un bon sujet dans ses Etats tant qu'il vivroit.

CHAPITRE XIV.

Les Philiſtins déclarent la guerre aux Iſraëlites.

I. EN ce même temps les Philiſtins réſolurent de faire la guerre aux Iſraëlites. Ils envoyerent des Ambaſſadeurs de tous côtés pour former des alliances. Le lieu indiqué pour s'aſſembler fut Renga, d'où ils devoient ſe jetter ſur les terres des Iſraëlites. Le Roi de Geth voulut que David & ſes gens fuſſent de l'expédition. David s'y engagea avec plaiſir, & il lui proteſta qu'il étoit ravi que l'occaſion ſe préſentât de lui marquer ſa reconnoiſſance, de la bonté avec laquelle il l'avoit reçu dans ſes Etats, & du bien qu'il lui avoit fait. Le Roi promit de le faire Capitaine de ſes Gardes après la victoire, & que ſi la bataille qu'on alloit donner aux ennemis réüſſiſſoit ſelon qu'il le ſouhaitoit, il lui donneroit occaſion de s'attacher encore davantage à ſa perſonne, par les honneurs auxquels il l'éleveroit & par la fidélité qu'il lui garderoit.

Saül conſulte la Pithoniſſe d'Endor.

II. Saül avoit chaſſé de ſon royaume tous les devins, les enchanteurs, les magiciens, & tous ceux qui font profeſſion de découvrir les choſes cachées, excepté les Prophètes. Sur ce qu'il apprit que les Philiſtins s'avançoient, & qu'ils étoient campés dans la Plaine, où eſt la ville de Sunam (a), il marcha à leur rencontre, & il établit ſon camp auprès d'une montagne qu'on appelle Gelboé. Les forces des ennemis, qui étoient grandes & beaucoup ſupérieures aux ſiennes, lui donnoient de grandes inquiétudes. Il avoit conſulté Dieu par le miniſtere des Prophètes, ſur la bataille qu'il alloit donner & ſur l'iſſuë qu'elle auroit, mais le Seigneur n'avoit point voulu répondre. Son ſilence lui abbatoit le courage, & le faiſoit tout craindre; parce qu'il prévoyoit, comme il étoit bien naturel, qu'elle ne lui ſeroit pas favorable, ſi Dieu lui refuſoit ſon ſecours. Dans ce trouble, & voulant abſolument être inſtruit du ſuccès que pourroient avoir ſes affaires, il ordonna qu'on lui cherchât quelque femme habile dans l'art de prédire l'avenir & d'évoquer les ames des morts. Ces devinereſſes ſe ſervent du miniſtere des morts, dont elles font revenir les ames par leurs charmes, pour faire annoncer les choſes futures à ceux qui les con-

(a) 1. Rois, *chap.* 28. ỳ. 4.

ſultent,

fultent. Un de ses Officiers lui en ayant indiqué une dans la ville d'Endor, il se déroba de son armée, quitta son habit royal, se contenta de se faire accompagner de deux de ses gens, sur l'attachement desquels il comptoit davantage, & fut trouver cette femme, pour la prier de l'instruire de ce qui lui devoit arriver, & d'évoquer en sa faveur l'ame de celui qu'il lui indiqueroit.

La Pithonisse s'en défendit sur le respect qu'elle avoit pour le Roi, qui avoit chassé de ses Etats tous ceux qui se mêloient de prédire l'avenir; & lui dit, » qu'il avoit tort de venir tendre » un piége à une personne qui ne lui avoit jamais fait de mal, » & de vouloir l'engager à aller contre les défenses du Prince, » qui ne manqueroit pas de l'en punir. « Saul l'assura avec serment que personne ne le sçauroit; qu'il ne diroit jamais qu'elle lui eût rien prédit, & qu'elle ne couroit point de risque. L'ayant rassurée par son serment, il lui ordonna de lui faire venir Samuel. Elle l'évoqua (*a*), mais elle fut extrêmement surprise, *lorsqu'il parut*, de voir un vieillard vénerable, & d'une majesté plus qu'humaine. Car elle ignoroit qui étoit Samuel. Dans sa surprise, elle demanda à Saül, s'il n'étoit pas le Roi, (car Samuel le lui avoit fait connoître). Saül avoua qu'il l'étoit, & lui demanda quelle étoit la cause de son trouble. C'est, répondit la Pithonisse, que celui que je vois paroître a la majesté d'un Dieu. Saül lui ordonna de lui dire le port, l'habit & l'âge de celui qui lui apparoissoit. C'est, dit-elle, un vieillard vénerable, & qui est revêtu d'une robe Sacerdotale (*b*). A ces marques Saül connut que c'étoit Samuel, & il se prosterna à terre pour le saluer & pour lui marquer son respect. Pourquoi, lui dit l'ame du Prophète, troublez-vous mon repos, & me forcez-vous de remonter en-haut? Saül déplora la nécessité où il se trouvoit, » qu'il avoit sur les bras toutes les forces des en» nemis; que dans une situation si triste, il ne sçavoit quel » parti prendre; que Dieu l'abandonnoit, & qu'il n'apprenoit » rien de l'avenir, ni par les songes ni par les Prophètes. C'est » ce qui me force, ajoûta-t-il, d'avoir recours à vous, qui avez

(*a*) A la lettre. Elle le fit sortir de l'*Adès*. C'étoit le nom que les Grecs donnoient au lieu où ils croyoient que les ames alloient au sortir de ce monde.

(*b*) C'étoit d'un manteau [*menghil*], dont la Pithonisse disoit qu'elle voyoit Samuel revêtu. Joseph, en s'éloignant de l'Ecriture & en lui donnant une robe Sacerdotale, ne pensoit pas que Samuel n'étoit que Lévite, mais peut-être n'entend-il par ἱερατικὴν διπλοΐδα qu'une robe sacrée.

» toujours pris un grand ſoin de moi. « Samuel, qui prévoyoit que le Roi étoit près de quitter la vie, lui répondit : » Puiſque Dieu vous a abandonné, il eſt inutile de vouloir que » je vous inſtruiſe de l'avenir. Sçachez cependant, que David » régnera, & qu'il terminera cette guerre glorieuſement. Pour » vous, vous perdrez la couronne avec la vie, pour avoir déſobéi à Dieu dans la guerre des Amalécites & avoir tranſ» greſſé ſes commandemens, comme je vous l'ai prédit lorſ» que je vivois. Le peuple ſera vaincu par ſes ennemis. Vous » & vos enfans périrez dans la bataille, & vous viendrez de» main me joindre.

Samuel annonce à Saül qu'il perdra la bataille avec la vie.

III. Un arrêt ſi terrible accabla le Roi de triſteſſe. Il tomba à terre, ſans voix ; ſoit que ce que venoit de lui dire Samuel (a) fût la cauſe de cet accident, ſoit qu'il arrivât par foibleſſe. Car il n'avoit rien pris le jour précedent, ni la nuit dans laquelle *il conſulta la Pithoniſſe.* Elle eut beaucoup de peine à le faire revenir à lui. Elle le pria de prendre quelque nourriture, & elle lui demanda cette grace, par conſidération du danger auquel elle s'étoit expoſée, en faiſant témérairement ce que l'obéiſſance qu'elle devoit à ſes ordres ne lui permettoit pas. » Quoique je ne connuſſe pas votre Majeſté, dit-elle au Roi, j'ai » bien voulu m'expoſer, & faire ce que vous ſouhaitiez de moi ;

(a) Les Sçavans ſe partagent ſur l'apparition de Samuel à Saül : les uns croient que ce fut le démon, qui ſe revêtit d'un corps ſemblable au Prophète, & qui annonça à Saül l'iſſuë funeſte de la bataille qu'il alloit donner aux Philiſtins. M. d'Artigni, qui croit que ce fut Dieu, qui par des vuës que ſa ſageſſe connoît, fit reſſuſciter Samuel, pour annoncer à ce Prince infortuné, qu'il devoit perdre la vie dans la bataille que les Philiſtins alloient lui donner, a donné dans le cinquiéme tome de ſes Mémoires, une aſſez longue diſſertation, pour prouver ce ſentiment. Les Proteſtans croient aſſez généralement, que cette apparition du Prophète ne fut qu'une illuſion que fit la magicienne d'Endor à Saül : illuſion dont le dérangement d'eſprit où étoit alors ce Prince, ne lui permit pas de s'appercevoir. L'Auteur du ſupplément du Dictionnaire de Bayle *, rapporte quelques lettres d'un Anonyme qui a donné un grand jour à ce ſentiment, & en autoit, ce ſemble, démontré la vérité, s'il avoit répondu à ce que dit l'Auteur de l'Eccléſiaſtique, ſur la fin du quarante-ſixiéme chapitre. Mais comme il ne reconnoit pas la canonicité de ce Livre, il ne s'eſt pas cru obligé d'examiner ce que ſon Auteur a penſé de l'apparition de Samuel. Ce pouvoit être le ſentiment général des Juifs, qu'elle avoit été réelle. Mais ſi Dieu a permis que les Ecrivains ſacrés parlaſſent quelquefois comme le peuple, des matiéres phyſiques, ſa ſageſſe a-t-elle cru devoir faire des miracles pour les empêcher de rapporter un fait, indifférent d'ailleurs à la foi & aux bonnes mœurs, de la maniére dont toute la Nation le racontoit, quoique ce ne fût pas ſelon l'exacte vérité ? Voyez *Leo Allatius. Syntagma de Engaſtrimytho*, chap. 7.

* A l'art. *Buddeus.*

» agréez par retour que je vous serve, & prenez quelque rafraî-» chissement : vous avez besoin de reprendre des forces, afin de » pouvoir rejoindre votre armée. « Saül la refusoit toujours, & prétextoit son extrême abbatement ; mais les instances réitérées de la Prophéteſſe le gagnerent. Elle avoit un veau, qu'elle nourriſſoit avec grand soin dans sa maison, & c'étoit tout son bien ; car elle gagnoit sa vie par son travail. Elle l'égorgea, & en ayant accommodé plusieurs piéces, elle les servit au Roi & aux Officiers de sa suite. Saül retourna la même nuit dans son camp.

IV. La conduite généreuse de cette femme mérite d'être louée. La profeſſion qu'elle exerçoit, & dont elle pouvoit tirer bien des avantages pour le bien de sa maison, avoit été proscrite par Saül ; elle ne conserva néanmoins aucun reſſentiment du tort que lui faisoit cette défense : quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, elle ne le traita point comme un étranger avec qui on n'a jamais eu de liaison. Elle entra dans sa peine, tâcha de le consoler, & le força malgré ses refus à prendre quelque chose pour se soûtenir ; toute pauvre qu'elle étoit, car elle n'avoit qu'un veau, elle le lui présenta avec une grande affection. Ce n'étoit pas pour marquer sa reconnoiſſance d'une grace que lui eût fait le Roi, ni dans l'espérance d'en être récompensée, puisqu'elle venoit d'apprendre qu'il alloit mourir. Fort au-deſſus, en cela, du commun des hommes, qui ne se portent à obliger ou à ménager quelqu'un qu'en proportion des graces qu'ils en ont reçues ou qu'ils en esperent. Cette femme présente un bel exemple à imiter, c'est de faire généreusement du bien à ceux qui sont dans la néceſſité ; n'y ayant rien de plus beau, rien de plus convenable à la nature humaine, rien enfin qui puiſſe nous rendre plus agréables à Dieu, & le porter davantage à nous faire du bien, que de telles dispositions : mais c'est aſſez parler de cette Pithoniſſe.

Je crois devoir paſſer à quelques réflexions sur la conduite que garda Saül. Elles pourront être utiles à tout le monde, & servir aux gens de bien pour les porter à pratiquer la vertu. Elles feront connoître la véritable gloire, & ouvrant la route de l'immortalité, elles seront propres à exciter dans les Rois, dans les Magistrats, le desir de se distinguer par de grandes actions ; elles apprendront à mépriser pour la Patrie les plus grands dangers, la mort même, à s'élever au-deſſus des plus

grands malheurs qui puissent nous menacer. Saül sçavoit ce qui alloit lui arriver ; sa mort étoit décidée, le Prophète la lui avoit annoncée : il ne crut pas cependant qu'il dût fuir, ni que l'attache à la vie dût lui faire abandonner ses troupes à la discrétion des ennemis, & déshonorer par une telle conduite la majesté du trône. Il se livra généreusement aux derniers dangers avec toute sa maison, convaincu qu'il lui étoit glorieux de donner sa vie avec eux pour defendre ses sujets ; qu'il étoit plus avantageux à ses enfans de mourir en gens de cœur, que de rester sur la terre dans l'incertitude de ce qu'ils seroient un jour ; qu'une gloire & un honneur immortels lui tiendroient lieu de successeurs & de descendans. Voilà, selon moi, un homme véritablement juste, sage & généreux (a). Un tel homme, & ses parcils, si toutefois il peut en avoir, sont seuls dignes des éloges de l'univers. Car pour ceux qui donnent des batailles, bien assurés de n'y pas périr & de remporter la victoire, s'ils font quelques actions d'éclat, il me semble que les Ecrivains qui, dans les histoires qu'ils en donnent au public, les qualifient d'hommes braves & généreux, ne le font pas avec assez de justice. Ce n'est pas qu'ils ne soient très-dignes de louanges ; mais il n'y a que ceux qui ont imité ou qui imitent Saül, qui puissent passer à juste titre pour avoir le courage élevé, l'ame grande & supérieure à tous les accidens de la vie. Qu'un Prince pousse vivement une guerre dont il ignore les suites, par quelque belles actions qu'il s'y distingue, son courage est moins admirable & brille avec bien moins d'éclat, que la généreuse intrépidité de celui qui se présente à l'ennemi, bien assuré que tout lui sera funeste. S'élever au-dessus de la crainte de la mort, donner une bataille dans laquelle on sçait qu'on doit perdre nécessairement la vie, c'est-là ce que je regarde comme une bravoure vérita-

(a) L'éloge que Joseph fait ici de Saül, donne peu d'idée d'un esprit judicieux. Car, quand ce Prince eût été persuadé que la prédiction de Samuel ou de la Pithonisse, auroit infailliblement son effet ; il ne seroit point le seul qui se soit livré à une mort volontaire pour le salut de la Patrie.* Il n'est pas d'ailleurs certain qu'il crut que cette prédiction auroit nécessairement son effet. Il le craignit sans doute, mais on n'a point de preuve qu'il en fut convaincu ; & s'il avoit été persuadé qu'il perdroit la bataille, loin de le louer pour l'avoir donnée, il mériteroit au contraire d'être blâmé, comme un téméraire, qui, au lieu d'éviter une action qu'il sçavoit ne lui devoir pas être avantageuse, s'étoit, en désespéré, fait égorger, & avoit mené toutes ses troupes a la boucherie.

* Voyez la dissertation de M. Simon, dans le quatrième tome des Mémoires de l'Académie des Belles Lettres.

blement héroïque, & c'eſt ce qu'a fait Saül. Exemple que tous ceux qui veulent éterniſer leur mémoire doivent ſuivre & imiter, ſur-tout s'ils ſouhaitent s'aſſurer une gloire ſemblable. Les Rois le doivent particuliérement, eux qui déshonoreroient le rang élevé qu'ils occupent, non-ſeulement s'ils étoient de mauvais Princes, mais encore s'ils ne cherchoient à ſe diſtinguer par une bonté éminente. Je me ſuis beaucoup étendu ſur la conduite admirable & pleine de bravoure de Saül, mais l'abondance de la matière & la dignité du ſujet m'ont entraîné. Je rentre donc dans le fil de mon Hiſtoire, de peur qu'on ne m'accuſe d'excès, dans les louanges je lui donne.

V. Les Philiſtins étoient, comme je l'ai rapporté, campés *à Sunam* (a); ils y firent la revuë de leurs troupes par Royaume, par Nation & par Satrapie. Achis arriva le dernier avec les ſiennes, & David le ſuivoit avec ſes ſix cents hommes. Les Généraux des Philiſtins demanderent au Roi d'où venoient ces Iſraëlites, & qui les avoit amenés. Achis répondit que c'étoit David, qui fuyoit la perſécution que ſon Prince lui faiſoit; qu'il l'avoit reçu dans ſes Etats, & que, pour lui donner des marques de ſa reconnoiſſance, & ſe venger de Saül, il venoit combattre avec eux. Mais ces Généraux ne purent approuver qu'il eût pris pour allié une perſonne qui devoit être naturellement leur ennemi, & ils le priérent de le renvoyer, de crainte qu'une pareille imprudence ne coutât cher aux alliés; » puiſque c'étoit » lui donner occaſion de rentrer en grace avec ſon Roi, en ſe » jettant ſur leurs troupes *au fort de l'action*: à quoi ils ajoû» terent, que ce ſoupçon étant fort naturel, ils croyoient pou» voir le prier de le renvoyer avec ſes gens dans le lieu où il » lui avoit permis de demeurer; qu'il devoit ſe reſſouvenir que » c'étoit ce David, dont les filles d'Iſraël diſoient dans leurs » chanſons, qu'il avoit tué un nombre infini de Philiſtins. « Achis trouva l'avis judicieux. Il fit venir David & lui dit: » Je » reconnois votre attachement & votre dévouëment à mon » ſervice, c'eſt ce qui m'a porté à vous faire venir avec nous; » mais les Généraux ne penſent pas que vous deviez vous trou» ver à la bataille qu'on va donner. Retournez donc demain » dans le lieu que je vous ai donné. Ne craignez rien. Veillez » à la conſervation du pays, de peur que les ennemis n'y faſ-

Le Roi de Geth renvoie David avec ſes gens. 1. *Rois*, *chap.* 29.

(a) Aphec. 1. *Rois*, *chap.* 29. ℣. 1.

» une irruption. C'eſt le ſecours que nous attendons de vous.

Les Amalécites détruiſent Sicéleg.

VI. David retourna à Sicéleg, comme le Roi le lui ordonnoit ; mais pendant qu'il étoit allé joindre l'armée des Philiſtins, les Amalécites avoient attaqué cette ville, & l'ayant priſe, ils l'avoient brûlée. Ils y avoient fait, & dans d'autres endroits qui appartenoient aux Philiſtins, un grand butin, après quoi ils s'étoient retirés.

David fut extrêmement affligé, de voir que Sicéleg avoit été détruite ; que les ennemis en euſſent tout enlevé, & euſſent fait priſonnières ſes deux femmes, celles de ceux qui s'étoient attachés à ſa fortune & leurs enfans. Il déchira ſes vêtemens, fut pénétré, avec ſes amis, de la plus vive douleur, & la grandeur du mal l'accabla au point de lui ôter la conſolation de pouvoir pleurer. Il fut même en danger de perdre la vie par la main de ſes gens, qui étoient au déſeſpoir de voir que leurs femmes & leurs enfans étoient menés en captivité ; car ils lui imputoient d'être la cauſe de ce malheur. Il prit néanmoins le deſſus, & mettant toute ſa confiance en Dieu, il pria Abiathar de ſe revêtir des habits ſacrés, & de demander à Dieu, s'il pourroit rejoindre les Amalécites, délivrer les priſonniers, & ſe venger des maux qu'ils venoient de faire. Le Grand-Prêtre lui dit *de la part de Dieu* de les pourſuivre, & il le fit avec ſes ſix cents hommes. Il trouva ſur les bords d'un torrent qu'on appelle Bézor (*a*), un Egyptien, que la faim avoit fait tomber en foibleſſe. Car il y avoit trois jours qu'il erroit dans le déſert, ſans avoir mangé. David lui fit donner à boire & à manger, & lorſqu'il eut repris des forces, il lui demanda qui & d'où il étoit. Cet homme répondit qu'il étoit d'Egypte, & que n'ayant pas la force de ſuivre ſon maître, il l'avoit abandonné. Il ajoûta qu'il étoit du nombre de ceux qui avoient brûlé Sicéleg, & d'autres endroits du pays de Juda (*b*). David le prit pour lui ſervir de guide dans la pourſuite qu'il faiſoit des Amalécites. Il les atteignit, & les ayant trouvés, les uns répandus dans les champs, d'autres occupés à dîner, tous dans la débauche que leur inſpiroit la joie du butin qu'ils avoient fait, il tomba bruſquement ſur eux & en fit un grand carnage. Comme ils avoient quitté leurs armes, & ne

David défait les Amalécites, & leur enleve le butin qu'ils avoient fait.

(*a*) Ce ne fut qu'après avoir paſſé ce torrent, & que le tiers de ſes gens, accablé de fatigue, y eut reſté, que David rencontra cet Egyptien. 1. *Rois*, *chap.* 30. ℣. 10.

(*b*) 1. Rois, 30. ℣. 14.

ſongeoient qu'à boire & à ſe réjouir, ne s'attendant à rien moins qu'à être attaqués, ils furent facilement défaits. Beaucoup furent égorgés dans le profond ſommeil où les avoit jetté leur yvreſſe, quelques-uns étant encore à table, & leur ſang ſouilla le pain & les viandes qu'ils avoient devant eux; on accabla preſque auſſi facilement ceux qui ayant eu le temps de prendre les armes, ſongerent à faire quelque réſiſtance. Le carnage dura depuis le commencement du jour (*a*) juſqu'au ſoir. De manière qu'il n'y eut qu'environ quatre cents Amalécites qui, s'étant jettés ſur leurs chameaux, purent ſe ſauver. On reprit tout le butin qu'ils avoient fait : les deux femmes de David & celles de ſes Officiers furent miſes en liberté.

David avoit laiſſé les deux cents hommes de ſa troupe, les moins en état de combattre, dans un certain endroit, pour garder les bagages. Quand, de retour de ſon expédition, il les eut rejoints, ceux qui l'avoient accompagnés prétendirent que puiſqu'ils ne les avoient point ſuivis, & qu'ils n'avoient pas eu le courage de pourſuivre les ennemis, ils ne devoient point avoir part dans le butin, & qu'ils devoient ſe contenter de recouvrer leurs femmes & leurs enfans. David trouva cette prétention injuſte; & déclara que puiſque Dieu leur avoit fait la grace de vaincre leurs ennemis, & de recouvrer tout ce qu'ils leur avoient enlevé, ceux qui avoient été de l'expédition, & ceux qui avoient gardé les bagages, partageroient également les avantages que la victoire leur procuroit. La déciſion de ce Prince a eu dans la ſuite force de Loi, &, parmi-nous, ceux qui combattent n'ont aucun avantage ſur ceux qui gardent les bagages. Quand David fut de retour à Sicéleg, il envoya à ſes parens & à ſes amis de la Tribu de Juda des préſens, pris ſur les dépouilles des ennemis. C'eſt ainſi que les Amalécites furent défaits, après qu'ils eurent détruit Sicéleg.

(*a*) On peut voir ce que dit le R. P. Calmet, de la durée de cette action, ſelon l'Ecriture (1. *Rois*, *chap.* 30. ℣. 17.) S. Gelenius, qu'a ſuivi M. d'Andilly, la fait durer depuis le diner juſqu'au ſoir. Il eſt vrai que Joſeph dit, que quand David tomba ſur les Amalécites, il en trouva quelques-uns qui dinoient, *ἀριστῶντας*; mais peut être faut-il ſuppléer *ἔτι* après ce mot, *qui dinoient encore.* Ainſi la penſée de Joſeph ſera, que David en trouva quelques-uns qui dinoient encore, qui avoient pouſſé leur dîner juſqu'au ſoir; & comme c'étoit le ſoir que les Juifs commençoient le jour, en diſant que David les pourſuivit depuis la première heure juſqu'au ſoir, ſon ſens eſt qu'il les pourſuivit depuis un ſoir juſqu'à l'autre. C'eſt auſſi le plus naturel, & le plus ſimple qu'on puiſſe donner à l'Hébreu. » Et David les battit depuis le crépuſcule du ſoir juſqu'au ſoir de leur lendemain, « c'eſt-à-dire, juſqu'au lendemain de leur défaite.

Les Israëlites perdent la bataille. Saül & trois de ses fils y perdent la vie.

VII. Cependant la bataille se donna entre les Israëlites & les Philistins. La victoire demeura long-temps incertaine, mais les premiers furent enfin défaits, & y perdirent beaucoup de monde. Saül & ses trois fils, Jonathas, Aminadab & Melchisua, y firent des prodiges de valeur. Ne pensant qu'à mourir glorieusement, & à affronter dans cette vuë les plus grands dangers, car ils n'avoient rien à espérer davantage, ils attirerent sur eux tous les efforts des ennemis. Accablés par la multitude, ils ne succomberent cependant qu'après en avoir fait un grand carnage. Leur mort entraîna la déroute entiére des Israëlites. Le désordre se mit parmi eux, ils prirent la fuite, & les Philistins en tuérent un grand nombre. Saül, à la tête de quelques braves qui s'étoient rassemblés autour de lui, s'étoit dégagé des ennemis. Mais les Philistins ayant fait avancer des Archers & des Albalêtriers, ils les tuérent presque tous à coups de dards & de fléches. Cependant Saül se battoit toujours avec un grand courage; mais les blessures qu'il avoit reçues, l'ayant beaucoup affoibli, il ne fut plus en état de résister. Trop foible pour se donner la mort, il ordonna à son Ecuyer de lui passer son épée à travers le corps, de peur qu'il ne tombât vivant en la puissance des ennemis. Son Ecuyer n'ayant osé exécuter ses ordres, il tira la sienne, & en ayant tourné la pointe contre sa poitrine, il se jetta dessus. Mais trop foible encore, pour faire un effort capable de la faire entrer, il tomba à côté. Il demanda alors à un jeune homme qui se rencontra là, qui il étoit; ayant sçû qu'il étoit Amalécite, il le pria de lui plonger son épée dans le corps, & de lui donner la mort comme il le souhaitoit, sa foiblesse l'empêchant de se la pouvoir donner lui-même. L'Amalécite obéit, & s'enfuit après lui avoir ôté ses brasselets d'or & son diadême. L'Ecuyer du Roi le voyant mort (*a*), se tua lui-même. Aucun de ses gardes ne se sauva, ils furent tous tués sur une montagne qu'on appelle Gelboé. Lorsque les Israëlites qui demeuroient le long du Jourdain, & les habitans qui demeuroient dans les Plaines, eurent appris la mort de Saül, celle de ses enfans, & la défaite de l'armée, ils abandonnerent les villes où ils demeuroient, pour se retirer dans d'autres qui étoient mieux fortifiées (*b*), & les

(*a*) Lighfoot prétend dans sa chronologie de l'Ancien Testament, que l'Ecuyer de Saül se tua avant que son maître fût mort. L'Ecriture dit le contraire. 1. *Rois*, chap. 31. ℣. 5.

(*b*) Voyez Remarque VII.

Philistins

Philistins trouvant les premiéres abandonnées s'en emparerent.

Ils dépouillerent les corps morts le jour d'après la bataille ; ayant trouvé ceux du Roi & de ses enfans, ils les dépouillerent comme les autres, & leur couperent la tête, qu'ils envoyerent dans tout le pays, pour annoncer leur mort. Ils consacrerent leurs armes dans le temple d'Astarté, & ils pendirent leurs corps aux murailles de la ville de Bethsan, qui s'appelle maintenant Scithopolis.

Les Habitans de Jabès enlevent les corps de Saül & de ses enfans, que les Philistins avoient pendus aux murs de Bethsan, & les enterrent honorablement.

Les habitans de la ville de Jabès, dans la Galaatide, qui se distinguoient par la force de leur corps & la grandeur de leur courage, ayant appris la manière outrageante dont les Philistins avoient traité les corps de Saül & de ses enfans, crurent qu'il leur seroit honteux de les laisser sans sépulture. Les plus vigoureux & les plus braves s'assemblerent, marcherent toute la nuit, & étant arrivés aux pieds des murailles de Bethsan, ils en détacherent les corps de ces Princes & les emporterent à Jabès, sans que personne pût ou osât les en empêcher, tant leur courage fit d'impression. Ils les enterrerent dans le plus beau lieu de leur pays, qu'on appelle Aroura. Le deuil fut de sept jours. On jeûna (*a*), & les hommes, les femmes & les enfans pleurerent, en se frappant la poitrine, Saül & les Princes ses enfans.

Ce fut ainsi que périt Saül, comme l'avoit prédit Samuel, pour avoir transgressé les ordres de Dieu dans la guerre des Amalécites, avoir fait mourir le Grand-Prêtre Achimélech avec toute sa famille, & détruit la ville qui servoit de demeure ordinaire (*b*) aux Grands-Prêtres. Saul régna dix-huit ans pendant que Samuel vécut, & vingt-deux après la mort du Prophète. Telle fut la fin de ce Prince infortuné.

(*a*) » Et dans un jeûne si extraordi» naire, qu'ils ne voulurent ni boire ni » manger pendant tout ce temps. « [*M. d'Andilly*]. Le jeûne eût été en effet bien extraordinaire, si les habitans de Galaad, hommes, femmes & enfans, avoient été sept jours sans boire ni manger.

(*b*) Je ne vois pas sur quelle autorité Joseph a pû dire que Nobé étoit la ville des Grands-Prêtres. Le Grand-Prêtre Héli demeuroit à Silo.



ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SIXIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Dieu fit-il mourir cinquante mille soixante-dix hommes à Bethsamès, pour avoir vû l'Arche, que les Philistins renvoyoient ?

LA faute des Bethsamites, n'est pas en général d'avoir vû l'Arche. Ils ne pouvoient s'empêcher de la voir, lorsque les vaches qui traînoient le chariot sur lequel elle étoit, l'amenerent chez eux. Joseph dit que ce fut pour l'avoir touchée, que Dieu les punit; mais ce ne fut pas pour l'avoir descendue du chariot, puisque l'Ecriture dit que ce furent des Lévites, qui la descendirent; & elle dit que Dieu frappa les Bethsamites, non pour avoir touché, mais pour avoir vû. Quelle put donc être leur faute ? Assez vrai-semblablement de l'avoir ouverte, & avoir voulu voir ce qui étoit dedans. Elle est plus grande, que celle de n'avoir que vû l'Arche du Seigneur lorsqu'elle retournoit de chez les Philistins; mais étoit-elle de nature à mériter que, pour la punir, Dieu, en qui la miséricorde l'emporte sur la justice, fît mourir cinquante-mille soixante-dix hommes qui, pour marquer leur amour pour lui, leur respect pour son Arche, leur joie de son retour, lui offroient des sacrifices ? Bethsamès d'ailleurs n'étoit, selon Joseph, qu'un village ou un bourg, [illegible] : & où est le village, où est le bourg, qui ait 50 mille 70 habitans ? A peine les grandes villes des provinces de France les ont-elles; & Dieu n'extermina pas tous les Bethsamites, puisqu'après une si grande plaie, ils demandent (*a*) : » Qui » est-ce qui pourra subsister en la pré- » sence de ce Seigneur Dieu si saint ? « On sent une espèce de révolte en soi, quand on nous dit que Dieu a fait périr tant de monde, pour une faute dont on ne conçoit pas que l'énormité réponde à la grandeur du châtiment. On peut voir dans le

(*a*) 1. Rois, *chap. 6, ỳ. 20.*

R. P. Calmet, & dans les autres Interprètes de l'Ecriture, les différentes suppositions qu'on a faites pour lever cette difficulté. Quelques-uns ont cru devoir trancher le nœud ; & dans le désespoir de la pouvoir lever autrement, ils ont dit que le Texte sacré étoit altéré : mais le respect pour la sainte Ecriture ne permet de recourir à un remede rarement nécessaire, toujours violent, que quand on y est absolument forcé ; & il semble qu'on peut, sans toucher au Texte sacré, donner un sens au verset dix-neuf du chapitre sixiéme du premier Livre des Rois, qui mette entre la faute & le châtiment une proportion qui ne révolte pas. Car on peut conjecturer que la pensée de l'Auteur sacré est que de cinquante mille personnes, que l'agréable nouvelle de l'arrivée de l'Arche avoit rassemblés à Bethsamès, le Seigneur fit mourir soixante-dix Bethsamites, pour avoir eu la curiosité profane de l'ouvrir & de regarder dedans (*a*). Le texte Hébreu peut recevoir ce sens : il suffit pour cela, de supposer que la préposition [*mêm*] est sous-entendue devant [*bkhâmisſhshîm*] (*b*). Car on peut, à la faveur de cette supposition, traduite : » Le Seigneur frappa les » Bethsamites pour avoir regardé » dans l'Arche, & il en fit mourir » soixante-dix, des cinquante mille » personnes *qui s'étoient rendues à Bethsamès, sur la nouvelle que l'Arche* » *y étoit arrivée*, & tout le monde » fut sensiblement affligé de ce que » le Seigneur avoit frappé d'une si » grande plaie le peuple de Bethsamès (*c*). « La plaie étoit en effet bien grande & bien considérable pour les Bethsamites, qui ne composoient qu'un village ou qu'un bourg.

REMARQUE II.

Sur la menace que fait Saül à tous ceux qui ne le suivroient pas pour marcher contre les Ammonites. Ne consistoit-elle qu'à mettre en pieces leurs bœufs, comme il avoit mis les siens ?

J'AI remarqué au commencement de ce chapitre, que les manuscrits dont les Septante, Joseph & l'Auteur de la Vulgate se sont servi, ne sont pas toujours conformes à celui sur lequel nos Bibles Hébraïques ont été imprimées. Celui dont Joseph s'est servi en cet endroit fait un bon sens, & le seul qui paroisse être celui de l'Ecrivain sacré. Il est vrai qu'il n'a pas l'avantage d'être appuyé de ceux des Septante & de la Vulgate ; mais dans la leçon ordinaire de nos Bibles, Saül fait une menace puérile, & peu capable de faire l'impression qu'il vou-

(*a*) Le R. P. Calmet prétend que dans la langue Sainte, *voir dans quelque chose* signifie simplement la regarder : mais sans examiner si les preuves qu'il en apporte sont bien décisives, on ne peut pas disconvenir que le sens que présentent naturellement ces mots [*raou bââron*], ne soit, parce qu'ils avoient regardé dans l'Arche ; & il n'y a aucune raison de rejetter un sens qui se présente de soi-même, pour en aller chercher un autre qui a quelque chose de forcé.

(*b*) Salomon Glassius a donné plusieurs preuves que cette préposition étoit sous-entendue en plusieurs endroits de l'Ecriture. *Philolog. sacr.* pag. 1166.

(*c*) Voyez M. le Clerc, *comment. chap.* 6. 1. *Rois*. Sam. Bochart. Hieroz. pag. 1. liv. 2. chap. 36.

loit qu'elle fit sur ses sujets : doit-on en charger l'Auteur sacré ? tandis que celle que lui prête Joseph, devoit naturellement porter les Israëlites à obéir à ses ordres, à marcher sous ses enseignes & sous celles du Prophète Samuel, contre les Ammonites, & qu'à une seule lettre près, qu'un Copiste a pû mettre l'une pour l'autre (*a*), elle est conforme à celle de l'Hébreu.

Il y avoit un grand nombre d'Israëlites qui n'avoient rien à craindre de la menace que fait Saül, dans nos Bibles Grecques & Latines. Et entre ceux qu'elle pouvoit intéresser, combien y en avoit-il, qui eussent mieux aimé voir mettre un de leurs bœufs en piéces, que de s'exposer aux dangers de la guerre ! Car il est à remarquer, que quoique le Roi eût mis deux de ses bœufs en piéces, il ne menace cependant dans l'Hébreu d'en faire autant, qu'au bœuf de ceux qui n'obéiroient pas à ses ordres. Il étoit cependant bien naturel, si la menace tomboit sur cet animal, de menacer de faire aux deux bœufs des réfractaires, ce qu'il avoit fait à deux des siens. Tous les manœuvres, tous les hommes de journée, toutes les personnes d'une profession méchanique, menuisiers, charpentiers, massons, serruriers, n'ont point ordinairement de bœufs, & les bourgeois, les magistrats des villes, n'en ont point aussi, communément. Quand il faut tirer au sort pour la milice, on sçait qu'il y a peu de ceux qui sont obligés de le subir, qui n'aimassent mieux perdre un bœuf que de courir le risque d'être obligés de servir. La menace que Saül fait dans Joseph intéressoit tous ses sujets, & il n'y en avoit aucun qui n'eût mieux aimé prendre les armes que de se voir mettre en piéces. La différence qu'il y a entre [*bekârô*] & [*beçârô*] n'est pas si grande, que des Copistes précipités n'aient pû transcrire l'un pour l'autre ; & les réflexions qu'on vient de faire, prouvent, je crois, qu'ils l'ont fait.

REMARQUE III.

Du nombre des enfans d'Isaï.

Le récit que fait Joseph de la manière dont Isaï fit paroître ses enfans devant Samuel, est embrouillé, & donneroit lieu de penser qu'il croyoit qu'il lui en présenta six outre son aîné, & le plus jeûne qui n'étoit pas à la maison (*b*). Je soupçonne que la négligence de ses Copistes est la cause de ce qui arrête en cet endroit ; & si mon soupçon n'est pas juste, Joseph s'exprime bien improprement.

Samuel ayant prié Isaï de lui faire voir tous ses enfans : on ne s'attend pas qu'il *fasse entrer les cinq autres* ; encore moins que Joseph en compte & en rapporte les noms, après avoir dit qu'il n'en fit entrer que cinq. M. d'Andilly, qui a senti l'inconséquence, a cru la lever, en effaçant πρεσβυτερος Ελιαβ. Mais cette rature ne suffit pas. Il faut, de plus, rayer τριτος qui est après Samal, & sur-tout εκτος sixiéme, devant Asame, qui, dans cette cor-

(*a*) [*libekârô*] son bœuf, au lieu de [*l'beçârô*] sa chair, son corps. *Hoc nomen generale est, sumiturque interdum pro omni animato, sive homine, sive jumento.* Le R. P. Guarin.

(*b*) Dom Calmet.

tection n'eſt plus que le cinquiéme.

Tant de changemens ne ſont point néceſſaires, pour rétablir le dérangement que la négligence des Copiſtes cauſe en cet endroit. Il ſuffit d'effacer πεντε αλλυς, & de mettre en ſa place παντας εποιησε ελθειν. Le Prophète ayant prié Iſaï de lui faire voir tous ſes enfans, *il les fit donc entrer tous.* Samuel apperçut l'aîné en entrant, & ſa bonne mine l'avoit porté à croire qu'il étoit digne de regner. Mais Dieu lui ayant dit que ce n'étoit pas lui qu'il choiſiſſoit, ſans témoigner à Iſaï ce que Dieu lui avoit répondu ſur ſon ſujet, il le pria de faire entrer tous ſes enfans (*a*), & Joſeph en marque le nom & le nombre, comme rapporte l'un & l'autre, l'Auteur du premier livre des Paralipomenes (*b*). Celui du premier livre des Rois (*c*), en compte un de plus, car il donne huit garçons à Iſaï, mais ſans rapporter les noms que des trois plus âgés & de David. Si Joſeph s'exprime ici d'une manière un peu équivoque, ce qu'il fait dire à David (*d*), qu'il avoit été préféré à ſes ſix freres, pour être élevé à la dignité Royale, fait voir qu'il ne donne que ſept garçons à Iſaï, après l'Auteur du premier livre des Paralipomenes. Comme il eſt plus aiſé & plus ordinaire aux Copiſtes de tranſcrire mal un chiffre que d'omettre un mot, l'erreur paroît être plutôt dans le livre des Rois que dans celui des Paralipomenes. Car ce que le P. Calmet dit, qu'Iſai put préſenter à Samuel quelqu'un de ſes petits-fils, eſt peu vraiſemblable.

REMARQUE IV.

Joſeph n'a pû dire que l'endroit où Saül aſſembla ſes principaux Officiers s'appelloit Aroura, Ἄρουρα.

» IL aſſembla dans le palais de la » ville Royale de Gabaa, qui eſt » aſſis ſur une colline nommée Ar- » non, tous ſes amis, &c. « L'élégant Traducteur n'eſt pas ici le fidèle Interprète du Latin de S. Gelenius. 1°. Tous les Géographes que j'ai pû conſulter, le P. Lubin, Cellarius, Reland, M. Robert, ne connoiſſent point de colline dans la Judée qui s'appelle Arnon. Il y a un torrent de ce nom, mais par-delà le Jourdain, & par conſéquent bien éloigné de l'endroit où Saül tint ce conſeil. 2°. Ce n'étoit pas le palais qui étoit aſſis ſur ce que l'Hébreu appelle [-êshél], les Septante & Joſeph, Aroura; ce fut le Roi qui s'aſſit deſſous. S. Gelenius a traduit *in loco cui nomen Arvum.* Une petite diſtraction a pû faire lire à l'élégant Traducteur, Arnon, au lieu d'Arvum, d'autant plus que l'Ecriture parle ſouvent d'Arnon.

Au lieu de s'amuſer à reprocher aſſez mal-à-propos à Joſeph, de n'avoir pas ſçû ce qu'Aroura ſignifie dans les Septante, Schotanus (*e*) eût dû s'appliquer à fixer le ſens de ce terme: les Grecs s'en ſervent quelquefois pour marquer une certaine meſure, qui étoit, ſelon Hérodote (*f*), de cent coudées Egyp-

(*a*) Παντας εκελευσεν αυτῳ τον Ιεσσαιον τυς υιυς επιδειξαι.

(*b*) Chap. 2. ℣. 13.

(*c*) Chap. 17, ℣. 12.

(*d*) Liv. 7. chap. 5. numero 9.

(*e*) Tome ſecond, page 656.

(*f*) Liv. 2. pap. 155.

tiennes (*a*). Ils l'emploient encore pour ſignifier une portion, une certaine diviſion de terre, & une terre en général. Strabon (*b*) dit que les Egyptiens partageoient leurs terres en Nomes, en Toparchies, & en Aroures. *Eſhel*, que les Juifs Elléniſtes rendent quelquefois par ***aroura***, ſignifie au verſet vingt-un du trente-troiſiéme chapitre de la Geneſe, ***bois***, ***bocage***; & ce ſens convient également bien aux deux endroits du premier Livre des Rois, où il ſe trouve. Quoiqu'on ne cite aucun endroit d'Auteur profane, dans lequel ***aroura*** ſoit pris pour ſignifier un bois, un bocage; comme tous leurs ouvrages ne ſont pas venus juſqu'à nous, ce ne ſeroit pas une preuve qu'il n'ait pas eu ce ſens dans la langue Grecque. Quoi qu'il en ſoit, les Juifs Elleniſtes ont pû fort bien le lui donner, par quelque analogie qu'ils concevoient qu'il eût avec celui qu'il a dans le bon Grec. Mais Joſeph n'a pû dire, que le lieu où Saül tint ce conſeil, ni celui où ſes oſſemens furent enterrés s'appellaſſent ***Aroura***. Les noms des villes, des montagnes, des vallons, des rochers, des riviéres, & autres endroits de la Paleſtine, n'étoient point Grecs, mais Hébreux. C'eſt aſſez la coûtume de Joſeph, lorſqu'il veut marquer quelque endroit de la Paleſtine, quelque uſage particulier de ſa Nation, de l'exprimer en Hébreu, & de le rendre en Grec. Il eſt bien vrai-ſemblable qu'il avoit dit, que l'endroit où Saül avoit tenu ſon conſeil, & celui où il avoit été enterré, s'appelloient *Eſhel*; mais que ſes Copiſtes, qui n'entendoient rien à l'Hébreu & qui pouvoient ſe ſouvenir que les Septante l'ont rendu en ces deux endroits par ***Aroura***, ont tranſcrit ce mot pour celui que Joſeph avoit mis: mot qu'ils ne pouvoient peut-être pas lire, parce qu'il étoit mal figuré ou à moitié effacé. Ou plutôt omettant ce mot qu'ils ne pouvoient lire & qu'ils n'entendoient pas, ils ſe ſont contenté de tranſcrire Αρȣρα, que Joſeph avoit mis en explication du terme Hébreu, parce qu'il ne leur étoit pas entiérement inconnu.

Remarque V.

Joſeph n'a point dit que Nabal étoit de la ſecte des Ciniques.

Les Septante, Joſeph, & l'Arabe ont traduit [*khâlibô*] par un terme qui peut ſignifier chien, chaſſeur. Joſeph ſemble dire, ſuivant un ſçavant Interprète (*c*), que Nabal ſuivoit la maniére de vivre des Ciniques. Ce qui ne faiſoit que paroître, à ce Sçavant eſt décidé par Meſſieurs le Clerc & Budée. La prévention voit tout ce qu'elle veut. Je puis n'avoir pas repréſenté la penſée de Joſeph, mais ſon expreſſion eſt pour le moins auſſi ſuſceptible du ſens que je lui donne, que celui que lui prêtent ſes Critiques. Je ne crois pas qu'εκ κοινης ασκησεως πεποιημενος τον βιον puiſſe ſignifier, pratiquant la maniére de vivre d'un Cinique. Les Cenſeurs auroient dû le prouver, car c'eſt l'unique appui de leur reproche. On a des exemples que ποιεισθαι τον βιον peut ſignifier quelquefois, tirer ſa vie, s'entrete-

(*a*) Joſeph contr. Apion, liv. 1, n°. 23.
(*b*) Strab. liv. 17. pag. 1136.

(*c*) Budée, Hiſt. Eccléſ. Anc. Teſt. Halæ Magd. 1719. 4°.

nir d'un commerce, d'un travail, d'une profeſſion. Nabal ne paroît pas avoir été dans la néceſſité de s'entretenir de ſa chaſſe ; mais Joſeph veut peut-être dire ſeulement, qu'il en faiſoit ſon unique occupation. Il n'a pû croire qu'il fût de la ſecte des Ciniques, ou il n'en avoit pas la moindre idée. Les Ciniques faiſoient profeſſion de ne poſſéder que leur beſace & leur bâton, & Nabal étoit fort riche. Il avoit trois mille brebis, & mille chévres. Il donnoit de grands repas, & il avoit tant bû, lorſqu'Abigaïl alla préſenter des rafraîchiſſemens à David, qu'il étoit yvre-mort. Un Philoſophe Cinique, & une perſonne qui poſſéde de grands biens qui donne de grands repas, & qui ſe regorge de vin, ſont deux caractéres qui s'excluent mutuellement.

Les Septante avoient dit, long-temps avant Joſeph, que Nabal étoit ἄνθρωπος κυνικὸς, un chaſſeur. Sans entrer dans aucune diſcuſſion ſur la maniére dont Ariſtée rapporte que cette traduction fut faite, les Critiques judicieux conviennent que le Pentateuque fut traduit ſous le régne de Ptolémée Philadelphe, ou ſous celui de ſon prédéceſſeur ou de ſon ſucceſſeur. Et entre le régne de ce Prince, & le temps où a vécu Diogene, l'intervalle eſt bien court, pour que ſa ſecte ait été connue en Judée, & par des Juifs qui étoient peu inſtruits de tout ce qui regardoit les Gentils. Quand on ſuppoſeroit, contre toute vrai-ſemblance, qu'elle a été connue des Septante, ils l'auroient connue comme un établiſſement aſſez récent, & ils n'auroient par conſéquent garde de dire, que Nabal, qui vivoit pluſieurs ſiécles auparavant, avoit été Cinique. Toute la vrai-ſemblance eſt que ces Interprètes, en appellant Nabal κυνικὸς ont voulu dire qu'il étoit un chaſſeur, comme ils diſent de Nemrod, qu'il étoit κυνηγός ; & que Joſeph n'a voulu dire que cela.

REMARQUE VI.

David, dans les courſes qu'il faiſoit ſur les Geſſuris & les Amalécites, n'égorgeoit point ceux dont il enlevoit les beſtiaux & les autres effets.

JE ne prétends pas juſtifier la conduite que tint David, tandis qu'il demeura à Sicéleg. On ne peut l'excuſer d'avoir bleſſé la vérité, & de l'avoir bleſſée d'une maniére réfléchie & méditée, mais on le charge d'une faute infiniment plus grande & plus odieuſe. On l'accuſe d'avoir fait égorger dans ſes courſes ſur les Geſſuris, les Gezris & les Amalécites, ceux dont il enlevoit les beſtiaux & les autres effets, & dont il ſe rendoit maître, de peur qu'ils ne le décelaſſent au Roi Achis. M. Bayle n'a pas manqué ce trait, dans l'article ſcandaleux qu'il a fait de ce Prince. Mais avant que d'accuſer d'une action ſi barbare, un Roi dont l'Ecriture fait un ſi grand éloge, & que de l'en ſuppoſer capable, l'équité veut qu'on faſſe un examen exact & rigoureux des preuves ſur leſquelles on appuie une accuſation ſi grave. On les tire, ces preuves, des verſets neuf & onze du vingt-ſeptiéme chapitre du premier Livre des Rois. Mais ſi, ſans faire violence aux termes dont ils ſont compoſés, on peut leur donner un ſens qui n'autoriſe point l'accuſation, ſi ce n'eſt pas une

preuve de l'innocence de David, c'en est une de l'injustice de ses accusateurs. Car un texte qui est susceptible également de deux sens, ne peut servir à établir ni l'un ni l'autre.

L'Ecriture dit que David [*ïehkhâïïéh*] ni hommes ni femmes pour les mener à Geth. On traduit ordinairement, » il ne les menoit » pas à Geth. « Mais cette traduction suppose deux mots qui ne sont point dans l'original : la particule *&*, la négarion *non*. Car, à la lettre, il ne porte que » pour mener à Geth : *τυ εισαγαγειν Γεθ*, comme ont fort bien traduit les Septante. Or l'exactitude de cette traduction, qu'on ne sçauroit contester, décide du sens de [*ïehkhâïïéh*]. On ne peut pas dire, David tuoit hommes & femmes pour les mener à Geth. Ces mots ne signifioient donc pas *il tuoit*, mais » il ne prenoit pas vivants, il ne faisoit „ prisonniers ni hommes ni femmes „ pour les mener à Geth, de peur „ qu'ils ne fissent connoître au Roi „ ceux sur qui il faisoir des courses. « Les Septante ont traduit *ουκ εζωογονει*, il ne produisoit point, il ne mettoit pas en vie. On ne voit pas bien ce que cela veut dire; mais peut-être qu'il faut lire *εζωγρει*, il ne prenoit point vivants, il ne faisoit point prisonniers les hommes & les femmes.

Pendant que David étoit au camp d'Aphec avec le Roi Achis, les Madianites prirent Sicéleg, y mirent le feu, emmenerent les femmes captives, & n'y laisserent rien, mais ils ne tuérent personne. L'Ecriture le remarque, & cette remarque donne tout lieu de croire que David ne tuoit pas ceux dont il enlevoit les bestiaux & les autres effets. Car la passion de se venger & de traiter les autres comme ils nous ont traités, est trop naturelle à l'homme, pour penser que les Amalécites se fussent contentés de faire des prisonniers à Sicéleg, si David avoit tué tous ceux qu'il pouvoit prendre dans les courses qu'il faisoit sur ce peuple. Lorsque Phinées, au retour de la victoire qu'il avoit remportée sur les Madianites, fut prêt de rentrer dans le camp, Moïse fut audevant de lui; mais ayant apperçu qu'il amenoit prisonnières les femmes des Madianites, il le désapprouva, & demanda aux Officiers, „ pourquoi avez-vous fait (*a*) prisonnières toutes ces femmes? [*hahhiïïthém. khol nekêbâh*]. L'armée de Phinées n'avoit pas fait vivre toutes les femmes des Madianites, mais elle les avoit prises vivantes, elle les avoit fait prisonnières. Quand donc l'Ecriture dit que David [*ïehkhâïïéh*] ceux dont il enlevoit les bestiaux, son sens est qu'il ne les faisoit point prisonniers pour les mener à Geth, de peur qu'ils ne fissent connoître au Roi que ce n'étoit pas sur les Israëlites qu'il faisoit ses courses. Joseph n'en a point vû d'autre dans les versets 9. & 11. du chapitre 27. du premier Livre des Rois : c'est une présomption, que sa Nation ne croyoit pas David capable de l'action barbare dont on charge aujourd'hui sa mémoire.

(*a*) Nombre, *chap.* 31 ℣. 15.

REMARQUE

REMARQUE VII.

Sur une faute que M. le Clerc (a) reproche à Joseph.

EN voulant relever les fautes des autres, on en fait souvent soi-même, & en leur reprochant leur ignorance, on donne quelquefois lieu de soupçonner que l'on n'est pas plus habile. Les Israëlites de par-delà le Jourdain, n'avoient guères lieu de craindre que les Philistins, après avoir gagné la bataille de Gelboé, passassent le fleuve pour les aller attaquer, & ils n'abandonnerent point les villes » qu'ils habi-„ toient dans la Plaine dont les Phi-„ listins s'emparerent (b). " Joseph, en qualité de Gouverneur de la Galilée, avoit été trop de fois à Tarichée, à Tibériade, & aux autres villes d'en-deçà & d'au-delà le Jourdain, & il connoissoit trop la position du pays qu'habitoient les Tribus de Ruben, de Gad, & la moitié de celle de Manassé, pour avoir dit, comme le lui reproche M. le Clerc (c), que les Israëlites d'au-delà le Jourdain avoient, après la perte de la bataille de Gelboé, abandonné les villes qui étoient dans la plaine, pour se retirer dans des lieux forts. Il est vrai qu'il place ceux dont il parle περαν του Ιορδανου; mais si le docte Critique ne trouvoit pas que les Auteurs du bon Grec se servissent de la préposition περαν pour marquer en-deçà, le long, ignoroit-il que les Juifs Hellénistes la prennent dans ce sens? Accoutumés à l'usage de leur langue, dans laquelle [*be"ghébér*], *cis* dans la langue Latine, signifioit en-deçà comme au-delà, ils ont cru naturellement, que περαν chez les Grecs, avoit aussi ce double sens. Ils se trompoient, je le veux, mais ils le croyoient, & dans cette pensée, ou dans cette erreur, si l'on veut, ils le lui donnoient. Si le Censeur l'ignoroit, il pouvoit consulter la Philologie de Salomon Glassius (d); il y auroit trouvé des preuves que Joseph n'est point le seul Ecrivain de sa Nation qui ait employé cette préposition, pour signifier *en-deçà*, *le long*. Quand donc il dit que les Israëlites, qui étoient περαν του Ιορδανου, abondonnerent les villes des plaines pour se refugier dans les lieux forts, après la perte de la bataille de Gelboé, il n'a certainement point voulu parler des Tribus de Ruben, de Gad, & de la moitié de celle de Manassé, mais des Israëlites qui demeuroient en-deçà ou sur les bords du Jourdain.

(a) Comment. sur le ỳ. 7. chap. 31. 1. liv. Rois.
(b) M. d'Andilly.
(c) In 1. Reg. chap. 31. ỳ. 7.
(d) Pag. 1047.



TABLE DES CHAPITRES.

ANTIQUITÉS JUIVES, LIV. I.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

LIVRE V.

LIVRE VI.

TABLE DES REMARQUES,

Qui se trouvent à la fin de chaque Livre contenu dans ce Volume.

A la suite de la Vie de Joseph, écrite par lui-même.

A la suite du Livre I. des Antiquités Juives.

A la suite du Livre II.

A la suite du Livre III.

A la suite du Livre IV.

A la suite du Livre V.

A la suite du Livre VI.

FAUTES A CORRIGER DANS CE VOLUME.

Dans la Préface, *page* j, *ligne* 3. du Pygmalion, *lisez* de Pygmalion. *Page* vj, *l.* 10. de ce l'Historien, *lisez* de ce que l'Historien. *Page* vij, *l.* 22. son passage, *lisez* un passage. *Page* xvij, *l. dern. des Notes*, fait tomber, *lisez* soit tombé. *Page* xxiij, *l.* 28. en d'autres endroits, *lisez* en quelques endroits.

Dans l'Ouvrage, *Page* 5, *ligne pénult.* Scitopolis, *lisez* Scythopolis, *& ainsi par-tout.* *Page* 6, *l.* 32. Dore, *lisez* Dora, *& ainsi par-tout.* *Pag.* 8, *l.* 2. Jan, *lisez* Jean, *& ainsi par-tout.* Ibid. *l.* 7. Gadare, Gabare, *lisez* Gadara, Gabara, *& ainsi par-tout.* Page 12, dans les Notes, *col.* 1, *l.* 18. Vicary, *lisez* Vicarii. *Page* 24, à la fin de la Note (*b*), δευρομενε, lisez δεῦρό μι, ἱνει. Ibid. ligne suiv. ει ποτε, lisez ἐποτε : *ajoûtez à la citation*, chap. VI. numero 2. *Pag.* 28, Jonatas, *lisez* Jonathas, *& ainsi par-tout* *Page* 35, *l.* 2. tous ce troubles, *lisez* ces troubles. *Pag.* 42, *ligne pénult.* du sentiment, du Senat, *ôtez la virgule & mettez-la après* peuple. *Page* 48, *l.* 1. affiégé, *lisez* affiégée. *Ibid.* l. 14. Jetapat, *lisez* Jotapat. *Pag.* 54, *l.* 24. Sillas, *lisez* Syllas, *& ainsi par-tout.* *Pag.* 57, *l.* 6. prit, *lisez* pris. *Page* 58, *l.* 4. porté, *lisez* portés. *Pag.* 60, *l.* 6. *col.* 1.

μητη, lisez *μήτηρ*. Pag. 62, dans le titre de la Remarque III. & ailleurs, Αρχιφευς lisez Αρχιφεὺς. Pag. 63, dans la Note marg. (*a*), chap. 91. *lisez* chap. 19. *Ibid.* αναπληδηναι, lisez ἀναπλήδηναι. Pag. 67, *col.* 1, *l.* 37. mo, *lisez* moi. *Ibid.* Remarque IX. l. 6. σωφρονας, lisez σωφρόνας, & ainsi par-tout. Pag. 70, *col.* 1, *l.* 21. ont crut, *lisez* on crut. *Ibid.* ligne derniére, αλα ουσαν, lisez ἀλουσάν. Pag. 78, Note (*b*), εξουφρασεῖαι, lisez ἐξ οὗ φράσεῖαι. Pag. 83, l. 28. rent, *lisez* furent. Ibid. *l.* 30. furent, *lisez* menerent. *Pag.* 90, *l.* 6. Maneton, *lisez* Manethon, *& ainsi par-tout*. *Pag.* 95, *l.* 25. douae, *lisez* onze. *Ib. l.* 27. Amatie, *lisez* Amath. *Pag.* 101, Chodorlaomor, *lisez* Chodollamor, *& ainsi par-tout*. Pag. 114, dans la Note marg. γεννσιν, lisez γέννησιν. Ibid. οννασιν, lisez ὄνησιν. Pag. 116, *l.* 28. met, *lisez* mettoit. *Pag.* 117, *l.* 16. Eseon, *lisez* Escon. *Pag.* 125, Note (*a*), εκμηχανομαῖος, *lisez* ἐκ μηχανήμαῖος. Ibid. ευμαχανηῖος, lisez εὐμηχάνηῖος. Ibid. αμηχανηῖος, lisez ἀμηχάνηῖος. Pag. 134. *col.* 2. *l.* 32. μοθομμηνουμενον, lisez μεθερμηνευμένων. Ibid. Note (*d*), αρχανιοις, lisez ἀρχαίοις. Pag. 138. Note (*a*), col. 1, lign. dern. Ασυριδαγον, lisez Ασύριδα γῆν. Pag. 139, ου τω, lisez ὄυτω. Pag. 152, l. 32. γλοσσαν, lisez γλῶσσαν. Ibid. εσιναι φαλεια, lisez εἶναι ἀσφάλεια. Pag. 155, *l.* 20. adulteres, *lisez* adultes. *Pag.* 158, *l.* 21. l'a, *lisez* la. *Ibid.* Note (*b*), ταμηνων, lisez τὰ μηνῶν. Pag. 159, Not. (*a*), σκιασπελεων, lisez σκιᾶς πολίων. Pag. 163, υμεῖερονη, lisez ὑμέῖερον ἦ. Pag. 177, Note (*b*) col. 1. οψσον, lisez ὄψον. Ibid. col. 2, lign. dernière, σῖοποιου, lisez ἔργον σῖοποιοῦ. Pag 193, Note (*a*), l. 3. & 7 ουεχια, lisez ἰωαχία. Pag. 200, Note (*c*), *l.* 6. συν τα, lisez σὺν τῷ γενεᾷ. Pag. 205. Note (*a*), χερσιτρεμουσαις, lisez χερσὶ τρεμούσαις. Pag. 217, Note (*a*), *l.* 3. Joseph, *lisez* Moïse. Page 229, col. 1, l. 29. υιον, lisez υἱὸν. Pag. 231, col. 1, l. 13. συγκαῖα λεγεῖος, lisez συγκαῖαλέγεῖος. Ibid. Note (*c*), συν αυτη συνανεις, lisez καὶ ἄυτο συνανεῖς. Pag. 239, l. 7. αυτομῖοαν, lisez αὐτόμαῖον. Ibid. ligne suivante, περι, lisez τοῖς περὶ. Ibid. ligne suivante, υπεχωροσεῖο, lisez ὑπεχώρησε τὸ. Ibid. l. 12. βελυσαῖος, lisez βελύσαῖος. Pag. 243. φημετην, lisez φήμη τὴν. Page 253. l. 11. foisoient, *lisez* faisoient. Pag. 259, Note (*a*), col. 1, l. 13. επιφυλακη, lisez ἐπὶ φυλακῇ. Pag. 260, Note (*a*), col. 1. ligne 7. d'επισημον, lisez δ'ἐπίσημον. Ibid. ligne suivante σκουν, lisez σκίων. Pag. 298, *l.* 19, Tabernacle Six. Tribus, *lisez* Tabernacle. Six Tribus. Page 305, Note (*c*), Yohthyologiæ, *lisez* Ychthyologiæ. *Pag.* 307, col. 2. l. 31. συν εβαινε, lisez συνεβαινε. Ibid. l. 35. σταν ο, lisez ὅταν ἦ. Page 310, Note (*a*), αργυροσην επι χαλκουμενοι, lisez ἄργυρος ὢν ἐπιχαλκεύμενος. Pag. 323, col. 1. l. 16. εμφερη, lisez ἐμφερὴς. Pag. 324, col. 1, l. 16. εξοφο, lisez ἐξοχὴ. Ibid. Note (*b*), αρμοσιαν, lisez ἐναρμοσίαν. Pag. 333, col. 2, l. 40. εις κεμισας εις, effacez ce premier εις. Pag. 339, Note (*b*), υφηγεσιν, lisez ὑφηγήσιν. Pag. 340, Note (*c*), ου δε, lisez οὐδ'. Pag. 341. col. 2, l. 5. ιερειων, lisez ἱερέων. Page 344, Note (*a*), col. 2. τυν χανειν, lisez τυγχάνειν. Page 360, *l.* 2. avec aussi, *effacez* avec. *Page.* 370, *l.* 30. Bodor, *lisez* Bosor. *Pag.* 371, *l.* 8. dans celle d'une autre, *lisez* dans une autre. *Pag.* 381, *ligne derniére*, sicelee, *lisez* sicles. *Pag.* 388, Note (*a*), col. 1, l. 10. απορως, lisez ἄπορ ὢς. Pag. 401, col. 1, *l.* 4. sensé, *lisez* censé. *Pag.* 424, *l.* 1. Ramoth, *lisez* Béroth. *Pag.* 436, Note (*a*), col. 1, *l.* 2. δημοτικαῖερων, lisez δημοτικωῖέρων. Ibid. col. 2, l. 2, δημοτικοταῖων, lisez δομοτικωταῖων. Pag. 451, Note (*a*), col. 1, *l.* 3. βονθησαῖος, lisez βονθησοῖος. Pag. 458, *l.* 17. c'étiot, *lisez* c'étoit. *Ibid. l.* 32. zéle sa fille, *lisez* zéle de sa fille. *Pag.* 460, Note (*c*), col 1. *l* 2. δουναι, lisez δοῦναι. Pag. 463, *ligne derniére*, maisson, *lisez* moisson. *Pag.* 493, Note (*a*), *col.* 1, l. 13. ανδριαῖας, *lis.* ἀνδριάνῖας. Page 522, *ligne* 3. Isaï, fils d'Obed, *lisez* Jessé, *& ainsi par-tout*. Page 537, Note (*c*), ligne derniére, αποιγια, lisez ἀποιγιῶ. Page 549, *ligne* 12. ointes, *lisez* jointes. *Ibid. l.* 15. Disu, *lisez* Lisus. *Pag.* 550, *l.* 25. roit, *lisez* auroit. *Page* 565. col. 1, *l.* 7. πανῖασουν, lisez πάνῖας οὖν. Ibid. Note (*a*), επι δειξαι, lisez ἐπιδεῖξαι. Pag. 566, col. 2, l. 32. & 33. εκ λουιχης ασκηθεως, lisez ἐκ κυνικῆς ἀσκησίως. Ibid. l. 38. τον, lisez τὸν. *Dans toute cette Remarque*, Cinique, *lisez* Cynique. *Page* 568, col. 1, l. 16. εισάγοντες, lisez εἰσάγειν οἷς.

